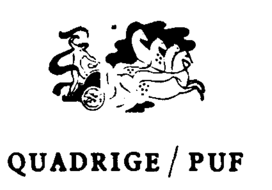
André Lalande

Vocabulaire technique et critique de la philosophie

Texte revu par les membres et correspondants de la
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PHILOSOPHIE
et publié avec leurs corrections et observations

AVANT-PROPOS DE RENÉ POIRIER

Volume 2
N - Z



QUADRIGE / PUF

OUVRAGE COURONNÉ
PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ÉDITIONS ANTÉRIEURES

Edition originale, en fascicules, dans le *Bulletin de la Société française de Philosophie*, 1902-1923.

Deuxième édition, augmentée d'un Supplément. 2 volumes grand in-8°, Alcan, 1926.

Troisième édition, avec additions au Supplément. 2 volumes grand in-8°, Alcan, 1928.

Quatrième édition, notablement augmentée. 3 volumes grand in-8°, Alcan, 1932. (Les tomes I et II ont été réimprimés en 1938.)

Cinquième édition, augmentée d'un grand nombre d'articles nouveaux, Presses Universitaires de France, 1947.

Seizième édition. Presses Universitaires de France, 1988.

ISBN 2 13 044512 8 (édition complète)
2 13 044514 4 (volume 2)
ISSN 0291-0489

Dépôt légal — 1re édition : 1926
4e édition « Quadrige » : 1997, janvier

N

NARCISSISME, (S).

NATION, D. *Nation, Volk ;* E. *Nation;* I. *Nazione.*

A. L'ensemble des individus qui constituent un État (au sens **A** de ce mot), considérés en tant que corps social et par opposition au gouvernement. « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. » *Déclaration des droits de l'homme* de 1789, art. 3.

B. Synonyme de *nationalité*, **B.**

Rad. int. : Nacion.

NATIONALITÉ, D. *Nationalität, Volkstum ;* E. *Nationality ;* I. *Nazionalità.*

A. Caractère juridique que possèdent les individus en tant que citoyens ou sujets d'un État.

B. Groupe social uni par une communauté de race* ou du moins de civilisation, une tradition historique, des aspirations communes (alors même que ce groupe ne forme pas un État). V. DURKHEIM et MÉTIN, *Libres entretiens* de l'Union pour la Vérité, 10 déc. 1905.

Rad. int. : **A.** Nacionales ; **B.** Nacion.

NATIVISME, D. *Nativismus ;* E. *Nativism ;* I. *Nativismo.*

Se dit de toutes les doctrines qui admettent le caractère inné ou congénital d'un caractère, d'une fonction, d'une idée quelconques ; et spécialement :

A. Doctrines qui admettent que les impressions venant de la rétine, dès

Sur **Nation.** — La nation est un groupe d'hommes politiquement unis de fait et de volonté. Si l'union de fait manque, il peut y avoir une nation idéale, une patrie, non une nation réelle (Pologne) ; si c'est l'union de volonté qui fait défaut la nation s'évanouit encore parce qu'elle se morcelle en nations aussi nombreuses qu'il y a de fractions à l'intérieur desquelles se retrouve l'union des volontés (Autriche-Hongrie). Il n'y a nation au sens plein du terme que là où ces deux conditions sont réunies (France, Allemagne). **(E. Van Biéma.)**

qu'elles se produisent, et sans aucune éducation antérieure du sujet, font naître des sensations spatiales de formes et de distance. — Cf. *Empirisme**.

B. Se dit aussi, moins proprement, des doctrines qui, sans admettre l'existence de déterminations spatiales différenciées dans les sensations d'origine rétinienne, soutiennent que ces sensations (et même toutes les sensations) présentent un caractère primitif de volume, d'étendue *(voluminousness, extensity)* qu'élaborera plus tard l'éducation des sens. (Ward, W. James.)

C. (Beaucoup plus rarement.) Doctrines qui admettent l'existence d'idées ou de principes innés.

Rad. int. : **A.** Nativism.

NATURALISME, D. *Naturalismus ;* E. *Naturalism ;* I. *Naturalismo.*

A. Philosophie générale. Doctrine pour laquelle il n'existe rien en dehors de la Nature (au sens **H** ou au sens **J**), c'est-à-dire rien qui ne se ramène à un enchaînement de faits semblables à ceux dont nous avons l'expérience.

B. Éthique. Doctrine suivant laquelle la vie morale n'est que le prolongement de la vie biologique, et l'idéal moral, l'expression des besoins et des instincts qui constituent le vouloir-vivre. « Le vrai idéalisme ne diffère pas du vrai naturalisme, parce que c'est la nature même qui arrive à penser l'idéal et à le réaliser en le pensant. » A. Fouillée, *L'Idée moderne du droit*, l. V, ch. v, p. 340. — Cf. A. Cresson, *Les bases de la morale naturaliste.*

C. Esthétique. Doctrine qui proscrit toute idéalisation du réel, et même qui s'efforce, par réaction, de mettre surtout en valeur les aspects de la vie ordinairement écartés comme bas ou grossiers, ce qui, dans l'homme, relève de la Nature (au sens **G**) et lui est commun avec les animaux. — Voir *réalisme.*

CRITIQUE

Le sens **B** mérite d'être retenu ; il représente une tendance philosophique très caractérisée : anti-christianisme, anti-kantisme ; primauté morale de la vie et de la perpétuation de la vie ; homogénéité des fins humaines et des fins animales ; évolutionnisme ; primauté intellectuelle des sciences expérimentales ; eudémonisme et optimisme ; — à quoi il faut ajouter d'ordinaire l'empirisme et l'agnosticisme. Cf. *Monisme**.

Le naturalisme, ainsi conçu, a été jusqu'à présent une doctrine prenant pour valeur fondamentale la santé, la puissance et la survie *des individus.* Mais il existe également des doctrines qui transportent cette valeur à la santé, à la force et à la survivance des sociétés, considérées comme des touts. (Voir par ex. E. Durkheim, *Règles de la méthode sociologique*, ch. iii.) Faut-il les appeler aussi *naturalistes ?* C'est douteux. Admettant l'opposition dualistique des fins égoïstes et des fins sociales, la lutte de la vie inférieure et de la vie supérieure, elles éliminent précisément le trait le plus caractéristique de ce qu'on appelle ordinairement *naturalisme :* le respect de l'instinct, de la spontanéité individuelle, l'incarnation de l'idéal dans la nature au sens **C**, le culte de la vie biologique. Elles se rattachent, au contraire, au positivisme proprement dit, qui oppose si radicalement l'humanité* à l'animalité. De plus, en ce qui concerne E. Durkheim en particulier, il accorde à l'idéal une réalité *sui generis* assez analogue à celle que lui reconnaissent les spiritualistes. (Cf. *Les jugements de valeur et les jugem. de réalité*, Congr. de Bologne, 1911.) V. cependant, aux Observations, les raisons en sens inverse.

Rad. int. : **B, C.** Naturalism.

NATURE, G. φύσις ; L. *Natura ;* D. *Natur ;* E. *Nature ;* I. *Natura.*

I. Nature d'un être

A. Principe considéré comme produisant le développement d'un être, et réalisant en lui un certain type. « Vis medicatrix naturæ. » Ce sens paraît être le plus fondamental, surtout pour

---

Sur **Nativisme.** — Exemple de ce mot au sens général (qui est assez rare) : « Nous remarquerons seulement que notre théorie nous semble devoir satisfaire et les empiristes et les nativistes : ... les nativistes n'admettent plus aujourd'hui que les « vérités premières » soient gravées dans nos esprits telles que nous les exprimons ; la raison, pour eux, c'est l'ordre ; les principes, les axiomes, sont l'ordre considéré sous ces divers aspects. » E. Goblot, *Essai sur la classification des Sciences*, p. 68.

Sur **Naturalisme.** — Je dirais volontiers que les doctrines de la santé sociale sont un *naturalisme supérieur*, mais, au fond, homogène au précédent. Car la question, pour les sociétés comme pour les individus, est entre *être* simplement, ou *vivre*, et produire quelque chose qui les dépasse, qui ait une valeur universelle, comme art, science, philosophie ; entre être gouverné simplement par le vouloir vivre, et être gouverné par des Idées, au sens de Platon. Et je crois, contrairement à M. Fouillée, qu'il y a là une opposition irréductible. **(J. Lachelier.)** — Cf. ci-dessus *Monisme*, Observations.

— Il est bien vrai que la conception de M. Durkheim utilise la distinction de l'individuel et du social pour justifier l'opposition du réel et de l'idéal, de la vie inférieure et de la vie supérieure, etc. Mais quelle est la conception naturaliste, qu'elle soit ou non individualiste, qui n'accepte pas *en fait* ces oppositions, tout en cherchant à les expliquer par des causes naturelles, comme de simples faits objectivement existant et qui s'imposent sous la forme qu'ils ont ? L'idéal n'est ici qu'un réel déjà existant, et plus complet que le prétendu réel qu'on lui oppose : passer du réel à l'idéal, c'est passer d'une *représentation mutilée* à une *représentation complète* de ce qui existe déjà actuellement et objectivement ; c'est simplement corriger une erreur, au sens de ce mot dans la science objective. — Si cette conception est celle de M. Durkheim, je ne vois aucune raison pour ne pas l'appeler naturaliste. J'appellerais *naturalisme* toute doctrine pour laquelle la réalité, composée d'ailleurs de n'importe quels éléments, est *toute faite*, et qui ne peut dès lors accorder une valeur propre irréductible au concept d'*idéal :* pour le naturalisme, tout *est, de naissance*, tout ce qu'il peut *être ;* seulement, pour s'accorder avec l'expérience, il faut admettre que la connaissance, elle, ne s'identifie pas avec l'*être* de ses objets, en d'autres termes, qu'il y a des connaissances fausses précédant la connaissance vraie et que toutes les différences de valeur se ramènent à celle de la connaissance identique à l'être et de la connaissance non identique à l'être. Cela revient à dire que le naturalisme a toujours conduit à admettre au moins une exception à son principe : le connaître n'est pas *de naissance*, tout ce qu'il peut être, c'est un devenir, mais un devenir qui a son achèvement, sa perfection dans l'identification à la réalité existante. **(M. Bernès.)**

Sur **Nature.** — Je représenterais volontiers, en gros, l'évolution du mot *nature* de la façon suivante. Le sens fondamental est l'idée d'une existence qui se produit ou du moins se détermine elle-même, en tout ou en partie, sans avoir besoin d'une cause étrangère. Je dédoublerais ensuite trois fois ce sens, en l'appliquant : 1° à une chose particulière, ou à l'ensemble des choses ; 2° au principe interne de production ou de détermination, ou à la chose produite ou déterminée ; 3° à l'un et à l'autre, considérés dans ce qu'ils peuvent avoir, soit de matériel et de mécanique, soit de téléologique et de formel (ce second sens étant le meilleur, et le premier étant, au fond, la négation même de l'idée de φύσις). — La nature, comme principe formel,

le mot φύσις, d'où viennent la plupart des sens philosophiques de ce terme. Voir *Critique*.

B. Essence d'un genre ; ensemble des propriétés qui le définissent. — Caractères essentiels d'une science, d'une question, d'une idée, d'une institution. « Il n'y a du plus ou du moins qu'entre les accidents, et non point entre les formes ou natures des individus d'une même espèce. » Descartes, *Méthode*, I, 2. « La nature d'un gouvernement est ce qui le fait être tel. » Montesquieu, *Esprit des Lois*, III, 1.

C'est en un sens très voisin que Bacon et Descartes appellent aussi « nature » chacune des propriétés constitutives d'un corps (p. ex. : « Super datum corpus novam naturam sive novas naturas generare et superinducere, opus et intentio est humanæ potentiæ. » *Nov. Organ.*, II, 1) ; et qu'ils nomment *natures simples* les qualités indécomposables au moyen desquelles ils estiment que toutes les autres sont composées : « Dicimus nihil nos unquam intelligere posse præter istas naturas simplices, et quamdam illarum inter se mixturam sive compositionem. » *Regulæ ad dir. ing.*, XII, 18. Mais ce sens a disparu de nos jours.

C. Par suite, tout ce qui est inné, instinctif, spontané dans une espèce d'être, et notamment dans l'humanité ; s'oppose à ce qui est acquis par l'expérience individuelle ou sociale. « Les lois de la conscience, que nous disons naître de la nature, naissent de la coutume. » Montaigne, *Essais*, I, 22. Cf. Aristote, *De la mémoire*, $452^{a}28$, et Pascal, *Pensées*, n° 91, 93 (Ed. Brunschv.). — Il se dit en particulier de la raison considérée comme une sorte d'instinct intellectuel : « Il n'y a point de doute que tout ce que la nature m'enseigne contient quelque vérité. » Descartes, *Méditations*, VI, 10. « [Cet ordre] est parfaitement véritable, la nature le soutenant au défaut du discours. » Pascal, *Esprit géométrique*. — Cf. *Lumière naturelle*.

La *nature*, en ce sens, est l'état où naissent les hommes :

1° Par opposition à la révélation et à la grâce. « La foi chrétienne ne va presque qu'à établir ces deux choses, la corruption de la nature et la rédemption de Jésus-Christ. » Pascal, *Pensées*, Ed. Brunschvicg, n° 194.

2° Par opposition à la civilisation, à la réflexion, à tout ce qui est artificiel et voulu. « Tel est ce pur mouvement de la nature, antérieur à toute réflexion. » J.-J. Rousseau, *Discours sur l'inégalité*, 1re partie (éd. Garnier), p. 59.

État de nature, voir *État**, **B.**

Ce sens se confond insensiblement avec le sens **G.**

pourra comprendre, dans l'homme même, ce qu'il y a en lui de supérieur à l'animalité, ce qui est d'ordre intellectuel et moral, pourvu qu'on reconnaisse qu'il s'y mêle toujours quelque chose qui n'est plus « nature », qui n'est plus simple vie, mais qui est raison, esprit, et que je propose d'appeler *liberté*. L'opposition de la liberté et de la nature, comprise pour la première fois par Kant, est pour moi l'opposition fondamentale de la philosophie. Ce qui me paraît important, pour tous les mots, mais pour celui-là peut-être plus que pour tout autre, c'est l'unité essentielle de signification, le sens que l'on fait prédominer dans un cas particulier enveloppant toujours, comme un son ses *harmoniques*, ceux qu'on laisse momentanément de côté. **(J. Lachelier.)**

— Il y a une équivoque dans l'expression « nature déchue ou corrompue ». *Nature* y signifie bien « état où naissent les hommes » ; mais cela suppose aussi le souvenir d'un autre état idéal, essentiel, qui est l'état de droit, auquel on compare l'état présent. Donc, il y a ici fusion du sens **C** et du sens **B.**

De même, un élément important de l'idée de nature, par exemple chez Pascal et Rousseau, consiste dans une association des sens **B, C, G,** et **K** : ce qui est « naturel »

D. Caractères particuliers qui distinguent un individu ; tempérament ; idiosyncrasie (en tant que ces caractères sont considérés comme innés et produisant des actions quasi-instinctives). « Une nature indolente. — Une nature ambitieuse. »

On dit aussi, en ce sens, le *naturel* de chaque individu.

II. La Nature, en général

E. (Ἡ τοῦ παντὸς φύσις, *natura rerum*.) L'ensemble des choses qui présentent un ordre, qui réalisent des types ou se produisent suivant des lois. — Par suite, et plus spécialement, le principe actif et vivant, la volonté d'ordre qui se manifeste par cette régularité. — Aristote oppose en ce sens la nature (φύσις) au hasard (αὐτόματον, τύχη). « Τὰ γινόμενα φύσει πάντα γίνεται ἢ ἀεὶ ὡδὶ ἢ ὡς ἐπὶ τὸ πολύ. » Περὶ γεν. καὶ φθορᾶς, II, 6 ; $33^{b}7$. Voir *Monde**.

Cf. le titre de l'ouvrage de Linné, *Systema naturæ* (1735) et les expressions : *méthode naturelle, classification naturelle*, etc.

La Nature, ainsi comprise, est très souvent personnifiée : « La Nature traite tous les animaux abandonnés à ses soins avec une prédilection qui semble montrer combien elle est jalouse de ce droit. » J.-J. Rousseau, *Disc. sur l'Inégalité*, 1re partie, p. 46. A l'oxygène et à l'hydrogène, la Nature a jugé bon de joindre deux autres radicaux chimiques singuliers, le carbone et l'azote... » Cournot, *Traité*, livre III, ch. v, § 250. — Voir aussi, à l'article *Monde**, l'opposition établie par le même auteur entre le Monde et la Nature.

En ce sens, la Nature est souvent aussi opposée à Dieu. Cf. *Naturalisme**.

Ce sens s'est spécialisé en plusieurs directions suivant que l'un ou l'autre de ses éléments était considéré comme essentiel.

1° *Par atténuation de l'idée de spontanéité, et par développement de l'idée d'universalité :*

F. L'ensemble de tout ce que Dieu a créé ; et par suite, si l'on écarte l'idée de création, l'ensemble de tout ce qui existe. « Nihil in Natura fit quod ipsius vitio possit tribui : est namque Natura semper eadem et ubique una eademque ejus virtus et agendi potentia. » Spinoza, *Éthique*, III, Préface.

2° *Par la transformation inverse :*

G. Ce qui se produit dans l'univers ou dans l'homme sans calcul ni réflexion. L'ensemble des êtres autres que l'homme, considéré comme l'agent de la vie consciente et volontaire : « La Nature, jusqu'ici, a fait ce qu'elle a pu : les forces spontanées ne dépasseront pas l'étiage qu'elles ont atteint. C'est à la science à prendre l'œuvre au point où la nature l'a laissée. »

est ce qui nous apparaît comme *nécessaire*, — donc, sans doute, existant *en fait*, dès l'origine, — mais aussi comme ayant une sorte d'existence *de droit*, puisque, sans « nature », l'être serait privé non seulement de son essence logique, mais des conditions indispensables à son existence. Cf. Rousseau, Préface et préambule du *Discours sur l'origine de l'inégalité*. — Pascal, *Pensées*, 233 : « Notre âme est jetée dans le corps, où elle trouve nombre, temps, dimension. Elle raisonne là-dessus, et appelle cela *nature, nécessité*, et ne peut croire autre chose. » **(G. Beaulavon.)**

— Les termes employés par Grotius dans sa définition du *Droit naturel* (voir ci-dessous *Nécessité morale*, Observations) montrent que sa formule doit beaucoup aux auteurs latins qui ont exposé le stoïcisme ; et on pourrait noter que les confusions d'idées engendrées au xviiie siècle par l'emploi ambigu du mot nature se rencontraient déjà dans la philosophie stoïcienne (*natura*, φύσις). **(R. Berthelot.)**

— En esthétique, on constate la même équivoque entre les différents sens du mot nature. Toutes les écoles artistiques prêchent le retour à la nature. Mais les uns entendent par nature la nature humaine dans ce qu'elle a de proprement

Renan, *Dialogues philosophiques*, III (3e éd., 116). « Libre à ceux qui veulent se retirer de la vie ! La nature en l'esprit a de ces défaillances. Puissance de dissolution, la réflexion y répond à la mort. » Séailles, *Le Génie dans l'art*, Conclusion. — On remarquera que ce sens rejoint le sens **C.**

3° *Par développement de l'idée de régularité logique, dépourvue de spontanéité et de puissance créatrice :*

H. Ensemble des êtres (ou caractère des êtres) qui ne tendent pas à une fin, mais qui sont entièrement mus par une causalité quasi mécanique.

« Die unbedingte Kausalität in der Erscheinung [heisst] die Freiheit ; die bedingte dagegen heisst im engeren Verstande, Natursache[1]. » Kant, *Krit. der reinen Vernunft*, Syst. der Kosmol. Ideen, A. 419, B. 447. « Natur ist das Dasein der Dinge, sofern es nach allgemeinen Gesetzen bestimmt ist[2]. » *Prolégomènes*, § 14. — « Nous le pouvons (= nous pouvons étendre à l'homme le devoir de bonté que nous avons à l'égard des autres êtres sentants) ; mais ce ne sera pas proprement la *personne*, ce sera la *nature* d'autrui qui y prendra part : l'homme comme animal et non pas comme homme. » Renouvier, *Science de la morale*, I, ch. xxii (1re éd., 142-143).

Nature, en ce sens, s'oppose à *Esprit*, à *Liberté*, à *Personnalité*. Mais il faut remarquer que le même mot s'oppose également à *Esprit*, au sens suivant ainsi qu'aux sens **D** et **F** (voir plus haut le texte cité de M. Séailles).

4° *Par développement de l'idée d'objet perçu :*

I. Le monde visible, en tant qu'il s'oppose aux idées, aux sentiments, etc. « Le mot *nature* prend trois sens divers : 1° Il désigne l'univers, le monde matériel ; on dit dans ce premier sens : *la beauté de la nature, la richesse de la nature ;* c'est-à-dire les objets du ciel et de la terre offerts à nos regards... » Volney, *La Loi naturelle*, ch. i. Le mot, en ce sens, se dit surtout du *monde végétal* comme étant celui où se manifeste le mieux la puissance d'expansion et de production de la vie : la campagne, les bois. Cf. les sens **G**, et, par suite, **C.**

5° *Par développement de l'idée d'ordre usuel :*

J. Ce à quoi nous sommes accoutumés, les objets et les événements tels qu'ils se présentent ordinairement à nous. La nature, en ce sens, s'oppose

1. « La causalité inconditionnelle de la cause dans le phénomène s'appelle la liberté, la causalité conditionnelle au contraire s'appelle, au sens étroit, cause naturelle. » — Voir tout le passage, où sont analysés divers sens du mot *nature*. — 2. « La Nature est l'existence des choses, en tant que déterminée par des lois universelles. »

humain (la raison) ; les autres la nature humaine dans ce qu'elle a d'individuel (la sensibilité) ; d'autres la nature extérieure et pittoresque, etc. On doit éviter autant qu'on peut l'emploi de ce mot vague et ambigu. **(F. Mentré.)**

Faut-il proscrire si sévèrement les termes de ce genre ? L'emploi exclusif d'un mot plus précis, spécial à chaque acception, ferait évanouir ce qu'il y a de réellement un, et en même temps de profond et de philosophique, dans cette large signification. Il ne faudrait peut-être même pas tant distinguer et spécifier les sens, et laisser un même mot évoluer librement de l'un à l'autre, pourvu qu'on *sente*, entre tous ces sens, des rapports de filiation et une identité fondamentale. Les mots d'une langue ne sont pas des jetons, et ils ont eux-mêmes une φύσις. Ils n'ont pas un nombre déterminé de sens ; il y a en eux, comme dans tout ce qui est vivant, de l'infini. **(J. Lachelier.)**

— *Concedo totum ;* mais sous deux réserves : la première est que dans l'étude critique du vocabulaire, il soit permis de choisir, parmi les nuances continues de

à ce qui est *surnaturel*. Cf. *Miracle**. — Ce sens existe surtout dans l'adjectif *naturel*, et dans l'adverbe *naturellement.*

6° *Par développement de l'idée d'ordre moral, consistant pour chaque être, et pour l'ensemble des êtres, dans la réalisation de leur essence, de leur Idée :*

K. Principe fondamental de tout jugement normatif. Les « lois de la nature », prises en ce sens, sont alors les règles idéales, parfaites, les νόμοι ἄγραφοι dont les morales ou les législations humaines sont une imitation imparfaite. Cf. *Loi*, **A**, et *Droit naturel.* « Lex naturæ nihil aliud est nisi lumen intellectus insitum nobis a Deo, per quod cognoscimus quid agendum et quid vitandum. » St Thomas d'Aquin, *De duobus charit. praecept.*, 1. — « O nature, souveraine de tous les êtres, et vous ses filles adorables, vertu, raison, vérité, soyez à jamais nos seules divinités. » D'Holbach, *Système de la nature*, II, 446. — « Il est contre la loi de nature, de quelque manière qu'on la définisse, qu'un enfant commande à un vieillard, qu'un imbécile conduise un homme sage. » J.-J. Rousseau, *Discours sur l'inégalité*, 93.

« Contre nature » est une expression énergique de réprobation morale ; mais elle retient beaucoup du sens **C** ; elle ne s'emploie guère qu'en parlant de perversion sexuelle, ou de sentiments contraires à ceux qui se produisent normalement entre parents et enfants. (Cf. *Dénaturé.*) *Nature* emporte alors, comme il arrive dans quelques autres cas, l'idée de la reproduction de l'espèce et des instincts qui s'y rattachent.

CRITIQUE

Il n'est pas possible de ranger les sens du mot *nature*, au point de vue sémantique, en une série linéaire. Ils paraissent s'être formés par rayonnement en plusieurs directions autour d'une idée primitive, qui serait sans doute celle du développement spontané des êtres vivants suivant un type déterminé. (Φύσις, cf. φύω, φυτόν ; même racine dans *fetus, fecundus, felix* ; — *natura*, cf. *nasci ; naturel* subst., au sens d'autochtone, d'indigène.) — Ce sens primitif existe-t-il encore dans les œuvres des écrivains grecs ? Je n'en ai pu trouver d'exemple. On lit dans le *Dict. grec* de Bailly : « Φύσις γάλακτος, formation du lait dans les mamelles ; Aristote, *Gén. des animaux*, II, 2. » Mais cet exemple est doublement inexact : 1° Il s'agit dans ce chapitre du sperme et non du lait ; 2° l'expression τοῦ σπέρματος φύσις, qui s'y trouve deux fois ($735^{a}29$, $736^{a}19$), y désigne la constitution physique et chimique du sperme. Il en est de même des expressions τοῦ ἐλαίου φύσις ($383^{b}21$), τοῦ αἵματος φύσις ($403^{b}7$), etc. ; ce mot s'applique toujours à la composition du corps par tels ou tels éléments, eau, terre, etc. — Φύσις γάλακτος se trouve bien dans la *Politique*, I, 8 ; $1256^{b}15$; mais φύσις, dans ce passage, n'a qu'un sens explétif, ce qui n'est pas rare chez Aristote, comme le fait observer Bonitz, *Index*, $838^{a}8$. Cf. de même *natura auri*, *natura ignis* chez Lucrèce.

Il faut remarquer en outre que, dès l'antiquité, ce mot présente toute la

cette transformation sémantique, les points les plus importants, pour les noter et les faire ressortir, et cela surtout, quand ces mouvements de sens vont jusqu'à donner à un même mot, comme il arrive ici, certaines acceptions diamétralement opposées ; — la seconde est que, dans l'usage de la langue, cette élasticité des termes ne serve pas, comme on le voit souvent, à l'énoncé de formules spécieuses, sonnant bien, dans lesquelles l'impression favorable que font les mots recouvre des pensées confuses, qui s'évanouissent à l'analyse, ou même des sophismes, dont la faiblesse apparaît quand on les traduit. Le mot *nature* est un de ceux qui fournissent le plus d'exemples de ces défauts : voir la Critique. **(A. L.)**

variété de significations qu'il a conservée chez les modernes ; et qu'en outre la plupart des écrivains l'emploient dans toutes ses acceptions. Il n'est pas rare de le rencontrer en deux sens différents à quelques lignes de distance, et parfois dans la même phrase.

Les deux grandes divisions que nous avons adoptées sont indiquées par DESCARTES, *Méditations*, VI, 10 ; et par KANT, *Crit. de la Raison pure*, Antinomie, 1re section, ad finem. — Mais la critique la plus complète des équivoques enveloppées dans ce mot, surtout au point de vue moral, est celle qu'a présentée John Stuart MILL dans son Essai intitulé *Nature* (publié dans l'ouvrage posthume *Nature ; the Utility of Religion ; Theism : being three Essays on Religion*[1], 1874). « Le mot Nature, dit-il en résumé, a deux sens principaux : ou bien il dénote le système total des choses, avec toutes leurs propriétés ; ou bien il dénote les choses telles qu'elles seraient en dehors de toute intervention humaine. Dans le premier sens, la doctrine qui recommande à l'homme de suivre la nature est absurde, puisque l'homme ne peut faire autrement. Dans le second sens, la doctrine qui recommande à l'homme de suivre la nature, c'est-à-dire de prendre le cours spontané des choses pour modèle de ses propres actions volontaires, est irrationnelle et immorale : irrationnelle, parce que toute action humaine consiste à changer le cours de la nature, ainsi définie, et toute action utile, à l'améliorer ; immorale, car le cours des choses est plein d'événements qui sont unanimement jugés odieux quand ils résultent de la volonté humaine. »

Il y a de plus équivoque grave entre les sens B, C et le sens D. Dans le premier cas, la nature d'un homme est ce qui le rend homme, ce qu'il a de commun avec ses semblables, ce qui constitue, soit la définition de son « Idée », soit l'instinct normal de son espèce. Dans le second cas, la nature d'un homme est au contraire ce qui l'individualise, ce qui le distingue par certaines tendances ou certains modes de réaction qui lui sont propres. Montaigne, et Pascal après lui, opposent souvent la nature et la coutume : mais sous le premier mot ils réunissent la nature humaine, en tant que « forme maîtresse » de l'humanité, et la nature individuelle, en tant que « forme maîtresse » de tel ou tel. Il est évident que soit au point de vue moral, soit au point de vue pédagogique, l'éloge d'une conduite ou d'une éducation « conforme à la nature » correspond encore ici à deux attitudes qui devraient être radicalement opposées.

1. *La Nature : L'Utilité de la Religion ; Le Théisme : trois essais sur la Religion.*

Nous croyons donc qu'il y aurait grand avantage à réduire autant que possible l'usage de ce mot qui, d'ailleurs, a déjà subi quelque diminution depuis le XVIIIe siècle. On peut, dans bien des cas, le remplacer utilement par des termes moins vagues : au sens **A,** par *principe vital* (sous toutes réserves quant à l'usage scientifique qu'il convient de faire de ce concept) ; au sens **B,** par *essence ;* au sens **C,** par *instinct* ou *inclination ;* au sens **D,** par *tempérament* ou *caractère ;* au sens **F,** par *univers ;* au sens **H,** par *déterminisme.* On pourrait le conserver aux sens **G** et **I,** pour lesquels il n'admet pas de synonymes, et qui, d'ailleurs, prêtent moins aux confusions sophistiques. Ces sens donnent une valeur précise à l'opposition de l'Homme et de la Nature, de l'Art et de la Nature, sur laquelle on continuera sans doute à faire des jeux de mots philosophiques, mais dont il ne semble pas qu'on puisse se passer. Quant aux sens **E, J, H,** qui correspondent à des usages confus ou abusifs de ce terme, il serait bon de les écarter ; ce dernier notamment (malgré la renaissance contemporaine de l'expression *Droit naturel*), tend à tomber en désuétude, et sa disparition serait très souhaitable. S'il y a un principe suprême des jugements normatifs, il faut l'appeler du seul nom qui lui soit propre, le Bien, et ne pas entretenir par un terme équivoque la confusion traditionnelle des jugements de fait et des jugements de valeur.

Rad. int. : **G. I.** Natur.

« Nature (Philosophie de la) », D. *Naturphilosophie.*

A. Une des divisions usuelles de la philosophie chez les philosophes allemands du commencement du XIXe siècle, en particulier chez SCHELLING et HEGEL. Elle s'oppose à la *Logique* et à la *Philosophie de l'Esprit.*

B. Synthèse philosophique des caractères généraux et des grandes lois de la nature, au sens **E** de ce mot. Ce terme est surtout usuel, en ce sens, sous sa forme allemande, en parlant des théories de HÆCKEL, de MACH, d'OSTWALD, etc.

« Nature naturante » et « Nature naturée », L. Scol. *Natura naturans, natura naturata.*

Expression qui paraît avoir pris naissance au XIIe siècle dans les traductions latines d'Averroës. Cf. SIEBECK, Über die Entstehung der Termini *Natura naturans* und *natura naturata*[1], *Arch. für Gesch. der Phil.*, III, 1890. La nature naturante est Dieu, en tant que créateur et principe de toute action ; la nature naturée est l'ensemble des êtres et des lois qu'il a créés. « Natura dicitur dupliciter : uno modo Natura naturans, id est ipsa summa naturæ lex quæ Deus est... aliter vero Natura naturata... » VINCENT DE BEAUVAIS, *Speculum quadruplex*, XV, 4 (*Ibid.*, 370). — Cf. St THOMAS D'AQUIN (*Somme théol.*, I, II, 85 ; *De div. nomin.*, IV, 21) ; ECKHART ; G. BRUNO ; CLAUBERG ; et surtout SPINOZA (*Éthique*, I, 29) par qui ces expressions ont été rendues célèbres.

1. Sur l'origine des termes *Natura naturans* et *Natura naturata.*

REMARQUE

BACON (selon sa méthode, qui consiste à conserver les termes scolastiques en leur donnant un sens physique) entend par *natura naturans* la disposition ou le processus réels qui apparaissent à nos sens sous l'aspect d'une qualité perceptible, ou *nature.* (Cf. ci-dessus *Nature* **B.**) Cette expression est donc, pour lui, synonyme de *Forme**. Voir *Nov. Org.*, II, 1.

1. NATUREL, adj. (et **naturellement).** D. *Natürlich, Natur- ;* E. *Natural ;* I. *Naturale.*

Naturel se dit dans tous les sens du mot *Nature*, et par suite peut être opposé :

— à acquis,
— à réfléchi,
— à contraint,
— à artificiel,
— à affecté,
— à humain,
— à divin, à spirituel,
— à révélé,

Sur **Naturel,** adj. — On comprend souvent sous le nom de *sciences naturelles* la géologie et même la minéralogie. Par contagion du sens baconien d' « *histoire* naturelle » (opposée à « *philosophie* naturelle »), il arrive que *sciences naturelles* désigne les sciences de description et de classification, par opposition à la recherche des lois, donc à peu près ce qu'Auguste Comte appelait « sciences concrètes ». **(M. Drouin.)**

L'expression « philosophie naturelle » étant tombée graduellement en désuétude en français, sauf dans le style soutenu, tout le sens de l'expression « histoire naturelle », est arrivé à se concentrer sur le second de ces mots ; et ce déplacement a été facilité par les sens **C, G, I** du mot *nature :* le « naturaliste » fait des excursions zoologiques, botaniques, géologiques ; il vit « au milieu de la nature », par oppo-

— à régénéré,
— à surnaturel,
— à surprenant,
— à suspect,
— à monstrueux : 1° au sens biologique ; 2° au sens moral ; et dans ce cas, il est souvent un synonyme atténué d'*excusable ;*
— à positif (droit naturel),
— à légitime (enfant naturel).

En outre, les *sciences naturelles* sont les sciences des êtres vivants (et celles qui s'y rattachent par leurs caractères formels), par opposition aux *sciences physiques* proprement dites : la physique et la chimie.

En mathématiques : 1° la « *suite naturelle* » des nombres est la série des entiers, 1. 2. 3. 4. 5. 6... *n*, par opposition aux nombres fractionnaires, irrationnels, etc. ; 2° les *logarithmes naturels* ou népériens sont ceux qui ont pour base *e ;* 3° les *lignes trigonométriques naturelles* sont les valeurs numériques des sinus, tangentes, etc., dans un cercle de rayon 1.

CRITIQUE

Voir *Nature.*

2. NATUREL, subst. D. *Naturell, Naturanlage* (KANT) ; E. *Nature ;* I. *Natura.*

A. Synonyme de *nature*, au sens **D.**

B. Absence d'affectation.

Rad. int. : **A.** Naturel ; **B.** Neafektac.

NATURISME, D. *Naturismus ;* E. *Naturism ;* I. *Naturismo.*

A. Culte de la nature (au sens religieux du mot *culte*).

B. Doctrine historique de Max MULLER, de KUHN, de STEINTHAL, d'après laquelle la source essentielle de la religion serait la personnification et l'adoration de ce qui, dans le monde physique, a frappé l'imagination des hommes au début de la civilisation : le soleil, les astres, le ciel, le feu, la tempête, la nuit, etc.

C. Doctrine prônant le « retour à la nature » dans les institutions sociales et dans la manière de vivre.

Rad. int. : Naturism.

NÉANT, D. *Nichts, Nichtseiendes ;* E. *Non-being ;* I. *Non-essere, nulla.*

A. Ce qui n'existe pas, soit absolument (mais la légitimité du concept

---

sition au physicien qui s'enferme dans son laboratoire. — Puis, à mesure que les études de cet ordre découvraient des généralisations et des lois, le terme d'*histoire* a paru choquant ; on y a substitué celui de *science ;* mais, dans la nouvelle expression ainsi formée, naturel a conservé la signification qu'il avait prise antérieurement. D'où l'usage assez illogique de cette appellation. **(A. L.)**

Sur **Naturel,** subst. — KANT, dans son *Anthropologie* (2e partie, 87) distingue, dans le caractère individuel au sens général *(der Charakter der Person) :* 1° *Das Naturell*, oder *Naturanlage ;* il entend par là le fait d'avoir ce que nous appelons en français bon ou mauvais caractère, bon ou mauvais cœur ; — 2° *Das Temperament :* le fait d'être sanguin, mélancolique, colérique, flegmatique ; — 3° *Der Charakter* (schlechthin), oder *Denkungsart* (caractère proprement dit, au sens qu'il définit ; cette propriété de la volonté par laquelle le sujet s'attache à certains principes pratiques, qu'il s'est prescrit à lui-même par sa propre raison). — « Les deux premiers nous font connaître ce qu'on peut faire de l'homme ; le second, qui est moral, ce qu'il est en mesure de faire de lui-même. » — (Texte signalé **par R. Eucken.**)

Sur Naturisme. — Le sens **C** a été ajouté d'après les observations de M. **O. Karmin.**

de *néant absolu* est discutée), soit relativement à un univers du discours déterminé. — Cf. *Existence.* « Je pouvais croire que [ces idées] je les tenais du néant, c'est-à-dire qu'elles étaient en moi pour ce que j'avais du défaut. » DESCARTES, *Méthode*, IV, 4.

Voir J.-P. SARTRE, *L'être et le néant* (1943) et plus loin, dans le Supplément.

B. Quantité nulle d'un objet susceptible d'augmenter ou de diminuer. « Il y en a qui prétendent... que deux néants d'étendue peuvent aussi bien faire une étendue que deux unités, dont aucune n'est nombre, font un nombre par leur assemblage. Il faut leur repartir... que mille maisons font une ville, quoiqu'aucune ne soit ville... Quoiqu'une maison ne soit pas une ville, elle n'est pas néanmoins un néant de ville ; il y a bien de la différence entre ne pas être une chose et en être un néant. » PASCAL, *De l'esprit géométrique*, éd. Brunschv., 181.

C. Valeur nulle. « [L'âme chrétienne] considère comme un néant tout ce qui doit retourner dans le néant, le ciel, la terre, son esprit ; ses parents, ses amis, ses ennemis, les biens, la pauvreté, etc. Enfin, tout ce qui doit moins durer que son âme est incapable de satisfaire le désir de cette âme. » PASCAL, *Sur la conversion du pécheur*, 4.

CRITIQUE

1. KANT a divisé suivant son tableau des catégories l'idée de *néant* ou de *rien (nichts) :* 1° Concept vide *(aucun)*, sans objet actuellement donné *(ens rationis) ;* par exemple le noumène ; 2° Absence d'une qualité déterminée, négation *(nihil privativum)*, p. ex. l'ombre, le froid ; 3° Forme de l'intuition sans substance qui permette

---

Sur **Néant.** — L'épreuve de cet article citait, en les adoptant, les critiques de M. Bergson contre l'idée de néant absolu. « L'idée du néant absolu, dit-il, entendu au sens d'une abolition de tout, est une idée destructive d'elle-même, une pseudo-idée, un simple mot. Si supprimer une chose consiste à la remplacer par une autre, si penser l'absence d'une chose n'est possible que par la représentation plus ou moins explicite de la présence de quelque autre chose, enfin si abolition signifie d'abord substitution, l'idée d'une abolition de tout est aussi absurde que celle d'un cercle carré... Il y a plus, et non pas moins, dans l'idée d'un objet conçu comme « n'existant pas » que dans l'idée de ce même objet conçu comme « existant », car l'idée de l'objet « n'existant pas », est nécessairement l'idée de l'objet « existant » avec, en plus, la représentation d'une exclusion de cet objet par la réalité actuelle prise en bloc. » *L'Évolution créatrice*, pp. 307 et 310.

M. Blondel approuva cette critique et rappela que dans l'*Action* (p. 31-39), il a montré que non seulement nous ne pouvons avoir une représentation ou une pensée réelle du néant, mais que « en cherchant, ici comme partout, le secret des nécessités intellectuelles dans les mouvements les plus intimes et les plus inévitables de la volonté, si on ne conçoit pas le néant, c'est qu'on ne le veut pas et qu'on ne peut pas le vouloir. »

J. Lachelier nous écrivit au contraire : « Si l'esprit et la pensée sont quelque chose, et si exister, c'est être posé par l'esprit, l'esprit peut, avec la même liberté, poser un être quelconque ou se refuser à poser quoi que ce soit (ou du moins se concevoir par abstraction, comme ne posant rien, concevoir sa propre liberté en dehors de tout exercice actuel de cette liberté). La remarque de M. Bergson est singulièrement profonde, et parfaitement juste, du point de vue de son réalisme ; mais elle se retourne contre ce réalisme même. L'idée du néant implique et vérifie celle de la « liberté » (dans mon sens de ce mot et non dans le sien). » — **(J. Lachelier.)** Cf. ci-dessus *Nature**, Observations, et *Négation**.

Observations analogues de **L. Brunschvicg.**

de se représenter cette forme *(ens imaginarium)* : l'espace et le temps ; 4° Concept contradictoire *(nihil negativum)*, p. ex. une figure (un polygone) rectiligne de deux côtés. — Il est visible que, surtout dans la troisième catégorie, la correspondance n'existe que d'une manière tout artificielle ; d'autre part, la catégorie du *nihil privativum*, qu'il restreint à la qualité, et même à la qualité sensible (équivoque souvent signalée dans le tableau des catégories) pourrait être considérée comme enveloppant toutes les autres puisqu'on ne peut penser le néant de quelque chose qu'en le posant d'abord à titre d'objet de pensée.

2. J.-P. Sartre a appelé l'attention sur le caractère factice du néant qui, d'une part, n'existe qu'en tant que négation ou qu'évanouissement de quelque chose ; et qui, d'autre part, ne peut être posé que par notre pensée. « Le néant n'est pas... il est néantisé par un être qui le supporte. » *L'Être et le Néant*, p. 58. « L'homme est l'être par qui le néant vient au monde. » *Ibid.* p. 60 **(S)**.

Rad. int. : **A.** Nihil ; **B. C.** Nul.

« NÉANTISER », (S).

NÉCESSAIRE, D. *Notwendig ;* E. *Necessary ;* I. *Necessario.*

1° Logique et métaphysique.

Notion intellectuelle fondamentale, opposée à *contingent**, et corrélative de la notion de *possible**. Il est traditionnel de donner du sens de ce mot une formule générale : est nécessaire ce qui ne peut être autrement. Mais cette formule n'a qu'une unité verbale ; elle change beaucoup de signification suivant ce à quoi on l'applique :

a) *En parlant des relations :*

A. Est dite nécessaire la dépendance de la proposition impliquée par rapport au système de propositions qui l'implique. Schopenhauer voit même dans cette dépendance la définition générale de la nécessité. (*Kritik der kantischen Philosophie*, 549.) Cette thèse a été vivement approuvée par Bosanquet, *Logic*, II, 213. « Necessity indeed means nothing but the inevitableness of the consequent when the ground is given[1]. »

B. Est dit nécessaire l'enchaînement des causes et des effets dans un système déterminé.

C. Est dit nécessaire le rapport d'un moyen à une fin, d'une condition à un conditionné, si cette fin ne peut être atteinte que par ce moyen, ou si ce conditionné ne peut être réalisé que sous cette condition.

b) *En parlant des propositions des faits ou des êtres :*

D. Est dite nécessaire la proposition dont la contradictoire implique contradiction, soit absolument, soit sous certaines présuppositions définissant un univers du discours.

1. « *Nécessité* ne veut rien dire d'autre que ceci : le conséquent est inévitable quand le principe est donné. »

Sur **Nécessaire.** — Dans la première rédaction de cet article et jusqu'à la 4e édition, les sens actuellement désignés par **A, B, C,** etc., n'étaient distingués que par des numéros et considérés comme des applications diverses de la définition : ce qui ne peut pas être autrement. Nous devons à M. **Lucien Bonnot** d'avoir appelé notre attention sur les équivoques du mot *peut* dans cette formule, et par suite du mot *nécessaire* dans ses divers emplois.

On pourrait ajouter à la critique, me semble-t-il, que même en ce qui concerne la distinction fondamentale du nécessaire hypothétique et du nécessaire catégorique, il subsiste une dépendance du sens **A,** et de tout ce qui s'y rattache, par rapport au sens **E** : car pour qu'une proposition *b* soit nécessaire par rapport à une proposition *a* (sens **D**) il faut que $a \supset b$ soit posé, soit comme nécessaire au sens **E,** soit comme nécessaire par rapport à une autre implication dont il serait la conséquence, soit comme décisoire. Et dans ces deux derniers cas il faudra, pour en déduire quelque chose, un principe qui s'impose par lui-même, à moins

E. Est dite nécessaire la proposition dont la contradictoire est connue pour fausse *a priori**, et sans raisonnement. Les « vérités nécessaires » (si l'on admet qu'il y en ait de telles) sont donc celles qui s'imposent à l'esprit humain de telle sorte qu'il soit impossible de les révoquer en doute de bonne foi.

F. Est dite nécessaire (par rapport à un système de présuppositions) toute conséquence que ces présuppositions impliquent.

G. Est dit nécessaire (par rapport à un ensemble de causes données) l'effet qui en résulte infailliblement.

H. Est dit nécessaire (par rapport à une fin) le moyen unique de cette fin.

I. Est dit nécessaire l'être qui ne dépend pour exister d'aucune autre cause ou condition : le Dieu de Descartes, la substance de Spinoza.

2° Morale.

J. Moralement obligatoire. (Sans doute par suite d'une ellipse : nécessaire, au sens **H,** pour bien agir, pour réaliser sa nature idéale.) Ce sens est assez répandu, mais impropre, et prête à l'équivoque.

CRITIQUE

Nous avons poussé le plus loin possible, dans l'analyse précédente, la séparation des acceptions diverses où se prend le mot *nécessaire* ; et cela est utile pour mettre en lumière les équivoques auxquelles il prête. Mais les sens **B,** d'une part, **F** et **G,** de l'autre, ne sont que des domaines d'application différents de l'idée fondamentale **A.** — **C** et **H** ne diffèrent de même qu'en ce que l'un s'applique à une relation, l'autre au conséquent de celle-ci. Et si le moyen est dit *nécessaire*, c'est que « Il faut le faire » est, lui aussi, nécessairement impliqué, au sens **A,** par la majeure : « Il faut atteindre cette fin. »

Il ne reste donc que les sens **E** et **I** qui s'opposent aux précédents par leur caractère catégorique : ce qui s'impose ou se pose par soi-même et immédiatement, soit dans le domaine de la pensée, soit dans celui de l'être. Encore ces deux grandes divisions ne sont-elles peut-être pas sans lien intérieur. Voir *Observations.*

Rad. int. : Neces. *(Boirac.)*

NÉCESSITÉ, D. *Notwendigkeit ;* E. *Necessity ;* I. *Necessità.* — Cf. *Hasard**.

A. (Au sens abstrait.) Caractère de ce qui est nécessaire. La nécessité est *absolue* ou *catégorique*, si elle est considérée comme valable en tout état de cause, et quelles que soient les présuppositions d'où l'on part ; elle est *hypothétique* si elle est subordonnée à certaines présuppositions qui pourraient elles-mêmes ne pas être faites ; voir ci-dessus *nécessaire* **D, F, G, H.**

Doctrine de la Nécessité ou *Nécessitarisme* (E. *Necessitarianism*, appliqué spécialement aux théories de Robert

qu'il ne soit déduit ou décisoire, ce qui de nouveau nous renvoie à un étage supérieur, et ainsi de suite jusqu'au catégorique. **(A. L.)**

— Sur la doctrine qu'il n'existe ni nécessité physique, ni nécessité logique et mathématique, mais seulement une nécessité psychologique, d'habitude, voir Jean Laporte, *L'idée de nécessité* (1941).

Sur **Nécessité morale.** — Cette expression, comme celle de *convenance*, paraît avoir été empruntée par Leibniz à Grotius : « Jus naturale est dictatum rectae rationis, indicans actui alicui, ex ejus convenientia aut disconvenientia cum ipsa natura rationali et sociali, inesse moralem turpitudinem, aut necessitatem moralem. » *De jure belli et pacis* (1625), livre I, chap. I, § 10. **(R. Berthelot.)**

Owen) ; terme vieilli pour désigner le *déterminisme***, au sens **C.** — Voir J. S. Mill, *Logic*, liv. VI ch. ii, notamment § 2 et 3, où il désapprouve l'emploi de ce mot.

B. « Nécessité morale. » (Leibniz, *Théodicée*, 132, 175, 234 et dans un grand nombre d'autres passages.) Il l'oppose à la « nécessité absolue », ou « nécessité métaphysique » ; quelquefois à la « nécessité brute et géométrique » (371). Elle consiste dans le fait qu'un être intelligent et bon ne saurait choisir entre plusieurs possibles qu'en concevant l'un d'entre eux comme meilleur, et comme supérieur aux autres au point de vue de la « convenance ». Cf. *Obligation**.

C. (Au sens concret.) Ce qui est nécessaire ; et plus spécialement ce qui est nécessaire à une fin. « La division du travail est une nécessité dans la science moderne. »

D. Contrainte exercée sur les désirs et les actions de l'homme par l'enchaînement inévitable des principes et des conséquences, des effets et des causes. Souvent personnifiée en ce sens, et quelquefois confondue avec la *Fatalité**.

Rad. int. : **A. B.** Neceses ; **C.** Necesaj.

NEGAT (du L. *negatum*, chose niée). Log. Soient deux classes A et B, A étant une espèce du genre B. L'expression « Non-A » (—A ou A′) désignera dans la classification, « les B qui ne sont pas des A ». Non-A constitue le *négat* (on dit aussi le *corrélat*) de A dans la classe B. La négation n'a pas ici sa signification habituelle, puisqu'elle détermine une sous-classe effective de B.

En généralisant, on peut considérer non-A pris absolument, comme le *négat* (ou le *corrélat*), c'est-à-dire le complément de A dans l'Univers* du discours.

Cf. *Indéfini**, *Limitatif**.

NÉGATIF, D. *Negativ*, *Verneinend* ; E. *Negative* ; I. *Negativo*.

A. En parlant d'une proposition, celle dont la copule est affectée d'une négation*. Voir ce mot.

B. En parlant d'un terme, celui dont l'énoncé est précédé de la particule *non* (ou de celles qui sont considérées dans certains cas comme lui étant équivalentes : *a* — ; *in* — ; *mal* — ; etc.). — Voir ci-dessous, Critique.

C. En parlant d'une grandeur, celle qui est précédée du signe —. Se dit, par métaphore, de tout ce qui peut être envisagé comme compté en sens inverse d'une direction donnée.

D. En parlant d'une attitude d'esprit, d'une doctrine, celle qui s'oppose à une croyance ou à une théorie antérieure, mais sans y rien substituer. « Quand on emploie le mot positif comme le contraire de négatif... il indique l'une des plus éminentes propriétés de la vraie philosophie moderne... destinée surtout, par sa nature, non à détruire, mais à organiser. » A. Comte, *Disc. sur l'esprit positif*, § 32. — Un « résultat négatif » est proprement un résultat purement critique, qui ne fait que détruire. (Ce terme s'emploie souvent dans le sens de résultat nul, ou d'échec ; mais c'est à tort.)

CRITIQUE

Il existe dans les langues naturelles beaucoup de termes à forme négative ; mais, comme le faisait déjà remarquer Bossuet (*Logique*, ch. xvi et xvii), ils marquent presque toujours *plus* ou *moins* que la simple négation logique du concept opposé (*malheureux* ≠ *non heureux* ; *injuste* ≠ *non juste*, car le cercle est non-juste sans être injuste) ; souvent même, ils marquent tout autre chose (*mobile*, *immobile*), et souvent aussi des idées de contenu tout aussi concret que les termes positifs correspondants : *indécis*, *individuel*, *immédiat*, *immense*, etc., ne suscitent dans la conscience sémantique aucun sentiment de négation. La plupart des psychologues et des logiciens modernes sont d'accord sur ce point.

Quant aux termes proprement négatifs, qui ne désignent ni n'impliquent rien de plus que la négation du concept exprimé par le terme positif correspondant, ils ne peuvent être considérés que comme de purs symboles algorithmiques. L' « idée négative », en effet, ne saurait être définie ni par la présence d'un contenu mental, qui serait positif, ni par l'absence de celui-ci, car penser A comme absent, c'est d'abord le penser, et par conséquent l'avoir présent à l'esprit. (Voir Sigwart, *Logik*, 1re partie, § 22.)

Aristote les appelle ὀνόματα ἀόριστα (p. ex. οὐκ ἄνθρωπος), en tant qu'on ne peut dire à quels êtres ils s'appliquent, et les oppose expressément aux véritables ὀνόματα, qu'il définit φωναὶ σημαντικαί. (Περὶ ἑρμην., 2 ; 16a19.) « Τὸ δ'οὐκ ἄνθρωπος οὐκ ὄνομα ... ἀλλ 'ἔστω ὄνομα ἀόριστον. » *Ibid.*, *a* 30, *b* 32.

Kant n'admettait pas, lui non plus, qu'il y eût des concepts négatifs au point de vue logique ; mais il en admettait la réalité au point de vue transcendental. (*Crit. de la Rais. pure*, A. 574 ; B. 602.)

Voir la discussion approfondie de cette notion dans Ed. Morot-Sir, *La pensée négative* (1947).

Rat. int. : **A. B. C.** Negativ ; **D.** Negem.

Sur **Negat.** — Article dû à M. **Ch. Serrus.**

Sur **Négatif.** — *Négatif* admet deux contraires : *affirmatif* et *positif*, qui ne sont pas synonymes, ce qui jette la confusion quand on raisonne *a contrario*. D'autre part, tantôt affirmer et nier sont deux espèces du genre juger ; tantôt nier est une espèce du genre affirmer (au sens **A** d'*affirmation**) : c'est affirmer que non. Enfin *négatif* comporte l'équivoque du passif et de l'actif : le jugement négatif pourrait être négatif en tant que niant ; et l'idée négative pourrait être négative en tant que niée. **(M. Marsal.)**

NÉGATION, D. *Verneinung* ; E. *Negation* ; I. *Negazione*.

A. Acte de l'esprit consistant à déclarer qu'une lexis* proposée est fausse.

B. Signe grammatical qui représente cette attitude de l'esprit.

C. Symbole logique représentant l'univers du discours, diminué de l'extension du terme dont ce symbole est appelé la négation. (Cf. *Négatif*.)

CRITIQUE

Plusieurs auteurs ont fait remarquer que la négation ne pouvait être considérée comme une forme primitive de la proposition, au même titre que l'affirmation. « There is no negation conceivable without the concomitant conception of an affirmation : for we cannot deny a thing to exist, without having a notion of the existence which is denied[1]. » Hamilton (d'après Krug), *Logic*, III, 216. Sigwart dit de même : « Die Verneinung richtet sich immer gegen den Versuch einer Synthesis, und setzt also... eine Zumutung Subjekt und Prädicat zu verknüpfen, voraus[2]. » (*Logik*, 1re partie, § 20.) Au point de vue psychologique, cette thèse paraît incontestable. « La proposition : Cette table n'est pas blanche, implique que vous pourriez la croire blanche, que vous la croyiez telle, ou que j'allais la croire telle ; je vous préviens, ou je m'avertis moi-même, que ce jugement est à remplacer par un autre (que je laisse, il est vrai, indéterminé). » Bergson, *L'évolution créatrice*, p. 311-313. La croyance est l'état primitif de l'esprit. — Cependant, au point de vue logique, il y a

1. « Il n'y a pas de négation concevable sans l'idée concomitante d'une affirmation : car nous ne pouvons nier l'existence d'une chose sans avoir la pensée de cette existence même que nous nions. » — 2. « La négation est toujours dirigée contre une tentative de synthèse ; elle suppose une suggestion d'unir le sujet au prédicat. »

lieu de faire une double réserve : d'une part, celle qui a été formulée par J. Lachelier dans l'Observation ci-dessous ; de l'autre, la distinction qu'il faut reconnaître entre la liaison préalable du sujet ou du prédicat, qui est nécessaire à la négation, et l'affirmation proprement dite. On peut considérer par abstraction un « contenu » du jugement, qui serait ensuite, soit affirmé, soit nié, soit déclaré douteux, soit reçu à titre d'hypothèse, etc. Ce qui est ainsi, au même titre, l'objet de l'affirmation ou de la négation, est la *lexis**. (Cf. les observations sur *Modalité** et voir *Négativité**, dans le Supplément.) **(S.)**

Rad. int. : Neg.

NÉGATIVITÉ, (S).

NÉO ... — préfixe servant à désigner certaines écoles philosophiques, pour les rattacher à une école antérieure qu'elles continuent à quelques égards. Les expressions de cette forme paraissent être plus usuelles en Allemagne qu'en France, où il y en a peu qui soient couramment employées ; les plus connues sont *Néo-platonisme* (Plotin, Porphyre, Jamblique) ; *Néo-criticisme* (Renouvier, Brochard, Hamelin ; Pillon, Dauriac et les autres collaborateurs de la *Critique philosophique*) ; *Néo-scolastique* (D. Mercier, de Wulf et les autres collaborateurs de la *Revue néo-scolastique* de Louvain).

Néo-hégélianisme commence à être employé, à l'imitation des auteurs de langue anglaise, pour désigner l'école de Green, Caird, Bradley.

Le *Néo-lamarckisme* est la doctrine de MM. Eimer et E. D. Cope ; le *néo-darwinisme*, celle de Weismann ; le *néo-vitalisme*, celle de J. Reinke. (Voir *C. R. du Congrès de philosophie* de Genève, 1904, pp. 140 et suiv.) **(S.)**

NÉVROSE, D. *Neurosis, Nervenkrankheit ;* E. *Neurosis, Nervous affection ;* I. *Neurosi.*

Terme commun sous lequel on enveloppe les maladies caractérisées exclusivement par des troubles fonctionnels d'un caractère psychique, tels qu'idées fixes, obsessions, doutes, amnésies, phobies, tics, anesthésies, troubles du langage ou des instincts. — Il est difficile, dans l'état actuel de la science, d'en donner une formule qui exprime la nature de ces désordres. Cependant, Pierre Janet (*Les Névroses*, 1909 ; — 2e partie, ch. v : « Qu'est-ce qu'une névrose ? ») a proposé de les définir en disant que « les névroses sont des troubles ou des arrêts dans l'évolution des fonctions », *évolution* désignant ici « ce fait que l'être vivant se transforme continuellement pour s'adapter à des circonstances nouvelles, qu'il est sans cesse en voie de développement et de perfectionnement (p. 388). Il en admet deux classes principales : la *neurasthénie* et la *psychasthénie ;* et il les oppose aux démences, considérées comme « détériorations des fonctions anciennes ». (*Ibid.*, 391.)

Rad. int. : Nevroz.

Sur **Négation.** — La forme affirmative ou négative des propositions peut être indépendante de la tendance psychologique à l'affirmation, telle que la considère M. Sigwart. Il est bien vrai qu'il n'est utile de nier que ce qui pourrait être affirmé ; mais l'inverse n'est pas moins vrai, et l'on ne prend la peine d'affirmer que ce qui pourrait être nié. « Cette table est blanche » implique que vous pourriez croire qu'elle ne l'est pas. Dire, à midi : « Il fait jour », est absurde. Le dire, en été, à trois heures et demie du matin, ce peut être utile et raisonnable. **(J. Lachelier.)** Voir plus haut les Observations sur *Néant** et sur *Négation* dans le Supplément.

La négation comme relation interpropositionnelle est le rapport d'une proposition à sa négation, p et $-p$. Un tel rapport n'existe pas du tout entre p et $-q$. On n'a plus le droit, dans ce second cas, de considérer la négation comme une relation. C'est ce qu'a voulu exprimer la définition de la négation comme « eingliedrige Verknüpfung », par certains logiciens contemporains de langue allemande. Cette expression cependant nous semble défectueuse, puisqu'elle signifie littéralement « liaison portant sur un seul membre », ce qui n'a pas grand sens. Il nous paraît préférable de parler de la relation entre une proposition et sa contradictoire. **(Ch. Serrus.)**

Sur **Néo...** — **Ce préfixe ne devrait être employé qu'avec des radicaux d'origine grecque. Les mots tels que néo-vitalisme sont d'une mauvaise langue. (J. Lachelier.)**

NIHILISME, D. *Nihilismus ;* E. *Nihilism ;* I. *Nihilismo.*

A. Doctrine d'après laquelle rien n'existe (d'absolu) ; p. ex. la première des trois thèses de Gorgias dans son traité Περὶ φύσεως ἢ περὶ τοῦ μὴ ὄντος (d'après Sextus Empiricus, *Adv. Mathemat.*, vii, 65 sqq.).

B. Doctrine d'après laquelle il n'y a point de vérité morale, pas de hiérarchie des valeurs. — État de l'esprit auquel manque la représentation de cette hiérarchie, qui se pose la question : « A quoi bon ? » et n'y peut répondre. « Nihilismus : es fehlt das Ziel ; es fehlt die Antwort auf das Warum ?... Sein maximum von relativer Kraft erreicht er als gewaltthätige Kraft der Zerstörung : als activer Nihilismus. Sein Gegensatz wäre der müde Nihilismus, der nichts mehr angreift[1]. » Nietzsche, *Wille zur Macht*, livre I (Der europäische Nihilismus), ch. i.

C. Doctrines d'un parti politique et philosophique russe, appelé pour la première fois de ce nom dans le roman de Tourguenef, *Pères et enfants* (1862). Ce parti, dans sa première période, a été surtout une critique pessimiste, individualiste et naturaliste de l'organisation sociale : *nihilisme* s'appliquait alors au refus de reconnaître pour légitime aucune contrainte exercée sur l'individu. Une partie de ce groupe, après 1875, est devenu le groupe *terroriste* qu'on a continué à nommer (à tort) nihiliste. Voir Seignobos, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, ch. xix.

Rad. int. : Nihilism.

1. « Nihilisme : manque de but, manque de réponse au pourquoi ? Il atteint son maximum de force (relative) en tant que force violente de destruction, nihilisme actif. Son opposé serait le nihilisme fatigué, qui n'attaque plus rien. »

Sur **Nihilisme.** — Hamilton définit ainsi le nihilisme : « This doctrine, as refusing a substantial reality to the phenomenal existence of which we are conscious, is called *Nihilism*... Of positive or dogmatic Nihilism... we have an illustrious exemple in Hume, and the celebrated Fichte admits that the speculative principles of his own idealism would, unless corrected by his practical, terminate in this result[1]. » *Lectures on metaphysics*, Edinb., 1859 ; I, p. 293-294. **(C. Ranzoli.)**

— Eisler (3e édition) distingue deux sens du mot : 1° « Erkenntnistheoretischer Nihilismus » consistant à nier « jede Erkenntnismöglichkeit, jede allgemeine, feste Wahrheit » ; 2° « Metaphysischer Nihilismus » consistant à nier « jede Realität der Aussenwelt als solcher, der Vielheit der Dinge »[2] (p. 871). Dans la 1re édition, il n'indiquait que le premier sens. Le second, qui correspond à la formule de Hamilton, ne paraît pas avoir jamais existé en français. **(A. L.)**

1. « Cette doctrine, en tant qu'elle refuse une réalité substantielle à l'existence phénoménale dont nous sommes conscients, est appelée *Nihilisme*. — Du Nihilisme positif ou dogmatique ... nous avons un illustre exemple dans Hume, et le célèbre Fichte admet que les principes spéculatifs de son propre idéalisme, s'ils n'étaient corrigés par sa morale, aboutiraient au même résultat. » *(Leçons de métaphysique.)* — 2. « Le nihilisme dans la théorie de la connaissance » consistant à nier « toute possibilité de connaissance, toute vérité générale certaine » ; — « le nihilisme métaphysique », consistant à nier « toute réalité du monde extérieur en tant que tel, de la multiplicité des choses ».

NIRVANA, terme sanscrit popularisé par Schopenhauer. État de délivrance intellectuelle et affective qu'on obtient par le renoncement au vouloir-vivre, aux intérêts de son individualité, et aux illusions de la sensation. Voir notamment, *Die Welt*, liv. IV, suppléments, ch. xli, ad finem : « Das Daseyn, welches wir kennen, giebt er [der gute Mensch] willig auf ; was ihm statt dessen wird, ist in unsern Augen nichts, weil *unser* Daseyn, auf jenes bezogen, nichts ist. Der buddhaistische Glaube nennt jenes *Nirwana*, d. n. Erlöschen[1]. »

NISUS (effort), terme latin assez souvent employé, en français, pour désigner un effort qui n'est ni volontaire, ni conscient. « On sent un immense *nisus* universel pour réaliser un dessein, remplir un moule vivant, produire une unité harmonique, une conscience. » Renan, *Dialogues philos.*, I, p. 24.

Hume prenait ce mot en un sens plus large, comprenant l'effort musculaire dont nous avons conscience : « The animal *nisus* which we experience, though it can afford no accurate precise idea of power, enters very much into that vulgar, inaccurate idea, which is formed of it[2]. » *An Inquiry concerning human understanding*, Section vii. 1 (en note).

« NIVEAU mental. » Voir *Tension** et *Moral*, **B.** Cf. Pierre Janet, Les Oscillations du Niveau mental, *Revue des Idées*, octobre 1905.

« NODAL (point). » Cournot se sert de cette expression pour désigner les phénomènes « où le mouvement vital commence et où l'organisme apparaît à l'état naissant » (*Traité de l'Enchaînement*, Livre III, ch. v, § 249) ; « le point d'insertion des phénomènes vitaux sur les phénomènes chimiques » (*Ibid.*, § 253). C'est aussi le point d'obscurité maxima pour nos connaissances, qui deviennent de plus en plus claires à mesure qu'on s'en écarte de part et d'autre, d'un côté, en remontant vers les mathématiques ; de l'autre, en avançant vers les sciences morales.

NOÈME, (S).

NOLONTÉ, L. archaïque, *noluntas* (Ennius). repris par S[t] Augustin, *De Civ. Dei*, xiv, 6, et par S[t] Thomas d'Aquin (*Som. théol.*, 1, 2, 8) ; — D. *Noluntas*, *Nolentia*, *Nolitia* (v. Eisler, sub v°) ; E. *Nolition* (Baldwin).

Terme scolastique repris par un certain nombre d'auteurs modernes pour désigner non l'absence de volonté, mais la résistance volontaire à une impulsion, l'inhibition d'une action prête à s'accomplir si la volonté n'y mettait obstacle. Voir notamment Renouvier et Prat, *Nouvelle Monadologie*, 5[e] partie, art. 91. L'usage de ce mot se rattache à la théorie du « vertige* normal » (*Ibid.*, 88 90), d'après laquelle la source du mouvement musculaire est toujours une activité spontanée, que l'homme dirige par une action d'arrêt, analogue à celle d'un régulateur ouvrant ou fermant la route à une énergie qu'il ne

1. « L'existence que nous connaissons, l'homme de bien l'abandonne volontiers ; ce qu'il obtient en échange est néant à nos yeux, justement parce que *notre* existence, comparée à celle-là, est néant. Ce nouvel état, la foi bouddhique l'appelle Nirvana, c'est-à-dire extinction. » — 2. « Le *nisus* animal, dont nous avons expérience, encore qu'il ne puisse fournir aucune idée exacte et précise de pouvoir, entre pour une très grande part dans l'idée vulgaire, inexacte, que l'on s'en forme. » (Traduction Maxime David, p. 75.)

Sur **Nirvana.** — Le texte de Schopenhauer cité ci-dessus est suivi d'une assez longue note rapportant plusieurs opinions sur l'étymologie de ce mot et son sens propre. Une seule est actuellement admise : évasion, extinction de la flamme (qui s'échappe de la lampe). Th. Rhys Davids, *Buddhism*, p. 164.

ée pas. « Le vertige du vouloir... a pour correctif la puissance du *vouloir ne pas*, ou *nolonté* ; d'où il suit que la nolonté est à vrai dire le pouvoir le plus caractéristique de ce qu'on entend et doit entendre par la volonté considérée chez l'homme. » *Ibid.*, art. 91.

NOMBRE, D. *Zahl ;* E. *Number ;* I. *Numero.*

I. Psychologiquement, il est inutile de définir l'idée de nombre *(nombre entier, cardinal)*, qui est une des catégories les plus fondamentales et les plus uniformes chez les divers esprits. Les différentes définitions qu'on en peut donner ne servent qu'à en marquer le rapport aux autres idées dont elle se rapproche.

1. « Τὸ ἕν [σημαίνει] μέτρον πλήθους τινός, καὶ ὁ ἀριθμὸς ... πλῆθος μεμετρημένον, καὶ πλῆθος μέτρων · διὸ καὶ εὐλόγως οὐκ ἔστιν τὸ ἓν ἀριθμός. » Aristote *Métaph.*, xiii. 2, 1088[a]4-6.

2. « Die Zahl... ist die Einheit der Synthesis des Mannigfaltigen einer gleichartigen Anschauung überhaupt, dadurch, dass ich die Zeit selbst, in der Apprehension der Anschauung erzeuge[1]. » Kant, *Krit. der reinen Vernunft*, a. 143 ; b. 182. « Numerus quantitas phænomenon. » *Ibid.*, A. 147. B. 186. Le nombre est le schème de la catégorie de quantité ; il s'obtient en pensant comme unité une multiplicité homogène dont les éléments ont d'abord été saisis par des actes semblables et successifs de l'esprit.

3. Tout nombre est une classe de classes équivalentes, c'est-à-dire telles qu'on puisse établir entre les éléments qui les composent une correspondance univoque et réciproque. Le nombre (en général) est la classe des classes de classes qui satisfont à cette condition. (B. Russell, *Principles of mathematics*, ch. xi ; Couturat, *Les principes des mathématiques*, ch. ii.)

II. *Suite naturelle des nombres :* série des ensembles 1, 1 + 1, 1 + 1 + 1..., etc. (ou des signes abrégés qui les représentent : 1, 2, 3, ..., 10, 11, ..., etc.). Souvent confondue avec l'idée même de nombre, p. ex. dans la définition bien connue de Helmholtz : « Die Zahlen dürfen wir zunächst als eine Reihe willkürlich gewählter Zeichen betrachten, für welche nur eine bestimmte Art des Aufeinanderfolgens als die gesetzmässige oder, nach gewöhnlicher Ausdrucksweise, natürliche, von uns festgehalten wird[1]. » *Zählen und Messen*, 22. — Cf. *Ordre*.

1. « Le nombre est l'unité [résultant] de la synthèse du multiple d'une intuition quelconque [composée] d'éléments homogènes, en tant que je fais apparaître le temps lui-même dans l'appréhension de cette intuition. »

1. « Nous pouvons d'abord considérer les nombres comme une série de signes arbitrairement choisis, pour lesquels nous n'admettons comme régulière, ou, selon l'expression usitée, comme naturelle, qu'une seule manière de se succéder l'un à l'autre. » *Nombre et mesure* (compter et mesurer).

Sur **Nolonté.** — Ce mot est employé par Mirabeau (lettre au C[te] de La Marck, 27 janvier 1790), mais pour absence ou faiblesse de volonté. Cité dans Sainte-Beuve, *Lundis*, IV, 112.

— Je ne me souviens pas d'avoir rencontré ce mot dans la langue philosophique italienne. Il me paraît inutile : *inhibition* suffit. Il a de plus le défaut par sa forme de s'opposer à volonté, tandis qu'en réalité impulsion et inhibition sont les deux facteurs d'où la volonté résulte. **(C. Ranzoli.)**

Sur **Nombre.** — Article remanié avec le concours de **Gaston Milhaud.** Plusieurs compléments ont été ajoutés dans la cinquième édition sur l'indication de M. **René Poirier,** et sur celle de M. **Ch. Serrus.**

Historiquement, la généralisation de l'idée de nombre ne s'est pas faite sous les formes systématiques définies ci-dessus. Les fractions ont été d'abord introduites par la division d'une unité concrète en un certain nombre de parties égales.

Nombre ordinal : chacun des termes de la suite naturelle des nombres, considéré comme marquant le rang d'un élément dans un ensemble ordonné : premier, second, troisième, ..., etc.

Nombre cardinal : chacun des nombres naturels considéré comme caractérisant un ensemble, c'est-à-dire le total de ses éléments, abstraction faite de leur ordre.

Nombre infini, voir *Infini**.

« Théorie des nombres » : branche des mathématiques qui étudie les propriétés des nombres en tant qu'elles sont différentes de l'un à l'autre (divisibilité, congruence ; relations entre les puissances ; résolution des équations en nombres entiers, etc.) par opposition aux propriétés qui leur sont communes à tous (propriétés algébriques).

III. L'extension du terme *nombre* a été élargie par la considération :

1° du *nombre fractionnaire*, quotient de $a : b$ quand a et b sont des nombres entiers quelconques ;

2° du *nombre irrationnel*, limite* de suites de nombres entiers ou fractionnaires, quand cette limite n'est pas elle-même un nombre entier ou fractionnaire ;

3° du *nombre négatif*, différence de $a - b$ quand b est plus grand que a ;

4° du *nombre imaginaire* ou *nombre complexe* $a + bi$ (i étant un symbole que l'on convient de traiter dans le calcul comme les autres lettres, si ce n'est qu'on remplacera i^2 par -1).

5° Des nombres *hypercomplexes* (p. ex. les quaternions) pour lesquels on abandonne certaines propriétés des nombres ordinaires, comme la commutativité de la multiplication.

Le caractère propre des nombres complexes ou hypercomplexes est de comprendre une multiplicité d'unités réductibles l'une à l'autre suivant certaines lois ; par exemple, dans les imaginaires usuelles, 1 pour la partie réelle et i ($\sqrt{-1}$) pour la partie imaginaire.

Les nombres entiers et fractionnaires, en tant qu'opposés aux nombres irrationnels sont dits *nombres rationnels*.

Les nombres négatifs et positifs, considérés ensemble, s'appellent *nombres qualifiés* ou *nombres algébriques*. Ceux-ci comprennent en outre le zéro.

Les nombres imaginaires, tels qu'ils sont définis ci-dessus comprennent comme cas particuliers tous les nombres précédents (en faisant, dans la formule $a + bi$, $b = o$). Ceux-ci sont appelés, par opposition, *nombres réels*.

REMARQUE

La logique mathématique contemporaine s'est proposé de définir rigoureusement (de construire), en partant de la formule de Russell rapportée ci-dessus, toutes les autres formes du nombre. Nous avons dû renoncer à exposer ici cette série de définitions et les théorèmes nécessaires à l'établir, parce qu'elle aurait occupé trop de place, parce qu'elle appartient à l'encyclopédie philosophique plutôt qu'à la critique du vocabulaire, et parce que certains points en sont encore en discussion. Voir, outre les ouvrages cités plus haut : Couturat, *De l'infini mathématique* (1896) ; Id., articles de la *Revue de métaphysique*, 1898, 1899 et 1900 ; les articles de Poincaré, Couturat et B. Russell discutant cette question dans les années 1905 et 1906 de la même *Revue* ; Whitehead et B. Russell, *Principia Mathematica* (1910).

Rad. int. : Nombr.

Le zéro a été employé, dans la numération décimale, pour marquer l'absence des unités d'un certain ordre. Le nombre irrationnel s'est présenté, en géométrie, dans les rapports de grandeurs incommensurables (diagonale et côté du carré, diamètre et circonférence). Les nombres qualifiés ont été rendus nécessaires par la géométrie analytique. Enfin les imaginaires ont été remarquées dans les racines des équations où elles ne fournissaient aucune valeur directement représentable : d'où le nom qui leur a été donné. **(G. Milhaud.)**

— L'idée de nombre implique la représentation des unités, la représentation de leur identité, leur énumération en série (temps), leur addition proprement dite, c'est-à-dire la transformation de la série en somme (espace). Cette dernière condition est peut-être la plus importante, car si l'on s'en tient à la succession, on a une collection ou une série, mais non un nombre. Par là se trouve ruinée la différence que Kant établissait entre la géométrie, science de l'espace et l'arithmétique, science du temps, puisque la formation de l'idée de nombre requiert, elle aussi, comme condition, la forme de la coexistence et de la simultanéité. **(L. Boisse.)**

« Loi » ou « Principe du Nombre ». L'une des thèses fondamentales de la philosophie de Renouvier, d'après laquelle : 1° la catégorie du nombre s'applique à tous les phénomènes donnés ou susceptibles de l'être ; 2° aucun nombre ne peut être infini. Il s'ensuit que toute collection concrète d'éléments est limitée. Voir Séailles, *La philos. de Renouvier*, ch. II : « La loi du nombre et ses conséquences. » Ces principes sont très contestés.

Loi des grands nombres. Expression créée par le mathématicien Poisson en 1838 : « Les choses de toute nature sont soumises à une loi universelle qu'on peut appeler la *loi des grands nombres* Elle consiste en ce que, si l'on observe des nombres très considérables d'événements de même nature, dépendant de causes constantes et de causes qui varient irrégulièrement, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, c'est-à-dire sans que leur variation soit progressive dans aucun sens déterminé, on trouvera entre ces nombres des rapports à peu près constants. Pour chaque nature de choses, ces rapports auront une valeur spéciale dont ils s'écarteront de moins en moins, à mesure que la série des événements observés augmentera davantage, et qu'ils atteindraient rigoureusement s'il était possible de prolonger cette série à l'infini. » *Recherches sur la probabilité des jugements*, Introduction, p. 7.

REMARQUES

1. Ce texte est cité, mais avec plusieurs inexactitudes, dans Joseph Bertrand, *Calcul des probabilités*, préface, p. XXXI. Il critique cette loi, en ce que, dit-il, « pour qu'elle soit vraie, il faut que la probabilité reste constante » ; mais c'est probablement ce qu'entendait Poisson par les mots « dépendant de causes constantes », qui se trouvent omis, par inadvertance, dans la citation de Joseph Bertrand.

On pourrait avec plus de raison regretter que cette formule ne soit pas assez explicite, si l'on ne sait pas déjà par des exemples de quoi il s'agit. Elle sous-entend qu'on se trouve en présence d'un *genre** formé d'événements qui se répètent, mais sous plusieurs formes différentes, en nombre fini, qui sont les *espèces** de ce genre (par exemple naissance d'un garçon, naissance d'une fille) ; c'est ce qu'on a coutume d'appeler « cas possibles », les répétitions de l'événement en général étant appelées les « épreuves ». Ces définitions posées, la formule de Poisson signifie que si les conditions des épreuves restent constantes, et s'il n'y a point de règle assignable permettant de prévoir, pour une épreuve déterminée, l'apparition de tel ou tel des cas possibles, le rapport du nombre de chacun des cas réalisés au nombre total des épreuves tend, irrégulièrement d'ailleurs vers une limite fixe à mesure que le nombre des épreuves augmente, et en diffère d'autant moins que le nombre des épreuves est plus grand.

2. L'idée essentielle de la « loi des grands nombres » est déjà indiquée dans l'*Ars conjectandi* de Jacques Bernoulli (1713), en la considérant comme un *théorème* qui résulte analytiquement, pour le tirage au sort dans une ou plusieurs urnes, des principes adoptés pour le calcul des probabilités. — La-

PLACE, dans l'*Essai philosophique sur les probabilités* (1814), la présente d'abord, lui aussi, sous cette forme spéciale et *a priori ;* mais il ajoute aussitôt après : « On peut tirer du théorème précédent cette conséquence, qui doit être regardée comme une loi générale, à savoir que les rapports des effets de la nature sont à fort peu près constants quand ces effets sont considérés en grand nombre. » Il en donne comme exemple la quantité moyenne des récoltes prises sur un nombre d'années suffisant, le rapport du nombre annuel des naissances à celui de la population, celui des lettres mises au rebut pour insuffisance d'adresse, etc. ; et il en tire des conséquences physiques et morales résumées à la fin dans la formule : « Les phénomènes qui semblent le plus dépendre du hasard présentent donc en se multipliant une tendance à se rapprocher sans cesse de rapports fixes ; de manière que si l'on conçoit de part et d'autre de chacun de ces rapports un intervalle aussi petit que l'on voudra, la probabilité que le résultat moyen des observations tombe dans cet intervalle finira par ne différer de la certitude que d'une quantité audessous de toute grandeur assignable. » *Essai philosophique sur les probabilités*, section VII. Ed. Gauthier-Villars, 1921, I, 55-68. — Voir *Hasard**, *Probabilité**.

Pour une étude mathématique des rapports de cette loi et des autres formules du cacul des probabilités, cf. FRÉCHET et HALBWACHS, *Calcul des probabilités*, Introduction et ch. VII : « Lois des grands nombres. »

NOMINAL, D. *Nominal, Wort... ;* E. *Nominal ;* I. *Nominale.*

A. Qui se rapporte aux mots *(nomina)* et non aux choses elles-mêmes. S'oppose dans ce sens à *réel.*

Existence nominale, celle qui ne consiste que dans une désignation verbale. — *Valeur nominale*, valeur conventionnelle, par opposition à la valeur réalisable. — *Définition nominale*, voir *Définition**, texte et Appendice.

B. Qui se rapporte au nom (par opposition au verbe). *Proposition nominale*, ou *phrase nominale* se dit en deux sens, qui ne se recouvrent qu'en partie : 1° Celle qui ne comprend aucun verbe : « Rien de trop » — « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà » — « A chacun selon ses mérites », etc. Au contraire, la *phrase verbale* est celle qui contient un verbe à un mode personnel : « Je pense. » — 2° La *phrase nominale* est celle « qui exprime l'attribution d'une certaine qualité à un certain objet : la *maison* est *neuve*, le *déjeuner* est *prêt*, l'*entrée* est à *droite*, *Cyrus* est *roi...* ». VENDRYÈS, *Le langage*, 144. Elle correspond donc, en ce sens, à ce qu'on appelle ordinairement en logique proposition attributive. Lorsque cette attribution n'est marquée par aucune copule verbale, on a ce que les linguistes appellent « la phrase nominale pure ». Extrêmement rare en français, elle est courante en grec ancien, en russe, en arabe, etc. *Ibid.*, 144-145.

C. (Presque toujours au pluriel.) Synonyme de *nominaliste.* S'emploie aussi substantivement. « Les nominaux *(nominales)* et les réaux *(reales).* »

Rad. int. : Nominal.

NOMINALISME, D. *Nominalismus ;* E. *Nominalism ;* I. *Nominalismo.*

A. Doctrine d'après laquelle il n'existe pas d'*idées* générales (au sens **A** de ce mot), mais seulement des signes généraux (ROSCELIN, Guillaume D'OCCAM, HOBBES). « Nominales sunt philosophi, qui scientias non de rebus universalibus, sed de rerum communibus vocabulis haberi existimant. » GOCLENIUS, d'après FONSECA, 757 B. — « Qu'est-ce au fond que la réalité qu'une idée générale et abstraite a dans notre esprit ? Ce n'est qu'un nom ; ou, si elle est autre chose, elle cesse nécessairement d'être abstraite et générale. » CONDILLAC, *Logique*, ch. V : « Considérations sur les idées abstraites et générales, ou comment l'art de raisonner se réduit à une langue bien faite. »

B. « Nominalisme scientifique », nom commun sous lequel on englobe toutes les doctrines contemporaines qui substituent, dans la théorie des sciences, les idées de convention, de commodité, de réussite empirique, à celles de vérité et de connaissance du réel. Voir notamment Ed. LE ROY, Science et Philosophie, *Revue de métaphysique*, novembre 1899, et Sur la valeur objective des lois physiques, *Bulletin de la Société de philosophie*, mai 1901. (M. Le Roy n'accepte pas pour sa doctrine le nom de nominalisme. Voir ci-dessous, *Observations.*) — « Quelques personnes ont été frappées de ce caractère de libre convention qu'on reconnaît dans certains principes fondamentaux des sciences ; elles ont voulu généraliser outre mesure, et en même temps elles ont oublié que la liberté n'est pas l'arbitraire. Elles ont abouti ainsi à ce qu'on appelle le *nominalisme*, et elles se sont demandé si le savant n'est pas dupe de ses définitions... » H. POINCARÉ, *La Science et l'Hypothèse*, Introd., p. 3. — Voir DARBON, *L'Explication mécanique et le nominalisme*, 1910.

CRITIQUE

Le mot a passé du premier au second sens par ce fait que les philosophes qui refusent à la science ce qu'ils nomment une « valeur objective » sont amenés par là même à la considérer comme un *langage*, qui permet seulement de noter les phénomènes et de formuler des « recettes » pratiques. (Voir COUTURAT, Contre le nominalisme de M. Le Roy, *Revue de métaphysique*, janv. 1900.) Pour eux, comme pour Condillac, une science est donc essentiellement « une langue bien faite », un système de notations artificielles. Dans la physique en particulier, ils tendent à réduire au minimum ce qui est explicatif ou représentatif, pour donner la plus large part au symbolisme algébrique. (Voir DUHEM, *La théorie physique ;* p. ex. ch. V, § 1, qui a pour titre : « Les lois de physique sont des relations symboliques. ») Mais cet aspect de la doctrine n'est-il pas dérivé par rapport aux tendances critiques qui en sont le fond : valeur secondaire et instrumentale de la science, contingence et incertitude des lois, opposition du déterminisme scientifique et de la nature réelle des objets auxquels il s'applique ? Ce qu'on appelle *nominalisme scientifique* paraît bien plutôt avoir pour caractère distinctif d'être une réaction contre les doctrines qui font de la science positive l'instrument essentiel, ou même le seul instrument utilisable pour la connaissance de la vérité. Cf. *Monisme**.

Rad. int. : **A.** Nominalism.

Sur **Nominalisme.** — *Historique.* Les mots *nominales*, *reales*, apparaissent déjà chez Albert le Grand comme des termes usuels : « Qui nominales vocabantur... qui dicebantur reales... » *In* PRANTL, *Gesch. der Logik*, III, 99. **(R. Eucken.)**

Sur la *Critique.* — Il est vrai que le point de départ du nominalisme scientifique n'est pas l'ancien nominalisme des logiciens ; mais il reste un caractère commun entre les deux doctrines, qui justifie la communauté d'appellation : refuser toute valeur objective à nos concepts, et par suite aux lois scientifiques. Si ce n'est pas là ce que vise cette doctrine, elle n'a plus rien de spécifique. **(L. Couturat.)**

On peut soutenir que les théories que j'ai exposées sur la nature de la science aboutissent à ces conclusions. Mais, quant à moi, je ne le crois pas. Je ne me suis jamais servi en ce sens du mot nominalisme, et je regrette qu'il ait été employé. Je suis loin d'ailleurs de refuser toute valeur aux concepts et aux lois scientifiques. J'admets que la science n'a pas *seulement* une fonction utilitaire, que tout n'y est pas artificiel, ni conventionnel, qu'elle exprime dans son langage certaines nécessités objectives. Voir pour un exposé plus complet de ces thèses *Bulletin de la Soc. de philos.*, séance du 1er avril 1909, p. 176-189. **(E. Le Roy.)**

Nomographie, voir *Graphique**, **C.**

NON CAUSA pro causa (παρὰ τὸ μὴ αἴτιον ὡς αἴτιον, Aristote, *Arguments des sophistes*, 167^{b}21 et suiv.). — Défaut de raisonnement, involontaire ou sophistique, qui consiste à traiter comme cause d'un fait ce qui ne l'est pas. Cf. *Logique* de Port-Royal, 3e partie, ch. XIX, § III.

NON-MOI, D. *Nicht-ich ;* E. *Non-ego ;* I. *Non-Io.*

Tout ce qui n'est pas le *moi*, en quelque sens que ce soit, mais plus particulièrement au sens **A.** Voir ce mot.

NON-SENS, voir *Absurde**, obs.

NOOLOGIQUES (Sciences), D. *Geisteswissenschaften ;* E. *Mental and moral sciences ;* I. *Scienze noologiche.*

Terme créé par Ampère, dans sa *Philosophie des sciences* (1834), pour désigner en bloc toutes les sciences qui concernent l'esprit, par opposition aux sciences cosmologiques. Elles comprennent les sciences *philosophiques*, *dialegmatiques* (glossologie, littérature, technesthétique, pédagogie), *ethnologiques* (comprenant l'histoire sous toutes ses formes) et *politiques*.

REMARQUE

Le terme *noologique* n'est usité que dans cette expression. *Noologie* a reçu différents sens : chez Crusius, psychologie ; chez Hamilton, science de la raison pure, opposée à *Dianoiologie ;* chez R. Eucken, science de la vie créatrice de l'esprit, *Geistesleben*, par opposition à la vie mentale empirique, *Seelenleben.* (Voir Eisler et Baldwin, sub v°.) Mais aucun de ces sens n'existe en français.

Noologisten est appliqué par Kant aux rationalistes, opposés aux empiristes : « Aristoteles kann als das Haupt der Empiristen, Plato aber der Noologisten angesehen werden[1]. » *Krit. der reinen Vern.* A. 854. B. 882. Cette expression n'est pas entrée dans l'usage.

M. Mentré (*Le Spectateur*, juin 1911, p. 234) a proposé d'appeler *Noologie* l'analyse et la classification des différents types d'esprit, la recherche des liaisons qu'ils offrent, et l'étude de l'interaction des esprits.

Rad. int. : Noologik.

NORMAL, D. *Normal* (**A.** *Senkrecht, Gewöhnlich ;* **B.** *Richtig*) : — E. *Normal ;* mais ce mot est beaucoup moins usité qu'en français dans la langue usuelle ; au sens **A,** *wonted, customary ;* **B.** *Proper ;* — I. *Normale* (**A.** *Solito ;* **B.** *Retto*).

A. Perpendiculaire (voir *Norme*). — Qui ne penche ni à droite ni à gauche ; par suite, qui se tient dans un juste milieu ; d'où les sens suivants.

B. Qui est tel qu'il doit être. Le mot, en ce sens, est un synonyme atténué de *bon* et de *juste.* « Un ordre normal de choses subordonnerait au nécessaire le superflu... or, le capitaliste renverse

1. « Aristote peut être considéré comme le chef des empiristes, Platon, au contraire, comme celui des noologistes. »

Sur **Normal.** — Voir la critique de l'idée du *normal* et de sa confusion avec l'*idéal* dans Fouillée, *Morale des Idées forces*, ch. III, § 1, p. 137 et suivantes.

Auguste Comte a fait grand usage de ce terme, qu'il entend d'ordinaire au sens **B** : « La France, centre normal de l'Occident... » *Discours sur l'ensemble du positivisme*, p. 61. « La population française, digne avant-garde de la grande famille occidentale, vient au fond d'ouvrir déjà l'ère normale... » *Ibid.*, p. 76.

— Le sens **C** ne devrait pas, je crois, être admis. Est normal ce qui est conforme à une règle, alors même que l'existence de cette règle ne nous serait connue que par expérience, et que la valeur *a priori* n'en serait que *présumée.* D'où l'emploi

cette hiérarchie naturelle et rationnelle des besoins. » Jacob, *Devoirs*, 351. — « L'héritage... met obstacle à la distribution normale des fonctions sociales : la plupart des hautes fonctions ne sont guère accessibles qu'à ceux dont les parents ont quelque fortune[1]. » *Ibid.*, 257.

C. Est *normal*, au sens le plus usuel du mot, ce qui se rencontre dans la majorité des cas d'une espèce déterminée, ou ce qui constitue soit la moyenne, soit le module* d'un caractère mesurable. « La température normale » (= moyenne des températures observées à une même date pendant un grand nombre d'années). — « Un fait social est normal pour un type social déterminé, considéré à une phase déterminée de son développement, quand il se produit dans la moyenne des sociétés de cette espèce, considérées à la phase correspondante de leur évolution. » Durkheim, *Règles de la méthode sociologique*, 80. — « La force des choses... fait de la guerre d'affaires une fonction normale de toute civilisation puissamment productive. » Jacob, *Devoirs*, p. 448.

1. Ces formules n'expriment pas la doctrine même de M. Jacob ; elles sont empruntées à l'exposé qu'il donne de la thèse socialiste, à laquelle il apporte ensuite des restrictions.

CRITIQUE

Terme très équivoque et prêtant beaucoup à la confusion : car tantôt il désigne un fait, possible à constater scientifiquement, et tantôt une valeur attribuée à ce fait par celui qui parle, en vertu d'un jugement d'appréciation qu'il prend à son compte. Le passage d'un sens à l'autre est fréquent dans les discussions philosophiques : il y est facilité non seulement par le sens des mots *norme*, *normatif*, mais aussi par la tradition réaliste, suivant laquelle la généralité observable est le signe d'une essence ou d'une Idée ; dès lors, ce qui est normal, au sens **C,** dans une espèce déterminée, appartient à l'Idée de cette espèce ; et comme la perfection d'un être consiste dans la réalisation de son Idée, ce caractère commun est, en même temps, considéré comme un idéal qu'il est bon d'atteindre.

Une confusion analogue existe dans la langue médicale, où l'expression « état normal » désigne d'abord l'état habituel des organes ou de l'esprit ; puis, comme le *rétablissement* de cet état habituel est l'objet ordinaire de la

de ce terme en parlant des symptômes d'une maladie. Mais la dissimulation ou la fraude du commerçant ne devraient pas du tout être appelées normales. **(J. Lachelier.)**

La synonymie de normal avec *habituel* ou coutumier est une synonymie populaire ; il faut la bannir ici. **(L. Boisse.)**

Le sort fait, en diverses langues, aux mots ὀρθός, *rectus*, *droit*, *recht*, *right*, et à leurs dérivés, montre bien quel serait l'emploi réservé au mot *normal* s'il n'avait subi l'influence de son opposé, le mot *anormal*, depuis longtemps confondu avec *anomal.* C'est, il faut le rappeler, par un jeu de mot involontaire qu'*état normal* a fini par signifier *absence d'anomalie.* **(M. Drouin.)** Et l'on peut ajouter qu'*anomal* et *anomalie* reçoivent souvent eux-mêmes un sens un peu inexact, par suite d'un faux rapprochement étymologique avec νόμος ; d'où l'idée de ce qui échappe à la loi, ou de ce qui s'y oppose.

Tout cela est très vrai, et le sens **C** ne devrait pas exister ; mais en fait, cette acception est devenue si usuelle qu'il est impossible de la proscrire. Ne vaut-il pas mieux, en face de cette situation, éviter le sens **B,** malgré sa supériorité intrinsèque ? Ce qui est nécessaire, en tout cas, est de ne jamais passer de l'un à l'autre, et de ne pas transformer ce qui se passe dans la moyenne ou dans la majorité des cas, en un type idéal de ce qui doit se passer. **(A. L.)**

thérapeutique, il en vient à être considéré comme un idéal, comme l'état parfait correspondant à l'essence de l'organisme humain. (Cf. en anglais le double sens du mot *sound.*) On voit la différence des deux idées quand on oppose au point de vue du clinicien celui de l'hygiéniste, par exemple cette opinion de Metchnikoff que tous les vieillards, actuellement, sont des malades, et que la vie humaine devrait « normalement » dépasser un siècle.

La disposition commune à l'imitation et l'absence de critique favorisent aussi cette équivoque : l'opinion publique érige volontiers en justification morale la formule : « Tout le monde le fait. » *Normal* est alors un synonyme de « naturel » pris au sens **J** ou même au sens **K.** — Mais ce glissement, pour général qu'il soit, n'en est pas moins sophistique ; il ne se justifierait que sous certaines présuppositions doctrinales qui n'ont rien d'évident *a priori.* (Voir plus haut la critique du mot *Nature*, et ci-dessous l'objection de L. Lévy-Bruhl à l'expression : *Science normative.*) Il doit donc être bien remarqué que le caractère normal d'un fait, si l'on entend par là sa généralité, n'implique aucunement qu'il soit bon ou désirable. Il est « normal », au sens **C,** qu'un persécuté présente des hallucinations, que les commerçants cachent aux consommateurs l'origine des produits qu'ils vendent, et qu'ils leur attribuent des qualités imaginaires ; il se produit chaque année un certain nombre « normal » de suicides, de décès par tuberculose ou par alcoolisme : mais, pour être « de règle », tout cela n'en vaut pas mieux.

Rad. int. : **B.** Bon ; **C.** Kustumat.

NORMATIF, D. *Normativ* (au sens **C,** *Normgebend*) ; E. *Normative ;* I. *Normativo.*

A. Qui constitue, ou qui énonce une norme*. « Un jugement normatif. » Voir *constatif*, explicatif*, factuel*.*

B. Qui concerne des normes : les « sciences normatives » sont celles dont l'objet est constitué par des jugements de valeur, en tant que tels, c'est-à-dire en tant que la critique de cette valeur est le but de la science ainsi dénommée. Cf. *Éthique, Esthétique, Logique.*

C. (Plus rare.) Qui crée ou qui impose des normes.

CRITIQUE

Ce terme se rencontre déjà dans Wallace, *Epicureanism* (1880) ; il a été introduit dans la langue usuelle par Wundt : voir *Ethik* (1886), Introduction, § 1, où il analyse en détail le développement des concepts de *norme* et de *science normative.* Sans doute, la forme en est incorrecte : car il a l'aspect d'un adjectif verbal, correspondant à un verbe « normare », qui signifierait logiquement « comparer à la norme, ajuster suivant la norme », mais qui n'a peut-être pas existé en latin. Cependant *normatus* (= d'aplomb, vertical) se trouve dans Columelle, qui est considéré comme un bon écrivain (*De re rustica*, III, 13) ; et *normare* serait un mot bien formé, puisqu'il se tirerait de *norma* comme le bas-latin *regulare*, qui a donné *régler*, a été tiré de *regula*.

Il faut prendre garde de ne pas confondre *normatif* avec *impératif*. Une norme n'est pas nécessairement une loi ni un commandement : elle peut être un idéal, sans aucun caractère d'obligation. Le normatif est un genre, qui contient deux espèces principales : l'impératif* et l'appréciatif*.

Comme l'a fait remarquer L. Lévy-Bruhl (*La Morale et la science des mœurs*, chap. I), il y a contradiction à parler de « science normative » si l'on entend ce mot au sens **C,** et à plus forte raison si on le confond avec impératif : il ne peut y avoir de science qui crée des normes ou qui les impose, et de ce qui est on ne saurait sans sophisme conclure à ce qui doit être. — En ce sens, la critique est irréfutable ; mais la contradiction disparaît si l'on prend le mot au sens **B,** qui est le sens primitif et d'ailleurs le plus répandu : « Eine normative Wissenschaft... *normirt* nichts, sondern sie erklärt nur Normen und ihre Zusammenhänge[1]. » Simmel, *Einleit. in die Moralwissenschaft*, I, 321. Cf. les autres textes cités dans Eisler, sub v° ; et A. Lalande, Sur une fausse exigence de la raison dans la méthode des sciences morales, *Rev. de Métaph.*, janvier 1907.

Rad. int. : **A.** Normativ.

NORME (du L. *norma*, γνώμων, équerre formée par deux pièces perpendiculaires) ; D. *Norm ;* E. *Norme ;* I. *Norma.*

Type concret ou formule abstraite de ce qui doit être, en tout ce qui admet un jugement de valeur : idéal, règle, but, modèle suivant le cas. Cf. *Canon.*

CRITIQUE

Ce terme, très rare autrefois, est devenu depuis quelques années d'un usage courant (comparer l'article *Norm* dans Eisler, 1re édition, 1899, et 3e édition, 1910). Il a le grand avantage de fournir un nom générique pour les diverses idées énumérées ci-dessus, qu'il est souvent utile de considérer dans leur ensemble, ou sans spécification. Les trois classes fondamentales de normes sont celles de la pensée logique (l'idée de vérité), de l'action volontaire (l'idée du bien) et de la représentation libre, ou pour d'autres du sentiment (l'idée de beauté). Wundt, dans *Eisler*, sub v° ; Dewey, dans *Baldwin*, sub v° ; etc.

Rad. int. : Norm.

« NOTATION (Systèmes de). » Bergson s'est servi de cette formule, très expressive, pour désigner les différentes manières de décrire un même phénomène en le rapportant à des ensembles de concepts différents : par exemple, la perception décrite en termes réalistes ou idéalistes, la conduite d'un homme exprimée dans le langage de la psychologie de conscience ou dans celui de la psychologie de

1. « Une science normative... ne « normalise » rien ; elle ne fait qu'exposer (ou expliquer) les normes et la liaison qu'elles ont entre elles. » *(Introduction à la science morale.)*

Sur **Normatif.** — Il est difficile de concevoir qu'un idéal n'implique pas, de quelque façon, l'*obligation* de le réaliser. La pensée de l'idéal est toujours, — plus ou moins, — la négation de la réalité défaillante, insuffisante, au profit d'une réalité meilleure et plus pleine. Dès lors comment ne pas faire sortir l'impératif du normatif ? On peut certes maintenir la différence, mais seulement dans l'analyse abstraite et théorique. Or précisément, nous sommes là en présence de notions dont l'analyse, si elle reste abstraite et strictement théorique, laisse échapper tout le contenu, car ce sont des notions pratiques. Elles ont une signification essentiellement dynamique. L'idéal est par nature moteur. **(L. Boisse.)**

Même en morale, il y a une part de l'idéal qui est bonne sans être obligatoire : la délicatesse extrême du scrupule, l'héroïsme, en un mot tout ce qui consiste à faire « plus que son devoir ». A plus forte raison en est-il de même dans l'art : l'harmonie parfaite du vers est un idéal qui n'a rien d'obligatoire. — Il n'est pas obligatoire non plus d'avoir du talent, quoique ce soit mieux que de n'en pas avoir. Tout savoir serait un idéal qui n'a rien d'exigible. La distinction du jugement d'approbation et du jugement d'obligation est donc bien réelle, dans le concret. **(A. L.)**

Sur **Norme.** — *Norme* ne désigne-t-il pas proprement un *modèle concret*, un exemple ou un type à imiter? **(L. Couturat.)** — Ce serait sans doute conforme à l'étymologie ; mais le même élargissement du concret à l'abstrait s'est produit pour *règle.* Dans ce cas également, il semble bien être consacré par l'usage. *(Adopté à la séance du 20 juillet 1911.)*

réaction. « Quand nous parlons d'objets extérieurs, nous avons le choix... entre deux *systèmes de notation* : nous pouvons traiter ces objets et les changements qui s'y accomplissent comme des *choses*, ou comme des *représentations* ; et ces deux systèmes de notation sont acceptables l'un et l'autre, pourvu qu'on adhère strictement à celui qu'on aura choisi. » *L'énergie spirituelle*, p. 206.

Rad. int. : Notosistem.

NOTE, L. scol. *Nota.* — Caractère, attribut d'un sujet. « Nota notae est nota rei ipsius = praedicatum praedicati est praedicatum subjecti. (La note de la note est la note de la chose ellemême ; le prédicat du prédicat est le prédicat du sujet.) » Ce sens du mot, tombé en désuétude dans la philosophie classique, se rencontre de nouveau depuis quelques années sous l'influence de la philosophie néo-thomiste. « Nous appellerons... *compréhension* d'un concept son ampleur par rapport aux *notes* qui le caractérisent. » Jacques Maritain, *Logique formelle*, p. 32.

NOTION, D. *Gedanke*, *Vorstellung* (au sens le plus étroit *Begriff*) ; E. *Notion* (terme très usuel, et diversement employé : pour Berkeley, il s'oppose à *idea*, parce que chez lui le sens de ce dernier mot se restreint à ce qui est connu sous forme d'images ; — pour les hégéliens anglais, il sert à traduire le *Begriff* de Hegel, etc.) ; — I. *Nozione.* Voir le Supplément.

Objet de connaissance soit au sens **A**, soit au sens **B** de ce mot. Se dit surtout, mais non pas exclusivement, des objets abstraits de connaissance (*notio*, chez St Thomas d'Aquin, est souvent pris pour synonyme de *nota*, caractère ; voir Schutz, sub v°) ; plus spécialement encore, il s'applique aux concepts ; enfin Kant va jusqu'à restreindre *notio* (en latin dans son texte même) aux *reine Begriffe* que fournit l'entendement seul (*Krit. der reinen Vern.*, Transc. Dial., liv. I, 1re section). Il y a, sans doute, dans ce dernier sens un souvenir de l'usage fait de ce mot par Leibniz, dans sa discussion de l'opinion de Locke : « Il s'agit de savoir... si l'âme contient originairement les principes de plusieurs notions et doctrines, que les objets externes réveillent seulement dans les occasions. » Leibniz, *Nouveaux Essais*, Préface, 3. — Il y comprend d'ailleurs non seulement les pensées qui s'expriment par des termes, mais aussi celles qui s'expriment par des propositions. « Les Stoïciens appelaient ces principes *prolepses*, ... les mathématiciens les appellent *notions communes* (κοινὰς ἐννοίας). » *Ibid.* Le livre premier a de même pour titre : « Des *notions* innées » et le premier chapitre de ce livre : « S'il y a des *principes* innés dans l'esprit de l'homme. »

CRITIQUE

Le sens large et le sens étroit de *notio* se trouvent déjà réunis chez Cicéron, qui, dans les *Topiques*, ch. vii, donne ce mot comme traduction d'ἔννοια et de πρόληψις. Le sens large, pour lequel nous n'avons pas d'équivalent, nous paraît devoir être préféré **(S).**

Rad. int. : Nocion.

NOUMÈNE, D. *Noumenon*, transcription par Kant, du G. νοούμενα, employé par Platon en parlant des Idées (*Timée*, 51 D). On devrait donc écrire, correctement, *nooumène.*

Réalité intelligible, objet de la raison (νοῦς), opposée à la réalité sensible ; et par suite réalité absolue, chose en soi : car la tradition platonicienne, renforcée par l'opposition chrétienne du monde sensible et du monde spirituel, identifie la connaissance vulgaire à l'apparence et à l'illusion, la connaissance rationnelle à la pensée des choses telles qu'elles sont. Kant, lui-même, en fait la remarque dans les *Prolégomènes*, § 32. — Cf. *Intelligible.*

De là vient que le mot *noumène* a passé graduellement, dès l'époque de

Kant, et dans ses propres œuvres, d'un sens purement critique à un sens presque ontologique.

« Wenn ich Dinge annehme, die bloss Gegenstände des Verstandes sind, und gleichwohl als solche, einer Anschauung, obgleich nicht der sinnlichen... gegeben werden können, so würden dergleichen Dinge *Noumena* (Intelligibilia) heissen[1]. » *Krit. der rein. Vern.*, A, 248.

En ce sens la notion de noumène est purement négative : « Der Begriff eines Noumenon ist also nicht der Begriff eines Objekts, sondern die unvermeidlich mit der Einschränkung unserer Sinnlichkeit zusammenhängende Aufgabe, *ob* es nicht von jener ihrer Anschauung ganz entbundene Gegenstände geben möge[2]. » Elle supposerait « eine ganz andere Anschauung, und einen ganz anderen Verstand[3] ». *Ibid.*, A, 287 ; B, 344.

Mais on peut aussi entendre *noumène* en un sens positif : « Verstehen wir aber darunter ein Objekt einer nichtsinnlichen Anschauung, so nehmen wir eine besondere Anschauungsart an, nämlich die intellektuelle, die aber nicht die Unsrige ist, von welcher wir auch die Möglichkeit nicht einsehen können ; und das wäre das Noumenon in positiver Bedeutung[4]. » *Ibid.*, B, 307.

Ainsi entendue, la Raison pratique nous garantit la réalité du noumène, bien qu'elle ne nous en donne pas l'intuition ; car, pour pouvoir attribuer un sens à l'idée de liberté, condition nécessaire de la loi morale, « bleibt kein Weg übrig, als das Dasein eines Dinges, sofern es in der Zeit bestimmbar ist (folglich auch die Causalität nach dem Gesetze der Naturnotwendigkeit) bloss der Erscheinung, die Freiheit aber eben demselben Wesen als Dinge an sich selbst, beizulegen[1]. » *Prakt. Vern.*, Kritische Beleucht. der Anal., 114-115 (Kirchmann). En effet, dit Kant, ce même sujet, qui se connaît lui-même en tant que succession de phénomènes, « auch seiner, als Ding an sich selbst, bewusst ist[2] » ; et à cet égard, « die ganze Reihenfolge seiner Existenz, als Sinneswesen, ist im Bewusstsein seiner intelligiblen Existenz nichts als Folge, niemals aber als Bestimmungsgrund seiner Kausalität, als Noumens, anzusehen[3]. » *Ibid.*, 117. — « Wenn ich von Wesen in der Sinnenwelt sage : sie sind [von Gott] erschaffen, so betrachte ich sie sofern als Noumenen[4]. » *Ibid.*, 123. Dans la *Métaphysique des mœurs*, il désigne le sujet de la moralité par l'expression *homo noumenon.*

Schopenhauer prend le mot dans le même sens et identifie le *Noumenon*

1. « Si j'admets des choses, qui soient de purs objets de l'entendement, et qui pourtant, en tant que tels, puissent être données à une intuition, quoique ce ne soit pas à l'intuition sensible... des choses de ce genre seraient appelées noumènes *(intelligibilia).* » — 2. « Le concept d'un noumène n'est donc pas le concept d'un objet, mais seulement ce problème, inévitablement lié à ce fait que notre faculté de connaître par les sens est limitée : ne pourrait-il pas y avoir des objets tout à fait indépendants de cette intuition sensible ? » — 3. « ... Une tout autre intuition et un tout autre entendement. » — 4. « Mais si nous entendons par là l'objet d'une intuition non sensible, nous admettons alors une sorte particulière d'intuition, l'intuition intellectuelle qui, à la vérité, n'est pas la nôtre, et dont nous ne pouvons même pas comprendre la possibilité : et ce serait le noumène au sens positif. »

1. « Il ne reste pas d'autre voie possible que d'attribuer au phénomène seul l'existence d'une chose, en tant qu'elle est déterminée dans le temps (et par conséquent aussi la causalité suivant les lois de la nécessité naturelle) ; — et d'attribuer la liberté à ce même être en tant que chose en soi. » — 2. « Il a aussi conscience de lui-même, en tant que chose en soi. » — 3. « Pour la conscience de son existence intelligible, toute la série successive de son existence, en tant qu'être sensible, ne doit être considérée que comme la conséquence et jamais comme le principe déterminant de sa causalité, en tant que noumène. » — 4. « Quand je dis d'êtres faisant partie du monde sensible : ils ont été créés par Dieu, je les considère à cet égard en tant que noumènes. »

Sur **Noumène.** — La tradition qui identifie la connaissance vulgaire à l'apparence et à l'illusion, la connaissance rationnelle à la pensée des choses en soi, ne me paraît pas, à parler proprement, devoir être rapportée à Platon. Il s'agit plutôt là de ce pseudo-platonisme chrétien, dont la scolastique a transmis la notion à Kant, à travers le wolfianisme. **(R. Berthelot.)**

ou *Ding an sich* avec la « Volonté » telle qu'il l'entend. — Cf. *Chose en soi**.
Rad. int. : Noumen.

NOUS, D. *Wir* ; E. *We* ; I. *Noi*.
Beaucoup de sophismes viennent des sens multiples que dissimule ce mot, très usité en philosophie, et dont on ne remarque pas d'ordinaire l'équivoque. 1° Il se dit tantôt au sens large de l'humanité tout entière, tantôt des contemporains ou des compatriotes de celui qui parle, ou encore des philosophes qui professent la même doctrine que lui ; enfin il se substitue, par discrétion, à *je* ou à *moi* ; — 2° (et ceci est la plus grande source de confusion) tantôt il se dit au sens distributif, pour énoncer une proposition qui concerne chaque homme pris singulièrement ; tantôt au contraire il s'applique aux hommes pris ensemble et indivisément (auquel cas cet ensemble peut être encore l'un quelconque des groupes que nous avons énumérés plus haut). Il peut enfin viser le type idéal, ou le type moyen des hommes, qui n'est exactement réalisé dans aucun individu. — Soit par exemple cette thèse : « Ce n'est pas parce que les choses ont une valeur que nous les désirons, mais c'est parce que nous les désirons qu'elles ont une valeur. » Elle peut signifier d'abord ceci, que chaque homme, pris individuellement, ne désire pas une chose en raison de sa valeur, mais crée sa valeur en la désirant ; ce qui ne s'accorde pas avec tous les faits : on désire souvent des choses qu'on ne désirerait pas si l'on n'avait appris d'abord, intellectuellement, qu'elles *ont* une valeur (valeur d'opinion ou valeur économique). — Mais elle peut signifier aussi (et ce second sens, obscurément aperçu, soutient sans doute le premier) : ce qui est appelé bien et mal dépend

Sur **Nous.** — Peut-on appliquer cette critique à la thèse de Spinoza : « Nihil nos conari, velle, appetere, neque cupere quia id bonum esse judicamus ; sed contra nos propterea aliquid bonum esse judicare quia id conamur, volumus, appetimus atque cupimus. » (*Eth.* III, 9, schol.) ?

Je disais dans la rédaction provisoire de ce fascicule que, si on l'entendait au sens *individuel*, elle ne s'accordait pas avec le *video meliora proboque, deteriora sequor*, fait psychologique pourtant bien réel. — Critique inexacte, ont objecté **L. Brunschvicg** et **M. Drouin** : ce fait s'explique très bien, chez Spinoza, par cette autre thèse que « le corps humain se composant d'un grand nombre de corps » (II, post. 1), « l'idée qui constitue l'être formel de l'âme n'est pas simple, mais au contraire composée de plusieurs idées » (*ibid.*, 15). « L'âme s'efforce de persévérer dans son être aussi bien en tant qu'elle a des idées claires et distinctes qu'en tant qu'elle a des idées confuses » (III, 9). De là le conflit. — Mais on ne supprime ainsi une équivoque du mot *nous*, qu'en la remplaçant par une autre : le *nos*, sujet de *conari*, n'est plus le même *nos* qui est le sujet de *judicamus*.

Ceci ne veut pas dire qu'il y ait lieu de combattre l'usage philosophique de ce mot. M. Le Senne a écrit récemment dans son *Introduction à la philosophie* (1939) : « L'habitude de traiter du *nous* comme on traite du *moi*, qui a une source fichtéenne, se répand de plus en plus dans la philosophie contemporaine. Elle a deux avantages : le premier est de détourner de la substitution d'un objet sociologique, calqué sur l'objet physique, à la vie des relations intersubjectives ; notamment elle avertit contre l'erreur d'aborder l'étude des rapports entre les hommes avec la froideur, l'indifférence, propres au vis-à-vis théorique de la nature ; le second, de rappeler que, même dans la guerre ou l'exil, la solidarité des consciences finies n'est pas complètement rompue, parce qu'elle ne peut l'être... » (Note du ch. IX de la 3e partie, qui a pour titre « Nous », p. 431. **(A. L.)**

nécessairement d'une tendance, d'un vouloir fondamental, celui de l'humanité, ou celui de notre société, *prise dans son ensemble*. Thèse toute différente de la première, et qui, vraie ou fausse, admet et explique le cas précédent.
Il en est de même des controverses contemporaines où les uns disent : « *Nous* faisons la vérité » ; les autres : « La vérité est indépendante de *nous*. » Ce *nous* désigne-t-il chaque individu ? ou la nature essentielle de l'homme, la raison humaine, comprise à la manière des criticistes, imparfaite en chacun, mais convergente dans ses effets ? ou enfin la société, en tant qu'elle construit collectivement la science ? On voit que le champ est largement ouvert aux malentendus.
Rad. int. : Ni.

« NOUVEAUTÉ de la conclusion » (problème de la).
Expression usuelle depuis quelques années pour désigner en abrégé le problème logique suivant : comment la conclusion d'un raisonnement démonstratif, en particulier d'un syllogisme, peut-elle être à la fois rigoureusement nécessaire (ce qui paraît impliquer qu'elle existait déjà virtuellement dans les prémisses) et cependant nouvelle (ce qu'implique l'existence de sciences déductives qui se développent, progressent, et par conséquent ne sont pas de pures tautologies) ?
Voir particulièrement E. Goblot, *Traité de Logique*, ch. XI.

« NUMERO », numériquement. — Au point de vue du nombre. — Voir *Différence**, *Distinction** et *Spécifique**.

O

O. En logique, symbole de la proposition particulière négative.

1. OBJECTIF, subst. — Ce terme, emprunté à l'art militaire, s'est introduit dans la langue philosophique française depuis la guerre de 1914, au sens **B** d'*objet**. Étant donné les équivoques de celui-ci, il n'y a pas lieu de désapprouver cette innovation.

2. OBJECTIF, adj. D. *Objektiv* ; E. *Objective* ; I. *Obbiettivo* et *Oggettivo*.
A. Dans la langue de la scolastique, (à partir de Duns Scot d'après Eucken, *Gesch. der phil. Terminologie*, p. 68), et encore au XVIIe siècle : *est objectif* ou *existe objectivement*, ce qui constitue une idée (au sens **D**), une représentation de l'esprit, et non pas une réalité subsistant en elle-même et indépendante. Le terme opposé a été d'abord *subjectivus*, puis *formalis*, qui est seul resté en usage à l'époque classique (Eucken, *Ibid.*, 203). Cf. *Formel*. — « Pour imparfaite que soit cette façon d'être par laquelle une chose est objectivement, ou par représentation,

Sur **O.** — Le Dr Grasset a appelé « centre O » le centre cérébral (hypothétique) auquel correspondrait la vie psychique supérieure, c'est-à-dire les idées conscientes et les actes volontaires et réfléchis. Voir Les centres de l'équilibration et le polygone de l'automatisme supérieur, *Revue scientifique*, octobre 1901. Et antérieurement, les *Leçons de clinique médicale* du même auteur (1898), tome III, p. 122.

Sur **Objectif.** — A partir de Kant (et quel qu'ait pu être sur ce point le flottement de la langue de Kant lui-même), *objet* et *objectif* ne peuvent avoir qu'un sens : ce n'est pas ce qui est en soi, hors de notre esprit et de tout esprit, car ce qui ne serait *pour* personne serait nul et non avenu pour tout le monde, et même, ce me semble, totalement inexistant : car je ne peux concevoir une existence

dans l'entendement, par son idée, certes on ne peut pas néanmoins dire que cette façon et manière d'être ne soit rien. » DESCARTES, *Médit.*, III, 11. Il y oppose cette « réalité objective » à la « réalité que les philosophes appellent actuelle ou formelle ». — « Il faut à la fin parvenir à une première idée dont la cause soit comme un patron ou un original dans lequel toute la réalité ou perfection soit contenue formellement et en effet, qui se rencontre seulement objectivement ou par représentation dans ces idées ; en sorte que la lumière naturelle me fait connaître évidemment que les idées sont en moi comme des tableaux ou des images qui peuvent, à la vérité, facilement déchoir de la perfection des choses dont elles ont été tirées, mais qui ne peuvent jamais rien contenir de plus grand ou de plus parfait. » *Ibid.*, III, 11. (Cependant Descartes lui-même, quoiqu'il emploie *objectif* en ce sens, se sert du mot *objets* pour désigner les « réalités formelles » dont nos idées sont la copie. Voir ci-dessous *Objet*, **D.**)

Même sens dans SPINOZA, *Éthique*, I, 30 ; II, 8, coroll., etc. ; et encore chez BERKELEY : « Natural phenomena are only natural appearances. They are therefore such as we see and perceive them. Their real and objective nature are therefore the same[1]. » *Siris*, § 292. — Le passage de ce sens au sens aujourd'hui usuel se fait chez BAUMGARTEN. (Voir EUCKEN, *Geschichte der philos. Terminologie*, 134 et 204.)

RENOUVIER a tenté de maintenir le sens ancien : « J'appellerai *objectif* ce qui s'offre comme objet, c'est-à-dire vient représentativement dans la connaissance ; et j'appellerai *subjectif* ce qui est de la nature du *sujet*, soit d'un représenté quelconque en tant que la connaissance y envisage quelque chose de distinct de son acte propre, et de supposé donné de quelque manière hors d'elle, sans elle. » *Essais de Crit. gén.*, Logique, I, p. 19. — Tout le chapitre (pp. 16-22) est consacré à l'exposé des raisons de rejeter l'usage de Kant et de revenir à celui de Descartes et de Spinoza. — Mais voir les *Observations* ci-dessous.

B. Opposé à *subjectif* (au sens d'*apparent*, *irréel*) : qui constitue un objet,

1. « Les phénomènes naturels ne sont que des apparences naturelles. Ils sont donc tels que nous les voyons et percevons. Leur nature réelle et leur nature objective sont donc identiques. »

qui ne soit pas posée, affirmée par un esprit ; — ce ne serait pas non plus ce qui est représenté en commun par tous les esprits, ou du moins ce ne serait pas cela primitivement et directement ; car des esprits qui rêveraient tous en même temps le même rêve, n'en rêveraient pas moins pour cela : on peut, à la rigueur, s'accorder dans le faux aussi bien que dans le vrai, et cela arrive même souvent sur bien des points. Que sera-ce donc ? Ce ne peut être, ce me semble, que ce qui est *le fondement même de l'accord des esprits*, c'est ce qui est EN SOI *dans notre esprit et dans tout esprit*, par opposition, non évidemment à ce qui est hors de tout esprit, mais à ce qui, dans un esprit quelconque, est pure représentation, contingente et passagère, et dont on ne peut rien dire, sinon qu'on l'a. C'est ce qu'on *a raison* de se représenter, parce qu'il y a *une raison* pour qu'on se le représente, raison tirée, non d'un état antécédent de tel ou tel esprit, mais de la nature même de la chose : c'est, en un mot, une représentation *de droit* par opposition à une représentation *de fait*. — Les hommes ont eu assurément de tout temps l'idée de la *vérité* : mais ils ont eu bien de la peine à s'en rendre compte. On définit la vérité l'accord de la pensée avec la chose : mais un accord ne peut constituer par lui-même aucune vérité ; on suppose, quand on dit cela, que la chose est vraie par elle-même et, par conséquent, d'une vérité autre que celle qu'on définit. Mais en quoi peut consister cette vérité de la chose ? Est-ce à être *donnée*, à *être là* ? Mais d'abord c'est une grosse question

au sens **D**, une réalité subsistant « en elle-même », c.-à-d. indépendamment de toute connaissance ou idée. « Spatium non est aliquid objectivi, seu realis... sed subjectivum et ideale, et e natura mentis stabili lege proficiscens. » KANT, *De mundi sensibilis atque intelligibilis forma et principiis*, § 15. « ... Dass dieses Leben nichts als eine blosse Erscheinung... sei, und, wie ein Traum, an sich keine *objective* Realität habe... ; dass, wenn wir die Sachen *wie sie sind*, wie uns in einer Welt geistiger Naturen sehen würden, mit welcher unsere einzig wahre Gemeinschaft weder durch Geburt angefangen habe, noch durch den Leibestod, als blosse Erscheinung, aufhören werde[1]... », etc. KANT, *Raison pure*, Méthodol., I, 3 (A. 780, B. 808). — « Kant n'accorde qu'une valeur *subjective* à des idées auxquelles le commun des hommes et même la plupart des philosophes, attribuent une réalité *objective*. » COURNOT, *Essai*, ch. I, § 7. — « Les uns, en cherchant les principes [de la métaphysique] dans la raison... les ont considérés comme l'expression exacte de la nature des choses et comme le fond constitutif de tous les êtres : ce sont les métaphysiciens proprement dits. Les autres, en reconnaissant dans la pensée les mêmes éléments invariables, leur refusent toute similitude ou toute communauté d'essence avec les choses, c'est-à-dire toute valeur *objective*, et les représentent comme des formes inhérentes à notre constitution : ce sont les partisans... de la philosophie idéaliste de Kant. » FRANCK, art. *Métaphysique ; Dict. des sciences phil.*, 1090 A.

C. Opposé à *subjectif*, au sens d'*individuel*. — Valable pour tous les esprits, et non pas seulement pour tel ou tel individu. « Unsere Erörterungen lehren demnach die Realität, d. i. die objective Gültigkeit des Raumes in Ansehung alles dessen, was äusserlich als Gegenstand uns vorkommen kann,

1. « ... que cette vie n'est qu'un simple phénomène, et, comme un rêve, n'a en soi aucune réalité *objective* ; que si nous pouvions voir les choses comme elles sont, nous nous verrions dans un monde de natures spirituelles, avec lesquelles notre seule vraie liaison n'est ni produite par la naissance, ni détruite par la mort du corps, en tant que simple phénomène, etc. ».

(celle du rêve et de la veille, celle de l'idéalisme vulgaire), de savoir si la chose est réellement donnée, est réellement là. Mais supposons que la chose soit *là*, dans un espace ou réceptacle quelconque, hors de l'esprit, en sera-t-elle plus vraie pour cela ? Elle sera, si l'on veut, un fait ; mais une représentation qui est dans mon esprit, et qui ne s'accorde pas avec cette chose est, elle aussi, un fait : lequel de ces deux faits *a raison* d'être ce qu'il est, et lequel a tort de ne pas ressembler à l'autre ? Il faut donc bien en venir à l'idée d'une vérité intrinsèque, qui porte en elle-même sa raison d'être vraie, en un mot à l'idée d'une *représentation de droit*. Il n'y a pas de vérité possible pour le pur empirisme. **(J. Lachelier.)**

Tous les membres et correspondants de la Société qui ont manifesté leur opinion sur ce point ont été d'accord pour reconnaître, avec Lachelier, que la distinction de l'*objectif* et du *subjectif* doit être entendue comme une distinction *de droit ;* en d'autres termes, comme il est dit dans la *Critique* ci-dessus, qu'il convient d'appeler *objectif* ce qui est *valable* pour tous les esprits, qu'il soit ou non reconnu pour tel au moment où l'on parle.

Mais doit-on, par une attitude analogue à celle du phénoménisme, s'en tenir strictement à ce caractère sans transformer aucunement ce *droit* en une existence ? Ou doit-on, au contraire, comme le faisait Lachelier dans l'observation qui précède, l'exprimer d'une façon moins exclusivement normative, en disant qu'il existe un « fondement » de l'accord des esprits, et que ce fondement « est en soi dans notre esprit et dans tous les esprits » ? Il n'y a là, semble-t-il, qu'une différence d'expression, qui ne soulève aucune objection quand l'idée même est aussi claire-

aber zugleich die Idealität des Raumes in Ansehung der Dinge wenn sie durch die Vernunft an sich selbst erwogen werden[1]. » KANT, *Raison pure*, Esth. transc., A. 27, B. 43. — « Praktische Grundsätze sind subjectiv oder Maximen, wenn die Bedingung nur als für den Willen des Subjects gültig von ihm angesehen wird ; objectiv aber, oder praktische Gesetze, wenn jene als objectiv, d. i. für den Willen jedes vernünftigen Wesens gültig erkannt wird[2]. » ID., *Raison pratique*, l. 1, § 1.

« Ces rapports ont-ils une valeur objective ? Cela veut dire : ces rapports sont-ils les mêmes pour tous ? Seront-ils encore les mêmes pour ceux qui viendront après nous ? » — « Ces rapports... ne sauraient être conçus en dehors d'un esprit qui les conçoit ou les sent. Mais ils sont néanmoins objectifs parce qu'ils sont, deviendront ou resteront communs à tous les êtres pensants. » POINCARÉ, *La valeur de la science*, 267 et 271.

D. En parlant des esprits : qui voit les choses d'une manière objective (au sens **C**), qui ne se laisse pas entraîner par ses préférences ou ses habitudes individuelles.

E. Indépendant de la volonté, comme le sont les phénomènes physiques. « La production de la vérité est un phénomène objectif, étranger au *moi*, qui se passe en nous sans nous, une sorte de précipité chimique que nous devons nous contenter de regarder avec curiosité. » RENAN, *Feuilles détachées*, 402.

F. Opposé à *subjectif* (au sens de *conscient, mental*). « Il y a deux ordres de vérités ou de notions, les unes conscientes, intérieures ou subjectives... » Les premières découlent de principes dont l'esprit a conscience et apportent en lui le sentiment d'une évidence absolue et nécessaire », par exemple en mathématiques ; les secondes concernent « le monde objectif ou extérieur » et doivent être « empruntées à l'observation et à l'expérience ». Claude BERNARD, *Introd. à l'étude de la médecine expér.*, 1re partie, ch. II, § 1.

On désigne souvent par *méthode subjective*, en psychologie générale, la méthode d'observation qui fait appel à la conscience (voir *Introspection**) et on l'oppose à la *méthode objective*, qui est celle de l'observation extérieure. — En psychologie zoologique, on appelle méthode subjective, en un sens un peu différent, celle qui cherche à se représenter par analogie l'état de conscience des animaux et qui leur applique les termes usités dans la psychologie humaine (crainte, désir, colère ; perception, prévision, etc.) ; on appelle alors méthode objective celle qui se contente d'enregistrer leurs réactions, leur *comportement*, dans des circonstances bien définies.

On dit même quelquefois « psychologie objective » pour désigner en général la psychologie de réaction, c'est-à-dire l'étude de la manière dont les êtres organisés, et l'être humain en particulier, se comportent en présence de circonstances déterminées. Voir p. ex. BECHTEREW, Les problèmes et les méthodes de la psychologie objective, *Journal de Psychologie*, nov. 1909 ; KOSTYLEFF, Les travaux de l'école psychologique russe : l'étude objective de la pensée, *Revue philos.*, nov. 1910, etc.

1. « Nos explications enseignent donc la réalité, c'est-à-dire la valeur objective de l'espace à l'égard de tout ce qui peut extérieurement se présenter à nous comme objet ; mais en même temps l'idéalité de l'espace à l'égard des choses, en tant que, par la raison, elles sont considérées en elles-mêmes. » — 2. « Les principes pratiques sont subjectifs (maximes), quand ce qu'ils stipulent n'est considéré par le sujet que comme valable pour sa seule volonté ; ils sont objectifs (lois pratiques) quand cette stipulation est reconnue comme objective, c'est-à-dire valable pour la volonté de tout être raisonnable. »

ment expliquée. Mais cette seconde manière de parler, si elle a l'avantage de s'adapter à une forme toute naturelle du langage, présente d'autre part, quand elle est séparée de tout commentaire, un assez grave inconvénient psychologique : elle peut facilement être mal comprise et se traduire, chez des esprits insuffisamment exercée, par une conception « dogmatique », ontologique (au sens ancien de ce terme), en un mot par le sens **B,** si fréquent dans la langue philosophique du XIXe siècle, et dont l'impropriété a été unanimement reconnue.

Il n'est peut-être pas inutile de signaler ici par avance que M. J.-M. BALDWIN dans *Thought and Things* (1909-1912) a proposé d'appeler d'une manière générale *synnomique* ce qui est considéré comme *valable en droit* pour *tous* les esprits, et *syndoxiques* ce qui est actuellement admis en commun par un groupe d'esprits plus ou moins étendu, qui ont conscience de cette communauté. **(A. L.)**

L. Brunschvicg estime que le texte de POINCARÉ cité comme exemple du sens **C** « n'est pas du tout une définition de l'objectivité telle qu'on puisse la recueillir dans un Vocabulaire, mais une *théorie* sur les conditions de l'objectivité. »

Je pense comme lui que POINCARÉ a bien eu dans ce passage une intention critique, et n'a pas cru *constater* l'existence du sens **C,** consciemment défini comme tel dans l'esprit de ses lecteurs ; mais il a voulu dire, semble-t-il, que pour donner à ce mot un contenu réel susceptible d'applications effectives, pour *savoir ce qu'on dit* quand on l'emploie, on est amené à trouver qu'on se réfère toujours plus ou moins clairement à ce critérium. Il en est d'ailleurs presque toujours ainsi : la définition de Kant, à son époque, était de même une interprétation nouvelle d'une idée préexistante. — Le faux sens qu'écarte Poincaré, et que nous avons écarté nous-mêmes plus haut, est le sens **B** (objectif = existant en soi, indépendamment de toute pensée) ; le sens qu'il admet est précisément le sens **C,** dont LACHELIER donne ci-dessus une exposition si claire. Sans doute POINCARÉ ne se sert pas expressément des mots *valeur de droit, valeur normative ;* mais on ne peut douter que tel soit le fond de sa pensée, surtout si l'on en rapproche le texte suivant, tiré du même ouvrage : « Une réalité complètement indépendante de l'esprit qui la conçoit, la voit, ou la sent, c'est une impossibilité. Un monde si extérieur que cela, si même il existait, nous serait à jamais inaccessible. Mais *ce que nous appelons* la réalité objective, c'est en dernière analyse ce qui est commun à plusieurs êtres pensants, *et pourrait être commun à tous.* » *La valeur de la science*, Introd., p. 9. **(A. L.)**

— RENOUVIER n'a pas toujours pu pratiquer lui-même la réforme qu'il préconisait, et il s'en est excusé : « Il m'a semblé utile d'employer ici les mots *objet*, *sujet*, et leurs dérivés dans le sens ancien, auquel j'ai, il y a longtemps, proposé de revenir (voir *Essais de Crit. générale*, 1er Essai, I, 11) et que je trouve toujours le meilleur, quoique j'aie dû souvent depuis lors, me conformer au langage habituel et vicieux des philosophes, devenu malheureusement celui du public. » *Les principes de la nature*, p. 315 (note).

— Voici, outre les textes cités à l'appui du sens **C,** deux autres exemples du même usage : « Psychology and the so called object sciences are both alike objective

CRITIQUE

Tous ces emplois du mot sont très équivoques : depuis l'époque de Kant, les sens **B** et **C** sont constamment confondus dans l'usage philosophique. *Subjectif* s'appliquant tantôt à ce qui est propre au sujet individuel (par opposition à ce qui est commun à tous les hommes, à tous les êtres raisonnables) ; tantôt à ce qui est une propriété de la pensée en général (par opposition à ce qui est sans être pensé), il est arrivé que le mot *objectif*, qui s'opposait à celui-ci, a subi la même division, et a été appliqué tantôt à l'une, tantôt à l'autre de ces deux conceptions. Tant qu'on admettait le grand postulat rationaliste de l'école cartésienne, d'après lequel la raison,

ensemble des lois de l'esprit communes à tous les hommes, est aussi la révélation de la pensée divine et des lois du monde tel qu'il est, les deux sens se confondaient dans leurs applications. Mais aussitôt que les principes communs de la connaissance ont cessé d'être tenus pour les lois des choses, et ont été considérés comme un système de formes valables seulement « für uns Menschen »[1], il s'est produit un dédoublement qui ne permettait plus à ces deux sens de coïncider en extension. Voir ci-dessus *Nous**, critique.

KANT a probablement pensé, par une considération pratique (analogue à celle qu'énonce la formule de Peirce) que le second sens ayant seul un intérêt réel, dans l'ordre de la connaissance comme dans celui de l'action, il n'y aurait pas d'inconvénient à passer de l'un à l'autre, de même qu'il passait du sens ancien au sens nouveau de *métaphysique** : le sens ontologique s'éliminerait de lui-même à la longue, puisqu'il est oiseux. Et, d'ailleurs, il ne s'attachait pas beaucoup à donner aux termes un sens unique et défini une fois pour toutes. — Mais l'histoire de la philosophie, et ses propres œuvres paraissent montrer qu'il n'est pas si facile d'éliminer l'idée de chose en soi indépendante de *toute* connaissance, et non pas seulement de telle connaissance individuelle. (Cf. *Chose**, *En soi**, *Noumène**.) De fait, dans tout le cours du XIXe siècle, en France, on trouve à côté du sens critique d'*objectif*, des exemples fréquents de ce mot employé au sens ontologique : voir p. ex. FRANCK, article *Objectif ;* — P. JANET, *Traité de philos.*, 4e éd., § 662, 667, etc. ; — E. BOIRAC, *Cours de philos.*, 18e éd., livre IV, ch. 1, not. page 415, où *objectif* est pris comme synonyme d'absolu, etc.

M. LIARD, dans *La science positive et la métaphysique* (1879), qui a presque joué le rôle d'un traité classique de philosophie générale, entend au contraire par « lois objectives de la connaissance » les lois constitutives de l'esprit humain, grâce auxquelles « les sensations deviennent *objets* en revêtant les formes *a priori* de la sensibilité et de l'entendement » ; et il se donne comme problème d'examiner « si les lois objectives de la pensée ne recèlent pas l'absolu, si les principes de la physique ne conduisent pas qui les suit sans détour, au delà du physique, dans le métaphysique ». (Question résolue d'ailleurs par lui dans le sens de la négative.) *Ibid.*, livre II, ch. I et II ; cf. ch. XIII, p. 351.

D'autres sens, plus ou moins détournés ont encore été donnés à ces mots : c'est ainsi qu'Auguste Comte (croyant

1. « Pour nous, hommes. » KANT.

in the sense of being true for all. » (La psychologie et ce qu'on appelle les sciences objectives sont l'une et l'autre également objectives, en ce sens qu'elles sont vraies pour tous). James WARD, Psychology, dans *Encycl. Brit.*, 9e édition, XX, 38 A. — « Dans notre connaissance empirique comme dans notre science positive, OBJECTIF signifie et ne signifie pas autre chose que : *indépendant de notre spontanéité individuelle.* » F. SIMIAND, Méthode historique et science sociale, *Revue de synthèse historique*, 1903, I, p. 6.

Mais on pourrait également apporter d'assez nombreux exemples contemporains du sens **B** : BERGSON, *Matière et Mémoire*, p. 42 ; PARODI, *La philosophie contemporaine en France*, p. 487 ; et dans l'ouvrage de Paul DUPONT, *Les Problèmes de la Philosophie*, « objectif » est toujours employé pour désigner la chose en soi inconnue qui se manifeste par les phénomènes. — S'il est souhaitable de réserver ce mot au sens **C**, et s'il s'est produit un mouvement assez général dans cette direction, on ne peut dire cependant que le sens ontologique d'*objectif* ait actuellement disparu.

d'ailleurs développer le sens kantien de ces termes), définit l'objectif par « l'exacte représentation du monde réel » (c'est-à-dire, comme le montrent les exemples donnés, du monde tel que se le représente le sens commun, rectifié par les sciences de la nature), et le subjectif par la considération « des résultats naturels de notre évolution mentale, à la fois individuelle et collective, destinés à la satisfaction normale de nos propres besoins quelconques ». *Discours sur l'esprit positif*, § 20.

On voit quelle confusion règne dans l'emploi de ce terme. Nous proposons de ne l'employer qu'au sens **C**, c.-à-d. de ramener toujours l'opposition du subjectif et de l'objectif à celle des idées ou des fins seulement individuelles et des idées ou des fins universellement valables (qu'elles soient ou non reconnues pour telles au moment où l'on parle). Cette opposition est précise, centrale, conforme à l'usage des historiens et des savants ; elle permet de distinguer le subjectif de l'objectif, dans la plupart des cas, par un critérium expérientiel incontesté. Et d'ailleurs elle contient virtuellement tout ce qu'il y a de solide dans les autres distinctions auxquelles ces mots ont été appliqués. Cf. *Synnomique**.

Rad. int. : **C.** Objektiv; **D.** Objektivem.

« OBJECTITÉ », D. *Objektität.*

Forme sous laquelle la chose en soi, le réel, apparaît comme objet, au sens **A** du mot *objet.* Ce mot n'a guère été employé que par SCHOPENHAUER. Voir *Die Welt*, livre II, § 18.

OBJECTION, D. *Einwurf* (rare au singulier), *Einwand ;* E. *Objection ;* I. *Obbiezione.*

Argument tendant à prouver la fausseté ou l'insuffisance d'une thèse préalablement énoncée. Cf. *Réplique**, etc.

Rad. int. : Objecion.

OBJECTIVATION, D. *Objektivation ;* E. *Objectivation ;* I. *Obbiettivazione.*

A. Dans la théorie qui admet que la sensation, d'abord entièrement semblable à un état affectif, acquiert seulement en devenant perception un caractère de réalité opposée à celle du sujet, on appelle *objectivation* le passage du premier état au second.

B. Phénomène par lequel une image est prise pour un objet actuel (au sens **C** du mot objet), par exemple dans une hallucination ou une illusion.

C. (Chez SCHOPENHAUER) : Manifestation de la chose en soi, la Volonté, sous la forme de phénomènes. Cf. *Objectité**.

Rad. int. : Objektivig.

OBJECTIVISME, D. *Objektivismus ;* E. *Objectivism ;* I. *Obbiettivismo.*

A. Se dit de toute doctrine qui considère comme *objectif*, soit au sens **B**, soit au sens **C**, ce que d'autres ne considèrent pas comme tel.

Se dit spécialement :

1° Des doctrines qui admettent que dans la perception, l'esprit connaît directement une réalité existant en soi.

2° De la théorie kantienne de la connaissance, en tant qu'elle garantit la valeur *objective* (au sens **C**) de nos représentations.

3° Des doctrines qui admettent que la morale a une existence *sui generis* en dehors des opinions, de la conduite, et de la conscience des individus.

4° (Selon BALDWIN.) Des doctrines pour lesquelles le bien moral consiste dans la réalisation d'un certain état,

Sur **Objectivisme.** — Il me semble même que la théorie kantienne mérite seule le nom d'*objectivisme.* Car si l'on se reporte au sens étymologique et schopenhauérien du mot objet, il est clair qu'une chose en soi, inaccessible à notre esprit, ne peut pas être pour nous un *objet.* — Il faut dire en ce sens *réalisme* ou *dogmatisme.* **(J. Lachelier.)**

et non pas seulement dans une disposition de l'agent.

Cf. *Réalisme**.

B. Attitude d'esprit objective*, au sens **C** de ce mot.

CRITIQUE

Les acceptions **A,** 3° et **A,** 4° sont très rares en français. Il y a lieu de les éviter pour ne pas accroître la confusion déjà si grande qui règne dans l'emploi des termes dérivés de ce radical.

Rad. int. : **A.** Objektivism ; **B.** Objektivemes.

OBJECTIVITÉ, D. *Objektivität ;* E. *Objectivity ;* I. *Obbiettività.*

Caractère de ce qui est *objectif*, en un sens quelconque de ce mot. — Spécialement : attitude, disposition d'esprit de celui qui « voit les choses comme elles sont », qui ne les déforme ni par étroitesse d'esprit, ni par parti pris.

Rad. int. : Objektives.

OBJET, D. *Objekt, Gegenstand ;* E. *Object ;* I. *Obbietto, Oggetto.*

Sens général : ce qui est devant nous, ce que nous considérons, ce que nous avons en vue.

A. Ce qui est pensé, ou représenté, en tant qu'on le distingue de l'acte par lequel il est pensé. « Alles, was für die Erkenntnis da ist, also die ganze Welt, ist nur Objekt in Beziehung auf das Subjekt, Anschauung des Anschauenden, mit einem Wort, Vorstellung[1]. » SCHOPENHAUER, *Die Welt*, I, § 1. — Le mot, dans ce cas, n'implique aucune existence en soi : d'où le sens ancien des mots *objectif*, *objectivement* (voir ci-dessus *Objectif*, **A**).

B. Ce que nous nous proposons d'atteindre ou de réaliser en agissant. (Cf. *Idée**.) « On peut avoir trois principaux objets dans l'étude de la vérité : l'un, de la découvrir quand on la cherche ; l'autre de la démontrer quand on la possède ; le dernier de la discerner d'avec le faux quand on l'examine. » PASCAL, *De l'esprit géométrique*, § 1.

C. Ce qui nous est présenté, dans la perception extérieure, avec un caractère fixe et stable, indépendant du point de vue, des désirs ou des opinions du sujet : « Objet empirique : objet matériel. » — « C'est sur le toucher seul que se fonde... l'acte qui nous fait reconnaître l'identité permanente d'un même *Objet*, qui se représente à nos sens dans deux temps séparés de notre existence. » MAINE DE BIRAN, *Fondem. de la Psychologie*, II, III, ch. 4. Ed. Naville, II, p. 151.

D. Ce qui possède une existence en soi, indépendante de la connaissance ou de l'idée que des êtres pensant en peuvent avoir. « Objectum non potest secundum se esse præsens intellectui nostro, et ideo requiritur species quæ est præsens et supplet vicem objecti. » Duns SCOT (cité par EISLER, sub v°, 3e éd., p. 913). « Lorsque je dors, mes idées se forment en moi sans l'intermédiaire des objets qu'elles représentent. » DESCARTES, *Méditations*, III, 9. « J'ai souvent remarqué qu'il y avait une grande différence entre l'objet et son idée. » ID., *Ibid.* Cf. *Objectif**, **B.**

1. « Tout ce qui existe pour la connaissance et, par suite, le monde entier n'est rien qu'objet vis-à-vis d'un sujet, vision de celui qui voit, en un mot, représentation. »

Sur **Objet.** — Le sens **B** est devenu, en anglais, le plus usuel, si ce n'est dans la langue technique de la philosophie : *object* y est presque toujours pris au sens de *purpose* ou *end.* Cet usage semble venir des phrases dans lesquelles on parle de la chose à laquelle tendent le désir ou la volonté. Par exemple saint Thomas d'Aquin écrit : « Objectum ejus (*sc.* voluntatis) est finis. » (*Contra gentiles*, LXXII). Sur l'usage de ce mot en général, on peut voir Sir W. HAMILTON, notes à l'édition de Reid, p. 807 et suiv. **(C. C. J. Webb.)**

Le **sens D,** est évidemment abusif et directement contraire au sens étymologique d'*objectum.* Il implique la fausse théorie de la connaissance que Kant appelle dogmatisme. **(J. Lachelier.)**

REMARQUE

Objet, aux sens **A, C, D,** s'oppose à *Sujet*, mais non pas au même sens de ce mot. Le sujet, en tant qu'il s'oppose à l'objet au sens **A,** est l'esprit *en général*, l'acte de penser tel que la réflexion découvre qu'il est impliqué dans toute présentation ; et il en est de même au sens **D,** bien que celui-ci soit plus équivoque à cet égard. Mais, au sens **C,** le sujet est un esprit actuel, individuel, déterminé, percevant et agissant par l'intermédiaire d'un corps placé en un point déterminé de l'espace. L'antithèse est donc toute différente. Mais la confusion entre les deux idées est fréquente. Voir *Sujet**.

Rad. int. : **A.** Objekt ; **B.** Skop ; **C.** Koz ; **D.** Ensuaj.

OBLIGATION, D. *Verpflichtung ;* E. *Obligation ;* I. *Obbligazione.*

A. Primitivement, lien de droit par lequel une personne est astreinte envers une autre à faire ou à ne pas faire quelque chose. « Vinculum juris quo necessitate adstringimur alicujus rei solvendæ. » *Institutes* III, 13. *De oblig.*, Pr. — Cf. POTHIER, *Traité des Obligations*, art. préliminaire. — « L'obligation est un rapport juridique entre deux personnes, en vertu duquel l'une d'elles, appelée créancier, a le droit d'exiger un certain fait de l'autre, appelée débiteur. L'obligation a donc pour effet de les lier l'un à l'autre, et forme ce qu'on appelle un lien de droit. » PLANIOL, *Traité de Droit civil*, 3e éd., I, p. 678.

L'obligation, ainsi entendue, comprend donc à la fois la notion de créance et celle de dette ; et c'est en ce sens que les juristes emploient la formule générale : *Théorie des obligations.* (PLANIOL, *Ibid.*) Mais, le plus souvent, on ne considère l'obligation que dans le débiteur, et en tant que charge lui incombant. Le code civil allemand, par exemple, « donne plus particulièrement le nom d'obligation au lien pesant sur le débiteur et par lequel il est tenu d'exécuter ». SALEILLES, *Note* sous art. 341 de la trad. franç. du code civil allemand, I, p. 355. — D'où le sens spécial d'*engagement pris*, de *dette*, et les métaphores

Sur **Obligation.** — Article entièrement remanié d'après les observations de **L. Couturat, J. Lachelier** et de M. **G. Davy.**

L'expression *nécessité morale* ayant été signalée dans l'épreuve de cet article comme défectueuse et équivoque, **Lachelier** a objecté qu'il y a une correspondance parfaite entre la *nécessité morale*, fondée sur la loi morale ; la *nécessité logique*, fondée sur les lois de la pensée ; et la *nécessité physique*, fondée sur les lois de la nature. Ce qui est de nécessité morale ou logique est *libre*, par opposition à ce qui est physiquement nécessaire ; et inversement, on s'*affranchit* de la nécessité morale en voulant le mal, et de la nécessité logique en pensant le faux.

— Mais n'y a-t-il pas précisément un inconvénient grave à envelopper sous un même terme ce qui admet et ce qui n'admet pas le choix et la liberté ? L'allemand oppose avec une grande netteté (au moins dans la langue philosophique et correcte) l'idée de *sollen*[1] et celle de *müssen*[2], celle de *dürfen*[3] et celle de *können*[4]. Il semble qu'il y aurait grand avantage à employer toujours au premier sens les termes *obligation*, *obligatoire*, et au second les termes *nécessaire*, *nécessité*, comme cela a déjà lieu en fait dans la majorité des cas : on dirait très proprement que si l'on considère la loi logique en tant qu'elle peut être violée par celui qui raisonne mal, on la considère en tant qu'obligatoire, non en tant que nécessaire. **(A. L.)**

1. Obligation. — 2. Nécessité inévitable. — 3. Possibilité morale, permission. — 4. Pouvoir, possibilité de fait.

de la langue courante qui en dérivent : « Avoir de l'obligation à quelqu'un, être son obligé (= se reconnaître envers lui une *dette* de reconnaissance), etc. »

B. *Obligation morale :* celle qui ne résulte pas d'une convention, mais de la nature de l'homme, en tant qu'être capable de choix et de l'existence du bien et du mal ; cf. *devoir**. — Est obligatoire ce qui, matériellement, peut être fait ou n'être pas fait, mais ce qui est tel que l'agent ne peut omettre de l'accomplir sans devenir fautif. *L'obligation*, en ce sens, s'oppose à la *nécessité**, c'est-à-dire à ce qui est tel qu'il est absolument impossible à la volonté de s'y soustraire.

C. Acte qui est l'objet de l'obligation, aux sens **A** et **B.** S'emploie souvent au pluriel dans cette acception.

REMARQUE

Obligation se dit quelquefois, par abus, de ce que l'on est amené à faire, non pas d'une manière absolument irrésistible, mais parce qu'en ne le faisant pas on aboutirait à des conséquences qu'on juge encore pires. *Nécessité**, et *nécessité morale**, se disent aussi en ce sens. — Mais il n'appartient pas proprement à la langue philosophique.

Dans la langue courante, obliger se prend souvent au sens de contraindre. « Obliger un enfant à travailler. » Dans la langue populaire, *obligé* et *obligatoire* sont même employés couramment pour *nécessaire*, inévitable : « Une conséquence obligée. » — « C'est obligatoire que ça casse. » Il y a dans tous ces faits sémantiques une tendance très regrettable à la confusion de deux idées qu'il importe de bien distinguer ; et cette confusion est d'autant plus dangereuse qu'elle est favorisée, d'autre part, par l'emploi de l'expression *nécessité morale** au sens d'*obligation*.

Rad. int. : Oblig.

OBREPTICE, L. *Obreptitius*, obtenu par surprise ou par dissimulation. Ce mot sert d'adjectif à *obreption**, au sens strict ; mais il est aussi employé quelquefois plus largement, comme synonyme de subreptice*.

OBREPTION, L. *Obreptio* (de *obrepere*, se glisser furtivement, surprendre) ; terme juridique ancien, qui désigne proprement, dans le droit canon, le fait d'obtenir quelque chose en mettant en avant une allégation mal fondée ; par suite, s'est dit, en Logique, de la pétition de principe : « Le dixième axiome (de Descartes) pèche pour ainsi dire par obreption, prenant comme accordé que l'existence nécessaire et l'existence parfaite sont une seule et même chose. » LEIBNIZ, Lettre à Malebranche, dans *Gerh.*, I, 338. Cf. *Subreption**.

OBSCUR, D. *Dunkel ;* E. *Obscure ;* I. *Oscuro.* Voir *Clair**, *Distinct**, *Confus**.

A. LOGIQUE THÉORIQUE.

1° Pour LOCKE, les idées simples sont obscures : 1° s'il s'agit d'objets présents, lorsque les organes qui les perçoivent sont imparfaits, ou lorsque les objets n'y font que des impressions faibles et transitoires ; 2° s'il s'agit d'objets rappelés par la mémoire, lorsque celle-ci ne leur conserve pas le caractère net et complet qu'elles avaient primitivement. « Autant qu'il leur manque de cette exactitude originale, ou qu'elles ont perdu pour ainsi dire de leur première fraîcheur, et qu'elles sont comme ternies et flétries par le temps, autant sont-elles obscures. » LEIBNIZ, *Nouveaux essais*, livre II, ch. 29, § 2, traduisant LOCKE, *An Essay, Ibid.* — Les idées complexes sont obscures quand elles sont composées d'idées obscures, ou quand le nombre et l'ordre des idées qui les composent sont indéterminés. *(Ibid.)*

2° Pour LEIBNIZ, une idée est obscure (que cette idée soit simple ou composée), si elle ne suffit pas à faire reconnaître son objet. « *Obscura* est notio quæ non sufficit ad rem repræsentatam agnoscendam, veluti si ut cumque meminerim alicujus floris aut animalis visi, non tamen quantum satis est ut oblatum recognoscere et ab aliquo vicino discernere possim ; vel si considerem aliquem terminum in scholis parum explicatum, ut entelechiam Aristotelis... aliaque ejusmodi, de quibus nullam certam definitionem habemus : unde propositio quoque obscura fit, quam notio talis ingreditur. » *Meditationes de cogitatione*, etc., § 2. — Cf. *Nouveaux Essais*, II, 29, 2 et *Discours de Métaphysique*, 24.

B. LOGIQUE APPLIQUÉE.

3° D'après C. S. PEIRCE, une pensée est obscure si l'on ne peut pas savoir

Sur **Obscur.** — Descartes ne définit pas l'idée *obscure*, mais il fournit les éléments d'une définition. « Les philosophes, dit-il, en tâchant d'expliquer par les règles de leur logique des choses qui sont manifestes d'elles-mêmes, n'ont rien fait que les *obscurcir.* » *Principes*, I, 10. Ainsi c'est obscurcir le *Cogito* que de le mettre sous forme syllogistique. On ne démontre pas les axiomes : « Il est manifeste par une lumière qui est naturellement en nos âmes que le néant n'a aucune propriété, etc. » *(Ibid.*, I, 11.) L'obscurité vient ici du raisonnement substitué à l'intuition.

D'autre part, les préjugés obscurcissent les notions claires. Il faut donc débarrasser nos pensées des préjugés qui les masquent. L'idée de *douleur* est claire, bien que ce soit un sentiment ou une « pensée confuse ». Ce qui est clair, c'est l'impression, la conscience ; ce qui l'obscurcit, c'est l'interprétation, par exemple la localisation dans un membre. L'idée de couleur est claire en tant que sensation, mais la croyance à la couleur subsistant hors de nous, et semblable à l'idée que nous en avons, obscurcit cette idée. (*Principes*, I, 66, 67, etc.). Est obscur (pour la raison) tout ce qui vient des sens, de l'imagination ou de la mémoire, tout ce qui est factice ou adventice. Est clair ce que l'esprit appréhende directement et évidemment. L'idée vulgaire de corps est obscure, celle du philosophe est claire. **(F. Mentré.)**

La définition pragmatiste de Peirce me paraît tout à fait contestable et prête à de nombreuses équivoques. **(L. Boisse.)**

Cette définition n'est valable que pour les pensées traduisibles en faits ou en actes. **(F. Mentré.)** — La thèse de Peirce est précisément que toute prétendue pensée qui ne peut se traduire en faits ou en actes est un simple psittacisme. **(A. L.)**

Extrait de la discussion à la séance du 11 juillet 1912 :

L. Brunschvicg. — Les définitions de Descartes, de Locke, de Leibniz, n'ont qu'un intérêt historique. *Obscur* n'est pas un terme technique de philosophie, et il ne comporte aucune explication. Je propose la suppression de cet article, qui est un bel exemple d'*obscurum per obscurius.*

A. Lalande. — Il me semble au contraire qu'*obscur* est non seulement un terme consacré par l'attention que lui ont accordé les philosophes classiques, mais l'expression d'une idée très et trop nécessaire dans la critique des doctrines et du langage philosophiques. L'analyse de la clarté et de l'obscurité essayée par Peirce, qui est contemporaine, montre que la question existe toujours, et me paraît définir un excellent point de vue.

L. Brunschvicg. — Mais on ne peut admettre que toute idée se juge par la perception ou l'action ; et d'ailleurs cette formule suppose qu'il y a des notions

d'une façon déterminée quels faits elle implique ou quels actes elle commande. (Voir PEIRCE, Comment rendre nos idées claires, *Revue philosophique*, janvier 1879.)

C. PSYCHOLOGIE.

En parlant des états ou des actes de l'esprit, synonyme de subconscient ou d'inconscient.

REMARQUES

1. DESCARTES définit l'idée claire, d'une manière un peu différente de LEIBNIZ : « la connaissance qui est présente et manifeste à un esprit attentif » ; et il en donne pour exemple une douleur, qui est claire, dit-il, sans être distincte, c'est-à-dire sans que nous sachions au juste en quoi elle consiste. (*Principes*, I, 45.) Mais il ne définit pas l'idée obscure, et il est assez difficile de prendre l'opposé de la formule par laquelle il définit l'idée claire. LOCKE paraît avoir eu l'intention de combler cette lacune. Cependant, Leibniz, dans le passage des *Nouveaux Essais* où il le critique, présente sa propre définition comme conforme à l'usage de Descartes (*Ibid.*, § 4).

2. Une définition de l'obscurité, au point de vue pratique et appliqué, pourrait être tirée, par opposition, de l'analyse faite par HERBART des conditions nécessaires à la *clarté* de l'enseignement : partir de l'état d'esprit actuel des auditeurs, prévoir et rectifier les représentations erronées, formuler d'avance le but qu'on vise, le rattacher à un intérêt, diviser les difficultés, s'assurer que chaque point est compris avant de passer à un autre, montrer tout ce qui peut être objet d'intuition,

obscures en elles-mêmes, ce qui n'est pas : une idée n'est jamais obscure que par rapport à telle ou telle attitude. Ce qui est clair pour un esprit ne l'est pas pour un autre, faute de connaître tel fait, ou faute de posséder un certain ordre de connaissances qui seraient nécessaires à l'intelligence de ce dont il s'agit.

Le Roy. — Les idées sont claires ou obscures selon qu'on en voit ou qu'on n'en voit pas le contenu. Mais cette différence est individuelle. Il y a une certaine commodité venant de l'habitude, qui fait qu'on trouve clair ce que d'autres jugent obscur. Des idées qui nous paraissent aujourd'hui tout à fait claires, en géométrie analytique, en calcul infinitésimal, ont été jugées d'abord très obscures.

E. Meyerson. — Voici par exemple un physicien qui fait une conférence dans laquelle se trouvent une partie mathématique et une partie appliquée, pratique. Les mathématiciens qui l'écoutent trouveront la première claire, et la seconde obscure ; ce sera l'inverse pour les industriels ou les ingénieurs qu'il aura dans son auditoire.

L. Couturat. — Nous appelons clair ce qui nous procure une certaine satisfaction intellectuelle et esthétique qui dépend de nos connaissances et de nos habitudes antérieures.

A. Lalande. — Tout cela est très vrai ; mais il reste qu'un langage peut être obscur pour ceux-là mêmes auxquels il est destiné, pour ceux qui sont instruits et compétents dans la question ; et dans ce cas l'obscurité vient bien de l'orateur ou de l'écrivain, non de son public. Ainsi des idées mal ordonnées, des expressions embarrassées, vagues, amphiboliques sont toujours obscures par elles-mêmes. Des liaisons mises à contresens, ou l'absence de liaisons, rendent un développement obscur.

Ed. Le Roy. — On peut sans doute admettre que les qualifications de *clair* et d'*obscur* peuvent être appliquées objectivement, mais c'est à condition qu'on ait défini d'avance avec précision l'ordre où l'on se trouve, l'intention qu'on a. Dans l'ordre de l'action, sera dit clair ce qui est facile à retenir et à utiliser, obscur ce qui ne présente pas cette facilité ; et il y aura de même des définitions spéciales

procéder du concret à l'abstrait et revenir de l'abstrait au concret. Voir spécialement *Allgemeine Pädagogik*, II, ch. IV.

Rad. int. : Obskur.

OBSCURANTISME, D. *Obskurantismus ;* E. *Obskurantism ;* I. *Oscurantismo.*

Terme péjoratif, servant à désigner une doctrine et une politique opposées au « progrès des lumières », c'est-à-dire à la diffusion, dans toutes les classes sociales, des connaissances scientifiques et de l'attitude rationaliste qu'elles exigent.

Ce terme est signalé par LITTRÉ comme un néologisme. Il a pris naissance en Allemagne au XVIIIe siècle, sous l'influence de l'*Aufklärung ;* il paraît s'être répandu en France, à l'époque de la Restauration, dans les polémiques sur l'enseignement populaire.

OBSERVATION, D. *Beobachtung ;* E. *Observation ;* I. *Osservazione.*

L'une des formes de la connaissance *expérientielle** : s'oppose à *l'expérimentation** (ou à *l'expérience** au sens **D**).

L'opposition de l'observation et de l'expérimentation est définie différemment par les auteurs qui l'ont mise en relief.

A. Pour ZIMMERMANN (*Traité de l'expérience en général et en particulier dans l'art de guérir*, 1763) et pour SENEBIER (*L'art d'observer*, 1802), il y a *observation* quand on se contente de constater les faits tels qu'ils se présentent spontanément, *expérience* si l'on intervient d'une manière active pour les modifier soi-même, et pour voir ce qui résultera de cette modification. Voir *Observations* ci-dessous.

B. Claude BERNARD (*Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, 1865)

de l'obscurité dans l'ordre de la connaissance sensible, dans celui de la connaissance mathématique, etc.

J. Lachelier. — Il y aurait lieu notamment de séparer tout à fait deux questions : d'une part, le problème de logique pure ou métaphysique, tel qu'il se posait pour Descartes ou Leibniz, en vue d'analyser le réel et d'établir un critérium de la vérité ; — d'autre part, le problème de logique appliquée, de méthode pratique, qui consiste à chercher quelles conditions doit remplir un exposé pour être intelligible, et même, s'il se peut, facilement assimilable.

Nous avons suivi cette indication dans la rédaction définitive de cet article.

Sur **Observation.** — J'ai présenté dans le texte le sens de Zimmermann et celui de Claude Bernard *a majore parte ;* mais en réalité, chez l'un et l'autre, il y a un usage assez complexe du terme. ZIMMERMANN dit aussi, dans le sens que Cl. Bernard finira par considérer comme prépondérant : « Une expérience diffère d'une observation en ce que la connaissance qu'une observation nous procure semble se présenter d'elle-même, au lieu que celle qu'une expérience nous fournit est le fruit de quelque *tentative* que l'on fait *dans le dessein de savoir si une chose est ou n'est pas.* Un médecin qui considère tout le cours d'une maladie avec attention fait donc des observations, et celui qui, dans une maladie, administre un remède, et prend garde aux effets qu'il produit, fait une expérience. » *Traité de l'expérience*, trad. fr., p. 43. — La première moitié de cette citation est reproduite par Cl. Bernard, qui la critique, bien qu'elle se rapproche beaucoup de sa théorie ; c'est sans doute parce que le contexte peut sembler favorable à la *méthode clinique*, qu'il cherche avant tout à combattre, et ne lui paraît pas viser assez nettement la médecine de laboratoire.

Sur **Observation** et **Expérience.** — *Observation* désigne, non pas seulement une opération ou un ensemble d'opérations que l'on peut plus ou moins artificiellement

définit d'abord l'opposition de l'observation et de l'expérience par le fait qu'on intervient ou non (*Ibid.*, livre I, ch. I : « De l'observation et de l'expérience », page 29) ; puis il reprend cette définition pour la préciser (p. 30 et suiv.) ; et il finit par aboutir à une formule plus complexe : l'expérience est soit « une observation provoquée dans un but de contrôle » (c'est-à-dire pour savoir si une hypothèse est vraie ou fausse), soit « une observation invoquée dans un but de contrôle », soit « une observation provoquée dans le but de faire naître une idée ». *Ibid.*, 36-38.

CRITIQUE

Nous pensons que la distinction essentielle est ici celle de la signification singulière ou de la signification générale du fait perçu. Il y a observation (et c'est au fond, sans doute, l'idée de Claude Bernard) tant que l'on se borne à constater ce qui s'est passé tel jour, dans telles circonstances ; il y a expérience (expérimentation) quand on observe en vue de savoir « ce qui se passe » (au sens intemporel), quand on considère le fait perçu comme manifestation d'une propriété fixe, d'une loi. Ce point de vue a été exposé avec une grande vigueur dans un article de Ch. S. S. Peirce, What pragmatism is[1] (*The Monist*, avril 1905). Les conditions d'une expérience, dit-il en substance, sont : 1° Un expérimentateur ; 2° Une

1. *Qu'est-ce que le pragmatisme ?*

opposer à expérience ou expérimentation, mais aussi l'acte même d'observer, c'est-à-dire un *moment* nécessaire dans toute opération expérimentale. Et cet acte ne change pas de caractère, qu'il ait pour objet des faits naturels, ou des faits expérimentés. Par exemple Pasteur « observe » que dans l'expérience de Pouchet, on a traversé la surface du mercure en introduisant la botte d'herbes sèches, comme il « observe » la couleur différente du sol au point où l'on a enfoui des animaux morts du charbon. L'esprit ou le talent « d'observation », doit ainsi se définir indépendamment de ses formes d'application. Du reste, c'est très probablement ce sens (= acte d'observer) qui fait le centre des idées de Cl. Bernard : car, malgré un certain flottement dans l'application, en raison de la pénétration réciproque des différentes questions qui se succèdent au 1er chap., livre I, de l'*Introduction*, Cl. Bernard veut bien dire avant tout que l' « observation » est le moment de constatation, par opposition à « l'expérience » qui est l'information résultant du travail de confrontation des constatations. **(M. Dorolle.)**

— La distinction indiquée dans la *Critique* entre les cas où l'on constate des faits singuliers, et celui où l'on considère le fait perçu comme la manifestation d'une loi me paraît en effet essentielle. Mais il ne me paraît pas possible de réserver le mot « observation » au premier cas, et le mot « expérience » au second. En effet : *a)* Le savant observe, même dans le deuxième cas, lorsqu'il constate « la réaction des faits, qui répond à la question » et qu'il s'applique à écouter la réponse de la nature et à « ne pas répondre pour elle », selon le mot de Claude Bernard. — *b)* On expérimente parfois pour chercher la cause d'un fait singulier : ma montre est arrêtée ; serait-elle cassée ? Je la remonte pour le savoir. N'est-ce pas une expérience ? **(R. Daude.)**

— Que l'observation ainsi définie soit un moment nécessaire de l'expérience ne serait pas rédhibitoire ; mais la seconde raison indiquée par M. Daude me paraît en effet montrer un usage du mot qui ne doit pas être combattu. Voir *Expérience**, Obs. **(A. L.)**

— L'opposition de l'observation et de l'expérience disparaît, ou du moins devient secondaire quand on distingue l'*observation commune* de l'*observation méthodique*. La première n'est que le simple exercice spontané des sens ; la seconde

hypothèse, c'est-à-dire une idée annonçant que dans telles conditions, il se produit tel fait ; 3° Un doute sincère sur la validité de cette hypothèse ; 4° Une opération par laquelle on découvre, ou l'on produit les conditions susdites ; 5° La réaction des faits, qui répond à la question. — « Quand un expérimentateur parle d'un phénomène, comme le phénomène de Hall ou le phénomène de Zeemann, il n'a donc aucunement en vue tel événement particulier, arrivé pour tel ou tel individu dans le passé, mais quelque chose qui arrivera à coup sûr dans l'avenir, pour quiconque se mettra dans certaines conditions. Un phénomène expérimental, c'est le fait que si l'on agit selon un certain schème défini, alors se produira quelque chose de plus, qui décidera la question « comme le feu du ciel descendant sur l'autel d'Élie ». Cf. *Histoire** (texte et observations).

Il paraît cependant impossible, en raison d'un usage très général, de réserver exclusivement à ce cas « expérience » ou « expérimentation ». Voir les *Observations* ci-dessous.

Rad. int. : Observad.

Observation interne, voir *Introspection*.

est ce même exercice assisté de moyens spéciaux d'en accroître la portée, d'en corriger les imperfections, par des raisonnements qui le mettent en valeur, selon des règles logiques constantes, grâce au choix des objets et des conditions opportunes d'examen. Quand on parle d'observation scientifique on ne peut avoir en vue que la seconde qui, par conséquent n'est jamais tout à fait passive, mais implique toujours une *intervention* dans les faits et qui est aussi toujours une expérience. **(C. Ranzoli.)**

J'ai quelque peine à croire que l'observation n'ait pour objet que le particulier, le contingent et l'accidentel ; et l'expérimentation, le général, et le nécessaire. On ne voit pas que la psychologie soit moins avide de lois que la physique : une observation scientifique digne de ce nom dépasse toujours le concret pur. Si elle ne va pas plus loin que la « signification singulière », c'est qu'elle se confond avec la connaissance vulgaire, et alors dans ce cas, elle n'intéresse pas le philosophe. **(L. Boisse.)**

A ces observations, je réponds qu'il faut distinguer. S'il s'agit de l'usage courant du mot observation, il est certain que celui-ci peut, dans un grand nombre de cas, s'employer indifféremment à la place du mot expérience. Mais ce que j'ai voulu mettre en relief dans cette critique est l'existence d'une distinction d'idées importante et centrale à laquelle on pourrait ramener les distinctions toujours un peu obscures qu'on a tenté d'*établir* entre ces deux termes. Cette distinction est d'ailleurs conforme à l'usage scientifique du terme : dans une série d'*expériences* on appelle souvent *observation* (ou *lecture*, s'il s'agit d'une mesure) chacune des constatations singulières, portant pour ainsi dire une date et un numéro d'ordre, qu'on enregistre sur son cahier d'expériences et dont la comparaison, ou la moyenne, donnera la réponse à la question posée au début de la recherche. — Un « observatoire » astronomique, météorologique, métrologique (par exemple le Bureau international des poids et mesures) est caractérisé par l'étude et l'enregistrement de faits datés, relatifs à un astre, à un point de l'atmosphère déterminés, à *tel* thermomètre, ou *tel* kilogramme étalon dont il s'agit de déterminer les caractéristiques. Cf. aussi l'expression « esprit observateur ». — Mais en indiquant cette distinction, si fondamentale au point de vue logique, il ne peut être question de proscrire le sens vague du mot *observation*, qui appartient à la langue la plus courante. **(A. L.)**

OBSESSION, D. *Belagerung ;* E. *Obsession ;* I. *Ossessione.*

Présence dans l'esprit d'une représentation, d'une association d'idées, ou d'une préoccupation qui apparaît sans cesse, à laquelle viennent aboutir toutes les associations, et que la volonté ne parvient à écarter que momentanément.

Sur la différence de l'idée fixe proprement dite et de l'obsession, voir JANET, *Les névroses*, ch. I.

Rad. int. : Obsed

« OBTRUSIF », E. *Obtrusive* (de *to obtrude*, L. *Obtrudere*, pousser de force, imposer). — Ce terme appartient en anglais à la langue courante, où il désigne ce qui s'avance ou fait saillie d'une manière gênante ; au figuré (très usuel) ce qui s'impose indiscrètement. Il a été employé par W. HAMILTON pour marquer le caractère psychologique de l'idée d'Absolu, en tant qu'elle choque l'esprit d'une manière plus gênante et plus brutale que celle d'Infini dans les représentations où il faut choisir entre l'une et l'autre : par exemple dans le problème de la causalité (commencements absolus ou régression à l'infini). « Indeed, as not obtrusive, the Infinite figures far less in the theatre of mind... than the Absolute. It is in fact, both distant and delitescent ; and in place of meeting us at every turn, it requires some exertion of our part to seek it out. It is the former and more obtrusive extreme, — it is the Absolute alone which constitutes and explains the mental manifestations of the causal judgement[1]. » *Discussions on philosophy*, Appendix I, On philosophy, A. (1re édition, p. 593). C'est pour échapper à ce caractère « obtrusif » de l'Absolu, en tant que commencement absolu dans le temps, que nous admettons la loi de causalité, avec sa régression à l'infini, non moins inintelligible, au fond, mais qui ne s'impose pas d'une manière aussi saillante, aussi immédiate. Cf. *Dissertations on Reid*, H, § 2 (*Reid's works*, t. II, 937) et *Lectures on Metaphysics*, leçon XL.

Je me souviens d'avoir entendu BOUTROUX employer ce mot dans son enseignement à la Sorbonne en 1887-1888. C'est un terme commode et utile à conserver : il est difficile de le remplacer autrement que par une longue périphrase.

1. « En effet, n'étant pas obtrusif, l'Infini tient beaucoup moins de place que l'Absolu sur le théâtre de notre esprit... Il est, à vrai dire, à la fois distant et dissimulé ; au lieu de nous faire face à chaque tournant, il demande quelque effort de notre part pour le découvrir. C'est l'autre extrême, plus obtrusif, c'est l'Absolu seul qui produit et qui explique l'apparition du jugement causal dans l'esprit. »

OBVERSION, D. *Obversion ;* E. *Obversion ;* I. sans équivalent.

Opération logique, l'une des espèces de l'inférence immédiate. Elle consiste à remplacer le prédicat par son contradictoire et à changer corrélativement la qualité de la proposition.

Ex. : Tout S est P = Aucun S n'est non P.

Quelque S n'est pas P = Quelque S est non P.

La *contraposition** peut être considérée comme une obversion suivie de conversion.

Rad. int. : Obvers.

OBVIE (du L. *obvius*, qui se trouve sur le passage ; par suite, qui s'offre de lui-même) ; D. *Offenbar ;* E. *Obvious* (resté toujours très usuel) ; I. *Ovvio* (d'ordinaire avec un import péjoratif).

Terme de philosophie scolastique, longtemps tombé en désuétude en français, mais qui est rentré dans l'usage depuis le début du XXe siècle, d'abord en des cas assez rares, puis d'une manière courante.

Sur **Obversion.** — Le mot *obversione* n'existe pas en italien, et il n'y a pas de mot pour désigner l'*opération* dont il s'agit. Le rapport entre la proposition « obvertie » et la proposition primitive est appelé *equipollenza.* **(C. Ranzoli.)**

Ce qui s'offre spontanément à l'esprit ; ce qui va de soi, ou du moins ce qui semble aller de soi ; car ce mot n'exclut pas l'idée que ce qui présente une immédiateté apparente puisse être l'objet d'une critique ultérieure. « Ce qui paraissait peut-être obvie aux contemporains de saint Thomas ne nous semble plus aujourd'hui ni clair, ni simple, ni même vrai. » Ed. LE ROY, *Le problème de Dieu*, p. 17.

Rad. int. : Obvi.

Occamisme, ensemble des doctrines de Guillaume D'OCCAM (1290 ?-1349). — **Principe d'Occam :** « Entia non sunt multiplicanda praeter necessitatem. » Cf. *Parcimonie** et *Rasoir**.

OCCASION, D. *Veranlassung, Gelegenheit ;* E. *Occasion ;* I. *Occasione.*

A. Circonstance qui provoque, permet ou facilite la production d'un effet par une cause.

B. Synonyme de *cause occasionnelle**.

CRITIQUE

Dans l'ensemble des faits dont la combinaison produit un effet donné, on distingue des *causes*, des *conditions*, des *occasions*. Ces termes n'ont rien d'absolu (voir la critique du mot *cause*) : ils marquent seulement que, du point de vue où l'on se place, on juge ces circonstances plus ou moins essentielles à la production de l'effet, ou plus ou moins importantes au point de vue des responsabilités qu'elles mettent en jeu. La condition est un phénomène tel que s'il n'avait pas eu lieu, l'effet ne se serait pas produit ; l'occasion est ce que l'on conçoit : 1° comme ne contribuant en rien à l'énergie, à l'action qui se déploie dans le phénomène considéré (ce caractère lui est commun avec la condition) ; 2° comme susceptible d'être remplacé par une autre circonstance. *Occasion* et *condition* supposent donc une sorte d'extériorité par rapport à la liaison de la cause et de l'effet : la condition est spéciale et nécessaire ; l'occasion, au contraire, est indéterminée ; il en faut une quelconque, et en ce sens, l'existence d'une occasion est une condition ; mais elle peut être telle ou telle, et elle peut, étant la même, donner lieu à l'action de telle ou telle cause. En disant que la convocation des États généraux fut l'occasion de la Révolution de 1789, on veut dire que toute la force du mouvement révolutionnaire préexistait et qu'une autre circonstance toute différente eût pu le faire éclater ; en disant que la lecture d'un article de journal a été l'occasion des *Stances à la Malibran*, on entend que cet article n'est pour rien dans la beauté du poème. Mais, d'autre part, l'effet, dans l'un et l'autre cas, aurait-il pu rester le même si l'occasion eût été différente ? Il y a donc là une idée très confuse, et le terme en question exprime surtout un jugement de celui qui parle à l'égard des valeurs en jeu.

Rad. int. : Okazion.

OCCASIONALISME, D. *Okkasionalismus ;* E. *Occasionalism ;* I. *Occasionalismo.*

Doctrine des *causes occasionnelles.* (CORDEMOY, MALEBRANCHE, GEULINCX.)

OCCASIONNELLE (Cause), D. *Gelegenheitsursache ;* E. *Occasional cause ;* I. *Causa occasionale.*

Terme emprunté par les cartésiens à la langue scolastique, où d'ailleurs il correspondait plutôt à l'idée de condition ; voir SCHUTZ, *Thomas-Lexicon*, V° *causa*, b, 27 : « Causa indirecte dicta ou occasionaliter dicta. » Saint Thomas la définit « quæ causat aliquam dispositionem ad aliquem effectum », et il en donne comme exemple celui qui

Sur **Occasion.** — La *Critique* de cet article a été complétée d'après les observations de **J. Lachelier.**

coupe du bois, cause occasionnelle de ce fait que ce bois sera brûlé. — MALEBRANCHE a désigné par ce mot la relation qui existe, selon lui, entre les événements du monde (spécialement entre les modifications de l'âme et celles du corps, que l'on considère d'ordinaire comme dépendant directement l'une de l'autre). En raison de l'indépendance des moments du temps, et du principe de la création continuée (cf. *Création** et *concours**), il n'est aucun changement qui n'ait pour cause directe et efficace la volonté de Dieu. « Donc les corps ne peuvent se mouvoir les uns les autres, et leur rencontre ou choc est seulement une *cause occasionnelle* de la distribution de leur mouvement. » *Entretiens sur la métaphysique*, VII, 11. « Toutes les créatures ne sont unies qu'à Dieu d'une union immédiate... Il a voulu que mon bras fût remué dans l'instant que je le voudrais moi-même... Il a voulu que j'eusse certains sentiments, certaines émotions, quand il y aurait dans mon cerveau certaines traces, certains ébranlements des esprits. Il a voulu, en un mot, et il veut sans cesse, que les modalités de l'esprit et du corps fussent réciproques. » *Ibid.*, VII, 13.

Rad. int. : Okazional(a) kauz(o).

OCCULTE, D. *Okkult*, *Geheim* ; E. *Occult* ; I. *Occulto*.

A. Sens général : caché ou secret. « Influences occultes. »

B. Dont la cause ou l'explication est inconnue. « Il en est de même de tout ce que les animaux produisent par ce mouvement occulte (l'instinct). » PASCAL, *Frag. d'un traité du vide*, Ed. Brunschv., p. 79.

Qualité occulte, celle qui se présente à l'esprit comme une propriété donnée, irréductible et inexplicable : « Jede echte, also wirklich ursprüngliche Naturkraft, wozu auch jede chemische Grundeigenschaft gehört, ist wesentlich *qualitas occulta*, d. h. keiner physischen Erklärung, weiter fähig, sondern nur einer metaphysischen[1]. » SCHOPENHAUER, *Satz vom Grunde*, § 20 (Ed. Grisebach, p. 59).

C. *Spécialement* : se dit des forces matérielles ou spirituelles inconnues de la plupart des hommes, même savants, ainsi que des recherches relatives à ces forces, et des opérations qui les mettent en jeu. « Pendant que la science des savants travaille ainsi, il y a, à toutes les époques, une science occulte qui la méprise et vise plus haut. Elle prend en pitié la raison qui rampe ; elle veut voler... elle embrasse d'un coup d'œil ce qui a été, ce qui est et ce qui sera... » BERSOT, *Mesmer*, p. 305.

Les « sciences occultes » traditionnelles sont la magie*, la kabbale* l'astrologie*, l'alchimie, les sciences divinatoires. Voir H. C. AGRIPPA DE NETTESHEIM, *Philosophia occulta* (1510), qui fait rentrer toutes ces sciences dans la magie (naturelle, céleste ou astrologique et cérémonielle). — On y ajoute quelquefois le spiritisme*, quoique beaucoup plus récent.

Dans l'expression « science occulte », l'épithète paraît se rapporter à la fois au caractère *secret* de ces sciences, et au caractère *mystérieux* des faits qu'elles ont pour objet.

Rad. int. : C. Okult.

1. « Toute vraie force naturelle, donc réellement primitive (et toute propriété chimique fondamentale appartient à ce genre) est essentiellement *qualitas occulta*, c'est-à-dire n'admet plus au delà d'elle aucune explication physique, mais seulement une explication métaphysique. »

Sur **Occultes (sciences).** — Le caractère occulte de ces connaissances vient surtout de leur transmission purement *orale* et *ésotérique*. Ce sont des sciences sans archives, et qui se transmettent à des initiés, à l'aide de signes spéciaux, « cabalistiques ». Elles redoutent le grand jour et s'évanouissent pour la plupart quand on les soumet à la critique. **(F. Mentré.)**

Il me semble qu'aujourd'hui le spiritisme est généralement classé parmi les formes de l'occultisme **(Th. Ruyssen).** — J'ai consulté sur ce point le Dr E. LALANDE (Marc HAVEN), auteur d'*Arnauld de Villeneuve*, de *Cagliostro*, etc. : il considère le spiritisme comme une formation religieuse tout à fait indépendante de la tradition occulte proprement dite. J'ai supprimé également, sur son avis, la *théosophie*, qui présente plutôt, dit-il, le caractère d'une philosophie des sciences occultes. **(A. L.)**

OCCULTISME, D. *Okkultismus* ; E. *Occultism* ; I. *Occultismo*.

A. Ensemble des sciences occultes*.

B. Tournure d'esprit de ceux qui admettent la valeur de ces sciences.

Rad. int. : Okultism.

ODORAT, D. *Geruch* ; E. *Smell* (qui signifie aussi *odeur*) ; I. *Odorato*.

L'un des « cinq sens » communément admis, dont les sensations sont appelées *olfactives* (D. *Olfaktiv* ; E. *Olfactory* ; I. *Olfattivo*). Celles-ci ne forment pas de classes nettement divisées. On a cependant essayé de les répartir en un certain nombre de groupes : éthérées, aromatiques, fragrantes, ambrées, alliacées, empyreumatiques, hirciniennes, repoussantes, nauséeuses. ZWAARDEMAKER (reproduisant en partie une classification antérieure de LINNÉ), *Die Physiologie des Geruchs*, 1895.

Rad. int. : Flar.

OLFACTIF, D. *Geruchs-...* ; E. *Olfactory* ; I. *Olfattorio*.

A. Servant à l'odorat. « Nerf olfactif. »

B. Relatif à l'odorat. « Sensations olfactives. »

Rad. int. : **A.** Flarant ; **B.** Flaral.

OMNIPOTENCE, OMNIPRÉSENCE, OMNISCIENCE, D. *Allmacht*, *Allgegenwart*, *Allwissenheit* ; E. *Omnipotence*, *Omnipresence*, *Omniscience* ; I. *Onnipotenza*, *Onnipresenza*, *Onniscienza*.

Attributs traditionnels de la personne divine, qui consistent : 1° en ce que la puissance de Dieu est infinie ; 2° en ce qu'il est présent tout entier en tout lieu ; 3° en ce que rien de ce qui est, fut, ou sera ne lui est inconnu. — Voir notamment LEIBNIZ, *Théodicée*, et sa correspondance avec CLARKE.

Rad. int. : Omnopov ; Omnoprezentes (Ubiques) ; Omnosav.

« OMNITUDE » (L. *Omnitudo*). Néologisme employé par quelques écrivains contemporains : Tout, totalité. Cf. KANT : « Das All *(omnitudo)* der Realität[1]. » *Dialec. transcend.*, A. 628 ; B. 656.

L. BRUNSCHVICG a fait remarquer qu'il fallait bien distinguer *omnitudo conceptus*, l'universalité, et *omnitudo complexus*, le caractère de ce qui forme un tout au sens concret, organique. Cf. *Universel* concret*.

1. « Le tout *(omnitudo)* de la réalité. »

Sur **Occultisme.** — L'épreuve de cet article citait la définition suivante du Dr J. GRASSET : « J'entends par occultisme l'étude des faits qui n'appartiennent pas encore à la science (je veux dire à la science positive au sens d'Auguste Comte), mais qui peuvent lui appartenir un jour. » *L'occultisme* (1908), p. 21.

Cette définition a été généralement trouvée insuffisante :

« A ce compte, l'occultisme embrasserait tout ce qui n'est pas encore objet de science, ce qui supposerait que la science est l'unique mode de connaissance. Je préfère l'expression de Boirac : *faits cryptoïdes*. **(F. Mentré.)**

— « Il y aurait lieu de marquer ici une distinction, que fait sans doute implicitement le Dr Grasset, entre ce qui, dans l'occulte, est purement chimérique, superstitieux ou charlatanesque, et ce qui est destiné à devenir un jour scientifique. Il est vrai que la limite n'est pas facile à tracer. » **(J. Lachelier.)**

— « La définition du Dr Grasset est trop large : il y a des phénomènes qui ne sont pas encore objet de science positive et qui n'ont cependant aucun des caractères qui distinguent les faits d'occultisme. » **(L. Boisse.)**

ONIRIQUE, D. *Traum...* ; E. *Oneirical* ; I. *Onirico.*

Qui concerne les rêves. La « conscience onirique » (cf. JASTROW, *Le subconscient*, trad. fr. Philippi, 1908) est l'état de la conscience dans les rêves.

Rad. int. : Sonj.

« ONTAL », opposé à phénoménal (James WARD, *The realm of ends*[1], p. 389).

Ce néologisme paraît utile et raisonnable, pour désigner ce qui concerne l'être en soi, par opposition au phénomène ou à l'apparence. *Ontologique*, qu'on emploie souvent à cet usage, est surchargé d'un suffixe impropre dans cette acception. — Cf. *psychique** et *psychologique** et voir **Ontique** (Supplément).

Rad. int. : Ontal.

« **ONTIQUE** », (**S**).

ONTOGÉNÈSE ou **ONTOGÉNIE,** D. *Ontogenesis* ; E. *Ontogenesis*, *Ontogeny* ; I. *Ontogenesi*, *Ontogenia.*

Développement de l'individu, tant mental que physique, depuis sa première forme embryonnaire jusqu'à l'état adulte, par opposition au développement de l'espèce *(phylogénèse* ou *phylogénie)*. Le principe d'après lequel *l'ontogénèse reproduit la phylogénèse* a été surtout popularisé par HAECKEL, qui le qualifiait de « loi biogénétique fondamentale ». Mais ce principe est, aujourd'hui, très contesté. Voir *Observations.*

M. Yves Delage, dans une note à l'article *Ontogeny* (*Baldwin*, 202 A), indique, sans autre explication, qu'*ontogénie* est plus spécial qu'*ontogénèse*. Mais à l'article *Ontogenesis*, J. M. Baldwin et Poulton (d'Oxford) indiquent au contraire qu'*ontogenesis*, quand il n'est pas synonyme d'*ontogeny*, a un sens restreint, et s'applique spécialement à l'ontogénie d'un organe, d'une fonction ou d'un caractère considérés isolément.

Rad. int. : Individual genesi.

ONTOGÉNIQUE, D. *Ontogenetisch* ; E. *Ontogenic* ; I. *Ontogenico.*

A. Relatif à l'ontogénèse. « Théorie ontogénique. »

B. Qui engendre l'être (par opposition à ontologique au sens subjectif = raisonnement ou concept relatif à l'être). « La pensée ontologique apparaîtra finalement très inférieure à la pensée ontogénique, beaucoup moins capable de légitimer l'affirmation de l'être. » Ch. SERRUS, *Essai sur la signification de la logique*, p. 154.

ONTOLOGIE, D. *Ontologie* ; E. *Ontology* ; I. *Ontologia.*

A. Partie de la philosophie qui spécule sur « l'être en tant qu'être », selon l'expression d'Aristote : « Est quædam scientia quæ contemplatur ens quatenus ens est, hoc est, in quantum communem quamdam intelligitur habere naturam... [quæ] omnibus et singulis entibus suo modo inest. Ea vulgo metaphysica, sed aptius *Ontologia* vel Scientia catholica *(eine allgemeine Wissenschaft)* et philosophia universalis nominatur. » J. CLAUBERG, *Metaphysica*, 1646), ch. I, 1-2. Il dit aussi dans le même sens *Ontosophia* (préface et sous-titre du même ouvrage).

1. *Le règne des fins.*

Sur **Ontogénèse.** — Ce principe a été formulé par HARVEY dès 1628 (la phylogénèse y étant naturellement remplacée par la série actuelle des formes animales) ; il a été repris par GEOFFROY SAINT-HILAIRE, MECKEL, SERRES, qui l'a énoncé, en disant que « l'organogénie humaine est une anatomie comparée transitoire, l'anatomie comparée est l'état fixe et permanent de l'organogénie de l'homme. » Il a été adapté aux théories évolutionnistes proprement dites par Fritz MÜLLER, d'ailleurs sous des réserves prudentes que négligea plus tard HAECKEL. Voir toute cette histoire et la critique détaillée de ce principe dans VIALLETON, *Un problème de l'évolution*, Masson, 1908. **(G. Milhaud.)**

...e nom seul est nouveau ; quant à ...e science même, elle existait déjà ... les scolastiques, avec la même ...inition : on appelait *transcendentia* ... déterminations communes à tous ... êtres. Cf. aussi BACON, *De dignit.*, ... 1, § 4-5, où il l'appelle *philosophia* ...*ma, sive sapientia.* — La définition ... Clauberg a été reprise, presque dans ... mêmes termes, par WOLFF, qui a ...ucoup contribué à répandre ce mot ...ir notamment *Ontologia*, § 1 et § 8). ... « Les êtres, tant spirituels que ma...tériels ayant quelques propriétés géné...les comme l'existence, la possibilité, ... durée, l'examen de ces propriétés ...me d'abord cette branche de la phi...ophie dont toutes les autres emprun...t en partie leurs principes ; on la ...mme l'*ontologie*, ou science de l'être, ... *métaphysique générale.* » D'ALEM...RT, *Disc. prélim. de l'Encyclopédie*, § 71.

B. Étude ou connaissance de ce que sont les choses en elles-mêmes, en tant que substances, au sens cartésien et leibnizien de ce mot, par opposition à l'étude de leurs apparences ou de leurs attributs. « Cette idée abstraite et générale (celle de substratum ou de substance)... la pierre angulaire de tant de systèmes, le fondement de tout ce qu'on appelle *ontologie*, n'a pas, quoi qu'on en ait dit, de privilège qui la soustraie à un examen critique. » COURNOT, *Fondements*, I, ch. IX, § 135. Cf. ci-dessous, *Ontologique**.

CRITIQUE

KANT, de même qu'il modifiait en un sens idéaliste et critique l'usage du mot *métaphysique*, voulait donner un sens nouveau au mot *ontologie* : il attribuait pour fonction à celle-ci de déterminer le système de tous les concepts et principes de l'entendement, qui sont d'ailleurs, dans sa doctrine, l'équivalent des *transcendentia* scolastiques. (Voir *Critique de la Raison pure*, Méthodolog. transcend., ch. III ; A. 845 ; B. 873.) Mais cet usage n'a pas prévalu, et de nos jours, le mot *ontologie* sert surtout, au contraire, à désigner sans équivoque la métaphysique substantialiste, qui se propose pour objet de saisir, sous les apparences, les choses en soi, par opposition à la métaphysique au sens critique, c'est-à-dire à l'ensemble des connaissances qui peuvent être établies *a priori* dans chaque ordre de connaissances. Voir *Métaphysique*, spécialement aux sens **G** et **H.**

Rad. int. : **B.** Ontologi.

ONTOLOGIQUE, D. *Ontologisch* ; E. *Ontological* ; I. *Ontologico.*

Qui concerne l'ontologie, ou qui appartient à l'ontologie.

A. *Preuve ontologique* (de l'existence de Dieu) : celle qui consiste à prouver l'existence de Dieu par la seule analyse de son essence, ou de sa définition. St ANSELME de Canterbury, *Proslogium*, éd. Migne, tome CLVIII, col. 223 ; — DESCARTES, *Discours de la méthode*, 4e partie ; *Méditations*, v, 2-3. — Le nom de preuve ou d'argument ontologique ne se trouve pas chez Descartes ; il est appliqué à ce raisonnement par KANT, *Crit. de la Raison pure*, Dial. transc., livre II, ch. III, 4e section : « Von der Unmöglichkeit eines ontologischen Beweises vom Dasein Gottes[1]. »

1. « De l'impossibilité d'une preuve ontologique de l'existence de Dieu. »

Sur **Ontologie.** — Le sens **B** ne vient-il pas d'un simple contresens ? On est sans doute passé du sens de *ce que c'est qu'être*, en général (qui est celui d'Aristote) à celui d'*êtres* mystérieux, situés au delà des phénomènes. **(J. Lachelier.)**

M. Et. Gilson (*L'être et l'essence*, p. 168) signale aussi que ce mot se rencontre dans un fragment non daté de Leibniz (*Opuscules et fragments inédits* publiés par L. Couturat, p. 512). Il y est défini : « Scientia de Aliquo et Nihilo, Ente et Non-Ente, Re et Modo rei, Substantia et Accidente. »

Elle s'oppose à la *preuve cosmologique** et à la *preuve physicothéologique** qui, selon lui, forment avec elle les trois seules formes possibles d'argument pour l'existence de Dieu. *(Ibid.*, section 3, *ad. fin.)*

B. Opposé par RENAN à *phénoménal :* « Faire cette diversité toute phénoménale (celle des phénomènes physiques et psychiques) synonyme d'une distinction ontologique c'est tomber dans un pesant réalisme, et imiter les anciennes hypothèses des sciences physiques, qui expliquaient par des fluides réels et substantiels les faits où une science plus avancée n'a vu que des ordres divers de phénomènes. » *L'Avenir de la Science*, p. 478.

Rad. int. : Ontologial.

ONTOLOGISME, D. *Ontologismus ;* E. *Ontologism ;* I. *Ontologismo.*

A. Tendance d'esprit favorable à l'Ontologie, entendue comme la recherche des caractères et de la nature de l'être en soi ou des êtres en soi.

B. Doctrine de V. GIOBERTI, opposée par lui à ce qu'il nomme « psychologisme », c'est-à-dire à la tendance qui subordonne l'être à l'idée.

Rad. int. : **A.** Ontologism.

Ontologiste, partisan de l'Ontologie au sens **B.** (COURNOT, *Essai sur les fondements de nos connaissances*, I, 307.)

ONUS probandi. — « La charge de la preuve », expression latine d'origine juridique : lorsque, de deux plaideurs, l'un allègue un fait, l'autre le nie, lequel doit être tenu de prouver son dire, pour obtenir gain de cause ? On admet généralement qu'à défaut de présomption* légale contraire, ce doit être le premier, conformément à la règle : « Probatio incumbit ei qui dicit, non ei qui negat » (la preuve incombe à celui qui affirme, non à celui qui nie), *Digeste*, XXII, III, 2. Mais la question a donné lieu à des controverses : voir BONNIER, *Traité des preuves*, revu par LARNAUDE, § 39 et suivants.

La question de l'*onus probandi* s'est étendue de là à beaucoup de discussions scientifiques ou philosophiques : « Ce n'est pas à nous à démontrer l'impossibilité du miracle, c'est au miracle à se démontrer lui-même. » RENAN, *Lettre à Ad. Guéroult*, 1862. — « La thèse du parallélisme est une pure hypothèse métaphysique, à laquelle incomberait en stricte justice l'*onus probandi*, et qui sera réfutée *ipso facto*, au moins provisoirement, si l'on montre que tous les faits connus en suggèrent une autre. » H. BERGSON, Le parallélisme psycho-physique, *Bull. de la Société de philosophie*, séance du 2 mai 1901, p. 65.

OPHÉLIMITÉ, E. *Ophelimity* (BALDWIN) ; D. *Ophelimität ;* I. *Ofelimità.*

Terme créé par Vilfredo PARETO (*Cours d'économie politique*, 1896) pour désigner d'un seul mot et avec plus de précision ce qu'on a quelquefois appelé « valeur d'usage », c'est-à-dire le caractère d'un objet consistant en ce qu'il répond au désir d'un individu donné (que ce désir soit sain ou pathologique, juste ou injuste, commun ou exceptionnel). *L'ophélimité* s'oppose ainsi à « l'utilité » proprement dite, qui sup-

Sur **Ontologique.** — Article complété d'après une indication de M. **C. J. Webb.** Chr. Wolff se sert quelquefois d'*Ontologicus*, mais n'emploie pas l'expression *Ontologischer Beweis.* **(R. Eucken.)**

Sur **Ontologisme.** — On peut rattacher au sens **A,** quoiqu'il vise plutôt une doctrine qu'une tendance, le texte suivant d'A. FOUILLÉE : « Les noumènes... n'étaient-ils pas impliqués dans la définition du phénomène ? Le criticisme de Kant se place ainsi, dès le début, en plein ontologisme. » *La Pensée et les nouvelles écoles anti-intellectualistes*, p. 10.

pose un jugement de valeur objectif. Elle n'est pas le caractère d'un objet en général, mais une grandeur variable caractérisant une certaine quantité d'une richesse déterminée dans son rapport avec un consommateur déterminé. — M. GIDE avait antérieurement proposé, en ce sens, le mot *désirabilité.* (GIDE et RIST, *Histoire des doctrines économiques*, p. 478, 608.)

Cf. *Besoin**, critique.

CRITIQUE

Ophélimité vaut mieux ; car ὠφελεῖν, ὠφέλιμος, outre le sens normatif et absolu, ont assez souvent le sens relatif (p. ex. : ὁ εἰς χρήματα ὠφελούμενος, celui qui est bien pourvu d'argent ; ARISTOTE, *Eth. Nicom.*, VIII, 16 ; 1163b13). — *Désirabilité*, au contraire, conviendrait au caractère de ce qui est *désirable*, non de ce qui est *désiré.*

Rad. int. : Dezirates.

OPINION, G. Δόξα ; D. *Meinen, Meinung ;* E. *Opinion ;* I. *Opinione.*

A. État d'esprit consistant à penser qu'une assertion est vraie, mais en admettant qu'on se trompe peut-être en la jugeant telle. « *Meinen* ist ein mit Bewusstsein sowohl subjectiv als objectiv unzureichendes Fürwahrhalten[1]. » KANT, *Krit. der reinen Vern.*, Methodenlehre, II, 3 (A. 822, B. 850). Il l'oppose au savoir *(Wissen)* et à la foi *(Glauben).*

B. Objet d'une opinion, au sens **A.**

C. L'*opinion publique*, ou l'*opinion* est le jugement collectif porté sur un fait ou sur une croyance par une société donnée. Le mot, en ce sens, n'implique pas nécessairement la conscience, chez ceux qui partagent cette opinion, d'une part d'incertitude et d'une possibilité d'erreur.

REMARQUE

L'opposition de l'opinion (δόξα) et du savoir (ἐπιστήμη) ou de la pensée rationnelle (νόησις) remonte à la philosophie grecque, et tient notamment une grande place dans la doctrine de PLATON : voir le *Ménon*, ch. XXXIX, 97 C et suiv. ; la *République*, livre V, 477 B et suiv. ; livre VII, 534 A, où la δόξα est divisée en εἰκασία et πίστις, la νόησις en διάνοια et ἐπιστήμη ; mais en d'autres passages, νόησις est substitué à ἐπιστήμη dans cette classification, et inversement, p. ex. *Ibid.*, VI, 511 D-E, etc.

Opinio, *opinari* ont, en général, un sens péjoratif chez les philosophes latins. *Non opinari* ou *nihil opinari* est d'après les Stoïciens un des caractères du sage.

Rad. int. : Opinion.

OPPOSITION, D. **A. C.** *Gegensatz, Gegensetzung, Opposition ;* **B.** *Widerstreit ;* — E. *Opposition ;* — I. *Opposizione.*

A. Proprement, relation de deux objets placés en face l'un de l'autre, ou de deux mobiles qui, tous deux, s'écartent ou tous deux se rapprochent d'un même point. Par métaphore, se dit de tout ce qui est antithétique. « Des idées plus saines sur la nature vraie des oppositions chimiques... se

1. « L'opinion est le fait de tenir quelque chose pour vrai avec la conscience d'une insuffisance subjective aussi bien qu'objective de ce jugement. »

Sur **Opposition.** — ARISTOTE appelle ἀντικείμενα (opposés) 1° les termes *relatifs* l'un à l'autre (double et moitié) ; 2° les termes *contraires ;* 3° les termes qui expriment respectivement la *privation* et la *possession* (ἕξις, souvent traduit par *habitude*) d'un même caractère ; 4° les termes dont l'un affirme ce que l'autre nie, soit actuellement (κάθηται, οὐ κάθηται) soit virtuellement, ou comme nous dirions, sous forme de lexis* (καθῆσθαι, οὐ καθῆσθαι). *Catégories*, ch. X et XI ; *Métaphysique* I, 4. Voir l'étude et la critique de cette classification dans HAMELIN, *Le système d'Aristote*, IXe leçon ; et pour la conception de l'opposition chez Hamelin lui-même, cf. son *Essai sur les éléments principaux de la représentation*, ch. I.

sont fait jour quand on a découvert le caractère en quelque sorte opposé des bases et des acides... » TARDE, *Les lois sociales*, ch. II : « Opposition des phénomènes », p. 60.

B. Résistance, lutte. « Il importe beaucoup de ne pas confondre les deux formes sous lesquelles l'opposition se présente à nous, l'une dans laquelle le combat des deux termes juxtaposés a lieu dans l'individu même, l'autre dans laquelle l'individu n'adopte que l'un des deux termes opposés... et où le combat n'a lieu que dans ses rapports avec d'autres hommes. » *Ibid.*, p. 85. Cf. du même auteur, *L'Opposition universelle* (1896).

C. LOGIQUE. Deux termes sont dits opposés quand ils sont ou corrélatifs, ou contraires, ou contradictoires ; deux propositions quand, ayant même sujet et même prédicat, elles diffèrent soit en qualité*, soit en quantité*, soit à la fois en qualité et en quantité. Les quatre sortes d'opposition sont la contrariété, la subcontrariété, la contradiction et la subalternation (ou, plus exactement, la subalternation proprement dite et la relation inverse, car, dans ce cas, la relation des deux propositions opposées n'est plus réciproque).

Cette définition des oppositions peut être généralisée en tenant compte des singulières, des modales, des hypothétiques, etc. Voir KEYNES, *Formal Logic*, 2e partie, chap. III et IX.

CRITIQUE

TARDE, qui attachait une grande importance à cette notion, a voulu réunir les sens **A** et **B** dans cette formule : « L'opposition est une espèce très singulière de répétition, celle de deux choses semblables qui sont propres à s'entre-détruire en vertu de leur similitude même... Toute opposition vraie implique donc un rapport entre deux forces, deux tendances, deux *directions*. » *Ibid.*, p. 70-71.

Le sens **B** serait donc le seul sens fondamental, d'où **A** dériverait par accident et presque par impropriété. Mais cette unification ne paraît conforme ni à l'usage courant du mot, ni à l'étymologie, qui désigne des « positions » plutôt que des tendances. Nous avons donc cru devoir maintenir la distinction des sens **A** et **B**.

Rad. int. : Opoz.

OPTIMISME, D. *Optimismus* ; E. *Optimism* ; I. *Ottimismo*.

A. Primitivement, doctrine de LEIBNIZ, suivant laquelle le monde actuel est le meilleur et le plus heureux des mondes possibles. (Voir notamment *Théodicée*, § 416.) Par suite, se dit de toute opinion d'après laquelle le monde pris dans son ensemble, et malgré la réalité du mal, est une œuvre bonne, préférable au néant, et dans laquelle le bonheur l'emporte sur le malheur.

B. Au sens absolu, doctrine suivant laquelle tout ce qui est, est bon ; le mal n'est qu'une apparence et une vue relative, inadéquate. S'applique en ce sens à la doctrine stoïcienne, au spinozisme, et surtout à la doctrine de POPE : « Whatever is, is right » (Tout ce qui est, est bien). *Essay*, I, 294.

C. Caractère, tournure d'esprit qui

Sur **Optimisme.** — Article remanié conformément aux observations de **J. Lachelier, Brunschvicg** et **Drouin.**

Ce mot a été employé, pour la première fois, semble-t-il, par les PP. Jésuites, de Trévoux, rédacteurs des *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts*, dans le compte rendu de la *Théodicée* de LEIBNIZ ; il s'applique spécialement à la théorie d'après laquelle, selon lui, le monde est un *optimum* ou un *maximum*. « En termes de l'art, il l'appelle la raison du meilleur, ou plus savamment encore, et théologiquement autant que géométriquement, le système de l'*Optimum* ou l'*Optimisme*. » *Mémoires*, février 1737, p. 207 ; le terme est inclus dans le *Dictionnaire de Trévoux* (1752) et a été adopté par l'Académie française en 1762. Le roman de Voltaire, *Candide* ou l'*Optimisme* (1758) a beaucoup contribué à vulgariser ce mot. **(R. Eucken. — C. C. J. Webb.)**

Il faut ajouter que Voltaire, tout en croyant critiquer Leibniz, s'en prend en réalité à la thèse d'après laquelle tout est essentiellement bon, le mal n'étant qu'une illusion et une apparence, ce qui est plutôt la doctrine de Pope (qui se rattache, par Bolingbroke, à Spinoza). La véritable origine de *Candide* est d'ailleurs dans la querelle de Voltaire et de Rousseau ; c'est une réponse à la *Lettre sur la Providence*, adressée à Voltaire par Rousseau pour réfuter le *Poème sur le désastre de Lisbonne* (1756). **(A. L.)**

...rde de préférence le bon côté des ...es.

D. Quelquefois, au sens péjoratif, ...itude consistant à fermer volontai...ent les yeux sur la réalité d'un ...l, ou du mal en général, pour se ...penser de le combattre, ou de l'ex...quer philosophiquement : « L'accu...tion d'optimisme est encore moins ...dée que la précédente (celle de ...alisme) ; car cette tendance n'offre ...nt, comme l'autre, une certaine soli...rité initiale avec l'esprit positif. » Aug. COMTE, *Discours sur l'ensemble du positivisme*, p. 54.

E. État d'esprit de celui qui s'attend à ce que tel événement tourne bien, à ce que telle entreprise réussisse, etc.

Cf. *Mal**, *Méliorisme**, *Pessimisme**.

Rad. int. : Optimism.

OR, conjonction. D. *Aber* ; E. *But* ; I. *Ora*.

Signe linguistique marquant la relation logique qui consiste en ce que la proposition ainsi introduite doit être combinée à une ou à d'autres propositions antérieurement posées pour aboutir à une conclusion. Particulièrement usité : 1° devant la mineure du syllogisme ; 2° devant un exemple servant à réfuter une thèse.

REMARQUE

Ce mot français est plus spécialisé et plus précis que les équivalents approximatifs étrangers cités ci-dessus. On emploie aussi quelquefois en ce sens le mot « mais », qui les traduit plus exactement.

Rad. int. : Or.

ORDINAL, D. *Ordinal-...* ; E. *Ordinal* ; I. *Ordinale*.

A. Relatif à l'ordre, au sens **A,** 1°. — En particulier, se dit des nombres en tant qu'ils désignent un rang de succession : premier, second, troisième, etc.

B. « Probabilité ordinale », expression proposée par M. René BERTHELOT pour désigner ce que Cournot appelait, d'un terme jugé trop vague, « probabilité philosophique ». (*Un romantisme utilitaire*, I, 2e partie, ch. v.) Voir *probabilité**. — Cette expression est actuellement entrée dans l'usage : voir p. ex. J. DE LA HARPE, *De l'ordre et du hasard* (1936), où elle est fréquemment employée.

Le terme opposé est *probabilité numérique*.

ORDONNANCE (méthode d').

Nom donné par Ed. CLAPARÈDE à un test psychologique consistant à faire classer par le sujet une série d'objets susceptibles d'une classification sérielle objective connue de l'expérimentateur, et à mesurer au moyen d'une formule appropriée l'écart entre l'ordre véritable et l'ordre établi. (Ed. CLAPARÈDE, *Nouvelle méthode de mesure de la sensibilité et des processus psychiques*, Archives des Sciences physiques et naturelles de Genève, mars 1912.)

Rad. int. : Ordinad.

ORDONNER, D. A. B. C. *Ordnen* ; E. *Befehlen* ; — E. *To order* ; — I. *Ordinàre*.

A. Disposer suivant un ordre. « Ordonner en série. »

B. Spécialement : « On appelle ici *ordonner* l'action de l'esprit par laquelle ayant sur un même sujet... diverses idées, divers jugements et divers raisonnements, il les dispose en la manière la plus propre pour faire connaître ce sujet. » *Logique* de Port-Royal, Introd. — Cette opération, pour les auteurs, n'est autre chose que la méthode, qui est l'objet de la quatrième partie de leur *Logique*.

C. « Ordonner à ... », diriger vers une fin, subordonner comme moyen à une fin : « La connaissance est ordonnée à l'action. » Cet usage du mot est assez rare ; on le rencontre surtout dans la philosophie religieuse.

Il est, semble-t-il, une transcription littérale de l'expression latine usuelle au moyen âge *ordinare in finem aliquam*. Voir, par exemple, le texte de saint Thomas cité à l'article *Immanence**, 1°.

D. Donner un ordre, au sens **E** de ce mot.

Rad. int. : **A. B.** Ordin(ar) ; **D.** Imper(ar).

ORDRE, D. **A. B. C.** *Ordnung ;* **D.** *Stand ;* **E.** *Befehl ;* — E. *Order ;* — I. *Ordine* (**E.** *Comando*).

A. L'une des idées fondamentales de l'intelligence. On n'en peut donner de définition qui la rende plus claire. Elle comprend, dans son sens le plus général, les déterminations temporelles, spatiales, numériques ; les séries, les correspondances, les lois, les causes, les fins, les genres et les espèces ; l'organisation sociale, les normes morales, juridiques, esthétiques, etc. — Voir notamment Aug. Comte, *Catéchisme positiviste*, 3e et 4e entretiens, qui ont respectivement pour titre : « Ordre extérieur, d'abord matériel, puis vital ; ordre humain, d'abord social, puis moral ». Cournot, *Traité de l'Enchaînement des Idées fondamentales*, livre I : « L'Ordre et la Forme » (qui, selon lui, ne font qu'un) ; et Bergson, *L'Évolution créatrice*, ch. III, p. 252 et suiv. « Le désordre et les deux ordres. »

Spécialement :

1° En logique mathématique. « L'ordre (sériel) est l'existence entre plusieurs termes, d'une relation transitive asymétrique. » L. Couturat, *Les principes des mathématiques*, ch. III : « L'idée d'ordre. » On peut en prendre pour exemple la suite naturelle des nombres entiers. Voir *Nombre** et *Ordinal**.

2° L'*ordre de la nature* (D. *Naturordnung*) est l'ensemble des répétitions manifestées sous forme de types ou de lois par les objets perçus. « Die Ordnung und Regelmässigkeit an den Erscheinungen, die wir Natur nennen[1]... » Kant, *Krit. der reinen Vern.*, A. 125.

3° L'*ordre social* est d'une part l'ensemble des règles auxquelles les citoyens doivent se conformer ; de l'autre la soumission des citoyens à ces règles. Il s'oppose aux révolutions, à l'anarchie, à la désobéissance aux lois. « Le bon ordre. » — « Le parti de l'ordre. » — « Le progrès est le développement de l'ordre. » Aug. Comte, *Catéchisme positiviste*, 4e entretien.

4° L'*ordre éthique*. « Les rapports de perfection sont l'*ordre* immuable, que Dieu consulte quand il agit. » Malebranche, *Traité de Morale*, ch. I. (Il l'oppose à la vérité, qui concerne la connaissance et non l'action.) « L'amour de l'ordre n'est pas seulement la principale des vertus morales, c'est l'unique vertu, la vertu mère, fondamentale, universelle. » *Ibid.*, ch. II.

Plus spécialement :

B. Classe d'êtres, de faits, d'idées ou de sentiments. Se dit (de préférence à genre ou à classe), lorsqu'on veut marquer qu'il s'agit de valeurs incomparables entre elles. « L'ordre de la nature ; l'ordre de la grâce. » — « De tous les corps ensemble, on ne saurait en faire réussir une petite pensée ; cela est impossible, et d'un autre ordre. » Pascal, *Pensées*, Ed. Brunschv., 793. D'où, peut-être, l'usage mathématique de ce terme pour désigner des grandeurs incomparables et, en particulier, les infiniment petits « de différents ordres ».

C. En biologie, subdivision placée immédiatement au-dessous de la « Classe » et au-dessus de la « Famille ». — « L'ordre des ruminants. »

D. Ensemble de personnes de même *qualité* sociale et formant un corps. « L'ordre des avocats. » — « Les trois ordres (Noblesse, Clergé, Tiers État). » C'est dans un sens analogue que l'on parle du personnel enseignant dans « l'ordre des lettres » et dans « l'ordre des sciences ».

1. « L'ordre et la régularité dans les phénomènes, que nous appelons Nature... »

Sur **Ordre.** — Le sens le plus général de ce mot est peut-être celui d'une succession régulière de termes (selon le sens latin de *ordo*, qui signifie proprement une *file*) ; — succession au moins dans l'esprit qui passe d'un de ces termes à l'autre, alors même que dans la réalité ils sont simultanés. On pourrait dire encore que l'ordre est une *cohérence* quelconque (aux yeux de l'esprit) fondée sur un rapport quantitatif, qualitatif, mécanique ou téléologique. Il me semble qu'un ordre est toujours fondé sur une *Idée* (platonicienne) et fait toujours une sorte de tout des choses ordonnées. Je dis seulement une *sorte*, en vue du cas où la succession de ces choses *in mente* va à l'infini ; si elle est finie, c'est proprement un tout. **(J. Lachelier.)**

Ne pourrait-on pas essayer une définition générale de l'ordre, et dire que dans toutes les acceptions signalées, une idée au moins reste commune, celle d'une *relation intelligible ?* Par là *ordre* s'oppose à *désordre*, où nous ne constatons qu'un état de fait, sans pouvoir en dégager de relation définie d'aucune sorte. (Peut-être d'ailleurs n'est-ce là qu'une illusion, et tout désordre n'est-il au fond que connaissance confuse ou absence de connaissance ; c'est au moins ce que l'on peut retenir, me semble-t-il, de la critique faite de cette idée par Bergson dans l'évolution créatrice.)

D'autre part, la relation découverte entre des objets de pensée peut être plus ou moins intelligible ; d'où des degrés dans l'ordre ; et elle peut être intelligible de plusieurs façons différentes : 1° en ce sens que la place d'un terme est exactement déterminée par rapport aux autres même si nous ne voyons pas une raison

directe pour que cette place soit telle et non autre : par exemple l'ordre des chiffres dans l'expression numérique de π.

2° En ce sens que la place de chaque terme paraît déterminée par une raison générale, conformément au principe de causalité, ou à une loi.

3° En ce sens que la place de chaque terme est non seulement déterminable ou intelligible par un rapport quelconque, mais que ce rapport même paraît rationnel, satisfaisant pour l'esprit ou pour le cœur, comportant une raison d'être propre et le plus souvent une valeur de finalité : d'où les idées *d'ordre* social, moral, esthétique, etc., et enfin l'idée métaphysique d'ordre absolu. **(D. Parodi.)**

Il y a une légère impropriété à donner à un *genre* le nom d'*ordre* (sens **C**). Un genre comprend indifféremment les actuels et les possibles ; un ordre ne peut être composé que d'actuels. **(J. Lachelier.)**

Cournot a beaucoup insisté sur la distinction de l'*ordre logique* et de l'*ordre rationnel :* le premier consiste à enchaîner les faits suivant l'ordre linéaire, qui est celui du discours ; il peut contraindre l'esprit sans l'éclairer ; le second consiste à mettre en lumière « l'ordre suivant lequel les faits, les lois et les rapports, objets de notre connaissance, s'enchaînent et procèdent les uns des autres. » (*Essai*, §§ 17, 24, 247.) **(F. Mentré.)**

E. Commandement, prescription. « Les ordres de la raison, de la conscience. » (**S.**)

Rad. int. : **A. B. C.** Ordin ; **D.** Klas ; **E.** Imper.

ORGANE, D. *Organ, Werkzeug ;* E. *Organ ;* I. *Organo.*

A. Sens étymologique : instrument (G. Ὄργανον), particulièrement au figuré. Ce sens n'est plus usuel, mais il a existé jusqu'au XVIIIe siècle : voir dans LITTRÉ, sub v°, les exemples de Christine DE PISAN, RONSARD, PATRU, BOSSUET, MARMONTEL, etc.

B. Partie d'une machine, d'un corps vivant ou d'une société, caractérisée par l'accomplissement d'une fonction déterminée. « Les organes des sens, de la locomotion. » Ce dernier sens se rencontre déjà chez Aristote, concurremment avec le sens étymologique. Cf. *Organique*.*

Rad. int. : Organ.

ORGANICISME, D. *Organizismus ;* E. *Organicism ;* I. *Organicismo.*

A. Opposé à *animisme* et *vitalisme*, doctrine d'après laquelle « la vie est le résultat de l'organisation ». JANET, *Traité de philos.*, § 687. Ce qui peut s'entendre soit en ce sens que la vie résulte mécaniquement de la configuration et du jeu des organes (c'est ainsi que l'entend Janet dans le passage cité) ; soit en ce sens que chaque organe est doué de propriétés vitales qui lui sont propres : c'est ainsi que le définit SAISSET : « Il y a certains corps... qui, outre leurs propriétés physiques et chimiques, manifestent une propriété d'un nouveau genre : ils sont susceptibles de se contracter, de s'irriter, de sentir... Ce sont là les formes, les manifestations de la vie, comme la chute des corps est une manifestation de la pesanteur. Tel est le système un peu indécis auquel se rallient, à des titres divers, Haller, Bichat, et, généralement, l'école médicale de Paris. On l'appelle l'*organicisme*, parce que la vie, à ce point de vue, est inséparable des organes vivants. » Recherches nouvelles sur l'âme, *Rev. des Deux Mondes*, 15 août 1862, p. 983.

B. SOCIOLOGIE. Doctrine d'après laquelle les sociétés sont des organismes

Sur **Organicisme, Organisme,** etc. — En Biologie, le sens propre d'*organicisme* est de désigner la doctrine de ROSTAN, professeur à la Faculté de Médecine de Paris (1790-1866). Son *Exposition des principes de l'organicisme* a été publiée en 1846, et Claude BERNARD, dans les *Leçons sur les phénomènes de la vie*, I, 31, rapproche sa conception de celle de Descartes. Yves DELAGE a appliqué ce nom à la doctrine même de Descartes sur le rapport de la vie et de l'organisation (*Le protoplasma et l'hérédité*, 720-721). Il est vrai qu'il en étend beaucoup le sens, puisqu'il y comprend aussi Bichat, Claude Bernard, Roux, etc.

En Sociologie, l'expression « organisme social » a été souvent employée par COMTE, par exemple *Cours de phil. pos.*, 50e leçon : « C'est surtout en ce sens (la coordination complémentaire d'êtres différents et qui coopèrent en raison de ces différences) que l'organisme social doit ressembler toujours davantage à l'organisme domestique. » (Ed. Schleicher, t. IV, p. 316.)

Sur la conception organiciste de la sociologie, voir ESPINAS, Être ou ne pas être, *Revue philosophique*, 1901, I, 465 et suiv., où il s'oppose à l'organicisme sociologique, mais en maintenant toutefois que la sociologie est une branche de la biologie au sens large. Il avait précédemment caractérisé la société en disant qu'elle était un « organisme *d'idées* ». *Sociétés animales*, p. 361. — Cf. BOUGLÉ, Le procès de la sociologie biologique, *Revue philos.*, 1901, II, 121 et suiv.

Voir encore sur l' « organisme social », « l'organisme contractuel », etc., une longue discussion critique dans FOUILLÉE, *La Science sociale contemporaine*, livre II : « L'organisme social et l'école naturaliste. »

analogues aux êtres vivants, et la sociologie une branche de la biologie. « Les organicistes n'ont jamais affirmé que les sociétés sont des plantes ou des animaux quelconques ; ils ont affirmé qu'elles sont des êtres vivants d'une nature particulière, mais obéissant cependant aux lois générales... étudiées par la biologie. » NOVICOW, Les castes et la sociologie biologique, *Rev. philos.*, 1900, II, 373. — « [En ne tenant pas compte des sociétés artificielles] nous ferions peut-être la part belle à l'organicisme, mais nous risquerions aussi de mutiler la sociologie. » BOUGLÉ, Le procès de la sociologie biologique, *Ibid.*, 1901, II, 140.

C. Tendance à assigner une cause organique à tous les phénomènes mentaux, notamment aux psychoses. V. p. ex. DALBIEZ, *La Méthode psychanalytique*, 521. Ce sens est rare.

REMARQUE

Ce mot présente aussi en médecine un sens technique qu'il ne faut pas confondre avec les précédents. Il s'applique à la doctrine d'après laquelle toute maladie provient de la *lésion* d'un ou de plusieurs organes. Voir LITTRÉ, *Dict. de Médecine*, Sub v° ; DECHAMBRE et Mathias DUVAL, *Dict. des Sciences médicales*, *Ibid.*

ORGANIQUE, D. *Organisch, Organisiert ;* E. *Organic ;* I. *Organico.*

A. Composé de parties qui peuvent accomplir des fonctions différentes, distinctes et coordonnées. « Un tout organique. » Le mot, en ce sens, est synonyme d'*organisé*. — ARISTOTE oppose, dans les corps vivants, les parties « organiques » (ὀργανικά) ou « anhomœomériques » (ἀνομοιομερῆ), telles que la main ou le visage, aux parties « homœomériques » (homogènes), telles que le sang, la chair, ect. — Voir not[t] *Des parties des animaux*, II, 1, 646b26, 647a3 ; *De la génér. des animaux*, II, 1 ; 734b28, etc.

B. Qui organise, qui constitue. « *Loi organique*, loi fondamentale qui organise une institution. » LITTRÉ, sub v°. — Fréquemment employé par Saint-Simon, Aug. Comte pour désigner (avec un import laudatif), ce qui est propre à produire ou à favoriser l'organisation. « L'esprit théologique fut longtemps *organique*... mais l'esprit métaphysique proprement dit... n'a jamais pu être que *critique*. » Auguste COMTE, *Discours sur l'esprit positif*, § 32, ch. III.

C. Se dit, par suite, de ce qui résulte non d'un accident, mais de l'organisation, de la constitution même d'une chose. « Cette solution de continuité entre la *Logique* et la *Philosophie de la nature* provient d'un vice organique du système. » SCHÉRER, *Hegel et l'hégélianisme* (Mélanges d'hist. religieuse, p. 333).

D. Par opposition à *mécanique**, se dit d'un développement qui résulte d'une force unique, centrale, interne, agissant d'une manière téléologique, et non d'une action extérieure, ou d'une somme d'actions élémentaires simplement additionnées. Sur cette antithèse, qui apparaît d'abord chez KANT, HERDER, JACOBI, et qui a joué un rôle considérable dans toute la philosophie romantique allemande, voir R. EUCKEN, *Geistige Strömungen der Gegenwart*, sect. B, § 2. (Trad. BURIOT et LUQUET, *Les grands courants de la pensée contemporaine*, p. 164-184.)

E. Produit par les tissus vivants (ou même, avec une forte ellipse, concernant les corps produits par les tissus vivants). « Chimie organique. » — Le mot, en ce sens, s'oppose à *organisé :* Ce que l'on crée artificiellement dans les laboratoires, ce sont des *substances organiques*, c'est-à-dire de ces substances que, dans la nature, les corps vivants seuls élaborent et produisent ; mais ce n'est pas de substances organiques qu'il s'agit ici, c'est *d'êtres organisés*, c'est-à-dire de corps capables d'exercer toutes les fonctions de la vie, alimentation, reproduction, etc. » Ch. DUNAN, *Essais de philos. générale*, § 271.

F. La *vie organique* ou végétative,

c'est-à-dire l'ensemble des phénomènes communs à tous les êtres vivants, est opposée à la *vie animale* par Bichat. Cournot a loué et adopté cette distinction (*Essai sur les fondements de nos connaissances*, I, 269 et suiv.).

G. Qui concerne les organes du corps humain, et par suite :

1° *Corporel* (par opposition à *psychique, mental*).

2° *Somatique, périphérique* (par opposition à cérébral, central, nerveux). « Maladies organiques. » — On appelle souvent, en ce sens, *sensations organiques* (D. *Organempfindungen ;* E. *Organic sensations*) l'ensemble des sensations musculaires, respiratoires, cœnesthésiques. Mais cette expression est d'autant plus impropre que le mot *organe* est précisément consacré pour désigner les appareils produisant les *sensations de relation* (vue, ouïe, goût, tact, etc.).

Rad. int. : **A.** Organizit ; **B.** Organizant, Organizem ; **C.** Esencal ; **D.** Vival ; **E.** Organik ; **F.** Vejetiv ; **G.** Organal.

ORGANISATION, D. *Organisation ;* E. *Organization ;* I. *Organizzazione.*

A. Caractère de ce qui est organisé (au sens **A** seulement). « Life has preceded organization[1]. » Cope, *The primary factors of organic evolution*, p. 508.

B. Ensemble formé de parties différentes qui coopèrent. (Ce mot est plus large qu'*organisme**, dont le sens est spécialement biologique.)

C. Mode suivant lequel s'exerce cette coopération.

D. Action d'organiser.

Rad. int. : **A.** Organizes ; **B.** Organizaj ; **C.** Organiz ; **D.** Organizig.

ORGANISÉ, D. **A.** *Organisiert ;* **B.** *Lebe(wesen) ;* E. *Organized ;* I. *Organizzato.*

A. Composé de parties pouvant accomplir des fonctions différentes et coordonnées ; synonyme *d'organique* au sens **A.** — « Ein organisiertes Produkt der Natur ist das, in welchem alles Zweck, und wechselseitig auch Mittel ist[1]. » Kant, *Krit. der Urteilskraft*, § 66. — *Mémoire organisée*, voir Mémoire*.

B. Vivant ; s'oppose alors à *Organique* au sens **C.** Voir ce mot.

Rad. int. : Organizit.

ORGANISME, D. *Organismus ;* E. *Organism ;* I. *Organismo.*

A. Être vivant, considéré surtout en tant que composé de parties qui peuvent accomplir des fonctions différentes et coordonnées.

B. Par métaphore, s'applique à tout ce qui présente un caractère analogue. « L'organisme économique. » Les avantages et les dangers de cette métaphore, ainsi que les sophismes qui peuvent résulter de son emploi en sociologie sont examinés dans la discussion entre A. Espinas, Novicow et Bouglé, *Revue philosophique*, 1900 et 1901. Cf. *Organicisme**.

Rad. int. : Organism.

ORGANON ou **Organum.** G. ὄργανον. — **A.** Ensemble des ouvrages de logique d'Aristote : les *Catégories*, le Περὶ Ἑρμηνείας (de l'Interprétation), les *Analytiques*, les *Topiques*, le Περὶ σοφιστικῶν ἐλέγχων. (Des sophismes.) On y joint souvent l'Εἰσαγωγή (*Isagoge*, Introduction) de Porphyre. — De là, par souvenir d'Aristote, les titres du *Novum Organum* de Bacon, du *Neues Organon* de Lambert, de l'*Ultimum Organum* de Strada, etc.

B. Opposé par Kant à *canon**. Voir ce mot.

ORGUEIL, D. *Stolz ;* E. *Pride ;* I. *Orgoglio, Superbia.* — Voir les observations sur *Vanité**.

« ORIENTATION professionnelle », D. *Berufsberatung ;* E. *Professional guiding.*

Choix d'une carrière pour un individu, effectué par le moyen de tests* choisis à cet effet. Il convient de distinguer cette expression de celle de *sélection professionnelle* qui désigne le choix des individus propres à un emploi déterminé. (Ed. Claparède.)

1. « La vie a précédé l'organisation. » *(Les facteurs premiers de l'évolution organique.)*

1. « Un produit organisé de la nature est celui dans lequel tout est à la fois fin et en même temps moyen. »

ORIGINAL, adj. et subst., D. *Ur..., Original* (**C,** au sens péjoratif, *sonderbar ;* subst. *Sonderling*) ; E. *Original ;* I. *Originale.*

A. Étymologiquement : relatif à l'origine, ou datant de l'origine. Ce sens est rare.

B. Ce dont autre chose est la copie ou l'imitation. « Le texte original ; l'original d'un contrat. » Par suite, nouveau, qui n'imite rien d'antérieur.

C. Qui ne ressemble à rien d'autre. *Laudativement :* qui n'est pas banal ou ennuyeux. « A mesure qu'on a plus d'esprit, on trouve qu'il y a plus d'hommes originaux. » Pascal, *Pensées*, petite édition Brunschvicg, n° 7, p. 323. — *Péjorativement :* bizarre, insoucieux des règles de conduite communes. Souvent, par litote : fantasque, d'esprit un peu dérangé. Le substantif surtout se prend en ce sens.

CRITIQUE

Ce terme, dont le sens s'est transformé par cheminement, est actuellement ambigu, à la fois par l'équivoque entre **A** et **C,** et par les deux imports contraires de ce dernier.

Au sens **A,** il vaut beaucoup mieux dire toujours *originel.*

Rad. int. : **B.** Original ; **C.** Stranj.

ORIGINE (L. *Origo*, de *orior*, qui désigne essentiellement l'apparition d'un astre à son lever) ; — D. *Ursprung* dans tous les sens ; (au sens mathématique, *Nullpunkt, Anfangspunkt*) ; — E. *Origin ;* — I. *Origine.*

A. Commencement : première apparition, première manifestation de ce dont il s'agit. « L'entrée de Saturne au Lion nous marque l'origine d'un tel crime. » Pascal, *Pensées*, Ed. Brunschv. n° 294.

Point de l'espace (ou moment du temps) d'où part une mesure, où la variable considérée a pour valeur zéro : « L'origine des abscisses, des longitudes. »

Par suite (surtout au pluriel), périodes et formes les plus anciennes d'une réalité qui se modifie : « Une histoire des *Origines du Christianisme* devrait embrasser toute la période obscure... qui s'etend depuis les premiers commencements de cette religion jusqu'au moment où son existence devient un fait public, notoire, évident aux yeux de tous. » Renan, *Hist. des origines du Christianisme*, tome I, Introduction, p. xxxiii.

B. Réalité antérieure et différente d'où quelque chose dérive par transformation : « *Le christianisme et ses origines : le judaïsme ; l'hellénisme.* » (Titre de l'ouvrage d'Ernest Havet, 1872.) Spécialement, souche généalogique. « Un peuple... lié par quelque union d'origine, d'intérêt ou de convention. » J.-J. Rousseau, *Contrat social*, II, 10.

Sur **Origine.** — Origine ne peut se dire que d'un commencement dans le temps, d'un premier fait : dans le problème dit de l'*origine des idées*, il ne saurait s'appliquer au rapport des formes *a priori* à la matière qu'elles organisent, puisqu'il n'y a pas passage, dans le temps, de celles-là à celle-ci ; dans le problème dit de l'*origine du mal*, il ne convient qu'à une première faute, comme serait une chute angélique ou humaine : une raison métaphysique, comme « l'imperfection naturelle des créatures », ne doit pas être appelée de ce nom. Dans l'un et l'autre cas il faut dire *principe.* **(J. Lachelier.)**

Cette correction parfaite dans l'emploi du terme *origine* serait certainement très souhaitable. Mais il n'est pas rare d'entendre parler d'*origine logique*, au sens de *principe*, et d'entendre opposer cette expression à celle d'*origine chronologique*

C. Fait qui a donné naissance à une manière d'agir, à une coutume, à l'usage d'un terme, à une erreur, etc. *L'origine* d'une institution sociale, en ce sens (c'est-à-dire la cause qui l'a primitivement produite), est souvent opposée à sa *fonction*.

D. Principe, raison d'être ; quelquefois, fait élémentaire qui en explique un autre. « L'amour-propre est l'origine de la timidité. » Voir *Critique* et *Observations* ci-dessous.

E. Synonyme de *Genèse**. (Voir ce mot.)

CRITIQUE

Terme très équivoque, et qui entre dans l'énoncé de beaucoup de problèmes traditionnels, où il appelle une critique spéciale à chaque cas :

1. *Problème de l'origine des idées*, ou de *l'origine de nos connaissances*. Il peut s'entendre, soit de l'individu, soit de l'humanité en général ; soit de l'ordre psychologique (jugements évidents ; concepts irréductibles à la sensation) ; soit de l'ordre épistémologique (causes efficientes ou occasionnelles de la formation historique de nos connaissances) ; soit de l'ordre gnoséologique (principes *a priori*, nécessairement impliqués par le fait de percevoir et de penser). Voir *Empirisme**, *Inné**, *Fondement**, etc.

2. *Problème de l'origine des espèces*. Les espèces vivantes ont-elles été produites telles quelles par une « création » et demeurent-elles invariables, ou se transforment-elles, de manière qu'une même lignée ait passé historiquement des unes aux autres ? Et, dans ce cas, quelles sont les causes et les étapes de cette transformation ?

3. *Problème de l'origine de la vie*. La vie peut-elle se produire par le simple jeu de réactions physico-chimiques ? Si elle consiste en un phénomène continu, *sui generis*, où et comment se produisait celui dont nous observons aujourd'hui la continuation, quand le globe terrestre ne présentait pas les conditions nécessaires à son accomplissement ?

ou *historique*. D'autre part, voici comment Durkheim définit le sens qu'il donne à ce mot : « L'étude que nous entreprenons est donc une manière de reprendre, mais dans des conditions nouvelles, le vieux problème de l'*origine des religions*. Certes si par origine on entend un premier commencement absolu, la question n'a rien de scientifique et doit être résolument écartée... Tout autre est le problème que nous nous posons. Ce que nous voudrions, c'est trouver un moyen de discerner les causes, *toujours présentes*, dont dépendent les formes *les plus essentielles* de la pensée et de la pratique religieuse. Or ces causes sont d'autant plus facilement observables que les sociétés où on les observe sont *moins compliquées*. Voilà pourquoi nous cherchons à nous rapprocher des origines. » Et en note : « On voit que nous donnons à ce mot d'*origines*, comme au mot *primitif*, un sens tout relatif. Nous entendons par là non un commencement absolu, mais l'état social *le plus simple* qui soit actuellement connu, celui au delà duquel il ne nous est pas présentement possible de remonter. Quand nous parlerons des origines, des débuts de l'histoire ou de la pensée religieuse, c'est dans ce sens que ces expressions doivent être entendues. » *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, p. 11. — Voir aussi Hamelin, *Essai sur les éléments principaux de la représentation*, p. 398 : « Lorsqu'il s'agit de l'origine radicale de la réalité... ce n'est pas d'une origine dans l'histoire et au cours de l'histoire qu'il peut être question. » — « La preuve ontologique... a sa place marquée dans notre façon de comprendre l'origine première de la réalité totale. » *Ibid.*, 399, etc. Cf. Leibniz, *De rerum originatione radicali*, etc. **(M. Drouin. — A. L.)**

Il y a quelque chose d'impropre dans ces expressions, surtout en matière de logique. *Origine logique* est décidément une mauvaise expression, qui cache une

4. *Problème de l'origine du langage*. Difficile à définir avec précision. Il a d'abord tiré son sens, comme le précédent, d'une opposition entre la tradition biblique (Dieu a révélé le langage à l'homme) et la conception positive (le langage est un phénomène naturel). Voir Renan, *Origine du langage* (1858 ; antérieurement paru sous forme d'articles, dans la *Liberté de penser*, en 1848), où il propose la formule transactionnelle : « Le langage est le produit d'une révélation intérieure », et la *Préface* à la réédition en un volume.

5. *Problème de l'origine du mal*. « Si Deus est, unde malum ? » On voit que, dans ce cas aussi, la question est primitivement d'ordre théologique.

Mais, outre les difficultés particulières à chacun de ces problèmes, il faut remarquer que, dans tous ces cas, *origine* peut recevoir deux sens : 1° Par ellipse, pour *origine absolue* : et c'est en ce sens que la proscription de toute recherche « sur les origines » est devenue un mot d'ordre de la philosophie positiviste ; 2° Au sens relatif, ensemble de tout ce qui explique l'apparition d'un fait nouveau : matériaux préexistants, causes et circonstances qui l'ont produit. Il est évident que dans ce second sens, aucune objection de principe ne peut être soulevée contre l'étude de l'origine, ou des origines. Il y a, toutefois, même dans ce cas, deux points où l'emploi de ce mot prête au sophisme et à la pétition de principe implicite :

1° L'indétermination de l'époque ainsi désignée. Ce flottement est surtout sensible dans l'expression très usitée et très vague : *à l'origine*, à laquelle les philosophes modernes font souvent jouer un rôle analogue à celui que tient au XVIIIe siècle l'« état de nature ». Elle est au nombre des formules qui servent à l'exposé de l'histoire abstraite, imaginaire, par laquelle l'esprit est toujours enclin à remplacer l'histoire réelle, quand les documents font défaut, ou quand ils ne se prêtent pas à une construction satisfaisante pour l'imagination.

idée vague. En matière de métaphysique, au contraire, l'emploi du mot *origine* est moins choquant. Il faut bien transposer dans les formes de notre représentation ce qui, par nature, échappe à ces formes. Leibniz se représente un « premier » état de choses, où les possibles « préexistent » au réel, et luttent dans l'entendement divin, « avant » que l'un d'eux ne triomphe et que la durée « ne commence ». C'est une sorte de mythe. **(J. Lachelier.)**

En parlant de l'*origine du mal*, n'y aurait-il pas lieu de dire plutôt : « Problème de l'origine du bien et du mal », conformément à la formule : « Si Deus est, unde malum ? *Si non est, unde bonum ?* » **(Th. Ruyssen.)**

Cette antithèse me paraît contenir deux questions indûment mélangées : 1° Partant de cette idée que *quodlibet ens est unum, verum, bonum*, on se demande comment a pu se produire cette anomalie, cet échec au réel et à la raison morale des choses, qui constitue le mal. On se demande, en un mot, pourquoi ce qui ne devrait pas être, est. Il y a donc, en ce sens un problème de l'origine du mal, sans qu'il y ait un problème de l'origine du bien. — 2° Partant de ce point de vue, tout différent, que l'ordre de l'existence est entièrement distinct de l'ordre de la valeur, on se demande d'où vient que le second se superpose au premier, pourquoi nous ne vivons pas dans un état d'amoralité. Cette forme du problème paraît être celle à laquelle ont répondu l'hypothèse du décret divin créant le bien et le mal, l'hypothèse utilitaire, etc. Mais tandis que la première partie du *dictum* en question exprime bien la première branche de l'alternative, l'ensemble des deux parties ne répond pas à la seconde. Il faudrait dire, en ce cas : « Si Deus non est, unde malum et bonum ? » **(A. L.)**

2° Le fait que ce mot implique facilement soit l'assomption tacite d'une origine *unique*, d'où les choses sont sorties par différenciation ; soit l'assomption tacite d'une origine *temporelle*, d'une date avant laquelle ce que l'on étudie n'existait pas. (Cf. le sens donné par Rousseau à la célèbre question de l'Académie de Dijon : « Quelle est l'origine de l'inégalité parmi les hommes, et si elle est autorisée par la loi naturelle ? ») — L'esprit scientifique et philosophique recherche spontanément l'unité ; d'où la tendance à expliquer le divers en montrant comment il s'est produit à partir de l'un, à se représenter tout ce qui existe et, en particulier, tout ce dont l'existence nous étonne, comme ayant eu son « origine » en un moment déterminé du temps. Mais c'est là une question qui ne doit jamais être tranchée d'avance, ni implicitement ; les faits, dans des cas nombreux et importants, nous imposent au contraire cette conclusion que nous avons affaire soit à des constantes auxquelles on ne peut assigner « d'origine », soit à une « origine » multiple, polygénétique, par rapport à laquelle l'état actuel se présente comme une synthèse et une assimilation.

Rad. int. : **A.** Komenc, Origin *(Int. Mat. Lexiko)* ; **B.** Radik ; **C.** Kauz ; **D.** Kauz, element ; **E.** Genesi.

ORTHOGÉNÈSE, D. *Orthogenesis* ; E. *Orthogenesis* ; I. *Ortogenesi*.

Doctrine d'EIMER (*Die Entstehung der Arten*, 1888 ; *Orthogenesis der Schmetterlinge*[1], 1897), d'après laquelle « l'organisme renfermerait en lui des directions de développement prédéterminées ; il les suivrait fatalement et n'en pourrait suivre d'autres ; mais il ne les suivrait pas spontanément ; s'il passe d'une forme à l'autre, ce serait sous l'influence expresse de facteurs externes ». RABAUD, *Le transformisme et l'expérience*, p. 286. L'être vivant serait ainsi analogue aux corps isomères, composés de même, mais dont les atomes sont susceptibles de prendre une série de formes différentes suivant les conditions où s'est produit leur arrangement. EIMER compare aussi les transformations des formes vivantes au jeu des dessins dans un kaléidoscope. La mutation* est ainsi une orthogénèse brusque, l'orthogénèse une mutation graduelle.

Rad. int. : Ortogenez.

OSTENSIF, D. *Ostensiv* ; E. *Ostensive* ; I. *Ostensivo*.

Opposé à *Apagogique** : se dit des preuves directes et qui mettent en lumière la dépendance de ce qui est démontré par rapport aux principes d'où part la démonstration. LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, IV, 8.

Il est usuel (surtout chez les logiciens anglais) d'opposer dans la théorie du syllogisme, la réduction « ostensive » des modes à la première figure, réduction qui est possible dans presque tous les cas), à la réduction « indirecte » ou « apagogique », qui est nécessaire pour *Baroco* et *Bocardo*.

OU, conjonction. D. *Oder* ; E. *Or* ; I. *O*.

Signe linguistique de la disjonction* (soit au sens exclusif, soit au sens non exclusif). Voir aussi *Alternative**.

OUBLI, D. *Vergessen*, *Vergessenheit* ; E. *Forgetting* (oubli définitif, *Oblivion*) ; — I. *Obblio*, *oblivione*, *dimenticanza*.

A. Le fait (normal) de cesser, momentanément ou définitivement, de penser à quelque chose. « Tomber dans l'oubli. »

B. Défaillance (anormale) de la mémoire dans le rappel d'un souvenir. Voir *Observations*.

Rad. int. : Oblivi (acte d'oublier) ; oblivies (état de ce qui est oublié).

1. *L'origine des espèces ; L'orthogénèse des papillons.*

Sur **Ostensif.** — Article ajouté sur la proposition et sur les indications de **M. C. C. J. Webb.**

P

P. LOGIQUE. Dans les noms de syllogismes, marque qu'il faut, pour ramener le mode désigné à un mode de la première figure, convertir d'universelle en particulière *(per accidens)* la proposition désignée par la voyelle qui précède immédiatement ce symbole.

Dans certaines formules schématiques des propositions, **P** désigne le prédicat.

PSYCHOLOGIE. Abréviation proposée par M. CLAPARÈDE pour désigner le sujet *(patiens)* d'une expérience psychologique, l'expérimentateur étant désigné par A. (VIe Congrès intern. de psychologie, 1909).

PALINGÉNÉSIE, G. παλιγγενεσία (de πάλιν γένεσις) renaissance ; D. *Palingenesie* ; E. *Palingenesis* ; I. *Palingenesi*. On dit aussi *palingénèse*.

Sens général : renaissance, résurrection, régénération. — *Spécialement* :

A. Retour* périodique éternel des mêmes événements, suivant la doctrine des Stoïciens. « Ἡ λογικὴ ψυχή... εἰς τὴν ἀπειρίαν τοῦ αἰῶνος ἐκτείνεται, καὶ τὴν

Sur **Oubli.** — Cet article, qui ne figurait pas dans la 4e édition, a été inséré à son rang dans la 6e, d'après des notes envoyées par **M. R. Daude,** et publiées d'abord en Appendice dans la 5e. M. Daude y ajoutait les compléments et remarques suivants : « Exemple du sens **A** : en sortant du théâtre, on oublie la pièce, parce qu'un ami vous parle d'autre chose. Il y a là un refoulement tout à fait normal, qui se produit à chaque instant.

Pour le sens **B,** il y a lieu de distinguer différents cas :

1° Dans le « rappel attendu » : rentré chez soi, on s'aperçoit qu'on a « oublié » d'acheter des timbres en passant devant tel bureau de poste, alors qu'on s'était proposé de le faire ;

2° Dans le « rappel cherché » : on ne peut retrouver un fait, une date, une formule, un nom, une adresse, qu'on cherche alors qu'on sait les avoir connus ;

3° Dans le « rappel spontané » : on passe, sans la reconnaître, près d'une personne qui nous a été présentée autrefois, et dont le souvenir aurait pu nous revenir spontanément.

Dans le sens **A,** la représentation a simplement disparu de la conscience claire ; il vaudrait peut-être mieux employer ici le mot « refoulement », bien qu'il prête lui aussi à des équivoques (voir Freud).

Dans le sens **B,** qui me paraît le meilleur, la représentation a disparu, ou paraît avoir disparu de la mémoire.

L'oubli, au sens **B,** peut porter soit sur un fait isolé (il est alors fréquent chez les normaux), soit sur des catégories plus ou moins étendues de souvenirs (et ce sont alors les diverses amnésies). Il peut être momentané, durable, ou définitif. Il peut tenir soit à une destruction du souvenir[1], soit simplement à une difficulté, ou à une impossibilité d'évocation. »

1. Quelques psychologues, notamment Bergson, estiment qu'il n'y a jamais destruction, mais seulement obstacle à l'évocation.

περιοδικὴν παλιγγενεσίαν τῶν ὅλων ἐμπεριλαμβάνει. » MARC-AURÈLE, *Pensées*, XI, 1.

B. Renaissance de tous les êtres vivants, selon Charles BONNET (*Palingénésie philosophique*, 1769), chez qui cette idée est étroitement liée à celles d'« évolution » et de perfectionnement. D'après sa doctrine, qu'il rattache et oppose à celle de LEIBNIZ (voir spécialement *Palingénésie*, VIIe partie et appendices), chaque individu vivant porte en lui des « germes de restitution » indestructibles, qui lui permettent de renaître après sa mort apparente, et de mener une existence nouvelle adaptée à un nouvel état de monde. Plusieurs révolutions cosmiques ont eu déjà lieu dans le passé ; la prochaine sera la dernière et inaugurera un état définitif, mais pendant lequel le progrès continuera, peut-être sans limites.

C. Renaissance des sociétés, selon BALLANCHE (*Essais de Palingénésie sociale*, 1827). D'après sa doctrine « un peuple est, en quelque sorte, un individu » ; et de même que le cycle de la vie se répète en se perfectionnant chez les individus, de même il y a une « formule générale de l'histoire de tous les peuples », en sorte que chacun d'eux reproduit la même suite de révolutions, et que leur succession tend à réaliser une fin générale et providentielle de l'humanité. Il considère cette doctrine comme une vérité ésotérique dont les idées sur la métempsychose seraient la forme exotérique.

D. Chez SCHOPENHAUER (*Die Welt*, Suppl., VI, ch. LXI), renaissance des mêmes individus dans l'humanité. Il oppose cette doctrine à celle de la *métempsychose**.

E. *Palingénésie chimique*. Voir aux *Observations*.

REMARQUE

Palingénésie, aux divers sens du mot, se dit : 1° du fait de la renaissance, en général ; 2° de telle ou telle renaissance

Sur **Palingénésie***. — Voir aussi RENOUVIER, *Essais de Crit. générale, Psychologie rationnelle* (3e éd. II, 277-283) : « C'est parce que la transition, l'intervalle des deux vies nous échappe, que la palingénésie n'est point un fait de science, mais une proposition et une croyance dont les motifs se tirent de l'ordre moral. » (278.) — « Adoptons cette ancienne doctrine des Stoïciens qui croyaient à la destruction et aux palingénésies successives de l'humanité et du monde ; mais transformons-la par l'idée de progrès... Substituons la liberté au système fataliste. » (281.)

— Le sens **A** me paraît impropre. L'étymologie ne le justifie pas. Il en est de même du mot allemand *Wiedergeburt*, auquel on donne aussi quelquefois cette signification. Il manque dans le langage philosophique un mot propre pour exprimer l'idée du retour éternel, *Wiederkunft des Gleichen*, comme l'admettait Nietzsche. Je proposerais d'adopter en ce sens *cyclogénèse (ciclogenesi)*. **(C. Ranzoli.)**

E. Meyerson nous a signalé le sens particulier de palingénésie chez les chimistes du XVIIe siècle. « Au début du XVIIe siècle, Quercetanus (Du Chêne) prétendit que l'on pouvait à l'aide des cendres d'une plante, reproduire celle-ci, ou du moins sa forme essentielle, en solution. C'était affirmer en quelque sorte une persistance de la spécificité de la plante après combustion. La théorie désignée sous le nom de *palingénésie*, bien que fondée sur des observations grossièrement erronées, eut tout de suite beaucoup de succès, et malgré les réfutations de van Helmont et de Kunckel, se maintint longtemps. » MEYERSON, *Identité et réalité*, 2e édition, p. 455, d'après KOPP, *Gesch. der Chemie*, I, 111 et II, 243.

Cf. ce qui est dit de cette théorie dans les notes de la *Palingénésie philosophique* de Charles BONNET, ch. I.

en particulier ; 3° de la doctrine qui admet cette sorte de renaissance.

Rad. int. : Palingenez.

PAN... (préfixe grec παν... de πᾶν, tout), préfixe employé en composition avec un grand nombre de termes. Il a deux sens principaux :

1° Il marque que rien n'existe, ou que rien n'a de valeur, en dehors de ce que désigne le terme joint à ce préfixe : *panthéisme, pancosmisme ; pantélisme* (tout est finalité), *panthélisme* (tout est volonté), etc. ;

2° Il équivaut à l'adjectif *universel* joint au terme dont il s'agit : *panspermie* (présence de germes dans toutes les régions de l'espace), *pangénèse* (formation de l'embryon par des éléments venus de toutes les parties de l'organisme générateur), *panmixie* (croisement universel des variétés, en l'absence de sélection naturelle ou artificielle) ; *panophobie* (état chronique de crainte à l'égard de toutes sortes d'objets) ; etc.

« PANCALISME », E. *Pancalism*. — Terme créé par J. M. BALDWIN pour désigner la doctrine exposée dans son ouvrage *Genetic theory of reality* « (being the outcome of genetic logic as issuing in the aesthetic theory of reality called Pancalism[1]) » (1915). — Elle consiste, comme le nom l'indique (πᾶν, καλόν) à concevoir le beau comme la norme catégorique d'où dépendent toutes les autres, et le réel comme l'ensemble de ce qui peut être organisé sous la forme esthétique. Cf. Le Pancalisme, *Revue philosophique*, décembre 1915.

PANCOSMISME, E. *Pancosmism*.

Doctrine d'après laquelle le monde est tout ce qui existe ; il n'y a pas de réalité transcendante. Terme créé par GROTE pour désigner le panthéisme matérialiste (*Plato and the others companions of Socrates*, I, I, 18). Cf. *Acosmisme**.

PANENTHÉISME, D. *Panentheismus ;* E. *Panentheism ;* I. *Panenteismo*.

Doctrine selon laquelle tout est en Dieu (πᾶν ἐν Θεῷ). — Terme créé par Chr. KRAUSE pour désigner sa propre doctrine (*System der Philosophie*, 1828) ; mais parfois appliqué maintenant à d'autres conceptions métaphysiques

1. « Théorie génétique de la réalité, constituant les conclusions de la Logique génétique (*Thought and things*, ou *Genetic logic* : autre ouvrage du même auteur) en tant qu'elle aboutit à la théorie esthétique de la réalité nommée *Pancalisme*. »

Sur **Pancosmisme.** — La création de ce mot me paraît assez malheureuse, car le monde est nécessairement *le tout*, et un être hors du monde ne peut pas faire partie du tout. **(J. Lachelier.)**

Sur **Panenthéisme.** — Ce mot a aussi été employé par JACOBI et par l'école de Tubingue ainsi que par RENOUVIER, Logique, tome III, p. 220 : « Ce cas, que l'on a appelé de nos jours le *panenthéisme*, consiste à supposer entre l'unité et la pluralité non pas une relation telle que celle-ci soit issue de manière ou d'autre de celle-là, mais une relation de nécessité réciproque, jointe à une subordination constante, éternelle, du Multiple par rapport à l'Un... Admet-on l'émanation ? Non, entre le monde et son auteur on admet un rapport de dépendance causale. On admet donc la création ? Non, car la création est éternelle. » (Mais, ajoute-t-il, cette hypothèse échoue, car les phénomènes déjà accomplis dans le passé formeraient une série infinie, ce qu'il tient pour contradictoire.)

— Un philosophe crée un terme pour exprimer sa pensée : mais si cette pensée n'est pas assez forte et assez précise pour devenir commune à l'ensemble des philosophes, il faut laisser le terme à celui qui l'a créé. *Panenthéisme*, en tout cas, dit trop peu pour Spinoza et trop pour Malebranche. **(J. Lachelier.)**

qu'on voulait distinguer du panthéisme proprement dit, ou même lui opposer (SPINOZA, MALEBRANCHE, etc.).

PANLOGISME, D. *Panlogismus ;* E. *Panlogism, Pallogism ;* I. *Panlogismo.*

Doctrine d'après laquelle tout ce qui est réel est intégralement intelligible, et peut être construit par l'esprit selon ses propres lois. Ce mot a été créé par J. E. ERDMANN pour désigner la doctrine de Hegel : « Der passendste Name wird für seine Lehre Panlogismus heissen. Sie statuirt nichts Wirkliches als nur die Vernunft ; dem Unvernünftigen vindicirt sie nur vorübergehende, sich selbst aufhebende Existenz[1]. » *Gesch. der neueren Philosophie* (1853), tome III, 2e partie, p. 853.

On applique aussi ce nom à la doctrine de LEIBNIZ : « Pour caractériser cette métaphysique d'un seul mot, c'est un *panlogisme.* » COUTURAT, *La Logique de Leibniz*, préface, p. XI.

CRITIQUE

La propriété de ce terme, en tant qu'il est appliqué à l'hégélianisme, est contestée par M. René BERTHELOT. Voir : Le sens de la philosophie de Hegel, dans *Évolutionnisme et Platonisme*, not[t] p. 170.

Rad. int. : Panlogism.

PANPSYCHISME ou **Pampsychisme,** D. *Panpsychismus ;* E. *Panpsychism ;* I. *Pan-* ou *Pampsichismo.*

Doctrine d'après laquelle toute matière est non seulement vivante *(hylozoïsme)*, mais possède une nature psychique analogue à celle de l'esprit humain. « Pour reconstruire le monde d'une telle façon (d'une façon telle qu'on puisse comprendre la relation de l'esprit et du corps), il faut distinguer avec Kant entre les apparences et les choses en soi, et il faut poser que les choses en soi sont de nature psychique. C'est là la thèse du panpsychisme. » C. A. STRONG, *Quelques considérations sur le panpsychisme*, Congrès de philosophie de Genève, 1904, p. 380. « Il faut supposer que comme le corps ou le cerveau d'un être humain est la manifestation visible de sa conscience, ainsi tout fait matériel cache derrière lui un fait psychique dont il est la manifestation, et qui est plus simple que notre conscience à mesure que le fait matériel est plus simple que notre cerveau. » *Ibid.*, 381. Cf. dans le même volume, Th. FLOURNOY, *Sur le panpsychisme*, p. 372.

EISLER (*Wörterbuch*, sub v°) applique ce nom à une foule de doctrines qu'il divise en panpsychisme réaliste, idéaliste, monadologique et panthéiste. Il en cite comme représentants, entre beaucoup d'autres, Thalès, Plotin, la plupart des philosophes de la Renaissance, Bacon (mais, semble-t-il, par une interprétation contestable du mot *perceptio**), Spinoza, Leibniz, Diderot, Herder, Gœthe, Schelling, Schopenhauer, Fechner, Lotze, etc.

En français, ce terme est rare et ne se prend d'ordinaire que dans le sens étroit défini ci-dessus en premier lieu.

Rad. int. : Panpsikism.

PANTHÉISME, D. *Pantheismus ;* E. *Pantheism ;* I. *Panteismo.*

Le terme *panthéiste* a été créé par TOLAND (*Socinianism truly stated*[1], etc., 1705). — Cf. BOEHMER, *De pantheismi nominis origine usu et notione* (1851).

A. Proprement, doctrine d'après laquelle tout est Dieu, Dieu et le monde ne font qu'un ; ce qui peut s'entendre en deux sens fondamentaux :

1° Dieu est seul réel, le monde n'est qu'un ensemble de manifestations ou d'émanations n'ayant ni réalité permanente, ni substance distincte. Tel est, par exemple, le panthéisme de SPINOZA.

2° Le monde est seul réel, Dieu n'est que la somme de tout ce qui existe.

1. « Le nom le plus convenable pour sa doctrine est panlogisme : elle ne pose rien de réel que la raison ; à l'irrationnel elle n'accorde qu'une existence transitoire, qui se supprime elle-même. »

1. *Le socinianisme exactement formulé.*

Tel est, par exemple, le panthéisme de D'HOLBACH, de DIDEROT, de la gauche hégélienne. On l'appelle souvent panthéisme naturaliste, panthéisme matérialiste.

B. Dans un sens vague, et plus littéraire que philosophique, attitude d'esprit qui consiste à se représenter la Nature comme une unité vivante, pour laquelle on professe une sorte de culte.

CRITIQUE

On a presque toujours accusé les panthéistes (au premier sens du mot), d'être en réalité des athées déguisés (second sens du mot) et les éclectiques ont même soutenu que le panthéisme était logiquement contraint d'osciller sans cesse entre ces deux thèses contradictoires : « Telle est l'inévitable loi imposée au panthéisme par la logique et par la nature des choses. Il trouve en face de lui deux réalités que nul esprit raisonnable ne saurait nier, et il entreprend de les réduire à l'unité absolue d'une seule existence. Le voilà condamné, s'il veut un Dieu réel et vivant, à y absorber les créatures et à tomber dans le mysticisme ; ou s'il lui faut un univers réel et effectif, à faire de Dieu une pure abstraction, un pur nom, et à se rendre suspect d'athéisme... Nous l'avons pour ainsi dire déduit *a priori*, d'une manière générale,

---

Sur **Panthéisme.** — TOLAND, en 1705, n'emploie que le mot *Pantheist ; Pantheism* se trouve seulement en 1709 chez son adversaire FAY. **(R. Eucken.)**

Je crois que l'essentiel du panthéisme est de concevoir Dieu comme étant l'unité du monde, cette unité étant : **A,** l'idée du tout ; **B,** la somme des parties. **(L. Brunschvicg.)**

Je ne crois pas qu'il puisse être question de panthéisme s'il n'existe qu'une somme d'êtres physiques, ou même qu'un être purement matériel. Le panthéisme, ce me semble, suppose d'abord l'unité de l'être, et ensuite que cet être est au fond spirituel, raison, liberté même, quoique d'abord sans conscience, mais destiné à s'apparaître à la fin à lui-même sous la forme de la pensée. Je crois qu'il n'y a pas d'autre être que celui-là pour la pure philosophie, et qu'elle est essentiellement panthéiste. Mais on peut *croire* à un *au-delà* du monde, spirituel aussi, mais sans mélange de matière, sans devenir, transréel, et inconnaissable pour nous dans nos conditions actuelles d'existence. Si l'on réserve pour cet au-delà le nom de Dieu, on se contentera d'appeler *monde* l'être spirituel universel ; et distinguant ainsi le monde et Dieu, on ne sera pas panthéiste. **(J. Lachelier.)**

Ce n'est pas seulement l'*odium theologicum* qui a conduit à identifier le panthéisme à l'athéisme, car cette identification est faite aussi par des penseurs non suspects, tels que RENOUVIER (*Les dilemmes de la métaphysique pure*, p. 233) et John MAC TAGGART (*Studies in Hegelian Cosmology*, 1901, p. 93-94). La question se ramène à ceci : peut-on conserver à l'absolu le nom de Dieu, quand on lui refuse la personnalité ? Je réponds que l'absolu du panthéiste est un principe d'unité vivant et actif, qui sans être doué d' « autoconscience » fait sentir son souffle majestueux dans les esprits, sa présence bienfaisante dans les choses et qui suscite ainsi ces sentiments d'admiration, d'émotion, d'enthousiasme, d'amour — par exemple chez Gœthe, ou encore chez Spinoza, qui se sentait ivre de Dieu — dont l'ensemble constitue le sentiment religieux : or, ce qui suscite dans le cœur de l'homme un sentiment religieux est digne d'être appelé Dieu, quelle qu'en soit la nature. Inversement, et pour la même raison, je crois illégitime d'appeler Dieu le monde des matérialistes, et par conséquent l'expression *panthéisme matérialiste* me paraît impropre. **(C. Ranzoli.)** — Voir l'étude détaillée de toute cette question dans le livre du même auteur *Il linguaggio dei filosofi*, Padoue, 1911, pp. 155-174.

Observations analogues de **L. Boisse.**

de l'essence même du panthéisme, mise en rapport avec l'analyse des idées et la nature des choses. » E. SAISSET, *Panthéisme*, in *Franck*, 1241 A. En outre, comme l'a fait justement remarquer DEWEY, « the term has a wide and loose meaning especially in controversial writings, where the *odium theologicum* attaches to it ; in this way it is used to denote almost any system which transcends current or received theism, in its theory of a positive and organic relation of God to the world[1]. » *Pantheism*, in *Baldwin*, 256 B.

C'est afin d'écarter ces équivoques qu'ont été créés les mots *acosmisme** (par HEGEL) ; *pancosmisme** (par GROTE) ; *panenthéisme** (par KRAUSE), etc.

Rad. int. : Panteism.

PARA..., transcription du préfixe grec παρά, signifiant « auprès de, le long de, vers, contre, en détournant, » etc. (BAILLY, *Dict. grec*, 1457 *a-b*.)

A. Dans les mots de formation récente, *para*... sert toujours à marquer une déviation du type considéré comme normal : *paraphasie* (trouble de la parole, consistant à substituer aux mots justes des mots quelconques, quelquefois même sans aucun rapport de sens ni de forme avec ceux-ci) ; — *paraboulie* (chez les abouliques qui font effort pour agir, trouble fonctionnel consistant à accomplir des actes inappropriés et mal coordonnés) ; *paresthésie* (trouble consistant en ce que les fonctions sensorielles « sont perverties ou dénaturées ». RIBOT, *Maladies de la personnalité*, ch. III) ; etc.

B. Dans les mots composés existant déjà dans l'antiquité, ou de formation moderne, mais moins récente, ce préfixe a, soit le sens précédent, soit l'un ou l'autre des divers sens appartenant au préfixe grec : *parallélisme, paradoxe, parasitisme*, etc.

1. « Ce terme a un sens large et lâche, spécialement dans les écrits de controverse, où l'*odium theologicum* y est attaché ; dans cette acception, on l'applique presque à tout système qui dépasse le théisme courant ou reçu, dans sa théorie de la relation positive et organique entre Dieu et le monde. »

PARABOULIE, D. *Parabulie ;* E. *Paraboulia ;* I. *Parabulia.*

Chez les abouliques* qui font effort pour agir, trouble fonctionnel consistant à accomplir des actes inappropriés ou mal coordonnés.

REMARQUE

Paul LAPIE, dans sa *Logique de la Volonté*, avait appelé plus généralement *paraboulie* toutes les formes anormales de la volition : crime, maladresse dans la décision, etc. Mais ce sens n'est pas entré dans l'usage.

PARADOXE, subs. (G. παράδοξος, adj., de παρὰ δόξαν) ; D. *Paradoxe, Paradoxon ;* E. *Paradox ;* I. *Paradosso.*

Ce qui est contraire à l'opinion généralement admise, à la prévision ou à la vraisemblance.

1° En bonne part : « Le paradoxe hydrostatique. »

2° En mauvaise part : opinion soutenue sans conviction, pour le plaisir de s'amuser, de briller, ou d'étonner les auditeurs.

L'adjectif *paradoxal* a les deux sens, mais surtout le premier quand il se dit des choses, et le second quand il se dit des individus.

Rad. int. : Paradox.

Sur **Paradoxe.** — L'adjectif παράδοξος est déjà usuel en grec, au sens élogieux comme au sens péjoratif. L'expression « les paradoxes stoïciens » est appliquée, depuis PLUTARQUE, aux thèses morales absolutistes du Stoïcisme, telles que : le sage est infaillible, il n'est sujet à aucun trouble, il est parfaitement heureux quelles que soient les circonstances ; il est seul libre, seul riche, seul bon roi, seul bon artisan ; la sagesse n'a pas de degrés, tout ce qui n'est pas parfait est également vicieux, etc. — **M. Marsal** nous communique le texte suivant de RENOUVIER, où cette expression est prise en un sens favorable : « Les mêmes esprits bien souvent

« Paradoxe épistémologique » (E. MEYERSON, *De l'explication dans les Sciences*, chap. XVII). — E. Meyerson entend par là l'apparente contradiction que présente la science, qui n'explique que par la réduction à l'identique, et qui, par conséquent, ne saurait atteindre à l'explication complète sans faire évanouir son objet. Cf. L'épistémologie de M. Meyerson, *Rev. philos.*, mars 1922.

« Paradoxes stoïciens », voir *Observations.*

1. PARALLÈLE, adj. D. *Parallel ; gleichlaufend ;* E. *Parallel ;* I. *Parallelo ;* — et **Parallèles,** subst. fém. (pour *Droites parallèles*) : D. *Parallellinien ;* E. *Parallels ;* I. *Parallele.*

A. Proprement, deux plans (ou deux droites d'un même plan) sont parallèles quand ils n'ont aucun point commun, si ce n'est à l'infini.

On peut également définir les figures parallèles au point de vue cinématique, comme deux plans ou deux droites qui se déduisent l'un de l'autre par translation.

B. La propriété la plus frappante des parallèles étant qu'elles se suivent en restant toujours à égale distance l'une de l'autre, et qu'on peut ainsi établir facilement une correspondance univoque et réciproque entre leurs points respectifs, il en résulte qu'on appelle aussi *parallèles* :

1° Deux systèmes quelconques entre lesquels il existe une correspondance de cette sorte.

2° Deux processus quelconques, de nature semblable ou analogue, qui se poursuivent simultanément. « Les progrès parallèles de la théorie et de la technique. »

3° Deux séries d'actions tendant au même but. (*Convergent* serait dans ce cas un terme plus exact.)

Rad. int. : Paralel.

2. PARALLÈLE, subst. masc., D. *Parallele ;* E. *Parallel ;* I. *Parallelo.*

A. Comparaison développée point par point entre deux idées, deux personnes, etc. « Faire un parallèle. »

B. Relation de deux actions, deux doctrines, deux œuvres d'art, etc., auxquelles on attribue des valeurs de même ordre, comparables l'une à l'autre. « Mettre en parallèle. »

Rad. int. : Komparad.

PARALLÉLISME, D. *Parallelismus ;* E. *Parallelism ;* I. *Parallelismo.*

Sens général : caractère de ce qui est parallèle, ou fait d'être parallèle.

Spécialement, on appelle **parallélisme psycho-physique** l'hypothèse d'après laquelle le physique et le psychique se répondent terme à terme, de telle sorte qu'ils soutiennent entre eux le même rapport qu'un texte et une traduction, ou que deux traductions d'un même texte. — Cette expression paraît dater de FECHNER : « Der Parallelismus des Geistigen und Körperlichen, der in unserer Ansicht begründet liegt[1]. » *Zend-Avesta*, livre III, ch. XIX, D : « Grundansicht über das Verhältnis von Körper und Geist[2]. » II, 330. Mais on l'applique

1. « Le parallélisme du spirituel et du corporel qui trouve son fondement dans notre vue des choses... » — 2. « Vue fondamentale sur le rapport entre corps et esprit. »

que l'éducation religieuse ou l'habitude ont amenés à ne s'étonner point des préceptes de renoncement absolu de l'Evangile, et à les croire efficaces, se mettent en révolte contre les paradoxes stoïciens, qui ne dénotent cependant que l'extrême effort de la raison de leur côté, comme de la charité du côté chrétien, pour venir à bout de la sensibilité et de l'irritabilité ennemies. » *Philos. analytique de l'histoire*, III, 237. Cf. *Manuel de philos. ancienne*, II, 286.

Sur le sens et le rôle de la notion de paradoxe chez Kierkegaard, voir J. WAHL, *Études kierkegaardiennes*, ch. X : « L'existence et le paradoxe. »

de nos jours à des doctrines plus anciennes.

Ce parallélisme se présente sous deux formes principales :

A. A tout phénomène physique correspond un fait psychique, et réciproquement.

1° Au sens de Spinoza : « Sive naturam sub attributo extensionis, sive sub attributo cogitionis, sive sub alio quocumque concipiamus, unum eumdemque ordinem, sive unam eamdemque causarum connexionem, hoc est easdem res invicem sequi reperiemus. » *Éthique*, II, 7, schol. Cf. *Ibid.*, 11-12, où cette doctrine est appliquée à l'union du corps et de l'âme.

2° Au sens de Leibniz : « Omne corpus est mens momentanea, seu carens recordatione. » Leibniz, *Theoria motus abstracti*, Ed. Gerh., IV, 230 ; voir *Panpsychisme*.

Cf. Höffding, *Psychologie*, ch. II, § 8 D.

B. A tout phénomène psychique correspond un processus nerveux déterminé et un seul, tel qu'à chaque modalité du premier réponde une modalité du second ; mais il n'y a pas réciprocité : il peut exister des actions nerveuses, et *a fortiori* des actions physicochimiques quelconques sans correspondant psychique. « D'après toutes les données de la psychologie, on est en droit de croire que tout phénomène de conscience s'accompagne d'un phénomène physiologique... L'expérience et l'induction nous montrent donc deux séries parallèles de phénomènes : l'une de ces séries est constante ; l'autre n'existe que dans certaines conditions », elle est fréquemment interrompue. » Paulhan, *Les phénomènes affectifs*, p. 11.

Voir Bergson, Le parallélisme psycho-physique et la métaphysique positive, *Bulletin* de la Société de philosophie, juin 1901 (1re année, p. 34 et suiv.), où il combat ces conceptions.

CRITIQUE

Le sens **B** de l'expression *parallélisme psycho-physique*, bien qu'il ne soit pas sans exemple chez de bons écrivains, n'est pas recommandable. Il n'y a vraiment *parallélisme* que s'il y a correspondance terme à terme entre les deux séries. Voir aux *observations*.

Rad. int. : Paraleles. (S'il s'agit de la doctrine qui admet cette *paraleles*, on dira *paralelism.*)

PARALOGISME, G. παραλογισμός ; D. *Paralogism, Paralogismus, Fehlschluss ;* E. *Paralogism ;* I. *Paralogismo.*

Raisonnement faux. Synonyme de *sophisme*, mais sans la nuance péjorative qui s'attache d'ordinaire à ce dernier mot (intention de tromper autrui) : le paralogisme est fait de bonne foi. — Cet usage est commode, et doit être maintenu : il est toujours bon d'éviter les termes à import affectif ; mais il faut remarquer que cette distinction n'existe pas en grec, où παραλογισμός et παραλογίζεσθαι sont pris fréquemment en mauvaise part.

Spécialement, chez Kant : les **paralogismes transcendentaux** (D. *Transcendentale Paralogismen, Paralogismen der reinen Vernunft*) ou, au singulier, **le paralogisme psychologique** (D. *Der psychologische Paralogism*) sont les raisonnements dialectiques par lesquels la psychologie rationnelle croit (à tort) pouvoir démontrer : 1° la substantialité de l'âme ; 2° sa simplicité ; 3° sa personnalité ; 4° « l'idéalité » de ses représentations (c'est-à-dire le caractère problématique, douteux, de toute existence qui n'est pas celle du sujet pensant). — *Krit. der reinen Vern.*, A. 341-405 ; B. 399-427.

Rad. int. : Paralogism.

PARAMNÉSIE, D. *Paramnesia ;* E. *Paramnesia ;* I. *Paramnesia.*

Illusion de la mémoire qui consiste à croire reconnaître dans le dernier détail, avec toutes les circonstances de lieu, de temps, d'état affectif et intellectuel, l'ensemble psychologique qui forme le contenu total et actuel de la conscience à un moment donné, comme si l'on revivait intégralement un instant déjà vécu.

CRITIQUE

On a souvent confondu ce phénomène avec la reconnaissance erronée provenant soit d'un trouble fonctionnel et général de la mémoire, soit de l'existence réelle d'un souvenir voisin ; et ces divers phénomènes ont été indistinctement qualifiés soit « paramnésie », soit « fausse mémoire ». Il serait utile de n'employer le premier de ces termes qu'au sens défini ci-dessus et de dire dans l'autre cas *Pseudomnésie**.

Rad. int. : Paramnesi.

PARANOÏA, D. *Paranoïa ;* E. *Paranoia ;* I. *Paranoia.*

Terme créé par Vogel (1772) ; repris par Kahlbaum (1863), puis par de nombreux aliénistes contemporains : voir *Baldwin*, sub v°.

A. Aliénation mentale, en général.

B. Folie raisonnante systématique, de quelque nature qu'elle soit, accompagnée ou non d'hallucinations (persécution, délire romanesque, anciennes monomanies d'Esquirol, etc.). — Employé notamment en ce sens par Kraft-Ebbing (*Lehrbuch der Psychiatrie*, 1879).

C. Kraepelin a démembré récemment la paranoïa ainsi entendue et en a formé deux classes :

1° *Paranoïa vraie*, états *paranoïaques :* délires systématiques, raisonnés, sans hallucinations ni affaiblissement notable de l'intelligence générale, progressant avec le temps, mais n'aboutissant pas à la *démence**.

2° *États paranoïdes, formes paranoïdes de la* « démence précoce » : délires semblables aux précédents, mais accompagnés d'hallucinations, et aboutissant à la démence. Il les considère comme liés toujours à un état d'affaiblissement intellectuel général, mais assez faible, dans les premiers stades,

Sur **Parallélisme.** — Critique ajoutée sur la proposition de MM. **Parodi** et **Drouin.**

— La doctrine définie dans le texte ci-dessus, au § **B,** sous le nom de *parallélisme psychophysique*, ne devrait pas être appelée de ce nom. Une relation unilatérale et partielle n'est pas un parallélisme. Cette conception n'a plus rien de commun avec le parallélisme classique de Spinoza et de Leibniz. Quant on représente la série des faits physiologiques comme continue, et celle des faits psychologiques comme intermittente et coupée de parties « en pointillé », que veut-on dire ? Ou les pointillés désignent des phénomènes inconscients, mais encore psychologiques, et alors nous revenons au parallélisme total, à la manière spinoziste ; ou bien il y a vraiment des lacunes, des hiatus dans cette série, et alors nous sommes amenés à penser que les reprises de cette série, après de telles interruptions, ne pouvant constituer autant de premiers commencements miraculeux, sont *déterminées* ou *produites* par les états physiologiques correspondants : nous sortons donc de l'hypothèse paralléliste pour rentrer dans la conception de l'épiphénoménisme et de l'interaction. **(D. Parodi.)**

Sur **Paramnésie.** — Quelques correspondants ayant marqué, sous diverses formes, qu'ils trouvaient obscure la définition de la paramnésie donnée ci-dessus, nous avons ajouté quelques mots pour préciser le fait dont il s'agit et nous renvoyons en outre aux exemples qu'on en trouve chez Dickens, *David Copperfield*, chap. XXXIX ; Verlaine, *Kaléidoscope ;* Ribot, *Maladies de la mémoire*, chap. IV (3e édition, 1885, p. 149-153). Voir également une série d'articles sur ce sujet dans la *Revue philosophique* de 1893 et 1894. **(A. L.)**

pour ne pas être remarqué dès le début.
La paranoïa proprement dite serait constitutionnelle, et résulterait de l'hypertrophie naturelle de certaines tendances ; les états paranoïdes seraient acquis, à la suite de processus d'intoxication produisant un éréthisme des centres nerveux, accompagné d'hallucinations.

CRITIQUE

Les aliénistes français (notamment MM. G. BALLET, SÉGLAS) mettent actuellement en doute la légitimité de cette division et, par suite, du sens restreint donné au mot *paranoïa*, en faisant remarquer que beaucoup de délires systématiques hallucinatoires ne s'accompagnent pas d'affaiblissement intellectuel sensible et n'aboutissent pas à la démence.
Rad. int. : Paranoi.

« PARAPSYCHIQUE » (adj. et subst.), terme proposé par BOIRAC et approuvé par FLOURNOY pour désigner les phénomènes de prévision, télépathie, etc., ainsi que leur étude. Cf. *Métapsychique** et *Psychique**.
« *Parapsychologie* a été employé dans le même sens par K. ŒSTERREICH, *Der Okkultismus* (1921).
« Aug. LEMAITRE a désigné par *Parapsychisme* un état mental temporaire de nature intime (rêve, manie, obsession), qui traduirait une crise psychologique obscure, souvent prémonitoire d'une grave maladie et qui serait fréquent chez les adolescents. *La Vie mentale des adolescents* (1910), p. 197. » *Note* d'Ed. CLAPARÈDE sur l'épreuve de cet article.

PARCIMONIE (Loi ou principe de), D. *Prinzip der Sparsamkeit ; Pr. der Œkonomie des Denkens* (MACH) ; E. *Law of Parsimony ;* I. *Principio di parsimonia.*
On appelle de ce nom plusieurs principes énoncés tantôt sous la forme de précepte épistémologique, tantôt sous forme d'assertion cosmologique ou métaphysique, mais dont l'intérêt est toujours de fournir une base à la critique des hypothèses.
On dit aussi dans le même sens *principe d'économie**.
1° « Entia non sunt multiplicanda praeter necessitatem. » Cette formule est appelée le **principe d'Occam** (E. *Occam's razor*, expression qui s'explique bien par l'étymologie *radere : rasura*, E. *razure* = rature). Cf. HAMILTON, *Discussions*, Appendice, et J. S. MILL, *Examen de la philosophie de Hamilton*, ch. XXIV.
2° « Pour ce qui est de la simplicité des voies de Dieu, elle a lieu proprement à l'égard des moyens, comme au contraire la variété, richesse ou abondance y a lieu à l'égard des fins ou effets... En matière de sagesse, les décrets ou hypothèses tiennent lieu de dépenses, à mesure qu'elles sont plus indépendantes les unes des autres, car la raison veut qu'on évite la multiplicité dans les hypothèses ou les principes, à peu près comme le système le

Sur **Parcimonie (principe de)**. — Nous disons plutôt : *principio di semplicità*. Il a été formulé par GALILÉE : « La Natura non opera con molte cose quello che puo operare con poche[1]. » *Œuvres*, VII, 143. Il s'en sert pour justifier d'une part le système copernicien, contre ceux de Ptolémée et de Tycho Brahé ; de l'autre, le principe d'inertie, parce qu'il est plus simple d'admettre la permanence que la variation. **(C. Ranzoli.)**
Principe de simplicité se dit plus spécialement de la forme cosmologique, *principe de parcimonie* ou d'*économie* de la forme épistémologique de cette idée. **(A. L.)**

1. « La Nature ne fait pas à grands frais ce qu'elle peut faire avec peu. »

plus simple est toujours préféré en astronomie. » LEIBNIZ, *Discours de métaphysique*, § VI. — « Semper scilicet est in rebus principium determinationis, quod a maximo minimove petendum est, nempe ut maximus praestetur effectus minimo ut sic dicam sumptu. » ID., *De rerum originatione radicali*, § 4.
3° « Den sparsamsten, einfachsten begrifflichen Ausdruck der Tatsachen erkennt sie [die Naturwissenschaft] als ihr Ziel[1]. » E. MACH, *Die ökonomische Natur der physikalischen Forschung*, 236. « Die Wissenschaft kann... als eine Minimum-Aufgabe angesehen werden, welche darin besteht möglichst vollständig die Tatsachen mit dem geringsten Gedankenaufwand darzustellen[2]. » ID., *Die Mechanik*, ch. IV, § 4, section 6 (3e éd., p. 480).
4° (Application spéciale.) En psychologie comparée, on appelle **principe de Morgan**, la règle en vertu de laquelle on ne doit pas expliquer les réactions d'un animal par une faculté psychique supérieure (p. ex. le raisonnement), s'il suffit pour en rendre compte de les rapporter à une faculté psychique moins élevée dans la hiérarchie des fonctions mentales (p. ex. l'association des idées ou l'habitude). — Cette désignation est due à M. Ed. CLAPARÈDE (*Arch. de psychologie*, juin 1905) ; cf. C. L. MORGAN, *An introduction to comparative psychology*, 1884, p. 53. Ce principe est contesté.
Rad. int. : Sparemes.

PARÉNÉTIQUE, subst. et adj. G. Παραινετική (τέχνη) de παραινέω, conseiller, exhorter. — Se dit, particulièrement, chez les Stoïciens, de cette partie de la philosophie morale qui consiste, non dans les principes généraux, mais dans les préceptes de détail, pour la vie morale, que donne un directeur de conscience : « Haec pars philosophiæ, quam Graeci *pareneticen* vocant, nos *praeceptivam* dicimus... » SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius*, 95, § 1. Elle s'oppose à la connaissance des *decreta* (G. δόγματα) qui forment le corps de la doctrine. Mais certains Stoïciens la rejetaient, notamment Ariston, en raison du principe qui fait de la vertu un tout indivisible. Voir sur cette discussion SÉNÈQUE, *Ibid.*, lettres 94 et 95.
Comme adjectif, *parénétique* veut dire surtout : qui concerne l'exhortation, qui constitue une exhortation. « Le genre parénétique. »

« PARENTHÈSES (Mise entre) », D. *Einklammerung.*
« Terme introduit par Husserl dans le langage philosophique pour désigner la neutralisation, l'isolement *(Ausschaltung)* d'un certain contenu de pensée à l'égard duquel on s'abstient de toute position existentielle, quelle qu'en soit la modalité (*Ideen zu einer reinen Phänomenologie und phänomenologischen Philosophie*, 1913, § 31 et 32. *Méditations cartésiennes*, 1929 et 1931, § 8).
« Ce qui, vu du côté de l'objet pensé, est « mise entre parenthèses », apparaît, du côté du sujet, comme « suspension « de jugement », ἐποχή. Les deux notions désignent donc une seule et même attitude réflexive de la conscience.
« En fait, le procédé général de l'*Einklammerung* est surtout appliqué par la phénoménologie au monde objectif pris dans son ensemble. Husserl se montre alors soucieux de distinguer son ἐποχή, qui ne supprime rien du monde et qui laisse subsister nos croyances psychologiques, du doute cartésien, qui considère comme faux tout ce en quoi on pourrait imaginer le moindre doute et qui tente l'entreprise

1. « La science de la nature se reconnaît pour but l'expression conceptuelle des faits la plus économique et la plus simple. » — 2. « La science peut être considérée comme un problème de minimum, qui consiste à exprimer les faits de la manière la plus parfaite possible avec la plus petite dépense de pensée. »

Sur **Parenthèses (Mise entre)**. — Toute la partie de l'article entre guillemets est due à M. **Gaston Berger.**

impossible de nous « persuader » que ce que nous tenions pour réel n'était que fiction.

« Quand il neutralise le monde, le phénoménologue s'aperçoit qu'il n'est pas placé « devant un pur néant » (*Médit. cart.*, p. 18). Son opération dégage « une sphère nouvelle et infinie « d'existence que peut atteindre une ex- « périence nouvelle, l'expérience trans- « cendentale » (*Méd. cart.*, p. 23). La « mise entre parenthèses » est ainsi un moment essentiel de la « réduction « phénoménologique » et se trouve par là au centre de la philosophie de Husserl. » Voir *Phénoménologie**.

REMARQUE

Cette expression s'étant rapidement répandue est souvent employée actuellement en divers sens « accommodatices », qui s'écartent parfois beaucoup du sens originel, et qui, par suite, sont peu favorables à la précision de la pensée. Il serait souhaitable de la réserver à ce que son auteur a voulu lui faire dire.

PARESSEUX (raisonnement), G. ὁ ἀργὸς λόγος.

« Les hommes presque de tout temps ont été troublés par un sophisme que les anciens appelaient la *raison paresseuse* parce qu'il allait à ne rien faire, ou du moins à n'avoir soin de rien, et à ne suivre que le penchant des plaisirs présents. Car, disait-on, si l'avenir est nécessaire, ce qui doit arriver arrivera, quoi que je puisse faire. Or l'avenir, disait-on, est nécessaire, soit parce que la Divinité prévoit tout et le préétablit même, en gouvernant toutes les choses de l'univers ; soit parce que tout arrive nécessairement par l'enchaînement des causes ; soit enfin par la nature même de la vérité, qui est déterminée dans les énonciations qu'on peut former sur les événements futurs comme elle l'est dans toutes les autres énonciations. » Leibniz, *Théodicée*, Préface, § 8 (Ed. Janet, p. 6).

Rad. int. : Nelaborem(a) rezon(o).

PARFAIT, G. τέλειος ; L. *Perfectus* ; D. *Vollkommen* ; E. *Perfect* ; I. *Perfetto*.

A. Relativement à un ordre déterminé et limité de propriétés : est *parfait* (c'est-à-dire étymologiquement, *fini*, *achevé*), ce qui répond exactement à un concept, à un type ou à une norme, ce qui est tel qu'on ne saurait y concevoir aucun progrès dans l'ordre considéré. « Τέλειον λέγεται... τὸ κατ' ἀρετὴν καὶ τὸ τοῦ εὖ μὴ ἔχον ὑπερβολὴν πρὸς τὸ γένος, οἷον τέλειος ἰατρὸς καὶ τέλειος αὐλητής, ὅταν κατὰ τὸ εἶδος τῆς οἰκείας ἀρετῆς μηδὲν ἐλλείπωσιν. » Aristote, *Métaphys.*, IV, 16 ; 1021^b12-17. — Le mot, en ce sens, est synonyme d'absolu, au sens **C.** « Droite parfaite ; surface parfaitement plane ; gaz parfait ; dissimulation parfaite. »

B. Spécialement (cas le plus général) avec un import laudatif ; ce qui est tel qu'on ne puisse concevoir rien de supérieur, dans un ordre de caractères ou de propriétés qui est lui-même tenu pour bon. (Le texte ci-dessus d'Aristote, bien qu'à proprement parler il ne définisse que la perfection *in genere*, s'applique plus spécialement à ce second sens : bien qu'ἀρετή puisse s'entendre de n'importe quelle capacité ou faculté, il est évident qu'il s'agit surtout, dans sa pensée, de capacités dignes d'éloge.)

C. Au sens comparatif : est dit *plus parfait* ce qui approche davantage du parfait (au sens **A** ou **B**), *moins parfait* ce qui s'en écarte. « Il n'y a pas moins de répugnance que le plus parfait soit une suite et une dépendance du moins parfait qu'il y en a que de rien procède quelque chose. » Descartes, *Disc. de la méthode*, IV, 3.

D. « L'être parfait » ou plus exactement, comme dit Descartes pour distinguer ce sens du précédent, « l'être tout parfait, l'être souverainement parfait *(omnino perfectus)* », est celui qui peut être dit parfait, au sens **B,** en toutes les choses que nous jugeons bonnes et souhaitables. « La substance que nous entendons être souverainement parfaite et dans laquelle nous ne concevons rien qui enferme quelque défaut ou limitation de perfection, s'appelle Dieu. » Descartes, *Réponses aux secondes objections*, déf. VIII. Cf. *Méthode*, IV, 3 : « Une nature... qui eût en soi toutes les perfections dont je pouvais avoir quelque idée, c'est-à-dire, pour m'expliquer en un mot, qui fût Dieu. »

CRITIQUE

1. L'effort de la philosophie cartésienne a été de supprimer dans la notion de perfection, la distinction entre la catégorie de la quantité et celle de la qualité, entre la catégorie du *fait* et celle de la valeur. Cette tendance apparaît tout d'abord chez Descartes luimême : « Toute la réalité ou perfection qui est dans une chose, dit-il, se rencontre formellement ou éminemment dans sa cause première et totale. Il y a divers degrés de *réalité, c'est-à-dire d'entité ou de perfection ;* car la substance a plus de réalité que l'accident ou le mode, et la substance infinie que la finie, etc. » *Rép. aux secondes objections*, Axiomes IV et VI. La première source de cette thèse est peut-être l'axiome scolastique : « Quodlibet ens est unum, verum, bonum. »

« Perfectio et imperfectio, dit Spinoza, revera modi solummodo cogitandi sunt, nempe notiones quas fingere solemus ex eo quod ejusdem speciei aut generis individua ad invicem comparamus. » La formule, jusque-là, ne diffère pas essentiellement de celle d'Aristote ; mais il ajoute : « Et hac de causa supra (defin. 6ª partis 2ªe) dixi me *per realitatem et perfectionem idem intelligere :* solemus enim omnia naturae individua ad unum genus, quod generalissimum appellatur, revocare : nempe ad notionem entis. Quatenus itaque naturae individua ad hoc genus revocamus, et ad invicem comparamus, et alia plus entitatis seu realitatis quam alia habere comperimus, eatenus alia aliis perfectiora esse dicimus... Denique per perfectionem in genere realitatem, uti dixi, intelligam : hoc est rei cujuscumque essentiam, quatenus certo modo existit et operatur, nulla ipsius durationis habita ratione. » (*Éthique*, 4e partie, Préface, 2-3.)

De même chez Leibniz : » Dieu est absolument parfait, la perfection n'étant autre chose que la grandeur de la réalité positive prise précisément (par abstraction) en mettant à part les limites ou bornes dans les choses qui en ont. Et là où il n'y a point de bornes, c'est-à-dire en Dieu, la perfection est absolument infinie. » (*Monadologie*, 41.) « Unde sequitur omnia possibililia, seu essentiam vel realitatem possibilem exprimentia, pari jure ad existentiam tendere pro quantitate essentiae seu realitatis, vel pro gradu perfectionis quem involvunt : *est enim perfectio nihil aliud quam essentiae quantitas.* » *De rerum originatione radicali*, § **3**. Et la perfection au sens moral n'est qu'un cas de la perfection métaphysique, celui qui concerne les esprits : « Sciendum est sequi ex dictis quod mundus sit perfectissimus non tantum physice, vel si mavis metaphysice... sed etiam moraliter quia revera moralis perfectio ipsis mentibus physica est. » *Ibid.*, § 8. Il y a là une sorte d'ésotérisme, bien mis en lumière par B. Russell (*Phil. de Leibniz*, § 117, 122, 123), qui consiste à ne conserver qu'en apparence la notion commune de perfection, et à l'absorber implicitement dans la notion métaphysique ou logique de maximum.

Il est d'une mauvaise méthode d'envelopper dans la définition d'un mot une thèse sujette à controverse ; et les idées doivent être d'abord distinguées autant qu'il est possible de le faire, avant de chercher lesquelles sont équivalentes ou subordonnées à d'autres. L'inconvénient est particulièrement grave quand cette méthode tend à estomper la différence des jugements de fait et des jugements de valeur.

Rad. int. : Perfekt.

PARI, D. *Wette ;* E. *Wager ;* I. *Scommessa.*

Convention aléatoire par laquelle deux personnes d'opinion opposée contractent chacune une obligation éventuelle (en général celle de payer une certaine somme d'argent) à celle des deux à qui l'événement donnera raison. « Das gewöhnliche Probierstein ob etwas blosse Ueberredung oder... festes Glauben sei, was jemand behauptet, ist das Wetten[1]. » KANT, *Critique de la Raison pure*, Méthodologie transcendentale, II, § 3 (A. 825).

Pari de Pascal : « Votre raison n'est pas plus blessée en choisissant l'un que l'autre (que Dieu est, ou qu'il n'est pas), puisqu'il faut nécessairement choisir. Voilà un point vidé. Mais votre béatitude ? Pesons le gain et la perte, en prenant croix que Dieu est. Estimons ces deux cas : si vous gagnez, vous gagnez tout ; si vous perdez, vous ne perdez rien. Gagez donc qu'il est, sans hésiter. » PENSÉES, Ed. Brunschv., sect. III, n° 233

PAROLE, voir *Langage**.

Parole intérieure, D. *Innere Rede ;* E. *Inner Speech ;* I. *Discorso interiore.*

Phénomène très général consistant dans le fait que la pensée se présente à la conscience sous la forme d'une suite d'images auditives, ou auditivo-motrices, formant des mots et des phrases que répète plus ou moins partiellement la parole proprement dite. V. EGGER, qui a surtout analysé ce phénomène (*La parole intérieure*, 1881 ; 2e éd., 1904) estime même qu'il est commun à tous les hommes normaux, et qu'il est presque continuel en chacun d'eux. Mais la plupart des psychologues contemporains contestent qu'il soit aussi universel. On a proposé l'expression *Langage intérieur* pour représenter le genre plus large (comprenant les images visuelles, motrices, affectives, etc.) dont la Parole intérieure serait seulement l'espèce la plus répandue. Voir notamment BALLET, *Le langage intérieur*, et surtout Eug. Bernard LEROY, *Le Langage*.

Rad. int. : Intern(a) parolad(o).

1. « La pierre de touche habituelle, pour savoir si ce que quelqu'un prétend est chez lui simple opinion ou croyance ferme, est le pari. »

Par soi, voir *Substance**.

PARTICIPABLE, adj. quelquefois employé comme dérivé de *participer*. « Toutes les manières dont elle (la substance de Dieu ou son essence) est participable par les créatures. » MALEBRANCHE, *Rech. de la Vérité*, livre IV, ch. XI, p. 97.

1. PARTICIPATION, D. *Teilnahme* (quelquefois, au sens **B,** *Partizipation*) ; E. *Participation ;* I. *Participazione.*

A. Fait d'avoir part ou de prendre part à quelque chose.

Spécialement :

B. Traduction consacrée du mot grec μέθεξις, « qui désigne dans la terminologie platonicienne le rapport des êtres sensibles aux Idées, et le rapport qu'ont entre elles les Idées qui ne s'excluent pas ». Voir *Observations.*

Sur **Participation.** — La « participation » au sens platonicien est une relation *sui generis*, qui ne peut être définie que par l'ensemble du platonisme. **(R. Berthelot.)**

— Nous ajoutons ici quelques textes relatifs à la participation, au sens où l'entend M. **Lavelle.** « Le propre de la participation, c'est de me découvrir un acte qui au moment où je l'accomplis, m'apparaît à la fois comme mien et comme non-mien, comme universel et personnel tout ensemble. » *De l'Acte*, p. 85. — « Au lieu de dire comme le sens commun, et peut-être comme le matérialisme, que nous sommes une partie du monde, nous dirons que nous participons à l'opération par laquelle il ne cesse de se faire. » *Ibid.*, 163-164. — « Elle n'est pas une participation à un être déjà réalisé dont elle nous permettrait pour ainsi dire de nous approprier une part... On ne participe qu'à un acte qui est en train de s'accomplir, mais qui s'accomplit aussi en nous et par nous, grâce à une opération originale. » *Ibid.*, 165. — « La participation garde toujours en elle-même un caractère personnel, non point seulement parce qu'elle suppose un acte de la personne, mais encore parce qu'au lieu de nous mettre en rapport avec un principe universel et abstrait, elle nous unit à un Être vivant et concret dont nous reconnaissons la présence partout, avec lequel nous formons société et lions des liens d'amitié. » *Ibid.*, 338.

C. Liaison de l'individuel et de l'universel dans la conscience, de l'Être absolu et du moi dans l'acte libre. Voir L. LAVELLE, *De l'Acte*, particulièrement ch. V, ch. X-XI, ch. XIX.

D. Terme proposé par L. LÉVY-BRUHL pour désigner le mode de pensée, prédominant chez les peuples de civilisation inférieure, selon lequel les êtres, même très différents, entre lesquels ils admettent une correspondance*, une communauté mystique de nature, ne forment au fond qu'un seul et même être, et peuvent être pris l'un pour l'autre dans un grand nombre de cas. « Les objets, les êtres, les phénomènes peuvent être d'une façon incompréhensible pour nous, à la fois eux-mêmes et autre chose qu'eux-mêmes. D'une façon non moins incompréhensible, ils émettent et ils reçoivent des forces, des vertus, des qualités, des actions mystiques, qui se font sentir hors d'eux, sans cesser d'être où elles sont. En d'autres termes, pour cette mentalité, l'opposition entre l'un et le plusieurs, le même et l'autre, n'impose pas la nécessité d'affirmer l'un des termes si l'on nie l'autre ou réciproquement. Elle n'a qu'un intérêt secondaire ». *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, p. 77, ch. II. — Lévy-Bruhl avait d'abord intitulé ce chapitre : « La *loi* de participation », et avait employé couramment cette expression dans plusieurs ouvrages ; mais il y a finalement renoncé en faisant remarquer que le terme *loi* était inexact dans ce cas, et qu'il fallait parler du *fait* que le non-civilisé croit sentir une « participation » entre divers êtres, soit naturels, soit humains. *Les carnets de Lucien Lévy-Bruhl* (1949), p. 77-78.

PARTICULIER, D. *Partikulär ; besonder* aux sens **B** et **C ;** E. *Particular;* I. *Particolare.*

Opposé à *universel, commun.*

Sens général :

A. Qui est un individu : « J'ai remarqué déjà de quelle façon on peut dire véritablement que les substances particulières agissent l'une de l'autre... LEIBNIZ, *Disc. de métaphysique*, § 27. Voir *Singulier**. Cf. substantivement : « Un particulier. »

B. Qui n'appartient pas à tous les individus d'une espèce considérée, mais

Sur **Particulier.** — *Particularis* se trouve d'abord chez APULÉE : « Propositiones aliæ universales, aliæ particulares. » *De dogmate Platonis*, ch. III. (D'après R. EUCKEN, *Geschichte des phil. Terminol.*, p. 54 et FREUND, sub v°.)

On pourrait éliminer entièrement de la définition de la proposition particulière (et même de celle de la proposition universelle), toute idée d'individu. La proposition universelle énonce l'essence, la règle ; la proposition particulière énonce l'accident, ou plutôt la possibilité de l'accident : elle nie la valeur absolue de la règle. Aussi me paraît-il très important de dire toujours *aliquis* et non *quidam*. Nous n'avons pas, en français d'équivalent d'*aliquis*, et cela contribue à égarer les logiciens. L'anglais *any* a la même valeur logique qu'*aliquis*, mais ne peut s'employer qu'avec *if* ou *not.* **(J. Lachelier.)**

Cette observation soulève la question si controversée de l'interprétation

à quelques-uns d'entre eux seulement ou même à un seul. « Des intérêts particuliers. » — « Une tournure d'esprit particulière. » — « Les propriétés particulières au triangle rectangle. »

C. Éminent, remarquable, qui s'élève au-dessus de la moyenne. « Une importance, une valeur, une estime particulières. » — « Donner une attention particulière. » On dit, dans le même sens, *spécial* et *singulier*.

Sens technique :

D. LOGIQUE. Est particulière la proposition qui concerne quelques individus (indéterminés) d'une classe, ou même un seul, s'il n'est pas déterminé. On la représente par **I*** ou par **O***, selon qu'elle est affirmative ou négative.

On peut entendre la définition ci-dessus en deux sens : 1° Quelques individus *au moins ;* 2° Quelques individus *seulement*. La logique classique l'entend toujours au premier sens.

Il est classique d'opposer la particulière à l'universelle d'une part, à la singulière de l'autre (par exemple, chez KANT, *Critique de la Raison pure*, Anal. transc., livre I, ch. I, 2e section). Mais cette division n'est pas homogène : voir *Quantité, Indivis*, etc., et *Observations* ci-dessous.

CRITIQUE

Il serait bon de réserver *particulier* à son sens technique, et d'employer de préférence *singulier* aux sens **A** et **B**, quand il ne s'agit que d'un seul individu.

Il serait bon également d'opposer toujours, *spécial* à *général* et *particulier* à *universel*. (Voir ci-dessus la *critique* et les *observations* sur *Général**.)

Rad. int. (au sens défini ci-dessus) : Partikular.

Pris particulièrement, D. *Particulär genommen ;* E. *Undistributed.*

Se dit d'un concept qui n'est considéré que dans une partie de son extension.

Rad. int. : Partikularigat.

PARTI-PARTIELLE, E. *Parti-partial* (HAMILTON, *Logic*, Appendix, II, 283).

Dans la théorie des propositions à prédicat quantifié, se dit de la proposition dont le sujet et le prédicat sont tous deux pris particulièrement. Hamilton la représente par I F I quand elle est affirmative, I N I quand elle est négative ; on emploie plutôt actuellement les notations I et ω, adoptées par W. THOMSON (la parti-partielle affirmative se confondant avec la particulière affirmative des logiciens classiques). Voir LIARD, *Logiciens anglais contemporains*, ch. III.

Rad. int. : Parto-partal.

---

logique en compréhension, opposée à l'interprétation en extension. Mon sentiment est que les deux notions sont aussi fondamentales et aussi nécessaires l'une que l'autre : car il n'y aurait point d'accident dans un monde de pures essences, et d'autre part l'essence ne devient norme ou règle que par l'existence de cas singuliers auxquels elle s'applique. Mais ce n'est pas ici le lieu de discuter une question si générale. **(A. L.)**

La proposition particulière suppose bien, en effet, qu'il peut y avoir des individus, mais d'une façon indéterminée et non pas pour avoir constaté qu'il en existe en effet (ce qui est le sens propre de *quidam*). Elle ne porte que sur le possible, non sur l'actuel. **(J. Lachelier.)**

La singulière peut-être soit universelle, si le sujet en est déterminé : « Aristote a écrit les *Catégories* » ; soit particulière : « Un homme descendait la route de Jérusalem à Jéricho. » On ne peut donc l'opposer à celles-ci. Ce qui s'oppose à la particulière et à l'universelle, toutes deux distributives*, c'est l'indivise*, p. ex. : « Les Apôtres étaient douze. » **(A. L.)**

PARTI-TOTALE, E. *Parti-total* (HAMILTON, *Ibid.*).

Dans la même théorie, se dit de la proposition dont le sujet est pris particulièrement, et le prédicat universellement. Hamilton la représente par IFA quand elle est affirmative, INA quand elle est négative ; W. THOMPSON par Y et O (la parti-totale négative se confondant avec la particulière négative).

Rad. int. : Parto-total.

PARTITION, D. *Zerlegung ;* E. *Partition ;* I. *Partizione.*

Division d'un tout en ses composants, par opposition à la division logique d'un genre en ses espèces. « In partitione quasi membra sunt, ut corporis caput, humeri, manus, latera, etc. ; in divisione formae sunt, quas Graeci ideas vocant, nostri species appellant. » CICÉRON (?), *Topiques*, 30. — Peu usité.

PASSIF, D. *Leidend, passiv ;* E. *Passive ;* I. *Passivo.*

Qui constitue une « passion », qui a le caractère d'une « passion », ou qui éprouve une « passion », au sens **A** de ce mot. Voir *actif**.

Habitude passive, voir *habitude**.

Intellect passif, voir *intellect** et *actif**.

Puissance passive, voir *puissance**, **B.**

Rad. int. : Pasiv.

PASSION, D. **A.** *Leiden ;* **B.** *Leidenschaft* (Leidenschaften, *passiones animi*, KANT) ; — E. *Passion ;* I. *Passione.*

A. Sens primitif (πάσχειν, πάθος, l'une des dix catégories d'ARISTOTE) : « Tout ce qui se fait ou qui arrive de nouveau est généralement appelé par les philosophes une *passion* au regard du sujet auquel il arrive, et une *action* au regard de celui qui fait qu'il arrive ; en sorte que bien que l'*agent* et le *patient* soient souvent fort différents, l'action et la passion ne laissent pas d'être toujours une même chose qui a ces deux noms, à raison des deux divers sujets auxquels on peut la rapporter. » DESCARTES, *Les passions de l'âme*, I, art. 1.

Spécialement, les « passions » (par abréviation de « passions de l'âme ») sont, au XVIIe siècle, tous les phénomènes passifs de l'âme, c'est-à-dire, pour les cartésiens, les modifications qui sont causées en elles par le cours des esprits animaux et les mouvements qui en résultent. « La passion est un mouvement de l'âme qui, touchée du plaisir ou de la douleur ressentie ou imaginée dans un objet, le poursuit ou s'en éloigne. Si j'ai faim, je cherche avec passion la nourriture nécessaire ; si je suis brûlé par le feu, j'ai une forte passion de m'en éloigner. » BOSSUET, *Conn. de Dieu et de soi-même*, I, 6.

B. Chez CONDILLAC, KANT, HEGEL (voir not. *Encyclop.*, § 472-474) et chez

---

Sur **Passion,** *au sens* **A.** — La disparition de ce sens est-elle regrettable ? Y aurait-il lieu, dans la langue philosophique soit de relever cette acception, soit de créer un terme nouveau pour la représenter ? Il était dit dans la première rédaction de cet article que l'opposition ancienne de l'*action* et de la *passion* « représentait un mode assez superficiel de description des faits, tiré sans doute par Aristote de la distinction entre les formes actives et passives des verbes » (TRENDELENBURG, *De Aristotelis categoriis*, p. 15), distinction à laquelle nous n'attribuons plus aujourd'hui d'importance logique ; et qui ne concorde pas avec le point de vue de la physique moderne, où les actions et réactions sont considérées comme réciproques. — M. **J. Lachelier** pense au contraire que cette distinction était profonde et importante, et rappelle le rôle considérable que l'opposition de l'agir et du pâtir joue dans la philosophie, et principalement dans la théorie de la connaissance, chez Spinoza et Leibniz. Il estime qu'il serait bon de ne pas laisser perdre *passion* au sens ancien et étymologique.

Au sens **B.** — Il est certain que l'idée de *tendance* répugne à l'étymologie du

les psychologues modernes, une passion est une tendance d'une certaine durée, accompagnée d'états affectifs et intellectuels, d'images en particulier, et assez puissante pour dominer la vie de l'esprit (cette puissance pouvant se manifester soit par l'intensité de ses effets, soit par la stabilité et la permanence de son action). « La passion est une inclination qui s'exagère, surtout qui s'installe à demeure, se fait centre de tout, se subordonne les autres inclinations et les entraîne à sa suite. » MALAPERT, *Éléments du caractère*, 229 ; cité et adopté par RIBOT, *Essai sur les passions*, p. 15. — Cf. *Émotion**, *Inclination**.

CRITIQUE

On peut voir le passage du sens **A** au sens **B,** chez LEIBNIZ (*Nouv. Ess.*, II, XX, § 9).

Ce dernier sens paraît aujourd'hui bien établi chez les psychologues allemands et français. Il est plus difficile, semble-t-il, de le faire admettre en anglais, où *passion* est resté, dans la langue courante, beaucoup plus voisin du sens que lui donnaient Descartes et ses successeurs immédiats : « *A passion of tears, a passion of grief*, une crise de larmes, une crise de chagrin ; *in a passion*, avec emportement ; *fits of passion*, des accès de colère. » Aussi, les psychologues anglais l'ont-ils, en général, éliminé de leur nomenclature. Cependant, le *Dictionnaire* de MURRAY, ainsi que MM. STOUT et BALDWIN (*Baldwin's Diction.*, II, 257 A) mentionnent les deux sens, et donnent comme exemple du second la passion de la musique *(a passion for music)*, un dévouement passionné à la vérité *(a passionate devotion to truth)*. L'expression *a ruling passion* (une passion maîtresse) est classique (POPE). Nous espérons que cet emploi pourra se généraliser. Cf. *Passivité**.

KANT et, d'après lui, plusieurs psychologues allemands définissent la passion par le fait qu'elle paralyse l'action normale de la raison sur la conduite. « Leidenschaften... gehören dem Begehrungsvermögen an und sind Neigungen welche alle Bestimmbarkeit der Willkür durch Grundsätze erschweren oder unmöglich machen[1]. » KANT, *Krit. der Urteilskraft*, 121, note. (Il s'agit d'ailleurs surtout, dans ce passage, de distinguer nettement parmi les sentiments violents, les *Affekte* et les *Leidenschaften.*) De même VOLKMANN, avec une nuance d'humour : « Das Wesen der Leidenschaften besteht darin, dass bezüglich einer Klasse von Wollungen die Maxime zwar vernommen, das Wollen aber gegen die Maxime entschieden wird[2]. » *Lehrbuch der Psychologie*, II, 4, 509. Tout cela est juste, mais paraît une conséquence morale plutôt qu'une définition de la nature des passions.

Rad. int. : **B.** Pasion.

1. « Les passions relèvent de la faculté de désirer et sont des tendances qui rendent difficile ou impossible toute détermination de la volonté par des principes. » — 2. « L'essence des passions consiste en ceci que relativement à une classe de volitions nous possédons bien une maxime, mais notre volonté se détermine à l'encontre de celle-ci. »

PASSIONNEL, D. *Pathologisch* (KANT) ; *Leidenschaftlich* (qui veut dire aussi passionné) ; E. *Passional* (rarement *pathological*) ; I. *Passionale.*

Relatif aux passions, au sens **B.** Employé dans l'ancien français, en désuétude dans la langue classique, ce mot a repris cours depuis la fin du XIX[e] siècle. « En raison de la terminologie actuellement en usage, l'épithète « passionnel » nécessite de ma part une explication et même une apologie. » Th. RIBOT, *La logique des sentiments*, ch. III, section I : « Le raisonnement *passionnel.* »

Rad. int. : Pasional.

PASSIVITÉ, D. *Passivität ;* E. *Passivity ;* I. *Passività.*

Caractère de ce qui est passif.

CRITIQUE

Par suite de la disparition du sens ancien (sens **A**) du mot *passion*, « passivité » tend à le remplacer dans cet usage. Mais sa forme grammaticale ne lui a pas permis de s'y substituer entièrement ; il peut se dire du πάθος pris abstraitement, de la qualité d'être passif, en tant qu'opposée à l'activité ; il ne peut pas se dire de tel ou tel πάθος, *in concreto*. Nous manquons donc d'un terme représentant le fait de subir actuellement une action, et il en est de

---

mot *passion*. L'usage a prononcé, mais je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'en féliciter. Maintenant encore, ne pourrait-on pas restreindre l'emploi du mot *passion* aux cas où l'on veut exprimer qu'une inclination naturelle est accidentellement renforcée et dirigée vers un objet particulier par quelque action extérieure ? L'anglais, sur ce point, est resté plus français que le français d'aujourd'hui. Et même en allemand, les deux passages de KANT et de VOLKMANN, cités dans la *Critique* ci-dessus, laissent bien entrevoir le caractère passif de la passion. Les philosophes ont toujours vu dans cet état une faiblesse et non une force, une impuissance de l'âme : *fieri sentio et excrucior.* **(J. Lachelier.)**

Cela est vrai sans restriction jusqu'à l'époque de la philosophie romantique, mais à partir de ce moment on commence à laisser dans l'ombre le caractère passif des impulsions affectives, et l'import péjoratif qui s'attachait au mot passion tend à disparaître : « Rien de grand, dit HEGEL, n'a jamais été accompli ni ne saurait s'accomplir sans les passions. C'est une moralité morte et même trop souvent une moralité hypocrite que celle qui s'élève contre la passion par le seul fait qu'elle est passion. » *Philosophie de l'esprit*, Remarque sur le § 474. Et à la même époque Charles FOURIER écrivait : « Nos passions les plus décriées sont bonnes telles que Dieu nous les a données ; il n'y a de vicieux que la civilisation ou industrie morcelée qui dirige toutes les passions à contresens de leur marche naturelle, et des accords généraux où elles arriveraient d'elles-mêmes dans le régime sociétaire. » *Théorie de l'unité universelle*, I, 153. **(A. L.)**

Une tendance peut devenir très intense de deux façons bien différentes : 1° par suite d'une défaillance de la raison et de la volonté : cas de l'ivrogne ; — 2° parce qu'elle a été jugée bonne et cultivée volontairement : cas de l'amour de la vérité pour le savant. Le mot *passion*, si l'on s'en tenait à l'étymologie, devrait être réservé au premier cas, où il y a vraiment passivité de la personne. Mais il est employé pourtant de façon courante dans le deuxième cas, même par des psychologues (p. ex. Roustan, *Leçons de psychologie*) ; on dit : la passion de l'art, de la vérité. C'est qu'en effet le mot passion éveille soit l'idée d'aveuglement, et alors on ne songe qu'au premier cas, et on condamne toute passion ; soit l'idée d'intensité, et alors on parlera par exemple de la passion de la vérité pour indiquer que ce sentiment peut avoir une intensité très vive. En somme le mot passion est employé dans des cas très différents, parce qu'il a selon les personnes, soit un import péjoratif, soit un import laudatif. **(R. Daude.)**

— Il me semble que dans les deux cas le mot *passion* conserve tout de même dans son import une nuance de passivité. Même quand il s'agit d'une tendance ratifiée par la raison, on est « entraîné », « soulevé par sa passion » ; on n'a qu'à suivre un élan spontané, on serait même obligé de faire effort si l'on voulait y résister. Quand il en est autrement, ce n'est pas le mot de *passion* qui vient à l'esprit : on ne dira pas que l'homme héroïquement moral de Kant, qui n'agit que par respect du devoir, ait la passion du Bien. **(A. L.)**

même dans les autres langues philosophiques, sauf en allemand où l'on peut dire en ce sens « Ein Leiden ». Encore dans ce dernier cas faut-il remarquer que ce mot a bien d'autres sens, et qu'il marque primitivement ce qui nuit *(lædit)*.

Rad. int. : Pasives.

PATHOLOGIQUE, D. *Pathologisch krankhaft* (au sens **A**) ; E. *Pathological ;* I. *Patologico.*

A. Qui concerne, qui manifeste, ou qui constitue un état de *maladie.* Ce sens est le seul usuel en français.

B. Chez KANT, et dans plusieurs traductions françaises de Kant : qui appartient aux sentiments, et plus spécialement aux passions. « Das pathologisch bestimmbare Begehrungsvermögen » est défini « das Begehrungsvermögen im Dienste der Neigungen[1]. » *Krit. der prakt. Vernunft,* I, § 3, Anmerk. 1. « La raison est une faculté de désirer supérieure, à laquelle est subordonnée celle que déterminent des conditions pathologiques... » Trad. BARNI, *Ibid.* On emploie aussi en ce sens *passionnel* (quoique peut-être un peu plus étroit que *pathologisch,* qui s'étend à toutes les tendances affectives). Cf. ci-dessus, *Passion,* critique*.

CRITIQUE

Pathologique, au sens **A,** dit plus qu'*anormal ;* il implique un jugement normatif sur l'infériorité de l'état ainsi désigné. L'*anormal* peut être un progrès, un commencement d'évolution vers le supranormal ; le *pathologique* est toujours considéré comme une déchéance. Il est donc contraire, mais non contradictoire à *normal.* Voir ce mot.

Rad. int. : Patological.

1. « La faculté de désirer qui peut être déterminée par des états passionnels = la faculté de désirer au service des penchants. »

PATHOPSYCHOLOGIE, D. *Pathopsychologie.*

SPECHT et MÜNSTERBERG ont distingué la *Pathopsychologie* (c'est-à-dire la partie de la psychologie qui étudie les faits psychiques présentant un caractère morbide) de la *Psychopathologie* (c'est-à-dire de la partie de la pathologie qui étudie les maladies de l'esprit). C'est donc une distinction de point de vue et de division du travail scientifique. Voir MÜNSTERBERG, *Zeitschrift für Pathopsychologie,* 1er volume, 1911. Cf. *Psychologie pathologique**.

PÂTIR, D. *Leiden ;* E. *to be passive, to be acted upon ;* I. *Patire.*

Employé quelquefois comme équivalent du verbe grec πάσχειν « subir une action », correspondant à *Passion* **A** : « L'Agir et le Pâtir. » Ce sens devient de plus en plus rare, et le mot tend à n'être plus reçu que dans son acception usuelle : subir une action *douloureuse* ou *nuisible.* — Cf. D. *Leiden* et L. *Lædere.*

Rad. int. : Subis.

PATTERN, (S).

PÉCHÉ, D. *Sünde ;* E. *Sin ;* I. *Peccato.*

Faute morale, considérée en tant qu'acte conscient de mauvaise volonté, et spécialement en tant que désobéissance voulue aux commandements de Dieu. « Le mal moral consiste dans le péché. » LEIBNIZ, *Théodicée,* § 21. « ... Dieu, commande l'action vertueuse et défend le péché. » *Ibid.,* 164.

Sur Péché. — La définition de ce mot a été complétée conformément à une remarque de M. **Parodi,** qui ajoute les réflexions suivantes : « Il y a dans ce mot une idée de perversité foncière, d'intention mauvaise, indépendante de la gravité de l'acte et de ses conséquences ; c'est la volonté même de l'agent, sa *moralité intime* qui est considérée, ce qui n'est pas aussi net ni dans l'idée de *faute* (une faute peut être involontaire), ni dans celle de *crime* (où c'est l'infraction matérielle à la loi morale et sociale qui est visée). En ce sens le mot me semble répondre à une nuance psychologique ou morale qui subsiste peut-être en dehors de toute croyance religieuse précise. »

CRITIQUE

Ce terme tend à se restreindre à la langue théologique et à disparaître du vocabulaire philosophique. Quand il est employé, c'est en général soit avec une nuance d'ironie, soit comme litote ; par ex. P.-F. THOMAS : « L'éducation dans la famille : les péchés des parents » (1908).

Rad. int. : Pek.

PÉDAGOGIE, du G. παιδαγωγία, fonction du παιδαγωγός, esclave chargé de conduire les enfants ; au figuré, *éducation* et spécialement *éducation morale.* (PLATON, *République,* livre VI, 491 E.) — D. *Pädagogik ;* E. *Pedagogy ;* I. *Pedagogia.*

LITTRÉ, se tenant à l'étymologie, définissait ce mot : « Éducation morale des enfants. » — H. MARION (*Dict. de pédagogie* de BUISSON, 1re édition, sub v°) a critiqué cette formule en faisant remarquer : 1° que la pédagogie est autre chose que l'éducation, et même que l'art empirique et spontané d'un bon éducateur ; 2° que la pédagogie concerne le corps et l'intelligence autant que la moralité. Il propose donc de la définir : « Science de l'éducation, tant physique qu'intellectuelle et morale » (2238a). Elle doit, dit-il, recueillir et prendre pour base toutes les données positives de la physiologie, de la psychologie, de l'histoire, qui concernent la nature des enfants.

E. DURKHEIM, dans la seconde édition du même ouvrage (*Nouveau dictionnaire de pédagogie,* 1911) admet de même que la pédagogie n'est ni l'éducation elle-même, ni l'art de l'éducateur ; mais il montre que la définition proposée ci-dessus n'est pas non plus satisfaisante. Une « science *de l'éducation* », en effet, consisterait, au sens propre des mots, à étudier la genèse ou le fonctionnement des systèmes d'éducation ; or, ce n'est pas là ce qu'on veut dire en parlant de pédagogie. — La pédagogie est une « théorie pratique », c'est-à-dire une théorie ayant pour objet de réfléchir sur les systèmes et sur les procédés d'éducation en vue d'en apprécier la valeur et par là d'éclairer et de diriger l'action des éducateurs.

On pourrait donc, en prenant le mot *normatif** dans le sens que nous avons défini plus haut, définir la pédagogie : la science normative de l'éducation.

REMARQUE

Le mot *pédagogue,* dans la littérature française classique, depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours, a été pris à peu près invariablement en mauvaise part. Cet import, dont les origines sont peut-être phonétiques plus encore

Sur Pédagogie, Pédologie, etc. — Ces articles ne figuraient pas dans la rédaction primitive ; ils ne nous avaient pas semblé appartenir au vocabulaire proprement philosophique. Ils ont été ajoutés à la demande de plusieurs membres et correspondants de la Société. Une partie des documents qui y sont mentionnés sont dus à **E. Blum** et **Ed. Claparède.**

J'ai travaillé à répandre l'emploi du mot pédologie, dans les articles cités plus haut, dans le *Manuel Général* et dans la *Grande Encyclopédie* pour des raisons que j'ai développées dans mes diverses publications, depuis mon article de 1895 dans la *Revue philosophique,* et que j'ai synthétisées dans la communication

qu'historiques, a très souvent atteint le mot *pédagogie*.

Rad. int. : Pedagogi.

PÉDOLOGIE, D. *Paidologie* ; E. *Paidology* ; I. *Pedologia*.

Science de l'enfant ; plus particulièrement, science de l'enfant considéré comme un être dont les réactions et le développement obéissent à des lois biologiques, psychologiques et sociologiques spéciales, différentes de celles qui s'appliquent aux adultes et qui, par suite, doivent être étudiées séparément. (Voir E. Blum, La Pédologie, l'idée, le mot, la chose, *Année psychologique*, 1899 ; *Sur les divisions et la méthode de la pédologie*, Congrès de philosophie, Genève, 1904, où il propose de diviser cette science, en sept parties, correspondant à sept périodes principales dans le développement des enfants.)

CRITIQUE

Ce terme a été créé par O. Chrisman (Child-Study, a new department of education[1], *The Forum*, vol. XVI, 1893-1894, p. 728), et pris par lui pour titre de sa thèse de doctorat : *Paidologie, Entwurf zu einer Wissenschaft des Kindes*[2], Iéna, 1894. Il lui donne pour but « alles zu sammeln, was das Wesen und die Entwickelung des Kindes betrifft, und es zu einem systematischen Ganzen zu vereinigen[3]. » Il la considère comme la théorie dont la pédagogie doit être l'application.

Ce terme a été introduit et vulgarisé en français par E. Blum, *Le mouvement pédagogique* (C. R. de Chrisman, *Revue philos.*, mai 1897) ; Le mouv. pédagogique et pédologique (*Ibid.*, nov. 1898).

Ce terme, depuis lors, s'est beaucoup répandu. Chrisman a fondé, en 1900, la Revue *Paidology* (Emporia, Kansas) ; Mrs. Louch, la même année, *The paidologist* (Ladies College, Cheltenham).

1. *L'étude de l'enfant, nouvelle branche de l'éducation*. — 2. *Paidologie, esquisse d'une science de l'enfant*. — 3. « De recueillir tout ce qui concerne la nature et le développement de l'enfant et de le réunir en un tout systématique. »

de 1904 au Congrès de Genève : le terme de psychologie de l'enfant est équivoque et dangereux, d'abord en ce qu'il est lié à la pédagogie traditionnelle, et que cette alliance d'une science en voie de constitution, mais positive, avec un art imprécis, est mauvaise. De plus et surtout, l'emploi de ce terme confirme cette idée trop répandue que la psychologie de l'enfant est un chapitre de la psychologie de l'adulte. On commet ainsi une erreur : l'enfant est un être *sui generis* au point de vue physiologique et psychologique, et non un homme en raccourci. Enfin le mot *pédagogie* implique un art, — des préoccupations finalistes et normatives qui n'ont rien à voir avec la recherche et l'institution de lois scientifiques. **(E. Blum.)**

Le mot *Pédotechnie* a été préféré à *Pédagogie* par la Société belge de ce nom comme étant plus large, l'usage ayant restreint *pédagogie* à la technique purement scolaire, et à l'éducation des enfants, surtout dans la période de l'école primaire. — La science de l'enfant pourrait donc être divisée en *Pédologie* et en *Pédotechnie*, cette dernière comprenant la *Pédiatrie*, la *Pédagogie expérimentale*, etc. Sans doute cette dernière sorte d'études a pour objet la recherche, la découverte des règles, non leur application. Mais cette extension du mot est légitimée par l'analogie : l'*électrotechnie*, par exemple, comprend la recherche empirique des moyens pratiques pour obtenir le meilleur rendement d'une pile, des procédés industriels pour la fabrication des lampes, etc. La différence entre *technie* et *logie* réside pour moi dans le fait suivant : les *logies* visent à établir des lois générales, scientifiques, rationnelles, etc. ; les *technies* se contentent d'établir des règles pratiques, des recettes, sans s'occuper de leur coordination. **(Ed. Claparède.)**

Une *Société de pédologie* a été fondée à Anvers en 1883. La *Revue philosophique*, à partir de 1906, a substitué ce mot à *Pédagogie* dans les rubriques de sa table analytique des matières. Le Troisième Congrès international de l'Éducation (Bruxelles, 1910) a pris pour titre de sa première section : *Pédologie*. Un Premier Congrès de Pédologie y a eu lieu en 1911. Ce mot semble donc suffisamment consacré par l'usage.

Pédotechnie, terme créé, sur le modèle de *Pédologie*, par M. le Dr Decroly, à l'occasion de la fondation, à Bruxelles, de la Société qui porte ce nom (1906).

Ensemble des applications pratiques résultant de la connaissance des faits biologiques, psychologiques, sociaux, qui concernent les enfants.

Rad. int. : Pedologi, Pedoteknik.

PEINE, D. **A.** *Strafe* ; **B.** Sans équivalent exact ; approximativement, *Schmerz* ; **C.** *Mühe* ; — E. **A.** *Pain, Penalty* ; **B.** *Pain, trouble, grief* ; **C.** *Trouble, Labour* ; — I. **A. B.** *Pena* ; **B. C.** *Stènto*.

A. (G. ποινή, rançon, expiation, châtiment.) Ce qui est imposé par la société à l'individu en vue de réprimer une contravention, un délit ou un crime. Les peines sont ou peines de police ou peines correctionnelles, ou criminelles ; dans ce dernier cas, elles sont toujours dites « infamantes » ; et le plus souvent, en outre, elles sont dites « afflictives ». Le *Code pénal* ne définit ces différentes catégories que par énumération en extension : les peines de police sont l'amende, la confiscation d'objets saisis, l'emprisonnement (*C. pénal.*, 464) ; les peines correctionnelles sont l'amende, l'interdiction de certains droits, l'emprisonnement (*C. pénal*, 9) ; les peines criminelles seulement infamantes sont le bannissement et la dégradation civique ; les peines afflictives et infamantes sont la mort, les travaux forcés, la détention et la réclusion (*Code pénal*, 7-8).

B. Psychologie. Sentiment de tristesse et de dépression qui vient de ce que quelque événement a lieu contre nos désirs. L'adjectif correspondant est *pénible* ; mais le sens en est beaucoup plus large ; il se dit même de sensations, de douleurs physiques, toutes les fois qu'elles apparaissent comme difficiles à supporter.

C. Effort, travail difficile, que l'on s'impose en raison des résultats qu'on en attend. « Prendre de la peine. »

Rad. int. : **A.** Punis ; **B.** Dolor ; **C.** Pen.

Peirce (principe de) ou *Règle de Peirce*, voir *Pragmatisme**.

PÉLAGIANISME, D. *Pelagianismus* ; E. *Pelagianism* ; I. *Pelagianismo*.

(Proprement, doctrine religieuse de Pélage († 440), déclarée hérétique au concile d'Éphèse (431), en tant qu'elle niait le péché originel, la corruption de la nature humaine, et la nécessité de la grâce pour la sainteté.)

On a appelé par extension *pélagianisme moral* les doctrines qui représentent l'homme comme naturellement bon, ou du moins comme n'ayant aucune tendance naturelle contraire ou hostile aux règles morales.

PENCHANT, D. *Neigung* ; E. *Inclination, Bent* ; I. *Propensione*.

Tendance ou inclination considérée en tant que trait de caractère naturel et spontané. Ce terme, aujourd'hui, n'a plus de sens technique ; il n'appartient guère qu'à la psychologie pratique et au langage courant. Il n'en était pas de même dans la première moitié du xixe siècle. Voir l'article assez détaillé qui lui est consacré (par D. Henne) dans le *Dictionnaire* de Franck : les *penchants* y sont distingués d'une part des *appétits* (qui viennent du corps et sont périodiques, tandis que les penchants viennent du cœur et agissent avec continuité) ; de l'autre, des *passions* (qui ne sont pas congénitales, tandis que les penchants sont primi-

tifs). Ce mot a été particulièrement employé par les phrénologues, par Fourier, Saint-Simon, Aug. Comte.

Rad. int. : Inklin.

PENSÉE, D. *Gedanke, Denken ;* E. *Thought ;* I. *Pensiero.*

Ce mot, dans chacun de ses sens peut s'appliquer soit à l'ensemble des faits considérés (*la* pensée), soit à chacun d'eux pris à part (*une* pensée).

A. Au sens le plus large, il enveloppe tous les phénomènes de l'esprit. « Qu'est-ce qu'une chose qui pense ? C'est une chose qui doute, qui entend, qui conçoit, qui affirme, qui veut, qui ne veut pas, qui imagine aussi et qui sent. » DESCARTES, *Deuxième méditation*, 7. — Cf. *Princ. de la Philosophie*, I, 32 ; et voir ci-dessus, *Idée**.

Ce sens a vieilli ; et, d'ailleurs, même chez Descartes, il semble bien que les états affectifs et la volonté ne sont appelés des *pensées* qu'en tant qu'ils sont considérés comme nécessairement *connus* par l'âme qui veut ou sent : « Par le mot de pensée, j'entends tout ce qui se fait en nous de telle sorte que nous l'apercevons immédiatement par nous-mêmes. *(Texte latin :* **Cogitationis nomine intelligo illa omnia quæ nobis consciis in nobis sunt, *quatenus eorum in nobis conscientia est.)*** C'est pourquoi non seulement entendre, vouloir, imaginer, mais aussi sentir est la même chose ici que penser. » *Principes de la philosophie*, I, 9.

B. Plus ordinairement, se dit de tous les phénomènes cognitifs (par opposition aux sentiments et aux volitions). Pensée est alors un synonyme d'*intelligence* au sens **A.** « S'il y a des vérités innées, ne faut-il pas qu'il y ait des pensées innées ? — Point du tout, car les pensées sont des actions » (des faits *in actu*), « et les connaissances ou les vérités, en tant qu'elles sont en nous quand même on n'y pense point, sont des habitudes ou dispositions, et nous savons bien des choses auxquelles nous ne pensons guère ». LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, I, ch. I, § 26.

C. Au sens le plus propre, se dit de l'entendement et de la raison, en tant qu'ils permettent de *comprendre** ce qui constitue la matière de la connaissance, en tant qu'ils réalisent un degré de synthèse plus élevé que la perception, la mémoire ou l'imagination. « La pensée n'est donc pas moins distincte de la perception qu'elle ne l'est de la sensation et de la volonté... C'est en nous représentant l'étendue que nous sortons de nous-mêmes pour entrer dans l'absolu de la pensée. » J. LACHELIER, *Psychologie et Métaphysique* (à la suite du *Fondement de l'Induction*), p. 150. Il appelle encore cette pensée « conscience intellectuelle » par opposition à la « conscience sensible ». *Ibid.* « This term (thought) is, in relation to Logic, employed in its strictest and most limited signification, viz. as the act or product of the discursive Faculty, or Faculty of Relations[1]. » HAMILTON, *Logic*, leçon V, p. 73.

Rad. int. : Pens.

PERCEPT, E. *Percept.*

Opposé à *Concept* :* objet (au sens **A**) de la perception, sans référence à une réalité, à une chose en soi à laquelle

1. « Ce terme (pensée), en matière de logique, s'emploie dans son acception la plus stricte et la plus limitée, à savoir acte ou produit de la faculté discursive, ou faculté des relations. »

Sur **Pensée.** — Faut-il absolument proscrire un sens beaucoup plus large, et certainement un peu abusif, dans lequel on appellerait *pensée* tout ce qui a en soi un caractère de rationalité et d'intelligibilité, même sans conscience actuelle, mais avec une tendance à la conscience ; où l'on dirait, par exemple, que la nature ou même l'être dans sa totalité est une *pensée ?* La finalité immanente dans un être vivant n'est-elle pas vraiment une *pensée sans conscience*, qui le guide dans son développement ? **(J. Lachelier.)**

correspondrait ce percept. Équivaut à l'expression allemande ***empirische Anschauung***, quand on y entend par ***Anschauung*** non la faculté ou l'acte de percevoir, mais la « présentation* » même qui résulte de cet acte.

Rad. int. : Perceptaj.

PERCEPTION, D. **A. B. C.** *Perzeption, Empfindung, Erfassung ;* **C. D.** *Wahrnehmung ;* E. *Perception ;* I. *Percepzione.*

1° *En tant qu'acte :*

A. Sens le plus général : fait de subir une action et d'y réagir d'une manière adaptée. « Percipit corpus meatus quibus se insinuat ; percipit impetum alterius coporis cui cedit... Aer vero Calidum et Frigidum tam acute percipit, ut ejus perceptio sit longe subtilior quam tactus humanus... Qui huic contemplationi animum adjecerunt, longius quam par est provecti sunt, et sensum corporibus omnibus tribuerunt ; ... At debuerant differentiam perceptionis et sensus non tantum in comparatione sensibilium ad insensibilia explorare, ... verum etiam in corpore ipso sensibili animadvertere quid causa sit cur tot actiones expediantur absque omni tamen sensu. » BACON, *De Augmentis*, IV, **3.**

Cette distinction de la « perception » et du « sentiment » a été reprise, approfondie, et adaptée à sa propre doctrine par LEIBNIZ : « L'état passager qui enveloppe et représente une multitude » (une multiplicité) « dans l'unité ou dans la substance simple n'est autre chose que ce qu'on appelle la Perception, qu'on doit distinguer de l'aperception ou de la conscience... Et c'est en quoi les cartésiens ont fort manqué, ayant compté pour rien les perceptions dont on ne s'aperçoit pas ». *Monadologie*, § 14. Ces perceptions dont on ne s'aperçoit pas sont appelées souvent par lui « petites perceptions, perceptions insensibles ». *Ibid.*, 21 ; *Nouveaux Essais*, II, 1, etc.

Spécialement :

B. Chez les cartésiens, *perception* est dit de tous les actes de l'intelligence. « Omnes modi cogitandi, quos in nobis experimur, ad duos generales referri possunt, quorum unus est perceptio, sive operatio intellectus... Nam sentire, imaginari et pure intelligere sunt

Sur **Perception.** — Article complété sur les indications de MM. **H. W. Carr** et **J. Lachelier.**

M. **Claparède** fait remarquer que la perception actuelle ne devrait pas être appelée *représentation*, comme elle l'est souvent par les psychologues français ; et qu'il y aurait lieu de réserver ce mot pour les phénomènes cognitifs constituant soit une répétition, soit une suppléance de ce qui n'est plus objet de présentation actuelle. Voir, ci-dessous, *présentation* et *représentation.*

Perception, au XVIII[e] siècle, a été opposé à *sensation* d'une autre manière. « J'ai une perception quand j'aperçois un objet : cette perception ne fait que m'annoncer la présence de cet objet. Mais si cette perception devient assez vive pour être accompagnée de plaisir ou de douleur, je la nomme une *sensation.* Il me semble donc que la sensation ne diffère de la perception que par le degré d'intensité. » Ch. BONNET, *Philalèthe*, ch. IV (1768) ; *Œuvres*, t. VIII, 419.

La première rédaction de la critique, conservée jusqu'à la 5[e] édition, contenait une condamnation du sens **C** qui à cette époque n'avait pas soulevé d'objection. Mais M. **Marsal** nous fait observer que l'analogie établie entre la « perception interne » et la « perception externe » reste très défendable. « Voulez-vous dire, nous écrit-il, que la connaissance du moi est intuitive et adéquate ? L'idée du moi n'est-elle pas construite comme l'idée du non-moi, et sans doute corrélativement ? Par suite, n'y a-t-il pas analogie entre le sens **C** et le sens **D**, et légitimité du sens **C ?** »

tantum diversi modi percipiendi. » DESCARTES, *Principia*, I, 32. (Mais dans la traduction française, quoique ce chapitre soit intitulé « Qu'il y a en nous deux sortes de pensées, à savoir la *perception* de l'entendement et l'action de la volonté », il est dit dans le corps de l'article : « ... dont l'une consiste à *appercevoir* par l'entendement » et « ... ne sont que des façons différentes d'*appercevoir* ». Ad. et Tann., IX, 39. — Voir *Idée**.

De même SPINOZA distingue dans le *De intellectus emendatione*, 7 : « Perceptio ex auditu, perceptio ab experientia vaga, perceptio ubi essentia rei ex alia re concluditur sed non adæquate, perceptio rei per solam suam essentiam. » Mais, dans le passage correspondant de l'*Éthique* (II, 40 ; schol. 2), il emploie *cognitio* en ce sens général et paraît restreindre *perceptio* à la connaissance « ex singularibus, nobis per sensus... confuse repræsentatis », ce qui est le sens moderne.

C. Connaissance que le moi possède de ses états et de ses actes par la conscience *(perception interne)*.

D. Acte par lequel un individu, organisant immédiatement ses sensations présentes, les interprétant et les complétant par des images et des souvenirs, écartant autant que possible leur caractère affectif ou moteur, s'oppose un objet qu'il juge spontanément distinct de lui, réel et actuellement connu par lui (perception extérieure*).

2° *En tant que résultat :*

Ce qui est perçu, surtout au sens **D.**

CRITIQUE

1. Dans chacun des sens indiqués ci-dessus, le mot peut se prendre soit pour l'acte de percevoir, soit pour le résultat de cet acte.

2. Le sens **D** *(perception extérieure)* est le seul usuel dans la langue philosophique contemporaine ; tout au plus y peut-on trouver quelques traces des autres acceptions. Le sens **C,** qui s'est conservé le plus longtemps, tend lui-même à disparaître : il serait déjà impossible d'employer perception en ce sens sans y joindre une épithète explicative. On lui reproche, en général, d'établir une analogie artificielle entre la connaissance de l'esprit par lui-même et celle qu'il prend des objets matériels, situés dans l'espace.

Quoique *perception*, au sens général de connaissance, soit presque entièrement hors d'usage, il n'en est pas de même du verbe *percevoir :* on dit encore bien (peut-être cependant avec une nuance d'archaïsme), que l'on « *perçoit* une différence, une opposition entre deux idées, ou deux théories, etc. ».

Rad. int. : **D.** 1° *Acte de percevoir :* Percept ; 2° *chose perçue :* Perceptaj.

PERCEPTIONNISME, D. *Perzeptionnismus ;* E. *Perceptionism ;* I. *Percezionismo.*

Doctrine d'après laquelle l'esprit, dans l'acte de percevoir, a une conscience immédiate et par conséquent véridique de la présence d'une réalité extérieure à lui. (REID, HAMILTON, COUSIN, SCHOPENHAUER, SPENCER, BERGSON.) Cette doctrine s'oppose à celle qui considère la croyance aux réalités de cet ordre comme une croyance acquise et résultant d'un travail de l'esprit ; ce qui peut encore s'entendre en deux sens : 1° la croyance à notre propre réalité individuelle est immédiate, la croyance à la réalité du non-moi résulte d'une opération discursive (DESCARTES, BERKELEY) ; 2° la croyance à la réalité du moi et la croyance à la réalité du non-moi sont toutes deux acquises, et de formation secondaire (J. S. MILL, W. JAMES, J. M. BALDWIN).

Rad. int. : Perceptionism.

Sur **Perceptionnisme.** — Ce terme est-il nécessaire ? Il n'est pas usuel en anglais. La doctrine qu'il désigne ne serait-elle pas beaucoup mieux appelée *réalisme (néo-réalisme, réalisme naïf ?).* **(H. W. Carr.)** — *Réalisme* serait trop général, et de plus a le défaut de s'appliquer à bien des doctrines différentes ; *réalisme naïf* évoque l'idée d'une critique ultérieure que précisément le perceptionnisme n'admet pas ; *néo-réalisme* pourrait sans doute être adopté conventionnellement en ce sens ; mais y aurait-il avantage à le substituer, en français au moins, à un terme déjà consacré et qui ne paraît pas créer d'équivoque ? **(A. L.)**

« PERCIPIENT », terme d'origine anglaise (= être qui perçoit). Sujet*, au sens **F.** — Terme peu usité en français.

PERDURABILITÉ, D. *Dauerhaftigkeit ;* E. *Perdurability, Perdurableness ;* I. *Perdurabilità.*

Caractère de ce qui dure et même de ce qui dure longuement (par rapport à tel ou tel autre terme de comparaison). « C'est parce que la perdurabilité des objets du sens commun n'est pas suffisante que nous les abandonnons, que nous créons une série d'objets nouveaux, lesquels, par conséquent, apparaissent forcément doués d'une perdurabilité supérieure. » E. MEYERSON, *Identité et Réalité* (2e éd., p. 420-421). Cf. ID., *L'explication dans les sciences*, p. 247.

« PERENNIS philosophia », la philosophie pérenne. Expression rappelant l'idée que la philosophie, malgré les oppositions apparentes des doctrines, constitue une tradition unique et permanente dans ce qu'elle a d'essentiel. « La philosophie dont on présente ici les principes essentiels n'innove rien. Elle est une méditation personnelle dont la matière est fournie par cette « philosophia perennis » qui est l'œuvre commune de l'humanité. » L. LAVELLE, *La présence totale*, p. 20.

REMARQUE

L'origine de cette expression est le titre d'un livre d'AUGUSTINUS STEUCHUS, dit EUGUBINUS[1] (Agostino Steuco, de Gubbio), *De perenni philosophia* (1540). Foucher en avait recommandé la lecture à Leibniz, qui l'en remercie dans une de ses lettres (Gerh., I, 395). Le dessein principal de ce livre, dit-il, est « d'accommoder les Anciens au christianisme » ; mais il pense qu'on peut en tirer quelque chose de plus, et c'est dans cette intention qu'il fait de *perennis philosophia* une sorte de devise de son éclectisme : « La vérité est plus répandue qu'on ne pense, mais elle est très souvent fardée, et très souvent aussi enveloppée, et même affaiblie, mutilée, corrompue par des additions qui la gâtent ou la rendent moins utile. En faisant remarquer ces traces de la vérité dans les anciens (ou, pour parler plus généralement, dans les antérieurs), on tirerait l'or de la boue, le diamant de sa mine[2] et la lumière des ténèbres ; et ce serait, en effect, *perennis quaedam philosophia.* » *Lettre à Rémond*, 1714, Gerh., III, 624-625.

PÉRENNITÉ, D. (approximativement) *Dauerhaftigkeit ;* E. *Perennity ;* I. *Perennità.*

Étymologiquement, *perennitas*, caractère de ce qui dure toute l'année (par opposition à ce qui ne dure qu'une saison, comme le feuillage de la plupart des arbres). — Par suite (déjà dans le latin classique) caractère de ce qui dure indéfiniment, éternellement.

Perfectibilité, v. *Progrès**.

PERFECTION, v. **Parfait.**

Le mot, dans ses différentes acceptions peut être pris : **A.** Au sens abstrait ; **B.** Au sens concret.

Rad. int. : **A.** Perfektes ; **B.** Perfektaj.

PERFORMATIF, (S).

1. Gerhardt, et Couturat citant Gerhardt écrivent *Jugubinus.* Mais, c'est évidemment une faute de copie ou d'impression. — 2. De son minerai, de sa gangue.

PERMANENCE, D. *Beharrlichkeit* (Kant), *Beständigkeit, Fortdauer, Verbleiben ;* E. *Permanence ;* I. *Permanenza.*

Caractère de ce qui demeure le même malgré l'écoulement du temps.

Kant appelle notamment « Principe de la permanence » (*Grundsatz der Beharrlichkeit ; Critique de la Raison pure*, A, 182), puis « Principe de la permanence de la substance » (*Gr. der Beh. der Substanz, Ibid.*, B, 224), la première des « Analogies de l'expérience ». Elle est ainsi énoncée dans la 1re édition : « Alle Erscheinungen enthalten das Beharrliche (Substanz) als den Gegenstand selbst, und das Wandelbare, als dessen blosse Bestimmung, d. i. eine Art wie der Gegenstand existiert[1] » ; et dans la 2e : « Bei allem Wechsel der Erscheinungen beharret die Substanz, und das Quantum derselben wird in der Natur weder vermehrt noch vermindert[2]. »

Principes de permanence. Principes qui énoncent le caractère invariable d'un élément, et plus spécialement d'une grandeur déterminée à travers des transformations observables : principe dit « de la conservation de la masse* », principe dit « de la conservation de l'énergie* », etc.

Voir *Changement*, Quantum**.

Rad. int. : Permanantes.

Persévération, voir aux *Observations*.

PERSONNALISME, D. *Personalismus ;* E. *Personalism ;* I. *Personalismo.*

A. Doctrine de Renouvier consistant à faire de la personnalité la catégorie suprême, et le centre de sa conception du monde. Cf. *Pluralisme**. Voir *Essais de Critique générale, Logique*, tome I ; et *Le Personnalisme* (1903), où sont particulièrement développées les conséquences cosmologiques de cette doctrine en ce qui concerne les conditions physiques de la personnalité et la destinée des personnes.

B. Doctrine morale et sociale fondée sur la valeur absolue de la personne, exposée dans le *Manifeste au service du personnalisme*, d'Emmanuel Mounier (1936) et développée dans la revue *Esprit* (paraissant depuis 1932). Voir en particulier *Situation du personnalisme*, du même auteur, dans les numéros du 1er janvier et du 1er mars 1946, où il met fortement en lumière l'aspect concret de la doctrine, en même temps que son rapport avec les différentes attitudes politiques qu'il peut admettre. « Le personnalisme se distingue rigoureusement de l'individualisme, et souligne l'insertion collective et cosmique de la personne. » (*Addition de* M. Emmanuel Mounier sur l'épreuve du présent article).

1. « Tous les phénomènes contiennent le permanent (substance), comme étant l'objet lui-même, et la variable, comme simple détermination de celui-ci, c'est-à-dire une manière d'être de l'objet. » — 2. « Dans tout remplacement des phénomènes l'un par l'autre la substance demeure, et le *quantum* de celle-ci n'augmente ni ne diminue dans la nature. »

Sur **Persévération.** — Les psychologues allemands appellent *Perseveration* la tendance qu'ont les impressions récentes à reparaître spontanément dans la conscience (Müller et Pilzecker, *Exp. Beiträge zur Lehre vom Gedächtnis*[1], Leipzig, 1900). Ce terme est d'un emploi si fréquent, qu'il me paraît indispensable d'en établir l'équivalent français. On peut hésiter entre *persistance* qui a l'avantage (ou l'inconvénient) d'exister déjà dans notre langue, et le terme *persévération* qui éviterait toute équivoque. **(Ed. Claparède.)**

Persistance ne pourrait pas être employé en français avec ce sens : il a déjà une signification bien distincte, quoique voisine de celle-ci ; et même, sur un point, les deux acceptions s'opposent nettement : ce qui « persiste » ne disparaît pas pour reparaître, mais demeure d'une manière permanente. *Persistance* se dit, par exemple, du phénomène par lequel l'impression rétinienne continue à durer pendant une fraction de seconde après que l'excitation qui l'a produite a cessé d'agir. **(A. L.)**

1. *Contributions expérimentales à la théorie de la mémoire.*

C. Doctrine de ceux qui admettent que Dieu est personnel. Opposé à *Pantheismus* par Feuerbach, *Wesen des Christentums*[1], p. 185. Ce sens, très rare en français, paraît avoir été le plus ancien.

REMARQUE

D'après A. C. Knudson (*The philosophy of personalism*, 1927), le mot aurait été créé par Schleiermacher, dans les *Reden an die Gebildeten*[2] (1799), et B. P. Bowne l'aurait employé l'un des premiers en Amérique, dans un ouvrage intitulé *Personalism* (1908). En Angleterre, on le trouve chez J. Grote, *Exploratio philosophica* (1865), où il semble en faire un équivalent d'idéalisme, ou de spiritualisme. En Allemagne, il a été adopté d'abord par Teichmüller, *Neue Grundlegung der Psychologie und Logik* (posthume, 1889)[3], d'après Eisler, *Wörterbuch*, sub v°. Il est devenu extrêmement usuel aux États-Unis, souvent au sens **C**, mais plus fréquemment encore au sens **B**. Voir *Observations*.

PERSONNALITÉ, D. *Persönlichkeit ;* plus rarement et au sens abstrait seulement, *Personalität ;* — E. *Personality ;* — I. *Personalità.*

1° *Au sens abstrait :*

A. B. Caractère de l'être qui est une personne morale, ou une personne juridique (voir *Personne*, **A** et **C**).

C. Fonction psychologique par laquelle un individu se considère comme un *moi** un et permanent. « Les maladies de la personnalité. » Voir ci-dessous, *Critique.*

D. Préoccupation habituelle et dominante de sa propre personne (au sens **C**), égoïsme. Auguste Comte oppose souvent, en ce sens, *personnalité* et *sociabilité*, ou *sympathie.* P. ex. *Catéchisme positiviste*, 4e entretien, *ad finem* (Ed. Pécaut, p. 166) ; *Discours sur l'ensemble du positivisme*, 87.

E. Originalité, au sens favorable de ce mot.

2° *Au sens concret :*

F. Personne morale, et spécialement personne qui réalise à un haut degré les qualités supérieures par lesquelles la personne se distingue du simple individu biologique.

1. *L'essence du christianisme.* — 2. *Discours aux hommes cultivés* — 3. *Nouveau fondement de la psychologie et de la logique.*

Sur **Personnalisme.** — « On peut signaler un emploi (sans doute oral) de ce terme, antérieur à Renouvier : « Le terme de Personnalisme... s'était offert jadis au choix de Paul Janet pour définir sa propre doctrine... Il l'avait essayé, approuvé, recommandé ; mais il n'avait pas pu, quand même, lutter avec succès contre le vieil usage, et il s'était résigné à s'entendre qualifier de spiritualiste, comme son maître Victor Cousin. » Dauriac, *Bulletin* de la Société française de philosophie, février 1904, p. 40. » **(E. Leroux.)**

— Dans l'*Histoire de la philosophie* qu'il a publiée en 1887 en collaboration avec G. Séailles, Paul Janet a écrit : « Mesurer avec précision les mérites et les défauts de la thèse personnaliste et de la thèse impersonnaliste (sur la nature de Dieu) telle a été l'œuvre de notre siècle. » (P. 888.)

Aux États-Unis, le sens **C** est assez répandu, et on l'appelle souvent « absolutistic personalism ». (J. Royce, Mary Calkins) ; mais le sens maintenant le plus général est celui de philosophie mettant en relief la valeur de la personne morale (R. T. Flewelling, *Creative personality*, 1926 ; il a été le fondateur et reste le Directeur de la revue *The Personalist*, paraissant depuis 1919, et dont la collection est particulièrement instructive pour la connaissance de ce mouvement).

G. Homme qui se fait remarquer dans la société d'une manière quelconque : en raison des fonctions qu'il occupe, ou de l'influence qu'il exerce ; ou par ses intrigues, sa turbulence ; ou même simplement par sa présence habituelle aux endroits où l'on est en vue, etc. Le mot, en ce sens, s'affaiblit quelquefois jusqu'à désigner un individu quelconque.

CRITIQUE

Les sens **A** et **F,** qui expriment d'ailleurs une seule et même idée sous la forme abstraite et sous la forme concrète, sont les seuls recommandables. Au sens légal, il convient d'ajouter, comme on le fait d'ordinaire, l'épithète de personnalité *juridique* ou *civile.* Les sens **D** et **E** sont heureusement peu usités, et n'existent véritablement d'une façon courante que dans l'adjectif *personnel** (encore y a-t-il quelques réserves à faire sur ce point. Voir ci-dessous). Le sens **G,** qualifié néologisme par Littré, est franchement d'une mauvaise langue : « Une personnalité encombrante ; une personnalité bien parisienne. » Il vient d'une fausse conversion : de ce que les esprits et les caractères qui s'élèvent *au-dessus* du niveau moyen se font souvent remarquer, et ne sont pas « comme tout le monde », on a glissé à cette idée qu'il est bon en soi de ne pas être comme les autres, et que tout ce par quoi l'on se distingue ou se fait remarquer est une valeur supérieure ; tandis qu'une analyse plus exacte montre qu'une vraie personnalité diffère des autres hommes non par l'imprévu de ses idées, de ses goûts ou de ses sentiments, par la force ou l'habileté avec laquelle il fait servir les autres à ses fins, mais au contraire par la haute réalisation de qualités ou de talents que tous les hommes pourraient développer, eux aussi, sans produire de conflit ni de contradiction. Voir le texte de Paul Janet cité dans les *Observations* sur l'article *Impersonnel** et cf. A. Lalande, *Précis raisonné de morale pratique,* § 54-55.

Quant aux expressions « maladies de la personnalité, dédoublements de la personnalité », que l'influence de Th. Ribot a fait adopter presque universellement (D. *Persönlichkeits störungen ;* E. *Disorders, diseases of personality ;* I. *Malattie della personalità*), elles ont leur origine dans l'indistinction où sont longtemps restées les deux idées de moi psychologique et d'âme substantielle : « Persona dicitur ens, quod memoriam sui conservat, hoc est, meminit se esse idem illud quod ante in hoc vel isto statu fuit. » Chr. Wolff, *Psychol. rationalis,* 741. De là vient que l'école psychologique moderne, qui combattait toute ontologie, a été amenée à donner aux troubles en question un nom qui fût, par lui-même, une protestation contre la croyance à la réalité métaphysique et à l'unité substantielle de l'âme. « Dans le langage psychologique, on entend généralement par *personne* l'individu qui a une conscience claire de lui-même et agit en conséquence : c'est la forme la plus haute de l'individualité. Pour expliquer ce caractère, qu'elle réserve uniquement à l'homme, la psychologie métaphysique se contente de supposer un moi parfaitement un, simple et identique. Malheureusement, ce n'est là qu'une fausse clarté et un semblant de solution. A moins de conférer à ce moi une origine surnaturelle, il faut bien expliquer comment il naît et de quelle forme inférieure il sort... » Th. Ribot, *Les maladies de la personnalité* (1885), *Introduction,* § 1. — Cf. *Ibid.,* Conclusion, § 2 : « Revenons à l'homme et étudions d'abord sa personnalité purement physique. » — La véritable expression serait « maladies ou dédoublements de l'unité psychologique individuelle ». Mais on ne saurait faire prévaloir cette expression contre la formule usuelle, qui a pour elle la brièveté et l'euphonie. Peut-être cependant y a-t-il lieu de noter quelque diminution dans l'emploi de celle-ci, par suite des critiques adressées, du point de vue expérimental, à la conception primitive qu'elle représente. Voir p. ex. P. Janet, Une Félida artificielle, *Revue philos.,* avril-mai 1910.

Voir également ci-dessus, au mot *Individualité**, les observations faites sur l'opposition de ce terme et de celui qui fait l'objet du présent article.

Rad. int. : **A.** Persones ; **F.** Person.

PERSONNE, D. *Person, Persönlichkeit ;* E. *Person ;* I. *Persona.*

Du latin *persona,* masque de théâtre ; d'où personnage, rôle, caractère ; fonction, dignité ; personne juridique. — Pour l'étymologie première et l'histoire de ce mot, voir Trendelenburg, *Zur Geschichte des Wortes Person* (Kant studien, 1908, ou, en anglais, Monist, juillet 1910) et R. Eucken, *Geistige Strömungen der Gegenwart,* sect. D., § 5. (Trad. fr., p. 447-463.) — S'oppose dans tous les sens à *chose.*

A. *Personne morale.* Être individuel, en tant qu'il possède les caractères qui lui permettent de participer à la société intellectuelle et morale des esprits : conscience de soi, raison, c'est-à-dire capacité de distinguer le vrai et le faux, le bien et le mal ; capacité de se déterminer par des motifs dont il puisse justifier la valeur devant d'autres êtres raisonnables. Voir Leibniz, *Théodicée,* I, 89 ; Kant, *Grundlegung zur Met. der Sitten,* 2ᵉ section, § 84 et 96-99. — Cf. *Individu**.

B. *Personne physique* se dit du corps d'un homme, en tant que ce corps est considéré comme manifestation, comme « phénomène » de sa *personne morale,* en tant qu'il en exprime le caractère et qu'il doit être traité en conséquence. (Le mot de *personne,* même au sens physique, ne pourrait pas s'appliquer au corps d'un animal.)

D'où : individu humain ; quelqu'un, au sens le plus large. A ce sens, très classique (voir Littré) se rattachent tous les usages ordinaires de ce mot : « sa personne, votre personne » pour *lui-même, vous-même ;* « la personne d'un auteur », par opposition à ses œuvres ; « la personne d'un homme d'État, d'un réformateur », par opposition à ses actes, à sa doctrine, aux conséquences de son action historique ; « personne » au sens interrogatif ou négatif, etc.

C. *Personne juridique.* Être qui possède des droits ou des devoirs déterminés par la loi. « L'esclave... n'est pas une personne dans l'État : aucun bien, aucun droit ne peut s'attacher à lui. » Bossuet, *Cinquième avertissement aux protestants* (Ed. Didot, iv, 404).

CRITIQUE

1. L'usage de ce mot vient de deux sources : d'une part, l'idée stoïcienne du *rôle* que joue l'homme ici-bas (πρόσωπον, *persona ;* cf. *Manuel d'Épictète,* 17 ; *Entretiens,* I, 29, etc.), usage auquel se rattache le sens juridique de ce mot en latin ; de l'autre, l'emploi qui en a été fait en théologie, notamment dans les controverses sur la Trinité, où il a servi à traduire ὑπόστασις en tant

---

Sur **Personne.** — Article complété sur les indications de MM. **R. Eucken** et **Cl. C. J. Webb.**

L'opposition entre le *panthéisme* et le *théisme* a pris fréquemment au xixᵉ siècle la forme d'une controverse sur la question : « Dieu est-il personnel ? » Cette forme du problème remonte à Jacobi. (Eucken, *Les grands courants de la pensée contemporaine,* p. 452.) — Voir M. Hébert, Études sur la personnalité divine, *Revue de métaphysique,* juillet 1902 et mars 1903 ; et Hamelin, *Essai sur les éléments principaux de la représentation,* chap. v, § 2, B

— On a pu assister dans la littérature politique (par exemple chez les collaborateurs de la Revue *L'ordre nouveau,* dans les années 1933-1936) à une curieuse dermutation de sens entre *individu* et *personne.* L'individu est pour eux un être de raison, une abstraction, l'homme de la *Déclaration des Droits,* celui qui « naît

qu'opposé à φύσις, à οὐσία. Voir en particulier sur cette opposition : Boèce, *De duabus naturis et una persona Christi*, chap. III : « Differentia naturæ et personæ » (Migne, *Patrol. lat.*, t. LXIV), chapitre où se trouve la définition restée classique pendant tout le moyen âge : « Persona proprie dicitur naturæ rationalis individua substantia. » (*Ibid.*, **1343** D.)

2. La difficulté de définir la personne morale, au sens **A**, vient de ce qu'en réalité ce terme est équivoque. Un être est dit être une *personne :* 1° Quand il réalise le degré *minimum* de discernement moral qui permet de le juger responsable de ce qu'il fait, d'établir une différence entre ses actes et les effets d'une force mécanique ou les réactions d'un animal purement instinctif et impulsif ; — 2° quand il réalise un degré *élevé* de conscience psychologique et morale ; et, dans ce cas, on dit qu'il est plus ou moins une personne, selon que chez lui l'action réfléchie (et dirigée dans le sens du bien), l'emporte sur l'impulsion (et sur l'action dirigée dans le sens du mal). On voit d'ailleurs que, même dans ce dernier cas, il reste encore de l'ambiguïté : un individu très conscient, très réfléchi ; mais systématiquement amoral, et ne considérant que son intérêt ou son plaisir individuels, peut encore être appelé une *personne morale*, mais en un sens tout autre que celui où les moralistes recommandent à l'homme de faire prédominer en lui la personnalité sur l'individualité.

Une difficulté analogue s'est présentée pour le sens du mot *Liberté** (1° minimum nécessaire à la responsabilité ; 2° liberté du sage). Voir sub v°, première observation.

Il faut remarquer, en outre, que ce mot sert parfois de synonyme plus honorable ou plus respectueux au mot *individu** (dont l'import est souvent péjoratif).

Il serait à souhaiter que cette expression fut toujours prise, dans le langage philosophique, au meilleur sens, celui qu'on vise par exemple, quand on dit d'un homme qu'il est « une personne morale dans toute l'acception du mot » ou « dans toute la force du terme ».

Rad. int. : **A. C.** Person ; **B.** Individu.

PERSONNEL, D. *Persönlich, Personal... ;* — E. *Personal ;* — I. *Personale.*

A. Qui est une personne, au sens **A.** « L'idée d'un Dieu personnel ne correspond pas à la nature du Divin, mais à la nature de l'homme... ; aussi disons-nous qu'il faut *croire* à un Dieu personnel : c'est une croyance d'ordre pratique. » M. Hébert, Anonyme ou polyonyme ? *Revue de métaphysique*, **1903**, p. 246.

enfant trouvé », celui que Joseph de Maistre déclarait n'avoir jamais rencontré. La personne est une réalité concrète, charnelle et spirituelle, membre de touts organiques : famille, corporation, etc. — Avec moins de succès, semble-t-il, une opposition parallèle est établie entre la *patrie* (réalité concrète) et la *nation* (entité abstraite). On pense par ce nouveau baptême effacer la souillure due aux critiques qui atteignaient l'individualisme et l'étatisme, et réintégrer un individu concret et non interchangeable, mais régénéré, dans un État totalitaire, mais qui ne serait ni Moloch ni Léviathan. **(M. Marsal.)**

Sur **Personnel.** — L'usage juridique de l'expression *droits personnels* « est fâcheux et mériterait d'être abandonné, parce qu'elle est amphibologique. Outre le sens qui vient d'être indiqué (opposé à Droits réels), elle en a au moins deux autres. Elle désigne 1° les *droits intransmissibles* qui meurent avec leur titulaire, comme l'usufruit ; ils sont personnels, en ce sens qu'ils ne passent pas aux héritiers ; 2° les *droits insaisissables* que les créanciers d'une personne ne peuvent pas exercer

B. Qui concerne les personnes, au sens **B**, et non les choses. (S'oppose, en ce sens, à *réel.*) « Droit personnel, droit réel ; impôt personnel, impôt réel. »

C. Individuel, propre ; qui concerne exclusivement telle personne, ou qui appartient à elle seule. « L'intérêt personnel » (opposé à l'intérêt d'autrui, à l'intérêt de la société). — « Critique personnelle, celle où l'on attaque moins l'ouvrage que l'auteur lui-même. » Littré, sub v°. « Le mari à l'administration de tous les biens personnels de la femme. » *Code civil*, 1428. — « Équation* personnelle. » — « Idéalisme personnel, E. *Personal idealism.* » — Cf. *Impersonnel**.

D. Au sens *péjoratif :* Qui ne songe qu'à sa personne (au sens **C**) ; égoïste, intéressé.

E. Au sens *laudatif :* original, résultant de réflexions ou de sentiments réels, sincères, non de souvenirs ou d'imitation. — Ce sens est nouveau : il ne figure ni dans Littré, ni dans Darmesteter, Hatzfeld et Thomas. Il n'est guère employé que dans la critique littéraire ou la critique d'art, et en pédagogie. Le mot, en ce sens, est appliqué d'ordinaire à des manières de penser, de sentir, de s'exprimer ; quelquefois, mais plus rarement, et moins correctement, aux individus eux-mêmes. Il correspond alors au sens *laudatif* du mot personne*, tel que nous l'avons analysé dans la critique ci-dessus.

CRITIQUE

Personnel, pour *égoïste*, est une litote qui est entrée dans l'usage courant ; mais cette acception, diamétralement opposée au sens plein et précis des mots *personne* et *personnalité*, doit être évitée autant que possible dans la langue philosophique.

Rad. int. : **A.** Person ; **B.** Personal ; **C.** Individual.

Pouvoir personnel, 1° En Psychologie et en Morale : pouvoir* par lequel la personne* gouverne ses automatismes, ses impulsions, ses sentiments, décide de ses actes, etc. Cette expression est employée par des psychologues appartenant à des écoles très diverses : « L'homme se rapproche des choses quand il délaisse cet empire qu'il dépend de lui de prendre ; quand au lieu de s'approprier ses facultés, il les abandonne à leur propre mouve-

de son chef, comme le leur permet en général l'article 1166. — Aussi quand on dit qu'un droit est personnel, on risque toujours de n'être pas compris, à moins qu'on n'explique en même temps pour quelle raison on le qualifie ainsi. » Planiol, *Traité élémentaire de droit civil*, I, § 2157.

— M. **Léon Husson,** qui avait bien voulu se charger de recherches sur l'emploi de « pouvoir personnel » au sens politique, nous fait savoir que cette expression ne figure pas dans le *Vocabulaire juridique* de Capitant, ni à l'index du *Droit constitutionnel* de Hauriou, ni dans l'ouvrage de même titre d'Esmein, ni dans le *Manuel* de Duguit. On ne trouve pas non plus l'expression dans l'*Encyclopédie* de Diderot. Elle n'a donc aucun sens juridique défini.

L'expression semble s'être développée dans la presse d'opposition sous le Second Empire. « Le pouvoir personnel n'est plus. La nation tout entière reprend ses droits et ses armes. » *Proclamation à la Garde Nationale* (4 septembre 1870) du gouvernement de la Défense nationale, signée d'Emm. Arago, Crémieux, Jules Favre, etc. (Texte communiqué par **M. Marsal**). Voir comme exemple de la diffusion actuelle de ce terme, et pour la critique des sentiments qui s'y attachent l'article d'André Siegfried, Le pouvoir personnel, dans *Le Figaro* du 4 mai 1947.

Sur *pouvoir personnel*, au sens psychologique, voir l'analyse de cette idée dans Madinier, *Conscience et mouvement*, 195-198.

ment et reste paresseusement endormi au milieu d'un mécanisme dont il lui a été donné de gouverner tous les ressorts. Il y a donc dans l'âme humaine des capacités naturelles comme dans tous les êtres, et par-dessus, un *pouvoir personnel* qui les gouverne et en fait des facultés à lui. » JOUFFROY, *Mélanges philosophiques :* Des facultés de l'âme humaine, p. 320. — « Le pouvoir personnel, sous sa forme volontaire, est donc un moment important, au point de vue de notre étude, d'une évolution qui va de l'activité indépendante des phénomènes psychiques à la coordination presque parfaite et à la solidarité la plus grande. » PAULHAN, *La Volonté*, ch. VII, p. **139**.

2° En SOCIOLOGIE, cette expression s'emploie en deux sens très différents :

a) Puissance d'un homme auquel est confié, soit en vertu de la tradition ou de la constitution, soit par la décision d'une assemblée souveraine ou de magistrats habilités à cette désignation, soit enfin par un plébiscite, le droit d'exercer à lui seul le pouvoir législatif et exécutif (ce droit pouvant être temporaire (p. ex. dans le cas d'un dictateur romain régulièrement désigné par les consuls, en vertu d'une décision du Sénat), ou bien permanent (comme dans le cas d'un souverain absolu et héréditaire), et pouvant en outre être limité par certaines réserves juridiques.

b) Puissance d'un homme d'État qui, sans y être appelé légalement, réunit entre ses mains, en raison de son ascendant personnel, ou par suite de circonstances exceptionnelles, des pouvoirs supérieurs à ceux de toute autre autorité existant dans le pays.

Il y a lieu de distinguer avec soin entre ce « pouvoir personnel » de droit, qui peut dans la pratique se réduire à une fiction (p. ex. dans le cas de tel souverain héréditaire) et ce « pouvoir personnel » de fait qui comporte lui-même un grand nombre de variétés, depuis l'autorité morale ou l'influence politique jusqu'à la tyrannie. Voir *Observations.*

« PERSONNIFICATION », terme créé par Th. FLOURNOY pour désigner une des formes des phénomènes de synopsie*. « Je donne le nom de *personnification* à des induits qui, s'enrichissant d'emprunts à divers sens et d'idées intellectuelles, dépassent de beaucoup en complexité les photismes et les schèmes, et aboutissent à la représentation d'individus concrets et déterminés. » Par exemple, le chiffre 4 donne l'impression d'être une bonne femme ; le chiffre 6, un jeune homme bien élevé ; la lettre E, une personne moqueuse, etc. (FLOURNOY, *Des phénomènes de synopsie*, Paris et Genève, 1893, p. 219.)

Rad. int. : Personig.

PERSPECTIVISME, D. *Perspektivismus ;* E. *Perspectivism ;* I. *Prospettivismo.*

A. Nom donné par NIETZSCHE au *fait* que toute connaissance est perspective, c'est-à-dire relative aux besoins, et spécialement aux besoins vitaux, de l'être qui connaît ; et qu'en particulier, la nature de la conscience animale exige une représentation du monde générale et conceptuelle qui s'oppose à la réalité profonde et essentiellement individuelle des êtres. Voir *Die fröhliche Wissenschaft*[1], not. §§ 110, 111, 354.

B. La doctrine même qui soutient qu'il en est ainsi. Voir R. BERTHELOT, *Un romantisme utilitaire*, I, 1 : « Le perspectivisme de Nietzsche. »

Rad. int. : Perspektivism.

1. « La gaie science. »

Sur **Personnification.** — Article ajouté sur la proposition et d'après les indications d'**Ed. Claparède,** qui ajoute que ce mot est parfois étendu à l'évocation de propriétés purement physiques : ainsi un sujet de Flournoy se représentait le mot *mardi* sous forme d'un plat d'œufs battus. — Mais il y a là, semble-t-il, une extension de sens qui choque l'étymologie.

PESSIMISME, D. *Pessimismus ;* E. *Pessimism ;* I. *Pessimismo.* Employé d'abord chez COLERIDGE au sens objectif : « l'état le plus mauvais » ; puis, vers 1815, dans les journaux et revues anglaises, en un sens voisin de **D** : « esprit de mécontentement » (d'après *Murray*, sub v°) ; enfin, comme nom de doctrine en 1819, par SCHOPENHAUER, mais probablement d'une manière indépendante, sans relation avec l'usage déjà fait de ce mot en Angleterre. — Admis seulement en 1878 par l'Académie. — Ce terme sert surtout à désigner la *négation* de l'optimisme* (ou du méliorisme*) ; par suite, il s'applique à toute doctrine qui s'oppose à celles-ci, soit au point de vue affectif, soit au point de vue moral, soit au point de vue métaphysique.

A. Doctrine d'après laquelle le mal l'emporte sur le bien, de sorte que ne pas être vaut mieux qu'être.

B. Doctrine d'après laquelle, dans la vie, la douleur l'emporte sur le plaisir, ou même est seule réelle, le plaisir n'étant que la cessation momentanée de celle-ci.

C. Doctrine d'après laquelle la nature est indifférente au bien et au mal moral, ainsi qu'au bonheur ou au malheur des créatures.

D. Disposition d'esprit à voir le mauvais côté des choses. État d'un esprit qui s'attend (soit en général, soit dans un cas particulier), à ce que les événements tournent d'une façon défavorable.

CRITIQUE

Les thèses philosophiques définies ci-dessus sous **A, B** et **C,** se trouvent réunies historiquement chez la plupart des philosophes qu'on appelle pessimistes. Elles n'ont pourtant point de connexion logique nécessaire, et leur réunion implique, ce que bien peu de philosophes admettent en principe, que la vie est bonne ou mauvaise selon que le plaisir ou la douleur y tiennent la

Sur **Pessimisme.** — Schopenhauer a, je pense, adopté ou créé ce mot pour en faire une contre-partie du mot *optimisme*, par lequel on désignait la doctrine de Leibniz. Mais tandis que celui-ci déclarait expressément et prétendait démontrer que ce monde est *le meilleur possible*, je ne crois pas que Schopenhauer ait prétendu sérieusement qu'il fût le plus mauvais possible. Il a bien dit qu'il était le plus mauvais qui pût subsister (un plus mauvais se serait apparemment détruit lui-même) ; mais c'était pour justifier tant bien que mal l'emploi de ce mot : la seule chose qu'il ait voulu dire, au fond, est que ce monde est l'œuvre d'une volonté indifférente au bien et au mal, et cependant plutôt mauvaise que bonne, puisqu'elle est essentiellement égoïste dans chacune de ses concentrations. La question du plaisir et de la douleur n'est qn'un argument en faveur de la thèse générale, que le monde est très mauvais. Le sens fondamental est donc le sens **A.** Le vrai problème du pessimisme est de savoir si la « Volonté » n'est pas, peut-être partout, et en tout cas dans l'humanité, une puissance mauvaise, dont il nous importe avant tout de nous libérer : c'est là ce que Schopenhauer a, selon moi, très profondément et très ustement vu. **(J. Lachelier.)**

Est-il vrai qu'il n'y ait pas de connexion nécessaire entre les sens **A** et **B ?** Si en général le mal l'emporte sur le bien, il suit logiquement que dans le domaine de la vie affective le mal (la douleur), l'emporte sur le bien (le plaisir). **(F. Abauzit.)** — Oui, si l'on pose 1° qu'il n'y a pas compensation d'un domaine **à l'autre**; **2°** que le plaisir est essentiellement un bien moral, et que la douleur est moralement mauvaise. Mais c'est précisément ce qui est discuté. Voir par ex. la thèse contraire dans SÉNÈQUE, *De Vita beata*, chap. VII. **(A. L.)**

plus grande place. Si la dissociation était faite entre la satisfaction affective et la valeur morale, il serait difficile de dire ce qui mériterait le mieux le nom de pessimisme, et ce qui aurait chance de le conserver. Serait-on pessimiste en soutenant que la douleur l'emporte sur le plaisir, et que pourtant la vie vaut la peine d'être vécue ? Ou bien que le néant vaut mieux que l'existence, quel que soit le plaisir qu'on peut éprouver dans celle-ci ?

Rad. int. : Pesimism.

« Petit philosophe », L. *Minutus philosophus*, CICÉRON, *De divinatione*, II, 30. Expression appliquée par lui à Épicure et à Carnéade, opposés à Socrate et à Platon. Cf. *Plebeia* philosophia*.

Repris par Berkeley dans le titre de son ouvrage *Alciphron, or the minute philosopher* (1732).

PÉTITION DE PRINCIPE, G. τὸ ἐξ ἀρχῆς ou τὸ ἐν ἀρχῇ αἰτεῖν ou αἰτεῖσθαι (ARISTOTE) ; — L. *Petitio principii* ; D. E. *Id.* ; I. *Petizione di principio.*

A. Faute logique consistant à prendre pour accordée, sous une forme un peu différente, la thèse même qu'il s'agit de démontrer. (ARISTOTE, *Prem. anal.*, I, 23 ; 40b30-33 ; II, 16 en entier, etc. — Saint THOMAS D'AQUIN, *De Fallaciis*, ch. XIII.) Ce sens est maintenant seul usuel.

B. Faute logique consistant à s'appuyer sur une majeure sans avoir démontré que la relation qu'elle énonce est vraie dans tous les cas. (ARISTOTE, (Des sophismes), chap. XIII.)

PHÉNOMÉNALISME, D. E. voir *Phénoménisme*, Remarque.

Doctrine qui prétend que les hommes ne peuvent connaître que les phénomènes et non les choses en soi, mais

Sur **Pétition de principe.** — *Principii* traduit mal le grec τὸ ἐξ ἀρχῆς ou ἐν ἀρχῇ. Par cette expression Aristote entend proprement τὸ κείμενον, « id quod *ab initio* ad demonstrandum propositum est ». (BONITZ, *Ind. Arist.*, 111b.) Il s'agit donc, non pas d'un principe logique sur lequel on s'appuie, mais de la chose même qu'il faut démontrer, de l'énoncé du théorème inscrit en tête de la démonstration. Dans les *Premiers Analytiques*, II, 16, Aristote envisage la faute en question κατ' ἀλήθειαν, c'est-à-dire dans le syllogisme ; dans les *Topiques*, VIII, 13, il l'envisage κατὰ δόξαν, c'est-à-dire du point de vue « dialectique », et il y énumère cinq manières de se faire accorder cela même qu'on s'est engagé à démontrer. **(J. Lachelier. — L. Robin.)**

Le sens **B** n'est sans doute qu'une simple application du sens général **A.** Si la proposition que l'on prend pour majeure n'est vraie, ou accordée que dans le cas spécifié par la mineure, c'est alors cette application même, autrement dit la conclusion du syllogisme, que l'on se fait accorder. **(J. Lachelier.)**

Sur **Phénoménalisme.** — Le mot est peu usuel, et l'emploi n'en est pas bien fixé. On pourrait dire, en ce sens, *phénoménisme agnostique.* **(R. Berthelot. — G. Beaulavon.)** — Ce mot est un barbarisme inutile. **(F. Abauzit.)**

L'écrivain anglais qui a le premier introduit *phenomenalism* comme équivalent à *positivisme* est John GROTE, frère du philosophe plus connu George Grote, dans son *Exploratio philosophica* (1865), 1re partie, chap. I. **(C. C. J. Webb.)**

Mais on le trouve déjà dans RENAN, *L'avenir de la Science* (écrit en 1848, publié en 1890) : « Il n'est pas de mot dans le langage qui ne puisse donner lieu à de fortes erreurs, si on l'entend ainsi dans un sens substantiel et grossier, au lieu de lui faire désigner des classes de phénomènes... Le *phénoménalisme* seul est véritable. J'espère bien que personne ne m'accusera jamais d'être matérialiste, et pourtant je regarde l'hypothèse de deux substances accolées pour former

qui ne nie pas que celles-ci existent, ou même qui l'admet expressément. Tels sont, par exemple, le criticisme kantien, le positivisme de COMTE, l'évolutionnisme de SPENCER. — Cf. *Agnosticisme**.

Rad. int. : Fenomenalism.

PHÉNOMÈNE, G. φαινόμενον ; L. mod. *Phaenomenon* ; D. *Phänomen, Erscheinung* ; E. *Phenomenon* ; I. *Fenomeno.*

A. Ce qui apparaît à la conscience, ce qui est perçu, tant dans l'ordre physique que psychique. « Les phénomènes biologiques. » — « Les phénomènes affectifs. » Se dit, au sens le plus large, de tous les faits constatés qui constituent la matière des sciences. La troisième partie (inachevée) de l'*Instauratio magna* est intitulée « *Phaenomena universi*, sive historia naturalis et experimentalis ad condendam philosophiam ». De même DESCARTES : « Je ferai ici une brève description des phénomènes dont je prétends rechercher les causes... » *Principes*, III, 4. (Le chapitre s'intitule : « Des phénomènes

l'homme comme une des plus grossières imaginations qu'on se soit faites en philosophie... Le spiritualiste n'est pas celui qui croit à deux substances grossièrement accouplées ; c'est celui qui est persuadé que les faits de l'esprit ont seuls une valeur transcendentale. » *Ibid.*, p. 478-479. (Texte communiqué par M. **M. Marsal.)**

Sur **Phénomène.** — Article complété d'après les observations de **J. Lachelier** et **L. Robin.**

Quelle est exactement la distinction entre *fait* et *phénomène ?* Paul JANET proposait de l'entendre de la manière suivante : « Un fait, disait-il, est en quelque sorte un phénomène arrêté, précis, déterminé, ayant des contours que l'on peut saisir et dessiner : il implique une sorte de fixité et de stabilité relatives. Le phénomène, c'est le fait en mouvement, c'est le passage d'un fait à un autre, c'est le fait qui se transforme d'instant en instant. — En partant de cette définition, je dis que M. Taine s'intéresse particulièrement aux faits, et M. Renan aux phénomènes. Le premier aime les descriptions accentuées, burinées, individuelles ; il aime qu'un fait soit distinct d'un autre fait ; il tranche les différences, les rend saillantes, les met en relief, comme un physiologiste qui fait gonfler un vaisseau invisible. De telles précisions semblent à M. Renan contraires à la nature des choses ; pour lui, tout ce qui est précis est faux, tout ce qui est gros est grossier, toute définition est une convention. Il n'y a pas de fait précis et déterminé il n'y a que des nuances, c'est-à-dire des passages insensibles d'un phénomène à un autre. » (*La crise philosophique*, p. 56.)

Je proposerais volontiers une autre distinction, plus philosophique peut-être et, en tout cas, tout à fait dans l'esprit de la philosophie de Maine de Biran. Je dirais que le phénomène est l'élément matériel du fait, la pure donnée sensible antérieure à toute intervention du *moi*, et que le fait, c'est le phénomène adopté et posé par le moi, et élevé, par cette position, à l'existence et à l'objectivité. Si l'on parle plus facilement d'un « fait général » que d'un « phénomène général » c'est qu'un fait est déjà une *vérité*, et qu'un phénomène lui-même n'en est pas une. Tout ce qui est pensé est, par cela même, généralisé. Un fait est une vérité générale, une loi, déterminée par son application à des circonstances particulières. **(J. Lachelier.)**

Ampère appelait également *phénomène* la donnée concrète, immédiate que la science doit élaborer : « La pensée humaine, disait-il, se compose de *phénomènes* et de *conceptions*... Sous le nom de phénomènes, [l'auteur] comprend : 1° tout ce qui est aperçu par la sensibilité, comme les sensations, les images qui subsistent

ou expériences et à quoi elles peuvent servir. » — *Expériences* est pris là, comme le montrent les exemples, non pas au sens d'*experiment*, mais au sens de *faits connus empiriquement*.) C'est également en ce sens que Leibniz définit les phénomènes : « phaenomna siver apparitiones quae in mente mea existunt », et qu'il distingue des « phaenomena realia, bene fundata » et des « phaenomena imaginaria ». (*De modo distinguendi phaenomena realia ab imaginariis*, Erdmann, 442-444.)

B. Pour Kant, est phénomène tout ce qui est « objet d'expérience possible », c'est-à-dire tout ce qui apparaît dans le temps ou dans l'espace, et qui manifeste les rapports déterminés par les catégories. Il l'oppose, d'une part, à la pure matière de la connaissance ; de l'autre, et surtout, au *Noumène** ou à la *Chose en soi**. (Notamment, *Crit. de la Raison pure*, A, 236 ; B, 295 et suiv. : « De la distinction de tous les objets en général en *phaenomena* et *noumena*. ») Mais il n'admet pas, pour cela, que le phénomène soit une simple apparence ; au contraire, le monde que déterminent

après que les circonstances qui ont donné naissance à ces sensations ont cessé... ; 2° ce qui est aperçu par la conscience que nous avons de notre activité... De là naît la différence qu'il établit entre les phénomènes sensitifs et les phénomènes actifs. » *Essai sur la philosophie des sciences*, préf., t. LVI. « Il faut de même distinguer la *durée phénoménique*, si rapide pour l'homme heureux, si lente pour celui qui souffre, soit de la durée *réelle* qui préside aux mouvements des astres, et que mesurent les instruments inventés à cet effet, soit de la conception même que nous avons de cette durée. » *Ibid.*, LXVII. **(A. L.)**

« Le phénomène est en quelque sorte un fait naturel ; il ne comporte aucune création, aucun apport, aucun travail de l'esprit. C'est pourquoi l'on dit justement un *fait scientifique* (pour montrer la part que nous prenons dans sa création) et non point un phénomène scientifique. **(L. Boisse.)**

Mais on dit bien les phénomènes physiques, chimiques, biologiques, etc., quoiqu'il s'agisse là certainement de « faits » au sens défini ci-dessus. Les physiciens disent aussi très couramment « le phénomène de Zeemann, le phénomène de Michelson » pour désigner des faits généraux et permanents : voir le texte de Peirce cité plus haut à l'article *Observation*.

Prenant presque le contre-pied de la distinction proposée ci-dessus par J. Lachelier, **G. Dwelshauvers** nous a écrit :

« D'après le sens proprement philosophique donné à ce terme par les rationalistes et les criticistes, il ne s'applique pas aux données immédiates de la conscience en tant que vécues et concrètes, mais exclusivement au fait conscient épuré des éléments *sensibles* de la réaction individuelle et transposé en *concept* grâce au système logique des catégories ou formes d'ordre de l'entendement. Le phénomène est un produit *toujours* conceptuel de l'activité mentale ; il est inséparable de l'abstraction. Il serait donc strict et correct de ne pas appeler *phénomène* une donnée immédiate de la conscience, mais seulement le fait de conscience en tant qu'objectivé, posé en quelque sorte par la pensée en face d'elle-même, et par conséquent inséparable des lois rationnelles ou formes d'ordre au moyen desquelles l'esprit interprète le monde. Le monde de la réalité immédiate (ou de l'expérience brute de Kant) et le monde des *phénomènes* (ou de l'expérience rationalisée) sont différents.

» Un fait psychologique aussi sera appelé phénomène si je l'envisage, non en rapport avec l'activité intégrale du sujet, mais détaché de celle-ci, en rapport avec des phénomènes de même nature unis par une loi, comme par exemple les *idées* des associationnistes.

les formes *a priori* de la connaissance est « le pays de la vérité » ; et c'est ce qui l'entoure qui est l'empire de l'illusion, « der eigentliche Sitz des Scheins ». (*Ibid.*) — Cf. *Esthétique transcend.* B. 69 et suiv.), où il insiste sur cette opposition et sur ce fait que le phénomène possède une *objektive Realität* ; et voir *Noumène**. — Cependant, il lui arrive aussi de prendre *Erscheinung* au sens de *blosser Schein* : voir not. le texte cité ci-dessus à l'article *objectif**, **B.**

C. Fait surprenant, qui sort du cours ordinaire des choses ; animal ou végétal monstrueux, ou pour le moins extraordinaire. — Ce sens appartient au langage familier ; il doit être évité dans une bonne langue philosophique.

REMARQUES

1. Aristote se sert souvent de φαινόμενος au sens d'apparent, et quelquefois d'illusoire ; mais il appelle généralement φαινόμενα, sans intention péjorative, semble-t-il, tout ce qui tombe sous les sens. Il l'oppose, soit, comme Platon le faisait déjà, à ce qui existe d'une manière fixe, essentielle, τὰ ὄντα, τὰ ἀληθῆ ; soit à ce que fait prévoir le raisonnement, ὁ λόγος ; il s'en sert même quand le témoignage des sens n'est pas en cause, et pour désigner les objets d'une croyance générale, ou d'une opinion qui a pour elle l'autorité de tel ou tel savant. C'est alors un synonyme de τὸ ἔνδοξον. (Voir *Bonitz*, 809[a].)

2. Sur la distinction du *fait* et du *phénomène*, voir ci-dessous, *Observations.*

Rad. int. : Fenomen.

PHÉNOMÉNISME, D. *Phänomenalismus*, *Immanentismus ;* E. *Phenomenalism ;* I. *Fenomenismo.*

Doctrine d'après laquelle il n'existe que des phénomènes, au sens **B** ; la prétendue notion de chose en soi ou de

» La distinction me paraît essentielle à maintenir, et pour la psychologie, et pour la métaphysique, entre le *fait concret* et le *phénomène ;* celui-ci ne va pas sans un processus d'abstraction et d'objectivation.

» Métaphysiquement, dès qu'on se détourne de l'*ordre des objets* pour considérer l'*ordre des sujets* (ou de la réalité vraie et active), le terme de *phénomène n'a plus de sens ;* car alors on pourra parler de faits concrets, de données, quitte à bien faire entendre qu'il s'agit simplement ici de reflets, dans la conscience, de *processus* complexes ou d'ensembles de *fonctions*.

» Psychologiquement, le même terme peut trouver place, selon le contexte, soit dans les *phénomènes* soit dans les *faits concrets ;* ainsi *représentation :* si ce terme désigne une présentation d'objet ou une idée rappelée dans la mémoire, il indique un phénomène ; s'il désigne par contre la fonction représentative avec les sentiments et les nuances particulières qui s'y attachent, il veut dire *fait concret*, processus mental. »

C'est sans doute à Parménide que, philosophiquement, il convient de rapporter l'opposition radicale — trop radicale et artificielle — de ce qui paraît et de ce qui est. (On en trouve l'analogue dans les doctrines de l'Inde, mais à un point de vue notablement différent.) Cette distinction de l'être et du phénomène ne supporte d'ailleurs pas un examen critique approfondi : car, pour l'affirmer verbalement et pour la réaliser mentalement, on est forcé de concevoir en même temps le phénomène comme être, et l'être comme représentation subjective et phénoménale ; en sorte que cette opposition se ramène partiellement à celle du subjectif et de l'objectif, comme cette opposition elle-même serait réductible à d'autres, jusqu'au moment où l'on verrait qu'il faut poser le problème en termes moins purement analytiques et abstraits. **(M. Blondel.)**

noumène n'est qu'un mot. (RENOUVIER, SHADWORTH HODGSON.)

REMARQUE

D'après EISLER et d'après BALDWIN, *Phänomenismus*, *Phenomenism*, n'existent pas en allemand et en anglais. On dit *Phänomenalismus*, *Phenomenalism* aussi bien pour ce que nous appelons phénoménisme que pour ce que nous appelons phénoménalisme. EISLER classe sous le titre d'*Immanenz philosophie* les doctrines de SCHUPPE, REHMKE, SCHUBERT-SOLDERN, etc., que nous appellerions phénoménistes.

Rad. int. : Fenomenism.

PHÉNOMÉNOLOGIE, D. *Phänomenologie ;* E. *Phenomenology ;* I. *Fenomenologia.*

A. *Sens général :* étude descriptive d'un ensemble de phénomènes, tels qu'ils se manifestent dans le temps ou l'espace, par opposition soit aux lois abstraites et fixes de ces phénomènes ; — soit à des réalités transcendantes

Sur **Phénoménisme.** — Le mot *phénoménisme* a été répandu en France par Renouvier. Je me demande même s'il ne l'a pas forgé. En tout cas je n'en connais pas d'exemple avant lui. **(R. Berthelot.)**

Sur **Phénoménologie.** *Histoire de ce mot. — Phenomenologie, oder Lehre des Scheins* (Théorie de l'apparence) est le titre de la 4e partie du *Neues Organon* de LAMBERT (1764). Il semble bien que ce soit lui qui ait créé ce terme.

Ce terme a été employé en des sens très différents, quoique se rattachant plus ou moins directement à son étymologie : par KANT, comme titre de la 4e partie de ses *Metaphysische Anfangsgründe der Naturwissenschaft*[1], traitant du « mouvement et du repos dans leur rapport avec la représentation », c'est-à-dire en tant que caractères généraux des phénomènes ; — par HEGEL, qui appelle « Phénoménologie de l'Esprit » l'histoire des étapes successives, des approximations et des oppositions par lesquelles l'Esprit s'élève de la sensation individuelle jusqu'à la Raison universelle (*Phänomenologie des Geistes*, 1807) ; — par HAMILTON, qui désigne sous ce nom la Psychologie, en tant qu'elle s'oppose à la Logique, « science des lois de la pensée en tant que pensée » (*Lectures*, III, 17) ; — par HARTMANN, pour qui la « phénoménologie de la conscience morale » (*Phänomenologie des sittlichen Bewusstseins*, 1869) doit être un inventaire aussi complet que possible des faits de conscience morale empiriquement connus, l'étude de leurs rapports, et la recherche inductive des principes auxquels ils peuvent se ramener.

M. **M. Marsal** nous signale, en français, deux textes du XIXe siècle où se trouve le mot *phénoménologie.* « La philosophie n'est ni une science fondée sur des définitions. comme les mathématiques, ni, comme la physique expérimentale, une phénoménologie superficielle. C'est la science par excellence des causes et de l'esprit de toutes choses, etc. » RAVAISSON, Les « Fragments de philosophie » de Sir W. Hamilton, *Revue des Deux Mondes*, 1840, IV, p. 420. — « L'erreur des cerveaux étroits est de ne pas rendre justice à l'illusion, c'est-à-dire à la vérité relative, purement psychologique et subjective. Toutes les intelligences vulgaires manquent de délicatesse critique, et se font l'idée la plus naïve de la vérité religieuse, ou même de la vérité, parce qu'elles ne comprennent pas la nature et les lois de l'esprit humain. La phénoménologie est lettre close pour ces pachydermes, qui vivent à la surface de leur âme, etc. » AMIEL, *Journal intime*, 8 décembre 1869.

— *Sur le sens* **B.** La précédente édition du *Vocabulaire* contenait une définition de la Phénoménologie de Husserl par DELBOS, empruntée à son article Husserl,

1. *Premiers principes métaphysiques de la Science de la Nature.*

dont ils seraient la manifestation ; — soit à la critique normative de leur légitimité.

B. Se dit particulièrement, à notre époque, de la méthode et du système d'E. HUSSERL (*Logische Untersuchungen*, 1900 et suiv. ; *Ideen zu einer reinen Phänomenologie und phänomenologischen Philosophie*[1], 1913, etc.), ainsi que des doctrines qui sont considérées comme s'y rattachant. Voir *Observations.*

1. Recherches logiques ; — Idées pour une phénoménologie pure et pour une philosophie phénoménologique.

REMARQUE

Ce mot n'est entré que récemment, en français, dans l'usage philosophique. Sauf de très rares exemples (voir ci-dessous), on ne le rencontrait que dans des traductions ou des analyses d'ouvrages étrangers. Au contraire, depuis 1920, il est devenu très usuel et beaucoup d'écrivains se plaisent à l'appliquer à leurs conceptions, parfois très différentes entre elles.

Rad. int. : Fenomenologi.

sa critique du psychologisme et sa conception d'une logique pure, *Revue de Métaphysique et de morale*, sept. 1911, p. 697. « La définition de Delbos, nous écrit M. **Gaston Berger,** apparaît comme singulièrement pénétrante si l'on songe qu'elle est établie seulement d'après les *Logische Untersuchungen*, dont Husserl écrivait en 1913 qu'elles n'étaient qu'une ouverture, et point du tout une conclusion. Il semble difficile de la conserver actuellement telle quelle.

» Tant de philosophes différents se réclament aujourd'hui de la phénoménologie (à plus ou moins juste titre d'ailleurs) qu'il semble nécessaire de distinguer en elle une méthode et un système.

» Comme *méthode*, elle est un effort pour appréhender, à travers des événements et des faits empiriques, des « essences », c'est-à-dire des significations idéales. Celles-ci sont saisies directement par intuition *(Wesenschau*[1]*)* à l'occasion d'exemples singuliers, étudiés en détail et d'une manière très concrète.

» Comme *système*, elle prend plus spécialement le nom de « phénoménologie pure » (*Ideen zu einer reinen Phänomenologie und phänomenologischen Philosophie*, 1913) ou de « phénoménologie transcendante » (*Méditations cartésiennes*, 1929 ; trad. fr. 1937). Elle cherche alors à mettre en lumière le principe ultime de toute réalité. Comme elle se place au point de vue de la signification, ce principe sera celui par lequel tout prend un sens, l' « ego transcendental », extérieur au monde, mais tourné vers lui. Ce sujet pur n'est d'ailleurs pas unique, car il appartient à la signification du monde de s'offrir à une pluralité de sujets. L'objectivité du monde apparaît ainsi comme une « intersubjectivité transcendentale ». — La reconnaissance du domaine transcendental et sa description demandent qu'on adopte une attitude difficile à prendre et très différente de l'attitude naturelle ; le moment essentiel en est ce que Husserl désigne du nom de « réduction phénoménologique transcendentale. »

« Un grand nombre de philosophes contemporains adoptent, en la modifiant plus ou moins, la méthode husserlienne, pour la faire servir à la construction de leurs propres systèmes. Il est à peine nécessaire de souligner que pour Husserl une telle séparation est à tout fait illégitime. Il n'avait pas voulu « construire » lui-même un système, mais seulement décrire ce qu'on peut voir en s'y prenant d'une certaine manière pour regarder. Prétendre voir le contraire de ce qu'il voyait lui-même était signe pour lui qu'on n'avait pas compris le véritable sens de sa méthode. » **(G. Berger.)**

Sur la variété des conceptions auxquelles ce mot est appliqué, voir aussi

1. Mot à mot : « vision » ou « contemplation des essences ».

PHILANTHROPIE, D. *Philanthropie*; E. *Philanthropy*; I. *Filantropia*.

A. Sentiment et doctrine qui tendent à « faire de plus en plus prévaloir ce qu'il y a d'universel dans la nature humaine sur ce qui est propre à chaque temps, à chaque lieu, à chaque classe, à chaque nationalité ». COURNOT, *Traité de l'enchaînement...*, livre IV, ch. II. « Une fois que les sociétés sont entrées dans cette phase, il faut donc que les hommes inclinent de plus en plus à mettre l'idée de l'humanité au-dessus de l'idée de toute nationalité particulière, et même au-dessus de l'idée de toute confraternité religieuse. En langage moderne, cela s'appelle *philanthropie*, et la philanthropie n'est pas quelque chose qu'il faille ridiculiser, malgré l'abus qu'on en a fait. » *Ibid.*

Cf. LEIBNIZ, *Lettres à des Billettes* (1697) : « Pourvu qu'il se fasse quelque chose de conséquent, je suis indifférent que cela se fasse en Allemagne ou en France ; car je souhaite le bien du genre humain ; je suis non pas φιλέλλην ou φιλορωμαῖος, mais φιλάνθρωπος. » (Gerh., VII, 456.)

B. Bienfaisance, en tant qu'elle consiste non pas à secourir individuellement les malheureux, mais à améliorer le sort des hommes par des moyens d'une portée générale, notamment par des institutions charitables. — Ce sens est aujourd'hui seul usuel.

Rad. int. : Filantrop.

PHILAUTIE (G. φιλαυτία, égoïsme ; amour de soi, en bonne et mauvaise part : cf. ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, IX, VIII). — Ce terme est employé en un sens laudatif par RENOUVIER : il oppose la « vraie philautie » ou « amour-propre éclairé, amour de l'être raisonnable en soi, à la *misautie*, c'est-à-dire à la haine du vrai sujet moral, de la partie rationnelle de soi-même, qui est le principe de toutes les tendances vicieuses ». *Science de la Morale*, ch. LXIV.

Ces termes sont rares, et je ne crois pas que *misautie* se trouve ailleurs que chez Renouvier ; quant à *philautie* (qui

---

Hans DRIESCH, *Die Phänomenologie und ihre Vieldeutigkeit*, C. R. du 7e Congrès int. de Philosophie, Oxford, 1930, p. 151-158 ; Marvin FARBER, La philosophie descriptive et la nature de l'existence humaine, dans *L'activité philosophique contemporaine en France et aux États-Unis* (1950), tome I, p. 67-94) ; J. HERING, La phénoménologie en France, même ouvrage, tome II, p. 76-95.

Sur **Philanthropie.** — Le sens **A** est le plus ancien. Le mot *philanthropie* a été répandu par l'école stoïcienne en même temps que le mot *cosmopolitisme*. Les stoïciens les ont empruntés tous deux aux disciples cyniques de Socrate. **Φιλανθρωπία** (*caritas generis humani*, CICÉRON) exprime en quelque sorte chez eux l'aspect sentimental des idées et tendances dont *cosmopolitisme* exprime l'aspect juridique. Le mot s'est répandu de nouveau dans le langage philosophique au XVIIIe siècle, avec la renaissance des idées stoïciennes, par exemple, l'idée de droit naturel. Au cours du XIXe siècle, le sens **A** tend à tomber en désuétude, et philanthropie, en ce sens, est le plus souvent remplacé par *humanitarisme*. **(R. Berthelot.)**

Le sens **B** pourrait être rattaché à une certaine conception platonicienne et stoïcienne de la finalité, comme action de la Providence, se proposant pour fin le bien des hommes. PLATON, *Lois*, IV, 713 D : « Ὁ θεὸς ἄρα καὶ φιλάνθρωπος ὤν... » Cf. *Banquet*, 189 C. — MARC-AURÈLE : « Πάντα καλῶς καὶ φιλανθρώπως διατάξαντες οἱ θεοί... » (XII, 5). Cette idée de la « philanthropie » des Dieux et de la Nature a du reste une importance particulière dans la doctrine des Stoïciens. Voir notamment ZELLER, *Philos. der Griechen*, III, 1, 175, 1^4, 2, 4, et ARNIM, *Stoïcorum veter. fragm.* II, fr. 1152-1167. **(L. Robin.)**

existe en grec), il est employé en plusieurs passages de RABELAIS, p. ex. *Pantagruel*, III, 29. Il se trouve aussi sous la forme *philaftie* dans le début des *Mémoires* de Marguerite DE VALOIS, cité par SAINTE-BEUVE, *Lundis*, VI, 191.

« PHILODOXIE », D. *Philodoxie*; E. *Philodoxy*.

Mot créé par KANT pour désigner et pour réprouver le dilettantisme intellectuel qui se plaît à agiter les problèmes philosophiques sans désir d'atteindre à des solutions scientifiques et universellement acceptées. « Diejenigen, welche seine Lehrart und doch zugleich auch das Verfahren der Kritik der reinen Vernunft verwerfen, können nichts anders im Sinne haben, als die Fesseln der *Wissenschaft* gar abzuwerfen, Arbeit in Spiel, Gewissheit in Meinung, und Philosophie in Philodoxie zu verwandeln[1]. » *Crit. de la R. pure*, préface à la 2e édition, § 16.

1. « Ceux qui rejettent sa méthode (la méthode de Wolff) et qui, pourtant, n'admettent pas non plus le procédé de la critique de la raison pure, ne peuvent avoir d'autre intention que de se débarrasser complètement des liens de la *science*, de changer le travail en jeu, la certitude en opinion, et la philosophie en philodoxie. »

REMARQUE

Φιλόδοξοι est opposé par PLATON à φιλόσοφοι (*République*, livre V, 480). Mais ce n'est pas dans le même sens : les premiers sont, pour lui, ceux qui se plaisent aux apparences des choses, à la multitude des faits particuliers et relatifs, tandis que les seconds remontent à l'essence et à l'Idée (cf. *Opinion**). — Φιλοδοξία, qui existe aussi en grec, y signifie amour de la gloire.

PHILOSOPHE, G. Φιλόσοφος ; D. *Philosoph*; E. *Philosopher*; I. *Filosofo*.

D'après la tradition la plus répandue (rapportée notamment par CICÉRON, *Tusculanes*, V, ch. III, § 7-9, et par DIOGÈNE LAËRCE, I, 12, qui s'appuient tous deux sur un ouvrage aujourd'hui perdu d'Héraclide de Pont), on appelait σοφοί, jusqu'à Pythagore, ceux qui s'occupaient de connaître les choses divines et humaines, les origines et les causes de tous les faits. Celui-ci, par modestie, aurait déclaré « artem quidem se scire nullam, sed esse philosophum » ; et pour expliquer ce terme nouveau, ayant comparé la vie à ces grandes foires où l'on venait de toute la Grèce, les uns pour concourir dans

---

Sur **Philosophe** et **Philosophie.** — Ces deux articles ont été complétés d'après des indications de MM. **J. Lachelier, L. Robin, C. C. J. Webb, D. Parodi, R. Berthelot.** Nous avons cru devoir conserver dans le texte l'ordre analytique des sens, plutôt que d'adopter l'ordre historique : on en verra la raison par la première des *Observations* qui suivent.

1° *Historique.*

Socrate se qualifiait lui-même de philosophe, et chez lui le mot signifie ami de la sagesse, au sens moral. Le mot est fréquent chez Platon, où son sens est beaucoup plus large, soit que Platon l'ait étendu lui-même, soit qu'il ait emprunté ce sens large à l'École Pythagoricienne, conformément à la tradition d'Héraclide de Pont. Xénocrate, le deuxième scholarque de l'Académie, prend le mot au sens de Platon, et divise la philosophie en trois parties : la théorie de la connaissance (« logique ») ; la philosophie naturelle (« physique ») et l'éthique. Cette division de la philosophie est adoptée aussi par Zénon, contemporain de Zénocrate, et à la suite de Zénon, par toute l'école stoïcienne.

Ainsi le sens **D** existait dès l'époque de Socrate, et subsiste dans toute l'antiquité gréco-romaine. Le sens **C** (1° et 2°) existe chez Platon, uni au sens **D** ; la distinction entre la philosophie et la science, au moins mathématique, est nettement faite

les jeux, les autres pour vendre et pour acheter, d'autres enfin pour le seul plaisir d'en voir le spectacle, il ajoutait : « Qui ceteris omnibus pro nihilo habitis, rerum naturam studiose intuerentur, hos se appellare *sapientiæ studiosos ;* id est enim philosophos. » — Krug (*Allgemeines Handw. der Phil. Wissensch.*, III, 211) et Zeller (*Philosophie der Griechen*, Introd., ch. I), adoptant les raisons de Krug, ont mis en doute l'exactitude de cette tradition, dont Héraclide de Pont leur paraît un garant peu sûr.

Selon Ritter et Preller, « in Pythagoram transtulit Heraclides quod erat Socraticae modestiæ proprium ». *Hist. philos. graecae*, 7e éd. (1888), § 3 ; voir Platon, *Phèdre*, 278 D, et *Apologie*, 20, 23.

On peut consulter utilement sur l'histoire de ce terme et des mots de même famille : Ueberweg, *Grundriss der Gesch. der Philos.*, I10, Einleit., p. 1-5.

A, B, C. Celui qui s'occupe de *philosophie**, aux sens **A, B** ou **C** de ce mot.

Ce mot, surtout au sens **B**, a d'ordinaire un import favorable. On n'appelle pas « philosophe » (bien qu'il puisse se considérer lui-même comme tel) un de ces écrivains qui, faute de jugement ou de culture suffisante, publient sur des questions philosophiques des ouvrages sans valeur ou même quelquefois tout à fait déraisonnables, pas plus qu'on ne donne le nom de « savant » à l'auteur d'un mémoire absurde sur une question de physique ou d'astronomie.

D. Celui qui apporte dans sa vie la disposition d'esprit théorique et pratique définie ci-dessous au sens **D** du mot *philosophie.*

chez lui, par exemple dans la *République.* Platon donne ainsi à ce mot une signification mieux délimitée qu'Aristote, qui l'étend à tout le savoir rationnel (sens **A**). La distinction entre la philosophie et l'histoire est aussi très nette chez Platon et subsiste après lui. — En revanche la distinction nette entre la philosophie et la religion, telle qu'elle est définie dans l'article ci-dessus, date seulement du christianisme et des Pères de l'Église. Antérieurement à ceux-ci, les rapports entre la philosophie et la religion sont généralement conçus d'une manière différente et d'ailleurs assez variable ; tantôt la religion est opposée à la philosophie à titre de système de rites ; tantôt elle en est distinguée comme objet d'un enseignement mystérieux réservé à des initiés ; tantôt au contraire la piété religieuse, en ce qu'elle a d'essentiel, est ramenée à la philosophie (par ex. dans certains dialogues socratiques de Platon).

La distinction *précise* entre la philosophie et les sciences de la nature physique ne date que de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe. C'est vers la même époque que le sens **B** se différencie nettement du sens **A. (R. Berthelot.)**

Chateaubriand écrit encore : « Par *philosophie* nous entendons ici l'étude de toute espèce de science. » *Génie du Christianisme* (1802), 3e partie, livre II, chap. I, qui a pour titre : « Astronomie et mathématiques. »

L'expression *philosophie de l'histoire* a été créée par Voltaire, et implantée en Allemagne par Herder. Chez Voltaire, le mot philosophie, dans cette expression, était entendu au sens **B** ; chez Herder, et plus encore chez Hegel, il est pris à la fois au sens **B** et au sens **C.** Dans les expressions *philosophie de la religion, philosophie du droit, philosophie de l'art*, qui datent du commencement du XIXe siècle, il a été pris dès l'abord plutôt au sens **C** qu'au sens **B** : il désigne le rapport de l'art, de la religion, etc., à la nature de l'esprit et au développement de l'idéal spirituel qui rend possible l'existence de jugements de valeur. **(R. Eucken. — R. Berthelot.)**

Philosophie des sciences est un peu postérieur. Je crois qu'il a été pris tout d'abord nettement au sens **B.** L'usage semble en avoir été répandu en France par *l'Essai sur la philosophie des sciences* d'Ampère (1838), qui est un essai pour

E. Celui qui s'occupe professionnellement de philosophie en tant que professeur, étudiant, etc. Cet usage du mot n'est pas d'une bonne langue, si ce n'est quand il implique une nuance d'ironie.

REMARQUES

1. L'expression « les philosophes », au sens **A,** a désigné particulièrement :

1° Au Moyen âge, les alchimistes. « Le sel, le soufre et le mercure des philosophes... » De là, les expressions « pierre philosophale », « lampe philosophique », etc. ;

2° Au XVIIIe siècle, le groupe des écrivains partisans de la raison, des lumières, de la tolérance, et plus ou moins hostiles aux institutions religieuses existantes (Voltaire, Diderot, J.-J. Rousseau, d'Alembert, d'Holbach, etc.). *Les philosophes*, comédie satirique de Palissot (1760) ; — « L'Église et les philosophes au XVIIIe siècle », ouvrage historique de Lanfrey (1855). De là, de nos jours encore, dans certains milieux, l'emploi de « philosophe » pour irréligieux, ou du moins pour déiste*.

2. *Philosophe* s'emploie quelquefois en français comme adjectif. « Un biologiste très philosophe » (au sens **B**). — « C'est, comme dit Platon, lib. II *de Rep.*, la bête du monde plus philosophe (le chien). » Rabelais, prologue du *Gargantua.* Le passage de Platon dont il s'agit se trouve 375 E et suiv. Φιλόσοφος y est pris pour synonyme de φιλομαθής, curieux, désireux de connaître. Mais il est difficile de prendre au sérieux l'argument sur lequel Socrate appuie cette affirmation.

Rad. int. : Filozof.

PHILOSOPHÈME, D. *Philosophem ;* E. *Philosophemе, Philosophema ;* I. *Filosofema.*

Le mot grec φιλοσόφημα est employé par Aristote en deux sens : 1° raisonnement scientifique, démonstratif, opposé au raisonnement rhétorique ou dialectique (voir *Épichérème**), au raisonnement éristique* ou sophistique et à l'*aporème*, raisonnement dialectique aboutissant à une contradiction (*Topiques*, VIII, 11 ; 162a15-19) ; 2° (au pluriel) études ou enseignements philosophiques (*Du ciel*, 279a30).

classer systématiquement toutes les connaissances humaines au moyen d'une « clef » tirée de l'enchaînement nécessaire de son connaissances, et dans laquelle il fait consister le caractère philosophique de son ouvrage (voir notamment *Préface*, p. XXX et XXXI).

2° *Critique.*

L'idée centrale, et en même temps le grand sens traditionnel du mot *philosophie*, me paraît être l'idée d'*effort vers la synthèse totale.* La philosophie n'est-elle pas une conception d'ensemble de l'univers, ou de l'universalité des choses, concernant à la fois les phénomènes et l'esprit, mais dans leurs rapports mutuels, et présentant ces deux caractères essentiels d'être une connaissance à la fois unitaire et réfléchie ? C'est-à-dire qu'une philosophie, par opposition à la science pure, n'est jamais un simple savoir sur une certaine catégorie d'objets ou d'idées, mais un tel savoir accompagné d'un retour critique sur lui-même, sur son origine, ses conditions, sa méthode, ses limites, sa valeur ; ce qui ne va pas sans une tentative pour le situer par rapport à tout le reste du savoir. **(D. Parodi.)**

— La philosophie me paraît être essentiellement, et même, si l'on veut que le mot ait un sens propre et précis, exclusivement, la métaphysique ; et la métaphysique est, selon la définition d'Aristote, la science de l'existant en tant qu'existant (τοῦ ὄντος ᾗ ὄν) ; ou plutôt, en dépassant quelque peu, je l'avoue, la pensée d'Aristote, la science des conditions *a priori* de l'existence et de la vérité, la science

Actuellement, se dit quelquefois d'un adage ou d'une thèse philosophiques. Mais le mot est rare et vieilli.

PHILOSOPHIE, G. φιλοσοφία ; D. *Philosophie ;* E. *Philosophy ;* I. *Filosofia.* — Pour l'histoire de ce mot, voir *Philosophe**, texte et observations.

A. Savoir rationnel, science, au sens le plus général du mot (ARISTOTE, *Métaphysique*, I, 1 ; 993b21 ; — XI, 8 ; 1074b11, etc.). Ce sens s'est conservé longtemps chez les modernes. « Philosophia individua dimittit ; neque impressiones primas individuorum, sed notiones ab illis abstractas complectitur... ; atque hoc prorsus officium est atque opificium rationis. » BACON, *De dignitate*, II, I, 4. Elle s'oppose par là à l'*histoire** « quæ proprie individuorum est, i. e. quæ circumscribuntur loco et tempore » ; elle comprend, outre la *philosophia prima**, une *philosophia moralis*, traitant de tout ce que nous appelons aujourd'hui *sciences morales*, et une *Philosophia naturalis*, qui est l'ensemble des sciences de la nature, et plus spécialement la physique. — De même DESCARTES, *Principes de la philosophie*, Préface, § 2, 3 et 12 : « Toute la philosophie est comme un arbre..., etc. » L'expression française *philosophie naturelle* a été employée dans cette acception jusqu'au XIXe siècle, au moins dans le style soutenu. (Cf. en anglais *natural philosophy*, encore usuel en ce sens, bien qu'il tende à être remplacé par *physics*.)

Au même sens se rattache l'ancienne désignation *Faculté de philosophie* (ou *des Arts*), opposée aux Facultés pratiques, professionnelles, de Théologie, de Droit et de Médecine, désignation qui s'est conservée dans les Universités allemandes et dans quelques Universités de langue anglaise pour les études correspondant à nos Facultés des Lettres et des Sciences. La formule *Dr. phil.*, en Allemagne, est un titre aussi bien scientifique que littéraire ou philosophique au sens spécial de ce mot.

De là, subsidiairement, la distinction fondamentale de la philosophie et de la religion, en tant que la première repose sur l'expérience et la raison ; la seconde sur la révélation et la foi. Voir BACON, *De dign.*, III, I, 2.

B. Tout ensemble d'études ou de considérations présentant un haut degré de généralité, et tendant à ramener soit un ordre de connaissances, soit tout le savoir humain, à un petit nombre de principes directeurs. « La philosophie des sciences, de l'histoire, du droit. » — « De là trois sortes de

de la raison et de la rationalité universelles, la science de la pensée en elle-même et dans les choses. Je n'entre, pour bien des causes, dans aucun détail ; je tiens seulement à faire remarquer que cette définition n'implique nullement que tout soit mathématique et mécanique, et, par suite, vain et vide, comme l'a voulu Descartes : au contraire, rien n'est plus conforme à la *raison* que l'existence d'un réel, plein en quelque sorte, et impénétrable à l'*entendement*, d'une nature, d'une vie, d'une conscience sensible évoluant, pour ainsi dire, à tâtons, allant d'une forme imprévisible à une autre forme imprévisible, et cependant dont on reconnaît, après coup, qu'elle a eu raison d'évoluer ainsi, lorsqu'on s'aperçoit qu'elle est parvenue par le perfectionnement graduel des organes de la vision et du mouvement, à l'intuition de l'étendue, et en contraste avec cette intuition, à la conscience claire et réfléchie, au *moi*. — L'empirisme est-il une philosophie ? Oui, en ce sens qu'il pose et ne peut pas ne pas poser la question de la rationalité universelle ; mais comme il la résout négativement, il doit être appelé une philosophie négative, ou même une négation de la philosophie. — La psychologie fait-elle partie de la philosophie ? Non, mais elle y touche, en tant qu'elle constate, comme un fait, l'existence de la raison en nous. L'étude même de la sensibilité peut être considérée comme une introduction à la philosophie, étant celle du lit sur lequel repose, en

philosophies, ou de systèmes généraux de conceptions sur l'ensemble des phénomènes... » Aug. COMTE, *Cours de philos. positive*, 1re leçon, § 4.

Spécialement, au sens fort (qui se confond sur certains points avec **A**) : **Effort vers la synthèse totale, vers une conception d'ensemble de l'univers.** « Knowledge of the lowest kind is ununified knowledge ; Science is partially unified knowledge ; Philosophy is the completely unified knowledge[1]. » Herbert SPENCER, *First principles*, 2e partie, ch. I, § 37.

C. **Ensemble des études qui concernent l'*esprit**, en tant qu'il se distingue de ses objets, qu'il est mis en antithèse avec la *nature** ; et, par suite, plus spécialement :**

1° Étude critique, réflexive de ce que les sciences proprement dites envisagent directement : « La philosophie disserte sur l'origine de nos connaissances, sur les principes de la certitude, et cherche à pénétrer dans la raison des faits sur lesquels porte l'édifice des sciences positives. » COURNOT, *Essai sur les fondements de nos connaissances*, ch. XXI, § 320. Voir, sur ce sens, tout le chapitre XXI, où il insiste notamment sur ce fait qu'il y a « une connexité intime entre la recherche de la raison des choses et la critique des idées régulatrices de l'entendement humain ». *Ibid.*, 325. Il en résulte, selon lui, que la philosophie est nettement distincte des sciences : celles-ci sont progressives, elles admettent des solutions certaines et universellement reconnues pour vraies ; elles s'accroissent par l'extension de leur domaine ; la philosophie, au contraire, « est enfermée dans un cercle de problèmes, qui sous des formes diverses, restent au fond toujours les mêmes », et qui ont pour caractère commun de ne pouvoir être soumis au contrôle de l'expérience ; son rôle consiste à les maintenir en discussion, et son progrès à en approfondir les termes ; elle n'est susceptible que d'opinions probables et individuelles, et par là se rapproche de l'art. Mais elle n'en sert pas moins très efficacement au progrès des sciences positives, par l'activité de pensée qu'elle maintient à l'égard de leurs principes et à l'égard des constructions synthétiques qu'on peut tirer de leurs conclusions partielles.

1. « La connaissance de l'espèce la plus inférieure est la connaissance non unifiée ; la Science est la connaissance partiellement unifiée ; la Philosophie est la connaissance complètement unifiée. » *Les premiers principes.*

quelque sorte, la raison ; mais cette étude, faite pour elle-même n'est pas plus philosophique que celle de tout autre ordre de phénomènes. — La morale fait-elle partie de la philosophie ? Non, mais elle en est le principal corollaire, la manière dont nous devons concevoir et conduire notre vie dépendant entièrement de l'idée que nous nous ferons des rapports de l'esprit avec la nature, soit d'une manière générale, soit, en particulier, en nous. — La logique fait-elle partie de la philosophie ? Non certes ; mais on peut dire que la logique conçue à la manière d'Aristote, la syllogistique, suppose la réalité des genres et des espèces, comprise dans celle de la nature. — Peut-on dire : la philosophie d'un art, d'une science particulière ? Oui si l'on entend par là un effort pour *comprendre* l'objet de cet art ou de cette science, en tant que pénétré, pour sa part, de la rationalité universelle. — Est-ce être philosophe que de considérer toutes choses avec calme, de prendre les maux de la vie en patience ? Oui, si cette patience est fondée sur le sentiment plus ou moins obscur que l'on a de la rationalité universelle. — Quant aux rapports de la philosophie et de la religion, c'est dans Schelling (non dans Voltaire) qu'il faut aller les chercher. C'est l'office de la philosophie de tout *comprendre*, même la religion. **(J. Lachelier.)**

— En ce concept, deux éléments distincts et solidaires semblent toujours

2° Étude de l'esprit en tant qu'il est caractérisé par des *jugements de valeur*. La philosophie, en ce sens, a pour centre le groupe formé par les trois sciences normatives* fondamentales : Éthique, esthétique et logique.

On discute pour savoir jusqu'à quel point la philosophie, au sens **C**, enveloppe la *Psychologie**, en raison de ses rapports avec celles-ci.

D. Disposition morale consistant à voir les choses de haut, à s'élever au-dessus des intérêts individuels et, par suite, à supporter avec sérénité les accidents de la vie. « Il y a une philosophie qui nous élève au-dessus de l'ambition et de la fortune. » La Bruyère, *Caractères*, ch. xii.

E. Doctrine ou système constitués : « Avoir une philosophie. — La philosophie de Descartes. »

F. Ensemble des doctrines philosophiques d'une époque ou d'un pays. « La philosophie grecque. »

CRITIQUE

Ces différents sens ne s'excluent pas et empiètent au contraire l'un sur l'autre ; mais les divers philosophes sont loin de considérer de même les rapports qu'ils ont entre eux. Voir ci-dessous, *Observations**.

Rad. int. : Filosofi.

Philosophie première, G. φιλοσοφία πρώτη, Aristote. « Id est φιλοσοφία ἡ περὶ τὰ πρῶτα, θεῖα, ἀκίνητα, χωριστά. » Cf. *Métaphysique*, I, 2 ; 982b9 et VI, 1, 1026a16, etc. Bonitz, sub v° ; — L. *Prima philosophia ;* D. *Erste Philosophie ;* E. *First philosophy ;* I. *Prima filosofia.*

Terme aujourd'hui peu usité, si ce n'est à titre historique. Il date d'Aristote, qui s'en est servi pour qualifier la partie de la science qu'il appelle plus proprement *théologique* (1026a19) ; elle est « *première* » par opposition à une philosophie « seconde » ou « physique » appelée quelquefois ἡ φυσική.

A. Chez Aristote (*Mét.*, I, 2 ; 982b9), dans la scolastique ; chez Descartes, partie de la science (ou philosophie) qui concerne les « premières causes » et les « premiers principes », c'est-à-dire Dieu, la création, les substances, les vérités éternelles, etc. Cf. le titre des *Méditations* de Descartes : « Meditationes de prima philosophia, in qua Dei existentia et animæ immortalitas demonstrantur. » 2e édition : « ... in quibus Dei existentia et animæ humanæ a corpore distinctio demonstrantur. » — Trad. fr., 1re édition, 1647 : « Méditations métaphysiques... touchant la philosophie première, dans lesquelles l'existence de Dieu et la distinction réelle qui est entre l'âme et le corps de l'homme, sont démontrées. »

B. Chez Bacon, recueil des principes formels communs à toutes les sciences, ou du moins à plusieurs d'entre elles. (*De dignit.*, III, i, § 4.)

Hobbes donne à cette expression un sens voisin de celui de Bacon. La seconde partie du *De Corpore*, qu'il intitule « Philosophia prima », traite : « De loco et tempore, de causa et effectu, de eodem et diverso, de quantitate, etc. »

---

impliqués : connaissance spéculative de la vérité vraie, solution pratique et ferme du problème de la destinée humaine : en un mot : règle de vie et de caractère fondée sur une certitude pensée, sur une assise de réalité aussi adéquatement connue et aussi résolument tenue que possible. Et le problème ultime qui résulte de cette dualité et de cette solidarité, c'est la question de savoir si l'unité ou pour ainsi dire l'homogénéité de la connaissance et de l'action peut être obtenue par la philosophie, ou, sinon, de chercher à quelles conditions elle peut l'être ; car nous tendons invinciblement à cette totalisation de la vérité intégrée en nous, comme à l'adaptation salutaire de notre être à l'Être. **(M. Blondel.)**

— La philosophie étudie l'esprit, non pas seulement en tant qu'il se distingue de ses objets, mais encore en tant qu'il est un élément constitutif de l'univers. Tandis que la science a pour objet la réalité en tant que matérielle (c'est pourquoi la science tend aux mathématiques, qui sont la science de la matière pure, ou, tout au moins, de l'espace), la philosophie a pour objet la réalité en tant qu'esprit. La partie la plus haute de la philosophie, comme le disait Aristote, est une « théologie » ; son objet n'est autre que l'Esprit absolu, Dieu. **(Ch. Werner.)**

Sur **Philosophie première.** — Complété, en ce qui concerne Aristote, d'après une indication de **L. Robin** ; en ce qui concerne Hobbes, d'après une indication de **F. Tönnies.**

— « La philosophie des sciences fondamentales, présentant un système de conceptions positives sur tous nos ordres de connaissances réelles, suffit par cela même pour constituer cette *philosophie première* que cherchait Bacon... » Aug. Comte, *Cours de phil. pos.*, 2e leçon. — Même sens chez J. S. Mill que chez Bacon, avec des réflexions critiques sur le sens de ce mot. *Examen de la phil. de Hamilton*, chap. xxiv.

Philosophie générale, expression fréquemment employée par Auguste Comte, au sens **B** du mot philosophie ; voir notamment la 57e leçon du *Cours de philosophie positive*. Elle est devenue courante, et a été adoptée dans l'enseignement depuis 1907 (programmes de licence) pour désigner l'ensemble des questions de philosophie que soulèvent la psychologie, la logique, la morale ou l'esthétique, mais qui n'appartiennent pas au domaine spécial de l'une de ces sciences : par exemple, la nature de la connaissance, les notions fondamentales qu'elle met en jeu ; les problèmes concernant l'Univers, Dieu, l'Esprit et les esprits individuels ; les rapports de la matière, de la vie, de la conscience ; la question du progrès. Ce terme paraît avoir été adopté, et s'être rapidement répandu, pour éviter les équivoques du mot *métaphysique**, et la défaveur qui s'attache souvent à celui-ci.

Philosophie de la nature, D. *Naturphilosophie ;* E. *Philosophy of Nature ;* I. *Filosofia della natura.*

A. Synonyme de *philosophie naturelle.* (Peu usité en français.)

B. Spécialement : ensemble des spéculations de l'idéalisme romantique allemand, en particulier de Schelling et de Hegel, sur la nature matérielle.

« Philosophie populaire », D. *Popularphilosophie.* Nom donné à l'ensemble de publications philosophiques « qui prétend continuer en Allemagne l'œuvre d'émancipation entreprise par Wolff, mais en la dégageant des formes didactiques et en l'appropriant à la culture superficielle d'un public plus étendu... Les principaux représentants de la « philosophie populaire », dont quelques-uns d'ailleurs étaient personnellement estimés de Kant, furent Mendelssohn, J.-J. Engel, Abbt, Sulzer, Garve, Feder, etc. » *Note* de Victor Delbos à la traduction des *Fondements de la Métaphysique des Mœurs* de Kant, p. 77. (Le passage auquel se rapporte cette note est un curieux éloge de la technicité et de la spécialisation du travail en matière philosophique. *Ibid.*, Préface, § 6.)

Philosophia perennis*, plebeia* philosophia. Voir ces mots.

Philosophie de l'histoire, philosophie morale, philosophie naturelle, voir ci-dessus, texte et *Observations.*

PHOBIE, D. *Phobie ;* E. *Phobia ;* I. *Fobia.* (Souvent employé comme suffixe : *agoraphobie*, etc.)

Crainte morbide d'une certaine sorte d'objets ou d'actes.

Rad. int. : Fobi.

PHONORÉCEPTION, PHOTORÉCEPTION, D. *Phonorezeption, Photorezeption ;* E. *Id. ;* I. *Fonorecezione, Fotorecezione.*

Mots introduits par Beer, Bethe et

Uexküll pour désigner l'audition et la vision du point de vue de la pure *psychologie de réaction**, en faisant abstraction de tout fait de conscience. (Vorschläge zu einer objektivierenden Nomenklatur in der Physiologie des Nervensystems[1], *Biolog. Centralblatt*, août 1899.) Ces termes ont été adoptés par le Dr NUEL (*La vision*, Paris, 1904), ainsi que d'autres expressions appartenant à la même nomenclature. On en trouvera la discussion dans les *Archives de Psychologie*, juin 1905 et mai 1906 (articles de MM. CLAPARÈDE et NUEL) et dans la *Revue scientifique*, déc. 1904 et mars 1905 (articles de M. PIÉRON).

PHOTISME, D. *Photisma ;* E. *Photism* ; I. *Fotisma.*

Mot créé par BLEULER et LEHMANN pour désigner les phénomènes synesthésiques consistant en images visuelles lumineuses ou colorées. (*Zwangsmässige Lichtempfindungen durch Schall*[2], Leipzig, 1881.)

Rad. int. : Fotism.

PHRÉNOLOGIE, D. *Phrenologie ;* E. *Phrenology ;* I. *Frenologia.*

Nom sous lequel on désigne ordinairement la théorie de GALL (1758-1828), d'après laquelle les traits du caractère et les facultés intellectuelles se manifestent chacun par une saillie ou « bosse » d'un point déterminé du crâne. Son principal ouvrage s'intitule : *Sur les fonctions du cerveau et sur celles de chacune de ses parties*, etc. (1822 et suiv.). Lui-même ne se servait pas de ce mot, mais des termes *craniologie* et *cranioscopie*. Il a été cependant adopté par Aug. COMTE : « Je ne crois pas devoir me refuser à employer ici le nom déjà usité, de phrénologie, introduit dans la science par Spurzheim, quoique Gall s'en soit sagement abstenu, même après l'avoir vu admettre. Mais je ne m'en servirai jamais qu'à ces deux indispensables conditions, trop méconnues aujourd'hui du vulgaire des phrénologistes : 1° qu'on n'entendra point désigner ainsi une science faite, mais une science entièrement à faire, dont les principes philosophiques ont été jusqu'ici seuls convenablement établis par Gall ; 2° qu'on ne prétendra point cultiver cette étude isolément du reste de la physiologie animale... C'est pourquoi je préférerai souvent la dénomination, moins rapide sans doute, mais à mon gré beaucoup plus rationnelle, de *physiologie phrénologique.* » *Cours de phil. pos.*, leçon 45, note.

Cf. *Localisations**.

Rad. int. : Frenologi.

Phylogénèse ou phylogénie, voir *Ontogénèse*.

PHYLUM, D. E. I. *Phylum.*

Synonyme de *lignée ;* suite des formes qui, dans l'hypothèse transformiste, ont été revêtues par les ascendants d'une espèce actuelle.

« PHYSICALISME », D. *Physikalismus*, terme créé par M. R. CARNAP, dans l'article Die physische Sprache als Universalsprache der Wissenschaft[1] (*Erkenntnis*, vol. II, 1931, p. 462) et adopté d'abord dans l'École de Vienne, pour désigner la doctrine d'après laquelle la langue de la physique est, en droit, la langue de toute science, aussi bien de ce qu'on nomme sciences morales que des sciences de la nature. Voir, du même auteur, Psychologie in physikalischer Sprache : « Jeder Satz der Psychologie in physikalischer Sprache formuliert werden kann... Dies ist eine Teilthese der allgemeinen These der Physikalismus, dass die physikalische Sprache eine Universalsprache ist[2]. » *Erkenntnis*, III, 1932, p. 107. Voir *Behaviorism**.

Cf. Ph. FRANK, *Théorie de la connaissance et physique moderne*, trad. du Général Vouillemin, « revue et mise à jour par l'auteur », Actualités scientifiques, 97 (1934), notamment p. 43 : « Il ne s'agit dans tous les cas que de mettre en correspondance nos expériences vécues et un système symbolique. En aucun endroit le physicien ne sera obligé de dire : ici finit ma tâche, ici commence celle du philosophe. »

C'est aussi cette doctrine que les auteurs appartenant à ce groupe ont appelée *science unitaire*, *théorie de l'unité de la science* (D. *Einheitliche Wissenschaft ;* E. *Unified Science*, *Unity of science*). Voir *The Journal of Unified Science*, faisant suite à la Revue *Erkenntnis* à partir de 1938 (**S**).

«PHYSICISME.» — M. R. RUYER définit le *physicisme :* « la thèse que toute réalité est fondamentalement un fait ou un événement physique, localisé, figuré et daté ; la thèse que rien n'est dispensé d'exister physiquement, de figurer à sa place et à son rang dans le tableau par lequel la physique représente le continuum d'espace-temps ; la thèse que rien, ni valeur ni signification, ne voltige au-dessus du monde des êtres étendus et présents ». Ce qui est vivant et ce qui est mort dans le matérialisme, *Revue philosophique*, 1933, II, p. 29.

« PHYSICO-THÉOLOGIQUE (preuve) de l'existence de Dieu » ; D. « *Physicotheologischer Beweis* vom Dasein Gottes ». KANT, *Krit. der reinen Vernunft*, Transc. dial., II, ch. II, section 3, § 3 et 6.

Argument pour l'existence de Dieu tiré des caractères d'ordre, de finalité et de beauté que présente le monde, de l'unité qu'il manifeste, et de l'impossibilité d'admettre que ces caractères soient un effet du hasard. — Cf. *cosmologique** et *ontologique**.

Rad. int. : Fiziko-teologial.

PHYSIOGNOMONIE, D. *Physiognomik ;* E. *Physiognomonics ;* I. *Fisiognomonia.*

Science du rapport entre le caractère

1. *Préliminaires à une nomenclature objectivante dans la physiologie du système nerveux.* — 2. *Sensations lumineuses déterminées par des sons intenses.*

1. *La langue de la physique comme langue universelle de la science.* — 2. « Toute proposition de psychologie peut être formulée en termes de la langue de la physique... C'est une thèse partielle de la thèse générale du physicalisme, à savoir que la langue de la physique est une langue universelle. »

Sur **Physicisme.** — Texte communiqué par M. **M. Marsal,** ainsi que le passage suivant de RENOUVIER, où ce mot est aussi employé, mais pour désigner la doctrine des « physiciens » de l'École d'Ionie : « Nous nous permettons le mot *physicisme* emprunté au primitif positivisme saint-simonien, parce que le terme de *physiologie*, qui conviendrait ici, comme étant celui dont se servaient les Grecs eux-mêmes, a pris dans notre langue un sens beaucoup trop spécial ; et nous ne saurions non plus appliquer la dénomination d'*empirisme* à la méthode d'une école aussi spéculative et aprioriste que l'ont été les philosophies d'un Anaximandre, d'un Héraclite ou d'un Démocrite. » *Histoire et solution des problèmes métaphysiques*, p. 25 (note). Renouvier emploie aussi en ce sens le mot « physiciste. » Cf. *Transformisme**, **B.**

Sur **Physico-théologique*.** — *Physicotheology* est le titre d'un ouvrage de DERHAM (1714) ; et beaucoup d'autres mots (*astrothéologie*, etc.) avaient été formés sur le même modèle pour désigner les preuves de l'existence de Dieu, tirées de l'observation empirique de la nature. Voir Paul JANET, *Les causes finales*, 1re partie, chap. II.

Dans la *Critique du Jugement*, Kant appelle aussi la preuve physico-théologique *der physisch-teleologische Beweisgrund*, « la preuve physico-téléologique ». Voir la remarque finale « Allgemeine Anmerkung zur Teleologie » (Remarque générale sur la téléologie), Ed. Kirchmann, 372-375.

et l'aspect physique des individus, et spécialement entre le caractère et les traits du visage. — Art de deviner le caractère d'après ces signes extérieurs.

PHYSIOLOGIE, D. *Physiologie ;* E. *Physiology ;* I. *Fisiologia.*

A. Proprement, étude des *fonctions* des corps vivants, par opposition à l'étude de leur forme et de leur structure, qui sont l'objet de la morphologie et de l'anatomie. « Physiologie animale ; physiologie végétale. » — Par extension, s'est dit quelquefois de l'étude des fonctions mentales ; mais c'est, en général, pour faire entendre que ces fonctions, si elles étaient mieux connues, se ramèneraient à celles du système nerveux ; voir par exemple la *Physiology and Pathology of Mind* de MAUDSLEY (1867).

En ce sens, malgré leur étymologie commune, *physiologie* s'oppose à *physique*, qui désigne l'étude des phénomènes matériels non vitaux.

B. Par opposition à *psychologie* et à *psychologique*, *physiologie* et *physiologique* se disent d'une manière très large de tout ce qui, dans l'homme, est considéré comme appartenant au corps et non à l'esprit. — Dans ce cas, ils peuvent, au contraire, devenir synonymes de *physique* (sub. masc. ou adj.). On parle au même sens du rapport entre les phénomènes physiologiques et psychologiques, ou du rapport entre « les événements physiques et moraux » (p. ex. TAINE, *De l'Intelligence*, I, livre IV, ch. II) ; et l'on dit parallélisme* psychophysique ou psycho-physiologique.

Rad. int. : Fiziologi.

1. PHYSIQUE, adj., D. *Naturphysisch, physikalisch ;* E. *Physical ;* I. *Fisico.*

A. Qui concerne la nature : « la doctrine théologique et physique des stoïciens... est un panthéisme vitaliste ». RENOUVIER, *Phil. ancienne*, II, 253.

B. Opposé à *métaphysique :* naturel, appartenant au monde phénoménal, qui peut être objet de connaissance expérientielle. « Atque ita jam habemus necessitatem physicam ex metaphysica... » LEIBNIZ, *De Rerum originatione radicali*, § 5.

C. Opposé à *moral*, *psychologique :* qui appartient à la matière.

1° En tant que le domaine de la détermination matérielle s'oppose à la liberté de l'esprit. « Patet etiam quomodo Deus non tantum physice sed et libere agat, sitque in ipso rerum cursu non tantum efficiens, sed et finis... » LEIBNIZ, *Ibid.*, § 8 (où il rapproche *perfectissimus physice* et *perfectissimus metaphysice*).

2° En tant que le corps d'un individu s'oppose à son esprit ; et, dans ce cas, *physique* se dit même des phénomènes psychologiques qui intéressent spécialement le corps : « Une excitation physique... Les manifestations physiques de la douleur... Le plaisir physique comme le plaisir esthétique est accompagné de dilatation des vaisseaux. » RIBOT, *Psychologie des sentiments*, p. 52. — « Le mal physique consiste dans la souffrance. » (Par opposition au *mal métaphysique*, qui est l'imperfection, et au *mal moral*, qui est le péché.) LEIBNIZ, *Théodicée*, I, § 21.

L'adjectif, en ce sens, est très souvent employé substantivement : « Le physique », c'est-à-dire ce qu'il y a de physique en tel être. CABANIS, « *Rapports du physique et du moral de l'homme* » (1802) ; développement d'un mémoire antérieur : « Considérations générales sur l'étude de l'homme et sur les rapports de son organisation *physique* avec ses facultés intellectuelles et morales » (1796).

D. Opposé à *mathématique :* qui concerne des corps réels, et non des abstractions schématiques : « Optique géométrique, optique physique » ; — ou, dans le même sens, à *rationnel :* « Mécanique rationnelle, mécanique physique. »

« Possibilité, impossibilité physique. » Cf. *Possible**.

E. Opposé à *chimique.* Qui concerne les phénomènes molaires, ceux qui n'altèrent pas la structure moléculaire spécifique des corps. (La constitution de la chimie physique atténue d'ailleurs beaucoup la valeur de cette distinction.) Cf. *Physique*, 2.

Rad. int. : **A. B.** Natural ; **C.** Korpal ; **D. E.** Fizikal.

2. PHYSIQUE, subst. fém. — D. *Physik ;* E. *Natural philosophy, Physics ;* I. *Fisica.*

A. Science de la nature, en général. L'une des trois divisions de la philosophie dans l'Académie, chez les stoïciens, etc. — « La physique de Straton occupe une place intermédiaire entre la physique d'Aristote, où le monde et ses éléments... sont doués de propriétés vitales, et celle d'Épicure, où le principe de l'être est regardé comme inerte. » RENOUVIER, *Phil. ancienne*, II, 242. Cf. « l'arbre de la science » de Descartes, dans la *Préface* des *Principes de la philosophie*, § 12. — Ce sens a vieilli ; on n'emploie plus le mot dans cette acception qu'en parlant de doctrines anciennes.

B. Science des phénomènes physiques, au sens **D** de ce mot : mouvement, pesanteur, pression, chaleur, lumière, son, électricité, etc. — La physique, ainsi entendue, et la chimie, sont souvent réunies sous le nom de *sciences physiques* (par opposition aux sciences *biologiques*, appelées aussi sciences *naturelles*).

Rad. int. : Fizik.

3. Physique, subst. masc. — Voir *physique*, **1, B,** 2°.

PITHIATIQUE (de πείθειν, persuader, et ἰατικός, qui guérit).

A. Proprement, se dit de la méthode qui consiste à traiter des maladies ou des accidents, soit nerveux (physiologiques), soit mentaux, par le moyen de la suggestion*, au sens large.

B. Par extension, se dit des maladies ou des accidents eux-mêmes qui paraissent justiciables de ce traitement : « Les ébranlements physiques et surtout les secousses morales... peuvent jouer un rôle indirect dans le développement des troubles pithiatiques. » BABINSKI et DAGNAN, Émotion et hystérie, *Journal de Psychologie*, mars 1912, p. 118.

C. Se dit aussi de l'interprétation par laquelle on juge que certains phénomènes ont ce caractère, ou de l'explication de ceux-ci par la suggestion. « ... Faire l'essai de l'explication pithiatique, c'est-à-dire voir dans quelle mesure les accidents en question sont curables par persuasion et explicables par les auto-suggestions et suggestions des sujets. » G. DUMAS, *Troubles mentaux et troubles nerveux de guerre*, ch. VII : « Interprétation pithiatique. »

Rad. int. : **A.** Pitiatik ; **B. C.** Pitiatikal.

PLAISIR, D. *Vergnügen ;* E. *Pleasure ;* I. *Piacere.*

A. L'un des types fondamentaux *d'affection**. On discute sur la question de savoir s'il peut être défini. Voir ci-dessous, *Observations*. On ne doit pas le confondre avec la *joie** ni le *bonheur**. Voir ces mots, et cf. aussi *douleur**, où nous avons indiqué les spécifications de sens proposées par J. M. BALDWIN, MÜNSTERBERG, FLOURNOY et VILLA.

B. Au sens restreint (particulièrement en morale) : jouissances sensuelles, distractions, amusements. « Un homme de plaisir. — Vivre dans les plaisirs. »

Sur Physiognomonie. — Φυσιογνωμονεῖν, chez Aristote, signifie juger du caractère d'après des signes extérieurs. D'où *physionomie*, qui a eu tout d'abord le sens que nous donnons aujourd'hui à physiognomonie. On trouve dans Pascal, en ce sens, *faire une physionomie* (*Pensées*, éd. Brunsch., n° 684). **(J. Lachelier.)**

CRITIQUE

Outre la dualité de sens indiquée ci-dessus, qui donne naissance à bien des équivoques dans la question de la « morale du plaisir », Il y a lieu de signaler les deux sophismes suivants, qui tiennent à la difficulté, sinon à l'impossibilité de définir le plaisir :

1° On confond la satisfaction objective de la tendance avec l'idée et la prévision de l'état affectif qui en résulte ; état affectif qui, d'ailleurs, est aussi appelé du nom de « satisfaction ». De ce que les hommes agissent suivant leurs tendances, on conclut ainsi qu'ils *cherchent* leur « plaisir », en tant que satisfaction consciente et imaginée d'avance.

2° On confond le « plaisir », sensuel ou non, mais résultant des tendances naturelles et spontanées de l'être, dont l'exercice n'exige pas d'effort, avec l'*approbation* que la conscience réfléchie accorde à une certaine conduite, et qui détermine la volonté à agir dans ce sens, fût-ce à grand peine. On conclut alors que l'homme qui se domine lui-même le fait en définitive parce que, tout compte fait, il a plus de « plaisir » à agir ainsi que de la manière opposée, et par suite, que son mécanisme mental est le même que celui de l'homme qui se laisse aller à ses penchants.

Rad. int. : Plezur.

« PLASMA germinatif » (D. *Keimplasma*) dans la théorie de WEISMANN, s'oppose à *Soma*, ou à *Plasma somatique*. Le premier est, pour lui, une réserve cellulaire indifférenciée, apte à reproduire l'être vivant tout entier, qui se conserve dans les organes sexuels et se transmet directement de génération en génération, de telle sorte qu'il est virtuellement immortel ; le second est celui qui se différencie de manière à former les divers organes du corps individuel, et qui, par suite, aboutit nécessairement à la mort. A. WEISMANN, *Die Continuität des Keimplasmas als Grundlage einer Theorie der Vererbung*[1] (1886).

« PLEBEIA philosophia », expression employée quelquefois en parlant du matérialisme, de l'empirisme, ou de l'appel au sens commun. Elle vient de CICÉRON : « Licet concurrant plebeii omnes philosophi (sic enim ii qui a Platone et Socrate et ab ea familia dissident appellari videntur)... » *Tusculanes*, I, 23. (Il s'agit de la preuve de l'immortalité de l'âme dans le *Phèdre* de PLATON.)

1. *La continuité du plasma germinatif, en tant que fondement d'une théorie de l'hérédité.*

Sur **Plaisir.** — HAMELIN, notamment, estime que le plaisir peut être défini : « ... Les psychologues qui soutiennent l'impossibilité de définir le plaisir et se satisfont en déclarant que le plaisir est ce que chacun sait, méconnaissent les limites inhérentes à toute définition et tombent ensuite, sans y être forcés, dans un sensualisme trop désespérant ou trop commode. Il ne se peut pas que l'attribut dans une définition soit tout à fait adéquat au sujet : car l'attribut décompose le défini que le sujet seul exprime sous sa forme synthétique et avec la marque de l'unité. Sous cette réserve, il est possible, semble-t-il, de définir le plaisir ; et autrement bien entendu, que par une définition causale... On le définit à vrai dire lorsqu'on le présente comme l'appréciation par le sujet lui-même, et à son point de vue de sujet, de l'état dans lequel l'a mis la satisfaction d'une tendance. Cette subjectivité du plaisir, sur laquelle d'ailleurs on a souvent insisté à d'autres égards, est ce qui en fait la chaleur, le caractère affectif. » *Essai*, p. 441. **(L. Robin.)**

— « HAMELIN se leurre quand il prétend définir le plaisir autrement que par une définition causale. Sa définition est causale. De plus, la valeur de celle-ci est fonction de ce qu'il entend par tendance. Il ne saurait désigner par là un commencement de mouvement, car dans ce cas, que signifierait satisfaction ? — Des deux termes, *plaisir et tendance*, l'un est nécessairement premier. Et dans l'ordre du connaître, en psychologie, c'est plaisir qui doit être retenu comme indéfinissable. » **(M. Marsal.)**

PLOUTOCRATIE, D. *Plutokratie ;* E. *Plutocracy* et *Ploutocracy ;* I. *Plutocrazia.*

A. Situation sociale dans laquelle le pouvoir appartient en fait aux riches, ou plus exactement, dans les sociétés modernes, aux dirigeants des grandes sociétés financières, industrielles ou commerciales. — Il faut remarquer que ce terme ne désigne pas, comme *aristocratie** ou *démocratie**, un principe de gouvernement accepté et défini, mais un état de fait, et qu'il contient actuellement un import nettement péjoratif. Et même, contrairement à la remarque de Platon (voir *Aristocratie*), il n'y a point dans ce cas de terme laudatif qui désigne la même situation politique, avec l'idée que ce pouvoir s'exerce dans l'intérêt public.

« J'appelle ploutocratie un état de société où la richesse est le nerf principal de toutes les choses, où l'on ne peut rien faire sans être riche, où l'objet principal de l'ambition est de devenir riche, où la capacité et la moralité s'évaluent généralement (et avec plus ou moins de justesse) par la fortune, de telle sorte, par exemple, que le meilleur critérium pour prendre l'élite de la nation soit le cens. » RENAN, *L'avenir de la science*, 415.

B. Les individus qui exercent ce pouvoir. « Une ploutocratie peu cultivée. »

Rad. int. : Plutokrati.

PLURAL (JUGEMENT), D. *Plurales (Urteil).*

SIGWART appelle ainsi (*Logik*, I, sect. 5) les jugements qui s'appliquent à une multiplicité de sujets, soit énumérés séparément *(jug. copulatif)* ; soit réunis en un terme général *(jug. plural proprement dit)*. Il les oppose au jugement simple, *einfaches Urteil*, qui a pour sujet soit un terme singulier, soit un terme pris sans considération d'extension, par ex. : « Le sang est rouge. »

PLURALISME, D. *Pluralismus ;* E. *Pluralism ;* I. *Pluralismo.*

A. Chez WOLFF et chez KANT, terme opposé à celui d'*Egoïsmus*, au sens de *Solipsisme**. Cf. *Égoïsme*, **A.** — Ce sens a été absorbé par le suivant.

B. Doctrine selon laquelle les êtres qui composent le monde sont multiples, individuels, indépendants, et ne doivent pas être considérés comme de simples modes ou phénomènes d'une réalité unique et absolue : LOTZE paraît être le premier qui ait employé le mot en ce sens, dans sa *Metaphysik* (1841). Il se dit souvent, en Allemagne, de la doctrine de HERBART, par opposition à celles de Schelling et de Hegel. Ce terme s'applique aussi à la philosophie de RENOUVIER (bien que lui-même ne l'ait pas employé pour qualifier sa doctrine), à celles de W. JAMES (voir notamment *A pluralistic universe*, 1909), de F. C. S. SCHILLER, etc. — On l'oppose généralement à *Monisme* au sens **B.**

REMARQUE

Le mot *pluralisme* a été pris dans un sens un peu différent par BOEX-BOREL (J.-H. Rosny aîné). Il désigne pour lui cette thèse que la diversité, l'hétérogénéité, la discontinuité l'emportent partout, dans l'ordre scientifique, sur l'identité, l'homogénéité, la continuité. (*Le pluralisme*, 1909.)

Rad. int. : **B.** Pluralism.

Pluralitaire, comme *pluraliste.* (RENOUVIER, *Philosophie ancienne*, I, 162.)

PLURATIF, E. *Plurative.*

On appelle proposition plurative une proposition plurale, mais non univer-

selle, dans laquelle l'extension du sujet est déterminée par des expressions telles que : *peu, beaucoup, la plupart, quelques... seulement.* Elle se distingue donc de la particulière, où la quantité du sujet est représentée par *quelques* (c'est-à-dire *au moins un*). Elle peut même admettre une quantification numériquement définie, comme en matière statistique. Voir Keynes, *Formal Logic*, § 68 et cf. *Probabilité**.

« PLURIVALENT », néologisme. Mot à mot : ayant plusieurs valeurs. Se dit :

1° De ce qui peut prendre plusieurs formes, ou produire plusieurs effets différents, sans qu'on puisse assigner des conditions déterminantes à chacun de ces divers cas : « La tendance élémentaire est une forme plurivalente et transposable. » A. Burloud, *Le caractère*, p. 22.

2° D'un calcul logique qui admet pour les propositions d'autres valeurs que *vrai* et *faux*.

PLURIVOQUE, D. *Mehrdeutig ;* E. *Plurivocal ;* I. *Plurivoco.*

Qui a plusieurs sens.

PNEUMATIQUE, adj. et subst., du G. πνευματικός très usité en divers sens, en particulier dans le Nouveau Testament, où il signifie *spirituel.* — D. *Pneumatisch, -tik ;* — E. *Pneumatic, -tical ; Pneumatics ;* — I. *Pneumatico, -tica.*

A. Adj. — Dans la langue du gnosticisme, les hommes sont appelés, suivant leur degré de perfection spirituelle, *hyliques, psychiques* ou *pneumatiques.*

B. Subst. — Science des choses spirituelles ; psychologie. (Le sens paraît avoir été flottant.) « Les perceptions insensibles sont d'un aussi grand usage dans la pneumatique que les corpuscules en physique. » Leibniz, *Nouv. Essais*, Préf. § 11. — Mais plus loin : « Excepté peut-être les mathématiques, on ne considère la faculté de philosophie que comme une introduction aux autres. C'est pourquoi l'on veut que la jeunesse y apprenne l'histoire, et les arts de parler, et quelques rudiments de la théologie et de la jurisprudence naturelles indépendantes des lois divines et humaines, sous le titre de métaphysique ou *pneumatique*, de morale et de politique, avec quelque peu de physique encore, pour servir aux jeunes médecins. » Leibniz, *Nouveaux Essais*, liv. IV, ch. xxi.

Kant appelle *pneumatisme* le spiritualisme substantialiste (*Crit. de la R. pure*, Dial. transc. Antinomie de la R. pure).

CRITIQUE

Ces termes sont tombés en désuétude.

PNEUMATOLOGIE, D. *Pneumatologie ;* E. *Pneumatology ;* I. *Pneumatologia.*

Comme *Pneumatique*, au sens **B.** « La connaissance spéculative de l'âme dérive en partie de la théologie naturelle et en partie de la théologie révélée, et s'appelle *pneumatologie* ou *métaphysique particulière.* » (Par opposition à la *métaphysique générale*, — science de l'être, ou « ontologie ».) D'Alembert, *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*, § 73. — Cf. le tableau synoptique joint à cet ouvrage, où la *Science de l'homme* est divisée en Pneumatologie, Logique et Morale. Mais la *Pneumatologie* n'est pas nécessairement restreinte à la connaissance de l'âme humaine. Elle traite de tous les êtres spirituels. Voir *Observations.*

On trouve même dans *Franck*, sub V°, un assez long article de Bersot, considérant la Pneumatologie comme science des esprits *autres* que les hommes et Dieu (Anges, démons, esprits élémentaires, âmes desincarnées). Il la rapproche du spiritisme.

Rad. int. : Pneumatologi.

Sur **Pneumatologie.** — Article complété conformément à une indication de **L. Boisse,** dont voici le texte justificatif : « Vox *pneumatologia* a πνεῦμα, spiritus et λόγος, sermo, vocibus graecis oriens, idem significat ac *sermo de spiritu.* Omnis spiritus qui excorgitari potest, est increatus vel creatus. Solus Deus est spiritus increatus ; mens humana est substantia spiritualis, ut infra probaturi sumus, et creata. Item Angeli sunt spiritus creati. Pneumatologiam igitur in tres partes dividemus : prima erit de Deo et ejus attributis ; secunda, de Angelis ; et tertia de mente humana, ejusque facultatibus et proprietatibus. » *Institutiones philosophicae* ad usum seminariorum et collegiorum, auctore J. B. Bouvier, episcopo Cenomanensi (7e éd., 1844).

POINT, G. Στιγμή (de στίζω, piquer) ; D. *Punktum, Punkt ;* E. *Point* (*Dot*, s'il s'agit d'un point matériel) ; — I. *Punto.*

A. Au sens propre, « point physique » : minimum d'espace perceptible.

B. « Point mathématique » : concept qui peut, soit être pris pour l'un des indéfinissables de la géométrie, soit être défini par d'autres notions ; et notamment :

1° L'indivisible ayant une position dans l'espace : « Ἡ στιγμὴ μονάς ἐστι θέσιν ἔχουσα. » Aristote, Περὶ ψυχῆς, I, 4 ; 409a6. — Cf. *Métaph.*, V, 6 ; 1016b29 sqq : « Τὸ δὲ μηδαμῇ διαιρετὸν κατὰ τὸ ποσὸν στιγμὴ καὶ μονάς· ἡ μὲν ἄθετος μονάς, ἡ δε θετὸς στιγμή. »

2° L'intersection de deux lignes.

3° La limite d'un volume qui décroît indéfiniment selon toutes ses dimensions.

C. « Point métaphysique » : expression appliquée par Leibniz aux monades ou « atomes de substance ». « Ils ont quelque chose de vital et une espèce de perception, et les points mathématiques sont leurs points de vue pour exprimer l'univers ; mais quand les substances corporelles sont resserrées, tous leurs organes ensemble ne forment qu'un point physique à notre égard. » *Système nouveau de la nature et de la communication des substances*, § 11.

Rad. int. : Punt.

1. POLÉMIQUE, adj. (du G. πόλεμος, guerre ; mais le mot en français n'a jamais le sens propre qui correspondrait à cette étymologie) ; D. *Polemisch, Streit... ;* E. *Polemic, Polemical ;* I. *Polemico.*

Relatif à la discussion, ou qui constitue une discussion publique. « Ouvrage polémique. » — « Argument polémique. »

Méthode polémique, ensemble des procédés de discussion (orale ou écrite) en tant qu'on peut y distinguer les arguments ou les attitudes légitimes de ceux qui présentent un caractère incorrect ou fallacieux.

2. POLÉMIQUE, subst. D. *Polemik ;* E. *Polemics ;* I. *Polemica.*

Échange plus ou moins prolongé d'écrits pour et contre une opinion ou une doctrine.

Rad. int. : Polemik.

1. POLITIQUE, adj. D. *Politisch ;* E. *Political ;* I. *Politico.*

A. Au sens large et étymologique (rare) : qui a trait à la vie collective dans un groupe d'hommes organisé (πόλις). Le mot ne retient guère ce sens que dans quelques expressions telles qu' « économie politique », ou dans la traduction du G. πολιτικός.

B. Spécialement (sens usuel) : qui concerne l'État et le gouvernement, par opposition soit aux faits économiques et aux questions dites sociales*, soit à la justice et à l'administration, soit aux autres activités de la vie civilisée, telles que l'art, la science, l'enseignement, la défense nationale.

C. Qui est d'une bonne politique, au sens **C ;** opposé à *impolitique.* — En parlant des hommes, même acception que *politique*-**2,** subst., au sens **B.**

2. POLITIQUE, subst. masc. D. *Politiker ;* E. *Politician ;* I. *Politico.*

A. Homme d'État.

B. Homme habile à organiser et à diriger sa conduite dans ses rapports avec les autres hommes.

Rad. int. : Politikist.

3. POLITIQUE, subst. fém. D. *Politik ;* E. *Politics ;* I. *Politica.*

A. Science politique : étude ou connaissance des faits politiques au sens **B,** rarement au sens **A.**

B. Action politique, exercice des activités politiques, au sens **B.** « Faire de la politique. »

C. Par extension, action conduite suivant un plan élaboré d'avance. (Sens récent.) « Une politique des moyens de transport. »

Rad. int. : Politik.

« POLITISME », D. *Politismus.* Terme employé par Eucken pour caractériser le fait (dangereux, pense-t-il), que dans les sociétés modernes toute la vie de l'individu, spirituelle aussi bien que matérielle, tend à être soumise de plus en plus à l'influence de l'État et à recevoir son empreinte.

POLYGENÈSE, (S).

POLYGÉNÉTISME, Polygénisme, D. *Polygenismus ;* E. *Polygenism ;* I. *Poligenismo.*

A. *Caractère* de ce qui se transforme en allant d'une multiplicité ou d'une diversité primitives à une multiplicité ou une diversité moindres. Cette marche à l'unité peut s'entendre en deux sens :

1° Des éléments, différents ou non en caractère, mais qui ont existé d'abord à part, se combinent en un système unique, dans lequel leur diversité d'origine n'apparaît plus : tel est, par exemple, dans l'ordre physique, un individu, en tant qu'il descend d'ancêtres appartenant à diverses familles ou même à diverses races ; dans l'ordre intellectuel, une théorie physique où se combinent des apports logiques, arithmétiques, géométriques, technologiques, etc. Cf. *Colligation*.*

2° Un système primitivement très riche et très complexe se simplifie par élimination de certains éléments, ou par assimilation entre quelques-uns d'entre eux : par exemple, dans l'ordre physique, l'égalisation des niveaux ou des pressions ; dans l'ordre intellectuel, la simplification des formes grammaticales. Cf. *Involution*.*

B. *Doctrine* d'après laquelle les transformations, soit dans un ordre donné de faits, soit dans l'ensemble des faits observables, se font suivant l'un des deux types indiqués ci-dessus.

Se dit en particulier :

1° De la doctrine d'après laquelle l'espèce humaine descendrait de plusieurs couples n'ayant pas eux-mêmes d'ascendants communs, au moins parmi les formes animales les plus rapprochées de la forme humaine ; et plus généralement de la doctrine d'après laquelle une espèce vivante peut descendre de plusieurs individus distincts n'ayant pas eux-mêmes d'ancêtres communs.

2° De la doctrine d'après laquelle plusieurs espèces vivantes, appartenant à un même embranchement, peuvent descendre directement, et chacune pour son compte, d'une ou de plusieurs espèces vivantes appartenant à un embranchement différent ; de sorte que les espèces appartenant à un même embranchement ne proviennent pas nécessairement d'une espèce-souche unique qui aurait été la première représentante de cet embranchement.

3° De la doctrine d'après laquelle les phénomènes constituant la vie auraient commencé sur le globe terrestre sur divers points ou à diverses époques (soit sous une forme sensiblement identique, soit sous des formes légèrement différentes).

REMARQUE

Au sens **A,** on dit aussi, quoique plus rarement, *polygénèse.* (V. au *Supplément.*)

Rad. int. : **A.** Poligen ; **B.** Poligenism.

« POLYPSYCHISME », terme créé par Durand (de Gros) pour représenter la doctrine qu'il définit ainsi : « Je pose en fait que chacun des centres nerveux du cordon médullaire est un petit cerveau et qu'il possède comme tel tout ce qu'il y a d'essentiel dans les attributions du grand centre céphalique lui-même ; autrement dit, je soutiens que ces centres nerveux subordonnés sont les sièges d'autant de centres psychiques en tout comparables au centre psychique qui occupe le cerveau et que nous appelons le *moi.* » *Les origines animales de l'homme* (1871), 1re partie : Le Polyzoïsme, p. 36. « Reconnaître que les centres nerveux des systèmes réflexes sont assimilables au cerveau sous le triple rapport histologique, organologique et physiologique, ainsi que de nos jours tout le monde l'admet ; et nier en même temps, comme le fait la physiologie classique, que ces cerveaux inférieurs soient pourvus de l'activité psychique, c'est-à-dire de la conscience du moi, est aussi irrationnel que de faire du *moi* l'attribut propre du cerveau de l'homme à l'exclusion du cerveau de toutes les autres espèces animales. » *Ibid.*, p. 38. Cf. les autres écrits de Durand (de Gros), spécialement : *Ontologie et psychologie physiologique*, *Questions de philosophie morale et sociale*, etc.

POLYMATHIE, G. πολυμαθία, πολυμάθεια (mot à mot, « grande instruction » ; mais déjà usité en grec avec une nuance péjorative). Accumulation de connaissances nombreuses et non ramenées à l'unité. Souvent employé par Malebranche pour désigner l'érudition curieuse et inutile : « Il n'y a que la fausse science et l'esprit de polymathie qui aient pu rendre les citations à la mode comme elles l'ont été jusqu'ici. » *Rech. de la Vérité*, IV, ch. viii.

Rad. int. : Polimati.

« POLYRÉALISME », terme employé dans son enseignement par F. Rauh, pour désigner la doctrine d'après laquelle il existe plusieurs ordres de réalités entre lesquelles il n'y a pas de commune mesure : réalité sensible, réalité logique et mathématique, réalité morale, etc.

POLYSÉMIE, D. *Polysemie ;* E. *Polysemy ;* I. *Polisemia.*

A. Propriété que possède un mot (à une époque donnée) de représenter plusieurs idées différentes ; s'oppose à *Polylexie*, quelquefois employé par les linguistes contemporains pour désigner l'existence de plusieurs synonymes exprimant la même idée.

B. Phénomène sémantique par lequel un mot s'étend d'un sens primitif à plusieurs autres.

Voir Bréal, *Essai de Sémantique*, ch. xiv : « La polysémie. »

Rad. int. : Polisemi.

POLYSYLLOGISME, D. *Polysyllogismus ;* E. *Polysyllogism ;* I. *Polisillogismo.*

Chaîne de deux ou de plusieurs syllogismes, tels que la conclusion de chacun d'eux devienne l'une des prémisses du suivant. De deux syllogismes consécutifs dans une chaîne de cette sorte, le premier est dit *prosyllogisme* par rapport au second, le second *épisyllogisme* par rapport au premier. (Keynes, *Formal Logic*, III, 7.)

Le *Sorite** est un polysyllogisme abrégé en sous-entendant les conclu-

---

Sur **Polypsychisme.** — Article ajouté sur la proposition de M. **D. Parodi,** qui nous a communiqué les textes cités.

sions intermédiaires et les prémisses qui en sont la répétition.
Rad. int. : Polisilogism.

POLYTÉLISME. — « Nous proposons d'appeler par analogie (avec *polysémie**) *polytélisme* la multiplicité des fins qu'un même moyen permet d'atteindre. » C. BOUGLÉ, Remarques sur le polytélisme, *Rev. Métaph.*, sept. 1914. — Cf. du même auteur, *L'Évolution des valeurs*, p. 89-90. Ce terme, depuis lors, paraît être entré dans l'usage.
Rad. int. : Politelism.

POLYTHÉISME, D. *Polytheismus ;* E. *Polytheism ;* I. *Politeismo.*

Religion ou philosophie qui admet l'existence de plusieurs dieux. « Nos spéculations de croyance morale, en nous conduisant à la thèse de l'immortalité des personnes, nous ont d'avance et nécessairement ouvert la voie du polythéisme par les apothéoses : le progrès de la vie et de la vertu peuple l'univers de personnes divines, et nous serons fidèles à un sentiment de religion ancien et spontané quand nous appellerons des Dieux celles dont nous croirons pouvoir honorer la nature et bénir les œuvres... Mais, c'est une induction très naturelle aussi que de placer dans le ciel, c'est-à-dire dans les régions supérieures de la conscience et de la nature, des séries d'êtres qui surpassent l'homme en intelligence, en organisation, en pouvoir, en moralité. Enfin, ce polythéisme est loin d'être inconciliable avec l'unité de Dieu... car le Dieu un, Dieu, serait alors la première de ces personnes surhumaines, *rex hominum deorumque.* » RENOUVIER, *Essais de Crit. générale*, II. *Psychologie rationnelle*, ch. XXV.
Rad. int. : Politeism.

POLYVALENT, (S).

Ponendo-tolleus, voir Disjonctif*.

PONT AUX ANES, L. *Pons asinorum ;* D. *Eselsbrücke ;* E. *Asses' bridge.*

A. Figure schématique de logique résumant les formules qui servent à la découverte du moyen terme. Elle est reproduite dans PRANTL, *Gesch. der Logik*, IV, 206, d'après PETRUS TARTARETUS (fin du XVe siècle).

B. Se dit familièrement, dans la langue moderne, d'une chose banale et facile, d'une théorie ou d'un procédé bien connus ; en particulier du théorème du carré de l'hypoténuse. Voir divers exemples de VOLTAIRE dans Littré, v° *Pont*, 14.

REMARQUE

Le passage du premier sens au second est expliqué par le texte suivant de Petrus Tartaretus, cité par Prantl, et dans lequel on voit aussi que le nom et la chose remontent à une époque plus ancienne : « Ut ars inveniendi medium cunctis sit facilis, plana et pespicua, ad manifestationem ponitur sequens figura, quae communiter propter ejus apparentem difficultatem *pons asinorum* dicitur, licet intellectis dictis, in hoc passu omnibus possit esse familiaris ac intellecta. »

BRUCKER, qui avait cru pouvoir faire remonter la création de cette figure à Buridan, donnait de cette expression une étymologie différente : *pons*, parce que cette figure sert à unir les extrêmes par l'intermédiaire du moyen ; *asinorum*, parce que dans cette opération, on peut distinguer les esprits habiles des médiocres (PRANTL, *Ibid.*, p. 34). Mais celui-ci met en doute l'une et l'autre assertion. — L'explication de Tartaretus convient sans doute mieux au sens moderne ; mais on trouve dans Rabelais un passage qui s'accorderait mieux avec celle de Brucker : « O ma muse !... inspire-moi à cette heure : car voicy le pont aux asnes de logicque, voicy le trébuchet, voicy la difficulté de pouvoir exprimer l'horrible bataille qui fut faicte. » *Pantagruel*, II, 28.

PORISME, du G. πόρισμα. — Terme de géométrie ancienne, tombé complètement en désuétude chez les modernes, et dont nous ne connaissons pas exactement le sens, ou plutôt les sens, car il paraît avoir été pris en plusieurs acceptions différentes. Il servait de titre à un ouvrage perdu d'Euclide, Τὰ πορίσματα.

Voir l'article de Paul TANNERY dans la *Grande Encyclopédie* et cf. *Poristique**, ci-dessous.

Poristique (Analyse). Expression tirée probablement du titre des *Porismes* d'EUCLIDE ; elle est employée par VIÈTE qui l'oppose à *Analyse zététique**. (D'après P. TANNERY, Note II aux *Notions de mathématiques* de J. TANNERY.) — Ποριστικός appartient à la langue grecque classique = qui procure, qui fournit.

« C'est à elle seule que s'appliquent réellement les définitions de l'analyse par les Grecs... Elle a pour but l'invention, non pas d'une solution, mais d'une démonstration pour une solution, ou une proposition énoncées. On suppose vraie cette solution ou proposition, et en tenant compte des conditions données, on transforme la relation qu'elle exprime jusqu'à ce qu'on arrive soit à une identité, soit à une proposition déjà connue. Pour obtenir la démonstration, il suffit de renverser l'analyse. » P. TANNERY, *Ibid.*, p. 328. Il la rapproche du procédé décrit par PLATON, *République*, VI, *ad finem.*
Rad. int. : Poristik.

POSITIF, D. *Positiv* (beaucoup moins employé qu'en français, si ce n'est pour traduire les formules d'Auguste Comte, ou dans le sens mathématique) ; *wirklich, ausdrücklich, zuverlässig*, etc., suivant le cas. — E. *Positive*, très usuel ; — I. *Positivo.*

1. *En parlant des choses :*

A. Qui a été établi par institution, divine ou humaine. « Nomina non positiva esse, sed naturalia. » AULU-GELLE, X, 4 (rappelant le problème du *Cratyle*, si les noms ont été établis φύσει ou θέσει). « Les vérités de la raison sont de deux sortes. Les unes sont ce qu'on appelle les vérités éternelles, qui sont absolument nécessaires, en sorte que l'opposé implique contradiction... Il y en a d'autres qu'on peut appeler *positives*, parce qu'elles sont des lois qu'il a plu à Dieu de donner à la nature ou parce qu'elles en dépendent. Nous les apprenons, ou par l'expérience, c'est-à-dire *a posteriori*, ou par la raison, et *a priori*, c'est-à-dire par des considérations de la convenance qui les a fait choisir. » LEIBNIZ, *Théodicée*, Disc. prélim., § 2.

Ce sens n'existe plus que dans quelques expressions toutes faites, et dans lesquelles la conscience sémantique de sa valeur est très atténuée : « Le Droit positif ; les Religions positives », par opposition au Droit naturel, à la Religion naturelle. — Il semble cependant avoir été la source, ou du moins l'une des sources des sens suivants. (Voir *Observations.*)

Sur **Porisme.** — On ne sait pas exactement ce que contenaient les *Porismes* d'Euclide, ni même ce que le mot signifie. Mais on a lieu de supposer qu'ils traitaient de propositions incomplètement démontrées et dont il s'agissait de chercher la preuve logique rigoureuse et générale. **(L. Brunschvicg.)**

Sur **Positif.** — Le mot est fort usuel en allemand aux sens **A** et **B** ; par exemple les théologiens protestants de tendance antilibérale qualifient de *positives* leur tendance et leur théologie. De là, et dans le même sens, il se dit aussi des personnes ; mais, sauf ce cas, il ne s'emploie pas dans cette acception. **(F. Tönnies.)**

Le texte d'Auguste COMTE cité au sens **B** contient une erreur historique et un contresens sur l'emploi fait avant lui de ce mot. S'il avait connu l'histoire de la langue philosophique, il aurait pu, semble-t-il, justifier beaucoup mieux qu'il n'a

B. Au point de vue de la connaissance : qui est donné, présenté à titre de fait par l'expérience, alors même qu'on n'en connaît pas la raison d'être ; car tel est le caractère de ce qui ne relève que des lois fondamentales imposées primitivement à la nature par la volonté divine : « Imperiti est et leviter philosophantis, cum ad ultimam naturæ vim et legem positivam ventum sit, causam ejus requirere aut fingere. » BACON, *De principiis atque originibus*, Ell. et Spedd., III, 80. « Philosophi principia rerum quemadmodum in natura inveniuntur non receperunt... ut doctrinam quamdam positivam... » *Ibid.*, 81. — Cf. ci-dessus, *Loi naturelle**.

D'où, plus tard, en un sens purement logique, où l'idée de législation disparaît : réel, actuel, effectif. « Considéré d'abord dans son acception la plus ancienne et la plus commune, le mot positif désigne le réel par opposition au chimérique ; sous ce rapport, il convient pleinement au nouvel esprit philosophique, ainsi caractérisé par sa constante consécration aux recherches vraiment accessibles à notre intelligence, à l'exclusion permanente des impénétrables mystères dont s'occupait surtout son enfance. » Aug. COMTE, *Discours sur l'esprit positif*, § 31.

Cette acception vient ainsi se fondre avec la suivante.

C. Certain, solide, sur lequel on peut faire fond ; par suite aussi, fécond, efficace, pratique. Très fréquent dans la langue parlée : « Un renseignement positif (et non un simple bruit). — Être positivement sûr d'un fait. » Voir aussi les textes de RETZ et de Mme DE SÉVIGNÉ cités aux *observations*. « Jusqu'à présent personne ne m'a donné de nouvelles positives de ce pays-là. » VOLTAIRE, *Micromégas*, ch. II. — « Dans les travaux de l'esprit, il proscrivait avec sévérité tout ce qui ne tendait pas à la découverte de vérités positives, tout ce qui n'était pas d'une utilité immédiate. » CONDORCET, Éloge de d'Alembert, *Œuvres*, t. III, p. 81. — « Ce terme fondamental indique le contraste de l'utile à l'oiseux ; il rappelle, en philosophie, la destination nécessaire de toutes nos saines spéculations pour l'amélioration continue de notre vraie condition intellectuelle et collective, au lieu de la vaine satisfaction d'une stérile curiosité. » Aug. COMTE, *Disc. sur l'esprit positif*, § 31.

D. Opposé à *négatif :*

1° Dans les sciences morales, désigne ce qui a un contenu réel, ce qui n'est pas seulement la suppression d'une thèse, d'une croyance, d'une institution préexistantes. « Sous cet aspect, il indique l'une des plus éminentes propriétés de la philosophie moderne, en la montrant destinée surtout, par sa nature, non à détruire, mais à organiser. » A. COMTE, *Ibid.*, § 32.

2° En logique (et par suite, en métaphysique), un terme *positif* est celui qui pose ou affirme une qualité, par opposition à la privation ou à l'exclusion de cette qualité. « Le temps est la négation d'une chose très réelle et souverainement positive, qui est la permanence de l'être. » FÉNELON, *Tr. de l'Existence de Dieu*, II, ch. v, § 89. — Cf. *ponere*, *tollere* dans les expressions de logique.

3° En mathématiques, *positif* est l'une des deux qualifications opposées, déterminant le sens dans lequel est mesurée une grandeur à partir d'une origine (naturelle ou conventionnelle) ; et, par suite, le signe (+) dont une quantité est affectée.

II. *En parlant des personnes* (plus rare) :

E. Précis et décidé dans ses affirmations. « Les Cartésiens ne sont pas moins positifs pour leurs particules cannelées et petites boules du second élément que si c'étaient des théorèmes d'Euclide. » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, IV, 20, § 11. (C'est Théophile qui parle.) — Ce sens est beaucoup plus fréquent en anglais qu'en français.

F. Utilitaire, mesurant toutes choses d'après les avantages réels qu'elles peuvent procurer. Cf. sens **C.** — Le mot prend quelquefois, en ce sens, une nuance péjorative : il se dit, par litote, d'un caractère intéressé, dépourvu d'idéal.

G. Qui s'occupe de science positive. « La nécessité de confier aux savants positifs le travail théorique de la réorganisation sociale... » Aug. COMTE, *Plan des travaux*, etc. (*Pol. pos.*, Appendice, t. IV, p. 73.)

REMARQUE

Aug. COMTE, dans le *Discours* cité ci-dessus, analyse tous les sens que nous venons d'énumérer, sauf le sens **A**, mais sans y distinguer ce qui a trait aux personnes et ce qui a trait aux idées. Il estime d'ailleurs que cette homonymie est le signe d'une importante vérité philosophique : « Toutes ces diverses significations conviennent également à la nouvelle philosophie générale, dont elles indiquent alternativement différentes propriétés caractéristiques. Ainsi cette apparente ambiguïté n'offrira désormais aucun inconvénient réel : il y faudra voir, au contraire, l'un des principaux exemples

fait l'emploi des mots *positif* et *positivisme.* « Bacon, aurait-il pu dire, compare les faits ultimes, qu'il faut renoncer à expliquer et à comprendre, à des *lois positives* de la nature. Je soutiens, quant à moi, que rien ne peut être *compris*, et que par conséquent tout doit être considéré comme impossible à déterminer par la pure logique ou à deviner d'avance, au même titre que la volonté arbitraire d'un législateur. » **(J. Lachelier.)**

— Il reste un doute sur la question de savoir si le mot *positif*, dans son acception philosophique, n'aurait pas recueilli l'héritage de *deux* usages antérieurs nés eux-mêmes séparément. Ces sortes de fusions ne sont pas rares. Le premier sens serait évidemment celui dans lequel est pris le mot quand on parle de droit *positif ;* le second, selon LITTRÉ, viendrait directement de *poser ;* l'article *Positif* de son *Dictionnaire* commence ainsi : « 1° Sur quoi l'on peut poser, compter, qui est assuré, constant ». Et il cite à l'appui les textes suivants : « On ne put jamais rien gagner de positif sur l'esprit de Monsieur. » RETZ, *Mém.*, t. III, p. 318. « Les lettres ne disent rien de positif, parce qu'on ne sait rien. » Mme de SÉVIGNÉ, 140. « Sans rien demander de positif, elle eut un art de faire voir les horreurs de son état. » ID., 276. Mais d'autre part, *positif* veut dire étymologiquement *qui est posé*, ou *qui peut être posé* (par ex. : orgue positif, c'est-à-dire portatif, qui peut être posé sur un meuble ; LITTRÉ, *ibid.*) ; comment serait-on venu à lui donner le sens : « ce *sur quoi* l'on peut poser ? » Ne serait-ce pas plutôt : « ce qui peut être posé (au sens de : ce qui peut être *assuré*) ; ce qui *tient*, ce qui est *bien établi ?* »

Quant à l'usage de ce mot dans l'école positiviste même, il commence avec l'opuscule publié par Auguste Comte en 1822 dans le *Catéchisme des industriels* de Saint-Simon, réédité en 1824 sous le nom de *Système de politique positive*, et dont Littré a dit, mais à tort, semble-t-il, qu'il « ne contenait pas la philosophie positive, même en esquisse ». Il ajoute : « Il y avait longtemps que dans l'école de Saint-Simon on se servait du mot sans avoir la chose, témoin cette phrase écrite par lui dès 1808 : « Avec quelle sagacité Descartes a dirigé ses recherches ! Il a senti que la philosophie positive se divisait en deux parties également importantes, la physique des corps bruts, et la physique des corps organisés. » (*Œuvres*, I, 198.) Pour Saint-Simon, *philosophie positive* n'est qu'un nom générique de l'ensemble de la science, et il est probable que pour M. Comte, en 1822, ce n'est encore que cela : du moins l'opuscule ne va pas plus loin... La philosophie positive, avec le sens spécial qu'elle a, d'après M. Comte, est explicitement énoncée dans

de cette admirable condensation de formules qui, chez les populations avancées, réunit sous une seule expression usuelle plusieurs attributs distincts, quand la raison publique est parvenue à reconnaître leur liaison permanente » (*ibid.*, § 30). — Il ajoute que la considération du *relatif* et l'élimination de l'absolu étant aussi un des caractères fondamentaux de la nouvelle philosophie, ce sens s'ajoutera nécessairement aux autres dans la compréhension du mot positif (*ibid.*, § 33) ; ce qui paraît, en effet, s'être réalisé dans l'usage contemporain, mais d'ailleurs de plus en plus vague, du mot *positif*.

Rad. int. : Pozitiv.

POSITIVISME, D. *Positivimus ;* E. *Positivism ;* I. *Positivismo.*

A. Au propre : 1° ensemble des doctrines d'Auguste Comte, telles qu'elles sont exposées essentiellement dans le *Cours de philosophie positive* (1830-1842) ; le *Discours sur l'Esprit positif* (1844) ; le *Catéchisme positiviste* (1852) ; le *Système de politique positive* (1852-1854). — 2° École positiviste orthodoxe, ayant son siège à Paris, 10, rue Monsieur-le-Prince, dans l'ancien appartement d'Aug. Comte, et dont le chef porte le titre de *Directeur du positivisme*.

B. On donne par extension le nom de *positivisme* à des doctrines qui se

les opuscules de 1825 et de 1826, insérés au *Producteur* ». (Littré, *Aug. Comte et la phil. pos.*, p. 31. Cf. p. 83.)

Cournot donne de ce terme une définition qui tient à la fois du sens **B** et du sens **C** (qui d'ailleurs, comme nous l'avons indiqué déjà dans le corps du *Vocabulaire*, sont reliés l'un à l'autre d'une manière presque continue) : sont *positives*, dit-il, les sciences ou les parties de sciences dont les résultats, qu'ils aient été obtenus ou non *a priori*, « sont susceptibles d'être contrôlés par l'expérience ». *Correspond. de l'Algèbre et de la Géométrie*, ch. xvi, § 140. — Cf. *Traité*, I, 1, § 5, où il fait remarquer que, présentant ce caractère, les mathématiques sont à la fois « rationnelles » et « positives ».

Sur **Positivisme.** — Le premier emploi, à ma connaissance, du mot *positivisme*, a été fait dans l'école Saint-Simonienne : « Cette méthode est la vraie méthode scientifique ; c'est par son emploi, subordonné d'ailleurs à l'existence d'une conception générale, qu'une science prend le caractère d'exactitude et de *positivisme* qu'on paraît aujourd'hui attribuer exclusivement à l'emploi des balances ou des tables de logarithmes. » *De la religion Saint-Simonienne.* Aux élèves de l'École Polytechnique. Extrait de l'*Exposition de la Doctrine*, 2e année (1830), p. 3. (Cf. l'observation précédente sur *positif*.) Le mot est employé en un sens péjoratif par Guéroult, Système de M. Charles Fourier (*Globe*, 27 mars 1832) ; il classe Fourier au nombre de ceux qui « stigmatisés du titre de rêveurs par le positivisme du siècle, ont à peine trouvé grâce auprès de quelques esprits éclairés, avides de nouveauté et d'invention. » De même Fourier (*La Fausse Industrie*, 1835 ; vol. I, p. 409) : « Longtemps la morale a prêché le mépris des richesses perfides ; le xix[e] siècle est tout entier à l'agiotage et à la soif de l'or... Tel est l'heureux fruit de notre progrès en rationalisme et en *positivisme.* »

Appréciation de ce mot par Auguste Comte : « Je suis charmé des bons renseignements que vous fournit notre jeune collègue, M. Blain, sur les chances prochaines du *positivisme* en Écosse. Au sujet de cette indispensable expression, spontanément présentée à chacun de nous, savez-vous que notre commune philosophie est vraiment la seule qui se désigne enfin, dans l'usage universel, par une dénomination dogmatique, sans emprunter aucun nom d'auteur, comme on l'a toujours fait jusqu'ici depuis le platonisme jusqu'au fouriérisme ? » **(Élie Halévy.)**

rattachent à celle d'Auguste Comte ou qui lui ressemblent, quelquefois même d'une manière assez lointaine, et qui ont pour thèses communes que seule la connaissance des faits est féconde ; que le type de la certitude est fourni par les sciences expérimentales ; que l'esprit humain, dans la philosophie comme dans la science, n'évite le verbalisme ou l'erreur qu'à la condition de se tenir sans cesse au contact de l'expérience et de renoncer à tout *a priori ;* enfin que le domaine des « choses en soi » est inaccessible, et que la pensée ne peut atteindre que des relations et des lois. Telles sont, en s'écartant de plus en plus du positivisme primitif, les doctrines de J. S. Mill, de Littré, de Spencer, de Renan et même de Taine.

C. Les auteurs de quelques doctrines contemporaines qui diffèrent encore plus du comtisme, ont employé le nom de *positivisme :* voir, par exemple, Le Roy, Un positivisme nouveau, *Revue de métaphysique*, mars 1901 ; L. Weber, *Vers le positivisme absolu par l'idéalisme* (1903).

D. En dehors de toute doctrine phi-

Ce que l'on désigne par *positivisme*, au sens **B,** est un ensemble d'idées ou de tendances intellectuelles qui se rattachent plutôt à Condorcet qu'à Auguste Comte, car elles retiennent surtout de ce dernier, ce qu'il doit, d'après ses propres déclarations, à Condorcet : la doctrine qui attribue à la constitution et au progrès de la science positive une importance prépondérante pour le progrès de toute connaissance, quelle qu'elle soit, même philosophique. La confusion entre le sens **A** et le sens **B** a contribué à répandre des idées fausses sur la philosophie de certains penseurs, par exemple Taine ou Renan, qui tous les deux ont critiqué Auguste Comte et qui tous les deux se sont réclamés de l'esprit, sinon de la lettre de la philosophie hégélienne. (Taine a même formellement opposé sa philosophie au positivisme de Comte, ainsi qu'au spiritualisme de Cousin où il dénonce des variétés d'une même erreur ; voir la Préface des *Philosophes français du XIX[e] siècle.*) La confusion entre le sens **A** et le sens **B** a conduit, par suite, à exagérer l'influence de Comte et son rôle dans l'histoire des idées ; enfin plus récemment elle a permis à des théoriciens qui retiennent surtout de Comte ce qu'il doit à De Maistre et à De Bonald, de se réclamer de l'esprit de la science positive. L'emploi de ce mot pour désigner des thèses du genre de celles de M. Le Roy, emploi encore peu répandu, doit être blâmé, car il ne peut que contribuer à augmenter la confusion des idées. **(R. Berthelot.)**

« Je suis du même avis ; j'ai été surpris tout le premier du succès qu'a obtenu naguère mon article intitulé *Un positivisme nouveau ;* et surtout je n'avais pas prévu qu'on en profiterait pour baptiser du nom de *néo-positivisme* l'ensemble de la conception que je proposais. Par le choix de mon titre, j'avais seulement voulu signifier : 1° que la nouvelle doctrine n'entendait pas se borner aux entreprises de dissolution critique, mais qu'elle prétendait bien au contraire arriver à des affirmations très *positives ;* 2° qu'elle accordait un rôle prépondérant, dans la vie de la pensée, aux actes de *position.* Joignez à cela qu'au début de mon travail, je rappelais cette phrase de Ravaisson dans son *Rapport :* « A bien des signes, il est donc permis de prévoir comme peu éloignée une époque philosophique dont le caractère général serait la prédominance de ce qu'on pourrait appeler un réalisme ou *positivisme* spiritualiste, ayant pour principe générateur la conscience que l'esprit prend en lui-même d'une existence dont il reconnaît que toute autre existence dérive et dépend, et qui n'est autre que son action. » Mais cela ne l'empêchait pas d'insister sur l'étroitesse du positivisme proprement dit, qui a eu le mérite, à mon sens, de lier les deux notions de positivité et d'action effective, mais qui a eu aussi le tort de restreindre le caractère de positivité aux résultats d'une

losophique : *esprit positif*, soit en un sens favorable, soit en un sens péjoratif ; et particulièrement, dans ce cas, au sens **F** du mot *positif* : souci exclusif des jouissances ou des intérêts matériels, absence d'idéal. (Souvent opposé à *idéalisme*, au sens moral.) **(S.)**

Rad. int. : Pozitivism.

« POSITIVITÉ », terme souvent employé par Auguste Comte : caractère de ce qui est positif, au sens complexe qu'il donne à ce mot ; plus spécialement et d'une manière plus concrète, l'esprit positif lui-même : « Je revins promptement (après la crise pathologique de 1826) à ma positivité préalable. » *Polit. posit.*, III, 75. — « La positivité peut directement instituer l'unité définitive... » *Ibid.*, IV, 45. — « La positivité doit donc élaborer systématiquement, pour les propriétés physiques, chimiques et même vitales des milieux équivalents à celui que l'espace nous fournit spontanément dans le domaine mathématique. » *Ibid.*, IV, 54.

POSSESSION, D. **A.** *Besitzen ;* **B.** *Besitz ;* **C.** *Besessenheit ;* — E. *Possession ;* — I. *Possessione.*

A. Fait de posséder : 1° Au sens philosophique. *Possession*, dans ce cas, sert notamment à traduire le terme aristotélique ἕξις *(habitus)* quand il est employé au sens transitif. « Ἕξις δὲ λέγεται ἕνα μὲν τρόπον οἷον ἐνέργειά τις τοῦ ἔχοντος καὶ ἐχομένου... » *Métaph.*, V, 20 ; 2° Au sens juridique : « La possession est la détention ou la jouissance d'une chose ou d'un droit que nous tenons ou que nous exerçons par nous-mêmes, ou par un autre qui la tient ou qui l'exerce en notre nom. » *Code civil*, titre XX, art. 2228. (Au sens technique, *possession* s'oppose à *propriété**.)

Au figuré : « La possession de soi-même. » — « Être en pleine possession de ses facultés, de ses idées. »

B. Chose possédée.

C. État de ceux qui se croient ou que l'on croit gouvernés par une puissance surnaturelle (notamment par un démon), qui leur enlève la libre disposition de leurs paroles et de leurs actes et en fait l'instrument de sa volonté.

Rad. int. : **A.** Posed ; **B.** Posedaj ; **C.** (Demon-) posedes.

POSSIBILITÉ, D. *Möglichkeit ;* E. *Possibility ;* I. *Possibilità.*

A. Caractère de ce qui est possible*, surtout au sens objectif de ce mot

---

action toute pratique et en quelque sorte industrielle. Je ne tiens donc pas du tout au nom de *néo-positivisme.* » Extrait d'une lettre de M. **Ed. Le Roy.** (Cf. observations sur *Pragmatisme**.)

Le positivisme est d'abord une tendance d'esprit assez simple : c'est une volonté, plus ou moins consciente, de s'en tenir aux faits, de ne jamais les dépasser. C'est un rétrécissement systématique de l'horizon intellectuel. Ce n'est point le comtisme qui a popularisé cette disposition d'esprit ; il est bien plutôt lui-même une dépendance, et une extension de ce tempérament philosophique. **(L. Boisse.)**

Sur **Possession.** — Article complété, en ce qui concerne le terme ἕξις, d'après une note de M. **L. Robin** qui ajoute ceci : « C'est dans la même acception qu'Aristote dit, à propos des corruptions et des générations, qu'elles ont lieu, les premières, à partir de la possession de la forme, les secondes à partir d'une certaine privation de celle-ci : « ... ἢ ἐκ τοῦ εἴδους καὶ τῆς τοῦ εἴδους ἕξεως, ἢ ἐκ στερήσεώς τινος τοῦ εἴδους καὶ τῆς μορφῆς. » *Métaph.*, X, 4. 1055b 11-14. L'opposition *privation-possession* a du reste une valeur technique déterminée et spéciale dans l'aristotélisme. Voir *privation**. Ce sens de ἕξις est en rapport avec un des sens qu'Aristote attribue à ἔχειν dans l'analyse qu'il fait de cette catégorie (*Cat.* 15 ; *Métaph.*, V, 23). »

« M. de Buffon proposait d'assigner une valeur précise à la probabilité très grande que l'on peut regarder comme une *certitude morale*, et de n'avoir au delà de ce terme aucun égard à la petite possibilité d'un événement contraire. » Condorcet, *Éloge de Buffon*, p. 29.

B. Actes ou événements possibles. « Examiner les diverses possibilités. » (Ce sens, très fréquent en anglais, n'est pas en français d'une langue classique, si ce n'est dans le calcul des probabilités ; mais il semble de plus en plus consacré par l'usage.)

C. Liberté (de faire quelque chose).

Rad. int. : **A.** Posibles ; **B.** Posiblaj ; **C.** Darf.

POSSIBLE, D. *Möglich ;* E. *Possible ;* I. *Possibile.*

L'une des catégories fondamentales de la *modalité**. Ce mot s'entend soit au sens objectif (= indépendant de celui qui parle, valable pour tous) ; soit dans le sens subjectif.

1° Objectivement : ce qui satisfait aux conditions générales imposées à un ordre de réalité ou de normalité donné.

A. Est dit « absolument » ou « logiquement possible » ce qui n'implique pas contradiction.

B. Est dit « physiquement possible » : 1° Ce qui satisfait aux conditions générales de l'expérience : « Was mit den formalen Bedingungen der Erfahrung übereinkommt ist *möglich*[1]. » Kant, *Krit. der reinen Vernunft* (Transc., Anal., Post. des emp. Denkens ; A. 218 ; B. 265). — 2° Ce qui n'est en contradiction avec aucun fait ou aucune loi empiriquement établis. — 3° Ce qui est plus ou moins *probable**. « Dans le langage rigoureux... des mathématiques et de la métaphysique, une chose est possible ou elle ne l'est pas. Mais dans l'ordre des faits... il est naturel de regarder un phénomène comme doué d'une habileté d'autant plus grande à se produire, ou comme étant *d'autant plus possible*, de fait ou physiquement, qu'il se reproduit plus souvent dans un grand nombre d'épreuves. La probabilité mathématique devient alors la mesure de la *possibilité physique*, et l'une de ces expressions peut être prise pour l'autre. » Cournot, *Théorie des chances et des probabilités*, p. 81. Par suite, est dit « physiquement impossible », ce qui est *infiniment improbable* (le cône en équilibre sur sa pointe).

C. Est dit « moralement possible » : 1° Ce qui n'est contraire à aucune norme morale. — 2° Ce qui n'est contraire à aucune loi psychologique ou

1. « Ce qui s'accorde avec les conditions formelles de l'expérience est *possible.* »

Sur **Possible.** — Le « sens subjectif » dans ce mot, n'est qu'un emploi plus ou moins abusif du « sens objectif ». Si je dis qu'il est possible qu'il pleuve ce soir, c'est parce que cela est, en effet, physiquement possible. Dans le cas d'une expression telle que celle-ci : « Il est possible que tel problème n'admette pas de solution », on sort évidemment du sens propre, car il est nécessaire en soi que le problème soit soluble ou non, bien que *je ne puisse pas*, dans l'état actuel de mes connaissances, savoir ce qu'il en est. Jugeant d'après l'ensemble des données dont je dispose, je dois tenir pour possible tout ce dont je ne vois pas clairement l'impossibilité. **(J. Lachelier.)**

L'aspect subjectif de l'idée de possibilité ne paraît ni moins primitif, ni moins essentiel que l'aspect objectif. Le doute, l'idée de *peut-être (forsan)* est impossible à supprimer de la pensée, tandis que l'idée du possible objectif, distinct de ce qui arrive en fait, a été éliminée par certains philosophes, par exemple par Spinoza. On peut se demander si Leibniz lui-même ne la transforme pas complètement pour en conserver le nom quand il réduit la possibilité à la non-contradiction : au sens ordinaire du mot, il était impossible que quoi que ce soit dans le monde

sociologique bien établie : « Une irrémédiable décadence de l'espèce humaine est possible. » RENAN, *Dialogues philosophiques*, II, p. 64.

D. Est dit *possible* ce qui est *en puissance** et non *en acte**. — Ce sens ne se rencontre guère que dans l'exposé historique des doctrines philosophiques anciennes, sauf quand il coïncide avec le sens **A.**

2° *Subjectivement.*

E. Est dit possible ce dont celui qui parle *ne sait pas* si cela est vrai ou faux, qu'il s'agisse du passé, de l'avenir ou de l'intemporel. « Il est possible qu'il pleuve ce soir. » — « Il est possible que Démocrite ait vécu plus de cent ans. » — « Il est possible que tel problème n'admette pas de solution. » Toute hypothèse, mathématique, physique ou psychologique est l'énoncé, en ce sens, d'un rapport ou d'une loi *possibles.*

F. Au sens relatif, synonyme de *probable*-**C,** mais avec un degré moindre d'assentiment. Ce qui est « très possible » peut n'être que médiocrement probable. — En particulier sont dits « également possibles » au point de vue subjectif, ou « également probables », les faits tels que celui qui parle n'ait aucune raison d'attendre que l'un se produise plutôt que l'autre : par exemple, extraire une boule blanche ou une boule noire d'un sac qu'on sait contenir des boules dont la couleur et le nombre respectif sont inconnus.

CRITIQUE

L'unité de cette notion, qui paraît si hétérogène à première analyse, consiste dans la discipline qu'elle représente à l'égard de nos actions, et des jugements qui s'y rapportent : est *possible* tout ce qui n'est pas condamné d'avance, tout ce qui vaut la peine d'être examiné ou tenté, tout ce qui doit entrer dans nos prévisions. Suivant une remarque très juste, qui date au moins de Bacon, c'est l'universalisation des rapports conçus qui est le mouvement spontané de l'esprit : « Gliscit intellectus humanus, evolat ad generalia » ; la science procède surtout par raisonnements négatifs « per exclusiones et rejectiones debitas ». De même, la représentation concrète s'objective spontanément ; on croit naturellement à ce qu'on se représente avec force. Il faut des raisons spéciales de négation pour le réduire à l'état de simple image. L'idée d'*impossibilité* est donc, en quelque sorte, psychologiquement antérieure à celle de *possibilité* : elle est la constatation ou l'annonce d'un échec, et s'oppose directement à la confiance primitive de l'esprit sans critique. Puis, par une réflexion secondaire, on se fait une règle de considérer comme douteuses

---

fût autre qu'il n'est, puisque le choix même de ce monde, en fait, a des raisons éternelles, et ne pouvait être différent de ce qu'il a été. **(A. L.)**

Ch. Serrus, dans son *Traite de Logique*, appelle l'attention sur la différence entre les deux couples d'opposition modale admis par les scolastiques : possible, impossible ; — contingent, nécessaire ; — et les deux couples d'opposition admis par Facciolati (grammairien, lexicographe et logicien du XVIII[e] siècle) : possible, contingent, — impossible, nécessaire. La première liste a un sens ontologique, et c'est ainsi que Boèce comprend dans le contingent la liberté humaine et le hasard. La seconde a un caractère surtout logique : le possible est ce qui n'est pas démontré, mais n'est pas exclu ; il découle par conséquent de l'essence, et s'oppose par là au contingent, qui concerne l'accident. Par exemple il est possible, étant donné la définition du triangle, que ses angles soient égaux à deux droits (et on démontrera plus tard qu'il en est ainsi) ; il est contingent que Pierre soit malade (et on ne pourra savoir que par expérience si c'est vrai ou faux). *Traité de Logique*, ch. VIII, p. 116-117.

la vérité des propositions ou l'efficacité des manières d'agir tant qu'on ne les a pas systématiquement mises à l'épreuve ; dès lors, tout ce qui n'est pas confirmé ou rejeté décidément forme le domaine de la possibilité, enveloppant celui de la *probabilité**. Et comme l'examen dont il s'agit peut être, soit limité à un individu, soit valable pour n'importe quel esprit, la notion de possibilité circonscrit un double domaine, subjectif et objectif.

Rad. int. : Posibl.

POST HOC, ergo propter hoc.

Sophisme consistant à conclure qu'il existe un lien de causalité entre deux événements, par le seul fait qu'ils se sont produits à la suite l'un de l'autre.

POSTHYPNOTIQUE, D. *Nachhypnotisch ;* E. *Posthypnotic ;* I. *Post-ipnotico.*

Nom donné aux phénomènes survenant dans le cours de l'état de veille ou du sommeil ordinaire, et qui résultent d'un état d'hypnose antérieur : « Suggestion posthypnotique ; amnésie posthypnotique. » Voir *hypnose**.

« Postposer », L. *postponere*, placer en seconde ligne, faire passer après. Ce mot est employé au même sens par LEIBNIZ : « ... Il a eu de plus fortes raisons, quoique peut-être elles nous soient inconnues, qui l'ont fait postposer ce bien que nous cherchions à quelque autre plus grand... » *Théodicée*, I, 58.

POST-PRÉDICAMENTS, G. Τὰ μετὰ τὰς κατηγορίας ; D. *Postprädikamente ;* E. *Postpredicaments ;* I. *Postpredicamenti.*

ARISTOTE expose, dans les ch. X et suivants des *Catégories*, les différents sens des expressions ἀντικεῖσθαι (être opposé), πρότερον (antérieur), ἅμα (simultanément), κίνησις (changement ou, comme on traduit d'ordinaire, mouvement), ἔχειν (avoir). L'explication de ces termes faisant suite à l'étude des *Catégories* ou *prédicaments**, ils ont reçu le nom de *postprédicaments.*

Les termes latins consacrés pour les désigner sont : *oppositio*, *prius*, *simul*, *motus*, *habere.*

CRITIQUE

Il y a dans cette énumération un double emploi inexpliqué : ἔχειν est déjà l'une des dix catégories (*Catégories*, ch. VI, $1^{b}27$ et $2^{a}3$) ; on y revient une première fois, au chapitre IX, pour dire qu'il n'y a pas lieu d'y insister ($11^{b}11$ et suiv.) ; puis on passe ἀντικεῖσθαι, etc. ; et cependant tout à la fin, le chapitre XV est de nouveau consacré à l'analyse des sens d'ἔχειν.

Rad. int. : Post-predikament.

POSTULAT, G. Αἴτημα (demande) ; L. *Postulatum (id.) ;* D. *Postulat ;* E. *Postulate ;* I. *Postulato.*

A. Primitivement, proposition que le géomètre demande à son auditeur d'accorder, bien qu'elle ne soit ni démontrée, ni évidente. Par suite dans

---

Sur **Postposer.** — Ce terme, aujourd'hui si peu usité, se trouve ainsi dans les *Mémoires* de SAINT-SIMON, notamment en parlant du caractère de la duchesse du Maine : « Elle avait du courage à l'excès... ne connaissant que la passion présente et y postposant tout. » Ed. Chéruel et Régnier, tome V, 223.

Sur **Postulat.** — Parmi les propositions qu'on prend pour principes sans démonstration, Aristote distingue l'αἴτημα de l'ὑπόθεσις en ce que le premier n'est pas conforme à l'opinion de l'élève, que celui-ci répugne à l'accepter, — et de l'ἀξίωμα en ce qu'il ne s'impose pas comme ce dernier, à l'esprit, mais est démontrable (bien qu'on se dispense de le démontrer), ou aurait besoin d'une démonstration. (*Anal. post.*, I, 10, 76. 23-24.) **(L. Robin.)**

— Le mot s'oppose encore à *axiome** en ce que *postulat* se dit de préférence

le langage moderne, on appelle postulat tout *principe** d'un système déductif qui n'est ni une définition*, ni une assomption provisoire, ni une proposition assez évidente pour qu'il soit impossible de la mettre en doute (*axiome*, au sens **A**). Elle présente donc, au point de vue de l'assentiment, ce caractère qu'elle pourrait être niée sans contradiction, et qu'on ne peut la prendre pour *fondement** de la démonstration qu'en demandant à l'auditeur s'il en tombe d'accord.

B. Proposition qui n'est pas évidente par elle-même, mais qu'on est conduit à recevoir parce qu'on ne voit pas d'autre *principe** auquel on puisse rattacher soit une vérité qu'on ne saurait mettre en doute, soit une opération ou un acte dont la légitimité n'est pas contestée. *Postuler* se dit parfois dans ce cas, mais presque toujours en un sens un peu lâche, de ce dont la certitude ou la légitimité *appelle* ou *réclame* la proposition postulée.

REMARQUE

Au sens **A** comme au sens **B**, *postulat* est un terme qui concerne la logique de l'assentiment, la théorie de la certitude, et non celle de l'implication. Au point de vue formel, une définition, une hypothèse, un postulat jouent le même rôle et sont, au même titre, des *principes** du raisonnement. Ils diffèrent seulement en ce qui concerne leur vérité « matérielle » ou « intrinsèque », c'est-à-dire la nature et le degré de la créance qu'on leur accorde ou qu'on demande pour eux.

Postulat d'Euclide. On appelle ainsi la proposition, susceptible de différentes formes, dont l'énoncé le plus usuel est celui-ci : « Par un point, on peut mener une parallèle à une droite et on n'en peut mener qu'une seule. » Elle est énoncée dans les *Éléments* d'Euclide, de la manière suivante : « 'Ητήσθω... ἐὰν εἰς δύο εὐθείας εὐθεῖα ἐμπίπτουσα τὰς ἐντὸς καὶ ἐπὶ τὰ αὐτὰ μέρη γωνίας δύο

---

d'une proposition non démontrée concernant un point de fait, et spécialement en mathématiques, l'*existence* ou l'*unicité* de ce qui est défini. Voir Mill, *Logique*, livre II, chap. viii, § 5. — « (Le postulat) est un principe, si l'on veut ; mais dans tous les cas, ce n'est pas un principe commun, à la manière des axiomes... C'est un principe dans le sens où le théorème démontré devient le principe de théorèmes à démontrer. » Liard, *Logique*, livre II, chap. ii, p. 76.

L'expression l'*emploi de la règle et du compas* ne serait-elle pas le résumé des trois premiers « postulats » d'Euclide ? Il ne s'agit pas là d'affirmations théoriques approchant plus ou moins de l'évidence : Euclide ne demande pas qu'on lui accorde la *vérité* d'une proposition quelconque, mais qu'on lui permette d'exécuter certaines opérations, dont il aura besoin pour démontrer ses théorèmes. Les autres propositions qu'on trouve dans Euclide sous le nom de « postulats » ne présentent pas le même caractère. **(J. Lachelier.)**

Wallis (en croyant démontrer le cinquième postulat), puis Carnot et Laplace ont montré qu'on pouvait mettre le postulat sous la forme d'une demande analogue : « Pouvoir construire à n'importe quelle échelle donnée une figure semblable à une figure donnée. » **(A. L.)**

On donne aussi le nom de *postulat* à une vérité adoptée d'emblée par le seul fait qu'on la pense, et sans démonstration, parce qu'elle paraît évidente par elle-même à la raison. Ainsi l'on dit : « C'est un postulat nécessaire de la connaissance de ceci ou de cela... » N'est-ce pas aussi ce sens qui résulte de la théorie des *Natures simples* et de l'*Intuition rationnelle* dans les *Regulæ* de Descartes ? Le postulat, dans ce sens, se trouve corroboré par toute démonstration subséquente et celle-ci serait, inversement, impossible sans lui. **(G. Dwelshauvers.)**

ὀρθῶν ἐλάσσονας ποιῇ ἐκβαλλομένας τὰς δύο εὐθείας ἐπ 'ἄπειρον συμπίπτειν, ἐφ' ἅ μέρη εἰσὶν αἱ τῶν δύο ὀρθῶν ἐλάσσονες. » Ed. Heiberg, p. 8.

Cet énoncé forme le postulat V dans l'édition de Peyrard (1814), d'après le ms. du Vatican, et dans l'édition Heiberg (Teubner, 1883). Dans les éditions plus anciennes des *Éléments*, y compris la traduction publiée par Peyrard lui-même, en 1809, cette proposition est en général rejetée plus loin, comme axiome XIe ou XIIe ; et, conformément à l'opinion de Proclus, on n'y admet que les trois premiers postulats, à savoir : « On demande de pouvoir mener une droite de tout point à tout point ; de pouvoir prolonger toute droite finie dans sa direction et d'une façon continue ; de pouvoir, de tout point comme centre, et avec tout rayon, tracer une circonférence. » Voir le rapport de Delambre et Prony en tête de l'édition Peyrard, p. xxxvi.

Rad. int. : Postulat.

Postulats d'existence, ceux qui posent l'existence* logique ou mathématique d'un terme répondant à une définition donnée, ou satisfaisant à certaines conditions. Voir *Existence**, **D,** et l'*Appendice* sur « Définitions de mots » et « Définitions de choses ».

« Postulats de la pensée empirique », D. « *Postulate des empirischen Denkens überhaupt* ».

Kant appelle ainsi les trois propositions *a priori* qui appartiennent à la catégorie de la modalité.

« 1. Was mit den formalen Bedingungen der Erfahrung (der Anschauung und den Begriffen nach) übereinkommt, ist *möglich.*

« 2. Was mit den materialen Bedingungen der Erfahrung (der Empfindung) zusammenhängt, ist *wirklich.*

« 3. Dessen Zusammenhang mit dem Wirklichen nach allgemeinen Bedingungen der Erfahrung bestimmt ist, ist (existirt) nothwendig[1]. » *Krit. der reinen Vernunft*, A. 218 ; B. 265.

« Postulats de la raison pratique » D. « *Postulate der praktischen Vernunft* ».

Kant appelle ainsi d'une part la liberté, de l'autre l'immortalité de l'âme et l'existence de Dieu, ces deux dernières dépendant de la croyance au Souverain Bien. Par *postulat*, dit-il, j'entends ici « einen theoretischen, als solchen aber nicht erweislichen Satz, sofern er einem *a priori* unbedingt geltenden praktischen Gesetze unzertrennlich anhängt[1] ». *Krit. der prakt. Vernunft*, Dialektik, ch. iv. — Cf. *Krit. der Urteilskraft*, 2e partie ; et la discussion sur la liberté, dans le *Bulletin* de sa Soc. fr. de phil., janvier 1905.

POTENTIEL, D. *Potenzial ;* E. *Potential ;* I. *Potenziale.* — Voir *Virtuel**.

A. Qui existe en *puissance**, et non en acte.

B. En mécanique rationnelle, on appelle *énergie potentielle* celle qui est fonction de la position des corps et des forces qu'ils exercent l'un sur l'autre (par opposition à l'énergie *cinétique*, c'est-à-dire à l'énergie de mouvement ou force vive, qui est fonction de la masse et de la vitesse).

C. (Subst.) En physique, l'une des deux grandeurs qui définissent quantitativement une énergie : on l'appelle aussi quelquefois *intensité*. Elle s'oppose à la capacité. P. ex., le potentiel électrique.

Rad. int. : **A.** Potencial.

POUR SOI (Existence), D. *Für-sich-sein.* (Mais cette expression a aussi un autre sens. Voir *Critique*) ; — E. *Being for self ;* — I. *Essere per sè.*

Caractère propre de la connaissance que l'être conscient a de lui-même, par

---

1. « 1. Ce qui est d'accord avec les conditions formelles de l'expérience (en ce qui concerne l'intuition et les concepts) est *possible.* — 2. Ce qui est lié aux conditions matérielles de l'expérience (c'est-à-dire de la sensation) est *réel.* — 3. Ce dont la liaison avec le réel est déterminée par les conditions générales de l'expérience est *nécessaire* (existe nécessairement). » — 1. « Une proposition théorique, mais indémontrable en tant que telle, dans la mesure où elle est inséparablement liée à une loi pratique inconditionnellement valable *a priori.* »

opposition à l'existence *en soi**, particulièrement au sens **B, 3°** : « Le système agissant, puisqu'il est un être libre, sera donc pour soi. Le pour soi, ou la conscience, telle est la synthèse à laquelle nous aspirions. » HAMELIN, *Essai*, ch. v, § 2. — « Le sujet conscient, si l'on s'en tient d'une manière stricte à l'immédiate expérience qui est interne, n'est ni un *phénomène* comme les autres, malgré ce que soutiennent Hume, Taine et Nietzsche, ni une *substance ;* il est la seule manifestation originale et sûre que nous ayons du réel existant non *en soi*, comme la substance, ni *pour autrui*, comme le phénomène, mais *pour soi.* Et par cette expression, *pour soi*, nous n'entendons pas une réflexion conceptuelle sur soi-même, qui ne peut être qu'ultérieure ; nous entendons une conscience de sentir ou d'agir primitive ou spontanée, une translucidité de soi-même à soi-même en tant qu'existant, voulant et sentant. » FOUILLÉE, *La Pensée*, etc., p. 3.

CRITIQUE

Für sich veut dire, dans plusieurs expressions très usuelles : à part, séparément. « Das ist eine Sache für sich », c'est une affaire à part, une autre question. GRIMM, définit *Fürsich*, subst. : « Das getrennt und abgeschieden sein von anderen, das zurückgezogen sein auf sich allein[1]. » (*Wörterbuch*, VI, 1, 818.) Il cite également ce passage de Gœthe : « Für die Dichtung an und für sich hatte man keinen Grundsatz finden können[2]. » (*Ibid.*, IV, 1, 638.) — HEGEL, suivant une méthode qui lui est familière, a commencé par employer cette expression en ce sens, tout à fait étranger à l'idée de conscience, pour faire apparaître ensuite le moi, qui se connaît en tant qu'être distinct, comme un cas particulier de la notion du *für sich* (*Encyclopädie*, Logik, I, A, *c*, § XCVI et XCVII). Il va de soi que ce sens ne se rencontre pas dans l'expression française *pour soi*, si ce n'est dans des traductions de Hegel ou des commentaires sur ses ouvrages, par ex. VERA, traduction de la *Logique de Hegel*, I, 431 ; NOEL, *La Logique de Hegel*, p. 30. Encore ce dernier insiste-t-il presque exclusivement sur la conscience, qui seule « réalise pleinement » le *pour soi*, en tant que « réflexion de l'être sur lui-même à travers son contraire ».

Rad. int. : Por su.

1. « Le fait d'être séparé et isolé des autres êtres d'être replié sur soi seul. » — 2. « Pour la poésie en soi et pour soi on n'avait pu trouver aucun principe. »

Sur **Pour soi.** — *Critique* ajoutée conformément aux observations de **J. Lachelier, H. Delacroix, I. Benrubi,** qui font remarquer que Hegel applique même cette expression à l'idée de l'existence atomistique.

L. Robin nous a communiqué le résumé suivant de la doctrine de Hamelin, expliquant l'usage que celui-ci faisait de l'expression *pour soi ;* nous en avons tiré le texte caractéristique cité ci-dessus.

« L'union de la causalité et de la finalité conduit à l'idée de « système agissant ». On aperçoit ainsi la possibilité d'une nouvelle synthèse. Il faut que ce soit un rapport, un rapport dont l'essence soit précisément d'être un système agissant, qui soit de plus un tout achevé, dont enfin la réalité ne se fonde pas sur autre chose et « ne soit pas cependant l'existence *en soi* » ; donc, un rapport de soi avec soi. Cette nécessité, d'autre part, ne doit pas dépendre de quelque dénomination extrinsèque. « Le système agissant devra donc présenter un caractère interne qui amène ce rapport de soi avec soi-même. Ce caractère est indiqué par la fonction qu'on en attend. Manifester son indépendance et sa suffisance par un caractère interne, c'est se faire, ou posséder la liberté. » Or, des actes libres, ce sont des possibles au sens le plus profond et le plus fort du mot, c'est-à-dire des faits qui peuvent ne pas être. « Ils sont devant elle et l'un d'eux deviendra seul un de ses attributs... Autant dire que les possibles sont des représentations, qu'ils sont *pour* l'être qui s'attribuera tout à l'heure quelques-uns d'entre eux. Comme d'ailleurs ils ne sont ce qu'ils sont que pris avec toutes les circonstances qui les rattachent à l'être pour lequel ils sont..., cet être est forcément représenté en même temps qu'eux. Donc, c'est tout l'être libre qui est pour lui-même. Le système agissant, puisqu'il est un être libre, sera donc *pour soi*. Le pour soi ou la conscience : telle est la synthèse à laquelle nous aspirions. » *Essai*, chap. v, § 2 : « Personnalité ; moi, non-moi, conscience », p. 326-328. »

— C'est, semble-t-il, par Renouvier que cette expression a été introduite dans le langage philosophique français. Il avait subi dans sa jeunesse assez profondément, bien que d'une manière indirecte, l'influence hégélienne, dont il se dégagea par la suite. Sa *Logique* contient encore plusieurs expressions venant de là. **(R. Berthelot.)**

1. POUVOIR, verbe. D. *Können, mögen, dürfen ;* E. *Can, to be able, may* (l'emploi de ces mots est déterminé par l'usage suivant les différentes tournures de phrases) ; I. *Potere.*

Avoir la *possibilité*, en un sens quelconque de ce mot (voir *possible**) ; avoir le droit ou la permission.

Le verbe pouvoir et ses équivalents étrangers donnent lieu à une quantité d'idiotismes dans les différentes langues. Les phrases françaises où il est employé sont presque toujours susceptibles d'être entendues en plusieurs sens, que le contexte seul permet (quelquefois) de distinguer : « Paul peut venir » peut signifier : 1° Il lui est matériellement, ou moralement, possible de venir ; 2° Je lui permets de venir ; 3° Je ne sais s'il viendra ou s'il ne viendra pas (et il faut tenir compte dans mes prévisions du cas où il viendrait).

« On pourrait dire... », formule très fréquente dans les discussions philosophiques, où elle a un double sens : 1° pour annoncer une objection qu'on réfutera ensuite ; 2° pour proposer une thèse ou une objection que l'on considère comme juste, mais en laissant entendre qu'on n'y met point d'animosité personnelle ou de parti pris, qu'on est tout disposé à écouter la réponse, s'il y en a une.

Dans bien des cas, ce mot ne sert même qu'à atténuer l'assertion, à y introduire une nuance de réserve ou de doute, ou à marquer un élément de choix décisoire dans la pensée : « On peut diviser les phénomènes psychologiques en trois classes : affectifs, actifs, représentatifs. »

Rad. int. : Avoir la force, pov ; *avoir le droit*, darf.

2. POUVOIR, subst. — D. **A. B.** *Vermögen, Fähigkeit ;* **B. C.** *Gewalt ;* **B.** *Recht ;* E. *Power ;* I. *Potenza, Potesta.*

Synonyme de *puissance** dans tous les sens de ce mot, sauf au sens **B.**

A. Capacité ou faculté naturelle d'agir. « Plus le pouvoir autonome est parfait dans un être, plus aussi cet être est une personne. » JOUFFROY, Des facultés de l'âme humaine. (Dans les *Mélanges philosophiques*, III, v.) — Ce mot emporte toujours une idée d'activité : REID (*Essays on active powers*, I, ch. III) a vivement critiqué l'expression *passive power*, employée par LOCKE, et que d'ailleurs LEIBNIZ avait traduite par *puissance passive* (en appelant l'attention sur le sens aristotélicien de ce mot).

B. Faculté légale ou morale, droit de faire quelque chose. « Le président [des assises] est investi d'un pouvoir discrétionnaire en vertu duquel il pourra prendre sur lui tout ce qu'il croira utile pour découvrir la vérité. » *Code d'instruction criminelle*, art. 268. — D'où le sens concret : écrit conférant à

quelqu'un le droit d'agir au lieu et place du mandant.

C. Autorité ; spécialement, au sens concret, corps constitué qui exerce cette autorité, gouvernement. « Il y a dans chaque État trois sortes de pouvoir : la puissance législative, la puissance exécutrice des choses qui dépendent du droit des gens, et la puissance exécutrice de celles qui dépendent du droit civil. » MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, XI, 6.

REMARQUE

Ce mot a toujours un sens fort ; il ne correspond jamais aux sens effacés du verbe *pouvoir*.

Rad. int. : **A.** Pov. ; **B.** Darf.

Pouvoir personnel, voir *Personnel**.

« Pouvoir prochain », voir *Prochain**.

Pp, abréviation pour *Proposition.* — Cette notation vaut mieux que P seul, quelquefois employé pour cet usage, mais qui s'emploie depuis longtemps pour *prédicat*, par exemple dans les formules *SaP*, *SeP*, etc. ; et plus récemment pour *patiens* (le sujet d'une expérience). Voir P*.

On s'en est aussi servi quelquefois pour *Proposition première* (au sens de *Principe**, d'Axiome* **B**) ; mais pour la même raison, il vaut mieux employer dans ce cas **Ppr.**

Pragmaticisme. Voir *Pragmatisme**.

1. PRAGMATIQUE, adj. G. πραγματικός (de πρᾶγμα, *action* et surtout *chose*, dans tous les sens de ce mot) : qui concerne les affaires, soit politiques, soit judiciaires ; en parlant des hommes : actif, habile ; quelquefois, intrigant ; en parlant des choses : utile, efficace, solide. L. *Pragmaticus* (CICÉRON, QUINTILIEN), homme d'affaires, jurisconsulte ; D. *Pragmatisch ;* E. *Pragmotic, Pragmatical ;* I. *Prammatico.*

A. Qui concerne l'action, le succès, la vie, soit par opposition à la connaissance théorique et spéculative, — soit par opposition à l'obligation morale. « Pragmatisch ist eine Geschichte abgefasst, wenn sie *klug* macht, d. i. die Welt belehrt, wie sie ihren Vortheil besser, oder wenigstens eben so gut als die Vorwelt besorgen könne[1]. » KANT, *Grundlegung zur Met. der Sitten*, 2er Absch. — « L'histoire pragmatique » (c'est-à-dire celle qui se propose d'éclairer l'avenir par la connaissance du passé) « ne peut jamais devenir une science ». COURNOT, *Essai sur les fondements de nos connaissances*, § 318.

KANT appelle foi ou croyance pragmatique *(pragmatischer Glaube)* l'adoption ferme, quoique aléatoire, d'une

1. « Une histoire est composée pragmatiquement quand elle rend prudent, c'est-à-dire quand elle apprend au monde d'aujourd'hui comment il peut prendre soin de ses intérêts mieux ou du moins tout aussi bien que le monde d'autrefois. »

Sur **Pragmatique** et **pragmatisme.**

1° *Sur l'origine et l'histoire de ces mots, voir le* Supplément *à la fin du présent ouvrage.*

2° *Sur les sens actuels* — La définition de *pragmatisme*, au sens **B,** a été complétée conformément à une observation de M. **Emmanuel Leroux.** Il ajoute la remarque suivante : « Ni W. James, ni Schiller, ni Dewey n'accepteraient de se placer à l'une des deux « limites » entre lesquelles vous enfermez le pragmatisme, un peu comme entre les deux termes d'un dilemme. Y a-t-il grand avantage à caractériser une doctrine par rapport à deux limites dont l'une au moins n'est jamais occupée par elle ? Car je ne saurais prendre au sérieux les thèses extrêmes formulées par quelques-uns des pragmatistes italiens. »

Je ne considère pas l'existence de ces deux limites comme une objection à la doctrine pragmatiste. Les questions philosophiques ne sont jamais des questions de tout ou rien, mais des questions de mesure et de degré. Étant donnée la variété

proposition, en raison de la nécessité d'agir : par exemple le diagnostic qu'un médecin est obligé de faire sur une maladie, faute de quoi il ne saurait comment la traiter. (*Kritik der reinen Vernunft*, Transc. Methodenlehre, ch. I, sect. III.)

Dans la *Grundlegung zur Metaph. der Sitten*, 2e section, il distingue les *impératifs pragmatiques* (conseils de la prudence se rapportant au bien-être), d'une part, des *impératifs techniques* ou règles de l'habileté ; de l'autre, des *impératifs pratiques* ou commandements moraux.

B. Par suite, au sens laudatif (déjà fréquent en grec) : réel, efficace, susceptible d'applications utiles, par opposition à ce qui est oiseux ou même purement verbal : « Deux voies, qui n'en font qu'une, mènent à la connaissance directe et pragmatique des choses : pour le monde matériel, ce sont les sciences physiques ; pour le monde intellectuel..., c'est la philologie. » RENAN, *L'avenir de la science*, p. 146.

2. « Pragmatique », subst. — Terme proposé par M. Maurice BLONDEL pour désigner la *Science de l'action* en tant que celle-ci constitue un ordre de réalité *sui generis*. Voir en note les observations et, au *Supplément*, sa lettre de 1902 sur l'article *Action**.

Sur un sens proprement logique, voir aussi au *Supplément*, v° *Sémantique*.

Rad. int. : Pragmat.

PRAGMATISME, D. *Pragmatismus ;* E. *Pragmatism ;* I. *Pragmatismo.*

Pour les sens les plus anciens de ce mot, voir aux *observations ;* pour l'usage qui en a été fait autrefois par Maurice Blondel, et les raisons qu'il a eues d'y renoncer, voir la remarque à la fin du présent article.

A. Doctrine de Charles S. PEIRCE, exposée dans *How to make our ideas clear* (Comment rendre nos idées claires, *Popular science monthly*, janvier 1878 ; traduit dans la *Revue philosophique*, janvier 1879). Le mot *pragmatisme* ne se trouve pas dans cet article ; il a été imprimé pour la première fois, semble-t-il, par W. JAMES,

des sens du mot pragmatisme, il semblait utile d'indiquer les limites extrêmes qui en circonscrivent le champ. Peut-être en effet ne faut-il pas prendre au pied de la lettre les paradoxes auxquels fait allusion M. Leroux ; mais dans certaines formes d'apologétique, la dissolution de l'idée de vérité au profit de l'idée d'intérêt a été poussée presque aussi loin. V. par exemple DESSOULAVY, Le Pragmatisme, *Revue de philosophie*, juillet 1905. **(A. L.)**

Dans l'article ci-dessus le paragraphe concernant la doctrine de M. Maurice BLONDEL a été placé sous forme de *Remarque*, parce que l'auteur déclare lui-même expressément renoncer à ce mot, pour éviter toute confusion, et qu'en effet sa doctrine est tout à fait étrangère à ce qu'on nomme aujourd'hui couramment de ce nom. « Je proteste énergiquement, nous écrit M. Blondel, contre le pragmatisme des Anglo-Saxons, dont je n'admets aucunement l'anti-intellectualisme et l'empirisme immanentiste ; et lorsque j'ai employé ce terme, c'était en un sens tout différent. Soit que l'on considère les conditions corporelles que suppose ou qu'engendre la spéculation la plus idéale ; soit qu'on envisage, au sein de l'agent psychologique et moral, l'opération productrice d'une intention ou d'une œuvre ; soit qu'on examine les répercussions du milieu qui viennent instruire et comme remanier l'agent même, en s'incorporant partiellement à lui, durant tout son cours, l'action se traduit constamment par un ensemble de relations *sui generis*, formellement distinctes des autres faits qui ne sont pas considérés comme actes : ces relations comportent donc d'être méthodiquement étudiées comme l'objet spécifique d'une discipline scientifique. Et de même qu'il y a une *Physique* par exemple pour envisager de son point de vue les phénomènes de la nature, de même il peut

exposant cette doctrine dans *Philosophical conceptions and practical results* (1898 ; réimprimé dans *The Journal of Philosophy*, déc. 1904, sous le titre The pragmatic method). — Peirce ne l'a imprimé lui-même qu'en 1902, pour l'article qui porte ce titre dans le *Dictionary of philosophy and psychology* de J. M. Baldwin, et sur la demande qui lui en avait été faite par celui-ci. Mais il l'employait déjà dans la conversation depuis longtemps, et il s'était répandu par là d'une façon anonyme (C. S. Peirce, What pragmatism is, *Monist*, avril 1905). La thèse fondamentale en est ainsi formulée : « Consider what effects that might conceivably have practical bearings we conceive the object of our conception to have. Then, our conception of these effects is the whole of our conception of the object[1]. »

Cette règle, dans l'intention de Ch. S. Peirce, n'avait d'autre but que de débarrasser la philosophie du psittacisme et de la logomachie, en distinguant par un criterium précis les formules creuses et les formules vraiment significatives. Les effets pratiques qu'il vise, c'est l'existence d'une expérience possible qui sera ou ne sera pas conforme à l'anticipation de l'esprit. On peut rapprocher de cette règle le passage où Descartes déclare qu'il compte « rencontrer beaucoup plus de vérité dans les raisonnements que chacun fait touchant les affaires qui lui importent et dont l'événement le doit punir bientôt après s'il a mal jugé, que dans ceux que fait un homme de lettres dans son cabinet touchant des spéculations qui ne produisent aucun effet... » *Méth.*, I, 7.

Cette forme de pragmatisme est aussi représentée par Vailati et par Mario Calderoni, qui l'oppose expressément à celui de W. James. (Voir ci-dessous, *Observations*). — Ayant constaté, plus tard, que sous ce nom de

1. Cette formule est difficile à traduire mot à mot en français. On peut la rendre librement ainsi : « Considérons l'objet d'une de nos idées, et représentons-nous tous les effets imaginables, pouvant avoir un intérêt pratique quelconque, que nous attribuons à cet objet : je dis que notre idée de l'objet n'est rien de plus que la somme des idées de tous ces effets. »

et doit y avoir une *Pragmatique* pour étudier le déterminisme total des actions, leur processus original, la solidarité des ingrédients qui les constituent, la logique qui gouverne leur histoire, la loi de leur croissance, de leur reproduction et de leur achèvement.

« Cette science permet de préciser et d'élargir la méthode qu'emploie la philosophie, au profit de la théorie de la connaissance dont elle « déplace le centre de gravité, pour le transporter de la conception ou de l'intention idéale à l'opération totale » (*L'Action*, p. 151) ; et comme je le notais en décembre 1901 dans une lettre adressée à la *Revue du Clergé français* et publiée dans le numéro du 15 février 1902 (p. 652 et suiv.), « peut-être le nom de *Pragmatisme*, qu'il y a plus de douze ans je m'étais proposé à moi-même, conviendrait-il pour désigner ce qu'on a appelé la philosophie de l'action : car c'est en étudiant l'action qu'on est non seulement amené à considérer, dans leur solidarité, vie et conscience, sentiments et idées, volitions et opérations qui sont en nous les éléments intégrants de l'agir, mais qu'on est conduit encore à tenir compte, dans l'action de tout agent, des coopérateurs qui précèdent, modifient, dépassent le sentiment ou la connaissance qu'il en peut avoir. »

« C'est donc en un sens étymologique, littéral et positif (qui distingue πρᾶγμα même de πρᾶξις et qui différencie *pragmatisme* de « *praxéologie* » (*L'Action*, p. 206) ou de *technologie artificialiste*, terme proposé par M. Espinas, *Revue philosophique*, 1890, II, p. 114, que j'avais originellement employé ce néologisme, afin de désigner une doctrine désireuse de synthétiser méthodiquement ce qu'il y a d'efférent et ce qu'il y a d'afférent dans notre connaissance, une doctrine qui, réservant la

pragmatisme, on introduisait des tendances nouvelles, et qui lui semblaient contraires à l'esprit de la science, Peirce déclara renoncer pour sa propre doctrine au nom de pragmatisme, et adopter celui de *pragmaticisme*. (What pragmatism is, *Monist*, 1905, 167.)

B. Doctrine selon laquelle la vérité est une relation entièrement immanente à l'expérience humaine ; la connaissance est un instrument au service de l'activité, la pensée a un caractère essentiellement téléologique. La vérité d'une proposition consiste donc dans le fait qu'elle « est utile », qu'elle « réussit », qu'elle « donne satisfaction ». W. James, *The will to believe* (1897) ; Humanism and truth, *Mind*, 1904 ; *Pragmatism* (1907), etc. — Voir *Humanisme**. Ces formules sont susceptibles d'une série continue de sens qui s'étendent sur une large surface. Si l'on entend cette réussite au sens d'un avantage ou d'un agrément quelconque, obtenu par celui qui adhère à une proposition, on a le pragmatisme le plus sceptique, celui dans lequel la notion de vérité est entièrement absorbée par celle d'intérêt individuel : un mensonge utile est une vérité ; ce qui est erreur pour l'un est, avec le même fondement, vérité pour l'autre. Cette forme extrême de la thèse a été particulièrement soutenue en Italie. (Revue *Leonardo*, Florence, 1903-1907.) Si l'on entend, au contraire, par réussite l'accord spontané des esprits sur ce que vérifient les faits objectifs, constatés en commun, on ramène le pragmatisme à une attitude singulièrement voisine de celle du rationalisme. Entre ces deux limites s'échelonnent toutes les nuances intermédiaires. W. James, après avoir penché dans le premier sens, s'était rapproché du second dans ses derniers ouvrages.

Pour l'analyse plus complète de ces diverses formes du pragmatisme, voir A. Lalande, Pragmatisme et pragmaticisme, *Revue philosophique*, février 1906 ; Pragmatisme, humanisme et vérité, *ibid.*, janvier 1908 ; L'idée de vérité d'après W. James, *Ibid.*, janvier 1911. — R. Berthelot, *Un roman-*

leçon originale des actions effectuées, où entre toujours une coopération instructive, pose par là même le problème de notre intégration personnelle dans l'ordre total, de notre rapport entre les sources autonomes et les sources hétéronomes de notre action, le problème de notre destinée. Mais quand, un peu plus tard, l'usage a prévalu d'appliquer ce terme nouveau à un ensemble de doctrines d'inspiration et d'allures tout autres, j'ai renoncé et j'ai demandé qu'on renonce à désigner par ce mot, désormais fixé, l'épistémologie critique et le dogmatisme moral, métaphysique et religieux auquel le P. Laberthonnière et moi nous nous sommes attachés. (Cf. *Bulletin* de la Société française de Philosophie, séance du 7 mai 1908 ; lettre à M. Parodi sur « la signification du Pragmatisme », p. 293 et suiv.) Se reporter également à ce *Bulletin* : numéro de juillet 1902, p. 190 et 191. » **(M. Blondel.)**

« Le mot *pragmatisme*, nous écrit de son côté M. **Ed. Le Roy**, a, dans l'usage que j'en ai fait, un sens très différent de celui que les Anglo-Américains ont mis à la mode. Il ne s'agit nullement pour moi de réduire ou de sacrifier la vérité à l'utilité, non plus que de faire intervenir dans la recherche *des* vérités particulières n'importe quelles considérations étrangères au souci de *la* vérité. Je crois seulement que, dans l'ordre scientifique aussi bien que dans l'ordre moral, un des signes de l'idée vraie est sa fécondité, son aptitude à « rendre », à « travailler » efficacement ; que cette aptitude ne se manifeste que par l'expérience, c'est-à-dire par l'épreuve de mise en action, en service (une expérience, bien entendu, dont la qualification soit homogène à celle de l'idée en cause) ; et que cette expérience ne peut être réellement vérifiante qu'à la condition d'être une expérience réellement effectuée, réellement pratiquée. Je crois, en un mot, que partout la vérification

tisme utilitaire, étude sur le mouvement pragmatiste, Introduction, not. § 1 : *Sur le sens du mot pragmatisme*. — D. Parodi, La Signification du pragmatisme, *Bulletin* de la Soc. de phil., juillet 1908.

REMARQUE

On a aussi appelé pragmatisme la doctrine exposée par Maurice Blondel dans *L'Action* (1893). Elle consiste à montrer dans l'action une réalité dépassant le simple phénomène, un fait auquel on ne peut se soustraire, et dont l'analyse intégrale amène nécessairement à passer du problème scientifique au problème métaphysique et religieux. Quoi que nous pensions, voulions ou exécutions, dans l'activité la plus spéculative ou la plus matérielle, il y a toujours un fait *sui generis*, l'acte, le πρᾶγμα, où s'unissent l'initiative de l'agent, les concours qu'il reçoit, les réactions qu'il subit, d'une manière telle que le « composé humain » se trouve « organiquement modifié et comme façonné par son action même, en tant qu'elle est effectuée ». (*L'Action*, p. 206.) Cette réalité peut et doit donc être l'objet d'une étude spéciale, distincte de la *praxéologie*, c'est-à-dire de la technologie utilitaire. (*Ibid.*, 206.) Il en ressort que, par son action volontaire, l'homme dépasse les phénomènes ; « il ne peut égaler ses propres exigences ; il a en lui plus qu'il ne peut employer seul » (*Ibid.*, 321) ; de sorte que cette action appelle nécessairement, par une inévitable transcendance, « celui qu'aucun raisonnement ne saurait inventer, parce qu'aucune déduction n'égale la plénitude de la vie agissante, ... Dieu ». (*Ibid.*, 350.)

Bien que le mot *pragmatisme* ne figure pas dans *L'Action*, M. Blondel l'avait adopté et s'en servait *privatim* au moment où il commençait à écrire cet ouvrage. « Dès 1888, dit-il, sans l'avoir rencontré nulle part, je m'étais servi du terme pragmatisme en ayant nettement conscience de le forger. » (*Bulletin* de la Société de philosophie, séance du 7 mai 1908, p. 293.) Il l'a expressément proposé dans une lettre écrite à la fin de 1901, et publiée dans la *Revue du Clergé français*, 15 février 1902 ; puis dans une note relative à l'article *Action* du présent vocabulaire (juin 1902). — Mais depuis, en présence de l'acception toute différente prise par ce mot dans l'usage public, il a pensé qu'il valait mieux y renoncer pour sa propre philosophie du πρᾶγμα. (Voir le *Bulletin* de 1908, cité plus haut, notamment page 294, note et les *Observations* ci-dessous.)

Rad. int. : Pragmatism.

---

doit être une *œuvre*, et non pas seulement un *discours*. Assurément, il faut toujours que la raison critique finisse par être satisfaite, et c'est toujours elle qui juge en dernier ressort. Mais cette raison souveraine n'est pas toute faite en nous d'avance ; elle a à se faire graduellement, et ne devient décidément compétente qu'après s'être transformée ou plutôt informée par l'effet même de l'expérience qu'elle a vécue. — Vous me direz peut-être qu'alors son travail de formation ne comporte aucun critère. — A mon sens, il y a ici, entre l'expérience et la raison mutuellement informatrices, un de ces cercles continus comme en présente partout la vie, qui deviennent vicieux quand on cherche un dénouement statique du point de vue de l'analyse discursive, mais que l'action sait résoudre parce que son mouvement même la sauve à chaque instant du péril de contradiction. En fin de compte il faut bien dire, mais dans un sens très haut, et donc très différent du sens américain, que le critère suprême, c'est le succès : la pensée se trouve satisfaite quand elle sort de l'épreuve expérimentale plus forte, plus lumineuse et plus riche. La vérification en un mot, est comme une crise de croissance de la pensée. — C'est dans cette mesure que j'accepte, dans cette mesure que je repousse la dénomination de pragmatisme. » Extrait d'une lettre d'**Ed. Le Roy.** (Cf. Observations sur *Positivisme**.)

Le pragmatisme de Vailati, qui est aussi celui que j'accepte, s'oppose à celui de W. James en tant que ce dernier est un psychologisme et celui-là une théorie méthodologique de la connaissance ; celui de James un subjectivisme et un personnalisme, et celui de Vailati un objectivisme dans le sens le plus complet du mot. **(M. Calderoni.)**

PRATIQUE, adj. G. πρακτικός ; D. *Praktisch* ; E. *Practical* ; I. *Pratico*.

Sens général : qui concerne l'action. S'oppose à *théorique*, dès l'antiquité grecque, et particulièrement chez Aristote. (Voir Eucken, *Geistige Strömungen*, A, 2. « Théorie et pratique. ») S'oppose aussi, chez Aristote, à *poétique*, ces trois termes servant à marquer les trois grandes divisions de la pensée, ou de la science. *Top.*, VI, 6 ; 145ᵃ15 ; *Mét.*, V, 1 ; 1025ᵃ25, etc.

A. Le plus ordinairement, en français, en un sens nettement utilitaire, et souvent même avec une nuance péjorative : un *intérêt pratique* est un intérêt d'argent, ou de carrière ; un *esprit pratique* est, en ce sens, un esprit dépourvu d'idéal ; « caractère pratique » est très souvent une litote pour désigner un caractère égoïste, ne songeant qu'aux avantages matériels, parfois même peu scrupuleux sur les moyens.

B. Dans une acception favorable, se dit de ce qui est ingénieux et simple, d'un procédé, d'un instrument commodes et bien adaptés à leur but ; en parlant des hommes, de ceux qui savent organiser leur maison, leurs affaires ou leurs travaux d'une façon efficace et économique, juger des choses non par des formules abstraites et générales, mais par une vue directe de la situation. « Avoir du sens pratique ; manquer de sens pratique » sont très usuels dans cette acception.

C. Qui détermine la conduite, qui prescrit ce qui doit être. « Un des premiers et des plus pratiques (parmi les principes de la morale) est qu'il faut suivre la joie et éviter la tristesse. » Leibniz, *Nouveaux essais*, I, 2, § 1. « Ein praktischer, d. i. zur Willensbestimmung hinreichender Grund[1]... » Kant, *Krit. der prakt. Vernunft*, I, 1. — D'où, par application plus spéciale, ce terme est souvent employé comme synonyme de *moral*.

CRITIQUE

MM. Baldwin et Stout (*Baldwin's Dictionary*, sub vᵒ) font remarquer que si l'on prend *pratique* au sens de *moral* ou d'*éthique*, on se prive d'un mot qui serait très utile pour désigner *in genere* tout ce qui appartient à la sphère des valeurs ou des idéaux, au sens le plus arge. Il est vrai, ajoutent-ils, qu'il semble d'abord difficile de subsumer sous ce mot le jugement esthétique et le sentiment de la beauté. Cependant, étant donnée l'étroite et réelle parenté de l'éthique et de l'esthétique, en tant que sciences de valeurs, il ne leur semble pas impossible de faire adopter cet usage. — Mais une difficulté insurmontable, en français, viendrait de l'import péjoratif du sens **A** et même du sens **B.** D'ailleurs, pour le concept dont il s'agit, *normatif* convient très bien.

Rad. int. : Praktikal.

2. PRATIQUE, subst. fém. — D. **A. B.** *Praxis* ; **C.** *Ausübung* ; **D.** *Übung* ; — E. *Practice* ; — I. *Practica*.

A. Exercice d'une activité volontaire modifiant ce qui nous entoure. « La *pratique* s'oppose d'une manière générale à la théorie. Par exemple, la physique pure est une recherche théorique et la physique appliquée se rapporte à la pratique. » Lévy-Bruhl, *La morale et la Science des mœurs*, p. 9. — « Nous devons bien nous déterminer à quelques-unes [= à quelques opinions], et

---

1. « Un fondement pratique, c'est-à-dire suffisant pour déterminer la volonté... »

les considérer après non plus comme douteuses, en tant qu'elles se rapportent à la pratique, mais comme très vraies et très certaines, à cause que la raison qui nous y a fait déterminer se trouve telle. » DESCARTES, *Méth.*, III.

B. « En un [autre] sens, la *pratique* désigne les règles de la conduite individuelle et collective, le système des devoirs et des droits, en un mot les rapports moraux des hommes entre eux. » LÉVY-BRUHL, *Ibid.*

C. L'exercice habituel d'une certaine activité, le fait de suivre telle ou telle règle d'action. « La pratique journalière d'un exercice. » — « La pratique (*ou* la mise en pratique) des préceptes de morale généralement admis. »

D. Par suite, l'usage considéré dans ses effets, l'habileté spéciale qui en résulte. « Avoir la pratique d'une langue, d'un procédé de calcul. »

CRITIQUE

L. LÉVY-BRUHL ajoute à la distinction faite ci-dessus qu'à son avis le sens **A** peut et doit s'étendre aux faits moraux, de manière à constituer une technique morale, un art moral rationnel fondé sur la connaissance des faits, et fournissant des moyens pour les fins que nous jugerons bonnes à réaliser. (Cf. *Ibid.*, note ; p. 265 et suiv.)

Rad. int. : Praktik.

PRAXIE, PRAXIS, PRAXISME, (S).

« PRÉCARITÉ ». Terme adopté par M. Eugène DUPRÉEL pour désigner ce caractère des valeurs, que, quelle que soit leur « consistance », elles sont toujours exposées à être violées, méconnues ou même niées. « La valeur est précaire, par le fait qu'il n'y a de valeur que pour un sujet. » *Esquisse d'une philosophie des valeurs*, p. 91. Voir sur la consistance et la précarité, Ire partie, 3e section, chap. I.

Cette expression est devenue assez usuelle chez les philosophes de langue française quoiqu'elle évoque plutôt une idée de fragilité.

PRÉCIS, adj. — D. sans équivalent exact ; on dit quelquefois *präzis* ; approximativement *bestimmt*, *genau* ; — E. *Precise* ; — I. *Preciso*.

(Proprement, *tranché* ; d'où, jusqu'au XVIIe siècle, *abstrait* : *séparé* d'un tout donné dans l'intuition. « La précision est l'action que fait notre esprit en séparant par la pensée des choses en effet inséparables. » BOSSUET, *Logique*, I, 22. Cf. PORT-ROYAL, I, 5 : « Abstraction ou précision. » Mais, là déjà, le contexte semble marquer que ce sens a vieilli.)

Sens actuel (appartenant déjà au latin *praecise*) : qui ne laisse place à aucune indécision de la pensée. Un terme précis est celui dont l'extension et la compréhension sont nettement déterminées. Une mesure précise est celle qui est comprise entre d'étroites limites d'approximation. — Le terme opposé est *vague*.

CRITIQUE

Précis se distingue d'*exact** en deux sens différents :

1° Étymologiquement, est *exact* ce qui a été mesuré sur une réalité ou à une règle et qui ne s'en écarte aucunement *(quod ad normam aliquam exactum est)* ou encore ce qui est achevé, terminé, de telle sorte qu'il soit rigoureusement ce qu'il doit être ; est *précis*, ce qui a été découpé dans une masse plus étendue, de telle sorte que la tranche soit nette et que ce qu'on a voulu conserver se distingue clairement de ce qu'on a voulu abandonner. En ce sens, *exact* se dit de ce qui est normal dans l'ordre logique, c'est-à-dire *vrai* ; soit qu'il s'agisse d'une vérité de fait : « Un récit exact » ; soit qu'il s'agisse d'une vérité d'implication : « Un raisonnement exact. » Une assertion précise peut être inexacte (fausse), et une assertion vague peut être exacte (vraie). « La précision des détails, qui fait souvent illusion, prouve seulement la force d'imagination du narrateur ; elle n'est qu'une apparence d'exactitude. » SEIGNOBOS, *La méthode historique...*, p. 66.

2° Quand il s'agit de grandeurs, *exact*, comme le fait remarquer avec raison M. GOBLOT, se distingue encore de *précis* ; mais en un autre sens. Est *exacte* la mesure qui ne comporte aucune approximation : la somme des trois angles d'un triangle est 180° ; sin 30° = 0,5. Est *précise* la mesure approchée qui diffère peu de la mesure exacte, qui est « exacte à un n^e près » ; c'est ainsi qu'on parle d'évaluer une longueur avec une plus ou moins grande précision. — C'est à ce point de vue qu'on appelle les mathématiques pures des *sciences exactes* et qu'on appelle *instruments de précision* ceux dont se sert le physicien ; mais en ce sens, il arrive pourtant quelquefois que précis se confonde avec exact. Ainsi, faire connaître la date « précise » d'un événement historique, c'est dire « exactement » l'année (ou, dans certains cas, le jour) où cet événement a eu lieu ; — la position *précise* du soleil à l'équinoxe est un point « exactement » déterminé par des considérations géométriques, etc.

Il y aurait lieu d'éviter cette indétermination en substituant *rigoureux* à *précis* quand il peut y avoir équivoque.

Enfin, un défaut assez courant du style philosophique, qu'il suffit de signaler, consiste à renforcer certaines expressions, ou à mettre en relief certains mots par l'addition de cet adjectif, alors que la notion de *précision*, au sens propre du mot, n'a rien à faire dans la circonstance. Il semble même, dans certains cas, n'avoir plus d'autre rôle que d'équilibrer la phrase.

L'adverbe *précisément* (D. *Eben* ; E. *Just*) est encore plus affaibli par l'usage et, plus sujet à cet abus. Il ne sert le plus souvent qu'à souligner une rencontre ou une concordance entre deux séries de faits ou d'idées distinctes l'une de l'autre. Spécialement, il s'emploie pour marquer qu'une réplique se tire des raisons mêmes invoquées dans une objection : « C'est précisément ce qui fait la force de cette théorie... » Par suite, il sert quelquefois purement et simplement à annoncer la réplique et à la faire valoir. — Ces deux mots servent ainsi, dans bien des cas, à donner au discours philosophique une apparente vigueur logique qui est toute verbale.

Rad. int. : Preciz. *(Au sens propre.)*

PRÉCISION, D. *Präzision*, *Bestimmtheit*, *Genauigkeit* ; E. *Precision* ; I. *Precizione*.

Anciennement, action d'abstraire. —

Sur **Précis.** — Voir l'opposition rigoureusement développée par Auguste COMTE, entre *précision* et *certitude*. (*Cours de philos. pos.*, 2e leçon.)

« Les dictionnaires définissent souvent les mots *exactitude* et *précision* l'un par l'autre. Il serait cependant nécessaire de les bien distinguer et de les attacher respectivement à deux notions qu'il importe de ne pas confondre. L'*exactitude* est une qualité objective, en ce sens qu'elle est définie par la conformité avec un phénomène extérieur : l'exactitude est inversement proportionnelle à l'erreur constante, ou s'il s'agit d'un cas unique, à l'erreur connue. La *précision* est une qualité pour ainsi dire subjective, en ce sens qu'elle est définie par la constance de réaction d'un appareil ou d'un individu. Lorsqu'un appareil ne comporte pas d'erreur systématique, on dit qu'il est exact ; lorsqu'il ne comporte pas d'erreur fortuite, on dit qu'il est précis. Un appareil peut avoir ces deux qualités à la fois ou l'une seulement, ou ni l'une ni l'autre. Il en est de même d'une personne : exactitude et précision sont deux aptitudes différentes et qui peuvent ne pas coexister. » **(Ed. Claparède.)**

Dans la langue moderne, caractère de ce qui est précis.

Quelquefois, au sens concret, détermination ou indication précise. (Cf. le sens du verbe *préciser*.)

PRÉDESTINATION, D. *Prädestination ;* E. *Predestination ;* I. *Predestinazione.*

A. Au sens théologique, qui est le plus ancien, la doctrine de la prédestination est celle d'après laquelle chaque individu est destiné, d'une façon infaillible et éternellement vraie, à être sauvé ou damné. « On peut distinguer entre *destination* et *prédestination*, car la prédestination paraît renfermer en soi une destination absolue et antérieure à la considération des bonnes et des mauvaises actions de ceux qu'elle regarde. » Leibniz, *Théodicée*, I, § 81.

Mais plus haut : « Calvin même, et quelques autres des plus grands défenseurs du décret absolu, ont fort bien déclaré que Dieu a eu de grandes et de justes raisons de son élection et de la dispensation de ses grâces, quoique ces raisons nous soient inconnues en détail ; et il faut juger charitablement que les plus rigides prédestinateurs ont trop de raison et trop de piété pour s'écarter de ce sentiment. » *Ibid.*, 79. — Cf. I, 80-84 ; II, 158-169 et III, 405-417.

B. Synonyme de *fatalisme*, au sens **A.** « Ce prince ne conserva de ses premiers principes que celui d'une prédestination absolue, dogme... qui justifiait ses témérités. » Voltaire, *Histoire de Charles XII*, livre VIII. (Éd. Didot, 1817, p. 424.)

Rad. int. : Pre-destin.

PRÉDÉTERMINATION, D. *Praedetermination ;* E. *Predetermination ;* I. *Predeterminazione.*

Détermination d'un fait ou d'un acte par des causes ou des raisons antérieures au moment même qui précède le plus immédiatement ce fait ou cet acte. — Cf. *Prédéterminisme**.

Employé par Bossuet comme synonyme de *prémotion**. Voir ce mot.

Rad. int. : Predetermin(ado, -eso).

PRÉDÉTERMINISME, D. *Prädeterminismus ;* E. *Predeterminism ;* I. *Predeterminismo.*

A. Synonyme de déterminisme, au sens **C,** mais surtout en tant que cette nécessité éternelle des événements est considérée comme résultant de la prescience et de la toute-puissance de Dieu.

B. Kant oppose le problème du *déterminisme :* la volonté peut-elle être libre, tout en étant déterminée par une raison suffisante intérieure à l'agent ? — à celui du *prédéterminisme :* comment la détermination de tout acte par des raisons antérieures, par des faits passés qui ne sont plus en notre pouvoir, peut-elle se concilier avec la liberté, qui exige que l'acte, au moment même de l'action, soit au pouvoir du sujet *(in dem Augenblicke des Geschehens in der Gewalt des Subjects sei) ?* — *Religion innerhalb der Grenzen der blossen Vernunft*, 1es Stück ; ed. Rosenkr., p. 57, note.

Ce terme est aujourd'hui à peu près abandonné.

PRÉDICABLE, G. Κατηγορούμενον, L. *Praedicabile ;* D. *Prædicabile ;* E. *Predicable ;* I. *Predicabile.* (Employé le plus souvent au pluriel.)

Les *prédicables* sont les cinq classes de prédicats distingués par Porphyre, et, d'après lui, par tous les scolastiques : le genre, l'espèce, la différence, le propre et l'accident (*Isagoge*, I). On les appelle aussi *quinque voces* et *modi prædicandi.*

Sur **Prédicable.** — Critique complétée d'après les indications de MM. **L. Robin** et **C. C. J. Webb.** Celui-ci mentionne de plus qu'on trouve dans H. W. B. Joseph, *Introduction to Logic*, chap. iv (Oxford, 1906), une bonne exposition du rapport qui existe entre la classification d'Aristote et celle de Porphyre.

REMARQUES

1. La classification de Porphyre repose sur une classification plus ancienne d'Aristote (*Topiques*, I, ch. 4, 101b17-25), où celui-ci, se proposant de réunir sous certaines rubriques très générales tout ce qu'il est possible de dire d'un sujet quelconque, en distingue trois : le genre (γένος) ; le propre (ἴδιον) ; l'accident (συμβεβηκός). Puis il ajoute que, dans *propre*, il faut distinguer deux sens : d'une part, le τὸ τί ἦν εἶναι, qui constitue la définition (ὅρος) ; de l'autre, le propre aux autres sens de ce mot, pour lesquels on doit le conserver. Restent donc en définitive quatre classes qu'il énumère ainsi : « ἢ ἴδιον, ἢ ὅρος, ἢ γένος ἢ συμβεβηκός ». Quant à la différence (διαφορά), il n'est pas nécessaire, dit-il, de la mentionner à part, car elle est de la nature du genre : « τὴν διαφορὰν, ὡς οὖσαν γενικήν, ὁμοῦ τῷ γένει τακτέον. » — Il semblerait plutôt qu'elle dût être comprise dans l'ὅρος.

2. Kant nomme *Prädicabilien des reinen Verstandes*[1] tous les concepts *a priori*, mais dérivés, qui peuvent être tirés des prédicaments ou catégories. Il en donne pour exemple la force, l'action, la passion, dans la catégorie de la causalité ; la présence *(die Gegenwart)*, la résistance, dans la catégorie de la communauté ; — l'origine *(das Entstehen)*, la destruction, le changement, dans celle de la modalité. *Krit. der reinen Vern.*, A. 82 ; B. 108 (Remarques sur la table des Catégories).

Schopenhauer, s'écartant plus encore du sens primitif de ce mot, a dressé sous le titre de *Prædicabilia a priori* un tableau de toutes les *propositions* générales qui peuvent être affirmées *a priori* relativement à l'espace, au temps et à la matière. (*Die Welt*, suppl., livre I, ch. vi.)

Rad. int. : Predikebl.

1. « Prédicables de l'entendement pur. »

PRÉDICAMENT, G. Κατηγορία, L. *Prædicamentum ;* D. *Prädikament ;* E. *Predicament ;* I. *Predicamento.*

Synonyme de *catégorie**.

PRÉDICAMENTAL, D. *Prädikamental ;* E. *Predicamental ;* **I.** *Predicamentale.*

Qui concerne les prédicaments, ou les prédicats. « Ligne prédicamentale », L. scol. *Linea praedicamentalis :* suite des termes qui permettent de remonter d'un concept, de genre en genre, jusqu'au genre suprême. « Simple ideas and their names... have but few ascents *in linea praedicamentali* (as they call it) from the lowest species to the *summum genus*[1]. » Locke, *Essay*, livre III, ch. v, § 16.

PRÉDICAT, G. Κατηγόρημα, L. *Prædicatum ;* D. *Prädikat ;* E. *Predicate ;* I. *Predicato.*

A. Dans toute énonciation où l'on peut distinguer ce dont on parle et ce

1. « Les idées simples et leurs noms... ont peu de degrés dans la *linea praedicamentalis*, comme on dit, c'est-à-dire depuis l'espèce la plus basse jusqu'au *summum genus*. »

Sur **Prédicat.** — Peut-il y avoir des propositions qui se réduisent à un prédicat ? On a souvent considéré comme telles les *propositions impersonnelles* (D. *Subjectlose Sätze*) : « Il pleut. — Voici le livre. — Une voile ! » etc. Cf. not. Höffding, La base psychologique des jugements logiques, *Revue philosophique*, 1901 ; et Sigwart, *Logik*, 4e éd., I, 78-86, où sont indiquées d'autres références. La meilleure manière de parler, en pareil cas, semble être de reconnaître qu'il y a là des jugements globaux, qui n'ont ni sujet ni prédicat ; et qu'il y a lieu de les distinguer des jugements de prédication, où l'assertion est analysée. **(A. L.)**

Selon J. Lachelier, les propositions dites *de relation* (Pierre est fils de Paul ; Fontainebleau est moins grand que Versailles) n'ont pas à proprement parler de

qu'on en affirme ou nie, le premier terme est appelé *sujet** et le second *prédicat*.

B. Dans un jugement de prédication au sens **B,** le prédicat est l'attribut qui est affirmé ou nié d'un sujet, c'est-à-dire qui consiste en une action ou un caractère appartenant à ce sujet (**S**).

CRITIQUE

Les logiciens modernes adoptent généralement le sens large du mot prédicat. Voir notamment Sigwart, *Logik*, I, § 5 ; Bosanquet, *Logic*, I, p. 75-78, etc.

Rad. int. : Predikat.

PRÉDICATIF, D. *Prädicativ* ; E. *Predicative* ; I. *Predicativo*.

A. Qui attribue un prédicat à un sujet. Le jugement prédicatif, la proposition prédicative s'opposent en ce sens au jugement ou à la proposition de relation. Cf. *Attributive** et *inhérence**.

---

prédicat. Les *termes* de ces propositions sont Pierre, Paul ; Fontainebleau, Versailles. « Mais de ces deux termes on ne peut pas dire que le second soit prédicat du premier... La vérité est plutôt que ces sortes de propositions n'ont pas de prédicat et ne se composent que de sujets, puisque les deux termes y représentent également des êtres... On a cru longtemps que tous ces rapports pouvaient et devaient se résoudre en rapports d'inhérence : « Fils de » forme avec « Paul », et « moins grand que » avec « Versailles » un prédicat du genre de ceux qu'on appelle complexes. N'affirme-t-on pas de Fontainebleau qu'il est moins grand que Versailles, comme on en affirme qu'il est sain et agréable à habiter ? — Oui, mais « moins grand que Versailles » ne représente pas comme « sain » ou « agréable à habiter » une manière d'être inhérente à Fontainebleau... ; il n'exprime qu'une relation qui ne réside pas en lui, qui ne réside pas davantage dans Versailles, qui n'existe en réalité que dans notre esprit, et au moment où il nous plaît d'instituer une comparaison entre ces deux villes. Ce n'est donc pas un prédicat, et ce sont au contraire les mots « est moins grand que » qui sont une copule... La différence des deux genres de proposition est au fond celle-ci : la proposition, dans le premier genre est l'analyse d'une existence : le sujet représente cette existence en elle-même et dans son fond, le prédicat le représente dans sa détermination ou dans sa forme... Au contraire une proposition du second genre opère un simple rapprochement entre deux êtres extérieurs l'un à l'autre. » *Études sur le syllogisme*, p. 41-44.

« On pourrait peut-être dire avec raison, nous écrivait **J. Lachelier,** que là où il n'y a pas de prédicat, il n'y a pas non plus de sujet. Mais je voulais inculquer cette idée qu'un sujet est toujours un être, et qu'un être peut toujours devenir sujet, mais jamais prédicat. »

« On pourrait peut-être dire aussi, écrit M. **Parodi,** que dans de telles propositions, le sujet est complexe ; ici, qu'il est double, constitué à la fois par les deux idées de Fontainebleau et de Versailles, desquelles serait affirmée comme prédicat, l'inégalité... Psychologiquement, ce n'est, semble-t-il, que lorsque les deux idées sont présentes à la fois à l'esprit que je puis prendre nettement conscience du rapport qui est la raison d'être du rapprochement, rapport jusque-là implicite et non dégagé. — Ce qui est vraiment inadmissible dans la logique classique, c'est de considérer partout des rapports de sujet à attribut, de substance à mode ; mais il reste pourtant que tout jugement implique que quelque chose est affirmé de quelque chose ; si irréductibles que soient les divers genres d'affirmation, c'est-à-dire les catégories, il y a tout de même une certaine unité formelle des jugements, parce qu'il y a toujours et en tous cette ressemblance au moins qu'ils sont des actes de pensée. Si dans certaines propositions seulement il y a, comme

On appelle spécialement « Interprétation prédicative de la proposition » (p. ex. Keynes, *Formal Logic*, § 135) l'interprétation usuelle dans laquelle le sujet est pensé comme un être, ou un groupe d'êtres, le prédicat comme un caractère du sujet.

B. Qui énonce séparément un prédicat, par opposition aux propositions dans lesquelles sujet et prédicat sont confondus en un seul mot.

C. En un sens opposé au précédent, on appelle « verbe prédicatif » le verbe *être**, au sens **A,** en tant qu'il contient à la fois une copule et un prédicat. Ce sens appartient d'ailleurs à la grammaire plutôt qu'à la logique (**S**).

Rad. int. : **A.** Predikant ; **B.** Predikatiz.

PRÉDICATION, D. *Prädikation* ; E. *Predication* ; I. *Predicazione*.

Action d'affirmer ou de nier un prédicat d'un sujet. Mais on appelle plus spécialement *jugement de prédication* ou *jugement prédicatif* :

A. (Par opposition soit aux simples définitions ou dénominations ; soit aux jugements indivis ou impersonnels, dans lesquels le prédicat n'est pas distingué du sujet ; soit enfin aux jugements de *relation**, dans lesquels la décomposition ne se fait pas en deux termes, mais en trois, le troisième n'étant pas affirmable ou niable du premier) : jugement élémentaire (non composé lui-même de jugements) et dont la copule, si elle est exprimée séparément, peut être représentée par ⊃, ∈, ou = (au sens logique). Voir *Être**, **B.**

B. Plus spécialement : le jugement dans lequel le sujet est considéré en extension, c'est-à-dire comme un être ou un ensemble d'êtres, et dans lequel le prédicat est une action ou un caractère qu'on affirme ou nie de ces êtres. Par exemple Keynes, *Formal Logic*, p. 179, 183. — On appelle aussi ces jugements *jugements d'inhérence* (par exemple Lachelier, *Études sur le syllogisme*, p. 44) ; ou *jugements attributifs*.

Voir ci-dessus *Prédicat**, critique.

CRITIQUE

La meilleure terminologie serait d'adopter toujours le sens **A,** c'est-à-dire d'appliquer à la forme classique du jugement le nom de jugement de prédication. Les jugements de prédication, ainsi définis, peuvent être entendus, soit en inhérence, soit en inclusion, soit en implication (par compréhension), soit en coexistence (ou connexion), selon l'exemple donné par Leibniz, *Diss. prel. in lib. Nizolii*, Gerh., IV, 147, où d'ailleurs il considère la première de ces interprétations comme la plus normale.

P. ex. la proposition : « Les caractères dépendent des tempéraments » sera l'énoncé d'un jugement de prédication si on la décompose ainsi : [Les caractères] sont [dépendants des tempéraments] ; — d'un jugement de relation si on la décompose ainsi : [Les caractères] dépendent de [les tempéraments].

Rad. int. : Predik.

Préétablie (harmonie), voir *Harmonie**.

---

dit M. Lachelier, « l'analyse d'une existence », dans toutes il y a analyse de cet acte de pensée ; les choses auxquelles on pense peuvent toujours dès lors être considérées comme sujet, et ce qu'on en pense, ou le fait seul qu'on en pense quelque chose, peut être considéré comme prédicat. »

Voir également Luquet, *Essai d'une logique systématique et simplifiée* (1913), not. p. 87, où il soutient que « agréable à habiter » est aussi relatif à des habitants éventuels que « moins grand que Versailles » à Versailles ; d'où il conclut que ce dernier terme est bien effectivement, comme le premier, un prédicat et même un attribut.

PRÉFORMATION, D. *Präformation ;* E. *Preformation ;* I. *Preformazione.*

La doctrine de la préformation des germes ou *préformisme*, opposée à l'épigénèse, est la doctrine biologique d'après laquelle tous les organes et caractères héréditaires des êtres vivants existent dans le germe, soit à l'état de réduction géométriquement semblable, mais plus que microscopique (ancienne théorie, dite de l'emboîtement) ; soit à l'état de parties différenciées, quoique non semblables aux organes ou aux caractères qu'elles produiront (mendélisme, théorie de Weismann).

« Les corps organiques de la nature ne sont jamais produits d'un chaos ou d'une putréfaction, mais toujours par les semences, dans lesquelles il y avait sans doute quelque préformation. » LEIBNIZ, *Monadologie*, § 74.

Rad. int. : Preformac.

« PRÉGNANT », D. *Prägnant* (où ce mot appartient depuis longtemps, sinon à la langue courante, du moins à celle de la critique littéraire et psychologique, pour désigner ce qui est plein de sens implicite, significatif, expressif) ; *Aufdringlich* (voir ci-dessous).

A. Ce terme, ainsi que le substantif *Prégnance* (D. *Prägnanz*) a été adopté dans le *Gestaltisme**, pour caractériser ce qu'on appelle aussi *bonne* forme*, *forme meilleure*. « (Quand on augmente les distances entre les points) les groupes primitifs deviennent moins prégnants. » Paul GUILLAUME, *Psychologie de la forme*, p. 55. — « La forme est aussi bonne qu'elle peut l'être dans les conditions actuelles (loi de la bonne forme, ou de prégnance des formes, de Wertheimer). » *Ibid.*, p. 38.

B. Qui s'impose à l'esprit. « Vivacité (ou *prégnance*) des impressions. » M. PRADINES, *Traité de psychologie*, p. 38. *Prégnance* ne traduit pas ici *Prägnanz*, mais *Aufdringlichkeit*, employé par Ebbinghaus comme synonyme de *Lebhaftigkeit* (vivacité), en les distinguant de l'intensité et de la clarté. *Ibid.*, p. 35.

PRÉHISTOIRE, D. *Vorgeschichte ;* F. *Prehistory ;* I. *Preistoria.*

Partie de l'*histoire** (au sens **C**) qui est trop ancienne pour être connue par des documents écrits ou des traditions, et qui ne peut être qu'induite des traces matérielles subsistantes, ou reconstruite par le raisonnement, en vertu de considérations *a priori*.

Rad. int. : Prehistori.

« PRÉLOGIQUE », terme appliqué primitivement par LÉVY-BRUHL (*Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, 1910) à la mentalité des individus constituant ces sociétés. Il a limité d'abord le sens de ce terme en spécifiant « qu'il ne faut pas entendre que cette mentalité constitue une sorte de stade antérieur dans le temps à l'apparition de la pensée logique... (mais seulement) qu'elle ne s'astreint pas avant tout, comme notre pensée, à s'abstenir de la contradiction. » (*Ibid.*, 79) ; puis il a fini par le rejeter entièrement, comme représentant une idée fausse, et par admettre que la mentalité des non-civilisés ne diffère aucunement de celle des civilisés par leur logique, mais par l'image qu'ils se font de la nature, des participations* qui s'y exercent, et du mode d'action des êtres les uns sur les autres. (*Les carnets de Lucien Lévy-Bruhl*, publiés après sa mort par M. LEENHARDT ; voir particulièrement pages 60, 132).

Mais ce mot, et l'idée qu'il représente, s'étaient très largement répandus dans l'intervalle, et continuent à se rencontrer assez fréquemment en dehors des ouvrages techniques de sociologie.

Sur **Prégnant.** — J'ai demandé à M. **Paul Guillaume** des précisions sur le sens du mot *prégnance* dans la *Théorie* de la forme, et le rapport de ce sens à l'étymologie de ce mot : *praegnans* (gros, au sens où Leibniz disait que le présent est gros de l'avenir). Il m'a répondu : « Je ne vois pas exactement comment on a pu passer de ce sens à celui que les Gestaltistes donnent au mot *prégnant*. La prégnance est cette qualité par laquelle une structure s'impose comme privilégiée *(ausgezeichnet)*, typique : c'est celle à laquelle nous rapportons toutes les autres qui s'écartent de ce type par excès ou par défaut (p. ex. un angle de 92° est un *mauvais* angle droit). Les formes se distinguent par leurs degrés de prégnance *(Prägnanzstufen)*. Mais ce fait empirique est interprété, dans la théorie de la forme, au moyen de la loi de la bonne forme ; du moins cherche-t-on toujours à l'y ramener, soit en diminuant l'importance de la prégnance d'origine purement empirique, soit en montrant qu'elle obéit elle-même à la loi de la bonne forme. »

— N'y a-t-il pas eu influence sémantique de *prägen* (empreindre, « faire impression ») très employé en allemand au figuré : « Etwas in das Gemüt, in das Gedächtnis prägen », imprimer quelque chose dans le cœur, dans la mémoire ?

PREMIER, D. Généralement : *Erst ;* mais se traduit souvent par des préfixes tels que *Vor...*, *Ur...*, *Anfangs...*, etc. — E. Généralement : *First ; former* s'il ne s'agit que de deux termes ; au sens chronologique on dit quelquefois *early* quand on veut parler de ce qui appartient à la première période ; au sens **G**, *prime ;* — I. *Primo*, dans tous les sens.

Qui n'est précédé par rien d'autre.

1° *Dans l'ordre chronologique :*

A. Ce qui est le plus ancien dans une succession temporelle donnée, ou dans un ordre sériel qui peut être assimilé à une succession : « Les premiers siècles de l'ère chrétienne. » — « Les premières lettres de l'alphabet. »

2° *Dans l'ordre logique :* en parlant des termes : qui ne se définit pas au moyen d'autres termes ; — en parlant des propositions : qui ne se déduit pas d'autres propositions. Ce qui peut s'entendre en deux sens :

B. Au point de vue du *fondement** de nos connaissances, ce qui s'impose à l'esprit de telle sorte qu'il n'y ait aucune raison de le mettre en doute, en sorte que sa clarté, ou sa vérité, directement connues, servent d'explication aux autres termes, ou de garantie à la vérité des autres propositions qu'on en tire. C'est en ce sens qu'on parle, en général, de « principes* premiers », de « notions et de vérités premières ».

C. Au point de vue de l'organisation logique des systèmes déductifs, on appelle *premiers* les termes ou les propositions qu'on place au début de la déduction (sans que ces principes soient nécessairement plus clairs, plus évidents ou plus certains que leurs conséquences). Cf. *Principe**.

D. En un sens très voisin, mais impropre, on appelle quelquefois *premier* ce qui est obtenu en dernier lieu par une analyse régressive, ce au delà de quoi on ne peut pas remonter (même quand ce résidu *ultime* ne contient pas virtuellement ce dont on l'a tiré comme les principes contiennent des conséquences).

3° *Au point de vue psychologique* .

E. Ce qui est, en fait, le point de départ de l'esprit *(terminus a quo)*, dans la formation d'un jugement ou d'un raisonnement, dans un développement génétique, dans une association, etc.

Sur **Premier.** — Selon WAITZ, *Organon*, I, 316, il faut voir dans le chapitre des *Catégories* cité plus haut une classification des sens du mot πρότερον dans la langue usuelle plutôt qu'une classification philosophique. De fait Aristote distingue ordinairement, quoique parfois d'une façon assez flottante, trois acceptions de πρότερον : ou bien οὐσίᾳ, φύσει ; ou bien χρόνῳ, γενέσει, antériorités inverses l'une de l'autre pour une même chose ; ou bien enfin λόγῳ, antériorité qui est distinguée parfois de l'antériorité οὐσίᾳ (sur ce dernier point, voir *Metaph.*, XIII, 2 ; 1077[b], 1 et suiv.) et parfois se confond avec elle. **(L. Robin.)**

4° *Au point de vue ontologique :*

F. Qui contient la raison d'être des autres réalités, qui en est la cause efficace, ou finale. « Le premier moteur. » — « Dieu, dit-on, est le premier des êtres ; il est donc la première des vérités ; et de même que dans l'ordre des choses tout être vient de Dieu, qui lui-même ne vient de rien, de même, dans l'ordre des idées, tous les principes se déduisent de Dieu, qui seul est son principe à lui-même. » Em. Saisset, dans le *Manuel de philosophie* d'A. Jacques, J. Simon et Saisset ; *Théodicée*, I, 1.

5° *Au point de vue de la valeur :*

G. Le plus haut, le plus excellent, le plus important. « Un esprit de premier ordre. » — « Cette part faite à l'hétéronomie, si importante qu'elle soit, n'est pas la première. » Jacob, *Devoirs*, 46.

CRITIQUE

L'usage de ce terme, très fréquent en philosophie, et souvent équivoque, remonte à la philosophie grecque où il était déjà très employé (πρῶτος, πρότερος ; adverb., πρῶτον, πρώτῳ, πρώτως, πρότερον). Il y a même un sens de plus qu'en français, et s'emploie pour *prochain* ou *immédiat*. Aristote, qui s'en sert de la manière la plus courante et la plus variée, a souvent essayé de distinguer entre ses différents sens, notamment *Catégories*, XII, 14^a26 et suiv., où il définit quatre acceptions du πρότερον : ce qui est le plus ancien ; ce qui est présupposé par autre chose, mais sans réciprocité ; ce qui, dans un ordre quelconque, précède un autre terme ; ce qui est supérieur en dignité. Il y ajoute, accessoirement, la raison d'être ontologique d'une proposition vraie. — Pour les autres passages, voir l'Index de Bonitz, 652^a-654^a.

On voit par l'analyse ci-dessus combien il est insuffisant de se borner à dire, ainsi qu'on le fait souvent : *premier psychologiquement, premier logiquement*. La première de ces formules sert tantôt à opposer l'ordre de la certitude **(B)** à celui de l'implication **(C)**, tantôt à les opposer tous deux en bloc à celui de la succession effective des représentations dans l'esprit **(E)** ; la seconde se dit tantôt du sens **B**, tantôt du sens **C**, ou même, quoique plus rarement, du sens **D**. — L'expression *ratio cognoscendi*, dont on se sert quelquefois pour essayer d'éviter les confusions, ne s'applique usuellement qu'à une partie du sens **B** (la connaissance du sensible, de l'individuel) ; en revanche, elle englobe une partie du sens **E**, et par suite elle n'est utile que pour les opposer à la fois à **F** *(ratio essendi)*. Mais cette dernière formule elle-même s'applique nécessairement aussi, dans l'ordre logique, à l'enchaînement des propositions qui se déduisent l'une de l'autre, et par suite ne s'oppose nettement qu'à l'ordre empirique de la représentation, au sens **E**.

On pourrait utilement employer pour les sens **B** et **C** les expressions *fondamental*, *principiel*, qui ne prêteraient pas à la confusion, et pour le sens **D** du mot, *primaire*.

Philosophie première, voir *Philosophie**.

Proposition première, voir *Principe**.

Qualités premières, voir *Qualité**.

Rad. int. : **A.** Unesm, maxim-antiqu ; **B.** Fundamental ; **C.** Principal ; **D.** Ultim ; **E.** Departal ; **F.** Kauzal ; **G.** Maxim-bon, maxim-grand, etc.

PRÉMISSE, G. πρότασις (plus général : veut dire aussi *proposition*, p. ex. les propositions d'Euclide) ; L. *Praemissa ;* D. *Prämisse, Vordersatz ;* E. *Premise* (écrit quelquefois aussi *premiss*) ; I. *Premessa.*

Principe* d'un raisonnement. — S'emploie le plus souvent au pluriel. Voir *Majeure** et *Mineure**.

Rad. int. : Premis.

Sur **Prémisse.** — Sur le sens et l'étymologie de πρότασις voir Aristote, *An. post.*, I, 12, déb. ; et Trendelenburg, *Elementa logices Arist.*, éd. VIII, § 2, p. 55. **(L. Robin.)**

PRÉMOTION PHYSIQUE, L. *Praemotio physica ;* D. ... ; E. *Physical premotion ;* I. *Premozione fisica.*

Doctrine suivant laquelle « Dieu fait immédiatement en nous-mêmes que nous nous déterminons d'un tel côté ; mais notre détermination ne laisse pas d'être libre, parce que Dieu veut qu'elle soit telle ». Bossuet, *Traité du libre arbitre*, ch. VIII : « Quatrième et dernier moyen pour accorder notre liberté avec les décrets de Dieu : la prémotion et la prédétermination physique. Elle sauve parfaitement notre liberté et notre dépendance de Dieu. » — « Secours physique qui précède la détermination de la volonté et qui fait qu'elle se détermine librement et avec indifférence. » Le P. Boursier, *De l'action de Dieu sur les créatures*, « traité dans lequel on prouve la *prémotion physique* par le raisonnement » (1713) ; Discours préliminaire, I, 8. — Malebranche a répondu à ce livre par ses *Réflexions sur la prémotion physique* (1715).

Ce terme est attribué par Bossuet et par le P. Boursier « aux thomistes ». Voir *Observations.*

PRÉNOTION, D. *Vorgreifen, Vorbegriff ;* E. *Prenotion ;* I. *Prenozione.*

A. Traduction du terme épicurien πρόληψις adopté aussi par les Stoïciens pour désigner la connaissance naturelle et spontanée du général, ἔννοια φυσικὴ τοῦ καθόλου, antérieure à toute réflexion, mais néanmoins tirée de l'expérience. Voir Renouvier, *Manuel de Philosophie ancienne*, II, p. 212 et suiv. *Praenotio* était employé déjà en ce sens par Gassendi. (*Ibid.*, 216-217.) On dit aussi *Anticipation**. Cf. *Prolepse**.

B. Durkheim dit avoir emprunté ce terme à Bacon pour désigner les concepts formés spontanément au cours de l'action, avant l'étude scientifique des faits : le savant les trouve incorporés dans le langage courant, et doit le plus souvent les réformer malgré la résistance du sens commun, pour se dégager des erreurs ou des confusions qu'ils enveloppent. *Règles de la méthode sociologique*, ch. II (voir particulièrement 1re édition, p. 23 et 40).

Cette idée est, en effet, familière à Bacon (*De dignit.*, V, II, IV ; *Nov. Org.*, 14-16, 25-28, 43, etc.). Mais il dit en ce sens *anticipationes naturae* (qu'il oppose aux *interpretationes naturae* faites avec méthode), *idola*, *notiones temere a rebus abstractae*. Je n'ai trouvé, chez lui, le mot *praenotio* qu'en un sens assez différent, pour désigner, dans l'effort de mémoire, l'idée vague et latente de ce que nous cherchons, qui limite et dirige le travail de l'esprit dans cette recherche. *De dignit.*, V, v, § 3.

Ce terme, dans sa nouvelle acception, est aujourd'hui devenu courant dans le langage philosophique.

Rad. int. (au sens durkheimien) : Prenocion.

« PRÉPARATION », D. *Vorbereiten.* Scripture (Über den associativen Verlauf der Vorstellungen[1], *Phil. Stu-*

1. *Sur le cours associatif des représentations.*

Sur **Prémotion physique.** — Cette formule (dans laquelle *physique* s'oppose à la motion simplement morale ; *prémotion*, au simple concours de la causalité divine et du libre arbitre sans subordination de l'un à l'autre) paraît bien remonter à Banez. C'est l'opinion du cardinal Madruzzi, président de la Congrégation de Auxiliis. Voir Serry, *Hist. cong. de auxil.* (Venise, 1540), *Appendix*, col. 89 : « Nullibi enim S. Thomas dicit liberum arbitrium moveri concursu physico sive gratia efficaciter physice praedeterminante liberum arbitrium ; si tamen attente legatur, in re non videtur ab ista Bannesii sententia aut modo loquendi distare. » **(H. Delacroix.)**

dien, 1892) et Claparède, *L'Association des Idées* (1903, p. 155 et 221), appellent ainsi la modification que subit une représentation ou une perception depuis le moment où elle pénètre dans la conscience jusqu'à celui où elle produit un effet associatif.

Rad. int. : Prepar.

PRÉRÉFLEXIF, (S).

PRESCIENCE, D. *Vorherwissen*, *Allvoraussicht (?)* ; E. *Foreknowledge*, *Prescience ;* I. *Prescienza.*

Connaissance ou divination de l'avenir ; lorsqu'elle est parfaite, l'un des attributs traditionnels de Dieu.

Rad. int. : Presav.

PRÉSENCE, D. *Gegenwart* (fait d'assister, *Anwesenheit ;* dans certains cas, *Dasein*) ; E. *Presence ;* I. *Presenza* (au sens **B**, *Prontezza*).

A. Fait d'être présent* à un esprit, au sens **A.** « La présence du moi à lui-même, ou l'intimité, ne se distingue pas de sa présence à l'être. » L. Lavelle, *La présence totale*, ch. vii, p. 47.

B. Caractère de ce qui est présent*, au sens **B** : « Présence d'esprit. »

C, D. Fait d'être présent*, au sens **C** (rare) ou au sens **D** (très usuel) : « ... supposé que cela ne lui arrive point à la présence de certains amis, mais devant quelques personnes inconnues. » Malebranche, *Méditations chrétiennes*, X, 7.

« *Sentiment de présence* », voir W. James, *L'expérience religieuse*, trad. Fr. Abauzit, 3e éd., p. 50-57.

E. Existence d'un caractère, d'une situation. « La présence de mots arabes dans le vocabulaire français. » — « *Table de présence* » (voir Table*).

REMARQUE

Presence vient du latin *praesentia*, substantif de *praeesse*, qui veut dire être devant, ou en avant : *praeesse exercitui*, être à la tête de l'armée ; *qui praesunt civitati*, les hauts dignitaires de l'État. Il veut dire aussi se tenir devant quelqu'un pour le défendre : d'où l'usage de *praesens*, en parlant d'une Divinité, pour dire « favorable » ; en parlant d'une action, d'un remède, « efficace ». *Praesentia* veut dire aussi fermeté, courage, puissance. — De là dans le mot *présence* un import noble, souvent religieux ; il évoque d'ordinaire, outre tel ou tel sens littéral, une idée de dignité, de valeur ou de rang supérieur : « Une auguste présence. » Ce caractère est beaucoup moins marqué dans le mot *présent ;* il y disparaît même totalement dans la plupart des cas.

Rad. int. : Prezentes (**B.** Prontes).

1. PRÉSENT, adj. D. *Gegenwärtig* (au sens **D**, *anwesend*) ; E. *Present ;* I. *Presente.*

A. Appréhendé par un acte conscient de l'esprit. « J'appelle claire la connaissance qui est présente et manifeste à un esprit attentif. » Descartes, *Principes*, I, 45.

B. Prompt à s'exercer, disponible. « J'ai souvent souhaité d'avoir ... la mémoire aussi ample ou aussi présente que quelques autres. » Descartes, *Méthode*, I, 2

C. Existant au moment même où l'on parle, ou dont on parle. « La philosophie triomphe aisément des maux passés et des maux à venir ; mais les maux présents triomphent d'elle. » La Rochefoucauld, *Maximes*, 22.

D. « Qui est dans le lieu où l'on est ou dont on parle. » Littré, sub v°. « Invisible et présente. » Racine, *Britannicus*, I, i. (Ici, avec un souvenir du sens latin : voir *Présence**, Remarque.)

REMARQUE

Ces sens ne s'excluent pas ; il arrive même souvent que le mot les évoque tous à la fois.

2. PRÉSENT, subst. (« Le présent », par opposition au passé et au futur.) — D. *Gegenwart* (au sens **B** : *präsens*) ; E. *Present ;* I. *Presente.*

A. La partie du temps qui est présente au sens **C.** « Le présent est gros de l'avenir. » Leibniz, *Principes de la nature et de la grâce*, § 13. — Voir *Specious* present.*

B. Au sens linguistique : le temps d'un verbe exprimant soit que ce dont on parle existe ou a lieu au moment même où l'on parle (*présent vrai :* « Il

---

Sur **Présence** et **Présent.** — Nous avons communiqué ces articles à M. **Louis Lavelle,** en le priant de les examiner ; nous lui signalions en particulier qu'on nous avait demandé si, dans le titre de son ouvrage *La dialectique de l'éternel présent*, c'était bien *le présent* qu'il fallait considérer comme substantif, ou peut-être *l'éternel.* Il a bien voulu nous répondre par les remarques suivantes.

« *Sur « Présence »*. — Le mot *présence* pourrait être mis en parallèle avec le mot *absence.* Nous parlons de présence de l'objet (révélée par la perception), que nous opposons à son absence, bien que cette absence elle-même ne puisse être connue que par une autre présence, qui est celle de son image. Mais alors il y a une présence qui enveloppe tous les objets possibles de la pensée ; et le temps, au lieu d'être une conversion de l'absence en présence et de la présence en absence, est plutôt la conversion d'une des formes de présence en une autre.

« *Sur « Présent »*, adj. — Il me semble que l'on pourrait faire la distinction suivante : *Présent* peut être pris au sens actif ; il signifie, pourrait-on dire : ce que nous rendons actuellement présent par un *acte d'attention.* C'est votre sens **A.** Le sens **B** en est très voisin, parce qu'il désigne, non pas sans doute un acte que je fais, mais une puissance dont je dispose actuellement, et que je puis immédiatement transformer en acte. — Mais *présent* est pris habituellement dans un sens *passif*, conforme à l'étymologie (*prae-sum*, ce qui est devant moi, dans l'espace ou dans le temps). Ici se trouvent réunis les sens **C** et **D.** Mais il semble que ce qui est présent, c'est ce qui agit actuellement sur mon corps, sur mes sens. (Telle est la raison sans doute pour laquelle le passé et l'avenir sont opposés au présent, alors que je suis obligé, pour les penser, de me les rendre présents, au sens **A**). C'est le progrès de la pensée philosophique qui nous a obligés de passer du sens passif au sens actif.

« *Sur « Présent »*, subst. — On m'a déjà fait, au sujet de l'expression « l'éternel présent », la remarque que vous me rapportez : c'est qu'en droit les deux mots peuvent être pris indifféremment comme adjectif et comme substantif. Un philosophe me disait même un jour qu'il accepterait que « l'éternel » fût le substantif, mais non pas l'inverse. Pourtant c'était bien, comme vous le dites, « le présent » qui jouait dans ma pensée le rôle de substantif et revêtait ce caractère d'éternité, parce qu'il exprimait, en effet, l'accession d'un être temporel, à ce qui est hors du temps, ou parce que, quel que pût être le contenu de ce présent, il était impossible de s'évader du présent comme tel. Mais il n'y a pas de difficulté à admettre que la proposition soit convertie ; car ce qui est éternel, étant intemporel, exclut le passé et l'avenir et a toujours été considéré comme omniprésent, alors que le temps ne nous donne jamais qu'un présent partiel et échelonné.

« Le sens linguistique **B** me paraît particulièrement intéressant parce qu'il oppose deux acceptions du mot : la première désigne le présent temporel en tant qu'il se distingue du passé et de l'avenir et qu'il les sépare l'un de l'autre ; la seconde désigne le présent intemporel en tant qu'il caractérise une vérité valable pour tous les temps, c'est-à-dire une *possibilité* intellectuelle qui peut être actualisée dans n'importe quel temps.

« Enfin il serait intéressant d'élucider le rapport des deux mots *présent* et

pleut ») ; soit que ce dont on parle est étranger au temps (*intemporel* : « Un nombre qui en divise deux autres divise aussi leur somme et leur différence. »)

Rad. int. : Prezent.

PRÉSENTATION, D. **A.** *Präsentation* (Eisler) ; *Vorstellung* ; **B.** *Vorführung* ; — E. *Presentation* ; I. *Presentazione*.

A. Tout ce qui se présente à l'esprit, tout objet de connaissance, au sens le plus large du mot : *Idea* de Locke. Terme très usuel dans la psychologie anglaise, et souvent employé en français, à l'imitation de celle-ci, pour éviter les équivoques que peut faire naître le mot *représentation*.

« A presentation has a twofold relation : first, directly to the subject ; and secondly, to other presentations. By the first is meant the fact that the presentation is attended to, that the subject is more or less conscious of it ; it is « in his mind » or *presented*[1]... » J. Ward, *Psychology* (Encycl. Britannica), 1re section. Cf. 2e section : « Theory of presentations. »

B. Dans la psychologie expérimentale, phase d'une expérience qui consiste à faire percevoir au sujet un certain objet. La présentation peut être visuelle (on l'appelle alors aussi *exposition*), ou auditive, ou olfactive, etc. Le « temps de présentation » est le temps pendant lequel l'objet est resté sous le sens (ou sous les sens) du sujet.

CRITIQUE

« Notre mot représentation est un mot équivoque qui devrait, d'après l'étymologie, ne jamais désigner un objet intellectuel présenté à l'esprit pour la première fois. Il faudrait le réserver aux idées ou aux images qui portent la marque d'un *travail* antérieur effectué par l'esprit. Il y aurait lieu alors d'introduire le mot présentation (également employé par la psychologie anglaise) pour désigner d'une manière générale tout ce qui est purement et simplement présenté à l'intelligence. » H. Bergson, Extrait de la discussion à la séance de la Société de philosophie du 29 mai 1901. (*Bulletin*, juill. 1901, p. 102.)

1. « Une présentation a une double relation : 1° relation directe au sujet ; 2° relation à d'autres présentations. Par la première, il faut entendre que cette présentation est remarquée, que le sujet en a plus ou moins conscience, elle est « dans son esprit » ou *présentée*... (Nous dirions en français : *présente à l'esprit*.)

instant, que l'on prend quelquefois l'un pour l'autre. Mais le mot *présent* paraît toujours désigner une relation de la pensée à son objet ; et l'*instant*, la transition, le pur passage, dépourvu d'existence, par lequel l'avenir se change sans cesse en passé. » **(L. Lavelle.)**

On pourrait ajouter à cette dernière remarque que « le présent » peut s'entendre d'une durée relativement considérable, p. ex. de l'état présent des choses opposé au passé et à l'avenir lointains, tandis que « l'instant » désigne toujours un laps de temps très court, ou même une limite infinitésimale. William James a fait remarquer que « le présent sensible a toujours une durée » et que « le seul fait fourni par notre expérience est ce qu'on a appelé avec raison *the specious* present* » (expression créée par E. G. Clay), un « bloc de durée » ayant sa partie antérieure et sa partie postérieure, mais que nous sentons comme un tout, avec ses deux extrémités indivisiblement comprises en lui. *Textbook of Psychology*, chap. xvii, p. 280.

Sur **Présentation.** — La première rédaction de la *Critique* se terminait ainsi : « Je n'ai pas d'objection à l'emploi de ce mot ; mais il me semble très douteux que le préfixe *re*, dans le mot français *représentation*, ait eu primitivement une valeur duplicative. Ce préfixe a beaucoup d'autres usages, par exemple dans *recueillir*, *retirer*, *révéler*, *requérir*, *recourir*, etc. Son vrai rôle, dans *représentation*, n'est-il pas plutôt de marquer l'*opposition* du sujet et de l'objet, comme dans les mots *révolte*, *résistance*, *répugnance*, *répulsion*, etc. ? »

F. Abauzit reconnaît que le préfixe *re* marque souvent une action qui n'implique aucun redoublement. Il ajoute l'exemple « remettre une lettre » (à côté de « remettre un dépôt ») et rappelle que dans la langue populaire on dit presque toujours *rentrer* pour *entrer* ; par ex. un objet qui ne peut pas « rentrer » dans une boîte. — Dans le cas de représentation, il y a bien, dit-il, un certain sens duplicatif : mais

Ed. Claparède nous a également écrit pour recommander l'emploi du mot *présentation*. Il fait remarquer qu'en France et en Angleterre on subdivise surtout les phénomènes psychiques selon que le contenu en est *présenté* (actuel) ou *représenté* (imaginaire), tandis qu'en Allemagne on tient compte surtout de leur degré de complexité. Il faut donc pouvoir noter ce caractère par l'opposition des mots *présentation* et *représentation*. Voir *Observations*.

Rad. int. : Prizentaj.

« **Présentationnisme,** E. *Presentationism*. »

Doctrine d'après laquelle l'esprit a la « conscience », c'est-à-dire la connaissance immédiate de l'existence objective de certains attributs de la matière, tels qu'ils existent en eux-mêmes. Hamilton, *Dissertations on Reid*, p. 825. — Cf. la discussion de J. S. Mill, *Examination of sir W. Hamilton's Philosophy*, ch. iii.

Ce mot est très rare en français. Il est obscur et fait double emploi, semble-t-il, avec *perceptionnisme**. Il y a donc lieu de n'en pas recommander l'usage.

PRÉSOMPTION, D. **A.** *Vermuten* ; **B.** *Präsumtion* ; **C.** *Dünkel* ; — E. *Presumption* ; I. *Presunzione*.

Les présomptions sont définies par le *Code civil*, livre III, titre III, section iii, art. 1349 : « des conséquences que la loi ou le magistrat tire d'un fait connu à un fait inconnu » ; définition visiblement trop large, puisqu'elle envelopperait la preuve rigoureuse d'un fait qui n'est pas immédiatement connu ou directement attesté. La présomption est proprement et d'une manière plus précise une *anticipation* sur ce qui n'est pas prouvé. D'où trois sens divergents, qui se rencontrent déjà dans le mot latin :

A. Raisonnement par lequel on pose, en matière de fait, une conclusion probable, quoique incertaine. « Les présomptions qui ne sont point établies par la loi sont abandonnées aux lumières et à la prudence du magistrat, qui ne doit admettre que les présomptions graves, précises et concordantes ».

ce n'est pas celui qu'indique M. Bergson : représentation ne veut pas dire répétition d'un état mental antérieur, mais reflet, dans l'esprit, d'un objet conçu comme existant en soi. Présentation ne se justifie donc pas.

J. Lachelier conclut de même, quoique pour d'autres raisons : « Il me semble, dit-il, que *représentation* n'était pas primitivement en français un terme philosophique, et qu'il ne l'est devenu que lorsqu'on a voulu traduire *Vorstellung*. Mais on disait bien *se représenter* quelque chose et je crois que la particule *re*, dans ce mot, indiquait, selon son sens ordinaire, une reproduction de ce qui avait été antérieurement donné, mais peut-être sans qu'on y fît attention... La critique de M. Bergson est donc, à la rigueur, justifiée ; mais il ne faut pas être si rigoureux sur l'étymologie. Le mieux serait de ne pas parler du tout en philosophie de *représentations* et de se contenter du verbe *se représenter* ; mais si l'on a absolument besoin d'un substantif, mieux vaut *représentation*, dans un sens déjà consacré par l'usage, que *présentation* qui éveille, en français, des idées d'un tout autre ordre ».

Ibid., 1353. — « Il n'y a là qu'une simple présomption. »

B. Action de tenir une affirmation pour vraie jusqu'à preuve du contraire, ou même dans certains cas, nonobstant la preuve du contraire. « La présomption légale est celle qui est attachée par une loi spéciale à certains actes ou à certains faits » (par ex. l'autorité de la chose jugée, les cas dans lesquels la loi déclare certains actes nuls, en tant que présumés faits en fraude, etc.). « La présomption légale dispense de toute preuve celui au profit duquel elle existe ». *Ibid.*, 1350, 1352. « La remise volontaire de la grosse du titre fait présumer la remise de la dette ou le payement, sans préjudice de la preuve contraire. » *Ibid.*, 1283.

Dans ces deux premiers sens *présomption* se dit soit de l'*acte* de présumer, soit de la chose présumée. Cf. Leibniz, *Discours de la conformité de la foi avec la raison*, § 33.

C. Action de trop présumer de soi-même : confiance exagérée d'un individu en ses facultés ou ses forces.

Rad. int. : **A.** Konjekt, — aj. ; **B.** Prezum. ; **C.** Prezunt.

PRÉSUPPOSÉ, subst. Synonyme de *présupposition*, au sens **A.**

« Présupposé gnoséologique », ou, plus brièvement, **« présupposé »,** désigne pour le Dr Alberto Mochi, l'abstraction qui définit le point de vue choisi par une science, et par suite le domaine de celle-ci. « Le présupposé des mathématiques est la quantité abstraite. » *La connaissance scientifique*, 66. « La physique introduit un présupposé nouveau : la force-matière. » Le présupposé ne se confond pas pour lui avec la catégorie ; « il est une catégorie abstraite : la matière du physicien est une « substance » douée de certains caractères spéciaux seulement ». *Ibid.*, 91.

PRÉSUPPOSITION, D. *Voraussetzung* ; E. *Presupposition* ; I. *Presupposto, presupposizione.*

A. Ce que l'on prend pour accordé au début d'une recherche, d'une démonstration, d'une discussion.

B. Acte mental décisoire par lequel on accepte un présupposé.

C. Quelquefois, avec un import péjoratif, synonyme de « prénotion », au sens que Durkheim donnait à ce terme.

REMARQUE

Ce mot est souvent employé, au sens **A,** dans l'affirmation ou la discussion de la thèse hegélienne que « la philosophie ne peut rien présupposer, ni un objet défini, ni une méthode préalablement constituée ». Voir Hegel, *Logik*, Introduction, § 1.

Rad. int. : **A.** Presupozad ; **B.** Presupoz.

PRÉTERNATUREL, ce qui est en dehors du cours ordinaire des choses, non pas en ce qu'il dépasse les possibilités de toute nature, mais en ce qu'il dépasse les possibilités d'une nature donnée (comme serait pour un homme de respirer dans l'eau, ce qui est naturel pour un poisson). — Voir *Surnaturel**.

PREUVE, D. *Beweis* ; E. *Proof* ; I. *Proba.*

Opération amenant l'intelligence d'une manière indubitable et universellement convaincante (du moins en droit), à reconnaître la vérité d'une proposition

Sur **Preuve.** — La preuve peut-elle consister en une simple présentation de fait ? **(G. Beaulavon.)** — La preuve est toujours un raisonnement : jamais la présentation d'un fait n'est en soi une preuve ; c'est simplement le moyen de l'établir. **(L. Boisse.)**

Cependant on n'hésite pas à dire d'un fait qu'il est la preuve d'une affirmation ; et dans le langage juridique, le mot s'applique très bien à des documents : « Les

considérée d'abord comme douteuse.

La preuve est, en général, un raisonnement ; mais non pas toujours : elle peut consister en une présentation de fait qui lève le doute. De là vient que ce mot, en un sens pour ainsi dire matériel, s'applique aussi au fait, au document qui prouve quelque chose. — D'autre part, la preuve se distingue, par son caractère de vérité, des formes du raisonnement hypothético-déductif, où l'on montre seulement qu'il y a un lien nécessaire entre certaines prémisses et certaines conséquences, sans rien prononcer assertoriquement sur celles-ci. L'idée de *preuve* appartient au même ordre de notions logiques que celles de doute, de réfutation, de certitude.

Preuve cosmologique, — ontologique, — physico-théologique, voir ces mots.

Preuve par l'absurde, voir *Absurde**. *Rad. int. :* Pruv.

PRÉVALENCE, D. *Überwiegen* ; E. *Prevailing* ; I. *Prevalenza.*

Caractère d'une valeur supérieure à une autre. « Sous toutes ses formes, l'invention manifeste la prévalence de l'existence sur les déterminations. » R. Le Senne, *Obstacle et valeur*, 206.

PRIMAIRE, D. *Erst ; Elementar...*, quelquefois *Primär* ; E. *Elementary, primary* ; I. *Primario.*

Synonyme de *premier*, dans quelques expressions qui ne sont d'ailleurs déterminées que par l'usage, et qui n'échappent pas toujours à l'équivoque.

A. *Divisions primaires*, dans un système de classification par ordre de généralité, se dit, soit des divisions qui ont l'extension la plus grande, soit des divisions qui ont l'extension la plus petite

B. *Qualités primaires* (de la matière), ou *qualités premières :* l'étendue et le mouvement, auxquels on ajoute quelquefois la résistance. Voir *Qualités**.

C. *Formation primaire.* Se dit soit dans l'ordre psychologique, soit dans l'ordre physique *(terrain primaire)* pour désigner ce qui est le plus ancien, ou ce qui est composé du plus petit nombre d'éléments.

D. *Enseignement primaire* (par opposition à l'enseignement *secondaire* et à l'enseignement supérieur), celui qui s'adresse à la masse de la nation, et qui a pour objet de répandre les connaissances les plus indispensables, celles qui doivent nécessairement précéder toutes les autres dans le développement de l'esprit. — Appelé plus récemment : enseignement du premier degré.

E. *Primaire*, caractérologie, voir *Secondaire.*

règles ci-dessus reçoivent exception lorsqu'il existe un *commencement de preuve* par écrit. On appelle ainsi *tout acte par écrit* qui est émané de celui contre lequel la demande est formée... et qui rend vraisemblable le fait allégué. » — « Elles reçoivent encore exception toutes les fois qu'il n'a pas été possible au créancier de *se procurer une preuve littérale* de l'obligation qui a été contractée envers lui. Cette exception s'applique... au cas où le créancier a perdu le titre *qui lui servait de preuve littérale* par suite d'un cas fortuit, imprévu et résultant d'une force majeure. » *Code civil*, III, 3, chap. vi, Art. 1347 et 1348. **(A. L.)**

Sur **Primaire.** — On pourrait, sans introduire encore un mot nouveau, et de même racine, renoncer à nommer *primaire* ce qui a la plus petite extension, et l'appeler *dernier*. Dans la comparaison de Durand de Gros on pourrait très bien dire que les ramuscules terminés par les feuilles sont les branches dernières de l'arbre. Personne n'admettra que les grosses branches qui partent du tronc soient *dernières*. **(J. Lachelier.)** — Mais dans le cas où l'on procède des individus aux classes supérieures, les grandes classes sont celles où l'on arrive en *dernier* lieu : l'équivoque reparaîtrait. Et même en fait l'esprit part presque toujours des classes

CRITIQUE

On pourrait utilement appliquer ce mot à ce qui est dit *premier* psychologiquement, au sens **E.**

Durand de Gros, dans ses *Aperçus de Taxinomie générale* signale comme très gênante l'équivoque du sens **A.** Pour y remédier, il propose l'emploi de l'adjectif *primal*, qui s'opposerait à *primaire* : « Ces deux épithètes s'appliquent aux *premiers* termes d'une division progressive, mais *primaire* désignera spécialement les premiers termes de division que l'on rencontre en procédant par synthèse » (c'est-à-dire en partant des individus pour aller aux classes ayant le plus d'extension) « et primal sera exclusivement affecté aux premiers qui se présentent en procédant par analyse. Les trois ou quatre grosses branches qui forment le premier partage du tronc d'un chêne sont les branches *primales* de cet arbre ; ses branches *primaires* sont les innombrables ramuscules extrêmes, terminés par les feuilles et les fruits ». *Ibid.*, chap. IX, § 89.

Rad. int. : Primar *et* Primal.

« Primal », terme proposé par Durand de Gros (*Aperçus de taxinomie générale*, pp. 136-139) pour distinguer les deux sens du mot *primaire* en matière de classification. — Voir *primaire**.

PRIMAUTÉ, et quelquefois, par imitation de l'allemand, **PRIMAT.** — D. *Primat ;* E. *Primacy ;* I. *Primato.*

Suprématie ; caractère de ce qui prime, de ce qui occupe le premier rang, soit au point de vue de la puissance, soit au point de vue de la valeur.

Usité surtout dans les expressions : *Primat* ou *primauté de la Raison pratique* (D. *Primat der praktischen Vernunft*, Kant) par où il entend : 1° que l'intérêt de la raison pratique doit passer avant celui de la raison théorique ; 2° que la raison pratique l'emporte sur la raison théorique, en ce qu'elle s'étend à des postulats que celle-ci n'atteint pas.

Primat de la volonté (D. *Primat des Willens*, Schopenhauer), par où il entend que la Volonté, au sens qu'il donne à ce mot, est le fond de la nature humaine, et que l'intellect, qui en est une production, reste toujours subordonné à celle-ci. Voir en particulier *Die Welt*, suppl. ch. XIX.

Rad. int. : Superes.

1. PRIMITIF, adj. — D. **A. B.** *Ur... ;* quelquefois *primitiv* (surtout aux sens techniques) ; **B.** *Grund..., Elementar... ;* — E. *Primitive ;* I. *Primitivo.*

A. Au point de vue *chronologique* : qui est le plus ancien ; avant quoi il n'y a rien, ou du moins rien que nous puissions connaître, dans l'ordre de faits que nous considérons. « Le texte primitif d'un ouvrage, d'une loi. » — « L'état primitif de la Terre, de l'homme. »

Par suite, ce dont une autre chose est tirée : « Fonction primitive » (par rapport à la dérivée). — « Proposition primitive » (par rapport à l'une quelconque de ses opposées, ou à sa converse, ou à l'une des conséquences qui s'en déduisent). — On appelle spécialement *propositions primitives*, dans un système déductif, celles qui sont posées sans se déduire d'aucune autre. Souvent abrégé en *Ppr.* (Quelquefois en *Pp ;* mais cette abréviation étant employée aussi pour « Proposition », la première est préférable.) Cf. *Principe**.

B. Au point de vue *qualitatif :* qui présente le caractère d'un élément simple, ou du moins celui d'un composé fait d'un petit nombre d'éléments simples : « Les couleurs primitives (du spectre). » — « Les temps primitifs (des verbes). » — Se dit particulièrement, en technologie, de ce qui est rudimentaire, peu dégrossi ; en esthétique, de ce qui présente un caractère de simplicité et de naïveté dans les procédés d'exécution.

CRITIQUE

Ce terme est très usuel en sociologie ; tantôt on y appuie sur le sens chronologique, et tantôt sur le sens qualitatif. Aussi est-il très difficile de savoir ce qu'entendent au juste la plupart des auteurs quand ils parlent d'un peuple *primitif*, d'une institution *primitive*. Ce mot sert souvent à traduire l'expression allemande *Naturvölker*, et par là retient quelque chose des idées complexes et mal unifiées du XVIIIe siècle sur l'*état de nature*, qui est à la fois un point de départ dans le temps et une sorte d'idéal réalisé. — Durkheim estime que pour avoir le droit de se servir de ce mot, il faut que ce dont on parle *réunisse* les caractères **A** et **B** : « Nous disons d'un système religieux qu'il est le plus primitif qu'il nous soit donné d'observer quand il remplit les deux conditions suivantes : en premier lieu il faut qu'il se rencontre dans des sociétés dont l'organisation n'est dépassée par aucune autre en simplicité ; il faut, de plus, qu'il soit possible de l'expliquer sans faire intervenir aucun élément emprunté à une religion antérieure. » Il ajoute en note : « Dans le même sens, nous dirons de ces sociétés qu'elles sont primitives, et nous appellerons primitif l'homme de ces sociétés. L'expression, sans doute, manque de précision, mais elle est difficilement évitable, et d'ailleurs, quand on a pris soin d'en déterminer la signification, elle est sans inconvénients. » *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, p. 1. Cela seul doit donc être appelé primitif qui est à la fois « très archaïque », qui appartient « aux débuts de l'histoire » (*Ibid.*, p. 2) et qui présente en même temps « à l'état le plus dégagé « les « éléments essentiels, permanents, qui « constituent ce qu'il y a d'éternel et « d'humain dans l'ordre de faits consi- « dérés ». (*Ibid.*, p. 6.) — La réunion de ces deux sens en un seul mot suppose qu'ils sont toujours liés, dans cet ordre de faits, et que le développement des institutions se fait, nécessairement du simple au complexe : « Le physicien, pour découvrir les lois des phénomènes qu'il étudie, cherche à simplifier ces derniers, à les débarrasser de leurs caractères secondaires. Pour ce qui concerne les institutions, la nature fait spontanément des simplifications du même genre au début de l'histoire. » (*Ibid.*, p. 11.) — Mais cette relation a souvent été mise en doute. Lévy-Bruhl, notamment, discutant les idées de Frazer, écrit : « Quant au principe général sur lequel M. Frazer s'appuie, et qu'il formule expressément un peu plus loin : *Dans l'évolution de la pensée comme dans celle de la matière, le plus simple est le premier dans le temps*, il provient à n'en pas douter du système de H. Spencer, mais il n'en est pas plus certain pour cela. Je doute qu'on puisse le démontrer en ce qui concerne la matière. En ce qui touche « la pensée », ce que nous connaissons des faits tendrait plutôt à le contredire. M. Frazer semble confondre ici « simple » avec « indifférencié ». Mais nous verrons que les langues parlées dans les sociétés les moins avancées que nous connaissions présentent une extrême complexité. Elles sont beaucoup moins « simples », quoique beaucoup plus « primitives » que l'anglais. » *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, p. 11-12.

ou des axiomes moyens pour s'étendre en deux sens vers les généralités les plus larges et vers les spécifications les plus étroites. Le mieux serait donc d'avoir pour ces extrêmes des désignations de sens statique, dont l'étymologie ne préjuge pas de l'ordre suivi pour les atteindre : *supérieur* et *inférieur* sont commodes en quelques cas, mais n'excluent pas toute amphibolie. **(A. L.)**

Dans la langue moderne, *un primaire* est un homme qui donne l'enseignement primaire ; ou encore quelqu'un qui n'a d'autre culture que la culture fournie par l'enseignement primaire. **(R. Berthelot.)**

Ne vaudrait-il pas mieux, dans ces conditions, n'employer le mot *primitif* que dans son sens historique ou préhistorique, voire même l'éviter le plus possible, si ce n'est dans ses usages techniques (algèbre, logique, etc.) ? Car si l'on s'impose, pour l'employer correctement avec son double sens actuel, de démontrer *d'abord* dans chaque cas, pour les faits considérés, que l'ordre chronologique coïncide avec l'ordre logique, quel embarras préliminaire ! Et si l'on passe de l'un à l'autre sans avoir fait d'abord cette preuve, quel danger de confusion ! On pourrait s'en préserver en se servant, au sens **A,** des mots *antique* et *archaïque* (les géologues appellent aujourd'hui *archéens* les terrains « primitifs ») ; et le sens **B** lui-même gagnerait à être mieux analysé par l'emploi de plusieurs termes distincts : *simple ; élémentaire ; spontané ; indifférencié.* Enfin, ce dernier mot lui-même appelle une distinction ultérieure, car on l'applique tantôt à ce qui est réellement homogène, identique dans toutes ses parties, tantôt à ce qui n'est pas encore trié et analysé, comme un mélange intime et uniforme de poudres diverses, entre lesquelles il pourrait se faire plus tard une *ségrégation.* Les faits étant bien établis et caractérisés à chacun de ces points de vue, on pourrait alors dégager nettement les trois groupes de questions suivantes, qui se trouvent presque toujours mêlées, et souvent confondues par l'emploi du mot *primitif :* 1° Jusqu'à quel point les civilisations *actuelles*, dont l'organisation politique et la technologie sont le plus rudimentaires ressemblent-elles aux civilisations antiques ou préhistoriques d'où sont sorties les civilisations supérieures ? — 2° Dans quelles sociétés les caractères élémentaires, ayant une valeur philosophique, sont-ils le plus apparents ? Connaît-on mieux l'essence d'une institution en considérant ses formes les plus anciennes, ou ses formes actuelles les plus inférieures, ou ses formes les plus parfaites ? Ou ces caractères apparaissent-ils surtout dans ce qu'il y a de commun entre les unes et les autres, comme par exemple en grammaire générale ? — 3° Le développement de telle institution sociale (religion, langue, droit) va-t-il du simple au complexe ? de l'homogène à l'hétérogène ? d'une exubérance de formes non systématiques à une sélection logique et à une coordination ultérieure ?

Rad. int. : **A.** Antiqu, maxim-antiqu ; *au sens relatif et technique*, primitiv ; — **B.** *Selon le sens :* 1. Simpl ; 2. Elemental ; 3. Spontan ; 4. Homogen ; 5. Ne distingit.

2. **PRIMITIFS,** subst. (s'emploie surtout au pluriel). D. **A.** *Urmenschen, Urvölker ;* **B.** *Naturmenschen ; Naturvölker ;* **C.** *Primitiven ;* — E. **A. B.** *Primitive men ;* **C.** *Primitive ;* — I. *Primitivi.*

A. Les hommes ou les peuples préhistoriques. Quelquefois, les plus anciens peuples historiquement connus.

B. Les hommes ou les peuples actuels de civilisation inférieure : « Par ce terme impropre, mais d'un usage presque indispensable, nous entendons simplement désigner les membres des sociétés les plus simples que nous connaissons. » Lévy-Bruhl, *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, p. 2.

C. Esthétique. Les artistes antérieurs, dans chaque forme d'art, à la période que nous regardons comme représentant la maturité. Quand le mot est employé sans autre indication, il s'applique aux peintres et aux sculpteurs qui ont précédé la Renaissance.

Voir ci-dessus *Primitif*, adj.

PRIMORDIAL, D. **A.** *Ur..., Ursprünglich, Uranfänglich ;* **B.** *Überwiegend, Haupt... ;* — E. *Primordial ;* — I. *Primordiale.*

A. Synonyme de premier, au sens **A,** ou de primitif au sens **A :** ce qui est le plus ancien dans le temps.

B. Improprement, synonyme de *premier* au sens **G :** ce qui est de première importance ; ce qui passe, ou ce qui devrait passer en première ligne. « Intérêt primordial ; nécessité primordiale. » Cette acception repose sur une méprise : voir *Observations.* Mais elle est devenue très usuelle.

Rad. int. : Prim.

PRINCIPE, G. Ἀρχή ; L. *Principium* (cf. *incipere*) ; D. *Grund*, et quand il s'agit d'une énonciation, *Grundsatz, Prinzip ;* E. *Principle ;* I. *Principio.*

Commencement, point de départ. « Principe est synonyme de commencement ; et c'est dans cette signification qu'on l'a d'abord employé ; mais ensuite, à force d'en faire usage, on s'en est servi machinalement, par habitude, et sans y attacher d'idées. » Condillac, *Logique*, II, ch. vi. — Ce mot s'emploie surtout par métaphore, et quand il s'agit d'un ordre idéal plutôt que d'une succession réelle. Il est un des plus fréquents dans la langue philosophique. Spécialement :

1° *Au point de vue de l'existence :*

A. Source ou cause d'action, en tant que la cause est l'origine de l'effet. (Ἡ ἀρχὴ τῆς κινήσεως, dans la langue d'Aristote.) « Il y a cette différence entre la nature d'un gouvernement et son principe, que sa nature est ce qui le fait être tel ; et son principe, ce qui le fait agir. L'un est sa structure particulière, l'autre les passions humaines qui le font mouvoir. » Montesquieu, *Esprit des lois*, III, 1. Souvent appliqué en ce sens à la cause première ou aux causes premières des choses. « Il est impossible que Dieu soit jamais la fin, s'il n'est le principe... S'il y a un seul principe de tout, [il y a] une seule fin de tout ; tout par lui, tout pour lui. » Pascal, *Pensées*, Ed. Brunschv., 488, 489.

Principe vital, voir *Vitalisme**, **A.**

B. Par suite, et plus généralement : ce qui rend compte d'une chose, ce qui en contient ou ce qui en fait comprendre les propriétés essentielles et caractéristiques : « Le principe d'une institution. » Quelquefois même ce sens se matérialise, et *principe* devient alors synonyme d'élément composant et concret, dont les propriétés ou « vertus » expliquent celles du composé ; enfin, d'élément constitutif, au sens le plus général. « Les proportions des principes qui entrent dans la composition

---

Sur **Primordial.** — Ce mot ne peut éveiller que l'idée d'un *commencement ;* il vient de *ordiri.* Aurait-on cru par hasard, qu'il vînt de *ordo* ? En tout cas le **sens B** est à proscrire absolument. **(J. Lachelier.)**

Sur **Principe.** — La rédaction du § **B** a été modifiée conformément aux observations de **J. Lachelier** et **E. Meyerson** pour faire ressortir l'importance de l'idée de puissance active, ou de vertu, dans la conception aristotélicienne et scolastique de la matière et de ses propriétés. « Le sel, le soufre et le mercure des philosophes, dit E. Meyerson, sont moins des corps au sens moderne que des « principes » d'incombustibilité, de combustibilité, de volatilité. Il en est de même du phlogistique. » — « Il y a là, ajoute J. Lachelier, un reste d'aristotélisme. Parmi les éléments constitutifs d'un corps, les uns sont passifs et matériels, les autres actifs et formels. Les *principes* sont ces éléments informateurs. » (*Séance* du 10 juillet 1913.) — Il faut cependant remarquer aussi que les *atomes* sont appelés *primordia rerum, principia* (par ex. : chez Lucrèce, II, 293 : « clinamen principiorum » ; cf. 574, 722, etc.) ; la philosophie atomistique a assez fortement agi sur le développement de la chimie pour que ce sens ait pu influer sur un usage du mot tel que celui de Lavoisier. **(A. L.)**

Au sens logique : « En langage scientifique, ce mot est vague ; mais il faut des mots de ce genre et principe me semble devoir rester du nombre. Il ne donne

du sucre sont à peu près les suivantes : Hydrogène, 8 parties ; oxygène, 64 ; carbone, 28. » LAVOISIER, *Traité élémentaire de chimie*, I, 100.

2° *Au point de vue logique :*

C. Proposition posée au début d'une déduction, ne se déduisant elle-même d'aucune autre dans le système considéré, et par suite mise, jusqu'à nouvel ordre, en dehors de toute discussion. Dite aussi *proposition première (Ppr)*. « Quand une loi a reçu une confirmation suffisante de l'expérience..., on peut l'ériger en *principe*, en adoptant des conventions telles que la proposition soit certainement vraie. Pour cela, on procède toujours de la même manière, etc. » POINCARÉ, *La valeur de la science*, 239. — Cf. *Fondement**.

D. Plus généralement, on appelle « principes » d'une science l'ensemble des propositions directrices, caractéristiques, auxquelles tout le développement ultérieur doit être subordonné. *Principe*, en ce sens, et *principal*, éveillent surtout l'idée de ce qui est premier en importance, et dans l'ordre de l'assentiment, de ce qui est « fondamental ». — « Cela s'accorde avec mes principes, car naturellement rien ne nous entre dans l'esprit par le dehors... » LEIBNIZ, *Discours de Métaphysique*, ch. XXVI. — Très fréquent dans le titre d'ouvrages philosophiques : DESCARTES, *Les principes de la philosophie ;* NEWTON, *Philosophiæ naturalis principia mathematica ;* SPENCER, *First principles, Principles of Psychology*, etc.

3° *Au sens normatif* ·

E. Règle ou norme d'action clairement représentée à l'esprit, énoncée par une formule. « Les principes de l'art. » — « Procéder par principes. » « Toutes les religions ont admis la valeur et l'efficacité pratique des *bons principes*, des *doctrines vraies*, sans nier pour cela l'influence du cœur et de la volonté. » FOUILLÉE, *La pensée...*, p. 41.

« En principe » se dit de ce qui doit être, conformément à une norme générale (mais annonce d'ordinaire qu'on va opposer à cette norme quelques exceptions justifiées ou tolérées).

CRITIQUE

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, les sens des termes philosophiques forme souvent une sorte de champ continu où l'on ne peut que définir des points de condensation et des repères. Plus que tout autre, le mot *principe* manifeste ce caractère ; les scolastiques, et Wolff à leur suite, distinguaient déjà le *principium essendi*, le *principium fiendi* et le *principium cognoscendi ;* il est souvent difficile de savoir si, dans tel texte, l'écrivain a visé surtout l'ordre de l'implication ou celui de l'action, le constatif ou le normatif. Le sens **B**, notamment, rejoint par transitions insensibles le sens **D ;** l'un et l'autre paraissent également

aucune indication sur le rôle logique de la proposition envisagée. Un « principe » peut être un axiome ou un théorème, s'il s'agit de mathématiques ; un fait expérimental, une généralisation de faits expérimentaux, aussi bien que le résultat d'une déduction, s'il s'agit de physique. Précisément parce que les principes sont des propositions fondamentales, leur place logique peut être particulièrement exposée à changer au cours de l'évolution scientifique. » *Lettre* de M. **J. Hadamard,** lue à la séance du 10 juillet. Tous les membres de la société présents à la séance, notamment **J. Lachelier, L. Couturat, E. Meyerson, M. Winter,** ont été unanimes à reconnaître qu'en effet ce mot n'avait aucune précision dans le langage scientifique ; mais aussi à penser qu'au point de vue logique, il était très utile de sortir de cette indétermination, et d'avoir un terme pour désigner les positions initiales d'où part la déduction, dans l'ordre de l'implication pure, et abstraction faite des questions d'évidence ou d'assentiment qui font que telles ou telles propositions ont le caractère d'axiomes, de postulats, de fondements expérimentaux, etc.

compris dans une formule comme le titre des *Principes de la Philosophie* de DESCARTES, ou des *Principes de la nature* de RENOUVIER. Et quand on parle des « principes » d'identité, de causalité, de substance, etc., on entend presque toujours à la fois des prémisses au sens **C** et des règles de pensée ayant une valeur normative, au sens **E.**

Parmi ces sens étroitement enchaînés, on doit recommander particulièrement l'emploi du sens **C,** qui a l'avantage d'être technique, bien défini, et de représenter une idée souvent nécessaire. L'habitude prise par les physiciens, les mathématiciens et les logiciens modernes, de faire remonter aussi haut que possible les systèmes hypothético-déductifs, a eu pour résultat de dissocier deux idées autrefois confondues : celle des fondements de la certitude, d'une part, c'est-à-dire des propositions auxquelles l'esprit adhère sans hésitation, et qui garantissent des conséquences moins évidentes ; et, d'autre part, celle des propositions posées comme point de départ en tête d'un système de ce genre, et que l'esprit n'admet précisément que parce qu'elles servent à organiser et unifier leurs conséquences. C'est à ces dernières que convient le mieux le nom de *principes*, que d'ailleurs elles reçoivent déjà généralement.

Les principes de contradiction, de substance, de causalité, etc., étaient considérés soit par le cartésianisme, soit par le criticisme comme satisfaisant à cette double condition. (Voir par exemple KANT, *Critique de la raison pure*, Analytique des principes, ch. II, § 2 ; avec une légère restriction qui ne porte pas d'ailleurs sur le fond des choses.) Il n'y a pas lieu de nier *a priori* la possibilité de cette réunion ; mais on doit en prendre conscience et ne pas la postuler sans justification.

Rad. int. : Princip.

Principes logiques. On appelle généralement ainsi :

1° *Le principe d'identité* :* « Ce qui est, est ; ce qui n'est pas, n'est pas. »

2° *Le principe de contradiction** (ou plus exactement de *contrariété**) : « Le contraire du vrai est faux. »

3° *Le principe de milieu exclu** (ou plus exactement, de *contradiction**) : « De deux propositions contradictoires l'une est vraie et l'autre fausse. »

Et quelquefois on y ajoute :

4° *Le principe du syllogisme* :* « Si *a* implique *b* et si *b* implique *c*, *a* implique *c*. »

CRITIQUE

1. Ces principes ne sont pas suffisants pour démontrer toutes les propositions de logique formelle. Un inventaire plus complet en a été proposé par L. COUTURAT, Les principes des mathématiques, *Revue de métaphysique*, janvier 1904. (Voir notamment p. 46 et 47.) De nombreuses tentatives ont été faites depuis cette époque pour établir une liste de ces principes ; mais il n'existe pas encore d'axiomatique logique généralement adoptée.

2. Ces « principes » ne peuvent pas être conservés sous leur forme usuelle si l'on veut donner à ce mot le sens strict qui a été défini ci-dessus. L'adoption d'une notation logique uniformément reçue serait nécessaire pour atteindre ce résultat ; elle est encore en voie de constitution, et nous paraît soulever des questions trop complexes pour pouvoir être discutée ici. Voir l'article déjà cité de L. COUTURAT ; et cf. PADOA, La logique déductive, *Revue de métaphysique*, novembre 1911 et janvier 1912.

Principes rationnels. — (Un peu plus large que D. *Denkgesetze ;* E. *Laws of thought*, qui s'appliquent surtout aux principes de la logique formelle.)

Dans l'usage courant de l'enseigne-

Sur **Principes* logiques, principes rationnels,** etc., voir aussi les articles *Lois* de l'esprit* et *Raison**.

ment philosophique français, on appelle ainsi l'ensemble des vérités fondamentales, évidentes par elles-mêmes, sur lesquelles s'appuient tous les raisonnements. « Il ne suffit pas d'étudier dans l'intelligence humaine les diverses opérations par lesquelles se manifeste son activité : il faut aussi étudier les lois qui en règlent l'exercice. Ces lois sont les *principes rationnels* ou *principes directeurs de la connaissance*... Ces principes sont marqués de trois caractères essentiels par lesquels ils diffèrent radicalement de toutes les vérités induites de l'expérience : 1° Ils sont *universels*, et cela dans un double sens (communs à toutes les intelligences ; vrais de toutes les choses sans exception)... 2° Ils sont *nécessaires*... 3° Ils sont *a priori*... » E. Boirac, *Cours élémentaire de philosophie*, 18e éd. (1904), p. 91-92.

Bien que les éclectiques aient souvent appelé ces propositions soit « vérités rationnelles », soit « principes », je n'ai trouvé cette expression elle-même ni dans le *Manuel* d'Am. Jacques, Émile Saisset et Jules Simon ; ni dans le *Traité* de Paul Janet. Celui-ci dit seulement : « La raison pure n'est pas seulement la faculté de l'absolu, elle est encore la *faculté des principes*... A titre de faculté des principes, la raison pure nous fournit certains principes universels et nécessaires : tels le principe de causalité, le principe de raison suffisante, le principe de substance, le principe d'identité et de contradiction, etc. » *Psychologie*, ch. vii (4e éd., p. 188). Le traité de *Psychologie* de Rabier (1re éd., 1884) semble être le premier où se présente cette formule. Le chap. xxvii est intitulé : « Principes de la connaissance : Raison » et le ch. xxviii : « Principes rationnels *(suite)*. »

Principe d'identité, de causalité, *de finalité, — des indiscernables, — d'individuation — du nombre, — de réciprocité, — de substance*, etc. Voir ces mots et cf. les articles : *Analogies de l'expérience, anticipations de la perception, axiomes de l'intuition, postulats de la pensée empirique.*

Principe vital, voir *Vitalisme**, **A.**

« PRISE DE CONSCIENCE ». L'expression « prendre conscience de ... » a donné naissance récemment à cette manière de parler, qui a été rendue courante en psychologie par la « loi de prise de conscience » d'Ed. Claparède (1918) : « L'individu prend conscience d'une relation d'autant plus tard et plus difficilement que sa conduite a impliqué plus tôt, plus longtemps, ou plus fréquemment l'usage automatique de cette relation. » *Archives de Psychologie*, tome XVII, p. 71. Il a proposé d'appeler cette prise de conscience, d'un seul mot, *mentalisation.*

PRIVATIF, D. *Privativ ;* E. *Privative ;* I. *Privativo.*

Logique. Un terme privatif est celui qui marque l'absence d'un caractère que le sujet devrait normalement posséder au moment où on le considère : « Such is the word *blind*, which is not equivalent to *not seeing* or to *not capable of seeing*... The names called privative connote two things : the absence of certain attributes, and the presence of others, from which the presence also of the former might naturally have been expected[1]. » J. S. Mill, *Syst. of Logic*, livre I, ch. ii, § 6. Par extension : « De ce qu'un homme a perdu la vue on a dit qu'il était aveugle ; et puis en regardant l'aveuglement

1. « Tel est le terme *aveugle*, qui n'équivaut pas à *non-voyant* ou incapable de voir... Les noms dits privatifs connotent deux choses, l'absence de certains attributs et la présence de certains autres. en raison de laquelle on pourrait naturellement s'attendre à ce que les premiers fussent aussi présents.

Sur **Privatif.** — Article ajouté sur la proposition et, en grande partie, conformément aux indications de M. **L. Robin.**

comme une espèce d'*être privatif*, on a dit qu'il avait en lui l'aveuglement. Mais tout cela est impropre... » Bossuet, *Logique*, I, 15. Cf. les observations ci-dessous sur *Privation**.

Rad. int. : Privaciv.

PRIVATION, G. Στέρησις ; D. *Mangel* dans tous les sens ; spéc. **A.** *Privation ;* **B.** *Beraubung ;* — E. *Privation* dans tous les sens ; **B.** *Deprivation ;* **C.** *Want ;* — I. *Privazione.*

A. Logique. Relation d'un sujet à un prédicat qui, en fait, ne lui appartient pas, mais qui n'est incompatible avec aucun des caractères formant l'essence de celui-ci. (Un homme qui n'est pas assis.) « Defectus alicujus realitatis, quae esse poterat, seu quam esse per se non repugnat, *privatio* dici solet. » Wolff, *Ontologia*, § 224. La « négation de privation » s'oppose ainsi à la « négation d'incompatibilité, ou d'exclusion ». Voir en particulier Sigwart, *Logik*, t. I, § 22 : « Privation und Gegensatz als Grund der Verneinung[1] » ; et plus récemment J.-P. Sartre, *L'être et le néant* (1943) ; Ed. Morot-Sir, *La pensée négative* (1947).

B. Manque de toute chose utile ou avantageuse qui devrait être *normalement* possédée par un sujet, ou qu'il a possédée antérieurement. « La privation des droits civils. » *Code civil*, livre I, titre 1.

C. Manque de ce qui est désiré ; souffrance qui résulte de ce désir.

Rad. int. : Privac.

PRIX (D. *Preis, Marktpreis*) est opposé par Kant à « valeur » *(Wert)* ou « dignité » *(Würde). Fondement de la Métaphysique des mœurs*, II, § 103-104. Mais le mot français a été si souvent employé par métaphore qu'en l'absence d'un composé tel que *Marktpreis*, et à moins de faire appel à quelque expression telle que *prix matériel, prix de vente*, il se comprendrait mal dans cette acception. C. Bouglé a employé en ce sens les expressions « valeur économique » et « valeur idéale ». *Leçons de sociologie sur l'évolution des valeurs*, ch. vi.

PROBABILISME, D. *Probabilismus ;* E. *Probabilism ;* I. *Probabilismo.*

A. Morale. Doctrine casuistique

1. Privation et contrariété comme fondement de la négation.

Sur **Privation.** — Texte de Wolff communiqué par **R. Eucken.**

Dans le vocabulaire d'Aristote, στέρησις *(privation)* s'oppose à ἕξις *(possession*)* et sert à désigner l'absence dans un sujet d'un certain attribut : 1° que le sujet, par suite d'une imperfection de sa nature essentielle, n'est pas fait pour posséder (privation de la vue dans la plante) ; 2° que le sujet pourrait, par sa nature essentielle, posséder, mais qu'il ne possède pas, par suite d'une imperfection inhérente à son genre (privation de la vue dans la taupe) ; 3° que le sujet ne possède pas encore, mais qu'il possèdera quand le moment sera venu (privation de la vue pour l'embryon ou pour les petits de certains animaux dans les premiers jours de leur vie) ; 4° que le sujet ne possède pas, bien qu'il soit fait, de toute façon, pour le posséder et bien qu'il ait atteint le moment requis de son développement (privation de la vue chez un homme aveugle). Cf. *Métaph.*, V, 22 *déb. ;* X, 4, 1055b, 4-6 ; *Cat.*, 10, 12b26-13a5. Le dernier sens est le seul dans lequel la notion de privation soit définie avec toute la précision qu'elle comporte. Il est clair d'autre part que, dans l'aristotélisme, la signification de cette notion n'est pas seulement logique, mais ontologique et physique. D'ailleurs elle a une place remarquable dans la théorie de la génération, puisque le point de départ de toute génération est la privation de la forme future dans un sujet qui est apte à la posséder et qui aspire à la posséder (voir à *Possession* le texte cité de *Métaph.*, X, 4). **(L. Robin.)**

d'après laquelle il suffit, pour n'être point fautif, d'agir conformément à une opinion probable, au sens **A,** c'est-à-dire à une opinion plausible et qui compte des partisans respectables, même lorsqu'elle serait moins probable (au sens **C**) que l'opinion contraire.

B. Logique. Doctrine selon laquelle il n'est pas possible de connaître de vérité absolue (du moins dans l'ordre des connaissances qui ont un contenu réel et concret), mais seulement de distinguer des propositions plus ou moins probables, au sens **C.** — Ce terme s'applique spécialement, dans l'antiquité, à la Nouvelle-Académie ; chez les modernes, à la philosophie de Cournot. (Voir notamment Mentré, *Cournot et la renaissance du Probabilisme ;* J. de La Harpe, *De l'ordre et du hasard ; le réalisme critique de Cournot.*)

PROBABILITÉ, D. *Wahrscheinlichkeit ; Probabilität* (peu usité) ; — E. *Probability ;* — I. *Probabilità.*

1° *Au sens psychologique :*

A. Si l'on considère plusieurs événements futurs, tous possibles, et tels que l'un d'eux doive nécessairement se produire à l'exclusion des autres, il est de sens commun qu'en beaucoup de cas l'on *doit s'attendre* à l'événement A plutôt qu'à l'événement B, à l'événement B plutôt qu'à l'événement C, etc., et qu'il serait absurde de ne pas agir conformément à cette prévision. On appelle *probabilité plus ou moins grande* le caractère relatif des événements que l'on doit ainsi prévoir et faire entrer en ligne de compte dans ses décisions, sous réserve des possibilités contraires (ὑπεξαίρεσις) ; et l'on appelle *probabilité* (absolument parlant) le caractère de l'événement auquel il est le plus raisonnable de s'attendre.

Si l'événement dont il s'agit est de nature à se répéter, la formule générale ou la loi en vertu de laquelle on le prévoit sera appelée elle-même *probable.*

La probabilité, en ce sens, est l'expression d'une attitude de pensée et d'action qui appartient au même domaine logique que le doute, l'hésitation, la certitude. Par exemple : « On en induira encore avec une grande probabilité, ou avec une quasi-certitude, que le tracé de la courbe décrite par le point mobile suit la même loi... » Cournot, *Essai*, ch. iv. § 46. C'est ce qu'il nomme *probabilité philosophique* (par opposition à la *probabilité mathématique*). M. R. Berthelot, considérant que cette sorte de probabilité se rencontre non seulement en philosophie, mais dans les sciences de la nature et dans les sciences historiques, a proposé de l'appeler probabilité *ordinale.* (*Un romantisme utilitaire*, t. I, 2e partie, ch. v : « Probabilité *ordinale* et probabilité *numérique* » ; voir not. p. 311-312.)

Sur **Probabilisme, B.** — Restriction ajoutée par M. **René Berthelot,** qui fait remarquer que certainement Cournot n'admettait pas que les vérités mathématiques fussent simplement probables ; et que, vraisemblablement, la Nouvelle-Académie aurait fait la même exception ; la thèse probabiliste, chez Arcésilas, ne paraît viser que les vérités physiques, morales ou philosophiques.

Sur **Probabilité.** — Les expressions « probabilité des effets » et « probabilité des causes », encore employées par les mathématiciens, datent de Bernouilli ; elles ont l'inconvénient de confondre les rapports de dépendance mathématique et les rapports chronologiques. Il vaudrait mieux, s'il en est encore temps, renoncer à ces expressions dont l'ambiguïté risque d'obscurcir la question. **(R. Berthelot.)**

Sur les rapports de l'idée d'induction *et de celle de* probabilité, *voir* J. M. Keynes, *A treatise on probability* (3e partie, sur les rapports de l'induction et de l'expérimentation) ; — A. Lalande, *Les théories de l'induction et de l'expérimentation*, chap. xi et appendices ; — J. Nicod, *Le problème logique de l'induction ;* — M. Dorolle, *Les problèmes de l'induction*, chap. ii ; — G. Bachelard, *Essai sur la connaissance approchée*, chap. viii ; — R. Poirier, *Remarques sur la probabilité des inductions.*

H. Reichenbach a donné dans son ouvrage *Wahrscheinlichkeitslehre (Théorie de la probabilité*, 1935) une analyse approfondie de la logique des probabilités, et de son rapport à la logistique (déjà indiqué par Boole). Voir Ch. Serrus, *Essai sur la signification de la logique*, ch. ii.

2° *Au sens mathématique :*

B. Si l'on considère d'une façon schématique un ensemble de combinaisons E et parmi celles-ci une classe C, définie d'avance par certains caractères, on appelle probabilité de C le rapport entre le nombre *a* des combinaisons qui appartiennent à cette classe et le nombre total A des combinaisons formant l'ensemble E. Par exemple, la probabilité des nombres premiers plus petits que 100, par rapport aux cent premiers nombres, est 26 : 100. — La raison et l'intérêt de cette désignation consistent dans le fait que si l'on prend « au hasard » un nombre quelconque A′ de combinaisons appartenant à l'ensemble E, et que *a*′ soit le nombre des combinaisons comprises dans A′ qui appartiennent à la classe C, le rapport *a*′ : A′ sera très voisin du rapport *a* : A, pourvu que A′ soit suffisamment grand. Cette propriété constitue ce qu'on appelle la *loi des grands nombres*.*

La probabilité ainsi entendue est dite *statistique* si le rapport *a* : A n'est pas connu *a priori*, mais a été observé empiriquement sur un grand nombre de cas antérieurs, et étendu, par hypothèse, à tous les cas de même espèce (par exemple dans les tables de mortalité).

Cette probabilité est dite *discontinue* si les cas en question forment un ensemble discontinu, comme dans les exemples ci-dessus. Elle est dite *continue* dans le cas contraire, par exemple, s'il s'agit des différentes positions possibles d'un point sur un cercle.

C. Supposons que les combinaisons en question, que nous appellerons alors « chances », apparaissent successivement d'une manière irrégulière, comme dans un jeu de hasard, c'est-à-dire : 1° sans qu'il y ait aucune loi de dépendance assignable entre le résultat d'un coup et celui des coups précédents ; 2° sans qu'il y ait aucune raison pour qu'une des combinaisons considérées se réalise plutôt qu'une autre (ce qu'on exprime en disant que toutes les chances sont « également possibles » ou « également probables » ; et ce dont on prend pour critérium le fait qu'à mesure que le nombre des coups augmente, le nombre des cas réalisant chacune des chances tend vers l'égalité) : on appelle alors *probabilité mathématique* d'un événement « le rapport du nombre des chances favorables à l'événement au nombre total de chances ». Cournot, *Théorie des chances et des probabilités*, ch. ii, § 11.

Cette probabilité de chaque événement a donc par définition la même mesure que la *fréquence combinatoire* définie ci-dessus, ou *probabilité mathématique* au sens **B.** Si les conditions énumérées sont sensiblement réalisées, le calcul des combinaisons pourra servir : 1° à prévoir approximativement le nombre d'événements d'une classe déterminée qui se produiront sur un nombre de cas suffisamment grand ; 2° en cas de pari, à régler les enjeux d'une manière « équitable », c'est-à-dire telle qu'on ne puisse prévoir *a priori* le gain ou la perte des joueurs, quel que soit le nombre des coups joués.

Ce second sens diffère donc du premier en ce que celui-ci est un rapport statique et idéal, dans lequel tous les cas possibles sont considérés simultanément ; celui-là est le caractère d'*un* événement déterminé, objet de prévision pour un sujet donné, se produisant sous certaines conditions physiques, et présentant un caractère aléatoire.

D. Étant donné une conséquence qui peut résulter de plusieurs hypothèses, il est usuel (quoique impropre) d'appeler problème de la *probabilité des « causes »* le problème de savoir quelle est la probabilité de chacune d'elles. Dans le cas où l'on considère un événement qui peut résulter de plusieurs combinaisons « également probables », telles qu'elles ont été définies ci-dessus, on définit la *probabilité des causes* ou *probabilité a posteriori* par une formule dite *Règle de Bayes* et qui est ainsi énoncée par COURNOT :

« Les probabilités des causes ou hypothèses sont proportionnelles aux probabilités que ces causes donnent pour les événements observés. La probabilité de l'une de ces causes est une fraction qui a pour numérateur la probabilité de l'événement par suite de cette cause et pour dénominateur la somme des probabilités semblables relatives à toutes les causes ou hypothèses. » *Théorie des chances et des probabilités*, ch. VIII, § 88.

CRITIQUE

1. Bien que la définition de la probabilité, au sens **A,** ne concerne expressément que les faits futurs, elle convient aussi psychologiquement, au degré de crédibilité des hypothèses sur les faits passés d'où résultent des faits connus, ou sur les lois qui régissent ceux-ci. En effet, la « probabilité » d'un fait passé, ou d'une loi, n'a de sens et d'application pratique qu'en tant qu'elle annonce comme plus ou moins probables, et par suite comme devant être plus ou moins prévus, les résultats futurs des expériences qui confirmeront ou infirmeront l'hypothèse considérée.

2. La notion de probabilité intervient dans les problèmes philosophiques sous deux formes principales :

a. Dans l'induction scientifique. Le nerf de celle-ci est une opération intellectuelle identique à celle qui constitue, au sens général le problème de la *probabilité des causes* MILL, *Logique*, III, ch. XVII et XVIII ; COURNOT, *Essai*, ch. IV ; POINCARÉ, *La science et l'hypothèse*, ch. XI ; DARBON, *L'explication mécanique et le nominalisme*, 2e partie, ch. II). Voir ci-dessous, aux *Observations* les titres d'ouvrages récents sur ce sujet.

b. Dans la détermination raisonnable de la conduite à venir. Bien qu'on ait contesté que ce terme eût un sens quand il s'applique à un événement unique, qui ne se produit qu'une fois (voir par exemple : LE DANTEC, *De l'homme à la science*, p. 234 et suiv. ; — Les mathématiciens et la probabilité, *Rev. phil.*, 1910, II, p. 356-360), il semble qu'au contraire la notion de probabilité tire sa raison d'être de la nécessité de choisir intelligemment là où rien ne peut être prouvé à la rigueur ; et peut-être même doit-on la considérer comme un effort pour résoudre l'antinomie entre l'action nécessaire et l'incertitude théorique qui subsiste dans la plupart des cas. « Les actions de la vie ne souffrant souvent aucun délai, c'est une vérité très certaine que lorsqu'il n'est pas en notre pouvoir de discerner les plus vraies opinions, nous devons suivre les plus probables... » DESCARTES, *Disc. de la Méthode*, III, 3. Il y a là un fait ultime, sans doute peu satisfaisant pour l'esprit, mais qui paraît pratiquement inévitable. — Cf. *Possible**, critique.

Mais la grande difficulté, dans un cas comme dans l'autre, est de substituer une règle bien définie à l'appréciation par le sens commun des probabilités soit inductives, soit prospectives. Peut-être même cette substitution n'est-elle pas possible. « La définition complète de la probabilité, dit POINCARÉ, est donc une sorte de pétition de principe : comment reconnaître que tous les cas sont également probables ?... Nous devrons dans chaque application faire des conventions, dire que nous considérons tel et tel cas comme également probables. Ces conventions ne sont pas tout à fait arbitraires, mais échappent à l'esprit du mathématicien qui n'aura pas à les examiner une fois qu'elles seront admises. Ainsi tout problème de probabilité offre deux périodes d'étude : la première, métaphysique, pour ainsi dire, qui légitime telle ou telle convention ; la seconde, qui applique à ces conventions la règle du calcul. » *Calcul des probabilités*, 1re leçon, § 5. Cf. *Ibid.*, 11e leçon, l'exemple de l'inconnu qui retourne le roi à l'écarté ; et dans *La science et l'hypoth.*, le ch. XI, notamment § 5. — A. DARBON (dans l'ouvrage cité plus haut) a essayé de montrer que la notion de hasard n'intervenait dans l'induction que pour être éliminée ; mais cette solution fût-elle acceptée, elle laisserait subsister la difficulté de passer de l'ordre de l'appréciation instinctive à celui de la preuve logique.

Dans le cas de la conduite, la difficulté n'est pas moindre. Étant donné qu'on ne *sait* jamais si les différentes combinaisons élémentaires sont « également possibles », jusqu'à quel point peut-on tenir pour telles, suivant le principe de Laplace, les différents cas sur la possibilité desquels *nous sommes également indécis ?* Il semble bien que ce soit là une procédure que rien ne justifie, et que postuler cette égalité, ce soit en définitive s'en rapporter au hasard.

La notion de probabilité reste donc une des plus obscures et des plus mal définies au point de vue du rapport entre la logique et la pratique.

PROBABLE, L. *probabilis* (de *probare*), qui peut signifier, soit admissible ; soit vraisemblable ; soit estimable. — D. **A.** *Probabel ;* **B. C.** *Wahrscheinlich ;* — E. *Probable ;* — I. *Probabile.*

A. Qui peut être *approuvé* (et non *prouvé*), qui n'a rien d'absurde ou de contraire à l'autorité. C'est en ce sens que les casuistes admettaient que deux opinions contraires peuvent être « probables » toutes les deux. Ce sens est tombé en désuétude.

B. (Absolument.) Vraisemblable, qui mérite créance plus que l'opinion contraire. « Ut potero, explicabo ; nec tamen, ut Pythius Apollo, certa ut sint et fixa quæ dixero ; sed ut homunculus, probabilia conjectura sequens. » CICÉRON, *Tuscul*, I, 9. (Épigraphe du *Traité des sensations* de CONDILLAC.) « Ces consciences, dont l'existence est plus que probable... » RENAN, *Fragments philosophiques*, p. 181. — L'adverbe *probablement* a toujours ce sens.

Par extension, se dit des choses elles-mêmes : « Un événement probable. »

C. (Relativement.) Qui présente tel ou tel degré de crédibilité. « Une erreur est d'autant moins probable qu'elle est plus grande. » — « La valeur que nous nommons *médiane* » (et qu'on appelle ordinairement *erreur probable*) « est effectivement *moins probable* que toute valeur plus petite ». COURNOT, *Théorie des chances et des probabilités*, ch. III, § 34.

D. Au sens mathématique, voir *Probabilité*, 2°.

Rad. int. : Probabl.

PROBLÉMATIQUE, D. *Problematisch ;* E. *Problematic ;* I. *Problematico.*

Caractère d'un jugement ou d'une proposition qui peut être vraie (= qui est *peut-être* vraie), mais que celui qui parle n'affirme pas expressément. « Problematische Urtheile sind solche, wo man das Bejahen oder Verneinen als

Sur **Probable.** — Les sens **B** et **C** ne sont en réalité que des applications du sens **A,** qui est le vrai et au fond le seul. *Probare* signifie proprement en latin approuver ou faire approuver. *Probabilia*, dans le texte cité de CICÉRON, veut dire des opinions plausibles. Le sens **C** lui-même en est encore une conséquence, avec une application particulière aux choses qui se calculent et par suite avec l'idée accessoire d'une *mesure* de la *probabilité.* **(J. Lachelier.)**

blos möglich (beliebig) annimmt[1]. » KANT, *Krit. der reinen Vernunft*. A. 75 ; B. 100. Il en donne comme exemple l'attitude de l'esprit à l'égard des propositions élémentaires qui forment une proposition hypothétique ou disjonctive : « S'il y a une justice divine, le méchant sera puni. » — « Le monde est soit l'effet d'un hasard, soit celui d'une cause extérieure, soit le produit d'une nécessité interne. » Aucune de ces propositions, considérée séparément n'est affirmée : chacune d'elles est seulement considérée comme une assertion qui *pourrait* être soutenue. (*Ibid.*, A. 75-76 ; B. 100-101). De même, le principe (et par suite la conclusion) d'un impératif hypothétique sont appelés par Kant *problématiques* tant que la fin dont il s'agit n'est pas posée comme effectivement voulue. Ils deviennent assertoriques dans le cas contraire (*Grundleg.*, II, § 19).

Au sens courant : douteux, qui est affirmé gratuitement, sans preuves suffisantes, et que, par suite, on doit considérer comme restant en question.

CRITIQUE

L'emploi de ce terme, tel qu'il est défini par Kant, a deux inconvénients. En premier lieu, il substitue expressément, en ce qui concerne le possible, le point de vue subjectif au point de vue objectif que définissait la formule d'Aristote « ἐνδέχεσθαι ὑπάρχειν » (Prem. Anal., I, 2 ; 25a2) ; par exemple : « Une île *peut* être inhabitée ; un parallélogramme *peut* être divisé en deux triangles égaux » (en ce sens que le sujet et le prédicat de ces propositions n'ont rien d'incompatible). Et, par suite, cette idée de possibilité objective perd sa place dans le tableau des catégories. On la voit cependant reparaître chez Kant lui-même quand il énonce les *postulats de la pensée empirique*, dont le premier est ainsi formulé : « Was mit den formalen Bedingungen der Erfahrung, der Anschauung und den Begriffen nach, übereinkommt, ist möglich[1]. » Cf. ci-dessus *Postulats** et *Possible**.

En second lieu, l'analyse donnée par Kant dans ce passage ne distingue pas le *contenu* du jugement, la relation pure et simple sans assertion, telle qu'on la trouve dans la thèse ou dans la conséquence d'une hypothétique, et l'énoncé, sous forme de proposition indépendante, d'une opinion affectée d'incertitude : « L'ordre du monde est *peut-être* un effet du hasard. » Nous pensons qu'il serait bon de réserver *problématique* à ce dernier sens, surtout en raison de l'usage courant du mot ; il y a grand intérêt à pouvoir analyser par un terme précis le sophisme si fréquent qui consiste à négliger le *peut-être*, à glisser d'une hypothèse (au sens **C**) à une assertion ferme. Quant à l'autre sens, il exigerait un mot technique : *contenu*, que nous avons employé plus haut, a déjà beaucoup d'autres usages ; il en est de même d'*objectif*, employé par MEINONG dans une acception voisine. *Lexis** est une désignation commode et sans équivoque.

Voir ci-dessus la remarque sur *Modalité*, la critique de *Négation* et celle de *Proposition**.

Rad. int. : Problematik.

PROBLÈME, D. *Aufgabe, Problem ;* E. *Problem ;* I. *Problema.* (Du G. πρόβλημα, proprement, tâche proposée ; d'où difficulté à résoudre, *problème* au sens mathématique ; quelquefois sujet de controverse.)

A. Tâche logique consistant à « déterminer une chose d'après les rapports qu'elle doit avoir avec des choses données ». DUHAMEL, *Des Méthodes dans les sciences de raisonnement*, I, 34. —

1. « Les jugements problématiques sont ceux où l'on admet l'affirmation ou la négation comme seulement possible, c'est-à-dire comme ne pouvant être choisie qu'arbitrairement par l'esprit. » (Tel est du moins, me semble-t-il, le sens qu'il faut attribuer à *beliebig*. Cf. plus bas, la définition que donne KANT de la possibilité logique.)

1. « Ce qui s'accorde avec les conditions formelles de l'expérience, selon l'intuition et les concepts, est possible. »

La formule indiquée ci-dessus est le titre du paragraphe, qui analyse l'idée avec plus de détail. Cf. *Théorème**.

B. Se dit généralement de toute question, surtout d'ordre spéculatif, mais même aussi d'ordre pratique. E. BRÉHIER, La notion de problème en philosophie, dans *Theoria*, 1948, 1.

Rad. int. : Problem.

Problème de Molyneux. « A cette occasion, je vous proposerai un problème que le savant M. Molyneux, qui emploie si utilement son beau génie à l'avancement des sciences, a communiqué à l'illustre M. Locke. Voici à peu près ses termes : « Supposez un aveugle de naissance, qui soit présentement homme fait, auquel on ait appris à distinguer par l'attouchement un cube d'un globe de même métal et à peu près de la même grosseur... Supposez... que cet aveugle vienne à jouir de la vue. On demande si, en les voyant sans les toucher, il pourrait les discerner et dire quel est le cube et quel est le globe. » LEIBNIZ, *Nouv. Essais*, liv. II, ch. IX, § 8, où la question est discutée.

Procession, G. πρόοδος. Voir *Conversion**.

PROCÈS ou PROCESSUS, D. *Prozess* ; E. *Process* ; I. *Processo.*

Suite de phénomènes présentant une certaine unité ou se reproduisant avec une certaine régularité. Se dit surtout des phénomènes physiologiques, psychologiques ou sociaux, plus rarement des phénomènes physiques.

Ce mot est utile pour éviter quelques-unes des équivoques qu'engendre *Évolution*, et notamment pour opposer les sens **B** et **C** de ce mot, d'une part au sens **A**, et de l'autre aux sens **D** et **E**.

Rad. int. : Proces.

1. PROCHAIN, adj., D. *Nächst ;* E. *Next ;* I. *Prossimo.*

Le plus rapproché. Est surtout employé dans l'expression *genre prochain :* le plus faible, en extension, de ceux qui comprennent une espèce donnée.

Pouvoir prochain, terme sur la définition duquel roule la *Première Provinciale* de PASCAL ; il a, selon lui, deux sens différents et inconciliables, en sorte que ceux qui l'admettent ne s'accordent que sur un mot : 1° Avoir le pouvoir prochain de faire quelque chose « c'est avoir tout ce qui est nécessaire pour le faire, en sorte qu'il ne manque rien pour agir ». — 2° Avoir le

Sur **Processus.** — La définition donnée me semble trop étroite. Il faudrait, me semble-t-il, indiquer que ce mot désigne un ensemble de fonctions en train de se manifester et mettre en vedette la nature *active* du processus. Il me paraît aussi que processus physique s'emploie aussi bien que processus psychologique. Processus s'oppose à *phénomène ;* phénomène, c'est le produit ; *processus*, c'est la fonction active dont le résultat, *interprété par les lois rationnelles du savoir*, s'appelle *phénomène*. **(G. Dwelshauvers.)**

Sur **Prochain.** (Au sens logique.) — On peut douter si par *genre prochain* il faut entendre celui qui, dans l'échelle logique, est le plus voisin de l'espèce considérée ; ou si le *genre prochain* ne serait pas plutôt celui qui est le plus près de passer à l'acte (relativement), qui n'a plus besoin, pour y passer, que de la différence spécifique. Le sens du mot serait alors le même que dans *pouvoir prochain*. **(J. Lachelier.)**

(Au sens moral.) — Le texte de Luc, X, 30-37, présente dans la Vulgate et dans les traductions françaises, une difficulté : elle provient de ce que le mot « mon prochain » dans la bouche du Docteur de la loi, désigne évidemment celui envers qui il faut exercer la charité, tandis que dans la conclusion elle se trouve appliquée à celui qui l'a exercée. Mais « mon prochain » *(meus proximus)* est une traduction

pouvoir prochain de faire quelque chose, « c'est être de sa personne en état de le faire, même s'il manque quelque chose pour agir » ; p. ex. « Un homme a la nuit, et sans aucune lumière, le pouvoir prochain de voir... s'il n'est pas aveugle. » (Ed. Havet, p. 8-9.)

2. PROCHAIN, subst. — G. Πλησίος. L. *Proximus ;* D. *(Der) Nächste ;* A *Neighbour ;* I. *(Il) prossimo.*

Un homme quelconque, un de nos « semblables » (particulièrement en tant qu'il est considéré comme notre frère, comme fait ainsi que nous à l'image de Dieu). Ce terme est d'origine biblique : primitivement et mot à mot, le prochain est le « proche », l'homme de même famille ou du moins de même tribu : « Tu n'useras point de vengeance envers les enfants de ton peuple, mais tu aimeras ton prochain comme toi-même. » *Lévitique*, XIX, 18. (D'ailleurs, dans ce passage, ce précepte n'est pas encore rapproché de celui qui concerne l'amour de Dieu.) La parabole du *Bon Samaritain* (St Luc X, 29-37) a précisément pour objet de déplacer ce sens : notre *véritable* prochain, ce n'est pas seulement notre compatriote, notre parent par le sang ; c'est l'homme, quel qu'il soit, même étranger de race, qui fait preuve de bonté et de dévouement. D'où, par un second élargissement, auquel invite le dernier verset, le devoir de « faire de même », c'est-à-dire de prendre l'initiative de la fraternité universelle, et de venir en aide à l'étranger comme on le ferait pour un membre de sa propre famille.

Rad. int. : Proxim.

Produire, voir *Déterminer*.*

Produit logique, voir *Multiplication*.*

« PROFIL psychologique. » — « Procédé imaginé par Rossolimo, pour exprimer par un graphique la physionomie mentale d'un individu, les différents points que réunit la courbe étant déterminés par la valeur de chacune des aptitudes telle qu'elle existe chez cet individu. » *(Note d'Ed. Claparède.)*

PROGRÈS, D. *Fortschritt* (au sens **B** seulement) ; E. *Progress ;* I. *Progresso.*

A. Marche en avant, mouvement dans une direction définie. « Les pro-

---

légèrement inexacte ; il y a dans le texte πλησίον, qui n'est pas un substantif, qui n'est pas même un adjectif, mais un adverbe (sauf dans le passage où le docteur, récitant la Loi de Moïse, dit : ἀγαπήσεις... τὸν πλησίον σου ὡς σεαυτόν). Mais partout ailleurs πλησίον est employé sans article. Le docteur demande : τίς ἐστι μοῦ πλησίον ; — ce qui signifie proprement : « Qui est proche de moi ? » et Jésus-Christ à la fin de la parabole, lui demande à son tour : « τίς... τῶν τριῶν δοκεῖ σοι πλησίον γεγονέναι... lequel des trois te semble avoir été proche de celui qui est tombé entre les mains des voleurs ? » Dès lors, tout désaccord disparaît entre les deux questions, celle du début, et celle de la fin : dès qu'il ne s'agit plus que d'être proche (adverbialement) il devient indifférent de dire que le Juif a été proche du Samaritain ou celui-ci du Juif : la proximité est un seul et même rapport entre deux termes, quel que soit celui des deux à partir duquel on le considère. **(Id.)**

On pourrait même, conformément à l'esprit de l'ancienne Loi, traduire ici πλησίος et πλησίον par *proche*, entendu au sens de parent, ou même par *frère :* car la parenté, la fraternité ont ce même caractère de relation réciproque. Il y a d'ailleurs, me semble-t-il, deux temps dans cette parabole, l'un critique, l'autre positif : 1° la notion ancienne du *proche* est trop étroite ; l'étranger charitable est ton frère autant et plus qu'un compatriote égoïste ; 2° s'il est bien d'agir ainsi, fais de même envers tous les hommes, sans distinction de race. **(A. L.)**

grès de la criminalité, de l'alcoolisme. » — Cf. le sens de « Progressivement ».

Progrès à l'infini (progressus in infinitum) démarche de l'esprit qui, certaines conditions étant posées, passe nécessairement de chaque terme à un terme nouveau ; par exemple dans la suite des nombres, ou encore dans la recherche des causes efficientes.

Quantité de progrès (suivant une direction donnée A B), *quantitas progressus*, expression souvent employée par Leibniz ; notamment *Lettre à Bernoulli*, 28 janvier 1696 (*Commercium epistolicum*, I, p. 125), où il en donne l'explication : produit de la masse d'un corps par la composante de sa vitesse suivant A B. (Cf. note de Poincaré à l'édition de la *Monadologie* de Boutroux.)

B. Transformation graduelle du moins bien au mieux, soit dans un domaine limité, soit dans l'ensemble des choses. « In cumulum etiam pulchritudinis perfectionisque... progressus quidam perpetuus liberrimusque totius universi est agnoscendus, ita ut ad majorem semper cultum procedat. — Semper in abysso rerum superesse partes sopitas adhuc excitandas et ad majus meliusque et, ut verbo dicam, ad meliorem cultum provehendas ; nec proinde unquam ad terminum progressus perveniri. » Leibniz, *De rerum originatione radicali*, § 16-17. — « Le progrès ne constitue à tous égards que le développement de l'ordre. » A. Comte, *Discours sur l'ensemble du positivisme*, 62.

CRITIQUE

Progrès, au sens **B**, est un terme essentiellement relatif, puisqu'il dépend de l'opinion professée par celui qui parle sur l'échelle des valeurs dont il s'agit. — « Le Progrès » pris absolument, est une expression très employée : on en fait souvent une sorte de nécessité historique ou cosmique, quelquefois même une puissance réelle qui agit sur les individus, une finalité collective qui se manifeste par les transformations des sociétés. Mais la difficulté est de donner un contenu précis à cette formule, autrement dit de déterminer la direction et le sens de ce mouvement. Nous croyons devoir nous en tenir à la définition formelle qui est donnée ci-dessus, sans chercher une définition explicative résumant les caractères communs de tout ce dont la réalisation est communément considérée comme « un progrès ».

Rad. int. : Progres.

PROGRESSIF, D. **A.** *Forschreitend, progressiv ;* **B.** *Stufen-*, *Stufenweise ;* E. *Progressive ;* I. *Progressivo.*

A. Au sens étymologique : qui marche en avant (par opposition à ce qui revient en arrière). « La marche de la synthèse est progressive, celle de l'analyse est régressive. » — *Sorite progressif*, celui qui commence par le sujet de la conclusion : S est A, A est B, B est C..., N est P : donc S est P.

B. Qui constitue un progrès, au sens **B.**

C. Qui se fait graduellement, d'une

Sur **Progrès.** — Pascal semble donner à ce mot un sens singulier, dont je ne connais pas d'autre exemple : « La Nature agit par *progrès, itus et reditus.* Elle passe et revient, puis va plus loin, puis deux fois moins, puis plus que jamais, etc. Le flux de la mer se fait ainsi ; le soleil semble marcher ainsi. » (Suit une figure en forme de zigzag.) *Pensées*, éd. Brunschvicg, n° 355. — Peut-être est-ce un simple lapsus, et voulait-il écrire : « ... par *progrès* et *regrès, itus et reditus.* » **(A. L.)**

— « Puisque la *Critique* note justement la fréquence d'un réalisme du progrès, j'ajouterai que la conséquence de cette tendance est que 1° on se figure que le progrès se fait tout seul, indépendamment de l'effort humain ; 2° on le réduit à ses aspects les plus matériels et les plus mécaniques. » **(M. Marsal.)**

manière pour ainsi dire continue. « La destruction progressive de la mémoire suit donc une marche logique, une loi. Elle descend progressivement de l'instable au stable. » RIBOT, *Maladies de la Mémoire*, p. 94. *Amnésie progressive*, celle qui se produit peu à peu, et non par un accident brusque. — Il est à remarquer qu'en ce sens, une *Régression** peut très bien être qualifiée de progressive. Ribot, à la page suivante, appelle précisément « loi de régression » la formule que nous venons de citer.

Rad. int. : **A. B.** Progresant ; **C.** Gradop.

PROGRESSION, D. *Fortschreiten*, *Vorschreiten* (au sens mathématique, *Progression*) ; E. *Progression* ; I. *Progressione*.

A. Marche en avant, marche en un sens déterminé. « Un véritable progrès, c'est-à-dire une progression continue vers un but déterminé. » A. COMTE. *Discours sur l'esprit positif*, § 45. — « Le sens général de la progression, individuelle ou collective, ne peut jamais changer. » ID., *Polit. pos.*, III, 72.

B. MATH. Suite de nombres dont chacun est construit soit en ajoutant au précédent un même nombre (progression *arithmétique*), soit en le multipliant par un même nombre (progression *géométrique*).

Par analogie, des termes quelconques sont dits « en progression » quand on peut les ranger, d'après un caractère quantitatif, en ordre croissant ou décroissant.

Rad. int. : **A.** Progres ; **B.** Progresion.

PROJECTIF, (S).

PROJECTION, D. *Projektion ;* E. *Projection ;* I. *Proiezione.*

A. On appelle *théorie de la projection* (par opposition au *perceptionnisme* et aux doctrines intermédiaires), la théorie d'après laquelle les sensations, senties d'abord comme de simples modifications de l'état mental, sont ensuite « projetées » hors du moi (c'est-à-dire localisées en des points de l'espace autres que ceux où se place en imagination le sujet pensant), et acquièrent alors seulement une apparence de réalité indépendante. Tel est, par exemple, le processus psychique décrit par CONDILLAC. — Ce terme est assez rare en français, mais très usuel en allemand, où il a été vulgarisé par HELMHOLTZ.

B. M. Kr. AARS a donné à ce mot un sens un peu différent : 1° il considère comme fait essentiel de la projection non pas, comme Helmholtz, le fait de localiser la perception dans l'espace, à une certaine distance du corps du sujet, mais le fait d'admettre que quelque chose dure, persiste, alors que paraissent et disparaissent les états psychiques, toujours très courts, par lesquels cette chose nous est connue ; 2° il considère cette fonction comme une « hypothèse », au sens où il a défini ce mot, et comme l'hypothèse fondamentale de la connaissance. Voir *Zur psych. Analyse der Welt*, Leipzig, 1900 ; *Les hypothèses*, etc. C. R. du Congrès de philosophie de 1904, p. 409. La réalité ainsi construite par « projection » est double : réalité physique de la matière, réalité psychique des autres esprits.

CRITIQUE

La *projection*, au sens **A,** se distingue de la *localisation**. La première suppose un passage radical du non-spatial au spatial : or, ce passage n'est pas admis par beaucoup de psychologues contemporains, notamment par W. James, qui attribue à toute sensation une spatialité primitive, plus ou moins indéterminée. La seconde implique seulement que les qualités attribuées aux objets matériels, ne sont pas immédiatement rapportées à un point bien déterminé de l'espace ou du corps, mais que la construction en est faite graduellement, par des habitudes, des associations ou des raisonnements, ce que l'expérience met hors de doute.

Rad. int. : Projekt.

« **PROJET** » est employé en un sens très large, surtout chez les écrivains existentialistes, pour désigner tout ce par quoi l'individu tend à se modifier et à modifier ce qui l'entoure dans une certaine direction. « Lorsque je dis que l'homme est un projet qui décide de lui-même... ce que je veux dire... c'est qu'il n'y a pas *a priori* des états psychiques comme le plaisir ou la douleur, auxquels on viendrait épingler la conscience, mais qu'en réalité la conscience se fait plaisir ou douleur, et qu'elle décide ainsi, soit dans sa structure, soit dans le cours d'une vie, de la nature ou de l'essence d'elle-même et de l'homme. » J.-P. SARTRE, Conscience de soi et connaissance de soi, *Bull.* de la Soc. fr. de phil., séance du 2 juin 1947, p. 81).

PROLÉGOMÈNES, D. E. *Prolegomena ;* I. *Prolegomene.*

Exposé préliminaire servant d'introduction au développement intégral d'une science ou d'une théorie. Par exemple : KANT, *Prolegomena zur jeden künftigen Metaphysik* (1783) ; GREEN. *Prolegomena to ethics* (1883)[1], etc.

PROLEPSE, G. πρόληψις ; D. E. I, Même mot.

A. LOG. Anticipation d'une objection, et réponse à celle-ci. « Mire valet in causis praesumtio, quae πρόληψις dicitur, cum hoc quod objici potest occupamus. » QUINTILIEN, *De Inst. Oratoria*, IX, 2.

B. TH. DE LA CONNAISSANCE. « Les Stoïciens appelaient ces principes *prolepses* (les principes que l'âme contient originairement, et que les objets externes réveillent seulement dans les occasions), c'est-à-dire des assomptions fondamentales, ou ce qu'on prend pour accordé par avance. » LEIBNIZ, *Nouv. Essais*, Préf., § 3. Cf. *Notions* communes*.

REMARQUE

Il est très douteux que les Stoïciens aient accordé à ce qu'ils appelaient ainsi un caractère nettement *a priori*. Voir RIVAUD, *Hist. de la philos.*, tome I, p. 377 et cf. ci-dessus *prénotion**.

PROPÉDEUTIQUE, D. *Propädeutik ;* E. *Propaedeutics ;* I. *Propedeutica.*

A. Science dont l'étude est une préparation nécessaire à l'étude d'une autre science. « Daher jene auch (die Logik) als Propädeutik gleichsam nur den Vorhof der Wissenschaften ausmacht[1]. » KANT, *Krit. der reinen Vernunft*, Préface de la 2e éd., § 3.

B. Étude élémentaire et cursive d'une science, préparatoire à une étude plus approfondie. (Ce sens n'est guère usuel qu'en allemand, où le mot désigne souvent des traités généraux analogues à nos manuels de philosophie, ou des précis destinés à servir de programme à un enseignement.)

PROPOSITION, G. Ἀπόφανσις, ἀποφαντικὸς λόγος (ARISTOTE, Περὶ ἑρμην., 4 et 5) ; πρότασις, mais surtout quand il s'agit des prémisses d'un syllogisme ; L. *Propositio ;* D. *Satz*, *Proposition ;* E. *Proposition ;* I. *Proposizione.*

Proprement, énoncé verbal susceptible d'être dit vrai ou faux ; et par extension, énoncé algorithmique équivalent à un énoncé verbal de ce genre, par exemple $a = b$.

Cette définition vient d'Aristote, qui désigne ce caractère par le mot *apophantique* (voir ci-dessus). Le λόγος ἀποφαντικός est une des espèces du genre λόγος σημαντικός (paroles ayant un sens) ; il s'oppose aux autres espèces de celui-ci, telles que l'énonciation d'un nom isolé, un souhait, un ordre, etc., auxquelles ne convient pas la qualification de vrai ou de faux. (*Ibid.*, 17a-1 et suiv.)

Par suite, la proposition peut aussi être définie comme l'énoncé d'un *jugement**, au moins virtuel. « The unit of

1. *Prolégomènes à toute métaphysique future ; — Prolégomènes à l'éthique.*

1. « Aussi la logique, elle aussi, en tant que propédeutique, ne forme-t-elle pour ainsi dire que le vestibule des sciences. »

language which represents a judgment is called a proposition[1]. » Bosanquet, *Logic*, I, 74. Voir dans le même chapitre la discussion des autres sens donnés à l'opposition des deux mots *jugement* et *proposition*.

Mais en parlant d'un énoncé qui *peut* être dit vrai ou faux, il reste une ambiguïté : y comprendra-t-on les énoncés qui contiennent la matière d'une assertion, alors qu'en raison de leur rôle dans leur contexte, ils ne sont dits ni vrais ni faux *(lexis*)* ? Tel est le cas pour ce que les grammairiens appellent propositions infinitives, conditionnelles, interrogatives, optatives, relatives, etc. — Nous croyons qu'il y a lieu d'adopter cette interprétation large, d'autant plus que les logiciens, eux aussi, ont toujours appelé *propositions* l'antécédent et le conséquent d'un jugement hypothétique, bien que dans ce cas l'assertion porte uniquement sur leur rapport, et que chacune d'elles, considérée isolément, ne puisse être dite ni vraie ni fausse. Cf. *Problématique**.

MM. Russell et Whitehead, dans les *Principia mathematica*, admettent que toute proposition figurée en notations sera considérée comme réduite à sa *lexis*, et que pour la transformer en assertion, on devra la faire précéder du signe ⊢.

REMARQUE

1. Pour la distinction des Pp. prédicatives et des Pp. de relation, des Pp. attributives et non attributives, des Pp. d'inhérence, d'inclusion, d'appartenance, etc., voir ces mots. Il faut bien remarquer que ces diverses désignations ressortissent à des points de vue différents, et que certaines d'entre elles sont subordonnées à d'autres, et non coordonnées avec elles.

Quelques logiciens contemporains ont pris *apophantique* pour synonyme d'*attributive*. Cet usage du mot étant beaucoup plus étroit que celui d'Aristote, il a le double inconvénient de prêter à confusion, et de laisser sans désignation propre une idée importante.

2. Les quatre propositions prédicatives classiques sont souvent représentées chez les logiciens anglais par *SaP*, *SiP*, *SeP*, *SoP*, correspondant respectivement à A*, I*, E*, O*. Cette notation est commode pour l'expression des conversions*, équipollences*, etc.

Rad. int. : Propozicion.

PROPOSITIONNEL, D. *Satz...* ; E. *Propositional* ; I. *Proposizionale*.

Qui concerne les propositions, et plus particulièrement les propositions en tant qu'opposées aux concepts. Très usité dans diverses expressions de logique moderne : *Interprétation conceptuelle* (I. C.), *interprétation propositionnelle* (I. P.), pour caractériser les deux sens d'une formule logistique, telle p. ex. que *a* ⊃ *b* ; Voir *Impliquer*, **C.** — *Fonction propositionnelle*, expression verbale ou algorithmique contenant une ou plusieurs variables, et qui devient une proposition* si ces variables sont remplacées par des valeurs fixes ; voir *Fonction**.

1. PROPRE, subst. G. Ἴδιον ; L. *Proprium* ; D. *(Das) Eigene* ; E. *(The) proper* ; I. *Proprio*.

Caractère ou ensemble de caractères appartenant à tous les êtres d'une classe (déjà définie) et à eux seuls.

CRITIQUE

Ce mot présente dans l'antiquité plusieurs sens, distingués par Aristote (*Topiques*, livres I et V) et dont la distinction a été résumée par Porphyre ainsi qu'il suit (*Isagoge*, IV ; 4ᵃ14 et suiv.) :

1° Ce qui appartient à une espèce, à elle seule, mais non à toute l'espèce ; par exemple, à l'homme d'être géomètre.

2° Ce qui appartient à toute l'espèce, mais non à elle seule ; par exemple, à l'homme d'être bipède.

3° Ce qui appartient à toute l'espèce et à elle seule, mais d'une façon momentanée ; par exemple, à l'homme de devenir blanc dans sa vieillesse.

4° Ce qui appartient à toute l'espèce, à elle seule, et en tout temps ; par exemple, à l'homme, de pouvoir rire.

Les auteurs de la *Logique* de Port-Royal (1re partie, ch. VII) reproduisent cette classification, si ce n'est qu'ils changent le dernier exemple en celui-ci, et qu'ils l'énoncent en première ligne : « C'est le propre du cercle, du seul cercle, et toujours, que les lignes tirées du centre à la circonférence soient égales. » Ils ne considèrent d'ailleurs que ce seul sens comme vraiment fondamental : « Quand nous avons trouvé la *différence* qui constitue une espèce, c'est-à-dire son principal attribut essentiel qui la distingue de toutes les autres espèces, si, considérant plus particulièrement sa nature, nous y trouvons encore quelque attribut qui soit nécessairement lié avec ce premier attribut, et qui, par conséquent, convienne à toute cette espèce et à cette espèce seule, *omni et soli*, nous l'appelons *propriété* ; ... et parce qu'il convient aussi à tous les inférieurs de l'espèce, et que la seule idée que nous en avons une fois formée peut représenter cette propriété partout où elle se trouve, on en a fait le quatrième des termes communs ou universaux. » *Ibid.*, § 4 : « Du propre. »

L'exemple cité ci-dessus (celui du cercle) n'est pas clair, car l'égalité des rayons est précisément le caractère qui sert d'ordinaire à la définition du cercle et qui en constitue la différence spécifique parmi les courbes planes fermées. Cette égalité ne serait un *propre*, au sens d'Arnauld et Nicole, que s'ils avaient tout d'abord défini le cercle par un autre caractère ; mais c'est probablement ce qu'ils sous-entendent, la circonférence étant définie ailleurs par Arnauld : « La ligne que décrit sur un plan l'une des extrémités d'une droite, son autre extrémité demeurant

1. « L'unité linguistique qui représente un jugement s'appelle une proposition. »

Sur **Propre.** — Aristote distingue sous ce nom : 1° Ce qui sans exprimer l'essence de la chose, lui appartient cependant et se réciproque avec elle : c'est un propre de l'homme que d'être géomètre et réciproquement un géomètre ne peut être qu'un homme (*Top.* I, 5, 102ᵃ 18-30. Porphyre, 1°) ; — 2° Ce qui appartient à la chose toujours et par soi : ainsi l'homme est, par nature, un animal non sauvage (Porphyre, 2°) ; — 3° Ce qui appartient à la chose non par soi, mais par son rapport avec une autre : c'est, par exemple, un propre pour l'âme de commander et pour le corps de servir ; — 4° Ce qui appartient toujours à la chose, mais par rapport à d'autres choses où se trouve une partie du même propre ; ainsi le propre qui caractérise le dieu par rapport à l'homme et à la bête, c'est qu'il est un vivant immortel ; ou l'homme par rapport au cheval et au chien, c'est qu'il est bipède (Porphyre, 2°) ; — 5° Ce qui appartient à la chose, mais seulement à un certain moment, et par conséquent par rapport à d'autres moments et par rapport à d'autres individus ; ainsi, pour un homme de se promener dans le gymnase ou sur l'agora (Porphyre, 3°. — *Top.* V, 1. 128ᵇ 15-21 ; cf. 24 et suiv., 35 et suiv., 37-39 ; 129ᵃ 4 et suiv., 8-16). Si on supprime la troisième classe, qui exprime seulement d'une façon générale que certains propres ne sont pas καθ' αὑτά (telle semble être du moins la pensée d'Aristote), on aperçoit aisément le parallélisme exact de cette classification et de celle de Porphyre. Reste à savoir ce que vaut la distinction en question. Or on peut se demander à bon droit si tous les propres, même les propres par soi, ne sont pas en réalité des propres relatifs. C'est d'ailleurs ce que reconnaît Aristote quand il définit le propre καθ' αὑτό un caractère qui convient à la chose *par rapport* à tout autre (πρὸς ἅπαντα) et la distingue de toute autre : ainsi, pour l'homme, d'être un vivant mortel apte à recevoir la science (128ᵇ, 34-36). Ceci vaut également pour cet autre exemple de

immobile » ; et le cercle, l'espace circonscrit par cette circonférence. (*Géométrie*, V, section 2, § 12.) A la page précédente, ils donnent plus justement pour exemple le triangle rectangle, dont le propre (ou « la propriété ») est l'égalité des carrés ; « parce que c'est une dépendance nécessaire de l'angle droit que le carré du côté qui le soutient soit égal aux carrés des deux côtés qui le comprennent ». Il faudrait d'ailleurs ajouter : « et parce que ce rapport ne se trouve dans aucun autre triangle ».

Il est vrai qu'on dit souvent de la définition qu'elle doit « être propre au défini » (δεῖ γὰρ τὸν ὁρισμὸν ἴδιον εἶναι, *Topiques*, VI, 1 ; 139ᵃ31), ou qu'elle doit « en énoncer le propre » : mais alors on sous-entend qu'on a quelque manière de reconnaître, au moins empiriquement, les individus qui composent la classe en question, autrement dit qu'il s'agit d'une définition *explicative**, ou de ce que Port-Royal appelait une *définition de choses*.

Il y a d'ailleurs moins d'écart entre la définition de Port-Royal et les quatre définitions de Porphyre qu'il ne semble au premier abord. Si l'on fait attention aux exemples donnés, on remarquera qu'ils ne sont pas homogènes : puisque l'on considère, pour le sens **4** la *possibilité* de rire, et non le fait de rire actuellement, on doit considérer aussi, pour le sens **1**, la *faculté* de faire de la géométrie, et non le fait d'être actuellement géomètre ; de même pour le sens **3**, on doit considérer la *disposition* à blanchir et non le fait d'avoir actuellement les cheveux blancs. Il ne resterait donc que le sens **4**, qui est fondamental, et le sens **2** qu'on peut considérer comme inexistant dans la langue philosophique française (sauf sous la forme dérivée *propriété**). Mais personne ne dit qu'être bipède soit « le propre de l'homme », ou soit « propre à l'homme », si ce n'est en tant qu'on le distingue par là des autres mammifères, dont aucun ne l'est. On revient alors à ce qu'Aristote appelait ἴδιον πρός τι (*Topiques*, I, 5 ; 102ᵃ27), ἴδιον πρὸς ἕτερον (*Ibid.*, V, 1 ; 128ᵇ27) : mais ce caractère, ici encore, n'est appelé *propre* que parce que, dans un Univers du discours limité, il appartient *omni et soli*. — Voir les *Observations*.

Rad. int. : Idiaj.

2. PROPRE, adj. — G. Ἴδιος ; L. *Proprius* ; D. *Eigen* ; E. *Proper* ; I. *Proprio*. — Dans toutes les langues, en composition, au sens **A,** *Idio*...

A. Qui appartient à un sujet donné,

propre par soi : pour l'homme d'être un animal non sauvage (ᵇ17 et suiv.). Inversement un propre par relation, comme celui qui caractérise l'âme ou le corps envisagés dans leur rapport, exprime véritablement dans l'Aristotélisme une détermination essentielle pour l'une et pour l'autre, car l'âme est καθ' αὑτὸ la forme d'un corps organisé qui a la vie en puissance, et avoir la vie en puissance, c'est aspirer à recevoir la forme de l'âme. On voit en outre par là à quel point est flottante la distinction établie ici par Aristote entre le propre et l'essence (la quiddité, le τί ἦν εἶναι), ou ailleurs entre le propre et la définition, ὅρος (cf. *Prédicables*). De même un propre ne devrait pas non plus être une différence spécifique : comment dès lors le fait d'être immortel peut-il être dit un propre du dieu par rapport aux autres vivants, ou l'aptitude à recevoir la science un propre de l'homme, si elle le distingue des autres animaux mortels ? — Mais la distinction n'est pas moins incertaine entre le propre et l'accident, συμβεβηκός. Assurément, s'il s'agit d'un rapport ordinaire et fréquent (ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ καὶ ἐν τοῖς πλείστοις), mais non universel ni absolument constant (ἐν ἅπασι καὶ ἀεί, 129ᵃ6 et suiv.), ce propre qui appartient à la raison de commander au cœur et à l'appétit peut disparaître par accident (ᵃ, 10-16), et ainsi le propre et l'accident apparaissent distincts. Mais d'autre part, ce qui est propre à un certain moment (ποτέ) n'est-il

individu ou espèce, et à lui seul. (Sans distinction de ce qui est essentiel et de ce qui est accidentel.) « Nom propre », opposé à « nom commun ». — « La définition doit être propre *(conveniat uni definito)*, c'est-à-dire n'envelopper aucun des individus étrangers à l'espèce. » Rabier, *Logique*, p. 182. (Cf. Aristote, *Top.*, VI, 1 ; 139ᵃ31.)

Sens propre, sentiment personnel, par opposition à la tradition et à l'autorité.

B. Moins strictement, synonyme soit de *particulier* au sens **B,** soit de *spécial* : qui n'appartient pas à tous les individus d'une espèce, ou à toutes les espèces d'un genre : « On doit tenir compte, en élevant un enfant, de son caractère propre ; — des dispositions propres à sa nature. » Le mot n'implique pas, en ce sens, que d'autres individus ne possèdent pas aussi ces caractères.

Il s'affaiblit souvent jusqu'à ne plus jouer que le rôle d'un renforcement du pronom possessif (comme l'anglais *own*) ou à remplacer le pronom réfléchi : « L'amour-propre » (primitivement, l'amour de soi-même ; puis, par spécialisation, le point d'honneur, l'esprit d'émulation).

C. Capable de tel ou tel rôle, convenant à tel ou tel usage. (Cf. *approprié*.) Se dit en bonne ou en mauvaise part : « Une remarque propre à éclairer la question. » — « Un mode de raisonnement propre à faire illusion. » (Ne s'emploie plus guère que dans quelques expressions toutes faites ; mais au xviiᵉ siècle, cet emploi était très courant : « ... fort propre à passer le temps lorsqu'on n'a que faire ». Molière, *L'Avare*, II, 1.)

D. En parlant d'un mot, on appelle *sens propre* : 1º son sens primitif, par opposition aux divers usages figurés ou dérivés qui en sont faits ; 2º son sens exact et précis, par opposition à l'emploi incorrect qui peut en être fait, aux faux sens qui peuvent lui être attribués par ignorance ou par négligence *(impropriétés)*. Le « mot propre » est celui dont la définition et l'import conviennent parfaitement à ce que l'on a l'intention d'exprimer.

Rad. int. : **A.** Idi ; **B. D.** Propr ; **C.** Apt.

PROPRIÉTÉ, D. **A. B.** *Eigenschaft* ; **C. D.** *Eigentum* ; — E. **A.** *Property* ; **B.** *Propriety* ; **C.** *Property, ownership* ; **D.** *Property* ; — I. *Proprietà*.

Primitivement, ce qui est propre, au sens **A.** Cette acception est tombée en désuétude. Voir ci-dessus le texte de Port-Royal (Livre 1ᵉʳ, ch. vii, § 4), cité à l'article *Propre**, Critique.

A. Caractère qui appartient à tous

pas un véritable accident ? Est-ce vraiment un propre pour un homme de se promener dans le Gymnase et sur l'Agora, ou de blanchir en vieillissant ? Qu'on trouve, ce qui n'est pas impossible, de meilleurs exemples, il n'en restera pas moins que certains propres sont en même temps des accidents. Du reste le mot συμβεβηκός, qui signifie accident, sert aussi à Aristote pour désigner des attributs propres qui, s'ils ne sont pas immédiatement dans l'essence, en découlent du moins nécessairement et en peuvent être déduits, τὰ κατὰ συμβεβηκὸς ἴδια, ἴδια πάθη (*De An.*, I, 1, 402ᵃ, 15). En résumé, l'élaboration de la notion de *propre* est tout à fait insuffisante. Aristote a bien aperçu qu'elle comporte une foule de degrés. Mais une analyse trop formelle et trop peu poussée ne lui a pas permis de déterminer avec précision le nombre et la hiérarchie de ces degrés, depuis les différences spécifiques profondes, auxquelles se rattachent des caractères dérivés dont la nécessité et, par suite, l'universalité et la stabilité vont en décroissant, jusqu'à la mer infinie des accidents purement individuels, objets contingents de la pure sensation, déterminés seulement par des circonstances de lieu et de temps, et dont on peut dire, avec Aristote lui-même (*An. post.*, I, 35 *déb.*) qu'ils sont τόδε τι καὶ ποῦ καὶ νῦν. **(L. Robin.)**

les êtres d'une espèce (mais qui peut aussi appartenir à d'autres). « Propriétés physiques : l'hydrogène est un gaz incolore et sans odeur, etc. » TROOST, *Précis de chimie*, § 150. — Cf. *propre*, subst., sens **2.**

B. Caractère de ce qui est *propre*, au sens **D.** « Propriété d'un terme ; propriété du langage. »

C. Droit de celui qui possède ou peut revendiquer une chose en vertu de la loi, ou tout au moins en vertu d'un droit naturel. « La propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou les règlements. » *Code civil*, livre II, titre II, 544. — La *propriété*, qui est un droit, s'oppose à la *possession**, qui est un état de fait.

D. Ce qui est l'objet de ce droit.

Rad. int. : **A.** Propraj ; **B.** Propres ; **C. D.** Propriet, — aj.

PROSPECTIF (opposé à *rétrospectif**), E. *Prospective.* — Qui concerne l'intelligence en tant qu'orientée vers l'avenir.

Rad. int. : Previdal.

« **PROSPECTION** », E. *Prospection.* Terme proposé par Maurice BLONDEL qui en expose ainsi le sens : « C'est cette dernière sorte de pensée (la pensée rétrospective) qui mérite exclusivement le nom de réflexion. Pour la première, qui reçoit sa lumière et son être même de ce vers quoi elle s'oriente, il semble nécessaire de disposer d'un terme précis qui prévienne toute confusion ; et peut-être le mot *Prospection* pourra-t-il être avantageusement employé dans la suite de cette étude afin de désigner la connaissance directe, surtout en ce qu'elle peut avoir d'avisé, de délibéré, de *circonspect.* » Le point de départ de la recherche philosophique, *Annales de philosophie chrétienne*, 1906, I, 342.

Néologismes, mais calqués sur des termes anglais usuels, bien formés, et utiles.

PROSYLLOGISME, D. *Prosyllogismus ;* G. *Prosyllogism ;* I. *Prosillogismo.*

A. Syllogisme dont la conclusion sert de prémisse à un autre syllogisme. Cf. *Lemme**, *Polysyllogisme**.

B. Quelquefois, synonyme de *Polysyllogisme**. Cet usage, rare d'ailleurs, vient de ce qu'Aristote (*Prem. Anal.*, 42b25) désigne ainsi ce qu'on a appelé plus tard sorite*.

PROTENSIF, D. *Protensiv.*

Qui occupe une durée, qui s'étend dans la durée. L'usage philosophique de ce mot a son origine dans le passage suivant : « Glückseligkeit ist die Befriedigung aller unserer Neigungen, sowohl *extensivè*, der Mannigfaltigkeit derselben, als *intensivè*, dem Grade, als

Sur **Prospection.** — Ce mot désigne la pensée orientée vers l'action, la pensée concrète, synthétique, pratique, finaliste, envisageant le complexus total de la solution toujours singulière où se portent le désir ou la volonté, par opposition à la « rétrospection » ou « réflexion analytique » qui est une pensée repliée sur elle-même, spéculative ou scientifique, non dénuée certes d'applications possibles et de fécondité pratique, mais n'aboutissant qu'indirectement à cette utilité et passant d'abord par la connaissance générique et statique comme par une fin autonome. Ces deux formes de connaissance ne se séparent jamais complètement l'une de l'autre et ne réduisent jamais non plus l'une à l'autre : elles s'harmonisent dans le réalisme supérieur de cette science possédante ou de cette intuition acquise que, par opposition à la connaissance *per notionem*, les scolastiques nommaient *per connaturalitatem et unionem*. D'ailleurs la prospection, comme la rétrospection, comporte une attention, une réflexion *sui generis* et ne doit pas être confondue avec la spontanéité ou l'élan des actes directs. **(M. Blondel.)**

auch *protensivè*, der Dauer nach[1]. » KANT, *Krit. der reinen Vern.*, Methodenlehre : vom Ideal des höchsten Guts A-805 ; B. 833.

Terme très rare.

PROTO... Préfixe employé pour former des termes où entre l'idée de *premier**. Voir la critique de ce mot. — Sur les équivoques qu'il recouvre quelquefois, cf. DURAND DE GROS, *Aperçus de taxinomie générale*, 198-199.

Πρῶτον ψεῦδος (mot à mot : première chose fausse), locution usuelle pour désigner ce que l'on considère comme l'erreur originelle d'où dérivent toutes les conséquences qu'on juge fausses dans une doctrine. — Cette expression vient d'ARISTOTE, *Premiers Analytiques*, B, 66 *b*, 18 ; mais dans ce passage, il entend simplement par là la prémisse fausse qui se trouve nécessairement dans tout raisonnement correct dont la conclusion est fausse.

« **PROTOTHÈSE,** D. *Protothèse.* »

Terme proposé par W. OSTWALD pour désigner les hypothèses « susceptibles de vérification dans l'état actuel de la science » par opposition aux hypothèses invérifiables avec les moyens dont nous disposons. Voir not. *Die Energie*, § 68.

CRITIQUE

Cette distinction serait d'importance secondaire, car les moyens de vérification dont nous disposons peuvent changer du jour au lendemain pour une question déterminée. Mais il semble ressortir du contexte et des exemples donnés que la distinction réellement visée est celle des hypothèses de structure et des hypothèses portant sur des relations fonctionnelles entre grandeurs mesurables. Ce terme serait donc de nature à augmenter plutôt qu'à diminuer la confusion qui règne dans cette question. Cf. *Hypothèse** et *Vérification**.

« **PROVERSIF** », tourné vers l'avenir. Terme générique désignant, d'une manière plus large, ce dont *prospectif* marque seulement l'aspect intellectuel. Ce mot, ainsi que *proversion*, sont proposés, par M. LE SENNE, et opposés par lui à *rétroversif* et *rétroversion :* « *La morale est proversive.* — A chaque instant nous sommes sollicités ou emportés par l'un ou l'autre de deux penchants : l'un, à nous retourner sur ce qui est déjà, sur ce qui prolonge le passé dans le présent, la nature, pour découvrir ce qu'elle est ; l'autre, au contraire, à tourner le dos au passé pour nous porter vers l'avenir encore indéterminé en vue de le marquer au sceau de l'idéal et de le déterminer par la médiation de celui-ci. Au premier mouvement, il est commode d'attacher le nom de *rétroversion ;* au second, celui de *proversion.* » *Traité de morale générale*, Introduction, p. 11.

PROVIDENCE, G. πρόνοια (STOÏCIENS) ; D. *Vorsehung ;* E. *Providence ;* I. *Provvidenza.*

A. Action que Dieu exerce sur le monde en tant que volonté conduisant les événements à des fins. Si l'on ne considère que l'organisation permanente des choses, l'établissement de lois fixes dont les effets bienfaisants ont été prévus, et en raison desquels ces lois ont été choisies, cette action est appelée *providence générale ;* l'intervention personnelle, ou du moins analogue à celle d'une personne, dans le cours des événements successifs, est dite *providence particulière.* « La providence de Dieu consiste principalement en deux choses. La première..., en ce qu'il a commencé, en créant le monde et tout ce qu'il renferme à mouvoir la matière... d'une manière qu'il y a le moins qu'il se puisse de désordre dans la nature, et dans la combinaison de la nature avec la grâce. La seconde, en ce que

1. « Le bonheur est la satisfaction de tous nos penchants, aussi bien *extensivè*, quant à leur multiplicité, qu'*intensivè* quant à leur degré, et que *protensivè*, quant à leur durée. »

Dieu remédie par des miracles aux désordres qui arrivent en conséquence de la simplicité des lois naturelles, pourvu néanmoins que l'ordre le demande ; car l'ordre est à l'égard de Dieu une loi dont il ne se dispense jamais. » MALEBRANCHE, *Méditations chrétiennes*, VIIe Méd., § 17.

B. « La Providence » : Dieu en tant qu'exerçant le pouvoir providentiel défini ci-dessus.

Rad. int. : Providenc.

PRUDENCE, D. *Klugheit ;* E. *Prudence ;* I. *Prudenza.*

A. L'une des quatre vertus cardinales* (φρόνησις). Elle consiste dans la force de l'esprit et dans la connaissance de la vérité. Le mot, en ce sens, est presque synonyme de sagesse, tout au moins de sagesse pratique.

B. (Sens le plus usuel.) Qualité du caractère consistant dans la réflexion et la prévoyance par lesquelles on évite les dangers de la vie.

REMARQUE

Klugheit, que tous les traducteurs de KANT s'accordent à traduire par prudence (*Fondements de la Mét. des Mœurs*, II ; Barni, p. 49 ; Delbos, p. 127 ; H. Lachelier, p. 45) a, pour lui, un sens un peu plus fort que le sens actuel **B,** sans pourtant se confondre avec le sens **A.** Il la définit « die Geschicklichkeit in der Wahl der Mittel zu seinem eigenen grössten Wohlsein[1] ». Il oppose ainsi les impératifs problématiques de l'habileté proprement dite (relatifs à la simple réalisation d'une fin quelconque), aux impératifs assertoriques de la prudence (habileté dans l'art d'être heureux, fin que tout le monde désire) et à l'impératif catégorique de la raison (le Devoir).

Rad. int. : Prudentes.

PSEUD... ou **Pseudo...** (G. ψευδο... de ψεῦδος, fausseté, erreur).

S'emploie en composition avec un grand nombre de radicaux pour désigner ce qui ressemble à la chose considérée, ou ce qui passe pour tel, sans l'être véritablement. Mais de cette signification générale, il faut distinguer deux applications très différentes :

A. Formation de termes désignant, d'une manière objective, certains phénomènes bien définis (particulièrement en psychologie). Notamment :

— **Pseudesthésie,** mot à mot, fausse sensation, perception illusoire ; s'applique presque toujours à l'illusion par laquelle les amputés rapportent certaines sensations aux membres qu'ils n'ont plus.

— « **Pseudo-esthétique** », adjectif employé par M. LALO pour désigner la beauté naturelle, en tant que perception d'un type, harmonie des formes et des fonctions d'un être vivant. Il la distingue de la beauté *anesthétique** des choses, c'est-à-dire de la propriété qu'elles présentent de faire naître le sentiment de satisfaction spécial qu'on appelle le « sentiment de la nature » ; et il l'oppose à la beauté *esthétique* proprement dite, dont il n'admet l'existence que dans l'art, ou du moins par un reflet de celui-ci. *Introduction à l'esthétique*, 2e partie, ch. III.

— **Pseudo-hallucination,** voir *Hallucination**.

— **Pseudomnésie.** (J. JASTROW, dans *Baldwin*, écrit *pseudamnesy*, mais l'*a* doit sans doute être considéré comme une faute d'impression.) — Illusion de la mémoire consistant dans la fausse reconnaissance de ce qui n'a pas été réellement perçu une première fois, ou dans la croyance à la nouveauté de ce qui a déjà été perçu, comme il arrive fréquemment dans les expériences sur la mémoire, et aussi, quoique moins nettement, dans la vie courante. — Ce terme est très utile pour éviter de confondre ces faits, comme il arrive si souvent, avec les *paramnésies** proprement dites.

— **Pseudoscopie,** illusion de la vue, fausse construction des sensations visuelles. En un sens plus spécial, illusion obtenue par le « pseudoscope » de Wheatstone, sorte de stéréoscope renversant le relief des objets perçus, c'est-à-dire présentant en creux ce qui est en saillie.

B. Qualification péjorative impliquant que celui qui s'en sert juge illusoire ou illégitime ce qu'il désigne ainsi. Par exemple :

— **Pseudo-concept,** concept illusoire, soit parce que le terme qui le désigne contient dans sa définition des éléments incompatibles, soit parce que celle-ci implique des assomptions inexactes.

— **Pseudo-idée,** idée confuse ou inexistante, qui se réduit à un mot.

— **Pseudo-problème,** problème apparent, qui cesse de se poser quand on analyse les présuppositions contenues dans ses prétendues données.

Rad. int. : Pseud(o).

PSITTACISME, du G. ψιττακός, perroquet ; D. *Psittazismus ;* E. *Psittacism ;* I. *Psittacismo.*

Fait de juger ou de raisonner sur les mots, sans avoir présentes à l'esprit les idées qu'ils représentent. « On raisonne souvent en paroles, sans avoir les objets mêmes dans l'esprit ; or, cette connaissance ne saurait toucher... Ainsi, si nous préférons le pire, c'est que nous sentons le bien qu'il renferme sans sentir ni le mal qu'il y a, ni le bien qui est dans la part contraire. Nous supposons et croyons, ou plutôt nous récitons seulement sur la foi d'autrui ou tout au plus sur celle de la mémoire de nos raisonnements passés que le plus grand bien est dans le meilleur parti ou le plus grand mal dans l'autre. Mais quand nous ne les envisageons point, nos pensées et nos raisonnements, contraires au sentiment sont une espèce de *psittacisme* qui ne fournit rien pour le présent à l'esprit. » LEIBNIZ, *Nouv. Ess.*, II, XXI, 31.

Le mot se prend le plus souvent en mauvaise part. Il y a cependant un psittacisme légitime et même nécessaire. Cf. *Sourd* ;* et voir l'ouvrage de M. DUGAS, *Le psittacisme et la pensée symbolique* (not. Préface).

Rad. int. : Psitacism.

PSYCHANALYSE, D. *Psychanalyse ;* E. *Psychanalysis ;* I. *Psicanalisi.* (On a dit d'abord **Psycho-analyse,** D. *Psychoanalyse ;* E. *Psycho-analysis ;* I. *Psico-analisi.* Mais, en français, cette forme est maintenant tombée en désuétude.

Méthode de psychologie clinique, ainsi nommée par le professeur S. FREUD (de Vienne), qui l'a particuliè-

1. « ... l'habileté dans le choix des moyens d'obtenir pour soi-même le plus grand bien-être ».

Sur **Pseudo-concept.** — On trouve chez Benedetto CROCE un usage de ce terme qui tient du sens **A** et du sens **B.** Dans les *Lineamenti di una Logica* (1905) il appelait ainsi, par opposition aux « concepts purs », les notions générales tirées de l'expérience pratique, telles que « l'or », « le cheval », « la cellule » qui n'ont rien de rigoureux au point de vue logique, et ne sont pas représentables au point de vue de la perception. (*Ibid.*, p. 66 et suiv.) — Dans sa *Logica come scienza del concetto puro*, développement du précédent ouvrage (1908), il y ajoute les idées telles que celles de la géométrie, qui peuvent être rigoureusement définies, mais qui ne peuvent être réalisées telles quelles (la ligne sans épaisseur, le cercle parfait) ; les premiers sont pour lui les « pseudo-concepts empiriques », les seconds les « pseudo-concepts abstraits ». Il les oppose aux seuls vrais concepts, ou « concepts purs » (*Begriffe* de Hegel) qui sont à la fois rigoureusement définissables et effectivement réalisés (p. ex. le devenir) et auxquels il applique pour cette raison le nom d' « universels* concrets ».

Le mot ne me paraît guère avoir été employé, du moins en France, qu'en parlant des pseudo-concepts empiriques.

rement appliquée et développée. Cette méthode consiste à déceler, au moyen de procédés divers, reposant sur le jeu de l'association, l'existence de souvenirs, de désirs et d'images, combinés en systèmes d'idées subconscients *(complexes*)*, dont la présence inaperçue cause des troubles psychiques ou même physiques, et qui cessent de produire ces effets une fois rappelés à la pleine conscience. Les principaux procédés employés sont l'interrogation directe, l'interprétation des propos spontanés auxquels le malade est invité à se laisser aller, celle des automatismes et celle des rêves. (Cette dernière a pris dans la méthode une importance particulière, ainsi qu'une hypothèse complémentaire, d'après laquelle les états de conscience relatifs aux faits sexuels jouent dans ces « complexes » un rôle prépondérant.)

Voir R. DALBIEZ, *La méthode psychanalytique et la doctrine freudienne* (1936).

PSYCHASTHÉNIE, D. *Psychasthenie ;* E. *Psychasthenia ;* I. *Psicastenia.*

État mental morbide défini et dénommé par Pierre JANET ; il consiste en un ensemble d'obsessions, d'agitations, d'impulsions, de doutes, de sentiments d' « incomplétude », qui en font un type pathologique bien déterminé et distinct de la « neurasthénie », à laquelle ces troubles étaient d'ordinaire rapportés auparavant. Le caractère essentiel en est, selon lui, « l'absence de décision, de résolution volontaire, de croyance et d'attention, l'incapacité d'éprouver un sentiment exact en rapport avec la situation présente », en un mot une insuffisance dans « la fonction du réel ». JANET, *Les névroses*, p. 346-347 et 354. Cf. *Les obsessions et la psychasthénie* (1903).

Rad. int. : Psikasteni.

1. PSYCHIQUE, adj. D. *Psychisch ;* E. *Psychical ;* I. *Psichico.*

A. Qui concerne l'esprit, au sens phénoménal et empirique de ce mot (voir *Esprit*, **C.** 1). Les « phénomènes psychiques », ou les « états psychiques », en ce sens, sont considérés comme appartenant au même genre que les phénomènes physiques, les phénomènes physiologiques, etc.

B. Qui concerne ou qui constitue des phénomènes de comportement*, en tant qu'ils ne sont pas stéréotypés dans l'espèce, ou dans la variété, mais dépendent de l'expérience antérieure de l'individu. — Cet usage du terme vient de ce que, selon le *behaviorisme**, les phénomènes ainsi définis comprennent tout ce que l'on a appelé jusqu'ici phénomènes psychiques, au sens **A.** — Voir aussi *Conduite**.

C. Plus spécialement, se dit des phénomènes de l'esprit qui se présentent comme des manifestations de facultés nouvelles, autres que celles dont s'occupe la psychologie classique (phénomènes *parapsychiques** : télépathie, divination, prévision de l'avenir, etc.). — C'est en ce sens que le mot est pris, par exemple, dans le nom de la *Society for psychical Research*[1] (fondée à Londres en 1882) et dans le titre de l'ouvrage de J. MAXWELL, *Les phénomènes psychiques* (1903).

CRITIQUE

1. Ce dernier emploi du mot est regrettable ; il en restreint trop le sens général, dont l'usage est nécessaire. *Parapsychique* vaut beaucoup mieux. Il a été proposé par BOIRAC, Essai de classification des phénomènes parapsychiques, *Annales des sciences psychiques*, III, 342 (1893). « Ce terme, dit FLOURNOY, me paraît de beaucoup le meilleur pour embrasser, sans rien préjuger sur leur nature et leurs causes réelles, tous les phénomènes d'aspect étonnant ou anormal, couramment désignés par les épithètes (toutes trop larges ou trop étroites, ou impliquant des interprétations discutables) de *psychiques, occultes, médianimiques, supranormaux.* » *Esprits et médiums*, p. 185.

2. Au sens général, il faut éviter de confondre *psychique :* qui concerne l'esprit, la pensée ; et *psychologique :* qui concerne la psychologie. Sans doute dans bien des cas, la distinction est sans intérêt : on peut dire également bien que l'association des idées est un phénomène psychique, c'est-à-dire mental, ou psychologique, c'est-à-dire un de ceux qu'étudie la psychologie. Mais il est illogique d'appeler *méthode psychique* la méthode de la psychologie, ou inversement *processus psychologique* une suite d'opérations mentales s'accomplissant dans l'esprit d'un individu. Ce second abus est sans doute moins choquant que le premier, d'abord à cause de l'analogie avec le mot *physiologique*, puis à cause de ce fait que *psychologie* reçoit souvent un sens concret, et que l'on parle ainsi de la « psychologie » d'un homme pour désigner l'ensemble de ses caractères intellectuels et moraux. Il y aurait cependant avantage à réagir contre ces impropriétés, et il est souvent très utile de pouvoir distinguer nettement dans le langage : 1° le point de vue du fait ; 2° le point de vue de la réflexion scientifique ou philosophique sur ce fait.

Rad. int. : **A.** Psikal ; **B.** Parapsikal.

2. PSYCHIQUE, subst. (et rarement adjectif) ; D. *Psychiker ;* E. *Psychic ;* I. *Psichico.*

Dans le langage du gnosticisme, repris par l'occultisme, classe d'esprits humains intermédiaire entre les *hyliques*, attachés à la matière, et les *pneumatiques*, qui participent à la vie spirituelle supérieure.

On trouve déjà chez saint PAUL (*I. Cor.*, 2, 14) ψυχικός, adj. opposé à πνευματικός, l'homme. en tant qu'être vivant, à l'homme en tant qu'esprit.

PSYCHISME, D. *Psyche, Psychismus ;* E. *Psychism.*

Vie psychique ; ensemble de phénomènes psychiques formant un tout : soit qu'ils constituent la vie mentale, consciente et inconsciente d'un individu, soit qu'ils n'en forment qu'une partie systématisée. Par ex., GRASSET, *Le psychisme inférieur*, 1906. — Terme vague, et qui sert surtout à éviter de rien préjuger par une désignation plus précise.

Psycho-analyse, voir *Psychanalyse.*

« PSYCHO-DYNAMIQUE (méthode) », D. *Psychodynamisch.*

Méthode consistant à mesurer les processus psychiques par leurs effets dynamiques. (ALIOTTA, *La misura in psic. experimentale*, 1905 ; CLAPARÈDE, Classification et plan des méthodes psychologiques, *Arch. de Psych.*, VII, 1908.)

Ce mot est parfois employé comme substantif : la *Psychodynamique* est la partie de la psychologie qui étudie les effets dynamiques des processus psychiques. Mais, le plus souvent, cette appellation implique une doctrine spéciale relativement à la nature des processus psychiques, qui sont alors consi-

1. Société pour la recherche psychique.

Sur **Psychique.** — Ce terme est barbare et le son en est désagréable. Paul Janet le critiquait très vivement, et faisait remarquer avec raison qu'on désigne très bien les phénomènes par l'adjectif tiré du nom de la science qui s'en occupe : on ne dit pas phénomènes *géiques*, mais *géologiques ;* ni faits *astriques*, mais *astronomiques*, et ainsi de suite. La distinction est donc inutile. **(F. Abauzit.)** L'école de Cousin a toujours reculé devant *psychique*, et s'est contentée de *psychologique*, aussi admissible, même dans le sens le plus étendu, que *physiologique*. Mais *psychique* a forcé la porte ; il est aujourd'hui consacré par l'usage. Il n'y a donc qu'à s'en tenir à la distinction très juste indiquée ci-dessus. **(J. Lachelier.)**

Les articles **Psychisme à Psycholepsie** ont été ajoutés sur la proposition d'**Ed. Claparède** et en grande partie d'après ses indications.

dérés comme une forme particulière de l'énergie ; par ex. dans Lehmann, *Elemente der Psychodynamik*, 1905.

PSYCHOGÉNÈSE, D. *Seelenentwicklung, Psychogenese ;* E. *Psychogenesis ;* I. *Psicogenesi.*

A. Développement de l'esprit, considéré comme un effet de lois naturelles.

B. Étude de ce développement.

Voir *Genèse**.

Rat. int. : Psikogenes.

« PSYCHOGNOSIE, Psychotechnie. » Termes proposés pour traduire les mots : *Psychognostik, Psychotechnik,* qui désignent chez W. Stern, les deux divisions de la psychologie appliquée. La première a pour objet de déterminer l'état psychique actuel des individus *(psycho-diagnostic)* ou d'en prévoir l'évolution *(psycho-pronostic).* La seconde a pour objet les moyens d'agir sur cet état psychique et de les modifier (Stern, *Angewandte Psychologie ; Beiträge zur Psych. der Aussage*[1], I, 1903). Cf. Claparède, *Arch. de Psych.*, 1908.

Psychognosie a déjà été employé par Ampère pour désigner la psychologie critique (Méthodologie, Idéogénie) ; mais cet usage ne paraît avoir laissé aucune trace.

Rad. int. : Psikognosi, psikotekni.

Psychogramme (E. *Psychograph*) ; voir *Psychographie**. — Ce terme s'applique aussi au graphique construit suivant le procédé du « profil psychologique » ; voir ci-dessus *profil.*

« Psychogramme professionnel », expression proposée par Ed. Claparède (*L'orientation professionnelle*, 1922, p. 27) pour traduire ce que les Allemands ont appelé *Berufspsychographie*, les psychologues de langue anglaise *Occupational psychographs, Job analysis* (graphique exprimant la valeur respective des diverses aptitudes exigées pour une profession).

1. *Psychologie appliquée. Contributions à la psychologie du témoignage.*

PSYCHOGRAPHIE, D. *Psychographie ;* E. *Psychography ;* I. *Psicografia.*

A. Description des faits psychiques. « Avant de songer à expliquer un phénomène intellectuel, il faut d'abord donner une idée nette de ce phénomène et des différentes circonstances qu'il présente. C'est ce qu'a fait M. Ampère pour les différentes espèces d'idées, en joignant pour chacune les recherches idéogéniques aux déterminations psychographiques. » Compte rendu d'une leçon d'Ampère, publiée par lui-même comme Introduction à l'*Essai sur la philosophie des sciences*, p. LVI. Dans le tableau des sciences zoologiques joint à cet ouvrage, la *psychographie* est la première division de la psychologie, correspondant au point de vue autoptique*.

B. Description psychologique d'un individu ; art de procéder à cette description. (Ostwald, Psychographische Studien, *Ann. der Naturphilosophie*, 1907-1908 ; W. Baade et Stern, Über Aufgabe und Anlage der Psychographie, *Z. für Angew. Psych.*[1], III, 1909.) La description résultant d'une psychographie, l'énumération de tous les caractères psychiques d'un individu, est appelée par les mêmes auteurs *psychogramme.*

Rat. int. : Psikografi.

« PSYCHOÏDE », D. *Psychoïd.* Nom donné par le biologiste allemand Hans Driesch au facteur qui, d'après son système néo-vitaliste, gouvernerait la croissance et l'adaptation des organismes. (*Die Seele als elementarer Naturfaktor*[2], 1903.)

« PSYCHOLEPSIE. » Nom donné par Pierre Janet aux chutes de la tension psychologique, particulièrement (mais non pas exclusivement) quand elles se produisent sous forme de crises rapides, de dépression brusque. *Les obsessions et la psychasthénie*, I, 501 ; *Les Névroses*, p. 365.

Rad. int. : Psikolepsi.

1. *Sur le rôle et le caractère de la psychographie,* Revue de psychologie appliquée. — 2. *L'âme en tant que facteur naturel élémentaire.*

« PSYCHOLEXIE. » Terme proposé par Ed. Claparède pour désigner l'étude qualitative et descriptive des phénomènes psychiques (par opposition à *Psychométrie**). Voir ce mot.

PSYCHOLOGIE, D. *Psychologie ;* E. *Psychology ;* I. *Psicologia.*

D'une façon générale, on peut définir la psychologie la science de l'âme ou de l'esprit. Mais cette définition est peu satisfaisante, d'abord parce qu'*esprit* se prend en beaucoup de sens ; ensuite parce que certains psychologues contemporains se sont appliqués à éliminer de leurs études non seulement la notion d'âme, mais même celle d'esprit conscient de lui-même. — En réalité, ce nom de psychologie réunit plusieurs études différentes qui doivent être définies séparément.

1° En tant que *science :*

A. Les êtres vivants, en particulier les animaux supérieurs et l'homme, ont une certaine manière de se comporter, de réagir aux impressions qu'ils reçoivent, et de modifier ces réactions par l'expérience (D. *Verhalten ;* E. *Behaviour*) : la *psychologie de réaction* est l'étude de ce « comportement », dans tout ce qui dépasse les fonctions régulières et relativement fixes qu'étudie le physiologiste.

B. Chaque personne a conscience de certaines idées, émotions, affections, tendances et actions qu'elle considère comme la constituant elle-même, et se représente les autres comme ayant une conscience semblable : la *psychologie de conscience* ou *de sympathie* a pour objet l'étude de ces faits, leur description, leur classification, et la recherche des régularités empiriques qu'ils peuvent manifester.

C. Les pensées (aussi bien celles qui constituent le monde extérieur que celles qui sont rapportées au moi) peuvent être l'objet d'une réflexion critique, par laquelle on se propose d'en déterminer les caractères vrais (par opposition à ceux que la pratique et l'habitude rendent tout d'abord apparents), d'en découvrir les conditions et les liaisons nécessaires, et par suite d'en éprouver la valeur. L'exercice systématique de cette faculté s'appelle *psychologie réflexive* ou *psychologie critique.*

D. Quand l'observation de l'esprit par lui-même a pour objet de découvrir, au delà des phénomènes, une réalité substantielle et permanente dont ceux-ci ne sont que la manifestation, elle constitue la *psychologie ontologique*, ou encore la *psychologie rationnelle* (au sens où Wolff et Kant prenaient ce terme). Mais cette dernière expression a été aussi employée par Renouvier en un sens tout différent. et très voisin de ce que nous avons appelé ci-dessus psychologie réflexive. (*Essais de critique générale*, II. Psychologie rationnelle, ch. I, où il mentionne et écarte le sens traditionnel de ce terme.)

2° Quelquefois, au *sens concret :*

E. L'ensemble des états et des dispositions psychiques d'un être ou d'une classe d'êtres. « La psychologie

Sur **Psychologie.** — Il me semble qu'il serait bon de reprendre, en la transformant, la grande division de Wolff et de dire que la psychologie a en effet deux parties bien distinctes : 1° L'étude directe, par la conscience, ou même indirecte, par l'observation des signes extérieurs, de tous les phénomènes affectifs ou sensitifs, y compris la mémoire et l'association, considérés en dehors de toute intervention du *moi ;* 2° l'étude, non de l'âme-substance, mais de l'âme telle que Descartes lui-même semble l'entendre dans ses Lettres à la princesse Elisabeth, de la pensée proprement dite, du moi ; ou (car c'est la même chose à mon sens), de ce que l'école de Cousin appelait la « raison ». Cette division, la vraie selon moi, est déjà dans la *Connaissance de Dieu et de soi-même* de Bossuet, sous les noms d'*opérations sensitives* et d'*opérations intellectuelles.* **(J. Lachelier.)**

d'un artiste, d'un homme politique. »

Comparer, dans un sens analogue, *anatomie*, *physiologie*.

CRITIQUE

Le mot *Psychologie* date du XVIe siècle. (Voir A. LALANDE, Introduction au *Traité de Psychologie* de G. DUMAS) ou *Nouveau Traité* publié sous la direction du même auteur, t. I, 367 et suiv.), mais n'est devenu usuel qu'au XVIIIe siècle, avec la *Psychologia empirica* et la *Psychologia rationalis* de WOLFF (1732-1734). Sa grande extension en France est due à Maine de Biran et à l'École éclectique qui en fit une des quatre divisions principales de son enseignement. Voir notamment JOUFFROY, *De l'organisation des sciences philosophiques*, *De la distinction de la psychologie et de la physiologie*, *De la science psychologique*, etc., recueillis dans les *Mélanges* et les *Nouveaux Mélanges*. Les positivistes, au contraire, tenaient ce mot en suspicion, à cause de la prédominance, chez leurs adversaires, de la psychologie ontologique. « J'aurais pu, dit LITTRÉ, me servir du terme *psychologie*, employé depuis Wolff pour désigner l'étude des phénomènes intellectuels et moraux... Pourtant, comme il est certain que la psychologie a été à l'origine, et qu'elle est encore l'étude de l'esprit indépendamment de la substance nerveuse, je ne veux pas, je ne dois pas user d'un terme qui est le propre d'une philosophie autre que celle qui emprunte son nom aux sciences positives. » *La science au point de vue philosophique*, 308.

Ce scrupule a aujourd'hui disparu de la manière la plus complète, et même le mot *psychologie* tend à s'opposer à *philosophie*. Le mouvement de la *psychologie indépendante* a eu pour but de constituer la psychologie à l'état de science positive, analogue à la biologie par son attitude et par sa méthode. Et par une réaction inverse, ce sont les philosophes qui ont alors marqué une certaine défiance au mot *psychologie* : « La vraie science de l'esprit n'est pas la psychologie, mais la métaphysique. » LACHELIER, Psychologie et métaphysique, *Revue philosophique*, mai 1885, p. 516. « La psychologie a pour domaine la connaissance sensible ; elle ne connaît de la pensée que la lumière qu'elle répand sur la sensation ; la science de la pensée en elle-même, de la lumière dans sa source, c'est la métaphysique. » *Ibid.*, 2e édition, à la suite du *Fondement de l'Induction*, p. 173. Cf. *Métaphysique**, notamment **B, H,** et critique, 1 *b*.

L'idée de *psychologie indépendante* a subi plus tard une régression. Voir par exemple REY, *Leçons de psychologie et de philosophie*, 3e édition (1911), note à la page 17. Les distinctions que nous avons exposées plus haut peuvent servir à rendre plus claire cette question, qui, sous sa forme globale, semble comporter des conclusions contradictoires. Il serait utile d'éviter, dans cette discussion, le terme de *psychologie métaphysique*, qui est très équivoque, et que chacun emploie pour écarter les questions qu'il juge insolubles. Les partisans de la pure psychologie de réaction l'appliquent à tout ce qui relève de la psychologie de conscience, et à plus forte raison de la psychologie réflexive ou ontologique, qui sont ainsi confondues sous cette désignation. Les partisans de la psychologie de conscience la restreignent, au contraire, aux deux dernières sortes de questions. Et il arrive même quelquefois qu'elle serve à opposer la critique (métaphysique au sens **H**) à l'ontologie.

Nous avons écarté également le terme *psychologie objective*, très souvent employée de nos jours pour désigner la psychologie de réaction. Voir par exemple : BECHTEREW, *La psychologie objective*, trad. KOSTYLEFF (1913). Objectif, dans cette expression, est pris au sens de matériel, de perceptible par les sens. Il s'oppose à subjectif au sens de conscient ou de mental. Nous avons donné à l'article *objectif**, les raisons de ne pas employer ces mots dans cette acception, qui prête beaucoup à l'équivoque : ils présupposent, dans le cas de la psychologie, qu'on n'y peut rien découvrir d'*universellement valable* que par le procédé *d'observation externe*, ce qui est extrêmement douteux (5).

Rad. int. : Psikologi (en y ajoutant les déterminations nécessaires : *Reaktopsikologi ; konscial—, kritikal—, ontologial psikologi*) (S).

Psychologie comparée, D. *Vergleichende Psychologie* ; E. *Comparative psychology* ; I. *Psicologia comparata*.

A. Au sens large, toute étude ayant pour objet de comparer la psychologie de différents êtres ou classes d'êtres : psychologie comparée des peuples, des sexes, des classes sociales, des professions, des individus.

B. Plus specialement, et d'ordinaire, psychologie comparée de l'homme et des divers animaux. Par ex. Ed. CLAPARÈDE, La psychologie comparée est-elle légitime ?, *Arch. de psychol.*, juin 1905.

Rad. int. : Psikologi... komparant.

Psychologie individuelle, D. *Individuellpsychologie*, *Differentielle Psychologie* ; E. *Individual Psychology* ; I. *Psichologia individuale*.

Étude des différences psychologiques qui distinguent les individus. (BINET et HENRI, La psychologie individuelle, *Ann. psychol.*, II, 1896.) Cette étude a été appelée aussi *Ethology* (J. S. MILL) et *Charakterologie* (WUNDT, BAHNSEN), mais surtout en tant qu'elle concerne la formation des caractères ; voir *Éthologie*. L'expression de STERN (*Differentielle Psychologie*, 1911) serait plus large que psychologie individuelle, et équivaudrait à peu près à *psychologie comparée* au sens **A.**

Rad. int. : Individual psikologi.

Psychologie pathologique, D. *Pathologische Psychologie*, *Pathopsychologie* ; E. *Pathological psychology* ; I. *Psicologia patologica*.

Étude des fonctions psychiques par l'observation des anomalies qu'elles présentent chez les aliénés, les névropathes, etc. Elle se distingue de la pathologie mentale (quelquefois appelée aussi *psychopathologie* ; cf. not. JASTROW, v^o^ *Psychopathology*, dans le *Dict. de Baldwin*) en ce que celle-ci a pour objet de constituer des types cliniques, d'en suivre l'étiologie et l'évolution, et d'en préparer la thérapeutique, tandis que le but essentiel de la psychologie pathologique est de déterminer entre les phénomènes des rapports ou des lois *élémentaires*, qui soient valables, selon le principe de Claude Bernard, aussi bien pour l'état normal que pour l'état morbide. — Voir *pathopsychologie** ; et cf. DUMAS, Qu'est-ce que la psychologie pathologique ?, *Journal de psychol.*, 1908.

Rad. int. : Patologial psikologi.

Psychologie physiologique, Psychophysiologie, D. *Physiologische Psychologie* ; E. *Physiological psychology* ; I. *Psicologia fisiologica*.

Terme un peu vague, désignant l'étude de la psychologie (soit au sens **A**, soit au sens **B**, d'ailleurs mal distingués entre eux) dans ses rapports avec la physiologie ; et contenant même en général cette idée, plus ou moins expresse, que la psychologie dépend essentiellement de la physiologie, qu'elle est une étude des fonctions du système nerveux. — Cette formule a été surtout popularisée par le titre de l'ouvrage de WUNDT, *Physiologische Psychologie* (1re éd., 1874 ; trad. fr. de Rouvier, 1886).

PSYCHOLOGIQUE, D. *Psychologisch* ; E. *Psychological* ; I. *Psicologico*.

A. Proprement, qui concerne la psychologie ou qui appartient à la psychologie, surtout aux sens **A** et **B.**

B. Synonyme de mental*. Voir ci-dessus *Psychique**, critique.

CRITIQUE

Le *point de vue psychologique* est opposé dans le langage philosophique courant, tantôt au « point de vue lo-

gique », tantôt au « point de vue moral », tantôt au « point de vue métaphysique ». D'une façon générale, on entend par là le point de vue de l'observation et de l'analyse empirique ; mais le sens précis ne laisse pas d'être assez différent selon les cas : quand on l'oppose à la métaphysique, la distinction peut être soit celle du phénoménal et de l'ontologique, soit celle de la psychologie d'observation (**A** ou **B**) et de la psychologie réflexive et critique. Quand il s'agit de morale, l'opposition est celle du fait et du droit, du constatif et du normatif. Quand il s'agit de logique, le sens est encore double : tantôt on veut opposer, comme précédemment, le point de vue de la pensée telle qu'elle se déroule au point de vue de l'idéal logique, des *normes* que la pensée doit suivre pour être *valable ;* tantôt on veut opposer le point de vue de la pensée complète, s'appliquant à une matière donnée, faisant appel à la mémoire et à l'imagination, au point de vue de l'analyse purement *formelle*, étrangère à toute considération de découverte ou d'application scientifique. — Cette expression est donc assez équivoque. Voir aussi plus haut, la critique des expressions *premier* psychologiquement, premier logiquement ;* et ci-dessous, *psychologisme**.

Rad. int. : Psikologial.

PSYCHOLOGISME, D. *Psychologismus*, E. *Psychologism ;* I. *Psicologismo.*

Tendance à faire prédominer le « point de vue psychologique » dans l'un des sens définis plus haut, sur le point de vue spécifique de quelque autre étude (particulièrement de la théorie de la connaissance ou de la logique). « Le psychologisme est la prétention de la psychologie à absorber la philosophie ou tout au moins à lui servir de fondement... La psychologie est devenue une science positive et expérimentale, qui se pratique dans les laboratoires ; elle est en somme la physiologie du système nerveux et des organes des sens... Mais tout en se constituant comme science autonome, elle a conservé l'ambition de résoudre les problèmes proprement philosophiques, ou tout au moins de fournir les éléments et les données de leurs solutions... Il n'est pas étonnant que la conclusion de ces recherches, conduites suivant la méthode des sciences naturelles, présente constamment ce double caractère empiriste et évolutionniste. » COUTURAT, La logique et la philosophie contemporaines, *Revue de métaphysique*, 1906, p. 319 et 320. Voir également Ed. HUSSERL, *Logische Untersuchungen*, t. I (1900).

CRITIQUE

Comme beaucoup de noms analogues, *psychologisme* ne s'emploie guère que pour désapprouver ou écarter une attitude à laquelle on s'oppose ; personne ne l'accepte pour désigner sa propre doctrine. SIGWART, par exemple, repousse pour sa conception de la logique la qualification de *psychologisme* (*Logik*, 4e éd., I, 25). Quoique très usité dans les discussions allemandes contemporaines, il est d'ailleurs d'une extension assez mal définie. EISLER, qui lui a consacré un assez long article dans la 3e édition de son *Wörterbuch* (1910, pp. 1088-1092), fait remarquer que « die Nicht-psychologisten einander oft als Psychologisten beurteilen[1] ». Il y aurait grand avantage à éviter en philosophie tous ces noms de système qui ne sont pas expressément adoptés par les auteurs eux-mêmes, et qui servent souvent à ouvrir des procès de tendances.

1. « Les non-psychologistes se traitent souvent les uns les autres de psychologistes. »

PSYCHOMÉTRIE, D. *Psychometrie ;* E. *Psychometria ;* I. *Psicometria.*

Mesure des phénomènes psychiques, soit en intensité, soit en fréquence, soit en durée, etc. « L'application de la psychométrie à l'étude de l'audition colorée. » BINET, *Revue philosophique*, 1893, II, 334. — La *psychométrie* se divise, d'après une classification d'ALIOTTA adoptée par CLAPARÈDE, en *psycho-physique**, *psycho-chronométrie*, *psycho-dynamique** et *psycho-statistique**. Elle s'oppose à la *psycholexie*, étude qualitative et descriptive des phénomènes psychiques. Voir CLAPARÈDE, Classification et plan des méthodes psychologiques, *Arch. de Psych.*, juillet 1908.

WOLFF proposait en ce sens *Psycheometria* (*Psychologia empirica*, 2e partie, section I, ch. I, § 522).

CRITIQUE

Quelques écrivains contemporains ont appelé *psychométrie* les faits parapsychiques (prévision, télépathie, etc.) ; par exemple DUCHATEL, *La vue à distance... enquête sur des cas de psychométrie* (1910). Ils appellent même *psychomètres* les individus qui présentent ou produisent des phénomènes de ce genre. E. BOIRAC a relevé cet usage, qui tendait, paraît-il, à se répandre, et en a signalé l'évidente impropriété. Spiritisme et Cryptopsychie, *Rev. philos.*, janvier 1913, p. 38 et 46.

Rad. int. : Psikometri.

« **PSYCHONÉVROSE.** » Terme employé par le Dr DUBOIS (de Berne) pour désigner « les affections où prédomine l'influence psychique, et qui sont plus ou moins justiciables de la psychothérapie ». *Les psychonévroses* (1904).

Sur **Psychologisme.** — Il vaudrait mieux, si possible, éliminer de ce mot toute idée de blâme, et l'appliquer à toute théorie ou tendance intellectuelle qui vise à ramener les problèmes philosophiques (logiques, moraux, esthétiques, métaphysiques) à des problèmes psychologiques. Le mot, en ce sens, serait utile pour désigner ce qui est commun à des théories philosophiques, d'ailleurs différentes par leurs conclusions, comme la théorie empiriste de Hume, celle des Écossais, celle de certains spiritualistes éclectiques, par exemple Jouffroy, celle de William James. Il en est à cet égard du mot psychologisme comme du terme, récent aussi, de *sociologisme.* **(R. Berthelot.)** — D'accord ; mais l'idée de blâme est une implication aussi subjective qu'elle peut l'être dans les termes *panthéisme*, *matérialisme*, etc. **(L. Couturat.)**

Selon WUNDT, *Psychologismus und Logicismus* dans ses *Kleine Schriften* (1910) le mot « psychologisme » n'a signifié d'abord que l'explication psychologique de la connaissance logique ; et il a fait créer par opposition le terme « logicisme », qui a signifié le refus d'une telle explication. Le mot a caractérisé ensuite, par extension, une philosophie intégrale : « Die gesamte Philosophie wird Psychologie[1] » : la morale devient un chapitre de la psychologie du vouloir, l'esthétique fait partie de l'étude des sentiments du beau et du sublime, etc. **(Ch. Serrus.)**

Je conserverais volontiers ce mot pour désigner la tendance à remplacer l'appréciation, les jugements de valeur, par une sorte d'historisme descriptif des phénomènes internes. C'est l'état d'esprit de l'observateur qui se refuse à juger, pour qui les notions de bien et de mal n'existent plus. **(L. Boisse.)**

1. La philosophie tout entière devient psychologie.

Sur **Psychométrie.** — Le mot *psychomètre* se trouve déjà chez Charles BONNET. Le nombre de conséquences justes que différents esprits tirent du même principe ne pourrait-il pas servir à la construction d'un psychomètre ? Et ne peut-on pas présumer qu'un jour on mesurera les esprits comme on mesure les corps ? » *Contemplation de la nature*, 1764. **(Ed. Claparède.)**

PSYCHOPATHIE, ÉTAT PSYCHOPATHIQUE, D. *Psychopathie ;* E. *Psychopathy* (rare) ; I. *Psychopatia.*

État mental pathologique, au sens le plus large du mot : se dit pourtant de préférence, par opposition à *névropathie*, des troubles qui atteignent surtout les fonctions intellectuelles.

Rad. int. : Psikopati.

PSYCHOPHYSIOLOGIE, D. *Psychophysiologie ;* E. *Psychophysiology ;* I. *Psicofisiologia.*

Étude des rapports entre les phénomènes psychologiques et les fonctions du système nerveux, en particulier des organes sensoriels. Voir *Psychologie* physiologique.*

1. PSYCHOPHYSIQUE, subst. D. *Psychophysik ;* E. *Psychophysics ;* I. *Psicofisica.*

A. Au sens général, et dans l'intention primitive de Fechner, qui l'a créée et nommée, la psychophysique devait être l'étude expérimentale des rapports de l'esprit et du corps, du physique et du moral. Mais, en fait, ses recherches s'étant concentrées sur la mesure des excitations correspondant à des sensations jugées plus ou moins intenses, le terme *psychophysique* s'est restreint, dans l'usage courant, à désigner cet ordre de recherches.

La « loi psychophysique » est la formule par laquelle il pensait pouvoir résumer le résultat de ses expériences : « La sensation varie comme le logarithme de l'excitation. » Elle est très contestée, tant au point de vue de son exactitude expérimentale qu'au point de vue des présuppositions qu'elle implique, relativement à la mesure des sensations. Voir Foucault, *La psychophysique*, 1901.

B. En un sens plus large, ensemble de toutes les mesures portant sur les causes externes qui provoquent des phénomènes psychiques. Voir Claparède, Classification et plan des méthodes psychologiques, *Arch. de Psych.*, juill. 1908.

2. PSYCHOPHYSIQUE, adj., D. *Psychophysisch ;* E. *Psychophysical ;* I. *Psicofisico.*

A. Relatif à la *psychophysique*, **1.**

B. Qui concerne la correspondance entre les phénomènes psychologiques et les phénomènes du système nerveux. Employé surtout en ce sens par Bergson, Le parallélisme psycho-physique et la métaphysique positive, *Bulletin* de la Société de philosophie, juin 1901. Voir *Parallélisme**, *Physiologie**, et Observations sur *Psycho-physique**.

Rad. int. : Psikofizik.

PSYCHOSE, D. *Psychose ;* E. *Psychosis ;* I. *Psicosi.*

(Par analogie avec sclérose, névrose, et autres noms de maladies.) — Maladie, ou du moins anomalie des fonctions intellectuelles ayant un certain caractère de permanence et de généralité. —

Sur **Psychophysiologie** et **Psychophysique.** — Étant admis que les phénomènes psychologiques dépendent de deux ordres de conditions, — des conditions physiques agissant sur l'organisme, et des conditions physiologiques, on pourrait appeler *psycho-physique* l'étude des relations entre les phénomènes psychologiques et le premier ordre de conditions, — *psycho-physiologie* l'étude des relations entre les phénomènes psychologiques et le deuxième ordre de conditions. — Ces définitions permettraient de comprendre comment la première étude a rencontré surtout des problèmes de mesure et la deuxième des problèmes de localisation. **(G. Beaulavon.)**

Sur **Psychophysique.** — Ce mot, en tant qu'adjectif, a été employé déjà par Ch. Bonnet (*Principes philosophiques*, 1754) : « ... les rapports qui sont entre les fleurs et la constitution psychophysique des abeilles ». **(Ed. Claparède.)**

Ce terme est devenu très usuel ; il sert en général à opposer les maladies mentales proprement dites, avec troubles de la perception, du jugement et du raisonnement, aux états névropathiques ou névroses, tels que *neurasthénie*, *psychasthénie*, etc. Cependant, le sens n'en est pas très bien fixé.

REMARQUE

Il avait d'abord été employé dans un tout autre sens (suggéré peut-être par le G. ψύχωσις, action d'animer, âme) : élément psychique (Huxley) ; fait psychique au sens le plus général (Ladd) ; ensemble du contenu de la conscience à un moment donné (Stout). Voir *Baldwin*, sub v° ; et cf. à l'article *Neurosis* la proposition faite par C. L. et C. J. Herrick d'entendre par ce mot tout processus nerveux qui a une expression dans la conscience « or in other words, a corresponding *psychosis*[1] ».

Psychose hallucinatoire chronique, état intellectuel morbide caractérisé : « 1° par la présence de troubles hallucinatoires multiples, parmi lesquels les troubles psycho-sensoriels de l'ouïe apparaissent d'ordinaire les premiers ; 2° par le développement d'un délire plus ou moins bien systématisé ; 3° par une évolution assez fréquente, et toujours plus ou moins tardive, vers un état psychique spécial qui se rapproche beaucoup de l'affaiblissement intellectuel et de l'apathie affective de la démence précoce ». G. Dumas, *Traité de psychologie*, tome II, p. 887. — Voir tout le chapitre qui a pour titre : « La psychose hallucinatoire chronique. »

Rad. int. : Psikos.

1. « ... ou, en d'autres termes, une *psychosis* correspondante ».

PSYCHO-STATISTIQUE, D. *Psychostatistik ;* E. *Psychostatistics ;* I. *Psico-statistica.*

Méthode consistant à mesurer la proportion des individus qui présentent un phénomène psychique donné.

Rad. int. : Psiko-statistik.

PSYCHOTHÉRAPIE, D. *Psychotherapie ;* E. *Psychotherapeutics*, *Psychotherapy ;* I. *Psicoterapeutica*, *psicoterapia.*

Traitement des maladies (principalement, mais non pas exclusivement, des maladies dites nerveuses) par une mise en jeu des idées, images, états affectifs, tendances, volitions et autres phénomènes mentaux du malade. (Par ex. : l'*Hygiène de l'Ame* de Feuchtersleben ; la suggestion ; la *mind-cure ;* la *psychanalyse*, etc.)

PUISSANCE, G. Δύναμις, dans tous les sens. D. **A.** *Vermögen*, *Fähigkeit* (au sens **D**, *Macht*) ; — E. *Power ;* — I. *Potenza.*

Cf. *pouvoir**. Les deux mots sont pris indistinctement pour traduire *power* dans les discussions relatives au chap. de Locke sur la Puissance et la Liberté *(Power and liberty)*, *Essay*, III, 21.

A. Fait de pouvoir, dans tous les sens de ce mot ; caractère de ce qui peut telle ou telle chose. « La puissance

---

Sur **Puissance.** — Il ne peut être question d'analyser ici le concept de δύναμις dans la philosophie d'Aristote. Il faut noter cependant, semble-t-il, qu'il enveloppe les sens **B** et **C** du mot puissance. La puissance est en effet d'une part ambiguïté et indétermination (*Metaph.*, IX, 1050^{b}8 et suiv. : Πᾶσα δύναμις ἅμα τῆς ἀντιφάσεώς ἐστιν ·... τὸ αὐτὸ δυνατὸν καὶ εἶναι καὶ μὴ εἶναι. Cf. XII, 6. 1071^{b}19 ; *De An.*, III, 2, 427^{a}6 ; *De Cælo*, I, 12, 283^{b}4 et suiv. — *Metaph.*, IV, 4, 1007^{b}28 : τὸ γὰρ δυνάμει ὂν καὶ μὴ ἐντελεχείᾳ τὸ ἀόριστόν ἐστι). D'autre part, en tant justement qu'elle n'est pas un non-être absolu, comme la privation*, mais un non-être relatif, une possibilité ambiguë des contraires, elle tend vers l'être et le désire : c'est ce qu'Aristote

de bien juger et distinguer le vrai d'avec le faux... est naturellement égale en tous les hommes. » DESCARTES, *Méthode*, I, 1.

Spécialement :

B. Opposée à *Acte** : Virtualité ; caractère de ce qui peut se produire ou être produit, mais qui n'est pas actuellement réalisé. « L'âme raisonnable ne peut aucunement être tirée de la puissance de la matière. » DESCARTES, *Disc. de la Méthode*, 5e partie, ad fin. (Toute la formule est proprement scolastique. Cf. GILSON, *Index scolastico-cartésien*, sub vº.) — Ce sens est surtout usuel dans l'expression *en puissance* (G. Δυνάμει ; L. sc. *In potentia, potentialiter*) : « Dans la Divinité... rien ne se rencontre seulement en puissance, mais tout y est actuellement et en effet. » DESCARTES, *3e Méditation*, 19. « La puissance en général est la possibilité du changement. » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, II, ch. XXI, § 2. On dit souvent, en ce sens : *puissance passive*.

C. Force active, source originale d'action, causalité efficace. (Cf. *Cause* **C.**) « La puissance active est prise quelquefois dans un sens plus parfait lorsque, outre la simple faculté, il y a de la tendance ; et c'est ainsi que je le prends dans mes considérations dynamiques. » LEIBNIZ, *Ibid.* « Entre le dernier fonds de la nature et le plus haut point de la liberté réflexive, il y a une infinité de degrés qui mesurent les développements d'une seule et même puissance. » RAVAISSON, *De l'habitude*, 47.

D. Caractère de ce qui peut, et, quand le mot est pris absolument, de

dit de la matière, dont la puissance est un des caractères principaux ; elle aspire à la forme, c'est-à-dire à la réalisation, en tant que la forme est ce qui est bon, divin et désirable (*Phys.*, I, 9, 192a, 16-22). — Il y a lieu, je crois, de distinguer entre cette simple tendance et une causalité efficace, ce qui dans la langue d'Aristote serait la cause motrice, c'est-à-dire une puissance déjà actualisée, ou un sujet concret produisant un certain effet. Enfin, au sens **C**, la puissance considérée comme tendance s'oppose à l'acte, aussi bien qu'au sens **B.** — Cf. HAMELIN, *Essai*, p. 165. : « .. c'est une profonde analyse que celle qui dans l'altération lui a fait découvrir [à Aristote] entre la privation et la forme, nous ne disons pas au-dessous d'elles, mais entre elles, non pas une nature déterminée ou une substance indéterminée qui se conserverait, mais quelque chose qui n'est pas encore la qualité future et qui n'est pas purement et simplement celle qui est. Une telle découverte est une défaite infligée à cet esprit d'absolutisme et d'isolement qui veut tout séparer comme avec la hache. Nous savons bien que la contradiciton est au fond de ce principe d'unité, puisque Aristote se laisse encore entraîner à réaliser la matière. Mais d'une part il est juste de se souvenir qu'il a voulu résister à cet entraînement : car il a identifié la matière avec la puissance, il l'a déclarée insaisissable en elle-même, il a dit qu'elle n'était que le terme d'un rapport. D'autre part enfin..., s'il n'a qu'imparfaitement résolu le problème de l'altération, il l'a du moins bien posé. » En d'autres termes, pour que la notion de puissance obtienne la plénitude de sa signification, il faut que les contraires, dont elle représente l'égale possibilité, ne se succèdent pas simplement, il faut qu'ils s'appellent et même qu'il y ait progrès de l'un à l'autre. C'est ce qu'Aristote a entrevu, quand il dit de la matière, comme le remarque Hamelin, qu'elle est une relation, *Phys.*, II, 2, 194b, 9 : τῶν πρός τι ἡ ὕλη· ἄλλῳ γὰρ εἴδει ἄλλη ὕλη. Si la matière et la forme sont des corrélatifs, c'est parce que la puissance est une tendance à l'être et même à un certain être. **(L. Robin.)**

Dans le texte suivant, Descartes paraît lier l'un à l'autre le sens **B** et le sens **C** et en marquer la transition. La vue, dit-il, ne nous représente que des peintures,

ce qui peut beaucoup. « La puissance de l'exemple. — La puissance de l'instinct. » En particulier, autorité sociale ; droit de commander. « La puissance devait donc revenir au plus grand nombre, et l'aristocratie se changer peu à peu en un état populaire. » MONTESQUIEU, *Grandeur et décad. des Romains*, ch. VIII.

CRITIQUE

Dans le langage moderne, ce terme emporte de plus en plus une idée d'activité, d'efficacité. REID (*Essays on active power*, I, ch. III) critiquait déjà vivement l'expression *passive power*, employée par LOCKE, et que LEIBNIZ avait traduite par *puissance passive* (en appelant d'ailleurs l'attention sur le sens aristotélicien que recevait le mot dans cette expression). — *Essay* et *Nouveaux Essais*, II, ch. XXI, § 2. Mais il faut remarquer que Locke n'avait employé cette expression que pour relever les sophismes auxquels elle prête, en raison de son double sens.

L'expression « en puissance » est, en effet, très équivoque, car elle désigne d'une part, au sens **B**, ce qui n'est que possible, sans aucune tendance à la réalisation, comme la possibilité pour un bloc de marbre de devenir table ou statue ; et de l'autre, en raison des sens **C** et **D**, elle évoque presque inévitablement (sauf dans l'esprit des philosophes très versés dans l'histoire des doctrines anciennes) l'idée d'une « puissance », d'un pouvoir actif qui tend à l'acte, voire même d'une tendance « puissante » vers un certain effet à produire. Une équivoque analogue, mais peut-être moins accentuée, se rencontre dans *virtuel**.

Rad. int. : **A.** Pov ; **B.** Potenc ; **C.** Fakultat ; **D.** Potentes.

PUR, D. **A. B. C.** *Rein ;* **D.** *Bloss ;* — E. *Pure ;* — I. *Puro.* — Pour l'histoire de ce mot, voir EUCKEN, *Geistige Strömungen*, B. 1. (Trad. fr. Buriot et Luquet, p. 111, note.) Terme très usité en philosophie, particulièrement depuis la Renaissance.

A. Qui ne contient en soi rien d'étranger. « Corps chimiquement pur. Culture pure. » Se dit en particulier :

1º Du plaisir qui n'est pas mêlé de peine. « Ἡδοναὶ ἀμίκτοι, καθαραί », PLATON, *Philèbe*, 50 E-52 C. BENTHAM (*Principles of Morals and Legislation*, I, ch. 4) définit de même la *pureté* du plaisir ou de la peine, dont il fait un des points à considérer dans son calcul utilitaire.

2º Des sciences considérées sans rapport à leurs applications. « Mathematicae purae, mathematicae mixtae. » BACON, *De dign. et augmentis*, liv. III, ch. VI.

3º D'une faculté de l'esprit en tant

l'ouïe que des sons ; tout ce que nous concevons en outre comme les choses signifiées par ces peintures ou par ces sons nous est représenté « per ideas non aliunde advenientes quam a nostra cogitandi facultate, ac proinde cum illa nobis innatas h. e. potentia semper existentes. Esse enim in aliqua facultate non est esse actu, sed potentia duntaxat, quia ipsum nomen facultatis nihil aliud quam potentia designat. » (*Notae in programma quoddam* (réponse au placard de Regius), ad. art. XIV. Ed. Garnier, IV, 61, 88.) **(Id.)**

On trouve chez MALEBRANCHE le sens **C** sous sa forme la plus énergique : « Je ne puis vous parler que par l'efficace de sa puissance (la puissance de Dieu)... Malheur à ceux qui la font servir à des passions criminelles ! Rien n'est plus sacré que la puissance, rien n'est plus divin. C'est une espèce de sacrilège que d'en faire des usages profanes. » *Entretiens sur la métaphysique*, VII, XIV. **(Ch. Serrus.)**

Sur **Pur.** — Article complété d'après une indication de M. **Cl. C. J. Webb,** sur *plaisir pur.*

qu'elle ne dépend pas d'une autre faculté. « Cette particulière contention d'esprit montre évidemment la différence qui est entre l'imagination et l'intellection ou conception pure. » DESCARTES, *Médit.*, VI, 2. « Par ce mot, entendement pur, nous ne prétendons désigner que la faculté qu'a l'esprit de connaître les objets de dehors sans en former d'images corporelles dans le cerveau pour se les représenter. » MALEBRANCHE, *Recherche de la Vérité*, livre III : « De l'entendement ou de l'esprit pur », ch. I.

B. KANT donne d'abord à ce mot le sens général ; puis il le restreint à ce qui ne dépend pas de l'expérience. « Es heisst jede Erkenntniss *rein* die mit nichts Fremdartiges vermischt ist. Besonders aber wird eine Erkenntniss *schlechthin rein* genannt, in die sich überhaupt keine Erfahrung oder Empfindung einmischt, welche mithin völlig a priori möglich ist[1]. » *Krit. der reinen Vern.*, Einleit., § VII. « Ich nenne alle Vorstellungen *rein*, im transcendentalem Verstande, in denen nichts was zur Empfindung gehört, angetroffen ist[2]. » *Krit. der reinen Vernunft*, Transc. Esth., § 1. Il y a ainsi : 1° une intuition pure du temps et de l'espace, des concepts purs de l'entendement, des Idées de la Raison pure ; 2° des *principes* purs, qui se rapportent, il est vrai, à une matière empirique, mais dont la certitude ne s'appuie sur aucune donnée d'expérience. — Voir *Raison**.

Expérience pure (D. *Reine Erfahrung*) chez AVENARIUS : la représentation considérée comme solidaire d'un milieu *(Umgebung)* contenant, terme à terme, toutes les déterminations qui se trouvent dans la pensée.

1. « On appelle pure toute connaissance qui n'est mêlée de rien d'étranger. Mais on dit en particulier d'une connaissance qu'elle est absolument pure, quand il ne s'y mêle d'une manière générale aucune expérience ou sensation et que, par conséquent, elle est possible entièrement *a priori*. » — 2. « J'appelle pure, au sens transcendental, toute représentation dans laquelle il ne se trouve rien de ce qui appartient à l'expérience. »

C. Au sens moral, opposé à *impur* : Qui ne contient rien en soi qui le corrompe ou qui le souille.

D. D'un point de vue externe : Auquel rien d'autre ne s'ajoute à titre d'achèvement, de complément ou même de correctif. « L'énoncé pur et simple d'une théorie » (sans démonstration ni critique). — L'adverbe *purement* a souvent ce sens : « Les hommes purement hommes... » DESCARTES, *Méthode*, I, 4.

Rad. int. : **A. B. C.** Pur ; **D.** Nur

PURGATION des passions, traduction consacrée du G. κάθαρσις τῶν παθημάτων, ARISTOTE, *Poétique*, 1449b27-28, etc. « La loi de la *purgation* des passions..., indiquée par Aristote, est une des découvertes les plus profondes que nous lui devons, et mérite d'être un objet d'analyse pour les modernes. Elle consiste, en somme, dans ce fait général, que la passion pour ainsi dire imaginée, feinte, « imitée », comme disait Aristote, « à l'état désintéressé », comme nous disons..., a la vertu de purger la passion ; et j'entends ce mot *purger* dans le double sens qu'il permet : épuration des éléments passionnels qui ne sont pas mauvais... ; évacuation de la partie peccante des affections ou de leur exercice. » RENOUVIER, *Science de la morale*, livre III, ch. XLI.

Purpurea, voir *Amabimus**.

PYRRHONISME, D. *Pyrrhonismus ;* E. *Pyrrhonism ;* I. *Pirronismo.*

A. Doctrine de PYRRHON (IVe siècle avant J.-C.).

B. Scepticisme radical. « Rien ne fortifie plus le pyrrhonisme que ce qu'il y en a qui ne sont point pyrrhoniens ; si tous l'étaient, ils auraient tort. » PASCAL, *Pensées*, Ed. Brunschv., 374. « Le pyrrhonisme est le vrai ; car après tout les hommes, avant Jésus-Christ, ne savaient où ils en étaient. » *Ibid.*, 432.

Rad. int. : Pirronism.

Q

QUADRIVIUM, L. Scol. — Au Moyen Age, division supérieure des études universitaires dans la « Faculté des Arts », ou « de philosophie », comprenant l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie.

QUALIFICATION, L. Scol., *Qualificatio ;* D. *Qualifikation, Benennung ;* — E. **A.** *Naming, Qualifying* (rare) ; **B.** *Name, Denomination, Description ; Qualification* (rare ; ce mot a généralement un autre sens ; voir *Qualifier**) ; — I. *Qualificazione.*

A. Action de qualifier*.

B. Terme qualifiant un sujet, dénomination*. « Il faut prouver les qualifications par les choses et non les choses par les qualifications. » MONTESQUIEU, *Défense de l'Esprit des lois*, § 2.

Rad. int. : **A.** Qualifik ; **B.** Qualifikiv.

QUALIFIER, D. *Qualifizieren, benennen ;* E. *To name ; to denominate ;* rarement *to qualify* (ce mot signifie d'ordinaire introduire des restrictions, modérer, diminuer) ; — I. *Qualificare.*

Affirmer d'un sujet un caractère qui constitue une *qualité**, soit au sens simplement descriptif, soit au sens appréciatif de ce mot. Se prend souvent en mauvaise part : « Mensonge qualifié. » Cf. l'expression *inqualifiable.*

Être qualifié pour..., avoir qualité, posséder les titres ou les caractères qui donnent le droit, civil ou moral, d'agir d'une certaine manière, qui rendent « habile » (au sens juridique) à exercer une faculté.

QUALITATIF, D. *Qualitativ ;* E. *Qualitative ;* I. *Qualitativo.*

A. Au sens général, qui concerne la

Sur **Qualifier.** — Quel est le sens primitif de l'expression *crime qualifié ?* Ni LITTRÉ, ni le *Dictionnaire de l'Académie* ne résolvent la question. Le premier cite l'expression « crime qualifié » et remarque qu'elle s'emploie en parlant des crimes graves ; mais il n'en indique pas le sens littéral. L'Académie ne l'explique pas non plus, mais la mentionne aussitôt après l'expression : « les personnes les plus qualifiées » au sens de : « les personnes les plus considérables ». DARMESTETER, HATZFELD et THOMAS citent « vol qualifié » et le définissent « celui qui réunit toutes les conditions qui, selon la loi, constituent le vol ». Nous n'avons pu trouver cette expression dans le Code ; **M. Winter** nous a écrit qu'il l'y a également cherchée sans succès, mais que l'expression « vol qualifié » est très fréquente dans la jurisprudence ; par exemple, dans le *Répertoire du droit français* de CARPENTIER et F. DU SAINT (vol. 36, p. 1255, art. 449 ; v° Vol), la section III est intitulée : « Vols qualifiés crimes ». On y lit : « Les vols sont donc qualifiés à raison de la qualité de leur auteur, du temps où ils ont été commis, du lieu de leur perpétration, enfin des circonstances qui ont accompagné leur exécution. (CHAUVEAU et HÉLIE.) Par exemple : vols qualifiés à raison de la qualité de l'agent : les vols commis par les domestiques, les hôteliers, etc. ; — à raison du temps où ils sont commis : vols exécutés la nuit ; — à raison du lieu : ceux qui sont commis dans les maisons habitées, sur les chemins publics, etc. ; — à raison des circonstances de leur exécution : ceux qui sont commis par plusieurs personnes ; avec escalade ; avec de fausses clés, etc. — **M. Winter** croit que l'adjectif *qualifié* ne s'emploie dans le sens précité (au moins chez les jurisconsultes) qu'accolé au mote *vol.* Se serait-il étendu de là, par un faux sens, aux expressions « crime qualifié », « mensonge qualifié » ? Ou bien y aurait-il eu *deux* emplois du mot, originellement distincts, et dont le second serait venu, par analogie, des autres emplois du mot où il marque l'excellence ou l'importance de ce dont il s'agit ? **(A. L.)**

qualité, en un sens quelconque de ce mot. « L'étude *qualitative* d'une courbe », par ex., est la description de son allure générale, et pour ainsi dire physique, par opposition à l'étude *quantitative* qui en analyse exactement l'équation.

B. Plus spécialement, ce qui, par sa nature même, ne peut être traduit ni en termes quantitatifs, ni en rapports définis et intelligibles : par exemple la vie affective, en tant qu'éprouvée par un sujet sentant.

Rad. int. : Qualesal.

QUALITÉ, G. Ποιότης ; L. *Qualitas ;* D. *Qualität (Beschaffenheit, Eigenschaft) ;* E. *Quality ;* I. *Qualità.*

A. L'une des catégories fondamentales. Ce qui répond à la question ποῖος, *qualis :* manière d'être qui peut être affirmée ou niée d'un sujet. « Toutes nos qualités sont incertaines et douteuses, en bien comme en mal ; et elles sont presque toutes à la merci des occasions. » La Rochefoucauld, *Maximes*, 470. — La qualité, ainsi entendue, s'oppose : 1° à la *quantité*, en ce qu'elle constitue la donnée dont la continuité ou la répétition sont objet de détermination quantitative ; 2° à la *relation*, en tant que celle-ci est extérieure à la nature* du sujet, tandis que la qualité, même momentanée, lui est inhérente. (Sur la question de savoir si cette distinction est rigoureuse, ou seulement d'ordre pratique, cf. *Prédicat**, Observation.)

B. Plus spécialement, on appelle qualités les aspects sensibles de la perception qui ne consistent pas en déterminations géométriques ou mécaniques, et qui sont généralement considérés comme le résultat d'une synthèse effectuée par l'esprit entre les impressions élémentaires produites par des mouvements trop rapides ou des structures trop fines pour être perçues comme telles. (Cf. ci-dessous *qualités secondes.*) « Dès le premier coup d'œil jeté sur le monde, avant même que nous y délimitions des corps, nous y distinguons des *qualités*. Une couleur succède à une couleur, un son à un son, une résistance à une résistance. Chacune de ces qualités, prise à part, est un état qui semble persister tel quel, en attendant qu'un autre le remplace. Pourtant, chacune de ces qualités se résout, à l'analyse, en un nombre énorme de mouvements élémentaires. » H. Bergson, *L'Évolution créatrice*, p. 325. —

Sur **Qualité.** — La qualité est une catégorie plus fondamentale que la quantité. Selon Cournot, il ne faut pas considérer qualité et quantité comme deux attributs généraux de même ordre. Le rapport de ces deux idées est celui de l'espèce au genre : la quantité est une espèce singulière de qualité. La qualité ou contenu qualitatif est généralement susceptible de plus ou de moins et par conséquent comporte l'application du *nombre.* **(F. Mentré.)** — M. Louis Weber écrit de même : « Parmi les quantités, il en est qui ne sont point directement données dans la perception, qui apparaissent à l'occasion de la perception, mais qui sont en elles-mêmes le résultat d'une élaboration de l'entendement, dans laquelle ce dernier introduit des éléments qui ne sauraient venir de la sensibilité. Ce sont, qu'on me passe l'expression, des « qualités quantitatives », les qualités numériques. » *Le rythme du progrès*, p. 214.

Mais si une qualité « est susceptible de plus ou de moins », ou si les choses ont pour une de leurs qualités le fait d'être plus ou moins nombreuses ou abondantes, n'est-ce pas à condition qu'elles demeurent les mêmes malgré l'augmentation ou la diminution ? On pourra donc bien dire qu'au sens le plus large, la qualité, comprenant tout ce qui peut être affirmé d'un sujet, contient quantité et relation ; mais il faut poser alors à côté de la *qualité-quantité* et de la *qualité-relation*, une *qualité purement qualitative* qui est bien par rapport à celles-ci comme une espèce

La qualité, ainsi entendue, s'oppose à la *quantité* au sens **C** : voir le texte du même ouvrage cité à ce mot.

C. Propriété formelle du jugement consistant en ce qu'il est affirmatif ou négatif. — Sur le rapport de ce sens aux précédents, voir ci-dessous, *Remarques.*

D. Au sens appréciatif : valeur, perfection. « Nul ne pense que cette proportionnalité soit constante, si l'on considère les choses au point de vue de l'utilité, de la valeur esthétique et morale, en un mot de la *qualité.* » E. Boutroux, *De la contingence des lois de la nature*, 3e éd., p. 24. « Y a-t-il des différences de valeur, c'est-à-dire de qualité, de mérite... parmi les produits d'une même nécessité ? » *Ibid.*, 143. — Spécialement, *bonne* qualité (opposé à *défaut*). « Il y a des personnes si légères et si frivoles qu'elles sont aussi éloignées d'avoir de véritables défauts que des qualités solides. » La Rochefoucauld, *Maximes*, 498.

E. Rang ou fonction sociale (et spécialement, noblesse ; mais ce dernier sens a vieilli). — Caractère juridique d'une personne : « Agir en qualité de..., avoir qualité pour... », etc. — Plus généralement, dans la pratique judiciaire, les *qualités* sont l'ensemble des noms, prénoms, titres, degrés de parenté, domiciles, etc., qui font connaître les parties en cause.

REMARQUES

1\. Descartes prend le mot *qualité* en deux sens : 1° au sens général de propriété : « J'ai pensé que je ne ferais pas peu si je montrais comment il faut distinguer les propriétés ou qualités de l'esprit des propriétés ou qualités du corps. » *Rép. aux 2es Obj.*, § 4. — « Lorsque je dis ici *façon* ou *mode*, je n'entends rien que ce que je nomme ailleurs *attribut* ou *qualité.* Mais lorsque je considère que la substance en est autrement disposée ou diversifiée je me sers particulièrement du nom de *mode* ou *façon* et lorsque de cette disposition ou changement, elle peut être appelée telle, je nomme qualités les diverses façons qui font qu'elle peut être ainsi nommée ; enfin, lorsque je pense plus généralement que ces *modes* ou qualités sont en la substance... je les nomme *attributs.* » *Principes*, I, 56. — 2° Au sens scolastique, pour lequel il dit en général *qualité réelle* (ou même, quoique rarement, *qualité occulte*) : « Je ne suppose aucunes *qualités réelles* en la nature, qui soient ajoutées à la substance comme de petites âmes à leur corps et qui en puissent être séparées par la puissance divine ; et ainsi je n'attribue point plus de réalité au mouvement ni à toutes ces autres variétés de la substance qu'on nomme des *qualités* que communément les philosophes en attribuent à la figure, laquelle ils ne nomment point *qualitatem realem*, mais seulement *modum.* » *Lettre à Mersenne*, 1643. Ad. et T., III, 648. Mais souvent aussi il dit en ce sens *qualité* tout court, p. ex. : « Même je supposai expressément qu'il n'y avait en elle (dans la matière) aucune de ces formes ou qualités dont on dispute dans les Écoles. » *Méthode*, V, 2. — Voir Gilson, *Index scolastico-cartésien*, sub v°.

par rapport à d'autres espèces. On distingue clairement la variation quantitative (d'un centimètre carré de bleu à deux centimètres carrés du même bleu) et la variation qualitative (d'un centimètre carré d'indigo à un centimètre carré de bleu turquoise). — Cf. l'article **Quantitatif,** ajouté sur la proposition et d'après la rédaction de **G. Dwelshauvers.**

Les deux paragraphes sur le sens **B** du mot *qualité* et sur le sens **C** du mot *quantité*, qui s'opposent l'un à l'autre, ont été ajoutés sur la proposition de **Delbos** et de **Brunschvicg,** après discussion à la séance du 24 décembre 1914. J'ai ajouté également, à la demande de plusieurs membres de la Société, la Remarque 1 sur les différents sens du mot chez Descartes. **(A. L.)**

2. Les sens **A** (ou **B**) et **C** sont réunis en particulier chez Kant, comme représentant deux applications différentes d'une même fonction irréductible et fondamentale de l'entendement qui opère : 1° la synthèse des termes dans le jugement ; 2° la synthèse de la représentation (qui est par nature multiple), dans une intuition (*Krit. der reinen Vernunft*, A., 79 ; B., 105). Au point de vue de la forme logique du jugement, la *qualité* est pour lui l'un des quatre « titres » sous lesquels ceux-ci viennent se ranger : elle comprend, outre les jugements affirmatifs et négatifs, les jugements indéfinis ou limitatifs *(unendliche, beschränkende Urtheile.* — Voir *Limitatif**). A ces trois formes correspondent, sous le même titre, dans le tableau des catégories, les idées de réalité, de négation et de limitation. *(Realität, Negation, Limitation.)* Cette correspondance est l'origine des *Anticipations* de la perception*, reposant sur ce fait que la qualité de la sensation est toujours purement empirique *(die Qualität der Empfindung ist jederzeit bloss empirisch)*, mais qu'on peut cependant affirmer *a priori* que cette qualité a une grandeur intensive, c'est-à-dire un degré, et qu'elle ne peut varier que d'une manière continue. *Krit. der reinen Vern.*, A. 166 ; B. 207 et suiv.

La définition de la qualité concrète elle-même, qui reste en dehors de l'analyse de Kant, a été reprise par Hamelin, qui l'expose ainsi : « [La qualité est] toujours constituée par l'opposition de deux contraires... Deux contraires qualitatifs n'ont de sens, bien entendu, que l'un par l'autre ; d'où il suit que l'un n'est ce qu'il est, sous tous les aspects de qualité, que relativement à l'autre, et qu'ils peuvent même, en principe, échanger leurs rôles, ce renversement n'altérant pas l'opposition. C'est en prenant sous ces réserves les termes opposés de la qualité que nous appellerons l'un *positif*, l'autre *négatif ;* leur synthèse sera le *Déterminé*, c'est-à-dire le rapport entre le positif et le négatif. » *Essai sur les éléments principaux de la représentation*, p. 122.

Qualités premières ou **primaires** (de la matière), D. *Erste Qualitäten ;* E. *Primary qualities ;* I. *Qualità primarie.* — Elles s'opposent aux **qualités secondes** ou **secondaires** (D. *sekundäre ;* E. *secondary ;* I. *secondarie*).

Ces expressions, appliquées par les scolastiques à la distinction des quatre qualités fondamentales (le chaud, le froid, le sec et l'humide) et de celles qui en dérivaient, ont été transportées par Boyle à la distinction des propriétés géométriques ou mécaniques des corps et des propriétés sensibles qui, du point de vue cartésien, se ramenaient à celles-ci (voir Eucken, *Phil. Term*, 94 et 196). Ce sens a été popularisé par Locke, *An essay conc. hum. understanding*, liv. II, ch. viii, § 9 et suiv. Les qualités premières sont celles qui sont inséparables de l'idée de matière et que nos sens perçoivent toujours dans chaque partie matérielle assez volumineuse pour être aperçue : ce sont, suivant lui, la solidité, l'étendue, la forme, le nombre et le mouvement ou le repos. Il les appelle aussi « qualités originales » *(Original qualities, Ibid.)* parce qu'il admet que ces qualités premières existent dans les corps telles que nous les percevons, tandis que les qualités secondes n'y existent pas telles qu'elles sont perçues, et ne sont que la traduction, par notre pensée, de certaines déterminations des qualités premières, p. ex. le mouvement de particules insensibles par leur petitesse. (*Ibid.*, § 15.) — Leibniz adopte cette distinction ; il ajoute que « lorsque la puissance [qu'ont les corps de produire certaines sensations en nous] est intelligible et se peut expliquer distinctement, elle doit être comptée parmi les qualités premières ; mais lorsqu'elle n'est que sensible, et ne donne qu'une idée confuse, il faudra la mettre parmi les qualités secondes ». *Nouveaux Essais*, II, viii, 9.

Hamilton a introduit le mot et l'idée de *qualités secondo-primaires*, poids, cohésion, élasticité, masse, etc., qui sont toutes comprises, suivant lui, dans l'idée générale de résistance. (*Dissertations on Reid*, à la suite des œuvres de Reid, tome II, p. 845 et suiv.) Mais cette distinction, inconciliable avec la définition fondamentale de Locke, n'est plus guère employée de nos jours.

Qualité tertiaire, voir *Valeur**, Critique, § 2.

Qualités occultes, voir *Occulte**.
Rad. int. : Quales.

QUANTIFICATION DU PRÉDICAT, D. *Quantifikation des Prädikats ;* E. *Quantification of the Predicate ;* I. *Quantificazione del predicato.*

Réforme logique proposée par Ha-

Sur **Qualité première.** — M. **Mentré** signale un emploi particulier de cette expression par les physiciens, notamment par Pierre Duhem, dont il cite le texte suivant : « En regardant une propriété comme première et élémentaire, nous n'entendons nullement affirmer que cette qualité est par nature simple et indécomposable ; nous proclamerons seulement une vérité de fait : nous déclarerons que tous nos efforts pour réduire cette qualité à d'autres ont échoué, qu'il nous a été impossible de la décomposer. » *La Théorie physique*, p. 201.

Plusieurs correspondants pensent qu'il est important de noter ici que la distinction représentée par les termes *qualités premières*, *qualités secondes* date de l'antiquité, bien qu'on n'y trouve pas de termes techniques analogues : Démocrite a dit le premier que la couleur et les autres qualités sensibles étaient νόμῳ, et seuls les atomes et le vide, ἐτεῇ.

— Des qualités premières devraient être : 1° des qualités indépendantes de nos sensations ; 2° des qualités qui rendraient compte de toutes les autres. Mais aucune de ces conditions n'est remplie. Le bleu peut bien *correspondre* à certaines vibrations de l'éther, mais il ne se *résout* pas en vibrations, il est tout aussi premier, en son genre, que le mouvement. D'autre part, qu'est-ce qui est vraiment *en soi* et *hors de nous ?* Descartes répond : « L'étendue. » Et cela est vrai en ce sens qu'elle ne nous affecte pas et n'est qu'un objet pour notre entendement ; mais est-il bien sûr qu'elle subsiste en elle-même et soit autre chose qu'un abstrait de la couleur, dont elle est, en fait, inséparable ? Leibniz répond : « La force », avec plus de raison peut-être, car une résistance opposée à notre effort est bien réellement et physiquement extérieure à cet effort, bien qu'elle ne se conçoive que dans sa relation avec lui. **(J. Lachelier.)**

Voir sur cette dernière question et sur les postulats implicites qu'elle contient, l'article *Extérieur** et l'article *Nous**. — D'autre part je ne crois pas qu'on puisse prendre pour accordé que l'étendue soit inséparable de la couleur, et en soit un abstrait. Pour autant qu'on peut invoquer sur ce point une évidence introspective, l'étendue me paraît une notion essentiellement tactile et motrice ; et elle l'est à coup sûr pour les aveugles. Voir Villey, *Le monde des aveugles*, notamment chap. x. **(A. L.)**

Sur **Quantification du prédicat.** — Je crois qu'il faudrait trancher la question par une négative absolue, et dire qu'un prédicat n'a jamais aucune espèce de quantité parce qu'il ne représente ni une chose, ni une classe de choses, mais toujours seulement une *manière d'être*, qui n'est en elle-même que qualité pure, déalité pure. **(J. Lachelier.)**

On ne peut quantifier le prédicat qu'en subordonnant exclusivement le juge-

MILTON : elle consiste à énoncer expressément, dans les propositions mises en forme, la quantité du prédicat, de manière à pouvoir transformer la copule irréversible *est* en une copule symétrique. Il distingue ainsi les propositions en toto-totales*, toto-partielles, parti-partielles* et parti-totales*. (Voir ces mots.)

REMARQUE

Le prédicat est aussi quantifié par la logique classique, mais : 1° *a minima*, c'est-à-dire sans exclure une quantité plus grande que celle sur laquelle on a le droit de compter au point de vue formel ; 2° implicitement, c'est-à-dire sans énoncer la quantité par un déterminant exprès : il est entendu que les prédicats des propositions négatives sont pris d'office universellement, et ceux des affirmatives particulièrement.

Rad. int. : Quantifik.

QUANTIFIER, D. *Quantifizieren ;* E. *To quantify ;* I. *Quantificare.*

Attribuer une quantité à un terme.

Rad. int. : Quantifik.

QUANTITATIF, D. *Quantitativ ;* E. *Quantitative ;* I. *Quantitativo.*

A. Qui concerne la quantité.

B. Qui tient compte de la quantité seule (et non de la qualité). « Hédonisme quantitatif. »

Rad. int. : Quantesal.

QUANTITÉ, D. *Quantität* (au sens **B**, *Menge*) ; E. *Quantity ;* I. *Quantità.*

L'une des catégories fondamentales : ce qui répond à la question πόσον ou *quantum.*

A. LOGIQUE. — La quantité d'un terme est le fait qu'il est pris soit particulièrement (cf. *Particulier**), soit universellement*, soit indivisément (cf. *Extension**, Observations, et *Indivis**).

La quantité d'une proposition est le

ment même à la seule considération de l'*extension :* or l'originalité, la vie, l'utilité de la synthèse mentale qui constitue le jugement, c'est d'allier toujours, en des degrés symétriquement inversables, le point de vue de l'extension et celui de la compréhension, c'est-à-dire de qualifier les termes, même là où on les envisage au point de vue de l'extension, et de les quantifier, même là où on les envisage au point de vue de la compréhension. De sorte que le jugement, même quand il est réversible et « symétrique », constitue une synthèse irréductible à une simple équivalence algébrique : la copule est un organe vivant d'arbitrage et elle ne saurait être remplacée par le signe = sans que soit méconnu l'acte judiciaire de l'esprit qui, par une initiative supérieure aux simples manipulations quantitatives, institue un compromis fécond entre deux points de vue hétérogènes et solidaires. **(M. Blondel.)**

Rien de plus vrai que ces remarques si l'on envisage le jugement scientifique ou philosophique en tant qu'opération vivante et décision actuelle de pensée. Mais il y a lieu de faire une réserve : 1° En ce qui concerne les propositions une fois énoncées ; et la logique formelle ne peut s'occuper du jugement qu'à travers la proposition ; 2° En ce qui concerne la quantification du prédicat dans les propositions narratives, telles que : « L'Europe, l'Asie et l'Afrique étaient les seules parties du monde connues des Romains ». — « Plusieurs enfants sont au nombre des victimes de cet accident. » Il est vrai que dans ce dernier cas, on attribue d'ordinaire au prédicat une quantification particulière limitative, qui diffère un peu de la quantification particulière minima seule considérée explicitement par la logique classique. (Voir *Particulier**.) Mais cela même prouve l'insuffisance de cette catégorie. **(A. L.)**

fait que le sujet en est pris avec l'une ou l'autre de ces quantités.

B. MATH. et PHYS. — Caractère de ce qui est mesuré ou mesurable. — La chose même qui est objet de mesure.

1° Au sens le plus strict, se dit de ce qui est effectivement mesuré ; spécialement de ce qui est mesuré par un nombre*, c'est-à-dire par une pluralité définie d'unités équivalentes. « Lorsque, par suite d'un choix convenable d'unités, plusieurs grandeurs se trouvent exprimées exactement par des nombres, on peut... effectuer sur les grandeurs ainsi exprimées, qui prennent alors le nom de *quantités*, les trois premières opérations de l'arithmétique. » COURNOT, *Correspondance entre l'Algèbre et la Géométrie*, p. 10.

2° Moins strictement, se dit de ce qui, par nature, admettrait d'être mesuré, bien que n'étant pas actuellement représenté par un nombre : « On trouve dans l'air de petites quantités d'ammoniaque et d'acide sulfhydrique. » TROOST et PÉCHARD, *Précis de Chimie*, p. 13.

Quantité *continue**, *discontinue** ; *intensive**, *extensive** : voir ces mots.

C. MÉTAPH. — On appelle souvent *quantité* l'ensemble de toutes les déterminations dont s'occupent l'arithmétique, la géometrie et la mécanique (nombre, grandeur, étendue, masse, mouvement, etc.), en tant qu'elles sont conçues comme formant un domaine à part, parfaitement intelligible, qui se distingue nettement du monde des qualités sensibles, et auquel celui-ci pourrait se réduire. La quantité, ainsi

Sur **Quantité.** — *Au sens logique.* Il faudrait, avant tout, distinguer dans la quantité logique deux cas profondément différents : 1° Celui où le sujet représente des êtres individuels dont le prédicat est affirmé directement, comme « cet arbre » — « certains arbres » — « tous les arbres de la forêt » ; — 2° le cas où le sujet représente une nature ou essence avec laquelle le prédicat est mis dans un rapport de liaison nécessaire ou de coïncidence possible[1]. « Tous les hommes » (passés, présents et futurs) est un sujet, en apparence, de la première sorte ; en réalité, de la seconde, car on ne peut affirmer une chose de tous les hommes, même futurs, que si on sait qu'elle est vraie de l'homme ; c'est pourquoi, dans ce cas, il vaut mieux dire « tout homme ». Il faut distinguer de même « quelques hommes » (MM. tel et tel) et « quelque homme » (une possibilité pour la nature humaine). Le latin seul rend bien cette distinction par celle de *quidam* et d'*aliquis.* **(J. Lachelier.)**

Au sens mathématique. — Pour Cournot, « l'idée de quantité, toute simple qu'elle est et quoiqu'elle ait été généralement considérée comme une idée fondamentale ou une idée primitive, n'est point telle en réalité. L'esprit humain la construit au moyen de deux idées vraiment irréductibles et fondamentales, l'idée de nombre et l'idée de grandeur. » (Art. *Quantité*, dans le *Dict. phil.* de Franck.) — « Les nombres sont dans la nature. Les grandeurs continues sont pareillement dans la nature ; mais les quantités n'apparaissent qu'en vertu du choix artificiel de l'unité et à cause du besoin que nous éprouvons, par suite de la constitution de notre esprit, de recourir au nombre pour l'expression des grandeurs. » *(Ibid.)* **(F. Mentré.)**

Cela s'entend de la quantité *strictissimo sensu*, telle que Cournot la définit dans cet article et dans le passage cité ci-dessus au § B, 1°. C'est ainsi qu'il dit encore : « On blesse à la fois le sens philosophique et les analogies de la langue lorsqu'on

1. Non pas assurément que le prédicat soit jamais affirmé d'une essence considérée en elle-même : ce n'est pas l'homme en soi qui est mortel, et il n'y a pas d'homme en soi ; mais il l'est d'une essence en tant que réalisée dans un individu quelconque de l'espèce qu'elle constitue, ou plutôt encore de cet individu en tant que réalisant cette essence. C'est cet *individu quelconque* que représente proprement le singulier *omnis* (tout homme), et aussi le singulier *aliquis* (quelque homme), lorsqu'il s'agit non d'une *inclusion* nécessaire mais d'une *non-exclusion* ou d'une coïncidence possible. (Note de **J. Lachelier.**)

entendue, comprend donc ce que Boyle et Locke appelaient « *qualités* premières ». — « Le premier résultat de la nouvelle science (cartésienne) fut de couper le réel en deux moitiés, *quantité* et *qualité*, dont l'une fut portée au compte des corps et l'autre à celui des âmes. Les anciens n'avaient élevé de pareilles barrières ni entre la qualité et la quantité, ni entre l'âme et le corps... Ni le corps ne se définissait alors par l'étendue géométrique, ni l'âme par la conscience. » Bergson, *L'Évolution créatrice*, p. 378. — Voir *Mécanique**, particulièrement **C, D** et critique.

REMARQUES

1. Au point de vue logique, il est classique de considérer les singulières déterminées comme des universelles ; il n'y a dans ce cas que deux quantités (A, E ; I, O). Mais, c'est identifier l'individu avec la classe dont il est le seul membre *(classe singulière, élément)* et les logiciens modernes ont montré qu'il y avait intérêt à en faire la distinction. Voir not. Padoa, *La logique déductive*, § 44.

Kant, dans son tableau des Catégories, assimile les sens **A** et **B**, en admettant trois sortes de jugements : *singuliers*, *particuliers*, *universels*, auxquelles correspondent respectivement les concepts d'*unité*, de *pluralité* et de *totalité ;* le *nombre* est considéré par lui tantôt comme une des formes de la totalité (*Krit. der reinen Vern.*, B. 111), tantôt comme le schème de la quantité en général (*Ibid.*, A. 142 ; B. 182).

2. Au point de vue mathématique, il n'y a pas de différence fermement établie dans l'usage entre *grandeur* et *quantité*, sauf dans quelques expressions consacrées, telles que *quantités négatives*, *quantités imaginaires*. En dehors de ces expressions, c'est en général l'euphonie qui décide. (Voir les observations sur *Grandeur**.) Cependant, la différence indiquée par Cournot dans le texte cité plus haut, tend à s'établir. Elle a été approuvée par MM. Couturat, Darboux et Lachelier. *(Ibid.)*

Sur la question de savoir s'il y a des quantités auxquelles on ne peut faire correspondre des nombres, cf. *Intensité**.

Rad. int. : Quantes.

QUANTUM, terme latin souvent employé tel quel dans le langage philosophique.

A. Pour désigner une certaine quantité finie et déterminée. « Das *Quantum* der Substanz wird in der Natur weder vermehrt noch vermindert[1]. » Kant, *Critique de la Raison pure*, B. 224, développant la formule de Bacon :

1. « Le quantum de la substance n'augmente ni ne diminue dans la nature. »

applique aux nombres purs, aux nombres qui désignent des collections d'objets individuels, la dénomination de *quantités*, en les qualifiant de *quantités discrètes* ou *discontinues*. » On doit, selon lui les appeler des *quotités**. *(Même article.)* Mais cet emploi des mots, bien qu'en effet plus conforme à l'étymologie, n'a pas prévalu. On en trouvera une raison dans le texte de L. Couturat cité plus loin à l'article *quotité*. Les expressions *quantités continues*, *quantités discontinues* sont toujours très usuelles. — Quand on dit que la quantité est une catégorie, on l'entend donc au sens logique et au sens mathématique large, comme le faisait Kant. **(A. L.)**

Au sens métaphysique. — Le paragraphe **C** a été ajouté sur la proposition et sur les indications de **Victor Delbos** et de **L. Brunschvicg.**

Sur **Quantité.** — La division de Kant rapportée ci-dessus n'est pas homogène. La particularité et l'universalité des jugements concernent le rapport du prédicat au sujet ; il n'en est pas de même de la singularité et de la pluralité. Voir *Particulier**, texte et Observations.

« Quantum naturae nec minuitur nec augetur. » *De dignit.*, III, I, § 5.

B. Pour qualifier ce qui est susceptible de quantité au sens **B.** Kant appelle le temps et l'espace les deux *quanta* originaires de notre intuition, « die zwei ursprünglichen Quanta aller unserer Anschauung ». *Krit. der reinen Vern.*, Antinomie, § 1, A. 411 ; B. 438.

C. « Quanta. » La plupart des physiciens contemporains considèrent l'énergie comme variant dans les phénomènes, d'une façon discontinue, et les unités de cette variation sont appelées des *quanta*. H. Poincaré, L'hypothèse des quanta, *Revue scientifique*, février 1912. Le terme a été créé par Max Planck, sous la forme « Elementares Wirkungsquantum[1] ». *Vorles. über die Theorie der Wärmestrahlung*[2] (1906), § 149.

Rad. int. : Quant.

QUASI-CONTRAT, D. *Quasi-Kontrakt ;* E. *Quasi-contract ;* I. *Quasi-contratto.*

Le quasi-contrat est un des engagements « qui se forment sans qu'il intervienne aucune convention, ni de la part de celui qui s'oblige, ni de la part de celui envers lequel il est obligé ». *Code civil*, 1370. Il résulte d'un acte volontaire de l'homme, par exemple en tant qu'il gère bénévolement l'affaire d'autrui en son absence et qu'il contracte ainsi l'engagement tacite de continuer la gestion commencée jusqu'à ce que le propriétaire soit en état d'y pourvoir lui-même ; et réciproquement le propriétaire dont l'affaire a été bien administrée, même à son insu, doit remplir les engagements que le gérant a contractés en son nom, et lui rembourser toutes les dépenses utiles qu'il a faites de ce chef. (*Ibid.*, 1371-1375.)

Léon Bourgeois a généralisé ce concept juridique en proposant de le substituer à celui de *Contrat* dans l'idée du lien social. (*La Solidarité*, 1896. — Cf. Ch. Andler, Du quasi-contrat social, *Rev. de méta.*, juill. 1897.)

QUELCONQUE, D. *Irgendein ;* E. *Any, any... whatever* (ou *whatsoever*) ; I. *Qualunque.*

A. Se dit de l'un des éléments d'une classe en tant qu'il est considéré comme jouissant des mêmes propriétés que tout autre élément de cette classe. On dira, par exemple, en ce sens qu'une propriété vraie d'un point *quelconque* du cercle est vraie de son centre ; qu'un caractère appartenant à un mammifère *quelconque* appartient aussi à l'homme, etc. « The language of ratiocination

1. « Quantum d'action élémentaire. » — 2. *Leçons sur la théorie du rayonnement calorifique.*

Sur **Quanta***. — M. Perrin a caractérisé d'une manière très frappante les *quanta* en les appelant des « grains d'énergie » (*Les atomes*, p. 216). Mais il faut bien remarquer que ces quanta ne sont pas tous égaux : leur valeur E est exprimée par la formule $E = h\nu$, où ν désigne la « fréquence » de l'action qui se propage (nombre de vibrations par seconde) et h une constante universelle, dite « constante de Planck. » Cette notion est encore obscure. Pour éviter certaines difficultés d'ordre logique et expérimental, Planck s'est demandé si l'on ne pourrait pas abandonner l'hypothèse d'une absorption discontinue de l'énergie, la discontinuité ne se manifestant que dans l'émission. Le « quantum » pourrait alors être considéré comme un train classique d'ondes concentriques, émis par la source, et n'être qu'une simple conséquence d'une disposition structurale des éléments de l'atome dans ses rapports avec l'énergie rayonnante. — Einstein, au contraire, conçoit les quanta comme des grains d'énergie lancés par la source dans toutes les directions : des trains d'ondes très courts et très étroits, isolés les uns des autres à la façon des faisceaux lumineux des projecteurs. Certains faits ne peuvent se comprendre que par là. On essaie d'harmoniser les deux conceptions. **(A. Rey.)** — Cf. *Atome**.

would, I think, be brought into closer agreement with the real nature of the process, if the general propositions employed in reasoning, instead of being in the form *All men are mortal*, or *Every man is mortal*, were expressed in the form *Any man is mortal*[1]. » J. S. MILL, *Syst. of Logic* (6e éd.), liv. III, ch. III, § 5 (note).

B. Se dit d'un élément d'une classe quand il ne présente aucune propriété singulière relativement à l'ordre de choses que l'on considère. En ce sens, le centre d'un cercle *n'est pas* un point quelconque ; l'homme *n'est pas* un mammifère quelconque.

CRITIQUE

Il n'est donc pas légitime d'opposer symétriquement la déduction et l'induction, comme on l'a fait quelquefois, en disant que la première passe de *tous* à *un quelconque*, la seconde d'*un quelconque* à *tous*, et qu'elles reposent ainsi l'une et l'autre sur l'équivalence logique de ces deux expressions. La première partie de cette formule entend « un quelconque » au sens **A**, et la seconde au sens **B**.

Le sens **B** paraît être toujours relatif : c'est par rapport à certaines propriétés que le centre d'un cercle n'est pas un point quelconque : s'il s'agissait par exemple d'un disque uniformément coloré, le centre serait un point quelconque, au sens **B**, relativement à cette coloration.

Rad. int. : **A.** Irg ; **B.** Ne singular.

1. « Le langage du raisonnement serait mis, je crois, sous une forme qui correspondrait plus exactement à la nature réelle de ce processus, si les propositions générales dont on fait usage pour raisonner, au lieu d'être de la forme : *Tous les hommes sont mortels* ou *Chacun des hommes est mortel*, étaient exprimées sous la forme : *Un homme quelconque est mortel.* »

QUESTION, D. *Frage, Befragung ;* E. *Question ;* I. *Questione.*

Primitivement, recherche (de *quaerere*, chercher), enquête, investigation. Ce sens n'existe plus en français.

A. Ce qui est mis en discussion ; sujet dont on traite. « Ordre des questions de physique », titre de la 5e partie du *Discours de la Méthode.*

B. Spécialement : acte linguistique consistant à énoncer soit une fonction propositionnelle, soit une lexis, en marquant (par l'intonation, par la forme grammaticale, ou par un signe de ponctuation) que l'on demande à quelqu'un soit de la compléter dans le premier cas, soit de l'affirmer ou de la nier dans le second

Ignorance de la question, voir *Ignorance* du sujet.*

Question mal posée (Sophisme de la). On désigne sous ce nom, en élargissant un peu le sens littéral de l'expression grecque, le sophisme qu'Aristote appelle Πλείω ἐρωτήματα ἓν ποιεῖν (L. scol. : *Sophisma plurium quaestionum*). Περὶ σοφιστικῶν ἐλέγχων, V, $167^{b}38$ et suiv. Par exemple, dit-il, pour prendre une question dont l'absurdité saute aux yeux, est-ce la terre qui est la mer, ou est-ce le ciel ? Mais parfois aussi ce vice est difficile à démêler, comme lorsqu'on demande si tel genre de choses est bon ou mauvais, alors qu'il y en a, dans le nombre, de bonnes et de mauvaises. — Ce sophisme est encore discuté en plusieurs autres passages du même traité, VI, $169^{a}6$ et suiv. ; XXX, $181^{a}36$ et suiv., etc.

Sur **Quelconque.** — On lit dans un article d'Edmond GOBLOT (Sur l'induction en mathématiques, *Revue philosophique*, janvier 1911, p. 65) l'anecdote suivante, qui montre bien ce double sens du mot *quelconque :* « L'habitude de ne jamais perdre de vue cette distinction (entre les éléments généraux des figures, posés par hypothèse, et les éléments propres à telle figure individuelle dessinée au tableau, et sur laquelle on raisonne) est une partie de l'éducation mathématique. Je me souviens de mon étonnement lorsque, élève de quatrième, mon professeur me dit un jour : « Le triangle que vous tracez au tableau n'est pas quelconque, il est isocèle. » Je lui répondis : « Un triangle quelconque peut être aussi bien isocèle que non isocèle. » Mon professeur se fâcha ; il eut tort ; il devait me dire : « Il est « imprudent d'associer dans votre esprit la propriété que vous voulez démontrer à « l'image d'un triangle isocèle, car elle pourrait ne pas vous venir à l'esprit quand « vous en aurez besoin, à propos d'un autre triangle. »

On peut le comprendre dans ce que H. A. AIKINS a appelé « sophisme de l'univers mal conçu » *(of the ill-conceived universe). The principles of Logic*, ch. XX.

Rad. int. : Question.

QUESTIONNAIRES (Méthode des), D. *Methode der Fragezettel ;* E. *Method of the printed queries ;* I. *Metodo dei questionarii.*

PSYCHOLOGIE. Méthode consistant à dresser une liste de questions, répandue dans le public à un grand nombre d'exemplaires et dont les « retours » sont classés et dépouillés par ceux qui ont pris l'initiative de cet envoi. Elle est l'une des deux formes principales de la méthode des enquêtes. « Dans cette méthode, je distingue deux formes très différentes qu'il faut étudier séparément : l'enquête indirecte, ou *questionnaire* proprement dit, et l'enquête directe ou orale. » RIBOT, Sur la valeur des questionnaires en psychologie, *Journ. de Psych.*, 1904, 1.

REMARQUE

Il ne faut pas confondre la méthode des questionnaires ainsi définie avec la méthode d'introspection expérimentale dite *Ausfragemethode*, dont le nom allemand pourrait prêter à confusion.

Rad. int. : Questionar.

QUIDDITÉ, L. Scol. *Quidditas*, traduisant le τὸ τί ἦν εἶναι d'ARISTOTE ; D. *Quidditāt ; Washeit ;* E. *Quiddity ;* I. *Quiddità.* — Terme introduit par les traductions latines d'Avicenne. (EUCKEN, *Gesch. der phil. Terminologie*, p. 68.)

Ce qui répond à la question *quid sit*, par opposition à la question *an sit :* l'essence*, en tant qu'elle est distinguée de l'existence*. Elle s'exprime dans la définition.

Le mot est pris chez saint Thomas d'Aquin pour synonyme de forme, d'essence, de nature, etc. (SCHÜTZ, *Thomas Lexikon*, sub v°.)

REMARQUE

BERKELEY semble prendre ce mot en un sens un peu différent : le fait d'être quelque chose, — dans le passage suivant : « You will reply, perhaps, that in the foresaid definition is included what doth sufficiently distinguish it from nothing : the positive abstract idea of quiddity, entity, or existence[1]. » — *The principles of human Knowledge*, § 81.

Rad. int. : Quidit.

QUIÉTIF, D. *Quietiv ;* E. *Quietive ;* I. *Quietivo.*

Ce qui donne à l'âme du calme et du repos. « ... Welche Erkenntniss... auf dem Willen zurückwirkend, nicht wie jene andere *Motive* für denselben liefert, sondern im Gegentheil ein *Quietiv* alles Wollens geworden ist[2]. » SCHOPENHAUER, *Die Welt*, § 48. (Il ne souscrit pas cependant au *quiétisme** proprement dit et il y oppose la nécessité d'un *ascétisme* :* « Indessen dürfen wir doch nicht meinen dass, nachdem durch die zum Quietiv gewordene Erkenntniss, die Verneinung des Willens zum Leben einmal getreten ist, sie nun nicht mehr wanke, und man auf ihr rasten könne, wie auf einem erworbenen Eigentum[3]. »

Rad. int. : Kalmigiv.

1. « On répliquera peut-être que la définition en question (de la matière) renferme un élément qui suffit à distinguer un objet de *rien :* à savoir l'idée abstraite positive de *quiddité*, entité ou existence. » (Trad. de RENOUVIER.) — 2. « Cette connaissance réagit aussi sur leur volonté ; mais à la différence de la connaissance vulgaire, bien loin de présenter des *motifs* à cette volonté, elle répand sur tout le vouloir sa vertu apaisante, le *quiétif.* » (Trad. BURDEAU, I, 243.) — 3. « Cependant, il ne faut pas croire qu'une fois produite par la connaissance qui a servi de quiétif, la négation du vouloir-vivre ne chancelle plus jamais, et qu'on puisse se reposer sur elle comme sur une propriété acquise. »

QUIÉTISME, D. *Quietismus ;* E. *Quietism ;* I. *Quietismo.*

A. Proprement, doctrine de MOLINOS (1627-1696) et de Mme GUYON (1648-1717), partiellement adoptée par FÉNELON dans ses *Maximes des Saints* (1697) et abandonnée par lui en 1699, après la condamnation de son livre. Sous sa forme la plus radicale, cette doctrine consiste à soutenir qu'on peut atteindre aisément un état continuel d'amour et d'union avec Dieu, état qui communique à l'âme une paix absolue et qui la dispense de tout autre pratique morale ou religieuse.

B. En un sens plus général, toute doctrine qui met la perfection spirituelle dans un état de contemplation bienheureuse et inactive.

Rad. int. : Quietism.

« **QUINQUE voces** » (mot à mot : les cinq mots), ou les « *cinq universaux* » : le genre*, l'espèce*, la différence*, le propre*, l'accident*. Voir aussi *Attributs**. — **Cette** liste a pour origine l'*Isagoge** de PORPHYRE, modifiant un peu l'énumération que donnait ARISTOTE dans les *Topiques*, I, v, 101^{b}38 et suiv. : la définition*, le genre*, le propre* et l'accident*.

QUINTAINE, D. *Rennpfahl ;* E. *Quintain ;* I. *Quintana.*

(Primitivement, poteau ou mannequin qu'on dressait pour s'exercer ensuite à le rompre ou à l'abattre à coups de lance.) — Doctrine imaginaire qu'on prête à un adversaire fictif pour se donner l'occasion de la réfuter

QUINTESSENCE, D. *Quintessenz ;* E. *Quintessence ;* I. *Quintessenza.*

Proprement, cinquième essence *(quinta essentia)*, c'est-à-dire l'αἰθήρ, ajouté aux quatre éléments d'Empédocle par certains physiciens (dont ARISTOTE cite et adopte l'opinion) en le distinguant du feu dont il semble n'avoir été d'abord qu'une variété. Il en fait l'essence du ciel et des astres : « Ἐκ δὲ τούτων φανερὸν ὅτι πέφυκέ τις οὐσία σώματος ἄλλη παρὰ τὰς ἐνταῦθα συστάσεις. » (Περὶ οὐρανοῦ, I, 2 ; 269^{a}30. — Cf. I, 3 ; 270^{b}22.)

Ce mot a pris, au cours du Moyen

Sur **Quiétisme.** — « La passion pure est loin d'avoir obtenu dans les systèmes une place comparable à celle de l'entendement pur. Ce dernier fut toujours la chimère des penseurs. Cependant si l'on consent à voir une école philosophique dans le quiétisme et les sectes analogues, on aura quelque idée de ce que devient l'homme pris du point de vue exclusif de l'affectivité. Le pur amour, la contemplation, l'adoration, l'extase, la soumission entière aux lois divines, avec abandon du jugement et résignation de la volonté, sont les formes de la doctrine quiétiste. De cette disposition morale, il faut rapprocher ici, quoique très différente, celle qui admettant le libre mouvement des passions, recommande le sentiment, l'enthousiasme et les sympathies naturelles comme des principes d'activité supérieurs à la raison, à la justice et à la volonté. » RENOUVIER, *Psychologie rationnelle*, chap. VI. (Edit. Armand Colin, I, 149.) Texte signalé par M. **M. Marsal.**

Sur **Quintessence.** — CICÉRON fait de la *Quinta essentia* d'Aristote, la matière de l'âme : « Nam ut illa natura cœlestis et terra vacat et humore, sic utriusque harum rerum humanus animus est expers. Sin autem est quinta quædam natura, ab Aristotele inducta primum, haec Deorum est et animorum. » *Tuscul.*, I, 26. — Cf. LOCKE, *Third letter to the Bishop of Worcester* (sur la nature de l'âme et sur la question de savoir si la *Quinta Essentia* pourrait penser). Reproduite en note dans LOCKE, *Essay* IV, 3. (Ed. de 1760, tome II, p. 161.) **(A. L.)**

« Paracelse admettait, outre les quatre éléments... une cinquième sorte de matière, résultant de la réunion des quatre autres sous leur forme la plus parfaite ;

Âge, des significations très variées qui ne retiennent en commun que l'idée de l'essence la plus pure ; d'où l'usage chimique du mot pour désigner la partie active des corps, dégagée de tout ce qui n'est que matière inutile ; et enfin l'usage moderne, qui est lui-même double :

A. Extrait le plus réduit, le plus concentré d'un corps, qui en contient les propriétés caractéristiques. — Résumé d'une pensée, d'une doctrine, qui en exprime brièvement tout l'essentiel. — « Quintessence de... » se dit d'une qualité, ou plus généralement d'un défaut, qui se manifeste de la façon la plus pure et pour ainsi dire la plus concentrée.

B. (Toujours au sens péjoratif.) Subtilité inutile et atteinte avec effort.

Rad. int. : Quintesenc.

QUOTITÉ, D. *Quotität, Vielheit ;* E. *Quotity ;* I. *Quotità.*

Ensemble d'unités naturelles de même espèce ; nombre cardinal. Caractère de ce qui constitue un tel ensemble. « On blesse à la fois le sens philosophique et les analogies lorsqu'on applique aux nombres... qui désignent des collections d'objets individuels la dénomination de quantités, en les qualifiant de *quantités discrètes* ou *discontinues*. Le marchand qui livre cent pieds d'arbres, vingt chevaux, ne livre pas des quantités, mais des nombres ou des *quotités.* » COURNOT, article *Quantité* dans le *Dictionn. philos.* de FRANCK, 1441^a. — « Les grandeurs sont homogènes et continues : les collections sont discrètes et hétérogènes. Dans un cas, le nombre répond à la question : combien ? et représente une *quotité ;* dans l'autre, il répond à la question : combien grand ? et représente une *quantité*. Pourtant, si divers que soient... ces deux rôles du nombre, ils se rattachent l'un à l'autre par une filiation naturelle... Par là nous achèverons de faire ressortir l'analogie, ou plutôt l'identité de nature entre le nombre-mesure et le nombre-collection. » L. COUTURAT, *L'Infini mathématique*, p. 523-524.

CRITIQUE

Ce terme tend à tomber en désuétude. Voir *Quantité**, Remarques et Observations.

R

RACE, D. *Rasse ;* E. *Race ;* I. *Razza.*

A. Au sens biologique : division venant immédiatement au-dessous de l'espèce ; synonyme de « variété ». P. ex., dans l'espèce humaine : la race blanche, la race jaune.

B. Plus étroitement : groupe d'individus, d'extension moindre que la variété, chez lesquels se perpétue, par hérédité et indépendamment de l'action actuelle du milieu, un ensemble de caractères biologiques, psychologiques ou sociaux qui les distingue des individus appartenant à d'autres groupes

car, d'après lui le feu n'est pas tout à fait la chaleur, l'eau n'est pas l'humidité, et il regarde comme possible de dégager la qualité de la forme... C'est là l'élément prédestiné, la quintessence de Raymond Lulle, *quinta essentia*... Il cherchait à découvrir cet élément prédestiné lui-même, ou du moins quelque chose qui en approchât. C'est ce qu'il croyait faire quand il voyait s'exalter une qualité quelconque dans un corps, s'y accroître une propriété, médicale par exemple ; ainsi pour lui la quintessence du vin, c'est l'alcool. » J.-B. DUMAS, *Leçons sur la philosophie chimique*, p. 43. (Texte communiqué par **M. Marsal.**)

voisins. Voir p. ex. le portrait physique et moral de la « race grecque » dans TAINE, *Philosophie de l'art en Grèce*, 1re partie : « La race. »

C. Ensemble des ascendants et des descendants dans une même famille. « La race d'Adam. » — « Il n'est à la cour d'oreille qu'il ne lasse, à conter sa bravoure et l'éclat de sa race. » MOLIÈRE, *Le Misanthrope*, I, I. Cf. l'expression *racé*.

D. (Improprement, mais très usuel) : se dit des individus chez lesquels se retrouve, à travers le temps, un même caractère*, au sens **C** : « La race des optimistes. » — « La race des mécontents. » En ce sens, ce terme a fréquemment un import péjoratif.

CRITIQUE

L'existence d'une réalité biologique, répondant à ce concept, au sens **B**, est contestée. La permanence des caractères attribuée par les « partisans des races » à l'hérédité physiologique, est rattachée par d'autres sociologues à l'éducation, à l'imitation, au milieu, etc.

D'autre part, quelques biologistes considèrent les variétés comme des combinaisons de « races » plus élémentaires, caractérisées par une hérédité simple et invariable (p. ex. les espèces jordaniennes en botanique).

Rad. int. : Ras.

RACINE, D. *Wurzel* ; E. *Root* ; I. *Radice.*

Image fréquente dans le langage philosophique, depuis l'antiquité, et qui a presque perdu par l'usage son caractère métaphorique. P. ex. SCHOPENHAUER, *Über die vierfache Wurzel des Satzes vom zureichenden Grunde*[1], not. § 16. L'ouvrage a, d'ailleurs, pour épigraphe deux vers pythagoriciens où ῥίζωμα est déjà pris au figuré, comme d'ailleurs il arrive souvent en grec.

CRITIQUE

Ce mot sert de synonyme large aux termes cause, principe, origine, etc. Il donne lieu, par suite, aux mêmes équivoques, et peut conduire en outre à les confondre entre eux.

Rad. int. : Radik.

« **RACISME** », doctrine qui admet dans l'espèce humaine l'existence de races*, au sens **B**, plus spéciales que les races blanche, noire, jaune ou rouge, et surtout 1° qui considère ces différences comme les facteurs essentiels de l'histoire ; 2° qui fonde sur elles un droit pour les races (ou la race) supérieures de se subordonner les autres et même de les éliminer. Voir notamment GOBINEAU, *Essai sur l'inégalité des races humaines* (1853-1855).

1. *Sur la quadruple racine du principe de raison suffisante.*

Sur **Race.** — On peut tirer un argument, pour la réalité biologique des races, d'une observation biométrique : dans une race véritable, les mesures qui concernent la fréquence d'un caractère mesurable en fonction de sa grandeur se disposeraient suivant la forme d'une exponentielle, semblable à la courbe des erreurs ; et il n'en serait pas de même dans une réunion d'hommes appartenant à des races différentes. Voir Vico VOLTERRA, Les mathématiques dans les sciences biologiques et sociales, *Revue du Mois*, janvier 1906. **(M. Winter.)** A condition de prendre *race* dans un sens très large, par exemple race blanche, race jaune ; mais Quételet a trouvé une courbe de ce type pour la taille de cent mille conscrits français, pris dans toutes les régions du pays, et qui forment par conséquent un mélange de plusieurs « races » sensiblement différentes, au sens étroit de ce mot. Et même dans son opinion (mais peut-être avait-il tort) on serait arrivé à un résultat semblable en comparant les mesures effectuées sur un mélange de Belges et de Chinois ; il n'hésitait pas à conclure qu'une des plus curieuses applications de la théorie des probabilités aux phénomènes relatifs à l'homme est la démonstration directe de l'unité de l'espèce humaine, et de la possibilité d'en assigner le type. » HALBWACHS, *La théorie de l'homme moyen*, p. 29 ; d'après QUÉTELET, *Théorie des probabilités*, 72 et suiv. **(A. L.)**

RADICAL, D. *Radikal* (**A.** *Wurzel...* ; **B.** *Gründlich*) ; — E. *Radical* ; I. *Radicale.*

A. Qui concerne la racine, dans l'un quelconque des sens de ce mot.

B. Qui va jusqu'à la racine, et par suite, qui ne comporte pas de restrictions. *Mal radical* : 1° le mal en tant qu'il est considéré comme réel, effectif, et non pas seulement comme une privation ou un moindre bien. — 2° Spécialement, le mal qui consiste dans la corruption originelle de l'homme. P. ex. KANT, *Religion innerhalb der Grenzen der blossen Vernunft*, ch. I : « Über das radikale Böse in der menschlichen Natur[1]. »

Rad. int. : Radikal.

RADICALISME philosophique, E. *Philosophical Radicalism.*

Doctrine politique, économique et philosophique du groupe de publicistes et de philosophes anglais dont BENTHAM, James MILL, J. S. MILL sont les principaux représentants. Les points essentiels de cette doctrine sont le libéralisme sous toutes ses formes, en particulier la liberté commerciale et industrielle la plus large ; l'individualisme ; la supériorité du gouvernement représentatif ; la foi dans la raison ; l'utilitarisme moral, le déterminisme psychologique et la théorie associationniste de la connaissance.

Voir E. HALÉVY, *La formation du radicalisme philosophique*, 3 vol., 1901-1904, partic. tome III, *Le radicalisme philosophique*, Conclusion.

RAISON, L. *Ratio* ; D. *Vernunft* (seulement au sens de faculté) ; **G.** *Verhältnis, ratio* ; **G. H.** *Grund* ; — E. *Reason*, dans tous les sens ; — I. *Ragione.*

On discute sur le sens le plus ancien du mot *ratio*. Il se rattache probablement à *ratus*, participe de *reor* (croire, penser), et paraît avoir surtout signifié avant l'époque classique *calcul* et *rapport*. Voir Albert YON, *Ratio* et les mots de la famille de *reor*, Société linguistique de Paris, 1933. — Avec Lucrèce et Cicéron, qui le font entrer dans la langue philosophique, il recueille les sens de διάνοια, de νόησις et surtout de λόγος, qui lui-même s'employait dans les acceptions les plus variées.

I. *En tant que faculté* :

A. Faculté de raisonner discursivement, de combiner des concepts et des

1. *La religion dans les limites de la seule raison* : « Sur le mal radical dans la nature de l'homme. »

Sur **Raison.** — L'ordre primitivement suivi entre les sens du mot Raison a été quelque peu modifié sur les observations de plusieurs membres de la société, notamment de **M. Drouin,** à qui je dois aussi quelques compléments utiles. — Il a paru préférable de séparer du reste et de réunir en un seul article, sous la rubrique *Raison pure*, ce qui concerne l'emploi de ce mot chez Kant.

Étymologie. Division des sens. — Il a dû y avoir en latin une racine *rat* (identique peut-être à la racine *art*, de *ars*, *artus*, de ἀριθμός, etc.) exprimant quelque chose d'adapté, d'agencé et de ferme par suite de cet agencement. De là le participe *ratus*, assuré, fixé, soit en parlant d'une chose, soit en parlant d'une personne ; de là *ratis*, radeau, assemblage de pièces de bois ; et *ratio*, système d'idées liées entre elles, compte, raisonnement. **(J. Lachelier.)**

Le sens originel semble être celui que suggère la vieille expression « livre de raison », ce qui signifie livre de comptes et vérification détaillée des recettes et

propositions (διάνοια, λόγος. — Voir MEILLET, *Histoire de la langue latine*, notamment p. 214.

La Raison est presque universellement considérée, en ce sens, comme le propre de l'homme, ζῷον λογικόν. « Etenim ratio, qua una præstamus belluis, per quam... argumentamur, refellimus, disserimus, conficimus aliquid, concludimus, certe est communis, doctrina differens, discendi quidem facultate par. » CICÉRON, *De legibus*, I, 10 ; 30. « *Rationale* est differentia animalis et Deo non convenit nec Angelis. » Saint THOMAS D'AQUIN, in lib. III° Sententiarum, 25, qu. 1, art. 1, § 4. La *ratio* s'oppose pour lui à l'*intellectus*, faculté de connaître supérieure et intuitive, bien que toutes deux aient une racine commune dans la nature de l'âme : « Etsi intellectus et ratio non sint diversæ potentiæ, tamen denominantur ex diversis actibus. Intellectus enim nomen sumitur ab intima penetratione veritatis, nomen autem rationis ab inquisitione et discursu[1]. » *Somme théol.*, II, 2, 49, 5 ad 3.

Bossuet prend souvent le mot en ce sens, bien qu'il y mêle beaucoup du sens **B** (raison normative). A vrai dire *raison*, chez lui, désigne surtout ce qui dépasse les sens. (Voir ci-dessous.)

Ce sens traditionnel persiste chez quelques modernes. « Die Begriffe sind das Eigenthum des Menschen dessen ihn von allen Thieren unterscheidende Fähigkeit zu denselben von jeher *Vernunft* genannt worden ist[2]. » SCHOPENHAUER, *Die Welt*, I, § 3. — On dit encore en ce sens *raison raisonnante*.

On le retrouve aussi dans l'expression *être* de raison*, entité fictive créée, par l'esprit pour les besoins du dis-

1. D'ailleurs, ce n'est pas là le seul sens que saint Thomas d'Aquin donne à *ratio*. Le *Thomas-Lexicon* de SCHÜTZ en distingue dix-neuf acceptions. Mais c'est le plus commun, en tant qu'il s'agit de la raison-faculté. — 2. « Les concepts sont le propre de l'homme, et la faculté qu'il a de les former, faculté qui le distingue de tous les animaux, est ce qui a toujours été appelé raison [avant Kant]. »

dépenses, revue discursive de tout le train d'une maison[1]. A partir de cette signification première, le terme a évolué en deux directions différentes, qui ont abouti non seulement à différencier, mais à opposer les acceptions qu'il comporte dans la langue philosophique : d'où des confusions, contre lesquelles il est essentiel de nous mettre en garde. *Raison*, selon qu'on envisage surtout, soit le caractère analytique de ses opérations, soit la clarté certaine de ses assertions, s'applique tantôt à la faculté essentiellement discursive, qui, capable d'organiser des expériences ou des preuves, établit ses démonstrations ; — tantôt à la faculté d'affirmer l'absolu, de connaître et pour ainsi dire de capter l'être tel qu'il est, et de fournir les principes, d'atteindre les vérités nécessaires et suffisantes à la pensée et à la vie. Dans le premier sens, la raison est un simple instrument (« un instrument universel », disait Descartes), pour servir, aider ou mimer l'œuvre d'une faculté plus haute d'intuition ; dans le second sens, elle prend le premier rôle ; elle prétend, plus ou moins délibérément, attribuer une valeur réaliste au travail discursif de l'esprit, et restituer le réel à l'aide des fragments artificiels de l'analyse. **(M. Blondel.)**

Les définitions diverses de la Raison, en tant que « faculté », ne peuvent-elles pas être simplifiées, et groupées autour d'une idée plus centrale ? La raison serait l'activité même de l'esprit, considérée dans ce qu'elle a d'essentiel, ou, pour parler mieux, ce qui dirige cette activité vers son achèvement et sa perfection. Et

1. J'ajouterais volontiers : ce qui permet de se *rendre compte*, de voir d'un coup d'œil, après l'avoir noté point par point, l'ensemble de son budget, ou même de sa carrière. Car le « livre de raison » ne se confondait pas avec le livre de comptes journaliers ; et souvent il servait à noter aussi les faits importants pour l'histoire de la famille : naissances, mariages, décès, changements de situation ou de fonctions, qui d'ailleurs étaient liés, dans bien des cas, à des conséquences pécuniaires. **(A. L.)**

cours. — (COURNOT a appliqué cette expression aux « entités fondées sur la nature et la raison des choses », par opposition aux « entités artificielles qui ne sont que des signes logiques ». *Essai*, ch. XI, § 159. Mais cet usage est exceptionnel.)

B. Faculté « de bien juger » (DESCARTES, *Méthode*, I, 1), c'est-à-dire de discerner le bien et le mal, le vrai et le faux (ou même le beau et le laid) par un sentiment intérieur, spontané et immédiat. « En tant que l'entendement invente et qu'il pénètre, il s'appelle esprit ; en tant qu'il juge et qu'il dirige au vrai et au bien, il s'appelle *raison* et jugement... La raison en tant qu'elle nous détourne du vrai mal de l'homme, qui est le péché, s'appelle la conscience. » BOSSUET, *Connaissance de Dieu et de soi-même*, ch. I, § 7. (Sur la raison juge de la beauté et de l'ordre, cf. *Ibid.*, 8.) — « On ne doit jamais donner de consentement entier qu'aux propositions qui paraissent si évidemment vraies qu'on ne puisse le leur refuser sans sentir une peine intérieure et des reproches secrets de la raison. » MALEBRANCHE, *Recherche de la vérité*, I, ch. II, 4.

La raison, en ce sens, s'oppose soit à la *folie*, soit à la *passion ;* mais dans cette opposition, il se mêle souvent quelque chose du sens **A** : l'homme passionné *raisonne* mal, contrairement aux lois logiques ; et de même le fou, au moins dans certains cas.

C. Connaissance naturelle, en tant qu'elle s'oppose à la connaissance révélée, objet de la foi. « L'objet de la foi est la vérité que Dieu a révélée d'une manière extraordinaire ; ... la raison est l'enchaînement des vérités ; mais particulièrement, lorsqu'elle est comparée avec la foi, de celles où l'esprit humain peut atteindre naturellement, sans être aidé des lumières de la foi. Cette définition de la raison (c'est-à-dire de la droite et véritable raison) a surpris quelques personnes accoutumées à déclamer contre la raison prise en un sens vague. » LEIBNIZ, *Théodicée*,

il y aurait lieu de distinguer deux fonctions de la raison, puisqu'il y a deux manifestations de l'activité de l'esprit : dans l'ordre de la spéculation, la systématisation de la connaissance ; dans l'ordre de la pratique, la systématisation de la conduite. **(A. Landry.)**

Enfin plusieurs membres de la Société ont demandé s'il ne conviendrait pas mieux de placer historiquement *raison*, au sens de rapport, de principe explicatif, etc., avant les divers sens de *raison*, en tant que faculté ; car, disait-on, ce sens est plus ancien. — Il est probable, en effet, qu'en latin il en est ainsi. Mais dès l'époque de Cicéron et de Lucrèce, *ratio*, au sens de faculté, est très usuel. Et par suite, en français, les deux acceptions existent au même titre dès l'origine de la langue philosophique. Il ne faut pas oublier que notre mot Raison ne transcrit pas seulement le latin Ratio, mais traduit λόγος et même νοῦς. J'ai donc cru pouvoir maintenir en première ligne le sens qui occupe aujourd'hui la place la plus importante dans l'usage philosophique. **(A. L.)**

Sur la Raison, la Superstition, et la Foi. — M. **Mentré** signale la grande place tenue par cette opposition dans le *Tractatus Theologico-politicus de* SPINOZA. « Videmus eos omni superstitionis generi addictissimos esse, qui incerta sine modo cupiunt... et Rationem, quia ad vana, quæ cupiunt, certam viam ostendere nequit, cæcam appellare, humanamque sapientiam vanam, et contra imaginationis deliria, somnia, et pueriles ineptias divina responsa credere, imo Deum sapientes aversari... Cum haec ergo animo perpenderem, scilicet Lumen Naturale non tantum contemni, sed a multis tanquam impietatis fontem damnari... sedulo statui, Scripturam de novo integro et libero animo examinare et nihil de eadem affirmare, nihilque tan-

Discours de la conformité de la foi avec la raison, § 1.

Il estime d'ailleurs que ce sens ne diffère point du sens **D**, c'est-à-dire de la raison en tant qu'elle est distinguée de l'expérience ; car, dit-il, « on peut comparer la foi avec l'expérience, puisque la foi, quant aux motifs qui la vérifient, dépend de l'expérience de ceux qui ont vu les miracles sur lesquels la révélation est fondée, et de la tradition digne de croyance qui les a fait passer jusqu'à nous ». *Ibid.*

D. Système de principes *a priori*, dont la vérité ne dépend pas de l'expérience, qui peuvent être logiquement formulés, et dont nous avons une connaissance réfléchie. « La connaissance des vérités nécessaires et éternelles est ce qui nous distingue des simples animaux et nous fait avoir la Raison et les Sciences, en nous élevant à la connaissance de nous-mêmes et de Dieu. » LEIBNIZ, *Monadologie*, 29. — « La Raison pure et nue, distinguée de l'expérience, n'a à faire qu'à des vérités indépendantes des sens. » ID., *Théodicée*, Disc. de la conformité, 1.

Ce sens, favorisé d'ailleurs par le kantisme, a été depuis près d'un siècle le plus usuel dans notre enseignement classique : « L'intelligence humaine n'a pas été placée en face du monde avec la faculté de le connaître pour toute arme : elle portait aussi en elle les notions premières indispensables pour le comprendre... Ces notions innées composent ce qu'on appelle la raison. » JOUFFROY, *Nouveaux Mélanges*, De l'organisation des sciences philosophiques, page 6. — « L'existence de la raison a été contestée par toute une école de philosophes, l'école empiriste. La thèse générale de l'empirisme, c'est que l'intelligence humaine dérive tout entière de l'expérience. » BOIRAC, *Cours de philosophie* (18e éd., p. 110).

E. Plus spécialement, faculté de

quam ejus doctrinam admittere, quod ab eadem clarissime non edocerer. » *Préface*, 1 et 5.

Sur le sens kantien de Raison *(Vernunft)*. — C'est bien, ce semble, le νοῦς de Platon et l'*intellectus* de saint Thomas que Kant et ses successeurs ont entendu restaurer sous le nom de *Vernunft*, mais sous des formes et avec des précisions entièrement nouvelles.

Tous ces philosophes semblent bien avoir eu également l'idée d'un réel, d'un absolu de chaque chose, qui est, sous un voile plus ou moins difficile à soulever, l'être véritable, et par suite, le véritable objet de notre connaissance. Mais Kant a, plus qu'un autre, épaissi ce voile, en disant qu'il n'était autre que l'espace, et derrière l'espace, le temps, sans lesquels il n'y a pas pour nous d'intuition, et avec lesquels tout ce qui nous est donné en intuition n'est qu'apparence, fondée sans doute, mais fondée d'une manière incompréhensible, dans ce qui seul est réel.

Nul n'a été plus impitoyable que Kant pour notre aspiration à une connaissance purement intellectuelle du fond des choses ; nul n'a plus fait pour la rendre irrésistible, en montrant que cette connaissance est cependant la seule digne de ce nom, la connaissance sensible étant non pas vaine, — car elle est symbolique de la connaissance véritable et nous fait saisir l'être *per speculum et in ænigmate* — mais inadéquate, provisoire, et même entièrement vaine dès qu'elle croit saisir, dans le sensible lui-même, le réel. Les antinomies ont peut-être pour unique objet d'établir que le sensible n'*est* pas, et ne peut pas *être*. Nul objet sensible n'*est*, car : 1° nul n'occupe une place déterminée dans le temps et dans l'espace, faute de commencement et de bornes à partir desquelles on puisse compter ; 2° nul n'est constitué par une quantité de matière déterminée, car il n'y a pas d'éléments derniers, d'unités de matière, dont il puisse être dit composé ; 3° nul n'est complè-

connaître d'une vue directe le réel et l'absolu, par opposition à ce qui est apparent ou accidentel ; et quelquefois (par suite de l'identité entre la pensée et son objet), cet absolu lui-même. « Nous recevons sans cesse et à tout moment une raison supérieure à nous, comme nous respirons sans cesse l'air, qui nous est un corps étranger. » FÉNELON, *Traité de l'Exist. de Dieu*, I, 56. « Chacun sent en soi une raison bornée et subalterne... qui ne se corrige qu'en rentrant sous le joug d'une autre raison supérieure, universelle et immuable. » *Ibid.*, 57. « Où est-elle, cette raison suprême ? N'est-elle pas le Dieu que je cherche ? » *Ibid.*, 60. « C'est l'être infiniment parfait qui se rend immédiatement présent à moi, quand je le conçois, et qui est lui-même l'idée que j'ai de lui. » *Ibid.*, II, 1.

Ce sens, écarté par KANT, qui croit une telle connaissance impossible, a été repris avec quelques modifications par ses successeurs, notamment par Schelling. Voir ci-dessous, *Raison pure** et Observations.

« On arrive ainsi à un jugement pur de toute réflexion, à l'intuition immédiate, fille légitime de l'énergie naturelle de la pensée comme l'inspiration du poète et l'instinct du héros... La réflexion est le théâtre des combats que la raison soutient avec elle-même, avec le doute, le sophisme et l'erreur. Mais au-dessus de la réflexion est une sphère de lumière et de paix, où la raison aperçoit la vérité sans retour sur soi, par cela seul que la vérité est la vérité, et parce que Dieu a fait la raison pour l'apercevoir comme il a fait l'œil pour voir et l'oreille pour entendre. » COUSIN, *Du Vrai, du Beau et du Bien*, 3e leçon, p. 61.

Cf. *Impersonnelle* (théorie de la Raison).

II. *En tant qu'objet de connaissance :*

F. Rapport. « Moyenne et extrême raison. — Raison d'une progression. » « Ex ipsa ratione quam primum [numerum] ad secundum habere uno intuitu vidimus, ipsum quartum concludimus. » SPINOZA, *Ethica*, II, 40,

tement expliqué dans son devenir, car la régression dans les séries causales va à l'infini ; 4° nul n'est complètement expliqué dans son existence, car il n'y a pas de premier être qui existe par lui-même et fasse exister tous les autres. — Et cependant le complètement déterminé (extensivement et intensivement), le complètement expliqué (dans le devenir et dans l'existence) *doit être*, car nous ne pouvons pas nous empêcher de les chercher ; mais il nous faudrait les chercher par delà le temps et l'espace, c'est-à-dire là où il nous est actuellement impossible de les trouver. — De là ce paradoxe de la langue de Kant, que l'*intelligible*, c'est-à-dire le propre objet de notre intelligence, est précisément ce qui échappe à toutes les prises de notre intelligence.

Je crois bien que le *concept* (en général, le concept d'un objet quelconque) dans ce qu'il a de propre, et en tant que distinct du *schème* et de l'*image*, est, chez Kant, l'acte par lequel nous *posons*, derrière le voile du temps et de l'espace, l'être propre, l'idée de chaque chose. Il serait l'acte propre de la Raison, s'il était, en même temps, intuition de cet être, avec lequel il se confondrait entièrement. Mais il ne saisit rien et il est vide : alors il se remplit comme il peut, en substituant à l'intuition intellectuelle de l'être même, d'abord celle de son *schème*, dans le temps, et ensuite celle de son *image*, dans l'espace. Il devient ainsi concept dans le sens vulgaire du mot, simple unité extérieure et accidentelle du divers de l'intuition sensible, et la *raison* devient *entendement*.

Kant s'en est toujours tenu à sa sobre et sévère conception d'une connaissance purement symbolique de l'intelligible par le sensible. Mais on conçoit que ses successeurs aient rêvé d'une connaissance directe et adéquate du réel, sans aucun

schol. 2. — « La *raison* exprime comment un nombre est contenu dans un autre, ou comment il le contient... On la peut représenter par une fraction dont un nombre sera le numérateur et l'autre le dénominateur. » CONDILLAC, *Langue des calculs*, liv. I, ch. XII. (Cf. *Ibid.*, ch. IX.)

G. Principe d'explication, au sens théorique ; raison d'être : ce qui *rend compte* d'un effet. « Soit un couple quelconque de données quelconques ; sitôt qu'elles sont effectivement liées il y a une raison, un *parce que*, un intermédiaire qui explique, démontre et nécessite leur liaison. » TAINE, *De l'Intelligence*, II, 437. — « Une de ces facultés (par lesquelles l'homme dépasse l'animal) est celle de concevoir *la raison des choses.* » COURNOT, *Essai*, ch. II, § 13. Il oppose la raison, en ce sens, soit à la simple causalité efficiente, soit à la démonstration logique qui force l'assentiment, mais sans éclairer l'esprit.

H. Au sens normatif, cause ou motif légitime, justification. (Cf. le sens **B**). « Le cœur a ses raisons... » — « Non sans raison. » Par suite, argument *destiné* à prouver qu'on a raison (même si cet argument n'est pas bon). « Donner de mauvaises raisons. » — « La raison du plus fort est toujours la meilleure. »

Raison suffisante, voir ci-dessous.

CRITIQUE

La multiplicité des sens du mot *raison* (surtout en tant que faculté) a souvent été relevée par les philosophes. LOCKE (*Essai*, liv. IV, ch. XVII : « De la raison ») remarque qu'il désigne : soit l'ensemble des principes clairs et véritables, soit le fait de tirer de ceux-ci des conclusions qui en résultent incontestablement, soit la cause, et spécialement la cause finale, soit enfin la

point d'appui dans le sensible ; de là, chez eux, ce rôle nouveau de la Raison, devenue non plus seulement position, affirmation, mais intuition du réel, et entièrement identifiée avec lui[1]. **(J. Lachelier.)**

Pour Kant, si je le comprends bien, la *raison*, théorique ou pratique, c'est la forme de l'universalité. L'*entendement* résulte de la mise en rapport de cette forme avec l'espace, le temps, et l'intuition sensible ; de là vient qu'il ne peut être adéquat à la raison parce qu'il participe à la fois du caractère infini de celle-ci et du caractère fini de l'intuition. Cette distinction domine le rationalisme d'après Kant. En tout cas elle domine entièrement toute la philosophie de Hegel (celle-ci consistant uniquement à montrer que les catégories de l'entendement rencontrent la contradiction quand on veut les égaler à la raison). Elle a donc une grande importance historique. Et n'a-t-elle pas une importance durable ? Si l'on reconnaît (et comment ne pas le reconnaître ?) que l'entendement change, n'est-ce pas la raison, sinon en tant qu'idée toute faite, du moins en tant qu'idéal, qui détermine la direction de ces changements, comme aussi peut-être celle des changements dans les règles de morale ? **(P.-F. Pécaut.)**

L'opposition kantienne entre l'entendement et la raison, même sous la forme déjà moins statique qu'elle prend dans la philosophie de Hegel, ne me paraît

1. « Ausser der Vernunft ist nichts, und in ihr ist alles... Die Vernunft ist das Absolute, sobald sie gedacht wie wir es bestimmt haben. » (« Hors de la Raison, il n'y a rien, et tout est en elle... La Raison est l'Absolu, quand elle est entendue comme nous l'avons dit », c'est-à-dire en tant que raison absolue, par opposition à la raison raisonnante, faculté de former des *Vernunftschlüsse*, et en tant qu'identité, indistinction totale *(totale Indifferenz)* de l'objectif et du subjectif.) SCHELLING, *Darstellung meines Syst. der Philos.*, § 1 et 2. *Sämt. Werke*, VI, 114-115[a]. — HEGEL dit de même que la Raison est la certitude d'être toute la réalité, « die Gewissheit aller Realität zu sein ». (*Phänom.*, p. 177.) — Mais si, par un certain côté, de pareilles formules développent le sens kantien, par un autre côté elles se rattachent au sens E et à l'usage que JACOBI, par exemple, faisait de ce mot, en définissant la Raison, par opposition à l'entendement, la faculté de saisir le supra-sensible. Cf. EISLER, v°. **(A. L.)**

a. *Exposition de mon système de philosophie. — Œuvres complètes.*

différence spécifique de l'homme qui le sépare des animaux. C'est à ce dernier sens qu'il s'arrête, et il semble bien entendre proprement par là l'activité intellectuelle dans ce qu'elle a de créateur, en tant qu'elle découvre des preuves et qu'elle les ordonne de manière à en rendre manifeste la valeur démonstrative. LEIBNIZ paraît approuver cette classification, et la ramène à deux termes essentiels, l'invention et le jugement *(Nouveaux Essais, Ibid.)* ; mais il relève de plus, comme dans la *Monadologie*, le caractère réflexif de la connaissance des principes par la raison.

COURNOT (*Essai*, ch. II) signale d'abord l'ambiguïté de la « raison subjective » (raison de l'homme) et de la « raison objective » (raison des choses) ; il y voit une marque « de l'impuissance où nous sommes de concevoir et d'expliquer ce rapport entre l'objet et le sujet... qui constitue la connaissance, ainsi que du penchant de l'esprit à se déguiser cette impuissance en laissant flotter l'imagination sur je ne sais quels êtres mixtes ou intermédiaires qui participeraient de la nature du sujet et de celle de l'objet ». Il ajoute que le mot raison, « lors même qu'il est employé à désigner bien positivement une faculté de l'esprit humain » comporte encore beaucoup d'équivoques. Il désigne : 1° le pouvoir de raisonner ; 2° le pouvoir de former des idées générales (CONDILLAC) ; 3° la faculté supérieure qui fait la synthèse des concepts de l'entendement comme celui-ci fait la synthèse des éléments sensibles (KANT) ; 4° la faculté de saisir les vérités absolues et nécessaires, l'idée de Dieu, celle du devoir et autres du même genre (LEIBNIZ). Il admet toutes ces définitions, mais y voit des usages « arbitraires » du mot raison, qu'il croit

pas avoir eu grande influence dans la formation de cette idée. La conception d'une raison acquise, assurée par rapport à l'individu, mais transformable dans de longues périodes, vient des empiristes, partisans de l'évolution ou pragmatistes ; et le succès en a été favorisé par le désir qu'ont eu quelques philosophes (BALFOUR, p. ex.), d'opposer cette variation à la fixité de la foi. — D'autre part, l'idée « compensatrice » qui permet, en dépit de la première, de maintenir un rationalisme, ou ce qui revient au même, une philosophie, je veux dire celle d'une *vection*, d'une transformation dirigée, ce n'est pas autre chose que l'idée de la « convergence » telle que la définissait Auguste Comte ; idée qui se rattache elle-même à la conception du progrès vers une limite, familière à Leibniz et au XVIIIe siècle, et dont l'origine remonte à la théorie aristotélicienne du mouvement et de la fin : οὐσία δὲ τὸ τέλος. Il faut en venir là, me semble-t-il, ou rester dans le pur hasard, et refuser toute valeur rationnelle aux règles logiques et morales. — Quant à se servir de l'opposition entre les termes *entendement* et *raison* pour représenter celle de la *raison constituée* et de la raison *constituante*, je crois que cela ne pourrait conduire qu'à des confusions. Il existe en particulier, une raison pratique constituée. Si on voulait l'appeler « entendement pratique », cette expression serait-elle jamais comprise sans faux sens ? — D'autre part, les « Idées de la Raison », telles que les énumère Kant, le Monde, l'Ame, Dieu, et, au point de vue pratique, la Liberté et le Souverain Bien, sont évidemment des produits de la raison acquise : on peut en constater la transformation. Mais pourrait-on les attribuer à « l'entendement » ? **(A. L.)**

Raison constituante et **Raison constituée.** — Dans la première rédaction de cet article, la *Critique* se terminait ainsi : « Distinguer ces deux aspects de la raison me semble nécessaire si l'on veut éclaircir et préciser le sens de ce mot. Je demande la permission de mentionner, à cet effet, les deux expressions de *raison constituante*

susceptible d'un sens différent et meilleur. En employant le mot raison dans le sens subjectif, conclut-il, nous entendrons désigner principalement la faculté de saisir la raison des choses, ou l'ordre suivant lequel les faits, les lois, les rapports, objets de notre connaissance, s'enchaînent et procèdent les uns des autres. (Voir ci-dessus, sens **G.**)

Quelque philosophique que soit cette vue, elle paraît constituer, elle aussi, une restriction arbitraire du sens de ce mot. Y a-t-il, dans chaque cas, une raison des choses, et une seule, qui satisfasse l'esprit ? Saisit-on « la raison » d'un théorème par *une* de ses démonstrations, à l'exclusion de toutes les autres ? Il semble difficile de l'admettre.

L'idée centrale de raison paraît demeurer celle d'un accord, d'une communauté idéale : entre les choses et l'esprit, d'une part, et de l'autre, entre les divers esprits. Il serait difficile, dans l'état actuel de nos connaissances, de concevoir cet ordre comme une réalité fixe et immuable. D'autre part, c'est pourtant une fonction de la raison, et des plus essentielles, que de représenter une autorité ferme, échappant aux controverses et aux mouvements de pensée individuels, jugeant entre les hommes et décidant *qui a tort* ou *qui a raison*, dans l'ordre pratique comme dans l'ordre intellectuel (sens **B**). Il faut donc reconnaître à la fois en elle : 1° un effort dans une direction certaine, que nous pouvons peut-être déterminer *a posteriori* par l'étude de ses productions, mais un effort dont le succès contient une part de compromis et d'adaptation à la matière de la connaissance ; 2° un corps de principes établis et formulés (*raison* au sens **D**), et dont la transformation est assez lente pour qu'à l'égard des individus

et de *raison constituée*, que j'ai employées d'abord dans un cours consacré à cette analyse (1909-1910) ; j'ai eu souvent l'occasion de m'en servir depuis lors, dans mon enseignement, et je les ai toujours trouvées claires pour les auditeurs et commodes dans les applications. » J'avais été amené à cette distinction, en ce qui me concerne, par l'analyse de l'évolution et de la dissolution, d'une part, et de l'autre par quelques constatations faites sur l'histoire des sciences. Quant aux termes eux-mêmes, je crois bien, sans me le rappeler expressément, qu'ils m'ont été suggérés par une phrase de M. Boutroux : « Le hégélianisme a-t-il clos la période de développement de la notion d'intelligibilité ?... La *Raison*, en un mot, est-elle définitivement *constituée ?* » (*Bulletin* de la Soc. franç. de philo., 1907, p. 151). — Ces termes ont provoqué, outre la remarque de **F. Pécaut** qui a été reproduite plus haut, les observations suivantes de M. **Mentré :**

« Pourquoi ne pas adopter les termes plus simples de *raison raisonnante* et de *raison raisonnée ?* — D'autre part, cette distinction repose sur le postulat que la raison n'est pas fixée, mais en état de devenir : la raison s'organise peu à peu. D'ailleurs ce devenir peut être expliqué de plusieurs façons et n'implique pas forcément la thèse évolutionniste : ou bien la raison *s'explicite* progressivement et prend une conscience toujours plus nette de ses principes et du mécanisme de ses démarches ; ou bien elle se forme et se modifie au cours de l'expérience spécifique à partir d'un certain état initial. »

— Sur le premier point, je ne crois pas possible d'employer *raison raisonnante*, parce que cette expression a déjà, dans l'usage philosophique, un sens usuel et consacré : elle désigne la raison au sens **A** (*Ratio* de saint Thomas, en tant qu'elle s'oppose à *Intellectus ;* cf. D. *Vernunftschlüsse.*)

Sur le second point, je ne caractériserais le devenir de la raison constituée ni par l'évolution spencérienne, pour laquelle il n'y a d'autre raison constituante que la nature des « choses », à laquelle la pensée s'adapte graduellement ; ni par

et des circonstances de la vie, ils puissent être considérés comme des « vérités éternelles ». Et cela d'autant plus légitimement que si la raison, en tant qu'effort, possède une direction bien déterminée, ce corps de principes ne variera pas d'une manière quelconque ; ils se substitueront l'un à l'autre, non pas en se détruisant, mais en s'absorbant. — Désigner différemment ces deux aspects de la raison me semble nécessaire si l'on veut éclaircir et préciser le sens de ce mot. On pourrait adopter, à cet effet, les deux expressions de *raison constituante* et de *raison constituée.*

Sur l'idée générale de la raison, voir Boutroux (discutant les thèses de R. Berthelot sur Hegel), dans le *Bulletin* de la Société française de philosophie, avril 1907, pages 140 et suiv. — Parodi, *Traditionalisme et Démocratie*, p. 248-250 ; — Brunschvicg, Les fonctions de la raison (*Bull.* de la Soc. fr. de philos., juin 1910). — A. Lalande, *Raison constituante et raison constituée*, cours public de 1909-1910. (Les leçons d'ouverture et de conclusion ont paru dans la *Revue des Cours et Conférences* d'avril 1925.)

Rad. int. : **A.** Intelekt (voir *Entendement**) ; **B. D. E.** Racion (konstituant, konstituit) ; **C.** Intelig. ; — **F.** Raport ; **G.** Motiv. ; **H.** Justifik.

« Raison pure, D. *Reine Vernunft* » et « **Raison pratique,** D. *Praktische Vernunft* ».

Kant entend par ces expressions :

1° La Raison, telle qu'elle est définie ci-dessus au sens **D**, c'est-à-dire tout ce qui dans la pensée est *a priori*, et ne vient pas de l'expérience, « Ich verstehe hier unter Vernunft das ganze obere Erkenntnissvermögen, und setze also das Rationale dem Empirischen entgegen[1] ». *Krit. der reinen Vern.*, A. 835 ; B. 863. — Cf. Introduction, § VII, où la raison est définie la faculté qui nous fournit les principes de la connaissance *a priori*, et la raison pure celle qui contient les principes permettant de connaître quelque chose exclusivement *a priori (welche die Principien etwas schlechthin a priori zu erkennen, enthält).*

Cette raison est *théorique* ou *spécula-*

1. « J'entends ici par *Raison* toute la faculté de connaître supérieure, et j'oppose par suite rationnel à empirique. »

l'une ou l'autre des thèses que M. Mentré propose de substituer à celle-là. Je ne l'entendrais pas non plus de la même manière que M. Boutroux dans l'article cité plus haut : je sens toute la force de ses critiques contre l'hégélianisme, et la profonde vérité de ses remarques sur le danger et la faute de pousser les différences jusqu'à en faire des contradictions ; mais je ne saurais conclure de là que le progrès de la raison est une marche vers l'individuel. Ainsi, pour reprendre un des exemples qu'il cite lui-même, ce progrès n'amène-t-il pas une assimilation des classes sociales héréditairement différenciées bien plus qu'une harmonie où seraient maintenues leurs oppositions ? Je dirais bien plutôt que l'esprit, ou du moins une des fonctions essentielles de l'esprit, consiste dans la tendance à l'identité. Le même vaut mieux que l'autre, comme le disait déjà Platon ; et ce jugement, de caractère normatif dans son fond, me paraît être ce qui s'approche le plus d'exprimer la raison constituante. — Cette tendance ne peut atteindre son but intégralement, puisque l'identité pure, pour notre mode actuel de pensée, serait le néant ; mais elle peut progresser sans cesse dans cette direction, en assimilant par degrés les diversités *données*, dont la présence effective constitue le « réel », au sens **C.** Chaque catégorie, chaque principe formulé, sont des compromis entre cette tendance et telle ou telle partie de l'expérience qui s'y prête plus ou moins facilement (et peut-être qui s'y prête davantage à mesure qu'elle se transforme elle-même). J'en ai donné un exemple ci-dessus à l'article *Cause** (critique et

tive (theoretisch, spekulativ), lorsqu'elle concerne exclusivement la connaissance, et dans ce cas elle fonde la science ; elle est *pratique (praktisch)* lorsqu'elle est considérée comme contenant le principe *a priori* de l'action, c'est-à-dire la règle de la moralité. « Auf diese Weise... wären die Prinzipien *a priori* zweier Vermögen des Gemüths, des Erkenntniss-und Begehrungsvermögens, ausgemittelt[1]. » *Krit. der praktischen Vernunft*, Vorrede, § 13. Cf. *Ibid.*, § 14 : « Vernunfterkenntniss und Erkenntniss *a priori* ist einerlei[2]. »

2° Kant entend aussi par *Vernunft*, en un sens plus restreint, et qui lui est spécial, la faculté de penser supérieure à laquelle nous devons les *Idées** de l'Ame, du Monde et de Dieu. (*Krit. der reinen Vernunft*, Trans. Dial. ; Introd., § II et livre I, section I.) La Raison, dans ce cas, ne s'oppose plus à l'expérience, mais à l'entendement* *(Verstand)*. Cf. ci-dessus les sens **B** et **E.** Ainsi entendue, elle a aussi son usage pratique spécial : c'est d'elle que relèvent les idées de liberté, d'immortalité et de Dieu, en tant que postulats moraux. — Cf. *Postulats* de la Raison pratique.*

Sur l'unité de ces deux sens, voir les *Observations* ci-dessous.

1. « De cette manière [en considérant la raison non dans le détail des données élémentaires qu'elle contient, mais dans l'idée totale de son rôle], nous parviendrions à découvrir [et à ramener à l'unité] les principes *a priori* de deux facultés de l'âme, la faculté de connaître et celle de désirer. » (Les explications ci-dessus, entre crochets, sont empruntées au contexte.) — 2. « Connaissance par la raison et connaissance *a priori* sont une même chose. »

Raison suffisante *(Principe de)*. On dit aussi, plus rarement, *Principe de raison déterminante* et *Principe de raison.* — D. *Satz vom zureichenden Grunde ;* E. *Principle of sufficient reason ;* I. *Principio die ragione sufficiente.*

« Il y a deux grands principes de nos raisonnements ; l'un est le principe de la contradiction... ; l'autre est celui de la raison suffisante : c'est que jamais rien n'arrive sans qu'il y ait une cause ou du moins une raison déterminante, c'est-à-dire qui puisse servir à rendre raison *a priori* pourquoi cela est existant plutôt que non existant et pourquoi cela est ainsi plutôt que de toute autre façon. » Leibniz, *Théodicée*, I, 44. Même formule, avec quelques variantes : *Principes de la nature et de la grâce fondés en raison*, § 7, et *Monadologie*, 32.

Schopenhauer divise ce principe en quatre formules qu'il appelle respectivement principes de la raison suffisante du devenir *(Satz vom zur. Gr. des Werdens)*, de la raison suffisante du connaître *(des Erkennens)*, de la raison suffisante de l'être (*des Seins* : il s'agit des rapports mathématiques),

observations). Des remarques analogues pourraient être faites sur le temps, l'espace, la substance, la matière, le nombre. On n'a donc pas un point de départ fixe, un capital rationnel, puisqu'à mesure qu'on recule en arrière, la raison constituée est de moins en moins ferme, de moins en moins cohérente. On n'a pas non plus des principes implicites qui s'éclairciraient de plus en plus comme l'admettait Leibniz (au moins exotériquement, dans les *Nouveaux Essais*), mais une véritable construction, qui retient de la matière qu'elle organise un élément d'inintelligibilité, et même de contradiction conceptuelle. Dans le nombre cardinal abstrait, par exemple, les unités doivent à la fois ne différer en rien l'une de l'autre, puisqu'on ne peut totaliser que des termes strictement homonymes ; et cependant elles doivent rester distinctes, puisque sans cela elles se confondraient, de même qu'en logistique, où $a + a = a$. — Mais il serait trop long d'exposer ici complètement cette interprétation, qui d'ailleurs a fait l'objet de tout le cours cité plus haut, et dont on trouvera l'application dans *La Raison et les Normes* (1948). **(A. L.)**

de la raison suffisante de l'agir *(des Handelns)*, ou de la motivation. *Über die vierfache Wurzel des Satzes vom zureichenden Grunde.* Cf. *Racine**.

RAISONNABLE, D. *Vernünftig* (plus large ; voir *rationnel**) ; E. *Reasonable ;* I. *Ragionevole, Razionale.*

A. Qui possède la raison, définie aux sens **A, B, D** ou **E.** « L'homme est un animal raisonnable. » — « La connaissance des vérités nécessaires et éternelles est ce qui nous distingue des simples animaux, et nous fait avoir la Raison et les sciences, en nous élevant à la connaissance de nous-mêmes et de Dieu. Et c'est ce qu'on appelle en nous Ame raisonnable ou Esprit. » *Monadologie*, 29.

B. Qui pense ou qui agit d'une manière qu'on ne peut blâmer ; qui fait preuve d'un jugement sain et normal. (Le contraire est alors *déraisonnable.*) S'applique en particulier à la disposition d'esprit par laquelle on contient ses désirs, quand l'intelligence les désapprouve, et par laquelle on renonce aisément à ce qu'on ne peut avoir, ou à ce qu'on ne pourrait avoir qu'au prix d'inconvénients considérables. — Le mot, en ce sens, implique surtout une conformité aux principes du sens commun et aux jugements de valeur généralement acceptés, une idée de modération et de juste mesure.

Même sens en parlant des choses.

Rad. int. : **A.** Intelektoz, racionoz ; **B.** (Personne) : Racionem ; (Acte, Sentiment) : Racional.

RAISONNEMENT, D. *Vernunftschluss ;* E. *Reasoning ;* I. *Ragionamento.*

Opération discursive par laquelle on conclut qu'une ou plusieurs propositions *(prémisses)* impliquent la vérité, la probabilité, ou la fausseté d'une autre proposition *(conclusion)*. — Cf. Aristote, *Premiers Analytiques*, I, 1.

REMARQUE

Raisonnement et *Inférence**, pour l'essentiel désignent donc la même chose. Mais, dans l'usage, chacun de ces mots a certains emplois traditionnels, et comporte certaines nuances qui lui sont propres. D'une part, *raisonnement* évoque presque toujours l'idée d'une construction complexe ; les inférences immédiates ne sont appelées des raisonnements que par généralisation, et l'expression *raisonnement immédiat* aurait quelque chose de choquant. —

Sur **Raisonnable.** — Raisonnable exprime souvent l'idée qu'on ne va pas jusqu'au bout de son droit par modération ou bienveillance. On dit à un créancier exigeant : « Voyons, soyez raisonnable. » — Nous appelons volontiers *raisonnable* ce qui nous favorise. Un « prix raisonnable », pour le vendeur, est un peu au-dessus du juste prix ; pour l'acheteur, il est un peu au-dessous. **(J. Lachelier.)** — Le sens primitif n'est-il pas, pour l'un et pour l'autre : un prix auquel il est raisonnable d'acheter (ou de vendre) ? Dans le premier cas, le sens exact de l'expression est plus difficile à supposer ; ce serait peut-être que « la parfaite raison fuit toute extrémité », à la différence de l'intérêt ou de la passion ; peut-être aussi que la raison, « orationis et vitae societas », doit être un principe de bons rapports entre les hommes, et d'égards réciproques. **(A. L.)**

Sur **Raisonnement.** — Le caractère discursif de l'opération tient à la nécessité d'étaler l'intuition dans des mots. Mais l'opération en elle-même n'est pas discursive. Le raisonnement consiste à établir une série de rapports. Mais chacun d'eux est saisi dans et par un « actus simplex ». Comme le disaient les anciens traités, en parlant du jugement « non dividi potest ; vel enim totum est, vel nullum ». Par là on évite le problème artificiel et oiseux de savoir si le raisonnement est la

D'autre part, inférence ne se dit pas d'un enchaînement de propositions qui ne sont pas assertoriques, d'une implication de lexis* : *inférence par l'absurde* serait tout à fait contraire à l'usage ; *raisonnement par l'absurde* est au contraire très courant.

Quelques auteurs réservent le nom de *raisonnement* à une opération logique rigoureusement concluante, et par suite l'opposent à l'inférence*, simple cheminement de l'esprit sans valeur probante : « L'induction amplifiante n'est pas un raisonnement, mais une inférence. » G. H. LUQUET, *Logique, Morale, Métaphysique*, p. 42. Mais cette spécialisation du terme est rare. Il est généralement admis que le raisonnement peut être rigoureux et apodictique (déduction*) ou, au contraire, imparfait et seulement plausible (induction* au sens **A**). PEIRCE a proposé en ce dernier sens *abduction**. L'induction, au sens **B**, quand elle est un passage aléatoire, des faits aux lois, ou du plus spécial au moins spécial, est une des formes de ce raisonnement. D'où l'opposition usuelle, mais regrettable, entre la déduction « passage du général au particulier », et l'induction « passage du particulier au général ».

Rad. int. : Rezon.

RAPPORT, D. *Verhältnis ;* E. *Relation ;* au sens **C**, *Ratio ;* I. *Rapporto.*

A. Au sens général : L'une des notions fondamentales de la pensée. On peut la commenter, plutôt que la définir, en disant que le rapport est le lien de deux ou plusieurs objets de pensée enveloppés dans un même acte indivisible de l'esprit, et en particulier qui sont unis par une catégorie. « Penser un rapport, c'est avant tout penser une coexistence... La pensée d'un rapport est l'acte par lequel l'esprit rapproche et juxtapose deux termes... Il est un fait absolument premier dans l'intelligence, il est l'intelligence en ce qu'elle a d'irréductible. » L. WEBER, Sur diverses acceptions du mot loi, *Revue philos.*, 1894, **I**, 515.

B. Spécialement, rapport de convenance, de ressemblance, ou de dépendance. « Cela n'a pas de rapport. » — « Le rapport de la raison et de l'ordre est extrême. » BOSSUET, *Conn. de Dieu et de soi-même*, I, 8.

C. Le rapport $a : b$ ou $\frac{a}{b}$ est la mesure d'une grandeur a, la grandeur b étant prise pour unité ; en d'autres termes, le quotient de a par b. — D'où, au figuré, proportion ou commune mesure : « Qui osera entreprendre de résoudre cette question (quelle est la nature de Dieu) ? Ce n'est pas nous, qui n'avons aucun rapport à lui. » PASCAL, *Pensées*, Ed. Brunsch., 233.

Cf. *Relation**.

Rad. int. : Raport.

RASOIR d'Occam, E. *Occam's razor.* L'expression n'est usitée ni en allemand ni en italien.

« The real ground of prohibition is what our author terms the Law of Parsimony : a principle identical with the famous maxim of the nominalists, known as Occam's Razor : « Entia non « sunt multiplicanda præter necessita« tem[1]. » J. S. MILL, *Examination of sir W. Hamilton's philos.*, ch. XXIV, § 2.

Voir *Parcimonie**.

---

marque de notre infériorité intellectuelle. La question ne se pose plus s'il est une série d'intuitions continuées et reliées. **(L. Boisse.)**

Chacun des moments qui composent un raisonnement est en effet un tout indivisible, en tant qu'il est l'aperception d'un rapport, c'est-à-dire un jugement ; mais puisque ces moments forment une *série*, l'ensemble reste discursif. Et l'on peut en dire autant du jugement lui-même, en tant qu'on le considère, dans sa forme analysée, comme une opération qui vise à reconstruire aussi adéquatement que possible, avec des termes d'abord séparés, l'unité d'un acte perceptif ou intellectuel. **(A. L.)**

RATIONALISME, D. *Rationalismus ;* E. *Rationalism ;* I. *Razionalismo.*

A. Au sens métaphysique, doctrine d'après laquelle rien n'existe qui n'ait sa raison d'être, de telle sorte qu'en droit, sinon en fait, il n'est rien qui ne soit intelligible. Cf. *Intelligibilité* (Principe d'universelle)*.

Par suite : au point de vue des sources de la connaissance, par opposition à *empirisme** :

1° **B.** Doctrine d'après laquelle toute connaissance certaine vient de principes irrécusables, *a priori*, évidents, dont elle est la conséquence nécessaire, et, d'eux seuls, les sens ne pouvant fournir qu'une vue confuse et provisoire de la vérité. (DESCARTES, SPINOZA, HEGEL.)

« Ainsi l'empirisme ne sut pas donner de forme dominante à cette immense matière, tandis que le rationalisme n'arrivait pas à donner aux formes un contenu suffisant. » EUCKEN, *Les grands courants de la pensée contemporaine*, tr. Buriot et Luquet, p. 115. Sur ce sens de *rationalisme*, voir tout le chapitre B, 1.

2° **C.** Doctrine d'après laquelle l'expérience n'est possible que pour un esprit possédant une raison au sens **D**, c'est-à-dire un système de principes universels et nécessaires organisant les données empiriques. (KANT.)

D. Au point de vue de la discipline intellectuelle : foi dans la raison, dans l'évidence et la démonstration ; croyance à l'efficacité de la lumière naturelle. S'oppose en ce sens, à *irrationalisme*, sous toutes ses formes (mysticisme, occultisme, philosophie du sentiment, traditionalisme). « [Les utilitaires] n'ont-ils pas subi en cela la contagion des réformateurs sociaux du XVIII[e] siècle, qui, tous, en France et en Angleterre, semblent avoir été, eux aussi, des rationalistes et des individualistes ? » E. HALÉVY, *Le radicalisme philosophique*, conclusion, p. 377.

E. (Spécialement chez les théologiens.) Doctrine d'après laquelle on ne doit se fier qu'à la raison (au sens **C**) et n'admettre dans les dogmes religieux que ce qu'elle reconnaît pour logique et satisfaisant selon la *lumière naturelle**.

« Multa sunt in Deo supra rationem tuam posita. Haec ergo ratiocinando assequi despera ; ne tamen confundas cum irrationabilibus. — Rationalismus est error omnia in divinis tollens supra rationem errantis posita. » BAUMGARTEN, *Ethica*, § 51-52.

« Erreur de ceux qui rejettent toute révélation pour s'en tenir aux seuls enseignements directs de leur raison personnelle. » Abbé Élie BLANC, *Diction. de philosophie*, sub v°.

Souvent pris pour synonyme atténué d'irréligion : soit en mauvaise part, pour désigner une tournure d'esprit sèche, intéressée, qui n'accorde aucune valeur au sentiment et à l'intuition ; soit en bonne part, en tant qu'on l'oppose à *fidéisme** (au sens **B** de ce mot), ou encore à *mysticisme* et à *superstition*. On rejoint alors le sens **D**.

REMARQUE

Rationalisme, ou *rationaliste*, au sens **B**, date au moins du XVII[e] siècle. « Empiricos formicæ more congerere tantum et uti, Rationales autem aranearum more telas ex se conficere. » BACON, *Cogitata et visa* (Ell. et Spedd., III, 616). « The Rationalists are like to spiders, etc. » TENISON, *Baconiana* (1679), *Ibid.*, VII, 177. — Mais jusqu'au XIX[e] siècle, le sens théologique **E** paraît avoir été le plus répandu. Voir

1. « La vraie raison de cette prohibition est ce que notre auteur appelle la Loi de Parcimonie, principe identique à la fameuse maxime des nominalistes, connue sous le nom de rasoir d'Occam : « Il ne faut « pas multiplier les êtres sans nécessité. »

Sur **Rationalisme.** — Article complété d'après une observation de **M. Drouin.**

Eisler, sub v°, et Eucken, *Terminol.*, p. 173, note, où il cite entre autres ce texte : « There is a new sect sprung up among them (Presbyterians and Independents) and these are the Rationaists ; and what their reason dictates them in Church or State stands for good, until they be convinced with better[1]. » Clarendon, *State Papers*, vol. II, suppl., page xl. (A la date du 14 oct. 1646.) — Leibniz dit en ce sens : « Les théologiens rationaux. » *Théodicée*, Discours de la conformité de la foi avec la raison, § 14.

Rad. int. : Racionalism.

RATIONALITÉ, D. *Rationalität, Vernunftmässigkeit ;* E. *Rationality ;* I. *Razionalità.*

Caractère de ce qui est rationnel, en particulier aux sens laudatifs du mot raison. « La rationalité des principes de 1789 » (c'est-à-dire le fait qu'ils ont pour origine, non des accidents historiques contingents, mais une liaison nécessaire, qui les justifie, avec l'état des sociétés modernes). D. Parodi, *Traditionalisme et démocratie*, 2e partie (titre du chapitre ii).

Rad. int. : Racionales.

RATIONNEL, D. *Vernünftig, rational ;* E. *Rational ;* I. *Razionale.*

A. Qui appartient à la raison, ou qui lui est conforme, en particulier aux sens **B, C** ou **D.** « Principes rationnels. » Voir *Principes**. — « Was vernünftig ist, das ist wirklich ; und was wirklich ist, das ist vernünftig[2]. » Hegel, *Rechtsphil.*, Vorrede.

Substantivement : « Le rationnel. » (Titre de l'ouvrage de G. Milhaud, 1898.)

B. En particulier, qui est logique et conforme à une bonne méthode. « Telle est donc la distribution rationnelle des principales branches de la science générale des corps bruts. » Aug. Comte, *Cours*, 2e leçon. « C'est la science mathématique qui doit constituer le véritable point de départ de toute éducation rationnelle. » *Ibid.*, ad fin.

C. *Nombre rationnel*, celui qui peut être mis sous la forme d'un rapport entre deux nombres entiers.

D. *Mécanique rationnelle*, ensemble de toutes les questions de mécanique qui sont traitées par une méthode purement déductive à partir des notions de masse, de force, de liaison et d'inertie.

REMARQUE

Cournot oppose volontiers l'ordre *logique*, qui contraint l'assentiment sans montrer les vraies raisons des choses, à l'ordre *rationnel*, qui rattache les vérités à leur principe naturel, et qui, par suite, éclaire l'esprit (*Essai*, ch. ii et xvi). L'ordre logique, selon lui, est toujours linéaire et discursif ; l'ordre rationnel, synthétique et intuitif. — Cf. ci-dessus, *Raison**, Critique.

Rad. int. : **A. C. D.** Racional ; **B.** Logikal.

RAVISSEMENT, L. *Raptus ;* D. *Entzückung ;* E. *Rapture ;* I. *Rapimento.*

A. Au propre, dans le langage de la mystique, état supérieur à l'extase*, et qui est considéré comme ne se produisant que dans des cas très rares. (Saint Paul, sainte Thérèse, etc. Voir, par exemple, l'analyse du ravissement chez sainte Thérèse dans Delacroix, *Études d'histoire et de psychologie du mysticisme*, ch. ii.)

B. Dans le langage courant, particulièrement en matière esthétique, se dit par hyperbole d'un état de très vif plaisir remplissant l'esprit et lui donnant une impression de complète satisfaction.

Rad. int. : Ravis.

1. « Une nouvelle secte a grandi parmi eux (les Presbytériens et les Indépendants) ; ce sont les Rationalistes. Ce que leur raison leur dicte en ce qui concerne l'Église et l'État est tenu pour bon, jusqu'à ce qu'ils soient convaincus qu'il y a mieux. » — 2. « Tout ce qui est rationnel est réel ; et tout ce qui est réel est rationnel. » (*Philosophie du Droit*, Préface.) — Sur la question de savoir ce qu'il faut entendre, dans cette formule, par *réel (wirklich)*, voir R. Berthelot, Sur la liberté, la nécessité et la finalité chez Hegel, *Bulletin* de la Soc. franç. de philosophie, avril 1907 (séance du 31 janvier).

RÉACTION, D. *Reaktion, Gegenwirkung ;* E. *Reaction ;* I. *Reazione.*

Sens général. Action en retour.

A. Action d'un être provoquée par une action qu'il subit.

Spécialement, en Physiol. et Psychol., action de l'organisme en réponse à une excitation. — Ne se dit en général que des actions extérieurement perceptibles, affectant les fonctions de relation de l'être considéré ; mais on doit théoriquement, semble-t-il, faire entrer dans l'idée de réaction tous les effets prochains déterminés par un stimulus, même s'ils ne sont pas apparents (par exemple les sécrétions internes ou même les inhibitions) et n'en exclure que les modifications des centres nerveux immédiatement produites par l'excitation.

Temps de réaction (D. *Reaktionszeit ;* E. *Reaction time ;* I. *Tempo di reazione*) : durée qui sépare l'excitation de la réaction.

Psychologie de réaction, voir *Psychologie*, **A***.

B. Effet d'une action qui a pour résultat de modifier l'agent même qui la produit. « L'égalité de l'action et de la réaction. »

C. Spécialement, Psych. et surtout Sociol. Action par laquelle un être qui s'est modifié en un certain sens, se modifie de nouveau en sens inverse par un sentiment plus ou moins conscient, plus ou moins justifié, d'avoir dépassé la juste mesure. « Anyone who contemplates the average sweep of human progress, may feel tolerably certain that this violent reaction will be followed by a re-reaction[1]. » H. Spencer, *Justice*, § 33. Par suite (quand il s'agit de sociétés, et en parlant de ceux par qui s'effectue ce mouvement en arrière), effort dirigé contre un état de choses existant, en vue de restaurer un état plus ancien.

Rad. int. : Reakt. — Voir les observations sur *Récurrence**.

RÉALISME, D. *Realismus ;* E. *Realism ;* I. *Realismo.*

A. Doctrine platonicienne, d'après laquelle les *Idées** sont plus réelles que les êtres individuels et sensibles, qui n'en sont que le reflet et l'image.

B. Par suite, au moyen âge, doctrine d'après laquelle les Universaux* existent indépendamment des choses dans lesquelles ils se manifestent. S'oppose

1. « Quiconque contemple la courbe moyenne du progrès humain, se sentira presque sûr que cette violente réaction (contre l'*a priori*) sera suivie par une re-réaction. »

Sur **Réaction.** — M. **Mentré** pense qu'on pourrait employer *récurrence* pour réaction au sens **C.** Mais *réaction* est beaucoup plus spécial que récurrence, et d'ailleurs consacré par l'usage : pourrait-on parler de la « récurrence » contre le rationalisme scientifique, à propos de Balfour et de Brunetière ? Récurrence, au sens **A**, est un genre, dont réaction, au sens **B** ou **C**, est une espèce. — Voir plus loin l'analyse de cette idée.

Sur **Réalisme.** — Article complété d'après les indications de **J. Lachelier, d'Emmanuel Leroux,** de M. **C. Ranzoli,** et de **I. Benrubi.**

Il me paraît incontestable que l'*être est autre chose que la pensée*, et cela en plusieurs sens. D'abord le sensible, le donné, est autre que les abstractions, les notions, les lois, dans lesquelles notre entendement les résout. Ensuite, tout ce qui est objet de la pensée est autre que l'acte même de la pensée, et la pensée ne saurait le tirer d'elle-même. Mais c'est parce que la pensée n'est pas ce qu'elle voudrait et devrait être, c'est-à-dire intuitive. Car si elle était intuitive, son objet ne lui serait pas extérieur, mais immanent ; ou plutôt les deux ne seraient ensemble qu'une seule et même idée, ou vérité. **(J. Lachelier.)**

Je définirais plutôt le sens **D** en disant que le réalisme est, dans ce cas, l'indé-

soit au *nominalisme***, soit au *conceptualisme***, mais à deux points de vue différents.

C. Doctrine d'après laquelle l'être est indépendant de la connaissance *actuelle* que peuvent en prendre les sujets conscients ; *esse* n'est pas équivalent à *percipi*, même au sens le plus large qu'on puisse donner à ce mot.

D. Doctrine d'après laquelle l'être est, *en nature*, autre chose que la pensée, et ne peut ni être tiré de la pensée, ni s'exprimer d'une façon exhaustive en termes logiques.

« L'idéalisme de Kant... est un dualisme qui, sous le nom de *matière* et de *forme*, de *sensibilité* et d'*entendement*, laisse toujours subsister l'ancienne opposition de l'objet et du sujet. — C'est ce reste de dualisme, de réalisme, conservé dans la philosophie de Kant, qui explique les destinées ultérieures de la philosophie allemande. » Paul JANET, *Traité de philosophie*, 4e éd., p. 812. — « L'idéalisme matérialiste... ne représente que la surface des choses ; la véritable philosophie de la nature est un réalisme spiritualiste, aux yeux duquel tout être est une force, et toute force une pensée qui tend à une conscience de plus en plus complète d'elle-même. » J. LACHELIER, *Du fondement de l'induction*, ad finem.

Plus radicalement encore, doctrine d'après laquelle le réel s'oppose à l'intelligible et implique une part d' « irrationalité ». Voir MEYERSON, *Identité et réalité*, not. chap. IX et XI ; LALANDE, *La Dissolution*, § 136.

E. Par une synthèse des sens **A, B** et **C,** on appelle *réalisme*, chez les mathématiciens contemporains, l'opinion d'après laquelle les formes et les vérités mathématiques ne sont pas créées par le savant, mais découvertes par lui. « Je crois que les nombres et les fonctions de l'analyse ne sont pas le produit arbitraire de notre esprit ; je pense qu'ils existent en dehors de nous avec le même caractère de nécessité que les choses de la réalité objective, et que nous les rencontrons ou les découvrons, ou les étudions, comme les physiciens, les chimistes et les zoologistes. » HERMITE, *Correspondance avec Stieltjes*, II, 398.

Cf. *Polyréalisme**.

F. Doctrine d'après laquelle la pensée individuelle, dans l'acte de connaissance, saisit par une intuition directe le non-moi, en tant que distinct du moi. Le « réalisme naturel » de HAMILTON (*Lectures*, I, 290).

G. ESTH. 1° Doctrine qui veut que l'art ne cherche jamais à idéaliser le réel, à faire « mieux que nature », mais seulement à exprimer les caractères effectifs essentiels de ce qui est ;

2° Moins proprement, synonyme de *naturalisme** **C** : tendance artistique à représenter surtout dans l'homme le côté par où il relève de la nature, au sens **C** ou **G.** — Voir *Idéalisme*, **B.**

H. Sens de la réalité (par opposition au verbalisme, à l'abus des abstractions, ou encore à la chimère). « C'est cette pensée, d'un réalisme si précis, qu'on trouve au fond de la théorie, en apparence formelle et subtile, de la *volonté générale.* » G. BEAULAVON, *Introduction* à l'édition du *Contrat Social*, p. 60. — Ce sens est récent.

CRITIQUE

Ce terme participe à l'indétermination du mot *idéalisme**, auquel il s'oppose. Voir la Critique et les Observations sur ce mot. On remarquera, de plus, l'échange de sens qui s'est produit entre ces deux termes, *idéalisme* s'appliquant aujourd'hui à la doctrine suivant laquelle les Idées (au sens platonicien) sont avant les choses et leur servent de fondement.

Même limité aux sens **C et D,** le mot reste si vague que les philosophes y ont ajouté les épithètes les plus variées pour rappeler conventionnellement le sens spécial qu'ils donnaient à ce mot, ou pour marquer celui qu'ils lui attribuaient en parlant d'un adversaire : *réalisme transcendental* (désignation par Kant du point de vue dogmatique d'après lequel le temps, l'espace, les phénomènes perçus sont des choses en soi ; il y oppose son propre point de vue sous le nom de *réalisme empirique*, impliquant un *idéalisme transcendental* (*Kritik der reinen Vernunft*, A, p. 369 ; cf. A. 490 ; B. 519). Il appelle aussi ce réalisme empirique *réalisme critique* ou *réalisme formel* (voir MELLIN, *Wört. der kritischen philos.*, sub v°). D'autre part, cette même expression de *réalisme transcendental* est employée par HARTMANN pour signifier que la représentation est inséparable de l'idée d'une cause indépendante de la volonté du sujet (*Grundprobl. der Erkenntnistheorie*, p. 119). — *Réalisme*

pendance de l'être à l'égard de la nécessité logique, et non de la pensée tout court. Les empiristes sont toujours réalistes au sens **D,** ainsi défini ; les rationalistes le sont d'ordinaire au sens **C** (p. ex. Platon, Spinoza, Couturat, Russell). Ces deux thèses me semblent presque opposées l'une à l'autre. A coup sûr on peut les exclure toutes deux, comme Hamelin et peut-être, au fond, Leibniz. Mais on ne peut les admettre simultanément, ce me semble, qu'au prix d'un agnosticisme assez accentué. — D'autre part l'indépendance de l'être à l'égard de la connaissance consciente peut être affirmée en deux sens qu'il me semblerait utile de distinguer : 1° l'être existe en dehors de la connaissance ; 2° l'être n'est pas modifié par la connaissance. On peut admettre la première thèse tout en repoussant la seconde. Telle paraît être, par exemple, l'attitude adoptée par Dewey. En pareil cas, a-t-on le droit de s'intituler *réaliste*, comme il le fait ? Peut-être. Du moins l'on s'oppose bien alors à l'idéalisme. **(E. Leroux.)** — Tel est aussi le cas du « Réalisme transfiguré » que professe Spencer. En ce sens, le réalisme est donc caractérisé par la première de ces deux thèses. **(A. L.)**

Il y a lieu de mentionner, comme le type le mieux caractérisé du sens **D,** la philosophie d'Aristote, et le « réalisme » scolastique qui en dérive, non pas en ce qui touche aux universaux, mais en ce qui concerne la nature de la connaissance et du connu. **(G. Davy.)**

Deux textes de M. Gilson que nous citons ci-dessous nous paraissent caractériser très nettement ce réalisme : « La plus grande différence entre le réaliste et l'idéaliste est que l'idéaliste *pense* et que le réaliste *connaît.* Pour le réaliste, penser, c'est seulement ordonner des connaissances ou réfléchir sur leur contenu ; jamais il n'aurait l'idée de faire de la pensée le point de départ de sa réflexion, parce qu'une pensée n'est pour lui possible que là où il y a d'abord des connaissances. Or l'idéaliste, du fait qu'il va de la pensée aux choses, ne peut savoir si ce dont il part correspond ou non à un objet ; lorsqu'il demande au réaliste comment rejoindre l'objet en partant de la pensée, ce dernier doit donc s'empresser de répondre qu'on ne le peut pas, et que c'est même la principale raison pour ne pas être idéaliste, car le réalisme part de la connaissance, c'est-à-dire d'un acte de l'intellect qui consiste essentiellement à saisir un objet. » *Le réalisme méthodique*, p. 88.

« Pour retrouver un réalisme pur, il faut évidemment aller jusqu'au point où le réalisme physique et le réalisme métaphysique se rejoignent dans l'unité substantielle de l'homme. Au faux sujet connaissant du P. Gredt, il faut substituer le *conjunctum*, seul vrai sujet connaissant. Prendre cette décision radicale, c'est aussi prendre pour accordée l'existence du corps humain. » ID., *Réalisme thomiste et critique de la connaissance*, p. 194. « Le problème du jugement d'existence... se réduit à décrire l'acte complexe par lequel l'homme appréhende l'existence que son intellect conçoit, mais ne perçoit pas, et que sa sensibilité perçoit, mais ne conçoit pas. » *Ibid.*, p. 204.

naturel (Hamilton), voir *Présentationnisme** ; — *Réalisme critique* (Wundt, au sens de réalisme philosophique, et non pas naïf) ; — *Réalisme hypothétique* (Hodgson) ; — *Réalisme raisonné* (Lewes), etc.

On trouvera l'énumération, la définition et la critique de beaucoup d'étiquettes de ce genre dans C. Ranzoli, *Il linguaggio dei filosofi*, p. 87-104. Les seules qui soient usuelles en français paraissent être :

Réalisme naïf (D. *Naiver Realismus ;* E. *Crude realism ;* I. *Realismo volgare* ou *ingenuo*). Croyance du sens commun qui admet, sans critique, l'existence d'un monde d'objets matériels et de sujets conscients, avec lesquels la connaissance est dans un rapport mal défini, conçu soit comme la saisie directe de choses ou d'êtres différents du sujet, soit comme un rapport analogue à celui d'un portrait et de son modèle. On y oppose le réalisme *spéculatif* ou *philosophique*.

Réalisme transfiguré (E. *Transfigurated realism*, Spencer ; voir *Principles of Psychology*, VII, ch. xix). Doctrine d'après laquelle il existe, outre les représentations individuelles, un *inconnaissable** tel qu'à toute modalité du monde perceptible correspond une modalité déterminée de ce réel, mais sans aucune ressemblance entre l'un et l'autre. (Voir *Agnosticisme*, *Inconnaissable*.)

Rad. int. : Realism.

RÉALITÉ, D. *Realität*, *Wirklichkeit ;* E. *Reality* (souvent, au sens **A,** *actuality*, *actualness ;* voir les Observations sur *Réel**) ; I. *Realità*.

A. Caractère de ce qui est réel*, à l'un quelconque des sens de ce mot. « Quel dommage que nous ne puissions... donner rendez-vous à ceux d'entre nous qui seront morts pour qu'ils viennent nous rendre compte de la réalité des choses de l'autre vie ! » Renan, *Dialog. philos.*, III, 148.

B. Ce qui est réel, soit qu'on le considère dans un de ses éléments (*une réalité*), soit qu'on le considère dans son ensemble (*la* réaltté). « Quand on accorderait que certaines natures apparentes, qui nous font donner des noms, n'ont rien d'intérieur commun, nos définitions ne laisseraient pas d'être fondées dans les espèces réelles : car les phénomènes mêmes sont des réalités. » Leibniz, *Nouv. Essais*, III, vi, 13. Schiller, *Studies in Humanism*, ch. xix : « The making of Reality[1]. »

CRITIQUE

Voir *réel** et cf. *Polyréalisme**.
Rad. int. : **A.** Reales ; **B.** Realaj.

« RÉCEPTION » (et les termes qui en dérivent : *photo-réception*, *tango-réception*, etc.). Termes employés par certains partisans de la psychologie de réaction pour désigner, en écartant toute idée d'état conscient, l'action exercée sur un être vivant par un stimulus sensoriel : lumière, contact, etc. — Voir H. Piéron, *Psychologie zoologique*, dans le *Traité de Psychologie* de G. Dumas, tome II, p. 636 et suivantes (avec les références).

RÉCEPTIVITÉ, D. *Rezeptivität*, *Empfänglichkeit ;* E. *Receptivity ;* I. *Recettività*.

A. Au sens général, passivité*.

B. *Spécialement*, chez Kant : « Das Vermögen die Vorstellungen zu empfangen (die Receptivität der Eindrücke) », opposé à la faculté « durch diese Vorstellungen einen Gegenstand zu erkennen (Spontaneität der Begriffe)[2] ». *Krit. der reinen Vernunft*, A. 50, B. 74. (Début de la logique transcendentale.)

C. *État de réceptivité*, état dans lequel un être subit plus facilement l'influence d'un agent extérieur : suggestion, germe morbide, etc.

Rad. int. : Recev.

1. « Comment on fait la réalité. » — 2. « La faculté de recevoir des représentations (réceptivité des impressions) ; la faculté de connaître un objet au moyen de ces représentations (spontanéité des concepts). »

RÉCIPROCITÉ, D. *Wechselseitigkeit*, *Wechselwirkung ;* E. *Reciprocity ;* I. *Reciprocità*.

A. Caractère de ce qui est *réciproque**.

B. Spécialement : titre souvent donné à l'une des catégories de la relation, dans la classification de Kant, celle qu'il désigne par la formule : « Kategorie der Gemeinschaft (Wechselwirkung zwischen dem Handelnden und Leidenden) », c'est-à-dire, mot à mot : « Catégorie de la communauté (action réciproque entre l'agent et le patient). »

Rad. int. : Reciprokes.

1. RECIPROQUE, adj. D. *Wechsel...*, *Wechselseitig ;* E. *Reciprocal ;* I. *Reciproco*.

Se dit de toute action ou de toute relation qui, étant donnés les deux termes **A** et **B**, s'exerce ou subsiste à la fois dans le sens de **A** à **B** et dans celui de **B** à **A**. « Le comprenant et le compris sont quelquefois égaux, comme il arrive dans les propositions réciproques. » Leibniz, *Nouv. Essais*, IV, ch. xvii, § 8.

Rad. int. : Reciprok.

2. RÉCIPROQUE, subst. D. *Reziprok ;* E. *Reciprocal*, *Converse ;* I. *Reciproca*.

A. Proprement, la réciproque d'une proposition $a \supset b$ est $b \supset a$. La converse d'une universelle négative est donc sa réciproque ; mais la converse d'une universelle affirmative ne l'est pas ; et même généralement, dans ce cas, la réciproque n'est pas vraie.

Il est donc préférable, même lorsque la conversion simple est possible, de ne pas donner à la converse le nom de réciproque.

Il faut également distinguer la réciproque d'une relation aRb, qui est bRa ; et sa converse $bR^c a$ (R^c étant la relation telle que $aRb \supset bR^c a$).

B. En mathématique, on donne à ce mot un sens plus large : « On nomme réciproque d'une proposition une deuxième proposition où la conclusion est formée, totalement *ou partiellement*, avec l'hypothèse de la première, et inversement. » Hadamard, *Leçons de géométrie*, I, Introd., § 4.

L'adverbe *réciproquement* est très employé dans ce sens large.

Rad. int. : Reciprok.

RÉCOGNITION, D. *Rekognition ;* E. *Recognition* (très usuel, a quelquefois aussi le sens de *reconnaissance*-**A**) ; I. *Ricognizione* (Id.).

A. Acte de l'esprit par lequel une représentation est subsumée sous un concept (par exemple une lumière subite est reconnue pour un éclair). Cf. *Reconnaître**, **B.** — « Die Synthesis der Recognition im Begriffe » est, selon Kant, l'une des trois fonctions synthétiques fondamentales de la pensée (les deux autres étant l'appréhension des représentations dans l'intuition et leur reproduction dans l'imagination). *Krit. der reinen Vern.*, A., 100 et suiv. — « One division of an earlier work... was devoted to showing that all intellectual operations are ultimately decom-

Sur **Réciproque.** — *Réciproque* a signifié autrefois *inverse* au sens de « en raison inverse ». Pascal, dans le *Traité de l'Équilibre des liqueurs*, avait écrit : « Ces liqueurs ont leur hauteurs proportionnées à leurs poids. » Bossut, éditant le texte en 1779, a corrigé : « *réciproquement* proportionnelles à leurs poids ». **(L. Brunschvicg.)** — L'abbé Nollet dit de même : « Deux poids inégaux [appliqués sur un levier] y exercent l'un contre l'autre des forces égales quand leurs distances au point d'appui sont réciproquement comme les masses. » *Leçons de Physique* (1769), III, 19. « En raison réciproque de leurs densités... » *Ibid.*, II, 392. — De là vient peut-être l'erreur, fréquente dans le langage populaire, qui consiste à dire « réciproque » au lieu de « respectif ». **(A. L.)**

posable into recognitions of likeness and unlikeness[1]. » H. SPENCER, *Princ. of Ethics*, II, 263.

Ce terme est peu usité en français.

B. *Acte récognitif* se dit, en style juridique, d'un acte par lequel on reconnaît (au sens **C**) l'existence d'une obligation, d'un contrat, etc. (P. ex. *Code civil*, 1337.)

Rad. int. : Rekognosk.

RECONNAISSANCE, D. **A.** *Erkennen, Wiedererkennen ;* **B.** *Erkennen. Anerkennen ;* **C.** *Dankbarkeit ;* — E. **A.** *Recognition, recognizance ;* **B.** *Acknowledgment ;* **C.** *Thankfulness ;* — I, *Riconoscenza, ricognizione* (au sens technique de la psychologie, *Riconoscimento*).

A. Acte de *reconnaître*, au sens **A.** — On distingue en particulier, dans la mémoire, la reproduction, la reconnaissance et la localisation du souvenir.

B. Acte de reconnaître, au sens **C.** « La reconnaissance d'une vérité, d'un droit, d'une obligation. » Voir *Récognition*, **B.**

C. Gratitude.

Rad. int. : **A.** Rikonoc ; **B.** Agnosk ; **C.** Gratitud.

1. « Une des divisions d'un ouvrage précédent... était consacrée à montrer que toutes les opérations intellectuelles sont, en dernière analyse, décomposables en recognitions de ressemblance et de dissemblance. »

RECONNAÎTRE, D. *Erkennen ;* spécialement, au sens **A,** *Wiedererkennen ;* **C.** *Anerkennen ;* — E. *To recognize ;* spécialement **A.** *To know (again) ;* **B.** *To acknowledge ;* **C.** *To acknowledge ; to own, to allow ;* — I. *Riconoscere.*

A. Juger qu'un objet de pensée, actuellement présent, nous a déjà été connu antérieurement. (*Reconnaître*, en ce sens, n'implique pas le souvenir des circonstances antérieures où nous avons déjà connu ce dont il s'agit.)

B. Subsumer un objet de pensée sous une idée générale. Cf. *Recognition.* On dit, en ce sens, « reconnaître pour tel ».

C. Admettre (une opinion, la réalité d'un fait, etc.).

REMARQUE

« Reconnaître quelqu'un » au sens ordinaire du mot, s'entend plutôt au sens **B** qu'au sens **A** ; car, c'est non seulement juger que la personne a été déjà connue, mais dire qui elle est, donc subsumer l'image sous un nom et sous une idée qui jouent un rôle analogue à celui du concept.

Rad. int. : **A.** Rikonoc ; **B.** Rekonoc ; **C.** Agnosk.

RECONSTRUCTIVE (Méthode). — Ensemble défini d'opérations, par lesquelles on remonte de documents ou d'indices actuellement donnés à des

Sur **Reconnaissance.** — La reconnaissance est un des phénomènes psychologiques les plus communs, mais des plus obscurs et des plus difficiles à analyser, parce que la différence entre ce qui semble nouveau et ce qui apparaît comme connu est une donnée simple et immédiate. Au point de vue physiologique, on peut admettre qu'une impression qui se répète détermine un dérangement moléculaire cortical localisé, de sorte que la reconnaissance correspondrait à la facilité avec laquelle ce dérangement se produit quand l'impression se répète, facilité qui serait due elle-même aux traces laissées par les dérangements précédents. Au point de vue psychologique on peut admettre une comparaison et un rapport d'identité entre un état actuel ou sensation, et un état qui a été actuel dans le passé, ou représentation. Cette représentation est appelée par Höffding représentation implicite ; la reconnaissance serait donc une mémoire implicite, puisque l'objet du souvenir ne se présente pas à la conscience comme une représentation libre. Cf. HÖFFDING, *Psychologie*, trad. fr., 1900, p. 156, 399. BALDWIN, *Mental development*, 1898, chap. IV, § 3. **(C. Ranzoli.)**

faits antérieurs dont ils prouvent l'existence, ou du moins qu'ils rendent probables. Elle présente son type le plus achevé dans la méthode historique, telle qu'elle a été exposée, sous des formes un peu différentes, par BERNHEIM, *Lehrbuch der historischen Methode* et par LANGLOIS et SEIGNOBOS, *Introduction aux études historiques.* Mais elle intervient également dans la géologie, la paléontologie, la jurisprudence, l'instruction criminelle, etc. C'est même du point de vue juridique qu'elle a été systématiquement étudiée par Antonio DELLEPIANE, professeur à la Faculté de Buenos-Aires (Cours professé en 1913 et traduit en français, par E. CHAUFFARD, sous le titre *Les Sciences et la méthode reconstructive*, 1915).

RÉCURRENCE, D. *Rekurrenz ;* E. *Recurrency ;* I. *Ricorrenza.*

A. Caractère de ce qui se répète : « Accès récurrent. » — Particulièrement, retour périodique : « L'héraclitéisme bergsonien est de nature contraire à l'essence récurrente du rythme. » R. BAYER, L'Esthétique de Bergson, *Revue philosophique*, mars 1941, p. 168. Le rythme esthétique « s'oppose à la conscience vécue comme la *récurrence* au mobilisme. » *Ibid.*, 169.

B. Caractère d'un processus, réel ou logique, qui revient sur lui-même. « Sensibilité récurrente » : sensibilité des racines antérieures de la moelle (racines motrices, où par conséquent l'action sensitive se produit en sens inverse de l'action propre à ces nerfs). Voir Claude BERNARD, *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, 3e partie, ch. II, § 1.

En particulier, réaction d'un fait sur ses causes, de l'idée d'un fait sur ce fait, etc. « La science sociale... contribue à modifier son objet... ; la connaissance et la réalité s'entraînent mutuellement ici dans leur mouvement l'une vers l'autre... C'est ce que nous appellerons la *récurrence* de l'action et de la connaissance sociale. » BELOT, *Études de morale positive*, 117-118. Et, en note, après avoir rappelé l'usage fait par Delbœuf de ce terme : « Nous ne trouvons pas de meilleure expression que celle de *récurrence* pour exprimer le rapport de *réaction sur soi-même*, que nous allons constater dans les choses sociales. »

C. Propriété logique consistant en

Sur **Récurrence.** — Le sens **B** de ce mot ne se confond-il pas avec le sens **A** de *réaction ?* — Il faudrait en tout cas distinguer nettement deux choses : le choc en retour sur le patient et le choc en retour sur l'agent lui-même : 1° A agit sur B et réciproquement B agit sur A (par suite de l'action de A) ; 2° A agit, et sa propre action réagit sur lui-même (cf. *Réaction* **C**). Ne conviendrait-il pas de réserver le mot réaction pour le premier sens, et celui de récurrence pour le second ? Ces deux modes de réaction peuvent d'ailleurs s'ajouter l'un à l'autre. **(F. Mentré.)**

La distinction est excellente et nous l'avons introduite dans le texte même de l'article *Réaction ;* mais la spécialisation des termes qu'on propose pour la représenter me paraît impossible à réaliser. Au sens **A,** réaction est un terme extrêmement général (comme le montre la fin même de la note ci-dessus), qui comprend comme un cas particulier la « récurrence » matérielle (j'entends ici matérielle par opposition à formelle ou logique), c'est-à-dire le fait qu'une action exercée par un agent sur un patient a pour effet de modifier cet agent lui-même. Mais d'autre part, quand on entend réaction au sens **C** (réaction de Socrate contre la physique ionienne, réaction du XVIIIe siècle contre l'*a priori* cartésien, etc.), ce sens, à son tour, serait un cas particulier de cette même « récurrence » matérielle ; et il n'est pas possible de retirer à ce mot un emploi si fortement consacré par l'usage, même en dehors de la philosophie. Tout ce que l'on peut faire est donc de

ce qu'un énoncé, pris en bloc, est lui-même une des valeurs possibles d'une des variables qui y sont contenues.

« Nous appelons *jugement récurrent* celui qui peut être à lui-même son propre objet. » DELBŒUF, *Logique algorithmique*, 3e partie, § 7.

Il en cite comme exemple : « On doit et l'on peut démontrer toute vérité » (jugement sans vice formel à cet égard, que par ailleurs il soit vrai ou faux) ; « on ne peut pas démontrer toute vérité » (id.) ; « il n'y a pas de règle sans exception » (nécessairement faux) ; « tout est vrai ; tout est faux » (id.) ; « la vérité est relative aux temps et aux lieux » (équivoque).

D. *Raisonnement par récurrence.* — « Démonstration par récurrence : on établit d'abord un théorème pour $n=1$; on montre ensuite que s'il est vrai de $n-1$, il est vrai de n, et on en conclut qu'il est vrai pour tous les nombres entiers. » H. POINCARÉ, *La science et l'hypothèse*, p. 19.

Rad. int. : **C. D.** Rekurenc. — Voir aux Observations.

« RÉDUCTEUR », terme souvent employé, à l'exemple de TAINE, par les psychologues français modernes, pour désigner un phénomène psychologique qui empêche une image de paraître réelle (comme il admet qu'elle le paraîtrait toujours si rien d'autre ne s'y opposait). Le « réducteur » consiste habituellement en une « image antagoniste » ; mais il peut être un souvenir, un raisonnement, etc. *De l'Intelligence*, I, livre II, ch. I : « Nature et réducteurs de l'image. »

Rad. int. : Reduktil.

RÉDUCTION, D. *Reduktion* (cf. *réduire**) ; E. *Reduction ;* I. *Riduzione.*

A. Action de réduire, au sens **A.**

---

proposer une série de radicaux internationaux distinguant avec netteté ces différentes acceptions, par exemple :

Au sens général : Reakt.

Action en retour d'un agent (comprenant les sens chimiques et physiologiques) : Reakci.

Action en retour sur l'agent : Revenag.

Action en sens inverse : Kontrag.

Action circulaire : Rondag.

Au sens logique. — Les cas cités comme exemples par Delbœuf me paraissent n'être pas tous de même nature. Quand je dis : « Il n'y a pas de règle sans exception », la généralité absolue de cet énoncé, n'est pas du tout de même ordre que la généralité relative des lois ou règles que je dis être sujettes à exception. La première est d'ordre formel, la seconde d'ordre matériel : il n'y a donc là aucune contradiction. — Quand je dis *mentior* (ou plus exactement ψεύδομαι, j'affirme le faux, intérieurement ou extérieurement, de bonne ou de mauvaise foi), il n'y a là non plus aucune contradiction interne. Cela signifie : ce que je viens d'affirmer à l'instant, touchant un objet quelconque, n'était pas vrai ; et j'affirme comme vrai que cela n'était pas vrai, ce qui n'a rien de contradictoire. Mais si je m'aperçois ensuite que ma première affirmation était vraie, j'affirmerai, toujours comme vrai, que je me trompais en croyant que je m'étais trompé. Mes affirmations pourront ainsi se succéder à l'infini, chacune donnant tort à la précédente, mais sans jamais se contredire elle-même. **(J. Lachelier.)**

Toute théorie de la connaissance est récurrente, et c'est là un moyen très simple de se débarrasser de beaucoup d'entre elles — peut-être de toutes. **(M. Marsal.)**

« L'analyse n'est donc autre chose qu'une méthode de *réduction.* » DUHAMEL, *Des méthodes dans les sciences de raisonnement*, I, ch. V, § 25. On dit aussi, en ce sens, *régression**.

En LOGIQUE la *réduction* est plus spécialement l'opération par laquelle on ramène un syllogisme de la seconde, de la troisième (ou de la quatrième) figure à l'une des quatre formes fondamentales de la première : Barbara, Celarent, Darii, Ferio.

B. Action de réduire, au sens **B ;** résultat de cette action. « La réduction du nombre des axiomes. »

Rad. int. : **A.** Redukt ; **B.** Diminut.

Réduction à l'absurde, raisonnement qui conduit à rejeter une proposition en faisant voir qu'elle impliquerait une conséquence notoirement fausse. Voir *Absurde**.

REMARQUE

Ne pas confondre la *réduction* à l'absurde avec la *preuve* par l'absurde, opération par laquelle on montre qu'une proposition est vraie en montrant, comme ci-dessus, que sa contradictoire est fausse.

Voir *apagogique**.

Rad. int. : Apagog.

RÉDUIRE, D. *Reduzieren* dans tous les sens (**A.** *Verwandeln ;* **B.** *Vermindern, ermässigen ;* **C.** *Nötigen*) ; — E. *To reduce* (**A. C.** *To drive*) ; — I. *Ridurre.*

A. Transformer une donnée, ou un énoncé pour les amener, soit à une forme logiquement plus intéressante ou plus utilisable : « Réduire une proposition à l'absurde ; réduire des fractions au même dénominateur » ; — soit à une forme plus condensée, plus simple, ou plus élémentaire : « Réduire une doctrine à ses points essentiels ; réduire le son et la couleur à des modes du mouvement. »

B. Diminuer, rendre moins important ou moins étendu : « Réduire sa thèse à soutenir que... »

C. Contraindre.

CRITIQUE

Les sens de ce mot sont souvent mêlés. Dans l'idée de « réduire à l'absurde », par exemple, il se mêle quelque chose du sens **C** : c'est non seulement transformer l'énoncé, par déduction, en une proposition évidemment fausse, mais aussi contraindre celui qui la soutenait à s'avouer vaincu, l'enfermer dans une impasse. Lorsqu'on parle de *réduire* un fait à certains éléments, il s'y mêle tantôt l'idée d'une restriction et d'un appauvrissement regrettables, qui en laissent perdre les caractères essentiels, tantôt au contraire l'idée d'une simplification utile et légitime, qui dégage ce qu'il y a en lui de plus important. Ainsi, dans la formule souvent employée par CONDILLAC : « L'art de raisonner se réduit à une langue bien faite » (not. *Logique*, **II**, 5), il y a à la fois l'idée d'une équivalence logique et celle d'un retour aux éléments primitifs et fondamentaux, retour qui corrige les obscurités et les complications ultérieures.

On ne saurait empêcher les discussions philosophiques d'utiliser ces associations favorables ou péjoratives ; mais il est utile d'en prendre conscience pour ne pas céder involontairement aux suggestions qu'elles font naître.

Rad. int. : **A.** Redukt ; **B.** Diminut.

RÉDINTÉGRATION, D. *Redintegration, Wiederherstellung ;* E. *Redintegration ;* I. *Reintegrazione.*

Terme créé par HAMILTON, pour désigner le phénomène mental qui consiste en ce qu'autour d'un élément de notre vie psychologique antérieure, quand il vient à se reproduire, tout l'ensemble de l'état de conscience dont il faisait partie tend à se reproduire intégralement. On désigne souvent ce fait sous le nom de *loi de rédintégration* ou *loi de totalité.* Voir HAMILTON, *Dissert. on Reid*, p. 897 ; HÖFFDING, *Psychologie*, ch. V, B. 8 *c.*

Rad. int. : Redintegr.

RÉEL, D. *Wirklich, real* (voir Observations) ; E. *Real, actual ;* I. *Reale.* Qui est une chose ou qui concerne des choses.

A. Par opposition à l'apparent, à l'illusoire, au fictif : ce qui agit effectivement ; ce sur quoi l'on peut compter. « Un mérite réel. » — « Il y a deux choses dans ce mot de grâce suffisante : il y a le son qui n'est que du vent, et la chose qu'il signifie, qui est réelle et effective. » PASCAL, *Provinciales*, II, 10. « J'ouvris les yeux, doutant si l'aube était réelle. » SULLY-PRUDHOMME, *Un songe.*

B. Par opposition au *relatif**, et en particulier au phénoménal, en tant que celui-ci est conçu, soit comme une *relation* entre des termes substantiels, entre des choses et un esprit ; — soit aussi comme une *apparence* que revêtent les choses dans l'esprit. « Le mouvement est quelque chose de relatif... ; mais la force est quelque chose de réel et d'absolu. » LEIBNIZ, *Lettre à Arnauld*, éd. Janet, I, 614. « La matière est chose toute relative ; elle n'est pas réellement ce qui est. » RENAN, *Dial. phil.*, III, 141. — « Die transcendentale Materie aller Gegenstände, als Dinge an sich, die Sachheit, *Realität*[1]. » KANT, *Krit. der reinen Vern.* (Schematismus), A. 143 ; B. 182.

C. Dans l'ordre de la représentation, ce qui est actuel, donné :

1° Par opposition soit au *possible**, soit à l'*idéal* :* les choses telles qu'elles sont, non telles qu'elles pourraient être ou devraient être. « Tout ce qui est réel est imparfait. » COUSIN, *Du Vrai, du Beau et du Bien*, 8e leçon : De l'Art.

2° Par opposition à la forme de la connaissance, ce qui en constitue la matière ; soit à titre de contenu positif et non de simple privation : « Une réelle et positive idée de Dieu » (et non une « idée négative » comme celle du néant). DESCARTES, *Quatrième Méditation*, § 3 ; — soit à titre de donnée empirique : « Alle äussere Wahrnehmung also beweiset unmittelbar etwas Wirkliches im Raume oder ist vielmehr das Wirkliche selbst[1]. » *Ibid.* (Paralogism der Idealität) A. 374-375. Cf. *Ibid.*, B., Widerlegung des Idealismus. — « Die Materien... wodurch etwas existirendes im Raume oder der Zeit vorgestellt wird, d. i. das Reale der Empfindung als bloss subjektive Vorstellung[2]. » *Ibid.*, A. 166 ; B. 207. — « Sensatio [est] realitas phaenomenon. » *Ibid.*, A. 146 ; B. 186.

1. « La matière transcendentale de tous les objets en tant que choses en soi ; le fait d'être une chose, la Réalité. »

Sur **Réel.** — Voici un exemple qui me paraît assez frappant des paralogismes auxquels entraîne l'amphibolie des mots *réel* et *réalité.* Il est emprunté à la préface écrite par BRUNETIÈRE pour la traduction française de l'ouvrage de Balfour : *The foundations of belief.* Après avoir cité ces deux passages de M. PAYOT : « Ma science n'empêche point mon ignorance de la *réalité* d'être absolue... Langage symbolique, admirable système de signes, plus la science progresse, plus elle s'éloigne de la *réalité* pour s'enfoncer dans l'abstraction », il conclut : « Et moins, donc a-t-elle de titres, ajouterons-nous pour notre part, à gouverner la croyance, qui ne se repaît point d'abstractions, mais ne vit que de *réalités*, et qui tend à l'action. » (p. IX) — Il est visible que dans ces trois phrases, *réalité* est pris d'abord au sens **B** (choses en soi) ; puis dans le sens de représentation immédiate, de pure matière de la connaissance (**C**, 1° ; voir la Critique ci-dessus) ; et qu'enfin dans la réfutation il est entendu au sens **A** : ce qui est sérieux, solide ; sur ce quoi l'on peut compter dans l'action. — Une fausse opposition du même genre se retrouve quelques pages plus loin à propos de la « réalité » des qualités premières et secondes, et du monde du sens commun. **(A. L.)**

Les deux mots allemands *Wirklichkeit* et *Realität* peuvent à l'occasion s'opposer au lieu de faire double emploi ; par exemple chez LOTZE (*Mikrokosmus*, vol. III, livre IX, chap. II et III) : « So wie Ereignisse wirklich *geschehen*, obgleich sie nie *sind*, sowie das Licht wirklich glänzt, obgleich nie ausser dem Sinne der es empfindet, sowie die Macht des Geldes und die Wahrheit der mathematischen Gesetze wirklich gelten, obgleich jene ausser der Schätzung der Menschen, diese ausser der benannter Realen, auf das sie sich beziehen, nirgends sind ; ganz ebenso hat

D. Qui concerne les choses et non les personnes. « Droits réels. »

E. Qui concerne les choses, et non les mots. « Définition réelle », voir *Définition**. — « Pédagogie réelle. » — « Pensée réelle. » (Ces dernières expressions ne sont pas d'une bonne langue.)

CRITIQUE

Il y a, semble-t-il, dans l'usage des mots *réel*, *réalité*, deux grands concepts primitivement distincts, mais aujourd'hui mêlés si étroitement qu'on n'en peut le plus souvent faire le départ :

1° Un sens qui se rattache à l'idée de chose* en tant qu'objet de pensée (quelque chose, *something*). C'est l'actuel, le donné ; il comprend toute la matière de la connaissance, tout ce qui est présent ou présenté. Les moindres modalités de la « représentation » en font partie au même titre que les plus fixes ou les plus importantes : « L'expérience seule nous dira quels sont les aspects ou fonctions de la *réalité* qui, scientifiquement, devront compter pour quelque chose et quels sont ceux qui, au point de vue de la science positive, ne devront compter pour rien. » H. BERGSON, *Essai sur les Données immédiates*, page 116. Ce sens est voisin de celui qu'ont les termes anglais *actual*, *actuality ;* ou des termes allemands *wirklich*, *Wirklichkeit* (quand ils sont pris dans leur sens propre ; car, là aussi, la pureté sémantique est bien rare). *Actuel* et *actualité* n'ayant plus guère en français qu'une valeur temporelle, *réel* et *réalité* ont hérité de ce sens, et il leur

1. « Toute perception extérieure prouve donc immédiatement quelque chose de réel dans l'espace, ou plutôt est ce réel même. » — 2. « La matière (de la connaissance) par laquelle est représenté quelque chose d'existant dans le temps et dans l'espace, c'est-à-dire le réel de la sensation, en tant que représentation simplement subjective. »

der Raum Wirklichkeit, obgleich er nicht ist, sondern stets erscheint. Denn Wirklichkeit... umfasst nicht nur das Sein des Seienden, sondern auch das Werden des Geschehenden, das Gelten von Beziehungen, das Scheinen des Erscheinenden ; verkehrt ist es nur, dem einen von diesen durchaus diejenige Art der Wirklichkeit geben zu wollen, die nur einem anderen zukommen kann[1]. » (497-498.) — « ... So ist Realität die besondere Art der Wirklichkeit, welche wir den Dingen als Ausgangs- und Zielpunkten des Geschehen beilegen oder für sie suchen. Diese Realität hat sich uns abhängig gezeigt von der Natur dessens, dem sie zukommen soll : sie ist das Dasein des Fürsichseienden[2]. » (535.) **(M. Drouin.)**

La spécification de sens indiqué par LOTZE est intéressante ; dans l'ensemble, elle est conforme à l'usage et à l'étymologie des mots, surtout en ce qui concerne *wirklich.* Mais elle n'a rien de consacré : on peut voir que KANT, dans les passages cités plus haut (*Réel*, **C**) emploie indifféremment « das Wirkliche im Raume », « das Reale der Empfindung », « Realitas phaenomenon ». **(A. L.)**

1. « De même que les événements *arrivent* effectivement *(wirklich)*, quoiqu'ils ne *soient* pas ; de même que la lumière brille effectivement, bien que ce ne soit pas en dehors du sens qui la perçoit ; de même que la puissance de l'argent et la vérité des lois mathématiques ont une valeur effective, bien qu'elles ne soient rien, la première en dehors de l'estimation des hommes, la seconde en dehors de ce qu'on nomme le réel *(Realen)* auquel elles se rapportent ; de même l'espace a une existence effective *(Wirklichkeit)*, quoiqu'il ne soit pas, mais que toujours il apparaisse. Car l'existence effective *(Wirklichkeit)* ... ne comprend pas seulement l'être de ce qui est, mais aussi le devenir de ce qui arrive, la valeur des relations, l'apparition de ce qui apparaît ; la seule erreur est de vouloir donner à l'une de ces espèces d'existence effective précisément le genre d'existence qui ne peut convenir qu'à un autre. » — 2. « Ainsi, la réalité *(Realität)* est ce genre particulier d'existence effective *(Wirklichkeit)*, que nous attribuons aux choses en tant qu'origine ou but du devenir ou que nous cherchons pour elles. Nous avons vu que cette réalité *(Realität)* dépendait de la nature de ce à quoi elle doit s'attribuer : elle est l'existence de ce qui est pour soi. »

appartient bien incontestablement, même dans la langue usuelle : « C'est une vision que la réalité. » MUSSET, *Nouvelles Poésies*, Idylle. Et un peu plus loin : « Quand la réalité ne serait qu'une image... »

2° Un sens qui se rattache également à l'idée de *chose**, mais au sens plein de ce mot : ce qui constitue un objet défini, logique, permanent, ayant une certaine autonomie ; ce qui présente un caractère d'efficacité, de valeur commune (ou du moins synnomique). Cette chose, ce réel peut être conçu comme entièrement phénoménal, comme immanent à la représentation. Et c'est même ainsi que le mot s'emploie le plus ordinairement : l'arc-en-ciel n'est pas un objet *réel ;* l'air en est un. Cf. MEYERSON, *Identité et réalité*, ch. XI et XII (notamment 2e éd., p. 421) : « Le savant... a créé en détruisant [la réalité du sens commun] ; et ce n'est qu'au profit de la réalité nouvelle qu'il a aboli l'ancienne. » Cette réalité phénoménale, *stricto sensu*, unit donc le sens d'actualité à celui de valeur logique et d'efficacité. C'est en ce sens que les pragmatistes ont admis que la réalité « se fait », qu'elle est fonction du sens commun, de la technique, de la science, de la philosophie ; p. ex. F. C. S. SCHILLER, *Studies in Humanism*, ch. XIX : « The making of reality. » Le réel construit s'oppose au réel donné. L'un est le *terminus a quo*, l'autre le *terminus ad quem*.

Les deux sens fondamentaux, à l'état d'isolement absolu, sont exceptionnels et presque choquants. *Réel*, en français, veut dire surtout véritable, authentique, sincère, solide ; c'est un terme laudatif, qui fait appel au jugement d'appréciation d'un esprit sérieux et normal ; et tout autour de ce centre, probablement secondaire, mais fortement constitué, rayonnent les divers sens de ce mot.

On ne saurait donc prendre trop de soin, quand on parle de *réalité*, pour marquer auquel de ces critères, simple ou complexe, on entend se référer.

Définitions réelles, voir *Définition**.

Nombre réel, D. *Reell ;* E. *Real :* I. *Reale.*

Tout nombre, rationnel ou irrationnel, qui peut être représenté par une longueur déterminée prise sur une droite à partir d'une origine. Les nombres réel (par opposition aux *imaginaires*) sont donc l'ensemble ou mieux le corps[1] des nombres entiers, ou fractionnaires, positifs ou négatifs, rationnels ou irrationnels. Voir *Nombre**, III.

Rad. int. : Real.

RÉFLÉCHI, D. **A.** *Reflexiv ;* **B. C.** *Besonnen ;* — E. **A.** *Reflective, Reflexive ;* **B. C.** *Deliberate ;* — I. *Riflesso, Riflessivo.*

A. Qui appartient à la réflexion, au sens **A,** ou qui en résulte. « [On doit distinguer] la conscience obscure, confuse, *spontanée*, comme on l'a appelée, à laquelle on peut conserver le nom de *sens intime*, et la conscience claire, distincte, *réfléchie*, que nous appelons la *conscience de soi*... La conscience réfléchie commence avec le premier *je ;* elle se détermine, se précise et se complète avec l'opposition du *je* et du *me* lorsque l'on dit : Je me connais moi-même. » P. JANET, *Traité élém. de philos.*, 4e éd., p. 105. — Cf. *Réflexif**.

B. Qui résulte de la réflexion, au sens **B.** « Opinion réfléchie ; décision réfléchie. »

C. Qui a l'habitude de la réflexion, au sens **B.** « Caractère réfléchi. »

Rad. int. : Reflektit, Reflektant.

« RÉFLÉCHISSANT, D. *Reflektierend.* »

Ce terme ne s'emploie en philosophie comme adjectif que pour traduire l'expression kantienne *Reflektierende Urteilskraft.* Tout jugement consiste à subsumer le « particulier » *(das Besondere)*, sous un universel. Quand cet universel est donné d'avance, et que la faculté de juger s'exerce en désignant

1. Un *corps* est un ensemble de nombres tels que l'une quelconque des quatre opérations, appliquée à ces nombres, reproduise un élément de cet ensemble.

le particulier qui doit y être subsumé, elle est dite déterminante ou déterminative *(bestimmende Urteilskraft) ;* quand au contraire le « particulier » est donné et qu'il s'agit de découvrir l'universel (p. ex. la règle générale) auquel il doit être subsumé, elle est dite réfléchissante *(reflektirende Urteilskraft).* KANT, *Krit. der Urteilskraft*, Introd., § IV.

RÉFLEXE, D. *Reflex (Reflexbewegung) ;* E. *Reflex (Reflex Action) ;* I. *Reflesso (Atto reflesso).*

Un acte réflexe (et, par suite, subst. *un réflexe*) est un phénomène nerveux consistant en ce qu'une excitation détermine automatiquement, en vertu de connexions précédemment établies, la mise en jeu immédiate d'une contraction musculaire ou d'une sécrétion.

On appelle *réflexe élémentaire* la chaîne la plus simple du type défini ci-dessus, celle dans laquelle il entre le minimum d'éléments nerveux. Mais les circuits de ce genre pouvant avoir tous les degrés de complexité, l'idée spécialement attachée au mot de *réflexe* n'est pas l'idée de simplicité, mais plutôt celle de réaction immédiate et mécanique, d'indépendance à l'égard de la volonté et de la réflexion.

On appelle *réflexe conditionné*, ou encore *réflexe associé, réflexe conjonctif* (tous ces termes sont d'ailleurs mal choisis, et aucun d'eux n'a encore conquis définitivement la prédominance) le phénomène suivant : une excitation qui détermine primitivement un certain réflexe peut être associée par l'habitude à une excitation différente, qui acquiert ainsi la propriété de produire le même réflexe. Par exemple, un chien qui salive naturellement, en voyant un morceau de viande, finira par saliver de même dès qu'il entendra tel son qu'on lui aura souvent fait entendre en lui donnant de la viande. (Voir PAVLOV, Excitation psychique des glandes salivaires, *Journal de Psychol.*, mars 1910 ; DONTCHEF-DEZEUZE, *L'image et les réflexes conditionnels*, etc., 1914.)

On oppose quelquefois le *réflexe* à l'*automatisme*, en réservant le premier de ces deux mots aux réactions qui n'ont jamais été volontaires, et le second à ceux qui résultent d'anciens actes volontaires transformés, comme dans l'habitude.

CRITIQUE

Le mot *réflexe*, par lui-même, est une gêne pour beaucoup de débutants, car il éveille l'idée de *réflexion consciente*, alors qu'en réalité l'idée qu'il représente est justement opposée à celle-là.

De plus, le langage contemporain fait de ce mot un véritable abus. C'est ainsi qu'on parle, par exemple, de « réflexes sociaux », pour désigner les réactions automatiques des sociétés ; — ou

Sur **Réfléchissant.** — Article ajouté sur la proposition de **M. Drouin.**

Sur **Réflexe.** — « Devant ce fait capital (l'existence de la pensée subconsciente) disparaît l'hypothèse, si en faveur aujourd'hui, des mouvements qu'on appelle *réflexes* et qui seraient des réponses absolument machinales du corps organisé à des impressions et des sollicitations du dehors ; mouvements par lesquels les savants qui y ont recours ne prétendent pas seulement expliquer les phénomènes qu'on croit involontaires, mais paraissent nourrir l'espoir d'expliquer ceux qui passent pour dépendre en totalité ou en partie de la volonté. » RAVAISSON, Testament philosophique, *Rev. de mét.*, janv. 1901, 11-12.

— *Réflexe conditionnel* n'est probablement qu'une méprise pour *réflexe conditionné*, dans la rédaction ou la traduction française des publications de Pavlov. Les auteurs de langue anglaise disent *conditioned reflex ;* p. ex. ROBACK, *Behaviorism and Psychology*, p. 35. En français, *réflexe acquis* serait, me semble-t-il, la meilleure expression, mais « réflexe conditionné » est seul resté usuel.

encore de « réflexes symboliques » pour définir le langage ; de « réflexes personnels » pour caractériser l'art. (BECHTEREW.) On entend annoncer par là que toutes ces manifestations psychiques sont quelque chose de mécanique et de déterminé. Que ce soit ou ne soit pas exact, il est contraire à une bonne terminologie d'effacer *a priori* les différences et de préjuger de la nature des choses par les noms qu'on leur donne, surtout par des noms détournés si loin de leur sens usuel.

Rad. int. : Reflex.

RÉFLEXIF, D. *Reflektierend, reflexiv ;* E. *Reflective ;* I. *Riflessivo.*

A. Qui consiste en une réflexion, au sens **A,** ou qui est produit par cette réflexion. « Unde colligitur methodum nihil aliud esse nisi cognitionem reflexivam, aut ideam ideæ. » **SPINOZA,** *De Emend. intellect.*, 13. — « C'est par la connaissance des vérités nécessaires que nous sommes élevés aux actes réflexifs, qui nous font penser à ce qui s'appelle moi, et à considérer que ceci ou cela est en nous. » LEIBNIZ, *Monadologie*, 30.

C. D. Qui constitue, ou qui concerne la réflexion, aux sens **C** ou **D.**

Cet adjectif ne s'emploie jamais au sens **B** du mot réflexion. Voir *Réfléchi**.

Psychologie réflexive, *méthode réflexive*, ou encore *analyse réflexive* (en psychologie).

« L'analyse des conditions de la pensée, quelle qu'elle soit, nous conduit à découvrir les caractères essentiels de la pensée : c'est ce genre tout spécial d'analyse, applicable exclusivement aux idées, qu'on appelle *méthode réflexive...* » G. DWELSHAUVERS, Jules Lagneau et la méthode réflexive, *Revue du mois*, 1906, p. 597. — « La méthode réflexive remonte ensuite des conditions de la pensée à l'unité de la pensée, soit dans une personnalité, soit métaphysiquement dans les types universels d'ordre et d'organisation. C'est en ce sens qu'elle conduit à des problèmes de philosophie générale. » (Addition de M. DWELSHAUVERS sur l'épreuve du présent article.)

Rad. int. : Reflektiv.

RÉFLEXION, D. *Reflexion, Überlegung* (au sens **D,** *Besonnenheit*) ; E. *Reflection* (**D.** *Consideration*) ; I. *Riflessione.*

A. Proprement, retour sur elle-même de la pensée, qui prend pour objet un de ses actes spontanés ou un groupe de ceux-ci. La réflexion, en ce sens, consiste donc à exercer ce que la scolastique appelait des *intentions secondes**. « La réflexion n'est autre chose qu'une attention à ce qui est en nous. » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, Préface, § 4. — « La psychologie est fille de la réflexion, comme les autres sciences le sont de l'attention. » JOUFFROY, *Mélanges philos.*, III, 1, § 2.

Plus spécialement :

B. (Surtout dans l'usage courant.) Suspension critique du jugement, soit en vue d'analyser davantage et de mieux comprendre les causes ou les raisons d'un fait ; — soit en vue de calculer les effets (en particulier les avantages et les inconvénients), d'une certaine manière d'agir. (Cf. *Irréflexion.*)

C. Chez KANT : « Die Überlegung (reflexio)... ist das Bewusstsein des Verhältnisses gegebener Vorstellungen zu unsern verschiedenen Erkenntnissquellen[1]. » La *réflexion transcendentale* en particulier *(transcendentale Überlegung)* est l'opération par laquelle on examine si la comparaison, le lien de plusieurs représentations, doit être rapporté à l'entendement pur ou à l'intuition sensible. Elle engendre les concepts de réflexion *(Reflexionsbegriffe)* qui sont l'identité et la diversité *(Einerleiheit, Verschiedenheit)* ; la convenance et la disconvenance *(Einstimmung, Widerstreit)*, l'intérieur et l'extérieur *(Das Innere, das Aeussere)*, la matière et la forme *(Die Materie, die Form)*. — *Krit. der rein. Vern.*, A. 261, B. 316 : « Von der Amphibolie der Reflexionsbegriffe durch die Verwechselung des empirischen Verstandesgebrauchs mit dem transcendentalen[1]. »

D. Chez MAINE DE BIRAN : « J'appelle *réflexion* cette faculté par laquelle l'esprit aperçoit dans un groupe de sensations ou dans une combinaison de phénomènes quelconques les rapports communs de tous les éléments à

1. « La réflexion est la conscience du rapport de certaines représentations données à nos différentes sources de connaissance. »

1. « De l'amphibolie des concepts de réflexion, résultant de la confusion de l'usage empirique de l'entendement avec son usage transcendental. »

Sur **Réflexion.** — Nous avons cité à la fin de cet article le texte de LOCKE, sur la demande de plusieurs lecteurs, notamment de MM. **Drouin** et **Ranzoli.** Ce dernier ajoute que dans la terminologie anglaise, par suite de l'usage fait par Locke de ce mot, il semble être devenu synonyme de *conscience ;* et il apporte à l'appui cette remarque de PORTER : « Among many English writers, *reflection* is freely used as the exact equivalent of consciousness[1]. » *The human intellect* (London, 1782), p. 86.

Le sens **B** de *réflexion* (primitivement mentionné à la fin de l'article) a été remis à cette place, et modifié dans sa rédaction pour tenir compte de l'observation suivante, qui nous a été adressée par **Maurice Blondel :** « Les divers sens du terme réflexion pourraient, ce semble, être exposés de façon suivie et systématique. Si d'abord, d'une manière générale, la *réflexion* implique un redoublement, plus ou moins spontané ou plus ou moins volontaire, et comme un repliement de la vie psychologique sur elle-même (d'où inhibition apparente et provisoire) elle constitue d'autre part un fait nouveau, une initiative originale, une force ultérieure et supérieure à celle des éléments qui en ont été l'occasion. Et cette force s'applique ou s'oriente en deux directions symétriquement inverses. Tantôt en effet elle vise les conditions antécédentes et efficientes du fait de conscience ou de la réalité donnée qui est l'objet de son étude et qu'elle rattache à des idées générales ou à des lois, et c'est une *rétrospection* analytique. Tantôt elle se porte pour ainsi dire en avant vers l'intention et la réalisation finale, concrète et singulière qui est le terme pratique de son mouvement complexe et total ; et c'est une *prospection* synthétique. Et si le mot réflexion désigne également ces deux démarches si dissemblables, c'est que, d'une manière ordinairement implicite, mais qui peut être explicitée, il y a entre elles solidarité : la réflexion, quoiqu'elle semble s'arrêter dans les deux sens à des intermédiaires bien divers et bien indépendants les uns des autres, n'est possible que parce qu'elle tend à constituer, dans l'unité du sujet d'inhérence, la solution du problème ontologique et la solution du problème de la destinée. » **(M. Blondel.)**

Sur la distinction de la *méditation* et de la *réflexion*, on trouvera une analyse très poussée, en forme de parallèle, dans A. CARTAULT, *L'Intellectuel*, p. 132-133. Nous en extrayons les lignes suivantes, qui en donnent l'idée générale : « Méditer et réfléchir ne sont pas des opérations identiques. En réfléchissant sur la chute de Napoléon Ier, on s'en représente les causes, les circonstances, les effets ; en méditant, on en tire une leçon, à savoir que l'ambition désordonnée, la soif maladive des conquêtes conduisent fatalement au désastre... Lorsqu'on médite, comme lorsqu'on réfléchit, on se concentre; mais la réflexion se fixe sur un sujet, la méditation l'ouvre, et en fait jaillir ce qu'il a de général et d'humain. »

1. « Beaucoup d'écrivains anglais emploient couramment *reflection* comme l'équivalent exact de conscience. »

une unité fondamentale, comme de plusieurs modes ou qualités à l'unité de résistance, de plusieurs effets divers à une même cause, des modifications variables au même moi sujet d'inhérence, etc. » *Fond. de la psych.*, éd. Naville, II, 225. Elle exige pour se produire l'action combinée de la voix et de l'ouïe ; et elle est la base de l'existence, en l'homme, d'un *système réflexif*, s'ajoutant au *système sensitif* (conscience éveillée) et au *système perceptif* (attention).

REMARQUE

Nous n'avons pas compté pour un sens spécial l'usage qu'a fait Locke de ce mot (voir partic. *An Essay*, II, 1, § 4 : « By reflection I mean that notice which the mind takes of its operations and the manner of them ; by reason whereof there come to be ideas of these operations in the understanding[1]. » La *Réflexion*, ainsi entendue, et la *Sensation* sont les deux seules formes de l'expérience, qui est la source de toute connaissance humaine. Ce sens nous paraît rentrer, en principe, dans le sens **A** ; et c'est ainsi que Leibniz l'entend, non seulement dans le texte que nous avons cité, mais en plusieurs autres passages des *Nouveaux Essais*. Sur la critique de cet usage, voir Ampère, *Philosophie des sciences*, t. II, p. 13-14, où il soutient que la faculté visée par Locke doit être nommée proprement la *conscience* et non la réflexion.

Rad. int. : Reflekt.

REFOULEMENT, D. *Verdrängung ;* E. *Repression ;* I. *Rimozione.*

Terme employé par S. Freud, et devenu très usuel dans la psychologie contemporaine pour désigner le processus par lequel l'esprit, sans le vouloir, et, le plus souvent, sans le savoir, écarte les idées qui lui sont pénibles ou qui lui répugnent et les repousse hors du champ de sa conscience. — S'oppose quelquefois à la *répression*, ce terme étant réservé à une action consciente et volontaire.

La destruction du refoulement est appelée *défoulement*. « Le refoulement se révèle comme cause du désordre, lorsque le défoulement le supprime. » M. Pradines, Réflexions sur la psychanalyse, *Revue de synthèse*, juillet 1949, p. 109.

Rad. int. : Retropuls.

RÉFUTATION, D. *Widerlegung ;* E. *Refutation ;* I. *Confutazione.*

A. Raisonnement visant à prouver qu'une thèse donnée est fausse. *Réfutation* dit beaucoup plus qu'*objection**. L'« objection » propose une difficulté à résoudre, et ne prétend pas justifier un rejet définitif de la thèse critiquée ; la « réfutation » se présente au contraire comme condamnant celle-ci d'une manière radicale.

B. Par extension, fait d'où l'on peut tirer une réfutation, au sens **A.**

CRITIQUE

Réfuter et *réfutation* donnent souvent lieu à une ambiguïté susceptible de provoquer un contre-sens (surtout quand on cherche à se prévaloir d'une autorité). Dire qu'un philosophe « a réfuté » telle ou telle théorie peut vouloir dire seulement qu'il a donné des arguments de sens contraire, et qu'il l'a rejetée en vertu de ces arguments ; mais celui qui rencontre cette constatation l'entend quelquefois en ce sens que cette « réfutation » est objectivement décisive, et qu'il n'y a plus à tenir compte de la théorie en question, ce qui est tout autre chose.

Rad. int. : Refut.

RÈGLE, D. *Regel ;* E. *Rule ;* I. *Regola.*

Formule indiquant ou prescrivant ce qui doit être fait dans un cas déterminé : précepte moral, ou logique ; formule donnant un procédé de calcul ;

1. « Par réflexion, j'entends cette connaissance que prend l'esprit de ses opérations et de leurs caractères ; ce qui est cause qu'il vient à y avoir dans l'entendement des idées de ces opérations. »

conditions admises comme obligatoires dans tel ou tel genre artistique, etc. « En la première [partie de ce discours] on trouvera diverses considérations touchant les sciences ; en la seconde, les principales règles de la méthode que l'auteur a cherchée ; en la troisième quelques-unes de celles de la morale qu'il a tirées de cette méthode... » Descartes, *Discours de la méthode*, Introduction.

Par synecdoque, ensemble de règles concernant un même sujet : « La règle d'un ordre monastique. »

CRITIQUE

Il est important de bien conserver à ce mot son sens prescriptif où il ne peut être remplacé par aucun autre. Dans la langue vulgaire, il tend à passer, comme le mot *loi*, du sens normatif au sens constatif ; et il en est de même, d'une manière plus marquée encore, des mots *régulier*, *irrégulier*, *régularité*. Il est vrai qu'on trouve chez Montesquieu, parlant des lois de la nature : « Ces règles sont un rapport constamment établi. Entre un corps mû et un autre corps mû, c'est suivant les rapports de la masse et de la vitesse que tous les mouvements sont reçus, augmentés, diminués, perdus ; chaque diversité est uniformité, chaque changement est constance. » *Esprit des Lois*, I, 1. Mais dans ce passage et dans tous les passages analogues, il faut se souvenir qu'il considère les lois de la nature comme *prescrites* aux choses par la raison divine : « Dieu, dit-il un peu plus haut, agit selon ces règles parce qu'il les connaît ; il les connaît parce qu'il les a faites » ; et Montesquieu se sert même de ce caractère pour assimiler les lois morales, que les hommes peuvent enfreindre, aux lois physiques que les choses suivent toujours fidèlement.

Sur la distinction de la *règle* morale, énonçant ce qui doit être fait, et du *motif* moral, agissant sur un individu pour le pousser à le faire, voir G. Belot, Règle et motif, *Revue de métaphysique*, juillet 1911, 481 et suiv. Cf. *Sanction**.

Rad. int. : Regul.

RÈGNE, D. **A.** *Herrschaft ;* **B. C.** *Reich ;* — E. **A.** *Reign*, *sway ;* **B. C.** *Kingdom ;* — I. *Regno.*

A. Action de régner : Domination ou prédominance d'une classe d'êtres, d'une force, d'un principe, d'un type d'action. « Le règne de l'individualisme ; le règne de l'esprit historique. »

B. Vaste ensemble d'êtres unis et gouvernés par un principe commun. « Comme nous avons établi ci-dessus une harmonie parfaite entre deux règnes naturels, l'un des causes efficientes, l'autre des finales, nous devons

---

Sur **Règle.** — Le sens de ce mot, au point de vue moral, et l'opposition entre la *règle* et le *motif*, sont bien marqués dans le passage suivant, extrait du *Manuel de morale* de G. Richard (p. 66-67) : « *Ce qui règle la volonté n'en est pas le ressort.* Un devoir est une norme qui trace à la volonté la voie qu'elle doit suivre pour atteindre une fin dont elle a la représentation, tout à fait distincte de celle de la norme. D'un autre côté, la fin n'est recherchée ou réalisée que si l'agent a quelque *motif* de la rechercher ou de la réaliser. Par exemple, dès que nous sommes capables de concevoir l'humanité comme une fin, nous avons le *devoir* de la servir, et ce devoir devient pour notre volonté une *règle* d'action. Mais la conscience du devoir envers l'humanité, et la notion de l'humanité comme fin, ne sont pas des motifs. » **(M. Drouin.)**

La distinction de Belot entre les règles morales et les motifs moraux avait d'ailleurs été déjà faite clairement par J. S. Mill, *Utilitarianism*, chap. III : « Utilitarianism ; its sanctions » ; mais ce chapitre a souvent été mal compris en France (même dans les traductions) par suite du sens anglais du mot *sanction**, qui veut dire ici *raisons d'agir :* motifs ou mobiles.

remarquer ici encore une autre harmonie entre le règne physique de la nature et le règne moral de la grâce. » LEIBNIZ, *Monadologie*, 87. — « Règne des fins, D. *Reich der Zwecke* », KANT, *Grundl. zur Met. der Sitt.*, 2e section. Voir *Fin**. — « Règne de Dieu » et par abréviation « Le *Règne* », conception eschatologique d'un état dernier, parfait et immuable des êtres[1].

On dit aussi en ce sens *Royaume* : « Royaume des fins, royaume de Dieu. »

Spécialement :

C. L'une des trois grandes divisions de la nature sensible : le règne minéral, végétal, animal. — On dit quelquefois, par analogie, « le règne humain », en vue de faire ressortir la grande différence entre la conduite et la vie sociale des animaux, même supérieurs, et celles de l'homme. COURNOT cite et critique cette expression, qui lui paraît inexacte si l'on se place au point de vue des sciences naturelles, et insuffisante à marquer « les caractères qui mettent un abîme entre l'humanité et la création animale... si l'on tient compte de l'état auquel l'homme est parvenu après une longue culture, au sein de sociétés perfectionnées ». *Traité*, livre IV, ch. I, § 322.

Rad. int. : **A.** Regn ; **B. C.** Regnum.

1. Leibniz indique un autre sens de ce mot, usité chez les cabalistes. *Théodicée*, 3e partie, § 372.

REGRÈS, opposé à *Progrès**. « Le mot *Évolution* n'implique par lui-même aucune idée de progrès ou de regrès. » DEMOOR, MASSART et VANDERVELDE, *L'évolution régressive*, p. 17. Voir *Régression.*

RÉGRESSION, D. *Regress, Regression, Rückgang, Zurückgehen ;* avec une nuance péjorative, *Rückschritt ;* — E. *Regression, Retrogression ;* I. *Regressione.*

A. Sens général : recul, retour en arrière. S'oppose à *Progrès**, *Progression.*

Spécialement :

B. LOG. Marche de l'esprit qui remonte des conséquences aux principes, des effets aux causes, du composé au simple. Voir *Réduction** et Observations ci-dessous.

C. BIOL. Transformation de sens opposé à l'*évolution** (au sens **C**) des êtres vivants : retour à un type atavique ; quelquefois, dégénérescence.

En un sens plus restreint, retour d'un organe ou d'une fonction à un état plus ancien, ou plus rudimentaire.

D. PSYCHOL. Même sens. On appelle en particulier *Loi de régression* le fait que les souvenirs, quand ils disparaissent par suite d'un affaiblissement général de la mémoire, sont perdus dans un ordre inverse à celui de leur acquisition. « La destruction progressive de la mémoire suit donc une marche logique, une loi. Elle descend progressivement de l'instable au stable... La pathologie confirme ainsi ce que nous avons dit précédemment de la mémoire ; c'est un processus d'organisation à degrés variables compris entre deux limites extrêmes : l'état nouveau, l'enregistrement organique. — Cette loi, que j'appellerai *loi de régression* ou de *réversion*, me paraît ressortir des faits. » RIBOT, *Maladies de la mémoire*, ch. II, p. 95.

E. SOCIOL. Transformation opposée au *progrès** (soit au sens **A**, soit au sens **B**). « Nous avons vu que la conscience collective devenait de plus en plus faible et plus vague à mesure que la division du travail se développait... Puisque ces deux phénomènes sont à ce point liés, il n'est pas inutile de chercher les causes de cette régression. » DURKHEIM, *Division du travail social*, ch. III, 312-313.

F. G. Voir aux *Observations* deux sens logiques de ce terme qui sont peu usités et qu'on peut considérer comme dérivant du sens **B.**

CRITIQUE

MM. BALDWIN, LLOYD MORGAN et POULTON, dans le *Dictionary of phil. and psych.* de BALDWIN, réservent le mot *Regression* pour désigner le retour des individus au type moyen de l'espèce par la panmixie et par les effets de l'hérédité. Ils adoptent *Rétrogression* pour les sens que nous avons définis ci-dessus. — Cette terminologie, déjà difficile à concilier avec l'emploi usuel des mots anglais *Regression* et *Regressive* en logique, nous paraît impossible à adopter en français, où le mot *régression* sert fréquemment d'opposé à *progrès* en biologie, psychologie et sociologie.

Rad. int. : Regres.

RÉGULARITÉ, D. *Regelmässigkeit ;* E. *Regularity ;* I. *Regolarità.*

A. B. Caractère de ce qui est régulier, soit au sens **A,** soit au sens **B.** « Il y a encore des peuples qui vivent dans un miracle perpétuel et qui ne s'en étonnent pas. C'est nous, au contraire, qui devrions nous étonner de la régularité de la nature. » H. POINCARÉ, *La valeur de la science*, Introd., 7.

Voir *Règle** et les observations sur le mot *Légalité.*

Rad. int. : Regulales, Regulozes.

« RÉGULATEUR », D. *Regulativ* (KANT).

KANT appelle ainsi, par opposition à *constitutif**, l'usage légitime des « idées transcendentales », qui ont pour objet l'unification totale de ce que connaît l'entendement. Cet usage consiste à considérer cette unité comme un idéal vers lequel on doit tendre et qui est très propre à suggérer de bonnes hypothèses, mais non comme une réalité qu'on soit en droit d'affirmer *a priori*. *Critique de la Raison pure*, Dialectique transcendentale, VIIIe section ; Appendice à la Dialectique, § 1.

RÉGULIER, D. *Regelmässig ;* E. *Regular ;* I. *Regolare.*

A. Sens propre : conforme à une règle, c'est-à-dire à une formule prescriptive (qui peut être ou n'être pas suivie). « Une procédure régulière ; un syllogisme régulier. »

Par suite, qui présente un caractère uniforme, sans « irrégularités » (comme celui d'une ligne tracée en suivant le bord d'une règle) ; cette uniformité est alors conçue comme une sorte d'idéal auquel le fait pourrait ne pas se conformer : « Des oscillations régulières ; des hachures régulièrement espacées ; un polygone régulier. »

B. Déterminé ; gouverné par une loi, au sens **D.** « La succession régulière des phénomènes astronomiques. » En parlant des causes : qui agit toujours de la même manière : « La distinction des causes régulières ou permanentes et des causes accidentelles ou fortuites. » COURNOT, *Théorie des chances*, ch. IX.

CRITIQUE

Voir *Loi** et *Règle**.

Rad. int. : **A.** Regulal ; **B.** Reguloz.

Sur **Régression.** — En LOGIQUE, ce mot a été employé en deux sens spéciaux (mais peu usités, du moins en français) :

F. Méthode de démonstration par l'absurde des modes syllogistiques qui sont considérés comme n'étant pas immédiatement démonstratifs par eux-mêmes. Elle consiste à prendre pour prémisses la contradictoire de la conclusion et l'une des deux prémisses du syllogisme à vérifier : si elles donnent en forme légitime une conclusion incompatible avec la seconde prémisse du syllogisme primitif, celui-ci est justifié. Cette réduction, possible pour tous les modes des seconde, troisième et quatrième figures, est la seule qui puisse être employée pour *Baroco** et *Bocardo**.

G. Dans une représentation graphique du rapport statistique entre deux variables, on appelle quelquefois « régression » la suite des valeurs moyennes de y correspondant à chaque valeur de x (ou plus exactement à chacun des petits intervalles élémentaires entre lesquels on divise la variation de x). Si cette suite est représentée par une droite, la régression est dite « linéaire » (expression peu logique, mais assez généralement employée en ce sens).

RÉINCARNATION, D. *Wiedergeburt* (approximativement) ; E. *Reincarnation ;* I. *Reincarnazione.*

Incarnation dans un nouveau corps d'une âme ayant déjà vécu dans un autre. Cf. *Métempsychose**, *Palingénésie**.

RELATIF (adj. et, au sens **D,** subst.), D. *Relativ* dans tous les sens ; **A. D.** *Bezüglich ;* **B.** *Verhältnismässig ;* — E. *Relative ;* — I. *Relativo.*

S'oppose à *Absolu**, mais non dans tous les sens de ce mot.

A. Qui se rapporte à tel objet : « Les controverses relatives à l'infini. »

B. Qui constitue ou qui concerne la relation entre deux ou plusieurs termes, dont chacun est conçu (au moins provisoirement) comme indépendant de cette relation. « La position relative de deux corps, de deux doctrines. »

Se dit, en particulier, de ce qui n'est pas mesuré en valeur absolue, mais en fonction de quelque autre terme : « Vers le milieu du règne de Louis XIV, la France fut au plus haut point de sa grandeur relative : l'Allemagne n'avait point encore les grands monarques qu'elle eut depuis ; l'Italie était dans le même cas, etc. » MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, IX, 9.

C. Qui ne consiste qu'en relations. « En réalité, ce bouleversement » (si toutes les dimensions de l'univers, simultanément, devenaient mille fois plus grandes) « n'existe que pour ceux qui raisonnent comme si l'espace était absolu... En réalité, il vaudrait mieux dire que l'espace étant relatif, il ne s'est rien passé du tout. » H. POINCARÉ, *Science et méthode*, p. 97.

D. Qui dépend d'un autre terme, en l'absence duquel ce dont il s'agit serait inintelligible, impossible ou incorrect. « L'étude des phénomènes doit toujours rester relative à notre organisation et à notre situation. » Aug. COMTE, *Discours sur l'esprit positif*, ch. I, § 13. (*Doit*, dans cette phrase, est quelque peu équivoque ; le sens général est, d'après le contexte, que le contraire est *impossible ;* mais Comte paraît bien aussi sous-entendre que ne pas chercher à dépasser ce point de vue est une *obligation* de bonne méthode.)

Par suite, qui ne se suffit pas à lui-même, qui n'est pas *absolu** (au sens **E**). Le mot, en ce sens, est souvent employé comme substantif : « Le relatif ne se conçoit que par un contraste avec une existence en soi et par soi. » LIARD, *La science positive et la métaphysique*, II, 1, p. 355.

E. Qui ne peut être affirmé sans restriction ni réserve ; qui n'est pas *absolu** (au sens **D**). — Qui ne peut être qualifié (de bon, d'exact, de certain, etc.) que par comparaison avec la moyenne des choses ou des êtres de même espèce.

CRITIQUE

On doit voir sans doute dans le sens **C** une sorte d'ellipse, ou plutôt de synecdoque (le tout pour les parties) : quand on dit, par exemple, que « l'espace est relatif », on veut dire qu'il est constitué par un ensemble de déterminations dont *chacune* est *relative*, au sens **B,** c'est-à-dire constitue une relation et non pas une chose. Il faut donc prendre garde à ne pas inférer tacitement que ce qui est relatif, dans cette acception, l'est aussi aux autres sens du mot.

Il faut également éviter de prendre *relatif* soit pour *subjectif*, soit même pour *imparfait*, *médiocre*, comme il arrive souvent dans le langage familier, où le mot s'emploie par euphémisme. Dire qu'on a en quelqu'un « une confiance relative » veut dire qu'on en a fort peu. Voir *Observations.*

Rad. int. : Relativ.

RELATION, D. *Beziehung*, *Relation* (et au sens **E.** *Relativ*) ; E. *Relation* (**E.** *Relative*) ; I. *Relazione.* — Voir *Rapport**.

A. Au sens le plus général, l'une des catégories d'Aristote, πρός τι. — La relation, en ce sens, est le caractère de deux ou plusieurs objets de pensée en tant qu'ils sont conçus comme étant, ou pouvant être compris dans un acte intellectuel unique, de nature déterminée. Telles sont par exemple l'identité, la coexistence, la succession, la correspondance, la causalité, la filiation, etc.

Plus spécialement :

B. Chez Kant, l'une des quatre catégories, qui comprend les rapports de substance à accident, de cause à effet, et d'action réciproque, auxquels correspondent respectivement, selon lui,

---

Sur **Relatif.** — Le sens **C** est-il même correct ? Je comprends bien qu'une grandeur puisse être dite relative ou absolue : mais je ne conçois pas du tout comment l'espace (au singulier, l'espace unique et total), pourrait être *relatif.* Relatif à quoi ? **(J. Lachelier.)**

Parce que le mot *relatif* s'oppose au mot *absolu* (au sens **C**), trop souvent dans le langage courant, même de la philosophie, on l'interprète en fonction d'autres acceptions du mot *absolu ;* et, tout à fait à tort, l'on en vient fréquemment à lui faire signifier ce qui n'est pas intégralement, intrinsèquement, absolument connu. C'est confondre indûment *relatif* avec *inadéquat*, ou même avec *implicite* par opposition à explicite ou exhaustif. De ce que nos connaissances sont incomplètes, partielles, synthétiques, sans analyse exacte, il n'en faut pas conclure, comme on le fait parfois subconsciemment, qu'elles sont par là même affectées de relativisme. **(M. Blondel.)**

Il arrive aussi fréquemment que *relatif* signifie, par ellipse, *relatif à chaque individu :* « Les goûts sont relatifs. » Il s'oppose alors à *absolu*, au sens d'*objectif*, et devient un synonyme impropre de *subjectif*. Tout cela serait à éviter. **(A. L.)**

Sur **Relation.** — Y a-t-il une différence entre *relation* et *rapport* si l'on entend l'un et l'autre de ces mots au sens général ? M. **Boisse** pense que la relation pourrait être définie le rapport précis *d'une seule* chose à *une* autre et cite la définition suivante d'une ancienne logique : « Relatio est respectus unius rei ad rem, ut patris ad filium et filii ad patrem. » *Institutiones philosophicae*, auctore J. B. BOUVIER, episcopo Cenomanensi, Paris, 1844, p. 10. — M. **Montré** demande, mais avec un doute, si l'on ne pourrait pas dire que le rapport est conçu par l'esprit, tandis que la relation est constatée.

Les membres de la Société qui ont exprimé une opinion sur ce sujet (notamment **Delbos, Meyerson, Winter** et **Léon Brunschvicg**) ont tous été d'avis qu'aucune de ces spécifications n'avait pour elle des autorités suffisantes, et que des distinctions consacrées par l'usage existaient seulement dans les applications *spéciales* de ces mots : par exemple en mathématiques, où un *rapport* ($a : b$) est tout autre chose qu'une relation ($y = mx$). Mais, au sens général, les deux termes peuvent être tenus pour synonymes. C'est ainsi que LEIBNIZ écrit : « La liaison n'est autre chose que le rapport ou la relation, prise généralement. » *Nouv. essais*, IV, 1 ; § 7. L'article *Rapport*, dans le Dictionnaire de Franck, débute ainsi : « RAPPORT ou RELATION, du latin *referre*, reporter une chose sur une autre... » On peut remarquer aussi que *relatif* sert d'adjectif correspondant au mot *rapport*, qui en manque. Enfin l'usage des logiciens modernes, qui parlent de relations ternaires, quaternaires, etc., ne permet pas de restreindre *relation* au cas d'un rapport entre deux termes seulement. *(Séance du 24 décembre 1914.)*

Sur les *Propositions de relation.* — Quand je dis « Pierre est fils de Paul », je pense à Paul comme à un être réel, et réellement existant en dehors de Pierre. Quand je dis « tout homme est mortel » je ne pense pas du tout *mortel* comme

les jugements catégoriques, hypothétiques et disjonctifs.

C. Caractère de deux objets de pensée tels que le premier étant posé, il exclut l'affirmation, mais il implique la pensée du second ; et, par suite, que tous deux ensemble impliquent la pensée d'un *tertium quid* par lequel ils sont mis en rapport. « Nous admettrons donc comme un fait primitif, qu'on peut présenter de plusieurs manières, mais qui, toujours semble-t-il, s'impose avec une force singulière : que tout *posé* exclut un *opposé*, que toute *thèse* laisse hors d'elle une *antithèse* et que les deux opposés n'ont de sens qu'en tant qu'ils s'excluent réciproquement. Mais ce fait primitif se complète par un autre qui ne l'est pas moins. Puisque les deux opposés n'ont de sens que l'un par l'autre, il faut qu'ils soient donnés ensemble : ce sont les deux parties d'un tout... Ainsi, aux deux premiers moments que nous avons déjà trouvés dans toute notion, il faut en ajouter un troisième, la *synthèse*. Thèse, antithèse et synthèse, voilà dans ses trois phases la loi la plus simple des choses. Nous la nommerons d'un seul mot la *Relation*. » Hamelin, *Essai sur les éléments principaux de la représentation*, I, § 1. Sur la différence de cette conception et de la conception de Hegel, voir *Ibid.*, E, p. 32 et suiv., et ci-dessus *Opposition**.

D. Caractère de deux objets tels qu'une modification de l'un entraîne une modification de l'autre ; fonction ou dépendance (analogue à celle de la variable et de la fonction). « Jevons a soutenu qu'il y avait une relation entre les taches du soleil et la quantité des récoltes. »

Par suite, formule exprimant la liaison de deux ou plusieurs variables. « Confronter les données de l'observation avec des relations fournies par la théorie. » Cournot, *Théorie des chances*, ch. xii, p. 261.

E. Logique. Si, dans une proposition, telle que « A est fils de B », « Q est le quotient de M par N », on fait abstraction des termes considérés et qu'on n'envisage que la forme du lien qui les unit, celle-ci est appelée *relation*. Les relations sont donc, dans les exemples

une réalité quelconque existant au même titre que les hommes et en relation avec eux. Je pense seulement qu'il est, en vertu de leur nature, nécessaire qu'ils meurent. Il est vrai que, pour les logiciens, homme est une notion, et *mortel* une autre notion, en relation avec la première. Mais c'est là une *seconde intention*, une pensée sur ma pensée primitive et objective. Classe, genre, espèce, sujet, prédicat, compréhension, extension, tout cela n'a d'existence que *in mente*. Assimiler le rapport d'un sujet avec un prédicat à celui d'un homme avec un autre homme, c'est mettre des formalités logiques sur le même pied que des existences réelles ; c'est véritablement « comedere secundas intentiones » comme la chimère de Rabelais. **(J. Lachelier.)**

C'est certainement à tort que, grâce à un artifice verbal, on a cru pouvoir réduire tous les jugements à des jugements d'inhérence ; mais n'est-il pas aussi défectueux de mettre les jugements d'inhérence hors des jugements de relation ? Si penser est apercevoir des relations, c'est mettre ces jugements hors de la pensée. L'inhérence, et même l'appartenance, sont des relations parmi bien d'autres : identifier une plante à l'aide d'une flore, classer, c'est apercevoir une certaine relation. **(M. Marsal.)**

Les logiciens italiens semblent avoir fait un grand pas vers la réalisation de l'homogénéité quand ils ont distingué l'*Élément* ou classe ne comprenant qu'un seul individu (*Elm*, suivant la notation de Padoa, adoptée par Russell) et l'*individu* lui-même qui appartient à cette classe unique. Le rapport de l'individu à la classe est une *appartenance** ; celui de la classe à la classe est une inclu-

cités, *fils de*... (relation binaire, c'est-à-dire unissant deux termes), *quotient de... par*... (relation ternaire). — Voir *Copule**, *Inhérence**, *Prédicat**, Obs.

Les relations binaires se représentent par la notation générale aRb ($aR_1\,b$, $aR_2\,b$, etc.) ; les relations d'ordre supérieur par R (a, b, c...), etc.

Les « propositions de relation » sont les propositions susceptibles de cette décomposition. Si, au contraire, le prédicat d'une proposition est pensé comme une manière d'être du sujet (seul considéré comme un individu, ou comme un ensemble d'individus), la proposition est dite proposition attributive, proposition prédicative, ou proposition d'inhérence ; p. ex. : Pierre est malade ; Paul voyage. Voir Lachelier, La proposition et le syllogisme, dans *Études sur le syllogisme ;* Peirce, *The logic of relatives*, etc. ; Russell, *The Principles of mathematics*, § 27 et suiv.

Relation converse (d'une relation donnée R) : on appelle ainsi une relation R^c telle que toujours $aRb \supset bR^c a$ — R^c pouvant être dans certains cas identique à R (relation réversible* ou symétrique*). Cf. *Réciproque**.

REMARQUE

Il en résulte, semble-t-il, que la décision de considérer une proposition comme étant d'inhérence ou de relation peut bien être suggérée plus naturellement par son contenu, mais qu'elle n'est pas toujours imposée par celui-ci. On peut se représenter : *tout homme est mortel* comme formée par la relation *est contenu dans...* entre les « classes » *homme* et *mortel*, ou comme la relation *comprend...* entre les « concepts » *homme* et *mortel*. Et inversement, dans la proposition *A est fils de B*, on peut quelquefois considérer *fils de B* non comme l'ensemble d'une relation et d'un autre terme, mais comme une qualité unique qui est attribuée directement à A : « A est fils de B, et il en est orgueilleux. »

Rad. int. : Relat.

RELATIONNEL, E. *Relational.*

Qui concerne la relation, au sens logique de ce mot. « The relational theory of Space[1] » (communication de

1. La théorie relationnelle de l'espace.

sion*. Voir Peano, *Notions de Logique mathématique*, 1894 ; Burali-Forti, *Le Classe finite*, 1896 ; Padoa, *La Logique déductive*, §§ 24 et 44-47. **(A. L.)**

Une distinction très courante dans la philosophie anglaise de ces dernières années est celle de la théorie suivant laquelle toutes les relations sont *externes*, et de la théorie suivant laquelle les relations sont toujours *intrinsèques*. Cette dernière thèse et celle de F. H. Bradley, dans *Appearance and Reality* **(C. J. Webb.)**

La relation présuppose la réalité des termes ou des choses ; mais celles-ci à leur tour ne pourraient être saisies en dehors de toute relation, et l'être même semble se réduire en un complexus de relations : faut-il donc ramener les relations à des qualités intrinsèques des choses ? ou au contraire résoudre les choses en des complexus de relations ? Ou enfin considérer le caractère relationnel comme la révélation phénoménale d'une réalité métaphysique dans laquelle les relations, avec leur multiplicité de termes distincts, n'ont plus de sens ? On sait que toutes ces solutions sont encore adoptées aujourd'hui, chacune par certains penseurs. On peut citer à cet égard l'argument de la régression à l'infini dirigé par Bradley contre la conception relationnelle de la réalité (*Appearance and reality*, 1893, pp. 25 et suiv.) ainsi que par Taylor (*Elements of metaphysics*, 1903, livre I, chap. iv, pp. 120 et suiv.) ; — la théorie des relations asymétriques de B. Russell (*The principles of mathematics*, 1903, vol. I, p. 218) ; — et enfin la doctrine radicalement relationniste de Ladevéze (*La loi d'universelle relation*, Paris, 1913). **(C. Ranzoli.)**

M. WHITEHEAD au Congrès de philosophie mathématique de Paris, 1914).

Rad. int. : Relatal.

RELATIVISME, D. *Relativismus ;* E. *Relativism ;* I. *Relativismo.*

A. Doctrine qui admet que toute connaissance (ou toute connaissance humaine) est relative.

Voir *Relatif** et *Relativité de la connaissance**.

B. *Relativisme moral.* Doctrine d'après laquelle l'idée du bien et du mal varie suivant les temps et les sociétés (sans qu'il y ait dans ces variations un progrès déterminé).

Rad. int. : Relativism.

RELATIVITÉ, D. *Relativität ;* E. *Relativity ;* I. *Relatività.*

Caractère de ce qui est *relatif**, dans tous les sens de ce mot. Voir p. ex. le chapitre intitulé *La relativité de l'espace* dans POINCARÉ, *Science et Méthode*, liv. II, ch. I.

Relativité de la connaissance, D. *Relativität der Erkenntnis ;* E. *Relativity of knowledge ;* I. *Relatività della conoscenza.*

Caractère qu'a la connaissance humaine d'être relative, ce qui peut s'entendre en plusieurs sens différents, que les divers philosophes ont admis ou rejetés. Suivant l'analyse qu'en a donnée HAMILTON (*Lectures*, I, 148), la connaissance humaine est relative : 1° En ce que l'existence n'est pas connaissable en elle-même, absolument, mais seulement dans ses modes ou phénomènes ; autrement dit on ne peut connaître des choses, mais seulement des relations. — 2° En ce que ces modes ne peuvent être connus par un sujet que s'il possède une faculté capable de les saisir ; la relativité, en ce cas, doit être surtout entendue comme une limitation. — 3° En ce que ces modes n'arrivent à la connaissance de l'esprit que modifiés par ces facultés elles-mêmes, et combinés avec son activité propre. — Hamilton pense que la théorie de la relativité est vraie dans chacun de ces sens.

J. S. MILL (*Examination of sir W. Hamilton's philosophy*, ch. II et suiv.) classe les sens de cette expression d'une manière un peu différente :

1° Nous ne connaissons une chose qu'en tant que distincte d'une autre chose ; ce qu'il considère comme une loi logique importante et généralement admise.

2° Nous ne connaissons la nature que par nos états de conscience ; ce qui peut conduire à deux thèses subordonnées à celle-ci : *a)* Il n'y a que des états de conscience ; *b)* il y a des choses en soi, mais inconnaissables, soit au sens de Kant et des rationalistes, soit au sens des empiristes.

Voir également SPENCER, *First principles*, I, ch. IV.

Théorie de la relativité, D. *Relativitätstheorie ;* E. *Theory of relativity ;* I. *Teoria della relatività.*

(En un sens du mot *relativité* tout différent des précédents, et même opposé à certains égards). Théorie physique constituée par EINSTEIN en deux grandes étapes : la première dite « relativité restreinte » en 1905 ; la seconde, dite « relativité généralisée » à partir de 1913. Cette théorie, dont la forme n'est pas encore complètement arrêtée, a été développée par A. S. Eddington, H. Weyl ; en France, par P. Langevin et E. Cartan. On trouvera plus loin, dans le *Supplément*, l'indication des idées philosophiques qui s'y rattachent, et de quelques ouvrages ou articles dans lesquels elle est considérée de ce point de vue.

Rad. int. : Relates.

Sur **Relativité de la connaissance.** — Les sens 1 et 2 de Hamilton me semblent bien voisins l'un de l'autre. Je les éliminerais volontiers tous les deux ainsi que l'idée même d'un sujet individuel de la connaissance. Je me bornerais à dire avec Kant que, n'ayant pas d'intuition intellectuelle, mais seulement une intuition sensible, nous ne pouvons saisir l'être des choses que réfracté en quelque sorte par la double forme du temps et de l'espace, — en d'autres termes, que relativement aux conditions de notre intuition sensible. J'ajouterais cependant (et ce serait le sens de Mill et de M. Hamelin) qu'un des effets de cette réfraction est de ne nous livrer l'être que sous des formes relatives les unes aux autres. La connaissance serait donc, en somme, relative en deux sens. **(J. Lachelier.)**

« RELEVANCE. » — Bien que le présent *Vocabulaire* soit limité, en principe, aux termes philosophiques français (voir Avertissement, p. XXIII), nous croyons pouvoir introduire ici ce terme anglais employé quelquefois tel quel, et qu'il serait commode d'adopter, car il exprime une idée importante pour laquelle il n'existe dans notre langue que le mot *pertinence.* Est *relevant* ce qui présente un rapport raisonnable à la question dont il s'agit ; *irrelevant*, ce qui est étranger à la question, déplacé, ce qui ne prouve rien ni pour ni contre le point en discussion. Cf. l'adage de Leibniz : « Dic cur hic ; respice finem », et F. C. S. SCHILLER, Relevance, *Mind*, janvier 1912.

RELIGION, L. *Religio.* (Sur l'étymologie, voir les Observations.) — D. *Religion* (**C.** *Heilighaltung*) ; E. *Religion ;* I. *Religione.*

A. Institution sociale caractérisée

Relativité (Sur la **Théorie de la**). — Les thèses fondamentales de la *Relativité restreinte* sont : 1° qu'il n'y a pas d'action instantanée à distance, mais que toute action se propage de proche en proche avec une vitesse finie ; 2° que, étant donnés divers observateurs liés à des systèmes galiléens, dans lesquels se vérifie le principe de l'inertie, et qui sont animés de mouvements de translation uniforme l'un par rapport à l'autre, toutes les lois physiques, y compris des constantes telles que la vitesse de la lumière, s'expriment pour eux sous une forme identique ; 3° que, par suite, l'ordre de succession entre deux événements bien définis, mais qui ne sont pas immédiatement voisins, peut dépendre du choix du système de références auquel ils sont rapportés et ainsi se trouve inverse pour un observateur de ce qu'il est pour un autre. — L'idée philosophique centrale de la *Relativité généralisée* consiste dans la possibilité de représenter tous les phénomènes matériels et énergétiques par de simples variations dans les caractéristiques géométriques locales d'un espace-temps que l'on ne considèrera plus comme homogène, mais comme comportant en ses différents points des courbures variables (ou, selon une récente conception, des torsions qui joueraient le même rôle). Le premier des phénomènes interprétés selon ces vues a été celui de la gravitation, décrite non plus comme une force d'attraction, mais comme un effet d'inertie dans un espace-temps ainsi caractérisé différemment suivant les régions. La représentation par des formules du même genre de la matière, de l'électricité et du champ électromagnétique sont actuellement à l'étude, sous le nom de « théorie unitaire du champ ». On admet en outre généralement que, par suite de la répartition spatiale de la matière-énergie, l'espace peut être considéré comme étant fini, quoique sans limites (au sens où ces expressions conviennent, dans le cas de deux dimensions, à la surface d'une sphère).

Voir P. LANGEVIN, Le temps, l'espace et la causalité dans la physique moderne, *Bulletin* de la Société française de philosophie, janvier 1912 ; — Publications du Centre international de synthèse, semaine de synthèse de juin 1930 : *La relativité ;* — EDDINGTON, *Space, time, and gravitation* (*Le temps, l'espace et la gravitation*, trad. française de J. Rossignol) ; — E. CARTAN, Le parallélisme absolu et la théorie unitaire du champ, *Revue de métaph. et de morale*, janvier 1931.

par l'existence d'une communauté d'individus, unis : 1° par l'accomplissement de certains rites réguliers et par l'adoption de certaines formules ; 2° par la croyance en une valeur absolue, avec laquelle rien ne peut être mis en balance, croyance que cette communauté a pour objet de maintenir ; 3° par la mise en rapport de l'individu avec une puissance spirituelle supérieure à l'homme, puissance conçue soit comme diffuse, soit comme multiple, soit enfin comme unique, Dieu.

B. Système individuel de sentiments, de croyances et d'actions habituelles ayant Dieu pour objet. « La religion est précisément la revendication, à côté du point de vue de la science, du point de vue du sentiment et de la foi. » E. Boutroux, *Science et religion*, 392.

La *religion naturelle* (expression surtout employée au XVIIIe siècle) est l'ensemble des croyances à l'existence et à la bonté de Dieu, à la spiritualité et à l'immortalité de l'âme, au caractère obligatoire de l'action morale, considérés comme une révélation de la conscience et de la « lumière intérieure » qui éclaire tout homme. — « J'y vois à peu de chose près » (dans la profession de foi qu'il vient de prêter au vicaire savoyard) « le théisme ou religion naturelle, que les chrétiens affectent de confondre avec l'athéisme ou l'irréligion, qui est la doctrine directement opposée ». J.-J. Rousseau, *Émile*, liv. VI.

Sur **Religion.** — *Étymologie* discutée. La plupart des anciens (Lactance, saint Augustin, Servius) tirent *religio* de *religare* et y voient l'idée d'un lien : soit un lien d'obligation à l'égard de certaines pratiques (cf. *Obligare* et « Religionum animos *nodis* exsolvere pergo... » Lucrèce, I, 925, *alias* 932) ; soit un lien d'union entre les hommes, ou entre les hommes et les dieux. — D'autre part Cicéron fait venir le mot de *relegere*, au sens de *relire*, *revoir avec soin* : « Qui omnia, quae ad cultum deorum pertinerent, diligentes retractarent et *tanquam relegerent*, sunt dicti religiosi ex relegendo, ut elegantes ex eligendo. » *De nat. Deorum*, II, 28. Cette explication est évidemment artificielle et forcée ; on croit cependant aujourd'hui en général que *religio* se rattache à *relegere*, mais non pas au sens que Cicéron donne à ce mot. Il y a eu sans doute deux verbes de cette forme : dans l'un *re* a bien une valeur itérative ; *relego* signifie alors « lire de nouveau, lire à plusieurs reprises », ou encore « parcourir de nouveau (un chemin, un pays »). — Dans l'autre *re* ne marque pas répétition, mais réunion, rapprochement : *relego*, ou peut-être *religo*, voudrait dire alors « recueillir, rassembler ». Ce second *relego* s'oppose dans sa forme à *neglego* ou *negligo ;* n'a-t-il pu, bien que cette acception n'existe pas dans le latin classique, s'y opposer aussi par son sens et signifier à peu près la même chose que *colere :* « prendre soin ; avoir des égards ou du respect pour quelque chose » ? *Religentem* est cité dans ce sens par Aulu-Gelle, IV, 9, par opposition à *religiosus*, pris en mauvaise part. On peut en rapprocher *diligens*, *diligenter* (qui d'ailleurs se trouve justement dans le texte de Cicéron déjà cité. Voir Freund et Theil, *Grand Dictionnaire latin*, sub V°, III, 471 B ; Bréal et Bailly, *Dict. étymol. latin*, V° *Lego*, 157 B. **(A. L.)**

Religio paraît être d'une manière générale, en latin, le sentiment avec crainte et scrupule, d'une obligation envers les Dieux. Il n'y avait pour les anciens que des *religiones*. *Religio* au singulier, dans Lucrèce, signifie une *religio* quelconque, la *religio* en général. Cette généralisation n'en est pas moins un fait remarquable : elle met nettement aux prises la croyance à un surnaturel quelconque avec le matérialisme épicurien. — L'idée d'un Dieu unique, conçu comme une puissance morale, a entraîné celle d'une religion unique, ayant un caractère moral. Quand on parle aujourd'hui de plusieurs religions, c'est bien entendu dans un sens tout autre que celui où les anciens pouvaient parler de plusieurs *religiones :* chaque

C. Respect scrupuleux d'une règle, d'une coutume, d'un sentiment. « La religion de la parole donnée. » — Ce sens, qui est probablement le plus ancien, a été autrefois beaucoup plus usuel qu'aujourd'hui. Voir Littré, sub v°. Il est mieux conservé dans l'adverbe *religieusement*, très employé en ce sens, même dans la langue familière.

CRITIQUE

Les sens **A** et **B**, distingués ci-dessus pour la commodité de l'analyse, et même le sens **C**, sont presque toujours réunis dans l'usage actuel du mot *Religion ;* il y a seulement, suivant les cas prédominance du premier ou du second.

On trouvera dans Leuba, *The psychology of religious phenomena*, ch. II et appendice I, un recueil très étendu de définitions de la religion, présentant d'ailleurs presque toutes le caractère d'incorporer une théorie ou même une appréciation à l'énoncé du fait. Pour la définition de la religion, au point de vue sociologique, voir Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, ch. I : « Définition du phénomène religieux et de la religion », qui se résume dans la formule suivante : « Une religion est un système solidaire de croyances et de pratiques relatives à des

---

religion étant pour nous un système complet, qui se donne pour le seul véritable. Le mot, à partir de ce moment, a exprimé trois idées : 1° celle d'une affirmation ou d'un ensemble d'affirmations spéculatives ; 2° celle d'un ensemble d'actes rituels ; 3° celle d'un rapport direct et moral de l'âme humaine à Dieu, cette dernière idée balançant l'importance des deux autres, quelquefois refoulée par elles jusqu'à presque disparaître, quelquefois au contraire s'en dégageant au point de s'en isoler presque complètement (surtout aujourd'hui dans les églises protestantes). — Ce qu'on a appelé au XVIIIe siècle *religion naturelle* n'a guère eu qu'une existence artificielle et littéraire. **(J. Lachelier.)**

Cf. Lévy-Bruhl, *La morale et la science des mœurs*, chap. VII : « Loin de représenter l'essence des éléments communs à toute religion humaine, elle était un produit très spécial de la pensée philosophique, c'est-à-dire réfléchie, dans une petite partie de l'humanité, à une époque fort peu religieuse. Elle n'était en fait, que le monothéisme européen des siècles précédents, réduit à la forme pâle et abstraite d'un déisme rationaliste. Chaque progrès fait par l'étude positive des sociétés inférieures a rendu plus évident le désaccord entre les faits et l'hypothèse de l'universalité de la religion naturelle. »

On ne peut, sans méconnaître l'élément original et vraiment spécifique de la religion dans la conscience de l'homme religieux, la ramener soit à une institution sociale, soit à un système individuel de sentiments, de croyances et de rites, soit même à un composé d'initiatives personnelles et de réactions collectives « ayant Dieu pour objet ». Car ce à quoi le fidèle s'attache comme à l'essentiel de sa foi, ce n'est pas à un *objet*, idée ou force dont il disposerait pour l'avoir formée ou captée, c'est à un *sujet*, à un être non seulement doué de vie, de volonté, mais encore mystérieux, inaccessible aux prises naturelles de notre pensée et de notre action, ne se livrant donc que par grâce, par le témoignage qu'il rend de lui-même et de sa propre transcendance, par la lettre révélée ou prescrite des dogmes et des pratiques qui mettent à notre portée son incommunicabilité même : d'où l'idée, essentiellement religieuse, d'une tradition qui transmet la révélation et le pacte d'alliance comme un dépôt sacré. L'élément social ou individuel n'est que subordonné, comme un moyen ou une matière ; ce n'est pas l'élément *formel* de

choses sacrées, c'est-à-dire séparées, interdites, croyances et pratiques qui unissent en une même communauté morale, appelée Église, tous ceux qui y adhèrent. » P. 65. — BRUNETIÈRE disait, d'autre part, du point de vue des croyants : « Il n'y a pas, en bon français... de Religion sans surnaturel. Ce ne sont pas seulement des notions connexes, ce sont des expressions synonymes. On peut essayer de détacher la Religion du surnaturel qui la fonde, ... mais ce n'est plus alors la Religion ; c'est autre chose, et qu'il faut, par conséquent, nommer d'un autre nom. » *La moralité de la doctrine évolutive*, p. 7.

Rad. int. : Religi.

RÉMINISCENCE, D. **A.** *Anamnese*. **B.** *Reminiszenz, Unbewusste Erinnerung ;* **C.** *Nachklang ;* — E. *Reminiscence ;* — I. *Reminiscenza.*

A. Chez Platon (ἀνάμνησις), forme mythique du rationalisme (au sens **A**), d'après laquelle tout notre pouvoir de connaître la vérité est le souvenir d'un état ancien où, vivant avec les Dieux, nous possédions une vue directe et immédiate des Idées*. *Phèdre*, XXXI, 249 C ; *Ménon*, XV-XXI, 18 C et suiv. « La métempsychose et la réminiscence de Socrate... » DESCARTES, *Lettre à Golius*, 1635. Ad. et Tann., I, 315.

B. Chez Aristote, le même mot est opposé à μνήμη (mémoire) ; celle-ci est la simple conservation du passé, et son

la religion. Aussi la religion dite « naturelle » n'est qu'un extrait tardif, artificiel et dénaturant de la Religion qui, devant la conscience et l'histoire, apparaît toujours comme positive, en tant qu'elle s'apparaît à elle-même comme pénétrée d'éléments surnaturels. Et quelles que soient les déviations ou les inconséquences qui l'infléchissent soit vers les formes superstitieuses et la magie, soit vers un symbolisme idéologique ou vers une statolâtrie, il importe de dégager, en sa pureté originelle et logique, le trait distinctif de la religion, dont les explications philosophiques (qu'elles soient psychologiques, métaphysiques ou sociologiques) ne sauraient rendre un compte suffisant. **(M. Blondel.)**

On peut très bien dire que la religion, au sens intérieur, « a Dieu pour *objet* », sans exclure, ni la réalité, ni la personnalité divine. « Cet objet éternel, dit Bossuet, c'est Dieu, éternellement subsistant, éternellement véritable, éternellement la vérité même. » *Conn. de Dieu et de soi-même*, IV, 4. Et Malebranche : « On s'anéantit, on se perd, on se transforme dans l'objet aimé ; on prend ses intérêts, on entre dans ses inclinations. » *Traité de l'Amour de Dieu*, Ed. Jules Simon, II, 299. **(A. L.)**

Il me semble que du point de vue formel, la définition de Brunetière ne contredit pas celle de Durkheim, car l'opposition que Durkheim établit entre le *sacré* et le *profane* correspond à l'opposition que Brunetière, d'accord avec la tradition, établit entre le *surnaturel* et le *naturel*. Ce qui constitue en effet l'essence de la religion, c'est la distinction de deux manières d'être, de deux mondes radicalement différents l'un de l'autre, ou plus exactement c'est la croyance en un *ordre supérieur des choses*. Ce semble être aussi l'avis de R. EUCKEN, quand il dit que ce qui est essentiel et indispensable à la religion sous toutes ses formes « c'est d'opposer au monde qui nous entoure d'abord une autre sorte d'existence, un nouvel ordre de choses supérieur, de diviser la réalité totale en différents règnes et différents mondes. Sans la foi en Dieu, il peut y avoir religion, comme le montre le bouddhisme ancien et authentique ; sans la dualité des mondes, sans perspective sur une nouvelle sorte d'être, elle n'est plus qu'un vain mot. » *Wahrheitsgestalt der Religion*[1], 2e éd., p. 129. **(J. Benrubi.)**

1. *La religion du point de vue de la vérité.*

retour spontané à l'esprit ; la réminiscence (ἀνάμνησις), au contraire, est la faculté de rappeler volontairement des souvenirs, par un effort intellectuel, et de les localiser exactement dans le temps. C'est une fonction de l'intelligence humaine que n'ont pas les animaux. Περὶ μνήμης, 453a7 et suiv.

C. PSYCH. Retour à l'esprit d'un texte, d'une image antérieurement perçus, mais qui ne sont pas reconnus pour tels. Par suite, emploi par un artiste, d'un motif ou d'une forme qu'il se figure créer et dont, en réalité, il ne fait que se souvenir.

D. Plus généralement, souvenir vague ou incomplet.

Rad. int. : **A. B.** Reminic.

REMORDS, D. *Gewissensbiss, Gewissensangst ;* E. *Remorse ;* I. *Rimorso.*

Sentiment de douleur morale (généralement de douleur tenace et lancinante) causé par la conscience d'avoir mal agi. « Le remords est la douleur cuisante et comme l'indique le mot, la *morsure* qui torture le cœur après une action coupable. » P. JANET, *Traité de philos.*, 4e éd., p. 655.

Remords se distingue de *repentir*, qui désigne un état d'âme plus volontaire, moins purement passif, et qui a dans son import une nuance religieuse. « Le repentir est une tristesse de l'âme ; le remords est une torture et une angoisse. Le repentir est déjà presque une vertu ; le remords est un châtiment. » *Ibid.*, 656.

D'autre part, *remords* se distingue aussi de *regret*, qui marque essentiellement quand il s'applique à un acte volontaire, la désapprobation et le désaveu de cet acte, le désir qu'il ait été différent, mais qui n'implique pas nécessairement un blâme moral. « Remorse = ethical regret[1]. » BALDWIN, sub v°.

REMARQUE

Selon Paul JANET, le remords, en tant que souffrance « peut se rencontrer chez ceux-là mêmes qui n'ont aucun *regret* d'avoir mal fait, et qui re-

1. Remords = regret de nature éthique.

Sur **Réminiscence.** — Le sens **D** est non seulement vague, mais d'une mauvaise langue. Il doit être proscrit. **(F. Mentré.)**

Il est malheureusement consacré par l'usage : « Qui dit *réminiscences*, en effet, dit ressouvenirs confus, vagues, flottants, incertains, involontaires. Un poète qui en faisant des vers, imite un autre poète sans s'en rendre compte, et qui refait des hémistiches déjà faits, est dit avoir des *réminiscences*. » (C'est le sens **C**). « On dirait très bien de quelqu'un dont la tête faiblit et qui ne gouverne plus bien sa mémoire : il n'a que des *réminiscences*, il n'a plus de *souvenirs* » (c'est le sens **D**) ; « la réminiscence est en un mot un réveil fortuit de traces anciennes dont l'esprit n'a pas la conscience nette et distincte. » SAINTE-BEUVE, *Nouveaux Lundis*, tome IX, p. 136. Mais un peu plus loin, Sainte-Beuve revient au sens **C** ; rappelant que l'auteur dont il parle a reproduit sans le citer un mot de Delatouche, il ajoute : « En général, M. Coulmann ne se souvient pas assez de lui-même ; il mêle trop à ses propres souvenirs ceux des autres et ceux mêmes de ses lectures. J'en pourrais donner bien des preuves. C'est ce qu'on peut appeler véritablement des réminiscences. » *Ibid.*, p. 139. **(A. L.)**

— M. **M. Marsal** nous signale un texte dans lequel est conservé le sens aristotélicien : « Suivant qu'elle manque ou non (il s'agit de la reconnaissance), nous avons deux formes de mémoire différentes : la « mémoire » et la « réminiscence », le rappel involontaire et volontaire. » L. DUGAS, *La mémoire et l'oubli*, 261. Cet usage est presque l'inverse du sens **C** ; il est devenu extrêmement rare.

Sur **Remords.** — Article ajouté à la demande de plusieurs correspondants.

commenceraient encore. Il n'a donc aucun caractère moral » (c'est-à-dire aucune valeur morale en lui-même). Mais il peut conduire au repentir, qui a cette valeur.

RÉPLIQUE (ou **réplication,** vieilli), D. *Replik*, *Erwiederung ;* on trouve aussi *Erwiderung ;* — E. I. *Reply ; Replicamento.*

Réponse à une objection ; ou, au sens juridique, exception à une exception. Voir *Instance** et *Duplique**.

REPRÉSENTATIF, D. *Repräsentativ*, *Vorstellend ;* E. *Representative ;* I. *Rappresentativo.* — Voir *Représenter**.

A. Qui représente une autre chose ou une autre personne, qui en tient lieu, ou qui la remplace dans l'exercice d'un droit. « Gouvernement représentatif » : celui qui s'exerce par des représentants élus.

La « *nature représentative* » de la Monade, pour Leibniz, consiste en ce qu'elle « exprime naturellement tout l'univers » ; et par *exprimer*, il faut entendre qu'il y a de l'une à l'autre une correspondance terme à terme, « un rapport constant et réglé entre ce qui peut se dire de l'une et de l'autre ». *Monadol.*, 60, 62 ; *Corresp. avec Arnauld*, Éd. Janet, I, 594. Voir *Représentation**.

Théorie des idées représentatives : doctrine généralement admise par les cartésiens, d'après laquelle l'esprit ne connaît pas directement les objets réels, mais seulement des *idées** qui en sont les signes. « Peut-être qu'il y a en moi quelque faculté ou puissance propre à produire ces idées sans l'aide d'aucune chose extérieure, comme en effet il m'a toujours semblé jusques ici que lorsque je dors elles se forment ainsi en moi sans l'aide des objets qu'elles représentent. Et encore que je demeurasse d'accord qu'elles sont causées par ces objets, ce n'est pas une conséquence nécessaire qu'elles doivent leur être semblables. » Descartes, *Méditations*, III, 9.

(*Représenter*, dans ce passage, et dans les nombreux textes analogues qu'on pourrait relever chez Descartes, paraît signifier à la fois *tenir la place* de l'objet et le *rendre présent* à la pensée, ou plus exactement présenter à l'esprit un certain contenu déterminé que le sens commun, à tort, ne distingue pas de l'objet lui-même.)

La théorie des idées représentatives prend sa forme la plus extrême chez Malebranche, qui a été vivement critiqué sur ce point par Arnauld. Voir ci-dessus, *Idée**.

B. Dans la langue psychologique moderne, caractère des faits intellectuels (perception, imagination, jugement), en tant qu'ils présentent à l'esprit un objet dont il prend connaissance, et qu'ils se distinguent par là des faits affectifs ou actifs.

C. Dans un sens voisin, mais non pas identique, Renouvier appelle *représentatif* et *représenté* les deux pôles de la *représentation*, qu'il définit elle-même « la forme générale de toute connaissance ». *Essais de crit. gén.*, ch. I, p. 10. « Ce qui frappe d'abord dans la représentation, ce qui en est le caractère déterminatif, c'est qu'elle est à double face et ne peut se représenter à elle-même que bilatérale. Ces deux éléments que toute représentation suppose, je les signale et ne les définis pas en les nommant l'un *représentatif* et l'autre *représenté*. » *Ibid.*, ch. III, p. 13. Cf. V, 33-34. Il propose de les substituer aux termes, équivoques à son avis, de *subjectif** et d'*objectif**.

D. Typique, propre à servir d'échantillon ou d'illustration, à représenter une classe (par exemple une classe d'esprits) ou à en montrer les formes les plus parfaites. Emerson, *Representative men.*

Rad. int. : **A.** Reprezent ; **B.** Prizent.

REPRÉSENTATION, D. **A.** *Vertretung*, *Vorstellung*, *Repräsentation ;* **B.** *Vertretung ;* **C. D.** *Vorstellung ;* — **E.** *Representation* (**C.** *Presentation*) ; — I. *Rappresentazione* (**C.** *Presentazione*).

A. Fait de représenter (aux sens B ou C), une personne ou une chose. « Est et alia repraesentatio propositionum per numeros. » Leibniz, *Opuscules et fragm. inédits*, Ed. Couturat, p. 335.

« Dieu en réglant le tout a eu égard à chaque partie et particulièrement à chaque monade, dont la nature étant *représentative*, rien ne la saurait borner à ne *représenter* qu'une partie des choses ; quoiqu'il soit vrai que cette *représentation* n'est que confuse dans le détail de tout l'univers et ne peut être distincte que dans une petite partie des choses. » Id., *Monadologie*, § 60.

En particulier, dans la langue juridique (en parlant des successions) : « La représentation... fait entrer les représentants dans la place, dans le degré et dans les droits du représenté. » *Code civil*, art. 739.

B. Au sens concret : ensemble de personnes qui en représentent d'autres. « La représentation nationale. »

C. Ce qui est présent à l'esprit ; ce que l'on « se représente » ; ce qui forme le contenu concret d'un acte de pensée. « Les deux mots *représentation* et *chose*, d'abord distingués, viennent se confondre en un troisième : *phénomène.* » Renouvier, *Essais de Crit. gén.*, I, 10. — « Dans la phase des abstraits supérieurs aucune représentation sensible ne surgit. » Ribot, *L'évolution des idées générales*, ch. III, § 2. — En particulier, reproduction d'une perception antérieure. « Il y a une différence entre cette représentation et les sensations anciennes dont elle est l'écho actuel. » Taine, *De l'Intelligence*, II, 259.

D. Acte de se représenter quelque chose ; faculté de penser une matière concrète en l'organisant sous des catégories. — L'ensemble de ce que l'on se représente ainsi : Hamelin, *Essai sur les éléments principaux de la représentation.*

CRITIQUE

On peut supposer que le sens philosophique actuel du mot représentation vient, d'une part, de l'usage du verbe « se représenter », très classique en français comme synonyme d' « imaginer » (p. ex. Bossuet, *Conn. de Dieu et de soi-même*, I, 9) ; de l'autre, de l'usage fait de ce mot par Leibniz, qui le prend tout d'abord au sens de « correspondance » (voir ci-dessus, **A**), mais qui fait de cette correspondance le genre dont la représentation, au sens **C**, est une espèce, et d'ailleurs l'espèce la plus importante :

« On ne peut point douter de la pos-

Sur **Représentation, représenter** et les autres mots de cette famille. — Dans le mot *représenter*, au sens juridique, le préfixe *re* semble signifier : rendre une chose ou une personne présente là où sa présence est due et attendue. Dans le sens ordinaire, *tenir la place de...*, ce préfixe semble plutôt exprimer l'idée d'une seconde présence, d'une répétition imparfaite de la présence primitive et réelle. Cela a pu se dire d'une personne qui agit au nom d'une autre, et d'une simple image qui nous rend présente à sa manière une personne ou une chose absente. De là le sens de *se représenter* intérieurement une personne ou une chose en l'imaginant, d'où l'on est enfin passé au sens philosophique de *représentation.* Mais le passage me semble avoir quelque chose de violent et d'illégitime. Il aurait fallu pouvoir dire *se-représentation*, et ne le pouvant pas, il aurait fallu renoncer à ce mot. — Aussi me paraît-il probable que nous n'avons pas tiré nous-mêmes *représentation* de *se représenter*, mais calqué simplement *Vorstellung* pour le traduire. Nous sommes bien obligés, aujourd'hui, de tolérer cet usage du mot ; mais il me paraît à peine français ; et je ne crois pas qu'il le soit du tout au sens où l'a pris M. Hamelin dans le titre de son ouvrage.

Quant à supposer que *représentation* ait pu venir directement de *représenter*, au sens de *correspondre à...* je n'en vois pas de preuve suffisante ; les textes de

sibilité d'une telle représentation de plusieurs choses dans une seule, puisque notre âme nous en fournit un exemple. Mais cette *représentation* est accompagnée de conscience dans l'âme raisonnable, et c'est alors qu'on l'appelle *pensée.* » *Lettres à Arnauld* (Éd. Janet, I, 594). « Pourquoi Dieu... ne pourrait-il pas créer des substances représentatives en sorte qu'elles expriment par leurs propres lois, suivant le changement naturel de leurs *pensées* ou *représentations*, tout ce qui doit arriver à tout corps ? » *Ibid.*, 597. C'est d'ailleurs son disciple WOLFF qui a introduit dans la langue philosophique allemande *Vorstellung* au sens d'idée ou d'image. (EUCKEN, *Philos. Term.*, 129 et 133.)

On peut rapprocher de cet usage leibnizien celui de TAINE (bien qu'il entende cette correspondance comme un produit empirique, et non plus comme une loi primitive) : « Il semble, dit-il, que la nature se soit donné à tâche d'instituer en nous des *représentants* de ses événements et qu'elle y soit parvenue par les voies les plus économiques... Au moyen de cette correspondance, de cette répétition et de ce remplacement, les faits du dehors, présents, passés, futurs, particuliers, généraux, simples, complexes, ont leurs *représentants* internes, et ce représentant mental est toujours le même événement interne, plus ou moins composé, répété et déguisé. » *De l'intelligence*, I, 236.

Sur la proposition d'employer *présentation*, au lieu de *représentation*, au sens **A** (H. BERGSON, *Bull.* de la Société fr. de philos., juill. 1901, p. 102) et sur les objections faites à ce terme, voir *Présentation**.

Rad. int. : **A.** Riprezent (action de représenter) ; **B.** Riprezentaj ; **C. D.** Prizentaj (ce qui est présenté à l'esprit) ; Prizentar (ensemble) ; Prizentad (fonction).

REPRÉSENTER, D. *Vorstellen ;* E. *To represent ;* I. *Rappresentare.*

A. Présenter, faire voir, mettre sous les yeux. Au sens matériel et propre, ne se dit guère que dans la langue juridique : « Si les témoins représentent quelques pièces lors de leur déposition, elles y demeureront jointes. » *Code de proc. civile*, art. 235. « La même peine aura lieu contre ceux qui, étant chargés d'un enfant, ne le représenteront point aux personnes qui ont le droit de le réclamer. » *Code pénal*, art. 345.

Au figuré, appeler l'attention de quelqu'un sur une idée, sur une considération qu'il oublie ou qu'il néglige. « Quand on veut leur représenter qu'ils se trompent eux-mêmes... ils s'irritent. » MALEBRANCHE, *Recherche de la Vérité*, II, 2e partie, ch. I.

B. Tenir la place d'une ou de plusieurs autres personnes, leur être substitué dans l'exercice de leurs droits ou pour la défense de leurs intérêts. « Représenter un souverain. » — « Représenter des électeurs. »

C. Par suite, correspondre à quelque chose d'autre, en être le signe, le symbole, ou le terme corrélatif. — « La transformation par polaires réciproques représente chaque point par une droite. » — « Quoique chaque monade créée représente tout l'univers, elle représente plus distinctement le corps qui lui est affecté particulièrement. » LEIBNIZ, *Monadologie*, § 62.

D. Présenter aux sens, d'une manière actuelle et concrète, l'image d'une chose irréelle, absente ou impossible à percevoir directement. « Un tableau représentant un combat de Centaures. » — « Représenter une scène de comédie. » — D'où : « se représenter quelque chose », c'est-à-dire se le « figurer », l'imaginer sous une forme concrète dans l'esprit. — « Imaginer le triangle, c'est s'en représenter un d'une mesure déterminée. » BOSSUET, *Conn. de Dieu et de soi-même*, I, 9.

Cf. *Représentation**.

REMARQUE

On voit que ces sens se rattachent à deux idées fondamentales et, à certains égards, opposées : d'une part, celle de *présence actuelle* et sensible ; de l'autre, celle de *remplacement* d'une personne ou d'une chose par un « représentant ». Ces deux idées étaient contenues dans ce mot dès le XVIe siècle, et même probablement à une époque beaucoup plus ancienne. GOCLENIUS, dans l'analyse qu'il en donne, reconnaît deux sens fondamentaux : 1° « *significare :* ut fractio panis in Cœna Domini repraesentat corporis Christi in cruce passionem et immolationem » ; — 2° « *Rem praesentem facere* » ; ce dernier sens lui-même se divisant en deux : *a)* « absens modo quodam praesens facere » ; p. ex. : « panis repraesentat corpus Christi » ; *b)* « praesentiam alicujus, seu praesens aliquid exhibere, ut repraesentare pecuniam, pretium rei emptae ». (V° Repraesento, 981 *a-b*.)

Rad. int. : **A.** Prizent ; **B. C D.** Riprezent.

Répression, voir *Refoulement**.

REPRODUCTION, D. *Reproduktion ;* E. *Reproduction ;* I. *Riproduzione.*

A. Action de reproduire. Spécialement :

1° En BIOLOGIE, génération et naissance de nouveaux individus, par lesquels se maintient la continuité de l'espèce ;

2° En PSYCHOLOGIE, dans l'analyse de la mémoire, le fait qu'une image renaît dans l'esprit parce qu'elle y a déjà été formée. Se distingue de la reconnaissance, au sens **A.**

KANT appelle *Gesetz der Reproduktion* (loi de la reproduction) la loi d'après laquelle les idées qui ont été présentées ensemble à l'esprit se rappellent l'une l'autre à la conscience. « Von der Synthesis der Reproduktion in der Einbildung », *Krit. der reinen Vern.*, 1re édition, p. 101.

B. Ce qui est reproduit.

Rad. int. : Riprodukt.

RÉPUBLIQUE, D. *Republik* (**B.** *Freistaat*) ; — E. *Republic, commonwealth* (dans les deux sens ; mais l'usage impose spécialement l'un ou l'autre de ces termes dans certaines expressions) ; — I. *Repubblica.*

A. Sens primitif : État, *res publica.* « ... Une diligente attention aux moindres besoins de la république est une partie essentielle au bon gouvernement, trop négligée à la vérité dans les derniers temps par les rois ou par les ministres... » LA BRUYÈRE, *Caractères*, ch. X : « Du souverain ou de la république. » — Par métaphore, grand corps social : « On distingue la république des lettres en plusieurs classes : les savants, qu'on appelle aussi érudits, etc. » DUCLOS, *Considérations sur les Mœurs*, ch. XI.

Ce sens a vieilli, et ne s'emploie plus guère que sous cette forme métaphorique ou en style d'apparat. Cependant, il reste consacré comme traduction du titre de PLATON, Πολιτεία, L. *Respublica.*

B. Sens contemporain : tout État qui n'est pas monarchique. Cette acception se rencontre d'ailleurs aussi dès l'antiquité dans les mots πολιτεία et *respublica*, mais concurremment à la première. Par exemple, ARISTOTE dans sa *Rhétorique*, I, 8, distingue quatre πολιτεῖαι : la démocratie, l'oli-

---

Leibniz, cités dans cet article ne me paraissent pas aller au delà de l'idée de correspondance, d'expression, de reproduction symbolique d'une chose dans une autre. Leibniz ne dit-il pas lui-même que cette représentation peut être ou n'être pas accompagnée de conscience ? Elle est pour lui, le *fondement métaphysique* de ce que Descartes appelle *pensée.* Il y aurait lieu de rechercher si *Vorstellung* n'a pas été tiré de *sich etwas vorstellen* (se représenter quelque chose) et si les Allemands n'ont pas eux-mêmes été choqués lorsqu'on a commencé à l'employer dans le style philosophique. **(J. Lachelier.)**

garchie, l'aristocratie, la monarchie (1365b29-30 ; cf. *Politique*, IV, 7 ; 1293a38) ; mais, ailleurs, il oppose les πολιτεῖαι aux monarchies et aux tyrannies et n'en reconnaît que trois espèces : aristocratie, oligarchie, démocratie (*Politique*, III, 17, 1288a21 ; V, 10, 1310a39 et suiv. ; 1311a22-25, 1311b37).

Rad. int. : Republik.

RÉPUGNER, D. **A.** *Widerstreiten ;* **B.** *Widerstreben ;* — E. *To repugn ;* — I. *Ripugnare.*

A. LOGIQUE. Être contradictoire. Se dit soit d'une proposition dont on peut tirer des conséquences qui lui sont contraires ; soit de deux propositions ou de deux propriétés incompatibles. « Le mouvement exige de l'atome des caractères qui répugnent à sa nature. » HANNEQUIN, *L'Hypothèse des atomes*, 121. Absolument : « Il répugne » pour : il est contradictoire (p. ex. qu'un carré soit négatif). Ce sens a vieilli.

B. Dans un sens plus faible, s'accorder mal (avec l'instinct, l'imagination, le sens commun, etc.). « Il répugne à la raison d'admettre que la Nature ait multiplié les agents impondérables. » COURNOT, *Traité de l'enchaînement*, § 161. — « Le sens commun y répugne. » *Ib.*, 167. — Cf. même paragraphe : « Huyghens, Leibniz... avaient pour l'action à distance une répugnance insurmontable. »

Rad. int. : **A.** Kontradik ; **B.** Repugn.

RÉQUISIT (L. *Requisitum*, chose requise) ; D. *Requisitum, (Das) Verlangte ;* E. *Requisite ;* I. *Requisito.*

A. Ce qui est nécessairement requis pour une fin donnée (cette fin pouvant être soit la conformité à une définition, soit la possibilité d'une hypothèse, soit la solution d'un problème, soit la production d'un effet, etc.). « Pour connaître une chose, il faut considérer tous les réquisits de cette chose, c'est-à-dire tout ce qui suffit à la distinguer de toute autre chose ; et c'est ce qu'on appelle Définition, Nature, Propriété réciproque. » LEIBNIZ, *De la Sagesse*, Gerh., VII, 83. — « Il n'y a peut-être pas grande difficulté à faire de chaque conscience un être qui a vécu et qui vivra dans tous les temps. Seulement, c'est là le moindre des réquisits de l'hypothèse. » HAMELIN, *Essai*, ch. V, § 2, B (2e éd., p. 489). « *Requisitum* est suspendens natura prius. (Le *requisit* est la condition, logiquement antérieure, qui suspend la production d'un effet.) » LEIBNIZ, *Inédits*, Ed. Couturat, 471.

Rad. int. : Requisitat.

« RÉSIDU », I. *Residuo.* — Terme employé par W. PARETO, et calqué quelquefois en français, pour désigner les pseudo-principes mal définis et suggérés par le sentiment, dans les sciences qui n'ont pas encore atteint une précision logique et expérimentale suffisante. Voir ci-dessus *Dérivation**, **B.**

Sur **Résidu.** — Il me semble que ce mot n'est français qu'en chimie, et qu'il n'est, en logique, qu'un calque malheureux du mot anglais *residue*, qui signifie *reste*. « Méthode des résidus » est une expression aussi impropre et aussi barbare que serait « le résidu d'une soustraction ». Le mot, en logique, est à éliminer entièrement. **(J. Lachelier.)** — On peut plaider, pour le défendre, le droit d'employer les termes métaphoriquement : l'opération logique dont parle Mill peut être comparée à l'opération matérielle d'évaporation ou de calcination qui laisse un résidu, au sens propre du mot. Herschel, dans le passage où il s'occupe de cette méthode, note qu'on a découvert l'iode, le brome, le sélénium dans les résidus de grandes opérations industrielles ; et il rappelle que Glauber dut plusieurs découvertes à l'habitude d'examiner les résidus que les autres chimistes avaient l'habitude de jeter. **(A. L.)**

RÉSIDUS (Méthode des), D. *Rückstandsmethode ;* E. *Method of residues ;* I. *Metodo dei residui.*

L'une des méthodes de recherche scientifique indiquées par J.-F.-W. HERSCHEL, WHEWELL et J. S. MILL. Ils l'entendent assez différemment.

A. Pour Herschel et pour Whewell, elle consiste à retrancher d'un effet (et surtout d'un effet numérique), la quantité qui résulte de lois déjà connues, pour réduire le phénomène à une sorte de résidu, qu'on examinera en vue d'en découvrir l'explication ou la loi. HERSCHEL, *A prelim. discourse on the study of natural. philos.*[1], ch. VI, § 158-161 ; WHEWELL, *Philos. of the inductive sciences*, Aphorisms concerning science, XLVII. (La formule donnée par Whewell est la plus précise et la plus étroite ; Herschel l'entend d'une manière plus large, et comprend même sous ce nom le procédé qui consiste à examiner les résidus matériels des opérations industrielles ou chimiques.)

B. Pour MILL, cette méthode est résumée par le canon suivant : « Subduct from any phenomenon such a part as is known by previous inductions to be the effect of certain antecedents, and the residue of the phenomenon is the effect of the remaining antecedents[2]. » *Syst. of Logic*, III, ch. VIII, § 5. On voit qu'ici le but n'est plus le même : il ne s'agit plus d'isoler un fait pour l'examiner, mais d'appliquer une règle logique permettant de prouver un rapport de causalité entre deux phénomènes. Cependant, les exemples donnés par MILL, au chapitre suivant, sont ceux mêmes de Herschel, qu'il cite longuement.

Rad. int. : Rezidu.

RÉSISTANCE, D. *Widerstand, Widerstandsfähigkeit ;* E. *Resistance ;* I. *Resistenza.*

A. Caractère de ce qui *résiste**, dans tous les sens de ce mot ; action de résister. « La résistance des faits à une hypothèse. »

B. Spécialement : qualité de la matière sensible par laquelle elle est perceptible au toucher et à l'effort musculaire. « La sensation de résistance, en particulier, aurait à cet égard (pour prouver que la matière existe en soi) un véritable privilège sur toutes les autres ; car disent les partisans de la doctrine, dans la sensation de résistance, nous constatons directement l'existence de ce qui nous résiste ; et ce qui nous résiste est nécessairement hors de nous, puisqu'il nous choque et qu'il nous arrête. Ce raisonnement, on le voit aisément, revient à dire que la résistance est une qualité première des corps... » DUNAN, *Essais de philosophie générale*, p. 532.

Rad. int. : Rezist.

RÉSISTER, D. **A.** *Widerstehen ;* **B.** Sans équivalent exact : *halten, aushalten ; (Feuer)-fest sein ;* — E. *To resist ;* — I. *Resistere.*

A. Faire obstacle, s'opposer à un mouvement, au propre ou au figuré. « Résister à ses passions. » — Par suite, se défendre.

B. Ne pas être détruit ou décomposé par une action extérieure. « Résister à la chaleur. » — « Les corps qu'il est possible de décomposer et ceux qui résistent à toute tentative de décomposition. » JAGNAUX, *Hist. de la Chimie*, p. 23.

Au figuré : « Résister à l'évidence. »

Rad. int. : Rezist.

RÉSOLUTION, D. **A.** *Resolution, resolutive Methode ; Auflösung ;* **B.** *Entschluss ;* — E. *Resolution ;* — I. *Risoluzione.*

A. LOGIQUE. (G. Ἀνάλυσις.) Opération par laquelle on décompose un tout en ses parties, ou une proposition en propositions plus simples dont elle est la conséquence. « C'est cette méthode inverse » (c'est-à-dire de sens contraire à la méthode de déduction synthétique)

1. *Discours préliminaire sur l'étude de la philosophie naturelle.* — 2. « Si l'on retranche d'un phénomène quelconque la partie dont on sait par des inductions antérieures qu'elle est l'effet de certains antécédents, ce qui reste du phénomène est l'effet des antécédents qui restent. »

« dont les géomètres grecs regardaient Platon comme l'inventeur et à laquelle ils donnaient le nom d'analyse, c'est-à-dire de résolution ou de solution à rebours ». COURNOT, *Essai*, ch. XVII, § 259.

B. PSYCHOL. Décision volontaire ferme et arrêtée d'avance. « ... Pourvu que je prisse une ferme et constante résolution de ne pas manquer une seule fois à les observer (les règles de la méthode). » DESCARTES, *Méthode*, II, § 6.

Rad. int. : **A.** Retrosolv ; **B.** Rezolv.

RESPECT, D. **A.** *Ehrfurcht*, *Achtung* ; **B.** *Achtung* ; — E. *Respect* (au sens **A,** on dit aussi *reverence*) ; — I. *Rispetto.*

A. Sentiment spécial provoqué par la reconnaissance d'une valeur morale dans une personne ou dans un idéal. « Achtung ist ein Tribut den wir dem Verdienste nicht verweigern können[1]. » KANT, *Krit. der prakt. Vern.*, 1tes Buch, 3tes Hptst., où ce sentiment est longuement analysé, en tant que « mobile* de la Raison pratique ».

B. Abstention de tout ce qui peut porter atteinte à une personne ou à une règle. « Le respect de la vérité ; le respect des droits acquis. » Quelquefois même en parlant des choses : « Le respect des frontières. » Cf. *Sacré.*

REMARQUE

La formule usuelle : *le respect de la personne humaine* s'entend à la fois aux deux sens, mais plutôt au second. « Das moralische Gesetz ist heilig (unverletzlich). Der Mensch ist zwar unheilig genug, aber die Menscheit in seiner Person muss ihm heilig sein[2]. » KANT, *Ibid.*

Rad. int. : Respekt.

1. « Le respect est un tribut que nous ne pouvons pas refuser au mérite (moral). » — 2. « La loi morale est sacrée (inviolable). L'homme est sans doute assez loin de cette sainteté, mais l'humanité dans sa personne doit lui être sacrée. »

RESPONSABILITÉ, D. *Verantwortlichkeit* ; E. *Responsibility*, dans tous les sens ; au sens **A,** *Liability* ; — I. *Responsabilità*, dans tous les sens ; **B.** *Imputabilità.*

Situation ou caractère de celui qui peut être appelé à « répondre » d'un fait. Voir *Critique* ci-dessous.

A. « Responsabilité civile. » Obligation de réparer, dans une mesure et sous une forme déterminées par la loi, le dommage causé à autrui. « Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais par sa négligence ou son imprudence. » *Code civil*, art. 1383. — « On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre » (enfants mineurs, domestiques, employés, élèves, apprentis) « ou des choses que l'on a sous sa garde » (dommages causés par les animaux, pa ruine d'un bâtiment mal entretenu, etc.). *Ibid.*, 1384 et 1385.

B. « Responsabilité pénale. » Situation et caractère de celui qui peut être justement poursuivi, à titre pénal, pour un crime ou pour un délit. M. Ad. LANDRY (*La Responsabilité pénale*, 2e partie, ch. I) fait remarquer que l'idée de responsabilité pénale ne s'attache ni à l'acte même, ni à l'intention, mais à l'*indoles* de l'agent. Voir *Observations.* — Les Codes français n'emploient pas le mot en ce sens et le réservent à la responsabilité civile, au sens **A.** En matière de crimes ou de délits, les auteurs sont dits « punissables » ou « excusables » (*Code pénal*, liv. II, art. 59 à 74). Mais la jurisprudence a cependant introduit l'usage (probablement par confusion avec le point de vue moral et psychologique), de parler en cette matière de « responsabilité partielle » et de « responsabilité atténuée ». Voir ci-dessous, *Critique.*

C. « Responsabilité morale. » 1° Obligation morale, sanctionnée ou non par la loi, de réparer le tort qu'on a causé à autrui.

D. « Responsabilité morale. » 2° Situation d'un agent conscient à l'égard des actes qu'il a réellement voulus. Elle consiste en ce qu'il peut alors, devant tout être raisonnable, en donner les motifs, et qu'il doit, suivant la valeur et la nature de ceux-ci, encourir le blâme ou l'estime qui s'y attachent.

L'expression « sentiment de responsabilité » (D. *Verantwortlichkeitsgefühl* ; E. *Consciousness of responsibility*) s'applique également à la responsabilité au sens **C** et au sens **D.**

CRITIQUE

1. *Répondre de* quelque chose, c'est en être caution, en être garant en justice. (LITTRÉ.) Plus proprement, sans doute, en raison d'un engagement volontaire *(re-spondeo)* ; mais aussi, par la suite, sans l'avoir voulu : « Mais sachez que vos jours me répondront des siens. » CORNEILLE, *Héraclius*, V, 8. On dit de même que des otages sont « *rendus* responsables » de la soumission d'une ville. — De là vient qu'on appelle *responsable* celui de qui l'on peut légitimement exiger une indemnité ou une peine. Il ne faut donc pas mettre au premier plan, dans ce mot, l'idée de *répondre à une question*, sens qui est lui-même un dérivé assez lointain et très affaibli de la racine primitive (voir BRÉAL et BAILLY, *Dict. étymol. latin*, v° *Spondeo*). — Cf. l'expression « responsabilité ministérielle » désignant le fait que les ministres peuvent être mis en cause, appelés à se justifier, qu'ils sont caution devant le Parlement de la politique gouvernementale. Cependant, même dans ce cas, l'idée de cette responsabilité s'est associée à celles de *question*, d'*interpellation.* Et la même fusion de sens se retrouve dans E. *to answer* ; D. *Verantworten.*

2. Les formes dites « morales » de la responsabilité correspondent chacune à chacune aux deux types de la responsabilité civile et de la responsabilité pénale, dans lesquels : 1° la sanction précise et légale est remplacée par une sanction diffuse ; 2° l'agent participe lui-même, dans la mesure où il est raisonnable et conscient, au jugement de sa propre action. Réunissant ce qu'il y

Sur Responsabilité. — En disant que la responsabilité ne s'attache ni à l'acte, ni même à l'intention, mais uniquement à l'*indoles* de l'agent, on ne préjuge pas la question de savoir ce qui, dans celui-ci, sera l'objet propre de la responsabilité pénale. Ceux qui font découler celle-ci de la responsabilité morale rechercheront si le délinquant a agi librement ; d'autres (les utilitaires), rechercheront s'il est accessible à l'intimidation pénale. Ce dernier point de vue me paraît être le seul qui permette une application pratique : la responsabilité pénale est ce qui fait que, *pour le bien général*, nous devons être punis, et punis d'une peine plutôt que d'une autre : l'intimidabilité de l'individu et le caractère exemplaire de la peine à l'égard des autres agents sont donc les éléments essentiels dont il faut tenir compte. **(Ad. Landry.)**

Le sens psychologique et moral du mot est antérieur au sens social, civil ou pénal. La responsabilité est la solidarité de la personne humaine avec ses actes, condition préalable de toute obligation réelle ou juridique. **(M. Blondel.)**

Il faut peut-être élargir les sens **C** et **D**, et dire que la responsabilité est l'acceptation des suites naturelles de ses actes, en soi-même et dans les autres, — ou l'attitude de l'agent qui accepte les conséquences de ses actes. *Responsabilité* implique *réflexion* antérieure sur les répercussions de nos actes, non pas tant au point de vue légal qu'au point de vue naturel. Est seul responsable celui qui peut prévoir. La mesure de la responsabilité est proportionnelle à la mesure de la prévision, qui est toujours incomplète, car aux effets directs et immédiats de nos actes s'ajoutent des effets indirects et lointains. En ce sens, la responsabilité se

a ainsi de commun dans tous les sens du mot, M. Calderoni définit la responsabilité par le fait que certains actes « entraînent ou ont coutume d'entraîner ou devraient, suivant l'opinion de celui qui parle, entraîner pour nous ou pour autrui certaines *conséquences*, conséquences caractérisées par ce fait qu'elles ne sont pas les conséquences *naturelles* des actes eux-mêmes, mais des conséquences *artificielles*, c'est-à-dire produites par l'intervention plus ou moins délibérée, plus ou moins disciplinée, des autres membres de la communauté à laquelle nous appartenons ». Formes et critères de la responsabilité, *Revue de métaph.*, mars 1909.

3. On a distingué, dans chacun de ces deux sens, la responsabilité *partielle* de la responsabilité totale, et la responsabilité *atténuée* de la pleine responsabilité. « La responsabilité partielle... correspond aux cas de monomanie. Le monomane a une idée fixe, une idée obsédante ; dès lors, il est déclaré irresponsable pour tous les crimes et délits dont la cause ou dont la nature rentre dans ses idées délirantes. » La responsabilité « atténuée, amoindrie ou limitée », est celle d'un coupable qui se trouvait « dans des conditions d'infériorité qui l'ont empêché de résister *normalement* à l'occasion du mal ». A. Le Poittevin, *Bull.* de la Soc. de phil., mars 1908, pp. 75-76. « Conformément à la pratique judiciaire, et pour la préciser, une circulaire ministérielle du 12 décembre 1905 recommande aux juges qui donnent commission aux médecins experts pour examiner l'état mental des inculpés, de poser les deux questions suivantes : 1° Si l'inculpé était en état de démence au moment de l'action, dans le sens de l'article 64 ; 2° Sinon, si l'examen psychopathique et biologique de l'inculpé ne révèle pas chez lui des anomalies mentales ou psychologiques de nature à atténuer dans une certaine mesure sa responsabilité. » *Ibid.*, 76. — La valeur morale et juridique de cette doctrine a été contestée, notamment par MM. Garçon, Belot, Lachelier ; voir *Ibid.*, pp. 83 et suiv.

Rad. int. : **A. C.** Responsives ; **B. D.** Imputebles.

RESSEMBLANCE, D. *Aehnlichkeit, Gleichheit ;* E. *Resemblance, Likeness, Similarity ;* I. *Somiglianza.*

Caractère de deux objets de pensée qui, sans être qualitativement identiques*, présentent néanmoins des éléments ou des rapports qui peuvent être dits « les mêmes ». — « La généralité consiste dans la ressemblance des choses singulières entre elles, et cette ressemblance est une réalité. » Leibniz, *Nouveaux Essais*, l. III, ch. iii, § 11.

« *Loi de ressemblance* » (D. *Aehnlichkeitsgesetz ;* E. *Law of Similarity* ou *of resemblance ;* I. *Legge di Somiglianza*). On appelle quelquefois ainsi cette disposition générale de l'esprit qui consiste en ce qu'un objet perçu ou remémoré évoque l'idée d'un objet semblable. — Cette notion joue un rôle fondamental dans les théories associationnistes*.

CRITIQUE

A parler rigoureusement, deux objets de pensée quelconques ont toujours quelque chose de commun : une goutte d'huile ressemble à une feuille de papier en ce que toutes deux sont matérielles, translucides, combustibles, d'origine végétale, etc. Aussi ne reconnaît-on usuellement une ressemblance entre deux choses que si les traits homologues qu'elles présentent sont nombreux ou intéressants. La notion de ressemblance, dans ce dernier cas, est donc toujours relative à une certaine orientation de l'activité intellectuelle.

Rad. int. : Similes.

RESTRICTION mentale, D. *Mentalreservation*, « reservatio mentalis » ; E. *Mental reserve* ou *reservation ;* I. *Restrizione mentale.*

Procédé par lequel on ajoute mentalement à ce que l'on dit une condition ou réserve qui en restreint ou même qui en change le sens. Voir Pascal, 9e *Provinciale.*

REMARQUE

L'expression ne se prend plus aujourd'hui que dans ce sens, où elle implique mauvaise foi. Mais elle s'est, sans doute, appliquée primitivement à ce fait que dans le langage et surtout dans la conversation, une phrase n'a jamais son sens absolu, mais seulement le sens qu'indique et que limite l'intention de celui qui parle.

RÉTORQUER, D. *Zurückschieben ;* E. *To retort ;* I. *Ritorcere.* (Ne vient pas de *torquere* au sens de *tordre*, comme il est dit dans Darm. et Hatz., mais de *retorquere* au sens de « renvoyer » : cf. « torquere hastam, torquere fulmen ».

Au propre : retourner un argument contre celui qui s'en est servi.

Quelquefois (peut-être par influence du sens large et plus usuel qu'a le mot anglais *to retort*) : répliquer, riposter.

Rétorsion, acte de rétorquer.

Rad. int. : Retro-turn.

RETOUR éternel (Doctrine du) ; D. *Ewige Wiedergeburt ; Kreislauf der Welt ;* E. *Endless return of everything ;* I. *Eternale ritorno, ciclogenesi.*

Théorie stoïcienne (empruntée probablement à Héraclite et par celui-ci

---

rattache étroitement à la conviction qu'a l'homme d'être libre. **(F. Mentré.)**

La difficulté de la formule proposée est que si l'on définissait la responsabilité morale : « l'attitude de l'agent qui accepte les conséquences naturelles de ses actes », on dégagerait de toute responsabilité morale celui qui par insouciance, ou par mépris de la réflexion, préfère jouir de la vie au jour le jour. Est responsable celui qui *peut* prévoir, soit ; c'est une condition nécessaire de la responsabilité ; mais non pas celui-là seul qui a choisi de prévoir. — D'autre part, n'y aurait-il pas lieu de parler encore de responsabilité à l'égard d'une règle morale catégorique suivie ou violée, sans considérations des conséquences ? **(A. L.)**

— Sur la « description » et l' « analyse » de l'idée générale de responsabilité (spécialement du point de vue sociologique), voir Paul Fauconnet, *La Responsabilité* (1920).

Sur **Retour éternel.** — La doctrine du retour éternel, qu'on définirait mieux en l'appelant *palingénèse cyclique*, consiste à croire que l'histoire du monde est un déroulement éternel de phases cycliques dont chacune répète avec une exactitude absolue le déroulement de toutes les autres. Mais dans l'histoire de la pensée humaine elle se présente sous quatre formes distinctes : 1° *religieuse*, dans les religions antiques de l'Asie ; 2° *métaphysique*, dans les cosmologies grecques primitives, chez Héraclite, chez les stoïciens ; 3° *poétique*, par exemple chez Heine, Dostoïevski, Guyau, Nietzsche ; 4° *scientifique* chez Blanqui, Naegeli, Le Bon, Becquerel. Cette dernière forme est la plus intéressante, parce qu'elle semble résulter des nouvelles découvertes sur la radio-activité de la matière. **(C. Ranzoli.)**

Il y a là deux choses très différentes qui n'ont guère en commun que l'idée de l'éternité possible du monde, et l'existence de cycles, de phases périodiques, mais non pas celle de recommencement identique. Par exemple je ne trouve aucune idée de répétition intégrale des mêmes faits dans l'article cité de Becquerel, *L'évolution de la matière et des mondes*, mais seulement celle d'une régénération possible de centres d'énergie nouveaux doués d'un fort potentiel : cela, contre l'opinion qui prévoit une fin du monde par dégradation et égalisation de l'énergie. Ce qui parcourt un « cycle perpétuel », selon lui, c'est donc l'évolution et la dissolution de l'hétérogène, entendu à la façon de Spencer. Mais ces condensations et

aux religions asiatiques) selon laquelle, après une période de plusieurs milliers d'années (la Grande Année), toutes choses recommencent, rigoureusement semblables à ce qu'elles ont été.

Voir les commentaires de SERVIUS sur Virgile, *4e Églogue* ; sur *Géorgiques*, IV, vers 220 et suiv. ; sur *Énéide*, VI, 719-720, etc.

Cette doctrine a été renouvelée par plusieurs écrivains contemporains, notamment par NIETZSCHE, qui lui attribue une portée morale : chaque instant de la vie n'étant plus seulement un phénomène qui passe, mais prenant une valeur d'éternité, puisqu'il a eu lieu et qu'il doit revenir, tel qu'il est, un nombre infini de fois. Voir les *Observations*, et cf. *Palingénésie**.

RÉTROGRADATION, D. *Rückschritt, Rückgang* ; E. *Retrogradation* ; I. *Retrogradazione.*

Même sens que *régression**-**E** (mais toujours avec une intention péjorative) : « L'empirisme (de nos hommes d'État) les force aujourd'hui d'invoquer alternativement l'anarchie ou la rétrogradation, afin de les opposer l'une à l'autre. » A. COMTE, *Polit. posit.*, IV, ch. V*, 387.

Au sens actif : acte de faire rétrograder ; décision faisant reculer un individu dans l'échelle des grades, des dignités, etc.

Rad. int. : Retrograd.

RÉTROGRADE, D. *Rückgängig ; rückständig* ; E. *Retrograde* ; I. *Retrogrado.*

(Polémique et péjoratif) : on appelle *rétrograde* ce qu'on veut opposer au progrès (au sens **B**), ce qui paraît devoir ramener la société à un état précédent, jugé moralement inférieur. Cf. *Réaction*, **C.**

Terme très employé par Auguste COMTE qui l'applique aux hommes, aux faits, aux idées, aux influences, etc. « L'école rétrograde... entreprend sous nos yeux la vaine résurrection du régime catholique et féodal à l'aide des principes mêmes qui ont effectivement servi à le détruire... » *Cours de phil. pos.*, 46e leçon, IV, 17. « Son influence... a été essentiellement rétrograde... » *Ibid.*, 10. « Concilier ces deux conditions... en remplaçant les droits divins, dès lors rétrogrades *(sic)*, et les droits humains, toujours subversifs, par des devoirs universels. » *Polit. posit.*, t. III, ch. VII, 601.

Rad. int. : Retrograd.

ces détentes sont multiples et simultanées. (*Revue scientifique*, 1911, tome II, pages 684-685). Il en est de même d'Arrhénius, également cité par M. Ranzoli dans son intéressante étude sur le Retour éternel (*Il caso nel pensiero e nella vita*, chap. VII, § 4 : « *Le dottrine del ritorno eterno dell' identico.* ») Quand il parle de « cycles » dans la reconstitution de l'énergie, Arrhénius n'en tire pas comme conséquence l'idée d'un recommencement intégral, de la résurrection des Argonautes, mais seulement celle d'une *vie des astres*, qui se succéderaient comme les divers individus d'une même espèce. (*L'évolution des mondes*, chap. VIII.) Au reste, la possibilité même de cette reconcentration spontanée de l'énergie reste encore assez douteuse. Voir A. REY, *Le retour éternel et la philos. de la physique*. **(A. L.)**

La doctrine du retour éternel, en Grèce, est antérieure à Héraclite, car elle est exprimée déjà par Anaximène et Anaximandre. Peut-être vient-elle de Chaldée (Bérose). P. Duhem raconte en détail l'histoire de la « grande année » dans son *Système du monde*, tome I, p. 65-85. **(F. Mentré.)** — Mais dans les divers textes qu'il cite, il y aurait à faire la même distinction que ci-dessus. Elle est d'ailleurs indiquée par les passages de Simplicius que mentionne P. Duhem, notamment *In Arist. Physicam*, VIII, 2 et *In Arist. De coelo*, I, 10. Ce qui est dit d'Anaximène et d'Anaximandre paraît plutôt convenir à l'idée de mondes nouveaux sans répétition intégrale. **(A. L.)**

Sur **Rétrograde, rétrogradation.** — L'adjectif *rétrograde* (formé comme *tardigrade, digitigrade*) a par lui-même quelque chose de péjoratif : il éveille l'idée d'un animal marchant, contre nature, à reculons. Une marche « régressive » de l'esprit n'a au contraire rien de plus choquant qu'une marche « progressive ». *Rétrogradation* implique l'idée d'un retour à quelque chose d'inférieur et de dépassé. On parle de rétrogradation, non de régression, dans une hiérarchie de fonctionnaires. **(J. Lachelier.)**

Le verbe *rétrograder* présente moins constamment cette nuance péjorative : « Faire rétrograder une aiguille sur un cadran. »

RÉTROSPECTIF, D. *Zurückblickend* ; E. *Retrospective* ; I. *Retrospettivo.*

Qui consiste à regarder en arrière, à revenir au passé (soit pour y trouver l'explication du présent, soit surtout pour le mieux comprendre à la lumière de ce qu'on a connu plus tard).

Rad. int. : Retrospekt.

« RÉTROSPECTION », D. *Rückblick* ; E. *Retrospect, Retrospection* ; I. *Retrospezione.*

Action de regarder en arrière, de remonter du présent au passé : « Connaissance spontanée ou réfléchie en tant qu'elle porte sur le *déjà fait*, sur les conditions analysées d'un être ou d'un acte, dans le sens régressif des antécédents scientifiques, ou des causes efficientes, ou des moyens pratiques, à l'inverse des motifs déterminants, des intentions finales ou des résultats synthétiquement envisagés. » *Lettre* de M. BLONDEL. — Cf. *Prospection**, texte et observations.

Rétroversif, voir *Proversif**.

RÊVE, D. *Traum* ; E. *Dream* ; I. *Sogno.*

A. Au propre, suite de phénomènes psychologiques se produisant pendant le sommeil et dont on se souvient plus ou moins complètement après le réveil. « Le premier résultat du sommeil, c'est l'éclipse au moins partielle des rapports sensitivo-moteurs avec le milieu, par relâchement du tonus musculaire, absence de la réactivité, élévation des seuils sensoriels ; comme aussi l'abaissement du niveau mental. Ces grands faits dominent toute la psychologie du rêve. » H. DELACROIX, Le rêve, dans le *Nouveau Traité de Psychologie*, publié sous la direction de G. Dumas, tome V, p. 394.

B. Au figuré, pensée sans consistance et sans accord avec la réalité. « Les rêves d'un visionnaire éclairés par les rêves de la métaphysique » KANT (*Die Träume eines Geistersehers, erläutert durch die Träume der Metaphysik*, 1766).

Rad. int. : Rev.

RÊVERIE, D. *Träumerei* ; E. *Dreaming, day-dream* ; I. (sans équivalent).

État de distraction à l'égard de la situation présente, pendant laquelle se poursuit une activité mentale qui n'est pas non plus dirigée par l'attention. « L'état de rêverie admet de nombreux degrés, depuis l'évocation passive de souvenirs et d'images jusqu'à la construction presque volontaire d'un système de représentations. » H. DELACROIX, La rêverie, dans le *Nouveau Traité de Psychologie*, tome V, p. 401.

Rad. int. : Revad.

Réversibilité, voir *Réversible**.

RÉVERSIBLE, D. **A.** *Zurückfallend* ; **B.** *Umkehrbar* ; E. **A.** *Revertible* ; **B.** *Reversible, symmetrical* ; I. *Reversibile.*

A. Qui peut ou doit revenir à une autre personne que le possesseur ac-

tuel, sous certaines conditions ; qui peut être transporté sur une autre tête. « Mérites réversibles, pension réversible. »

B. Qui peut être renversé. Se dit en particulier :

1° En logique, des opérations ou relations telles que $aRb \supset bRa$ quels que soient a et b.

2° En physique, des transformations qui peuvent se faire soit dans un sens, soit dans le sens inverse, « le corps ou le système repassant exactement par les mêmes états que dans la transformation directe, par suite d'une modification infiniment petite du milieu extérieur ». PELLAT, *Thermodynamique*, ch. II, § 5. « Les phénomènes réversibles sont ceux qui se produisent dans des conditions infiniment voisines des conditions d'équilibre. » *Ibid.*, p. 117. « En réalité, nous ne pouvons jamais produire une transformation rigoureusement réversible... Mais on conçoit qu'on puisse se rapprocher indéfiniment pour certaines transformations des conditions de la réversibilité et cela suffit pour qu'on puisse raisonner sur les transformations réversibles, de même qu'on raisonne sur le cercle ou l'ellipse, quoiqu'on ne puisse jamais réaliser en toute rigueur un cercle ou une ellipse. Quand, dans la suite, nous dirons qu'une transformation est *réversible*, nous entendrons par là qu'on peut la *concevoir* effectuée d'une façon réversible, et non qu'elle est effectuée ainsi. » *Ibid.*, 118.

Rad. int. : **A.** Transferebl ; **B.** Inversigebl.

RÉVIVISCENCE, D. *Wiederaufleben ;* E. *Reviving, Revival ;* I. *Rinascimento.*

Proprement, retour à la vie (par exemple en parlant des animalcules

Sur **Réversible.** — Le sens **A** est très voisin du sens **B** et peut-être même lui est-il identique. Il n'y a de différence que celle du domaine où l'on applique le mot. La théorie morale de la réversibilité des mérites implique une certaine indifférence aux qualités propres des individus, comme la théorie physique de la réversibilité une indifférence aux propriétés particulières des corps, et à la conception qualitative de l'univers. Dans l'un et l'autre cas, il y a une certaine *quantité* ici de mouvement, la de vertu qui assure l'existence du monde physique et du monde moral. La théorie de la réversibilité est toujours et partout une doctrine mécaniste et quantitative du monde. **(L. Boisse.)**

J. Lachelier : « Je crois au contraire qu'il y a ici non seulement deux sens, mais deux mots d'origine toute différente. D'abord, *réversible*, terme de droit, tiré très probablement de *revertor*, de la même manière que *reversio ;* il se dit des biens qui doivent dans certains cas, faire retour à un propriétaire antérieur. De plus, Littré et l'Académie parlent l'un et l'autre de pensions ou de rentes *réversibles* d'une tête sur une autre, et rattachent cette expression au sens juridique de réversible, le seul qu'ils connaissent. Cependant il ne s'agit pas précisément ici de retour, mais plutôt de transmission, et l'emploi de la préposition *sur* fait penser au verbe *reverser.* Y a-t-il déjà là un autre mot *réversible*, ou plutôt *reversible*, mal formé, mais dérivant réellement de *re-verser ?* Il faut dire plutôt, je crois, que c'est toujours l'ancien *réversible* juridique dont on a étendu le sens à des cas assez voisins, après tout, de ceux pour lesquels il a été créé, en le rattachant, inconsciemment peut-être, à *reverser.* »

A. Lalande : « Ce serait d'autant plus plausible qu'on dit aussi, indifféremment, « *revenir* à quelqu'un » ou même « *faire retour* à quelqu'un » soit en parlant de ce qui revient à un propriétaire antérieur, soit en parlant de ce qui est dévolu à un tiers, après le décès du premier bénéficiaire. »

J. Lachelier : « Mais il y a en anglais un autre verbe, *to reverse* qui peut signifier soit révoquer ou annuler (un acte, une décision quelconque), soit renverser (un rapport, le sens d'un courant de vapeur). Celui-ci a produit l'adjectif *reversible*, que nos physiciens et nos logiciens ont emprunté à la langue anglaise, ou tiré eux-mêmes directement de *to reverse.* Mais cet emprunt est très récent ; *réversible*, en ce sens, n'est ni dans Littré, ni dans le *Dictionnaire* de l'Académie française (7e éd. 1878). Il paraît que nous avions autrefois, dans notre langue maritime, un verbe *réverser*, identique évidemment à *to reverse ;* seulement il était intransitif. On disait que la marée, que la mousson *réversait ;* nous dirions aujourd'hui, au moins pour la marée, *se renversait.* — Il y a donc bien là deux mots originairement distincts qui tendent à se confondre. » (Séance du 24 décembre 1914.)

qui se conservent, desséchés, à l'état de vie latente, et qui, mis dans l'eau, recommencent à manifester des phénomènes vitaux). — Par métaphore, résurrection des états psychiques qui reparaissent à l'esprit après avoir été un certain temps oubliés ou inconscients. « Ce ne sont là que des conditions générales de la réviviscence... Reste à démêler quelles conditions plus spéciales provoquent à tel instant la naissance de telle image plutôt que de telle autre. » TAINE, *De l'intelligence*, I, 140.

Rad. int. : Revivesk.

RICHESSE, D. *Reichtum ;* E. *Wealth* (**C.** *Riches*) ; I. *Ricchezza.*

A. (Au sens le plus large que les économistes aient donné à ce mot) : tout ce qui peut satisfaire un besoin ou un désir. Cf. *Ophélimite*.*

« Tous les économistes ont distingué deux sortes de richesses : les unes sont du domaine commun, comme l'eau de la mer, la lumière du soleil, etc., bien qu'elles n'aient pas été données également à tous les hommes... ; mais scientifiquement, il n'y a rien à dire de pareilles richesses : on en jouit, et c'est tout... » BAUDRILLART, *Manuel d'Économie politique*, 4e éd., p. 42. — Aussi ce sens tend-il à disparaître. On dit plutôt, en ce sens, des *biens.*

B. Ceux des biens (ou *richesses* au sens **A**) : 1° qui peuvent être objet de propriété ; 2° qui peuvent être cédés ; 3° qui ont une *valeur** (ce qui implique que la quantité disponible de ces biens ne dépasse pas ce qui est nécessaire pour satisfaire le besoin ou le désir correspondant). On les appelle aussi *biens économiques :* voir p. ex. Ad. LANDRY, *Manuel d'Économique*, § 33. — C'est en ce sens qu'on parle de la production, de la distribution, de la circulation et de la consommation des richesses.

C. Abondance de richesses, au sens **A**, en la possession d'un individu, d'un groupe, d'un pays, etc.

Au figuré, abondance et complexité d'éléments, et en particulier abondance d'éléments intellectuels ou affectifs : « Richesse d'une doctrine, d'une documentation. — Richesse de la vie mentale. »

REMARQUE

En ce sens, richesse psychologique est quelquefois opposé à *misère psycho-*

Sur **Richesse.** — Article complété sur les indications de M. **Mentré** et de **M. Landry,** qui ajoute : « Certains auteurs voudraient en outre réserver le nom de richesses aux biens *matériels* (BOEHM-BAWERK, TURGEON, GRAZIANI, IRVING, FISHER). Mais cette restriction n'a pas de raison d'être. Au fond les richesses consistent toujours en des droits. Quand ces droits se rapportent à des objets matériels, la tendance objectiviste de notre esprit nous les fait incorporer en quelque sorte dans les objets en question. On parlera ainsi de richesses matérielles et de biens matériels. Mais ce n'est là qu'une façon de s'exprimer et qui risque de dissimuler les réalités essentielles. » Voir l'*ouvrage cité* de M. Landry, § 35.

*logique**. Mais cette opposition n'a pas toujours lieu : car l'expression *misère psychologique* s'applique à la faculté de synthèse, qui peut être faible malgré l'abondance des éléments disponibles : « L'hystérique a des sens subtils, qui s'exercent sans cesse, et une *riche* mémoire... mais elle n'a qu'un pouvoir ordonnateur actuel analogue à celui de l'enfant et de l'idiot : aussi ne sait-elle que faire de sa fortune... Le même état de misère psychologique, durant sans cesse, permet au jeu automatique des éléments de prendre toutes les formes. » P. JANET, *L'Automatisme psychologique*, 454-455.

Rad. int. : Riches.

RIEN, D. *Nichts ;* E. *Nothing ;* I. *Niente.* Voir NÉANT*.

RIGORISME, D. *Rigorismus ;* E. *Rigorism ;* I. *Rigorismo.*

« *Rigoristes*... est le nom qu'on donne, dans les Pays-Bas espagnols, aux jansénistes et aux Pères de l'Oratoire, et en général à ceux qui suivent les maximes les plus opposées au relâchement de la morale. » Et en note : « La méthode de ces messieurs est nommée le rigorisme. » BAYLE, *Dict. hist. et critique*, sub v°.

REMARQUE

Ce sens est le seul usuel en français ; mais KANT (qui, souvent d'ailleurs, est aussi appelé rigoriste au sens précédent) l'entend d'une manière différente : il désigne ainsi la doctrine qui refuse d'admettre en morale des actions indifférentes, ou de reconnaître une valeur morale à des actions déterminées par d'autres mobiles que le respect de la loi. (*Religion inner. der Grenzen der blossen Vern.*, 1tes Stück, Anm. 1[1].) Il distingue, dans une longue note, ce rigorisme théorique de l'esprit d'ascétisme et de macération *(eine karthäuserartige Stimmung)*[2], avec lequel Schiller l'avait confondu.

Rad. int. : Rigorism.

ROMANTIQUE, D. *Romantisch ;* E. *Romantic ;* I. *Romantico ;* et **Romantisme ;** D. *Romantismus ;* E. *Romantism ;* I. *Romantismo.*

On appelle *romantisme philosophique, philosophie romantique*, la doctrine et le groupe historique d'un certain nombre de philosophes allemands de la fin du XVIIIe siècle et des premières années du XIXe. Cette doctrine est surtout caractérisée par une réaction contre l'esprit et les méthodes du XVIIIe siècle, en particulier contre l'*Aufklärung*, par la défiance et la dépréciation des règles esthétiques ou logiques, par l'apologie de la passion, de l'intuition, de la liberté, de la spontanéité, par l'importance qu'ils attachent à l'idée de la vie et à celle de l'infini. — Les principaux romantiques sont Fichte, invoqué par F. Schlegel comme le grand théoricien de l'école ; Schelling, généralement considéré comme le représentant le plus caractéristique de cette tendance ; Novalis, Frédéric Schlegel, Guillaume Schlegel, Schleiermacher, Hegel et même, à beaucoup d'égards, Schopenhauer (quoique celui-ci diffère sensiblement de ses prédécesseurs à d'autres points de vue, notamment par ce qu'il y a de classique dans sa théorie de l'art, et par sa réprobation morale de la vie).

Sur les caractères généraux du romantisme, voir LÉVY-BRUHL, Les pre-

1. *La religion dans les limites de la seule raison*, 1re partie, Remarque 1. — 2. « Une disposition d'esprit de Chartreux. »

Sur **Rigorisme.** — Article demandé, et texte de Bayle indiqué par **R. Eucken.** Voir, en ce qui concerne le « rigorisme » de Kant, DELBOS, *La philosophie pratique de Kant*, 326-330. « Kant est en effet *rigoriste*, dit-il ; il ne faut pas essayer de lui épargner un qualificatif qu'il considérait comme un éloge. »

miers romantiques allemands, *Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1890 ; R. BERTHELOT, *Un romantisme utilitaire*, tome I : Le pragmatisme chez Nietzsche ; ch. II : « Les origines romantiques. »

REMARQUE

Le mot *romantique*, en anglais *(romantic, romantical)*, est employé dès le XVIIe siècle au sens de romanesque, en bonne et en mauvaise part, et quelquefois même déjà avec une nuance très voisine de celle qu'il a prise au XIXe siècle. — D'autre part, dans son usage allemand, il se rattache à cette thèse de Frédéric Schlegel, que le *roman* doit devenir, pour les modernes, ce que l'épopée a été pour les anciens : le genre suprême qui contient tous les autres. (LÉVY-BRUHL, *Ibid.*, p. 127.)

En France, l'usage philosophique de ce terme est récent ; il n'est guère employé que depuis la fin du XIXe siècle, en parlant du groupe historique que nous venons de définir. Auparavant, *romantique* et *romantisme* ne désignaient que le mouvement artistique et littéraire dont Victor Hugo, Delacroix, Berlioz ont été respectivement dans les lettres, la peinture et la musique, les représentants les plus typiques. Cet usage est encore aujourd'hui de beaucoup le plus répandu.

Rad. int. : Romantik, Romantism.

« **ROMPU** », synonyme ancien de *fractionnaire.* « Cela se doit entendre du nombre entier » (qu'il se distingue de la grandeur spatiale par l'existence d'une unité donnée) « car autrement le nombre dans sa latitude, comprenant le sourd, le rompu et le transcendant... est proportionnel à la ligne, et il y a là aussi peu de minimum que dans le continu ». LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, liv. II, ch. XVI, § 4.

Royaume, voir *Règne**.

RYTHME, D. *Rhythmus ;* E. *Rhythm ;* I. *Ritmo.*

A. Caractère périodique d'un mouvement ou d'un processus. SPENCER, *First principles*, 2e partie, ch. X : « The rhythm of movement. » En ce sens, une rotation circulaire, de vitesse uniforme, posséderait un rythme. Mais on entend surtout par *rythme* le caractère d'un mouvement périodique en tant qu'il comporte une succession de maxima et de minima, de « temps forts » et de « temps faibles ».

« ... L'idée de rythme [est] une des notions qui nous sont le plus familières. La succession des jours et des nuits, des saisons chaudes et des saisons froides, des périodes d'intensité de la vie végétale et de mort apparente des végétaux, l'alternance du travail et du repos, de la veille et du sommeil... le

Sur **Rythme.** — **Brunschvicg, Couturat, Dauriac, Delbos, Laberthonnière, J. Lachelier, E. Meyerson, Winter,** MM. **Pécaut** et **Mentré** ont été d'avis qu'il faut considérer comme impropre le sens vague du mot *rythme*, appliqué dans n'importe quel cas à la courbe caractéristique d'un phénomène, au mouvement d'une pensée, etc. Ils pensent que ce terme doit être réservé à ce qui présente soit une périodicité régulière, soit une forme articulée analogue à celle de la période oratoire ou de la phrase musicale. Cependant l'emploi le plus large du mot a été défendu par **L. Boisse,** qui fait valoir les arguments suivants : « Le caractère périodique d'un mouvement n'est jamais dans le mouvement, mais toujours dans l'esprit qui peut couper à son gré, et suivant sa qualité, une succession continue en groupes binaires ou ternaires, ou en alternance contrariée, ou en d'autres systèmes encore. Le rythme est une notion essentiellement subjective. J'incline à croire (mais cela aurait besoin de longs développements qui n'ont pas ici leur place) que le rythme est l'*âme de la durée*, et cela partout : en psychologie, en poésie, en musique, ne

jeu même de nos organes les plus essentiels fournissent perpétuellement des exemples de mouvement rythmique. » L. Weber, *Le rythme du progrès*, ch. iv, p. 105.

B. Plus spécialement, en tant qu'il se distingue de la *mesure* dans la musique et la poésie : « La mesure est la division d'une œuvre musicale en parties qui ont toutes la même durée ; le rythme est constitué par une division d'un tout autre genre, superposée à la précédente, et donnant aux parties de la composition des durées qui ne sont pas nécessairement égales. — La mesure est formée d'une succession régulière, indéfiniment répétée, de temps forts et de temps faibles ; le rythme obéit à une tout autre loi... : il est constitué par les coupes et le plan de composition, par des membres de phrase plus ou moins étendus, par des phrases et des périodes... Les divisions du rythme peuvent quelquefois coïncider sur certains points avec la mesure, mais jamais cette coïncidence n'a lieu de façon continue et obligée... La mesure, une fois donnée, au début d'une composition, reste immuable jusqu'à la fin : c'est une formule *mécanique*. Le rythme est une création *esthétique*. » J. Combarieu, *La musique*, 2e partie, ch. ii.

CRITIQUE

1. La plupart de ceux qui se sont demandés si la musique primitive était surtout tonale ou surtout rythmique ont identifié rythme et mesure. Mais, en fait, le sens **B** n'exclut pas le sens **A** ; il en est seulement une spécialisation. Le chapitre même où M. Combarieu indique cette distinction est intitulé : Les « éléments *rythmiques* du langage musical » ; il comprend, sous ce titre, un paragraphe sur la mesure, un autre sur le rythme « proprement dit » (p. 139-549). — Dans un ouvrage où l'étude du rythme joue un rôle important, *L'Art et le Geste*, par Jean d'Udine, il arrive même que l'auteur oppose la mélodie au rythme ; voir not. p. 58. Dans d'autres cas, il accorde à celle-ci un « rythme intérieur » et appelle la mesure un « rythme extérieur ».

Il y a lieu de remarquer que certaines formes artistiques peuvent être rapportées à la fois au sens **A** et au sens **B** : la strophe, par exemple, qui en principe appartient au rythme **B** et non à la mesure (Combarieu, 149, 152), est cependant, surtout en poésie, une division du temps en périodes égales. Et, d'ailleurs, *période* même a les deux sens : « Période de révolution d'un astre ; fraction périodique. — Période oratoire, période musicale. »

2. Dans le langage demi-philosophique contemporain, *rythme* est pris assez fréquemment pour désigner l'allure propre, le caractère d'ensemble d'un mouvement psychologique ou social, même le style d'une œuvre d'art, le dessin d'une pensée, et pour ainsi dire sa courbe. Un grand nombre de membres ou correspondants de la Société pensent qu'il y a là un usage fâcheux, venu d'une méprise sur le sens propre du mot. Voir *Observations*.

Rad. int. : Ritm.

---

mathématique, et aussi en architecture, car il y a un rythme dans les lignes, même droites, s'il y en a un en nous. C'est même pour cela qu'il est si difficile de définir le rythme, et qu'après avoir balbutié : « *c'est un je ne sais quoi, une sorte de...* » nous sommes tentés d'achever la définition par un geste. C'est qu'il faut se saisir soi-même. — L'importance capitale de cette notion m'empêche de croire qu'on en fasse dans le langage contemporain un usage fâcheux ou un abus. Je vois dans la tendance de plus en plus fréquente à l'employer un souci de traduire la vie intérieure, et d'exprimer par des approximations la coïncidence harmonieuse de l'esprit et du monde. »

S

S. Dans les noms de syllogismes, indique que, pour ramener le mode en question à la première figure, la proposition représentée par la voyelle précédente doit subir une conversion simple.

Dans la figuration schématique des propositions (S*a*P, etc.) ou dans celle des syllogismes par des lettres majuscules, indique le petit terme (*sujet* de la conclusion ; d'où l'emploi de cette lettre). P. ex., dans *Barbara* :

$$\begin{array}{c} MP \\ SM \\ \hline \therefore SP \end{array}$$

Cette notation est surtout usuelle chez les logiciens anglais.

SACRÉ, L. *Sacer* ; D. *Geweiht, heilig* (mais ces mots n'équivalent à *Sacré* que dans certains emplois) ; — E. *Sacred* ; — I. *Sacro, Sacrato*.

A. (Au sens fort et général.) Qui appartient à un ordre de choses séparé, réservé, inviolable ; qui doit être l'objet d'un respect religieux de la part d'un groupe de croyants.

B. (Au sens moral ; très usuel) : « Le caractère sacré de la personne humaine. » Il s'y ajoute dans cette acception, l'idée d'une *valeur* absolue, incomparable.

C. (En un sens plus faible et plus spécialisé.) Qui appartient au culte. « La musique sacrée. » — « Les sujets sacrés. »

REMARQUE

É. Durkheim a particulièrement appelé l'attention : 1° sur l'importance capitale de la notion de sacré dans l'interprétation des phénomènes religieux, dont elle est, selon lui, le trait essentiel (cf. *Religion**) ; — 2° sur ce fait que l'opposition du sacré et du profane est celle de deux mondes radicalement hétérogènes, au moins en principe, malgré les communications qui peuvent s'établir entre eux ; — 3° sur le caractère dualistique de la

---

Sur **Sacré.** — Sacré et profane sont deux termes corrélatifs qui n'ont de sens que l'un par l'autre. Ils forment un cadre essentiel de la pensée, posé pour ainsi dire *a priori*. Mais si ces deux termes ne se distinguaient que par leur séparation réciproque, il serait impossible en observant une société de savoir, de ces deux ensembles, lequel est le sacré et lequel est le profane. Il faut donc en outre que le sacré présente un caractère spécifique. Ce caractère n'est pas seulement la supériorité ; car s'il en est nettement ainsi dans les formes les plus hautes de la religion, il n'en est plus de même en ce qui concerne une amulette ou un fétiche. — On peut dire aussi que dans la plupart des cas, les êtres ou les choses sacrés sont ceux que défendent et protègent des interdictions, tandis que les êtres ou les choses profanes sont ceux qui sont soumis à ces interdictions et qui doivent n'entrer en contact avec les premiers que suivant des rites définis. Mais cela même ne va pas sans réserves : car le sacré, lui aussi, doit en bien des cas éviter le contact du profane. Il reste que dans le cas où ils entrent en relations, l'un et l'autre n'agissent pas de même : le sacré est le siège d'une puissance, d'une énergie qui agit sur le profane, comme agissent un corps électrisé, un ressort tendu, tandis que le profane n'a que le pouvoir de provoquer la décharge de cette énergie, ou dans certains cas de l'invertir, en la faisant passer de l'une à l'autre des deux formes distinguées ci-dessus, de la forme pure et bienfaisante à la forme impure et maléfique. **(É. Durkheim.)**

notion de sacré elle-même qui s'applique soit à ce qui est sacré par pureté, soit à ce qui est sacré par impureté. « Toute vie religieuse gravite autour de deux pôles contraires entre lesquels il y a la même opposition qu'entre le pur et l'impur, le saint et le sacrilège, le divin et le diabolique. Mais en même temps que ces deux aspects de la vie religieuse s'opposent l'un à l'autre, il existe entre eux une étroite parenté... Ils soutiennent tous deux le même rapport avec les êtres profanes : ceux-ci doivent s'abstenir de tout rapport avec les choses impures comme avec les choses très saintes. Les premières ne sont pas moins interdites que les secondes ; elles sont également retirées de la circulation. C'est-à-dire qu'elles aussi sont sacrées... » Mais, quoique ces deux formes du sacré soient opposées, il existe souvent entre elles une sorte d'indétermination que Robertson Smith a relevée sous le nom d'*ambiguïté du sacré*. « Il y a de l'horreur dans le respect religieux, surtout quand il est très intense, et la crainte qu'inspirent les puissances malignes n'est généralement pas sans avoir quelque caractère révérentiel... Entre ces deux formes opposées, il n'y a pas solution de continuité, mais un même objet peut passer de l'une à l'autre sans changer de nature. C'est dans la possibilité de ces transmutations que consiste l'ambiguïté du sacré. » DURKHEIM, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, p. 586 et 588. (On trouvera dans le même chapitre une série d'exemples confirmant cette ambiguïté, et une explication de ses causes.)

Rad. int. : Sakr.

SACRIFICE, D. *Opfer* ; E. *Sacrifice* ; I. *Sacrificio*.

[Deux sens étymologiques différents sont attribués à ce mot : 1° Acte d'accomplir une cérémonie religieuse *(sacrum)*, d'après FREUND et THEIL, sub v° ; cf. l'expression *sacra facere* ; — 2° Acte rituel par lequel un objet ou un être profane est *rendu sacré* (HUBERT et MAUSS, Essai sur le sacrifice, *Année sociol.*, II, 1897-98, p. 36, où le sacrifice est défini comme une forme particulière de *Consécration*). — Mais, quoi qu'il en soit, comme l'acte ainsi désigné consiste le plus souvent dans l'immolation d'un être vivant, ou dans la destruction par le feu des offrandes consacrées, le sens de ce mot a pris actuellement pour caractère fondamental l'idée de destruction ou d'abandon volontaire, consentis pour une raison d'ordre supérieur.

A. Au sens propre, immolation d'une victime, ou rites qui représentent cette immolation.

« Mais quelle est la simplicité du sacrifice de ce pontife (Melchisédech) ! Du pain et du vin font son oblation : matières pures et sans aucun sang, dans lesquelles Jésus-Christ devait cacher la chair et le sang de son nouveau sacrifice. » BOSSUET, *Élévations sur les mystères*, VIIIe semaine, 10e élév.

B. Renoncement volontaire à ce qu'on possède ou à ce qu'on pourrait obtenir, en vue d'une fin religieuse, morale, artistique ou même utilitaire. « Toutes les religions, même les plus pures, semblent exiger de l'homme le sacrifice de quelques-uns des principes de la morale commune et humaine. » COURNOT, *Traité*, liv. IV, ch. VIII. — « Ils n'ont pas su se résigner aux sacrifices nécessaires, et les arbres les ont empêchés, sinon de voir, au moins de rendre la forêt. » PAULHAN, *L'Esthétique du paysage*, p. 66.

CRITIQUE

J.-J. GOURD a spécialement opposé l'acte de *sacrifice* à l'acte d'obéissance à la loi morale, même lorsque celui-ci exige un effort et un renoncement : « Ou bien le sacrifice n'est pas le sacrifice, celui du moins que nous concevons et que l'humanité glorifie, ou bien il apporte dans notre vie l'opposition à la loi. » *Philosophie de la Religion*, 109. Cf. Le Sacrifice, *Revue de Métaph.*, mars 1902. — Il en donne comme exemple, entre autres, le fait de sacrifier le devoir le plus urgent ou le plus fécond, dont la morale recommanderait l'accomplissement, à l'idéal le plus héroïque ou le plus excellent, comme dans le cas du pardon absolu des offenses, ou du renoncement à tout souci de sa santé dans la poursuite de l'art ou de la science ; et il y voit le caractère propre par où le sentiment religieux dépasse le simple sentiment moral. Mais il semble que cette acception aille bien au delà de ce que contient le sens usuel de ce mot : ne parle-t-on pas couramment « des sacrifices qu'exige le devoir », ou encore « des sacrifices qu'un père s'impose pour l'éducation de ses enfants » ?

Rad. int. : Sakrifik.

Sur **Sacrifice**. — En son sens étymologique et en son sens littéral, le terme *sacrifice* implique l'idée d'un bien sensible offert ou détruit en l'honneur d'un être supérieur, afin d'en attester la souveraineté, et subsidiairement pour obtenir protection, pardon ou grâce. *Ex naturali ratione procedit quod homo quibusdam sensibilibus rebus utatur offerens eas Deo in signum debitae subjectionis et honoris, secundum similitudinem eorum qui dominis suis aliqua offerunt in recognitionem dominii* (Saint THOMAS, *S. Th.*, II, II, q. 85, a. 1). Par extension, dans l'ordre des valeurs quelconques, et même dans le conflit des devoirs, on a à sacrifier ce qui est d'un degré moindre à une fin plus relevée ou plus large : mais ce qui est sacrifié n'est pas méprisé, amoindri ou perdu pour cela ; au contraire, à travers le renoncement provisoire et onéreux, l'objet sacrifié est mieux aimé, et comme pénétré d'un sens sacré : il participe à la valeur suprême de la fin à laquelle il est immolé. Ainsi, dans le sacrifice des affections de famille pour le service de la patrie. On ne saurait y voir un acte d'opposition à une loi morale. L'esprit de sacrifice est *l'esprit* même de la vie morale et religieuse. **(Maurice Blondel.)**

L'observation, un peu paradoxale, de M. Gourd, me semble avoir de la portée. Il est certain que le Dieu antique, — même celui des Juifs avant le sacrifice d'Abraham, — était essentiellement une *puissance* plutôt ennemie qu'amie, qui exigeait de l'homme le don total de lui-même (dont le sacrifice d'un animal n'a été qu'un succédané). Même aujourd'hui, dans l'idéal de la vie monastique, dans le sacrifice de la *nature*, il y a quelque chose qui dépasse la morale, qui la contredit même, dans le sens où on la prend ordinairement. L'enthousiasme du savant pour la science, de l'artiste pour l'art, peut le conduire à quelque chose sinon d'identique, au moins d'analogue. Le fond de tout cela semble être que le fini ne subsiste hors de l'infini que provisoirement, et comme en vertu d'une tolérance, à laquelle il sent lui-même qu'il est beau de renoncer. **(J. Lachelier.)**

Dans le cas où le renoncement volontaire se produit en vue d'une fin utilitaire, il n'y a pas sacrifice ; il y a habileté, calcul, dosage savant d'intérêts. Ce mot a un import moral, il implique le désintéressement. Dès lors, il y aurait contradiction à l'employer là où il n'y a qu'une estimation prudente du profitable. **(L. Boisse.)** — Il est bien vrai que la valeur de ce mot est très affaiblie, et même altérée, au sens utilitaire ; mais on ne peut nier que ce sens existe, et même qu'il est très usuel. D'ailleurs, même en ce cas, par l'abandon de ce qui nous intéresse ou nous sollicite immédiatement, et par la préférence d'une fin plus lointaine que nous fait connaître la raison, nous prenons une attitude d'esprit et de volonté qui a déjà un caractère moral, en tant qu'elle s'oppose à l'impulsion instinctive et irréfléchie. **(A. L.)**

SAGE, G. σοφός ; L. *Sapiens ;* D. *Weise ;* E. *Wise* (quelquefois *Sage*) ; I. *Saggio, savio.*

1° En parlant des hommes (adj. et subst.) :

A. Sens primitif : savant, habile ; celui qui sait (ce qui est ou ce qu'il faut faire) ; celui qui possède un jugement sûr. — S'applique en particulier aux « Sept Sages de la Grèce » : Thalès, Pittacus, Bias, Solon, Cléobule, Myson, Chilon (d'après PLATON, *Protagoras*, 343 A ; mais il y a des variantes à cette liste). — Cf. *Philosophe**.

B. Celui qui réalise un type moral idéal, soit d'une manière absolue, parfaite : « Le sage stoïcien » (voir aux *Observations*) ; — soit (surtout chez les modernes), à quelque degré seulement : « La mort ne surprend point le sage. » LA FONTAINE, *La Mort et le Mourant* (VIII, 1). Dans ce cas, « le sage » est surtout l'homme qui est maître de lui, réfléchi, et, par suite de cette réflexion, détaché de ce qui passionne la plupart des hommes. L'idée que « le sage ne craint pas la mort » est d'ailleurs une de celles qui s'associent le plus fréquemment à ce terme.

C. Judicieux, prudent.

« La raison conseille qu'on s'attende pour l'ordinaire de voir arriver à l'avenir ce qui est conforme à une longue expérience du passé, mais... le succès peut cesser quand on s'y attend le moins... C'est pourquoi les plus sages ne s'y fient pas tant qu'ils ne tâchent de pénétrer (s'il est possible) quelque chose de la raison de ce fait. » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, Préface (Ed. Janet, I, p. 17).

2° En parlant des opinions, des actes (adj. seulement) :

D. Judicieux, modéré. — Quelquefois, avec une nuance légèrement péjorative : trop modéré, trop conforme aux règles usuelles, au sens commun.

CRITIQUE

Ce terme a toujours été en s'affaiblissant. (Cf. dans le langage familier, l'usage qui en est fait en parlant des enfants.) Il est encore employé fréquemment dans la langue philosophique au XVIIe siècle ; mais dès cette époque, il tend à perdre de sa valeur : « Il y a dans quelques hommes une certaine médiocrité d'esprit qui contribue à les rendre sages. » LA BRUYÈRE, *Caractères*, XI : « De l'homme », ad finem ; et de nos jours il n'est plus guère usité qu'en parlant des hommes de l'antiquité, ou quelquefois au sens **C.**

Rad. int. : Saj.

Sur **Sage.** — Article complété d'après des indications dues à MM. **Mentré** et **Van Biéma.**

L'idéal du sage a tenu, dans la morale stoïcienne, une place dont on ne saurait exagérer l'importance. A peine admettait-on qu'il eût été réalisé une ou deux fois, et encore par des êtres mythiques, comme Hercule. C'est à se demander s'il n'y a pas là une influence orientale, et si le sage n'était pas, dans son fond historique, un Bouddha. **(J. Lachelier.)**

Pour les stoïciens, tous les hommes sont des méchants et des insensés, φαῦλοι ; le progrès vers la vertu, la προκοπή, si loin qu'il soit poussé, ne fait pas que l'on soit *sage*. C'est un état dans lequel nous serions pareils à Zeus lui-même (*Stoïc. vet. fragm.*, III, n° 246) et il y a là une limite dont on peut douter qu'elle ait jamais été ou doive être jamais atteinte (*ibid.*, n°s 545 et 662). Le caractère idéal du sage n'était pas, semble-t-il, aussi nettement marqué dans le Cynisme primitif. Il faut noter en outre que l'idéal que représente le sage stoïcien n'est pas seulement un idéal moral, mais l'idéal complet de l'homme (*ibid.*, 547) : il est le seul magistrat, le seul général, le seul orateur, le seul cordonnier, etc. ; et aussi le seul heureux, vertueux, libre, riche, beau, etc. Ce surhomme est, pour la même raison, au-dessus des règles communes : il est le juge souverain du bien et du mal ; et dans l'ordre des choses *indifférentes*, sa raison surhumaine peut trouver des motifs d'agir d'une façon condamnable au point de vue de la coutume et d'une humanité moyenne, de se permettre p. ex. le suicide ou l'inceste. (CICÉRON, *De finibus*, III, 14, 48 ; 18, 60 et suiv. *Stoïc. vet. frag.*, n° 743 et suiv.) **(L. Robin.)**

SAGESSE, G. σοφία ; L. *Sapientia ;* D. *Weisheit ;* E. *Wisdom ;* I. *Saggezza.*

A. En parlant de l'antiquité grecque, savoir, philosophie ; et, plus tard, seulement, vertu (voir *Observ.*). « Le plus ancien nom de la philosophie fut *sagesse.* Elle apparaissait alors comme l'unité de la science... Cause, nature et fin du monde et de l'homme, réalité de Dieu dans le ciel, Providence ici-bas, organisation des cités, conduite de la vie, le sage se propose à la fois tous les problèmes... Le regard unique mais profond, triste mais pénétrant que jettera autour de lui et vers le ciel cet être qui sent et qui pense, et qui se réveille au milieu de l'immensité, perdu et s'ignorant soi-même, ce regard implore-t-il moins que la sagesse ? » RENOUVIER, *Manuel de philosophie ancienne*, I, 263.

Ce sens est encore usuel au XVIIe siècle, mais Descartes éprouve cependant le besoin de le distinguer du sens courant et familier : « Par la sagesse, on n'entend pas seulement la prudence dans les affaires, mais une parfaite connaissance de toutes les choses que l'homme peut savoir, tant pour la conduite de sa vie que pour la conservation de sa santé et l'invention de tous les arts. » *Principes*, Préf., § 2.

B. Caractère de celui qui est sage, surtout au sens moral de ce mot. — Caractère des actions ou des jugements

---

Sur **Sagesse.** — C'est chez les stoïciens romains que l'idée de *vertu* (et encore dans le sens plus intellectuel que moral de force d'âme) s'est substituée à celle de science. Horace dit, en parlant des Stoïciens vaincus à Philippes : « Quum fracta virtus... » **(J. Lachelier.)** — La définition classique que donne CICÉRON de *sapientia* en fait, conformément à la tradition, un savoir : « divinarum humanarumque rerum scientia » (*De finibus*, II, 12, § 37 ; cf. *De officiis*, II, 2, § 5). **(C. C. J. Webb.)**

M. C. C. J. Webb et **L. Brunschvicg** rappellent la quasi-personnification de la Sagesse de Dieu dans les derniers livres de l'Ancien Testament et l'influence qu'elle a exercée sur les théologiens philosophes ultérieurs. M. BRUNSCHVICG pense même que cette conception de la Σοφία est l'origine de toutes les expressions qui personnifient la Sagesse (comme dans le texte de Rousseau cité au § **B**). Mais par ailleurs ce sens historique ne paraît pas avoir laissé de traces dans le sens actuel du mot. — Cf. cependant aussi LEIBNIZ, *Théodicée*, partie II, § 149, 150, 151.

LEIBNIZ, dans l'opuscule *De la sagesse* (Erdm., 673) qui est de sa première jeunesse (cf. COUTURAT, *La Logique de Leibniz*, 180) reprend à son compte la définition cartésienne citée plus haut, et en fait le point de départ d'une véritable méthode :

Sagesse parfaite connaissance.
- des principes de toutes les sciences.
- et de l'art de les appliquer
  - art de bien juger ou raisonner.
  - art d'inventer des vérités inconnues.
  - art de se souvenir de ce qu'on sait à point nommé.

Suit une série de règles relatives à chacun de ces arts. **(E. Van Biéma.)**

Dans le langage traditionnel, le terme *sagesse* a un sens fort et technique qui en réserve l'emploi à une forme de connaissance contemplative et infuse, concrète

sages. Souvent personnifié en ce sens : « La sagesse a beau parler par votre bouche, la voix de la nature est plus forte. » J.-J. ROUSSEAU, *Nouvelle Héloïse*, I, 10.

Rad. int. : Sajes.

SAINT, D. *Heilig* ; E. *Holy* (subst. *Saint*) ; I. *Santo*. — **Sainteté,** D. *Heiligkeit* ; E. *Holiness* ; I. *Santità*.

(Sur l'étymologie de ces mots, cf. *Sanction**. *Heilig* et *Holy* ont un autre sens primitif : salut, santé. Cf. D. *Heil*, *heilen* ; E. *Health*.)

A. Qui doit être l'objet d'un respect inviolable. « La sainteté des lois, des traités. » (Cf. L. *Sacrosanctus*.)

B. Moralement parfait, soit en parlant des personnes, soit en parlant des lois ou des actes. « Sa sainteté (de Dieu) n'est autre chose que le suprême degré de la bonté. » LEIBNIZ, *Théod.*, II, § 151. — Qui veut et fait le bien par l'excellence même de sa nature, innée ou acquise, et non pas en dominant ses mauvais penchants. « La sainteté est en Dieu une incompatibilité essentielle avec tout péché, avec tout défaut, avec toute imperfection d'entendement et de volonté. » BOSSUET, *Élévations sur les mystères*, Ire semaine, XI. — « ... Einen heiligen Willen, d. i. einen solchen der keiner dem moralischen Gesetze widerstreitenden Maximen fähig wäre[1]... » KANT, *Prakt. Vern.*, ch. I, § 7, Anmerkung.

« Die Heiligkeit der Sitten wird ihnen in diesem Leben schon zur Richtschnur angewiesen, das dieser proportionirte Wohl aber, die Seligkeit, nur als in einer Ewigkeit erreichbar vorgestellt[2]. » KANT, *Prakt. Vern.*, liv. II, ch. I, § 5.

1. « Une volonté sainte, c'est-à-dire qui ne serait capable d'aucune maxime opposée à la loi morale. » *Raison pratique*, Remarque. — 2. « La sainteté des mœurs est déjà présentée dans cette vie aux êtres raisonnables comme une règle idéale, mais le bien-être proportionné à celle-ci, la béatitude, ne leur est présentée comme accessible que dans une éternité. »

et synthétique, amoureuse et savoureuse *(sapit)*, dont l'entendement abstrait ou la pensée discursive ne peuvent jamais atteindre la plénitude ni égaler la lumière, l'unité, l'efficacité. Elle possède les principes ; elle n'a pas à les recevoir d'une autre science. Et, des causes les plus hautes, elle va, d'une vue, aux fins dernières. « *Doctrina per studium acquiritur, sapientia autem per infusionem habetur.* » (S. THOMAS, *S. Th.*, I, q. I, a 6). Elle est à la fois *cognitio* et *inclinatio* ; elle procède par intuition du réel singulier, *per modum connaturalitatis et unionis* ; elle suppose sans doute une purification préalable, une ascèse, mais avant tout elle résulte d'une imprégnation subie, *non solum discens, sed et patiens divina*. La science est l'acte de l'esprit qui sait ; la sagesse est l'expérience de l'acte même de ce qui est su, goûté, de l'être qui se communique et se laisse posséder ; elle est l'union de l'*intellectus* à son objet essentiel, mais par l'opération principale de cet objet même. **(M. Blondel.)**

Sur **Saint.** — Ἅγιος, dont ce mot est la traduction consacrée, ne s'applique jamais, avant le christianisme, qu'à des choses. Voir FESTUGIÈRE, *La Sainteté*, p. 24. **(E. Bréhier.)**

Sur **Sainteté.** — M. **Ch. Werner** fait remarquer que Kant, quoiqu'il en soit venu à considérer la sainteté comme comprise dans le Souverain Bien, et par suite, comme exigée par la Raison Pratique, a cependant distingué très fortement la sainteté et la vertu ; dans la première, le bien est accompli par inclination et par amour ; dans la seconde, par devoir, par pure obéissance à la loi, en lutte contre les penchants de la sensibilité. C'est en ce sens qu'il a dit, en parlant de l'homme : « Sein moralischer Zustand, darin er jedesmal sein kann, ist *Tugend*, d. i. moralische Gesinnung im Kampfe, und nicht *Heiligkeit* im vermeintlichen

C. Divin. « La Sainte-Trinité. » — « Le Saint-Esprit. » Qui appartient à la religion (judaïque ou chrétienne) ; consacré au culte. « Le Saint des Saints. » — « Les saintes huiles. » — « Le Vendredi Saint. »

REMARQUE

Saint, en parlant des personnes, s'emploie plutôt comme substantif que comme adjectif. « Un saint » est d'abord et proprement un terme théologique, désignant celui qui a été canonisé ; mais le mot s'emploie fréquemment en dehors de toute idée religieuse, pour parler d'un homme que sa vertu met à l'abri de toute tentation, ou rend capable d'en triompher sans défaillance. Même dans ce cas, et lorsqu'on parle, par exemple, d'un « Saint laïque », le mot évoque encore l'idée d'une conduite semblable à celle d'un saint, au sens chrétien : patience, humilité, renoncement aux plaisirs matériels. *Sage* n'a pas le même import.

Rad. int. : Sant.

SALUT, D. **A.** *Heil* ; **B.** *Heil*, *Erlösung* ; — E. **A.** *Safety* ; **B.** *Salvation* ; — I. *Salute*, *Salvezza*.

A. Fait d'être sauvé d'un péril (presque toujours, d'un péril mortel). « *Periculum* est facilitas mali ; quod si non sequatur, *salvi* dicimur seu *salutem habere* (posito malum esse magnum). » LEIBNIZ, *Table de définitions*, « Modi existendi ». (COUTURAT, *Inédits*, 473.)

B. Spécialement, dans la langue théologique et par suite, chez les philosophes : bonheur éternel. « *Salus*, apud theologos, est felicitas hominum aeterna. » LEIBNIZ, *Ibid.*, « Religio », p. 508. C'est le fait d'être sauvé : 1° de l'état de péché et de souffrance dans lequel naît l'homme (cette première idée se trouve à la fois dans le christianisme, auquel ce mot appartient proprement, et dans le bouddhisme, à propos duquel il est souvent employé) ; 2° (dans le christianisme) de la damnation qui serait la conséquence de cet état sans la médiation du *Sauveur* ou Rédempteur. « Le ciel et la terre péri-

Besitze einer völligen Reinigkeit der Gesinnungen des Willens[1]. » (*Prakt. Vern.*, livre I, chap. III ; éd. Berl., 84). Dans cet état de perfection « verwandelt sich... die ehrfurchtsvolle Scheu in Zuneigung, und Achtung in Liebe ; wenigstens würde es die Vollendung einer dem Gesetze gewidmeten Gesinnung sein, wenn es jemals einem Geschöpfe möglich wäre sie zu erreichen[2]. » (*Ibid.*) Ainsi, le bien accompli par inclination et par amour est la perfection à laquelle nous devons tendre. Mais cet idéal n'est pas réalisable pour nous dans la vie actuelle ; et c'est pourquoi nous devons éviter la « moralische Schwärmerei[3] » qui se flatte d'arriver immédiatement, dès cette vie, au bien accompli par pur amour. — Ce bien, d'ailleurs, ne suppose rien d'autre, selon Kant, que la conformité parfaite de la volonté à la loi. L'amour se produit dès que toute résistance à la loi a disparu de la volonté ; mais bien entendu, cet amour, de même que le respect pour la loi, ne renferme rien de passionnel. Il l'appelle *praktische Liebe* (p. 83, l. 11) par opposition à *pathologische Liebe*[4] (*ibid.*, l. 7-8).

J. Lachelier rappelle que les poètes romantiques ont quelquefois pris *saint* en un sens naturaliste : « Et jamais fils d'Adam sous la sainte lumière... » C'est un retour au sens antique de *sanctus* : « Hunc tu, Diva, tuo recubantem corpore sancto... Sancte puer, curis hominum qui gaudia misces, etc. » Vénus, l'Amour, sont ici qualifiés de saints à cause de leur divinité, de leur puissance universelle.

1. « Son état moral, quand il peut y atteindre, est la *vertu*, c'est-à-dire la disposition au bien en lutte (contre le mal), et non la *sainteté*, en prétendue possession d'une pureté parfaite des dispositions de la volonté. » — 2. « (Dans cet état) la crainte révérentielle se change en inclination et le respect en amour ; telle serait du moins la perfection d'une disposition (morale) entièrement dévouée à la loi, si jamais il était possible à une créature d'y atteindre. » — 3. « Griserie morale » (mot à mot : bourdonnement). — 4. « Amour pratique. » — « Amour passionnel. »

ront plutôt que la parole de Dieu et plutôt que ce qui appartient à l'économie de notre salut soit changé. » LEIBNIZ, *Disc. de métaphysique*, § 37.

« Dans la façon dont il entend le bonheur ou le bien à obtenir, [Spinoza] fait entrer l'idée de ce que la conscience religieuse appelle le *Salut*. Or, cette idée représente la destinée de l'homme comme une alternative entre la mort éternelle et la vie éternelle ; elle enveloppe la conviction que pour l'œuvre de la nouvelle naissance, il faut plus que la vertu isolée de l'effort individuel, mais avant tout une coopération de la Puissance ou Réalité infinie à laquelle nous sommes immédiatement unis. Le salut est dans l'amour de Dieu, dans l'union immédiate et indissoluble de l'âme avec Dieu. » V. DELBOS, *Le Spinozisme*, p. 9.

Rad. int. : Salves.

SANCTION, D. *Sanktion ;* E. *Sanction ;* I. *Sanzione.*

A. Peine établie par une loi pour réprimer un acte. « Sanctæ quoque res, veluti muri et portæ civitatis, quodammodo divini juris sunt... Ideo autem muros sanctos vocamus, quia pœna capitis constituta est in eos qui aliquid in muros deliquerint. Ideo et legum eas partes, quibus pœnas constituimus adversus eos qui contra leges fecerint *Sanctiones* vocamus. » *Institutes*, II, 1 : De rerum divisione, § 10. (Mais cette acception est déjà dérivée ; *Sanctio* paraît avoir signifié primitivement l'acte même d'établir une loi, ou un traité, de lui conférer un caractère obligatoire et incontestable : *sancire fœdus ;* on dit encore, en ce sens, « obtenir pour un projet la sanction du Parlement ».)

B. Par suite, peine ou récompense attachées à une défense ou à un ordre en vue de les faire respecter.

C. Enfin, par extension, toute peine ou tout avantage, soit établis par les hommes ou par Dieu, soit résultant du cours naturel des choses, et qui sont provoqués par une certaine manière d'agir : d'où la distinction des sanctions humaines et divines, physiques et morales, légales et naturelles, déterminées et diffuses, civiles et pénales, etc. Ce terme a été particulièrement employé par l'école utilitaire anglaise.

Sur **Sanction.** — *Sanction* veut dire sceau, ou garantie ; en particulier, garantie d'efficacité pour une règle que l'on peut considérer comme impliquant une possibilité de réalisation seulement, ou (à plus forte raison) dont la réalisation, étant désirable, est contingente. Il n'est point de sanctions pour les lois de la nature considérées comme simples expressions des rapports constants impliqués dans la nature des choses existantes. Il est des sanctions pour les lois humaines, considérées comme s'adressant à un être dont la nature donnée ne commande pas seule les actes, c'est-à-dire comme capable de modifier cette nature et comme vraiment agissant. **(M. Bernès.)**

Au point de vue historique, il y a lieu cependant de rapprocher l'expression *sancire fœdus* et l'expression bien connue de Lucrèce, *fœdera naturæ*, dans le sens de *lois de la nature :* ce sont les pactes auxquels les choses sont soumises et qu'elles ne peuvent enfreindre. Cf. II, 302 : « Quantum cuique datumst per fœdera naturai » et surtout I, 586 et suiv. : « Et quid quæque queant per fœdera naturai, quid porro nequeant, sancitum quandoquidem extat. » L'expression provient très probablement d'Empédocle, qui parle du vaste serment, πλατύς ὅρκος, par lequel est *scellé* l'oracle de la Nécessité, l'éternel arrêt des Dieux (fr. 115, Diels, au début), ou qui règle le retour alternatif de la Discorde, et sa prédominance, au temps fixé, sur l'Amitié, dans l'harmonie du Sphairos (fr. 30, Diels). Le mot ὅρκος vient de ἕρκω, qui signifie enfermer, contraindre. **(L. Robin.)**

— « Le sens indiqué par M. Bernès : sceau, garantie, méritait d'être retenu,

REMARQUE

Ce terme est pris dans une acception encore plus large chez les philosophes de langue anglaise. MM. BALDWIN et STOUT le définissent ainsi : « *Sanction* (in psychology) : any ground or reason for action, whether or not the individual is conscious that this is the ground or reason[1]. » BALDWIN's, *Dictionary*, sub V°. Et M. Baldwin en donne comme exemple : l'impulsion, les plaisirs inférieurs, le désir, les plaisirs supérieurs, le sentiment du droit, qui forment pour lui les *sanctions personnelles ;* les sanctions naturelles, les sanctions pédagogiques et conventionnelles, les sanctions civiles, les sanctions morales et religieuses, qui forment les *sanctions sociales.* (*Social and ethical Interpretations in mental development*, ch. IX.) — Cet usage du mot vient de l'emploi qu'en ont fait BENTHAM (*Princ. of morals and legislation*, III, § 2) et J. S. MILL (*Utilitarianism.*, ch. III). Il n'existe pas en français (S).

1. « *Sanction* (en psychologie) : tout principe ou toute raison d'action, que l'individu ait ou non conscience que tel est le principe ou la raison qui le fait agir ».

Au contraire, on y réduit quelquefois plus encore le sens de *sanction*, en n'y comprenant que les conséquences d'un acte moral ou immoral qui ne résultent pas de la nature même de cet acte, et qui s'y ajoutent pour ainsi dire du dehors : « Quand je viole la règle qui m'ordonne de ne pas tuer, j'ai beau analyser mon acte, je n'y trouverai jamais le blâme ou le châtiment ; il y a entre l'acte et sa conséquence une hétérogénéité complète ; il est impossible de dégager *analytiquement* de la notion de meurtre ou d'homicide la moindre notion de blâme, de flétrissure... J'appelle *sanctions* les conséquences ainsi rattachées à l'acte par un lien *synthétique.* » E. DURKHEIM, La Détermination du fait moral, *Bull.* de la Soc. de philos., 1906, p. 120.

Rad. int. : Sancion.

SATISFACTION, D. **A. B.** *Befriedigung*, **B.** *Zufriedenheit ;* **C.** *Genugtuung ;* — **E. A.** *Fulfilment ;* **A. B. C.** *Satisfaction ;* — I. *Soddisfazione.*

A. *Objectivement.* L'acte de « faire assez », ou le résultat de cet acte ; par suite, le fait qu'une demande, une ten-

et même en première ligne. « La justice est la sanction des injustices établies. » A. FRANCE, *Crainquebille.* Par suite, *sanction* est souvent équivoque. Ainsi dans ce texte : « L'abus de force économique dans les contrats serait ainsi *sanctionné* » (MORIN, Transformations contemporaines du droit, *Revue de Métaphysique*, 1927, p. 258), on peut douter si *sanctionner* signifie garantir ou punir. » **(M. Marsal.)**

— La remarque sur les équivoques possibles de *sanction* et *sanctionner* me paraît très exacte et très importante ; mais ni « sceau » ni « garantie » ne me semblent rendre exactement le sens primitif, mentionné d'ailleurs dans le corps de l'article : *sancire*, consacrer. Dans la phrase d'Anatole France, il est visible que si l'on voulait substituer le terme le plus usuel au mot *sanction* (employé peut-être ici d'une manière un peu recherchée), il faudrait dire : « La justice est la *consécration* des injustices établies. »

Dans le texte de MILL cité plus haut, le mot *sanction* désigne exactement « the *motives* to obey a moral rule, the *source* of its obligation[1] », autrement dit ce qui lui donne un caractère sacré. (Cf. le sens primitif de *sancire*). Les « external sanctions », par exemple, sont « the *hope* of favour and the *fear* of displeasure from our fellow creatures or from the Ruler of the Universe, along with whatever we may have of *sympathy* or *affection* for them[2] », etc. **(A. L.)**

1. « Les motifs pour obéir à une règle morale, la source de son caractère obligatoire. » — 2. « *L'espoir* d'obtenir la bienveillance, et la *crainte* de provoquer le mécontentement de nos semblables, ou de Celui qui gouverne l'Univers, en même temps que tout ce que nous pouvons avoir de *sympathie* ou d'*affection* pour eux. »

dance, un besoin aboutissent à leur fin : « La satisfaction des tendances égoïstes. — « La raison humaine ne « comprend pas facilement que l'on « puisse aimer autrement que par rap- « port à soi et avoir d'autre fin dernière « que sa propre satisfaction. » MALEBRANCHE, *Recherche de la Vérité*, livre IV, ch. v (Ed. J. Simon, p. 40). » Ce qui permet ou produit cette satisfaction : « Une satisfaction donnée à l'opinion publique. »

B. *Subjectivement :* 1° État affectif qui s'attache d'ordinaire au fait qu'une tendance ou un désir viennent d'atteindre leur but. « La satisfaction d'avoir bien agi. »

2° Plus généralement, état affectif (stable) de celui qui ne demande rien de plus que ce qu'il a ; sentiment *sui generis* qui participe de la joie et du repos. « Que l'amour de Dieu demande une entière satisfaction et acquiescence touchant tout ce qu'il fait. — ... Pour agir conformément à l'amour de Dieu, il ne suffit pas d'avoir patience par force, mais il faut être véritablement satisfait de tout ce qui nous est arrivé suivant sa volonté. » LEIBNIZ, *Discours de métaphysique*, § 4.

C. Réparation d'un tort causé, amende honorable pour une injure. — Ce sens est particulièrement en usage dans la langue de la théologie morale. (Voir *Observations*.) — « Réparation par les armes » (duel).

CRITIQUE

Ce terme joue un grand rôle dans les théories contemporaines de la connaissance et de la vérité qui attribuent le rôle principal à l'action. (Voir *Pragmatisme**, *Humanisme**.) « By conforming [to reality], humanism means taking account of, in such a way as to gain any intellectually and practically satisfactory result. To *take account of* and to be *satisfactory* are terms that admit of no definition, so many are the ways in which these requirements can practically be worked out[1]. » W. JAMES, *The meaning of truth*, ch. III, p. 100-101. — Il semble, dans ce cas, que le sens B^1 soit surtout visé.

Rad. int. : Satisfac.

1. « Par *se conformer à la réalité*, l'humanisme entend le fait d'en tenir compte, de manière à obtenir quelque résultat satisfaisant au point de vue intellectuel et au point de vue pratique. *Tenir compte* et *satisfaisant* sont des termes qui n'admettent pas de définition, tant il y a de manières de réaliser pratiquement ces conditions. »

Sur **Satisfaction.** — Bien que cette doctrine se rapporte à la théologie, peut-être pourrait-on parler ici de la place que tient dans la philosophie de saint Anselme la notion de *satisfaction*. Le péché originel est une offense faite à Dieu ; et en vertu de sa justice, Dieu peut exiger une réparation, une satisfaction. Comme d'autre part, en Adam, c'est l'humanité, l'idée de l'homme, qui a péché, tous les hommes doivent à Dieu cette satisfaction. Mais la bonté de Dieu fait échec aux exigences de sa justice, et cette bonté le dispose à ne pas consommer le châtiment de l'humanité. Que d'autre part un homme quelconque s'offre en sacrifice pour réparer la faute commune, il ne peut y avoir là, au regard de Dieu, une compensation satisfaisante. Pour qu'il en soit ainsi, il faut que le sacrifice soit accompli par un être qui soit infiniment au-dessus des créatures, de façon à donner à Dieu une satisfaction adéquate, et par un être qui, n'ayant pas péché lui-même, n'ait point de dette à payer, mais se substitue volontairement au véritable débiteur *(satisfaction vicaire)*. Cette forme de rachat est réalisée par l'Incarnation, par le Dieu fait homme. (Dans le *Cur Deus homo*, 1094-1098.) — **(L. Robin.)**

Le mot a d'autre part son application dans la théologie morale, en ce qui concerne la pénitence : la *satisfaction* (qui doit suivre la rémission des péchés) est « la réparation de l'injure que nos péchés ont faite à Dieu et du tort qu'ils ont fait au prochain ». *(Catéchisme du diocèse de Paris.)* — **(J. Lachelier.)**

SATISFAIRE, D. **A.** *Genügen ;* **B.** *Befriedigen, zufrieden stellen ;* — E. *To satisfy ;* — I. *Soddisfare.*

A. *Objectivement :* répondre à certaines demandes ou conditions. « L'objet d'un problème est de déterminer une ou plusieurs choses, d'espèces données, ayant des rapports désignés avec des choses données ou, en d'autres termes, satisfaisant à des conditions données. » DUHAMEL, *Des méthodes dans les sciences de raisonnement*, I, chap. v, § 28. (Le verbe en ce sens est neutre.) Spécialement (v. actif). Satisfaire un désir, une exigence, un besoin : faire ce qui est demandé, procurer ce que réclament la tendance ou la volonté.

B. *Subjectivement.* Satisfaire quelqu'un : produire en lui un sentiment de *satisfaction* (voir ci-dessus).

Rad. int. : Satisfac.

SAUVER les apparences. — **A.** Traduction consacrée du G. σώζειν τὰ φαινόμενα ou encore διασώζειν τὰ φαινόμενα, rester d'accord avec les phénomènes, avec les faits observés : SIMPLICIUS, Commentaire sur le *De cœlo* d'Aristote (édition Karsten, p. $221^{a}23$ et 26 ; $219^{a}36$, etc.), transcrit au moyen âge sous la forme *salvare phaenomena, salvare apparentias.* On entend par là le fait de poser des hypothèses telles que les phénomènes observés en résulteraient, mais sans s'occuper de savoir si ces hypothèses sont vraies ou fausses, ou même en les déclarant expressément fausses et en ne les prenant que comme un moyen commode d'expression, de prévision ou de calcul. Voir DUHEM, Σώζειν τὰ φαινόμενα, *Essai sur la théorie physique de Platon à Galilée*, où il a recueilli de nombreux exemples de cette attitude épistémologique. — « Je désire que ce que j'écrirai soit seulement pris pour une hypothèse, laquelle est peut-être fort éloignée de la vérité ; mais encore que cela fût, je croirai avoir beaucoup fait si toutes les choses qui en seront déduites sont entièrement conformes aux expériences : car si cela se trouve, elle ne sera pas moins utile à la vie que si elle était vraie... » DESCARTES, *Principes de la philosophie*, 3e partie, § 44. Cf. *Hypothèse**.

B. Au sens courant : pallier quelque défaut ou quelque faute en conservant des dehors corrects. « Plusieurs qui parlent de l'immortalité par grâce (par une grâce miraculeuse de Dieu) ne le font que pour sauver les apparences... » LEIBNIZ, *Nouv. Essais*, Préface, § 13.

SAVANT, subst. D. *Gelehrte ;* (quand il s'agit des sciences de la nature, *Naturforscher*) ; — E. **A.** *Learned man ;* **B.** *Scholar ;* **C.** *Man of science, Scientific man, scientist ;* — I. **A.** *Sapiente ;* **B. C.** *Scienziato.*

A. Celui qui sait beaucoup (ce sens a vieilli).

B. Celui qui pratique habituellement une ou plusieurs sciences*, au sens **D** de ce mot. « Même prématurée ou abusive..., la synthèse a un avantage : elle rappelle le savant à la conscience de son rôle. » H. BERR, *La Synthèse en histoire*, p. 19.

Sur **Sauver les apparences.** — Il ne me semble pas que cette expression se trouve chez ARISTOTE, mais on en rencontre d'autres chez lui qui la préparent : « Λεύκιππος... ὁμολογήσας ταῦτα μὲν τοῖς φαινομένοις... (Leucippe, parlant sur ce point en accord avec les apparences, *ou* les phénomènes). *De gener. et corruptione*, A, 8 ; $325^{a}25$-26. « Οὐ δύνανται ἀποδιδόναι πάντα τὰ φαινόμενα » (ils ne peuvent rendre tous les phénomènes). *Morale à Eudème*, H, 2, $1236^{a}25$-26 ; cf. $1236^{b}22$. « Εἰ μέλλει τις ἀποδώσειν τὰ φαινόμενα » (Si l'on veut rendre les phénomènes). *Métaph.*, Λ, 8 ; $1073^{b}37$; etc.

Sur Savant. — Article ajouté à la demande de plusieurs membres de la Société, et en partie d'après des textes fournis par M. **L. Robin.**

C. Celui qui se consacre (et surtout celui qui se consacre par profession) à l'étude des sciences, au sens **E.** Le « savant », en ce cas, s'oppose soit à l'artiste, soit au lettré, soit à l'érudit, soit au praticien (médecin, ingénieur, etc.), soit enfin au philosophe. « Plus d'une fois, il m'est arrivé de voir sous un aspect nouveau des principes que les philosophes sans science ou les savants sans philosophie ont confondus ou méconnus. » RENOUVIER, *Manuel de philosophie ancienne*, Avertissement, p. x.

Rad. int. : **B. C.** Sciencist.

Savant, adj. se dit surtout aux sens **A** ou **B** ; il ne serait pas compris au sens **C.** Mais d'autre part, il peut se dire des choses aussi bien que des hommes : « Un savant ouvrage, de savantes recherches » ; et il a dans cet emploi une acception tout à fait étrangère à celles du substantif : habile, mais d'une habileté qui vient d'une expérience réfléchie, consciente des règles qu'elle applique : « Une botte savante (en escrime) ; une savante dialectique. »

Rad. int. : Sciencoz.

Saveur, voir Goût.

SAVOIR (verbe et subst.), D. *Wissen ;* E. *To know ;* (subst.) *knowing, knowledge (about) ;* I. *Sapere.*

A (verbe). Connaître* (au sens **B** de ce mot) ; — (subst.) état de l'esprit qui connaît ; relation du sujet pensant à un contenu objectif de pensée, formulable en une proposition, dont il admet la vérité pour des raisons intellectuelles et communicables. — Cf. *Science**.

B (subst.). Ce que l'on sait. Ne se dit proprement, en ce sens, que si les connaissances dont il s'agit sont assez nombreuses, systématisées, et amassées par un travail continu de l'esprit.

CRITIQUE

Le *savoir* s'oppose : 1° A l'ignorance* ; 2° à l'opinion* ; 3° à la foi* ou croyance*. Il est défini par KANT : « das sowohl subjektiv als objektiv zureichende Fürwahrhalten[1] ». *Krit. der reinen Vernunft.*, Methodol., A. 822 ; B. 850.

La *certitude** (au sens strict qui a été défini précédemment) porte sur les mêmes faits intellectuels que le savoir ; mais le savoir est plus proprement la relation entre le sujet connaissant et la proposition connue pour vraie ; et la certitude est le sentiment d'assurance qui se produit quand on a conscience de cette relation. Aussi le *savoir* ne doit-il pas être opposé au *doute ;* celui-ci appartient au même ordre que la *certitude* dont il est le contraire — (mais non le contradictoire : on admet généralement, en effet, qu'il peut y avoir

1. « L'assentiment suffisant tant au point de vue subjectif qu'au point de vue objectif. »

Sur **Savoir.** — **E. Leroux** nous a signalé la distinction établie par J. GROTE, citée et louée par W. JAMES (*The meaning of truth*, p. 11-12) entre *connaître et savoir*, correspondant aux deux expressions anglaises : *to know a thing, a man*, etc., et *to know such and such things* about *the thing, the man*, etc.[1]. La première est une simple *acquaintance* ou familiarité avec l'objet connu ; elle se rapporte à la présentation, à la *Vorstellung ;* la seconde est plus intellectuelle, elle comporte des concepts, des jugements, une sorte de science. « Le langage, dit Grote, suivant son véritable instinct logique, distingue généralement ces deux acceptions de l'idée de connaissance, l'une étant désignée par les mots γνῶναι, *noscere, kennen*, connaître ; l'autre, par εἰδέναι, *scire, wissen*, savoir. » *Exploratio philosophica* (1856), p. 60.

1. *Le sens du mot « vérité »*. — « Connaître une chose, un homme, etc. » et « connaître telles et telles choses sur cette chose, sur cet homme, etc. »

entre les deux, au point de vue psychologique, un état caractérisé par l'absence de doute, et qui cependant n'est pas certitude. — Voir ce mot.)

Rad. int. : Sav. *Chose sue :* Savaj.

SCALAIRE, D. *Skalar ;* E. *Scalar ;* I. *Scalare.* Se dit des grandeurs non dirigées, par opposition aux vecteurs*. « Ces éléments invariants sont les uns scalaires, c'est-à-dire non dirigés, comme le temps ou la masse, les autres vectoriels, comme l'accélération ou la force. » P. LANGEVIN, Le Temps, l'Espace et la Causalité, *Bulletin* de la Soc. fr. de philosophie, 1912, p. 9.

REMARQUE

Nous avons cru utile d'ajouter ici la définition de ce mot (qui était originairement mentionné, sans plus, à l'article *vecteur**), parce qu'on l'entend quelquefois employer en un faux sens (= variant par degrés discontinus), ce que suggère d'ailleurs facilement l'étymologie : *scala*, marche d'escalier, échelon, et par extension l'escalier ou l'échelle dans son ensemble. Le mot paraît s'être dit primitivement des grandeurs qui se mesurent sur une *échelle graduée :* p. ex. le poids (lu sur un dynamomètre), la pression (sur un manomètre), le temps (sur une horloge). Mais actuellement le mot est également appliqué à une surface, à un volume, à une densité, etc.

Scalarius existe bien en latin, mais veut dire constructeur d'échelles ou d'escaliers.

Rad. inté. : Skalar.

SCEPTICISME (du G. σκεπτικός, qui examine ; ultérieurement appliqué aux Pyrrhoniens*). — D. *Skepticismus ;* E. *Scepticism* (**C.** *Cynism*) ; I. *Scetticismo.* — **Cf.** DOGMATISME*.

A. Au sens le plus large, doctrine d'après laquelle l'esprit humain ne peut atteindre avec certitude aucune vérité d'ordre général et spéculatif, ni même l'assurance qu'une proposition de ce genre est plus probable qu'une autre. « Non que j'imitasse en cela les Sceptiques, qui ne doutent que pour douter et affectent d'être toujours irrésolus... » DESCARTES, *Méthode*, III, 6. — Cf. *Éphectique**, *Suspension**, *Trope**.

B. (Avec un adjectif qualificatif) : Doctrine qui nie la possibilité d'atteindre une vérité certaine dans tel domaine déterminé : « Le scepticisme métaphysique, le scepticisme médical. »

C. Tournure d'esprit caractérisée non par le doute proprement dit, mais par l'incrédulité et par une tendance à se défier des maximes morales dont les hommes font profession.

CRITIQUE

Les mots *sceptique*, *scepticisme*, sont souvent employés d'une manière abu-

Sur **Scepticisme.** — On peut soutenir peut-être qu'il y a du scepticisme dans **Kant**, non assurément sur la valeur objective des phénomènes et des lois de la nature, qu'il a au contraire voulu établir contre Hume, mais sur la valeur, au moins symbolique, des postulats de la Raison pratique. Il est bien entendu, pour lui, que Dieu et la vie future n'ont, tels que nous nous les représentons, qu'une valeur subjective ; je veux dire, ne sont qu'une satisfaction, la seule possible d'après notre faculté de connaître, donnée à certains besoins de notre pensée spéculative *(théologie physique)* ou de notre conscience morale *(théologie morale,* dans la *Critique du Jugement) ;* ce qui en fait déjà tout autre chose que des illusions. — Mais cette représentation correspond-elle à quelque chose, ou ne correspond-elle à rien ? Il pourrait y avoir, ce me semble, une droite et une gauche kantienne. **(J. Lachelier.)**

La remarque sur le sens anglais du mot *scepticisme* en tant qu'il s'applique spécialement à la philosophie de Hume, nous a été communiquée par **H. Wildon Carr.**

sive, dans le langage courant, et même quelquefois dans le langage philosophique. « On donne souvent le nom de scepticisme à la négation de certains principes généralement admis, surtout à la négation de certains dogmes religieux ; c'est abuser des mots et confondre les idées. » SAISSET, art. *Scepticisme*, dans *Franck*, 1530 A. Cette critique est très juste, bien qu'on trouve, chez Voltaire et chez Diderot, *sceptique* pris au sens d'incroyant, d'adversaire de la foi. Voir Littré, sub V°. — Il en faut dire autant de l'emploi familier de ce mot pour désigner une opinion défavorable, quant au succès d'une entreprise. — Mais, dans le même article, Saisset à son tour applique ce terme au criticisme de Kant, qu'il appelle « le plus profond, le plus sérieux et le plus original des sceptiques modernes » (1531 B). Bien que cet usage ait été courant en France pendant la première moitié du XIXe siècle, et qu'il persiste encore dans certains milieux philosophiques, le mot est tout à fait contraire à l'esprit kantien et ne doit pas être appliqué à cette doctrine.

En anglais, ce terme, sans autre qualification, sert souvent à désigner la philosophie de HUME, et spécialement la doctrine suivant laquelle « tous nos raisonnements touchant les causes et les effets n'ont d'autre source que la coutume ». (*Traité*, 4e partie, section 1.) — On parle aussi en français, du « scepticisme de Hume » ; mais le mot, employé seul, ne conviendrait pas pour dénoter sa doctrine.

Rad. int. : Skeptikism *(doctrine)* ; Skeptikes *(état d'esprit)*.

SCEPTIQUE, D. *Skeptisch* (adj.) ; *Skeptiker* (subst.) ; — E. *Sceptical* (adj.) ; *Sceptic* (adj. et subst.) ; au sens **C** du mot *scepticisme** : *Cynic, cynical ;* voir *Cynique**, observations ; — I. *Scettico.*

A. (En parlant des hommes.) Qui professe le scepticisme, surtout au sens **A**, ou dont le caractère est enclin au scepticisme, au sens **C** (voir ci-dessus). Quelquefois, qui doute de telle ou telle thèse particulière.

B. (En parlant des choses.) Qui consiste ou qui aboutit à suspendre le jugement. « Les arguments, les conclusions sceptiques. »

HUME appelle « doutes sceptiques touchant les opérations de l'entendement » (*Essai*, section IV) la question de savoir sur quel raisonnement ou sur quel principe *théorique* s'appuie l'opération par laquelle on induit du connu à l'inconnu et du passé à l'avenir ; opération qu'il tient d'ailleurs pour légitime et dont la valeur, dit-il, ne peut être mise en doute au point de vue *pratique*.

KANT appelle « représentation sceptique des antinomies* » *(Skeptische Vorstellung der kosmologischen Fragen)* la méthode consistant à montrer que soit qu'on adopte la thèse, soit qu'on adopte l'antithèse, on aboutit à un non-sens, car le monde ainsi conçu est toujours soit plus grand, soit plus petit que le concept par lequel nous le pensons. (*Antin. de la rais. pure*, 5e section.)

Rad. int. : Skeptik.

SCHÉMA, D. *Schema ;* E. *Schema ;* I. *Schema.* — **Cf.** SCHÈME*.

A. Figure simplifiée représentant les traits essentiels d'un objet ou d'un mouvement. On dit souvent aussi *figure schématique.*

Cette figure peut être soit l'expression de relations déjà connues, soit une esquisse hypothétique représentant d'une manière provisoire la structure encore inconnue d'un objet (p. ex. les schémas de la stéréo-chimie) ou le processus général d'un phénomène qui n'est pas encore analysé (p. ex. les « schémas de l'aphasie sensorielle », étudiés par H. BERGSON dans *Matière et Mémoire*, p. 130 et suiv.). Voir *Schème.*

B. Diagramme destiné à représenter les relations d'idées abstraites ou de phénomènes non perceptibles. « Reportons-nous en effet au schéma que nous avons déjà tracé. En S est la perception actuelle que j'ai de mon corps, c'est-à-dire d'un certain équilibre sensori-moteur. Sur la surface de la base AB seront disposés, si l'on veut, les souvenirs dans leur totalité. Dans le cône ainsi déterminé, l'idée générale oscillera continuellement entre le sommet S et la base AB... » BERGSON, *Matière et mémoire*, p. 176.

Rad. int. : Skem.

« Schéma* dynamique », expression employée par BERGSON pour désigner l'état d'esprit confus, mais orienté et agissant, dans lequel on se trouve lorsqu'on cherche à retrouver un souvenir, à comprendre ce qu'on entend ou ce qu'on lit, à inventer la solution d'un problème. On ne peut, comme il le fait remarquer lui-même, en donner précisément une définition, mais on se rend compte de sa nature en étudiant le travail par lequel « cette représentation schématique, dont les éléments s'entre-pénètrent », est convertie « en une représentation imagée, dont les parties se juxtaposent ». *L'Effort intellectuel* (recueilli dans *L'Énergie spirituelle*), pages 172-188.

SCHÉMATIQUE, D. *Schematisch ;* E. *Schematic ;* I. *Schematico.*

Qui consiste en un schéma. « L'homme moyen [avec le progrès des sociétés] prend une physionomie de moins en moins nette et accusée, un aspect plus schématique ; c'est une abstraction de plus en plus difficile à fixer et à délimiter. » DURKHEIM, *Div. du travail social*, livre II, ch. IV, p. 364.

Rad. int. : Skemal.

SCHÉMATISME, D. *Schematismus ;* E. *Schematism ;* I. *Schematismo.*

Ce mot n'est usuel en français que pour traduire ou mentionner ce que KANT a nommé *Schematismus der reinen Verstandesbegriffe*, schématisme des concepts purs de l'entendement (*Krit. der reinen Vern.*, A. 137-147 ; B. 176-186). Il consiste dans la fonction intellectuelle par laquelle les concepts purs de l'entendement, inapplicables par eux-mêmes et directement à des objets d'expérience, sont remplacés dans cet usage par des *schèmes** qui permettent cette application.

Rad. int. : Skematism.

Sur Schéma et Schème. — Kant, dans la *Critique de la Raison pure*, n'avait à s'occuper que des « schèmes transcendentaux » : mais sa pensée, formellement exprimée dans le paragraphe qui commence par *In der That liegen unsern reinen sinnlichen Begriffen...* (A, 140-141) est bien que les concepts géometriques et même les concepts purement empiriques, comme celui de chien, ont aussi leur schème, seul moyen pour nous de penser, sous un concept général, quelque chose qui ne soit pas particulier, de donner à un concept un contenu qui lui soit adéquat. Mais il a très peu développé cette pensée, très féconde cependant, me semble-t-il, pour la théorie des idées générales. **(J. Lachelier.)**

Il serait bon de réserver le mot *schéma* pour le dessin, la figure schématique, et le mot *schème* pour la règle que nous suivons en traçant cette figure, et qui existe à l'état de pure tendance dans notre imagination. **(Id.)**

Un schéma est une image (visuelle ou autre) singulière et concrète, destinée à rendre saisissable à l'imagination un ou plusieurs concepts universels et abstraits. C'est un *exemple fictif*, idéalisé et simplifié, comportant souvent des représentations symboliques de ce qui ne peut être représenté.

En dehors de la *figure schématique*, si commode comme procédé d'interprétation et de démonstration, le schéma est d'un emploi très général dans la pensée. Les figures du géomètre, les formules de l'algébriste sont des schémas.

De même qu'une chose concrète et singulière peut être subsumée sous plusieurs concepts, de même le schéma peut être construit d'après des concepts différents,

SCHÈME, D. *Schema ;* E. *Scheme* (fréquent, appartient même à la langue courante au sens de *projet, système, plan*) ; I. *Schema.*

Voir ci-dessus, *Schéma.*

A. Au sens kantien (*transcendentales Schema*, schème transcendental) : représentation intermédiaire, homogène, d'une part, au concept pur, en ce qu'elle ne contient rien d'empirique ; de l'autre aux perceptions, en ce qu'elle appartient à l'ordre du sensible, et qui par suite, permet la subsomption indirecte des perceptions ou des images sous les catégories. Le *temps*, en qualité de forme *a priori* de la sensibilité, fournit la matière de ces schémas. Par exemple le schéma de la quantité est le *nombre*, dont les unités s'ajoutent successivement l'une à l'autre ; le schéma de la réalité est la *sensation* (en général, en tant qu'elle occupe une durée) ; le schéma de la substance est ce qu'il y a de *permanent* et d'*invariable* dans les choses, etc. (*Krit. der reinen Vern.*, Schematismus der reinen Verstandesbegriffe[1]. A. 137 sqq. ; B. 176 sqq.)

Kant applique aussi le mot *Schéma* aux « Idées de la Raison pure ». *Krit. der reinen Vern.*, A. 674 ; B. 702. (Endabsicht der natürlichen Dialektik[1].) Ici le sens est voisin de *Schéma*-**B.**

B. Dessin général, mouvement d'ensemble d'un objet ou d'un processus. « Nous dessinons d'un trait continu après avoir regardé le modèle ou y avoir pensé. Comment expliquer une pareille faculté sinon par l'habitude de démêler tout de suite l'organisation des contours les plus usuels, c'est-à-dire par une tendance motrice à en figurer tout d'un trait le schème ? » BERGSON, *Matière et mémoire*, ch. II, 98-99.

Le mot, en ce sens, est à peu près synonyme de *schéma* au sens **A.** Cependant, peut-être par suite de l'influence du mot anglais, il s'applique surtout aux représentations par lesquelles on anticipe sur l'avenir, ou par lesquelles on prépare une action soit intellectuelle, soit matérielle.

« Schème moteur », celui qui consiste en images ou en sensations kinesthésiques. « Ainsi se déroulerait dans notre conscience, sous forme de sensations musculaires naissantes, ce que nous appellerons le *schème moteur* de la parole entendue. » BERGSON, *Matière et mémoire*, p. 115.

« Schème opératoire. » — « D'autres penseurs se placent de préférence au point de vue du sujet, et déclarent qu'un genre consiste, non dans l'identité d'un *élément* présent en diverses espèces, mais dans celle d'un *schème opératoire*, c'est-à-dire du procédé que l'esprit emploie pour former, ou plutôt encore pour préparer la conception de ses espèces. » HAMELIN, *Essai sur les élém. princip. de la représent.*, 178.

« Schème visuel. » — Synopsie* consistant en figures plus ou moins géométriques dans lesquelles les qualités de couleur font défaut ou ne jouent qu'un rôle effacé. Les schèmes se subdivisent en *symboles* et en *diagrammes*. Les « diagrammes numériques » sont ce que Galton appelait les *Number-forms.* FLOURNOY, *Des phénomènes de synopsie*, Paris et Genève, 1893. (*Note* d'Ed. CLAPARÈDE.)

Rad. int. : Skem.

« Schizophrénie. » — « Nom donné par BLEULER (de Zurich) à ce qu'on appelle d'ordinaire *démence précoce*, et qui présente, comme le dit justement M. Rogues de Fursac, un caractère de généralité qui manque à la fois à *démence* et à *précoce.* » (*Note* d'Ed. CLAPARÈDE.)

SCHOLIE ou **Scolie** (masculin chez les mathématiciens ; féminin chez les philologues), D. *Scholie ;* E. *Scholium ;* I. *Scolio.*

Note explicative ajoutée à un texte. — Particulièrement, dans la déduction, remarques ajoutées par l'auteur lui-même à la suite de la démonstration d'un théorème, pour faire ressortir une question de méthode, pour éclaircir la proposition démontrée, ou pour en marquer la liaison avec quelques autres **(S).**

Rad. int. : Skoli.

SCIENCE, D. *Wissen, Wissenschaft ;* E. *Science ;* I. *Scienza.*

A. Synonyme de *savoir.* « En troisième lieu, où j'ai dit que nous ne pouvons rien savoir certainement, si nous ne connaissons premièrement que Dieu existe, j'ai dit en termes exprès que je ne parlais que de la science de ces conclusions dont la mémoire nous peut revenir en l'esprit lorsque nous ne pensons plus aux raisons d'où nous les avons tirées. » DESCARTES, *Rép. aux 2es Obj.*, 1re partie. — « Quotiescumque duorum de eadem re judicia in contrarias partes feruntur... ne unus quidem

1. *Critique de la Raison pure ;* schématisme des concepts purs de l'entendement.

1. *Critique de la Raison pure ;* du but final de la dialectique naturelle.

être lieu de rencontre de diverses théories. Quand nous appliquons des connaissances scientifiques, nous essayons de construire par leur moyen un schéma qui se rapproche du réel, mais qui, fait par l'esprit d'éléments intelligibles et tous connus, soit parfaitement clair. Nous n'avons pas d'autre moyen de comprendre les choses que de les reconstruire d'après des vues théoriques : *penser, c'est schématiser.* — Mais le schéma ne saurait rejoindre le réel. Il reste simple et pauvre en regard de la complexité infinie et de la richesse inépuisable du réel. Là est la principale difficulté de passer de la théorie à la pratique, de l'intelligence à l'action. **(E. Goblot.)**

M. Étienne SOURIAU fait remarquer (*L'abstraction sentimentale*, p. 137) une confusion fâcheuse entre deux sens de *schéma :* 1° « notation, en un petit nombre de traits, précis et sans flou, d'un galbe » ; 2° « figure rapide et floue, où des traits qui gardent la marque de l'improvisation et du fugitif dégagent par approximation une forme incomplète, plutôt suggérée que notée » et qui présente « tout un import d'amorphe, de puissance inactuelle et d'indéfini — très exactement, d'imparfait. » Ne conviendrait-il pas d'employer *schème* et *schème dynamique* pour ce second sens ? **(M. Marsal.)**

Sur Schème opératoire. — Hamelin, dans le texte cité, paraît faire allusion au passage suivant : « On peut donc dire que le concept général n'est ni un simple signe, ni une idée véritable, εἶδος, renfermant une matière, un objet sensible de la pensée ; mais qu'il consiste en un *schème opératoire* de notre entendement, quelque chose comme le rythme d'un vers dont on ne peut retrouver les mots, ou comme le mouvement à vide d'une presse que continuerait une fois encore son geste automatique après avoir imprimé la dernière feuille de papier. » A. LALANDE, *Lectures sur la philosophie des sciences*, chap. I (1re éd., 1893, p. 26). Je ne puis dire si cette expression avait été déjà employée auparavant ; je ne me souviens pas de l'avoir empruntée à un ouvrage antérieur. **(A. L.)**

Sur Science. 1° *Histoire du mot.* — Dans tout le développement qui précède le texte cité de la *République* (à partir de 521 C) il est à remarquer que le terme employé le plus souvent, et de beaucoup, pour désigner ce qui est appelé ensuite διάνοια, c'est-à-dire les sciences (arithmétique, géométrie, astronomie, harmonie) préparatoires à l'ἐπιστήμη proprement dite (la dialectique), c'est le mot μάθημα, objet d'instruction. Quelquefois Platon se sert d'ἐπιστήμη (527 A, 529 B, 530 D,

videtur habere *scientiam :* si enim hujus ratio esset certa et evidens ita illam alteri proponere posset, ut etiam intellectum tandem convinceret. » Id., *Regulae*, II, 2.

« Certitudo scientiarum omnium aequalis est, alioqui enim scientiae non essent : cum *scire* non suscipiat magis et minus. » Hobbes, *De principiis et ratiocinatione geometrarum*, Introd.

B. Par extension (et un peu abusivement) ce qui dirige la conduite d'une manière adaptée, comme le ferait une connaissance claire et vraie. « Comment expliquer qu'il existe en nous une telle science, si vaste, si profonde, souvent si sûre, comme le sont en général les instincts ? » Ravaisson, Testament philosophique, *Rev. de mét.*, 1901, p. 11.

C. Habileté technique (particulièrement en matière de peinture, de musique, de versification) ; connaissance du métier.

D. Ensemble de connaissances et de recherches ayant un degré suffisant d'unité, de généralité, et susceptibles d'amener les hommes qui s'y consacrent à des conclusions concordantes, qui ne résultent ni de conventions arbitraires, ni des goûts ou des intérêts individuels qui leur sont communs, mais de relations objectives qu'on découvre graduellement, et que l'on confirme par des méthodes de vérification définies. « La Diplomatique, l'Histoire littéraire ne sont que des répertoires méthodiques de faits... Au contraire, la Philologie est une science organisée, qui a des lois. » Langlois et Seignobos, *Introd. aux Études historiques*, p. 34.

Chacun des systèmes que nous venons de définir est « une science » ; l'expression « la science », au singulier (et quelquefois, avec une majuscule, « la Science ») désigne : soit l'ensemble des sciences ainsi entendues : « Les progrès de la science moderne » ; — soit, *in abstracto*, une science indéterminée, surtout en tant qu'on en considère l'autorité et la valeur : « La science a prouvé que les étoiles sont des soleils » ; — soit enfin l'attitude d'esprit qui leur est commune : « La science est dans son rôle en ne connaissant d'autre être, d'autre réalité, que celle qu'elle enferme dans ses formules. » Boutroux, *Science et Religion*, p. 354.

E. Plus spécialement, par opposition aux « Lettres » (et à la philosophie considérée comme faisant partie des « Lettres »), ainsi qu'au Droit et à la Médecine : les mathématiques, l'astronomie, la physique, la chimie et les sciences dites « naturelles ». — Cette opposition, qu'a consacrée, en France, l'organisation des Facultés, ne paraît pas reposer sur des raisons justifiables théoriquement : « L'absurde et déplorable scission des *lettres* et des *sciences* ne compromet pas seulement l'avenir de la philosophie ; elle fausse son histoire et rend son passé inintelligible, en l'isolant des spéculations scientifiques où elle a toujours pris racine. » Couturat, *Logique de Leibniz*, Préface, VIII (à propos de la distribution arbitraire des œuvres de Leibniz, dans l'édition Gerhardt, en *Opera philosophica* et *Opera mathematica*).

Cf. *Art**, *Philosophie**, *Histoire**.

CRITIQUE

Le mot science (G. Ἐπιστήμη ; L. *Scientia*) a présenté pendant longtemps un sens fort qui a presque disparu à notre époque avec le développement « des sciences ». Platon emploie ce mot en divers sens ; mais dans la classification qu'il donne des degrés de la connaissance (*République*, VII, 534 A), il l'applique au degré le plus élevé : διάνοια y désigne la pensée discursive, ἐπιστήμη la connaissance parfaite ; et

533 C) en le joignant une fois à τέχνη (533 D). Quelquefois il se sert de τέχνη, en distinguant entre une acception supérieure et une acception inférieure de ce terme (532 C, 533 B, 522 B), quelquefois de πραγματεία (532 C, 528 D). — Dans le *Philèbe*, qui est très probablement bien postérieur à la *République*, les mots τέχναι, ἐπιστῆμαι, ou ἡ περὶ τὰ μαθήματα ἐπιστήμη sont employés indistinctement pour désigner toute instruction, soit orientée vers la pratique, soit vers la théorie (55 D, 58 E ; cf. 62 A-D). Mais une τέχνη peut être plus claire en ceci qu'en cela, une ἐπιστήμη plus pure en ceci qu'en cela (57 B). Si l'on envisage une τέχνη pratique, on pourra appeler proprement ἐπιστήμη ce qu'il y a en elle de plus exact (l'emploi du nombre et de la mesure) ; si l'on envisage une τέχνη théorique (arithmétique, géométrie, etc.) on pourra distinguer en elle un usage pratique et un usage philosophique, κατὰ φιλοσοφίαν (56 E, 57 C-D), auquel convient le nom d'ἐπιστήμη (57 E). En somme, la terminologie précise de la *République* n'est pas maintenue. — Dans la *Politique* qui est, comme le *Philèbe*, de la vieillesse de Platon, l'arithmétique est une τέχνη qui est dépouillée de pratique (528 D), et d'autre part l'ἐπιστήμη comprend deux formes, l'une pratique, l'autre théorique (528 C, D, E). On voit donc que pour Platon le mot ἐπιστήμη, bien qu'il y ait une tendance à lui faire signifier la science théorique, n'a pas un sens déterminé ni constant, et le sens fort qui lui est attribué dans le texte cité de la *République* ne se trouve pas partout dans les dialogues.

Pour Aristote, il est bien vrai qu'il admet une diversité de sciences ; mais est-ce en un sens voisin de celui des modernes ? Oui, peut-être, si l'on envisage la notion de hiérarchie (subordination des « sciences poétiques » aux « sciences pratiques » et ce celles-ci aux « sciences théoriques » ; subordination des sciences dans chaque groupe : dans le dernier, par exemple, de la physique, φιλοσοφία δευτέρα, par rapport à la science de la substance immobile, à la théologie, φιλοσοφία πρώτη ou προτέρα ; cf. *Métaph.* E. 1, 1026ª27 ; Z, 11, 1037ª 14 sq.) Mais non, d'autre part, si l'on considère que la philosophie première, science de l'être en tant qu'être, est une science de la même espèce que les autres. Enfin le fait qu'Aristote rejette la possibilité de passer, dans la démonstration, d'un genre de science à un autre (ainsi de l'arithmétique à la géométrie) à moins que ce ne soit d'un genre subordonné au genre supérieur (ainsi de l'optique à la géométrie, *An. post.*, I, 7) implique une conception de la diversité des sciences tout autre, semble-t-il, que celle des modernes. — En second lieu, il est bien vrai que la science selon Aristote, porte sur le nécessaire et l'éternel, ainsi que sur les πρῶτα. Mais d'une part Aristote dit aussi que la science, en tant qu'opposée à la sensation, a pour objet l'universel, que l'éternel, c'est l'universel et que l'universel nous donne la cause (*An. post.*, I, 31, surtout 87ᵇ, 32, 38 ; 88ª, 5) ; que, à défaut de l'universalité, elle se contente de la fréquence, ὡς ἐπὶ τὸ πολύ (*ibid.*, I, 30 ; *Méta.* K, 8, 1065ª, 4). Or, Aristote a indiqué lui-même la distinction de deux sortes d'universalité, l'une qui est tout extrinsèque, simple signe de la nécessité, pure extension κατὰ παντός, — l'autre, interne, qui dépend de la nécessité comme de son fondement assuré, exprimant l'essence dans sa compréhension, καθ'αὑτό et ᾗ αὐτό (*An. post.*, I. 4. 73ᵇ, 25 sqq. et *De An.*, I, 1, 402ᵇ, 7 sq.). On ne sait jamais au juste auquel de ces deux points de vue se réfère la conception aristotélicienne de la science. D'autre part on trouve une égale incertitude dans la notion de πρῶτος et dans celle de cause. Tantôt les causes premières de la nature, ce sont des causes très éloignées des faits, principes généraux du devenir, premier moteur (*Météor.*, déb. et I. 2, 239ª, 23), tantôt ce sont les causes *les plus rapprochées* de ce qu'il s'agit d'expliquer (*Méta.*, H, 4, 1044ᵇ, 32), et de telles causes sont en effet premières autant qu'immédiates (cf. *Méta.*, Δ, 4 1015ª, 17-20). Si cependant l'Universel nous donne la cause, cette cause ne peut être une cause prochaine parce qu'il est d'autant plus cause qu'il est plus éloigné de l'expérience sensible (*An. post.*, I, 2, 72ª, 3 sq.). De tels principes

les deux sont réunies sous le nom de νόησις. — Chez Aristote, le mot est employé d'une manière large ; il admet une diversité de sciences, en un sens voisin à quelques égards de celui des modernes, sciences qui ne sont pas toutes parfaites ; mais la science proprement dite, celle qui est le plus proprement science, ἡ μάλιστα ἐπιστήμη, est celle qui a pour objet τὰ πρῶτα καὶ τὰ αἴτια. (*Métaphysique*, I, 2 ; 982b1.) Il n'y a de science, dit-il encore, que lorsque nous savons que les choses ne peuvent pas être autrement ; la science concerne le nécessaire et l'éternel. (*Éth. à Nicom.*, VI, 3 ; 1139b20-24. — Mais voir les *Observations* ci-dessous.)

Le sens fort de *scientia* est fréquent au moyen âge : « Scientia est assimilatio mentis ad rem scitam. » Saint Thomas d'Aquin, *Summa contra gentiles*, l. II, ch. 60. Il domine également dans la philosophie du XVIIe siècle. « Scientia, quae est essentiae imago. » Bacon, *Nov. Org.*, I, 120. — « Qu'un athée puisse connaître clairement que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits, je ne le nie pas : mais je maintiens seulement que la connaissance qu'il en a n'est pas une vraie science, parce que toute connaissance qui peut être rendue douteuse ne doit pas être appelée du nom de science. » Descartes, *Réponses aux 2es Obj.*, 1re partie.

sont-ils les principes *propres* desquels doit partir la démonstration scientifique (*ibid.*, 72a, 5) ? N'est-ce pas démontrer le plus concret par le plus abstrait, contrairement au dogme qui condamne la μετάβασις d'un genre supérieur au genre inférieur ? (cf. Hamelin, traduc. du livre II de la *Physique*, p. 98-105). — Au point de vue de la distinction entre ἐπιστήμη et τέχνη, la langue d'Aristote n'est pas mieux déterminée que celle de Platon : il se sert parfois du premier pour désigner des techniques, du second pour désigner des sciences théoriques, et même la philosophie. Les arts sont chez lui les *sciences* poétiques. Toutefois il indique une distinction : la τέχνη est relative à la γένεσις, l'ἐπιστήμη à l'ὄν (Bonitz, *Index arist.*, 759a, 21 sqq.). **(L. Robin.)**

En général, quand ἐπιστήμη est employé par Aristote sans qualification, il est opposé à νοῦς, en tant qu'il s'applique plutôt à ce qui est objet de démonstration (ἀπόδειξις) et de raisonnement discursif : voir *Seconds Analytiques*, II, 3. **(Cl. C. J. Webb.)**

2° *Sur le sens actuel.* — Les sens **A, B, C,** ont surtout un caractère subjectif (bien qu'il y ait aussi dans les arts, particulièrement dans la musique, un élément de science objective, qui est l'objet de la science subjective de l'artiste) ; ces sens répondent à *Scientia ;* — les sens **D** et **E** sont plutôt objectifs, et répondent à *Doctrina.* **(J. Lachelier.)**

Au sens restreint et le plus moderne, la connaissance scientifique semble comporter ces caractères essentiels : — 1° Spécification (indépendamment de toute considération ontologique) par le seul élément *formel*, c'est-à-dire par un point de vue, par une méthode, de la *matière*, de telle ou telle science : car les sciences diffèrent, non par la diversité des objets, mais par la façon d'envisager, sous un aspect déterminé, quelque chose du problème total : hétérogénéité et solidarité croissantes ; 2° organisation systématique des idées ou des faits dont l'être scientifique est constitué par leurs relations sériées, à partir de symboles initiaux et dans la mesure où ce langage organisé et progressif s'adapte aux phénomènes, les traduit et permet de les prévoir ou de les manier ; — 3° rigueur de la preuve telle que, tandis que la connaissance vulgaire et pratique tend à admettre comme vrai ce qui n'est pas reconnu faux, « le Savant est un douteur » qui met en quarantaine tout ce qui n'est pas démontré vrai. **(M. Blondel.)**

— *Science*, dans la langue théologique, est le terme le plus usuel pour désigner la connaissance que Dieu a du monde. Voir ci-dessous *Science moyenne* et cf. *Prescience.*

Wolff définit la science « habitum asserta demonstrandi, hoc est e principiis certis et immotis per legitimam consequentiam inferendi ». (*Logica*, Discours préliminaire, II, § 30.) Cette définition, souvent citée, reproduit une formule courante dans la scolastique (voir Goclenius, sub v°, 1010 A ; Eustache de Saint-Paul, *Somme phil.*, I, 231-233, cité dans Gilson, *Index scol.-cartésien*, sub v°) et qui se rattache elle-même au passage de l'*Éthique à Nicomaque* que nous avons cité plus haut. — Mais avec Kant, ce que Goclenius appelait *scientia improprie dicta* commence à prendre la première place. Sans doute Kant considère toujours comme science proprement dite *(eigentliche Wissenschaft)* ce qui est l'objet d'une certitude apodictique ; mais il définit la science en général comme étant toute doctrine qui forme un système, c'est-à-dire tout ensemble de connaissances ordonné d'après des principes. (*Met. Anfangsgründe der Naturwiss.*, Préface, § 2 et 3.) Et c'est cette dernière définition qui est aujourd'hui classique. Spencer, consacrant cette acception, a opposé dans une

Dans la définition de la science, au sens **D,** ne faudrait-il pas faire entrer l'idée de cause ou de loi ? — Peut-être y a-t-il lieu de faire une distinction : au sens strict, le mot *science* implique, bien en effet la connaissance de lois générales applicables à ce qui en est l'objet, et par conséquent de liaison causale entre les faits ; mais on admet généralement qu'il existe aussi des « sciences reconstructives* » telles que l'histoire ou la géologie, dans lesquelles une procédure méthodique et objectivement valable aboutit à la détermination de faits singuliers. La question a souvent été débattue sous la forme : « L'histoire est-elle une science ? » Cf. aussi dans l'*Essai* de Cournot, le chapitre XX sur « L'Histoire et la Science » et dans le chapitre XXII sa division des sciences en trois séries parallèles : théorique (sciences proprement dites) ; cosmologique et historique ; technique ou pratique. **(D. Parodi. — A. L.)**

Sur l'opposition des « Lettres » *et des* « Sciences ». — L'opposition des Lettres et des Sciences est au fond celle de la subjectivité humaine et de l'objectivité de la nature. L'étude exclusive, ou même prédominante, des sciences de la nature, et particulièrement des mathématiques, pourrait disposer à ne voir partout que spatialité, extériorité réciproque, mécanisme ; l'esprit de ces sciences est empiriste et matérialiste. C'est au contraire l'homme moral et intérieur qu'il s'agit de former, si l'on veut que le philosophe comprenne ce qui est le vrai fond des choses, l'esprit et la liberté. La philosophie est essentiellement la science du sujet et ne s'intéresse, dans l'objet, qu'à ce qu'elle y retrouve du sujet. Pour l'éducation du philosophe, l'étude qu'il doit pousser le plus loin, et surtout celle dont il doit prendre et retenir l'esprit, est donc l'étude des Lettres. **(J. Lachelier.)**

La distinction des « Lettres » et des « Sciences » est consacrée par l'organisation actuelle des Universités françaises, mais elle n'est pas, comme on l'a dit quelquefois, particulière à la France. C'est l'Académie de Berlin qui a proposé et fait adopter, dans l'*Association internationale des Académies*, la division en deux sections, littéraire et scientifique. (Darboux, *Éloges académiques et discours*, p. 328 ; cf. *Ibid.*, 320 ; Statuts de l'Association, art. 5.) **(A. L.)**

Sur *Sciences appliquées.* — L'Académie des Sciences comprend, depuis 1918, une Section ayant pour titre : « Applications de la science à l'industrie » ; mais

formule célèbre la connaissance vulgaire, la science et la philosophie : la première est la connaissance *(knowledge)* non unifiée ; la seconde, la connaissance partiellement unifiée ; la dernière, la connaissance totalement unifiée. (*Premiers Principes*, 2e partie, ch. I, § 37.) — On sait que plusieurs de nos contemporains vont encore plus loin et ne voient dans la science qu'un système de notations permettant de classer et de prévoir les phénomènes.

Rad. int. : **A. B. C.** Sav ; **D. E.** Scienc.

Sciences appliquées. Études ayant pour objet d'appliquer à une fin pratique des lois (appartenant en général à divers ordres de connaissance théorique), p. ex. la thérapeutique, l' « électricité industrielle », l' « économie rurale ». Voir *Observations.*

Sciences humaines. Expression récente mais qui se répand de plus en plus, pour désigner ce qu'il était précédemment usuel d'appeler « sciences morales » (*moral* étant pris au sens **E**). Cette expression met davantage l'accent sur les caractères extérieurement observables de la manière dont se comportent les hommes, soit individuellement, soit collectivement.

Il est à remarquer que les « sciences humaines » ne sont pas toutes les sciences relatives à l'homme ; par exemple, l'anatomie ou la physiologie de l'homme ne sont pas appelées de ce nom : ce sont les sciences de ce qui caractérise l'homme, par opposition au reste de la nature. Voir *Nature**. **G.**

Sciences morales, D. *Moralwissenschaften, Geisteswissenschaften ;* E. *Moral philosophy, moral sciences ;* I. *Scienze morale.*

(L'expression, en français, ne s'emploie pas au singulier.)

Sciences qui ont pour objet l'esprit humain et les rapports sociaux.

Ce terme représente un groupe d'études dont l'unité intrinsèque est très discutée. La tentative la plus systématique pour les ramener à un même principe est celle d'AMPÈRE, dans son *Essai sur la philosophie des sciences*, où toutes les connaissances humaines sont réparties en deux séries parallèles, dont les rubriques sont respectivement *Mundus* et *Mens.* — Cf. *Noologique**.

Science moyenne, L. Scol. *Scientia media.*

Dans la doctrine moliniste, qui admet l'indéterminisme des actions humaines, connaissance qu'a Dieu de ce qui arrivera si les hommes, dans leur pleine liberté, agissent de telle ou telle façon. « [Molina] considère qu'il y a

elle contenait déjà des sections de « Géographie et navigation », de « Médecine et Chirurgie », qui relèvent en partie des sciences appliquées, et une section d' « Économie rurale », qui présente ce caractère de la manière la plus nette.

M. **René Daude** nous signale qu'Ed. GOBLOT a pris l'expression *Sciences appliquées* en un sens assez différent. Dans son *Essai sur la Classification des sciences* (1898), il oppose les « sciences théoriques pures » aux « sciences théoriques appliquées (ou concrètes) », et subdivise ces dernières en sciences « spéciales » (c'est-à-dire qui concernent la classification en espèces des objets de leur étude) ; « descriptives » (distribution dans l'espace) ; « historiques » (transformations dans le temps) : par exemple, pour la physique : 1o la Chimie et la minéralogie ; 2o l'Astronomie et la géographie physique ; 3o la Cosmogonie et la géologie. Ce que nous appelons ordinairement sciences appliquées figure à part dans le même tableau sous le nom d'arts mécaniques, ou de sciences pratiques. — Dans son *Système des sciences* (1922), il a conservé la même division, mais en cessant de comprendre les sciences appliquées dans les sciences théoriques et en réservant ce nom aux sciences « pures, abstraites ou générales ». Voir notamment p. 73 et suiv.

trois objets de la science divine, les possibles, les événements actuels et les événements conditionnels qui arriveraient en conséquence d'une certaine condition, si elle était réduite en acte. La science des possibilités est ce qui s'appelle la *science de simple intelligence ;* celle des événements qui arrivent actuellement dans la suite de l'univers est appelée la *science de vision.* Et, comme il y a une espèce de milieu entre le simple possible et l'événement pur et absolu, savoir l'événement conditionnel, on pourra dire aussi, selon Molina, qu'il y a une *science moyenne* entre celle de la vision et celle de l'intelligence. » LEIBNIZ, *Théodicée*, I, 40. Cf. BOSSUET, *Traité du libre arbitre*, ch. VI : « Second moyen pour accorder notre liberté avec la certitude des décrets de Dieu : la science moyenne ou conditionnée. Faible de cette opinion. » Voir *Prémotion**.

Science normative, voir *Normatif**.

Science occulte, voir *Occulte**.

Science positive, voir *Positif**.

SCIENTIFIQUE, D. *Wissenschaftlich ;* E. *Scientific, scientifical ;* I. *Scientifico.*

A. Proprement, qui sert à construire la science. D'ordinaire, et plus largement : qui concerne la science ou qui appartient à la science. « Méthode scientifique. — Connaissances scientifiques. »

B. Par suite, avec une intention laudative, se dit d'une méthode sûre, à laquelle on peut se fier ; d'une vérité qu'on juge solidement établie, par de bonnes preuves. — Ce sens est un peu

Sur *Science normative.* — L'expression « Science normative » est contradictoire dans les termes. Toutes les assertions scientifiques sont *à l'indicatif* (H. Poincaré). Les sciences ne sont ni des techniques, ni des téléologies ; elles ne comportent pas de jugements de valeur. **(F. Mentré.)**

Il n'y a contradiction que si l'on entend par science normative un système dans lequel les prémisses seraient exclusivement constatives et dont les conclusions seraient normatives. On a raison de dénoncer une construction de ce genre comme illogique ; et ceux qui croient pouvoir « fonder » la logique, l'esthétique ou la morale sur des « faits » sont certainement victimes d'une illusion. Mais si l'on entend science au sens que nous avons défini ci-dessus, au § **D,** rien n'empêche qu'il existe certaines sciences ayant pour objet de déterminer les relations logiques ou psychologiques qui relient entre elles des propositions normatives, dont les unes seront prémisses et les autres conséquences ; qui constate des évidences normatives ou pose des postulats normatifs, comme on constate des évidences géométriques et physiques, et comme on postule des principes dans ces mêmes sciences. L'homogénéité se trouve alors rétablie (voir Sur une fausse exigence de la raison en matière de sciences morales, dans la *Revue de Métaphysique* de janvier 1907). Non seulement il y a une science possible des jugements de valeur, soit au point de vue empirique, soit au point de vue logique ; mais bien loin que les sciences « ne comportent ni téléologie, ni jugements de valeur » on peut dire à certains égards que toute science est un système finaliste, et se compose de jugements de valeur : car la science n'est pas une simple réception passive de la réalité ; elle ne se constitue que par l'existence d'un but auquel on tend, et les critères scientifiques sont déterminés par ce but ; l'objectif, c'est-à-dire ce qui est *valable* pour tous, n'est pas ce qui est actuellement admis par tous ; il comporte une sorte d'obligation *sui generis.* L'opposition du vrai et du faux présente un caractère normatif, comme celle du bien et du mal, du beau et du laid : le constatif est plutôt un cas particulier du normatif qu'une catégorie contradictoirement opposée. **(A. L.)**

abusif, mais très fréquent dans la langue contemporaine : *unscientific* (anti-scientifique) est un terme très usuel en anglais pour désigner le caractère opposé. De même *unwissenschaftlich* en allemand.

C. En un sens spécial (par opposition à *philosophique*, *littéraire*, *moral*, *social*, etc.) : qui concerne les mathématiques ou les sciences expérimentales de la nature.

Esprit scientifique se dit le plus souvent, en un sens général et favorable, de l'esprit d'ordre, de clarté, du besoin de vérification précise et contrôlée ; — il se dit aussi quelquefois, mais plus rarement, en un sens étroit et péjoratif, de l'esprit de géométrie en tant qu'il exclut l'esprit de finesse, ou de l'intérêt exclusif attribué aux questions de détail, aux expériences de laboratoire, par opposition aux vues d'ensemble, et à la réflexion sur l'utilité respective des différentes sortes de recherche. — Ce dernier usage est à éviter.

Rad. int. : Sciencal.

« **SCIENTISME** » et « **Scientiste** ». Néologismes employés (tout d'abord en un sens péjoratif) pour désigner soit : 1° l'idée que la science (au sens **D**) fait connaître les choses comme elles sont, résout tous les problèmes réels et suffit à satisfaire tous les besoins légitimes de l'intelligence humaine ; — soit 2° (moins radicalement) l'idée que l'esprit et les méthodes scientifiques doivent être étendues à tous les domaines de la vie intellectuelle et morale sans exception.

Ce mot a été ensuite accepté en un sens plus ou moins étendu, par quelques-uns de ceux qui accordent le plus d'autorité à la science. « La seule étiquette en *iste* qui me paraisse convenir à mon tempérament, je l'ai trouvée tout à l'heure en vous faisant ma profession de foi : c'est celle de *scientiste.* » Le Dantec, *Contre la métaphysique*, ch. III : « Pragmatisme et scientisme », p. 51. « [La science] ne garde aucune trace de son origine humaine ; et elle a, par suite, quoi qu'en pensent la plupart de nos contemporains, une valeur absolue. Il n'y a même que la science qui ait cette valeur, et c'est pourquoi je me proclame scientiste. » *Ibid.*, p. 68.

Mais il ajoute en note, en rééditant cet article, paru dans la *Grande Revue* du 25 décembre 1911 : « Il paraît que le mot *scientisme* existe déjà, et a déjà été employé dans des acceptions très diverses. Je trouve même à mon sujet, dans le *Mercure de France* (16 août 1911, p. 826), cette appréciation qui me désole : « M. Le Dantec est à « mille lieues de l'*homaisisme scientiste.* « L'exemple de ce véritable savant « montre que le *scientisme* et l'*esprit* « *scientifique* sont deux choses diffé- « rentes. » Décidément, les mots en

Sur **Scientisme.** — Article ajouté sur la proposition de plusieurs membres de la Société.

Le mot est également pris en un sens favorable dans le passage suivant (Abel Rey, *La philosophie moderne*, p. 80 ; Flammarion, 1919) et l'on y voit aussi qu'à cette époque, le mot était encore nouveau : « Les conclusions de ce livre seront rationalistes, intellectualistes. Plus précisément, elles seront *scientistes*, pour emprunter à certains adversaires un barbarisme expressif. Je pense en effet que le rationalisme et l'intellectualisme, par cela même qu'ils sont la justification absolue de la science, doivent s'appuyer sur la science, et ne pas la dépasser. Ils doivent être, eux aussi, rigoureusement *scientistes.* » **(I. Benrubi.)**

Le scientisme n'accepte comme connaissance valable que les acquisitions des sciences positives, et par conséquent ne reconnaît à la raison d'autre rôle que celui qu'elle remplit dans la constitution des sciences. Le positivisme serait un scientisme. Le scientisme constitue en somme une thèse métaphysique. **(E. Van Biéma.)**

Ils sont trop dangereux ; il vaut mieux y renoncer. » *Ibid.*, p. 51.

On a dit aussi *sciencisme*, mais ce terme n'est pas entré dans l'usage.

SCOLASTIQUE (et quelquefois **Scholastique** : mais cette orthographe tombe en désuétude). — D. **A. B.** *Scholastisch ;* **C. D.** *Scholastik ;* **E.** *Scholastiker ;* — E. **A. B.** *Scholastic ;* **C.** *Scholastic philosophy ;* **D.** *Scholasticism ;* **E.** *Schoolman ;* — I. **A. B. E.** *Scolastico ;* **C. D.** *Scolastica*, *La Scuola.*

1° *Adjectif :*

A. Qui appartient à l' « École », c'est-à-dire à l'enseignement philosophique donné dans les écoles ecclésiastiques et les Universités d'Europe du Xe au XVIIe siècle environ. Cet enseignement a pour caractères distinctifs d'une part, d'être coordonné à la théologie, de chercher un accord entre la révélation et la lumière naturelle de la raison ; de l'autre, d'avoir pour méthodes principales l'argumentation syllogistique, et la lecture commentée des auteurs anciens connus à cette époque, surtout d'Aristote.

Saint Thomas d'Aquin (1227-1274) en est le représentant le plus connu.

B. En un sens péjoratif, se dit soit de ce qui présente un caractère exagéré de formalisme (excès de divisions, de distinctions, de raisonnement *in verbis*) ; soit de ce qui manifeste une tournure d'esprit scolaire, une tendance à s'enfermer dans des thèses ou des questions traditionnelles formulées une fois pour toutes, au lieu de se renouveler au contact immédiat de l'observation et de la vie.

2° *Substantif féminin :*

C. La philosophie scolastique, au sens **A.** — L'ensemble des philosophes scolastiques.

D. Philosophie ou enseignement scolastiques, au sens **B.**

3° *Substantif masculin :*

E. Philosophe ou théologien scolastique.

Rad. int. : Skolastik (**C.** Skolastikismo, Skolastikaro).

SCOTISME, D. *Scotismus ;* E. *Scotism ;* I. *Scotismo ;* — et **Scotiste,** D. *Scotist ;* E. *Scotist ;* I. *Scotista.*

Ces termes s'appliquent presque exclusivement à la doctrine, et aux partisans de la doctrine de Duns Scot (1265 ?-1308). *Scotisme* s'oppose en général à *Thomisme.*

Scotiste se dit aussi, suivant Littré, des partisans de la doctrine de Scot Érigène (IXe siècle). Mais ce sens est peu usité.

SCRUPULE, D. *Skrupel* ; (approximativement : **A.** *Genauigkeit ;* **B.** *Bedenken*) ; — E. **A.** *Scrupulousness ;* **B.** *Scruple ;* — I. *Scrupulo.*

A. Appréciation délicate de ce qu'on doit faire, soit en matière morale, soit en matière professionnelle, poussée jusqu'au moindre détail et conduisant à ne rien négliger de ce dont on peut

Sur **Scolastique.** — Voir au *Supplément*, à la fin du présent ouvrage, les observations de **F. Picavet** et de l'abbé **L. Laberthonnière** sur la définition de ce mot.

Sur **Scrupule.** (Article ajouté sur la proposition de plusieurs correspondants.) — **Louis Boisse** a rappelé à ce propos la définition de la religion donnée par M. Salomon Reinach : « Un ensemble de scrupules qui font obstacle au libre exercice de nos facultés. » *Orpheus, Histoire générale des religions*, p. 4. « Le terme *scrupule*, ajoute M. Reinach, a le tort d'être un peu vague, et si j'ose dire, trop laïcisé. Nous avons scrupule à parler dans une chambre mortuaire ; mais nous avons aussi scrupule à entrer avec un parapluie dans un salon. Les scrupules dont il est question, dans la définition que j'ai proposée, sont d'une nature particulière ; à l'exemple de beaucoup d'anthropologistes contemporains, je les appellerai des *tabous.* »

tenir compte, à rechercher la plus complète perfection.

B. Embarras, doute moral ; inquiétude de conscience qui empêche d'agir. — « Être arrêté par un scrupule. » — « Se faire scrupule d'agir d'une certaine façon. » Le plus souvent en un sens péjoratif : « Les femmes, les jeunes gens, les esprits faibles, sont les plus capables de scrupules et de superstitions. » MALEBRANCHE, *Rech. de la vérité*, livre IV, ch. XII.

Maladie du scrupule, folie ou délire du scrupule. État pathologique dans lequel se produisent des scrupules excessifs et injustifiés (au sens **B**), des obsessions d'actes ou d'images honteux, en opposition avec le caractère et la volonté du malade, des tendances à tout pousser à l'absolu ou à l'extrême. Voir P. JANET, *Les Obsessions et la psychasthénie*, p. 54-64.

CRITIQUE

Le sens **B** paraît tout d'abord venir directement du sens **A** : l'excès de conscience dans l'appréciation, dans la pesée des motifs conduisant à l'hésitation et à l'arrêt. Mais étymologiquement, il y a là, semble-t-il, deux métaphores différentes bien que se rattachant toutes deux à *scrupulus* (petite pierre) :

1° *Scrupulus*, 24e partie de l'once, le plus petit des poids employés : d'où l'idée de mesure, d'évaluation poussée au dernier degré de rigueur, « Sans nous laisser un seul scrupule de doute sur votre santé ». MARGUERITE DE NAVARRE (dans LITTRÉ, sub v°) ;

2° *Scrupulus*, petit caillou blessant le pied ; obstacle arrêtant la marche. (Cf. L. « Scrupulum *injicere* alicui. » — « Sollicitudinum *aculeos* omnes et *scrupulos*. » CICÉRON, *A Atticus*, I, 18, etc.) — LITTRÉ, parlant du sens **B**, le définit : « Ce qui embarrasse la conscience, comme une pierre embarrasse celui qui chemine. » *Scrupulus* donne déjà naissance en latin à ces deux métaphores ; et dans certaines phrases, il est difficile de savoir laquelle prédomine.

Rad. int. : Skrupul, —ozes.

SCRUPULEUX, D. sans équivalent exact ; **A.** *Genau ;* **B.** *Bedenklich ;* — E. *Scrupulous ;* — I. *Scrupuloso.*

A. Qui accomplit son devoir, son travail, ses fonctions avec la plus grande conscience et sans négliger quoi que ce soit. « Un artiste, un ouvrier scrupuleux. » — Se dit aussi des manières d'agir : « Une exactitude scrupuleuse. » — « Une justice qui décide... de l'honneur demande des recherches scrupuleuses. La délicatesse du juge augmente à mesure qu'il a un plus grand dépôt. » MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, VI, 1. — L'adverbe *scrupuleusement* a presque toujours ce sens favorable.

B. Embarrassé par des scrupules, au sens **B.** — Substantivement : « Un scrupuleux » 1° Celui dont le caractère est enclin aux scrupules : « Il en est de même des scrupuleux ; ils se font sans raison des sujets de crainte et d'inquiétude. » MALEBRANCHE, *Rech. de la vérité*, livre IV, ch. XII ; — 2° Celui qui est atteint de la *maladie du scrupule** : « Ces malades sont par un certain côté des phobiques. Cependant, je préfère les appeler des *scrupuleux* et je crois que ce mot met en évidence un autre point de vue. Il attire l'attention sur les troubles de la volonté et sur les idées que le malade se fait de ces troubles. » P. JANET, *Les Obsessions et la psychasthénie*, p. 56-57.

Rad. int. : Skrupuloz.

SECONDAIRE, D. *Sekundär ;* E. *Secondary ;* I. *Secondario.*

Ce terme, en tant qu'opposé à *primaire**, entre dans plusieurs expressions toutes faites, dont le sens n'est pas évident par lui-même.

A. LOG. On appelle *quantification* secondaire*, dans une proposition, une restriction (autre que la limitation du sujet à une partie de son extension) qui marque que le prédicat ne peut être affirmé ou nié du sujet dans tous les cas. P. ex. : « Tous les hommes se trompent quelquefois. »

B. PSYCH. « Les effets amenés par la représentation pendant qu'elle est dans

la conscience claire constituent la *fonction primaire de la représentation...* Les effets amenés par la représentation dès qu'elle n'est plus dans la conscience claire constituent la *fonction secondaire* de la représentation (D. *Nachwirkung*). Nous dirons *primaires* les hommes chez qui la fonction primaire l'emporte sur la fonction secondaire ; *secondaires*, ceux à qui, au contraire, le présent importe moins que le passé. » R. LE SENNE, préface à la traduction de HEYMANS, *La psychologie des femmes.* On pourrait peut-être dire : « ... moins que le passé et que l'avenir », car il résulte des exemples cités que les secondaires sont plus aptes à négliger un avantage présent pour un intérêt futur.

C. « Qualités secondaires », voir ci-dessous.

Rad. int. : Sekundar.

Secondes (ou **secondaires**) et **secondo-primaires** (qualités), voir à la suite de l'article *Qualité**.

Seconde (Intention), voir *Intention**, — *Cause seconde* (par opposition à *cause première*) : celle qui est elle-même l'effet d'une autre cause. Voir *Cause**. § **A.**

Cf. *Premier**.

SECTE, D. *Sekte ;* E. *Sect ;* I. *Setta.*

A. L'ensemble des hommes qui font profession de suivre une même doctrine. « Les deux plus illustres défenseurs des deux plus célèbres sectes du monde (Épictète et Montaigne). » PASCAL, *Entretien avec M. de Saci*, Ed. Brunschvicg, p. 159.

B. En un sens plus spécial, plus usuel, et toujours péjoratif, se dit d'un groupe d'hommes qui adhèrent strictement à une doctrine très définie, et que cette adhésion unit fortement entre eux, en même temps qu'elle les sépare des autres esprits. « Je voudrais que vous n'eussiez pas écrit pour les cartésiens seulement, comme vous avouez vous-même, car il me semble que tout nom de secte doit être odieux à un amateur de la vérité. » LEIBNIZ, *Lettre à Malebranche*, 1679 (Gerh., *Phil.*, I, 327).

Rad. int. : Sekt.

Secundum quid, voir *Fallacia* secundum quid.*

SÉGRÉGATION, D. *Segregation ;* E. *Segregation ;* I. *Segregazione.*

Processus, naturel ou volontaire, par lequel des êtres ou objets de même espèce, primitivement mêlés à d'autres, sont mis à part et réunis ensemble.

Rad. int. : Segregac.

« **Séjour** » a été employé en un sens technique par HAMELIN : « ... Comment se pose en elle-même la notion du mouvement ? On y trouve d'abord l'état d'où part le mouvement, c'est-à-dire la situation permanente des points, lignes ou volumes, qui serviront de sujets ou de limites au mouvement. Ce moment peut être assez bien désigné sous le nom de *séjour*. Son antithèse, qui doit exprimer le fait de n'être en aucun lieu pendant aucun temps assignable, s'appellera pour nous le *déplacement*. Enfin la synthèse de ces deux premiers termes, qui doit signifier la position instable entre les limites et à travers la durée, sera dite le *transport*. Le séjour est dans le mouvement, l'analogue de la limite, instant, ou point dans le temps ou l'espace, et le déplacement l'analogue de l'intervalle, laps de temps ou distance. » *Essai sur les Éléments principaux de la représentation*, p. 107-108.

Sur Secte. — Ajouté à la demande de plusieurs correspondants. Le texte de Pascal nous a été signalé par **L. Boisse.**

Sur Séjour. — Texte communiqué par **L. Robin.**

SÉLECTION, D. *Selektion, Auswahl ;* E. *Selection ;* I. *Selezione.*

Choix volontaire ou triage automatique, ayant pour effet de conserver seulement, parmi des êtres ou des objets divers, généralement de même espèce, ceux qui présentent une valeur supérieure, soit absolument, soit à quelque point de vue spécial.

REMARQUE

L'expression a été empruntée au langage des agriculteurs et des éleveurs, qui choisissent pour la reproduction les meilleures semences, ou les individus présentant des caractères qu'ils désirent perpétuer (sélection artificielle). DARWIN a supposé qu'en l'absence de toute intervention volontaire, le jeu de la concurrence vitale, s'exerçant sur les petites variations accidentelles qui se produisent chez les individus d'une même espèce, a pour effet de donner aux plus parfaits d'entre eux, aux mieux adaptés, des chances plus grandes de reproduction et de survie ; donc, par suite, de fixer les variations favorables et d'éliminer les déviations nuisibles. (*Origin of species*, ch. IV, § 1.) C'est ce qu'il nomme sélection naturelle, *natural selection.* Il appelle sélection sexuelle (*Ibid.*, § 4) celle qui résulte de la lutte des mâles pour la possession des femelles, ou de l'attraction plus grande exercée par certains individus, mâles ou femelles, sur leurs congénères de l'autre sexe.

Le mot sélection s'est étendu de là peu à peu à un grand nombre d'autres domaines, particulièrement à la psychologie et à la sociologie.

Sur les méprises auxquelles cette expression a donné lieu de la part des adversaires ou même des partisans du darwinisme (Naudin, Flourens, l'abbé de Valroger, Nourrisson, le duc d'Argyll, qui ont cru voir dans la sélection naturelle une sorte de finalité de la nature analogue à la volonté humaine ; Flourens, Littré, Büchner, qui ont considéré comme deux choses distinctes l'effet de la concurrence vitale et celui de la sélection naturelle), voir F. PILLON, Darwinisme et téléologie, *Crit. philos.*, I, 22 et suiv. (1872) ; M. Wallace et le darwinisme, *Ibid.*, XIV, 276-280 (1878).

Rad. int. : Selekt.

1. SÉMANTIQUE, subst. D. *Semantik ;* E. *Semantics ;* I. *Semantica.*

Partie de la linguistique qui s'occupe du vocabulaire et de la signification des mots ; en particulier, étude historique du sens des mots considéré dans ses variations. Ce terme a été créé par BRÉAL : voir son *Essai de sémantique*, 1897. « Je prie le lecteur de regarder ce livre comme une simple introduction à la science que j'ai proposé d'appeler la sémantique. » En note : « Σημαντικὴ τέχνη, la science des significations, du verbe σημαίνω, signifier, par opposition à la Phonétique, science des sons. » *Préface*, p. 9.

Sur **Sélection.** — Nous avons remplacé dans cette définition « triage mécanique » par « triage automatique » pour tenir compte d'une remarque faite par **L. Boisse** et **E. Leroux** : « Les psychologues qui ont insisté sur les faits de sélection, nous a écrit E. LEROUX, n'y voient-ils pas d'ordinaire l'œuvre d'une activité obscure plutôt que d'un pur mécanisme ? Parlerait-on de sélection à propos d'une élimination purement matérielle comme il peut s'en produire, par exemple, dans l'ordre chimique ? Darwin lui-même, en parlant de sélection naturelle, ne personnifie-t-il pas vaguement la nature ? » — Cela est vrai ; mais il faut cependant remarquer que pour lui, s'il y a une tendance à la multiplication de la vie, il n'y a aucune tendance à la sélection ; celle-ci ne résulte que de conditions matérielles produisant un effet nécessaire, mais étranger à toute volonté, si ce n'est au plan divin de la création. **(A. L.)**

REMARQUE

Locke a conçu sous le nom de Σημειωτική (il emploie le mot grec) une science des signes et des significations dont la *Logique* (qui est étymologiquement la science du langage) formerait la partie principale. *Essai*, livre IV, ch. XXI, § 4. — Lady WELBY a donné le nom de *Significs*, ou théorie des significations, à l'analyse des différents éléments qui constituent le sens d'un mot. Voir *What is Meaning ?*[1] Londres, 1903 ; et son article *Significs* dans le *Dict.* de BALDWIN **(S).**

Rad. int. : Semantik.

2. Sémantique, adj. — Qui concerne la signification* des termes : « Variation sémantique, phénomènes sémantiques, etc. » La *conscience sémantique* est le sentiment (en réalité plus ou moins conscient) que possèdent les individus de la signification d'un mot ou d'une expression. Voir « Compréhension subjective » sous *Compréhension**, **D.**

1. Qu'est-ce que le *meaning ?* (ce mot y est distingué par l'auteur de *sense, signification*, etc.).

SEMBLABLE, D. **A.** *Aehnlich, gleich ;* **B.** *Gleich ;* **C.** *Aehnlich, gleich ;* **D.** *Aehnlich ;* — **E. A. C.** *Like, Similar ;* **B.** *Fellow-man, fellow-creature ;* **D.** *Similar ;* — I. *Simile.*

A. Qui présente avec un autre objet une grande ressemblance*, en particulier une ressemblance telle que l'on puisse s'y tromper *(exactement semblable)* ; plus faiblement, une ressemblance telle qu'on puisse leur appliquer le même nom, ou agir de même à leur égard. « Quelques autres [difficultés] que je pouvais rendre quasi semblables à celles des Mathématiques. » DESCARTES, *Méthode*, III, 6. Cf. *sembler, faux-semblant*, etc.

B. En particulier, « nos semblables » sont les autres hommes, surtout en tant qu'ils sont considérés, suivant la tradition religieuse judéo-chrétienne, comme ayant Dieu pour père commun, et comme faits à son image.

C. Analogue*, au sens propre du mot : qui figure autre chose, ou qui est figuré, par voie de correspondance ou d'allégorie (cf. *similitude**).

D. MATH. Spécialement, en géomé-

Sur **Sémantique.** — Ce terme se trouve, antérieurement à l'*Essai de Sémantique* de BRÉAL, dans DARMESTETER, *La vie des mots* (1887), notamment page 88. Mais il ne s'en donne pas comme le créateur ; et, en effet, Bréal s'en servait déjà depuis longtemps : voir par exemple son article Les lois intellectuelles du langage, fragment de sémantique, dans le *Bulletin* de l'Association pour l'encouragement des études grecques, 1883, p. 132 et suiv.

Sur **Semblable.** — La différence des sens **A** et **C** ne répond-elle pas, plutôt qu'à des objets différents, à deux modes de connaissance différente : **A** à la connaissance qui s'arrête à considérer les objets comparés comme de simples sommes ou ensembles de *caractères*, qui sont ou qui ne sont pas les *mêmes caractères ;* — **B** à la connaissance qui considère les objets comme des ensembles de *rapports*, qui sont ou qui ne sont pas les *mêmes rapports* (indépendamment de l'identité ou de la non-identité des termes en fonction desquels l'analyse les exprime) ? Selon que s'applique plus ou moins commodément à chaque objet l'un ou l'autre mode de connaissance, la similitude change d'aspect parce qu'elle change de matière. **(M. Bernès.)**

L'idée de similitude est une idée essentiellement vague et flottante qui s'étend de l'absolue indiscernabilité à la simple analogie ou plutôt à la simple possibilité d'un rapprochement, d'une comparaison. Je crois que cela tient à ce que cette idée est essentiellement subjective. Est semblable : 1° ce qui nous affecte, ce qui agit de la même manière sur nos sens (surtout sur celui de la vue) et sur notre

trie, deux figures sont dites semblables quand elles ne diffèrent l'une de l'autre que par leur échelle, c'est-à-dire plus exactement, quand elles peuvent se déduire l'une de l'autre par homothétie.

CRITIQUE

Les sens **A et B,** d'une part ; **C** et **D** de l'autre, présentent un caractère très différent, et qui prête facilement au paralogisme. Dans les premiers, l'idée dominante est celle de caractères communs essentiels ou importants, tels que les objets dont il s'agit soient presque indiscernables, ou du moins interchangeables dans leur usage : deux pièces de monnaie « semblables » sont deux pièces de même effigie et de même valeur ; un penny et un décime français sont des pièces « qui se ressemblent », mais non des pièces semblables. On ne pourrait pas dire que la philosophie de Leibniz « est semblable » à celle de Spinoza, bien qu'elle y ressemble par son déterminisme, son intellectualisme, etc. Et si les hommes sont dits semblables, c'est en tant qu'ils ont même structure animale et même raison, autrement dit qu'ils ne diffèrent en rien dans ce qui leur est *essentiel*. — Ainsi, dans cette première acception, *semblable* dit *plus* que *ressembler* et *ressemblance*.

Il dit moins, au contraire, quand il est pris au sens analogique. Il ne saurait y avoir échange ou confusion entre le royaume des cieux et le salaire de ceux qui travaillent dans une vigne, ni entre l'ellipse que décrit la terre et celle que trace un jardinier ; et, cependant, il y a similitude dans l'un et l'autre cas. Bien qu'il y ait des usages intermédiaires et douteux, l'idée centrale reste donc toute différente : la première est plus pratique, plus dépendante de l'action ; elle comporte nécessairement des degrés, et l'on parle de choses plus ou moins semblables. La seconde est plus spéculative ; dans le cas des mathématiques, elle ne comporte pas de degrés ; et même au cas où elle est prise pour indiquer une correspondance plus vague, il n'est pas essentiel à sa nature d'admettre du plus ou du moins. Il y a donc lieu de ne pas confondre les deux acceptions.

Rad. int. : **A.** Simileg ; **C.** Analog ; **B. D.** Simil.

SEMBLANT, D. *Schein ;* E. *Semblant*, *Semblance ;* I. *Sembianza.*

(Terme très usuel jusqu'au XVIe siècle, puis tombé presque complètement

---

imagination ; nous pouvons, du reste, préciser ce sens au moyen d'adverbes, *entièrement*, *exactement*, et le rendre par là presque objectif ; — 2° est semblable ce que *nous pouvons* assimiler (quoique très différent en soi et même pour notre sensibilité), en nous fondant sur quelque analogie. Remarquer, à ce propos, le vague des expressions évangéliques : « Le royaume des cieux est semblable à un père de famille qui..., etc. » Le sens est : Dieu se comporte à l'égard de ceux qu'il appelle au royaume des cieux comme le père de famille dont je vais parler, à l'égard de ceux qu'il fait travailler à sa vigne. Il n'y a ici aucune similitude entre des *choses :* il n'y a qu'analogie entre des manières d'agir. Il n'y a même, si l'on veut, similitude, que dans l'égalité, de part et d'autre, du salaire donné pour un travail inégal. **(J. Lachelier.)**

Sur **Semblant.** — « Un semblant d'argumentation », si l'on prend cette expression à la lettre, signifie : quelque chose qui paraît être une argumentation et qui n'en est pas une, ce qui est toujours le sens **A.** Mais l'idée que l'on veut exprimer est peut-être moins celle de fausseté que celle d'insuffisance. Cela se dirait, ce me semble, d'une argumentation valable au fond, mais trop peu développée. **(J. Lachelier.)**

en désuétude, sauf dans quelques expressions toutes faites. V. Godefroy, *Dict. de l'anc. langue française*, sub v°.)

A. Ce qui imite ou représente d'une façon fictive une chose réelle, de manière à en donner plus ou moins l'illusion. S'est dit, jusqu'au XVIe siècle, d'un portrait, d'une image. « Faire semblant. » — « Ceux qui sont, en effet, vertueux, et non point seulement par faux semblant... » Descartes, *Méthode*, VI, 3.

B. Apparence à peine sensible. « Un semblant d'argumentation. »

CRITIQUE

M. Baldwin a fait un usage étendu des termes *semblant* et *semblance*, notamment dans *Thought and Things*, t. I, ch. VI : « The first determination of semblant objects », et t. III, 4e partie : « Semblance and the aesthetic[1]. » Cf. l'article *semblance* dans son *Dict. of Philosophy.*

Il serait commode en français de pouvoir se servir de ce terme plus largement, même sous sa forme adjective, tombée maintenant en désuétude. Il y aurait lieu de relever aussi le vieux mot *semblance* pour marquer le caractère de ce qui n'est que le semblant d'une autre réalité.

Rad. int. : Sembl.

Séméiologie, Séméiotique, comme *Sémiologie**.

« SÉMÉTIPISME », au sens habituellement donné à *solipsisme*, est employé par Renouvier qui, d'ailleurs, en parle comme d'un terme déjà usité : « ... la doctrine qu'on a cherché à définir plus précisément par les termes d'*idéalisme subjectif absolu*, ou *égoïsme métaphysique*, ou *sémétipsisme* ». *Les Principes de la Nature* (éd. de 1912, p. 390).

« SÉMINALE (Raison) », traduction consacrée de l'expression grecque λόγος σπερματικός, employée originellement par Cléanthe, et usuelle chez les Stoïciens. « Tout vivant procède d'une semence, qui doit renfermer les germes particuliers ou « raisons séminales » de ses plus petites parties. Chaque germe, si petit soit-il, doit contenir à l'avance une infinité de germes partiels, qui forment les diverses parties d'un organisme nouveau. » A. Rivaud, *Histoire de la philosophie*, I, 372. Il faut remarquer d'ailleurs que pour les Stoïciens, les vivants ne sont pas seulement les êtres que nous appelons ainsi ; pour eux, tout est animé, et par suite la notion de « raison séminale » s'étend à l'univers entier.

« SÉMIOLOGIE. » — « Science qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale ; elle formerait une partie de la psychologie sociale et, par conséquent, de la psychologie générale. » Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, Introd., § 3. La Sémantique* n'en serait qu'une partie. — Cf. *Significs* dans le *Dictionary* de Baldwin, et Lady V. Welby, *What is Meaning ?* (1903)[1]. — On dit aussi *Séméiologie**.

SENS. Cet article étant long et complexe, nous en indiquons ici d'avance les divisions générales :

1. Fonction sensorielle ; tendances qui s'y rattachent ; — connaissance intuitive ; — jugement.
   — Bon sens.
   — Sens commun.
   — Sens moral.
2. Signification.
3. Orientation d'un mouvement.

1. SENS, D. *Sinn* (**C.** *Sinn*, *Sinnlichkeit*) ; — E. *Sense* (**C.** *The senses*) ; — I. *Senso* (**E.** *Senno*)[2].

A. Faculté d'éprouver une classe de

---

1. *La pensée et les choses* : « Première détermination des objets semblants. » — « Semblance et esthétique. »

1. (Voir note à *Sémantique**.) — 2. Pour la traduction étrangère des mots *sens*, *sensation*, *sensible*. *sensibilité*, etc., nous avons donné les termes qui nous paraissaient se rapprocher le plus des acceptions françaises ; mais l'usage de ces termes, qui appartiennent presque tous à la langue courante, est surtout déterminé par des habitudes linguistiques spéciales et par les expressions toutes faites dans lesquels ils entrent.

*sensations** ; ou (si l'on veut éviter de faire intervenir cette notion de faculté), ensemble des sensations, actuelles ou possibles, appartenant à une même classe.

« Les cinq sens » traditionnellement admis (d'après ARISTOTE, Περὶ ψυχῆς, II, 6-11), sont la vue, l'ouïe, le toucher, le goût et l'odorat. Mais cette classification n'a plus cours aujourd'hui que dans le langage populaire ; la vue et le toucher, notamment, se composent de plusieurs classes de sensations hétérogènes, distinguées par les psychologues et les physiologistes contemporains. Voir *Énergie spécifique** ; — *Articulaire**, *kinesthésique**, *musculaire**, etc.

B. Se dit également des « organes des sens », c'est-à-dire des appareils qui, chez l'homme et les animaux, servent à la vie de relation.

« Les mouvements qui se font dans notre cerveau, qui sont tout ce que peuvent faire nos sens... » — « ... Quoique presque toujours ces idées n'aient rien de semblable à ce qui se fait dans les sens et dans le cerveau... » *Logique de Port-Royal*, 1re partie, ch. I.

« Sens vital », voir *vital**, « Sens internes », voir *sensation** et *interne**.

C. « Les sens » (ne s'emploie qu'au pluriel dans cette acception) : l'ensemble des impressions, des besoins, des impulsions de la vie animale ; plus particulièrement, les désirs sexuels, dans ce qu'ils ont d'instinctif et d'organique. « Jugez si, quand les sens enflammés aliènent l'entendement et tyrannisent la volonté, c'est le temps d'écouter les graves leçons de la sagesse. » J.-J. ROUSSEAU, *Émile*, livre IV (Ed. Garnier, p. 364).

D. Faculté de connaître d'une manière immédiate et intuitive (comme celle que paraissent manifester les sensations proprement dites). « Sens intime », synonyme de conscience (psychologique). Voir *Intime**. LOCKE fait observer que ce qu'il nomme ordinairement *réflexion* pourrait être assez bien qualifié de *sens intérieur (internal sense)*. *Essay*, livre II, ch. I, 4. —

Sur **Sens, 1.** — Il était dit, dans la première rédaction de cet article, § B, que *sens* s'appliquait aussi, *moins proprement*, aux « organes des sens ». **J. Lachelier** m'écrivit à propos de cette expression : « Tout aussi proprement, je crois, si le sens et l'organe ne font qu'un, l'un étant la *vie*, la forme interne et psychologique de l'autre. Le mécanisme de Descartes, qui a nié toute vie et fait de notre corps un automate très compliqué, a faussé toutes nos idées à ce sujet... Le sens est une véritable activité, ou si vous voulez une tension vitale qui va au-devant de l'objet extérieur. L'œil appelle vraiment la lumière, et c'est parce qu'il l'a appelée qu'il en jouit ; on le sent bien, lorsque l'on visite par exemple, dans les Alpes, quelque galerie souterraine. Les cartésiens trouvaient absurde de loger des sensations dans un centre cérébral : ils ne s'apercevaient pas qu'il est beaucoup plus absurde de les loger dans un esprit ou dans une pensée. Descartes a eu l'idée profonde d'un *tertium quid* qui n'est ni la pensée ni l'étendue, et qui est le véritable lieu de la sensation. Il a exprimé cette idée dans deux lettres à la princesse Élisabeth, et on en trouve, une fois averti par ces deux lettres, quelques traces dans ses ouvrages. Mais ses disciples ont laissé tomber cette idée, et je ne saurais dire quelle place elle a tenue dans la pensée de Descartes lui-même. »

— En ce qui concerne les sens, la différence entre **A** et **B** n'est pas nette : organe et fonction sont indissolublement liés. **(F. Mentré.)**

— **M. Bernès** estime au contraire que l'acception **B** (organe des sens) devrait être éliminée. Voir plus bas la classification qu'il propose, à la fin des Observations sur *Sens*, **1.**

— *Sense*, chez HOBBES, veut dire *Sensation* (bas-latin *sensio*), *Léviathan* I. 1 ; *Elements of law*, I, II, 2. **(E. Leroux.)**

KANT appelle de même *innerer Sinn* (opposé à *äusserer Sinn*), la faculté par laquelle « das Gemüth sich selbst oder seinen inneren Zustand anschauet[1] ». (*Krit. der reinen Vern.*, Tr. Aesth., I, 2.)

« Sens moral », voir ci-dessous.

Intelligence facile et spontanée d'un certain ordre de choses : « Avoir le sens de l'histoire, — du comique. » — « Manquer de sens pratique. »

E. Par suite, jugement, surtout au sens **C** : bon jugement. (Cf. Lat. *Sentire.*) « A mon sens... » — « Avoir le sens droit. » « Homme de sens. » Cf. *Bon sens**, *Sens commun**.

Le *sens propre* est le sentiment personnel, le jugement de l'individu, en tant que ce jugement écarte toute considération d'autorité, de tradition, d'opinion générale. L'expression est le plus souvent prise en mauvaise part.

REMARQUE

Les acceptions **A, B, C** se rattachent l'une à l'autre par une suite continue d'intermédiaires : « Pourquoi mon âme est-elle soumise à mes sens et enchaînée à ce corps qui l'asservit et la gêne ?... Je puis, sans témérité, former de modestes conjectures ; je me dis : si l'esprit de l'homme fût resté libre et pur, quel mérite aurait-il eu d'aimer et de suivre l'ordre qu'il verrait établi et qu'il n'aurait nul intérêt à troubler ? » J.-J. ROUSSEAU, *Émile*, IV, 329.

Cette ambiguïté du terme peut être rattachée à la doctrine d'après laquelle le monde réel n'est connu que par la raison, tandis que le monde sensible est un monde illusoire, qui nous séduit en nous écartant de notre vraie fin. « La raison parle bas, il faut de l'attention pour l'entendre... Mais les sens, devenus insolents et rebelles en punition du péché, parlent si haut, mais si agréablement et si vivement, que l'esprit, séduit et dominé, suit aveuglément tous les désirs qu'ils inspirent. » MALEBRANCHE, *Médit. chrét.*, XI, 183-184. — Cf. *sensuel*, *sensualité*, etc.

Rad. int. : **A. B. C.** Sens ; **D. E.** Sent.

Bon sens, D. *Gesunder Verstand*, *gesunder Menschenverstand ;* E. *Sense*, *good sense ;* I. *Buon senso*, *Senno.*

D'une manière générale, faculté de distinguer spontanément le vrai du faux et d'apprécier les choses à leur juste valeur.

A. Chez DESCARTES, synonyme de raison, au sens fort de ce mot. (*Méthode*, I, 1.) Cette acception est tombée en désuétude.

B. Capacité de bien juger, avec sang-froid et mesure, dans les questions

1. « ... l'esprit se connaît lui-même ou connaît son état intérieur ».

Sur **Bon sens.** — Je ne crois pas que Descartes ait voulu dire que le bon sens fût la raison spéculative, mais au contraire (ce qui revient au même, il est vrai) qu'il n'y a pas de raison spéculative distincte en soi du plus vulgaire discernement, et que toute la différence entre les hommes tient à la manière de conduire l'exercice d'une seule et même faculté. Cela est grave, et Comte n'a pas tort de voir là le commencement du positivisme. — Le sens **B**, celui de *gros bon sens*, suppose au contraire l'idée, sinon l'existence, d'une faculté plus haute, d'un discernement plus fin, plus propre à la spéculation philosophique, dont on se déclare modestement incapable, et que l'on affecte souvent au fond de mépriser, comme ne pouvant s'exercer que sur des idées chimériques. — Le sens **C** oppose ce même discernement du vrai et du faux à la folie, qui en suspend l'exercice. C'est donc bien toujours de la même faculté moyenne qu'il s'agit dans les trois sens. **(J. Lachelier.)**

Le bon sens, au sens **B**, me paraît être le pouvoir d'apprécier sainement, sans exagération ni dépréciation, les hommes, les choses, les événements. Le bon sens est caractérisé surtout par la mesure ; c'est le sens du relatif, de la valeur relative des individus ou des objets dont on s'occupe. **(F. Mentré.)**

concrètes qui ne sont pas susceptibles d'être résolues par un raisonnement rigoureux. S'oppose alors au manque de jugement, à l'excès d'imagination, à l'esprit de système. « Le bon sens, au nom duquel réclamaient surtout, il y a deux siècles, les fondateurs de la philosophie positive, revient donc aujourd'hui, convenablement systématisé, présider à son installation finale. » Aug. COMTE, *Cours de phil. pos.*, 59e leçon, ad finem. — « Le véritable esprit philosophique consiste surtout dans l'extension systématique du simple bon sens à toutes les spéculations vraiment accessibles. » ID., *Disc. sur l'esprit positif*, § 34. Il l'appelle dans le paragraphe suivant « la raison commune » et « la sagesse universelle ». Cf. *sens commun*, **B** et Critique.

C. En un sens plus faible : état normal et sain de l'intelligence et du jugement, par opposition à la folie, à la colère, aux passions violentes qui troublent l'esprit.

Sens commun, D. *Gemeinsinn* dans tous les sens ; **B. C.** *Gemeiner Verstand, Einfacher Verstand ;* — E. *Common sense ;* — I. *Senso comune.*

A. Dans l'ancienne langue philosophique, traduction du terme κοινὴ αἴσθησις, L. *sensus communis* (sur le sens de ce terme chez ARISTOTE, voir ci-dessous, *Observations*) : sens central qui aurait pour fonction de coordonner les sensations propres à chaque sens spécial, en les rapportant à un même objet et par là de nous en donner la perception. « L'expérience nous apprend qu'il ne se fait qu'un seul objet sensible de tout ce qui nous frappe ensemble, même par des sens différents... Cette faculté de l'âme qui réunit les sensations, ... en tant qu'elle ne fait qu'un seul objet de tout ce qui frappe ensemble nos sens, est appelée le *sens commun ;* terme qui se transporte aux opérations de l'esprit, mais dont la propre signification est celle que nous venons de marquer. » BOSSUET, *Conn. de Dieu et de soi-même*, ch. I, art. 4. Cet usage du mot existe encore, au moins dans la philosophie néo-scolastique : « Le sens commun, ainsi nommé parce qu'il réunit et centralise tous les autres, est celui par lequel on sent que l'on voit, que l'on entend, etc. ; il recueille toutes les autres sensations et les coordonne entre elles. C'est la seule conscience (si ce mot est permis) que possède l'animal, et sans laquelle l'unité de sa vie serait inexplicable. » Abbé BLANC, *Dictionnaire de philosophie* (1906), v° Sens, 1077 A.

Gemeinsinn est appliqué par KANT à la faculté de discerner le beau par un sentiment de valeur universelle. Mais il distingue expressément ce sens commun esthétique du *Gemeiner Verstand* « qu'on a coutume de nommer aussi *Gemeinsinn (sensus communis)* ». Le premier juge sans concepts, ce qui n'est pas le cas du second. (*Krit. der Urteilskraft*, I, livre I, § 20. Éd. de l'Acad. de Berlin, v, 238.)

B. Dans l'école Écossaise (voir particulièrement REID, *Essay on intellectual powers*, VI, ch. II) et chez les éclectiques, le *sens commun* est le fond immuable de l'esprit, sa nature essentielle, dont la raison elle-même n'est que le développement réfléchi et formulé : « On a appelé du nom de *sens commun* ce qui fait l'unité de ces facultés et de ces jugements, ce qu'ils ont de constant, d'invariable, d'universel, c'est-à-dire les notions communes à tous les hommes, les principes évidents par eux-mêmes, les jugements primitifs et spontanés qui contiennent les motifs de tous les autres. » FRANCK, *Dict. des sc. philos.*, sub v°, 1585 B. « Le sens commun est dans la raison ; il n'est pas toute la raison. Ils contiennent tous deux les mêmes notions, les

---

Sur **Sens commun.** — Pour ARISTOTE, la κοινὴ αἴσθησις, qu'il appelle encore πρῶτον αἰσθητικόν, κύριον αἰσθητήριον (BONITZ, *Ind. Arist.*, 20b16) exerce plusieurs fonctions : ce « sens commun » se rapporte autant à l'unité du sujet sensitif qu'à celle de l'objet senti ; il perçoit en outre les « sensibles communs » et enfin il nous donne la conscience de la sensation, ce que les commentateurs grecs appellent la συναίσθησις. Chaque sens a assez de sentir son sensible propre, et ce n'est pas par la vue qu'on voit qu'on voit (*De Somno*, II, 455a15). En tant cependant que chaque sens se rattache à la sensibilité générale, il se sent lui-même accessoirement, ἐν παρέργῳ, en même temps qu'il sent autre chose (*Métaphys.*, Λ, 9 ; 1074b35) et c'est en ce sens qu'Aristote a pu dire que la vue se sent voir, car s'il n'en était pas ainsi, il faudrait, à l'infini, une sensation de chaque sensation (*De An.*, III, 2, début). Mais cela revient à dire qu'il faut, inséparablement de la sensation spécialisée, une conscience ou sensation de cette sensation, et qu'elle ne ferait qu'un avec elle, comme le νοῦς avec les intelligibles, si les formes sensibles étaient sans matière, comme sont les formes intelligibles. (Cf. sur le sens commun G. RODIER, *Traité de l'Ame*, II, 265-268.) **(L. Robin.)**

Le *sens commun*, dans le sens ordinaire de cette expression (totalement étranger au sens technique qu'on est obligé de lui donner quand on traduit Aristote) n'est pas une faculté de l'esprit, un instrument judicatoire ; c'est, objectivement, un ensemble d'opinions reçues. Le latin *sensus communis*, d'où nous est venu sens commun, était la manière commune de sentir et d'agir, et n'impliquait aucune idée de jugement théorique. Cicéron dit que, tandis que le savant doit s'isoler, et tourner le dos au vulgaire, l'orateur doit au contraire rester en contact avec la foule, le plus grand tort pour lui étant *a vulgari genere orationis atque a consuetudine communis sensus abhorrere* (*De Orat.*, I, ch. 3, ad fin.). — Sénèque, se plaçant à un point de vue plus élevé, recommande au philosophe d'éviter l'affectation d'austérité, et en général, toute singularité. « Hoc primum philosophia promittit », dit-il, « sensum communem, humanitatem, et congregationem ». (*5e lettre à Lucilius*, au comm. du § 3.) — Quintilien, plaidant pour l'éducation en commun, demande où l'enfant élevé dans sa famille pourra acquérir « sensum ipsum, qui communis dicitur..., cum se a congressu, qui non hominibus solum, sed et mutis animalibus naturalis est, segregarit » ? (*De Instit. oratoria*, livre I, chap. II.) — Voilà ce qu'était pour les Romains le *sensus communis*. Nous avons un peu relevé, un peu intellectualisé l'emploi du mot, mais le sens latin reste toujours au fond du sens français et nous ne devons jamais le perdre entièrement de vue. Comme l'homme est un être raisonnable, il y a des chances pour que ce que tout le monde pense (sur les matières qui sont à la portée de tout le monde) ne soit pas déraisonnable ; et on a intérêt, en tout cas, à ne pas se singulariser. Mais c'est là tout ce qu'on peut dire en faveur du sens commun. Qu'il ne se mêle pas, surtout, de philosophie, et ne prétende, en cette matière, à aucune autorité. Tout ce qui est ici de M. Franck est totalement faux, et ce que vous citez plus loin de Fénelon ne vaut pas mieux. Maine de Biran ne parvenait pas à faire comprendre aux hommes, éminents d'ailleurs, qui composaient sa *Société philosophique*, ce que c'est que le moi : avait-il pour cela tort contre eux ? **(J. Lachelier.)**

— Bien que l'expression *sens commun* ait deux origines certainement indépendantes et deux sens tout à fait distincts qui en dérivent respectivement, il s'est établi de l'un à l'autre certaines communications. M. **Van Biéma** nous signale notamment ce texte de Leibniz : « Ces idées, qu'on dit venir de plus d'un sens, comme celles de l'espace, figure, mouvement, nous sont plutôt venues du *sens commun*, c'est-à-dire de l'esprit même, car ce sont des idées de l'Entendement pur, mais qui ont du rapport à l'extérieur et que les sens font apercevoir. » *Nouveaux Essais*, livre II, chap. v. L'acception dont on part est ici le sens **A** seul ; mais on

mêmes jugements, les mêmes principes... mais la raison les embrasse dans toute leur étendue, dans toutes leurs conséquences, dans toutes leurs relations, tandis que le sens commun en a à peine conscience. En effet, la raison est perpétuelle, elle se développe et s'éclaire par la réflexion... Le sens commun, au contraire, exactement le même chez tous les hommes et à toutes les époques, n'avance ni ne recule. Il est, si l'on peut ainsi parler, la raison à l'état brut, la raison sans la réflexion et sans la science. » *Ibid.*, 1586 A. — Cf. JOUFFROY, *Mélanges philosophiques*, 2e partie, art. I : « De la philosophie et du sens commun. »

C. Dans le langage philosophique contemporain, le *sens commun* est l'ensemble des opinions si généralement admises, à une époque et dans un milieu donnés, que les opinions contraires apparaissent comme des aberrations individuelles, qu'il serait inutile de réfuter sérieusement et dont il vaut mieux se moquer, si elles sont légères, ou qu'il faut soigner, si elles deviennent graves.

CRITIQUE

L'acception scolastique mise à part, on voit combien sont encore divergentes les significations données à ce mot. Il est à remarquer, notamment, que l'argumentation classique, dirigée par la plupart des philosophes de la seconde moitié du XIXe siècle contre le critérium du sens commun, ne porte pas contre l'idée exacte que s'en faisaient Cousin et ses successeurs, mais seulement contre l'abus par lequel on attribuait au sens commun, pris dans l'acception **B**, des thèses qui n'appartenaient qu'au sens commun, pris dans l'acception **C**. — Cf. *Éclectisme**, observations de M. V. EGGER. — COMTE va certainement plus loin que Cousin (au moins en principe) dans la part qu'il fait au « bon sens » ou à la « raison commune ». (Voir ci-dessus.)

Franck, dans l'article cité plus haut, rappelle un texte intéressant de FÉNELON, qui montre que le sens **C** existait déjà à cette époque, mais qui, en même temps, le rapproche étroitement du sens **B** : « Qu'est-ce que le sens com-

---

aboutit à l'idée de ce que Leibniz appelle en un autre passage κοινὰς ἐννοίας, à l'idée de ces notions communes à tous les hommes, en tant qu'elles expriment leur nature intellectuelle commune. C'est cette faculté, équivalente au « bon sens » cartésien, ou à la raison que les éclectiques appelaient en principe *sens commun*, mais qu'ensuite, à la faveur de ce terme, ils confondaient souvent, dans l'application, avec les opinions généralement reçues à leur époque, ou même avec les opinions qu'ils jugeaient estimables.

Il est certain que le sens commun, dans cette dernière acception, ne saurait avoir aucune autorité philosophique ; mais l'idée d'une communauté de nature intellectuelle entre les hommes (soit communauté originelle, soit communauté idéale) me paraît une idée dont ne peuvent se passer ni la logique ni même la psychologie. D'autre part, étant donné que la raison ne peut être saisie à l'état parfait dans des propositions formulées *ne varietur*, il y a un grand intérêt philosophique à considérer : 1° les propositions admises en fait par nos contemporains, propositions d'où tout philosophe qui veut exprimer et communiquer sa pensée est nécessairement obligé de partir ; — 2° et surtout, le mouvement d'assimilation par lequel de nouvelles propositions obtiennent successivement, en vertu de leur valeur intrinsèque, sans séduction ni contrainte, l'assentiment de tous les hommes qui peuvent les comprendre. C'est là ce qui me paraît important et philosophique dans les notions recouvertes par cette formule extrêmement équivoque de *sens commun*. Voir *Raison** et *Objectif**. **(A. L.)**

Sur *Sens commun*, *Sens intérieur*, additions de M. **Cl. C. J. Webb.**

mun ? N'est-ce pas les mêmes notions que tous les hommes ont précisément des mêmes choses ? Le sens commun, qui est toujours et partout le même, qui prévient tout examen, qui rend l'examen même de certaines questions ridicule, qui fait que malgré soi on rit au lieu d'examiner, qui réduit l'homme à ne pouvoir douter, quelque effort qu'il fît pour se mettre dans un vrai doute..., n'est-ce pas ce que j'appelle mes Idées ? Les voilà donc, ces Idées ou notions générales que je ne puis ni contredire ni examiner ; suivant lesquelles, au contraire, j'examine et je décide de tout ; en sorte que je ris au lieu de répondre, toutes les fois qu'on me propose ce qui est clairement opposé à ce que mes Idées immuables me représentent. » FÉNELON, *Traité de l'Existence de Dieu*, 2e partie, ch. II.

Rad. int. : Komun racion, Komun sent.

Sens moral, D. *Moralischer Sinn* (KANT, *Prakt. Vern.*, I, § 8) ; E. *Moral sense ;* quelquefois, *Moral faculty ;* I. *Senso morale.*

Faculté de reconnaître intuitivement et sûrement le bien et le mal, surtout dans les faits concrets ; conscience morale, en tant que pouvoir d'appréciation et de discernement.

Ce terme a été surtout employé par les moralistes anglais et écossais du XVIIIe siècle, particulièrement par HUTCHESON (*Illustrations on the moral sense*, 1728, etc.), puis par l'école éclectique française, qui s'en est inspirée. « Le caractère de perception immédiate et soudaine que possède la conscience morale, et qui ressemble si bien à l'intuition des choses sensibles, a donné lieu de comparer la conscience à un sens et on l'a appelée, on l'appelle souvent encore le *sens moral.* On dit d'un homme... qui ne manifeste ni scrupule ni remords en faisant le mal qu'il est destitué de sens moral. Il y a, en effet, certains hommes qui, sous ce rapport, paraissent comme des aveugles et des sourds, auxquels tout discernement du bien et du mal semble avoir été refusé. L'analogie est si juste et si frappante qu'on ne saurait se priver d'une telle expression. Remarquons, cependant, qu'il y a ici deux choses distinctes, etc. » (Suit la distinction du *jugement moral* et du *sentiment moral ;* voir ci-dessous *sentiment**.) Paul JANET, *Traité élémentaire de philosophie*, § 525, 4e éd. (1884), p. 654. Voir *Folie* morale.*

Cette expression est restée dans le langage courant. Mais la distinction très juste indiquée par P. Janet, et la défiance générale des philosophes modernes à l'égard des données soi-disant ultimes de la conscience, l'ont fait tomber en désuétude dans la langue philosophique. — Voir *Moral**.

Rad. int. : Etikal sentiment.

2. SENS, D. *Sinn*, *Bedeutung ;* E. *Sense*, *Meaning*, *Signification*, *Denoting ; Import*, *Purport* (surtout au sens de *portée* ou de *valeur*) ; voir *Import* ;* — I. *Senso.*

Ce que « veulent dire », ce que communiquent à l'esprit un mot, une phrase, ou tout autre signe jouant un rôle semblable.

A. Primitivement, *idée* ou *intention* de celui qui parle ; état d'esprit qu'il veut communiquer (représentation, sentiment, action). — Cf. L. *Sentire* et *Sens*, 1, **E.** — *Sensus*, dit QUINTILIEN, s'appliquait d'abord aux sensations du corps ; mais l'usage s'est établi « ut mente concepta *sensus* vocaremus ». *De Instit. Orat.*, l. VIII, ch. V, au début.

Le sens du mot, ou de la phrase, est donc un contenu psychique très complexe, une attitude et un mouvement de la pensée comprenant des images individuelles et concrètes, des tendances, auxquelles s'ajoute chez celui qui parle une volition, et chez celui qui écoute le « sentiment de comprendre », c'est-à-dire de pouvoir évoquer d'autres images ou d'autres signes reliés à celui-là par des relations définies, de savoir ce qu'il faut faire, etc.

On dit qu'une expression, une formule sont « pleines de sens » s'ils sont capables d'évoquer fortement cette sorte d'activité mentale.

B. Valeur objective d'un signe, en tant qu'elle est fixée par l'usage ou par une convention scientifique. — Le *sens*, ainsi entendu, peut correspondre, soit à une définition* (plus ou moins rigoureuse), soit à une intuition simple, pour les notions qui ne peuvent être ni décomposées par l'analyse, ni déterminées par une définition indirecte.

Il comprend souvent deux parties, dont l'une est le « sens littéral » du mot ou de la phrase et dont l'autre est un « import » laudatif ou péjoratif, décent ou indécent, conciliant ou agressif, etc., import non pas seulement personnel et momentané, mais plus ou moins consacré par l'usage.

« Sens composé » et « sens divisé ». Une expression est prise au sens composé quand les éléments qui la composent doivent être entendus, au point de vue de leur signification, comme dépendant les uns des autres et formant un tout solidaire. Elle est prise au sens divisé quand certains de ces éléments doivent conserver un sens propre et indépendant du reste de la formule. « Jésus-Christ dit, dans l'Évangile, en parlant de ses miracles : *Les aveugles voient, les boiteux marchent droit, les sourds entendent.* Cela ne peut être vrai qu'en prenant ces choses séparément, et non conjointement, c'est-à-dire dans le sens divisé et non dans le sens composé... Il y a, au contraire, des propositions qui ne sont véritables qu'en un sens opposé à celui-là, qui est le sens composé, comme quand saint Paul dit que les médisants, les fornicateurs, les avares n'entreront point dans le royaume des cieux. » *Logique de Port-Royal*, 3e partie, ch. XIX, § VI. Cf. ARISTOTE, *Soph.*, IV ; 166b33 ; et voir ci-dessus *Fallacia** *(compositionis* et *divisionis).*

CRITIQUE

Dans le langage courant, on ne distingue guère *sens*, *signification*, *valeur*, *acception* (si ce n'est que ce dernier mot s'applique en général aux sens divers d'un même terme), non plus que les expressions : « ce que veut dire..., ce qu'on entend par... », etc.

FREGE (Über Sinn und Bedeutung, *Ztschr. für Philos.*, 1892, t. 100, p. 25-50)[1] oppose ces deux mots en appliquant le premier à la signification con-

1. Sur les mots *Sinn* et *Bedeutung*, *Revue de Philosophie.*

Sur **Sens, 2.** — Texte de Quintilien communiqué par **J. Lachelier.**

Sur la liaison des différentes acceptions du mot **Sens.** — L'idée générale est façon de penser, attitude de pensée. D'où :

1° *Par limitation d'objet :*

α. Façon naturelle de penser (sens interne) ;

β. Les premiers modes particuliers assez nettement distingués dans la pensée. (Classes de sensations. — L'acception *organes des sens* est à éliminer.)

2° *Par explication de notion :*

α. L'idée de pensée proprement dite, par opposition au signe qui la soutient et où elle s'incorpore (sens d'une expression) ;

β. Plus précisément, ce qui différencie le plus apparemment une pensée d'une chose, à savoir d'être, non une simple position, mais un devenir, une action, une tension, ou même, dans la pensée distincte, une « intention », un changement préalablement orienté ;

γ. Et, par extension, l'orientation d'un changement même purement mécanique. **(M. Bernès.)**

ceptuelle, à la définition ; le second aux êtres ou à l'être que dénote un terme ou un complexus de termes. Mais il n'y a là qu'une proposition personnelle, car *Bedeutung*, malgré l'étymologie *(deuten)*[1], présente un sens beaucoup plus large, et équivaut même très souvent à l'anglais *Significance.* Cette analyse a été reprise et développée par B. RUSSELL, On denoting[2], *Mind*, 1905, 479-493. Ainsi, par exemple, « Le premier mot d'Athalie » est une combinaison de termes complexe qui a pour *sens* le produit logique des éléments qui le composent, et on comprend fort bien ce que cela « veut dire », même si l'on n'a pas lu Athalie ; pourtant, en ce cas, on ne sait pas que cette expression représente le mot et l'idée simples de « oui », qui en est la *dénotation.* Il est regrettable que *dénotation* (ou mieux quelque terme moins lourd) ne soit pas usuel en français pour désigner l'extension d'un terme considéré comme fournissant le sens de ce terme. Cf. *Définition* par abstraction.*

Mais ces distinctions, et celles que nous avons indiquées ci-dessus dans le corps de l'article, sont loin d'épuiser la matière, qui n'a encore été que peu traitée. (Voir cependant MILL, *Logique*, livre I et livre IV.)

L'*Essai de sémantique* de M. BRÉAL a surtout pour objet la variation du sens des mots ; mais il ne concerne que très incidemment les caractères logiques et psychologiques de ce sens. — Sur le sens des mots et des phrases, en tant que signification comprise par l'auditeur ou le lecteur, voir BERGSON, *Matière et Mémoire*, ch. II, partic. p. 122 et suiv. ; Lady V. WELBY, Sense, meaning and interpretation, *Mind*, N.S., 1896, p. 24 et 186. ID., *What is meaning ?* (Macmillan, 1903).

Rad. int. : Sens, Denot.

3. SENS, D. *Richtung, Seite ;* — E. *Sense ;* — I. *Senso.*

Orientation d'un mouvement ; ordre dans lequel un mobile parcourt une série de points. « Dans le sens des aiguilles d'une montre. » — « Le sens de l'évolution. »

Le langage courant emploie très souvent *direction* pour *sens.* (Cf. Littré, v. *sens.*) Mais la direction d'un mouvement est proprement la droite qu'il parcourt, ou la tangente à sa trajectoire ; et le sens consiste en ce que cette ligne est parcourue *vers* la droite ou *vers* la gauche, *vers* le haut ou le bas, etc. « Sens positif ; sens négatif. » De même le sens d'une rotation, décrivant un cercle fixe, peut être soit à droite *(dextrorsum)*, quand le mobile (représenté par un homme qui marche) a le centre de rotation à sa droite ; — soit à gauche *(sinistrorsum)* quand ce centre est à gauche.

Rad. int. : Sins.

REMARQUE GÉNÉRALE

Quel est l'ordre de filiation entre les acceptions si diverses du mot *sens ?* L'idée primitive est évidemment celle de sentir, à laquelle se rattache celle de pensée, de jugement, d'opinion, que le mot *sensus* présente couramment en latin. De cette idée de sentir est dérivée, semble-t-il, comme une branche divergente, l'expression « les sens », qu'il faut rapprocher de *sensuel* et de *sensualité.*

De l'idée de pensée, de jugement, viennent, d'une part, celle de bon jugement, de l'autre celle d'idée, par oppo-

1. Indiquer, désigner. — 2. *Sur la dénotation.*

Sur **Sens, 3, A.** — Quelquefois, signification cachée sous les apparences, et révélée par l'intuition. « L'Occident est fanatique de l'exactitude. Il ignore presque tout du sens *(Sinn).* » KEYSERLING, *Journal d'un voyageur*, t. II, p. 374. (Texte communiqué par M. **Bréhier.**)

sition aux mots qui l'expriment, et par suite d'*intention* chez celui qui parle : d'où peuvent sortir les deux acceptions de signification, d'une part, de direction, de tendance vers un but, de l'autre : ce qui nous permet d'aboutir aux sens **2** et **3**. On trouve des intermédiaires dans des expressions telles que « parler dans le même sens, en sens contraire » — « agir dans le sens des instructions données par un chef », etc.

Rad. int. : Voir ci-dessus les divisions **1**, **2** et **3**.

SENSATION, *Sensation*, D. *Empfindung ;* E. *Sensation ;* I. *Sensazione.*

A. Donnée psychique, presque impossible à saisir dans sa pureté, mais dont on s'approche comme d'une limite : ce serait l'état brut et immédiat conditionné par une excitation physiologique susceptible de produire une modification consciente ; en d'autres termes, ce qui resterait d'une perception actuelle, si l'on en retirait tout ce qu'y ajoutent la mémoire, l'habitude, l'entendement, la raison, et si l'on y rétablissait tout ce que l'abstraction en écarte, notamment le ton affectif, l'aspect dynamogénique ou inhibitoire qu'elle présente.

« Nous pouvons définir la sensation... la première perception[1] qui se fait en notre âme à la présence des corps que nous appelons objets et ensuite de l'impression qu'ils font sur les organes de nos sens. » Bossuet, *Conn. de Dieu et de soi-même*, I, 1.

1. Au sens général de pensée, état de conscience. Voir *perception**, **B.** — Ensuite de = par suite de.

Sur **Sensation.** — Nous avons cru pouvoir laisser de côté la célèbre définition que donne Aristote de l'αἴσθησις : « l'acte unique et commun du sensible et du sentant » (Περὶ ψυχῆς, III, 2 ; etc.), parce qu'elle nous paraissait exiger un commentaire historique trop éloigné des questions sémantiques modernes relatives au mot *sensation.*

Quelques lignes ont été ajoutées au texte primitif, sur la proposition de **M. Bernès,** pour mentionner qu'à défaut de la sensation pure, limite inaccessible, on appelait pratiquement *sensation*, ce qu'il y a de plus immédiat dans la conscience.

M. Bernès ajoute que cette sensation, ainsi entendue, pourrait être distinguée en *sensation présentative* et *sensation affective :* « la *sensation présentative* s'opposera, soit à la perception en général, soit aux autres aspects de la conscience représentative : souvenir, fiction, etc. ; la *sensation affective* s'opposera aux autres aspects de la conscience affective, souvent désignés d'ensemble par le mot *sentiments ;* et si cette distinction ne correspond pas dans les faits à des séparations toujours aussi précises, si elle implique les inconvénients résultant de la très grande diversité d'acceptions du mot *sentiment*, elle peut encore servir pour marquer une coupure analytiquement possible dans les faits affectifs, en opposant à ceux qui, rapportés au corps, sont bien des sensations, ceux qui ne nous y renvoient pas immédiatement. Ainsi considérée, elle ne fait que préciser un usage général ; on dit : une sensation désagréable de froid, non un sentiment de froid ; mais on dit : un sentiment de remords, et non une sensation de remords, à moins qu'on ne veuille insister sur les faits physiques qui peuvent accompagner le remords dans certains cas.

Cet usage, légitime pour une psychologie d'observation, pour laquelle la vie affective comme la vie représentative sont des fonctions ou des aspects donnés de la vie consciente, ne l'était évidemment pas pour une psychologie systématique qui construisait les faits de conscience avec les concepts préétablis d'esprit et de matière, et qui, concevant l'esprit comme pure intellectualité, ne faisait dériver les faits affectifs que d'une fâcheuse influence de la matière sur l'esprit, ou du corps sur l'âme (tous les sentiments deviennent même des sensations). — Mais il

Cette limite ne pouvant être atteinte par l'observation ou par l'analyse psychologiques, on appelle pratiquement *sensation* l'état de conscience observable qui s'en rapproche le plus : par exemple, une détonation entendue comme un bruit, sans se représenter ni sa direction, ni sa distance, ni sa cause, mais avec le caractère affectif et moteur qui lui est inhérent.

On appelle quelquefois *sensations internes* celles qui, dans l'acte de la perception, sont rapportées par le sujet à son corps et non pas à un objet extérieur à celui-ci. C'est ainsi que le docteur Beaunis, dans l'ouvrage intitulé *Les Sensations internes* (1889), réunit sous ce nom les besoins, tels que la faim, la soif, le besoin sexuel ; les sensations musculaires, la cœnesthésie, le plaisir et la douleur. — Bien que cette acception puisse s'autoriser de l'emploi du mot *sensus interior* chez Cicéron, appliqué à la faculté d'éprouver du plaisir et de la douleur (*Acad.*, II, viii, § 24), il y a lieu d'en éviter l'emploi qui conduit à confondre sous une même désignation des sensations proprement dites et des états affectifs. V. *Extérieur**, *Externe**.

B. Chose sentie, contenu de la sensation.

CRITIQUE

Un usage très répandu au xixe siècle, mais qui paraît tomber en désuétude, oppose *sensation* et *sentiment* en attribuant le premier de ces mots aux états affectifs qui ont pour origine le corps, le second à ceux qui ont pour origine la réflexion et la vie morale.

« Ces plaisirs et ces peines, qui naissent en nous, soit à propos des modifications de l'organisme, soit à l'occasion

est permis de considérer ce procédé, sinon comme illégitime en soi, du moins comme prématuré, quand il s'agit de désigner des faits. (De même se mêlent aux divers emplois des termes considérés d'autres confusions, par exemple celle du caractère *objectif* et *présentatif* d'une donnée et de l'*extériorité* apparente ou réelle de cette donnée.) **(M. Bernès.)**

Il faudrait distinguer : 1° les sensations purement affectives ; c'est, je crois, le cas de toutes les sensations internes, qui ne nous apprendraient absolument rien, si nous ne savions d'ailleurs que telle douleur se rapporte à tel organe, et à telle lésion de cet organe ; — 2° les sensations qui, sur un fond affectif, dessinent des différences qualitatives : c'est le cas des odeurs et des saveurs ; — 3° les sensations dans lesquelles, à l'élément qualitatif, se joint un élément quantitatif, et cela de deux manières : *a.* les sons et les couleurs s'échelonnant ont des degrés (gamme, spectre solaire) que l'ouïe et la vue mesurent directement, avant toute intervention de la science, avant toute résolution objective en mouvements ; *b.* les sons forment des ensembles, des phrases musicales, qui consistent essentiellement dans une succession, qui impliquent la forme du temps ; les couleurs forment des ensembles, les objets visibles, qui consistent essentiellement dans une juxtaposition et impliquent la forme de l'espace. — Le sens du mot sensation *évolue* donc depuis le simple état affectif (douleur d'estomac, de foie) dans lequel il y a encore bien des degrés, depuis le plus vague malaise jusqu'à la douleur la plus caractérisée, jusqu'à une véritable perception d'objets (les corps). Maine de Biran a traité amplement cette question dans son *Essai sur les fondements de la psychologie.* **(J. Lachelier.)**

L'opposition établie par les éclectiques entre sensation et sentiment ne serait-elle pas une transformation de la doctrine de Laromiguière ? Voir *Leçons de philosophie* (professées en 1811-1812), 2e partie, 3e leçon : « Les philosophes qui appuient leur doctrine sur le sentiment ont eu le tort de le confondre avec la sensation, et de lui donner toujours le nom de sensation... Observons avec plus de soin qu'on ne l'a fait jusqu'à présent ce qui se passe dans notre âme quand

des perceptions des sens s'appellent, d'une manière générale, des *sensations*. Mais ce ne sont pas seulement les corps qui nous plaisent et nous répugnent : l'état de notre âme, l'exercice de la pensée, certaines conceptions purement intellectuelles sont aussi pour nous la source de jouissances profondes et de souffrances vives : on réserve à ces peines et à ces plaisirs d'un autre genre le nom de *sentiments*. » Amédée JACQUES, *Manuel de philosophie* (Hachette, 1863), ch. XI, p. 125.

Paul JANET suit la même distinction dans un passage de son *Traité :* « Les phénomènes affectifs ou émotions... sont de deux sortes : ou bien elles ont leur siège dans le corps et leur cause dans l'action des objets extérieurs sur nos organes et elles conservent alors le nom de *sensations ;* ou bien elles n'ont pas de siège corporel, et elles ont pour cause une idée, une pensée ; elles s'appellent alors sentiments. » *Traité élém. de philos.*, Psychologie, section III, ch. I, § 214. (Cependant, il avait dit ailleurs, d'une manière plus conforme à l'usage moderne, au moins en ce qui concerne le mot *sensation :* « Il y a deux choses à remarquer dans toute sensation : 1° elle est agréable ou désagréable, elle nous cause du plaisir ou de la douleur ; 2° elle est une impression distincte et spéciale, qui nous

nous sentons ; peut-être reconnaîtrons-nous qu'il y a des manières de sentir qui n'ont rien de commun avec d'autres manières de sentir... » Il parle d'abord des cinq espèces de modifications, ou de *sentiments*, vue, ouïe, etc., auxquels se trouve nécessairement joint le *sentiment* du moi : « ... n'ayant jamais lieu qu'à la suite de quelque impression faite sur les sens, nous les appellerons sentiments-sensations, ou, plus brièvement, sensations. La signification de ce mot s'étend jusqu'aux affections qui proviennent des mouvements opérés dans les parties intérieures du corps... telles que la faim, la soif, etc. Tout sentiment de l'âme occasionné par l'action des objets extérieurs sur quelqu'un de nos sens, ou par les mouvements qui s'opèrent dans nos organes, voilà donc la sensation... » Mais « que serait une âme réduite à la simple capacité d'être affectée passivement ?... L'âme est une force qui se meut, c'est-à-dire qui se modifie d'elle-même. L'âme ne peut donc sentir et rester dans l'inertie ; car le sentiment, par la manière agréable ou pénible dont il l'affecte, provoque nécessairement son action... » C'est l'attention, et ainsi naissent les idées sensibles. Mais il y a en nous d'autres idées, idées des facultés de l'âme, idées de rapports, idées morales. Donc « il faut que nous éprouvions des sentiments autres que les sensations. Et d'abord, l'âme... doit nécessairement avoir le sentiment de son action... Or, cette nouvelle manière de sentir semble étrangère aux sensations. Qui pourrait confondre ce que l'âme éprouve par l'exercice de ses facultés, avec ce qu'elle éprouve par l'impression des objets sur les organes du corps ? le plaisir de la pensée avec lui que donne la satisfaction d'un besoin physique ? le ravissement d'Archimède qui résout un problème, avec la grossière volupté d'Apicius lorsqu'il dévore une hure de sanglier ? Le sentiment qu'éprouve l'âme par l'action de ses facultés subit toutes les vicissitudes des facultés : fort et vif dans les moments de leur exaltation, languissant et faible lorsqu'elles tombent dans le repos... » L'analyse dégage ensuite un nouveau « sentiment particulier », celui des rapports entre nos idées, enfin le sentiment moral : un homme d'honneur se sent frappé, c'est un sentiment-sensation et une idée sensible ; s'il pense qu'on a voulu l'insulter en le frappant, un sentiment tout différent et qui prend « un autre nom » apparaît, c'est un sentiment moral (6e éd., p. 41, 44, 46, 47, 50, 55. Dans la 1re partie, 8e leçon, p. 159 sqq., cette distinction est à peine ébauchée). — En somme le mot *sensation* ou l'expression *sentiment-sensation* désignent des états affectifs d'origine corporelle ; le mot

apprend quelque chose sur les objets externes. Elle est *affective* ou *représentative*. Nous appellerons *émotions* les sensations considérées au point de vue affectif, c'est-à-dire comme plaisirs et douleurs, et nous réserverons le nom de *sensations* pour les phénomènes de représentation. » (*Ibid.*, section I, ch. II, § 49.)

Cette opposition de la sensation et du sentiment n'est pas classique ; BOSSUET disait au contraire : « Les opérations sensitives, c'est-à-dire celles des sens, sont appelées sentiments, ou plutôt sensations. » *Conn. de Dieu et de soi-même*, ch. I, § 1. « Le plaisir et la douleur accompagnent les opérations des sens... L'un et l'autre sont compris sous les *sentiments* ou *sensations.* » *Ibid.*, § 2.

MALEBRANCHE, expliquant la diversité des goûts par celle des sensations, écrit de même : « Le même coup produit des mouvements bien différents, et excite par conséquent des *sensations* bien différentes dans un homme d'une constitution robuste et dans un enfant ou une femme de faible complexion. Ainsi, n'y ayant pas deux personnes au monde de qui on puisse assurer qu'ils aient les organes des sens dans une parfaite conformité, on ne peut pas assurer qu'il y ait deux hommes dans le monde qui aient tout à fait les

sentiment convient exclusivement à des états qui proviennent de l'âme seule et qui se rapportent à la réflexion qu'elle fait sur ses facultés, sur les rapports, sur les intentions des agents moraux. **(Léon Robin.)**

J. Lachelier croit également que ces *Leçons* de Laromiguière sont l'origine de l'opposition indiquée entre *sensation* et *sentiment*.

Voir *Sentiment**, observations.

Dans la première rédaction de cet article, j'avais ajouté à la *Critique* la remarque suivante :

« Si l'on écarte l'usage éclectique des mots sensation et sentiment, conserve-t-on le droit de parler, avec le langage courant, d'une « sensation de plaisir » et d'une « sensation de douleur » ?

« Le cas n'est pas le même pour les deux expressions. S'il y a, comme on l'a supposé, des nerfs de la douleur, celle-ci est bien une sensation *sui generis*. Même si ces organes différenciés n'existent pas, la douleur est presque toujours assimilable aux sensations en ce qu'elle contient un élément représentatif qui pourra se développer en perception, et souvent en perception très précise, rapportée à une région du corps : douleurs prurigineuses, lancinantes, perforantes, etc. — Le plaisir, au contraire, ainsi que l'impression désagréable qui lui est opposée (et qui ne se confond pas précisément avec la douleur), ne contient pour ainsi dire aucun élément représentatif propre. C'est donc par lui-même un pur état affectif, ou sentiment au sens **A.** »

Marcel Bernès nous a écrit à ce sujet :

« L'observation me paraît entièrement paradoxale. 1° L'existence de nerfs de la douleur, repose, je crois, sur une simple confusion, et provient de ce que par douleur on entend une certaine catégorie de sensations qui se trouvent être particulièrement douloureuses, lorsqu'elles sont fortes ; mais, au lieu de désigner par ce mot, que l'usage universel oppose au mot plaisir, une espèce de faits douloureux, il serait plus important de préciser les qualités dont la perception paraît conditionnée par l'activité des nerfs susdits, en insistant, non pas sur le mot douleur, mais sur l'épithète qui l'accompagne, par exemple, lancinante, poignante, cuisante, etc.

« 2° Je ne puis admettre ce qui est dit du plaisir, qu'à la différence de la douleur,

mêmes *sentiments* des mêmes objets. C'est là l'origine de cette étrange variété qui se rencontre dans les inclinations des hommes. » *Recherche de la vérité*, I, ch. XII, § 5.

Pour lui, comme à notre époque, *sentiment* désigne donc surtout l'aspect affectif de l'état de conscience qui suit immédiatement une impression.

CONDILLAC prend *sentiment* pour tout état senti passivement : « Les sensations actuelles du goût, de l'ouïe, de la vue et de l'odorat ne sont que des sentiments, lorsque ces sens n'ont point encore été instruits par le toucher, parce que l'âme ne peut alors les prendre que pour des modifications d'elle-même. Mais si ces sentiments n'existent que dans la mémoire qui les rappelle, ils deviennent des idées. » *Traité des sensations*, Précis raisonné de la 4e partie.

L'opposition adoptée par l'éclectisme date donc probablement d'une époque très récente ; peut-être vient-elle de l'usage fait de ce mot par Laromiguière. (Voir *Observations*.) On ne la rencontre pas dans le *Traité des Facultés de l'Ame* de GARNIER.

Rad. int. : Sens. — *Chose sentie* : Sensat.

« **Sensationnisme, sensationniste** », voir *Sensualisme**.

SENSIBILITÉ, D. *Sensibilität* (**A.** *Sinnlichkeit* ; **B.** *Affektivität* ; **C.** *Empfindsamkeit* ; **D.** *Empfindlichkeit* ; **E.** *Erregbarkeit*) ; — E. *Sensibility* (**C.** *Feeling* ; **D.** *Sensitiveness, acuteness* ; **E.** *Excitability*) ; — I. *Sensibilità*.

A. Ensemble des opérations *sensitives** de l'esprit, en tant qu'elles s'opposent aux opérations intellectuelles. Faculté d'accomplir ces opérations. — Cette acception, comme la distinction sur laquelle elle repose, est aujourd'hui peu usitée.

A ce sens se rattache l'usage (plus spécial cependant) que KANT a fait du mot *Sinnlichkeit*, rendu par *sensibilité* dans la plupart des traductions françaises. « Die Fähigkeit (Receptivität), Vorstellungen durch die Art, wie wir von Gegenständen afficirt werden, zu bekommen, heisst Sinnlichkeit. Vermittelst der Sinnlichkeit also werden, uns Gegenstände gegeben, und sie allein liefert uns Anschauungen[1]. » KANT, *Krit. der reinen Vern.*, I, 1 (A. 19 ; B. 33). — On trouve aussi le mot pris dans cette acception chez HAMELIN, *Essai*, p. 187.

B. Ensemble des phénomènes affectifs. Faculté d'éprouver des états et de produire des réactions ayant un caractère affectif. « 1° La Sensibilité est la capacité qui est en nous d'éprouver toute espèce de sentiments et de sensations ; c'est la faculté de jouir ou de souffrir, en général. » A. JACQUES, *Psychologie*, ch. XI, dans le *Manuel de philosophie* de JACQUES, Jules SIMON et SAISSET. (Sensation est entendu ici au sens B ; il a été défini plus haut : plaisir ou peine qui naît en nous soit à propos des modifications de l'organisme, soit à l'occasion des perceptions des sens. — 2° Dans un sens un peu plus large, comprenant les tendances affectives (inclinations, passions), aussi bien que les états surtout passifs (plaisir, désagrément, douleur, émotions). « On peut y distinguer (dans l'*activité morale* de l'homme, en tant qu'elle s'oppose à l'activité physique et à l'activité intellectuelle) deux facultés différentes : d'une part, la *sensibilité morale*, ce qu'on appelle vulgairement le *cœur*, et qui comprend les émotions, inclinations et passions de l'homme ; d'autre part, la *volonté* ou ce qu'on appelle au sens étroit du mot, le *caractère*. » E. BOIRAC, *Cours de philosophie*, livre I, ch. I (Alcan, 1904, p. 18). Elle est « la faculté de s'émouvoir, et principalement d'aimer et de haïr. Elle comprend deux sortes de faits : d'une part des états plus ou moins passifs, sentiments ou émotions ; d'autre part des tendances actives où ces états ont leur raison d'être : inclinations et passions. » *Ibid.*, ch. IX, p. 131.

Cf. *Sentiment**, **A.**

C. Caractère consistant à s'émouvoir facilement, et particulièrement à éprouver des sentiments sympathiques pour autrui.

D. Finesse des sens ; petitesse du seuil* absolu et du seuil différentiel ; délicatesse dans le discernement des nuances qualitatives voisines. — Par une métaphore très usuelle, propriété d'un appareil qui indique de faibles variations dans le phénomène étudié. « La sensibilité d'une balance. »

E. Plus généralement « propriété de recevoir des excitations et de réagir en conséquence ». RIBOT, *Psychologie des sentiments*, Introd., § 1. Il cite Claude BERNARD : « Les philosophes ne connaissent et n'admettent en général que la sensibilité consciente, celle que leur atteste le moi, etc. » (La sensibilité dans le règne animal et dans le règne végétal, dans *La Science expérimentale*, p. 218) ; et il s'appuie sur les expériences bien connues de celui-ci montrant que les anesthésiques abolissent d'abord la sensibilité consciente, puis les réactions des glandes et de l'intestin, puis l'irritabilité musculaire, enfin les mouvements du tissu épithélial, et qu'ils paralysent de même les fonctions des végétaux. « D'où cette conclusion que la sensibilité ne réside pas dans les organes ou les tissus, mais dans les éléments anatomiques. » RIBOT, *Ibid.*, p. 4.

CRITIQUE

Il est à peine nécessaire de faire remarquer l'extrême équivoque des sens de ce mot. Le mieux est de l'éviter avec soin dans tous les cas où la langue philosophique a besoin d'être précise. Opérations sensitives sera préférable au sens **A** ; sensation et intuition sensible pour traduire *Sinnlichkeit* chez KANT : lui-même emploie souvent, en ce sens, *Sinnliche Anschauung* ; on pourra dire phénomènes affectifs au sens **B** ; le sens **C**, très hétérogène, sera utilement divisé en émotions, passions et sympathie ; — finesse des sens, discernement, pouvoir de discrimination

1. « La capacité de recevoir des représentations des objets par la manière dont ils nous affectent s'appelle *sensibilité*. C'est donc au moyen de la sensibilité que des objets nous sont donnés, et elle seule peut fournir des intuitions. » Traduction de BARNI, tome I, p. 73-74.

qui renferme un élément représentatif, il serait un pur état affectif ; une sensation de lumière tamisée, une sensation d'équilibre organique sont des sensations de plaisir, à la fois affectives et présentatives.

« Tout ce qui me paraît pouvoir être concédé en ce sens, c'est que dans l'ordre des douleurs, la conscience, plus directement attentive, aperçoit plus tôt et plus longtemps les différences que dans l'ordre des plaisirs ; mais la distinction n'a rien d'absolu. » **(M. Bernès.)**

Aussi bien disais-je que la douleur contient *presque* toujours des éléments représentatifs, et que le plaisir n'en contient *pour ainsi dire* aucun. — Pour la question de savoir si le plaisir est vraiment le contraire de la douleur, voir *Douleur**. **(A. L.)**

Sur **Sensibilité.** — Le sens kantien a été réuni au sens **A**, sur l'observation, très juste de **J. Lachelier** que ce sens n'est autre que le sens ancien du mot, restreint seulement aux sensations considérées en tant qu'instructives.

J. Lachelier a fait également remarquer qu'il serait fâcheux de renoncer au mot *sensibilité*, qui est bien français et dont le sens est réellement un sous toutes ses formes : « Réceptivité d'impressions, avec tendance à réagir sur ces impressions », l'idée de cette réaction étant, il est vrai, tantôt laissée dans l'ombre, tantôt prédominante, selon le sens particulier. — Il serait en effet regrettable et même impossible de proscrire un mot aussi usuel, quand le contexte ne laisse pas de place à une confusion ; mais ce n'est pas toujours le cas. **(A. L.)**

peuvent être employés au sens **D** ; excitabilité ou irritabilité au sens **E**.

Rad. int. : **A.** Sentes ; **B.** Affektes ; **C.** Emocemes, pasiones, simpaties ; **D.** Impresebles ; **E.** Excitebles.

« Sensibilité différentielle », E. *Differential sensitiveness.* — Terme créé par Loeb pour désigner l'ensemble des réactions qui résultent d'une variation brusque dans l'excitant qui déterminait un tropisme*. Elle a souvent pour manifestation le renversement du tropisme, qui, de positif, devient négatif. Voir Bohn, *La naissance de l'Intelligence*, p. 167 et suiv.

1. SENSIBLE, adj. D. **A.** *Sinnlich ;* **B.** *Merklich ;* **C. D.** *Fühlbar ;* **E. F.** *Empfindlich ;* **G.** *Gefühlvoll ;* — E. *Sensible* (plus large qu'en français ; veut aussi dire : qui perçoit ou qui sent actuellement) ; — I. *Sensibile.*

1° *Au sens passif.*

A. Qui peut être perçu par les sens, opp. à *Intelligible**. « Qualité sensible. » Voir *Sensible*, subst. — Par suite, qui appartient aux sens (voir *Sens*, **C**).

B. Assez grand ou assez intense pour être remarqué ; qui n'est pas négligeable. « Une différence sensible. » — « Le minimum sensible. »

A cette acception se rattache l'expression *sensiblement égales* appliquée : 1° proprement, à deux choses telles qu'elles paraissent égales pour les sens, s'ils ne sont pas aidés de quelque instrument de mesure plus délicat ; à deux sensations dont l'écart est inférieur au seuil différentiel ; — 2° par hyperbole, à deux choses dont la différence est bien réellement sensible, mais minime, et négligeable pour l'usage qu'on veut en faire.

C. Qui peut être senti, au sens **E** ; qui est l'objet d'une intuition immédiate. « Voilà ce qu'est la foi, Dieu sensible au cœur, non à la raison. » Pascal, *Pensées*, Ed. Brunschv., IV, 278. Cf. *Sentiment**.

D. Qui émeut les sentiments, au sens affectif. En particulier, pénible, blessant.

2° *Au sens actif.*

E. Qui peut éprouver des sensations, en général, ou une certaine sorte de sensation *(sensible à...)*. Se dit soit des êtres sentants, soit de leurs organes pris à part. « Les animaux sont sensibles. » — « L'œil n'est pas sensible à l'infra-rouge. »

F. Facilement accessible à certaines impressions morales ou à certaines idées. « Sensible aux éloges. » « Il a été sensible à cet argument. » — En particulier et absolument : qui éprouve facilement de la douleur. « Les civilisés sont plus sensibles que les sauvages. » (Au point de vue pathologique, une région est dite *sensible*, quand le contact ou la pression y produisent des sensations légèrement douloureuses qu'elles ne provoquent pas d'ordinaire.)

G. Qui s'attendrit facilement ; qui sympathise avec les émotions d'autrui.

Rad. int. : **A.** Sensebl ; **B. C.** Sentebl ; **D.** Emocigant ; **E.** Sensiv ; **F. G.** Sentem (Emocem, Simpatiem).

2. SENSIBLE, subst. D. (Das) *sinnlich Wahrnehmbare ;* E. *Sensible ;* I. *Sensibile.*

Ce qui peut être perçu par les sens. — Ce mot n'est usité que dans les expressions *sensible propre*, *sensible commun* (ἴδιον αἰσθητόν, κοινὸν αἰσθητόν ; Aristote, Περὶ ψυχῆς, II, 6 ; 418a10-20). Les sensibles propres sont les qualités qui ne peuvent être perçues que par un seul sens, par ex. la couleur, le son, la saveur ; les sensibles communs sont ceux qui peuvent être perçus par plusieurs sens ; il en donne pour exemples, le mouvement, le repos, le nombre, la figure et la grandeur.

Cette doctrine a été conservée par la scolastique. Elle se retrouve chez Bossuet, qui fait des réserves sur la question de savoir si les « sensibles communs » viennent bien d'une opération des sens, ou s'ils n'appartiendraient pas « à quelque autre opération qui se joint à celle des sens ». *Conn. de Dieu et de soi-même*, ch. I, § 3.

Rad. int. : Sensebl.

CRITIQUE

Outre l'obscurité qui résulte souvent de la diversité des sens de ce mot, et de son double emploi actif et passif, critiqué par Kant et par Durand de Gros (voir *sensitif**), il y a lieu de remarquer que la concordance est très imparfaite entre les sens de *sensible* et ceux de *sensibilité*. Voir la critique de ce terme.

SENSITIF, D. *Sensitiv ;* — E. *Sensitive* (très usuel, et beaucoup plus étendu que le mot français ; se dit notamment pour impressionnable, susceptible). En parlant des organes : *sensory.* Au sens **B**, *sensal* (Grote) ; — I. *Sensitivo.*

A. Qui peut éprouver des sensations, ou qui sert à éprouver des sensations : « Appareil sensitif. » — « Les racines sensitives de la moelle. » — « Dans l'ouvrage précité, publié en 1855 *(L'électro-dynamisme vital)*, je proposais de restreindre *sensible* à son acception passive, que sa formation indique d'ailleurs, et de lui donner pour pendant le terme actif *sensitif.* » Durand de Gros, Sur la terminologie philosophique, *Revue philosophique*, 1892, II, 304.

Ame sensitive, voir *Ame**.

B. Qui appartient à la sensation, qui est formé de sensations : « Nous connaissons notre âme par ses opérations, qui sont de deux sortes : les opérations sensitives et les opérations intellectuelles... Les opérations sensitives, c'est-à-dire celles des sens, sont appelées sentiments, ou plutôt sensations. » Bossuet, *Conn. de Dieu*, ch. I, § 1. « *Intellectuel* oder *Sensitiv* sind nur die Erkenntnisse ; was aber ein Gegenstand der einen oder der anderen Anschauungsart sein kann, die Objekte also, müssen *intelligibel* oder *sensibel* heissen[1]. » Kant, *Krit. der reinen Vern.*, B. 312, note.

Maine de Biran distingue dans l'homme : 1° le système affectif ou sensitif simple ; 2° le système sensitif composé (par l'union du *moi* avec ses affections : attribution aux organes, à l'espace ; mémoire) ; 3° le système perceptif actif (l'attention) ; 4° le système réflexif (les signes et le raisonnement). *Essai sur les fondements de la psychologie*, 2e partie. Cf. *Réflexion**.

C. Dont la sensibilité (soit au sens **B**, soit au sens **D**) est particulièrement développée. « Les *sensitifs*... ont pour marque propre la prédominance exclusive de la sensibilité. » Ribot, *Psychol. des sentiments*, ch. XII, 378.

CRITIQUE

Ce terme appartient surtout, de nos jours, au vocabulaire des physiologistes. Il est peu usité en philosophie, si ce n'est en parlant de l' « âme sensitive ».

Rad. int. : **A. B.** Sensebl ; **C.** Impresebl.

SENSORIEL, D. *Sensorisch ;* E. *Sensory ;* I. *Sensoriale*, qui concerne les organes des sens *(sensorium*)*.

Rad. int. : Sensorial.

SENSORIUM, (G. αἰσθητήριον). Terme scolastique conservé tel quel dans les langues modernes (on a dit aussi *sensiterium :* Gocl., 1024, B).

Primitivement, organe d'un sens. —

1. « Il n'y a que les connaissances qui soient *intellectuelles* ou *sensitives ;* quant à ce qui est un objet possible de l'une ou de l'autre espèce d'intuition, on doit l'appeler *intelligible* ou *sensible.* »

Sur Sensitif. — Article complété d'après des indications d'**E. Goblot** et de **Léon Robin.**

Sur Sensorium. — **Alcméon** de Crotone (première moitié du ve siècle), a déjà soutenu que le cerveau était l'organe central de la pensée (**Diels**, *Vorsokratiker*, **101, 24-37 ; 102, 9, etc.**). Il en est de même d'**Hippocrate** (*Ibid.*, 102, 20-22) et de **Platon** (*Timée*, 73 C. D.). Ils sont d'ailleurs les seuls, autant qu'il semble, à l'avoir soutenu dans l'antiquité grecque. **(Léon Robin.)**

Le *sensorium primum*, *sensorium commune* (G. κύριον αἰσθητήριον, Κοινὸν αἰσθ., Aristote ; cf. *Sensibles* communs*), ou par abréviation le *sensorium*, est l'organe central où les sensations venues des divers sens s'unissent de manière à donner à l'esprit la représentation d'un objet. C'est le cœur d'après Aristote (περὶ ζῴων μορίων, III, 3 ; 665^{a}12 ; περὶ ζῴων κιν., 703^{b}24, etc.) ; le cerveau d'après quelques philosophes grecs (voir *Observations*) dont la doctrine a été reprise par les derniers scolastiques. *Comm. Conimbr.*, Des Somn. et Vigil., ch. II. Eust. de Saint-Paul, *Somme philos.*, III, 400-401, etc., dans Gilson, v[is] *Esprits*, *Imagination*, etc.

CRITIQUE

Chez quelques modernes, ce mot est pris pour désigner l'ensemble du système nerveux central et des prolongements qui le relient aux organes des sens ; chez d'autres, pour désigner la substance grise du cerveau. « Sensorium, le cerveau considéré comme centre des sensations. » Littré, sub v°. — M. J. M. Baldwin et Mrs. Ladd Franklin déconseillent l'usage de ce terme. (*Baldwin's Dict.*, sub v°.)

SENSUALISME, D. *Sensualismus ;* E. *Sensualism*, *Sensationalism* (Lewes, Baldwin et Dewey) ; quelquefois, mais rarement *sensationism* (Mansel) ; — I. *Sensualismo*, *Sensismo* (Ranzoli).

Doctrine d'après laquelle toute connaissance vient des sensations, et d'elles seules (Condillac). C'est une des formes de l'empirisme* : les deux termes ne doivent pas être confondus.

CRITIQUE

Le mot *sensualisme* paraît avoir été introduit en France au début du XIX[e] siècle. *Sensualist* était déjà usuel en anglais, mais pour désigner un hédoniste, un apologiste des plaisirs des sens. (Berkeley, *Alciphron*, II, § 16.) Le mot n'a été admis qu'en 1878 par l'Académie ; au sens moderne, il est mal choisi et d'apparence péjorative, car il éveille naturellement le souvenir des mots *sensuel* et *sensualité*. La forme normale de ce terme en français serait *sensationnisme*, qui a été employé par Hamelin : « ... la pensée telle que le nominalisme et le sensationnisme[1] la conçoivent ». *Essai*, p. 181. — « La psychologie sensationniste et associationniste de David Hume... » Pillon, La doctrine de Renouvier, *Année phil.*, XXIV, p. 117.

En allemand, les mots *sinnlich*, *Sinnlichkeit* désignent (dans la langue courante et dans la langue philosophique), d'une part, ce qui est relatif aux sensations, connu par les sens, sensoriel, physique ; — de l'autre, ce qui est sensuel, relatif aux « désirs des sens ». Cette confusion a, sans doute, facilité la vulgarisation du terme *Sensualismus*.

Rad. int. : Sensacionism.

SENSUALITÉ, D. *Sinnlichkeit*, *Sensualität ;* E. *Sensuality ;* I. *Sensualità*.

Caractère sensuel ; disposition sensuelle*.

Rad. int. : Sensuales.

1. *Sic.* Hamelin écrit de même *évolutionisme*, etc.

Sur **Sensualisme.** — Ce terme a été employé (et peut-être même introduit ?) par de Gérando, donc sans intention malveillante. *Histoire comparée des systèmes philosophiques*, 1804, tome II, p. 341. — C'est plus tard seulement qu'un tenant de l'idéologie, J. Fr. Thurot, a protesté contre *sensualisme :* « Ce mot, dit-il, qui n'est nullement français, a de plus l'inconvénient de ne pas exprimer ce qu'apparemment on a voulu lui faire signifier, c'est-à-dire une théorie fondée exclusivement sur le phénomène de la sensation. Cependant les femmes et les gens du monde, étrangers à ces sortes de spéculations, jugeant de la signification de ce terme par analogie avec les mots *sensuel* et *sensualité*, s'imagineront sans doute que les

SENSUEL, D. *Sinnlich ;* E. *Sensual ;* I. *Sensuale*.

A. Qui concerne les plaisirs ou les désirs des sens (dans l'acception **C**).

B. (En parlant des personnes.) Qui a le goût de ce genre de plaisirs.

Rad. int. : Sensual.

SENTIMENT, D. *Gefühl ;* E. *Sentiment*, *feeling ;* I. *Sentimento*.

Se dit : 1° de l'action de sentir ; 2° de l'état psychologique qui est senti*, dans presque tous les sens de ce mot. Particulièrement :

A. État affectif, ou tendance affective, en général, par opposition à la connaissance. « Le sentiment par lui-même, est une source d'émotions, non de connaissance ; la seule faculté de connaître, c'est la raison. » Cousin, *Du Vrai, du Beau et du Bien*, V[e] leçon. C'est en ce sens que le mot est pris dans la *Psychologie des sentiments* de Ribot (1896), où il étudie successivement la douleur, le plaisir, l'émotion ; puis l'instinct de conservation, la sympathie et l'émotion tendre, l'orgueil et l'humilité, l'instinct sexuel, les sentiments sociaux, moraux, religieux, esthétiques, intellectuels ; enfin, les caractères en tant qu'ils sont déterminés par la prédominance de certains sentiments. — « Si la religion a sa base dans le sentiment tout nu, comporte-t-elle, à un degré quelconque, vérité ou erreur ? Le sentiment est-il capable de ces prédicats ? Mais est-ce bien un pur sentiment qui est au fond de la religion, et ne serait-ce pas plutôt un sentiment déjà mélangé d'idée et de représentation, donc ayant affaire à la vérité au sens intellectuel du mot ? » Boutroux, Préface à la trad. de l'*Expérience religieuse* de W. James, par Abauzit, p. XIX.

B. Plus spécialement, plaisirs, douleurs, émotions qui ont des causes morales (au sens **E**), et non des causes organiques immédiates. Voir les textes cités plus haut à l'article *Sensation*,

auteurs qu'on appelle sensualistes ont composé des ouvrages obscènes ou licencieux... C'est un tort véritable que de donner lieu à de pareilles méprises. Il faut donc croire que ceux qui ont imaginé ce terme malencontreux n'en ont aperçu ni l'inconvenance ni l'inconvénient : car la perversité de l'intention ne doit pas se présumer sans preuves. » *De l'entendement et de la raison*, Introd. à l'étude de la philosophie, 1830, Discours préliminaire, tome I, p. LXI, cf. p. 330-331. **(V. Delbos.)**

Sur **Sentiment.** — Article complété d'après les observations de **J. Lachelier, L. Boisse,** et de **Marcel Bernès, E. Van Biéma, L. Robin.** Il a donné lieu, en outre, aux remarques suivantes.

Malebranche a fait de ce mot un emploi systématique qui a contribué à lui donner la couleur philosophique qu'il garde encore. « Qu'il y a de différence entre la lumière de nos idées et l'obscurité de nos sentiments ! Celui qui n'a point fait assez de réflexion sur cette différence, croyant sans cesse connaître fort clairement ce qu'il sent le plus vivement, ne peut faire qu'il ne s'égare dans les ténèbres de ses propres modifications... Car ma substance et mes modalités ne sont que ténèbres... Plus nos sentiments sont vifs, plus ils répandent de ténèbres. » *Entretiens métaphysiques*, III, 3 et 7. **(Maurice Blondel.)**

Laromiguière avait fait du *sentiment* un intermédiaire entre la sensation et l'idée. Il distinguait : 1° le *sentiment-sensation* (il voulait dire : la conscience de la sensation), origine des idées sensibles ; 2° le « sentiment de l'action des facultés de l'âme », origine de l'idée de ces facultés (c'est précisément la *réflexion* de Locke) ; 3° le sentiment « de rapport », origine des idées de rapport ; et enfin le « sentiment moral » origine des idées morales. Ces quatre « sentiments » qui n'avaient rien d'affectif, étaient quatre formes de ce que nous appelons la *conscience*. — Le

Critique, et les *Observations* sur cet article.

C. Ensemble d'émotions et d'inclinations altruistes et sympathiques, par opposition à l'égoïsme. « L'intérêt et le sentiment. » — « La politique réaliste et la politique de sentiment. » — Cf. *Sentimental**.

Dans l'expression classique « la morale du sentiment », appliquée aux doctrines, d'ailleurs assez diverses, de J.-J. Rousseau, d'Adam Smith, de Jacobi, etc., il y a d'abord l'idée d'altruisme qui vient d'être indiquée, par opposition à l'égoïsme, mais aussi l'idée de connaissance intuitive et immédiate, par opposition au raisonnement.

D. Conscience, au sens **A** de ce mot, claire ou confuse suivant les cas. « Si quelqu'un... nous fait remarquer quelque bruit qu'on vient d'entendre, nous nous en souvenons et nous nous apercevons d'en avoir eu tantôt quelque sentiment. » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, Avant-propos (Ed. Janet, p. 20). — « Le sentiment de nos forces les augmente. » VAUVENARGUES, *Réflexions et Maximes*, LXXV.

Ce sens a vieilli et ne s'est conservé que dans l'acception suivante, qui en est une application spécialisée.

E. Intuition (au sens **E** de ce mot). Connaissance ou savoir donnés d'une manière immédiate, généralement vague (quoique la conviction qui s'y attache puisse être intense), mais sans analyse ni justification différente de cette impression même. « Sa fantaisie est semblable et contraire au sentiment, de sorte qu'on ne peut distinguer entre ces contraires. L'un dit que mon sentiment est fantaisie, l'autre que sa fantaisie est sentiment. Il faudrait avoir une règle. La raison s'offre, mais elle est ployable à tous sens ; et ainsi il n'y en a point. » PASCAL, *Pensées*, Ed. Brunschv., 274. — « Le sentiment de l'effort. » W. JAMES, *Critique philosophique*, 1880. — « Le sentiment du déjà vu. » HAMELIN, *Essai*, p. 375.

« Dans mon extase, Dieu n'avait ni forme, ni couleur, ni odeur, ni saveur, bref le sentiment de sa présence n'était accompagné d'aucune localisation particulière... Dieu était présent bien qu'invisible, bien que ne tombant sous aucun sens, mais ma conscience le percevait. » *Observation* citée par FLOURNOY, *Archives de Psychologie*, t. II, p. 351 et par W. JAMES, *L'expérience religieuse*, trad. Abauzit, p. 59.

Cf. *Sentir**, **C**, et *sens** **1, D.**

F. Opinion, avis, croyance. « A mon sentiment... » — « Tous ceux qui ont des sentiments fort contraires aux nôtres ne sont pas pour cela barbares ni sauvages, mais plusieurs usent autant ou plus que nous de raison. » DESCARTES, *Méthode*, II, 4.

CRITIQUE

On remarquera que les sens de ce mot se divisent en deux groupes ; dans le premier, actuellement le plus usuel, l'idée essentielle est celle d'état affectif ; dans le second, c'est l'idée de connaissance, surtout de connaissance immédiate ; l'acception **F** elle-même, bien qu'elle se rattache directement à un sens très classique des mots *sentire, sententia*, a pris, par une sorte de contagion, quelque chose de cet import.

Rad. int. : **A.** Afekt ; **C.** Sentiment ; **E.** Intuic ; **F.** Opinion.

SENTIMENTAL, D. *Sentimental ; empfindsam* marque davantage la sensibilité émotive ; — E. *Sentimental ;* — I. *Sentimentale.*

Terme anglais popularisé en France par le succès du livre de STERNE, *Sentimental Journey* (1767)[1], et par les traductions qui en ont été faites.

A. Qui concerne le sentiment, et particulièrement l'amour. FLAUBERT : « L'éducation sentimentale. »

B. Qui cultive ses sentiments sympathiques et s'y complaît ; qui les exprime et les manifeste volontiers.

Dans les deux cas le mot s'applique surtout (bien que ce ne soit pas exclusivement) aux sentiments tendres, au culte du souvenir, aux inclinations électives. — Il est souvent pris avec une nuance péjorative.

Rad. int. : **A.** Sentimental ; **B.** Sentimentem.

SENTIR, D. *Fühlen, empfinden* (**B. C.** *Riechen*) ; E. *To feel ;* I. *Sentire.*

A. Éprouver une impression sensorielle : « Sentir la chaleur. » Se dit plus spécialement d'une impression olfactive : « Sentir une odeur. » On dit bien « sentir » au sens général, pour « éprouver des sensations » : « Nous commençons par sentir, et la mémoire n'est qu'une sensation continuée. » VOLTAIRE, *Dict. philos.*, v° *Sensation*, sub fine ; — mais on ne dit pas « sentir une couleur, sentir un son » ; et même en parlant des saveurs proprement dites, l'usage de ce mot serait un peu forcé.

B. Porter son attention sur une odeur ; flairer.

C. Répandre une odeur. Au figuré, présenter un caractère.

D. Avoir conscience de quelque chose (Cf. le sens très large du verbe *Sentio.*) « ... Quand même cet individu ne les sentirait pas (les perceptions insensibles), c'est-à-dire quand le souvenir exprès n'y serait plus. » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, Avant-propos, Ed. Janet, I, p. 21. — Cf. *Ibid.*, p. 19-20 : « Elles ne laissent pas de faire leur

1. *Le voyage sentimental.*

---

sentiment était pour Laromiguière, une perception qui prenait naissance « dans l'âme même », opérant sur les données des sens, ou même sans données sensibles. C'était sa manière de se représenter (en réaction contre Condillac) l'activité du moi, dont l'idée s'éveillait chez lui comme chez Maine de Biran, et au même moment. **(J. Lachelier.)**

Cf. les observations sur *sensation**.

L'acception **C** est une acception dérivée et complexe, impliquant à la fois ce caractère intuitif des sentiments et la subordination à la réflexion de l'idée d'une valeur indépendante et principale du moi. La « morale du sentiment » a été le plus souvent chez ses représentants au XVIII[e] siècle une réaction contre l'égoïsme justifié par le calcul utilitaire ; elle retrouve la sympathie en opposant la vraie nature spontanée de la conscience à la limitation que l'analogie, maniée sans précaution, lui impose arbitrairement. **(Marcel Bernès.)**

Sur **Sentimental.** — La raison de l'import vaguement péjoratif du mot *sentimental*, paraît être, et assez justement, la suivante : c'est que sensibilité est toujours plus ou moins synonyme de passivité. Voltaire dit dans le *Dictionnaire philosophique*, à l'article *Sensation :* « Nous sentons toujours malgré nous, et jamais parce que nous le voulons. » A tort ou à raison (ce n'est pas le lieu de l'examiner ici) telle est l'opinion commune. Dès lors le sentimental n'a pas ou a difficilement la maîtrise de soi, qui est une incontestable vertu. **(L. Boisse.)**

Sur **Sentir.** — Article remanié et complété sur les observations de **J. Lachelier, L. Boisse** et de **Van Biéma.**

Le sens de *fühlen* et de *to feel* se spécialise dans la sensation tactile, de même que le sens de *sentir* en français dans la sensation olfactive. *Sentire*, en italien, s'applique particulièrement à la sensation auditive. **(J. Lachelier.)**

Cf. L. « sentio sonitum » (PLAUTE, *Curculio*, I, 2, 69) ; — « suavitatem cibi non sentiunt » (CIC., *Phil.*, II, 45). **(L. Boisse.)**

effet et de se faire sentir, au moins confusément, dans l'assemblage. »

A ce sens, plutôt qu'au sens **A**, se rattachent les expressions « sentir une résistance, sentir un mouvement », « se sentir dans son tort », etc.

E. Connaître intuitivement. « C'est le cœur* qui sent Dieu et non la raison. » PASCAL, *Pensées*, Ed. Brunschv., 278. « Le cœur sent qu'il y a trois dimensions dans l'espace, et que les nombres sont infinis... Les principes se sentent, les propositions se concluent ; et le tout avec certitude, quoique par différentes voies. » *Ibid.*, 282.

F. Éprouver un sentiment ou des sentiments, au sens affectif **A** : « Sentir profondément. » — « Sentir (et plus souvent *ressentir*) une crainte, un désir, etc. »

Rad. int. : Au sens général : Sent. — Pour préciser : **B.** Flar ; **C.** Odor ; **D.** Konsci ; **E.** Intuic.

SÉQUENCE, D. *Folgen, Folge ;* E. *Sequence ;* I. *Sequenza.*

A. Fait de suivre. « Une séquence réversible, irréversible. »

B. Quelquefois, ensemble de termes qui se suivent. — Voir *Suite**.

SÉRIE, D. *Reihe ;* E. *Series, range ;* I. *Serie.*

A. Suite de termes ordonnés d'après la variation d'un ou de plusieurs caractères déterminants. Cf. *Suite**.

« La série est la forme élémentaire de toute classification, et peut, semble-t-il, se ramener toujours à une progression numérique, autrement dit quantitative, étant donné qu'elle porte sur quelque chose qui va croissant ou décroissant et dont, par conséquent, les variations sont mesurables. » DURAND DE GROS, *Principes de Taxinomie*, ch. II : De la série.

Série linéaire : 1° par opposition à *série circulaire* ou *fermée.* « On entend souvent dire que deux faits ou deux ordres de faits réagissent l'un sur l'autre de manière à ce que chacun d'eux joue par rapport à l'autre le double rôle de cause et d'effet. Mais il est clair qu'alors les termes de cause et d'effet ne sont plus pris dans leur sens propre, puisque l'esprit conçoit nécessairement la chaîne des causes et des effets... comme constituant une série du genre de celle que les géomètres nomment *linéaires*, parce que la manière la plus simple de se les représenter est d'imaginer des points alignés les uns à la suite des autres. La série linéaire des causes et des effets ne saurait rentrer sur elle-même. » COURNOT, *Essai*, ch. II, § 25. — 2° Par opposition à ordre complexe ou ramifié : « Le perfectionnement des fonctions ou le développement organique des types [chez les êtres vivants]... ont effectivement lieu dans trop de sens divers pour qu'on puisse exprimer les rapports des êtres organisés à l'aide d'une *chaîne* ou *série linéaire.* » COURNOT, *Traité*, livre III, ch. III, § 230.

B. MATH. Spécialement, suite ordonnée de termes mathématiques formés suivant une loi connue, et dont on considère la somme. « Une série en progression arithmétique, — géométrique. » — « La série de Taylor. »

C. SOCIOL. « Série est un terme de la langue sociologique d'Auguste Comte, dont nous nous servons pour désigner les diverses espèces de faits sociaux : faits économiques, religieux, moraux, juridiques, etc. » LÉVY-BRUHL, *La morale et la science des mœurs*, p. 86, note.

Dans le système de FOURIER, division de la « phalange » suivant la nature des travaux auxquels s'appliquent les membres de celle-ci et des sentiments communs qu'ils éprouvent à l'égard de ces travaux. (Mais d'ailleurs il n'y voit qu'une application du sens général de ce mot : « L'univers étant distribué par

Sur Série. — Article complété d'après des indications de MM. **Hadamard, Mentré, Winter.**

séries, il faut que l'humanité se distribue de même. » *Théorie de l'unité universelle*, I, 204.)

CRITIQUE

Série linéaire est très usuel dans le langage de la philosophie contemporaine, mais souvent dans le second sens, où *linéaire* n'est qu'un pléonasme destiné à parler à l'imagination. On l'oppose alors à un ordre complexe, et l'on entend par là une succession de termes tels que chacun d'eux n'ait qu'un seul antécédent et un seul conséquent immédiats. Mais c'est là un caractère même de la série. On n'appellerait pas proprement de ce nom une suite à double entrée, ni un arbre généalogique ramifié. Quand on parle de la *série* des ancêtres d'un homme, on l'entend en général des ascendants en ligne paternelle, comme dans la généalogie de Jésus-Christ selon saint Matthieu ou saint Luc. Et de même l'expression « série animale » n'a-t-elle pas pour origine et pour sens l'idée d'une suite unique entre toutes les formes vivantes ? C'est même précisément cette conception d'une « chaîne des êtres », que Cournot réfute dans le second passage cité.

On parle, au contraire, avec raison d'« *ensembles linéaires* » qui sont définis « des ensembles de nombres réels inégaux qu'on peut toujours ranger à la suite les uns des autres par ordre de grandeur, de façon qu'ils ne forment qu'une seule file ». COUTURAT, *L'infini mathématique*, p. 625.

Mais, d'autre part, au premier sens, qui oppose *linéaire* à *circulaire*, le terme est mal choisi : *linéaire* ne veut pas dire *rectiligne*, ni « qui forme une ligne ouverte » ; une chaîne peut très bien se refermer sur elle-même. De sorte que ni dans un cas ni dans l'autre l'expression n'est satisfaisante.

Rad. int. : Seri.

SERVICE, D. *(Soziale) Leistung ;* E. *Service ;* I. *Servigio, Servizio.*

SOCIOL. Sens technique : « Un service est une action qu'un individu accomplit et dont un autre individu retire un avantage quelconque. » A. LANDRY, *Manuel d'Économique*, § 35, p. 83. — « La sociologie a pour objet les diverses manières dont les hommes se procurent les services des autres hommes, ou plus généralement dont les vivants se procurent les services d'autres vivants. » E. GOBLOT, *Vocabulaire philosophique*, sub v°.

CRITIQUE

Cet usage du mot vient de Bentham. (Voir HALÉVY, *Jeunesse de Bentham*, ch. II) ; il a été particulièrement employé en science économique par BASTIAT, qui voyait dans la notion de service une justification en même temps qu'une explication des phénomènes relatifs à la valeur. Pour la critique de ces illusions optimistes, voir GIDE et RIST, *Histoire des doctrines économiques*, livre III, ch. I, spéc. p. 381-383.

Voir *Capital**, Observations.

Rad. int. : Servad.

SEUIL, D. *Schwelle, Reizschwelle ;* E. *Threshold ;* I. *Soglia.* — Terme employé d'abord par HERBART : *Bewusstseinschwelle*, seuil de la conscience.

PSYCHOL. Le *seuil absolu* d'une sensation est la grandeur de l'excitation minima qui est susceptible de provoquer cette sensation.

Le *seuil différentiel* est la plus petite différence dans la grandeur de l'excita-

Sur Seuil. — « Il y a lieu de distinguer le seuil de l'excitation (D. *Reizschwelle*), limite d'intensité d'un excitant au-dessous de laquelle celui-ci est trop faible pour provoquer une sensation ; — et le seuil de la sensation (D. *Empfindungsschwelle*), c'est-à-dire la sensation tout juste perceptible.

L'inverse du seuil, la limite supérieure au-dessus de laquelle un excitant cesse

tion qui soit suffisante à donner deux sensations distinctes.

L'un et l'autre ne sont pas des grandeurs fixes, mais varient continuellement (autour d'une moyenne propre à chaque espèce de sensations) : 1° avec les individus; 2° avec l'état psychophysiologique de chacun d'eux.

Cf. *Fechner**.

Rad. int. : Soli.

SI, D. **A. B. C.** *Wenn ;* **D.** *Ob ;* — E. *If* (*whether* au sens interrogatif s'il y a alternative) ; — I. *Se.*

A. Conjonction conditionnelle marquant que la proposition qu'elle régit aurait pour conséquence la proposition principale : « Si deux quantités variables sont constamment égales, et tendent chacune vers une limite, ces deux limites sont nécessairement égales. » DUHAMEL, *Calcul infinitésimal*, I, ch. II, § 7.

D'où, spécialement : 1° dans l'ordre de l'expérience : toutes les fois que ..., s'il arrive que ... ; 2° dans l'ordre des rapports entre idées : s'il est vrai que ... Voir *Conditionnel**, *Hypothétique**, *Lexis**.

Par ellipse, au sens optatif : « Si jeunesse savait ! »

B. Plus faiblement : marque la situation ou les circonstances auxquelles se rapportent une assertion, une question, un ordre. « Si je ne puis agir en moi ni m'éclairer ..., qui sera capable de m'instruire et de me rendre heureux ? » MALEBRANCHE, *Méditations chrétiennes*, II, 5. — « Si votre frère a péché contre vous, reprenez-le ; et s'il se repent, pardonnez-lui. » St LUC, XVII, 3. (Traduction Lemaistre de Sacy.)

Même si ..., expression marquant que telle condition ou circonstance ne fait pas obstacle à ce qui est affirmé ordonné ou voulu.

Par suite, sert à marquer une réserve sur ce qui est énoncé dans la proposition principale : « si du moins... ». — « Ja, wenn der Pfarrer selbst ein Komödiant ist[1]. » GŒTHE, *Faust*, acte I, scène 2.

D'où *si ce n'est ..., si ce n'est que ...*

C. Conjonction concessive, marquant qu'on accepte une thèse, ou du moins qu'on renonce à la discuter pour le moment *(si ... du moins, si ... en tout cas)*. « Je pense bien avec lui que ce mal, si mal il y a, doit pouvoir se corriger d'une manière progressive. » G. BELOT, Le luxe, *Bull.* de la Société de philosophie, séance du 24 avril 1902, p. 147. (Équivaut ici encore à « s'il est vrai que ... », mais en un autre sens que ci-dessus.)

D. Conjonction interrogative après un verbe tel que demander, douter, etc. « Je ne sais si je dois vous entretenir des premières méditations que j'y ai faites. » DESCARTES, *Méthode*, IV, 1. — Absolument : « Si tout fait ou loi a sa raison explicative. » TAINE, *De l'Intelligence*, livre IV, ch. III ; titre du § 3.

CRITIQUE

Outre cette variété de relations logiques qu'il sert à exprimer, le mot *si* présente un import très variable suivant les formes du verbe qu'il régit, et cet import peut être extrêmement marqué. Avec un verbe à l'indicatif, la proposition gouvernée par *si* est tenue pour une simple lexis, dont on n'affirme pas la vérité, ni même la possibilité (p. ex. dans un raisonnement par l'absurde). Mais s'il s'agit d'un ordre, d'un devoir, etc., ce qui est énoncé par *si* est par là même déclaré possible.

Avec l'imparfait ou le plus-que-parfait (jouant le rôle de conditionnel), l'idée dont il s'agit est expressément niée : « Si les hommes étaient gouvernés par la raison... » et, par suite, elle est affirmée quand la proposition elle-même est négative (en vertu du principe de double négation) : « Si Descartes n'avait pas appris la condamnation de Galilée... » Il y a donc lieu de prendre garde aux pétitions de principe qui peuvent s'introduire ainsi tacitement.

2. Sur le *si* de politesse, substitué à *puisque* pour éviter une attitude trop dogmatique, voir BERGSON, Le parallélisme psychophysique, *Bulletin* de la Société de philosophie, séance du 2 mai 1901, p. 44.

Rad. int. : **A. B. C.** Se ; **D.** Kad.

1. « Oui, si le pasteur lui-même est un comédien. »

(dans certains cas) d'être perçu, pourrait être appelé « faîte de l'excitation » (D. *Reizhöhe*).

Le terme de seuil a une application qui dépasse la psychologie de la sensibilité : on peut aussi parler du seuil de l'attention (limite au-dessous de laquelle un excitant est trop faible pour provoquer l'attention) ; du seuil du réveil ; du seuil de la perceptivité (par exemple dans la lecture) ; etc. » **(Ed. Claparède.)**

SIGNE, D. *Zeichen ;* E. *Sign ;* I. *Segno.*

A. Perception actuelle justifiant, d'une manière plus ou moins sûre, une *assertion* relative à quelque autre chose (et non pas seulement susceptible d'évoquer une représentation par le jeu du souvenir ou l'association des idées). « La fréquence du pouls, signe de fièvre ; — le tocsin, signe d'incendie. » — « Donner, observer des signes d'impatience. » — « Un signe fait sur une pièce de monnaie (pour la reconnaître). »

B. Action extérieure et perceptible destinée à communiquer une volition : « Faire signe *de* venir. » (S'oppose au sens **A** : « Faire signe *que* quelqu'un vient. ») — « La fermeture d'un sémaphore, signe ou signal d'arrêt. »

C. Objet matériel, figure ou son, tenant lieu d'une chose absente ou impossible à percevoir, et servant, soit à la rappeler à l'esprit (par exemple, les signes représentant les métaux, les éléments, dans l'ancienne chimie), soit à se combiner avec d'autres signes du même genre pour effectuer des opérations (simples ou complexes, précises ou non) sur les rapports des choses signifiées. Les signes du langage » — « +, signe de l'addition ; ∞, signe de l'infini, etc. ».

Voir *Algorithme** et *Symbole**.

Signes naturels, ceux dont le rapport à la chose signifiée ne résulte que des lois de la nature : p. ex. la fumée, signe du feu. On appelle, en particulier,

Sur **Signe.** — **Léon Robin** rappelle le rôle considérable joué par la théorie des signes dans la logique ancienne, notamment dans la logique stoïcienne, et cite d'autre part le passage suivant d'Hamelin : « ... la pensée théorique est une pensée pratique dont le côté pratique est écourté. Or cet acte écourté qui est toujours inhérent à la pensée théorique, nous n'avons pas à le chercher bien loin, c'est le signe. L'idée d'une chose qu'un acte peut accomplir, c'est déjà dans toute conscience l'acte même : chez un oiseau par exemple, l'idée du nid, c'est déjà la nidification. Que l'acte avorte en partie, ce qui en reste devient le signe, le signe auditif, musculaire, etc. Et ces actes avortés pouvant s'attacher à toutes sortes d'idées, si abstraites soient-elles, en deviennent pour ainsi dire la base physique. » HAMELIN, *Essai*, p. 347.

Marcel Bernès propose une définition générale du *signe*, enveloppant les trois acceptions indiquées : « Un signe, dit-il, est ce qui annonce ou fait connaître autre chose dont il prend la place ; ceci suppose une cause quelconque qui interdit ou rend malaisé l'accès direct à la chose signifiée, et au contraire, la non-application de cette cause au signe, par suite de la facilité plus grande d'y accéder directement. — Par suite, dans l'expérience, les signes seront, de préférence, des perceptions actuelles, des objets matériels, des choses relativement simples et à la portée de

signes expressifs ceux qui manifestent naturellement des états ou des mouvements de l'esprit. « Nos sentiments sont exprimés par le langage naturel et interprétés des autres hommes, quoique aucune convention n'ait pu leur attribuer les signes qui les expriment. Il y a donc des *signes expressifs* qui ne sont pas l'effet de notre volonté. ») GARNIER, *Facultés de l'âme*, 2e éd., II, 408.

Signes artificiels, ceux dont le rapport à la chose signifiée repose sur une décision volontaire, et le plus souvent collective : « Les signes algébriques, les signes musicaux. »

Il y a tous les degrés intermédiaires entre ces deux catégories. Les signes du langage, en particulier, vont sans interruption du cri, de l'onomatopée et du son expressif *(Lautbild)* jusqu'à la nomenclature entièrement artificielle de la chimie.

Signes locaux, voir *Locaux**.
Rad. int. : **A. B.** Sign ; **C.** Simbol.

SIGNIFICATION, D. *Bedeutung ;* E. *Signification ;* I. *Significazione, Significato.*

A. Fonction des signes. « La Signification est nécessaire à la Raison, c'est-à-dire à son exercice et au jeu même de la pensée réfléchie chez l'homme. Toutefois, la Raison est encore plus nécessaire à la Signification. » RENOUVIER, *Psychologie rationnelle*, Formulaire, A, § 6.

B. Ce qu'un signe représente ; sens d'un mot, d'une phrase, etc. Voir *Sens**, 2 et *Import**.

Théorie des significations, voir *Sémantique**.

SIMILITUDE, A. B. *Aehnlichkeit ;* **C.** *Gleichnis ;* — E. *Similitude* (**A.** *Similarity*) ; — I. *Similitudine.*

A. Caractère de ce qui est *semblable**, au sens **A** (et non pas seulement de ce qui se ressemble plus ou moins).

B. Caractère de ce qui est *semblable*, aux sens **C** et **D,** c'est-à-dire analogue. En particulier, caractère des figures géométriques semblables : « L'idée de la *similitude*, c'est-à-dire de la ressemblance de deux figures qui ne diffèrent que par l'échelle sur laquelle elles sont construites, doit certainement aussi être mise au nombre des données de l'intuition immédiate. » COURNOT, *Traité de l'enchaînement*, etc., ch. III, § 27.

C. Parabole, allégorie.

Rad. int. : **A.** Simileges ; **B.** Analoges. (*Au sens technique des géomètres :* Similes.)

SIMPLE, D. *Einfach* (**E.** *Bloss*) ; E. *Simple* (**E.** *Mere, bare*) ; **I.** *Semplice.*

Absolument :

A. Dans lequel on ne peut distinguer

ceux qui ont à s'en servir ; tandis que les choses signifiées se rencontreront plutôt parmi les réalités éloignées, les objets immatériels, les opérations cachées, les ensembles compliqués, etc. »

Il est très vrai qu'il y a une idée générale du signe dominant les acceptions particulières et précises de ce mot ; mais cette idée est nécessairement un peu vague. Ainsi, dans l'analyse qui précède on va trop loin en disant que tout signe prend la place de la chose signifiée : la fumée ne prend pas la place du feu, ni la baisse barométrique la place de la tempête. C'est pour cela qu'il paraît préférable de distinguer, peut-être même plus qu'il ne serait strictement nécessaire, et de définir d'abord séparément : **A.** le signe qui justifie une *assertion* (certaine ou seulement probable) ; **B.** le signe qui communique un *ordre ;* **C.** le signe qui évoque simplement une *idée.* **(A. L.)**

Sur Similitude. — Voir dans HAMELIN, *Essai* (2e édition, p. 96-101) la discussion de la notion de similitude dans son rapport aux géométries non euclidiennes.

de parties composantes. « La Monade dont nous parlerons ici n'est autre chose qu'une substance simple, qui entre dans les composés ; simple, c'est-à-dire sans parties. » LEIBNIZ, *Monadologie*, th. 1. « Cependant, il faut que les monades aient quelques qualités, sans quoi ce ne seraient même pas des êtres » (*Ibid.*, th. 8) ; et « que dans la substance simple il y ait une pluralité d'affections et de rapports, quoiqu'il n'y en ait point de parties. » (*Ibid.*, th. 13.)

Le mot, en ce sens, s'emploie souvent comme substantif : « ... un composé ou *aggregatum* de simples ». LEIBNIZ, *Monad.*, 2.

Voir *Observations.*

B. Dans lequel on ne peut distinguer plusieurs qualités différentes et susceptibles d'abstraction : « Les couleurs simples du spectre. » On remarquera qu'en ce sens la simplicité n'exclut pas la répétition du simple en différentes parties d'une même perception, par exemple une raie de couleur spectrale.

C. Que nous ne pouvons pas décomposer en fait, bien que nous n'ayons pas lieu de le considérer comme indécomposable, quantitativement ou qualitativement : « Les corps simples. »

Comparativement :

D. Composé d'un petit nombre d'éléments, matériels ou intellectuels. « Les machines simples » (le levier, la roue, la poulie, le treuil, etc.). — « Une formule simple. » — « Ceux qui ne croient pas que les lois naturelles doivent être simples sont encore obligés souvent de faire comme s'ils le croyaient. Ils ne pourraient se soustraire à cette nécessité sans rendre impossible toute généralisation et, par conséquent, toute science. » POINCARÉ, *La Science et l'hypothèse*, p. 173.

En particulier, construit au moyen d'un petit nombre d'opérations. « Conduire par ordre mes pensées, en commençant par les objets plus simples et les plus aisés à connaître, pour monter peu à peu par degrés jusques à la connaissance des plus composés. » DESCARTES, *Disc. de la Méthode*, II, 9.

Sur **Simple.** — **Léon Robin** nous a communiqué le texte suivant d'Hamelin, qui contient des considérations intéressantes sur les notions de simplicité et de composition :

« Le composé n'est que le corrélatif du *simple.* Tandis que le composé est par essence un assemblage de parties intégrantes et dont la seule manière de s'unir est de se juxtaposer, le simple est ce qui est indifférent à la juxtaposition sous toutes ses formes, temps, espace ou mouvement, de telle sorte que, une fois donné, il se retrouve tout entier dans une partie aussi petite qu on voudra de ces trois continus et qu'on pourrait le répéter autant qu'on voudrait sur des assemblages grandissants de telles parties, sans ajouter quoi que ce soit à ce qu'il est. Le composé et le simple se comprennent donc l'un par l'autre et par conséquent ne se comprennent pas l'un sans l'autre... Le simple est seulement indifférent à la composition... il ne détruit pas le composé et bien loin de là : il le domine. » HAMELIN, *Essai sur les éléments principaux de la représentation*, p. 121 suiv. Cf. p. 137 suiv. : « Le simple, comme caractéristique de la qualité, c'est ce qui, tout en possédant une nature aussi compliquée qu'on le voudra, est indifférent à la composition spatiale ou temporelle. » Il note que cette acception est différente de l'acception large du mot dans l'usage commun.

— **A** et **B** paraissent désigner la simplicité numérique, ou de simple position ; et la simplicité quantitative, ou de sens, c'est la même idée appliquée aux deux aspects de la pensée : contenu et sens. **(M. Bernès.)**

La seconde partie du § **D** a été ajoutée pour tenir compte de la remarque, faite par **Edmond Goblot**, que la formule générale donnée dans la première partie ne

E. Qui ne contient pas d'éléments additionnels. « La Religion dans les limites de la Simple Raison » (traduction du titre de l'ouvrage de KANT, *Die Religion innerhalb der Grenzen der blossen Vernunft*). DELBOS, *La philosophie pratique de Kant*, 2e partie, ch. VII.

CRITIQUE

H. Poincaré a fait observer que la simplicité s'entendait aussi en un sens vague, et que chacun appelait *simple* ce qui lui paraissait facile à comprendre, en vertu de ses habitudes : un géomètre trouvant « plus simple » la démonstration euclidienne du carré de l'hypoténuse, et l'algébriste, au contraire, jugeant telle celle qu'on obtient par la comparaison des triangles semblables. Ce sens du mot est peut-être le plus répandu dans la langue familière ; mais au point de vue philosophique ce n'en est pas moins un sens abusif ; et la remarque en question, très juste en elle-même, n'exclut pas le fait qu'en soi, et toute habitude individuelle mise à part, un polynôme du premier degré est plus simple qu'un polynôme du second degré, et la poulie plus simple que la moufle.

Cf. *Parcimonie** (Loi de).

Rad. int. : **A. D.** Simpl ; **E.** Nur.

« SIMPLISME », E. *Simplism* (voir ci-dessous) ; et « **Simpliste** ».

Néologismes et termes péjoratifs, désignant la tendance (volontaire ou plus souvent involontaire), à voir les choses plus simples qu'elles ne sont, et par suite à négliger des caractères importants de la réalité, dont l'oubli conduit à des résultats faux. « Ce courant écumant d'antipatriotisme où l'on voit entraînées, par la théorie mal comprise de la lutte des classes, tant d'âmes aussi simplistes qu'ardentes. » C. BOUGLÉ, *Le solidarisme*, 217 (1907).

REMARQUE

Simplisme et *simpliste* (d'après LITTRÉ, sub vis) ont passé du langage fouriériste au langage ordinaire ; en anglais (d'après MURRAY, sub vo), ce mot a d'abord été employé pour désigner l'affectation de simplicité dans le style, dans les manières (ARNOLD, EMERSON).

Rad. int. : Simplem (es).

SIMULTANÉ, SIMULTANÉITÉ, D. *Gleichzeitig, —zeitigkeit ;* E. *Simultaneous, —neity ;* I. *Simultaneo, —neità.* — « En même temps », « à la fois », sont synonymes de *simultanément* dans toutes les acceptions.

A. Au propre, deux événements sont

répondait pas précisément aux expressions où Descartes emploie ce mot : « Le simple, dit-il, n'est pas (dans la 3e règle de la *Méthode*) ce qui contient un plus petit nombre d'éléments. Un problème ou difficulté est plus simple qu'un autre quand on parvient à la solution par un plus petit nombre d'opérations différentes, et par suite, quand on applique un plus petit nombre de principes. Comme on ne peut opposer le simple au composé que s'il s'agit de difficultés de même ordre, les opérations par lesquelles on construit le composé comprennent nécessairement celles par lesquelles on construit le simple, ce qui justifie la règle. Cf. *Regulae.* »

Sur **Simplisme.** — Sur l'origine fouriériste de ce mot, M. **Marsal** nous communique le texte suivant : « Un des caractères inhérents à la Civilisation[1] est le *simplisme.* Le simplisme consiste dans la faute de n'envisager qu'un des aspects d'une question complexe, de n'avancer d'un côté qu'en reculant de l'autre, de sorte que le progrès réel est nul ou négatif. » C. H. RENAUD, *Solidarité* (1842), p. 103.

1. Au sens fouriériste de ce terme.

dits simultanés lorsqu'ils sont rapportés à un même moment du temps, soit d'une manière rigoureuse, soit approximativement (mais alors avec l'idée qu'ils ne sont pas cause ou effet l'un de l'autre, comme lorsqu'on parle de la « simultanéité des découvertes »). — « La durée prend ainsi la forme illusoire d'un milieu homogène, et le trait d'union entre ces deux termes, espace et durée, est la *simultanéité*, qu'on pourrait définir l'intersection du temps avec l'espace. » H. BERGSON, *Les Données immédiates de la conscience*, p. 83. — Cf. *Succession** et *Présent**.

B. En logique, on appelle affirmations ou négations *simultanées* celles qui font partie d'un même acte de l'esprit, comme dans la *multiplication* logique*, ou d'un même système de pensées, comme par exemple l'ensemble des thèses constituant une doctrine philosophique.

REMARQUES

1. Un passage du sens purement chronologique au sens logique se trouve dans la formule du principe de contradiction donnée par Aristote : « Un même [prédicat] ne peut simultanément (ἅμα) et sous le même point de vue appartenir et ne pas appartenir au même [sujet]. » *Métaph.*, III, 1005b19-20.

2. Antérieurement aux théories sur la « relativité* restreinte », on admettait en général que deux événements ou phénomènes étant donnés, l'un d'eux était toujours, et d'une manière univoque, antérieur, simultané ou postérieur à l'autre (même si aucun observateur n'avait le moyen de connaître actuellement ce qu'il en était). Einstein a admis, au contraire, que dans certaines conditions, et pourvu qu'il n'y eût point de lien causal entre les deux événements, ceux-ci pouvaient être simultanés pour un observateur et successifs pour un autre, sans qu'il y eût lieu d'admettre qu'il existât entre eux un ordre temporel unique et objectif. — Cette conséquence a été discutée par H. BERGSON dans *Durée et Simultanéité*, 1922 ; 2e édition, augmentée de trois appendices, 1923.

Sine qua non (condition), voir *Condition*-**B** et *Hypothétique**.

SINGULARITÉ, D. **A.** *Singularität ;* **B.** *Eigentümlichkeit, Eigenheit ;* **C. D. E.** *Sonderbarkeit ;* — E. *Singularity ;* — I. *Singolarità.*

Caractère de ce qui est *singulier** (presque toujours au sens **C**) ; — chose singulière. Voir ce mot.

Rad. int. : Singulares.

SINGULIER, D. **A. B.** *Einzeln, Einzel... ;* **C. D. E.** *Einzig ;* — E. *Single* (au sens propre), *Singular* (dans tous les sens) ; — I. *Singolare.*

A. Qui est un *individu** : « Un être singulier. » — Qui représente ou désigne un individu : « Si le sujet d'une proposition est singulier, comme quand je dis : *Louis XIII a pris La Rochelle*, on l'appelle *singulière.* » *Logique de Port-Royal*, 2e partie, ch. III.

Substantivement : « Le singulier, l'individuel, ne sont peut-être que des concepts entièrement déterminés et privés par là de toute généralité. » HAMELIN, *Essai*, p. 64.

B. Qui appartient à un individu ou

Sur **Singulier.** — Article remanié et complété d'après diverses observations et communications, notamment de **J. Lachelier** et de **L. Robin,** qui ajoute l'indication suivante :

Dans la langue d'Aristote, τὸ καθ' ἕκαστον, le singulier, s'oppose à τὸ καθόλου, l'universel, ou à τὸ εἶδος, l'espèce (bien que parfois τὰ καθ' ἕκαστα, ce soit τὰ ἔσχατα εἴδη, les espèces dernières), et a pour synonymes τὸ ἄτομον (qui signifie aussi parfois l'ἔσχατον εἶδος) l'individuel et τὸ ἓν ἀριθμῷ, le numériquement un (par opposition à ἓν εἴδει, spécifiquement un).

qui concerne un individu : « On comprend, quant à la forme, les propositions singulières[1] sous les universelles. » LEIBNIZ, *Nouv. Essais*, IV, XVII, § 8. — Voir *Quantité**.

Par suite : qui ne ressemble à rien, ou à personne ; qui est, métaphoriquement, seul de son espèce ; ou qui, dans son espèce, présente seul tel ou tel caractère :

C. (Sans intention laudative ni péjorative.) Rare, étrange, surprenant : « Un phénomène singulier. » — « La philosophie... apprend à ne pas vivre en aveugle au milieu des merveilles et des singularités qui nous environnent de toutes parts. » RENAN, *Lettres intimes*, p. 96.

D. (Avec une intention laudative.) Unique, de valeur supérieure à celle des autres choses de la même espèce. — Ce sens a vieilli : il s'est conservé plus longtemps dans l'adverbe *singulièrement* (au sens du L. *Unice*).

E. (Avec une intention péjorative.) Étrange, choquant, contraire à ce qui devrait être. « Un singulier argument. »

Rad. int. (au sens propre) : Singular.

SITUATION, D. *Lage ;* **C.** *Situation ;* E. *Situation* (au sens **C**, on dit aussi *predicament*) ; I. *Situazione.*

A. L'une des dix catégories d'ARISTOTE, κεῖσθαι, *situm esse ;* par exemple être couché, être assis : « Κεῖσθαι δὲ, οἷον ἀνάκειται, κάθηται. » *Catégories*, IV ; 2ᵃ2-3. — Souvent omise par lui dans les autres énumérations des catégories.

B. Terme employé par quelques philosophes contemporains, notamment par DEWEY, pour désigner, en langage *neutre*, telle phase déterminée de l'expérience, un certain ensemble typique de conditions concrètes qui constitue ou détermine tel état de l'activité.

C. Spécialement, et récemment : relation totale concrète de l'être vivant, tel qu'il est à un moment donné, et de son milieu ; en particulier d'un existant parmi d'autres existants. « Le monde des essences peut être celui du divertissement » (au sens pascalien), « en ce qu'il nous dispense de considérer en face le drame existentiel de notre situation concrète. » F. ALQUIÉ, *La découverte métaphysique de l'homme chez Descartes*, p. 168. Ce sens a été mis en honneur par J.-P. SARTRE : voir Observations ci-dessous.

« *Être en situation* », expression employée pour représenter la position de l'homme total, et non pas seulement de son intelligence, en face d'un problème de jugement ou de conduite qui se pose à lui. Voir le *Supplément.*

Rad. int. : Situ.

SINON. — « Qu'est-ce à dire, sinon...? Que serait-ce, sinon ... ? », etc. Tours de phrase assez usités, soit pour faire entendre qu'on ne saurait trouver

1. A sujet déterminé. S'il est indéterminé (*un homme passa sur la route*) la proposition est particulière.

Sur **Situation, C.** — M. J.-P. SARTRE, dans *L'Être et le Néant*, a très complètement analysé le sens qu'il donnait au mot *situation :* « Ma position au milieu du monde, définie par le rapport d'ustensilité ou d'adversité des réalités qui m'entourent à ma propre facticité, c'est-à-dire la découverte des dangers que je cours dans le monde, des obstacles que je puis y rencontrer, des aides qui peuvent m'être offertes à la lueur d'une néantisation radicale de moi-même et d'une négation radicale et interne de l'en-soi, opérées du point de vue d'une fin librement posée, voilà ce que nous nommons la *situation.* » (p. 633). Il y ajoute les caractères suivants : 1° La *situation* est essentiellement corrélative de l'action du sujet, et n'existe que par la tendance au dépassement du donné vers une fin ; — 2° « La situation, c'est le sujet tout entier ; il n'est rien d'autre que sa situation. » (634) ; — 3° Elle consiste à la fois dans le fait d'*être là* et d'*être par delà ;* — 4° Elle est donc un composé de contrainte et de liberté.

d'autre réponse à une question posée, soit pour présenter une formule nouvelle comme équivalente à ce qui vient d'être dit. « Qu'est-ce que ce rapport déjà spécifié et postérieur au rapport pur, sinon le Nombre ? » HAMELIN, *Essai sur les éléments principaux de la représentation*, ch. I, § 2.

CRITIQUE

Cette manière de mettre en demeure celui à qui l'on parle d'admettre la réponse proposée, ou d'en trouver une meilleure, recouvre souvent une certaine insuffisance du lien logique entre les idées. Cf. *Ad* ignorantiam*, **B.**

SOCIABILITÉ, D. **A.** *Gesellschaftstrieb ;* **B.** *Geselligkeit ;* — E. *Sociability, —ableness ;* — I. *Sociabilità.*

Caractère de l'être ou de l'individu sociable, soit au sens **A**, soit au sens **B.**

Rad. int. : Sociemes.

SOCIABLE, D. *Gesellig ;* — E. *Sociable ;* — I. *Sociabile, Socievole.*

A. Au sens général, capable de vivre en société.

B. En parlant des dispositions individuelles du caractère : qui aime la compagnie des autres individus appartenant à son espèce ou à son groupe social. — Se dit principalement, quand il s'agit des hommes, de celui qui se plaît à la fréquentation de ses semblables, aux relations mondaines ou intellectuelles.

Rad. int. : Sociem.

SOCIAL, D. *Sozial, gesellschaftlich ;* E. *Social ;* I. *Sociale.*

A. Qui appartient à la société, ou qui concerne la société, en tant que telle, c'est-à-dire les phénomènes et les relations qui la constituent. « Il n'est guère de faute ou même d'erreur qui n'ait des conséquences sociales, surtout dans nos sociétés civilisées et démocratiques... où chacun a toujours une fonction non seulement dans la famille, mais encore dans l'État. » FOUILLÉE, *La science sociale contemporaine*, livre V, ch. III. — « Tout ce qui se passe dans un groupe social n'est pas une manifestation de la vie du groupe comme tel, et par conséquent n'est pas social, pas plus que tout ce qui se passe dans un organisme n'est proprement biologique. » FAUCONNET et MAUSS, art. *Sociologie*, *Grande Encyclop.*, vol. XXX, p. 166. Cf. DURKHEIM, *Règles de la méth. sociol.*, ch. I : « Qu'est-ce qu'un fait social ? »

Contrat social, voir *Contrat** et *Quasi-contrat**.

Physique sociale, voir *Sociologie**.

Sur Social. — Le sens **C** me paraît inutile et tendancieux **(L. Brunschvicg).** Je n'en vois ni l'utilité ni même l'existence **(M. Bernès).** — Il n'est pas, sans doute, d'une bonne langue philosophique, mais à coup sûr il existe, et il remonte même au début du XIXe siècle : « Les industriels... attendent patiemment que l'opinion se forme à ce sujet, et qu'une doctrine *vraiment sociale* les appelle au timon des affaires. » SAINT-SIMON, Catéchisme des industriels (*Œuvres*, VIII, 12). Cité par Élie HALÉVY, La doctrine écon. de Saint-Simon, *Revue du mois*, déc. 1907, p. 676, où il fait remarquer que cet emploi du mot « fait déjà pressentir l'apparition du substantif correspondant. » Il cite en outre un texte d'Enfantin où le mot a ce même import. — Cf. plus bas, les observations de Ch. ANDLER sur le sens moral de *socialisme**. **(A. L.)**

Le *fait social* est une abstraction, comme d'ailleurs tout fait scientifique. Ainsi, dans le phénomène de nutrition, le repas est un fait social qui complète les faits biologique, chimique, mécanique, etc. **(F. Mentré.)**

La *question sociale* est le problème : pourquoi le bien-être général n'augmente-t-il pas dans la même mesure que les possibilités matérielles de le satisfaire ? **(O. Karmin.)**

Statique sociale, dynamique sociale : les deux grandes divisions établies par Auguste COMTE dans l'étude des sociétés ; elles correspondent respectivement à la théorie de l'ordre et à celle du progrès. (*Cours de philosophie positive*, 50e leçon : « Considérations préliminaires sur la statique sociale ou théorie générale de l'ordre spontané des sociétés humaines » et 51e leçon : « Lois fondamentales de la dynamique sociale, ou théorie générale du progrès naturel de l'humanité. ») — *Social Statics* est aussi le titre d'un des premiers ouvrages de SPENCER (1848) ; il applique cette expression à l'équilibre des intérêts et des prétentions individuelles dans une société normalement constituée ; la *dynamique sociale* (E. *social dynamics*) est, pour lui, le mouvement par lequel se fait l'adaptation réciproque des individus et de la société.

Sciences sociales (D. *Soziale Wissenschaften*, *Sozialwiss.*, *Gesellschaftswiss.* ; E. *Social sciences* ; I. *Scienze sociali*) ; terme très large, qui s'applique non seulement à la sociologie*, mais à toutes les sciences relatives à la société : l'Économique*, l'Histoire*, la Géographie humaine, le Droit*, la Morale*, la Pédagogie*, etc.

La Science sociale (expression particulièrement usitée dans l'école de LE PLAY) : la science qui a pour objet les phénomènes sociaux.

B. Spécialement (opposé à *politique*) : qui concerne les rapports des *classes* de la société, en tant qu'elles diffèrent par la nature et la quotité de leurs revenus. « Les luttes sociales ; les réformes sociales. »

Question sociale. Primitivement, la question de savoir comment doit être organisée la société. Par suite, problème consistant à résoudre les difficultés économiques et morales que soulèvent l'existence des *classes* sociales et le fait de la misère. « La question sociale se présente principalement de nos jours sous l'aspect d'un problème de richesse matérielle. » P. LEROUX, De l'individualisme et du socialisme, *Œuvres*, tome I, p. 368. Très usuel en ce sens (D. *Soziale Frage* ; E. *Social question* ; I. *Questione sociale*).

Économie sociale, voir *Économie**.

C. En un sens *normatif* : qui est utile au bien de la société (par opp. à antisocial). « Le mot social englobe un concept de finalité et de moralité, en un mot de perfectionnement de la société. » HAUSER, Des divers sens de l'adjectif social, *Revue int. de l'ens.*, 1902, p. 25. — Cf. Observations sur *Socialisme**.

D. Qui vit en société. « C'est à ce point de vue qu'il faut se placer lorsqu'on veut apprécier les faits si étonnants que présente l'histoire des animaux sociaux. » E. PERRIER, *Anatomie et physiologie animales*, p. 202.

Rad. int. : Social.

SOCIALISME, D. *Sozialismus* ; E. *Socialism* ; I. *Socialismo.*

Se dit de toute doctrine suivant laquelle on ne peut compter sur le libre jeu des initiatives et des intérêts individuels, en matière économique, pour assurer un ordre social satisfaisant, et qui juge possible et désirable de substituer à l'organisation dite « libérale » (voir *Libéralisme**, **C**) une organisation concertée, aboutissant à des résultats non seulement plus équitables, mais plus favorables au plein développement de la personne humaine.

« Nous appellerons *socialistes* les doctrines qui, au lieu de décrire uniquement les effets que l'état juridique établi produit dans la répartition, ont décrit encore ceux d'un état juridique futur et préférable, et qui, à la répartition présente des revenus, opposent ainsi un idéal de répartition dont elles se promettent qu'il abolira la misère. » Ch. ANDLER, *Les Origines du socialisme d'État en Allemagne*, p. 8. Cf. *Ibid.*, p. 475, et voir ci-dessous les *Observations* complémentaires de Ch. Andler.

Cf. les articles *Collectivisme**, *Communisme**, et *Solidarité*.

Dans l'ensemble très vaste des doctrines qu'on appelle de ce nom, il y a lieu de distinguer :

1°) a. Le socialisme qui, tout en répudiant la doctrine de la libre concurrence, n'admet pas cependant que les pouvoirs publics exercent une contrainte sur l'individu en matière économique ; il croit que la question sociale peut être résolue par la formation d'associations libres, où les contractants entrent et d'où ils sortent à leur gré. C'est à ce genre de doctrines que le mot, en Angleterre, a d'abord été appliqué (Doctrine économique de Robert OWEN). Il comprend le mutuellisme proudhonien, le collectivisme* (au sens *primitif* de ce mot), le socialisme coopératif ou coopératisme contemporain, enfin le communisme anarchiste. — **b.** Le socialisme qui, pour réaliser et maintenir le nouvel ordre économique, compte sur l'action des pouvoirs publics et notamment de l'État : *Socialisme municipal* (qui peut être considéré comme intermédiaire entre le socialisme d'association et le socialisme d'État, d'autant qu'il comporte une possibilité d'association purement contractuelle entre plusieurs communes) ; *Socialisme d'État*, tel qu'il est défini, par exemple, dans le *Manifeste communiste* de MARX et ENGELS (1848), d'ailleurs à titre de mesure provisoire, mais indispensable pour révolutionner le régime de production :

« Expropriation de la propriété foncière, affectation de la rente foncière aux dépenses de l'État ; ... centralisation du crédit aux mains de l'État ; ... centralisation des industries de transport aux mains de l'État ; multiplication des manufactures nationales, des instruments nationaux de produc-

---

Sur **Socialisme.** — Article remanié et complété d'après les observations d'**Élie Halévy** et de **Ch. Andler.**

Historique. — Le terme paraît avoir été créé d'une manière indépendante par deux écoles différentes, et d'ailleurs en deux sens différents : 1° En France, chez les Saint-Simoniens, parmi lesquels Pierre LEROUX semble bien avoir été le premier à lui donner un sens précis et à en faire le nom d'une doctrine : il entendait par là l'excès opposé à l'individualisme, la théorie qui subordonne entièrement l'individu à la société (*Revue Encyclopédique*, novembre 1833, tome LX, pages 106-114). Voir au *Supplément*, à la fin du présent ouvrage, une note complémentaire sur cette question.

2° En Angleterre, dans l'École de Robert OWEN. Il y devint usuel au cours des discussions de l'*Association of all classes of all nations*, fondée par Owen en 1835 (Th. KIRKUP, art. *Owen*, dans l'*Encycl. Brit.*) — « Il servait alors, nous a écrit **Élie Halévy,** à désigner la tendance extrêmement populaire de Robert Owen, suivant laquelle, par un libre essaimage d'associations coopératives, on pouvait arriver, sans le secours de l'État, en révolte contre l'État, à constituer un nouveau monde économique et moral. Je trouve le mot *Socialist*, sinon *Socialism*, dans un journal révolutionnaire de Londres, à la date du 24 août 1833. Le journal publie une lettre d'un correspondant qui signe *A Socialist.* Il faut donc admettre qu'à cette date le mot était déjà d'un usage suffisamment courant en Angleterre. »

En août 1836, novembre 1837 et avril 1838, Louis Reybaud publia dans la *Revue des Deux Mondes* trois études intitulées *Socialistes modernes* (Les Saint-Simoniens ; Ch. Fourier ; Robert Owen). Ces articles étaient écrits sur un ton de sympathie croissante ; l'auteur opposait à la stérilité de la doctrine jacobine, républicaine (écrasée en 1834 au cloître Saint-Merri et à Lyon) la fécondité de ces doctrines qui soulevaient des problèmes nouveaux, non plus politiques, mais économiques et moraux. Ces articles furent réunis et un volume intitulé *Études sur les réformateurs ou socialistes modernes* (1841). Repris dans l'intervalle par

tion ; ... organisation d'armées industrielles, notamment en vue de l'agriculture. » *Manifeste*, § 53.

Sur la distinction du socialisme d'État démocratique et du socialisme d'État aristocratique, voir aux *Observations*.

Sur la distinction de l'État, pouvoir politique et bureaucratique, et de l'État, chef d'industrie, dans le socialisme d'État, voir VANDERVELDE, *Le Collectivisme et l'Évolution industrielle*, 2e partie, ch. III, § 2.

2°) a. Le socialisme qui admet la possibilité d'établir le régime nouveau par des voies légales, sans violences ni révolution ; on l'appelle quelquefois *socialisme réformiste* ou *évolutionniste ;* — **b.** Le *socialisme révolutionnaire*, pour lequel ce nouveau régime économique ne peut être réalisé que par un coup de force des classes ouvrières, par la transformation violente des pouvoirs publics et des lois existantes.

3°) a. Le *socialisme utopiste*, qui procède par la construction et la description aussi complète que possible de l'état social futur (p. ex. Th. Morus, Saint-Simon, Fourier) ; — **b.** Le *socialisme sans programme*, dit quelquefois *socialisme expérimental*, qui considère comme impossible de prévoir et de définir d'avance l'organisation économique qui résultera de la suppression du régime capitaliste. Telle est la position du marxisme contemporain, du syndicalisme de M. Georges SOREL, du socialisme anarchiste, etc.

Des positions intermédiaires existent, comme il est naturel, entre les extrêmes servant à définir ces diverses catégories.

« *Socialisme de la chaire* », mauvaise traduction de D. *Kathedersozialismus*, nom donné par plaisanterie aux membres du Congrès d'Eisenach (1872), composé surtout d'universitaires et qui publia un manifeste contre l'économie politique libérale. Cette expression, acceptée plus tard par ceux contre qui elle avait été d'abord dirigée, a désigné ensuite les théoriciens allemands

Blanqui (l'économiste), dans un cours professé au Conservatoire des Arts et Métiers, le mot, vers 1840, se trouve être devenu classique. »

Voir au *Supplément* les réserves faites plus tard par **Louis Reybaud.**

Sur les différentes formes du socialisme.

Le socialisme d'État comporte deux formes très distinctes : *a.* Une forme démocratique : Chartisme ; socialisme de Louis Blanc en 1848 ; marxisme d'aujourd'hui. Ce socialisme poursuit une fin politique : la démocratisation intégrale de l'État, afin que l'État, devenu l'émanation directe de la volonté populaire, soit en même temps, par une sorte de nécessité inhérente à son essence, le serviteur des intérêts populaires. — *b.* Une forme aristocratique (Hegel ; Carlyle ; Rodbertus ; le socialisme conservateur d'Adolf Wagner, qui depuis 1878, a inspiré la politique sociale de Bismarck). Le socialisme ainsi conçu a rompu tout lien avec l'individualisme anglo-français du XVIIIe siècle. L'individu n'existe que pour la réalisation de fins idéales et impersonnelles, art, science, religion, dont l'État est l'incarnation. Mais précisément parce que l'individu séparé de l'État est une abstraction, dans son incorporation à l'État, l'individu trouve la réalisation de ses droits véritables. Ce « socialisme d'État » constitue une sorte de paternalisme bureaucratique où l'individu, dans l'aliénation de son libre arbitre, trouve la garantie de son bonheur matériel et moral. **(E. Halévy.)**

Au delà du socialisme aristocratique et du socialisme démocratique, on conçoit un socialisme pur, dégagé de ces survivances politiques, et qui en diffère essentiellement. La démocratie n'est qu'une doctrine négative, la défense de l'individu contre l'oppression collective (de la religion, du gouvernement, du capitalisme).

du socialisme ayant pour organe le *Verein für Sozialpolitik*[1], et dont les doctrines sont, en général, favorables au socialisme d'État.

« *Socialisme associationniste* », expression proposée par MM. GIDE et RIST (*Histoire des doctrines économiques*, p. 266) pour désigner toutes les doctrines suivant lesquelles « l'association libre peut suffire à donner la solution de toutes les questions sociales, pourvu qu'elle soit organisée d'après un plan préconçu, — lequel varie d'ailleurs suivant les systèmes ». (Mais, dans le chapitre qu'ils intitulent ainsi, ils font entrer seulement les doctrines d'Owen, de Fourier et de Louis Blanc, d'autres chapitres étant consacrés à Proudhon et aux doctrines plus récentes présentant ce même caractère.)

Rad. int. : Socialism.

SOCIALITÉ, D. *Sozialität ;* E. *Sociality ;* I. *Socialità.*

A. Ensemble des caractères distinctifs de ce qui est social.

B. Relations sociales. Cf. *Société**-**E.**

1. *Union pour la politique sociale.*

« **SOCIÉTAIRE (régime)** », nom donné par Charles FOURIER, à l'organisation sociale qu'il préconise et qu'on appelle aussi phalanstérienne.

SOCIÉTÉ, D. *Gesellschaft ;* E. *Society ;* I. *Società.* — Voir *Foule**.

A. Au sens le plus large : ensemble d'individus entre lesquels il existe des rapports organisés et des services* réciproques. « Avec M. ESPINAS, on peut remarquer que ces associations (les sociétés animales) tendent généralement, vers un but final qui peut être soit la nutrition dans des conditions meilleures des individus associés, soit l'élevage des jeunes et par conséquent la reproduction, soit les nécessités de la défense commune, soit enfin le simple plaisir qui peut résulter pour des êtres vivants de leur réunion avec des êtres semblables, éprouvant les mêmes besoins, les mêmes désirs, les mêmes émotions. » Ed. PERRIER, *Anatomie et physiologie animales*, ch. V, p. 202-203. A. ESPINAS a nommé ces trois types de sociétés animales : *Sociétés de nutrition*, *Sociétés de reproduction*, *Sociétés de relations* (*Les sociétés animales*, 1877).

B. En un sens plus strict : ensemble

Cette défense, si nécessaire qu'elle soit, ne va qu'à la dissolution des pouvoirs malfaisants ; elle est seulement libératrice et destructive. Les idées de droit, de justice, d'égalité par lesquelles elle s'exprime, laissent les hommes dans un état d'antagonisme, de raidissement et de sécheresse qui n'est évidemment pas un idéal suffisant. Actuellement il est encore nécessaire de lutter pour garantir à tous les travailleurs la rémunération équitable que beaucoup d'entre eux n'obtiennent pas ; c'est pourquoi la majorité des systèmes soi-disant socialistes ont pour seul programme une réalisation de la démocratie à outrance. Mais le vrai socialisme demande tout autre chose : il croit possible d'atteindre un état de spontanéité, de confiance, de joie ; il ne réclame la liberté et l'égalité que pour atteindre à la fraternité. Il considère le travail non comme une valeur marchande qu'il faut faire payer à son juste prix, mais comme la participation volontaire à une œuvre collective, la transformation humaine des *choses*, l'adaptation de l'univers qui constitue toute la civilisation matérielle. Il conçoit le rapport normal de l'ouvrier et de son travail par analogie avec l'attitude de l'artiste et du savant.

Cette idée plus ou moins obscurément sentie explique la mentalité réelle de tous les socialistes sincères ; pour eux, l'adoption de cette doctrine est une sorte de conversion quasi religieuse, l'apparition d'une conception nouvelle de la vie et des rapports sociaux, toute différente des réclamations, même les plus légitimes, portant sur le droit au produit intégral du travail. **(Ch. Andler.)**

d'individus dont les rapports sont consolidés en institutions (voir observations ci-dessous) et même, le plus souvent, garantis par l'existence de sanctions*, soit codifiées, soit diffuses qui font sentir à l'individu l'action et la contrainte de la collectivité. Voir E. DURKHEIM, *Règles de la méth. sociol.*, ch. I : « Qu'est-ce qu'un fait social ? » ; FAUCONNET et MAUSS, art. *Sociologie*, dans la *Grande Encyclopédie*, t. XXX ; et cf. ci-dessus *Social**, **A.**

C. « La société » : le groupe humain (famille, tribu, cité, nation, etc.) conçu comme une réalité distincte. « Si l'idée de société est encore une abstraction, ... c'est surtout en vertu de l'ancien régime philosophique ; car, à vrai dire, c'est à l'individu qu'appartient ce caractère, du moins chez notre espèce. » Aug. COMTE, *Discours sur l'esprit positif*, § 56.

D. Association contractuelle créée par un acte de volonté réfléchie. « Société savante ; société par actions. »

E. (Au sens abstrait.) Lien social ; relations sociales. « Rechercher la société des hommes instruits. » — « Eademque natura, vi rationis, hominem conciliat homini et ad orationis et ad vitae societatem. » CICÉRON, *De officiis*, I, 4. « Après cet instinct général de société, qui se peut appeler *philanthropie* dans l'homme, il y en a de plus particuliers... » LEIBNIZ, *Nouv. Essais*, I, 2, § 4. Ce sens, le plus fréquent en latin, est au contraire le moins usité dans notre langue.

TARDE a employé en ce sens « Socialité ». (*Lois de l'imitation*, ch. III, p. 77.)

CRITIQUE

1. On ne peut, dans un vocabulaire, définir la Société et l'individu (au sens **E**) qu'en fonction l'un de l'autre. Mais ces définitions ne doivent pas préjuger en faveur de l'un de ces deux termes un caractère antérieur et substantiel. « Une société, dit par exemple Auguste COMTE, n'est pas plus décomposable en individus qu'une surface géométrique ne l'est en lignes ou une ligne en points. » *Politique positive*, II, ch. II, p. 181. L'élément ultime de la société est donc « la moindre société » — (c'est-à-dire suivant lui, la famille

Sur **Société**. — La grande différence entre les sociétés animales et les sociétés humaines est que, dans les premières, l'individu est gouverné exclusivement *du dedans*, par les instincts (sauf une faible part d'éducation individuelle, qui dépend elle-même de l'instinct) ; tandis que les sociétés humaines présentent un phénomène nouveau, d'une nature spéciale, qui consiste en ce que certaines manières d'agir sont imposées ou du moins proposées *du dehors* à l'individu et se surajoutent à sa nature propre ; tel est le caractère des « institutions » (au sens large du mot), que rend possible l'existence du langage, et dont le langage est lui-même un exemple. Elles prennent corps dans les individus successifs sans que cette succession en détruise la continuité ; leur présence est le caractère distinctif des sociétés humaines, et l'objet propre de la sociologie. **(E. Durkheim.)**

On pourrait préciser de la manière suivante la nature des restrictions que le sens **B** (sociétés humaines) apporte au sens **A** :

En partant d'objets plus simples, qui en sont les composants, les individus, une société peut se définir l'ensemble des relations *réciproques* de ces individus c'est-à-dire le *tout réel* dont ils sont les parties.

La société n'étant d'ailleurs saisissable comme telle que si elle acquiert une durée par ce qui, dans ces relations, se fixe et s'organise, on peut dire que le noyau de l'idée consiste dans une organisation plus ou moins complexe et plus ou moins stable de ces rapports.

Mais cette organisation, en se fixant, engendre des formes juridiques qui en sont comme le signe visible, et que l'on peut, pour les commodités (parfois un

« quelquefois réduite à son couple fondamental » ; mais cette partie de la doctrine est considérée comme douteuse par les sociologues contemporains).

2. Quelques philosophes ont pris pour définition essentielle de la société humaine la dernière des trois formes de liaison distinguées ci-dessus par ESPINAS et PERRIER. Elle repose surtout, selon GIDDINGS, sur la conscience qu'a l'individu de se trouver en relation avec des êtres de même espèce que lui et sur le sentiment particulier de satisfaction qu'il tire de cette ressemblance (*Elements of sociology*, livre I, ch. I, et dans toute la suite de l'ouvrage). — TARDE avait déjà défini la société, d'une façon voisine : « Une collection d'êtres, en tant qu'ils sont en train de s'imiter entre eux, ou en tant que, sans s'imiter actuellement, ils se ressemblent et que leurs traits communs sont des copies anciennes d'un même modèle. » *Lois de l'imitation*, ch. III : « Qu'est-ce qu'une Société ? », p. 75. (Cf. p. 82.) Il oppose cette définition, d'une part, à celle que nous avons employée ci-dessus au § **A** et qu'il juge trop large, la solidarité physiologique ou économique ne suffisant pas, à son avis, à mériter au groupe qui l'exerce le nom de Société ; — de l'autre à la définition juridique « qui donnerait à un individu quelconque pour associés tous ceux et ceux-là seulement qui ont sur lui des droits établis par la loi, la coutume, ou les convenances admises, ou sur lesquels il a des droits analogues, avec ou sans réciprocité ». Cette seconde formule, bien qu'il l'estime préférable à la première, lui paraît « resserrer trop le groupe social, de même que la précédente l'élargit outre mesure ». *Ibid.*, 66-67.

Mais il semble que le caractère indiqué par GIDDINGS et TARDE définisse seulement une forme de société, ou plutôt un aspect de la société, celui qu'on appellerait plus spécialement *communion* ou *communauté**. Le fait sur lequel ils appellent l'attention est, sans doute, d'une haute importance sociale et morale. Mais il ne semble pas qu'il soit possible d'y restreindre le mot société, qui comprend aussi (et qui paraît même comprendre exclusivement, dans certaines sociétés animales) la solidarité par division du travail, différenciation* et interdépendance*.

Rad. int. : **A. B. C.** Soci ; **D. E.** Socies.

« SOCIOCENTRISME. » (DURKHEIM et MAUSS, Classif. primitives, *Année sociologique*, VI, 1901-1902.) État mental qui consiste à considérer la Société

peu trompeuses) d'une méthode objective d'étude, substituer à l'idée même de société.

Enfin les rapports réciproques des individus entre eux dans la société, ou des individus au tout social sont qualitativement et quantitativement innombrables, et pour les classer on peut les enfermer entre les deux cas extrêmes de l'*opposition* et de l'*harmonie*. — Les rapports engendrés par les oppositions sont plus vivement ressentis (dans le détail, tout au moins) et, dans l'organisation formelle ou juridique des sociétés prennent la première place ; les rapports harmoniques ne sont pas moins essentiels ; leur rôle *général* n'est pas moindre, leur valeur idéale peut paraître plus grande ; mais dans le détail, ils restent plus subjectifs, sont plutôt sentis que formellement et objectivement organisés et sanctionnés.

En conséquence une sociologie essentiellement *chosiste* cherchera logiquement le centre du concept de société dans une organisation juridique destinée principalement à faire sentir à l'individu l'action et la contrainte de la collectivité ; la limitation **B** du sens général est la suite d'une méthode appliquée à la constitution de la sociologie : elle varie dans sa rigueur avec la nécessité attribuée à la méthode dont elle dérive. **(M. Bernès.)**

dont on fait partie comme le centre du monde, et à tout y rapporter. « On a bien souvent dit que l'homme a commencé à se représenter les choses en les rapportant à lui-même. Ce qui précède permet de mieux préciser en quoi consiste cet anthropocentrisme, qu'on appellerait mieux du sociocentrisme. » *Ibid.*, p. 70.

SOCIOCRATIE, D. *Soziokratie ;* E. *Sociocraty ;* I. *Sociocrazia.*

Terme créé par Auguste Comte pour désigner la forme de gouvernement où le pouvoir appartient à la Société considérée comme un tout organique. « L'essor normal de la Sociocratie dispensera spontanément d'un fréquent recours à ces moyens exceptionnels, destinés surtout à la transition finale. » *Polit. positive*, IV, ch. IV, p. 336. (Il s'agit des corrections apportées artificiellement à la distribution naturelle des biens, par des souscriptions ou au contraire par des confiscations.)

Rad. int. : Sociokratism.

SOCIOLATRIE, D. *Soziolatrie ;* E. *Sociolatry ;* I. *Sociolatria.*

Terme créé par Auguste Comte pour désigner le culte de la Société, représentée par toutes les formes hiérarchisées du lien social. « La sociolatrie institue ainsi pour chaque cœur une progression naturelle, où les effusions individuelles préparent dignement les célébrations collectives. » *Catéchisme positiviste*, 6e entretien. (Ed. Pécaut, p. 205.)

On trouve dans le même alinéa le mot *sociolatrique.*

Rad. int. : Sociolatri.

SOCIOLOGIE, D. *Soziologie ;* E. *Sociology ;* I. *Sociologia.*

Terme créé par Auguste Comte pour désigner ce qu'il appelait d'abord la *physique sociale*, c'est-à-dire l'étude des phénomènes sociaux, considérés comme formant un règne d'effets naturels soumis à des lois, de même que les phénomènes physiques et biologiques. « Je crois devoir hasarder dès à présent ce terme nouveau, exactement équivalent à mon expression déjà introduite de *physique sociale*, afin de pouvoir désigner par un nom unique cette partie complémentaire de la philosophie naturelle qui se rapporte à l'étude positive de l'ensemble des lois fondamentales propres aux phénomènes sociaux. » *Cours de philos. positive*, 47e leçon (1839). Elle comprend la *statique sociale* ou théorie de l'ordre, et la *dynamique sociale* ou théorie du progrès.

Sur les raisons qu'a eues Comte de substituer ce mot à *physique sociale*, voir leçon 46, au début, où il se plaint de l'abus fait de cette dernière expression par divers écrivains « et notamment par un savant belge qui l'a adopté comme titre d'un ouvrage... de simple statistique ». (Il s'agit de Quételet.)

CRITIQUE

Malgré l'abus contemporain des termes *sociologie* et *sociologique*, souvent appliqués à ce qui touche d'une manière quelconque aux rapports des hommes entre eux, il faut remarquer que le sens propre de ces mots implique l'affirmation que les sociétés sont une réalité *sui generis*, dont la nature et les lois ne se ramènent pas à celles qui font l'objet de la psychologie ou de la biologie ; « que les phénomènes sociaux constituent un groupe à part... qu'ils sont donnés à l'observation et soumis à des lois ». A. Espinas, Être ou ne pas être, ou du postulat de la sociologie, *Revue philos.*, mai 1901, p. 451.

Cf. Mauss et Fauconnet, art. *Sociologie* dans la *Grande Encyclopédie*, t. XXX.

Rad. int. : Sociologi.

SOCIOLOGISME, D. *Soziologismus ;* E. *Sociologism ;* I. *Sociologismo.* — (Formé sur le modèle de *psychologisme**.)

Doctrine d'après laquelle l'explication des principaux problèmes philosophiques et des faits essentiels de l'histoire des religions dépend de la sociologie. « ... Le psychologisme et le sociologisme, qui ramènent les phénomènes religieux aux manifestations naturelles de l'activité psychique ou sociale. » E. Boutroux, *Science et religion*, p. 342. (Il les oppose aux doctrines spiritualistes, notamment à la « philosophie de l'action » et à la doctrine de « l'expérience religieuse ».)

Rad. int. : Sociologism.

« SOCIUS », terme latin employé par divers écrivains, surtout de langue anglaise, notamment J. M. Baldwin, pour désigner un individu, au point de vue mental, en tant que membre d'une Société, c'est-à-dire en tant qu'il a conscience d'être en relation avec d'autres *moi* semblables au sien. Il dit aussi en ce sens *social self* (moi social) et soutient que tel est le vrai moi concret, tandis que le moi considéré à part de ses relations sociales n'est qu'une abstraction. Voir *Social and ethical interpretations in mental development*, ch. I et l'article *Socius* dans le *Dict. of psychol. and philos.*

SOI ou **SOI-MÊME,** D. *Sich (sich selbst) ;* E. *Himself, herself, itself ;* I. *Se (Se stesso).*

Pronom réfléchi de la 3e personne, auquel le langage philosophique donne certaines acceptions spéciales. Il entre dans plusieurs expressions traditionnelles : *en soi, par soi, pour soi*, qu'on trouvera plus haut à leur rang alphabétique. En outre :

A. Renouvier fait de l'opposition du *soi* et du *non-soi* la thèse et l'antithèse de la catégorie de personnalité, dont la synthèse est la conscience ou la personne. Tandis que le *Moi** est conçu le plus souvent comme une idée qui se suffit, à la manière cartésienne, « le *Soi* et le *Non-Soi* ne sont donnés que par leur rapport et dans leur synthèse. » *Logique générale*, ch. XL (3e éd., I, 78). Cf. *Psych. rationnelle*, Formulaire, A, § 9.

B. Quelques auteurs contemporains (H. Brémond, Léon Daudet et d'autres) ont adopté les expressions *moi* et *soi* pour traduire l'opposition de *Ich* et de *Es* chez Freud, *Das Ich und das Es* (1923).

C. Chez M. Le Senne : le moi en tant qu'idéal moral. Les « morales du soi » s'opposent, pour lui, aux morales de l'intérêt, du sentiment, etc., et proposent pour but de l'action morale « un moi à réaliser, un *soi*... On entre ainsi dans les morales de la réalisation de soi ». *Traité de morale générale*, 2e partie, ch. III, p. 470. Sur la discussion des « morales du soi », voir même chapitre, 478-483.

CRITIQUE

L'adage moral « être soi-même » est très équivoque, par suite du sens empirique et du sens normatif de *soi-même*. Il s'entend, tantôt comme un conseil de naturel et de sincérité, et s'oppose alors au bovarysme*, ou au cabotinage ; — tantôt comme un conseil d'indépendance morale, et s'oppose au conformisme irréfléchi qui se laisse suggestionner sans critique par les opinions ou les exemples de son milieu.

Mais il n'est pas rare qu'il soit invoqué aussi pour justifier l'acceptation de ses travers, de ses défauts ou de ses vices, et pour revendiquer le droit de les faire supporter aux autres. C'est en ce sens que le *Manuel d'Épictète* recommande, au contraire, de « se garder de soi-même comme d'un ennemi » (ὡς ἐχθρὸν ἑαυτὸν παραφυλάσσειν, XLVIII). — Voir *personne**.

« SOLIDARISME » (néol.), doctrine qui fait de la solidarité, aux sens **D** et **E,** le principe de la morale, de la politique et de la science économique, considérées comme normatives. Voir C. Bouglé, *Le solidarisme*, 1907, et *Solidarité**, Critique, 2.

SOLIDARITÉ, D. *Solidarität ;* E. *Solidarity ;* I. *Solidarietà.*

A. Primitivement, terme juridique : « Il y a solidarité de la part des débi-

teurs lorsqu'ils sont obligés à une même chose, de manière que chacun puisse être contraint pour la totalité, et que le paiement fait par un seul libère les autres envers le créancier. » *Code civil*, liv. III, titre III, art. 1200. « Étymologiquement, le mot est une déformation du mot *solidum* qui, chez les jurisconsultes romains, servait à désigner l'obligation qui pesait sur les débiteurs lorsque chacun d'eux était tenu pour le tout *(in solidum)*. Il semble que ce mot aurait dû évoluer en celui de *solidité* et c'est, en effet, celui qu'emploient les jurisconsultes français de l'ancien régime, Pothier notamment. » GIDE et RIST, *Histoire des doctr. économiques*, liv. V, ch. III, p. 671. Dans le code même, ce mot a d'abord été étendu de la solidarité des débiteurs à celle des créanciers (art. 1197), puis à celle de diverses autres catégories de personnes.

Ce sens juridique reste toujours le sens fondamental :

« L'état primitif était l'âge de la solidarité. Le crime même n'y était pas considéré comme individuel ; la substitution de l'innocent au coupable paraissait toute naturelle : la faute se transmettait et devenait héréditaire. » RENAN, *L'Avenir de la Science*, p. 307. Cf. GLOTZ, *La solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce* (1904).

B. Dépendance réciproque ; caractère des êtres ou des choses liés de telle sorte que ce qui arrive à l'un d'eux retentisse sur l'autre ou sur les autres. Terme de sens extrêmement large et très employé, surtout depuis Auguste COMTE. « Lorsque cette solidarité spontanée de la science et de l'art aura été organisée... » A. COMTE, *Discours sur l'Esprit positif*, § 22. « La fatale solidarité de la morale et de la théologie... » *Ibid.*, § 50. « Il existe dans les manifestations des corps vivants une solidarité de phénomènes toute spéciale sur laquelle nous devons appeler l'attention de l'expérimentateur. » Cl. BERNARD, *Introd. à l'étude de la médecine expérim.*, 2e partie, ch. III.

Sur **Solidarité.** — Il me semble que le mot *solidarité* ne peut pas désigner un devoir, mais seulement le fondement d'un devoir. La solidarité ne peut être, en bon français, qu'un fait. **(J. Lachelier.)**

Le passage du fait au droit est absolument injustifié : car il faut donner à la solidarité une direction (une fin) ou un contenu idéal qui ne peut dériver du fait. La solidarité régit aussi bien les associations de brigands que les associations d'honnêtes gens, sinon plus. Elle est une loi, comme l'habitude, ou l'imitation : pas plus qu'elles, elle ne peut servir de principe à la morale. **(F. Mentré.)**

1° La solidarité est une donnée, un fait, ou un concept, comme par exemple, l'individualité ; et si l'on parle de devoirs de solidarité, il ne s'ensuit pas que la solidarité soit un devoir par elle-même ; mais parce que la solidarité est spécialement considérée comme un fait humain, elle prend une valeur pratique et, comme l'individualité, comporte des devoirs ; devoirs, si ce fait est essentiel, de ne pas agir contre son existence ; et devoirs de la *faire aussi parfaite* que possible, d'en accroître la valeur. Devoir *de* solidarité signifie donc devoir *relatif* à la solidarité.

2° Le fait de solidarité, ou d'inséparabilité de la partie au tout, et, par suite, aux autres parties du même tout, donc de leur dépendance réciproque, est, dans le rapport de l'individu à la société et aux autres membres de la même société, plus clairement et plus facilement saisissable au point de vue juridique, c'est-à-dire dans la *forme* organisée du groupement social ; et ainsi l'idée de solidarité parvient surtout à la conscience distincte dans la notion de solidarité juridique, engendrant certaines responsabilités définies, individuelles ou collectives (sens **A**).

3° L'idée se généralise sous le double aspect des rapports de communauté et de complémentarité ; empruntée aux rapports humains, mais exprimée objecti-

C. En un sens unilatéral : « Sur le cadran d'une montre, l'aiguille des minutes entraîne ou *conduit* l'aiguille des heures sans que celle-ci conduise l'aiguille des minutes. En d'autres termes, le mouvement de l'aiguille des heures est *solidaire* de celui de l'aiguille des minutes, tandis que le mouvement de l'aiguille des minutes est indépendant de celui de l'aiguille des heures. » COURNOT, *Traité*, livre I, ch. VI, § 51.

Cet emploi du mot s'accorde mal avec l'étymologie. Il est cependant très usuel pour désigner la dépendance qui existe entre les générations successives dans une même société, — autrement dit pour représenter l'idée d'Auguste COMTE, d'après laquelle « dans chaque phénomène social, surtout moderne, les prédécesseurs participent plus que les contemporains ». *Polit. positive*, Disc. prélim., I, 364. Mais lui-même désigne plutôt cette dépendance sous le nom de *continuité*, et réserve celui de solidarité à la dépendance qui résulte d'actions réciproques : « Cette continuité nécessaire manifeste mieux que la simple solidarité combien la vie collective est seule réelle, la vie individuelle ne pouvant exister que par abstraction. » *Polit. positive*, Disc. prélim., I, 364. « Le vrai sentiment social, d'abord de solidarité, et puis surtout de continuité... » *Ibid.*, 365. « Une telle continuité successive caractérise davantage la vraie religion que la solidarité actuelle. » *Ibid.*, III, ch. I, p. 71. (Il en tire cette conclusion, quelques lignes plus loin, que « chaque génération doit rendre gratuitement à la suivante ce qu'elle-même reçut gratuitement de la précédente » ; d'où les sens suivants.)

Devoir de solidarité, et par abréviation, *solidarité-devoir*, ou même *solidarité*, sans plus :

D. (Correspondant à la solidarité au sens **B.**) Devoir moral d'assistance entre les membres d'une même société, en tant qu'ils se considèrent comme formant un seul tout. « J'ai le premier emprunté aux légistes le terme de *Solidarité* pour l'introduire dans la Philosophie, c'est-à-dire suivant moi dans la Religion : j'ai voulu remplacer la Charité du Christianisme par la Solidarité humaine, et j'ai donné de cela mes raisons dans un gros livre. » P. LEROUX, *La Grève de Samarez*, t. I, p. 254. Il s'agit de son livre *De l'Humanité* (1840). Il y distingue d'ailleurs la solidarité au sens **B**, et la solidarité comme devoir. Cf. P.-F. THOMAS, *Pierre Leroux*, 2e partie, ch. III.

E. (Correspondant à la solidarité au sens **C.**) Devoir moral qui est censé résulter de ce fait que les générations présentes ont une dette à l'égard du passé. Ce sens a été particulièrement

vement au moyen et à l'occasion des *actes* humains, elle est, par métaphore, appliquée à certains rapports réversibles dans les choses extérieures (sens **B**) ou même à des rapports unilatéraux dans le temps (sens **C**). — Mais ce ne sont là que des transferts par analogie imparfaite, car les idées de communauté et de complémentarité n'ont par elles-mêmes de sens que si on les applique à des rapports d'*êtres conscients* (rapports directs ou indirects, c'est-à-dire vus à travers les *actes* de ces êtres).

Il convient donc de considérer la notion de solidarité comme définie par une triple condition ; elle désigne : 1° des rapports donnés ou conçus (non des rapports idéaux) ; 2° des rapports réciproques (rapports de partie à tout, de tout à partie, de partie à partie dans un même tout) ; 3° des rapports inséparables d'un sens et d'une valeur, donc des rapports de conscience ou de faits de conscience ; et elle est ainsi un fait spécialement humain, qui peut servir de matière à une appréciation morale, et pose la question de la plus parfaite solidarité (solidarité idéale, et devoirs de solidarité). **(M. Bernès.)**

développé dans L. Bourgeois, *La solidarité* (1897). « Solidarité-fait, solidarité-devoir, ne confondons jamais l'une et l'autre ; ce sont des contraires. Mais il était indispensable de constater la première pour apercevoir la nécessité morale de la seconde. » L. Bourgeois, *Philosophie de la solidarité*, p. 13.

CRITIQUE

1. Dans la foule des acceptions où est pris ce mot, même au sens **A**, E. Durkheim a distingué : 1° la solidarité *mécanique* ou par similitude, par exemple la réaction commune des honnêtes gens contre une action criminelle ; 2° la solidarité *organique*, c'est-à-dire celle qui est due à la division du travail, soit biologique, soit social, par exemple la solidarité du laboureur et du forgeron, des parents et des enfants. — La distinction est importante, mais le terme *mécanique*, appliqué à la première, risque d'éveiller des associations d'idées mal appropriées à ce qu'elle représente (surtout étant donnée la nuance péjorative que ce mot tend à prendre depuis quelques années dans la langue philosophique). Il s'explique par la comparaison d'un corps solide dont toutes les parties se meuvent ensemble et parallèlement ; mais, d'une part, dans l'ordre matériel, il arrive souvent que les parties d'un corps mû par un choc décrivent des mouvements divers (rotations et translations) ; et de l'autre, la solidarité de ressemblance entre les membres d'une même société (par exemple la haine commune du crime) n'est pas seulement un effet, mais un idéal et une fin, ce qui s'oppose à l'acception usuelle du mot *mécanique*. Il vaudrait donc mieux dire solidarité de ressemblance, de similitude, ou d'un seul mot *communauté**.

2. Nous avons noté plus haut l'opposition entre le devoir de solidarité, au sens **D**, et la charité, conçue comme un devoir unilatéral du riche à l'égard du pauvre. Mais la solidarité a été opposée également à la justice, considérée comme trop étroite : « En face de la notion de justice se dresse aujourd'hui une notion rivale qui tend à se la subordonner ou même à la remplacer, la notion de *solidarité*. Aucun terme n'est plus populaire : c'est en s'affirmant solidaires les uns des autres que les ouvriers s'imposent des sacrifices parfois très douloureux ; et nos hommes politiques présentent volontiers la solidarité comme la forme par excellence de la moralité moderne, comme la vertu rationnelle et laïque que le progrès doit substituer aux vertus périmées de l'époque théologique et métaphysique. Le « solidarisme » est même devenu une doctrine complète de morale chez des économistes, des juristes ou des philosophes désireux d'échapper à la fois aux étroitesses de l'individualisme traditionnel et aux prétentions révolutionnaires du collectivisme contemporain. » B. Jacob, *Devoirs*, ch. IX : *Justice et Solidarité*, p. 211. — On trouvera dans ce chapitre une critique très serrée de cette thèse et particulièrement du sophisme par lequel on conclut de l'*existence* d'une solidarité aux sens **B** et **C** (solidarité qui s'exerce dans le bien comme dans le mal), au caractère *obligatoire* de la solidarité, prise dans les sens **D** ou **E**.

Rad. int. : Solidares.

SOLIPSISME, D. *Solipsismus ;* E. *Solipsism ;* I. *Solipsismo.*

Doctrine présentée comme une conséquence logique résultant du caractère idéal (idéel) de la connaissance ; elle consisterait à soutenir que le *moi* individuel dont on a conscience, avec ses modifications subjectives, est toute la réalité, et que les autres *moi* dont on a la représentation n'ont pas plus d'existence indépendante que les personnages des rêves ; — ou du moins à admettre qu'il est impossible de démontrer le contraire.

CRITIQUE

Cette doctrine est fréquemment citée (sous le nom d'*égoïsme**) par les écrivains du XVIIIe siècle, notamment par

Wolff. Mais on n'en connaît qu'un seul représentant, le médecin Claude Brunet ; encore faut-il faire quelques réserves sur l'interprétation de la doctrine exposée par lui dans son *Journal de médecine* (1686), qui paraît avoir été l'origine de tout ce qu'on a dit plus tard sur cette théorie. — « Un quart de siècle avant Berkeley, un siècle avant les philosophes idéalistes allemands, Brunet, tout en enseignant les principes de l'idéalisme moderne avec une netteté parfaite, se rapproche en même temps du *solipsisme*. Car notre auteur, basant tout sur le moi, paraît n'avoir pas encore suffisamment reconnu la différence entre le moi personnel empirique et le moi transcendental ; et c'est précisément là, faut-il croire, ce qui l'a conduit au solipsisme. » L. Robinson, Un solipsiste au XVIIe siècle, *Année philos.*, XX (1913), p. 20.

Kant s'est servi de ce mot, mais pour désigner l'amour de soi *(die Selbstsucht)*, dont l'égoïsme, au sens ordinaire du mot, et l'arrogance ou la suffisance sont les deux principales espèces. *Krit. der prakt. Vern.*, 3e section, § 3.

Rad. int. : Solipsism.

SOMA, G. σῶμα, corps. — Ce terme est assez souvent employé tel quel dans la langue philosophique ou biologique pour désigner soit **(A)** le corps par opposition à l'esprit ou même au principe vital ; — soit **(B)** dans la théorie de Weismann, le corps individuel par opposition au *Plasma* germinatif*.

SOMATION (de *Soma*, ci-dessus). Employé par plusieurs biologistes pour désigner les modifications qui n'atteignent que le *soma*, en les opposant aux transformations proprement dites et aux mutations. On les appelle aussi « variations phénotypiques », par opposition aux « variations génotypiques ». — Voir M. Caullery, *L'évolution en biologie*, C. R. de la Première Semaine de Synthèse (Renaissance du Livre, 1929), p. 25-26.

Somme logique, voir *Addition**.

SOMATIQUE, D. *Somatisch ;* E. *Somatic ;* I. *Somatico.* — Voir *Soma**, Supplément.

Qui concerne le corps, par opposition à l'esprit, aux phénomènes psychiques. « Phénomène purement somatique. » — « Explication somatique. »

Rad. int. : Korpal.

SOMNAMBULISME, D. *Somnambulismus, Schlafwandeln ;* E. *Somnambulism, Sleep walking ;* I. *Sonnambulismo.*

A. Somnambulisme *naturel* ou *spontané :* état pathologique analogue au sommeil, se produisant en général au cours du sommeil normal et pendant lequel le sujet se lève, agit, marche, écrit, parle, dans une sorte de rêve actif et non pas seulement représentatif.

B. Somnambulisme *artificiel* ou *provoqué :* l'une des formes de l'état d'hypnose, celle dans laquelle il est possible d'entrer en relations avec le sujet par la parole, et dans laquelle il peut présenter, pour un observateur non prévenu, l'aspect d'une personne normale et bien éveillée. Voir Pierre Janet, *L'automatisme psychologique*, ch. I, § 3, p. 30-36.

« On constate régulièrement dans la pensée des individus qui, pour une rai-

---

Sur **Solipsisme.** — M. **Joseph Mourad** nous communique la définition qu'en donne F. C. S. Schiller : « ... the doctrine that all existence is experience and that there is only one experient. The Solipsist thinks that he is the one[1]. » *Humanism*, 2e éd., p. 252. Cf. Bradley, *Appearance and Reality*, chap. XXI.

1. « La doctrine que toute existence est expérience, et qu'il n'y a qu'un seul sujet de cette expérience. Le Solipsiste croit être ce sujet unique. »

son ou pour une autre, ont eu des périodes de somnambulisme, trois caractères ou trois lois de la mémoire qui leur sont particuliers : 1° Oubli complet pendant l'état de veille normale de tout ce qui s'est passé pendant le somnambulisme ; 2° Souvenir complet pendant un somnambulisme nouveau de tout ce qui s'est passé pendant les somnambulismes précédents ; 3° Souvenir complet pendant le somnambulisme de tout ce qui s'est passé pendant la veille. La troisième loi présente peut-être plus d'exceptions et d'irrégularités que les deux autres... Mais les deux premières, malgré la diversité que présentent toujours des phénomènes aussi complexes, sont si générales et si importantes qu'elles peuvent être considérées comme le signe caractéristique de l'état somnambulique. » *Ibid.*, ch. II, § 2, p. 73 ; cf. p. 77.

Rad. int. : Somnambulism.

SOPHISME, G. σόφισμα (primitivement trait d'habileté, tour d'adresse ; invention ingénieuse ; plus tard, au sens moderne) ; L. *Fallacia** ; — D. *Sophisma, Trugschluss* ; E. *Sophism, fallacy* ; I. *Sofisma, Fallacia.*

A. Argument valide en apparence, mais en réalité non concluant, qu'on avance pour faire illusion aux autres, ou dont on se paie soi-même sous l'influence de l'amour-propre, de l'intérêt ou de la passion. — Cf. *Paralogisme**.

B. Argument qui, partant de prémisses vraies, ou jugées telles, aboutit à une conclusion inadmissible, et qui ne peut tromper personne, mais qui semble conforme aux règles formelles du raisonnement, et qu'on ne sait comment réfuter. Par exemple l'*argumentum ruentis acervi.* Voir ci-dessous, *Sorite**, **A.**

CRITIQUE

Le second sens a été nettement distingué du premier par C. S. Peirce, dans le *Diction. of philos.* de Baldwin, sub v°. Il est moins fréquent que le premier. Cependant, les expressions telles que : le sophisme de la Flèche, le sophisme du Tas de blé, etc., en montrent bien l'existence. Ils ne visent pas à faire croire une proposition fausse, mais seulement à créer un embarras logique ou une antinomie. Dans l'emploi des mots *sophisme*, ou *sophistique*, pris en ce sens, il y a souvent l'idée que de pareils raisonnements sont un *abus de droit*, réellement conforme aux

Sur **Sophisme.** — Sénèque (*Lettre*, III, § 1) traduit σόφισμα par *cavillatio.* **(C. C. J. Webb.)** Il l'entend donc surtout au sens **B.**

Il est très légitime de distinguer le sophisme entièrement vain et celui qui, étant tout à fait valable comme raisonnement, et aboutissant cependant à une conclusion absurde, révèle une contradiction inhérente à la nature des choses, ou tout au moins à une certaine manière de les concevoir. Par exemple, les arguments de Zénon d'Élée et des Mégariques contre le mouvement. Mais sont-ce vraiment là des sophismes ? Peut-on dire que l'argumentation de Kant, dans les antinomies, soit sophistique ? **(J. Lachelier.)**

— Je pense qu'il faut distinguer, et qu'une argumentation de ce genre sera ou ne sera pas appelée sophistique selon l'attitude d'esprit qu'elle exprimera. S'il s'agit de mettre dans l'embarras un contradicteur, de lui tendre une sorte de piège, l'argument pourra être appelé justement un sophisme. Si l'on en explicite les présuppositions (prémisses données ou règles logiques appliquées) et qu'on déclare ouvertement vouloir montrer la fausseté de l'une d'entre elles, comme le fait Kant dans les antinomies, l'argument sera, dans le langage philosophique moderne, une réduction à l'absurde, et non un sophisme. Mais on comprend très bien, étant donné le sens primitif de σόφισμα, que les Grecs aient appliqué le mot dans l'un et l'autre cas. **(A. L.)**

règles logiques, mais dont le résultat montre que celles-ci n'ont pas un champ d'application illimité.

Rad. int. : Sofism.

SOPHISTE, G. σοφιστής ; — D. *Sophist* ; E. *Sophist* ; I. *Sofista.*

Primitivement, homme habile ou savant en quelque matière ; synonyme de σοφός, qui, lui-même, désigne tout d'abord l'habileté mécanique (Bailly, sub v°). Appliqué par Glaucon au Démiurge dont lui parle Socrate : « Πάνυ θαυμαστὸν σοφιστὴν λέγεις. » Platon, *République*, X, 596 C.

A. Sans intention péjorative : celui qui fait profession d'enseigner la sagesse et l'habileté (σοφία). Protagoras dit (Platon, *Protag.*, VIII, 316 B et suiv.) que la sophistique, c'est-à-dire l'art de rendre les hommes supérieurs à ce qu'ils étaient, de former des hommes supérieurs (βελτίους) est chose ancienne, mais que personne avant lui n'a osé s'en vanter ouvertement. Quant à moi, ajoute-t-il, ayant constaté que cette dissimulation a moins d'avantages que d'inconvénients, « ὁμολογῶ τε σοφιστὴς εἶναι καὶ παιδεύειν ἀνθρώπους ». (317 B.)

B. A partir de l'époque de Platon et surtout d'Aristote, en un sens nettement défavorable : celui qui use habituellement de sophismes*. P. ex. Platon, *Banquet*, 203 D ; *Politique*, 303 D, où ce mot est rapproché de γόης, de φαρμακεύς, etc.

Rad. int. : Sofist.

1. SOPHISTIQUE, adj. D. *Sophistisch* ; E. *Sophistical* ; I. *Sofistico.*

Qui présente le caractère d'un *sophisme**, surtout au sens **A** de ce mot.

2. SOPHISTIQUE, subst. D. *Sophistik* ; E. *Sophistics* ; I. *Sofistica.*

A. Ensemble des doctrines, ou plus exactement attitude intellectuelle commune des principaux sophistes grecs (Protagoras, Gorgias, Prodicus, Hippias, etc.).

B. (Nom commun.) Se dit d'une philosophie de raisonnement verbal, sans solidité et sans sérieux.

Rad. int. : Sofistik.

SORITE, du G. σωρείτης (λόγος), c'est-à-dire : **A,** l'argument relatif au tas, σωρός ; ou **B,** l'argument constitué par une accumulation de prémisses.

Sur **Sophiste** et **Sophistique.** — Le sophiste est celui qui fait profession d'habileté ou de science : entre σοφός et σοφιστής, il y a σοφίζομαι. C'est celui qui est capable de faire une *leçon*, une *conférence* sur n'importe quoi : par exemple celui qui a fait une leçon, devant Annibal, sur l'art militaire. Il y en avait beaucoup dans le monde grec, et le métier n'avait rien de déshonorant. J'ai vu une stèle de l'époque romaine au milieu de laquelle figurait en grands caractères, comme le principal titre, sans doute, de celui en l'honneur duquel elle avait été dressée, le mot σοφιστής. **(J. Lachelier.)**

Nous avons fait un article séparé de *sophistique*-2 sur l'observation de **M. L. Robin** qui ajoute la remarque suivante : « C'est surtout la conception commune à tous ces hommes d'une culture purement formelle et orientée vers la pratique, principalement par rapport à l'art de discuter et de parler, et en vue de l'autorité politique. Il y a d'ailleurs lieu, je crois, de distinguer entre les sophistes du V[e] siècle, auxquels convient assez bien la caractéristique précédente, et les éristiques de l'École de Mégare, et de celles d'Élis et d'Érétrie, que Platon a probablement en vue dans le *Sophiste* (la question pourrait se poser aussi pour l'*Euthydème*) et Aristote dans la *Réfutation des arguments sophistiques, περὶ σοφιστικῶν ἐλέγχων.* Ce sont eux qui paraissent être (au IV[e] siècle) les auteurs des sophismes connus tels que celui du tas, σωρός, ou du chauve, ou du voilé, ou du menteur, etc. — Cf. Zeller, *Phil. des Grecs*, trad. fr., III, 245, 2, 3, et 258, 6. »

(Ce terme ne se trouve pas chez ARISTOTE.) Quelquefois écrit σωρίτης. — D. *Sorites ;* E. *Sorite ;* I. *Sorite.*

A. « Ratio ruentis acervi » (HORACE, *Épîtres*, II, 1) : raisonnement qui consiste à demander si un tas de blé reste encore un tas quand on en enlève un grain ; puis, ayant fait convenir l'interlocuteur que le tas reste encore un tas, on part d'un nombre de grains élevé, qui est incontestablement un tas, pour descendre par une gradation continue à un seul grain qui n'est pas un tas, et qui, pourtant, en est un, en vertu de la majeure accordée. — Horace fait allusion, dans le même passage, à l'argument de la queue de cheval, qui revient au même. Voir CICÉRON, *Académiques*, IV, 16, et SEXTUS EMPIRICUS, *Hyp. Pyrrh.*, 614, 617 (σωρικὴ ἀπορία).

B. Chez GALIEN (?) et en tout cas chez VICTORINUS (IVe siècle ; — voir PRANTL, *Gesch. der Logik*, I, 663), polysyllogisme*, abrégé en sous-entendant la conclusion de chaque syllogisme (sauf celle du dernier) et la prémisse qui en est la répétition. Le schéma d'un sorite est par exemple : A est B, B est C, C est D ; donc A est D (sorite dit *d'Aristote*, mais à tort) ; ou bien C est D, B est C, A est B ; donc A est D (sorite dit *de Goclenius*).

Sur **Sorite.** — E. Rabier, dans sa *Logique*, p. 68 et suiv., distingue deux sortes de sorite : 1° *progressif*, caractérisé par la généralité décroissante des sujets et par l'union dans la dernière conclusion du premier attribut et du dernier sujet (tout vertébré a le sang rouge, tout mammifère est vertébré, tout carnassier est mammifère, tout félin est carnassier ; donc tout félin a le sang rouge) ; 2° régressif, où la généralité des attributs est croissante et dont la dernière conclusion unit le premier sujet et le dernier attribut (le sorite du renard : cette rivière fait du bruit ; ce qui fait du bruit remue, ce qui remue n'est pas gelé, ce qui n'est pas gelé ne peut pas porter ; donc cette rivière ne peut pas porter). Les dénominations de progressif et de régressif s'expliqueraient parce que dans le premier cas, la conclusion de chaque syllogisme sert de majeure au suivant, et, dans le second cas de mineure. L'explication n'est guère satisfaisante. D'autre part, est-il de l'essence du sorite d'être un polysyllogisme composé de cinq propositions, résidus de trois syllogismes seulement ? Il ne le semble pas. Enfin comment se fait le passage du sens **A** au sens **B ?** Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'introduire entre deux termes dont le lien n'est pas apparent (les félins ont-ils le sang rouge) ou est contesté (un tas de blé, est-ce 50 grains ou 10 000 grains ?) tous les intermédiaires nécessaires pour que, par leur rapport d'équivalence ou d'inclusion, on mette en évidence (la liaison ou l'absence de liaison) des deux termes de la question : Si 50 grains ne sont pas un tas, 51 non plus, 9 999 pas davantage, et 10 000 ne sont pas un tas. Si 10 000 sont un tas, 9 999 en sont un... et 50, également. Le procédé n'est pas autre dans le sens **B**, sauf que, en l'appliquant à des notions *bien limitées*, on lui enlève son apparence captieuse. Les probabilistes de la moyenne et nouvelle Académie usaient du sorite pour combattre le dogme stoïcien du critérium absolu de la certitude. Il y a à ce sujet dans CICÉRON des textes significatifs, surtout *Academ.*, II, 28, 92 ; 29, 94 et 16, 49 : dans la gradation infinie et destructive de toute différence fixe, les Stoïciens demandaient la permission de s'arrêter, ἡσυχάζειν, *quiescere*. Aussi déclaraient-ils le sorite *vitiosum et captiosum genus, lubricum et periculosum locum* (et de même Antiochus). Ce qui n'empêchait pas Chrysippe, toujours enclin à utiliser les armes de ses adversaires, de se servir du sorite. Ainsi dans le sorite fameux : le Bien est désirable, le désirable est aimable, l'aimable est louable, le louable est beau, donc le bien est beau. Mais le raisonnement composé, *composita conclusio* (*Acad.*, II, 13, 40), συνθετικὸν θεώρημα, leur est plus ordinaire, et ce n'est pas, malgré l'analogie, un sorite. Cf. sur la question un très

REMARQUE

HAMILTON (*Lectures*, IV, 395, Appendix) appelle aussi *Sorite* un raisonnement de la forme : A est P, B est P, C est P ; donc (A + B + C), est P (+ étant pris ici comme signe de l'addition des classes). Cet usage du mot, d'ailleurs vivement critiqué par J. S. MILL (*Examin. of Hamilton's philos.*, ch. XXIII), ne s'est pas généralisé.

Rad. int. : Sorit.

SOURD, D. **A.** *Taub ;* **B.** *Dumpf* (**B.** 2° *Geheim, Glimmend*) ; — E. **A.** *Deaf ;* **B.** *Dull* (**B** 2°. *Smouldering*) ; **C.** *Surd ;* — I. *Sordo.*

A. Privé de l'ouïe.

B. Qui n'est pas entendu distinctement : « Un bruit sourd, des coups sourds. » Par suite : 1° qui ne parvient pas distinctement à la conscience : « Une douleur, une inquiétude sourdes ; un sourd travail de l'esprit. » — 2° Qui se cache, qui ne se manifeste pas au dehors : « Une haine sourde, des menées sourdes. »

C. Synonyme d'*irrationnel*, au sens mathématique du mot : qui ne peut être mis sous la forme d'un rapport entre deux nombres entiers (par exemple $\sqrt{2}$). « Cela se doit entendre du nombre entier » (qu'il se distingue du contenu spatial par l'existence d'une unité naturelle et donnée), « car autrement le nombre dans sa latitude, comprenant le sourd, le rompu et le transcendant... est proportionnel à la ligne et il y a là aussi peu de minima que dans le continu ». LEIBNIZ, *N. Essais*, livre II, ch. XVI, § 4. — « Mais cette proportion (entre le carré et le cercle) ne pouvant être exprimée en nombres rationnels finis, il a fallu, pour n'employer que des nombres rationnels, exprimer cette même proportion par une série infinie de ces nombres, que j'ai assignée d'une manière assez simple. Maintenant, on voudrait savoir s'il n'y a pas quelque quantité finie, quand elle ne serait que sourde, ou plus que sourde, qui puisse exprimer cette série infinie. » *Ibid.*, livre IV,

intéressant art. de Rodier à propos de *De fin.* IV, 18, 50 dans la *Rev. de Phil. anc.*, 1907, p. 202. Il suffira de relever quelques expressions de CIC., *De divin.*, II, 4, 11, où il suggère la trad. latine de σωρίτης par *acervalis ;* — *Acad.*, II, 16, 49 : *Soritas hoc vocant quia acervum efficiunt uno addito grano ;* — 29, 92 : *nec hoc in acervo tritici solum, unde nomen est.* Dans un article de la *Rev. de Métaph.*, 1912, p. 810, M. MASSON-OURSEL parle de sorites chinois et indiens, en outre du sorite grec. **(L. Robin.)**

Sur **Sourd.** — Article remanié, notamment pour tenir compte des observations de **M. J. Lachelier.** Dans la première rédaction, les deux acceptions ci-dessus notées **B,** 1°, et **B,** 2°, avaient été traitées comme deux sens distincts, ainsi que l'usage spécial fait de ce mot par Leibniz pour désigner la pensée qui ne s'exerce que sur des notations symboliques (Voir la *Remarque* actuellement placée à la fin de l'article).

« Il n'y a au fond, dit **J. Lachelier,** que deux sens : le sens actif et subjectif « qui n'entend pas », et le sens passif et objectif, « qui n'est pas entendu » ou plutôt « qui ne se fait pas entendre » parce qu'il ne s'*exprime* pas, comme une douleur profonde, qui affleure à peine à la conscience, comme une haine, également profonde, qui ne se manifeste pas au dehors par des actes, comme un nombre irrationnel. — Ce sens objectif de *surdus* ne date en latin que du siècle d'Auguste (d'après Forcellini) mais il a des emplois nombreux et variés ; et même, étymologiquement, il semble être le premier. Voir BRÉAL et BAILLY, *Dictionnaire étymologique*, sub v° : « *Surdus*, qui résonne confusément... La racine contenue

ch. III, § 6. (Par *plus que sourde*, il faut entendre probablement ici *transcendante*, au sens mathématique.)

REMARQUE

LEIBNIZ a aussi donné à ce mot un autre sens. Il l'applique à ce qui consiste en un pur jeu de notations, de symboles ; à ce que, par suite, on ne peut effectivement se représenter : « La plupart de nos pensées sont sourdes pour ainsi dire (je les appelle *cogitationes cæcas* en latin) ; c'est-à-dire vides de perception et de sentiment et consistant en l'emploi tout nu des caractères, comme il arrive à ceux qui calculent en algèbre sans envisager que de temps en temps, la figure dont il s'agit. » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, II, ch. XXI, 31. Ce sens est fréquent chez lui, par exemple *Ibid.*, III, ch. I, § 2 ; *Théodicée*, § 311. Cf. encore *De cognitione, veritate et ideis*, § 2 : « Qualem cogitationem *cæcam* vel etiam *symbolicam* appellare soleo, qua et in Algebra et in Arithmetica utimur, imo fere ubique. » Voir *psittacisme**.

Il semble avoir voulu, par cet usage, étendre le sens **C**, qui date du moyen âge, et peut-être le rattacher au sens **B**.

Rad. int. : **A.** Surd ; **B. C.** Obskur.

Souffrance, voir *Douleur**.

Sous-ordonné, même signification que *subordonné**, au sens logique. Cf. aussi *surordonné**.

SOUVENIR, D. *Erinnerung ;* E. *Remembrance ; recollection* (s'applique surtout à la reproduction, et particulièrement à l'évocation volontaire du souvenir) ; — I. *Ricordo.*

A. Tout ce qui revient à l'esprit, soit spontanément, soit par un effort volontaire ; tout ce que nous fournit la mémoire, au sens large du mot. « *Souvenir (sub mentem venire)*, verbe qui est devenu substantif, veut dire simplement se présenter à l'esprit. Cf. ὑπόμνησις. » E. BOUTROUX, note à l'édition de Leibniz, *Nouveaux Essais*, livre I, ch. I, 5, p. 177. (A propos d'un passage où Leibniz, jouant sur le double sens du mot *subvenire*, disait que la réminiscence est fort bien nommée

---

dans *surdus* est restée dans le verbe sanscrit *svar*, résonner. *Caecus* pareillement se dit des choses *(nox caeca)* aussi bien que des personnes. »

Sur l'emploi mathématique du mot « sourd ». — J'avais cité dans la première rédaction de cet article le texte suivant de Goclenius : « Inexplicabilis numerus vulgo surdus appellatur ; ut surda buccina, ut surdi ictus, quia non audiuntur, sic numerus hic surdus[1], quia numero explicari non potest, ut latus 3. 5. 7. » *Lexicon philos.*, sub v°, 1108 B.

L. Boisse nous a communiqué un texte de CONDILLAC qui adopte la même explication : « Quand nous n'avons pas pour une quantité une expression exacte, nous la nommons *sourde*, parce qu'alors elle échappe comme un bruit sourd qu'on distingue mal. » *Langue des Calculs*, II, 13 ; — et **L. Brunschvicg** les indications suivantes : « Le mot *surdus* a été introduit comme traduction de l'arabe *asam*, par lequel les Arabes ont désigné d'abord tout nombre rationnel s'exprimant difficilement dans leur langue, puis les quantités irrationnelles formées au moyen de radicaux... La traduction *surdus* apparaît dès la fin du XIIe siècle, dans la traduction latine faite par Gérard de Crémone du *Commentaire* arabe sur les *Éléments* d'Euclide, livre X, dû à Anaritius (El Nairîjî). » (*Encyclopédie mathématique* dirigée par J. MOLK, édit. française, t. I, 1, section 3, note 22.)

1. Le texte porte *hic numerus, hic surdus*, qui est évidemment une faute d'impression.

souvenir, parce qu'elle demande quelque aide.)

Cf. *Mémoire*, *Réminiscence*, etc.

B. Spécialement, le *souvenir pur* ou *image-souvenir* (BERGSON, *Matière et mémoire*, ch. II) : représentation concrète d'un moment du passé jugé tel qu'il a été effectivement vécu, par opposition aux habitudes motrices (par exemple à la faculté de réciter un texte appris par cœur) : « Le souvenir de telle lecture particulière, la seconde ou la troisième par exemple, n'a aucun des caractères de l'habitude. L'image s'en est nécessairement imprimée du premier coup dans la mémoire, puisque les autres lectures constituent, par définition même, des souvenirs différents. C'est comme un événement de ma vie ; il a pour essence de porter une date et de ne pouvoir par conséquent se répéter. » *Matière et mémoire*, ch. II, p. 76.

C. La mémoire elle-même.

Rad. int. : **A. B.** Memoraj ; **C.** Memor, Memorad.

SOUVERAIN, adj. et subst., D. adj. *Höchst*, *Oberst ;* subst., *Herrscher* (*Oberst*, subst., veut dire colonel) ; — E. *Sovereign ;* — I. *Sovrano.*

Au-dessus duquel il n'y a rien de plus élevé.

A. POLITIQUE. Se dit de la personne, individuelle ou collective, à laquelle appartient en droit, le pouvoir d'où dérivent tous les autres. « Cette personne publique, qui se forme ainsi par l'union de toutes les autres, prenait autrefois le nom de *cité*, et prend maintenant celui de *république* ou de *corps politique*, lequel est appelé par ses membres *État* quand il est passif ; *souverain* quand il est actif, *puissance* en le comparant à ses semblables. » J.-J. ROUSSEAU, *Contrat social*, I, ch. VI.

B. (Seulement comme substantif.) Se dit aussi, dans tous les cas, d'un monarque, celui-ci n'eût-il qu'un pouvoir limité, comme un souverain constitutionnel.

C. MORALE. Se dit du Bien ou du Mal tels qu'on ne puisse concevoir un bien ou un mal supérieur : « Le souverain Bien » ; voir *Bien**, et cf. les *Observations* ci-dessous.

D. Se dit du Devoir en tant qu'incomparable à toute autre raison d'agir. Voir *Souveraineté**.

CRITIQUE

KANT a signalé une ambiguïté dans l'emploi du mot *Höchst* (toujours traduit ici en français par *Souverain*) : « Der Begriff des Höchsten enthält schon eine Zweideutigkeit, die, wenn man darauf nicht Acht hat, unnöthige Streitigkeiten veranlassen kann. Das Höchste kann das *Oberste* (supremum) oder auch das *Vollendete* (consummatum) bedeuten. Das Erstere ist diese Bedingung, die selbst unbedingt, d. i. keiner andern untergeordnet ist (originarium) ; das Zweite dasjenige Ganze, das kein Theil eines noch grösseren

---

Sur **Souverain.** — Les Stoïciens ont fait un contresens sur τέλος, fin, qui dans la langue d'Aristote se réciproque avec τὸ ἀγαθόν, le bien, et avec le bien seulement. Zénon (DIOG. LAERCE, VII, 97 ; — cf. CICÉRON, *De finibus*, III, 16, 55) distingue *parmi les maux*, comme parmi les biens les τελικά, *pertinentia* (p. ex. les belles actions ou les laides) et les ποιητικά, *efficientia* (un ami ou un ennemi) et ceux qui sont les deux à la fois (la sagesse, la folie, la méchanceté). C'est ainsi qu'on en vient à parler d'un *souverain mal* comme d'un souverain bien, « *finis* » ou « *fines bonorum et malorum* ». Cf. CICÉRON, *De finibus*, I, 4, 11 : ... Quod in libris quaeritur, qui sit *finis*, quid *extremum*, quid *ultimum*, quo sint omnia bene vivendi recteque faciendi consilia referenda, quid sequatur natura ut *summum ex rebus expetendis*, quid fugiat ut *extremum malorum*. » (**L. Robin.**)

Ganzen von derselben Art ist (perfectissimum)[1]. »

Rad. int. : Suveren.

SOUVERAINETÉ, D. Sans équivalent (approximativement : *Herrschaft ; oberste* ou *höchste Gewalt*, etc.) ; — E. *Sovereignty ;* I. *Sovranità.*

A. Caractère de ce qui est souverain* (ne s'emploie pas aux sens **B** et **C** de ce mot). « J'arrive au troisième des caractères propres au devoir, qui est de beaucoup le plus important : la *souveraineté* du devoir » (au sens **D**). A. Landry, *Principes de morale rationnelle*, p. 84.

B. Pouvoir souverain en droit, au sens **A ;** pouvoir politique originaire, d'où procèdent tous les autres, dans lequel ils trouvent leur source légitime. « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation ; nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. » *Déclaration des droits* de 1789, art. III. — « La souveraineté réside dans le peuple ; elle est une, indivisible, imprescriptible et inaliénable. » *Décl.* de 1793, art. XXV. V. *Autonomie**.

C. Au point de vue du rapport entre États : indépendance absolue, en droit, d'un État à l'égard de tout autre État, ou de toute autorité supérieure (comme serait une autorité fédérale, une Société des nations, etc.).

D. (Rarement.) Pouvoir souverain en fait, pouvoir sans limite, absolu. « Vous mettrez toujours la souveraineté là où vous instituerez une puissance qui n'aura pas à rendre raison de ses actes. » E. Faguet, *Le libéralisme*, p. 262.

Rad. int. : Suverenes, suverenaj.

SPATIAL, D. *Räumlich ;* E. *Spatial ;* I. *Spaziale.*

Qui appartient ou qui est relatif à l'espace*. « Les formes spatiales par lesquelles les corps nous apparaissent délimités — c'est-à-dire, pour les raisons que nous avons données, l'espace lui-même — sont des constructions dont la nature dépend de nos organes. » Ch. Dunan, *Théorie psychologique de l'espace*, ch. vi, § 5.

Rad. int. : Spacal.

SPATIALITÉ, D. *Räumlichkeit ;* E. *Spatiality ;* I. *Spazialità.*

Caractère de ce qui est *spatial**. « L'intelligence, telle que Kant nous la représente, baigne dans une atmosphère de spatialité à laquelle elle est aussi inséparablement unie que le corps vivant à l'air qu'il respire. » H. Bergson, *L'Évolution créatrice*, p. 223.

Rad. int. : Spaces.

SPÉCIAL, D. *Spezial..., speziell, besonder, eigenartig ;* E. *Special ;* I. *Speciale.*

A. Qui concerne l'*espèce** (logique), par opposition au *genre**. « Considérations spéciales aux êtres vivants » (par rapport à l'ensemble de la méthode expérimentale). Cl. Bernard, *Introd. à l'étude de la médec. expérim.*, Deuxième partie, ch. ii.

B. (Absolument.) Limité, restreint. « Des savants renfermés dans leurs études professionnelles, patientes, spéciales... » Cournot, *Traité de l'Enchaînement*, V, 2 ; § 548.

Quelquefois, par suite, différent de l'usage commun ou de la majorité des cas.

CRITIQUE

Il y a, dans le langage courant, une confusion fréquente entre *singulier**, *spécial** et *particulier**. Ce qui est un caractère *singulier* ou *spécial* est, il est vrai, particulier *par rapport au genre*, car il ne convient pas au genre tout entier. Mais il n'est pas particulier par rapport à l'individu ou à l'espèce, puis-

1. « Le concept de *Souverain* contient déjà un double sens qui, si l'on n'y prend garde, pourrait être l'occasion de discussions inutiles. *Souverain* peut vouloir dire *le plus élevé* (supremum) ou bien *le plus achevé* (consummatum). Dans le premier cas, c'est ce qui est une condition qui est elle-même inconditionnée, c'est-à-dire qui n'est soumise à aucune autre *(originarium)* ; dans le second, c'est le tout qui n'est pas une partie d'un tout encore plus grand de la même espèce *(perfectissimum)*. »

La vertu est le souverain bien au premier sens, *das oberste Gut ;* mais le souverain bien au second sens, *das vollendete Gut*, est la réunion du bonheur et de la vertu.

qu'il peut être affirmé « universellement » de celui-ci ou de celle-là. Voir ces mots, ainsi que la critique et les observations sur *général**.

Rad. int. : Specal.

« Specie », s'oppose à *numero*. Voir *Différence**, *Distinction**, *Spécifique**.

SPÉCIEUSE (Arithmétique ou **Analyse)** et subst. **Spécieuse,** L. *Arithmetica speciosa, logistica spec., analysis spec., calculus speciosus.*

Expressions employées par Viète et par les mathématiciens du xvii[e] siècle pour désigner l'algèbre, en tant que méthode consistant à calculer sur des lettres, dont quelques-unes représentent des grandeurs inconnues et donnent lieu à des équations. « Logistica *numerosa* est quæ per numeros ; *speciosa* quæ per species seu rerum formas exhibetur, utpote per alphabetica elementa. » Viète, *In artem analyticam Isagoge*, p. 8. « L'analyse ou l'algèbre spécieuse est assurément la plus belle, je veux dire la plus certaine et la plus féconde de toutes les sciences. » Malebranche, *Recherche de la Vérité*, livre IV, ch. xi, § 2.

« Spécieuse générale ou universelle », Algèbre logique dont Leibniz a poursuivi la constitution. « L'art des combinaisons est de ce nombre » (du nombre des sciences dont on n'a connu jusqu'alors quelque chose que par hasard seulement et sans dessein) ; « il signifie, chez moi, autant que la science des formes ou formules, ou bien des variations en général ; en un mot, c'est la spécieuse universelle ou la Charactérique *(sic)*... On peut même dire que la Logistique* ou bien l'Algèbre lui est sous-ordonnée en un certain sens ; car lorsqu'on se sert de plusieurs notes indifférentes, ou qui, au commencement du calcul, pourraient être échangées et substituées mutuellement sans faire tort au raisonnement (en quoi les lettres d'alphabet sont fort propres), et lorsque ces lettres ou notes signifient des grandeurs ou des nombres généraux, il en vient l'Algèbre ou plutôt la spécieuse de Viète. Et c'est justement en cela que consiste l'avantage de l'Algèbre de Viète et de Descartes sur celle des Anciens, qu'en se servant de lettres au lieu de nombres, tant connus qu'inconnus, on vient à des formules où il y a quelque liaison et ordre, qui donne moyen à notre esprit de remarquer des théorèmes et des règles générales ». *Opuscules et fragments inédits*, p. 531. Cf. Couturat, *La Logique de Leibniz*, ch. iv.

SPÉCIEUX (L. *Speciosus*, beau, brillant, d'un bel effet), D. *Scheinbar* (plus large ; n'est pas restreint aux opinions et aux raisonnements) ; E. *Specious ;* I. *Specioso.*

Qui présente une bonne apparence de vérité, mais qui peut-être n'y répond pas. « Une hypothèse spécieuse ; un raisonnement spécieux. »

Rad. int. · Bon semblant.

SPÉCIFICATION, D. *Spezifikation ;* E. *Specification ;* I. *Specificazione.*

A. Opération par laquelle on distingue les espèces d'un même genre. « La spécification et la composition sont une seule et même chose : spécifier, c'est poser un élément, lui opposer une détermination qui lui manque et, par la synthèse de cet élément et de cette détermination, former le composé. » Hamelin, *Essai sur les éléments principaux de la représentation*, ch. iv, p. 170. Il appelle *loi de spécification* (*Ibid.*, 165 et suiv.) la nécessité qui, selon lui, s'impose à l'esprit, quand il pense une qualité, de la concevoir comme un genre appelant une différence spécifique.

Kant appelle loi de spécification *(Gesetz der Specification)* le précepte logique : *Entium varietates non temere esse minuendas ;* il repose, dit-il, sur la loi transcendentale de spécification ou principe de spécification, d'après laquelle l'entendement, aussi loin qu'il aille dans la division logique, conçoit encore la possibilité de subdivisions,

et ainsi de suite à l'infini. *Krit. der reinen Vern.*, De l'usage régulateur des idées de la Raison pure, A. 656 ; B. 684.

B. Au sens courant du mot *spécifier :* action de bien déterminer une idée ou un fait, de les distinguer, par un caractère précis, des notions ou des objets voisins avec lesquels on pourrait les confondre.

Rad. int. : Specig.

SPÉCIFICITÉ, D. *Spezifizität ;* E. *Specificity ;* I. *Specificità.*

Caractère de ce qui est spécifique*, au sens **B.** « La spécificité des sciences. »

Rad. int. : Specives.

SPÉCIFIQUE, G. εἰδοποιός ; L. *Specificus* (Boèce) ; D. *Spezifisch ;* E. *Specific ;* I. *Specifico.*

A. Qui caractérise l'espèce, qui la distingue des autres espèces du même genre. « Différence spécifique, εἰδοποιὸς διαφορά » (Aristote, *Topiques*, VI, 6 ; 143b8, etc. Voir *Différence**).

B. Qui forme une espèce, qui ne se ramène pas à une autre classe déjà connue d'êtres, de phénomènes, etc.

« Énergie spécifique », voir *Énergie**.

REMARQUE

En tant que *spécifique*, *spécifiquement* s'opposent à *numérique*, *numériquement*, en parlant des différences entre les choses, ces termes (ainsi que l'expression latine correspondante, *specie*, opposé à *numero*) désignent ce qui distingue les êtres qualitativement, et non pas seulement par le fait d'être deux ou plusieurs, mais sans différence intrinsèque. Voir *Différence**, texte et critique.

Rad. int. : **A.** Specigant ; **B.** Speciv.

« SPECIOUS present » (E. G. Clay, *The alternative* (1882) ; livre I, ch. x, § 51 ; expression rendue courante par W. James, et qui s'emploie telle quelle en français). Le présent considéré, non comme une limite infinitésimale, mais comme un moment ayant une durée intérieure, bien que celle-ci soit saisie psychologiquement comme un tout indivis. Cf. *Présent**.

REMARQUE

Le sens indiqué ci-dessus est celui qu'a adopté et propagé W. James ; mais, pour Clay, *Specious present* voulait dire « présent apparent » : c'est ainsi que l'expression est rendue par Burdeau, et avec raison, dans sa traduction de cet ouvrage. « Toutes les notes d'une phrase mélodique, dit Clay, *semblent* à l'auditeur contenues dans le présent » ; mais ce n'est qu'une illusion, qu'il oppose au « présent réel ». Le temps, pour lui, ne se compose véritablement que de trois non-êtres : le passé, le futur et leur commune limite, le présent.

Sur **Spécification.** — Kant oppose la loi de spécification à la *loi d'homogénéité* (ou plutôt de parcimonie) : *entia praeter necessitatem non multiplicanda.* Il distingue, pour chacune d'elles, l'aspect « logique » c'est-à-dire normatif, et le fondement « transcendental », consistant, pour la loi de spécification, dans l'impossibilité d'atteindre le réel de l'intuition par un nombre fini de spécifications portant sur un concept donné.

Eisler (sub vº) appelle « loi de spécification » cette seconde forme du principe, celle qui affirme que tout concept est encore *susceptible* d'une division en concepts inférieurs ; et il cite en ce sens une formule à peu près identique de Fries : « Jeder wirklich gegebene Begriff enthält noch Arten unter sich[1]. » *Syst. der Logik*, p. 105. **(A. L.)**

1. « Tout concept effectivement donné contient encore des espèces au-dessous de lui. »

SPÉCULATIF, D. *Spekulativ ;* E. *Speculative ;* I. *Speculativo.*

A. (Équivalent latin du grec théorétique.) Qui concerne la spéculation, surtout au sens **A.** « Le pessimisme spéculatif ; le mysticisme spéculatif. » — « L'inclination que nous avons pour les plaisirs sensibles... n'est pas seulement... la cause générale du dérèglement de nos mœurs : elle nous engage insensiblement dans des erreurs très grossières, mais moins dangereuses sur des sujets purement spéculatifs. » Malebranche, *Recherche de la Vérité*, liv. IV, ch. xi. « L'intérêt spéculatif de la Raison » est opposé par Kant à « l'intérêt pratique de la Raison ». *Krit. der reinen Vern.*, Antinomie, 3e section, § 1, A. 466-467 ; B. 494-495. Cf. Idéal du souverain Bien, A. 804 ; B. 832.

B. Qui concerne des objets inaccessibles à l'expérience. « Eine theoretische Erkenntniss ist *speculativ*, wenn sie auf einen Gegenstand oder solche Begriffe von einem Gegenstande geht, zu welchem man in keiner Erfahrung gelangen kann[1]. » La connaissance spéculative s'oppose par ce caractère à la connaissance de la nature *(Naturerkenntniss) ;* l'usage spéculatif de la raison s'oppose à son usage naturel (speculativer, natürlicher Vernunftgebrauch). Kant, *Ibid.*, A. 635 ; B. 663.

C. En parlant des esprits : qui a du penchant pour la spéculation (soit au sens **A**, soit au sens **B**).

Rad. int. : **A.** Teorial ; **B.** Spekulativ ; **C.** Teoriem.

SPÉCULATION, G. θεωρία ; D. *Spekulation ;* E. *Speculation ;* I. *Speculazione.*

A. Pensée n'ayant d'autre objet que de connaître ou d'expliquer, par opposition à la pensée qui est un moyen d'action et qui tend à la pratique (soit à la pratique utilitaire, soit à la pratique au sens moral). « Il me semblait que je pourrais rencontrer beaucoup plus de vérité dans les raisonnements que chacun fait touchant les affaires qui lui importent, et dont l'événement le doit punir bientôt après, s'il a mal jugé, que dans ceux que fait un homme de lettres dans son cabinet touchant des spéculations qui ne produisent aucun effet, sinon que peut-être il en tirera d'autant plus de vanité qu'elles seront plus éloignées du sens commun. » Descartes, *Méthode*, 1re partie, ad finem.

B. Par suite, avec un import péjoratif, construction abstraite et arbitraire, qu'on ne saurait vérifier, et dont la valeur est douteuse.

Voir *Théorie**.

Rad. int. : Teori.

SPIRITISME, D. *Spiritismus ;* E. *Spiritism, Spiritualism ;* I. *Spiritismo.*

Doctrine d'après laquelle les esprits* des morts survivent en conservant un corps matériel, mais d'une extrême ténuité *(périsprit)*, et bien qu'ordinairement invisibles, peuvent entrer en communication avec les vivants grâce à certaines circonstances, notamment grâce à l'action des médiums.

A cette thèse fondamentale se rattache tout un ensemble de croyances, qui passent pour avoir été révélées par les esprits eux-mêmes, et qui sont exposées dogmatiquement dans divers ouvrages, dont le plus célèbre est : Allan Kardec (H. Rivail), *Le Livre des Esprits*, 1853.

Rad. int. : Spiritism.

« SPIRITUALISATION des tendances, des émotions » (Paulhan). Voir les observations sur *Tendance** et cf. *Sublimation**.

SPIRITUALISME, D. *Spiritualismus ;* E. *Spiritualism ;* I. *Spiritualismo.*

A. Doctrine consistant à soutenir : 1º Au point de vue psychologique, que les représentations, les opérations

1. « Une connaissance théorétique est *spéculative*, quand elle vise un objet, ou des concepts relatifs à un objet qu'on ne peut atteindre par aucune expérience. »

intellectuelles et les actes de volonté ne sont pas entièrement explicables par les phénomènes physiologiques ; 2° au point de vue ÉTHIQUE et SOCIOLOGIQUE, qu'il y a dans l'homme et dans les sociétés deux systèmes de fins différentes et même partiellement en conflit : l'une représentant les intérêts de la nature animale ; l'autre représentant les intérêts de la vie proprement humaine.

« L'homme est double : âme et corps, l'âme supérieure au corps par les facultés, par la destinée : telle est la croyance fondamentale du spiritualisme... Entendons-nous nier par là que si l'on pouvait aller jusqu'au fond, comprendre la nature, l'essence des derniers éléments dans lesquels les choses matérielles se résolvent, on arriverait jusqu'à un élément simple, une monade, une force ? Nullement. Nous n'entendons pas le nier, ni l'affirmer non plus. Descartes et Leibniz sont contraires là-dessus : qui oserait accuser Leibniz d'être matérialiste ? » E. BERSOT, *Matérialisme*, dans FRANCK, 1048[a], 1049[b].

Voir aussi le texte de RENAN cité dans les Observations sur *Phénoménalisme**.

B. ONTOLOGIE. Doctrine d'après laquelle il existe deux substances, radicalement distinctes par leurs attributs,

---

Sur **Spiritualisme.** — On peut appeler, d'une manière générale, *spiritualisme*, toute doctrine qui reconnaît l'indépendance et la primauté de l'esprit, c'est-à-dire de la pensée consciente. Il y a un spiritualisme, en quelque sorte, du premier degré, qui consiste à placer simplement l'esprit au-dessus de la nature, sans établir de rapport entre l'un et l'autre. Mais il y a un spiritualisme plus profond et plus complet, qui consiste à chercher dans l'esprit l'explication de la nature elle-même, à croire que la pensée inconsciente qui travaille en elle est celle même qui devient consciente en nous, et qu'elle ne travaille que pour arriver à produire un organisme qui lui permette de passer (par la représentation de l'espace) de la forme inconsciente à la forme consciente. C'est ce second spiritualisme qui était, ce me semble, celui de M. Ravaisson.

Au point de vue purement spéculatif, l'opposition la plus profonde est peut-être entre le *mécanisme* et la *vie ;* au point de vue moral et pratique (qui est en même temps celui de la plus haute spéculation) elle est entre la *nature* et l'*esprit ;* et la conclusion de votre *Critique* me paraît entièrement vraie. — Du reste, ni l'une ni l'autre de ces deux oppositions n'est absolument irréductible : la nature est grosse de l'esprit ; et le mécanisme est ce qui reste de la nature quand on a fait abstraction de toute vie et de toute réalité.

On ne peut parler trop sévèrement du mal que Descartes a fait à la philosophie en substituant sa doctrine à celle d'Aristote. Il est certain que la sienne est, en tant qu'explication générale de la nature, et réserve faite en faveur des consciences humaines, un véritable et pur matérialisme. Il est vrai que c'est un matérialisme abstrait, et idéaliste à sa manière, très différent de celui d'Épicure et de Gassendi. Mais ce n'en est pas moins un matérialisme, en ce sens que c'est un mécanisme ; et Descartes peut être considéré comme en très grande partie responsable du triomphe du matérialisme sans épithète au XVIII[e] siècle. **(J. Lachelier.)**

Votre critique renferme beaucoup de choses intéressantes autour d'une idée qui me paraît juste, mais trop de choses, et qui finissent par obscurcir cette idée.

1° La vie dépend-elle de la matière seule ou de l'âme ? Cette question, fort importante pour le développement et l'application du spiritualisme, n'est pas décisive pour le principe même de la doctrine.

2° De même la connexion du spiritualisme et du sociologisme me paraît dériver du *nouveau spiritualisme* qui a pris de plus en plus de place dans la pensée

dont l'une, l'esprit, a pour caractères essentiels la pensée et la liberté ; dont l'autre, la matière, a pour caractères essentiels l'étendue et la communication toute mécanique du mouvement (ou de l'énergie).

C. Rarement (au moins en français) : doctrine d'après laquelle tout est *esprit**, au sens **C.** — Cf. *Idéalisme**, **A ;** *Immatérialisme**. Ce sens est beaucoup plus usuel en allemand. Voir EISLER, sub v°.

D. Improprement, pour *spiritisme**. On dit quelquefois, dans ce cas, « nouveau spiritualisme », « spiritualisme expérimental ». Cette acception est assez fréquente en anglais, où elle appartient, d'après JASTROW, au langage populaire. (*Baldwin's Dictionary*, v° *Spiritism*, 585 B.) Cependant, l'article de l'*Encyclopædia Britannica*, consacré au spiritisme, et dû à Mrs Henry SIDGWICK, est intitulé « Spiritualism ». — Imm. Hermann FICHTE a écrit un ouvrage sur le spiritisme ayant pour titre : *Der neuere Spiritualismus*.

Voir ci-dessous, *Observations*.

CRITIQUE

Il me paraît nécessaire de maintenir une opposition marquée entre le sens **A** et le sens **B.** L'antithèse de l' « esprit », en effet, quelle est-elle ? La tradition cartésienne veut que ce soit l'étendue

---

de Comte ; mais l'expression n'est-elle pas, comme il arrive si souvent chez Comte, d'une terminologie bien capricieuse ?

3° Je ne vois pas du tout qu'il y ait la moindre raison pour éliminer le spiritisme comme l'une des significations *propres* du spiritualisme. Vous méconnaîtriez ainsi l'influence profonde et persistante des croyances et des pratiques spirites dans les croyances et les pratiques religieuses, depuis les plus lointaines ou les plus rudimentaires jusqu'aux plus récentes. Si les commentateurs de W. James n'avaient pas voilé le franc aveu qui termine l'*Expérience religieuse*, ils auraient vu que l'évolution du nouveau spiritualisme de Comte vers le néo-fétichisme a pour pendant l'évolution du néo-spiritualisme de W. James vers ce qu'il appelle, je crois, sunaturalisme grossier.

Pour ma part, je crois que la distinction des deux formes fondamentales du spiritualisme, **A** et **B,** doit être précisée à l'aide de l'histoire.

A. La conception philosophique du spiritualisme en tant que psychisme s'introduit avec Anaxagore. Or l'intelligence n'est qu'une propriété secondaire du νοῦς ; il est avant tout la cause du mouvement, et cela parce qu'il est ce qu'il y a de plus léger, λεπτότατον (Fouillée traduit, *Phil. de Platon*, 1869, t. II, p. 20, de plus subtil, ce qui manifeste d'une façon amusante l'équivoque classique). Le νοῦς anaxagorique, c'est donc l'âme, c'est-à-dire le souffle. L'opposition de l'esprit et de la matière se détermine ainsi comme opposition de deux *natures* également données : l'une fluide et mouvante, l'autre solide et inerte. L'action de la nature supérieure sur l'inférieure résout un problème d'ordre physique.

B. En germe chez Socrate et chez Platon, la conception **B** est celle que vous appelez cartésienne. Mais ce n'est pas l'exprimer exactement que de la faire consister en une distinction entre la *représentation* et le *représenté* ou le *représentable ;* cette terminologie trahit le spiritualisme cartésien ; elle est empruntée à Renouvier qui lui-même la tenait du réalisme psychologique de Berkeley et de Hume ; elle implique cette transposition imaginative de l'intelligence dont Renouvier ne s'est jamais débarrassé et qui, depuis, a été exploitée par les pragmatistes dans leur polémique contre ce qu'ils croient être l'intellectualisme. Pour Descartes, plus explicitement pour les Cartésiens, Spinoza et Malebranche, l'esprit est l'unification interne dont le contraire est la multiplicité étalée *partes per partes*. L'esprit est conscience mais la conscience n'est plus donnée, comme dans la

avec les phénomènes géométriques, mécaniques, sans finalité, auxquels est spécialement adapté notre calcul (en particulier, peut-on dire aujourd'hui, notre calcul différentiel, pour qui toute action est élémentaire). Que devient, dans cette opposition, la vie biologique, l'ensemble des instincts et des impulsions organiques, en tant qu'elle se distingue de l'esprit et s'y oppose ? Pour DESCARTES, elle appartient entièrement à l'ordre de la substance étendue et du mécanisme ; nos besoins et nos passions n'expriment que les mouvements des esprits animaux. Pour LEIBNIZ, chez qui l'étendue n'est plus une substance, la conception de la vie s'oppose à la fois à la vue purement monadologique d'une part, et de l'autre à la représentation du monde par des phénomènes mécaniques et géométriques. Elle est le résultat de ce fait que certaines monades « dominantes » ont un corps « composé par une infinité d'autres monades » dont la monade centrale exprime les rapports au reste de l'univers (*Principes de la Nature et de la Grâce*, § 3-4). — RAVAISSON, dans sa thèse *De l'habitude*, oppose à l'esprit, d'une part la spontanéité de

conception **A,** ce n'est plus un souffle ou une flamme enfermée dans l'enceinte de la boîte crânienne ou de l'organisme ; c'est un principe de connaissance adéquat, en principe, à l'univers entier et qui se rend spontanément, par la seule expansion des liens intellectuels, témoin de tous les lieux, contemporain de tous les temps.

A et **B** ne sont certes pas inconciliables ; déjà Plotin, puis Leibniz, et plus tard Cousin et Ravaisson les concilièrent : mais encore faut-il, pour que leur éclectisme soit entendu comme tel, que les deux conceptions du spiritualisme, **A** (psychisme naturaliste), **B** (idéalisme intellectualiste) soient nettement distinguées. — Faute de cette distinction l'histoire de la philosophie et de la religion serait incompréhensible. D'une part, comment les Cartésiens auraient-ils pu identifier *intellectuel* et *spirituel ?* Comment Malebranche aurait-il pu concevoir en Dieu l'étendue intelligible ? Comment Spinoza aurait-il pu poser l'unité interne de l'étendue indivisible comme exactement parallèle à l'unité interne de la pensée aperçue sous sa forme d'activité pure ? D'autre part, de ce point de vue où l'univers étendu est lui-même spiritualisé, l'opposition du mécanisme et du dynamisme ne donne lieu qu'à une subdivision dans les philosophies de la nature, sinon de la matière. Le *spiritus flat ubi vult*, l'influx de la grâce, et tant d'expressions semblables, ne peuvent pas être des métaphores ; car alors il ne leur resterait absolument aucune signification. La vérité est qu'elles recouvrent une imagination aussi réaliste, aussi matérielle que la notion des esprits animaux. Par là vous voyez apparaître dans tout son jour ce que la littérature classique de la philosophie se donne tant de mal pour effacer, la parenté séculaire du spiritualisme au sens **A** et du spiritisme.

J'ajoute que dans la pratique ces deux conceptions **A** et **B** se reconnaissent facilement à l'opposition de leur doctrine sur l'immortalité : **A.** survivance dans le temps, accompagnée de la résurrection du corps ou de la persistance d'une sorte d'hyper-organisme ; — **B.** éternité de la pensée, sans rapport avec le temps. **(L. Brunschvicg.)**

Les difficultés de détermination des sens **A** et **B,** relatifs aux oppositions diverses : esprit et matière, esprit et vie, esprit social et esprit individuel, esprit idéal et esprit naturel, proviennent de ce que l'on ne considère et ne définit le spiritualisme que par une opposition, c'est-à-dire relativement, et indirectement, de ce que la notion d'esprit peut entrer dans plusieurs oppositions différentes.

Or cette identification du spiritualisme au dualisme, *historiquement* fréquente, n'a rien d'essentiel ; elle paraît provenir surtout de ce que l'existence ou la valeur

la nature, de l'autre le mécanisme du règne inorganique, qui apparaissent comme trois termes bien distincts ; dans le *Rapport sur la philosophie en France*, il semble plutôt les ramener par degrés au premier d'entre eux. — Pour BERGSON, tout au contraire de Descartes, la vie est, dans son fond, de même nature que l'esprit ; elle ne s'y oppose qu'accidentellement, quand elle prend le caractère d'un élan vital engourdi par l'habitude, opprimé par le jeu des mécanismes qu'il a créés ; de sorte que néanmoins, en définitive, pour lui comme pour Descartes, l'antithèse essentielle de l'esprit se trouve dans la nécessité géométrique et la spatialité (*L'Évolution créatrice*, ch. III). Toutes ces doctrines sont incontestablement spiritualistes ; mais on ne le serait pas moins si l'on admettait que l'opposition fondamentale est entre l'esprit et la vie biologique, à la manière dont le christianisme oppose la *chair* et l'*esprit*. Et l'on qualifie également de spiritualiste la vue de DURKHEIM, qui oppose les représentations et les intérêts individuels aux représentations et aux intérêts collectifs. Le spiritualisme éthique et psychologique

propre du spirituel ont été d'abord affirmées comme limitation à la tendance plutôt matérialiste ou vitaliste de la pensée empirique : le spiritualisme est ainsi devenu la doctrine qui insiste sur l'irréductibilité de l'esprit, ou d'une force réelle d'action qui dépasse en valeur la réalité communément admise.

Dans une définition, il paraîtrait plus rationnel de faire ressortir au contraire avant tout et directement les caractères *propres* de l'idée : le spiritualisme est d'abord à ce point de vue la doctrine qui s'attache à développer la place, dans l'être, de l'esprit ; particulièrement celle qui ne reconnaîtra d'autre absolu que l'esprit. C'est ce qu'on a appelé parfois le spiritualisme absolu ou pur. Le sens **C** devrait donc à mon avis être placé avant les autres.

Ce spiritualisme-là est bien, en effet, la doctrine positive de Berkeley ; mais il n'est pas l'immatérialisme, qui n'en est chez Berkeley que la préparation négative. Et il est également mal exprimé par le mot idéalisme, qui n'exprime pas l'idée du volontarisme rationnel impliquée dans la notion du spiritualisme (Descartes, Leibniz sont des spiritualistes, l'un relatif, l'autre absolu ; Platon, Aristote, ne sont pas des spiritualistes). **(Marcel Bernès.)**

On remarquera l'opposition entre cette application du mot et celle qu'en font plus haut MM. LACHELIER et BRUNSCHVICG. Il serait certainement conforme à l'étymologie de *spiritualisme*, si le terme était nouveau, de lui attribuer en propre le sens qu'analyse M. BERNÈS. Mais en fait, ce mot n'est devenu usuel qu'au XIXe siècle, dans des circonstances historiques qui en ont déterminé l'emploi et la valeur ; et ce n'était pas au sens **C.** Nous ne pouvons que l'accepter tel que l'usage l'a fait, ou si nous le trouvons impropre et équivoque, renoncer à nous en servir. C'est ce dernier parti qu'avait pris décidément **Maurice Blondel :** « A peine au XVIIe siècle, dit-il, trouve-t-on ce terme dans la langue des théologiens, en un sens péjoratif, pour désigner un abus de la spiritualité et une fausse mystique. Mis en honneur par l'Éclectisme pour désigner son dualisme superficiel, il évoque, par une naturelle association d'idées, le souvenir de cette école, et il partage le discrédit assez justifié où elle est tombée. Voici maintenant que, par aventure, ce terme d'origine équivoque et de sens suspect semble confisqué par quelques-uns de ceux qui commercent avec les « esprits » et ne se contentent plus d'être spirites, peut-être parce que le titre de spiritualistes a été mieux porté. On s'était passé de ce mot jusqu'à Cousin pour désigner des choses meilleures que celles qu'il y résumait. Il est temps de voir qu'il n'est qu'une étiquette d'école. » Maurice BLONDEL, *Lettre sur l'Apologétique*, 1896, p. 26. Il nous écrit qu'il pense toujours

est donc tout autre chose que l'opposition cartésienne entre la pensée et l'étendue ; il ne dépend pas d'une distinction entre la représentation et le représenté ou le représentable ; et même ce qu'évoque ce mot de « spiritualisme », avec les associations d'idées qui s'y attachent, n'est-ce pas surtout le sens **A,** c'est-à-dire l'opposition de la *vie animale* et de la *vie spirituelle* plutôt que celle du mécanisme et de la pensée vivante ?

Rad. int. : Spiritualism.

SPIRITUALITÉ, D. *Geistigkeit ;* E. *Spirituality ;* I. *Spiritualità.*

A. Caractère de ce qui est spirituel (et non matériel, ou relatif aux instincts biologiques). « La spiritualité de l'âme. »

B. Vie de l'esprit (en général, au sens religieux de cette expression).

Employé au XVIIe siècle, et quelquefois encore de nos jours, avec une nuance péjorative. Voir Littré, sub v°, qui signale également au XVIIe siècle, un emploi correspondant de *spiritualisme.*

Rad. int. : **A.** Spirituales.

SPIRITUEL, D. *Geistig* (au sens religieux, *Geistlich*) ; — E. *Spiritual ;* — I. *Spirituale.*

A. Opposé à *matériel, corporel :* qui appartient à l'esprit au sens **C** ; qui est esprit, et non chose perceptible dans l'espace. « Il est aisé de juger de même que l'âme est un automate spirituel. » Leibniz, *Théodicée,* 3e partie, § 403.

B. Opposé à *charnel :* qui concerne l'esprit en tant qu'opposé à la chair, à la vie animale.

C. Qui appartient à un ordre de choses ou d'idées religieuses, et, spécialement, mystiques. « Exercices spirituels. »

Opposé, dans certaines expressions, à *temporel :* qui appartient à la vie (surtout à la vie religieuse) de l'esprit, par opposition aux intérêts pratiques, mondains. « Le pouvoir temporel, le pouvoir spirituel. » — « Le régime positif rendra le gouvernement de plus en plus spirituel et de moins en moins temporel, en systématisant la marche naturelle de l'association humaine. » Aug. Comte, *Polit. positive,* IV, 306-307.

Rad. int. : Spiritual.

SPONTANÉ, D. **A.** *Selbst..., Selbstätig ;* **C.** *Trieb... ;* — E. *Spontaneous ;* — I. *Spontaneo.*

A. Ce qui se produit par l'initiative propre de l'agent *(sponte sua)* sans être l'effet d'une cause extérieure, la réponse directe à une incitation ou à une impression actuelles et venant du

---

de même. Cette solution radicale aurait sans doute, au moment où M. **Blondel** écrivait sa *Lettre,* rallié beaucoup de philosophes. **G. Séailles** m'a raconté que vers 1880, se trouvant dans une réunion semi-philosophique, on lui avait demandé « s'il était matérialiste ou spiritualiste ». Il avait énergiquement refusé d'adopter pour lui-même l'une ou l'autre de ces désignations, et soutenu, non sans vivacité, qu'elles constituaient des catégories philosophiques artificielles et accidentelles : ce qui paraissait avoir frappé ses auditeurs. — Aujourd'hui, sous diverses influences, le mot a repris faveur ; on peut s'en réjouir ou le regretter : mais seuls l'usage qui en a été fait précédemment, et les intérêts philosophiques qu'il représente de nos jours peuvent en déterminer la signification. **(A. L.)**

Sur **Spontané.** — Le sens **B** a été distingué du sens **C** sur la proposition de **Léon Robin,** qui nous a communiqué le texte correspondant d'Hamelin.

La définition de la *Théodicée* citée ci-dessus se retrouve aussi, cette fois sans mention d'Aristote, dans les *Opuscules* publiés par Couturat, p. 25. M. Van Biéma rappelle d'autres définitions de la spontanéité chez Leibniz : « Spontaneum est quod nec necessarium nec coactum est... Spontaneitas est contingentia sine

dehors. « Spontaneum est, cujus principium est in agente », Leibniz (citant une traduction courante d'Aristote), *Théodicée,* 3e partie, § 301. « L'image est une sensation spontanée et consécutive, qui, par le conflit d'une autre sensation non spontanée et primitive, subit un amoindrissement, une restriction. » Taine, *De l'Intelligence,* livre II, ch. I. S'oppose souvent dans ce sens à *provoqué.* « Somnambulisme spontané ; somnambulisme provoqué. » — La question de savoir si le système nerveux « est capable d'actions entièrement spontanées » a été souvent discutée par les physiologistes.

B. Opposé à *réfléchi.* Ce qui appartient au complexus naturel d'idées ou d'actions sur lequel s'exerce l'action analytique de la pensée. « Conscience spontanée, conscience réfléchie. » — « La conscience spontanée... est l'objet pour le sujet ; elle est la synthèse des deux termes dans une opposition et en même temps dans une union indivisibles... ; la conscience réfléchie nous apparaît comme un recommencement de l'acte représentatif, dont le but est d'insister tantôt sur le sujet et tantôt aussi sur l'objet... Cela dit, et la distinction traditionnelle dûment corrigée, nous admettons que la conscience contenue dans toute pensée est la conscience spontanée, non la conscience

---

coactione » (pour aboutir à la célèbre définition : « Libertas est spontaneitas intelligentis »). *De libertate,* Erdm., 669. — Il ne faut pas oublier que la contingence, l'absence de nécessité dont parle ici Leibniz sont celles qui ne consistent que dans la possibilité logique du contraire, et qui par suite n'excluent pas le déterminisme le plus complet dans un monde donné. Le mot *spontanéité,* par son étymologie, comme par son sens usuel, vise essentiellement l'*initiative* de l'agent, que celle-ci, par ailleurs, soit ou ne soit pas le résultat d'un déterminisme intérieur. Il ne faut donc pas, dans une définition de ce mot, introduire le terme contingence, au sens moderne et indéterministe de ce mot.

On remarquera aussi que dans la définition citée la première au début de cet article, et dont l'original paraît être *Éthique à Nicomaque,* III, 3, Aristote définissait ἑκούσιον, qui dit un peu plus que *spontaneum :* aussi ajoute-t-il, ce que la traduction adoptée par Leibniz laisse tomber : « ... ce dont le principe est dans l'agent *sachant ce qu'il fait.* » Cf. les Observations sur *Automate*.*

On trouve de bons exemples de *spontanéité,* en un sens correspondant au sens **C** de *spontané,* dans la thèse de Ravaisson ; par exemple : « Ainsi la continuité ou la répétition abaisse la sensibilité ; elle exalte la motilité. Mais elle exalte l'une et abaisse l'autre de la même manière, par une seule et même cause : le développement d'une spontanéité irréfléchie qui pénètre et s'établit de plus en plus dans la passivité de l'organisation, etc. » *De l'Habitude,* 1re éd., p. 27. — Cf. Renouvier discutant ce passage, dans ses *Essais de Critique générale* (*Psychol. rat.,* 1re partie, chap. VIII, observations).

Claude Bernard prend quelquefois *spontané* et *spontanéité* en un sens qui équivaut à peu près à l'idée de libre-arbitre : « Dans les sciences biologiques, comme dans les sciences physico-chimiques, le déterminisme est possible parce que, dans les corps vivants comme dans les corps bruts, la matière ne peut avoir aucune spontanéité. » *Introd. à l'étude de la médecine expérimentale,* 2e partie, chap. I, titre du § VIII.

Ce sens se mêle d'ailleurs chez lui à celui que nous avons analysé à l'article *spontané,* § **A :** ce qui se produit de la part d'un agent sans être la réponse directe à une excitation qu'il vient de recevoir (cf. *Ibid.,* § II). Mais il y a là certainement une impropriété (ce qui d'ailleurs n'est pas rare dans l'emploi qu'il fait des termes philosophiques).

réfléchie. » HAMELIN, *Essai*, p. 330.

C. Dans un sens très voisin, mais plus spécial : ce qui se produit par une sorte d'élan, d'instinct, dans lequel les idées abstraites et le calcul des effets n'ont point de place. Se dit aussi de l'être ou de la faculté qui agit ainsi : « L'action spontanée n'a pas besoin d'être précédée de la vue analytique... Les mots *facile* et *difficile* n'ont plus de sens, appliqués au spontané... L'homme spontané voit la nature et l'histoire avec les yeux de l'enfance. » RENAN, *L'Avenir de la science*, ch xv, p. 260. Il y distingue « deux âges de l'humanité » : l'âge de spontanéité (voir ci-dessous) et l'âge de réflexion.

CRITIQUE

Spontané ne doit pas être opposé à *nécessaire* ou à *déterminé* (au sens où ces mots concernent la question du déterminisme en psychologie). « Une démarche spontanée », « un acte de bienfaisance spontané » sont ceux qui n'ont pas été sollicités, quel que soit d'ailleurs le caractère, déterminé ou indéterminé, du processus intérieur qui aboutit à ces actes. — Voir ci-dessous, *Observations*.

Génération spontanée, (γένεσις αὐτόματος, ARISTOTE), voir *Génération* équivoque*.

Rad. int. : **A.** Spontan ; **B.** Spring.

SPONTANÉITÉ, D. **A.** *Spontaneität, Selbsttätigkeit ;* **B.** *Antrieb, Naturtrieb ;* — E. *Spontaneity ;* — I. *Spontaneità.*

A. Caractère de ce qui est spontané au sens **A.** « Cette dépendance des actions volontaires n'empêche pas qu'il y ait dans le fond des choses une spontanéité merveilleuse en nous, laquelle dans un certain sens rend l'âme dans ses résolutions indépendante de l'influence physique de toutes les autres créatures. » LEIBNIZ, *Théodicée*, § 59. « La spontanéité dont jouissent les êtres doués de la vie a été une des principales objections que l'on a élevées contre l'emploi de l'expérimentation dans les études biologiques. » Cl. BERNARD, *Intr. à l'étude de la médecine expérim.*, 2e partie, ch. I.

B. Caractère de ce qui est *spontané* au sens **B** ou **C.** « Le premier pas de la science de l'humanité est de distinguer deux phases dans la pensée humaine : l'âge primitif, âge de spontanéité, où les facultés, dans leur fécondité créatrice, sans se regarder elles-mêmes, par leur tension intime, atteignaient un objet qu'elles n'avaient pas visé ; et l'âge de réflexion, où l'homme se regarde, et se possède lui-même, âge de combinaison et de pénibles procédés, de connaissance antithétique et controversée. » RENAN, *L'Avenir de la science*, ch. xv, p. 259.

Rad. int. : **A.** Spontanes ; **B.** Springes.

STADE (du G. στάδιον, mesure et carrière pour la course) ; D. **A.** *Stadium ;* **B.** *Stadium, Rennbahn ;* — E. **A.** *Stage ;* **B.** *Stadium ;* — I. *Stadio.*

A. Période ou moment d'une évolution* (en un quelconque des sens de ce mot), d'une démonstration, d'un développement, etc.

B. « **Le stade** » est un des arguments de ZÉNON d'Élée dits « contre le mouvement ». La mention qu'en fait Aristote est obscure par la brièveté du texte qui le rapporte, et probablement aussi par suite d'une altération de ce texte. (*Phys.*, VI, 9 ; 239b33 et suiv.) Il repose sur la considération d'un mobile dont le mouvement est rapporté à deux systèmes de repères, l'un fixe, l'autre mobile. Pour un exposé et une discussion détaillés, voir ZELLER, *Philosophie des Grecs avant Socrate*, ch. III, § 4 (trad. Boutroux, t. II, 81-82). — J. LACHELIER, Note sur les deux derniers arguments de Zénon d'Élée, *Revue de Métaph.*, mai 1910, partic. p. 346-349 et 352-353.

Rad. int. : **A.** Grad ; **B.** Stadi.

1. STATIQUE, adj. (du G. στατικός, qui arrête ; qui sert à peser ; qui concerne l'équilibre). — D. *Statisch ;* E. *Static, -ical ;* I. *Statico.*

Qui concerne le repos, l'équilibre ;

par suite, qui considère les choses dans un état déterminé, sans y supposer de changement.

Rad. int. : Statikal.

2. STATIQUE, subst., du G. ἡ στατική (sous-entendu τέχνη), PLATON, *Charmide*, 166 B : l'art de peser. — D. *Statik, Gleichgewichtslehre ;* E. *Statics ;* I. *Statica.*

A. Partie de la mécanique qui concerne l'équilibre des forces agissant sur des corps en repos. (Cf. *Mécanique** ; *Dynamique** ; *Cinématique**.) COURNOT, *Traité de l'enchaînement*, livre II, ch. II : « Des principes de la statique ou de la théorie de l'équilibre des forces. »

B. Étude d'une classe d'objets considérés dans un état donné, et abstraction faite de leurs transformations. « Statique sociale » (Aug. COMTE) : théorie de l'ordre dans les sociétés, par opposition à la dynamique sociale qui étudie le progrès. Le tome II du *Système de politique positive* a pour titre : « Statique sociale, ou traité abstrait de l'ordre humain. » Voir ci-dessus, *Social**.

D'après COMTE (*Cours de phil. positive*, leçon I), la généralisation à tous les ordres de science de la distinction entre le *statique* et le *dynamique* est due à DE BLAINVILLE, dans l'Introduction à ses *Principes généraux d'anatomie comparée* (1822).

Rad. int. : Statik.

1. STATISTIQUE, subst., D. *Statistik ;* E. *Statistics ;* I. *Statistica.*

La statistique :

A. « On entend principalement par *statistique*, comme l'indique l'étymologie, le recueil des faits auxquels donne lieu l'agglomération des hommes en sociétés politiques. » COURNOT, *Théorie des chances et des probabilités*, ch. IX, 181-182. Il faudrait ajouter : « En tant que ces faits sont susceptibles de dénombrement ou d'évaluation numérique. »

B. « Mais, pour nous, le mot prendra une acception plus étendue. Nous entendons par statistique la science qui a pour objet de recueillir et de coordonner des faits nombreux dans chaque espèce, de manière à obtenir des rapports numériques, sensiblement indépendants des anomalies du hasard, et qui dénotent l'existence de causes régulières dont l'action s'est combinée avec celles des causes fortuites. » COURNOT, *Ibid.*, 182.

Une statistique :

C. Suite de données numériques sur un ensemble d'êtres ou de faits de même nature. « La statistique des jours de pluie. »

REMARQUES

1. L'étymologie indiquée par Cournot est contestée (voir LIESSE, *La statistique*, ch. I). Le mot vient de *status*, mais est-ce au sens d'État, ou au sens d' « état de situation » ?

Sur **Statique.** — « *Sens statique* est employé quelquefois comme équivalent de sens de l'équilibre, en parlant des animaux qui possèdent des statocystes. » **(Ed. Claparède.)**

Sur **Statistique.** — La *Critique* ci-dessous est le développement de quelques lignes qui se trouvaient dans la première rédaction de cet article et que plusieurs correspondants nous ont signalées comme étant insuffisamment explicites. — Le texte de M. CASTELNUOVO nous a été indiqué par **M. Winter ;** l'article de RENOUVIER mentionné dans la *Critique*, par **Léon Robin.** Dans cet article, Renouvier **n'emploie** pas l'expression *déterminisme statistique ;* mais il discute avec beaucoup **de force** l'une des thèses qu'on désigne sous ce nom, et présente des remarques **très** utiles sur l'ensemble de la question. **(A. L.)**

2. Le mot science, appliqué à la statistique, a été souvent critiqué. Elle consiste plus exactement en une *méthode* applicable à diverses sciences.
Rad. int. : Statistik.

2. STATISTIQUE, adj., D. *Statistisch ;* E. *Statistical ;* I. *Statistico.*
Qui concerne la statistique, ou qui présente le caractère de la statistique, au sens **B.** « Méthode statistique. » « Rapport statistique. »
Régularité statistique : celle qui se manifeste dans la somme ou dans la moyenne d'un grand nombre d'actions élémentaires. « Di fronte a quella ipotesi di omogeneità assoluta, che ha un carattere puramente matematico, la fisica ci suggerisce una concezione di *regolarità statistica*, analoga a quella che la teoria cinetica ammette nei gas[1]. » CASTELNUOVO, Il principio di relatività, *Scientia*, janvier 1911, p. 85.
Déterminisme statistique : 1° même sens que *régularité statistique ;* — 2° doctrine déterministe fondée sur l'argument tiré de la statistique humaine (par exemple de la constance des phénomènes sociaux, de la dépendance directe entre les chiffres qui les expriment, etc.).

CRITIQUE

Ces expressions, aujourd'hui très répandues, ne sont pas sans ambiguïté. Négligeons le double sens de déterminisme-doctrine et de déterminisme-régularité. Il reste encore que :
1° L'argument déterministe fondé sur la statistique peut avoir pour objet de prouver, par le déterminisme des ensembles, le déterminisme de chacun des éléments ; mais il peut aussi viser ces ensembles eux-mêmes, par exemple être destiné à faire voir que les phénomènes sociaux, considérés comme tels, sont soumis au déterminisme, au sens où l'entendent les physiciens et les biologistes (déterminisme au sens **B**). — L'expression déterminisme statistique, qui ne distingue pas l'un de l'autre, est donc équivoque ; et l'équivoque est d'autant plus gênante que le premier de ces deux arguments est de valeur discutable (voir notamment RENOUVIER, La liberté humaine au point de vue de l'observation, *Crit. philos.*, 1880, II, 33-41) ; tandis que le second est évidemment démonstratif.
2° *Régularité statistique* n'est pas moins ambigu. Cette expression peut signifier d'abord, avec un import réduit au minimum, et sans rien de sous-entendu, que la régularité en question s'observe sur des chiffres fournis par la statistique ; — mais bien plus souvent, comme on peut le voir dans l'exemple cité plus haut, elle veut dire beaucoup plus : on l'emploie pour suggérer, ou même pour déclarer expressément que cette régularité s'observe *seulement* sur les totaux ou les moyennes, tandis que les éléments *ne la présentent pas.* — Et ce n'est pas tout ; car dans ce dernier cas, deux hypothèses sont encore possibles : *a.* Les éléments en question n'obéissent à aucune loi correspondant à ces régularités observées ; celles-ci sont entièrement dues à la méthode statistique elle-même, c'est-à-dire à l'adoption du point de vue global ; elles n'expriment que la loi des grands nombres, telle qu'elle se manifeste dans les phénomènes de pur hasard, par exemple dans la sortie des numéros à la roulette ; — *b.* Les éléments en question sont, au contraire, la véritable source des régularités observées, bien qu'eux-mêmes soient irréguliers : cela vient de ce qu'ils sont déterminés par des causes multiples, les unes étant ce que Cournot appelle « des causes régulières ou permanentes », les autres « des causes accidentelles ou fortuites » dont les effets « se compensent et disparaissent dans le résultat moyen d'un grand nombre d'épreuves ». (*Théorie des chances et des probabilités*, ch. IX, § 104).

1. « A côté de cette hypothèse d'homogénéité absolue (il s'agit de la nature de l'éther), hypothèse qui a un caractère purement mathématique, la physique nous suggère l'idée d'une régularité statistique, analogue à celle que la théorie cinétique admet pour les gaz.

Par exemple, dans le cas d'un dé pipé, ou dans le cas de la variation diurne du baromètre. Dans ce second cas, les régularités observées sont mises en lumière par la méthode statistique, mais non créées par les propriétés des grands nombres : c'est donc presque l'inverse de ce qu'on appelle *régularité statistique* dans le cas précédent.
On voit combien ces expressions, trop elliptiques, apportent d'obscurité, et combien elles prêtent à la confusion.
Rad. int. : Statistik.

STATUER, D. *Statuieren ;* E. *To state ;* I. *Statuire* (rare).
Terme rare en français ; il a été employé par quelques écrivains contemporains (probablement à l'imitation du terme anglais, qui est d'usage courant) pour désigner l'acte de poser une thèse philosophique, une doctrine à laquelle on donne son adhésion. « Même après avoir statué la loi du nombre, et le premier commencement sans cause qui en était, à ses yeux, l'immédiate et nécessaire conséquence, Renouvier était resté fort incertain sur la question de la liberté humaine. » F. PILLON, *Année philos.*, 1913, p. 131. — L'emploi de cette expression paraît se rattacher à l'idée néocriticiste qu'il y a, dans tout jugement, une part de croyance et de libre décision. Mais elle n'est pas d'une bonne langue.

STATUT (ou **Status**) **social,** D. **A.** *(Sozialer) Zustand ;* **B.** *Statut, Satzung ;* — E. **A.** *(Social) status ;* **B.** *Statute ;* — I. **A.** *Stato (sociale) ;* **B.** *Statuto.*
A. Par opposition à *contrat**, se dit des rapports légaux qui s'établissent entre les hommes en l'absence de tout acte de volonté de leur part, et par suite de la situation seule qu'ils se trouvent occuper dans l'organisation familiale, politique ou économique (homme ou femme, père ou fils, maître ou esclave, capitaliste ou salarié, etc.).
B. Ensemble de textes réglant la situation d'un groupe d'individus, leurs droits, leurs obligations. (Au pluriel) : Ensemble d'articles définissant le but et établissant dans ses traits essentiels l'organisation d'une société* (au sens **C**).
Rad. int. : Statut.

STIMULUS, D. *Stimulus, Reiz ;* E. *Stimulus ;* I. *Stimolo.*
Action physique mettant en jeu les réactions d'un être vivant. Se dit plus particulièrement des phénomènes physiques qui mettent en jeu les organes sensoriels. — M. V. EGGER préférerait voir substituer à stimulus le mot *Excitant.* (Cf. *Excitation**.)
Rad. int. : Stimulil.

STOCHASTIQUE, (S).

STOÏCISME, D. **A.** *Stoa, Stoicismus ;* **B.** *Stoicismus ;* — E. *Stoicism ;* — I. **A.** *Stoa, stoïcismo ;* **B.** *Stoïcismo.*
A. École philosophique de ZÉNON de Cittium, CLÉANTHE, CHRYSIPPE ; — SÉNÈQUE, ÉPICTÈTE, MARC-AURÈLE, etc.
B. Caractère moral du sage selon le stoïcisme ; en particulier, indifférence à la douleur, fermeté d'âme opposée aux maux de la vie.
Rad. int. : Stoicism.

STRATÉGIE, (S).

STRESS, (S).

STRICT, D. *Streng ;* E. *Strict ;* I. *Stretto.*
Étroit, rigoureux, exact. — Quelquefois employé comme synonyme de *pur et simple* (D. *bloss*). Est dit « de droit strict », en matière juridique : 1° ce qu'on a le droit de réclamer en vertu d'une loi ou d'une coutume indubitables, par opposition à ce qu'on n'obtient qu'en vertu d'une tolérance ou d'un acte bienveillant ; 2° ce qui, dans une règle de droit, n'admet pas d'extension par analogie : « Exceptio stricti (ou : strictissimi) juris est. »
On appelle souvent les devoirs de

justice *devoirs stricts* et les devoirs de bienfaisance ou de charité *devoirs larges*. Ces expressions s'entendent en deux sens :

1° Elles servent à représenter la distinction entre les devoirs exigibles, parce qu'ils sont corrélatifs de droits chez ceux qui en sont l'objet, et les devoirs non exigibles, qui ne correspondent pas à des droits chez ceux-ci. « Les devoirs de justice sont presque tous négatifs, stricts et déterminés. On peut les exiger de force. Ils sont imposés et sanctionnés par la loi civile. » E. Boirac, *Cours de philosophie*, Morale, ch. v, § 8. L'expression, dans ce cas, se rattache directement au premier des deux sens juridiques que nous avons distingués ci-dessus.

2° Elles servent à représenter la distinction entre les devoirs dont les applications sont précises, bien déterminées, et ceux dont les applications contiennent un élément d'appréciation personnelle impossible à fixer. « Man sieht leicht dass die erstere der strengen oder engeren (unnachlässlichen) Pflicht, die zweite nur der weiteren (verdienstlichen) Pflicht widerstreite[1]. » Kant, *Grundlegung zur Met. der Sitten*, 2e partie, p. 59. « Certes, on ne peut pas dire

1. « On voit aisément que la première est contraire au devoir strict ou étroit (rigoureux), la seconde au devoir large (méritoire) seulement. » (Il s'agit des deux cas où la maxime d'une action ne peut être érigée en loi universelle : 1° parce qu'il est impossible de *concevoir* sans contradiction qu'il en soit ainsi ; 2° parce qu'il est impossible de *vouloir* une nature conforme à cette loi.)

Sur **Stricts (devoirs).** — J'appelle *stricts* ou *étroits* les devoirs qui déterminent jusqu'aux détails l'action qu'ils prescrivent, *larges* ceux qui ne sauraient prescrire qu'une fin, elle-même incomplètement déterminée, et laissent à l'agent une part d'initiative et de choix. Cette initiative concerne le choix des moyens, souvent aussi la spécialisation de la fin, parce que chaque agent tient nécessairement compte de ses aptitudes, des moyens dont il dispose et des circonstances de l'action.

Les devoirs peuvent être plus ou moins étroits. Le devoir de payer ses dettes est tout à fait étroit et l'on doit payer à telle personne telle somme, tel jour, sous telle forme (par exemple, en telle monnaie). Mais si un ami m'a prêté de l'argent en me disant : « Vous me rendrez cela quand vous pourrez », je reste maître de l'échéance. Le moment où je pourrai m'acquitter est laissé à mon appréciation.

Sont étroits les devoirs *négatifs*, car il n'y a qu'une seule manière de se conformer à une loi de prohibition, et, parmi les devoirs positifs, ceux qui résultent d'un *engagement* contracté, écrit ou verbal, formel ou tacite. Beaucoup de manières d'agir engagent l'avenir et transforment en un devoir strict un devoir qui d'abord était large.

Positifs :	— prescriptions générales.	Larges.
	— prescriptions définies par un engagement contracté, écrit ou verbal, formel ou tacite.	Stricts.
Négatifs :	— prohibitions.	

Cette manière d'envisager les devoirs écarte trois opinions très répandues qui impliquent contradiction :

1° La conscience a des exigences moins rigoureuses relativement aux devoirs larges — ce qui implique la notion impossible à former, parce que contradictoire, de *devoir facultatif*. Les devoirs larges ne sont pas moins impérieux, ils sont moins définis.

2° A tout devoir strict correspond un droit ; aucun droit ne correspond au devoir large. — Cette opinion est contradictoire, car on ne saurait dériver le

qu'il ne soit pas obligatoire d'être charitable. Mais il s'en faut que cette obligation soit aussi précise, aussi inflexible que l'obligation d'être juste... Pour la justice, la formule est claire : respecter les droits d'autrui. Mais la charité ne connaît ni règle ni limite. Elle surpasse toute obligation. Sa beauté est précisément dans sa liberté. » V. Cousin, *Du Vrai, du Beau et du Bien*, leçon XV. (Cette leçon contient d'ailleurs aussi, à la page précédente, la distinction très tranchée des devoirs qui correspondent aux droits d'autrui, et de ceux qui n'y correspondent pas.)

Voir *Charité**, *Justice**, *Large**.

Implication stricte ou *au sens strict*, en Logique, se dit de l'implication* qu'on appelle aussi « formelle », c'est-à-dire dans laquelle la proposition impliquante et la proposition impliquée contiennent une ou plusieurs variables communes, et dans laquelle la relation $p \supset q$ est vraie pour toutes les valeurs de ces variables. Cette expression a été créée par C. I. Lewis, *A survey of symbolic Logic*, 1918.

Rad. int. : Strikt.

STRUCTURALE (psychologie), E. *Structural psychology*, terme très usuel chez les psychologues américains contemporains, qui l'opposent à *functional psychology*, psychologie fonctionnelle*. (Voir ce mot.) La psychologie structurale, appelée aussi **« structuralisme »,** est celle qui a pour méthode de résoudre les phénomènes psychologiques en leurs éléments (sensations, images, tendances, etc.) et d'en déterminer les « dimensions » (intensité, durée). « La psychologie structurale est analytique ; elle porte ses regards sur la composition des processus mentaux ; et s'il s'agit d'une opération mentale, d'une activité, sur la technique de cette activité. Elle s'intéresse au *comment* des phénomènes, à leurs rouages internes... » Ed. Claparède, *Psychologie de l'enfant*, 5e éd., p. 120.

STRUCTURE, *Struktur* dans tous les sens ; *Gestalt* au sens **B** ; — E. *Structure* dans tous les sens ; *Pattern* au sens **B** ; — I. *Struttura*.

A. Disposition des parties qui forment un tout, par opposition à leurs fonctions. — Se dit particulièrement : 1° en Biologie, de la constitution anatomique et histologique, par opposition aux phénomènes physiologiques ; 2° en Psychologie, de la combinaison des éléments que manifeste la vie mentale, considérée à un point de vue relativement statique : par exemple, des différents plans de la conscience, ou de la prédominance de telles ou telles formes intellectuelles.

B. En un sens spécial et nouveau, s'emploie au contraire pour désigner, par opposition à une simple combinaison d'éléments, un tout formé de phénomènes solidaires, tels que chacun

devoir et le droit de deux principes différents : ils sont l'un et l'autre l'expression de la *justice*, qui est une. Droit et devoir sont une seule et même relation ; la même action juste est un devoir pour celui qui la fait, un droit pour celui qui la reçoit. Aux devoirs stricts correspondent des droits exigibles ; aux devoirs larges correspondent aussi des droits, mais la revendication en est difficile, parce qu'on ne saurait définir, sans faire violence à la liberté individuelle, ni quelle action doit être faite, ni qui doit la faire.

3° Les devoirs se divisent en devoirs de justice et devoirs de charité. — Tout devoir large tend à réparer quelque injustice ou à réaliser quelque forme supérieure de la justice. Donc la justice enveloppe la charité. La justice étant un ordre, vouloir faire mieux que la justice, ce serait admettre que l'injuste peut être bon. (E. Goblot.)

dépend des autres et ne peut être ce qu'il est que dans et par sa relation avec eux. Cette idée est le centre de ce qu'on appelle aussi théorie des formes (D. *Gestalttheorie* et spécialement *Gestaltpsychologie;* voir *Forme**). — Cf. aussi Henderson, La finalité du milieu cosmique, *Bulletin* de la Société de philosophie, avril 1921.

C. Dans un sens analogue au précédent, orientation d'ensemble dominant une mentalité et l'organisant autour d'une idée de valeur directrice. Par exemple, selon Spranger, l'esprit spéculatif, l'esprit esthétique, l'esprit économique, l'esprit sociable, l'esprit d'autorité, l'esprit religieux **(S).**

Rad. int. : Struktur.

STYLE, D. *Stil ;* E. *Style ;* I. *Stile.*

Esthétique. **A.** « Le style, c'est dans l'antiquité la pointe dont on se sert pour graver ses pensées sur la cire ; chacun a sa manière de manier le style, comme chacun de nous a son écriture. Au figuré, le style, c'est l'individualité et le mouvement de l'esprit, visibles dans le choix des mots, des images, plus encore dans la construction de la phrase, de la période, dans l'arabesque capricieuse que trace la pensée dans son cours. » Séailles, *Le Génie dans l'Art*, ch. vi, p. 215.

Par extension, formes esthétiques caractérisant une époque (surtout dans les beaux-arts) : « Le style Renaissance » ; manière personnelle d'un musicien, d'un peintre, d'un sculpteur, etc. « En quelque sens qu'on veuille entendre le style, il peut s'y réaliser (dans le paysage). Tout bon artiste a son « écriture » personnelle, ses associations favorites de lignes et de couleurs, sa façon personnelle de rendre la réalité, de la traduire ou de la créer ; il a aussi une technique particulière. Et, par là donc, il a un style. » Paulhan, *L'Esthétique du paysage*, 104.

Appliqué quelquefois à la manière de présenter une science, une doctrine : « Mais pour ce que je n'en avais pas encore assez de connaissance pour en parler du même style... » Descartes, *Méthode*, V, 4. — « Ce ne sont pas les figures qui donnent la preuve chez les géomètres, quoique le style ecthétique[1] le fasse croire. » Leibniz, *Nouveaux Essais*, IV, i, 9.

En un sens laudatif :

B. Caractère d'un ouvrage dont le style, au sens **A**, présente des qualités artistiques : « Le style est une harmonie... Le vrai style n'est ni une clarté terne et froide qui ne dit rien à l'âme, ni un fracas d'images et de mouvements qui ne dit rien à l'intelligence ; il parle aux deux, à chacun sa langue, ou plutôt il parle à l'homme. » Bersot, *Pensées* (Un moraliste, p. 356).

C. (Surtout en parlant des beaux-arts.) « En dehors de ces divers styles, qui sont des nuances dans la manière de sentir, et qui ont été consacrés par les grands maîtres, il y a quelque chose de général et d'absolu qu'on appelle *le style*. De même qu'*un style* est le cachet de tel ou tel homme, *le style* est l'empreinte de la pensée humaine sur la

1. Voir *Ecthèse**.

Sur **Structure.** — Article rédigé d'après les indications d'**Ed. Claparède.**

On remarquera l'opposition entre le sens **B** de *structure* et l'usage de ce mot dans l'expression *psychologie structurale**.

— M. Mauss (*Annales Sociologiques*, II, 129) distingue dans les sociétés : 1° des structures spatiales (les quartiers nègres, chinois, italien, dans une grande ville américaine) ; 2° des structures immatérielles (les classes d'âge, l'organisation militaire) ; 3° des structures mixtes (les clans dans la tribu). N'y aurait-il pas lieu de généraliser et de préciser ces distinctions ? **(M. Marsal.)**

Sur **Style.** — Texte de Leibniz signalé par M. **C. J. Webb.**

nature... Il est le contraire de la réalité pure, il est l'idéal : le peintre de style voit le grand côté, même des petites choses ; l'imitateur réaliste voit le petit côté, même des grandes. » Ch. Blanc, *Grammaire des arts du dessin*, Principes, § 4, 2e éd., p. 21. — G. Séailles a vivement critiqué cette notion d'un style universel et absolu, et la prétention à condamner une œuvre sous prétexte qu'elle est « sans style ». Il oppose à cette idée celle du style personnel de chaque artiste, qui est l'expression de son caractère et de sa manière de sentir. *Le Génie dans l'Art*, ch. vi, p. 216-221.

Rad. int. : Stil.

STYLISER, D. *Stilisieren ;* E. *To stylise ;* I. *Stilizzare.*

Esthétique. **A.** Traduire dans un style déterminé (au sens **A**). « Styliser un paysage, ce sera donc en exprimer spécialement une qualité ou quelques qualités que le tempérament particulier d'un artiste lui fera choisir de préférence aux autres. » Paulhan, *L'Esthétique du paysage*, p. 104.

B. Représenter un objet sous une forme schématique et conventionnelle. « Une feuille d'acanthe stylisée. »

Rad. int. : Stiliz.

Subalternante, Subalternée. Voir ci-dessous *Subalterne**, remarque.

SUBALTERNATION, D. *Subalternation*, *Unterordnung* (**A.** *Umordnung*, **Benno Erdmann**) ; E. *Subalternation ;* I. *Subalternazione.*

A. Rapport des deux propositions subalternes*.

B. Inférence immédiate en vertu de laquelle on conclut de la vérité de la subalternante à celle de la subalternée ; ou de la fausseté de la subalternée à celle de la subalternante (à condition : 1° que la subalternée soit une particulière minimale, c'est-à-dire s'appliquant à *quelque* individu au moins de la classe considérée, sans exclure le cas où le prédicat qu'elle énonce serait vrai de *tous ;* 2° que l'on n'accorde pas à la particulière une valeur existentielle alors qu'on ne l'accorde pas à l'universelle).

REMARQUE

Subalterner ne se dit que de l'opération qui consiste à passer de l'universelle à sa subalterne (au sens **B**) : « Comme on aurait trois conclusions universelles dans la première [figure] et quatre dans la seconde, on arriverait, en subalternant ces conclusions, au chiffre uniforme de douze modes par figure. » Lachelier, *Études sur le syllogisme*, p. 30, note. Cf. *subalternes** (modes).

Rad. int. : Subalternac.

SUBALTERNE (adj. et subst.), D. **A.** *Subalterne* (plur.) ; **B.** *Subalterniert*, *untergeordnet ;* — E. **A.** *Subalterns* (plur.) ; **B.** *Subaltern*, *Subalternate ;* — I. **A.** *Subalterne* (plur.) ; **B.** (Proposizione) *Subalterna*, *Subalternata.*

A. Deux propositions opposées* sont dites (collectivement) subalternes, quand elles ne diffèrent que par la *quantité**. La relation de ces deux propositions est appelée d'ordinaire *opposition subalterne.* Mais la propriété de cette expression a été contestée. (Voir Rabier, *Logique*, p. 38, note 1.)

B. Dans un couple de propositions subalternes, au sens **A**, la particulière est dite subalterne de l'universelle. « La conclusion, dans le premier cas (c'est-à-dire dans le syllogisme : Nul S n'est P, or tout S est S, donc quelque S n'est pas P), sera la subalterne de la proposition donnée. » Lachelier, *Études sur le syllogisme*, p. 16.

Modes subalternes (ou *secondaires*), ceux qui ne concluent qu'à la subalterne de la conclusion universelle qui pourrait résulter de leurs prémisses : ce sont Barbari, Celaro ; Cesaro, Camestros ; Camenos. Couturat, *Logique de Leibniz*, p. 13-15. La validité de ces modes est contestée.

REMARQUE

La proposition universelle n'a pas, en français, de nom usuel en tant

qu'opposée à sa subalterne. Cependant *subalternans*, pour désigner l'universelle, et *subalternata*, pour désigner la particulière, ont été employés par les scolastiques (Goclenius, 1085 A) ; on dit en anglais *subalternant* et *subalternate* ou *subaltern* (Keynes, *Formal Logic*, 2e partie, ch. iii, § 79) ; en italien *subalternante* et *subalternata* (Ranzoli, sub v°) ; en allemand *subalternierend, subalterniert; übergeordnet* et *untergeordnet* (Benno Erdmann, *Logik*, ch. lxix, § 480). Il y a donc lieu de dire aussi *subalternante* et *subalternée.*

Rad. int. : Subaltern, Subalternat.

SUBCONSCIENCE, D. *Unterbewusstsein ;* E. *Subconsciousness ;* I. *Subcoscienza.*

Voir *Subconscient.*

SUBCONSCIENT, D. *Unterbewusst ;* E. *Subconscious ;* I. *Subcosciente, Subcoscio.*

A. Faiblement conscient ; senti d'une manière obscure.

« Le jugement et le raisonnement, qu'ils soient conscients, subconscients ou inconscients, restent identiques, sauf une différence de degré dans la clarté de la représentation. »

Sur **Subconscient.** — Voir les observations sur *Inconscient**.

On devrait absolument éviter les sens **C** ou **D**, et ne jamais employer ce mot comme synonyme d'inconscient. **(L. Boisse.)**

Je ne suis pas d'avis qu'il vaille mieux réserver le mot aux sens **A** ou **B**. De fait, *subconscient* ne s'emploie presque jamais pour désigner un fait psychique faiblement conscient, ou qui n'est pas objet d'attention. *Subconscient*, d'ailleurs, n'est pas non plus synonyme d'inconscient, même au sens **E** de ce mot. « Subconscience » désigne l'activité mentale qui se déroule en dehors de la conscience du sujet, et que l'on postule pour rendre compte de certaines réactions du sujet, ayant ceci de particulier qu'elles paraissent être le résultat d'une pensée plus ou moins intelligente, et qu'elles expriment les tendances d'une personnalité (« sous-personnalité ») plus ou moins distincte de la personnalité consciente. C'est la forme personnelle qu'ils revêtent qui caractérise les processus subconscients et qui les distingue des processus végétatifs inconscients. Cette acception est d'une si grande commodité et importance pratique qu'elle doit être mise en vedette. *Subconscience* implique l'idée d'une dissociation, d'un dédoublement plus ou moins profond de la conscience. *Subconscient* se distingue nettement d'*inconscient :* ainsi les souvenirs accumulés dans notre mémoire, mais auxquels nous ne pensons pas en ce moment, sont inconscients, latents, non subconscients. Ils le deviennent si, tout en restant en dehors de la conscience, ils interviennent dans un processus mental *actif*, aboutissant à certaines réactions exprimant des tendances, désirs ou souhaits. — M. Morton Prince a proposé de donner le nom de « Coconscient » *(Coconscious)* au subconscient ainsi entendu, afin d'éviter les équivoques avec les autres emplois du mot Subconscient (appliqué notamment à la doctrine métaphysique de Myers ; voir le rapport de Prince au Congrès de Psychologie de Genève, 1909) ; mais le terme proposé par Prince n'a pas acquis jusqu'ici droit de cité, bien qu'il soit employé par quelques auteurs américains. **(Ed. Claparède.)**

Voir du même auteur *Quelques remarques sur le subconscient*, Archives suisses de neurologie et de psychiatrie, tome XIII. Il a été fait droit à la critique justement adressée par lui, dans cet article, à l'exemple donné du sens **A** dans la première édition du *Vocabulaire*, en remplaçant le texte de Pierre Janet par celui de Ribot, auquel a été ajouté, dans la 6e édition, celui de M. Pradines. **(A. L.)**

Le fait essentiel me paraît être que les phénomènes de conscience dégradée de l'ordre clairement pathologique n'atteignent jamais une inconscience, une dégradation aussi profonde que les phénomènes dégradés de l'ordre normal.

Ribot, *Logique des sentiments*, p. 80.

« L'ambition des psychanalystes s'est trouvée servie, mais aussi aveuglée, par un phénomène captieux : c'est le caractère de demi-conscience (de *subconscience*, comme on l'a très bien dit) des états sur lesquels ils travaillaient. » M. Pradines, Réflexions sur la psychanalyse, *Revue de Synthèse*, juillet 1949. p. 109-110.

B. Qui n'est pas saisi par la conscience, parce que l'orientation actuelle de celle-ci l'exclut, mais qui est apte à devenir conscient aussitôt que l'attention s'y portera, ou du moins après un moment d'effort pour le saisir. (Subconscience fonctionnelle.) — Voir *Inconscient**, Critique, et ci-dessous, *Observations*. Cf. *Champ* de la conscience.*

C. Synonyme d'*Inconscient**, aux sens **D** ou **E**, mais avec ce caractère que les faits dont il s'agit se manifestent par des réactions intelligentes, qui semblent révéler une sorte de personnalité. Pierre Janet, *L'automatisme psychologique*, 2e partie, ch. i : « Les actes subconscients. » « Subconscience » devient ainsi synonyme de personnalité secondaire et incomplète, subordonnée au moi principal.

De cet usage dérive probablement, avec une légère modification de sens, celui que fait Hamelin du mot *subconscience :* « Si nous admettons que Dieu... se propose de créer d'autres personnes, nous pouvons nous représenter que, sans porter d'ailleurs préjudice à sa conscience centrale, il per-

Ils sont perçus dans des états seconds, réveillés par la suggestion. Cela ne veut pas dire cependant qu'ils soient mieux cohérents à la personnalité centrale que les états analogues de l'ordre normal : au contraire, ils le sont moins, comme j'ai essayé de le montrer assez longuement. Leur clarté relative même, jointe à leur caractère aberrant, en fait des états menaçants pour la cohésion de la vie mentale. Ces états sont donc à la fois des états de faible conscience et des états de conscience dissidente, possédant une confuse autonomie. Le troisième sens donné dans le *Vocabulaire* du mot *subconscience* leur conviendrait assez bien. Et il me semble qu'il y aurait avantage à leur réserver ce terme de subconscience puisque, dans l'état normal, la dégradation de la conscience (habitudes, souvenirs) tendrait à se stabiliser à un degré beaucoup plus bas. Il est vrai qu'avant d'y atteindre elles traversent une région de pénombre où le terme de *subconscience* paraît aussi leur convenir (sauf qu'il éveille une idée de dissidence qui ne peut jamais être le caractère des états normaux.)

En résumé, je retiendrais de la distinction du *Vocabulaire* qu'il y a une subconscience en un sens tout à fait général, qui n'est qu'une conscience affaiblie, et peut appartenir tant aux phénomènes normaux qu'aux phénomènes pathologiques ; mais cet état de pénombre est plus particulièrement caractéristique des dégradations morbides de la conscience : il y revêt une stabilité et une spécificité qu'il n'a pas dans le domaine normal et qui lui confèrent presque la valeur d'un symptôme. **(M. Pradines.)**

Il est vrai que ce mot, par son histoire, est associé à l'idée de personnalités secondes, de phénomènes anormaux de dissociation. Mais d'autre part le préfixe *sub...* est couramment employé comme diminutif en biologie (*subaigu*, etc.) et même en logique *(subcontraire)* et cet usage entre aussi dans la formation de son import. On distinguerait ainsi d'abord le « champ* actuel » et le « champ virtuel »* de la conscience ; puis, au-dessous, le subconscient, et enfin l'inconscient, chacun de ces états pouvant présenter un caractère différent selon qu'il est normal ou pathologique.

Nous ne croyons pas qu'on puisse réserver le nom de subconscient à ce qui est malsain ou anormal. Le meilleur sens de subconscient nous paraît être

met la constitution autour de celle-ci d'une pluralité de subconsciences. » *Essai*, ch. v, § 2, c (1re éd., p. 465).

D. Quelquefois, synonyme d'*Inconscient* au sens **F** : réalité plus vaste que l'individu, et de laquelle dépend la conscience. — Ce sens est rare en français.

Rad. int. : Subkonsci.

SUBCONTRAIRE (adj. et subst.), D. *Subkonträr ;* E. *Subcontrary ;* I. *Subcontraria* (proposizione).

Deux propositions *particulières* opposées*, l'une affirmative, l'autre négative, sont dites *subcontraires ;* et chacune d'elles est appelée la subcontraire de l'autre.

Rad. int. : Subkontrar.

SUBJECTIF, D. *Subjektiv ;* E. *Subjective ;* I. *Soggetivo.*

Qui appartient à un sujet* (primitivement, à un sujet au sens **B ;** puis de nos jours, à un sujet au sens **E** ou au sens **F**). Voir pour l'histoire de ce mot l'article *Objectif**, et cf. les observations ci-dessous.

1° Avec cette idée que ce dont il s'agit appartient au sujet *seulement*, par opposition, soit aux autres sujets, soit à l'objet pensé. Cette acception est la plus fréquente :

A. Individuel, valable pour un seul sujet (soit qu'on ignore si ce dont il s'agit est aussi valable pour d'autres, soit qu'on nie expressément cette validité). « Praktische Grundsätze... sind

de désigner un phénomène psychique actuel, qui contribue à former l'ensemble de l'état d'esprit du sujet à un moment donné, mais qui, pris isolément, n'est pas l'objet d'une conscience claire, ou même échappe au moment où l'attention se porte de son côté (comme un nom propre qu'on cherche et qu'on a le sentiment « d'avoir sur le bout de la langue »). C'est ce dont la présence n'est pas complètement ignorée, bien qu'on ne puisse l'amener à volonté en pleine conscience. **(P. Janet. — G. Dumas. — A. L.)**

Sur **Subjectif.** — Article remanié d'après les observations de MM. **Drouin, Mentré, Robin, Webb.**

Subjectif, dans son sens original, veut dire simplement « qui appartient à quelque chose en tant que sujet d'attributs ou prédicats » ; une chose, en latin scolastique, était dite être affirmée d'une autre *subjectivè* si on l'en affirmait en tant qu'existant pour son propre compte, et au contraire *objectivè*, si on la considérait en tant que présentée à la conscience, en tant que connue. Cet usage est presque l'inverse de l'usage postérieur et actuel de l'antithèse entre *objectif* et *subjectif*. Celui-ci ne pouvait guère apparaître, et de fait n'est apparu qu'après la révolution philosophique cartésienne, qui a amené à considérer le moi comme le seul « sujet » dont la réalité fût impossible à mettre en doute, par opposition à tout ce que nous ne venons à connaître primitivement que comme des « objets » pour notre conscience. Mais ce changement de sens doit être postérieur à Descartes lui-même. **(C. C. J. Webb.)** — Voir à l'article *objectif*, **A,** les textes de Descartes où *objectif* est pris, en effet, au sens scolastique défini ci-dessus. **(A. L.)**

Y a-t-il vraiment lieu de distinguer le sens kantien du sens **B ?** Kant a dit qu'il ne faisait qu'étendre aux qualités premières des corps ce qu'on admet, surtout depuis Leibniz, pour les qualités secondes. Voir les *Prolégomènes*, § 13, remarque II, p. 289 de l'édition de Berlin. **(Ch. Werner.)** — Il importe d'autant plus de distinguer comme tout à fait hétérogènes, les sens **A, B,** et **D,** que dans maintes controverses récentes, la confusion de ces acceptions très différentes a entraîné des erreurs ou des méprises pénibles et nuisibles. C'est ainsi qu'on a été conduit à nier indûment le caractère scientifique, universel, « objectif », de l'étude même

subjektiv, oder Maximen, wenn die Bedingung nur als für den Willen des Subjekts gültig von ihm angesehen wird ; objektiv aber... wenn jene als gültig für den Willen jedes vernünftigen Wesens erkannt wird[1]. » Kant, *Krit. der prakt. Vern.*, I, 1. — « On explique bien ainsi le pessimisme subjectif et individuel, mais non le pessimisme objectif et impersonnel, celui qui s'exprime par un système. » Caro, *Le pessimisme*, ch. ix, p. 288.

Par suite, en parlant de l'esprit, du caractère intellectuel : qui voit les choses d'une manière subjective, qui juge habituellement selon ses impressions, ses goûts, ses habitudes ou ses désirs individuels.

« *Compréhension subjective* », voir *Compréhension**.

« *Droits subjectifs* », voir *Sujet**, **H.**

1. « Des principes pratiques sont subjectifs, ou constituent des *maximes*, quand ce qu'ils stipulent n'est considéré par le sujet comme valable que pour sa propre volonté ; objectifs, quand cette stipulation est reconnue comme valable pour la volonté de n'importe quel être raisonnable. » (Ils constituent alors, selon Kant, des lois.)

B. Qui appartient à la pensée humaine, et à la pensée humaine seulement, par opposition au monde physique, à la nature (empirique) des objets auxquels elle s'applique. — C'est en ce sens que les qualités* « secondes » sont souvent appelées « subjectives », non pas surtout en tant qu'elles sont considérées comme pouvant différer selon les individus, mais parce qu'elles ne peuvent entrer dans la construction d'un système de représentations logique et explicatif, et parce que, dans le monde tel que se le représente le physicien, elles sont remplacées par certaines formes de mouvement. Cf. *Objectif**, **E** et *Subreption**.

A ce sens, en même temps qu'au sens **A,** se rattache l'usage fréquent fait par Aug. Comte des expressions *synthèse subjective* (opposée, d'une part, à la connaissance positive ; de l'autre, aux systèmes métaphysiques) ; *existence subjective*, opposée à *existence objective* ou *matérielle*, pour représenter l'existence que gardent les morts dans l'esprit de ceux qui les ont connus, ou

du *sujet ;* ainsi encore qu'on a accusé les explorateurs de la vie spirituelle qui ont eu à cœur l'étude méthodique des preuves internes en matière religieuse, de canoniser le sens propre et de tomber incurablement par là dans l'individualisme et le subjectivisme radical. Rien de plus faux : car à ceux qui n'admettent d'*objectif*, de scientifique, que *l'objet* en tant qu'étranger au sujet pensant et agissant, on pourrait à plus juste titre reprocher de lâcher la proie, sinon pour l'ombre, du moins pour les formes les moins pleines de substance nourrissante, ou même d'ériger ce qu'il y a d'inadéquat ou de symbolique dans les représentations sensibles ou notionnelles en seule réalité, au détriment des véritables êtres métaphysiques et des vérités morales et spirituelles. **(M. Blondel.)**

A. Comte fait un emploi si étendu du mot *subjectif* qu'il va jusqu'à écrire :

« Pour consolider cette constitution subjective de l'astronomie relative, il faut restreindre la vraie science céleste non seulement à l'étude du monde humain, mais même à celle de la planète humaine. Quoique les autres astres intérieurs soient tous plus ou moins liés *à ce centre subjectif*, leurs théories spéciales ne méritent notre attention que d'après leur efficacité logique et scientifique envers cet unique problème. » (*Système de politique positive*, I, 510.) **(G. Belot.)**

Sensations subjectives est une expression à éviter : toutes les sensations sont subjectives. **(L. Boisse.)** — Il est vrai que cette expression est obscure et équivoque : si par *subjectif*, on veut entendre, ce qui dépend exclusivement du sujet, et point de l'objet, le terme est impropre ; car la production d'une sensation colorée par contraste simultané ou successif dépend bien pour une part, elle aussi, de l'objet perçu ; si l'on veut dire qu'elle a sa condition *immédiate* dans la modi-

celle que les êtres fictifs et les êtres futurs puisent dans l'imagination des hommes qui se les représentent fortement. Par exemple *Politique positive*, IV, 34, 50, 103-104, etc. — Comme il admet que cette représentation peut et doit, dans certains cas, devenir commune à tous les hommes, l'idée de sujet *individuel* n'est pas ce qu'il y a d'essentiel dans cette acception. « Toute synthèse doit être subjective, puisque l'objectivité reste toujours analytique. Mais la prépondérance de la subjectivité est encore plus indispensable à la subordination fondamentale de l'esprit envers le cœur. Cette double nécessité qui, jusqu'ici, prévalut sans être aperçue, a été confusément sentie par les principaux métaphysiciens modernes, depuis l'avortement décisif des nombreuses tentatives de systématisation objective. Ainsi, poussés vers l'unité subjective, ils ne l'ont manquée que pour l'avoir restreinte à l'homme individuel, au lieu de la fonder sur l'humanité. » Aug. Comte, *Politique positive*, tome I, p. 581-582.

C. Par suite, apparent, irréel, illusoire. C'est ainsi qu'on appelle *sensations subjectives* (D. *Subjektive Empfindungen ;* E. *Subjective sensations ;* I. *Sensazioni soggettive*) les sensations qui se produisent en l'absence du stimulus externe par lequel elles sont ordinairement provoquées et qui dépendent de modifications internes des organes sensoriels : par exemple, les sensations de couleurs complémentaires provoquées par le voisinage ou la perception antérieure d'une couleur normalement perçue ; les sensations de déplacement de la verticale produite par les mouvements de rotation, etc.

D. Qui appartient à la pensée humaine seulement, par opposition aux choses en soi. « Wir können demnach nur aus dem Standpunkte eines Menschen vom Raum, von ausgedehnten Wesen, u. s. w. reden. Gehen wir von den subjektiven Bedingung ab, unter

fication de l'organe, donc dans le *corps* du sujet, et non au dehors, cela est vrai aussi des autres sensations. Il semble bien que dans ce cas on ait surtout voulu souligner le caractère illusoire, irréel, de ce qu'on croit percevoir. Mais là même, le cas n'est pas unique. La couleur bleuâtre ou violette des collines vues dans le lointain n'est-elle pas exactement, au même titre, une illusion par rapport à leur « vraie » couleur ? Et cependant on ne la classe pas parmi « les sensations subjectives. » **(A. L.)**

L. Robin nous a communiqué divers textes d'Hamelin, dont nous reproduisons plus loin un passage à l'article *subjectivité*, et desquels il résulte que l'usage fait de ce mot dans l'*Essai sur les éléments principaux de la représentation* participe des sens que nous avons dissociés sous les rubriques **A, B,** et **D,** mais se rapproche surtout du sens **B.** Il le résume ainsi : « Ce qui appartient, non pas à la pensée humaine (car la pensée humaine est pour le sujet qui en détermine la nature et les relations nécessaires quelque chose d'objectif), mais à la pensée individuelle dans ce qu'elle a de *contingent* et d'*arbitraire* (l'imagination, et comme dit Comte, le cœur) ; et d'autre part en opposition, non pas au monde physique, ou à la réalité empirique des objets (car le monde physique n'est pas seul objectif, et le caractère empirique des objets est précisément, pour une part, leur subjectivité), mais en opposition avec ce qui est la matière d'un savoir fondé sur l'analyse et tendant à l'établissement de rapports *exacts* ou même *nécessaires*, en opposition, par conséquent, d'une façon générale, avec le réel et le vrai, tel que la science tend — avec plus ou moins de succès, peu importe ici — à l'exprimer. » **(L. Robin.)**

Nous devons également à **L. Robin** le texte de W. James, cité sous la rubrique *méthode subjective.* Il y ajoute les extraits suivants du contexte : « La rejeter rigoureusement (la méthode subjective ainsi définie) partout où la vérité existe

welcher wir allein äussere Anschauung bekommen können, ... so bedeutet die Vorstellung vom Raume gar nichts[1]. » Kant, *Krit. der reinen Vern.*, Esth. transc., A. 26 ; B. 42. Cf. *Ibid.*, § 8, A. 42 ; B. 59. — Cf. les autres textes cités sous *Objectif**, **B.**

2° Sans l'idée négative indiquée ci-dessus (cette acception est beaucoup plus rare) :

E. Qui concerne le sujet pensant, ou qui appartient à ce sujet : mental, psychologique, moral (au sens **E**). « Psychologie, logique, morale, se rapportent toutes trois à l'homme, sujet de la pensée et de l'action ; elles composent la *philosophie subjective.* » E. Boirac, *Cours de philosophie*, Introd., 18e éd., p. 3. — « Il y a deux ordres de vérités, les unes conscientes, intérieures ou subjectives... » Cl. Bernard, *Introd. à la Méd. expér.*, 1re partie, ch. II, § 1. (Il s'agit ici des principes de mathématiques, et autres propositions « évidentes par elles-mêmes », mais qui n'en sont pas moins vérifiées par l'expérience. Cf. *objectif*, **F.**) Voir aussi le texte d'Hamelin, cité plus loin à l'article *Subjectivité**.

CRITIQUE

Voir la critique d'*objectif** et les observations sur ce mot.

1. « C'est donc seulement du point de vue d'un homme que nous pouvons parler d'espace, d'êtres étendus, etc. Si nous sortons de cette condition subjective, sous laquelle seulement nous pouvons obtenir une intuition externe... la représentation de l'espace ne signifie plus rien du tout. »

Méthode subjective, D. *Subjektive methode ;* E. *Subjective method ;* I. *Metodo soggetivo.*

A. En psychologie générale, méthode d'observation par la conscience, méthode introspective.

B. En psychologie zoologique, méthode qui consiste à se représenter les états de conscience des animaux par analogie avec ceux de l'espèce humaine, et à leur appliquer les termes usités dans la psychologie de l'homme (perception, souvenir, raisonnement, joie, crainte, désir, etc.).

C. Attitude de l'esprit qui se décide, ou qui se laisse aller, à croire ce qu'il désire. « Repousser une conclusion par ce seul motif qu'elle contrarie nos sentiments intimes et nos désirs, c'est faire emploi de la méthode subjective. » W. James, *Lettre* du 20 nov. 1877 aux rédacteurs de la *Critique philosophique* (VIe année, t. II, p. 407). Voir observations ci-dessous.

Rad. int. : Subjektiv.

SUBJECTIVISME, D. *Subjektivismus ;* E. *Subjectivism ;* I. *Soggettivismo.*

Sens général : tendance philosophique qui consiste à ramener tout jugement de valeur ou de réalité à des actes ou des états de conscience individuels. (Ce terme est d'ailleurs employé le plus souvent, sinon même toujours, avec un import péjoratif.) Spécialement :

A. Métaph. 1° Tendance à ramener toute existence à l'existence du sujet ;

2° Tendance à ramener toute existence à l'existence de « la pensée » en

en dehors de mon action et se détermine avec certitude indépendamment de tout ce que je peux désirer ou craindre, rien de plus sage... Mais il est une classe de faits dont la matière n'est pas ainsi constituée ou fixée d'avance, des faits qui ne sont pas *donnés.* » Employer alors la *méthode subjective* est légitime. « En pareil cas, quoi qu'il puisse advenir, je ne serai qu'un sot si je ne crois pas ce que je désire, car ma croyance se trouve être une condition préliminaire indispensable de l'accomplissement de son objet, qu'elle affirme. Il y a donc des cas où une croyance crée sa propre vérification. »

général, à l'exclusion des « choses ». Voir PAULHAN, Les conditions générales de la connaissance, *Revue philos.*, juin 1914, p. 581-582 et cf. *Idéalisme**, **A.**

B. LOGIQUE. Théorie qui refuse à la distinction du vrai et du faux, une valeur objective* ; ou encore, théorie qui réduit la certitude* à un état d'assentiment individuel décidé.

C. ÉTHIQUE. Théories morales d'après lesquelles la distinction du bien et du mal a pour racine soit celle du bien-être et de la souffrance individuelle, soit celle des émotions personnelles d'approbation ou d'indignation.

D. ESTHÉTIQUE. Théorie d'après laquelle les jugements esthétiques n'expriment que des goûts individuels.

E. PSYCHOLOGIE. Tendance de l'individu à s'enfermer dans ses idées et ses sentiments particuliers ; incapacité (ou refus volontaire) de considérer les choses d'un point de vue objectif (au sens **C** de ce mot). — Quelquefois : doctrine philosophique qui fait l'apologie de cette tendance, et refuse de reconnaître à ce qui est objectif une valeur supérieure à ce qui est subjectif. — Se rapproche alors des sens **B, C, D.**

CRITIQUE

Il est visible, par cette analyse, que ce terme, comme la plupart des termes en *isme*, est vague, équivoque et tendancieux. Dans l'emploi qui en est fait au point de vue normatif, on peut dégager, semble-t-il, deux grandes directions :

1° On veut souligner (et presque toujours on entend blâmer), dans une doctrine logique, esthétique ou morale, le fait que, sans nier la valeur et le caractère respectable des normes considérées, elle se les représente comme l'effet, la résultante, de goûts ou de besoins individuels plus ou moins semblables ou solidaires. Tel est, par exemple, le cas de l'utilitarisme.

2° On veut souligner, ou blâmer, dans une doctrine, le fait qu'elle met ces besoins ou ces tendances individuelles au-dessus des normes communes, qu'elle encourage l'individu à s'y attacher de préférence à celles-ci. La première acception vise donc une interprétation jugée fausse ; et la seconde un conseil jugé fâcheux. Mais, d'ailleurs, on glisse aisément de l'une à l'autre, l'interprétation menant au conseil, ou du moins étant suspecte d'y mener les disciples, même contre l'intention du maître. Voir le texte cité aux *Observations*, et cf. les articles *Individualisme** et *Scepticisme**.

Rad. int. : Subjektivism.

SUBJECTIVITÉ, D. *Subjektivität ;* E. *Subjectivity ;* I. *Soggettivita.*

Caractère de ce qui est subjectif*, à l'un quelconque des sens de ce mot. Par exemple (sens **D**) : « La subjectivité de l'espace et du temps caractérise essentiellement cette doctrine (le kantisme) ; elle en est... l'idée dominante ; elle en fait un illusionnisme radical. » PILLON, La doctrine de Renouvier, *Année philos.*, XXIV, p. 106. — (Sens **E**) : « La subjectivité... est un caractère qui distingue tous les phénomènes psychiques et les embrasse tous dans son extension. Il convient seulement de noter que le mot de subjectivité doit être pris ici dans un sens large : il ne désigne pas seulement ce qui relève de cette espèce de représentation que nous avons appelée la *représentation subjective ;* il s'applique aussi à tous les moments de la représentation qui impliquent une intervention marquée du sujet : à la représentation logique et, au moins en partie, à la représentation pratique ainsi qu'à la représentation affective. » HAMELIN, *Essai*, p. 353.

Plus spécialement, état de l'esprit qui ne considère les choses que sous une forme subjective* : « Le raisonnement émotionnel, au contraire, est toujours régi par une tendance, une inclination, un désir, une aversion, un état affectif quelconque qui exprime l'état du sujet et rien de plus ; il est emprisonné dans la subjectivité. » RIBOT, *Logique des sentiments*, p. 97. — « La folie proprement dite [est] toujours caractérisée par l'excès de subjectivité, comme l'idiotisme par le défaut. Le dehors ne cesse point alors de fournir tous les matériaux des constructions du dedans... La perturbation consiste seulement en ce que les souvenirs deviennent plus vifs et plus nets que les sensations. » A. COMTE, *Politique positive*, III, 20.

Rad. int. : Subjektives.

SUBLIMATION, D. *Sublimierung ;* E. *Sublimation ;* I. *Sublimazione.*

Terme introduit par S. FREUD, pour désigner la transformation de certains instincts ou sentiments inférieurs en instincts ou sentiments supérieurs : par exemple la transformation, ou dérivation, de tendances sexuelles en tendances esthétiques. « Le concept de *sublimation* appartient moins à la psy-

---

Sur **Subjectivisme.** — Article développé et divisé sur les observations d'**A. Darlu**, d'**E. Leroux** et de M. **Maurice Blondel.**

E. Leroux nous a signalé en particulier les textes suivants :

1° OLLÉ-LAPRUNE, dans *La Certitude morale* (1880), chap. VI. Il caractérise ainsi la « tendance au subjectivisme » : « C'est, dit-il, l'idée qu'il n'y a pas de vérité absolue, de vérité en soi, et que toute certitude est purement personnelle, parce que toute vérité est purement subjective » (339). Il considère cette tendance comme formant l'un des courants caractéristiques de la pensée contemporaine, et il en voit l'expression la plus forte dans la théorie renouviériste de la certitude.

2° La théorie suivant laquelle nos jugements de valeur n'expriment jamais que nos réactions personnelles est bien représentée, dans l'ordre moral, par le sens que donne WESTERMARCK à l'expression « *ethical subjectivism* ». (*The origin and development of moral ideas*, Macmillan, 1906, vol. I, chap. I.). Sous ces termes, il défend cette thèse que nos jugements moraux ne traduisent pas des vérités objectives, mais se rapportent à nos émotions d'approbation ou d'indignation.

3° Le terme de *subjectivisme* désigne aussi parfois une certaine conception de la valeur de l'univers (toute différente d'une interprétation de nos jugements de valeur). Par exemple William JAMES (*Will to believe*, p. 165-174). Il entend par ce terme l'attitude consistant à regarder la réalité comme uniquement destinée à offrir un spectacle attachant aux esprits qui la contemplent, et par conséquent à alimenter une certaine vie subjective. Ce sens n'est peut-être pas foncièrement différent du sens **E.**

A. Darlu et **M. Blondel** appellent l'attention sur la grande différence qu'il y a entre les acceptions représentées ci-dessus par **A,** 1° et **A,** 2°. Il faudrait, dit M. BLONDEL, non seulement les distinguer, mais les opposer. Le mot *subjectivisme* dans le second cas, leur paraît impropre : c'est *idéalisme* qu'il faudrait dire.

Emmanuel Leroux nous a écrit dans le même sens : « Le subjectivisme, au sens métaphysique du mot, se rapprocherait du solipsisme plutôt que du monadisme et surtout que de l'idéalisme impersonnel. Il est vrai que l'on a parfois appliqué l'expression de subjectivisme à cette dernière doctrine : mais cet emploi ne se présente-t-il pas toujours comme une extension du sens individualiste, seul primitif ? Par exemple H. STURT, dans *Idola Theatri*, 1906, p. 138 et suiv., distingue « solipsistic or individual Subjectivism » et « impersonal Subjectivism » ; mais il considère le second comme dérivant du premier, et me paraît avoir employé cette expression dans une intention dépréciative. »

Sur **Sublimation.** — Article ajouté par **Ed. Claparède.**

chologie qu'à la médecine et à la pédagogie ; il implique toujours un jugement de valeur ; on peut même dire qu'il tend de plus en plus, chez Freud lui-même, à impliquer une appréciation morale. » Pierre Bovet, *L'instinct combatif*, p. 138.

Cf. *Psycho-analyse**.

Rad. int. : Sublimig.

SUBLIME (adj. et subst.), D. *Erhaben ; das Erhabene ;* E. *Sublime ;* I. *Sublime.*

[Du L. *sublimis*, élevé, supérieur, au sens propre : *In sublime ferri*, être enlevé dans les airs. En France, au XVIIe et au XVIIIe siècle, le mot retient beaucoup de cette étymologie ; quand Leibniz écrit : « Je vois bien que ce que vous apportez appartient à une logique plus sublime » (en parlant de la sienne, *Nouveaux Essais*, IV, ch. XVII, § 7), il veut dire simplement « une logique d'ordre supérieur ».

A cette époque, sublimité équivaut en général à ce que nous nommerions plutôt de nos jours « élévation » ; le sublime est une beauté noble, élevée, la beauté dans la grandeur : « Ce n'est pas ce qu'on appelle esprit, c'est le sublime et le simple qui font la vraie beauté. » Voltaire, *Dict. philosophique*, art. *Esprit*.]

A prendre le mot dans son usage moderne, il paraît impossible d'en donner une définition explicative : il exprime surtout un jugement d'admiration enthousiaste, soit dans l'ordre esthétique, soit dans l'ordre moral, soit dans l'ordre intellectuel. Les définitions qui en ont été proposées sont, en général, des théories plutôt que des interprétations du sens de ce mot.

Burke *(A philosophical inquiry into the origin of our ideas of the sublime and beautiful)* introduit ainsi cette idée : « Whatever is fitted in any sort to excite ideas of pain and danger, that is to say whatever is in any sort terrible, or is conversant about terrible objects,

Sur **Sublime**. — La remarque sur le sens de ce mot en France avant l'influence des théories de Burke et de Kant a été ajoutée par **M. Drouin.** Il cite en outre quelques passages de Chateaubriand où le mot paraît pris dans la même acception, par exemple, quand il parle de « rites sublimes ou gracieux » (*Génie du Christianisme*, 1er projet de Préface) ; ou de la « sublimité » du style de Bossuet dans le *Discours sur l'Histoire universelle* (*Ibid.*, livre III, chap. VIII) ; de même plus loin : « ... la plus haute métaphysique et la théologie la plus sublime » ; et dans la conclusion : « ... la sublimité de sa morale » (*Ibid.*, livre IV, chap. IV). — Il semble bien qu'il faille entendre de la même manière le célèbre jugement de Voltaire sur Racine : « Il faudrait écrire au bas de chaque page : *beau, harmonieux, sublime.* »

On peut en rapprocher aussi, semble-t-il, l'usage très particulier qu'en fait M. Le Senne, *Obstacle et valeur*, chap. II, § 27, en appelant « sublimité du je » le caractère par lequel le sujet pensant fait l'unité de l'expérience, mais en la dépassant toujours et en ne pouvant être saisi comme objet.

M. **D. Parodi** fait remarquer que dans le sens actuel du mot français *sublime*, il y a toujours quelque chose par où cette notion s'apparente au sentiment moral. — Le sublime implique, ce semble, l'idée d'un contraste entre deux points de vue, entre deux ordres qui, en nous et pour nous, sont incommensurables, qui semblent également s'imposer, qui dès lors ne peuvent manquer de s'opposer en une sorte de duel tragique, duel dont nous sommes à la fois le théâtre, les acteurs et l'enjeu, mais dont l'issue dépasse les horizons de la raison discursive et de l'effort personnel : d'où l'invincible confiance que, même accablés par notre petitesse ou notre misère et sensiblement, intellectuellement vaincus, nous gardons foi en une revanche possible, nécessaire, finale, du réel sur l'apparent, grâce à une transposition de plan qui, nous relevant infiniment, nous permettra un jour, et

or operates in a manner analogous to terror, is a source of the sublime ; that is, it is productive of the strongest emotion which the mind is capable of feeling[1]. » *Ibid.*, I, 7. Il y ajoute successivement qu'il a la propriété de remplir l'esprit et d'en exclure toute autre idée (II, 1), puis qu'il dépend des sensations et des images propres à faire naître une forte tension corporelle, à l'inverse du Beau, qui consiste dans la douceur et dans les sensations qui détendent les nerfs (IV, 5 ; 20-22).

Kant admet que le Beau et le Sublime sont deux espèces coordonnées d'un même genre : le Beau est caractérisé par son caractère fini et complet ; le Sublime par le fait qu'il met en jeu l'idée de l'infini, soit sous forme de grandeur (sublime mathématique), soit sous forme de puissance (sublime dynamique). Le beau manifeste une harmonie, le sublime une lutte entre l'entendement et l'imagination. *Kritik der Urteilskraft*, I, 1, livre II, §§ 23 à 29.

Selon Renouvier, « le Sublime achevé appartient aux cas où la limite extrême du possible semble atteinte dans le Beau, pourvu qu'en même temps l'impression ait quelque chose de rapide et de fort, ou qu'elle soutienne le sujet dans un état de tension qui équivaut à cette même impression incessamment renouvelée. » *Science de la Morale*, ch. XLII.

J.-J. Gourd définit le sublime : « l'incoordonnable* dans l'ordre esthétique », c'est-à-dire ce qui suppose et dépasse, par un accroissement d'inten-

1. « Tout ce qui est susceptible d'exciter d'une façon quelconque des idées de douleur et de danger, c'est-à-dire tout ce qui est en quelque façon terrible, ou qui touche à des objets terribles, ou qui agit d'une manière analogue à la terreur, est une source de sublime, c'est-à-dire est susceptible de produire la plus forte émotion que l'esprit soit capable de sentir. » *(Recherches philosophiques sur l'origine de nos idées du sublime et du beau.)*

qui nous oblige même dès à présent, de transcender l'équilibre prématuré où la science, l'art, la philosophie tendraient à nous procurer une sorte d'harmonie décevante **(M. Blondel.)**

L. Robin rappelle l'influence exercée sur l'idée philosophique du sublime par le *Traité du sublime* (περὶ ὕψους) attribué faussement à Longin, et vraisemblablement bien antérieur. Il rappelle les textes suivants, de Jouffroy, dans la dernière leçon de son *Cours d'Esthétique* (leçon qui a pour objet le sublime) : « L'idée fondamentale du sublime, c'est la lutte ; c'est l'idée de la force libre et intelligente luttant contre les obstacles qui gênent son développement. » Il y a du sublime dans le chêne battu par la tempête : c'est que « l'esprit personnifie la force qui l'anime, et se la représente comme une personne combattant les obstacles qui s'opposent à son développement » — « Le sublime, qui nous rappelle la force se développant par la lutte, nous rappelle la condition humaine » (pp. 317, 319 et suiv., 321).

L. Boisse nous a communiqué un texte curieux de Blanc de Saint-Bonnet, qui peut être rapproché de l'interprétation et de l'exemple donnés par Jouffroy. « La définition, dit L. Boisse, s'achève dans la confusion vague d'un mauvais romantisme, mais le début mérite d'être retenu. » Voici ce texte : « Le sublime consiste dans la liberté aux prises avec la destinée, ou avec la lutte par moments redoutable que lui présentent les passions. Dieu est infini ; l'homme seul est sublime ; car l'homme seul peut s'élever au-dessus de lui-même. On n'est sublime que devant la douleur ou devant la mort : soit déjà lorsque l'acte du moi, perçant l'obstacle des forces étrangères, commence le miracle de la personnalité humaine, soit surtout lorsque le miracle s'achève, à l'heure où arrivant de lutte en lutte sur les hauteurs de la conscience, la personnalité s'élance pour se donner à Dieu, lui offrant de la sorte en elle une image de l'infini ! L'homme n'est sublime que parce que Dieu peut l'admirer. » (A. Blanc de Saint-Bonnet, *La Douleur*, chap. XXVIII.)

sité, les lois ordinaires et normales de l'esthétique, de même que le sacrifice* dépasse les règles morales, le sublime et le sacrifice appartenant ainsi au domaine de la religion. *Philosophie de la Religion*, 2e partie, ch. III.

Th. Ribot voit dans le sentiment du sublime un état complexe, qui comprend : « 1° un sentiment pénible d'angoisse, d'abaissement, de diminution de vie, réductible à une émotion primitive, la peur ; 2° la conscience d'un élan, d'une violente énergie déployée, d'une augmentation de vie, réductible à une émotion primitive, le sentiment de la puissance personnelle, le *self-feeling* sous sa forme positive... ; 3° le sentiment conscient ou inconscient de notre sécurité en face d'une puissance formidable : sans cette condition négative, tout caractère esthétique disparaît ». *Psychologie des sentiments*, 339-340. Il ajoute qu'il est bien plus apparenté aux deux émotions primitives de peur et d'orgueil qu'à l'émotion esthétique proprement dite « dont il se rapproche non par nature, mais par accident ». *Ibid.*, 342. — Cf. une analyse voisine chez James Sully, *The human mind*, IVe partie, ch. XVI, § 14.

CRITIQUE

Cette antithèse classique du Beau et du Sublime appartient surtout au domaine des théories philosophiques ; dans le langage courant, sublime est souvent pris pour synonyme de beauté parfaite et saisissante. Et même parmi les philosophes, l'opposition n'est pas toujours admise : par exemple par Renouvier dans le texte ci-dessus. De même Guyau : « Le sublime, en morale comme en esthétique, semble tout d'abord en contradiction avec l'ordre... Mais ce n'est là qu'une contradiction superficielle : le sublime a les mêmes racines que le beau, et l'intensité des sentiments qu'il suppose n'empêche pas une certaine rationalité intérieure. » *Morale sans obligation ni sanction*, p. 215. — « Suivant Paul Souriau, le sentiment du sublime ne serait pas aussi distinct du sentiment du beau que le croit Kant ; le sublime serait le très beau, le beau au superlatif. Cette théorie, qu'il a souvent développée dans ses cours, n'exclut pas les éléments troubles et troublants du sentiment du sublime. » (*Lettre* de M. F. Mentré.)

Rad. int. : Sublim.

SUBLIMINAL, D. *Subliminal ;* E. *Subliminal ;* I. *Subliminale.*

Sens général : placé au-dessous du *seuil** (de la sensation, de la conscience, etc.).

A. Subconscient, au sens **A.** Ce qui n'est pas clairement perçu, ce dont on n'a pas une conscience distincte et facile à formuler. (P. ex. Ward, *Psychology*, *Encycl. Brit.*, XX, p. 48.)

B. Inconscient, totalement inconnu à la conscience supérieure et principale de l'individu. — Le « moi subliminal » est l'ensemble des états et des opérations mentales qui ne parviennent pas au moi conscient. Mais, de plus, il y a souvent dans cette expression l'idée d'une réalité métaphysique, plus profonde que celle du moi conscient, et qui lui servirait de support. Voir F. Myers (qui a beaucoup contribué à vulgariser ce mot dans le langage philosophique), The subliminal consciousness, *Proceed.* of the Soc. for psychical Researches, VII (1892). — Cf. *Annales des Sciences psychiques*, VII (1897), p. 276.

Rad. int. : Subliminal.

SUBORDINATION, D. *Subordination*, *Unterordnung ;* E. *Subordination ;* I. *Subordinazione.*

A. Logique. Relation de l'espèce au genre.

Sur **Subordination.** — Article omis dans la première rédaction de ce fascicule. En nous signalant cette omission, **L. Boisse** nous a rappelé que cette notion, déjà familière à Aristote, est d'un grand usage chez Condillac, A. Comte, Cournot. Ce dernier applique même l'idée de la subordination des caractères aux phénomènes physico-chimiques. (*Traité*, livre II, chap. VI.)

Le texte de Cournot cité à l'article *Subordonné* nous a été communiqué par **Léon Robin.**

B. Plus généralement, relation de dépendance du terme inférieur au terme supérieur dans un système hiérarchique quelconque, par exemple dans un organisme. Voir *Subordonné.*

Rad. int. : Subordin, —ines.

SUBORDONNÉ, D. *Untergeordnet ;* E. *Subordinate ;* I. *Subordinato.*

Qui dépend d'un autre terme, d'un autre fait ou d'une autre personne. « La classe et le genre seront pareillement naturels, s'il résulte de la comparaison des espèces qu'on doit concevoir l'ensemble des causes qui ont déterminé la constitution de chaque espèce comme se décomposant en trois groupes hiérarchiquement ordonnés : d'abord un groupe de causes auxquelles toutes les autres se subordonnent, qui, étant constantes pour chaque genre, et par conséquent pour toutes les espèces de chaque genre, ont déterminé l'ensemble des caractères fondamentaux qui constituent la classe ; puis des groupes de causes subordonnées aux précédentes, et constantes pour toutes les espèces d'un même genre, mais variables d'un genre à l'autre et qui, jointes aux précédentes, constituent des types génériques ; enfin, des causes d'un ordre plus inférieur encore et qui, se subordonnant aux précédentes..., achèvent de constituer les types spécifiques. » Cournot, *Essai sur le fond. de nos conn.*, ch. XI, § 163.

Quand il s'agit des caractères employés dans une classification considérée comme « naturelle », le terme opposé à *subordonné* est *dominateur.* Cournot dit aussi *dominant* (*Ibid.*, § 166).

SUBREPTION, D. *Erschleichung*, *Subreption ;* E. *Surreption* (plus rarement, *Subreption*) ; I. *Surrezione ;* — et **Subreptice, Subrepticement,** D. *Erschlichen*, *Erschlichener Weise ;* E. *Surreptitious*, *Surreptitiously ;* I. *Surrettizio*, *Surrettiziamente.*

Subreption, dans le droit canon, désigne, au sens strict, le fait d'obtenir quelque chose (particulièrement un bénéfice) d'une manière frauduleuse, et par la dissimulation de ce qui s'y opposerait. Il se distinguerait ainsi d'*obreption**. « On entend communément par *obreption**, [dans les allégations apportées en faveur d'une demande], ce qui est exposé contre la vérité, et par *subreption* ce qui est omis de vrai dans l'exposé. » Durand de Maillane, *Dictionnaire de droit canonique* (1787) ; V° *Obreption*, tome IV, p. 775. Mais

Sur **Subreption.** — **Léon Robin** nous signale aussi le texte suivant d'Hamelin : « ... de ce que la chose qui est devenue noire est restée ce qu'elle était quant à ses autres qualités, il ne s'ensuit pas une unité dans le changement lui-même mais une unité extérieure au changement. C'est par un sophisme de subreption qu'on met la seconde à la place de la première » (*Essai*, p. 163). C'est-à-dire en mettant *subrepticement* la seconde à la place de la première. Cet emploi philosophique, dont je ne connais pas d'autre exemple, se rattache immédiatement au sens ordinaire du mot : l'acte d'obtenir par surprise une place ou un rang qu'on ne devrait pas occuper, une grâce ou une faveur dont on n'est pas digne. **(L. Robin.)**

Goclenius cite *subreptitius* comme un terme de morale scolastique, appliqué aux mouvements de la sensibilité qui précèdent et surprennent le consentement de la volonté ; sub v°, 1094 B. **(A. L.)** — Cf. *Obreption**.

il fait observer lui-même qu'on a pris souvent l'un pour l'autre ; et, de fait, tandis que Furetière reste fidèle à ces définitions (du moins en ce qui concerne *obreption* et *subreption*, et sans distinguer en ce qui concerne le sens des adjectifs correspondants), le *Dictionnaire de Trévoux*, celui de l'Académie, et celui de Littré inversent les deux significations. Mais que la distinction primitive soit bien celle qu'indique Durand de Maillane, cela paraît confirmé par le fait que Leibniz, très érudit et très attentif au sens exact des mots, emploie précisément *obreption* pour « pétition de principe ». Voir ci-dessus *Obreption**.

De là vient que, plus généralement, *subreption** se dit pour tout acte de supprimer, d'ajouter, de se procurer ou d'obtenir quelque chose frauduleusement, ou à la dérobée ; par là s'explique le fait que ce mot a été employé, lui aussi, pour désigner le sophisme qui consiste à introduire dans le raisonnement un postulat, ou un changement de sens dissimulés. V. p. ex. Hamelin, *Essai*, p. 163, cité ci-dessous dans les *Observations*.

Subreptice et *subrepticement*, beaucoup plus usuels, s'emploient toujours actuellement en un sens large, et se disent de tout ce qui est fait d'une manière furtive et illicite : « Une édition subreptice. »

Rad. int. : Subrept(o) ; Subreptal(a) ; Subreptal(e).

« Subreptions des sensations ». Kant appelle *Subreptionen der Emfindungen* (*Critique de la Raison pure*, Esthétique transc., § 6, A. 36 ; B. 53) les qualités telles que les couleurs, les sons, la chaleur, etc., qui traduisent pour nos sens certaines propriétés réelles des corps, en tant qu'objets situés dans l'espace. Il fait remarquer que ces qualités, bien qu'elles ne dépendent, comme l'espace et le temps, que « des conditions subjectives de notre sensibilité », diffèrent beaucoup de ces formes en ce qu'elles ne sont ni « objectives » ni *a priori*, et par conséquent, en ce qu'elles n'ont aucune « idéalité » *(daher ihnen, genau zu reden, gar keine Idealität zukommt.) Ibid.*, § 3, A. 29 ; B. 44. (La rédaction de ce passage est différente dans les deux éditions.)

SUBSISTER, D. *Bestehen, Subsistieren ;* E. *To Subsist, to stand ;* I. *Sussistere.*

A. Exister à titre de substance*, et non de mode ou d'accident. « Il n'y a jamais eu personne qui ait conçu deux substances par deux différents concepts

Sur **Subsister.** — Dans le sens **B,** on peut distinguer une acception intermédiaire qui relie la simple idée de *durer* à l'idée de résister à une action destructive : continuer d'exister sous d'autres apparences et d'une façon latente. En voici un exemple dans Hamelin, *Essai*, p. 56 (tiré du morceau où il examine la théorie bergsonienne du temps) : « ... il n'est pas prouvé que le temps comme nous l'entendons ne subsiste pas, à titre de condition élémentaire, sous ce riche devenir (de la durée pure) ». C'est en ce sens que la matière aristotélicienne subsiste sous la succession des contraires : ὑπόκειται, τὸ ὑποκείμενον. — Maintenant si le remplacement d'un contraire par un autre, si l'amoncellement au-dessus de la chose d'une foule d'éléments bien apparents et qui la dissimulent, si tout cela ne l'anéantit pas, on comprend très bien le passage au sens dérivé : résister à une action destructive, soit, pour un être, celle d'un changement ou d'une crise, soit, pour l'opinion, celle d'une critique. — En somme ce sens de *subsister* est très voisin de celui de *persister.* Voir le rôle de la notion de *persistance* dans l'analyse, par Hamelin, de l'altération (p. 171 et suiv., et p. 157). **(L. Robin.)**

Sur le sens **C.** — Le sens donné par M. Russell au verbe *to subsist* existe-t-il en **français ? (F. Mentré.)** On le trouve, naturellement, dans les citations ou les

qui n'ait jugé qu'elles étaient réellement distinctes. C'est pourquoi, si je n'eusse point cherché de certitude plus grande que la vulgaire, je me fusse contenté d'avoir montré en la Seconde Méditation que l'esprit est conçu comme une chose subsistante, quoiqu'on ne lui attribue rien de ce qui appartient au corps. » Descartes, *Réponses aux quatrièmes objections*, 1re partie, § 23. — « J'appelle chose ce que l'on conçoit comme subsistant par soi-même, et comme le sujet de tout ce que l'on y conçoit. C'est ce que l'on appelle autrement *Substance.* » *Logique de Port-Royal*, 1re partie, ch. II.

Kant appelle respectivement *Subsistenz* et *Inhärenz* le rapport de la substance à l'accident et de l'accident à la substance. *Krit. der reinen Vern.*, § 10. (Tableau des catégories.)

B. Durer, exister à travers une suite de moments distincts. « Que Dieu ne veuille plus qu'il y ait de monde, le voilà donc anéanti... Si le monde subsiste, c'est donc que Dieu continue de vouloir que le monde soit. » Malebranche, *Entretiens sur la Métaphysique*, VII. (Ed. J. Simon, 153.)

Par suite : 1° continuer d'exister sous d'autres apparences (voir ci-dessous, *Observations*) ; 2° résister à une action destructive ; exister encore après une crise ; n'être pas ruiné par une critique. « Nous laissons à ses disciples (aux disciples de Kant) le soin de rechercher ce qui peut subsister de sa théorie de la connaissance, dont sa philosophie des mathématiques paraît bien être une thèse essentielle. » Couturat, La Philosophie des Mathématiques de Kant, *Rev. de métaph.*, 1904, p. 381.

C. Posséder le genre d'existence ou de réalité qui appartient aux propositions abstraites et générales indépendantes de nos décisions contingentes. Cf. *Réalisme*, **E.**

« Thoughts and feelings, minds and physical objects *exist.* But universals do not exist in this sense ; we shall say that they *subsist* or *have being*, where « being » is opposed to « existence » as being timeless[1]. » B. Russell, *The problems of philosophy*, ch. IX.

Rad. int. : **A.** Substances ; **B.** Perman ; **C.** Subsist.

SUBSOMPTION ou **SUBSUMPTION,** D. *Subsumption, Subsumtion ;* E. *Subsumption ;* I. *Subsunzione.*

A. Opération consistant à subsumer*.

B. Proposition considérée comme énonçant une subsomption, au sens **A.**

Rad. int. : **A.** Subsum ; **B.** Subsumaj.

1. « Les pensées et les sentiments, les esprits et les objets physiques *existent.* Mais les universaux n'existent pas en ce même sens ; nous dirons qu'ils *subsistent*, ou qu'ils *ont de l'être*, l' « être », dans ce cas, s'opposant à l' « existence » en ce qu'il est intemporel. »

analyses de ses ouvrages, ainsi que dans son article L'importance philosophique de la logistique (*Revue de Métaph.*, 1911, p. 290 ; conférence faite par lui en français à l'école des Hautes Études sociales). Mais il est plus ancien : on le rencontre déjà chez Cournot, en parlant de l'existence des vérités mathématiques : « ... On aura la plus entière conviction... que ce théorème appartient à un ordre de vérités *subsistantes*, indépendamment des facultés qui nous les révèlent, et des lois par lesquelles ces facultés sont régies. » *Théorie des chances et des probabilités*, § 228. **(A. L.)** — En tout cas il est mauvais : ce qui n'existe pas ne peut pas subsister. **(L. Brunschvicg.)** — Le concept dont il s'agit est très utile à noter, mais l'expression est mal choisie. Elle implique une idée de durée, de persistance, qui n'est pas à sa place quand il s'agit de rapports logiques ou mathématiques. **(C. Hémon.)** — Ce concept s'exprime habituellement par le mot *essence.* Il nous manque un verbe correspondant. *Subsister* éveille, en français, des idées toutes différentes. **(E. Van Biéma.)**

SUBSTANCE, D. *Substanz* (**E.** *Wesen, Kern*); — E. *Substance;* I. *Sostanza.*

A. Ce qu'il y a de permanent dans les choses qui changent, en tant que ce permanent est considéré comme un sujet (au sens **B**) qui est modifié par le changement tout en demeurant « le même », et en servant de support commun à ses qualités successives. (Cf. *sujet**, *substratum**, *accident**.)

Ce sens paraît être le plus fondamental.

« *Substance première* », traduction consacrée du G. οὐσία πρώτη (Aristote, *Catég.*, V, 2ᵃ11, 2ᵇ8, 26, etc.). C'est l'être individuel, en tant qu'il est immédiatement (πρώτως) et par excellence le sujet dont on affirme ou l'on nie divers prédicats, et qui n'est lui-même prédicat d'aucun sujet. (Voir ci-dessous, *Observations*.)

« *Substance seconde* », G. οὐσία δευτέρα (*Ibid.*, 2ᵃ14 et suiv.) : ce qui peut être secondairement le sujet d'une proposition, comme les termes généraux : « l'homme », « le cheval ». Mais elle ne peut être appelée substance que par analogie; car aucun universel (καθόλου), aucune notion commune (κοινόν) n'est véritablement une οὐσία. Voir Bonitz, 544ᵇ51-55. Elles empruntent ce rôle à la substance première qu'elles représentent incomplètement : aussi, parmi les substances secondes, l'espèce est-elle « plus substantielle » que le genre : « Ἔγγιον γὰρ τῆς πρώτης οὐσίας ἐστὶν ». *Ibid.*, 2ᵇ8.

B. Ce qui existe par soi-même sans supposer un être différent dont il soit un attribut ou une relation. « Lorsque nous concevons la substance, nous concevons seulement une chose qui existe en telle façon qu'elle n'a besoin que de soi-même pour exister... A proprement parler, il n'y a que Dieu qui soit tel... C'est pourquoi on a raison dans l'École de dire que le nom de substance n'est pas univoque* au regard de Dieu et des créatures... Mais parce qu'entre les choses créées, quelques-unes sont de nature telle qu'elles ne peuvent exister sans quelques autres, nous les distinguons d'avec celles qui n'ont besoin que du concours* ordinaire de Dieu, en nommant celles-ci des *substances*, et celles-là des qualités ou des attributs de ces substances. » Descartes, *Principes de la philosophie*, I, 51. Cf. *Ibid.*, I, 53 : « Que chaque substance a un attribut principal, et que celui de l'âme est la pensée, comme l'extension est celui du corps. » Voir aussi *Réponses aux quatrièmes objections*, 1ʳᵉ partie, § 23 et voir ci-dessus *Subsister**, **A.**

« Per substantiam intelligo id quod in se est et per se concipitur ; hoc est, id, cujus conceptus non indiget conceptu alterius rei, a quo formari debeat. » Spinoza, *Éthique*, I, Df. 3.

Cf. *En soi**.

C. Concept *a priori* résultant de la forme du jugement catégorique, en tant qu'il consiste à affirmer ou à nier un prédicat d'un sujet. Kant, *Krit. der reinen Vern.*, Transc. Logik, § 10. Il constitue dans son rapport avec l'accident *(substantia et accidens, Subsistenz und Inhärenz)* la première des trois catégories de relation. Elle a pour schème* la permanence de la quantité de matière (*Schemat.*, A. 144 ; B. 183) ; *Analog. der Erfahrung*, A. 182 ; B. 226. Mais c'est l'expérience seule, qui, dans les cas où elle nous permet de découvrir la permanence de certains objets de pensée, nous donne lieu d'appliquer notre catégorie de substance. (Voir particulièrement, *Ibid.*, *Paralogism der Substantialität*, A. 349.) Ce sens se rattache directement au sens **A** ; il peut en être considéré comme l'interprétation criticiste.

Voir aux *Observations* ce qu'est devenue cette notion dans la philosophie de Renouvier.

D. Matière chimiquement définie, ou du moins considérée au point de vue des propriétés physico-chimiques qui la distinguent d'autres corps. « La substance que les chimistes modernes connaissent sous le nom de *carbone* et qui s'offre à nous sous deux états si différents, à l'état de diamant et à l'état de charbon... » Cournot, *Essai*, ch. viii, p. 176.

E. Au figuré, ce qu'il y a d'essentiel dans une action, dans un livre, dans une théorie. « Voilà donc la triste subs-

---

Sur **Substance.** — *Historique.* Ce qui est dit de la substance première et de la substance seconde chez Aristote a été complété par les notes de **Léon Robin** qui ajoute les remarques suivantes :

L'ambiguïté de cette notion est déjà considérable chez Aristote, et elle se manifeste d'une façon éclatante dans la formule, très fréquente, où il dit que l'οὐσία, c'est la matière, ὕλη, et la forme, εἶδος, et le composé des deux, ou l'individu (Bonitz, *Ind.*, 645ᵃ21-26). — D'autre part il déclare très souvent que la forme, εἶδος, et la quiddité, τὸ τί ἦν εἶναι, en tant qu'elles s'équivalent, sont substance immédiatement, πρώτως (*Métaph.*, Z, 6 ; 1031ᵇ31 et suiv. ; 11, 1037ᵇ3 et suiv.) et chose déterminée, τόδε τι (*Ibid.*, Θ, 7 ; 1049ᵃ35. *De anima*, II, 1 ; 421ᵃ8. *De gen. et corr.*, I, 3 ; 318ᵇ32). Enfin la forme diffère d'un individu à un autre au sein de la même espèce (*Métaph.*, Λ, 5 ; 1071ᵃ24-29 ; cf. *De Cœlo*, I, 9 ; 278ᵃ25 et suiv. ; 32-35). Aussi Aristote va-t-il jusqu'à appeler l'εἶδος non pas même οὐσία indéterminément, mais même οὐσία πρώτη : cf. *Métaph.*, Z, 7 ; 1032ᵇ1 et suiv. : « εἶδος δὲ λέγω τὸ τί ἦν εἶναι ἑκάστου καὶ τὴν πρώτην οὐσίαν. » — La vérité est que la forme et la quiddité sont, d'après les tendances logiques et ontologiques qui dominent l'aristotélisme, substance plus immédiatement que l'individu, lequel suppose l'attribution de la forme à la matière et est un composé, tandis que la forme et la quiddité sont simples. De ce point de vue donc, la substance première, ce n'est pas l'individu, c'est l'essence et la quiddité ; en d'autres termes l'idée platonicienne. **(L. Robin.)**

Il ne faut pas se laisser abuser par la distinction qu'Aristote établit dans les *Catégories* entre la « Substance première » et la « Substance seconde ». Pour Aristote, l'οὐσία est bien l'individu, mais en tant qu'il est constitué par la forme spécifique ; les caractères proprement individuels relèvent de l'accident, et non pas de l'essence. Et c'est l'essence, la forme, c'est-à-dire l'Idée, qui est la seule véritable substance, la « substance première ». Cf. *Mét.*, Z, 7 ; 1032ᵇ, 1 : « εἶδος δὲ λέγω τὸ τί ἦν εἶναι ἑκάστου καὶ τὴν πρώτην οὐσίαν ». — L'expression de δευτέρα οὐσία, appliquée à la détermination spécifique, indique simplement que la forme n'a pas d'existence « séparée », qu'elle n'existe que réalisée dans la matière, dans les êtres individuels. — On doit remarquer que, selon Aristote, l'οὐσία est *substance* en tant qu'ὑποκείμενον. Cf. par exemple, *Mét.*, H, 1, 1042ᵃ, 13 : « ἔστι δ'οὐσία τὸ ὑποκείμενον ». **(Ch. Werner.)**

Tout en reconnaissant ce qu'il y a de fondé dans la remarque précédente, il me paraîtrait dangereux de vouloir rétablir dans l'usage aristotélique de ce mot une unité, qui serait factice, et d'atténuer ce qu'Aristote dit si nettement de la substance individuelle. Il ne l'appelle pas seulement οὐσία πρώτη, comme il appelle quelquefois la forme, mais οὐσία κυριώτατά τε καὶ πρώτως καὶ μάλιστα λεγομένη ; et cela, non pas au cours d'une autre discussion, mais dans le passage même où il a pour objet exprès d'exposer le sens, ou plutôt les sens du mot οὐσία. (*Catég.*, V ; 2ᵃ et suiv.). Car il ne faut pas oublier que l'analyse d'Aristote a très souvent pour caractère de s'appuyer sur l'usage effectif et courant des mots, de constater « ce qu'on dit » ; il se soucie beaucoup moins de fixer une terminologie que de distinguer clairement les acceptions diverses des mots qu'il trouve en usage ; et il ne lui semble pas nécessaire de les éliminer toutes, sauf une, qui

tance dernière, voilà le résidu de ce règne de mille ans... ! » RENOUVIER, *Uchronie*, App. II, p. 363. — « Nous avons oublié le mot, qui est toute la substance de notre opération ; nous l'avons traité en accessoire. » TAINE, *De l'Intelligence*, livre I, ch. III, § 4. — Cf. l'expression : *En substance*.

CRITIQUE

Non seulement la définition classique de la substance n'est pas univoque, comme le remarque Descartes, en ce qui concerne Dieu et les êtres créés, mais même en ce qui concerne ces êtres, elle est encore ambiguë : les scolastiques distinguaient en effet des *substances complètes* (par exemple un homme) et des *substances incomplètes* (par exemple le bras d'un homme), ces dernières appelées de ce nom « parce que de soi elles ne peuvent pas subsister toutes seules et sans être soutenues par d'autres choses ». DESCARTES, *Réponses aux quatrièmes objections*, I, § 13. « Il me semble », ajoute-t-il, « qu'en cela il y a de la contradiction qu'elles soient des substances, c'est-à-dire des choses qui subsistent par soi, et qu'elles soient aussi incomplètes, c'est-à-dire des choses qui ne peuvent pas subsister par soi. Il est vrai qu'en un autre sens on les peut appeler incomplètes, non qu'elles aient rien d'incomplet en tant que substances, mais seulement en tant qu'elles se rapportent à quelque autre substance avec laquelle elles composent un tout par soi et distinct de tout autre. Ainsi, la main est une *substance incomplète*, si vous la rapportez à tout le corps dont elle est partie ; mais si vous la considérez toute seule, elle est une *substance complète*. Et, pareillement, l'esprit et le corps sont des substances incomplètes, lorsqu'ils sont rapportés à l'homme qu'ils composent ; mais étant considérés séparément, ils sont des substances complètes ». Mais cette explication montre ce qu'il y a de mal défini, et de relatif à notre point de vue, dans la notion de « ce qui n'a besoin que de soi-même pour exister ». Le corps d'un homme ne pourrait exister sans son milieu.

serait la bonne. Par suite, il est bien naturel que, tendant au platonisme, mais sans l'accepter intégralement, faisant une place importante à l'actuel et au devenir, il ait employé οὐσία, et même οὐσία πρώτη, dans des contextes très différents. **(A. L.)**

L'histoire primitive de *substantia* en latin est curieuse. On ne peut guère douter qu'il ait originellement représenté ὑπόστασις, mais il fut adopté de très bonne heure pour rendre habituellement οὐσία, dont la traduction littérale, *essentia* (quoique ayant pour elle l'autorité de Cicéron, au témoignage de Sénèque) n'entra pas dans l'usage courant : au ve siècle, saint Augustin parle encore d'*essentia* comme d'un mot rare et un peu étrange. D'où la difficulté de rendre en latin l'opposition théologique d'οὐσία et ὑπόστασις dans la formule employée par l'Église grecque pour exprimer le dogme de la Trinité ; c'est ce qui a conduit l'Église occidentale à employer *persona* comme équivalent d'ὑπόστασις ; et cet usage de *persona* a eu une influence décisive sur l'emploi ultérieur du mot *personne* dans le langage philosophique. **(Cl. C. J. Webb.)**

Sur les divers sens de **Substance** *dans l'usage actuel.* — Dans un article de la *Critique philosophique* (1885, I, p. 161 et suiv.) sur *Les différents emplois du terme de substance*, RENOUVIER distingue quatre acceptions (p. 170) : 1° celle « qui convient, dit-il, à la doctrine que j'appelle proprement *substantialisme* » (c'est celle qui répond au sens **B**) ; « la chose unique (car toute l'histoire de la philosophie prouve l'entraînement de la spéculation à passer de la substance conçue d'abord comme multiple à la substance conçue comme une), nécessaire, éternelle, qui développe à l'infini les propriétés inhérentes à sa nature » ; — 2° « l'acception de *substratum*, afin de figurer en quelque sorte et de satisfaire les idées d'identité et de permanence qu'on applique aux sujets empiriques et variables de phénomènes, et spécialement à l'esprit, à la conscience » (sens **A**) ; — 3° « l'acception de fonction de phénomènes ; c'est celle que je soutiens, comme donnant seule... la garantie de l'identité et de la permanence relatives dans les sujets empiriques et toujours variables de phénomènes. Cette garantie résulte de l'ordre et de la loi, autant qu'on peut reconnaître, ou imaginer et croire, qu'il se conserve et se conservera d'ordre et de loi, capable d'assurer la durée de certaines relations données dans les assemblages actuels de phénomènes » (sens **C**, moins le caractère rigoureux et absolu que Kant donne à la catégorie de substance) ; — 4° « l'acception vulgaire ou de *matière* dont une chose est faite, par laquelle on peut la définir, et de l'idée dont on déduit ses propriétés ». C'est un sens, dit Renouvier, qui se rattache au précédent (ci-dessus, sens **D**). — **(L. Robin.)**

Une autre difficulté contenue dans cette définition est bien mise en lumière par ce passage d'ARNAULD : « Notre esprit, étant accoutumé de connaître la plupart des choses comme modifiées » (c'est-à-dire, ainsi qu'il l'explique plus haut, comme des substances déterminées par certains attributs ou modes) « parce qu'il ne les connaît presque que par les accidents ou qualités qui nous frappent les sens, divise souvent la substance même, dans son essence, en deux idées dont il regarde l'une comme le sujet, et l'autre comme le mode... Ainsi, quoique tout ce qui est en Dieu soit Dieu même, on ne laisse pas de le concevoir comme un *être infini* et de regarder l'infinité comme un attribut de Dieu, et l'*être* comme sujet de cet attribut... Et alors on prend pour mode l'attribut essentiel qui est la chose même, parce qu'on le conçoit comme dans un sujet. C'est proprement ce qu'on appelle *abstrait des substances*, comme humanité, corporéité, raison ». *Logique de Port-Royal*, I, ch. 2. Arnauld estime que c'est là un abus, et que la substance ne doit pas être séparée de ses attributs essentiels. Mais alors, qu'est-elle de plus que ces attributs mêmes ? DESCARTES, tout en penchant quelquefois dans le même sens (par exemple *Principes*, I, 53), admettait pourtant la possibilité de cette division : « Il est plus aisé de connaître une substance qui pense ou une substance étendue que la substance toute seule, parce qu'il y a quelque difficulté à séparer la notion que nous avons de la substance de celle que nous avons de la pensée et de l'étendue ; car elles ne diffèrent de la

Quelques remaniements ont été faits, et une division nouvelle a été introduite dans le texte primitif de l'article pour tenir compte de ces importantes distinctions. Il est à remarquer que Renouvier ne donnait pas place à la substance, même au sens relatif qu'il dépeint et accepte ci-dessus, dans le tableau des catégories que contient sa *Logique*. « Bannissant l'idole de la substance, dit-il, j'ai pu donner pour la première fois un caractère positif à l'étude de l'entendement. » *Ibid.*, I, 192. — Le terme ne figure pas non plus dans l'échelle des *Éléments principaux de la représentation* qu'a construite Hamelin : « La doctrine de la substance, dit-il, ne donne pas plus de solution [au problème de l'altération] que le réalisme du sens commun. Car s'il est vrai que la substance ne consiste pas dans les qualités réalisées, et, par là, elle échappe, comme support de l'altération, à la contradiction grossière que les qualités présentent dans ce rôle, on doit avouer en revanche qu'elle ne peut ici servir à rien. Précisément parce qu'elle reste en dehors du changement au lieu d'y prendre part, elle ne saurait en relier les phases. » *Élém. princ.*, 164. **(A. L.)**

substance que par cela seul que nous considérons quelquefois la pensée ou l'étendue sans faire réflexion sur la chose même qui pense ou qui est étendue. » *Principes de la phil.*, I, 63. Mais qu'est-ce que cette *chose même ?* Ou bien c'est un être concret, tel homme singulier, avec tous ses modes ; ou bien c'est au contraire l'être, ce qu'il y a de plus général, dont « pensant » ou « étendu » sont les différences spécifiques. Dans le premier cas, le mot substance désigne une réalité individuelle, une « notion complète », telle que l'entend Leibniz (*Discours de Métaphysique*, ch. VIII et IX) ; mais alors ce ne sont pas seulement ces attributs essentiels, tels que l'étendue ou la pensée, qui en sont inséparables : ce sont tous les attributs, sans exception, qu'on en peut affirmer avec vérité ; elle n'est que la totalité de ces attributs, seuls effectivement connaissables. Dans le second cas, il désigne au contraire une réalité qui n'aurait pas besoin de ceux-ci et qui leur servirait de « support », d'une manière d'ailleurs impossible à concevoir ; elle-même serait absolument inconnue, et par conséquent le terme resterait vide.

L'idée de substance est donc bien tout d'abord, comme le pensait Kant, la forme abstraite du jugement de prédication. Pousser plus loin la question serait rechercher les origines de celui-ci, examiner s'il constitue, comme il le croyait, une forme ultime et nécessaire de la pensée, ou s'il résulte au contraire des conditions empiriques, individuelles ou sociales, de la vie humaine. Il resterait enfin à savoir, dans ce dernier cas, si ces conditions empiriques correspondent à une loi générale de la nature, que le progrès de la réflexion doive dégager de plus en plus clairement, ou à des circonstances accidentelles et spéciales, que celle-ci puisse graduellement éliminer.

Rat. int. : Substanc.

Principe de substance. On appelle ordinairement ainsi la formule : « Toute qualité appartient à une substance. » Kant en fait la première des « Analogies de l'expérience », qu'il formule ainsi dans la première édition de la *Critique de la raison pure : « Grundsatz der Beharrlichkeit :* Alle Erscheinungen enthalten das Beharrliche *(Substanz)* als den Gegenstand selbst, und das Wandelbare als dessen blosse Bestimmung, das ist, eine Art wie der Gegenstand existirt » : et dans la seconde édition : « *Grundsatz der Beharrlichkeit der Substanz :* Bei allem Wechsel der Erscheinungen beharret die Substanz und das Quantum derselben wird in der Natur weder vermehrt noch vermindert[1]. » (A. 182 ; B. 224.) **(S.)**

SUBSTANTIALISME, D. *Substantialismus ;* E. *Substantialism ;* I. *Sostanzialismo.*

Doctrine qui admet l'existence d'une substance* ou de substances, au sens **A** ou au sens **B.** S'oppose à *phénoménisme**.

Rad. int. : Substancalism.

Substantialiste, voir *Substantialisme.* « La théorie substantialiste de la causalité... » Hamelin, *Essai*, p. 227.

Rad. int. : Substancalist.

SUBSTANTIALITÉ, D. *Substantialität, Subsistenz ;* E. *Substantiality ;* I. *Sostanzialità.*

A. Caractère de ce qui est une substance au sens **A** ou **B.** Kant a appelé *Paralogism der Substantialität* le premier des paralogismes de la Raison pure, qui tend à prouver *a priori* que l'âme est une substance une, identique et indestructible par la mort. *Krit. der reinen Vern.*, A. 348-349.

B. Concept ou catégorie de substance. (Rare.)

C. Caractère de ce qui est substantiel, au sens **B.** « Nulle part la *substantialité* du changement n'est aussi visible, aussi palpable que dans le domaine de la vie intérieure. » H. Bergson, *La perception du changement*, p. 26.

Rad. int. : Substances.

SUBSTANTIEL, D. *Substantiell ;* E. *Substantial ;* I. *Sostanziale.*

A. Qui appartient à la substance*, ou qui constitue une substance, au sens **A** ou au sens **B.** — *Forme substantielle*, voir plus bas.

B. Qui contient beaucoup de substance, au sens **E** ; qui exprime beaucoup de faits ou d'idées en peu de mots.

Forme substantielle, L. scol. *Forma substantialis ;* D. *Substantielle Form ;* E. *Substantial form ;* I. *Forma sostanziale.*

A. Nature commune des individus d'une même espèce, en tant qu'elle est considérée comme ayant un mode d'existence qui lui est propre et qui ne dépend pas de celle des individus où elle se réalise. « Je veux... suivre en ceci l'opinion commune des philosophes qui disent qu'il n'y a du plus ou du moins qu'entre les accidents et non point entre les formes (trad. lat. : *formas substantiales*) des individus d'une même espèce. » Descartes, *Disc. de la Méthode*, I, 2.

Cette forme peut être elle-même soit incomplète « forma substantialis generica, dans esse substantiale genericum et incompletum », par exemple la forme substantielle de la corporéité qui se trouve déjà dans l'embryon avant qu'il reçoive une âme raisonnable ; — soit complète, « forma substantialis speci-

1. A. « *Principe de la permanence :* Tous les phénomènes contiennent quelque chose de permanent (substance) qui constitue l'objet lui-même, et quelque chose de variable qui n'est que la détermination de celui-ci, c'est-à-dire une manière d'être de l'objet. » — B. « *Principe de la permanence de la substance :* Dans tout changement des phénomènes, la substance persiste, et le quantum de celle-ci n'augmente ni ne diminue dans la nature. (Cf. Bacon, *De Augm.*, III, I, 5 : « Quantum naturae nec minuitur nec augetur », qui est pour lui un des axiomes de la « philosophie première ».)

Sur **Substantialité.** — Texte de Bergson communiqué par **L. Boisse.**

Sur Forme substantielle. — Sur l'épreuve du présent fascicule, j'avais posé la question suivante : « Ce second sens de *forme substantielle* (le sens que lui attribue Leibniz) a-t-il réellement existé dans la scolastique ? Leibniz lui-même dit seulement que les Anciens et les Scolastiques « semblent en avoir eu quelque connaissance » et que c'est là « ce qui a fait introduire et maintenir les formes substantielles, qui sont aujourd'hui si décriées ». *Ibid.*, chap. x. Mais ce sens est opposé à l'individuation par la matière, telle que l'admet saint Thomas, pour qui les purs esprits jouissent seuls de ce privilège, que, chez eux, « *omne individuum est species infima* » (*Ibid.*, chap. IX) ; et d'autre part les partisans de l'individuation par la forme admettent avec Duns Scot que cette forme qui s'ajoute à l'essence spécifique pour constituer l'individu est une *Eccéité**, qui sans doute est bien unique et propre à l'être auquel elle donne *suum esse individuale*, mais qui précisément, en tant que telle, n'est pas réductible à une somme de déterminations logiques, intelligibles, comme celles qui constituent la *forma substantialis specifica.* » J'ai reçu sur ce point les observations suivantes :

— Duns Scot a-t-il pensé que cette irréductibilité fût absolue, ou seulement que la difficulté d'opérer cette réduction était pour nous très grande ? En tout cas Plotin ne l'a pas pensé, lui qui admet des Idées (c'est-à-dire des formes substantielles) d'individus. (Voir les 3 chap. du livre VII de la *5e Ennéade*). Chaque âme individuelle développe les raisons séminales qui sont en elles et qui doivent se rattacher à des formes intelligibles dont elles dépendent. Il est vrai que ces types peuvent être déformés. Mais « c'est à la laideur seule qu'il faut rapporter ce fait que la matière prend, contrairement à la nature, le dessus sur les raisons parfaites qui nous sont sans doute cachées, mais qui n'en sont pas moins données tout entières ». (V,7, 2 après le mil.) Entre la *forma substantialis specifica* et l'haecceité,

fica, dans esse substantiale specificum completum », par exemple la forme substantielle de l'humanité chez l'homme. (GOCLENIUS, v° Forma, 593 A.)

B. Nature des objets individuels, en tant qu'elle est conçue, non comme une présence matérielle, mais comme une véritable unité, constituée par un ensemble de déterminations intelligibles. « Je crois que celui qui méditera sur la nature de la substance que j'ai expliquée ci-dessus[1], trouvera que toute la nature du corps ne consiste pas seulement dans l'étendue, c'est-à-dire dans la grandeur, figure et mouvement, mais qu'il faut nécessairement y reconnaître quelque chose qui ait du rapport aux âmes et qu'on appelle communément forme substantielle. » LEIBNIZ, *Discours de Métaphysique*, ch. XII.

Rad. int. : Substancal.

1. « ... que la nature d'une substance individuelle ou d'un être complet est d'avoir une notion si accomplie qu'elle soit suffisante à comprendre et à en faire déduire tous les prédicats du sujet à qui cette notion est attribuée ». *Ibid.*, ch. VIII.

SUBSTITUT, D. **A.** *Ersatz*, **B.** *Vertreter ;* — E. *Substitute ;* — I. *Sostituto.*

A. Ce qui tient lieu d'autre chose, ce qui lui est substitué. Terme particulièrement employé par TAINE, *De l'Intelligence*, livre I, ch. I : « Des signes en général et de la substitution » ; ch. II : « Des idées générales et de la substitution simple », etc. Il applique ce mot aux images, aux notations (arithmétiques, algébriques) et surtout aux notations verbales, en tant qu'elles permettent de raisonner indirectement sur les choses : « Il semble que les choses les plus éloignées de notre expérience

ou la forme substantielle « individuifique », il n'y a donc point de différence au point de vue de l'intelligibilité, si ce n'est quant à la difficulté d'en faire l'analyse, et du point de vue de Plotin, d'éliminer la part de la déformation et du mal. — « Dans la rigueur mathématique, dit Leibniz (*Nouv. Ess.*, III, VI, § 14), la moindre différence qui fait que deux choses ne sont pas semblables fait qu'elles diffèrent d'espèce. » Cf. dans les *Inédits*, publiés par Couturat les déclarations de la *Scientia media* sur la notion de la Paulinité et de la Pétrinité, dans lesquels Dieu sait de toute éternité ce qui est contenu (LEIBNIZ, *Inédits*, p. 26 ; COUTURAT, Sur la métaphysique de Leibniz, *Rev. de métaph.*, 1902, p. 15) ; et les rapprochements avec Plotin dans RODIER, Sur une des origines de la philosophie de Leibniz (*Ibid.*, p. 557). **(L. Robin.)**

La forme substantielle des Scolastiques n'est pas autre chose que la forme d'Aristote, laquelle constitue, en effet, la substance. Cette forme est, par elle-même, un principe d'unité et d'activité, une âme, de sorte que les sens **A** et **B** ne sont pas distincts l'un de l'autre. (Descartes, qui n'attribue d'âme qu'à l'homme, admet que l'âme humaine est la seule vraie forme substantielle. Cf. Adam et Tannery, t. III, p. 505.) Je ne vois pas pourquoi la notion de forme substantielle comme principe d'unité et d'activité, comme âme, serait opposée à la théorie thomiste de l'individuation par la matière : la forme, ainsi comprise, reste spécifique ; c'est en tant que spécifique qu'elle est substantielle (comme chez Aristote) ; il faut donc bien que l'individuation vienne de la matière. **(Ch. Werner.)**

Sur l'identification de la forme et de la substance chez Aristote, voir ci-dessus les observations au mot *substance**. Quant à l'opposition entre la doctrine de Leibniz, le sens qu'il donne à *forme substantielle* d'une part, et la doctrine thomiste de l'autre, elle ne porte pas sur le caractère d'unité et d'activité que l'un et l'autre attribuent en effet à cette forme, mais sur cette thèse admise par Leibniz, et non par saint Thomas, que la forme substantielle, en tant que produit logique de déterminations, va jusqu'à l'individu inclusivement et en fait un être intelligible par nature jusqu'en son eccéité. **(A. L.)**

et les plus inaccessibles à toute expérience nous soient présentes ; ce qui nous est présent, c'est un nom, substitut d'un caractère abstrait qui, lui-même, est un substitut de la chose... » *Ibid.*, ch. III, § 4, p. 67.

B. Celui qui remplace une autre personne.

Rad. int. : Substitucat.

SUBSTRAT ou **SUBSTRATUM**, transcription latine du G. ὑποκείμενον ; voir *Observations ;* — D. Mêmes mots ; E. *Substrate, Substratum ;* I. *Sostrato.*

Ce qui sert de support à une autre existence considérée comme un mode ou un accident. L'idée exprimée par ce mot est très voisine de l'idée de substance, au sens **A** : « Hence it is clear there can be no unthinking *substance* or *substratum* of those ideas[1]. » BERKELEY, *Principles of human knowledge*, I,

1. « Ainsi, il est clair qu'il ne peut y avoir pour ces idées, de *substance* ou de *substratum* non pensant. »

§ 7. Il n'est pas usité comme synonyme de *substance* au sens **B** : on ne pourrait dire en français le *substratum pensant* ou le *substratum étendu* pour la « *substance pensante* », la « *substance étendue* ». *Substance* se dit plutôt de l'être complet, ou du moins de l'être déterminé par quelque attribut ; *substratum*, d'une réalité dont on n'affirme rien, si ce n'est sa présence « derrière » ou « sous » les phénomènes.

Substratum ou *substrat* se dit aussi quelquefois d'une réalité phénoménale qui en conditionne une autre, qui est avec elle dans le rapport d'un subjectile au tableau qu'il porte. « Elles (nos actions journalières, avec les habitudes et les associations qui les enchaînent) constituent, réunies, le substrat de notre activité libre, et jouent vis-à-vis de cette activité le même rôle que nos fonctions organiques par rapport à l'ensemble de notre vie consciente. » H. BERGSON, *Données immédiates de la conscience*, p. 129.

Sur **Substratum.** — Il est utile de rappeler ici l'analyse que donne BONITZ (*Index*, 798ª24-23) des différents emplois d'ὑποκείμενον, ὑποκεῖσθαι : « Τὸ ὑποκείμενον vel est ἡ ὕλη quæ determinatur per formam ; — vel ἡ οὐσία cui inhaerent πάθη, συμβεβηκότα ; — vel subjectum logicum cui tribuuntur praedicata. Sed, quoniam ὕλη et ipsa ad notionem οὐσίας refertur..., primum genus ab altero — et quoniam εἶναι (ὑπάρχειν) et λέγεσθαι (κατηγορεῖσθαι) arcte inter se cohaerent, alterum genus a tertio non ubique certis finibus est distinctum. » Suivent de nombreux exemples de ces trois significations, qui, si fréquemment, se confondent presque. **(L. Robin.)**

Cf. les observations sur *Sujet.*

Louis Boisse nous a signalé deux textes intéressants qui illustrent l'emploi du mot *substratum* chez COURNOT :

1. « Le germe de chaque être vivant est donc déjà le *substratum* d'un certain type organique, arrêté, déterminé dans tout ce qui le caractérise le plus essentiellement. » *Traité de l'enchaînement*, livre III, chap. VI, § 260.

2. « Mais si le principe de vie est une force, une idée, une pensée supérieure qui subsiste sans nécessité d'inhérence à un *substratum* matériel, il n'y a plus de contradiction à admettre que cette force, cette idée, cette pensée supérieure, contient en elle-même sa raison d'agir et se manifeste diversement à diverses époques. » *Ibid.*, chap. VII, § 280.

Il a fait aussi remarquer que, dans l'usage courant, « le mot *substratum* emporte l'idée d'une certaine prééminence ou supériorité de celui-ci sur les qualités qui le manifestent, en tout cas d'une indépendance par rapport à celles-ci, qui ne peuvent exister sans lui, mais sans lesquelles il est lui-même parfaitement concevable. Dans ce dernier texte, au contraire, le *substratum* n'est qu'un récipient accidentel, et c'est le contenu seul qui est précieux ».

Au figuré, ce qui constitue la base, l'idée fondamentale d'une doctrine.

CRITIQUE

Voir la critique de *substance** et celle de *sujet**.
Rad. int. : Substrat.

SUBSUMER, D. *Subsumieren, Unterordnen ;* E. *To subsume ;* I. *Subsumere.*
Penser un individu comme compris dans une espèce, ou une espèce comme comprise dans un genre ; considérer un fait comme l'application d'une loi.
Cf. *Réfléchissant** (jugement).
Rad. int. : Subsum.

SUBTIL, D. **A.** *Dünn* (au sens matériel seulement) ; **B.** sans équivalent exact : *subtil, fein ; spitzfindig*, mais dans un sens péjoratif ; E. *Subtile* (au figuré, *subtle*) ; I. *Sottile.*

A. En parlant de ce qui est matériel : très ténu, très mobile, difficile (ou même impossible) à saisir et à toucher. « Les corps les plus éloignés de la Terre doivent toujours être (dans le système de Démocrite), et les plus subtils, et ceux qu'emporte le mouvement le plus rapide. » Renouvier, *Man. de phil. ancienne*, I, 258.

Spécialement, chez Descartes, la « *matière subtile* » ou « matière céleste » est celle dans laquelle baigne la Terre. « Par la matière céleste ou subtile, je n'entends pas seulement celle du second élément[1], mais aussi ce qu'il y a du premier mêlé entre ses parties ; et même outre cela, l'on y doit comprendre en quelque façon les parties du troisième qui sont emportées, par le cours de cette matière du ciel, plus vite que toute la masse de la Terre, et toutes celles qui composent l'air sont de ce nombre. » *Principes*, IV, 25.

On appelle aussi quelquefois de ce nom ce que Descartes nomme le premier élément, parce qu'il dit que cet élément forme « des corps très subtils et très liquides », tels que le soleil et les étoiles (*Principes*, III, 54 ; — cf. IV, 3, où sont distingués plusieurs degrés de « subtilité » dans ce premier élément). Mais ce n'est pas le vrai sens de l'expression.

1. Parmi les fragments produits par la division et le mouvement de l'étendue, Descartes en admet de trois dimensions : les uns, « à cause de leur grosseur et de leur figure » sont mus difficilement *(troisième élément) ;* les autres sont ronds, fort petits par rapport aux précédents, et très mobiles *(second élément)* ; enfin, les derniers sont une poussière si fine qu'elle n'a « aucune grosseur ni figure déterminée » et qu'elle remplit exactement tous les intervalles entre les autres corps *(premier élément).* — *Principes*, III, 48-52.

Sur **Subtil.** — Dans la philosophie contemporaine, ce mot n'est-il pas pris le plus souvent, au figuré, avec une nuance péjorative ? **(A. L.)** — Il ne me semble pas. Le mot désigne quelquefois, au contraire, une qualité que l'on admire. **(E. Leroux.)**

Condamner *a priori* la subtilité, c'est admettre que ce qui est vrai est simple et facile à comprendre. Mais cela même est un préjugé. A côté de la vaine subtilité, il y a une subtilité féconde et nécessaire : les esprits subtils sont ordinairement les plus pénétrants. Ce sont les logiciens qui ont discrédité la subtilité (Stoïciens). Mais la psychologie et la science exigent de la subtilité, de la finesse, et de plus en plus à mesure qu'on avance. La subtilité n'est souvent que le souci de la précision dans les matières qui ne comportent pas une évaluation mathématique. **(F. Mentré.)**

On trouve une distinction entre la bonne et la mauvaise subtilité dans la *Logik* de Kant, *Introduction*, § vii : « Viele tadeln alle Subtilität, weil sie sie nicht erreichen können ; aber sie macht an sich immer dem Verstande Ehre, und ist sogar verdienstlich und nothwendig, sofern sie auf einen der Beobachtung würdigen Gegenstand angewandt wird[1]. »

1. « Bien des gens blâment toute subtilité, parce qu'ils ne peuvent y atteindre ; mais en elle-même, elle fait toujours honneur à l'entendement, et même elle est méritoire et nécessaire dans la mesure où elle s'applique à un objet digne d'être examiné. »

B. Au figuré, en parlant soit de l'esprit, soit des pensées : fin, délié, capable de distinctions délicates ; souvent opposé à *grossier*, au xviie siècle, et pris en un sens élogieux : « ... un parfait et subtil philosophe (L. *acutissimus philosophus*) tel que je sais que vous êtes... ». Descartes, *Réponses aux 5es Objections* (de Gassendi), § 1. — A partir du xviiie siècle et de nos jours, ce mot est pris souvent, au contraire, avec une nuance ironique ou péjorative : verbal, abusant de la dialectique, trop éloigné des faits, des considérations solides et des conceptions efficaces. « La philosophie d'Aristote... plut beaucoup aux esprits subtils, qui, dans les temps d'ignorance, sont les beaux esprits. » Montesquieu, *Esprit des lois*, livre XXI, ch. xx.

Le mot *subtilité*, pris au sens concret (*une* subtilité, *des* subtilités) présente toujours avec force cet import péjoratif ; au sens abstrait, il peut, comme l'adjectif, être pris en bonne ou en mauvaise part.

Rad. int. : Subtil.

SUCCESSIF, D. *Nachfolgend, nacheinanderfolgend ;* E. *Successive ;* I. *Successivo.* — Opp. à *Simultané.*

A. Se dit d'objets de pensée entre lesquels il y a un rapport de *succession**. — Substantivement « le successif » : « Si l'on établit un ordre dans le successif, c'est que la succession devient simultanéité, et se projette dans l'espace. » H. Bergson, *Données immédiates*, p. 77.

B. Se dit de la pensée elle-même, en tant qu'elle appréhende une succession : « La perception, non plus successive, mais simultanée, de l'avant et de l'après... » *Ibid.*

SUCCESSION, D. *Folge ;* E. *Succession ;* I. *Successione.*

A. Rapport de différents termes qui occupent des moments du temps voisins, mais discernables, de telle sorte qu'on puisse établir entre eux un ordre. (Cet ordre peut être considéré soit comme naturellement donné, soit comme artificiel. Voir la Critique ci-dessous.) Cf. *Présent** et *Specious**.

B. Rapport de différents termes entre lesquels on conçoit un ordre tel que celui des nombres (même sans idée de durée).

C. Ensemble de termes entre lesquels il y a rapport de succession, surtout au sens **A.** (Au sens **B**, *suite** est plus usuel.)

CRITIQUE

Le sens du mot succession donne lieu à un problème très délicat. Est-il nécessaire, pour appliquer ce mot avec propriété, au sens **A,** que les moments considérés soient bien distincts ? Le sens commun l'admet. Des termes qui peuvent coexister dans la conscience sont jugés *simultanés* et non *successifs*, même s'ils constituent un devenir et un mouvement. Tel est le cas, par exemple, du schéma bien connu par lequel W. James représente le *stream of consciousness* (*Textbook of psychol.*, p. 166) ; et il oppose l'appréhension de la *succession*, toujours formée de termes distincts, à la *duration* indivise du présent (p. 164, 280 ; cf. à l'index du livre *Succession versus duration*)[1]. — M. Bertrand Russell définit aussi la succession comme une relation entre termes distincts ; mais, pour lui, il peut y avoir succession à l'intérieur même du présent : « Knowledge of succession is possible without passing outside the present, because the present is a finite interval of time within which changes can occur[2]. » On the experience of time, *Monist*, 1915, p. 221. Mais il maintient

1. *La succession contre la durée.* — 2. « La connaissance de la succession est possible sans sortir du présent, parce que le présent est un intervalle fini de temps, dans lequel des changements peuvent avoir lieu. »

que cette succession se compose de termes distincts, entre lesquels il existe une relation transitive et dissymétrique. — Enfin H. Bergson, tout en admettant la même idée du présent qui dure, emploie le mot succession dans un sens encore plus large, car il n'y fait pas entrer la distinction des termes successifs : « La durée toute pure est la forme que prend la succession de nos états de conscience quand notre moi se laisse vivre, quand il s'abstient d'établir une séparation entre l'état présent et les états antérieurs... comme il arrive quand nous nous rappelons, fondues pour ainsi dire ensemble, les notes d'une mélodie... On peut donc concevoir la *succession* sans la *distinction* et comme une pénétration mutuelle, une solidarité, une organisation intime d'éléments, dont chacun, représentatif du tout, ne s'en distingue et ne s'en isole que pour une pensée capable d'abstraire. » *Données immédiates de la conscience*, p. 76. Cf. *La perception du changement*, p. 26-27. — C'est pour tenir compte de ces réserves que nous avons défini la succession, au sens **A**, par l'existence de termes *discernables*, et non actuellement distincts. M. Bergson accorde bien, en effet, que lorsqu'on parle d'un « *ordre* de succession », il n'y a plus durée pure, mais « succession se développant en espace, de telle manière qu'on en puisse embrasser à la fois plusieurs termes séparés et juxtaposés ». *Données immédiates*, p. 77.

Rad. int. : **A.** Suced ; **B.** Sequ ; **C.** Sucedaj.

SUGGÉRER, D. *Eingeben, suggerieren* ; E. *To suggest* ; I. *Suggerire.*

A. Au sens usuel, faire naître une pensée dans un esprit. Se dit, soit des personnes : « Un professeur suggère l'idée d'un travail, d'une expérience » ; — soit des choses : « L'association des idées est la propriété qu'ont les idées de se suggérer les unes les autres, ou en d'autres termes, la tendance en vertu de laquelle l'esprit passe spontanément d'une idée à une autre. » E. Boirac, *Cours de philosophie*, livre I, ch. III, § 2.

B. Provoquer une *suggestion**, au sens **B.**

Rad. int. : Sugest.

SUGGESTIBILITÉ, D. *Suggestibilität* ; E. *Suggestibility* ; I. *Suggestionabilità.*

A. Caractère de celui qui subit facilement des *suggestions**. Voir Binet, *La suggestibilité*, 1900, et particulièrement le chapitre I, où il distingue cinq espèces de suggestibilité normale.

B. État (momentané, et plus ou moins prononcé) pendant lequel les suggestions au sens **B,** sont facilement acceptées ou exécutées.

Voir *Suggestivité**.

REMARQUE

« La disposition à présenter d'une manière exagérée et anormale le phénomène de la suggestion... peut être appelée la *suggestibilité*, ou peut-être mieux la *suggestivité.* Je préfère ce mot, d'abord parce qu'il a été proposé par M. Bernheim, l'un de ceux qui ont travaillé le plus, à une époque où cela était difficile, pour faire admettre l'importance de la suggestion dans l'hystérie, et ensuite parce que ce mot, moins usuel, rappelle le caractère pathologique que présente le phénomène chez l'hystérique et empêche de confondre cette disposition morale de certains malades avec la suggestibilité normale. » Pierre Janet, *Les névroses*, 297-298. Discuté plus loin.

Sur **Suggérer.** — Ce mot, au sens **A,** appartient déjà à la langue classique du XVIIe siècle : « Quels timides conseils m'osez-vous suggérer ? » dit Joad à Josabet (*Athalie*, III, 6). — Autre exemple : « Il [le cardinal Mazarin] suspendit au moins ses mauvaises inclinations tant qu'il me fut permis de lui suggérer de bonnes pensées. » La Rochefoucauld, *Apologie de M. le Prince de Marcillac*, Edit. Hachette, t. II, p. 445. **(L. Brunschvicg.)**

SUGGESTIF, D. *Anregend* ; E. *Suggestive* ; I. *Suggestivo.*

Qui suggère (des idées, des sentiments, des actes). — Spécialement, en un sens élogieux, se dit d'un ouvrage, d'une formule propres à éveiller l'activité de l'esprit.

Rad. int. : Sugestant, Sugestiv.

SUGGESTION, D. *Suggestion, Eingebung* ; E. **A.** *Suggestion, hint* ; **B.** *Suggestion* ; I. *Suggestione.*

A. Au sens usuel : idée ou projet d'action qui ne naît pas spontanément dans l'esprit, mais qui se propose à lui du dehors, comme un aperçu, un exemple, un conseil. « Il y a suggestion, se on l'acception ordinaire du mot, chaque fois qu'une personne évoque, le plus souvent par la parole, dans l'esprit d'une autre personne, une idée à laquelle celle-ci n'aurait pas été

Sur **Suggestion.** — J'avais proposé, sur l'épreuve de ce fascicule, la définition suivante de la suggestion, au sens **B** : « Il y a suggestion quand un acte est fait ou qu'une croyance est acceptée sous l'influence d'une idée, sans que le sujet ait conscience de cette influence (et le plus souvent sans avoir conscience de l'idée elle-même). » Par idée, je n'entendais pas ici la représentation complètement intellectualisée et devenue théorique par l'arrêt ou la dissolution des tendances, mais ce phénomène moyen (et probablement le plus ordinaire) qui est encore assez près de la vie spontanée pour rester moteur, mais déjà assez inhibé pour faire partie de la pensée, au moins subconsciente. — De plus, en disant que le sujet n'a pas conscience de cette influence, je n'entendais pas dire qu'il n'ait jamais conscience de subir *une* influence, mais seulement qu'il ne sait pas qu'elle en est l'origine.

J'y ajoutais, dans la critique, les explications suivantes.

« La définition du sens **B** que j'ai proposée ci-dessus n'est pas usuelle. Mais je n'en ai pas trouvé qui me parût satisfaisante et qui fût communément admise. Féré a défini la suggestibilité « la capacité d'accepter une idée communiquée directement ou indirectement par la parole, par le geste, ou par une excitation sensorielle quelconque ». *Travail et plaisir*, chap. XXVI. Cette définition est évidemment trop large, puisqu'elle conviendrait aussi bien à toute adhésion réfléchie de l'intelligence. — Je n'ai pas cru devoir m'en tenir non plus à celle que donne M. Goblot, et qui est acceptée sous quelques réserves et provisoirement par M. Boirac dans l'article déjà cité. Elle prend pour caractère essentiel « l'irrésistibilité » (Goblot, sub v°), « l'impossibilité pour le sujet de ne pas faire ou de ne pas croire ce qu'on lui dit ». (Boirac, p. 194). C'est là sans doute un fait très général ; mais cependant cette impossibilité ou cette irrésistibilité n'existent pas toujours : il y a des résistances, et quelquefois des résistances victorieuses à la suggestion, qui ne s'en est pas moins exercée. De plus les notions de *sujétion*, d'*hypotaxie*, etc., qui représentent bien en effet un aspect important du phénomène, dans le cas de la suggestion par autrui, ne sont plus guère applicables quand il s'agit d'auto-suggestion. Il y a donc lieu de chercher un caractère plus général, qui sans exclure ceux d'irrésistibilité et d'obéissance passive, s'étende aux cas ou ceux-ci ne sont pas essentiels. Dans un autre ouvrage (*Essai sur la class. des sciences*, p. 207), M. Goblot écrit : « La suggestion, c'est le déterminisme idéo-moteur ». L'idée me paraît juste, et même profonde ; mais il faut une restriction à la formule (à moins d'entendre déterminisme en un sens très spécial) ; car la volonté, elle aussi, est un cas de force idéo-motrice. — Durand de Gros a dit

conduite par le cours naturel de sa pensée, idée susceptible d'exercer quelque influence sur ses sentiments ou sa conduite. » E. Boirac, La suggestion comme fait et comme hypothèse, *Revue philos.*, sept. 1916, p. 193. Cf. Id., *La psychologie inconnue*, ch. v.

Le mot, en ce sens, a deux usages distincts et même opposés : dans le premier, il marque surtout que ce dont il s'agit vient de l'extérieur, non de l'activité propre du sujet : « Suivre docilement toutes les suggestions » ; — dans le second, il s'emploie pour indiquer, au contraire, que l'idée en question n'a été que l'amorce d'un travail personnel, l'excitant qui a mis en jeu l'activité de celui-ci : « une simple suggestion ».

B. Action par laquelle une idée en « suggère » (c'est-à-dire en appelle, en fait naître) une autre.

C. Au sens technique : il n'a pas été possible de faire accepter sur ce point une définition générale. Voir ci-dessous, aux *Observations*, la formule indiquée sur l'épreuve de ce fascicule, les objections qui y ont été faites, et les autres formules proposées.

La suggestion est dite soit *normale* : voir particulièrement Binet, *La suggestibilité* (1900) ; — soit *pathologique* :

Idéoplastie, et Bernheim, *Idéodynamisme* pour désigner des phénomènes de cet ordre. »

La formule en question a donné lieu à différentes critiques, que je reproduis ci-dessous.

Pourquoi définir la suggestion par « l'influence d'une idée » ? N'est-ce pas postuler une certaine doctrine psychologique très douteuse, je crois même presque périmée, la doctrine de la « force idéo-motrice » ?

L'individu suggestionné *réagit à un signal*, comme tout être qui agit ; ce signal n'est pas une idée (à moins de donner à ce mot un sens qui apporterait de nouveau la confusion dans le vocabulaire) ; c'est 1° dans les cas les plus simples, un *objet*, une *perception actuelle* ; par exemple l'hystérique qui, apercevant une brouette, se met à jouer une scène où il brouette quelque chose ; 2° souvent, et dans les cas les plus connus, c'est tout simplement *un ordre*, ce qui rapproche la suggestion de l'obéissance, dont elle n'est peut-être que la forme primitive et automatique.

Je crois que M. Pierre Janet, qui a approfondi sa psychologie depuis l'*Automatisme* et même *Les Névroses* n'accepterait plus aujourd'hui l'explication du phénomène par « une idée qui a pénétré dans l'esprit ». En tout cas c'est là une interprétation, contestable, et qui par suite ne saurait avoir place dans le corps du *Vocabulaire*.

De même si l'on disait que l'*objet présent*, ou l'*ordre*, ne provoquent une certaine conduite que par l'intermédiaire d'une *idée*, c'est encore la même psychologie qu'on postulerait ; et combien elle est artificielle ! **(C. Mélinand.)**

J'ai consulté sur ce point M. Pierre Janet, qui (tout en faisant observer que la nature de la suggestion ne pouvait être complètement exposée dans les limites étroites dont nous disposons ici) a bien voulu m'envoyer la note suivante, précisant son point de vue :

« L'idée, c'est-à-dire la tendance exprimée verbalement et réduite à son expression verbale, n'a pas par elle-même de puissance motrice. Elle ne peut acquérir cette puissance que grâce à une opération nouvelle, que l'on peut rattacher au groupe des phénomènes d'assentiment. Quand l'assentiement est complet, il prend la forme d'assentiment réfléchi, dans lequel la transformation de l'idée en volonté et en croyance avec puissance motrice s'opère après délibération. Quand l'assentiment est réduit à ses formes élémentaires il prend la forme d'impulsion, dans laquelle la transformation de l'idée en volonté et en croyance s'opère immé-

« La suggestion (en tant que symptôme fondamental de l'hystérie) consiste, d'une manière générale, dans une réaction mentale que présentent à certains moments certains sujets : quand on a fait pénétrer une idée dans leur esprit d'une manière quelconque, et le plus souvent par le langage, l'idée qui a été conçue par eux ne reste pas inerte et abstraite ; elle ne tarde pas à se transformer en un autre phénomène plus complexe et plus élevé ; elle devient vite un acte, une perception, un sentiment, et s'accompagne de modifications de tout l'organisme. » Pierre Janet, *Les névroses*, p. 298. « En un mot, dans ce qu'on appelle suggestion, l'idée se développe complètement, jusqu'à se transformer en acte, en perception et en sentiment, mais elle semble se développer par elle-même, isolément, sans participation ni de la volonté, ni de la conscience personnelle du sujet. » *Ibid.*, 302. Voir toute l'analyse de la suggestion contenue dans les pages 297-305.

Auto-suggestion, celle qu'on se donne à soi-même, volontairement ou non ; par exemple, dans le cas d'une personne qui se croit atteinte d'une maladie, et qui en éprouve certains symptômes par le seul fait d'en avoir lu la

diatement, sans réflexion, sous l'influence de tendances quelconques activées jusqu'aux stade du désir et qui s'associent avec l'idée.

« La suggestion se rattache au groupe des impulsions : elle se produit à la suite de l'éveil de l'idée, soit chez des individus incapables de réflexion, soit chez des individus qui perdent momentanément le pouvoir de réfléchir, à la suite d'une dépression. » **(Pierre Janet.)**

Extrait de la discussion à la séance du 7 mars 1918 :

H. Delacroix. La question de savoir en quoi consistent les faits réunis sous le nom de *suggestion* est actuellement en pleine revision. Je ne crois pas qu'il faille renoncer à la notion de force idéo-motrice, qui me paraît exprimer un fait très réel. Il suffit d'entendre idée en un sens large : représentation et jugement. Il n'y a pas de doute que même sans aucun acte de volonté, les représentations et les jugements s'accompagnent de tendance à l'action. Mais il y a des réserves à faire. D'abord la définition proposée est trop restrictive, en exigeant que le sujet n'ait pas conscience de l'influence qu'il subit. On peut être suggestionné et le sentir.

A. Lalande. On a quelquefois conscience de l'idée suggestionnante ; quelquefois aussi on a conscience de subir une influence étrangère. Mais ce qui échappe (parce que sans cela on rentrerait dans la réflexion et la volonté) c'est le lien de l'idée à la tendance, ou l'origine du besoin d'agir anormal qu'on éprouve.

A. Darlu. Quand on suggère à quelqu'un de tomber en lui assurant qu'il perd l'équilibre, il a bien conscience de l'idée et de son influence.

A. Lalande. Pas nécessairement ; le sujet imagine facilement, en pareil cas, que l'opérateur exerce sur lui une action spéciale, indépendante de l'idée qu'il a lui-même. « Elle sait que je puis faire des hallucinations, dit Bernheim d'un de ses sujets ; elle me croit une puissance suggestive spéciale... c'est sa crédulité en ce qui me concerne qui fait sa suggestibilité[1]. »

H. Delacroix. On pourrait dire « sous l'influence d'une idée, pour autant que le sujet subit sans résistance l'influence de cette idée » ou, comme disait Maine de Biran, en tant qu'elle agit « en lui sans lui ».

A. Lalande. Il vaut mieux éviter l'expression « sans résistance », car en fait il y a des cas où l'on résiste plus ou moins à une suggestion.

H. Delacroix. Disons alors : « une idée dont l'action se développe en lui sans

1. Bernheim, *Automatisme et Suggestion*, p. 75.

description, et d'en avoir eu l'imagination frappée.

Suggestion par autrui ou « suggestion étrangère » (*Hetero-suggestion*, BALDWIN ; *Fremd-Suggestion*, WUNDT) : celle qui se produit chez un sujet par l'action, le plus souvent par l'action volontaire, d'une autre personne.

Suggestion indéterminée (BEAUNIS) : celle qui laisse une certaine initiative au sujet.

Suggestion à échéance, à repère : celle qui doit être exécutée à une date donnée, à un signal, ou quand une certaine condition se présentera.

*Suggestion hypnotique**, *posthypnotique** : voir ces mots, et les *Remarques* ci-dessous.

C. L'image ou l'acte mêmes qui sont l'effet de la suggestion (au sens **A** ou sens **B**).

D. *Suggestion mentale*, phénomène (hypothétique) qui consisterait dans la transmission directe d'une idée, d'un ordre, d'une perception, sans l'intermédiaire du langage ou du geste. Le mot *suggestion*, dans ce cas, peut s'appliquer à une suggestion proprement dite, au sens **A** ou au sens **B**, mais aussi et plus largement, à toute pensée

participation active de sa volonté ». Il faut dire active, car l'automatisme pur, isolé, ne semble pas être jamais réalisé. Comme l'a fait remarquer Babinski, il y a toujours une certaine part de complaisance dans la suggestion. A la rigueur, le pouvoir personnel serait toujours capable de résister.

A. Lalande. Oui, s'il le voulait énergiquement. Mais on en pourrait dire autant de tous les cas où l'on se « laisse entraîner » : par l'habitude de boire, par exemple, ou de fumer. Les points intéressants seraient de savoir pourquoi la représentation ou l'ordre deviennent si actifs dans certains cas ; pourquoi leur inhibition, ordinairement très facile, exige un effort exceptionnel ; ou, en sens inverse, pourquoi la volonté est affaiblie à leur égard. A cet égard, l'idée de l'*Automatisme psychologique* reste toujours vraie. »

Je ne crois pas que ce qui caractérise la suggestion et la distingue des phénomènes voisins, comme la persuasion, soit l'absence de conscience, chez le sujet, de l'influence qu'il subit. A mon avis le caractère propre de la suggestion, c'est de ne pas être normale (au sens **B**, normatif, du mot *normal**). Il y a suggestion lorsqu'un individu accepte une idée dans des conditions contraires à son intérêt momentané. Sans doute un individu est appelé à croire une quantité de choses sans preuves : c'est une nécessité de la vie sociale ; tout vérifier est pratiquement impossible. Mais si cette non-vérification est conforme aux exigences du moment et biologiquement utile, on dit qu'il y a persuasion. Si au contraire l'idée est acceptée dans des conditions qui dépassent la marge de crédulité nécessitée par les circonstances de la vie sociale, il y a suggestion. (J'avais cherché à établir cette différence dans mon Esquisse biologique du sommeil, *Archives de Psych.*, vol. IV, p. 346.) Il résulte de cette définition qu'on ne peut dire que la suggestion est « normale » ou « pathologique » qu'en indiquant qu'il s'agit de *normal* au sens **C** : à savoir que la suggestion se rencontre chez la majorité des individus ; à moins que cela ne signifie que la suggestion peut se produire chez des personnes non malades. **(Ed. Claparède.)**

— Il conviendrait de préciser et de limiter le sens du terme *idée* tel qu'il est employé dans la définition du sens **B.**

Il semble bien que les seules *idées* qui possèdent ce pouvoir *suggestif* soient des représentations de mouvements et d'efforts (images kinesthésiques réviviscentes ou perceptions externes de mouvements proposés à l'imitation), ou, par extension et dérivation, des représentations d'objets auxquelles s'associent les idées des

ainsi transmise sans intermédiaire perceptible. Cf. *Télépathie**.

REMARQUES

1. *Suggestion* s'est dit autrefois, surtout en anglais, du phénomène d'association* par lequel une idée en évoque une autre, ou, comme on le dit encore, en « suggère » une autre. Voir les exemples de Bacon, Reid, Brown, cités dans MURRAY, sub v°. Mais le sens technique, dans le langage philosophique contemporain, est devenu prépondérant, et tend même à éliminer le sens **A.**

2. Comme l'a fait remarquer E. BOIRAC (*Revue philosophique*, sept. 1916, p. 195), on appelle souvent la suggestion au sens **B** « suggestion hypnotique ». On trouvera dans cet article une discussion du rapport qui existe entre la suggestion et l'hypnose. Cf. aussi BERNHEIM, *Hypnotisme et suggestion* (1897) ; *Automatisme et suggestion* (1917), notamment, p. 47. — Mais sans entrer dans le fond de la question, il suffit de noter que si la suggestion présente sa plus haute intensité dans les phénomènes hypnotiques, elle se rencontre à l'état plus faible, bien que reconnaissable, dans d'autres états tels

gestes justifiés par la croyance en la réalité de ces objets. « Il y a action idéo-motrice chaque fois que la représentation d'un mouvement est immédiatement suivie de ce mouvement, sans qu'on aperçoive la trace d'une hésitation, et cela parce que cette représentation n'est contredite par aucune autre dans l'esprit, soit qu'elle l'occupe seule, soit que les représentations qui s'y trouvent n'entrent pas en conflit avec elles... Posons donc pour certain que toute représentation d'un mouvement provoque à quelque degré ce mouvement et le provoque à son degré maximum toutes les fois qu'elle n'en est pas empêchée par quelque idée antagoniste simultanément présente dans la conscience. » (W. James, *Précis de psychologie*, p. 566, 568.) **(C. Hémon.)**

— **M. Drouin** nous a signalé : 1° La définition suivante de la suggestion donnée par Karl GROOSS (*Das Seelenleben des Kindes*, p. 123) : « Die Erregung von Vorstellungen, die inadäquate Wirkungen haben, weil die in gewöhnlichen Bewusstseinzustande sich einfindenden Gegenvorstellungen nicht zur Geltung kommen[1]. »

2° Th. LIPPS, *Zur Psychologie der Suggestion*, J. A. Barth, 1897, à qui renvoie Grooss dans le texte précité.

3° L'analyse des différentes sortes de suggestion dans BALDWIN, *Le développement mental chez l'enfant et dans la race.*

Je me suis reporté à ces deux ouvrages ; voici ce qu'ils contiennent sur la définition de la suggestion.

1. La brochure de LIPPS (45 p.) est une conférence faite à la Société de psychologie de Munich le 14 janvier 1897 et suivie de discussions. Elle est tirée à part de la *Zeitschrift für Hypnotismus und Psychotherapie.* Son objet principal est de définir la suggestion et plus spécialement la suggestion d'un jugement, *die Urteilssuggestion.* Après une série d'approximations successives, il aboutit à la formule complète : « Die Suggestion ist die Hervorrufung einer über das blosse Dasein einer Vorstellung hinausgehenden psychischen Wirkung in einem Individuum, durch Weckung einer Vorstellung seitens einer Person, oder eines von dem Individuum verschiedenen Objektes, sofern diese psychische Wirkung durch eine in ausserordentlichem Masse stattfindende Hemmung oder Lähmung der über die nächste reproducirende Wirkung der Suggestion hinausgehenden Vorstellungsbewegung

1. « Le fait d'exciter des représentations qui ont des effets inadéquats, parce que les représentations antagonistes, qui se trouvent présentes dans l'état ordinaire de la conscience, n'arrivent pas à exercer leur effet. » (*La vie psychologique de l'enfant.*)

que l'ivresse, la passion, etc., et même en dehors de tout état pathologique caractérisé. Il est donc préférable de ne pas employer en ce sens « suggestion hypnotique ».
Rad. int. : Sugest.

SUGGESTIVITÉ, D. *Suggestivität ;* E. *Suggestivity ;* I. *Suggestività.*
Caractère de ce qui produit une suggestion, ou de celui qui exerce facilement une suggestion (voir *suggestif**). « L'individu moyen et normal, en accomplissant son évolution de l'enfance à la maturité, puis à la vieillesse, décrit une double courbe, doublement inverse, au point de vue de sa suggestivité et de sa suggestibilité, c'est-à-dire de sa puissance à servir de modèle, et de sa facilité à subir des exemples. » TARDE,

bedingt ist[1] (p. 28-29). (Ce dernier membre de phrase vise le développement automatique de l'image suggérée, par le mécanisme de l'association. — Dans les pages précédentes, l'auteur a expliqué comment, malgré les apparences, il faisait rentrer l'autosuggestion dans sa formule.) — La conférence est suivie d'une discussion à laquelle ont pris part SCHRENK-NOTZING, qui cite les définitions de Liébeault, Bernheim, Forel, Moll, Freud, Lehmann, William Hirsch, Wundt, Oscar Vogt, et propose une variante au texte de Lipps ; — PARISH, OFFNER et MINDE.

2. J. M. BALDWIN, *Mental development in child and race*[2], consacre un chapitre assez long à la suggestion et à ses variétés (1re partie, chap. VI). Il distingue, au point de vue de l'origine : 1° la suggestion physiologique (l'attitude dans laquelle un enfant est habituellement placé pour dormir provoque chez lui le sommeil, même lorsqu'elle est prise accidentellement) ; — 2° la suggestion sensori-motrice (la vue du biberon arrête les cris, provoque un mouvement) ; — 3° la suggestion idéo-motrice (un acte vu, un son entendu provoquent des essais pour les reproduire). On peut séparer dans cette dernière classe, des formes élémentaires, les formes supérieures, auxquelles M. Baldwin donne les noms de « Suggestion délibérative » et de « suggestion imitative ». — Se plaçant ensuite à un autre point de vue, il distingue encore les suggestions subconscientes (c'est-à-dire où l'inducteur lui-même n'est pas conscient) et les suggestions inhibitrices (arrêt d'un mouvement ou d'une représentation). On voit par ces exemples combien il étend le sens de ce mot, qui comprend ainsi tous les réflexes occasionnels. — La liste des divers genres de suggestion est différente et comprend douze divisions dans le *Dictionary of philosophy and psychology* du même auteur. La suggestion y est définie « the coming into the mind from without of a presentation, idea, or any sort of intimation having meaning for consciousness which effects a lodgment and takes the place it would have if internally aroused by association »[3]. Cette définition, ajoute M. Baldwin, est la plus large possible : elle prend pour caractère propre de la suggestion le fait de venir du dehors, plutôt qu'aucun effet particulier produit ensuite dans la conscience. Parmi les phénomènes les plus importants liés à la suggestion, il place : 1° la brusquerie avec laquelle la continuité de la vie mentale est rompue par la suggestion, et la rapidité avec laquelle se fait le réajustement ; 2° un certain rétrécissement du champ de la conscience, qui favorise l'action motrice des représentations ; 3° l'affaiblissement du système normal, avec son

1. « La suggestion consiste à faire naître chez un sujet un effet psychique qui dépasse la simple présence d'une représentation, mais qui résulte de ce qu'une personne, ou une chose distincte de ce sujet, ont provoqué l'éveil d'une représentation ; et cela, en tant que cet effet psychique a pour condition un arrêt ou une inhibition d'une intensité exceptionnelle dans l'activité représentative qui dépasse les effets immédiats de la suggestion elle-même. » — 2. *Le développement mental chez l'enfant et dans la race.* — 3. « L'entrée dans l'esprit, venant du dehors, d'une présentation, idée, ou insinuation quelconque, ayant une valeur pour la conscience, qui s'installe dans l'esprit et y prend la place qu'elle y aurait occupée si elle avait été normalement éveillée par le jeu intérieur de l'association. »

L'interpsychologie, dans les *Archives d'anthropologie criminelle*, 1904, p. 561.
Rad. int. : Sugestives.

SUICIDE, D. *Selbstmord ;* E. *Suicide ;* I. *Suicidio.*

A. (Au sens le plus large.) « Tout cas de mort qui résulte, directement ou indirectement, d'un acte, positif ou négatif, accompli par la victime elle-même, et qu'elle savait devoir produire ce résultat. » E. DURKHEIM, *Le Suicide*, Introduction, p. 5.

B. (Le plus ordinairement.) Action de causer soi-même sa mort, d'une manière volontaire, pour échapper à une condition de vie qu'on juge intolérable.

C. (Au sens le plus strict.) Action de causer soi-même sa mort volontairement et pour une raison immorale. « Quand nous avons à faire à l'entité morale du *suicide*, c'est que non seulement le suicidé savait que la manière dont il se comportait volontairement devait entraîner sa mort ..., mais que, de plus, il avait l'intention *immorale* d'agir en causant sa propre mort d'une manière qui violait l'intention *morale* d'agir comme il aurait dû. » (LE SENNE, *Traité de Morale générale*, 2e partie, ch. III, F, p. 485. (Italiques de l'auteur.)

CRITIQUE

Bien que le suicide soit défini par le *Dictionnaire de l'Académie* et par LITTRÉ : « Action de celui qui se tue lui-même », le sens usuel de ce mot en exclut l'idée de se tuer soi-même involontairement (soit par accident, soit par abus d'alcool, de morphine, ou autres causes de ce genre). Il ne s'applique pas non plus au fait de causer volontairement sa propre mort, si c'est à la fois d'une manière indirecte, et par sacrifice ou dévouement. Comme le fait remarquer justement M. LE SENNE, dans le passage cité, on n'appelle pas suicide la mort du chevalier d'Assas, ni l'acte du capitaine qui demeure à son bord tant qu'il y reste quelqu'un d'autre, tout en sachant bien que le navire aura coulé avant qu'il ne puisse le quitter. — Le sens **A** ne se rencontre que chez Durkheim et dans les ouvrages de

équilibre et ses inhibitions, de sorte que les facultés supérieures qui en dépendent et qui exigent une synthèse complexe de matériaux se trouvent paralysées ou entravées : d'où défaut dans les coefficients habituels de la croyance, dans l'attention libre, dans la faculté de délibération et de choix judicieux. **(A. L.)**

Sur **Suggestivité.** — Ce terme a été employé quelquefois comme un augmentatif de suggestibilité*, ou comme synonyme de suggestibilité pathologique ; ces emplois sont inutiles et contraires à l'étymologie. **(G. Dumas.)**

Sur **Suicide.** — Le suicide est défini, au sens **C**, le fait de se donner la mort « pour une raison immorale ». Immorale aux yeux de qui ? Si la mort volontaire est morale aux yeux du sujet, immorale aux yeux des témoins, ou de la société, sera-t-elle un suicide ? Comment savoir si la mort du chevalier d'Assas n'est pas un suicide sans pénétrer dans ses intentions, sans savoir s'il n'a pas saisi au vol une occasion de quitter la vie ? La définition proposée ne permet pas d'établir une statistique des suicides. — Quant à Durkheim, son tort est-il d'avoir tenté de donner une définition objective du suicide, ou d'avoir utilisé des statistiques établies suivant une autre définition, et flottante ? **(M. Marsal.)**

Durkheim ajoutait, pour justifier sa définition : « Le nom de suicide lui convient, et il n'y a pas lieu d'en créer un autre ; car la très grande généralité des faits qu'on appelle quotidiennement ainsi en fait partie. » Non seulement la très grande majorité, mais la totalité. Le défaut pratique de cette définition est que l'inverse n'est pas vrai : elle comprend un très grand nombre de faits qu'il n'est pas usuel d'appeler ainsi. **(A. L.)**

son école, conformément à la règle posée par lui : « Ne jamais prendre pour objet de recherches qu'un groupe de phénomènes préalablement défini par certains caractères extérieurs qui leur sont communs, et comprendre dans la même recherche tous ceux qui répondent à cette définition. » *Règles de la méthode sociologique*, p. 45. Mais quand cette règle conduit à changer notablement l'extension d'un terme usuel, il serait d'une bonne méthode, pour éviter toute équivoque, de créer un terme nouveau.

D'autre part, dans notre langue, l'usage n'hésite pas à qualifier de suicide la mort de Caton d'Utique, le *hara-kiri*, l'acte d'un homme qui se tue pour ne pas être à charge à autrui, ou pour ne pas être un obstacle au bonheur d'une personne aimée. Il en est de même de ceux qui se tuent « pour se faire justice » ; et bien que ce soit sans doute de leur part une erreur morale, il y a là une intention morale incontestable.

De graves équivoques se produisent donc facilement dans l'emploi de ce mot, et des distinctions restent nécessaires dans toute question morale qui le met en jeu.

Rad. int. : Suocido.

SUITE, D. *Folge ;* — E. **A.** *Sequel* (mais en ce sens le mot *suite* s'exprime d'ordinaire par une autre tournure) ; **B.** *Sequence, Set ;* **C.** *Consequence ;* **D.** *Consistency ;* — I. **A.** *Seguito ;* **B.** *Sequenza ;* **C. D.** *Conseguenza.*

A. Ce qui suit autre chose, ce qui y succède. « La suite d'un récit. » — « Dans la suite. . » (du temps), ultérieurement.

B. Ensemble de termes ou d'objets qui se succèdent. « La suite des nombres premiers. » — « Une suite de gravures. » Voir *Série** et *Succession**.

C. Ce qui suit d'autre chose, ce qui en résulte ; conséquence logique ; effet. « ... Il n'y a pas moins de répugnance que le plus parfait soit une suite et une dépendance du moins parfait qu'il y en a que de rien procède quelque chose... » DESCARTES, *Méthode*, IV, 4.

D. Relation de dépendance logique ou causale. « La vertu et le vice se procurent leur récompense ou leur châtiment, en vertu de la suite naturelle des choses. » LEIBNIZ, *Théodicée*, § 74. — Au sens laudatif : continuité, cohérence (des idées, de la conduite).

Rad. int. · **A.** Sequaj ; **B.** Sequ ; **C.** Konsequ ; **D.** Konseques ; (en parlant du caractère : Konsequemes).

1. SUJET, subst., D. **A.** *Gegenstand, Subjekt ;* **B. C.** *Subjekt ;* **D.** *Gegenstand ;* **E.** *Person, Versuchsperson* (WUNDT) ; **F.** *Subjekt ;* **G.** *Untertan ;* — E. *Subject* (**A. D.** *Matter*) ; — I. *Soggetto.*

A. Ce qui est soumis à la réflexion, à la discussion ; ce dont il s'agit (par opposition à ce qu'on en dit). « On ne pense pas toujours constamment [*de même*] sur un même sujet ; l'entêtement[1] et le dégoût se suivent de près. » LA BRUYÈRE, *Caractères*, ch. XII.

B. LOG. Dans une proposition, ce dont on parle, par opposition à ce que l'on en affirme (ou nie). « La logique moderne a été amenée à distinguer nettement ces deux éléments de la proposition : un sujet, et ce que l'on affirme de ce sujet ; comme on pourrait l'affirmer également d'un autre sujet, on est conduit à considérer ce sujet comme une variable x dont le prédicat est une fonction. » COUTURAT, Sur la structure logique du langage, *Revue de Métaph.*, janvier 1912, p. 4.

C. LOG. et MÉTAPH. Spécialement, dans une proposition attributive* (voir *Prédication**), l'être auquel est attribué le prédicat, et qui en est pour ainsi dire le support. « On pourrait peut-être dire avec raison que là où il n'y a pas de prédicat [*au sens attributif*], il n'y a pas non plus de sujet[2] ... Un sujet est

1. Intérêt passionné. (Ce sens est aujourd'hui tombé en désuétude.) — 2. LACHELIER faisait ici allusion à la formule dont il s'était servi en disant que les propositions de relation (p. ex. *Versailles est plus grand que Fontainebleau*) « n'ont pas de prédicats et ne se composent que de sujets, puisque les deux termes y représentent également des êtres ». Voir *Prédicat**

toujours un être, et un être peut toujours être sujet, mais jamais prédicat. » J. LACHELIER, *Observations* sur l'article *Prédicat**.

Par suite, l'être réel, considéré comme ayant des qualités ou exerçant des actions.

Pour les différentes interprétations* possibles de ce sujet logique, voir ci-dessous, *Critique* et *Observations*, ainsi que les *Observations* sur *Prédicat**.

D. En parlant des sentiments : « Sujet de satisfaction, de mécontentement, etc. » Et, par suite, raison *légitime* de blâme, d'inquiétude, etc. « Une distinction dont on appréhende, peut-être sans sujet, la destruction. » MALEBRANCHE, *Recherche de la Vérité*, Éclairc. sur le VIe livre, 5e preuve.

E. En PSYCHOL. (surtout en psychol. expérimentale ou pathologique, et probablement par analogie avec la médecine, où ce sens est ancien) : l'être individuel soumis à l'observation. « Les sujets nerveux, les sujets déprimés. » — « Au sujet hypnotisé, on fait croire tour à tour qu'il est une paysanne, une actrice, un général, un archevêque... » RIBOT, *Malad. de la personnalité*, 131.

F. En psychologie critique ou réflexive, le *sujet de la connaissance* est l'être qui connaît, considéré, non dans ses particularités individuelles, mais en tant que condition nécessaire à l'unité d'éléments représentatifs divers, unité en vertu de laquelle ces représentations apparaissent comme constituant un *objet**. « Si la conscience du sujet était un dérivé de l'objet, ce serait chimère que de vouloir y chercher rien qui ne soit déjà dans l'objet... » LIARD, *La science positive et la métaphysique*, p. 359, livre III, ch. I : « Le sujet conscient. »

G. SOCIOL. L'individu, en tant que soumis à l'autorité d'un souverain. « Les associés... prennent collectivement le nom de *peuple*, et s'appellent en particulier *citoyens* comme participant à l'autorité souveraine, et *sujets* comme soumis aux lois de l'État. » J.-J. ROUSSEAU, *Contrat social*, l. I, ch. VI.

H. On appelle *sujet* d'un droit, en langage juridique, celui qui possède ce droit ; et, d'une manière générale, *sujets du Droit* les personnes entre lesquelles existent des obligations de cet ordre. « Les personnes ou êtres humains sont les *sujets* du Droit... Le mot *personne* (de *persona*, masque de l'acteur antique) exprime assez bien cette idée que les sujets du Droit, ce ne sont pas les hommes tout entiers, mais les hommes considérés comme *acteurs* de la vie sociale sous un certain rapport ; en un

Sur **Sujet.** — Au sens **F**, il convient peut-être de marquer davantage, selon la terminologie de Maine de Biran, le caractère concret, intérieur, singulier de cet être qui existe non seulement *en soi*, mais *pour soi*, et qui, ne se bornant pas à être un objet, visible du dehors ou délimité par des contours logiques, n'a sa véritable réalité qu'en contribuant à se faire lui-même, à partir sans doute d'une nature donnée et selon des exigences intimement subies, mais par un devenir volontaire et une conquête personnelle. Le sujet n'*est* pas, comme du fini ; il croît *in infinitum.* **(M. Blondel.)**

ARISTOTE, dans le chap. II des Catégories (1a20 et suiv.) fait effort pour distinguer deux emplois de sujet, ὑποκείμενον : être attribut d'un sujet, καθ' ὑποκειμένου, — et être dans un sujet, ἐν ὑποκειμένῳ, non comme une partie, mais comme ne pouvant exister que *dans* ce sujet. Il y a quatre cas à distinguer : 1° L'homme en général est attribut *de* l'homme individuel, mais n'est pas *en* lui. 2° La science en général est attribut *de* la grammaire et est *dans* l'âme. 3° Une connaissance particulière et concrète de la grammaire (ἡ τὶς γραμματική) est *dans* l'âme, un blanc particulier et concret (τὸ τὶ λευκόν) est *dans* le corps, mais ils n'*en* sont pas attributs. 4° L'homme individuel, l'être particulier et concret (ὁ τὶς

mot, des abstractions. » Colin et Capitant, *Cours élémentaires de droit civil français*, 2e édition, I, 110.

Par suite, on appelle souvent « droits subjectifs », dans la même terminologie, les droits dont sont investis les individus, par opposition au Droit : 1° en tant qu'ensemble des lois ; 2° en tant que science juridique. « Les *droits*, ou *droits subjectifs*, sont les pouvoirs appartenant aux individus en vue de la satisfaction de leurs intérêts. » Colin et Capitant, *Ibid.*, I, 101.

CRITIQUE

1. Le sujet d'une proposition logique s'entend de trois manières différentes :

1° Le sujet *grammatical :* celui qui est désigné par la forme même de la proposition. « *Rien* n'est beau que le vrai. »

2° Le sujet qu'on pourrait appeler *proprement logique ;* c'est-à-dire ce qui constitue l'idée à laquelle s'applique l'assertion. Dans l'exemple précédent, c'est *le vrai*.

3° Le sujet *réel*, c'est-à-dire, au sens aristotélicien, l'être individuel, οὐσία πρώτη, qui produit les actes ou en qui résident les qualités qu'on en affirme. Il semble que l'on ne puisse assigner un sujet de ce genre à toute proposition, puisque beaucoup d'entre elles concernent des idées abstraites (le vrai) ou énoncent des relations entre termes purement artificiels : $\sin^2 x = 1 - \cos^2 x$. — Mais on peut maintenir, comme l'a fait J. S. Mill (*Logique*, I, ch. v), qu'à toute proposition de cette nature il *correspond* du moins une ou plusieurs propositions qui s'appliquent à des sujets réels, et qui sont nécessaires pour définir le sens de la proposition donnée.

Les termes employés pour distinguer ces trois sortes de sujets sont malheureusement très variables. On appelle quelquefois *sujet logique* celui que détermine la forme de la proposition, et *sujet réel* ce que nous avons appelé sujet logique, celui qui en constitue véritablement la matière. Enfin, on a nommé *sujet d'inhérence, sujet métaphysique* (et, quand il n'est pas directement exprimé, *sujet ultime*), ce que nous avons appelé ci-dessus sujet réel. Il y aurait lieu de fixer cette terminologie si flottante.

2. L'enchaînement des sens de ce mot est rendu très complexe par une réaction continuelle entre l'idée de ce qui est *soumis* à la réflexion, de ce qui fait l'objet d'une recherche ou d'une question, et l'idée de ce qui est le *support* ou le substratum de certains attributs. Les deux sens existent dans le mot ὑποκείμενον chez Aristote. C'est ainsi qu'il parle de l'ὑποκείμενον d'une définition, pour désigner l'idée à définir (*Topiques*, I, $103^{b}13$), de l'ὑποκείμενον d'une science pour désigner ce dont elle traite (*Éth. à Nicom.*, $1098^{a}28$; *Rhét.*, $1355^{b}28$), etc. — D'autre part, il applique ce mot à la matière, ὕλη (τὸ ὑποκείμενον, ἡ ὑποκειμένη ὕλη), en tant qu'elle permet à la forme de s'actualiser en elle (*Métaph.*, I, 3 ; $983^{a}30$, etc.) et à l'être, οὐσία, en tant qu'il est ce dans quoi sont proprement com-

ἄνθρωπος, τὰ ἄτομα καὶ ἓν ἀριθμῷ) n'est ni attribut *d'*un sujet, ni *dans* un sujet (réserve faite des cas analogues à celui de la possession d'une connaissance particulière). — Il résulte de ces distinctions que le sujet logique n'est pas confondu par Aristote avec le sujet d'inhérence, et que dans le cas où il y a à la fois sujet logique et sujet d'inhérence, ce n'est pas le même terme qui est à la fois l'un et l'autre. Ce qui est rapporté à son sujet d'inhérence peut être aussi attribut d'un sujet logique, parce que les accidents qui sont *dans* la substance, ἐν ὑποκειμένῳ, sont aussi accidents *de* la substance, καθ' ὑποκειμένου. Mais il est impossible que ce qui est attribut d'un sujet logique, comme le genre est attribut de l'espèce ou de l'individu, soit dans ce sujet logique comme dans un sujet d'inhérence. **(L. Robin.)**

prises les qualités ou affections, ou ce de quoi elles peuvent être les attributs. Voir ci-dessous, *Observations*.

De là vient qu'au point de vue logique le sujet d'une proposition prédicative est, d'une part, l'être auquel on attribue l'action ou la qualité constituant le prédicat (cf. l'adage scolastique *actiones sunt suppositorum*) ; et en même temps, d'autre part, le terme qui désigne ce dont on parle, ce dont il est question. C'est ce second caractère que la plupart des logiciens contemporains, se plaçant au point de vue de la pensée plutôt qu'au point de vue de l'être, considèrent comme la définition même du sujet logique (Sigwart, *Logik*, I, § 5 ; Keynes, *Logic*, II, 2, § 62 ; Höffding, *La pensée humaine*, I, C, *c*, où ce point de vue est particulièrement développé en ce qui concerne l'analyse psychologique du jugement).

Même dualité quand il s'agit, au sens **E**, du *sujet* d'une observation psychologique : en tant qu'il est ce que l'on étudie, qu'il fournit la matière d'une observation, il se rattache au premier sens d'ὑποκείμενον ; mais en tant qu'il est l'être *dans lequel* se passent certains phénomènes psychologiques, il se rattache au second. Et, sans doute, suivant qu'ils sont plus habitués au langage médical, à l'emploi du mot *sujet* pour désigner le cadavre qu'on dissèque, ou au contraire plus versés dans le langage philosophique et plus accoutumés à parler du sujet pensant, les psychologues doivent avoir de ce mot une conscience sémantique toute différente.

3. L'antithèse de *sujet*, au sens **F**, est *objet*. Mais ce mot, d'autre part, est presque synonyme de sujet au sens **A**, au sens **D**, et même quelquefois au sens **C** (quand on parle d'un *objet matériel* comme étant ce qui possède telle ou telle qualité).

Cependant, même quand il s'agit de désigner ce dont on parle, l'ensemble des questions que traite une science, le thème d'une discussion, etc., il existe entre ces deux mots une distinction très appréciable, bien qu'elle ne soit pas toujours respectée. Le *sujet* (d'une discussion par exemple) est simplement ce dont elle traite ; l'*objet* est le but qu'on s'est proposé en l'instituant. De même pour une science : son objet est ce qu'elle veut connaître ; les sujets dont elle traite sont les différentes classes de faits ou d'idées qui y interviennent. En un mot, l'idée de sujet est toute statique et concerne des données ; l'idée d'objet suppose proprement celles d'intention et de fin.

D'autre part, quand il s'agit de l'être, *sujet* se rapporte davantage à l'être pensant ; *objet* ne peut se dire que de l'être perçu, et même des choses (bien qu'il se soit appliqué autrefois aux personnes).

Rad. int. : **A.** Tem ; **B. C.** Subjekt ; **D.** Motiv ; **E.** Objekt ; **F.** Subjekt ; **G.** Regnat.

2. SUJET (adj.), D. *Unterworfen ;* E. *Subject*, dans tous les sens ; I. *Soggeto.*

A. Soumis à une nécessité inévitable. « Après qu'Adam eut désobéi... Dieu en punition le rendit sujet à la mort. » Pascal, *Provinc.*, XI. Ed. Brunschvicg, t. V, 311.

B. Chez qui un événement est fréquent. « Être sujet à des accès d'inconscience, de distraction. »

C. (Plus faiblement encore.) Exposé à un mal. « Tout homme est sujet aux accidents. »

Rad. int. : **A. B.** Submisit ; **C.** Exposit.

SUPÉRIEUR, D. *Höher, höchst ;* E. *Superior, upper, higher ;* I. *Superior.*

Se dit de tout ce qui, dans une hiérarchie de valeur, de dignité ou de puissance, se trouve à un degré plus élevé qu'un autre terme, ou se trouve aux degrés les plus élevés. « Les animaux supérieurs ; les fonctions supérieures de l'esprit ; les intérêts supérieurs. »

Ce terme, presque exclusivement laudatif, est souvent employé en philoso-

phie ; mais il n'y a pas de sens technique précis, si ce n'est dans quelques problèmes spéciaux (subordination des concepts, degré des fonctions logiques) ou dans le système particulier de tel ou tel philosophe. Cf. *Haut**, *Inférieur**, *Matérialisme**, *Sublime** ; et voir ci-dessous, *Observations*.

Rad. int. · Superior.

SUPERNATURALISME, Supranaturalisme et **Surnaturalisme,** D. *Super-* et *supranaturalismus ;* E. *Supranaturalism ;* I. *Sopranaturalismo.*

Croyance à des faits *surnaturels**. « Le supernaturalisme apparaît comme une conception dépassée... Qui dit au-dessus ou au dehors de la nature, dans l'ordre des faits, dit une contradiction, comme qui dirait *surdivin* dans l'ordre des substances. » RENAN, *L'avenir de la science*, 8e éd., p. 48.

Cf. *Surréalisme**.

Rat. int. : Supernaturalism.

Superordonné, ·comme *Surordonné**.

SUPERSTITION, D. *Aberglaube ;* E. *Superstition ;* I. *Superstizione.*

A. État d'esprit de celui qui croit, *à tort*, que certains actes, certaines paroles, certains nombres, certaines perceptions, portent bonheur ou portent malheur. (Le mot dans toutes ses acceptions ne s'emploie qu'avec une intention péjorative.)

Sur **Supérieur.** — Lorsque COMTE définit le matérialisme par la subordination du supérieur à l'inférieur, le mot a chez lui un sens technique ; il est déterminé par sa hiérarchie des sciences, l'inférieur étant dans ce cas ce qui est le plus simple, le plus général, le plus abstrait. « Une vraie philosophie reconnaît autant le matérialisme dans la tendance du vulgaire des mathématiciens à absorber la géométrie et la mécanique par le calcul, que dans l'usurpation plus prononcée de la physique par l'ensemble de la mathématique, ou de la chimie par la physique, surtout de la biologie par la chimie, et enfin dans la disposition constante des plus éminents biologistes à concevoir la science sociale comme un simple corollaire ou appendice de la leur. C'est partout le même vice radical, l'abus de la logique déductive ; et le même résultat nécessaire, l'imminente désorganisation des études supérieures sous l'aveugle domination des inférieures. » *Discours préliminaire sur l'ensemble du positivisme* (*Polit. positive*, I, 51). **(L. Brunschvicg.)**

Mais RAVAISSON, en reprenant cette formule, ne vise plus seulement une hiérarchie logique, l'ordre de complexité croissante : « Selon l'excellente définition d'Auguste Comte, dit-il, le matérialisme est la doctrine qui explique le supérieur par l'inférieur. Qu'est-ce qui en fait le faux ? C'est que précisément il est contradictoire, comme disait Aristote, *que le meilleur provienne du pire*, que le moins produise le plus... C'est l'œuvre achevée qui explique l'ébauche... » *Rapport*, p. 189. Et sans doute chez Auguste Comte lui-même, surtout dans le *Catéchisme* et la *Politique positive*, il y a bien quelque chose de cela ; il aperçoit une essence de l'homme et de la société, qui se développe et qui est leur fin. Mais précisément, dans cette mesure le terme n'a déjà plus, chez lui, la précision technique qu'on peut lui donner au simple point de vue de la hiérarchie des sciences. **(A. L.)**

Sur **Supernaturalisme.** — **L. Brunschvicg** nous a signalé le texte suivant : « Il existe un supranaturalisme grossier et un autre plus raffiné ; c'est à ce dernier que se rattachent la plupart des philosophes contemporains. » (Suit une analyse de cette doctrine, qui exclut toute intervention du monde surnaturel dans la *suite* des phénomènes.) « Bien que je ne puisse moi-même accepter ni le christianisme populaire ni le théisme scolastique, je pense devoir me classer parmi les défenseurs du spiritualisme grossier : je crois en effet que, par la communion avec l'idéal, une nouvelle énergie pénètre dans le monde, et donne naissance à des phénomènes nouveaux. » (Traduction de *L'Expérience religieuse*, de W. JAMES, par F. ABAUZIT, p. 430-431.)

B. Plus généralement, toute croyance et surtout toute croyance religieuse, considérée par celui qui parle comme une erreur et une faiblesse d'esprit : « La religion moderne de l'Europe a visiblement causé plus de ravages et de troubles qu'aucune superstition connue. » D'HOLBACH, *Système de la Nature*, 2e partie, ch. III. — « Faire passer pour superstitieuse et extravagante une doctrine aussi sainte, aussi pure et aussi solide que celle qui soutient qu'il n'y a que Dieu qui soit cause véritable. » MALEBRANCHE, *Rech. de la Vérité*, Éclairc. sur le VIe livre, *ad finem*.

C. Attachement exagéré et sans critique à un principe, à une méthode. « Rauh... n'a pas eu la superstition de l'histoire ; peut-être même était-il porté à en restreindre la valeur... » H. BERR, *La synthèse en histoire*, 249.

Rad. int. : Superstic.

Sur **Superstition.** — Quelques correspondants nous ont demandé de mentionner le sens étymologique du latin *Superstitio ;* mais ce sens est très controversé. Selon CICÉRON (*De Nat. Deorum*, II, 28) *superstitiosus* se serait dit d'abord de ceux qui priaient sans cesse pour que leurs enfants leur survécussent, *ut sibi sui liberi superstites essent.* — Deux autres étymologies sont indiquées dans le *Dict.* de FREUND et THEIL : 1° action de se tenir debout sur quelque chose, ou auprès de quelque chose : perplexité, inquiétude, crainte ; d'où spécialement, crainte des Dieux ; 2° action de s'en tenir opiniâtrement à d'anciennes croyances surannées. Le *Dict.* de MURRAY considère le premier de ces deux sens comme l'étymologie la plus plausible et la précise ainsi : « Standing over a thing in amazement or awe[1]. » Il écarte, comme étrangères à la pensée romaine primitive, les deux idées de dévotion *excessive*, ou de *survivance* d'anciennes dévotions. Enfin d'après le *Dict.* de WALDE (2e éd., suppl., 875), *superstitiosus* voudrait dire primitivement un voyant, un prophète, « Wahrsager, von prophetischer Aufregung Raserei ergriffen[2] » ; ce serait celui qui se dresse au-dessus des hommes (ou au-dessus des temps ?) pour apercevoir l'avenir. Il renvoie pour ce sens à OTTO, *Archiv. für Religions-Wissenschaft*, XII, 548 et suiv. **(A. L.)**

La superstition procède, ce semble, de l'impression que, lorsque l'homme a usé de toutes les ressources que l'expérience, la science, la réflexion critique et la volonté prévoyante ont pu employer pour analyser, régler, gouverner son action, il reste encore et toujours, à l'origine, au cours, au terme même de son effort le plus avisé, certains éléments réfractaires à toute emprise comme à toute prévision humaine : d'où la tentation d'admettre des puissances occultes sur le type des forces naturelles et de recourir à des recettes magiques selon des vues intéressées. A l'inverse de l'homme religieux, le superstitieux veut avoir Dieu à soi sans être à lui, et capter les forces mystérieuses pour des fins égoïstes et par des procédés naturalistes **(M. Blondel.)**

M. Drouin rappelle la formule par laquelle HOBBES expliquait ce mot : « Metus potentiarum invisibilium, sive fictae illae sint, sive ab historiis acceptae sint publice, *religio* est ; si publice acceptae non sint, *superstitio.* » *Léviathan*, I, 6 ; Ed. Molesworth, III, 45. — Mais il en donne aussi une autre définition : « Metus autem invisibilium, quando a recta ratione separatur, *superstitio* est. » *De cive*, chap. XVI, *Ibid.*, II, 355. **(A. L.)**

L. Boisse cite VOLTAIRE : « Presque tout ce qui va au delà de l'adoration d'un

---

1. « Se tenir devant quelque chose (mot à mot : sur quelque chose) dans un état de profond étonnement ou de crainte respectueuse. » — 2. « Devin ; saisi par le délire d'un transport prophétique »

Superstructure, D. *Ueberbau.* Voir *Matérialisme* dialectique.*

SUPPORT, D. *Grundlage ;* E. *Support ;* I. *Sopporto.*

Ce qui est sous-jacent aux qualités qui ne peuvent subsister par elles-mêmes. (Voir *Substance**, *Substratum**, *Suppôt**.) « Because we cannot conceive how they [des qualités] should subsist alone, nor one in another, we suppose them to exist in, and to be supported by, some common object ; which support we denote by the name Substance[1]. » LOCKE, *Essay on hum. Underst.*, II, ch. XXIII, § 4. « Il y a des changements, mais il n'y a pas de choses qui changent ; le changement n'a pas besoin d'un support. » H. BERGSON, *La perception du changement*, p. 24.

Rad. int. : Suportil.

SUPPOSER, D. **A. B. C.** *Voraussetzen ;* **B.** *Annehmen ;* **C. D.** *Vermuten ;* — E. *To suppose ;* — I. *Supporre.*

A. (En parlant des idées ou des faits.) Impliquer, à titre de condition matérielle ou logique nécessaire. « Toute conservation suppose une première production. » ARNAULD, *Quatrièmes Objections aux* Méditations *de Descartes*, 2e section, De Dieu.

B. (En parlant des personnes.) Poser par hypothèse, au sens **A** : « Supposons le problème résolu. »

C. Admettre à titre d'hypothèse, au sens **C** ; faire une conjecture : « Je supposai que ces lapins n'avaient probablement pas mangé depuis longtemps et qu'ils se trouvaient ainsi transformés par l'abstinence en véritables animaux carnivores vivant de leur propre sang... » Cl. BERNARD, *Introd. à la Médecine exp.*, p. 267.

D. Croire, juger probable. (Ce sens appartient surtout au langage familier.)

REMARQUE

En quel sens faut-il entendre la formule de DESCARTES, dans la 3e règle de la *Méthode :* « ... et supposant même de l'ordre entre ceux qui ne précèdent point naturellement les uns les autres »? Elle se rapporterait proprement au sens **B** du mot *Hypothèse**, tel qu'il est défini dans les *Principes*, III, 44 et 45 : « ... que même j'en supposerai ici quelques-unes que je crois fausses, etc. ». — Ce serait donc une application spéciale du sens **B.** Cf. *Méthode*, V, § 2 : « ... car même je supposai expressément qu'il n'y avait en elle aucune de ces

1. « Ne pouvant concevoir comment des qualités pourraient subsister seules, ou l'une dans l'autre, nous supposons qu'elles existent dans quelque objet commun qui les soutient ; et nous appelons ce support du nom de substance. »

être suprême et de la soumission du cœur à ses ordres éternels est superstition » (*Dict. Philos.*, sub v°) ; — et mentionne les textes suivants de PASCAL : « C'est être superstitieux, de mettre son espérance dans les formalités ; mais c'est être superbe de ne vouloir s'y soumettre. » *Pensées*, Ed. Brunsch., IV, 249 ; cf. 251, où Pascal établit la même opposition entre la *lettre* et l'*esprit*.

On trouve aux nos 254-256 un sens un peu différent du mot : « Ce n'est pas une chose rare, qu'il faille reprendre le monde de trop de docilité. C'est un vice naturel comme l'incrédulité et aussi pernicieux : superstition. » — « Il y en a bien qui croient, mais par superstition ; il y en a bien qui ne croient pas, mais par libertinage ; peu sont entre deux. » **(A. L.)**

Sur **Support.** — Texte de H. BERGSON indiqué par **L. Boisse,** qui cite, du même opuscule, la phrase suivante : « Sans doute la science commence par assigner à cette mobilité un support ; mais à mesure qu'elle avance, le support recule... » *La perception du changement*, p. 25. Cf. p. 26 où *support* et *substratum* sont employés comme synonymes.

formes ou qualités dont on dispute dans les Écoles ». — Cependant, chez Descartes lui-même, le procédé de l'hypothèse-conjecture n'est pas absent. Il est indiqué dans la 6e partie de la *Méthode*, § 3. Mais ni le mot *hypothèse* ni les mots *supposer* ou *supposition* ne figurent dans ce passage.

Rad. int. : **A.** Implik ; **B. C. D.** Supos.

SUPPOSITION, D. *Voraussetzung ; Annahme ;* E. *Supposition ;* conjecture : *surmise ;* I. *Supposizione.*

A. Action de supposer*, en un sens quelconque de ce mot.

B. Ce que l'on suppose. « Pour les autres (les questions mathématiques qui exigent l'emploi de l'analyse), il faut les résoudre par des suppositions, et examiner si ces suppositions font tomber dans quelque absurdité ou si elles conduisent à quelque vérité clairement connue. » MALEBRANCHE, *Rech. de la vérité*, VI, ch. VIII.

C. « *Supposition matérielle, supposition formelle* d'un terme » : expressions de logique scolastique. La supposition matérielle d'un terme est ce terme lui-même, considéré en tant que mot de la langue : « *Philosophie* est un mot français dérivé du grec. » La supposition formelle est le sens du terme considéré : « La *philosophie* est l'étude de l'esprit, en tant que corrélatif de la nature. » — On a distingué également la *supposition logique* (celle de l'intention seconde) et la *supposition réelle* (celle de l'intention première), etc. Cf. *Intention**.

Rad. int. : Supoz.

SUPPÔT, L. scol. *Suppositum ;* D. (Même mot) ; *Einzelsein* (PRANTL, III, 285) ; E. *Supposite ;* I. *Supposto.*

Substance, au sens **A,** spécialement en tant qu'elle est considérée comme substance complète et individuelle. « L'âme et le corps composent un même suppôt, ou ce que l'on appelle une personne. » LEIBNIZ, *Théodicée*, I, 59. — Ce terme est tombé en désuétude.

Sur **Suppôt.** — Article ajouté sur la proposition de **L. Brunschvicg** et de **L. Robin,** qui indiquent aussi les références suivantes :

« Encore que l'homme et Socrate ne soient pas deux divers suppôts, toutes fois on signifie autre chose par le nom de Socrate que par le nom d'Homme, à savoir les différences individuelles ou particulières. » Traduction par CLERSELIER d'une lettre de Descartes adressée à Mersenne pour Hobbes, Ad. et Tann., III, 354. — « Un homme est un suppôt ; mais si on l'anatomise, sera-ce la tête, le cœur, l'estomac, les veines, chaque veine, chaque portion de veine, le sang, chaque humeur du sang ? » PASCAL, *Pensées*, Ed. Brunsch., II, 115. Cf. GILSON, *Index scolastico-cartésien*, v° *Suppositum :* « Est autem suppositum proprie substantia singularis completa et incommunicabilis ». Eustache DE SAINT-PAUL, *Summa phil.*, IV, 42.

On peut ajouter, en remontant plus loin :

« Individuum, suppositum et persona alique modo sunt idem et aliquo modo differunt. Quaelibet enim natura singularis, in quocumque genere sit, potest dici individua ; suppositum autem non dicitur nisi in praedicamento substantiae... ; persona dicitur illud idem in natura intellectuali solum. Ergo omnis persona est suppositum, et omne suppositum est individuum, sed non vice versa. » DURAND DE SAINT-POURCAIN, dans *Prantl*, III, 293. — « Apud logicos haec nomina convertibilia sunt : individuum, singulare, suppositum. » (Mais il n'en est pas de même chez les théologiens). (G. D'OCCAM, *Ibid.*, III, 365.)

« *Actiones sunt suppositorum* » (ou *individuorum*, ou *singularium*) est un adage courant de la philosophie du moyen âge, « receptissimum philosophiæ dogma »,

Supranaturalisme, Surnaturalisme, voir *Supernaturalisme**.

« SUPRAORGANISME », terme employé par M. R. Worms en parlant de la société : « Elle n'est pas simplement un organisme, elle est davantage ; étant plus complexe, elle peut être nommée un *supra-organisme ;* mais renfermant plus qu'un organisme, elle renferme d'abord tout ce que renferme un organisme. » *Organisme et Société*, Introd., p. 9.

Supra-personnel, voir *Impersonnel*, Observations.

« SURCONSCIENT. » — « Mot proposé par Jules Bois pour désigner de façon plus psychologique et plus scientifique les forces supérieures et mystérieuses supposées par les spirites et les théosophes. Il les oppose aux complexes morbides de Freud, où domine le *subconscient* (en tant qu'on appelle ainsi ce qui est *inférieur* à la conscience). » (*Note de M.* **Ch. Lalo.**)

« SURDÉTERMINATION », D. *Überdeterminierung;* I. *Superdeterminazione.*

Détermination s'ajoutant à une autre. Se dit : **1°** en psychologie linguistique, de ce qui restreint le sens d'un terme en le limitant à un univers* du discours sous-entendu. « Tout mot reçoit des circonstances dans lesquelles il est employé une surdétermination accidentelle et individuelle. Quand je dis : « J'attends le facteur », non seulement le genre facteur se surdétermine (facteur des postes), mais je puis penser à un homme que je connais individuellement et qui fait à cette heure la distribution du courrier. » Paul Guillaume, *Introduction à la psychologie*, 2e partie, ch. ii, p. 203. Cf. *Logique de Port-Royal*, 1re partie, ch. viii.

2° Dans la terminologie freudienne, d'une même image évoquée par diverses actions concourantes. « ... Freud a l'habitude de dire que les images du contenu manifeste (des rêves) sont *surdéterminées.* Il veut dire par là que chaque élément manifeste dépend de plusieurs causes latentes, qu'il exprime par conséquent plusieurs pensées cachées. » R. Dalbiez, *La méthode psychanalytique et la doctrine freudienne*, I, ii, § 5, p. 127.

SURDITÉ musicale ou **surdité tonale,** D. *Tontaubheit ;* E. *Tonedeafness ;* I. *Sordità musicale.*

Incapacité de reconnaître la hauteur des sons, leurs rapports et leur place sur l'échelle musicale. Voir *Amusie**, et *Anesthésie**, Obs.

Rad. int. : Muzikal(a) surdes(o).

Surdité verbale, D. *Wörtertaubheit ;* E. *Word-deafness ;* I. *Sordità verbale.*

Incapacité de comprendre le sens des mots entendus, bien que l'audition soit matériellement normale. — On en distingue quelquefois la *surdité mentale* (D. *Seelentaubheit*, *psychische Taubheit ;* E. *Mind-deafness*, *mental deafness ;* I. *Sordità mentale*), qui est une asymbolie* générale relative à la signification des sons, même autres que ceux des mots. — Cf. *Cécité* verbale.*

Rad. int. : Vortal(a) surdes(o).

SURHOMME, D. *Uebermensch ;* E. *Superman ;* I. *Superuomo.*

Terme employé accidentellement par Gœthe, Herder, etc., et popularisé par l'usage qu'en a fait Nietzsche : « In ihr (in der Menschheit) soll eine stärkere Art, ein höherer Typus an's Licht treten, der andre Entstehungs-und andre Erhaltungsbedingungen hat als der Durchschnitts-Mensch. Mein Begriff, mein Gleichniss für diesen Typus ist, wie man weiss, das Wort *Uebermensch*[1]. » *Wille zur Macht*, livre IV, 866. (*Œuvres*, xvi, 286.) Cf. *Ibid.*, 1001, et le passage du *Zarathustra*, où il est dit que le Surhomme est à l'homme ce que l'homme est au singe (I, 3). — Il l'a aussi appliqué, mais rarement, à l'homme de génie, à l'artiste, « der Ausnahme und Uebermensch[2] ». (*Wille zur Macht*, § 804.)

Dans la littérature et la philosophie contemporaines, ce terme s'est répandu et a pris des acceptions plus ou moins précises dérivant de celles-là.

Rad. int. : Superhom.

« Sur-moi », dans la terminologie freudienne, activité qui exerce le refoulement*.

SURNATUREL, D. *Übernatürlich ;* E. *Supernatural ;* I. *Sopranaturale.*

Qui est au-dessus de la *nature**, aux divers sens de ce mot, particulièrement :

A. (Au sens **C, 1°**, du mot *nature*, c'est-à-dire à l'état où naît l'homme, selon le christianisme, par opposition à la rédemption et à la grâce) : voir ci-dessous, aux *Observations*, l'analyse

1. « Dans l'humanité doit apparaître une espèce plus forte, un type supérieur, ayant d'autres conditions de production et de conservation que l'homme moyen. L'expression de mon idée, mon symbole pour ce type est, comme on le sait, le mot *Surhomme.* » — 2. « ... l'exception et le surhomme ». *(Volonté de puissance.)*

---

dit Leibniz qui le cite et l'adopte en l'expliquant par son propre système (*De ipsa natura*, Janet, I, 671). Cf. Schütz, *Thomas Lexicon*, v° *Actio*, p. 12 ; Goclenius, v° *Suppositans*, 1 107 B.

Enfin *suppositum*, dans le langage scolastique, s'emploie comme corrélatif de *suppositio*, pour désigner ce que signifie un mot. Cf. ci-dessus *supposition**. **(A. L.)**

Sur **Surnaturel.** — Pour la précision du langage philosophique et théologique il importe de réserver autant que possible le terme *Surnaturel* à son usage technique et à son sens fort, tel qu'il est historiquement défini, sans que l'on se contente de vagues significations étymologiques. Est surnaturel, à la rigueur de ce vocable qui a son origine et son application pleine dans le langage chrétien, ce qui, procédant d'une condescendance gratuite de Dieu, élève la créature intelligente à un état qui ne saurait être *l'état de nature* d'aucun être créé, à un état qui ne saurait être ni réalisé, ni mérité, ni même conçu expressément par aucune force *naturelle :* car il s'agit de la communication de l'intime vie divine, *secretum Regis*, d'une vérité impénétrable à toute vue philosophique, d'un bien supérieur à toute aspiration de la volonté. Nous initiant au mystère de sa Trinité, le Dieu caché nous révèle les processions divines, la génération du Verbe par le Père, la spiration de l'Esprit par le Père et le Fils ; et, par amour, il convie tous les hommes à la participation de sa nature et de sa béatitude, les rendant *divinae consortes naturae.* Adopté par le Père, régénéré par le Fils, oint par l'Esprit, l'homme est par grâce ce que Dieu est par nature ; et, dans le temps, se renouvelle le mystère de l'éternité. Il ne dit plus à Dieu : « mon Maître », mais : « mon Père ! » Adoption déifiante qui, sans confusion de nature ou de personne, réalise le vœu suprême du Christ : « *Ut omnes unum sint, sicut tu Pater in me, et ego in te, et ipsi in nobis unum sint.* » (Joan., XVII, 21.) — En un sens dérivé, tout ce qui se rapporte à cet ordre de grâce a pu par extension comporter l'épithète de surnaturel (préternaturel, surnaturel *quoad modum*, etc.) ; mais, à vrai dire, rien de ce qui est ou physique, ou métaphysique, voire même miraculeux, rien de ce qui ne va pas à la charité et à l'union déifique, n'est absolument surnaturel. — « Dans les documents officiels, notamment dans la condamnation du Baïanisme par Pie V (1566-1572), je trouve l'affirmation de cet état surnaturel qui « exigentiam naturalem excedit », en sorte que se trouve anathématisée et exclue toute conception tendant à tirer, par un progrès ou une ascension de bas en haut, cet ordre de grâce : « Humanæ naturæ sublimatio et exaltatio in consortium divinæ naturæ debita fuit integritati primæ conditionis, et proinde naturalis dicenda est, et non supernaturalis. » Proposition

de cette idée par M. Maurice BLONDEL.

« Les vérités surnaturelles » par opposition à la lumière naturelle* : celles qu'on ne connaît que par révélation.

B. (Au sens **E** du mot nature, c'est-à-dire à l'ensemble des êtres finis, soumis à des lois, ainsi que des forces dont ils disposent.) « De tous les corps et esprits, on n'en saurait tirer un mouvement de vraie charité ; cela est d'un autre ordre, surnaturel. » PASCAL, *Pensées*, Ed. Brunschvicg, 793. — « Les effets *naturels* sont ceux qui sont des suites des lois générales que Dieu a établies pour la production et la conservation de toutes choses, et les effets *surnaturels* sont ceux qui ne dépendent point de ces lois. » MALEBRANCHE, *Rech. de la Vérité*, Éclaircissements sur le VI[e] livre, 5[e] preuve.

C. (Au sens **J** ; l'ordre habituel des choses ; l'ensemble des êtres connus par les sens.) « Les êtres surnaturels » (anges, démons, esprits désincarnés). — Par hyperbole : « Une beauté surnaturelle. »

Substantivement, dans tous les sens : « On peut dire que le surnaturel a rapport aux biens futurs ; qu'il est établi en vue des mérites de Jésus-Christ, etc. » MALEBRANCHE, *Ibid.*

Rad. int. : Supernatur.

« SURORDONNÉ » (terme ou concept), D. *Übergeordnet*, très usité ; E. *Superordinate ;* I. *Sopraordinato* (RANZOLI).

Terme ou concept qui est à un autre dans la relation de genre à espèce. S'oppose à *subordonné** (ou *sous-ordonné**).

« Surréalisme. » — « Mot créé par Guillaume APOLLINAIRE, *Les Mamelles de Tirésias, drame surréaliste* (joué en 1917, publié en 1918), très probablement à l'imitation du mot *Supernaturalisme*, proposé par Gérard de Nerval. (Cf. Guill. APOLLINAIRE, *Anecdotique* de 1911, mais où il n'est encore fait aucune allusion à *Surréalisme*.) Repris par André Breton, et toute une école moderne de littérature et d'art qui se caractérise par le dédain des constructions réfléchies ou des enchaînements logiques, et par la mise en œuvre systématique de l'inconscient et de l'irrationnel, du rêve et des états morbides, en s'autorisant souvent de la psychanalyse. Voir A. BRETON, *Manifeste du surréalisme*, Kra, 1925 ; et pour ce sens de *supernaturalisme*, Gérard de NERVAL, *Les filles de feu*, 1854, Dédicace. Cf. aussi CARLYLE, *Sartor resartus*, 1838, livre III, ch. VIII.

---

condamnée ; d'où la contradictoire est affirmée. Cf. DENZINGER-BANNWART, *Enchiridion Symbolorum*, n° 1021 sq. » **(M. Blondel.)** — Voir *Transnaturel**.

Le grand *Dictionnaire de théologie catholique* de VACANT, MANGENOT et AMANN, donne, à l'article *Surnaturel*, après la définition générale : « Ce qui dépasse la nature », une division des différentes formes de surnaturel : 1° Surnaturel substantiel (ou incréé, ou absolu) qui ne s'applique qu'à Dieu ; et 2° surnaturel accidentel (ou créé, ou participé) qui en comprend toutes les autres formes. Ce surnaturel peut être tel *simpliciter* (c'est le surnaturel proprement dit) ou *secundum quid*. Est surnaturel *simpliciter* soit ce qui est relatif à la substance (grâce, vertus infuses, effet des sacrements) soit ce qui est relatif aux causes efficientes ou finales (surnaturel *quoad modum :* miracles, prophéties, etc.). — Le surnaturel *secundum quid* (ou relatif, ou par comparaison, qu'on appelle encore *préternaturel*) est ce qui n'est surnaturel que par rapport à telle nature déterminée, tandis que le surnaturel proprement dit dépasse toute nature créée ou créable. (*Ibid.*, col. 2852-2853). Cf. *Préternaturel**, *Transnaturel**.

Sur **Surréalisme.** — Article dû à **M. Ch. Lalo.**

« Sursolide », terme employé par DESCARTES (*Géométrie*, livre I, etc.), pour désigner la puissance cinquième. — Voir aux *Observations* deux hypothèses sur l'étymologie de cette expression.

SURVIVANCE, D. **A. B.** *Ueberleben ;* **C.** *Ueberlebsel ;* E. *Survival ;* I. *Sopravivenza.*

A. Fait de survivre, en parlant d'un être individuel, ou d'une espèce : « La survivance du plus apte. »

B. Spécialement, en parlant d'un organe, d'une institution : fait de survivre aux conditions qui l'ont fait naître ou qui en justifient l'existence.

C. La chose même qui survit ainsi à ses raisons d'être. « Cette mentalité (l'absence de distinction fixe entre les genres) ne subsiste plus aujourd'hui dans les sociétés européennes qu'à l'état de survivance ; et même sous cette forme, on ne la retrouve plus que dans certaines fonctions, nettement localisées, de la pensée collective. » DURKHEIM et MAUSS, De quelques formes primitives de classification, *Ann. sociol.*, VI (1901-1902), p. 3. Se dit surtout, en ce sens, des institutions ou

---

Sur **Sursolide.** — Paul TANNERY expliquait ainsi le sens étymologique de ce mot : « *Sursolide*... n'est qu'une infidèle transcription du terme *Surde Solidum* (solide d'une façon non énonçable) venu de l'arabe, et correspondant à l'ἄλογος (πρῶτος, δεύτερος, etc.) d'Anatolius, désignation des puissances 5[e], 7[e], etc. » Paul TANNERY, dans l'*Encyclopédie mathématique*, éd. française, Arithmétique, section III ; I, 1, p. 138. — Mais **G. Milhaud** ne croyait pas que cette explication fût exacte ; il nous a écrit : « DESCARTES transforme légèrement les désignations classiques (qui remontaient au moins à Diophante) des puissances quatrième et sixième. Au lieu de dire *quarré-quarré* et *cube-cube* (comme Viète, par exemple) il aime mieux dire quarré de quarré, quarré de cube, ce qui s'entend de soi. Il lui manque alors un mot pour la 5[e] puissance, car il ne peut plus, sans risquer une confusion, employer l'expression traditionnelle *quarré-cube* (δυναμόκυβος de Diophante), et il a recours au mot *sursolide*. — Que signifie-t-il au juste pour lui ? Cela me paraît fort simple, sans recourir à l'explication trop subtile de Tannery. Les équations du premier et du second degrés correspondent aux problèmes plans qui se résolvent à l'aide de la règle et du compas, ou par l'intersection de droites et de cercles ; les équations du troisième et du quatrième degrés correspondent aux problèmes *solides*, qui se résolvent à l'aide des sections coniques. Le cinquième degré est le premier échelon correspondant aux problèmes qui exigent l'intervention de courbes plus compliquées que les sections coniques : à la fin de sa *Géométrie* Descartes montre que lorsque l'équation est du 5[e] ou du 6[e] degré, le problème se résout par l'intersection d'un cercle et d'une parabole du 3[e] degré, comme dans le cas du 3[e] et du 4[e] degrés le problème se résolvait par l'intersection d'un cercle et d'une parabole simple. *Sursolide* correspond donc au premier pas fait au delà des problèmes solides, désigne le premier degré de complication dépassant celui des problèmes solides. »

Sur **Survivance.** — Cet article ne figurait pas en première rédaction. **L. Boisse,** en nous signalant l'intérêt philosophique de ce terme, ajoutait : « Les sociologues distinguent généralement des *survivances concrètes* (la noblesse et les institutions parlementaires qui dans certains pays lui correspondent encore : chambre des lords, chambre des Seigneurs, etc.) et les *survivances symboliques* (gestes et cérémonies, manifestations extérieures de politesse, etc.). — On peut citer aussi des survivances qui participent des deux (survivance du droit coutumier dans le droit écrit). »

des sentiments ; mais on le trouve même appliqué à des types d'individus : « Le criminel-né serait une survivance, un retour à l'homme primitif, supposé violent et insociable, un *anachronisme ambulant...* » Ribot, *Psychologie des sentiments*, ch. viii, § 4.

Rad. int. : **A. B.** Transviv ; **C.** Transvivaj.

« Survoler, survol » se disent de ce qui domine un ensemble de phénomènes ou de processus, soit **A :** en les saisissant par la pensée synthétiquement, « dans une sorte de courte éternité » ; soit **B :** en exerçant sur eux une action globale, impossible à décomposer par points ou par instants séparés. « On a soutenu que nous ne survolons pas le temps d'une manière immédiate, comme nous survolons l'espace. Le survol du temps serait exclusivement l'œuvre de la mémoire... Loin que la mémoire seule assure le « survol », la mémoire ne domine jamais le temps que par ce qu'elle contient d'improvisation inventive. » R. Ruyer, *Éléments de psycho-biologie*, p. 183-184.

Pour l'analyse de cette notion, voir tout le ch. vi de l'ouvrage et cf. *Thème**.

SUSPENSION (du jugement), G. ἐποχή ; — D. *Enthaltung* (vom Urteil) ; — E. *Suspense* (of judgment) ; I. *Suspenzione* (del giudizio).

Acte ou état d'esprit du sage pyrrhonien, qui consiste à s'abstenir de juger, et à conquérir par ce moyen l'ataraxie. « ... Le sceptique voulait d'abord atteindre l'imperturbabilité en résolvant les contradictions de la pensée ; n'y pouvant parvenir, il s'arrêta à la suspension, et sa suspension fut aussitôt suivie de l'imperturbabilité comme un corps l'est de son ombre. » Renouvier (d'après Sextus Empiricus, *Adversus Mathem.*, 28), *Phil. ancienne*, II, 315-316 ; cf. 321, 390.

Les « modes de la suspension » (τρόποι τῆς ἐποχῆς, Sextus, *Hypotyp. pyrrh.*, I, 36-164) sont les dix arguments classiques ou lieux communs par lesquels les sceptiques grecs soutenaient la nécessité de cette suspension.

Rad. int. : (acte) Suspend ; (état) Suspendes.

« SYLLEPSE. » — Charma appelait ainsi le donné global qui devient jugement après décomposition par analyse et recomposition par synthèse. *Leçons de Logique* (1840), 3e leçon.

CRITIQUE

L'expression est justifiable étymologiquement, et l'idée qu'elle représente est d'une importance certaine. Cf. Egger, Jugement et ressemblance, *Revue philosophique*, 1893, II, 1 et 154 ; Höffding, La base psychologique des jugements logiques, *Ibid.*, 1901, II, 345 et 501. Elle a seulement le défaut d'être employée déjà en un tout autre sens (figure de rhétorique qui consiste à faire accorder un mot, non avec le terme auquel il se rapporte grammaticalement, mais avec un autre terme auquel on pense).

SYLLOGISME, D. *Syllogismus ;* E. *Syllogism ;* I. *Sillogismo.*

A. Au sens large, tout raisonnement déductif rigoureux et qui ne suppose aucune proposition étrangère sous-entendue. « Συλλογισμός ἐστι λόγος ἐν ᾧ τεθέντων τινῶν, ἕτερόν τι τῶν κειμένων ἐξ ἀνάγκης συμβαίνει τῷ τοῦτο εἶναι. » Aristote, *Prem. Analyt.*, I, 1 ; 24^b19.

Sur **Suspension.** — (Même observation.) **L. Boisse** nous a signalé le texte suivant de Montaigne : « Leur mot sacramental (il s'agit des « Skeptiques » ou « Epéchistes »), c'est ἐπέχω, c'est-à-dire je soutiens, je ne bouge. Voylà leurs refreins, et autres de pareille substance. Leur effect, c'est une pure, entière, et très parfaite surséance et suspention de jugement. » *Essais*, II, chap. xii (Apologie de Raimond Sebond), Ed. Strowski, II, 229-230.

B. Plus spécialement, le syllogisme catégorique simple et incomplexe*, qui n'admet que trois termes et trois propositions énonçant entre ces termes des rapports d'attribution. C'est en ce sens qu'on appelle *asyllogistiques*, *non-syllogistiques* des raisonnements qui reposent sur le rapport d'égalité, sur la combinaison de deux relations différentes entre elles, etc. « Il y a des conséquences *asyllogistiques* bonnes et qu'on ne saurait démontrer à la rigueur par aucun syllogisme sans en changer un peu les termes ; et ce changement même des termes fait la conséquence asyllogistique... Par exemple : Jésus-Christ est Dieu, donc la mère de Jésus-Christ est la mère de Dieu. » Leibniz, *Nouveaux Essais*, IV, ch. xvii, § 4. (Ed. Janet, 445).

Voir *catégorique**, *disjonctif**, *hypothétique**, *majeure**, etc.

Rad. int. : Silogism.

1. SYLLOGISTIQUE (adj.), D. *Syllogistisch ;* E. *Syllogistical ;* I. *Sillogistico.*

Qui concerne le syllogisme ; qui constitue un syllogisme. Voir ci-dessus.

2. SYLLOGISTIQUE (subst.), D. *Syllogistik ;* E. *Syllogistics ;* I. *Sillogistica.*

Théorie du syllogisme. Couturat, *La logique de Leibniz*, ch. i : « La syllogistique. »

SYMBIOSE, D. *Symbiose ;* E. *Symbiosis ;* I. *Simbiosi.*

A. Biol. Rapport de deux êtres dont les actions concourent à entretenir une même vie organique, comme celle qui unit les membres d'une colonie animale, ou l'algue et le champignon qui composent un lichen. S'oppose au *parasitisme*, dans lequel un individu vit aux dépens d'un autre sans lui rendre en échange aucun service biologique.

B. Sociol. Par analogie, participation à une même activité vitale : « Le sentiment d'une symbiose, qui se réalise entre les individus d'un groupe, ou entre un certain groupe humain et un groupe animal ou végétal, s'exprime directement par les institutions et les cérémonies. » Lévy-Bruhl, *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, p. 427 (cf. 429, 443). « La participation ou communion qui se réalisait d'abord par la symbiose mystique... est obtenue ensuite par l'union avec l'objet du culte. » *Ibid.*, 433.

Rad. int. : Simbios.

SYMBOLE, D. *Symbol ;* E. *Symbol ;* I. *Simbolo.*

[Du G. σύμβολον, signe de reconnaissance, formé par les deux moitiés d'un objet brisé qu'on rapproche ; plus tard, signe quelconque, jeton, cachet, insigne, mot d'ordre, etc. Voir Bailly,

Sur **Syllogisme.** — Ce mot a été employé quelquefois en un sens métaphysique, par exemple : « Le syllogisme, comme le jugement, comme toute pensée, ne cherche pas seulement l'identité réelle de termes en apparence différents, mais encore, ce qui est sa véritable essence, il cherche l'identité réelle au sein de différences réelles ; je veux dire qu'il cherche à voir la consubstantialité dans la distinction, et la distinction dans la consubstantialité ; de sorte que la pensée n'arrive jamais à l'identité absolue sans distinction, ni différence, et elle ne tombe jamais, par conséquent, dans l'immobilité. » A. Gratry, *Logique* (Bouniol et Lecoffre, Paris, 1858), t. I, p. 370. **(L. Boisse.)**

Sur **Symbole.** — *Extrait de la discussion à la séance du 7 mars 1918 :*

« **H. Delacroix.** Il me semble que symbole, au sens moderne, emporte toujours l'idée d'une correspondance analogique naturelle et non conventionnelle entre la forme concrète et l'objet qu'elle symbolise.

« **C. Hémon** s'associe à cette observation. Des numéros matricules ne sont pas des symboles.

« **A. Lalande.** J'ai reçu de M. **O. Karmin** une observation où il propose au

Dict. grec, sub v°. « Symbolum est indicium, nota, tessera », et, par suite, « quæ in omni actu legitimo, profano vel sacro, humano vel divino, civili vel canonico interveniunt aspectabilia ; ut in testamentis aes et libra. » GOCLENIUS, sub v°, 1112b.]

A. Ce qui représente autre chose en vertu d'une correspondance analogique. Se dit : 1° des éléments d'un algorithme rigoureux : « Les symboles numériques, algébriques » ; — 2° de tout signe concret évoquant (par un rapport naturel) quelque chose d'absent ou d'impossible à percevoir : « Le sceptre, symbole de la royauté. »

Spécialement, par opposition à *réalité* : « The interpretation of all phenomena in terms of matter, motion and force is nothing more than the reduction of our complex symbols of thought to the simplest symbols ; and when the equation has been brought to its lowest terms, the symbols remain symbols still[1]. » H. SPENCER, *First principles*, 2e partie, ch. XXIV, § 194.

---

contraire de définir le symbole : « Une représentation sensible et *conventionnelle*, « suppléant un objet concret ou un élément psychique. »

« **L. Brunschvicg.** Ce n'est pas là le sens précis du mot *symbole ;* le symbole s'oppose au signe artificiel en ce qu'il possède un pouvoir interne de représentation ; par exemple le serpent qui se mord la queue, symbole de l'éternité.

« **E. Van Biéma.** Cependant on dit bien que le poisson était le symbole du Christ, en tant qu'il représentait les initiales, I. X. Θ. Υ. Σ.

« **C. Hémon.** C'était plutôt, au sens primitif : signe de reconnaissance entre les chrétiens.

« **A. Lalande.** On passe par transitions insensibles de ce qui est naturel à ce qui est artificiel. Et par suite les différents auteurs étendent plus ou moins loin l'application de ce mot. « Une feuille de papier qui ne vaut pas un centime, « dit RIBOT, peut devenir le symbole de millions[1]. » Un mathématicien parle bien des symboles $+$, $-$, $\sqrt{\ }$, etc.

« **H. Delacroix.** Mais alors ce ne sont plus des symboles au sens où le renard est le symbole de la ruse.

« **A. Lalande.** On pourrait alors distinguer deux sens de **A**, selon que ce caractère est ou n'est pas présent. Il suffirait d'ajouter à la seconde partie de la subdivision les mots : par un rapport naturel. » (C'est ce qui a été fait ci-dessus.)

L. Boisse appelle l'attention sur l'opposition du *dogme* et du *symbole* dans Höffding, *Philosophie de la religion*, chap. III, § C, « Dogmes et symboles » : « Dans toute symbolisation, des idées empruntées à des rapports élémentaires, mais plus intuitifs, sont employées pour exprimer des rapports qui, en raison de leur caractère élevé et idéal, ne peuvent être exprimés directement. Dans le symbolisme religieux, l'analogie repose sur le rapport de chacune des deux idées avec un sentiment commun. » (*Trad. franç.* J. Schlegel, p. 191-192.) — « Le passage du dogme au symbole est étroitement lié à la reconnaissance exacte de la différence qui existe entre le sentiment et l'idée. » (*Ibid.*, p. 198.)

« La fonction d'un signe ou symbole est toujours de provoquer certains états de conscience. Nous analyserons dans deux études différentes les *symboles intellectuels*, et les *symboles émotifs*, c'est-à-dire ceux qui sont destinés à éveiller des images et des idées, et ceux qui sont destinés à éveiller des émotions ; car il y a des différences remarquables entre ces deux classes de symboles. » G. FERRERO, *Les lois psychologiques du symbolisme*, p. 26.

1. RIBOT, *Evolution des idées générales*, p. 125.

B. Système continué de termes dont chacun représente un élément d'un autre système : « Un symbole est une comparaison dont on ne nous donne que le second terme, un système de métaphores suivies. » Jules LEMAITRE, *Les contemporains*, IV, 70.

C. Formulaire d'orthodoxie. « Le symbole de Nicée. »

Rad. int. : Simbol.

1. « L'interprétation de tous les phénomènes en termes de matière, de mouvement et de force n'est rien de plus que la réduction de nos symboles complexes de pensée aux symboles les plus simples ; et quand l'équation a été ramenée à ses termes derniers, les symboles restent toujours symboles. »

1. SYMBOLIQUE (adj.), D. *Symbolisch ;* E. *Symbolic ;* I. *Simbolico.*

A. Qui emploie des symboles, ou qui constitue un symbole, aux divers sens de ce mot. « Écriture symbolique. » — « Figuration symbolique. » — « La beauté prend une valeur symbolique... Elle donne à l'esprit la jouissance anticipée de cette concorde vivante, de cette unité sans confusion, de cette concentration suprême qui achèverait la nature en réalisant Dieu. » SÉAILLES, *Le Génie dans l'art*, Conclusion, p. 312.

Pensée symbolique, celle qui procède par images et par analogies, par opposition à la pensée logique.

Logique symbolique, voir *Logistique**.

B. Qui n'a pas sa valeur ou son effet par soi-même, mais comme rappel d'autre chose. « Un geste symbolique. » — « La communion symbolique. »

2. SYMBOLIQUE (subst.), D. *Symbolik ;* E. *Symbolics ;* I. *Simbolica.*

A. Théorie générale des symboles, au sens **A**.

B. Spécialement, dans l'histoire des religions : « Ces rites, ces dogmes cachent souvent des idées autrefois réservées à un petit nombre d'initiés, et dont le secret, enseveli avec eux, peut cependant être retrouvé par ceux qui font une étude approfondie des renseignements de tout genre qui nous restent sur les anciennes croyances et sur les cérémonies qu'elles prescrivaient. De là, une science à laquelle on a donné le nom de *Symbolique*, que je lui conserverai, et où l'on se propose de découvrir ce qui était caché sous des emblèmes si divers. » AMPÈRE, *Essai sur la phil. des sciences*, t. II, 103-104.

C. Étude des symboles* au sens **B**.

D. Caractéristique universelle ; Logistique. « Les louanges qu'il (Malebranche) donne à l'Algèbre se devraient donner à la symbolique en général, dont l'algèbre n'est qu'un échantillon assez particulier et assez borné. » LEIBNIZ, *Lettre à Tschirnhaus*, dans COUTURAT, *Log. de Leibniz*, 293.

Rad. int. : Simbol.

SYMBOLISER, D. *Symbolisieren ;* E. *To symbolize ;* I. *Simbolizzare, Simboleggiare.*

A. (Verbe actif.) Être le symbole d'une chose. « Le carré symbolise l'équité » (d'après les pythagoriciens).

B. (Id.) Représenter par un symbole. « L'esprit de l'homme, fidèle à sa nature, tantôt symbolisera spontanément le réel, tantôt réalisera les symboles. » RENOUVIER, *Philos. ancienne*, I, 66.

C. (Verbe neutre ; vieilli.) Correspondre à quelque chose ; en reproduire les rapports analogiquement. « Et les composés symbolisent en cela avec les simples. » LEIBNIZ, *Monadologie*, 61.

Rad. int. : **A.** Simboles (neutre : être symbole de) ; **B.** Simboliz.

SYMBOLISME, D. *Symbolismus ;* E. *Symbolism ;* I. *Simbolismo.*

A. Emploi de symboles. « ... Le vêtement joue un rôle important dans le symbolisme politique et juridique. » G. FERRERO, *Les lois psychologiques du symbolisme*, p. 77.

B. Système de symboles. « Le symbolisme algébrique. »

C. Théorie des symboles. — Méthode historique consistant à interpréter les dogmes ou les systèmes anciens en leur attribuant une valeur symbolique. « Si

certain système, celui des mythologues symbolistes par exemple, ou celui des naturalistes, pour qui rien n'est merveilleux, vient à triompher... » RENOUVIER, *Philos. ancienne*, II, 392.

D. Doctrine d'après laquelle l'esprit humain ne connaît que des symboles*, au sens où ce mot est pris dans le texte de Spencer cité plus haut.

E. ESTH. « Cet état où la sensation se dissout dans l'émotion, ou l'artiste revêt les choses de sa propre couleur affective, est devenu habituel, constant, dans la forme d'art aujourd'hui désignée par le nom de Symbolisme. » RIBOT, *Logique des sentiments*, 163.

Rad. int. : Simbolism.

SYMÉTRIE (du G. συμμετρία, *proportion ; juste* ou *agréable proportion ; commensurabilité ;* rarement *symétrie* au sens moderne) ; D. *Symmetrie ;* E. *Symmetry ;* I. *Simmetria.*

1° *En un sens précis :*

A. Caractère de deux figures géométriques qui peuvent être placées d'une façon telle qu'à chaque point de l'une corresponde un point de l'autre, déterminé en abaissant de l'un de ces points une perpendiculaire sur une droite ou sur un plan (dits *axe* ou *plan de symétrie*), et en prolongeant cette perpendiculaire d'une longueur égale à elle-même.

Principe de Curie : « Lorsque certaines causes produisent certains effets, les éléments de symétrie des causes doivent se retrouver dans les effets produits ; lorsque certains effets révèlent une certaine dissymétrie, cette dissymétrie doit se retrouver dans les causes qui leur ont donné naissance. » P. CURIE, *Sur la symétrie dans les phénomènes physiques* (1894) ; *Œuvres*, p. 127.

B. Caractère d'une figure géométrique telle qu'il y ait symétrie, au sens **A**, entre ses deux moitiés. « Lorsqu'une figure (plane) coïncide avec sa symétrique, par rapport à xy, on dit qu'elle est symétrique par rapport à cette droite, ou encore qu'elle admet cette droite comme *axe de symétrie.* » J. HADAMARD, *Leçons de géométrie élémentaire*, p. 11.

De même, dans l'espace, par rapport à un plan.

C. Dans le cas de la symétrie par rapport à un axe, il arrive (surtout en cristallographie) qu'on appelle *symétrie n-aire* le fait que la figure se reproduit après rotation d'un n^e de tour autour de l'axe considéré. « Un cube admet une quelconque de ses diagonales comme axe de symétrie ternaire, et la droite qui joint les centres de deux faces opposées comme axe de symétrie quaternaire. »

D. En algèbre, une formule est dite symétrique par rapport à deux (ou plusieurs) variables, p. ex. x et y, si elle subsiste quand on y remplace x par y et réciproquement : par exemple $(x+y)^2 = x^2 + 2xy + y^2$.

E. En logique, synonyme de *réversible* :* une opération ou relation R est dite symétrique si l'on a $aRb \supset bRa$, quels que soient a et b.

2° *En un sens large :*

F. Se dit de toute disposition dont l'aspect général est analogue à celui de la symétrie proprement dite, c'est-à-dire dans laquelle il y a des éléments qui se répondent ou se font pendant. « Si nous rangeons en série dans l'ordre où elles semblent naturellement se présenter :

les forces mécaniques,
les forces moléculaires et chimiques,
la vie végétative,
la vie animale,

on constate une sorte de symétrie entre le second et le troisième terme de la série, entre le premier et le quatrième. » COURNOT, *Traité de l'enchaînement*, livre III, ch. I, § 210.

« Son intelligence (l'intelligence de l'honnête homme spectateur d'un crime et de son châtiment) est séduite par cette symétrie apparente que nous offre la proportionnalité du mal moral et du mal physique. » GUYAU, *Morale sans oblig. ni sanction*, p. 161.

Voir *Antisymétrie, Asymétrie, Dissymétrie*, **(S).**

CRITIQUE

1. La symétrie d'une figure plane par rapport à un axe situé dans son plan peut être considérée, soit comme un cas de symétrie au sens **B** (symétrie spéculaire, « mirage »), soit comme un cas de symétrie au sens **C** (celui de la symétrie binaire, obtenue par une rotation de 180°). Géométriquement, les deux définitions sont équivalentes ; mais l'impression esthétique correspondante est différente, selon que la figure est conçue d'une manière ou de l'autre.

2. Nous avons dit au § **A** : « deux figures géométriques qui *peuvent être placées* d'une façon telle, etc. ». Il y a lieu, en effet, de distinguer le caractère de symétrie inhérente à deux formes (p. ex. la forme de la main droite et celle de la main gauche), caractère qui persiste même si on déplace l'une d'elles, et le fait d'être actuellement placées d'une façon symétrique (p. ex. dans la position du soldat sans armes).

3. La symétrie est susceptible de *degrés :* 1°) quand il s'agit de formes matérielles, comme celles du corps humain, en ce sens qu'elles se rapprochent plus ou moins de la symétrie rigoureuse, de même qu'un tronc d'arbre se rapproche plus ou moins de la forme cylindrique ; — 2°) quand il s'agit de formes géométriques rigoureuses, en ce sens que la figure considérée peut avoir plusieurs axes (ou plans) de symétrie. Un cube est, à cet égard, plus symétrique qu'un parallélipipède ; et une sphère, qui a une infinité de plans de symétrie, l'est plus qu'un cube.

Rad. int. : Simetres.

Sur **Symétrie.** — Article dont l'omission nous avait été signalée par plusieurs correspondants. La rédaction ci-dessus a été revisée par M. **J. Hadamard,** qui accepterait volontiers, pour représenter la distinction exprimée au § 2 de la critique, l'emploi des expressions *Symétrique* et *Symétriquement placé*.

L'importance de la dissymétrie dans la production des phénomènes, et du mouvement spontané de ceux-ci dans le sens d'une symétrie croissante est brièvement relevée par Curie dans le même mémoire : « La symétrie caractéristique d'un phénomène est la symétrie maxima compatible avec l'existence du phénomène... Certains éléments de symétrie peuvent coexister avec certains phénomènes, mais ils ne sont pas nécessaires. Ce qui est nécessaire, c'est que certains éléments de symétrie n'existent pas : *c'est la dissymétrie qui crée le phénomène.* » *Ibid.*, 126-127. Cf. *Involution**.

— Le mot et la notion de symétrie jouent dans toutes les philosophies hiérarchiques, et particulièrement dans celle de COURNOT un rôle considérable. La symétrie, en nous renseignant sur la place que doit occuper une science dans la « disposition sériale » des connaissances (*Traité de l'enchaînement*, 523), ou un fait dans l' « échelle des phénomènes » (*Ibid.*, 514), nous introduit en quelque sorte dans l'intelligence d'un plan général de la nature, dans lequel il faudrait chercher, selon ce philosophe, le secret de la constitution de notre propre intelligence. Il y a pour lui, dans le monde, une loi de « symétrie générale » (*Ibid.*, 527). La symétrie suppose des analogies, et parfois même, se confond avec l'analogie (*Ibid.*, 513).

Il y a aussi chez PASCAL une définition de la symétrie, fort obscure ou, du moins, très controversable : « *Symétrie* est ce qui se voit d'une vue ; fondée sur ce qu'il n'y a pas de raison de faire autrement ; et fondée aussi sur la figure de l'homme, d'où il arrive qu'on ne voit la symétrie qu'en largeur, non en hauteur, ni en profondeur. » (*Pensées*, section I, 28. Ed. Brunschv.) — **(L. Boisse.)**

SYMÉTRIQUE, D. *Symmetrisch ;* E. *Symmetrical ;* I. *Simmetrico.*

A. Au sens relatif : qui a, avec une autre figure, ou un autre terme, la relation de symétrie.

B. Au sens absolu : qui présente en soi le caractère de symétrie (aux sens **B, C, D, E, F**).

Spécialement, en Log., une relation R est dite *symétrique* (ou *réversible**) quand elle est identique à sa converse, c'est-à-dire quand on a toujours, quels que soient x et y : $xRy \supset yRx$.

Rad. int. : Simetr.

SYMPATHIE, D. *Sympathie* (**A. B.** *Mitgefühl*, *Mitleiden*, *Miterleben ;* au sens esthétique, *Einfühlung*) ; E. *Sympathy ;* I. *Simpatia.*

A. Phénomène en vertu duquel un être reproduit, par influence ou par imitation, les modifications subies par un autre être. « Chez l'homme, rire et bailler par imitation, marcher au pas, reproduire les mouvements d'un funambule qu'on regarde... sont des cas de sympathie physiologique. » Ribot, *Psychologie des sentiments*, 2e partie, ch. iv : « La sympathie et l'émotion tendre. »

Plus spécialement : « Le deuxième stade est celui de la sympathie au sens psychologique, nécessairement accompagné de conscience : elle crée chez deux ou plusieurs individus des dispositions affectives analogues. Tels sont les cas où l'on dit que la peur, la joie, l'indignation, le chagrin sont communiqués. » Ribot, *Ibid.*

B. Communication intérieure de deux êtres qui ne sont pas mis en rapport par des mouvements extérieurs ou des sensations, mais par une sorte de « participation » directe due à une communauté de nature. « Il n'en serait plus de même si l'on supposait entre le Sphex et sa victime une *sympathie* (au sens étymologique du mot) qui le renseignerait du dedans, pour ainsi dire, sur la vulnérabilité de la Chenille. Ce sentiment de vulnérabilité pourrait ne rien devoir à la perception extérieure, et résulter de la seule mise en présence du Sphex et de la Chenille, considérés non plus comme deux organismes, mais comme deux activités. » H. Bergson, *L'évolution créatrice*, 188-189. — « L'instinct est sympathie. Si cette sympathie pouvait étendre son objet et aussi réfléchir sur elle-même, elle nous donnerait la clef des opérations vitales, de même que l'intelligence, développée et redressée, nous introduit dans la matière. » *Ibid.*, 191.

C. Attrait instinctif qu'une personne éprouve pour une autre, avant même d'avoir pu la bien connaître.

D. Attachement fondé sur une ressemblance, sur une communauté d'inclinations, d'émotions ou d'idées.

Ces deux sens appartiennent plutôt à la langue courante qu'au vocabulaire psychologique.

Cf. *Synergie**.

Rad. int. : Simpati.

Sur **Sympathie.** — Le sens **A** est un élargissement du sens donné à ce mot par Adam Smith, et qu'il considérait déjà lui-même comme une extension du sens primitif : « This is the source of our *fellow-feeling* for the misery of others... it is by changing places in fancy with the sufferer that we come either to conceive or to be affected by what he feels[1]. » *The theory of Moral Sentiments*, I, chap. I, § 3. « *Sympathy*, though its meaning was perhaps originally the same (as the meaning of *pity* and *compassion*) may now, however, without much impropriety, be made use of to denote our fellow-feeling with any passion whatever[2]. » *Ibid.*, § 5. **(L. Brunschvicg. — A. L.)**

Le sens **C** n'est pas à rejeter ; du moins l'usage l'imposera certainement, par symétrie avec antipathie. (Cf. sur ce dernier mot, l'article de Ribot dans *Problèmes de psychologie affective*, chap. iii.) L'antipathie étant élective, il est naturel que la sympathie le soit aussi. De plus, quand la sympathie est élective, elle s'interprète plus volontiers comme active, et se réfère mieux à une conception dynamiste, bien qu'on puisse toujours en faire un simple phénomène de résonance. **(M. Marsal.)**

Sur le passage du sens **A** (communication des sentiments) au sens **C** (inclination) voir les très intéressantes analyses d'Espinas, *Sociétés animales*, section IV, particulièrement pages 380-384 et 386-390 (3e édition).

1. *Trad.* de la Mme de Condorcet : « La source de notre sensibilité pour la souffrance des autres est dans la faculté que nous avons de nous mettre, par l'imagination, à leur place, faculté qui nous rend capables de concevoir ce qu'ils sentent et d'en être affectés. » — 2. *Id.* : « Quoique le mot de *sympathie* fût originairement borné à cette signification (de *pitié* ou de *compassion*), on peut maintenant sans impropriété l'employer pour exprimer la faculté de partager les passions des autres, quelles qu'elles soient. »

SYMPATHIQUE, D. *Sympathetisch ;* E. *Sympathetic* (au sens **C** et en parlant des choses, *congenial*) ; I. *Simpatico.*

A. B. Qui manifeste de la sympathie, au sens **A** (se dit surtout quand il s'agit de chagrin, de douleur) ; — qui procède par sympathie, au sens **A** ou au sens **B.**

Magie sympathique, celle qui consiste à agir sur un être par des pratiques exercées sur un être différent, qu'on suppose être en relation mystique* avec le premier (p. ex. l'envoûtement, les opérations effectuées sur l'arme qui a produit une blessure, etc.) : « Ces pratiques de la magie sympathique... se rapportent... aux représentations collectives de la mentalité prélogique et à la loi de participation qui les régit. » L. Lévy-Bruhl, *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, 348. Se dit aussi, en ce sens, des êtres, ou des objets unis par une action sympathique.

C. Qui est l'objet de la sympathie, **C** ou **D.** « Être sympathique à quelqu'un. » — Avec réciprocité : « Deux caractères sympathiques » (l'un à l'autre). — Absolument : digne de sympathie.

D. Altruiste ; qui consiste dans l'affection des êtres humains pour leurs semblables, ou dans les effets qui en résultent. — Ce mot est employé par Aug. Comte, très fréquemment et dans un sens très large : « L'art correspond mieux que la science à nos besoins les plus intimes : il est à la fois plus sympathique et plus synthétique. » *Polit. pos.*, IV, 51. « Le principal problème de la morale, le développement continu des instincts sympathiques. » *Ibid.*, 55. Sur le caractère à la fois logique, esthétique et « sympathique » que doivent revêtir les hypothèses scientifiques ; cf. *Ibid.*, III, 97.

Rad. int. : Simpatial, Simpatioz, etc.

SYMPATHISER, D. **A. B.** *Mitleiden*, *Miterleben*, *Sympathisieren ;* E. *To sympathize ;* I. *Simpatizzare.*

A. B. Éprouver de la sympathie, au sens **A** ou au sens **B** (et le plus souvent aux deux à la fois). « Le sentiment de l'art implique un sentiment vif et intime des choses... L'artiste, comme s'il était doué d'un sens à part... assiste au jeu invisible des forces, et sympathise avec elles comme avec des âmes. » Sainte-Beuve, *Pensées de Joseph Delorme*, XX.

C. Éprouver de la sympathie, au sens **D.**

Rad. int. : Simpati.

« SYMPOSIUM », G. συμπόσιον, banquet, par allusion au *Banquet* de Platon. — Terme employé d'abord en anglais, mais qui maintenant se rencontre assez fréquemment en français pour désigner une publication philosophique dans laquelle une même question est successivement traitée par plusieurs auteurs.

SYMPTOMATIQUE, D. *Symptom-*, *Symptomatisch ;* E. *Symptomatic ;* I. *Sintomatico.*

Qui constitue un symptôme : « Acte symptomatique. »

SYMPTÔME, D. *Symptom ;* E. *Symptom ;* I. *Sintomo.*

A. (Appartient primitivement au langage médical) : phénomène ou caractère perceptibles qui sont liés à un état ou à un processus caché et qui permettent de le diagnostiquer avec une probabilité plus ou moins grande. « Les symptômes proprement névropathiques sont parfaitement clairs et nets lorsqu'on considère les idées et les fonctions mentales comme la mémoire, l'action volontaire et la perception. » P. Janet, *Les névroses*, 232.

Se dit surtout, mais non exclusivement, des symptômes morbides ; on parle aussi quelquefois d'un « symptôme favorable », d'un « symptôme de convalescence ».

B. Au sens large, tout ce qui, dans un organisme biologique ou dans une société, manifeste un état ou un changement cachés.

Rad. int. : Symptom.

SYNALLAGMATIQUE, D. *Synallagmatisch ;* E. *Synallagmatic, reciprocal ;* I. *Sinallagmatico.*

« Un contrat est *synallagmatique*, ou bilatéral, lorsque les contractants s'obligent réciproquement les uns envers les autres. » *Code civil*, 1102.

Rad. int. : Reciprok.

SYNCATÉGORÉMATIQUE, D. *Synkategorematisch ;* E. *Syncategorematic ;* I. *Sincategorematico.*

Qui ne peut être affirmé qu'avec autre chose ; terme scolastique, aujourd'hui rare. Voir *Catégorématique**.

A. En parlant de l'infini : celui qui contient des éléments réels, actuels (c'est-à-dire qu'on ne crée pas en les assignant) et dont la multiplicité est inépuisable, mais qui ne constituent pas le tout par addition.

Voir ci-dessous, Critique.

B. On trouve, chez Mill, la trace d'un autre emploi de ces termes : « Words which are not capable of being used as names, but only as parts of names, were called by some of the schoolmen *Syncategorematic terms*... because it was only with some other word that they could be predicated[1]. » *Logic*, livre I, ch. ii, § 2. Il en donne comme exemple un peu plus loin « the syncategorematic words *and* and *but* »[2]. *Ibid.*, ch. iv, § 3.

Sur l'origine de cette distinction, voir *catégorématique**.

CRITIQUE

On confond quelquefois l'infini syncatégorématique avec l'infini en puissance, et l'infini catégorématique avec l'infini en acte. Goclenius disait déjà : « Infinitum syncategorematicè : potentia, mentali abstractione... ; categorematicè : actu. » *Lex. phil.*, V° *Infinitum*, 237. Mais c'est une simplification illégitime de la distinction scolastique. « Celebris autem est infiniti partitio, in infinitum actu et infinitum potestate. Illud dicitur cujus partes omnes sunt actu, sive sint omnes actu separatae sive non, quod dicitur infinitum actu categorematicum, et infinitum actu syncategorematicum. » Eustache de Saint-Paul, *Summa philosophiæ* (1611), 3e partie, tr. III, qu. v.

1. « Les mots qui ne sont pas susceptibles d'être employés comme noms, mais seulement comme parties de nom, étaient appelés par l'École *termes syncatégorématiques*... parce que c'est seulement avec quelque autre mot qu'ils peuvent être prédiqués. » — 2. « Les mots syncatégorématiques *et* et *mais*. »

Sur **Syncatégorème** et **Syncatégorématique.** — M. **Gilson** nous a communiqué le texte suivant : « Les *syncatégorèmes*, c'est-à-dire les mots qui ne signifient rien d'eux-mêmes, mais, joints aux autres, étendent ou restreignent leur signification, comme sont *Tout, Quiconque, Aucun, Nul...* » Scipion Dupleix, *Cours de philosophie*, *Logique*, p. 65 (Genève, 1627).

Sur *Infinitum categorematicum* et *syncategorematicum*, voir Leibniz, *Lettres à Des Bosses*, Gerh., II, 314-315 (note), où il identifie le premier à l'infini « habens actu partes infinitas formaliter » et le second à l'infini « potentia passiva partes habens, possibilitas scilicet ulterioris in dividendo, multiplicando, substrahendo, addendo progressus. » Et il en distingue l'infini divin comme étant *hypercatégorématique* « potentia activa habens quasi partes, eminenter ,non formaliter aut actu ».

L'infini actuel syncatégorématique diffère donc bien de l'infini potentiel, qui se présente sous trois formes : infini de succession, d'addition et de soustraction : « *successione* ut esset tempus aut motus infinitae durationis ; *additione* quo modo numerus dicitur potentia infinitus, quia nullus cogitari potest, quo additis novis unitatibus non possit major dari ; denique *detractione*, quomodo quantitas continua potestate infinita est, quia nulla est tam exigua, quin detracta aliqua parte possit fieri semper exilior ». *(Ibid.)* — Il ajoute que l'infini syncatégorématique n'est pas à proprement parler un infini en acte, et que quelques-uns l'appellent même infini en puissance. « Ego vero existimarem istud posse dici infinitum partim actu, partim potentia : actu quidem, quatenus suas omnes partes actu continet ; potentia vero, quatenus partes illae non sunt actu separatae. » *Ibid.* — Un passage des *Commentaires* de Coïmbre sur la *Physique* d'Aristote (cité dans Gilson, *Index scolastico-cartésien*, V° Infini), bien qu'il ne contienne pas le mot *syncatégorématique*, donne des formules et des exemples qui précisent la distinction dont il s'agit (mais qui la présentent d'un point de vue un peu différent) : « Infinitum actu priori modo » (catégorématique) « est quod continet actu infinitas partes, aequales uni certae, non communicantes inter se simulque existentes... Infinitum actu impropriè dictum » (syncatégorématique) « est id quod continet actu infinitas partes, quae tamen ordinem inter se non habent, ut primae, secundae, tertiae, et sic deinceps, atque ad constitutionem unius rei finitae pertinent, ut infinita multitudo punctorum in linea ». *In Phys. Arist.*, III, 8 ; Qu. 1, art. 1.

« SYNCRASIE », chez Cournot (*Essai sur les fondements*, etc., § 337) au sens d'*Idiosyncrasie**.

SYNCRÉTISME, D. *Synkretismus ;* E. *Syncretism ;* I. *Sincretismo.*

Pour l'étymologie, voir les *Observations* ci-dessous.

Terme toujours pris en un sens péjoratif : réunion factice d'idées ou de thèses d'origine disparate, et qui ne paraissent compatibles que parce qu'elles ne sont pas clairement conçues. Le *syncrétisme* est opposé à l'*éclectisme* par les partisans de cette méthode : « L'éclectisme méprise l'art des combinaisons et des rapprochements contre nature : il répudie tout ce qui, de près ou de loin, ressemble à du syncrétisme. » Vacherot, *Leçon d'ouverture*, 5 décembre 1838. Voir les autres textes cités dans la Critique d'*Éclectisme** et l'Appendice sur ce mot.

Souvent appliqué aux doctrines néoplatoniciennes de l'École d'Alexandrie : « Les Alexandrins... sont fort à consi-

Sur **Syncrétisme.** — Dans l'emploi qu'on fait ordinairement de ce mot, il y a un véritable contresens fondé sur une fausse étymologie. S'il venait de σύν, κεράννυμι, comme on le croit généralement[1], il donnerait un mot tel que συγκρατισμός (cf. σύγκρασις). Mais συγκρατισμός n'existe pas en grec ; et συγκρητισμός, qui existe, signifie : union de deux Crétois ; ce qui peut vouloir dire, étant donnée la mauvaise réputation de ceux-ci, union de deux fourbes contre une victime de leur choix (cf. κρητίζω, agir ou parler en fourbe ; κρητισμός, fourberie ; Bailly, sub v^is) ; — ou bien, plutôt : accord momentané de deux partis opposés contre un

1. Littré fait venir ce mot de σύν et de κερᾶν.

dérer comme étant les derniers des anciens, et les premiers des antiquaires dans l'antiquité. Mais on doit les abandonner dès qu'on trouve chez eux une tendance au syncrétisme. » Renouvier, *Philos. ancienne*, I, 46.

B. Vue d'ensemble, confuse et compréhensive, d'un tout complexe. « De même que le fait le plus simple de la connaissance humaine, s'appliquant à un objet complexe, se compose de trois actes : 1° vue générale et confuse du tout ; 2° vue distincte et analytique des parties ; 3° recomposition synthétique du tout avec la connaissance qu'on a des parties ; — de même, l'esprit humain dans sa marche traverse trois états qu'on peut désigner sous les trois noms de *syncrétisme*, d'*analyse*, de *synthèse*, et qui correspondent à ces trois formes de connaissance. » Renan, *L'Avenir de la Science*, ch. xvi, p. 301. — « Exemple de perception syncrétique chez un enfant. » Ed. Claparède, *Archives de Psych.*, VII, p. 195.

Rad. int. : Sinkretism.

SYNDÉRÈSE (vieilli), D. *Synderesis* ; E. *Synderesis* ; I. *Sinderesi.*

« Quand notre conscience nous reproche le mal que nous avons fait, cela s'appelle *syndérèse* ou remords de conscience. » Bossuet, *Conn. de Dieu et de soi-même*, ch. i, § 7.

CRITIQUE

On suppose que ce mot est une déformation de συντήρησις, conservation, ou surveillance, employé par saint Jérôme en parlant de la conscience. Les scolastiques, qui ont fréquemment employé ce mot, l'entendent d'ordinaire en un sens plus large que Bossuet ; saint Thomas d'Aquin l'applique à la conscience morale tout entière et même plus spécialement au *principe* du jugement moral : « Basilius dicit quod Conscientia sive Synderesis (certaines éditions écrivent *synteresis*) est lex intellectus nostri... in quantum est habitus continens praecepta legis naturalis, quæ sunt prima principia operum humanorum. » *Somme théol.*, 2e partie,

ennemi commun : « Συγκρητίζειν dicebatur de iis qui, Cretensium more, post seditionem aut quampiam discordiam inter se reconciliati, hostibus aliunde invadentibus resistebant conjunctis viribus. Et hic omnium adversus communes hostes consensus fuit dictus συγκρητισμός. » (*Thesaurus*, v° συγκρητίζω). **(L. Robin.)**

Ce second sens peut bien aboutir au sens **A**, avec sa nuance caractéristique : accord superficiel, factice, et sous lequel subsistent des différences irréductibles. Dans l'exemple de Voltaire que cite le *Dictionnaire* de Littré (entente secrète d'un catholique et d'un protestant contre les philosophes) on a une transition assez caractéristique de l'un à l'autre. **(A. L.)**

Sur **Syndérèse.** — L'expression de saint Jérôme est *scintilla conscientiae*, qui suggéra aux écrivains du moyen âge l'emploi de *synderesis* pour désigner la conscience dont elle est la « scintilla ». On ne peut douter que ce texte de saint Jérôme est la source de l'usage médiéval. Il se trouve dans son commentaire d'Ezéchiel, où il se borne à mentionner (parmi plusieurs autres) une interprétation des « quatre animaux » dans la vision de ce prophète : interprétation d'après laquelle l'Homme, le Lion et le Bœuf représenteraient les trois parties de l'âme (rationnelle, passionnelle et appétitive) distinguées par Platon dans la *République*, tandis que l'Aigle désignerait la συντήρησις ou *scintilla conscientiae* qui n'a pas été perdue dans la chute originelle, et grâce à laquelle, même quand nous nous abandonnons à la passion ou à l'appétit, nous pouvons savoir que nous faisons mal. Le mot συντήρησις doit être d'origine stoïcienne, mais rien ne prouve qu'il soit originairement en relation avec συνείδησις. **(C. C. J. Webb.)**

I, 94, art. I, § 2, et *Resp.*, ad 2. Mais il dit ailleurs : « Synderesis dicitur instigare ad bonum et murmurare de malo, in quantum per prima principia procedimus ad inveniendum et judicamus inventa. » *Ibid.*, 1re partie, 79 ; art. XII : ce qui amène au sens de Bossuet.

« SYNDOXIQUE », E. *Syndoxic*, terme proposé par J. M. Baldwin pour désigner la connaissance individuelle qui se trouve être commune (en fait) à plusieurs individus, et que chacun d'eux considère comme existant aussi chez les autres. *Thought and things*, I, 146 ; cf. II, 60 et suiv., où l'auteur fait remarquer que tout jugement suppose le point de vue syndoxique, c'est-à-dire la croyance que ce que nous affirmons est aussi affirmé par nos semblables en tant qu'ils ont la même expérience que nous-mêmes. — Cf. *Synnomique**.

SYNDROME, D. *Syndrome* ; E. *Syndrome* ; I. *Sindromo.*

« Un groupe spécial et habituel de symptômes morbides, le *syndrome*, est un fait pathologique à considérer en soi, à distinguer et à dénommer, abstraction faite des causes quelconques qui peuvent le produire. » Durand de Gros, *Taxinomie*, p. 214.

« SYNÉCHISME », E. *Synechism, synechistic philosophy*. Terme créé par Peirce (The law of Mind, *Monist*, t. II, juillet 1892) pour désigner sa doctrine épistémologique, d'après laquelle l'idée de continuité est de première importance en philosophie, particulièrement dans la formation des hypothèses générales. Elle est résumée par lui dans l'article *Synechism* du *Dictionnaire* de Baldwin. Le mot a été employé, depuis lors, par divers écrivains américains.

SYNERGIE, D. *Synergie* ; E. *Synergy* ; I. *Sinergia.*

A. Coopération de plusieurs fonctions différentes qui produisent un effet d'ensemble : p. ex. la circulation, la respiration, la digestion dans un même organisme ; l'industrie, le commerce, les institutions juridiques dans une société, etc.

B. Similitude d'action ou de volonté qui est l'aspect ou l'élément moteur de la sympathie. « Le premier (stade de la sympathie) consiste en un accord des tendances motrices ; c'est une *synergie*... C'est l'imitation à son plus bas degré... Elle se manifeste chez les animaux qui forment des agrégats (non des sociétés) comme un troupeau de moutons, une meute de chiens qui courent, fuient, s'arrêtent, aboient tous en même temps par imitation purement physique. » Ribot, *Psychologie des Sentiments*, p. 228-229.

Sur **Syndoxique.** — Rédaction revue par **J. M. Baldwin,** qui a ajouté les mots « en tant qu'ils ont la même expérience que nous-mêmes » ; car, dit-il, le point de vue syndoxique suppose non seulement d'autres personnes, mais d'autres expériences semblables ; le jugement syndoxique exprime une expérience typique et normale (en fait). La distinction du *synnomique* et du *syndoxique* est celle de la communauté qui a force obligatoire *(the binding common)* et de la communauté sans force obligatoire, simple opinion effective et actuelle *(merely present in opinion)*.

Sur **Synergie.** — Article remanié conformément aux observations de **M. Drouin** (qui nous a signalé le texte caractéristique de Ribot) et de **L. Boisse,** qui souligne surtout la différence entre « le caractère libre, actif, indépendant et vivant » de la synergie, telle qu'elle est entendue dans le texte cité de Fouillée, et le caractère d' « interdépendance mécanique et passive, de coaction » que présenterait la synergie au sens **A.**

« La morale vivante, au contraire, produit cette harmonie des sentiments de l'un avec les sentiments de l'autre, des volontés de chacun avec les volontés de tous, qui constitue la sympathie et la synergie. » FOUILLÉE, *Morale des Idées-forces*, Conclusion, p. 352.
Rad. int. : Sinergi.

SYNESTHÉSIE, D. *Synästhesie, Mitempfindung ;* E. *Synaesthesia ;* I. *Sinestesia.*

PSYCH. Association, le plus souvent congénitale et inexpliquée, entre des sensations de nature différente qui donnent l'impression d'être le symbole l'une de l'autre : chaque voyelle, par exemple, suggérant l'idée d'une couleur déterminée (audition colorée) ; les dates historiques apparaissant comme si elles occupaient chacune une place fixe dans l'espace ; les chiffres évoquant l'image visuelle de personnages sympathiques ou antipathiques, etc.

REMARQUE

RIBOT, dans la *Psychologie des sentiments*, p. 228, a appliqué ce mot, incidemment, à l'accord des états affectifs dans la sympathie, en tant qu'il se distingue de l'accord des mouvements (voir *Synergie**) et de la communauté des idées. Mais cet emploi du mot paraît être tout accidentel.
Rad. int. : Sinestezi.

« SYNNOMIQUE », E. *Synnomic.* Terme proposé par J. M. BALDWIN pour désigner le jugement (soit d'ordre théorique, soit d'ordre moral), en tant qu'il est conçu par celui qui l'énonce comme valable en droit pour tous les autres esprits avec lesquels il peut entrer en société (que ce jugement, en fait, soit ou ne soit pas actuellement commun aux divers individus). *Thought and Things*, II, 76.

Ce terme s'applique, soit dans le domaine de la *conformity* (intérêt, action, morale), soit dans le domaine de la *community* (intelligence, raison, science). « Universally binding or synnomic conformity[1]. » *Ibid.*, III, 80. — « This aspect of content... is a mode of community and gives the cases named in our discussions *personal*, when the content is intended for the individual only ; *syndoxic*, when it is controlled as sharable by others ; and *synnomic*, when it is judged as fit or appropriate for all logical process as such[2]. » *Ibid.*, II, 270. — Cf. *Syndoxique**.

SYNOPSIE, D. *Synopsia ;* E. *Synopsia ;* I. *Sinopsia.*

Synesthésie* visuelle. Voir FLOURNOY, *Les phénomènes de synopsie* (1893).
Rad. int. : Sinopsi.

SYNTACTIQUE (subst.), D. *Syntaktik ;* E. *Syntactics ;* I. *Sintactica.*

« La syntactique, c'est-à-dire la science des combinaisons et de l'ordre... » COURNOT, *Traité de l'enchaînement*, etc., ch. II, § 11.
Rad. int. : Sintaktik.

1. « Une conformité synnomique, c'est-à-dire qui constitue une obligation universelle. » — 2. « Cet aspect du contenu de la pensée est un mode de communauté, et donne naissance aux trois cas nommés dans notre discussion : *personnel* (quand ce contenu, dans l'intention de celui qui le pense, est seulement individuel) ; *syndoxique* (quand il est reconnu susceptible d'être partagé par d'autres) ; et *synnomique* (quand il est jugé valable ou « approprié » pour tout processus logique en tant que tel). »

Sur **Synnomique** et **Syntélique.** — Articles revus et complétés par **J. M. Baldwin.**

Sur **Syntactique.** — Cournot, au début de son *Exposition de la théorie des chances et des probabilités*, caractérise ainsi la syntactique : « La théorie des combinaisons, à laquelle les Allemands ont donné le nom de *Syntactique*, est une science abstraite et purement rationnelle, comme la science des nombres et la géométrie. Elle a des connexions intimes avec toutes les branches des mathématiques, et notamment avec l'algèbre : si bien que la perfection, ou, comme on dit, l'élégance des formules algébriques consiste à mettre, par une notation bien choisie, la loi des combinaisons dans la plus grande évidence. » *Ibid.*, p. 1-2. **(F. Mentré.)**

« SYNTÉLIQUE », E. *Syntelic.* Terme proposé par J. M. Baldwin pour désigner ce qui, dans l'ordre de l'intérêt et de l'action, correspond à ce qu'il nomme *Syndoxique** dans l'ordre de la connaissance. *Thought and things*, III, p. 79-80.

SYNTHÈSE, D. *Synthese ;* E. *Synthesis ;* I. *Sintesi.*

Sens général : composition ; acte de placer ensemble divers éléments, donnés d'abord séparément, et de les unir en un tout. — S'oppose à *analyse**.

A. MÉTHOD. Marche de l'esprit qui va des notions ou des propositions les plus simples aux plus composées. « On arrive souvent à de belles vérités par la synthèse, en allant du simple au composé ; mais lorsqu'il s'agit de trouver justement le moyen de faire ce qui se propose, la synthèse ne suffit pas ordinairement. » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, 4e partie, ch. II. — « Condillac a fait autant qu'un autre usage de la synthèse, et... en particulier son *Traité des sensations*, où il essaie de refaire l'homme de toutes pièces, en donnant successivement à sa statue chacun des cinq sens, est un ouvrage éminemment synthétique. » COURNOT, *Essai*, ch. XVII, § 256.

B. ID. Marche de l'esprit qui va de propositions *certaines* à d'autres propositions qui en sont la conséquence nécessaire. « Cette méthode (la synthèse) consiste à partir de propositions *reconnues vraies*, à en déduire d'autres comme conséquences nécessaires, de celles-ci de nouvelles et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on parvienne à la proposée qui se trouve alors reconnue elle-même comme vraie. » DUHAMEL, *Des méthodes dans les sciences de raisonnement*, 1re partie, ch. VI.

C. ID. Opération par laquelle on remonte des détails à l'ensemble ; vue générale qui résulte de cette opération

Sur **Synthèse.** — On pourrait réunir les quatre premiers sens sous le nom de *synthèses abstraites* (**A,** logique ; **B,** mathématique ; **C,** historique ; **D,** métaphysique) ; et les deux derniers sens sous le nom de *synthèses concrètes.* **(F. Mentré.)**

M. Drouin fait observer que le terme de *synthèse psychologique* (sans doute par analogie avec la différence que mettent les chimistes entre une combinaison et un mélange), est réservé par certains psychologues aux cas où il y a non seulement groupement et coordination, mais, par une sorte de fusion ou de combinaison chimique, création d'une *qualité* ou d'une *valeur* nouvelles.

M. **Ch. Werner** mentionne l'ouvrage de G. DWELSHAUVERS, *La synthèse mentale* (1908), dans lequel ce caractère est particulièrement souligné : « La synthèse n'est pas, dans la vie de l'esprit, une composition susceptible, par après coup, d'une analyse qui permette d'en retrouver les éléments. Son caractère propre est de ne pas se composer d'éléments. » *Ibid.*, p. 36.

Cette nuance du mot *synthèse*, en effet, n'est pas rare. Elle paraît se rattacher autant à la notion hégélienne de synthèse qu'à l'idée de synthèse chimique.

La synthèse et l'analyse peuvent être rapportées l'une à l'autre, soit dans leur opposition comme opérations contraires, soit dans leur connexion comme opérations inverses et complémentaires, constituant ensemble le raisonnement démonstratif : « On suppose que le propre de la synthèse est de composer nos idées et que le propre de l'analyse est de les décomposer... Mais, qu'on raisonne bien ou mal, il faut nécessairement que l'esprit monte et descende tour à tour. Il lui est essentiel de composer comme de décomposer, parce qu'une suite de

« Pour un jour de synthèse, il faut des années d'analyse. » FUSTEL DE COULANGES, *Hist. des Institutions politiques*, Introduction. « Toute synthèse bien faite aide à aller plus loin, est à la fois un aboutissant et une étape. » H. BERR, *La synthèse en histoire*, p. 7. Voir dans le même ouvrage la distinction de la *synthèse d'érudition* et de la *synthèse scientifique* en histoire.

Synthèse subjective, voir *Subjectif**.

D. ID. Fusion d'une thèse et d'une antithèse en une notion ou en une proposition nouvelle qui retient tout ce qu'elles ont de légitime et les combine grâce à l'introduction d'un point de vue supérieur. « Thèse, antithèse et synthèse, voilà dans ses trois phases la loi la plus simple des choses. » HAMELIN, *Essai sur les élém. princ. de la représ.*, I, § 1.

E. PSYCHOL. Acte de l'esprit qui unit diverses représentations, divers sentiments ou diverses tendances de manière à en faire un tout unique et organisé.

1° Au point de vue de la théorie de la connaissance : « Ich verstehe... unter *Synthesis*, in der allgemeinsten Bedeutung, die Handlung verschiedene Vorstellungen zu einander hinzuzuthun, und ihre Mannigfaltigkeit in einer Erkenntniss zu begreifen[1]. » KANT, *Krit. der reinen Vern.*, Transc. Anal., livre I, § 10 (A. 77 ; B. 103).

2° Au point de vue de la psychologie empirique :

« Tout fait psychique est un système, une synthèse d'éléments plus ou moins bien coordonnés. » PAULHAN, *L'activité mentale et les éléments de l'esprit*, p. 1. (Tout le livre III de cet ouvrage est consacré à l'étude des « synthèses concrètes » et des « synthèses abstraites », qui constituent la vie de l'esprit.)

Synthèse mentale. — « On commence à savoir... que la complexité, le nombre des phénomènes distincts à grouper dans un même état de conscience jouent un grand rôle dans la difficulté du travail mental. On sait aussi que la *synthèse mentale* qui nous fait grouper et coordonner des phénomènes nouveaux est une opération distincte de l'association des idées qui ne fait que reproduire des systèmes déjà construits autrefois. » P. JANET, Les oscillations du niveau mental, *Revue des Idées*, octobre 1905.

Synthèse personnelle, acte de l'esprit

1. « J'entends par *synthèse*, au sens le plus général, l'acte de joindre l'une à l'autre diverses représentations, et de concevoir leur multiplicité sous la forme d'une connaissance unique. »

raisonnements ne peut être qu'une suite de compositions et de décompositions : il appartient donc à la synthèse de décomposer comme de composer, et il appartient à l'analyse de composer comme de décomposer. » — CONDILLAC, *Logique*, livre II, chap. VI. **(C. Hémon.)** — Condillac ajoute d'ailleurs aussitôt après que cela ne les met pas pour cela sur le pied d'égalité : « En quoi donc diffèrent ces deux méthodes ? En ce que l'analyse commence toujours bien, et que la synthèse commence toujours mal. » **(A. L.)**

La synthèse chimique, telle que l'a conçue Berthelot, n'est pas seulement la reconstitution de corps déjà connus et analysés, mais un procédé d'investigation directe, au moyen de la production artificielle de composés nouveaux qui n'ont jamais été rencontrés dans la nature, et n'ont pas pu, par conséquent, être soumis à l'analyse. « La synthèse est spécialement propre à nous faire connaître les lois générales qui régissent les combinaisons chimiques... Tandis que l'analyse se borne nécessairement aux composés naturels et à leurs dérivés, la synthèse, procédant en vertu d'une loi génératrice, reproduit non seulement les substances naturelles, qui sont des cas particuliers de cette loi, mais aussi une infinité d'autres substances qui n'auraient jamais existé dans la nature. » BERTHELOT,

par lequel l'ensemble des souvenirs, des perceptions, des actions d'un même être est conçu par lui comme constituant sa personnalité*.

F. TECHNOL. Opération consistant à construire un tout matériel au moyen de ses éléments. « La synthèse des substances organiques... a fait la plus large brèche à la théorie de la force vitale. » JAGNAUX, *Histoire de la Chimie*, II, 473.

CRITIQUE

Les sens **A** et **B** sont souvent confondus, parce que, pour les mathématiciens et les logiciens du XVIIe siècle, ce qui est en soi le plus simple et aussi ce qui est le plus certainement connu. « Conduire par ordre mes pensées », dit DESCARTES dans la règle appelée *règle de la synthèse*, « en commençant par les objets *les plus simples* et les plus *aisés à connaître* pour monter peu à peu comme par degrés jusqu'à la connaissance des plus composés... ». *Méthode*, III, 9. Mais la réunion constante de ces deux caractères ne peut plus être admise aujourd'hui, ni en mathématiques, où l'étage des principes logiques ne se confond plus avec celui des propositions évidentes ; ni dans les sciences de la nature, où les effets complexes sont plus immédiatement connus, et plus certains que les hypothèses d'où on les déduit, ou que les propriétés des éléments matériels avec lesquels on les compose (ce qu'AMPÈRE appelait, assez obscurément, la « *Synthèse inverse* ». *Essai sur la phil. des sciences*, tome II, p. 23). Un même processus serait donc, dans bien des cas, une synthèse au sens **A** et une analyse au sens **B**, ou inversement. — Mais il est à remarquer qu'en fait, l'usage donnerait presque toujours tort à la définition de Duhamel : il est probable qu'aucun mathématicien n'appellerait *analyse* la déduction reliant les principes de la géométrie de Hilbert, par exemple, aux propositions « reconnues comme vraies » qui forment le corps de la géométrie classique. On ne peut, cependant, rejeter cette définition purement et simplement : car lorsqu'il s'agit d'une proposition à démontrer (catégoriquement) ou d'un problème à résoudre, c'est bien en effet le caractère certain ou incertain de la proposition prise comme point de départ qui fait qualifier la déduction d'analyse ou de synthèse.

ARNAULD et NICOLE déclarent que « dans l'analyse, aussi bien que dans la méthode de composition, on doit passer toujours de ce qui est plus connu à ce qui l'est moins ; car il n'y a point de vraie méthode qui puisse se dispenser de cette règle ». *Logique de Port-Royal*, 4e partie, chap. II. Ils ajoutent que la synthèse « consiste principalement à commencer par les choses les plus générales et les plus simples, pour passer aux moins générales et plus composées » (*Ibid.*, ch. III) ; ce qui est le sens **A.** Ils ont raison au sens où ils prennent les mots *connu* et *inconnu ;* mais quand on dit que dans l'analyse

Science et philosophie, p. 91. — La même opération peut être aussi considérée comme moyen de contrôler les résultats fournis par l'analyse, et moyen de démontrer la conformité générale des vues conçues par l'analyse, avec la nature des choses et avec les lois mêmes qui régissent la composition des choses. « La conséquence de la synthèse qui se présente d'abord, c'est la vérification du résultat de l'analyse... En généralisant ces recherches, tout un nouvel ordre de problème prend ici naissance : ce sont les *problèmes inverses*. Il s'agit maintenant de recomposer ce qui a été décomposé, d'opposer à toute action, à toute métamorphose, l'action, la métamorphose réciproque. De là un point de vue général et fécond applicable à l'ensemble de la chimie organique. Les méthodes de synthèse dans leur opposition aux méthodes d'analyse représentent en quelque sorte le calcul intégral opposé au calcul différentiel. » *Ibid.*, p. 89. **(C. Hémon.)**

on va du moins connu au plus connu, on applique ces mots autrement : on veut dire soit qu'on va de ce dont *la vérité* est douteuse à ce dont la vérité est certaine ; ce qui n'empêche pas les rapports énoncés dans la proposition problématique d'où l'on part d'être parfaitement connus, en tant que rapports ; — soit qu'on part de rapports connus entre des grandeurs dont quelques-unes sont inconnues, pour connaître indirectement leur valeur (par exemple dans le cas d'une équation).

Rad. int. : Sintez.

SYNTHÉTIQUE, D. *Synthetisch ;* E. *Synthetic ;* I. *Sintetico.* — Voir *Analytique*.*

Qui résulte d'une synthèse, ou qui constitue une synthèse, aux divers sens de ce mot (mais sans que la correspondance soit toujours exacte entre l'adjectif et le substantif). Spécialement employé dans les expressions suivantes :

Esprit synthétique, celui qui considère les choses dans leur ensemble. PAULHAN, *Analystes et esprits synthétiques* (1903).

Jugement (ou *proposition*) synthétique : « Entweder das Prädicat B gehöret dem Subjekt A als etwas was in diesem Begriffe A versteckter Weise enthalten ist ; oder B liegt ganz ausser dem Begriff A, ob es zwar mit demselben in Verknüpfung steht. Im ersten Fall nenne ich das Urtheil *analytisch*, im andern *synthetisch*[1]. » KANT, *Krit. der reinen Vern.*, Introd., § IV. — Pour la critique de cette distinction, voir Paul TANNERY, Sur la distinction des jugements analytiques et synthétiques, *Bull.* de la société de philosophie, séance de mars 1903.

Méthode synthétique, celle qui consiste à construire la représentation par un progrès de thèses, antithèses et synthèses, soit à la manière de HEGEL, soit à la manière d'HAMELIN. (Voir aux observations.)

Démonstration synthétique (en géométrie), celle qui se fait par construction figurée, et non par l' « analyse* » algébrique. « Ce que je nomme ici *géométrie synthétique* est cette partie des mathématiques, approfondie par les anciens, qui lui avaient donné le nom de géométrie. » AMPÈRE, *Essai sur la philos. des sciences*, tome I, p. 46.

Langue synthétique, celle qui tend à réunir l'idée principale et ses compléments en un seul terme, et à composer la phrase d'une manière telle qu'elle se présente comme un tout solidaire, qu'on doit comprendre par un acte indivisible de l'esprit.

« Philosophie synthétique » (E. *Synthetic philosophy*), nom donné par H. SPENCER à l'ensemble formé par ses ouvrages sur les *Premiers Principes*, les *Principes de Biologie*, les *Principes de Psychologie*, les *Principes de Sociologie* et les *Principes de Morale*.

1. « Ou bien le prédicat B appartient au sujet A comme quelque chose qui est déjà contenu d'une manière cachée dans ce concept ; ou bien B est tout à fait en dehors du concept A, bien qu'il se trouve cependant en liaison avec lui. Dans le premier cas, j'appelle le jugement *analytique ;* dans l'autre, *synthétique.* »

Sur **Synthétique.** — *Méthode synthétique.* HAMELIN a consacré le premier chapitre de son *Essai sur les éléments principaux de la représentation* à définir cette méthode, et à en distinguer les diverses formes. « L'empirisme n'est que la négation du savoir ; le formalisme ne peut s'accommoder de la matière du savoir ; le savoir, quoi qu'on fasse, est un système, et cependant la méthode analytique est et demeure insuffisante. Que conclure de tout cela, sinon qu'il doit y avoir une méthode synthétique ? » (*Essai*, p. 11.) « Le moment décisif de cette méthode est l'opposition. Par l'analyse, en effet, on tire d'une notion les notions élémentaires qu'elle contient. Mais s'il est vrai que la pensée ne se contente pas et ne peut pas se contenter de développer les notions, s'il faut qu'elle passe d'une notion à une autre et que ce passage soit une opération définie aussi bien que l'analyse, on n'y peut trouver qu'un fondement : c'est que chaque notion a son opposé. Là est le seul moyen... de comprendre que le savoir, essentiellement divers, soit en même temps essentiellement systématique. » (*Ibid.*, 12). Dans le développement *Sur l'histoire de la méthode synthétique* (*Ibid.*, p. 19-36), Hegel est désigné comme « le véritable maître de la méthode synthétique, parce qu'il en a eu non plus comme ses prédécesseurs, un sentiment, mais bien une conception ferme et définie » (p. 32). Mais cette conception n'est pas entièrement vraie : « A la contradiction hégélienne, nous substituons la *corrélation.* Le déterminé n'étant donc pas contradictoire en soi, mais seulement incomplet dans chacune de ses déterminations prises à part, il s'ensuit que la méthode synthétique, bien loin de se développer à la manière hégélienne en des négations successives, devra procéder au contraire par des affirmations qui se compléteront, et dont la dernière... sera... l'être achevé et intégralement défini » (p. 35 et suiv.). — **(L. Robin.)**

REMARQUE

L'opposition des termes *géométrie synthétique*, entendue comme ci-dessus, et *géométrie analytique* est plus ancienne qu'Ampère. Auguste COMTE en parle dans la 11e leçon du *Cours* en disant que ces expressions sont « habituellement employées », mais « donnent une très fausse idée » de ce dont il s'agit ; et il propose, à défaut des formules trop longues « géométrie des anciens » et « géométrie des modernes », de les appeler plutôt géométrie *spéciale* et géométrie *générale*.

« SYNTHÉTISTE. » — Pierre BOUTROUX a appelé *conception synthétiste des mathématiques* la conception de ces sciences qui devient dominante à partir de la Renaissance et dont Descartes est un des principaux représentants : elle consiste dans leur subordination à l'Algèbre, et dans la *construction* méthodique, et presque machinale, de toutes les vérités mathématiques, même intuitives, à partir d'éléments simples, combinés suivant des lois définies et rigoureuses. *L'idéal scientifique des mathématiciens*, ch. II : « La conception synthétiste des mathématiques » ; ch. III : « L'apogée et le déclin de la conception synthétiste. »

1. SYSTÉMATIQUE (adj.), D. *Systematisch ;* E. *Systematic ;* I. *Sistematico.*

Sens général : qui constitue un système, ou qui procède par système. Spécialement :

A. Avec un import laudatif : qui procède avec méthode, qui organise fortement les idées. « Le savoir, essentiellement divers, [est] en même temps essentiellement systématique. » HAMELIN, *Essai*, p. 12. — On a opposé, en ce sens, « l'esprit systématique » qui est un esprit d'ordre et de logique, à « l'esprit de système » qui s'entête d'une idée et ne considère les choses que dans la mesure où elles favorisent son préjugé.

B. (Plus fréquemment.) Avec un import péjoratif : qui est gouverné par un système* préconçu. « Ce qui sépare encore le savant systématique du savant expérimentateur, c'est que le

Sur **Systématique.** — Texte d'Auguste Comte communiqué par **G. Belot,** qui ajoute : « Cette antithèse fait partie de ce qu'on peut appeler les « catégories » de la pensée d'Auguste Comte, du vocabulaire caractéristique et « systématique » de son style philosophique. Dans cet emploi, le mot *systématique* n'implique pas seulement l'idée d'ordre, d'ensemble organisé, mais aussi, par suite, et surtout, l'idée d'une action consciente, voulue, intentionnelle, qui s'oppose à la spontanéité. On trouverait d'innombrables exemples de cet emploi chez Comte, par exemple encore *Polit. positive*, I, 501 ; IV, 50, etc.

premier impose son idée, tandis que le second ne la donne jamais que pour ce qu'elle vaut. » Cl. Bernard, *Introd. à la Méd. expér.*, 88. Il dit aussi substantivement, en ce sens, *le systématique :* « Loin de se roidir, comme le scolastique ou le systématique, contre l'expérience, pour sauvegarder son point de départ, l'expérimentateur... s'empressera de modifier sa théorie... » *Ibid.*, 87.

Qui procède d'un parti pris : « Faire une opposition systématique. » L'adverbe *systématiquement* est souvent employé en ce sens.

REMARQUE

Souvent opposé à *spontané**. Cette opposition est particulièrement fréquente chez Auguste Comte : « Le cœur et l'esprit s'accordent envers une telle conciliation, sans laquelle on ne pourrait vraiment aimer ni comprendre le Grand-Être, faute d'apprécier assez les diverses préparations spontanées qu'exigea sa constitution systématique. » *Politique Positive*, IV, 15.

Erreur systématique, celle qui provient d'une cause constante, agissant toujours dans le même sens. S'oppose à *erreur accidentelle.*

Association systématique. — F. Paulhan a nommé *loi de l'association systématique*, dans la vie de l'esprit, la formule suivante : « Tout fait psychique tend à s'associer et à faire naître les faits psychiques qui peuvent s'harmoniser avec lui, qui peuvent concourir avec lui vers une fin commune ou des fins harmoniques, qui, avec lui, peuvent former un système. » *L'activité mentale et les éléments de l'esprit*, 2e partie, Livre I : « La loi de l'Association systématique », Introd., p. 88.

Rad. int. : Sistemal ; (*péjoratif :* sistematr ; *en parlant de la tournure d'esprit :* sistemem).

2. SYSTÉMATIQUE (subst.), D. *Systematik ;* E. *Systematics ;* I. *Sistematicà.*

Partie d'une science (spécialement de la botanique ou de la zoologie) qui concerne la classification des objets étudiés. L'origine de cette expression est dans l'emploi de *système** au sens C, p. ex. dans le *Systema naturae* de Linné.

Ce terme ne désigne pas la théorie logique des classifications : voir *Taxinomie**.

Rad. int. : Sistematik.

SYSTÈME, D. *System ;* E. *System ;* I. *Sistema.*

A. Ensemble d'éléments, matériels ou non, qui dépendent réciproquement les uns des autres de manière à former un tout organisé. « Le système solaire. » — « Le système nerveux. » — « Un système de trois équations. » — « ... A l'unité de série, qui fait naître chaque mouvement d'un précédent, sera venue s'ajouter l'unité de système, qui fait converger plusieurs mouvements vers un but commun. » J. Lachelier, *Fondement de l'induction*, 2e éd., p. 74.

B. Spécialement, ensemble d'idées scientifiques ou philosophiques logiquement solidaires, mais en tant qu'on les considère dans leur cohérence plutôt que dans leur vérité. « Un système n'est autre chose que la disposition des différentes parties d'un art ou d'une science dans un ordre où elles se soutiennent toutes mutuellement, et où les dernières s'expliquent par les premières. » Condillac, *Traité des systèmes*, I. — « *Le système d'Aristote, Le système de Descartes* », titres de deux ouvrages d'Hamelin.

Esprit de système, voir *systématique**.

C. Classification. « Bien que toutes les espèces eussent été revues (dans cet ouvrage), la plupart n'y étaient pourtant qu'indiquées ; ce n'était donc qu'un système abrégé, ce n'était pas un système complet des animaux. » Flourens, *Éloge de Cuvier*, p. 124-125.

Système analyseur. — F. Paulhan appelle ainsi l'ensemble des cadres préformés qui permettent de procéder rapidement à l'analyse des objets d'un certain genre, à l'égard desquels nous avons déjà des connaissances acquises : par exemple, dans le cas du musicien qui analyse un accord en se représentant d'avance ce qu'il peut y chercher, du médecin qui sait d'avance à quels symptômes significatifs il faut faire attention, etc. (*Analystes et esprits synthétiques*, ch. I, § 8 : « Le système analyseur. ») Cette expression est entrée dans l'usage psychologique courant.

Rad. int. : Sistem.

Sur **Système.** — Ce mot n'a-t-il pas le plus souvent, de nos jours, un import péjoratif ? On avait cru pouvoir en faire la remarque dans la première rédaction de cet article, et l'on avait cité notamment ce texte de Claude Bernard : « Quand l'hypothèse est soumise à la méthode expérimentale, elle devient une *théorie ;* tandis que si elle est soumise à la logique seule, elle devient un *système.* » *Introd. à la Médecine expér.*, 385. — Cf. *Ibid.*, p. 384. : « La médecine expérimentale... ne sera ni vitaliste, ni animiste, ni organiciste, ni solidiste, ni humorale... Elle n'a que faire de s'embarrasser de systèmes, qui, ni les uns, ni les autres, ne sauraient jamais exprimer la vérité. » Même usage du mot p. 387, 391, etc.

Le fait a été contesté à la séance du 7 mars 1918. **L. Robin** cite plusieurs textes d'Hamelin où système au sens B est pris en un sens favorable : « Le savoir, quoi qu'on fasse, est un système. » (*Essai*, p. 11). — « Rien ne montre mieux (que la tendance des empiristes à construire des histoires génétiques du monde) le pouvoir qu'a conservé sur les esprits l'idée de système. On en médit, ce qui est facile, on la calomnie même, mais on y revient ou plutôt on ne s'en détache jamais. » (*Ibid.*, p. 6.)

MM. **Beaulavon** et **Van Biéma** pensent que l'import péjoratif du mot *système* est en effet fréquent chez les savants (qui, souvent d'ailleurs, mettent aussi cette même intention défavorable dans le mot de *philosophie :* voir le rapprochement des deux termes chez Claude Bernard, p. 387, 390, 391, etc.). Mais chez les philosophes eux-mêmes, le mot n'a pas généralement cette nuance.

La question ne pourrait être tranchée que par une longue enquête, qui ne vaut peut-être pas la peine d'être instituée. On peut cependant citer comme un exemple inverse et assez caractéristique, le dernier paragraphe du livre de Delbos, *La philosophie pratique de Kant* (p. 750 et suiv.). Il débute ainsi : « Que le système ainsi formé ait eu une influence prolongée, et qu'il ait laissé dans les esprits des traces profondes, c'est ce qui s'explique, etc. » et il conclut : « Telles sont les principales thèses que le kantisme paraît pouvoir laisser dans la pensée contemporaine... Elles ne peuvent que gagner, en tout cas, à être libérées des liens qui les enchaînaient dans la pensée de Kant à des expressions rigides et à des déterminations immobiles... La méthode encore trop dogmatique par laquelle Kant a ordonné les idées constitutives de la morale formelle a dissimulé cette pensée, qui était pourtant dans une large mesure la sienne, que les idées valent pratiquement plus encore par leur aptitude à s'actualiser que par la rigueur de leur enchaînement logique. » **(A. L.)**

T

TABLE, L. *Tabula ;* D. *Tafel ;* E. *Table ;* I. *Tavola.*

A. Tableau synoptique ; recueil ordonné de noms, de titres, de valeurs numériques, etc. « Table analytique. » — « Table des valeurs d'une fonction ; table de logarithmes, etc. »

Table à double entrée, celle qui est déterminée par deux systèmes de division, l'un vertical, l'autre horizontal, représentant ainsi par des cases juxtaposées toutes les combinaisons entre deux termes appartenant l'un à la première suite, l'autre à la seconde ; par exemple le tableau de la classification des sciences de Cournot, *Essai*, ch. xxii.

B. Par allusion aux Tables de la Loi, remises par Dieu à Moïse (*Exode*, ch. xxxi et xxxiv), se dit des normes éthiques fondamentales. « Hier sitze ich und warte, alte zerbrochene Tafeln um mich, und auch neue halb beschriebene Tafeln[1]. » Nietzsche, *Also sprach Zarathustra*, III, 12. — On dit souvent aussi, en ce sens, *tables de valeurs.*

Rad. int. : Tabel.

Tables de Bacon : *Tabula essentiae et praesentiae ; tabula declinationis sive absentiae in proximo ; tabula gradus sive comparativae.* (*Nov. organ.*, liv. II, xi, xiii.) Recueils systématiques d'exemples concernant une « nature » (c'est-à-dire une qualité ou un phénomène donnés), dont il s'agit de découvrir la forme ou essence, ce qu'elle est en soi, *in ordine ad universum*, par opposition à ce qu'elle paraît être, telle que les sens la représentent aux hommes (II, xiii). La table de présence se compose de cas aussi divers que possible présentant le phénomène en question ; la table d'absence *in proximo*, des cas les plus voisins des premiers, mais dans lesquels le phénomène est absent ; la table des degrés note les circonstances où ce phénomène se présente avec une amplitude ou une intensité plus ou moins grande.

CRITIQUE

Contrairement à une erreur historique répandue, ces tables ne sont pas l'instrument même de l'induction (comme les figures sont l'instrument du syllogisme), mais seulement des collections d'exemples typiques, tels que l'esprit puisse travailler sur eux avec plus de facilité que sur une multitude confuse de documents non classés. « Historia naturalis... tam varia est et sparsa ut intellectum confundat et disgreget, nisi sistatur et compareat ordine idoneo. Itaque formandae sunt *tabulae* et *coordinationes instantiarum*, tali modo et instructione ut in eas agere possit intellectus. » *Nov. org.*, II, x. « Atque opus et officium harum trium tabularum *Comparentiam instantiarum ad intellectum* vocare consuevimus. Facta autem comparentia, in opere ponenda est ipsa inductio. » *Ibid.*, xvi. Leur rôle est donc préliminaire ; il s'agit, comme l'explique Bacon : 1° d'écarter les idées fausses qui pourraient se présenter spontanément à l'esprit ; 2° de provoquer et de guider l'invention d'une première hypothèse (*interpretatio inchoata sive vindemiatio prima*), qui devra être ensuite vérifiée et rectifiée. *Ibid.*, II, xviii, xx.

Il faut éviter, par conséquent, de confondre ces tables avec les méthodes décrites par J. S. Mill, *System of logic*, livre III, ch. viii. Ces dernières en diffèrent : 1° en ce qu'elles sont de véritables « canons » de la preuve inductive ; 2° en ce qu'elles visent à déterminer, non la constitution intime de ce qui nous apparaît comme une qualité sensible, ou le processus caché d'un phénomène, mais sa cause*, au sens que Mill donne à ce mot, c'est-à-dire son *antécédent* invariable et inconditionnel.

1. « Je suis assis là et j'attends, de vieilles tables brisées autour de moi, et aussi de nouvelles tables à moitié écrites. » *(Ainsi parlait Zarathustra.)*

Sur **Table.** — M. **Mentré** signale, parmi les usages assez nombreux que reçoit ce terme en philosophie, l'expression *Table des Catégories.* Il semble que dans ce cas, le mot, pris essentiellement au sens **A,** participe cependant quelque peu du sens **B :** les idées directrices de la représentation jouent le rôle de normes logiques.

M. **Louis Prat** rappelle le titre de la *Table d'émeraude*, texte de date incertaine, mais célèbre dans l'histoire de l'alchimie.

Table rase, transcription du L. *Tabula rasa :* tablette dont la cire est égalisée, sur laquelle rien n'est écrit. — D. E. I. emploient l'expression latine ; on trouve aussi en I. *Tavola rasa* (Rosmini, dans le *Diction.* de Ranzoli, 2e éd., sub v°).

Cette expression a pour origine le passage d'Aristote où il remarque qu'il en est de l'esprit, avant qu'il ne s'applique à un objet de pensée, ὥσπερ ἐν γραμματείῳ ᾧ μηθὲν ὑπάρχει ἐντελεχείᾳ γεγραμμένον. — Περὶ ψυχῆς, III, 4 ; 430a1. « Non habet anima humana intelligibiles species sibi naturaliter inditas... sed est in potentia ad eas, cum sit sicut tabula rasa, in qua nihil est scriptum, ut dicitur in III° *de Anima.* » Saint Thomas d'Aquin, *Quaestiones disputatae de Anima*, viii, ad Resp. — Cf. *Somme theol.*, I, 89, 1, 3°. — « Let us then suppose the mind to be, as we say, white paper, void of all characters, without any Ideas : how comes it to be furnished[1] ? » Locke, *Essay*, II, i. — « [Les partisans de Locke] supposent qu'au commencement l'âme est une *table rase*, vide de tous caractères et sans aucune idée... Cette *tabula rasa*, dont on parle tant, n'est à mon avis qu'une fiction que la nature ne souffre point. » Leibniz, *Nouveaux Essais*, *Ibid.* — Cf. Préface, § 3 et § 4. C'est Leibniz qui paraît avoir rendu cette expression courante dans la langue philosophique française.

TABOU, écrit en E. *Taboo*, terme polynésien couramment employé en Angleterre au sens figuré, dès le commencement du xix° siècle (Murray, sub v°) et qui a passé de là dans le langage philosophique (voir not. Fraser, art. *Taboo*, *Encycl. Brit.*, 9e édition, tome XXIII) (1888). — D. I. *Tabu.*

Sociol. « *Tabou*, en polynésien, signifie à proprement parler ce qui est soustrait à l'usage courant ; un arbre qu'on ne peut toucher ou abattre est un arbre *tabou*, et l'on parlera du *tabou*

1. « Supposons que l'esprit soit, comme nous disons, un papier blanc, vide de toute écriture, sans aucune idée : comment viendra-t-il à en être pourvu ? »

Sur **Table rase.** — Le sens de cette comparaison dans la doctrine d'Aristote est bien marqué dans un passage du *De Anima* d'Alexandre (84, 21) que cite Rodier, *Aristote, Traité de l'Ame*, p. 437 : l'intellect (νοῦς) en puissance n'est pas la tablette même sur laquelle il n'y a rien d'écrit ; car la tablette ainsi déterminée est quelque chose *en acte :* c'est l'âme ou l'animal ; l'intellect en puissance, par opposition à l'intellect en acte ou « agent », c'est proprement le *non-écrit* de la tablette. **(L. Robin.)**

Au sujet d'Aristote on doit remarquer, pour éviter tout malentendu, qu'il s'agit uniquement de l'esprit en tant qu'intellect passif, tandis qu'au contraire l'intellect actif est la spontanéité sous l'influence de laquelle l'objet devient intelligible. **(Ch. Werner.)**

Le texte cité de saint Thomas et la référence qui le suit ont été communiqués par M. **Gilson.**

d'un arbre pour désigner le scrupule qui arrête l'homme tenté de toucher cet arbre ou de l'abattre. Ce scrupule n'est jamais fondé sur une raison d'ordre pratique, comme le serait, dans le cas d'un arbre, la crainte de se blesser ou de se piquer. Le caractère distinctif du tabou, c'est que l'interdiction n'est pas motivée, et que la sanction prévue, en cas de violation, n'est pas une pénalité édictée par la loi civile, mais une calamité, telle que la mort ou la cécité, qui frappe l'individu coupable. — Le mot est polynésien, mais l'idée qu'il exprime nous est très familière ; elle l'est surtout dans les pays où l'on n'a pas encore désappris à lire la Bible... L'arche d'alliance ne devait pas être touchée, sinon par les membres d'une famille privilégiée. Quand David voulut la transporter à Jérusalem, il la fit placer sur un chariot traîné par des bœufs. Ceux-ci ayant glissé, au cours du voyage, un certain Huza s'élança vers l'arche et la retint : à l'instant, il fut frappé de mort... Considérez l'arche comme un réservoir plein à déborder d'une force invisible et redoutable : Huza, en y portant la main, expie son imprudence, comme un homme qui mourrait foudroyé pour avoir touché une pile électrique. La preuve que cette histoire est très ancienne, c'est que le rédacteur du livre de *Samuel*, tel que nous le possédons, ne l'a plus comprise, et l'a quelque peu dénaturée en la racontant...

« Non seulement les *tabous* sont communs à tous les hommes et se rencontrent chez tous les peuples de la terre, mais on peut observer quelque chose d'analogue chez les animaux. Les animaux supérieurs, pour ne parler que de ceux-là, obéissent au moins à un scrupule, puisque, à de rares exception près, ils ne mangent pas leurs petits et ne se mangent pas entre eux... S'il a existé des animaux dénués du scrupule du sang de l'espèce, ils se sont dévorés entre eux et n'ont pu constituer une espèce. La sélection n'a pu se faire qu'au profit des groupes animaux qui, menacés de la guerre étrangère, comme ils le sont tous, étaient du moins à l'abri de la guerre civile. » Salomon Reinach, *Orpheus*, Introd., § 1.

CRITIQUE

1. L'assimilation faite ici de l'instinct animal à l'interdit religieux, et par suite l'élargissement corrélatif du mot *tabou*, repose sur un postulat contestable. Cet instinct ne suppose pas de croyance collective, de réaction commune dans une société ; et, par suite, elle serait à rapprocher plutôt, là où elle existe, des instincts négatifs de nutrition qui conduisent l'animal à n'absorber que des aliments appropriés à sa nature.

2. « Ce dernier mot *(tabou)* est employé dans les langues polynésiennes pour désigner l'institution en vertu de laquelle certaines choses sont retirées de l'usage commun : c'est aussi un adjectif qui exprime le caractère distinctif de ces sortes de choses. Nous avons eu déjà l'occasion de montrer combien il est fâcheux de transformer ainsi en un terme générique une expression étroitement locale et dialectale. Il n'y a pas de religion où il n'existe des interdictions et où elles ne jouent un rôle considérable. Il est donc

---

Sur **Tabou.** — Il me paraît utile d'ajouter cette remarque, empruntée également à Salomon Reinach : « Le passage du *tabou* à l'interdiction motivée, raisonnée, raisonnable, c'est presque l'histoire du progrès de l'esprit humain. » *Orpheus*, Introd., p. 6. **(L. Boisse.)**

Dans le texte de E. Durkheim, la définition donnée du *tabou* est équivoque. Ce n'est pas en général « ce qui est soustrait à l'usage courant », mais seulement ce que les profanes n'ont pas le droit de toucher (sans commettre un sacrilège). **(F. Mentré.)**

regrettable que la terminologie consacrée paraisse faire, d'une institution aussi universelle, une particularité propre à la Polynésie. L'expression d'*interdits* ou d'*interdictions* nous paraît de beaucoup préférable. Cependant, le mot de *tabou*, comme celui de *totem*, est tellement usité qu'il y aurait un excès de purisme à le prohiber systématiquement ; les inconvénients qu'il présente sont d'ailleurs atténués une fois qu'on a pris soin d'en préciser le sens et la portée. » E. Durkheim, *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, livre III, ch. i, § 1.

Rad. int. : Tabu.

TACT, D. **A. B.** *Gefühl* (se dit de toute sensation, mais spécialement du toucher), *Tastsinn ;* **C.** *Takt* (qui veut dire au sens propre, mesure musicale) ; *Feingefühl ;* — E. **A. B.** *Feeling* (même observation que pour *Gefühl*), *Touch ;* **C.** *Tact ;* — I. *Tatto.*

A. Synonyme de toucher*.

B. Spécialement : parmi les diverses classes de sensations que le langage courant réunit sous le nom de toucher, on appelle proprement *tact* la sensation des caractères présentés par les surfaces, en ce qui concerne la forme et la consistance des plus petits éléments perceptibles qui les constituent : rugueux, strié, velouté, soyeux, gluant, poli, etc.

C. Au figuré, intuition sûre et délicate de ce qu'il convient de dire ou de faire pour ne pas blesser ou peiner autrui.

Rad. int. : **A.** Tush ; **B. C.** Takt.

TACTILE, D. *Tast...*, *tastlich*, *tastbar ;* E. *Tactile ;* I. *Tattile.*

A. Relatif au toucher, dans le sens le plus large de ce mot. « Comment comprendre que l'idée tactile de l'espace puisse faire défaut à des sujets qui touchent l'espace, et qui, par conséquent, doivent en avoir une perception tactile ? » Ch. Dunan, *Théorie psychologique de l'espace*, p. 86.

B. Relatif au tact proprement dit, au sens **B**, aux sensations de contact. « Dans ce que Platner appelait, d'un terme trop général, la sensation tactile, il y a lieu de distinguer aujourd'hui quatre éléments : 1° la résistance externe, impliquée dans les qualités tactiles proprement dites et cependant distincte de ces qualités ; 2° les qualités tactiles et en particulier les innombrables nuances du rude et du poli, qui se détachent, en quelque sorte, sur le fond commun de la résistance exter-

---

Sur **Tact.** — Le sens **C** n'est-il pas équivalent à ce que Pascal appelle l'*esprit de finesse ?* **(F. Mentré.)** — Ce n'en est, semble-t-il, qu'une application particulière. **(A. L.)**

Sur **Tactile** et **Tangible.** — *Tactile* se dit de la sensation et de l'image correspondante, ou par rapport à la sensation : l'espace tactile, « l'atlas tactile et musculaire » (chez Taine, *Intelligence*, II, ii, 4) ; — *tangible* se dit de l'objet propre de la sensation tactile : « L'objet propre du toucher ou le *tangible* est la surface des corps susceptible de s'appliquer sur la peau. Il a pour corrélatif l'*intangible* c'est-à-dire non pas ce qui est étranger au tact, mais ce qui donne une sensation tactile négative, de même que le noir n'est pas le son ni la chaleur, ou en général tout l'autre que le visible, mais l'absence définie de ce qui est proprement visible. » Hamelin, *Essai*, p. 147. **(L. Robin.)**

Je ne puis comprendre par « une sensation tactile négative » que l'*absence* de sensation tactile dans les conditions où l'on *s'attendrait* à en éprouver une : par exemple en présence d'un objet visible vers lequel on étend la main. Mais cette considération paraît être étrangère à l'idée du « corrélatif » chez Hamelin. **(A. L.)**

ne ; 3° la résistance interne, organique et principalement musculaire ; 4° les différentes formes de la sensation musculaire ou, en général, kinesthésique qui sont à la résistance interne, ce que les qualités tactiles sont à la résistance étrangère. » J. Lachelier, *L'Observation de Platner* (à la suite des *Études sur le syllogisme*), p. 101-102.

Rad. int. : **A.** Tushal ; **B.** Taktal.

TACTISME, D. *Taktismus, Taxis* (W. Roux) ; E. *Tactism ;* I. *Tactismo.*

Déplacement dirigé d'un être vivant doué de motricité, en tant que ce déplacement est considéré comme produit par une excitation physico-chimique agissant sur lui dans une seule direction (lumière, concentration chimique inégale d'un corps soluble, etc.). Le tactisme est dit *positif* ou *négatif*, selon que l'être en question se rapproche ou s'éloigne de la source d'excitation considérée.

CRITIQUE

Ce terme a été créé pour distinguer le mouvement de progression (natation, rampement, vol, etc.) des actions de croissance dirigées par des influences analogues, ou des attitudes statiques d'orientation prises par les êtres vivants dans les mêmes conditions *(tropismes)*. Pour l'importance de ce terme, voir la critique du mot *tropisme**.

Rad. int. : Taktism.

TACTUM, plur. *Tacta* (Lat. ; s'emploie de même en D. E. I.).

Ce que l'on touche ; la sensation tactile (au sens **A** ou au sens **B**) considérée dans son contenu. « Si je pense au tactum buccal qui correspond aux mots que je conçois, je l'imagine aussitôt. » V. Egger, *La Parole intérieure*, ch. II, 78. — « Il [le son de la parole intérieure] peut même être seul entendu, à l'exclusion de sons extérieurs très forts, seul perçu, à l'exclusion des visa et des tacta, des odeurs, des saveurs et des sensations internes qui lui sont simultanées. » *Ibid.*, p. 68.

TANGIBILITÉ, D. *Tastbarkeit ;* E. *Tangibility ;* I. *Tangibilità.*

Caractère de ce qui est tangible*.

Rad. int. : Tushebles.

TANGIBLE, D. **A.** *Tastbar ;* **B.** *Greifbar ;* — E. *Tangible ;* — I. *Tangibile.*

A. Qui peut être touché. « There is not the like connexion between things tangible and those visible objects that are perceived by help of a fine microscope[1]. » Berkeley, *New Theory of vision*, § 85.

B. Par métaphore se dit de ce qu'on peut « toucher du doigt » : facile à constater, à comprendre. « Des résultats tangibles. » — « Rendre tangible un défaut, un avantage. »

Rad. int. : Tushebl.

1. « Il n'y a pas la même connexion entre les objets tangibles et les objets visibles perçus par le moyen d'un fort microscope » (qu'entre les objets tangibles et les objets visibles à l'œil nu).

Sur **Tactisme.** — Voici un texte qui montre très nettement l'opposition établie par la plupart des biologistes entre *tropisme et tactisme :* « A son sujet (au sujet d'un insecte de la famille des Phasmes, *Carausius morosus*) tous les observateurs s'accordent : la lumière l'attire, mais elle exerce en même temps sur lui une action paralysante (voir H. Piéron, *A propos de la catalepsie des Phasmes*, Société de Biologie, t. LXXIV, 1913). Par suite en même temps qu'il est orienté vers ne souurce éclairante, l'animal est fixé sur place : le *tropisme* et le *tactisme* sont chez lui nettement dissociés. » Et. Rabaud, La lumière et le comportement des organismes, *Bulletin biologique*, t. LII (1919), p. 142.

Cependant *tropisme* est souvent appliqué aux deux phénomènes, par exemple par Loeb, Bohn ; voir ci-dessous, sub v°. **(A. L.)**

Tas (Argument du). Voir *Sorite**.

TAUTOLOGIE, D. *Tautologie ;* E. *Tautology ;* I. *Tautologia.*

A. Proposition identique, dont le sujet et le prédicat sont un seul même concept (exprimé ou non par un même mot).

Loi de Tautologie, en logique formelle et en logistique. « La somme, et le produit logique... jouissent d'une propriété spéciale qu'exprime la *loi de tautologie :*

$$aa = a \qquad a \cup a = a$$

Une somme ou un produit d'un nombre quelconque de termes égaux (identiques) est égal à un seul. » L. Couturat, *L'Algèbre de la Logique*, § 9. Cf. Keynes, *Formal Logic*, § 429.

B. (Sens récent.) M. Wittgenstein a proposé d'appeler *tautologie* toute proposition complexe qui reste vraie en vertu de sa forme seule, quelle que soit la valeur* de vérité des propositions qui la composent. *Tractatus logico-philosophicus* (1922), n°s 4, 46 et suiv., p. 96.

Cet usage a été largement répandu par l'École de Vienne, notamment par M. R. Carnap ; voir notamment *Die alte und die neue Logik*[1], § VII, dans *Erkenntnis*, vol. I (1930), p. 2 ; trad. de M. le général Vouillemin, *Actualités scientifiques*, n° 76, p. 29. — Et comme, selon les mêmes auteurs, toutes les propositions de la logique et des mathématiques présentent le caractère d'être ainsi purement formelles, et de ne rien nous apprendre sur la réalité, ces sciences sont appelées par eux « tautologiques ». Voir Observations.

Au sens péjoratif :

C. Vice logique consistant à présenter comme significative une proposition dont le prédicat ne dit rien de plus que le sujet. Voir *truisme**.

D. Sophisme qui consiste à paraître démontrer une thèse en la répétant

1. *L'ancienne et la nouvelle logique.*

Sur **Tautologie.** — Le sens **D** a été ajouté, après discussion à la séance du 3 avril 1919, pour répondre à une note de M. **Mentré** sur l'application usuelle de ce mot à des cercles vicieux tels que la célèbre définition de la lumière donnée par le P. Noël et relevée par Pascal : « La lumière est un mouvement luminaire des corps lumineux. » *Esprit géométrique*, Ed. Brunsch., 169.

« Toute définition, ajoutait M. **Mentré,** est à proprement parler une tautologie, puisqu'elle exprime l'équivalence de deux concepts : c'est une *universelle affirmative convertible.* » — Sur ce point, une distinction serait nécessaire. L'équivalence en extension se rencontre en effet dans toute universelle affirmative convertible, donc dans toute définition. D'où la règle *uni definito et toti* concernant les définitions explicatives. — Mais l'intérêt des propositions de ce genre, quand elles ne sont pas purement verbales, consiste dans le fait qu'il n'y a pas équivalence entre la compréhension décisoire des deux termes, ou entre leurs compréhensions subjectives. Si l'on dit, par exemple que tous les cercles, définis par l'égalité des rayons, ont pour formule analytique $x^2 + y^2 = r^2$, ce second concept comprend bien le premier, en tant que r^2 est une constante, mais il contient plus que la définition du cercle, et même que l'idée du cercle chez un enfant de dix ans. **(A. L.)**

Il n'y a jamais tautologie, au sens strict du mot, et peut-être même est-il impossible de trouver un seul jugement analytique. Tout truisme, toute relation d'identité attestent, en un certain sens, un progrès, un mouvement, au moins dans l'énonciation. Le prédicat et le sujet occupent, quelque rapprochés qu'ils soient, des moments différents dans le temps. Cela a un grand sens philosophique : la stabilité des affirmations est indépendante de la succession des instants. Toute

avec d'autres mots. C'est une forme de la *pétition de principe*.

REMARQUES

1. LITTRÉ (sub v°) donne un autre sens, qui relève plutôt de la rhétorique et nous semble peu usuel : « Vice d'élocution par lequel on redit toujours la même chose. »

2. Une tautologie, au sens **A**, est souvent soit un *truisme**, soit une *pétition de principe**. Mais elle n'est pas nécessairement l'un ou l'autre. LEIBNIZ, notamment, a appelé l'attention sur l'usage légitime des propositions identiques. *Nouveaux Essais*, VI, ch. II. Voir aussi LACHELIER, *Études sur le syllogisme*, I : « Conséquences immédiates et syllogismes. »

Rad. int. : Tautologi.

TAXINOMIE, D. *Taxinomie ;* E. *Taxinomy* (et *Taxonomy*, BALDWIN) ; I. *Tassinomia* (et *Tassonomia*, RANZOLI).

Théorie des classifications. DURAND DE GROS, *Aperçus de taxinomie générale* (1899). Cf. *Systématique*. 2.

CRITIQUE

Adrien DE JUSSIEU disait *Taxonomie* (titre de son article dans le *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*) (1848) : « Ce mot a été proposé, dit-il, par De Candolle qui le définit *théorie des classifications* et qui lui a consacré la première partie de sa *Théorie élémentaire de la botanique.* » — On trouve également chez Aug. COMTE le mot *taxonomique :* « ... le point de vue anatomique et le point de vue physiologique y viennent nécessairement converger à tous égards avec le point de vue taxonomique ». *Cours de philos. positive*, 59e leçon (1842). Ed. Schleicher, VI, 506.

LITTRÉ (V° *Taxinomie*) relève l'incorrection de la forme *taxonomie*, et indique comme seuls acceptables *taxinomie* ou *taxionomie*. Mais (sans doute par suite de l'usage spécial que de Candolle avait fait de ce mot), il le définit d'une manière plus restreinte qu'on ne le fait aujourd'hui : « la partie *de la botanique* qui traite des classifications des plantes, des lois et des règles

---

proposition identique nous *apprend* qu'il y a une vérité permanente que ne peut ni altérer, ni désorganiser le déroulement chronologique. **(L. Boisse.)**

Sur le sens **B.** — Que l'on admette ou non l'unité de la Logique et des Mathématiques, et l'opinion que toutes les propositions de ces sciences sont vraies en vertu seulement de la définition de leurs termes, les mots *tautologie* et *tautologique* nous paraissent mal choisis pour exprimer ce caractère. Ce choix s'explique sans doute : 1° par l'opposition que l'on veut marquer entre les faits d'expérience, qui augmentent la matière de la connaissance, et le pur raisonnement, qui en développe le contenu ; 2° par l'idée, juste d'ailleurs à mon sens, que l'identité est l'idéal de la logique. Mais *tautologie*, en fait, implique équivalence, réversibilité ; or l'implication, qui est la relation fondamentale par laquelle progressent les mathématiques, est une relation non réversible, non symétrique : $a \supset b$ n'entraîne pas nécessairement $b \supset a$; et lorsque les deux sont vrais à la fois, c'est *vi materiae*. Le résultat d'une déduction est donc loin d'être identique, même en théorie pure, soit à l'ensemble de ses prémisses, soit à l'une d'entre elles. On ne peut même pas dire, dans bien des cas, qu'il y ait « identité partielle » entre eux. Voir Logique et Logistique, *Revue Philosophique*, janvier 1945, p. 76. **(A. L.)**

D'autre part, écrit M. **G. Bachelard,** « si les mathématiques sont tautologiques, pourquoi sont-elles si variées, si difficiles, si intéressantes ? » Logique, mathématiques, et connaissance de la réalité, dans les *Recherches philosophiques*, 1935-1936, p. 450.

Mêmes observations de MM. **A. Bridoux, A. Burloud, G. Davy, Ed. Le Roy, D. Parodi.**

qui doivent déterminer l'établissement des méthodes et des systèmes ».

Rad. int. : Taxinomi.

1. TECHNIQUE (adj.), D. *Technisch ;* E. *Technical ;* I. *Tecnico.*

Relatif à des procédés (artistiques, scientifiques ou industriels) : « J'appelle éducation technique celle qui permet à chacun de faire le mieux possible son métier. » A. CROISET, dans *L'Éducation de la démocratie*, p. 39. Se dit particulièrement :

A. Par opposition à la connaissance théorique dont on considère les applications : « L'importance et le développement des sciences techniques tiennent à diverses particularités de l'état des nations civilisées, et ne sont nullement en raison de l'importance et du rang philosophique des sciences spéculatives auxquelles il faudrait les annexer. » COURNOT, *Essai sur les fondements de nos connaissances*, ch. XXII, § 342. Dans ce même chapitre, il intitule « Série technique ou pratique » la troisième division de sa classification des sciences.

B. Par opposition, dans l'art, à ce qui constitue, soit le sujet de l'œuvre, soit sa valeur expressive et affective. « Si nous n'aimions pas la nature... un paysage ne nous intéresserait ni plus ni autrement qu'une nature morte. L'habileté technique du peintre s'y incarnerait de la même manière. La peinture d'un chaudron peut nous captiver comme un chef-d'œuvre de métier. » PAULHAN, *L'Esthétique du paysage*, p. 7. Cf. *technique**, subst., notamment **C.**

C. Par opposition à ce qui est du domaine commun, de la langue courante. « Un terme technique ; le nom technique d'une plante. » Cf. le terme anglais *technicality*. — *Technique*, en ce sens, devient quelquefois synonyme de scientifique ; il arrive souvent, au contraire, que *la technique* (au sens **A**) est opposée à la science : par exemple quand on remarque que toute science dérive d'une technique antérieure.

REMARQUE

Contrairement à Cournot, KANT rapproche *technique* et *théorique :* les propositions que les mathématiciens appellent « pratiques » devraient, dit-il, être appelées « techniques » ; il ne s'agit pas, en effet, dans les sciences de la détermination de la volonté ; ces propositions se bornent à déterminer quelles actions produisent certains effets ; et, par conséquent, elles sont *théoriques*, comme toutes les propositions qui expriment une relation de causa-

---

Sur **Technique.** — Article revu et complété d'après diverses indications de **M. Mentré,** qui nous adresse en outre les remarques suivantes : « Il faut distinguer en gros trois sortes de techniques : 1° les techniques proprement dites (industrie) ; 2° les techniques humaines (morale, économique, politique) ; 3° les techniques des beaux-arts, y compris la littérature. Toutes les techniques ont pour caractère d'être collectives et progressives. Le sens **C**, 3° de *technique* (substantif) est abusif : chaque artiste a ses procédés, ses tours de main, mais il s'appuie sur la tradition du métier, qui est *générale* et qui constitue proprement la technique. »

Les divisions du sens **C** de *technique*, subst., ont été suggérées par M. **Ch. Lalo.**

Le sens **D** a été ajouté sur la proposition d'**Ed. Claparède,** qui nous écrivait : « Pour une même fonction plusieurs techniques sont possibles ; ainsi la fonction locomotion peut être accomplie par la marche, le vol, la natation, le rampement, etc. ; la fonction langage, par la parole, l'écriture, le geste, etc. — Certains auteurs emploient indifféremment en ce sens le mot de technique ou celui de *structure*. Ces termes ne sont pas synonymes : *structure* s'applique seulement à la composition ou à la nature des phénomènes, *technique* concerne aussi leur mécanisme. » — Cf. *Structure** et *Structural**.

lité. *Krit. der prakt. Vern.*, ch. I, § 3, note *(ad finem)*.
Rad. int. : Teknikal.

2. TECHNIQUE (subst.), D. *Technik ;* E. *Technics ;* I. *Tecnica.* — Voir *Art**.

A. Ensemble de procédés bien définis et transmissibles, destinés à produire certains résultats jugés utiles. « Un autre caractère remarquable de cette technique initiale, qui a été comme l'infrastructure sur laquelle repose la science physique, c'est sa permanence à travers les siècles... C'est une institution, probablement la plus ancienne des institutions, et elle dure encore, avec les mêmes caractères aujourd'hui qu'à ses débuts... Ce sont des traditions qui se lèguent de génération à génération, par l'enseignement individuel, par l'apprentissage, par la transmission orale des secrets de métier et des tours de main. » L. Weber, *Le Rythme du progrès*, ch. v : « Technique et réflexion », p. 131. La prépondérance alternative de chacun de ces deux termes constitue pour lui la *loi des deux états*, qui domine le développement humain.

B. En un sens plus spécial, proposé par A. Espinas en 1890, et actuellement très répandu, le mot *technique* se dit particulièrement des méthodes organisées qui reposent sur une connaissance scientifique correspondante : « Il y aurait avantage... à pouvoir désigner ainsi, comme les Grecs le faisaient, les pratiques conscientes et réfléchies à un certain degré, en opposition avec les pratiques simples ou coutumes qui s'établissent spontanément, antérieurement à toute analyse. » Les Origines de la technologie, *Revue philosophique*, 1890, II, 114.

Particulièrement, en parlant des règles de conduite humaine fondées sur une connaissance scientifique des faits moraux et sociaux. Cet usage du mot est devenu très fréquent depuis la publication du livre de L. Lévy-Bruhl, *La morale et la science des mœurs* (1903). Il est vrai que l'idée dont il s'agit y est presque toujours désignée sous le nom d' « art rationnel », d' « art moral rationnel », plutôt que sous celui de « technique » ; mais ce dernier terme est couramment employé en parlant de la théorie qui y est exposée ; par exemple : « L'idée d'une science des mœurs, puis celle d'une technique fondée sur elle, nous paraissent d'ailleurs claires et légitimes... » Parodi, *Le problème moral et la pensée contemporaine*, p. 45.

C. Dans l'art : 1° Ensemble des procédés exigés par l'emploi de certains instruments, ou de certains matériaux : « La technique du violon. La technique de la fresque. » — 2° Ensemble des procédés relatifs à une certaine forme d'art : « La technique du style gothique. » — 3° Ensemble des procédés individuels d'un artiste, d'un écrivain. « Il se peut bien que parfois le peintre soit entraîné par sa technique jusqu'à la création, au lieu d'être conduit par son idée à sa technique. La parole a une part dans la création de la pensée... » Paulhan, *L'Esthétique du paysage*, p. 65-66.

D. Ensemble de processus par lesquels s'accomplit une fonction (en biologie, en psychologie). — Ce sens est très nouveau.
Rad. int. : Teknik.

TECHNOLOGIE, D. *Technologie ;* E. *Technology ;* I. *Tecnologia.*

A. (*La* technologie.) Étude des procédés techniques*, dans ce qu'ils ont de général et dans leurs rapports avec le développement de la civilisation. « La technologie comprend trois sortes de problèmes, résultant de trois points de vue sous lesquels les techniques peuvent être envisagées : premièrement, il y a lieu de procéder à la description analytique des arts, tels qu'ils existent à un moment donné dans une société donnée... Secondement, il y a lieu de rechercher sous quelles conditions, en vertu de quelles lois, chaque groupe de règles entre en jeu, à quelles causes elles doivent leur efficacité pra-

tique... Troisièmement, il y a place à une étude du devenir de ces organes eux-mêmes[1], soit qu'elle porte sur la naissance, l'apogée et le déclin de chacun d'eux dans une société donnée, soit qu'elle porte sur l'évolution de toute la série des techniques dans l'humanité... L'ensemble de ces trois études forme la Technologie générale. » A. Espinas, Les Origines de la technologie, *Revue philosophique*, 1890, II, 115-116.

B. (*Une* technologie.) Proprement, théorie d'une technique ; mais quelquefois (par une métonymie fréquente dans l'usage des termes en *-logie*) le mot est employé pour technique* ou ensemble de techniques. « Si par le Bien on entend le bonheur, la morale sera la technologie du bonheur. » E. Goblot, *Essai sur la classification des sciences*, 255. « Cette technologie de la jouissance et du bonheur suppose un savoir théorique dont elle serait l'application. » *Ibid.*, 263
Rad. int. : Teknologi.

TÉLÉOLOGIE, D. *Teleologie ;* E. *Teleology ;* I. *Teleologia.* — Terme créé par Wolff, *Philosophia rationalis sive Logica*, § 85.

A. Étude de la finalité* en un sens quelconque de ce mot. « Eine jede Wissenschaft muss in der Encyclopädie aller Wissenschaften ihre bestimmte Stelle haben... Welche Stelle gebührt der Teleologie ? Gehört sie zur eigentlich sogenannter Naturwissenschaft oder zur Theologie[1] ? » Kant, *Krit. der Urtheilskraft*, § 68, *ad finem.*

B. Doctrine philosophique qui considère le monde comme un système de rapports entre moyens et fins. « Pourquoi le vrai but ne serait-il pas l'action et la vie elles-mêmes, et par conséquent le désir... ? La proposition de Spinoza serait ainsi complètement retournée en faveur de la téléologie. » Hamelin, *Essai...*, p. 283.

C. Science des fins (humaines), comprenant la théorie de la Justice et celle du Bonheur. Lapie, *Logique de la Volonté*, p. 385.

D. Finalité.

CRITIQUE

Généralement opposé à *mécanisme**, qui a le double sens de rapport mécanique, ou même d'objet agencé mécaniquement, et de science ou de philosophie interprétant les choses par le mécanisme. Aussi *téléologie* tend-il à s'appliquer aux choses elles-mêmes, comme *psychologie*, *technologie*, etc. Cf. ci-dessous *téléologique*. Mais c'est un usage abusif.
Voir la critique de *Finalité**.
Rad. int. : Teleologie

TÉLÉOLOGIQUE, D. *Teleologisch ;* E. *Teleological ;* I. *Teleologico.*
Qui concerne ou qui constitue un rapport de finalité.

1. L'auteur a comparé un peu auparavant les techniques à des organes de la volonté sociale, dont le premier point de vue constituerait la morphologie et le second la physiologie.

1. « Toute science doit avoir sa place marquée dans l'encyclopédie générale des sciences... Quelle place convient à la téléologie ? Appartient-elle aux sciences naturelles proprement dites ou à la théologie ? »

Sur Technologie. — Le sens **B** est un emploi défectueux de ce mot. Le terme exact serait ici *technique*. La technologie est la théorie ou la philosophie des techniques, en donnant à ce mot son sens le plus étendu. **(F. Mentré.)** — Cette critique a été approuvée par la plupart des membres de la Société présents à la séance.

Sur Téléologie. — La finalité n'est pas opposée contradictoirement au mécanisme ; elle s'y *superpose*, s'engrène sur lui. Voir les articles de E. Goblot sur la finalité. (*Revue philosophique*, 1899, 1903, 1904). **(F. Mentré.)**

CRITIQUE

Ce terme, de même que le précédent, a été très employé par Kant, notamment dans sa *Critique du Jugement*. La seconde partie de l'ouvrage s'intitule *Kritik der teleologischen Urtheilskraft*, critique du Jugement téléologique ; elle se divise en analytique du jugement téléologique, dialectique du jugement téléologique, méthodologie du jugement téléologique. Tantôt le mot y a un sens surtout réflexif, dans lequel le suffixe — *logique* a toute sa force, comme dans les titres ci-dessus ; tantôt le mot y est pris en un sens relatif à l'objet lui-même, p. ex. dans ce passage et dans beaucoup d'autres semblables) : « Nun haben wir nur eine einzige Art Wesen in der Welt deren Kausalität *teleologisch, das ist auf Zwecke gerichtet*, und doch zugleich so beschaffen ist[1]... », etc. *Ibid.*, § 84. Cf. § 81, 83.

Rad. int. : Teleologial.

TÉLÉPATHIE, D. *Telepathie ;* E. *Telepathy ;* I. *Telepatia.* — Terme proposé dans le rapport du *Literary Committee* de la Society for psychical Researches, 9 déc. 1882 (MM. Edm. Gurney et Frederic W. H. Myers, secrétaires).

Phénomène psychologique (dont la réalité n'est pas universellement admise) et qui consisterait en une communication directe de deux esprits, même à une très grande distance, par d'autres moyens que les sensations usuelles. « We venture to introduce the words *Telaesthesia* and *Telepathy* to cover all cases of impression received at a distance without the normal operation of the recognized sense organs[2]. » *Proceedings* of the Society for psy. Res., tome I, p. 147.

Hallucination télépathique, hallucination (ou quelquefois seulement représentation imaginative particulièrement nette ou intense) correspondant à un événement réel que le sujet ne peut percevoir par les voies ordinaires : par exemple la mort, dans un pays lointain, d'un parent ou d'un ami. Marillier a publié sous ce titre (*Les Hallucinations télépathiques*, 1891) une traduction abrégée de l'ouvrage de Myers, Gurney et Podmore, *Phantasms of the living*[1] (1886).

Rad. int. : Telepati.

TÉLESTHÉSIE, D. *Telaesthesie ;* E. *Telaesthesia ;* I. *Telestesia.* (Voir ci-dessus.)

Perception de même nature que la télépathie, mais dans laquelle n'interviendrait pas comme agent un second esprit : par exemple la vision à distance, par Swedenborg, de l'incendie de Stockholm.

Rad. int. : Telestezi.

TÉMOIGNAGE, D. *Zeugnis*, dans tous les sens ; **A. B.** *Aussage ;* — E. **A.** *Witnessing, witness, testimony ;* **B.** *Testimony, testimonial ; record, evidence ;* **C.** *Evidence, witness ;* — I. *Testimonianza.*

A. Acte d'une personne *(témoin)* attestant un fait dont elle a eu directement connaissance, ou décrivant un objet qu'elle a elle-même perçu.

Au figuré : « Le témoignage des sens, de la conscience. » (Le mot, en ce sens, a toujours un import favorable.)

B. Texte ou contenu de cette déclaration. — On appelle *critique du témoignage :* 1° l'examen systématique d'un témoignage historique ou judiciaire, fait en vue d'en apprécier la valeur ; — 2° la science ayant pour objet de déterminer les règles générales et les opérations essentielles de cet examen.

C. Preuve ou marque d'un fait : « Que répondez-vous... à des témoignages si évidents, non pas seulement de paroles, mais d'actions ; et non pas de quelques actions particulières, mais de toute la suite d'une vie... ? » Pascal, *XVIe Provinciale* (Ed. Brunschvicg, VI, 261-262).

1. « Or, nous n'avons dans le monde qu'une seule espèce d'êtres dont la causalité soit à la fois téléologique, c'est-à-dire dirigée vers des buts, et cependant constituée de telle manière que..., etc. » — 2. « Nous nous hasardons à présenter les mots *Télesthésie* et *Télépathie* pour désigner tous les cas d'impressions reçues à distance sans l'opération normale des organes reconnus des sens.

1. *Les fantômes des vivants.*

REMARQUE

Les termes anglais cités en tête de cet article représentent des idées qui ne correspondent pas exactement aux divisions que nous avons adoptées : *Testimony* est le terme de formation savante répondant au latin *testimonium ;* il a un sens très général. Voir p. ex. Hamilton, *Logic*, II, 177. — *Testimonial* est une attestation écrite, un certificat. — *Evidence* est d'abord ce qui manifeste quelque chose ou le rend évident, donc une preuve valable (p. ex. Mill, *Logic*, III, xxi, 1) ; puis ce qui *serait de nature* à prouver quelque chose, ce qui *tend* à le prouver, sans plus ; donc un simple témoignage, suffisant ou insuffisant, vrai ou faux ; p. ex. Bentham, *Rationale of judicial evidence*[1] ; c'est le sens le plus fréquent. Enfin le mot désigne quelquefois le témoin lui-même. — *Witness* est primitivement un terme abstrait, savoir, connaissance, transporté à celui qui « est témoin » d'une chose, qui y assiste, qui, par suite, en a une connaissance directe. — Enfin, *record* veut dire proprement souvenir (ancien français, *recorder* quelqu'un, *se recorder*) ; d'où relation (généralement relation écrite), mémoire, memorandum.

Nous avons cru utile de mentionner ici ces diverses acceptions, qui donnent lieu à de fréquents contresens dans la traduction française de textes philosophiques anglais.

Rad. int. : Atest.

TEMPÉRAMENT, D. *Temperament ; Körper-, Gemütsbeschaffenheit ;* E. *Temper* (surtout au sens **B**) ; I. *Temperamento.*

A. Étymologiquement, acte de modifier quelque chose par son mélange, en quantité convenable, à un autre élément. Par suite, acte de modérer, d'atténuer.

Se dit, en acoustique musicale, de l'altération qui, sur les instruments à sons fixes, confond deux notes très voisines en une seule note intermédiaire.

B. Ensemble des traits généraux qui caractérisent la constitution physiologique individuelle d'un être. — Souvent opposé à *Caractère**, au sens **C.** Voir p. ex. Fouillée, *Tempérament et caractère selon les individus, les sexes et les races* (1895). — Cf. *Idiosyncrasie**.

C. Au figuré : tournure d'esprit particulière d'un homme, notamment d'un artiste, d'un écrivain, d'un philosophe.

Quelquefois employé en un sens laudatif (comme *caractère* au sens **D**) : originalité vigoureuse, accompagnée d'une certaine fougue sensuelle dans l'invention ou l'exécution. Mais cet usage n'est pas d'une bonne langue.

REMARQUE

Le *tempérament* (κρᾶσις, σύγκρασις) était tout d'abord dans la médecine grecque, notamment chez Hippocrate, le *mélange* en proportions diverses des quatre « humeurs » : sang, pituite (φλέγμα), bile et atrabile (μελαγχολία). D'où les « quatre tempéraments » fondamentaux produits par la prédominance de l'une d'elles : sanguin, flegmatique, bilieux et mélancolique ou atrabilaire.

Rad. int. : Temperament.

1. *Principes rationnels de la preuve judiciaire.*

Sur **Témoignage.** — L'acception figurée du sens **A** est presque un sens distinct : la preuve de la liberté par le témoignage de la conscience ne ressemble pas à la preuve d'un fait historique par des témoignages. **(F. Mentré.)**

TEMPÉRANCE, G. Σωφροσύνη ; L. *Temperantia ;* D. *Mässigkeit* (B. *Temperenz*) ; — E. *Temperance ;* — I. *Temperanza.*

A. Modération dans les désirs ; l'une des quatre vertus cardinales* distinguées par Platon.

B. Plus particulièrement, à notre époque, opposé à *intempérance :* modération dans l'usage des aliments, et surtout dans l'usage des boissons alcooliques. « Sociétés de tempérance. »

Rad. int. : **A.** Temperemes ; **B.** Sobremes.

TEMPORAIRE, D. *Einstweilig ;* E. *Temporary ;* I. *Temporaneo.*

Qui ne dure, ou qui n'est fait pour durer qu'un temps limité.

Rad. int. : Nepermanent, provizor.

TEMPOREL, D. **A.** *Zeitlich ;* **B.** *Weltlich ;* — E. *Temporal ;* — I. *Temporale.*

A. Qui est dans le temps, qui concerne le temps. « La représentation des événements dans leur ordre temporel... est une acquisition plus tardive que la représentation des objets dans leur ordre spatial. » GUYAU, *La Genèse de l'idée de temps*, p. 11. — Se dit spécialement par opposition à ce qui est étranger à toute durée, intemporel, éternel (au sens **B**).

B. Les choses qui passent étant conçues comme l'objet de la vie matérielle et ce qui est relatif à l'éternité comme l'objet de la vie morale et religieuse (p. ex. JEAN, VI, 27), *temporel* en est venu à signifier ce qui concerne le premier de ces deux ordres de fins, et par suite, à s'opposer à spirituel. (Cf. SCHÜTZ, *Thomas-Lexicon*, sub v°, où il est indiqué que chez saint Thomas d'Aquin *temporalis* est synonyme de *saecularis* et s'oppose, soit à *aeternus*, soit à *spiritualis.*) — « Ces qualifications politiques de *temporel* et de *spirituel* devant être naturellement d'un fréquent usage dans les six chapitres suivants..., je dois avertir ici... que je leur conserverai toujours exactement la destination régulière à laquelle la philosophie catholique les a consacrés depuis des siècles. » Aug. COMTE, *Cours de philos. positive*, leçon LI (Ed. Schl., 375).

Rad. int. : **A.** Tempal ; **B.** Sekular.

TEMPS, G. Χρόνος ; L. *Tempus ;* D. *Zeit ;* E. *Time ;* I. *Tempo.*

A. Période qui va d'un événement antérieur à un événement postérieur. « Ἡ διὰ μακρῶν χρόνων γιγνομένη τῶν ἐπὶ γῆς πυρὶ πολλῷ φθορά. » PLATON, *Timée*, 22 D. — « Le regret qu'ont les hommes du mauvais emploi du temps qu'ils ont déjà vécu ne les conduit pas toujours à faire meilleur usage de celui qui leur reste à vivre. » LA BRUYÈRE, *Caractères*, XI.

Par suite, époque de l'année, époque historique : « Le temps des moissons, des vendanges. » — « Le temps des croisades. » Souvent au pluriel, pour désigner une époque dont les limites ne sont que vaguement définies : « Les temps héroïques ; les temps modernes. »

B. Changement continuel (et généralement considéré comme continu) par lequel le présent devient le passé. « L'intelligence... répugne au fluent et solidifie tout ce qu'elle touche. Nous ne *pensons* pas le temps réel ; mais nous le vivons, parce que la vie déborde l'intelligence. » H. BERGSON, *L'Évolution créatrice*, ch. I, p. 50. « Le temps a toujours été conçu comme une espèce de changement qui se retrouve dans tous les autres changements, par exemple dans le changement du plaisir à la peine, de l'action au repos, etc. » A. FOUILLÉE, *Esquisse d'une interprétation du monde*, ch. V, p. 54. — Cf. *Durée**, **B.**

Au même sens, mais sous une forme plus imagée, le temps est conçu comme une sorte de trame mobile entraînant les événements sous le regard d'un observateur toujours en face du présent. C'est ainsi qu'on parle du « cours du temps », de la « marche du temps », etc. Voir ci-dessous, *Critique.*

C. Milieu indéfini, analogue à l'espace dans lequel se dérouleraient les événements chacun y marquant une date, mais qui, en lui-même, serait donné tout entier et indivisément à la pensée (soit qu'il existe par lui-même, comme le pensent Newton et Clarke, soit qu'il n'existe que dans la pensée, comme l'ont soutenu Leibniz et surtout Kant). « Quiconque considérera ces observations comprendra bien que le temps ne saurait être qu'une chose idéale : et l'analogie du temps et de l'espace fera bien juger que l'un est aussi idéal que l'autre. » LEIBNIZ, 5e *Réponse à Clarke*, § 49. — « Die Zeit ist eine nothwendige Vorstellung, die allen Anschauungen zum Grunde liegt... Verschiedene Zeiten sind nur Theile eben derselben Zeit... Die Unendlichkeit der Zeit bedeutet nichts weiter als dass alle bestimmte Grösse der Zeit nur durch Einschränkungen einer einigen zum Grunde liegenden Zeit, möglich sei[1]. » KANT, *Krit. der reinen Vern.*, Transc. Aesth., § 4.

Même idée du temps, mais en la supposant construite : « Le temps ne sera constitué que quand les objets se seront disposés sur une ligne, de telle sorte qu'il n'aura qu'une dimension, la longueur. » GUYAU, *La Genèse de l'idée du temps*, p. 8.

1. « Le temps est une représentation nécessaire, qui s'étend à la base de toutes les intuitions... Des temps différents ne sont que des parties d'un seul et même temps... Dire que le temps est infini veut dire seulement que toute grandeur déterminée de temps n'est possible que par la limitation d'un temps unique qui en est la base sous-jacente. »

Sur **Tempérance.** — Ἐγκράτεια correspond aussi à *tempérance.* **(L. Brunschvicg.)** — Cela est vrai, mais σωφροσύνη est ici mentionné de préférence, comme étant le terme constamment employé par Platon (sous cette forme, ou dans les expressions σώφρων ψυχῆς ἕξις, τό σώφρονα εἶναι) dans l'énumération ou l'analyse des quatre vertus fondamentales. Par exemple, *Lois*, I, 631 C ; X, 906 B ; *République*, III, 389 D, 410 A ; II, 427 E ; *Euthydème*, 279 B ; etc. **(A. L.)** — Voir aussi *Phédon*, 68 C. **(C. Ranzoli.)**

Sur **Temps.** — En Grèce, une confusion s'est faite à une époque ancienne (VIe siècle) entre Κρόνος (le Saturne de la mythologie romaine), et Χρόνος, le Temps. Or, on admet en général que Κρόνος vient de κραίνειν : Cronos serait ainsi le Dieu qui accomplit, qui conduit les choses à leur terme. Cette confusion serait favorable à la dérivation indiquée en second lieu : Cronos est devenu Chronos parce que le temps est ce qui mûrit les choses, puis par extension ce qui conduit les êtres à leur maturité et à leur terme. **(L. Robin.)** — Mais cette assimilation ne s'accorde-t-elle pas encore mieux avec l'idée de durée, de période révolue, qu'avec celle de température ? Κραίνειν, au sens intransitif, veut dire aussi s'achever, se terminer. **(A. L.)**

Le sens **B** serait mieux défini par l'opposition du temps et de l'éternité : le temps est ce qui passe, en contraste avec ce qui demeure. « L'étendue créée est à l'immensité divine ce que le temps est à l'éternité. » MALEBRANCHE, *Entretiens sur la métaphysique*, VIII, 4. « L'éternité n'est pas tant dans le temps que le temps dans l'éternité. » *Ibid.*, *ad finem.* Au reste, la durée seule est réelle : le temps n'est qu'une abstraction, d'abord empirique, puis scientifique. **(F. Mentré.)**

Le sens **B**, quoi qu'en dise Fouillée, n'est pas universellement admis : le *devenir* n'est pas le *temps.* Ce qui devrait figurer ici comme second sens, et ce qui ferait naturellement le passage du sens **A** au sens **C**, c'est le Temps, concept général, *ensemble de relations ;* le temps, *ordre* de succession unique auquel se rapportent tous les temps **A.** Cette idée ne se confond pas avec celle d'un milieu

CRITIQUE

Y a-t-il une de ces idées dont on doive dire qu'elle est l'idée propre et primitive du *temps ?*

Le sens **A,** placé le premier pour cette raison même, a pour lui d'être de beaucoup le plus fréquent, soit en grec (voir les nombreux exemples donnés dans le *Dictionnaire* de BAILLY), soit en français, non seulement dans le langage courant, mais chez les philosophes. Les expressions *longtemps, à temps*, etc. ; l'usage du mot *temps* dans la grammaire, la musique, l'équitation, l'instruction militaire, la chirurgie, se rattachent également à cette acception. — On peut y ramener aussi le temps *t* des mathématiciens, considéré soit comme la limite inférieure d'une période de plus en plus courte, soit comme l'instant qui la commence ou la termine.

Il serait possible, d'autre part, que ce sens fût même le sens étymologique de *tempus :* « Racine TEM, d'où τέμνω ; proprement division, section ; de là particulièrement division du temps, époque, temps : *tempus diei* (TÉRENCE, *Heaut.*, I, 2), le moment du jour ; *tempus extremum diei* (CIC., *De Orat.*, I, 7), les derniers moments du jour. — Tempus est... pars quaedam aeternitatis (ID., *De Invent.*, I, 26). — Tempus esse dicunt intervallum mundi motus VARRON, *De ling. lat.*, VI, 2-52). ») FREUND et THEIL, *Dict. lat.*, sub v°. Cette étymologie serait d'accord avec l'hypothèse des sociologues, pour qui l'idée de temps s'est formée par le retour régulier des fêtes religieuses (liées aux travaux agricoles et aux rythmes astronomiques), ces fêtes divisant la vie sociale en périodes d'un caractère spécial et homogène. Voir HUBERT, *Étude de la représentation du temps dans la Religion et dans la Magie*, Annuaire de l'École des Hautes-Études, sect. des Sciences religieuses, 1905.

Il est vrai que pour BRÉAL et BAILLY (*Dict. étymol. latin*, sub v°) le sens primitif de *tempus* serait température, chaleur. « Ce mot, disent-ils, est de même origine que *tepor*, dont il diffère seulement par le genre et par la présence d'une nasale. De là « temps (bon ou mauvais) » en général. Enfin, on est arrivé à l'idée abstraite de la durée. »

indéfini. — La filiation des sens me paraît être la suivante : des temps **A,** définis par leurs limites, peuvent commencer par une limite commune ; d'où comparaison de temps égaux et inégaux, division d'un même temps, addition de temps successifs, — toutes opérations qui enveloppent le rapport univoque *avant-après*, et conduisent donc à dégager l'idée générale du temps **(B).** Cette abstraction, Newton la réalise **(C)** et peut-être aussi Spinoza, mais non Leibniz, pour qui l'unité idéale du temps (comme du nombre ou de l'espace), c'est simplement l'existence d'une même raison de continuer. Posant le temps comme une intuition, Kant oscille entre les sens **B** et **C.** La différence et la parenté entre ces deux sens ne peuvent être mieux définies que par HAMELIN (*Essai*, p. 66-67) : « C'est parce que le temps est un concept qu'il peut être une abstraction... Un temps rempli, ou même un temps qu'on suppose découpé en parties par un acte de l'esprit, est quelque chose de concret et de déterminé. Aussi, considéré sous cet aspect, et non comme temps pris en lui-même, n'est-ce plus rien d'infini. Dès qu'on en revient au contraire, par l'*abstraction de toute limite effective*[1], à ne plus voir dans le temps que le temps en lui-même, c'est-à-dire en général, il ne reste que *l'idée de limites abstraites, c'est-à-dire non assignées*, et *d'intervalles abstraits*, c'est-à-dire *quelconques*[1]... On peut dire du temps (en soi et en général) qu'il est une idée confuse, confusion signifiant ici l'inachèvement... Mais le temps constitue un moment de la pensée, et il est impossible qu'il ne se pose pas devant nous vide et

1. C'est moi qui souligne. (M. Drouin.)

Mais si même cette étymologie est exacte (et elle laisse un peu à désirer au point de vue sémantique), le sens **A,** en raison seule de son ancienneté et de son étendue, conserve la prééminence.

Le sens **B** est proprement l'idée de durée ou de devenir ; H. BERGSON, qui a le plus vigoureusement contribué à dégager ce sens à l'état pur et à l'opposer au temps « spatialisé » de Kant, l'appelle plus ordinairement du nom de *durée* (voir particulièrement *Essai sur les Données immédiates de la conscience*, ch. II, 74-88 ; *Lettre à M. Höffding*, à la fin de la trad. française de *La Philosophie de Bergson*, p. 160-162). — GUYAU avait distingué de même le *lit* du temps (sens **C**) et son *cours* (sens **B**). *La Genèse de l'idée de temps*, p. 27, 29, 117. Mais, dans le « cours » du temps, il enveloppait à la fois le sens **B** et le sens **A ;** car, après avoir dit que l'avenir est essentiel à l'idée de temps, qu'elle consiste en une tendance et une intention, que « le cours du temps n'est que la distinction du voulu et du possédé », il ajoute : « C'est le rapport de ces deux termes qui, selon nous, a engendré tout d'abord la conscience du temps ; ce dernier ne fut à l'origine, en quelque sorte, que l'*intervalle* conscient entre le besoin et sa satisfaction, entre la coupe et les lèvres. » *Ibid.*, 34.

Enfin, le sens **C** peut être considéré comme un élargissement à l'infini du sens **A** (de même que le temps mathématique en est une réduction infiniment petite) ; mais cet élargissement en change radicalement le caractère ; car l'essentiel du sens **A** est de définir une période, brève ou longue, mais distincte, et qui, s'opposant à d'autres périodes, détermine la place d'un événement par rapport aux autres. Lorsque cette période n'est plus un repère, mais un contenant universel, elle ne peut plus remplir cette fonction, et ne répond plus qu'au besoin de penser tous les moments et toutes les périodes comme coordonnés d'une manière uniforme. Cf. *Temps* propre.*

Rad. int. : **A. C.** Temp ; **B.** Dur.

« Temps local », voir Observations.

abstrait, à part du contenu ou de l'action mentale qui le déterminent ; et avec l'abstraction reparaissent la continuité et l'infinité. » **(M. Drouin.)**

Il faut citer ici un texte capital de l'opuscule *De l'esprit géométrique.* Pascal y examine précisément, et très longuement, à propos des mots qu'on peut définir, la notion de temps, et il trouve qu' « il n'y a rien de plus faible que le discours de ceux qui veulent définir ces mots primitifs ». — « ... Le temps est de cette sorte. Qui le pourra définir ? Et pourquoi l'entreprendre, puisque tous les hommes conçoivent ce qu'on veut dire en parlant de temps, sans qu'on le désigne davantage ? — Cependant il y a bien de différentes opinions touchant l'essence du temps. Les uns disent que c'est le mouvement d'une chose créée ; les autres la mesure du mouvement, etc. Aussi ce n'est pas la nature de ces choses que je dis qui est connue de tous : ce n'est simplement que le rapport entre le nom et la chose ; en sorte qu'à cette expression, *temps*, tous portent la pensée vers le même objet ; ce qui suffit pour faire que ce terme n'ait pas besoin d'être défini, quoique ensuite, en examinant ce que c'est que le temps, on vienne à différer de sentiment après s'être mis à y penser, *car les définitions ne sont faites que pour désigner les choses* que l'on nomme, et non pas pour en montrer la nature. » (C'est nous qui soulignons.) — PASCAL, *De l'esprit géométrique.* Ed. Brunschv., p. 170. **(L. Boisse.)**

Sur « Temps local ». — Cette expression avait été introduite par M. LORENTZ, en corrélation avec son hypothèse de la contraction des corps en mouvement, et par

« Temps propre », expression créée, par opposition à la précédente, par P. LANGEVIN et couramment employée par les physiciens contemporains pour marquer dans la Théorie de la Relativité*, l'impossibilité de rapporter tous les phénomènes de l'Univers à un seul et même temps, au sens **C**, comme l'admettaient Newton et Kant. Le temps de ces philosophes, qui est aussi celui du sens commun, « correspond à la succession d'une série très particulière d'événements, ceux qui s'enchaînent dans une même portion de matière ou dans une même conscience, et se confond, au point de vue de la mesure, avec ce que nous appellerons le « temps propre » de cette portion de matière ; nous aurons à nous poser la question de comparer les temps propres des diverses portions de matière en mouvement les unes par rapport aux autres. » LANGEVIN, Le Temps, l'Espace et la Causalité, *Bull.* de la Soc. fr. de philos., janvier 1912, p. 3.

Temps de réaction, D. *Reaktionszeit ;* E. *Reaction-time ;* I. *Tempo di reazione.*

Durée* comprise entre une excitation et la réaction qu'elle provoque.

On distingue diverses espèces du temps de réaction, selon qu'il s'agit de réaction simple, de distinction entre deux excitations d'intensités différentes, d'identification d'une excitation, de réponse par un signe conventionnel à chaque sorte d'excitation, etc. (*Temps de discrimination, de récognition, de choix*, etc.) Cf. BALDWIN, v° *Reaction-time.*

Rad. int. : Temp(o) di reakt(o).

TENDANCE, D. *Streben, Richtung* (plus faible, ne veut dire qu'action dirigée, ou même direction) ; E. *Tendency ;* I. *Tendenza.*

A. (Au sens abstrait.) Caractère de ce qui tend à une fin (surtout au sens **A** du mot *tendre**).

B. (Au sens concret.) Puissance d'ac-

tion dirigée en un sens défini, mais qui ne s'actualise pas, ou du moins qui ne s'actualise pas entièrement, soit que les conditions appropriées fassent défaut, soit qu'un obstacle l'arrête ou la retarde, soit enfin que par sa nature même, elle ne comporte qu'un développement graduel.

« Aucun savant, je crois, ne vous contestera l'existence du facteur complémentaire que vous postulez (pour l'explication des phénomènes biologiques, à côté des actions physiques et chimiques connues) à la seule condition peut-être de substituer au mot *effort* dont le sens est suspect d'anthropomorphisme, le mot *tendance*, dont le sens, tout à fait général, peut même être purement dynamique. » *Lettre* de SULLY-PRUDHOMME à Ch. Richet, dans *Le Problème des causes finales*, p. 147.

Spécialement, en psychologie, terme générique comprenant tous les phénomènes d'activité spontanée.

« Tout mouvement est donc le produit d'une spontanéité qui se dirige vers une fin ; mais une spontanéité qui se dirige vers une fin est une tendance, et une tendance qui produit un mouvement est une force... » J. LACHELIER,

---

opposition à celle de *temps absolu*, dont il croyait possible de conserver la notion. Voir POINCARÉ, *La valeur de la science*, 187. Le principe de relativité élimine celle-ci, qui n'a aucun sens expérimental. Il est impossible d'instituer une mesure unique du temps, valable à la fois pour divers systèmes de référence en mouvement les uns par rapport aux autres. Il n'y a pas de temps absolu ; la simultanéité d'événements distants dans l'espace n'a qu'un sens relatif : deux événements simultanés pour les uns ne le sont pas pour les autres. Chaque système de référence a son « *temps propre* », le seul que l'expérience lui permette d'atteindre. **(P. Langevin.)**

Tandis que Spencer avait essayé de réduire l'espace au temps, M. Bergson considère le *temps homogène* (par opposition à la durée pure) comme se réduisant à l'espace ; on sait que la théorie de la *relativité* n'admet plus qu'un seul terme, le *temps-espace*. **(Ch. Werner.)**

Sur **Temps de réaction**. — Article ajouté à la demande de plusieurs membres de la Société. La rédaction ci-dessus est due à **Ed. Claparède.**

Sur **Tendance**. — Article développé pour tenir compte des observations faites à la séance du 3 avril 1919 par MM. **Parodi** et **Roussel**, ainsi que d'une remarque de M. **Mentré.** Le texte de *Psychologie et Métaphysique* dont nous citons ci-dessus la première phrase nous a été communiqué par M. Roussel. Il continue ainsi : « La tendance ne nous est donnée que par l'affection, et le besoin, dès qu'il s'éveille prend pour nous la forme d'un malaise ; mais nous la sentons pour ainsi dire à l'œuvre dans le mouvement continu qui transforme peu à peu ce malaise en souffrance, et qui fait naître de cette souffrance elle-même la jouissance qui accompagne la satisfaction du besoin, et le bien-être qui la suit. Nous sentons aussi confusément, et l'on pourrait peut-être montrer par une analyse psychologique et physiologique à la fois, que nos diverses tendances ne sont que différentes formes d'une tendance unique, que l'on a justement nommée la volonté de vivre. Nous sommes donc volonté avant d'être sensation... » *Ibid.*, p. 138. — « On peut douter si le minéral n'est qu'un objet pour nos sens, ou s'il est, en outre, un sujet en lui-même ; mais il ne peut être, dans ce dernier cas, que la volonté fixe d'un état fixe, que l'on n'ose plus nommer affection. » *Ibid.*, 140. (La *tendance* existerait donc même dans ce qui reste fixe.) — Plus loin la pensée apparaît très nette lorsqu'il se demande (et c'est bien là en effet, il me semble, toute la question) : « Mais en énumérant les éléments qui précèdent en nous cette représentation, n'avons-nous pas fait revivre la distinction, effacée par l'empirisme, de ce qu'on appelle nos *facultés ?* On ne dira pas que c'est faute d'analyser les données de la conscience que nous rangeons sous des titres différents des faits qui sont, au fond, de même nature : car c'est précisément l'analyse qui, dans la perception de l'étendue, nous a fait découvrir la sensation visuelle ou tactile, dans la sensation l'affection, dans l'affection la tendance. On ne dira pas non plus que nous concluons à tort de faits passagers à des pouvoirs durables : car il y a dans les faits mêmes que nous venons d'énumérer quelque chose de durable, qui répond à l'idée que l'on se fait ordinairement d'une faculté. » Tout le passage est aussi affirmatif. Lachelier parle de « notre faculté générale de sentir, qui est notre vie dans son unité », et enfin : « Il en est de nos désirs comme de nos sensations : tous ceux que nous rangeons dans la même classe ont leur racine dans une tendance commune et toutes ces tendances se résolvent à leur tour dans une tendance unique, que nous pouvons appeler indifféremment notre volonté radicale, ou notre faculté de vouloir. » *Ibid.*, p. 141. **(F. Roussel.)**

Xavier Léon rappelle le rôle important que Ravaisson donnait déjà à ce même terme et à cette même idée dans sa thèse sur *l'Habitude :* « La loi universelle, le caractère fondamental de l'être, est la tendance à persister dans sa manière d'être. » — « Si tout être tend à persister dans son être, toute étendue mobile, tout mobile (car il n'y a de mobile que ce qui est étendu) persiste dans son mouvement ; il y persiste avec une énergie précisément égale à la quantité de ce mouvement même. Cette tendance à persévérer dans le mouvement est l'inertie. Dès le premier degré de l'existence se trouvent donc réunis la permanence, le changement ; et dans le changement même, la tendance à la permanence » (page 5). — « Aucune modification organique ne peut expliquer la *tendance* (souligné par

Du fondement de l'induction, 2e éd., p. 87. — « Ce qui est peut-être vrai, c'est que la conscience de chaque affection enveloppe comme un antécédent nécessaire celle d'une tendance qui la produit et qui se réfléchit en elle. La tendance ne nous est donnée que par l'affection, etc. » Id., *Psychologie et métaphysique*, à la suite du même ouvrage, p. 138.

« La tendance n'a rien de mystérieux : elle est un mouvement ou un arrêt de mouvement à l'état naissant. J'emploie ce mot, *tendance*, comme synonyme de besoins, appétits, instincts, inclinations, désirs ; il est le terme générique dont les autres sont des variétés ; il a sur eux l'avantage d'embrasser les deux aspects, psychologique et physiologique du phénomène. » Ribot, *Psychol. des sentiments*, ch. i, p. 2.

Voir A. Burloud, *Principes d'une psychologie des tendances*, et cf. dans Paulhan, *Les Caractères*, p. 115, un exemple de tableau des tendances.

Cf. *Tendre**, verbe.

1. TENDRE, verbe neutre. D. *Streben ;* E. *To aim (at) ; to tend (to) ;* I. *Tendere.*

A. Au sens psychologique, se dit de l'agent, conçu comme éprouvant, d'une manière plus ou moins claire, un sentiment analogue à ce que nous appelons *désir* ou *effort*.

B. Au sens physique, se dit de ce qui produirait ou subirait une transformation par la seule suppression d'un obstacle, comme un gaz comprimé, un ressort tendu, etc.

C. Au sens mathématique, on dit qu'une variable y, fonction d'une variable x, tend vers b en même temps que x tend vers a, si à des valeurs quelconques de x, de plus en plus voisines de a, correspondent des valeurs de y de plus en plus voisines de b ; ou plus précisément, telles que la différence b-y (ou si b est infini, le quotient $\frac{1}{y}$) puisse descendre au-dessous de toute quantité donnée.

CRITIQUE

Ce terme est consacré dans certaines expressions traditionnelles : « La puissance* tend à l'acte*. » — « L'être tend à persévérer dans l'être » (traduction usuelle de la formule « Unaquaeque res in suo esse perseverare conatur ». Spinoza, *Éthique*, III, prop. 6 et suiv. Cf. trad. Saisset, *Ibid.*). — « Tout être tend à persister dans son être. » Ravaisson, *De l'habitude*, p. 5. — Mais ne recouvre-t-il pas une notion équivoque, dans laquelle les sens **A** et **B** sont, le plus souvent, confondus, comme si l'on pouvait passer à volonté de l'un à l'autre sans changer l'extension

l'auteur), le penchant dont le progrès coïncide avec la dégradation de la sensation et de l'effort » (p. 28).

— **G. Dumas** nous a signalé que Ribot appelle *tendance intellectualisée* celle dans laquelle les éléments affectifs et moteurs passent au second plan, au profit des éléments abstraits ; et que Paulhan parle, dans un sens très voisin, de *tendances spiritualisées* dans son livre : *Les transformations sociales des sentiments* (1920), où cette notion de tendance joue un rôle considérable : « Il faut, écrit-il au début, que la tendance qui naît s'accommode à nos organes, à notre esprit, à notre milieu social. Elle tend à se fondre en eux, à se modeler sur eux, à s'assimiler à eux. C'est là ce qu'on peut appeler l'organisation, la spiritualisation, et la socialisation des tendances, lorsque la tendance se transforme et s'assimile suffisamment. » Socialisation et spiritualisation des tendances ne peuvent d'ailleurs être séparées qu'abstraitement ; par ce double processus elles subissent des inhibitions et reçoivent d'autre part des impulsions nouvelles, se compliquent et s'élèvent dans la hiérarchie des phénomènes conscients. « L'amour, par exemple, est en somme une transformation de l'instinct sexuel. Comparez ce qu'il est chez Lamartine et chez Casanova ; comparez la passion d'un homme civilisé et l'instinct d'un chien : vous apercevrez comment la spiritualisation et la socialisation transforment une tendance, un désir organique, comment elles l'associent à la vie psychique, large et riche, comment elles font, d'un besoin relativement simple, un sentiment complexe qui se mêle à la vie entière ; comment, d'autre part, elles peuvent rattacher cette même tendance aux mille devoirs, aux innombrables convenances de la vie sociale, et par là lier plus étroitement l'homme à la société et l'y assujettir avec plus de rigueur. » (*Ibid.*, p. 6-7.)

Sur **Tendre,** verbe. — L'épreuve de cet article contenait la critique suivante, qui n'a pas été unanimement admise. Je n'ai donc pas cru pouvoir la maintenir dans le texte, et je la reproduis ici avec les objections qui y ont été faites :

« Le mot *tendre* est équivoque, en ce qu'il fait appel indistinctement à deux ordres d'expérience divers, dont le premier est une donnée immédiate de la conscience, tandis que le second repose au contraire sur une interprétation logique dans laquelle intervient l'idée générale d'une classe de phénomènes semblables, et la catégorie de possibilité. Si la tendance physique n'est pas conçue psychologiquement, par une sorte d'intuition sympathique (comme celle qui nous permet de *sentir* par l'imagination le poids d'une voûte et sa poussée latérale), elle se ramènera en effet au schéma conceptuel suivant : on dit qu'un donné A tend à l'état B si l'on suppose par hypothèse que toute conservation d'un A qui ne se transforme pas en B implique l'existence d'un autre donné C incompatible avec ce changement. Or c'est là ce qui ne peut être connu que d'une manière extérieure et inductive. — L'équivalence exacte de ce point de vue psychologique et de ce point de vue logique est d'ailleurs un des postulats du spinozisme.

Mais chacune de ces interprétations contient de plus des difficultés intérieures : 1° En ce qui concerne le point de vue psychologique, on étend par cette expression bien au delà du conscient ce qui n'a de sens que pour la conscience. Nous ne savons plus rien de l'effort quand nous en retranchons le sentiment de l'effort. Il peut sans doute y avoir des efforts que nous avons le droit d'appeler inconscients (pour un centre de conscience déterminé ; cf. *Effort**) ; mais ou nous passons brusquement au sens logique, ou nous attribuons par analogie l'état d'effort à un sujet semblable en nature à notre pensée individuelle. — 2° En ce qui concerne le point de vue logique, il faudrait pouvoir admettre, pour le réaliser à l'état pur, qu'en l'absence de la condition C, le donné A deviendrait B *immédiatement* et *totalement ;* tandis qu'on admet toujours, au contraire, qu'il se transforme graduellement, comme la graine qui croît ou la chaleur qui s'égalise. — Ce terme recouvre donc une notion très ambiguë. » **(A. L.)**

Cette critique me paraît d'une sévérité exagérée. Au point de vue logique, il n'est pas toujours nécessaire que A « devienne B immédiatement et totalement ». Ce n'est vrai que si B représente un état fixe ; mais il n'en est plus de même si B représente une évolution ; et même, dans ce cas, l'expression ne s'applique plus à rien de défini. Ainsi, de par la pesanteur, les corps tendent à *tomber :* tomber n'est pas un état ; ce serait plutôt un changement d'état. — Le mot *tendre*, ainsi entendu, me paraît avoir sa place même dans la science, tout au moins à titre provisoire : dans le cas actuel, jusqu'à ce qu'on ait défini la mesure de cette tendance (et c'est alors que la Statique des corps pesants est constituée). **(J. Hadamard.)**

Pour Lachelier, comme nous l'avons vu plus haut (voir les *Observations* sur *Tendance**) la tendance est la source, la racine profonde des phénomènes qui la

du terme ? Voir les *Observations* ci-dessous.

Rad. int. : Tendenc.

2. TENDRE (adj.), D. *Zärtlich ;* E. *Tender ;* I. *Tenero.*

Usité dans l'expression spéciale : « le sentiment tendre » ou « l'émotion tendre ». « L'expression physiologique de la tendresse, en ce qui concerne les mouvements, est réductible à une seule formule : l'attraction. Elle se traduit ou par des mouvements élémentaires de rapprochement, ou par les contacts, ou par l'embrassement, qui est sa fin dernière, dont le reste n'est qu'une forme mitigée ou arrêtée. Elle a donc un rapport direct avec le sens primordial, le toucher ; comme le dit Bain, le contact est l'alpha et l'oméga de l'émotion tendre. » Ribot, *Psychologie des sentiments*, 2e partie, ch. IV : « La sympathie et les émotions tendres », p. 231. Au point de vue psychologique, il la

manifestent, puisqu'elle est ce qui constitue l'être en tant que « sujet en lui-même », alors que les lois de la physique ou de la physiologie déterminent seulement la *succession* de ces phénomènes et la *forme* particulière qu'ils revêtent. Cette conception de la tendance ne rend-elle pas en partie caduque la critique ci-dessus ? Vous écrivez : « On dit qu'un donné A tend à l'état B si l'on suppose par hypothèse que toute conservation d'un état A qui ne se transforme pas en B, implique l'existence d'un autre donné C incompatible avec ce changement. » — Ne pourrait-on pas concevoir les choses autrement ? Le donné A ne tend pas à l'état B en tant que donné A ; mais ce qui explique d'abord la forme qu'il revêt lorsqu'il est pour nous le donné A, et le moment où il la revêt, ce qui explique ensuite la forme qu'il prendra pour nous lorsqu'il sera transformé en B et le moment où s'opérera cette transformation, ce sont dans l'un et l'autre cas d'autres données. Tout d'abord il est le donné A parce que l'autre donné C se rencontre, si l'on peut ainsi parler, avec ce que nous appellerions la tendance ; mais ce qui explique qu'il devienne ensuite B ou mieux revête l'état B, ce n'est pas la seule disparition du donné C, mais d'une part la persistance de la tendance, et d'autre part un autre donné D (car le monde de l'expérience n'est jamais vide). Et si un nouveau donné E s'était présenté au lieu du donné D, A se serait transformé non pas en B, mais en un nouvel état B′. Ce qu'il reste vrai de dire, c'est que ces données D et E, qui déterminent l'*ordre* et la *forme* des états B et B′, qui sont revêtus par le donné A, ou pour mieux dire qui lui succèdent, n'en déterminent pas à eux seuls l'existence. Il y faut précisément la tendance. De là l'impossibilité pour le donné A, en l'absence de la condition C, de « devenir B immédiatement et totalement ». Aucun donné ne nous fournit, en tant que donné, la raison profonde des divers états qu'il présente ; aucun état n'exprime la tendance dans sa totalité, ce qui serait d'ailleurs l'épuiser et la fixer. La tendance n'existe pour nous que si elle déborde chacun des états qui la manifestent. Et c'est précisément parce que nous croyons constater ce dépassement que nous nous croyons autorisés à en affirmer l'existence. **(F. Roussel.)**

L'objection de M. Hadamard concerne en effet un sens que je n'avais pas considéré : celui où l'on dit que A tend, non pas à un état, mais à un mouvement ; et je reconnais que cette distinction lève une partie de la difficulté interne inhérente au sens logique du mot. On peut se demander cependant, si toute tendance à un mouvement n'implique pas une tendance à une fin dont ce mouvement serait le moyen. — Je n'ai d'ailleurs jamais mis en doute que cette idée eût un rôle très utile dans la recherche scientifique comme beaucoup d'autres idées qui ne sont exemptes ni d'obscurité ni d'équivoque : voir par exemple la critique de *Cause**. Mais ce sont des notions à critiquer et, s'il se peut, à dépasser, comme

considère comme « simple et primitive ». *Ibid.*, 233.

Rad. int. : Tener.

Tenseur, voir les Observations sur *Vecteur**.

1. « TENSION » (G. τόνος), terme technique de l'École Stoïcienne, qui représente :

1° D'une manière générale l'effort interne qui donne à toute chose la cohérence de sa nature, soit que cet effort réside dans la chose elle-même ou dans une chose plus parfaite. Ainsi, par exemple, le feu et l'air, les éléments actifs ou drastiques ont, en eux-mêmes, la tension (πνευματικὴ δύναμις, πνευματικὸς τόνος) qui fonde l'unité de leur nature ; l'eau et la terre tiennent, au contraire, des deux précédents la réalité une et stable de leur essence : ce sont des éléments passifs.

2° En particulier, l'effort par lequel l'âme se tend pour saisir la connaissance vraie, ou se raidit contre l'influence des choses extérieures. « Mourir, se délasser de cette « tension », de cet effort sans but et sans fin qui constitue la vie même, tel est le dernier mot du stoïcisme. » Guyau, *Manuel d'Épictète*, Introduction, XL.

2. « Tension psychologique », terme proposé par **Pierre Janet** pour désigner les deux phénomènes essentiels caractérisant les degrés supérieurs dans la hiérarchie des fonctions mentales : « 1° L'unification, la concentration, surtout importante lorsqu'elle est nouvelle et qu'elle constitue la synthèse mentale ; 2° Le nombre, la masse des états psychologiques qui doivent faire partie de cette synthèse. La réunion de ces deux phénomènes, une synthèse nouvelle, une forte concentration et des faits de conscience très nombreux, constitue un caractère qui doit être essentiel en psychologie, et que l'on peut appeler par convention la *tension psychologique.* » *Les Obsessions et la psychasthénie* (1903), p. 495. Le degré de la tension psychologique est aussi appelé par lui « l'élévation du niveau mental ». *Ibid.*, 496. Cf. Les Oscillations du niveau mental, *Revue des Idées*, oc-

M. Hadamard semble bien en tomber d'accord. — Les remarques de M. Roussel me paraissent très fondées en ce qui concerne le sens psychologique de « tendre ». Mais cette idée telle que la présentait M. Lachelier, tirée par analyse réflexive de la vie mentale, ne saurait être transportée aux faits physiques sans une transformation qui l'altère profondément, et ne lui laisse pour ainsi dire plus que le caractère d'un x inconnaissable. Si l'on part de l'esprit, c'est-à-dire de la volonté et de l'effort, quel contenu cette idée conserve-t-elle après que la conscience de cette volonté a disparu ? Et si l'on part des choses, c'est-à-dire du rapport logique que nous avons essayé de définir plus haut, et que précise l'observation de M. Hadamard, jusqu'à quel point peut-on l'assimiler à la tendance, telle qu'elle est impliquée par l'affection, et telle qu'elle se révèle dans le désir ou la volonté ? Voir d'autre part ci-dessous l'article *Thème**. **(A. L.)**

Sur Tension. — Article complété d'après les observations de **L. Robin** qui nous signale en outre le rôle donné par Hamelin à la notion de *tension* en même temps qu'à la notion de *pression* dans la définition de la force, et la correspondance de ces deux notions avec la conception synthétique et progressive de la causalité. Envisagée dans son acception mécanique, dit-il, « la force n'est pas autre chose que la pression et la tension, deux idées qui se suffisent à elles-mêmes, c'est-à-dire figurent en titre sous leur propre nom dans la représentation quand le moment est venu d'y paraître, et qui d'autre part, se laissent clairement concevoir et définir... » *Essai*, p. 256-257. Voir toute l'analyse qui suit, p. 257-262.

tobre 1905 ; La Tension psychologique et ses oscillations, *Journal de Psychologie*, mai 1915.
Rad. int. : Tens.

TÉRATOLOGIE, D. *Teratologie ;* E. *Teratology ;* I. *Teratologia.*
Partie de la biologie qui traite des malformations et des monstruosités.
Rad. int. : Teratologi.

TERME, G. ὅρος (voir plus bas) ; L. *Terminus ;* D. **A.** sans équivalent exact ; **B.** *Wort, Ausdruck ;* **C.** *Terminus* (Benno Erdmann dit en parlant des propositions et du syllogisme *Glied : Oberglied, Unterglied, Mittelglied ;* voir p. ex. *Logik*, 2e éd., p. 653) ; *Glied* se dit aussi en mathématiques ; — E. **A.** sans équivalent exact ; **B. C.** *Term ;* — I. *Termine.*

A. Borne, limite ; souvent avec l'idée de limite conforme à la nature des choses, d'achèvement normal. « Infiniti erroris finis et terminus legitimus. » Bacon, Préface générale à l'*Instauratio magna scientiarum* (Ell. et Spedd. I, 133). Spécialement, borne dans le temps, fin : « Le terme de la vie. » — Époque finale fixée d'avance : « Ce qui n'est dû qu'à terme ne peut être exigé avant l'échéance du terme. » *Code civil*, art. II, 86. Le mot se dit aussi, dans le langage juridique, du délai même finis-

Sur **Tératologie.** — La tératologie a été créée comme science par Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, et vraiment constituée par son fils, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire.

« Si l'état normal était le seul possible et l'anomalie, le désordre, que serait la tératologie et quel fruit pourrions-nous retirer de son étude ? Sans principes au point de départ, sans méthodes, sans applications possibles aux autres branches de nos connaissances, elles resterait nécessairement en dehors de la vraie science : inutile annexe de la biologie, elle serait bonne tout au plus à occuper les loisirs de quelques curieux, amis du bizarre. L'idée de désordre est la négation même de l'idée de science.

« Si au contraire l'anomalie a ses règles, et si ces règles peuvent être rattachées aux règles qui président aux organisations ordinaires, la tératologie est, par là même, restituée à la science, et elle s'unit intimement à la biologie normale par la communauté des principes et la possibilité d'applications réciproquement utiles. » Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, *Histoire naturelle générale* (Masson, 1860), t. III, 1re partie, p. 25.

Suivant cet auteur, la classification tératologique comprend deux grandes parties:

a) L'étude des anomalies *simples*, ou des demi-monstruosités, qu'il appelle *hémitéries* (ἥμισυς, τέρας). Les hémitéries portent tantôt sur le volume *(nanisme, géantisme) ;* tantôt sur la forme, tantôt sur la structure, tantôt sur la disposition, tantôt sur le nombre des organes *(albinisme* et *mélanisme, ectro-dactylie, polydactylie).*

b) L'étude des anomalies *complexes*, qui comprend elle-même trois classes : 1° Les hétérotaxies ; 2° Les hermaphrodismes ; 3° les monstruosités, les plus graves qui « le plus souvent ne permettent pas à la vie de se prolonger au delà de la naissance » (Id., *ibid.*, p. 5 et suiv.).

Il y a chez les deux Geoffroy Saint-Hilaire un effort très remarquable, et très efficace, pour soustraire aux applications romantiques de « *la création sans Dieu* », ou d' « *une nature en débauche* » des phénomènes qui pour être *anormaux* n'en restent pas moins *réguliers.* La notion de *l'ordre* ne disparaît jamais dans la nature ; il y a tantôt un ordre *inverse*, tantôt un ordre *redoublé ;* mais il y en a toujours un. La signification philosophique de la tératologie nous paraît considérable. **(L. Boisse.)**

sant à une époque fixée : « Le *terme* diffère de la *condition* en ce qu'il ne suspend point l'engagement, dont il retarde seulement l'exécution. » *Ibid.*, 1185.

B. Expression verbale représentant une idée définie. « Un terme péjoratif ; un terme complexe. » — « S'exprimer en termes concis, en termes diffus. » — Devient souvent un simple synonyme de *mot*, et se trouve même appliqué (contrairement à l'étymologie) à des mots dont le sens est mal défini : « Les observations qu'on vient de faire sur les termes auxquels s'attachent des idées essentiellement philosophiques ou transcendantes, sont également susceptibles de s'appliquer aux termes dont peut-être on définira un jour scientifiquement et incontestablement la valeur, mais dont jusqu'à présent la définition rigoureuse n'a pas été trouvée. » Cournot, *Essai sur les fondements de nos connaissances*, ch. XIV, § 216.

C. L'un des éléments simples (ou considérés comme tels) entre lesquels on établit une relation logique ou mathématique ; et notamment :

1° Dans un jugement attributif, le sujet* et le prédicat*.

2° Dans un syllogisme, le majeur* *(grand terme)*, le mineur* *(petit terme)*, et le moyen*.

3° Dans un système analogique, chacun des éléments mis en correspondance ; en particulier, dans une proportion, les extrêmes et les moyens.

4° Dans une formule algébrique, un monôme affecté des signes + ou — ; etc.

CRITIQUE

Les sens actuels de ce mot, en français, sont disparates parce qu'ils sont dérivés, suivant des directions très diverses du sens primitif. Ὅρος signifie d'abord limite matérielle, borne (cf. *horizon*) ; puis, par métaphore, ce qui délimite ou définit une espèce d'être, ce qui en est le caractère essentiel, de même qu'en latin *finis, definitio ;* il passe de là à désigner l'opération même de la détermination ou définition (ce sens a disparu dans le mot français *terme*) ; enfin, il désigne les mots qui sont définis et même, comme nous l'avons vu plus haut, ceux qui ne le sont pas.

D'autre part, le sens **C** pourrait s'être formé un peu différemment. Bailly (*Dict. grec*, sub v°), admet qu'il vient par analogie de l'emploi, très classique, qui est fait du mot ὅρος pour désigner une stèle portant une inscription hypothécaire. Il renvoie à un texte de l'*Arithmétique* de Nicomaque, et aux *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 1870 (et non 1871), 2e semestre, où l'on trouve une communication de M. Bienaymé citant et commentant un texte de Stobée, où le mot ὅρος désigne les termes d'une ἔκθεσις, au sens de série ou de progression mathématique.
Rad. int. : Term.

« TERMINISME », D. *Terminismus ;* E. *Terminism ;* I. *Terminismo.*

A. L'une des formes du nominalisme*, celle que représente la doctrine de Guillaume d'Occam, ainsi nommée en raison du rôle prépondérant que joue le mot *terminus* dans son analyse des opérations logiques, et notamment de sa formule : « Scientia isto modo est de rebus singularibus, quia pro ipsis singularibus termini supponunt. » *In sentent.*, I, d. 2, q. 4, M.

B. Quelquefois appliqué, en général

Sur **Terme.** — Comparer la formule de Lucrèce, *alte terminus haerens* (p. ex. I, 596), la barrière qui fixe profondément, dans l'ordre naturel, l'essence de chaque chose et délimite son pouvoir et ses propriétés. — Aristote (*Métaph.*, A, 6 ; 987b6) oppose la notion de ὅρος à celle de changement : parce que les choses sensibles changent sans cesse, il est impossible d'en déterminer aucune par un κοινὸς ὅρος. **(L. Robin.)**

à toutes les doctrines nominalistes. « Opinio est nominalium vel terministarum. » Petrus Nigri, dans Prantl, iv, p. 186.

Rad. int. : Terminism.

TERMINOLOGIE, D. *Terminologie ;* E. *Terminology ;* I. *Terminologia.*

A. Étude des termes techniques relatifs à une science, à un art.

B. Par abus, l'ensemble de ces termes eux-mêmes, le vocabulaire technique propre à une discipline, à une école, à un auteur. « Une mauvaise terminologie. » — « La terminologie de Kant n'est pas fixe. »

Rad. int. : Terminologie.

TERMINUS a quo, terminus ad quem. Expressions scolastiques restées usuelles pour désigner respectivement, dans l'ensemble d'un processus, le point de départ et le point d'aboutissement. Voir, par exemple, l'usage qu'en a fait Höffding pour analyser, dans un jugement, la représentation d'où l'on part et la représentation à laquelle on aboutit. La base psychologique des jugements logiques, *Revue philosophique*, nov. 1901, § v.

Tertiaire (qualité), voir *Valeur**, Critique, § 2.

TERTIUM quid (quelque chose de troisième), se dit d'un troisième terme qu'il y a lieu de prendre en considération, dans une analyse où l'on en n'a jusque-là considéré que deux.

TEST, terme anglais appartenant au langage usuel (pierre de touche, critérium), introduit en psychologie par Mc Keen Cattell (Mental tests and measurements, *Mind*, 1890, 372-380). — Le mot est employé tel quel en français et en allemand (où l'on dit aussi *Probe, Stichprobe*) ; — I. *Testo*, quelquefois *reattivo, prova, saggio.* — (Voir l'article *Tests*, très détaillé, dans Baldwin, et le passage de Ribot, cité plus loin.)

Épreuve servant à déterminer, par une technique définie d'avance et susceptible de contrôle, la présence ou le degré de tel ou tel caractère physique ou mental : par exemple, le nombre d'omissions faites en s'appliquant à barrer tous les *a* d'une page imprimée, test de perception visuelle attentive.

Édouard Claparède a distingué les « tests de développement » ou « d'âge », servant à diagnostiquer le degré de précocité ou d'arriération ; et les « tests d'aptitude », qui renseignent sur les qualités particulières d'un individu. Tests de développement et tests d'aptitude, *Archives de psychol.*, xiv (1914).

CRITIQUE

Ribot a défini ce terme : « La méthode des *tests* (épreuves) consiste dans la détermination, chez un homme normal, des caractères physiques et psychiques qui lui sont propres. » Art. *Psychologie*, dans *La Méthode dans les Sciences*, I, 237. Cette limitation à l'homme normal s'explique probablement par le désir de distinguer le test du diagnostic proprement médical. Et, de fait, la « méthode des tests » a été plus souvent un procédé d'anthropologie, de psychologie normale, ou de psychologie comparée, que de psychologie pathologique. Cependant, il ne semble pas qu'il y ait lieu d'y limiter l'emploi de ce mot ; on a vu ci-dessus que l'usage des tests s'appliquait, notamment, d'une manière courante à l'étude des enfants anormaux.

D'autre part, les tests sont très souvent appliqués à l'étude des groupes : par exemple, le nombre total de fautes d'orthographe faites par une classe dans une dictée a été pris pour test de la fatigue relative des élèves après différents exercices.

Rad. int. : Test.

Sur **Terminisme.** — Texte de Petrus Nigri communiqué par M. **Gilson,** qui nous signale aussi l'emploi de ce mot chez Gerson. (Prantl, *Ibid.*)

Sur **Test.** — Une partie des documents utilisés pour cet article a été fournie par **Edouard Claparède.**

TESTABILITÉ, D. *Testabilität ;* E. *Testability ;* I. *Testabilità.* — Terme créé par Édouard Claparède. (Voir Expériences collectives sur le témoignage, *Archives de psychologie*, mai 1906.)

La « testabilité » d'un fait est le caractère qu'a ce fait d'être plus ou moins propre à devenir objet de témoignage (vrai ou faux). On convient de prendre pour mesure de la testabilité comparée d'un fait, dans une série d'expériences ou d'observations, le rapport entre le nombre des témoignages mentionnant ce fait et le nombre total des témoins entendus.

On remarquera que la « testabilité » ainsi définie, diffère de la « mémorabilité », qui a pour mesure le rapport entre le nombre des témoignages *vrais* et le nombre total des témoignages (vrais ou faux) relatifs au fait en question.

Rad. int. : Testabiles.

TESTIMONIAL, D. *Zeugen-...* ; E. *Testimonial ;* I. *Testimoniale.*

Qui concerne le témoignage, ou qui repose sur le témoignage*. « Preuve testimoniale ; science testimoniale. »

Rad. int. : Attestal.

THÉISME, D. *Theismus ;* E. *Theism ;* I. *Teismo ;* — **THÉISTE,** D. *Theist ;* E. *Theist ;* I. *Teista.*

Le *théisme* est la doctrine qui admet l'existence d'un Dieu personnel, cause du monde. « Si le théiste ne fonde son sentiment que sur des probabilités, l'athée... ne paraît fonder le sien que sur des possibilités contraires. » J.-J. Rousseau, *Lettre sur la Providence.* — Pour Kant, le *théisme* est la doctrine qui croit pouvoir déterminer par analogie la nature de Dieu ; il l'oppose au *déisme*, entendant par là celle qui ne croit pouvoir acquérir par la raison que la connaissance de l'existence de Dieu, et non celle de ses attributs. Voir le texte cité à l'article *Déisme**.

Voir aussi J. S. Mill, *Three essays on religion*, III, « *Theism* ». — Hamelin, *Essai*, p. 454-458. — S'oppose soit à *athéisme**, soit à *panthéisme**, soit à *déisme** ; cf. *Religion** *naturelle*, 705 A.

Cournot a distingué un « *théisme personnel* », celui du « commun des esprits », qui prête à Dieu des sentiments anthropomorphiques, et un « *théisme rationnel* », « où l'idée de l'être divin se confond avec la suprême raison de toutes choses ». *Traité*, § 518.

Rad. int. : Teism.

« Thématique », qui concerne un thème, particulièrement au sens **B.**

« Thématisme », rapport d'un thème* **B** aux phénomènes qu'il dirige ; caractère des phénomènes qui sont dominés par un thème. Sur l'opposition du « thématisme » et de la finalité, voir R. Ruyer, *Éléments de psycho-biologie*, ch. vi, notamment § C.

THÈME, D. *Thema ;* E. *Theme, topic ;* I. *Tema.*

A. Sujet de réflexion, de développement ou de discussion. « Certains logiciens... n'avaient point tort de dire que les topiques, ou les lieux d'invention (*argumenta*, comme ils les appelaient)

Sur **Théisme.** — Les références à Hamelin et à Cournot nous ont été communiquées respectivement par M. **L. Robin** et M. **L. Boisse.** Celui-ci nous signale également un texte de Voltaire qui, dit-il, s'applique aussi par avance à ce que Cournot désignera sous le nom de *théisme rationnel :* « Le théisme... doit moins s'appeler une religion, qu'un système de philosophie. » *Dict. philosophique*, v° *Athée.*

servent tant à l'explication ou description bien circonstanciée d'un *thème incomplexe*, c'est-à-dire d'une chose ou idée, qu'à la preuve d'un *thème complexe*, c'est-à-dire d'une thèse, proposition ou vérité. » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, IV, I, 2.

B. Par analogie, et en particulier par analogie avec un thème de développement : ce qui dirige un développement organique, sans le prédéterminer entièrement, mais en admettant plusieurs modes de réalisation possibles suivant les circonstances, ou même d'avortement partiel. Cette notion a été particulièrement mise en relief dans l'ouvrage de R. RUYER cité ci-dessus ; voir notamment le texte et le schéma de la page 187.

THÉOCRATIE, D. *Theokratie ;* E. *Theocracy ;* I. *Teocrazia.*

Gouvernement exercé par une caste sacerdotale. « La théocratie... repose sur deux institutions connexes, l'hérédité des professions quelconques, et l'universelle prépondérance de la caste sacerdotale. » Aug. COMTE, *Catéchisme positiviste*, XIe entretien. (Éd. Pécaut, 344-345.)

Rad. int. : Teokrati.

THÉODICÉE (de Θεός et δίκη), D. *Theodicee ;* E. *Theodicee ; Theodicy ;* I. *Teodicea.*

A. Terme créé par LEIBNIZ pour servir de titre à son ouvrage : *Essais de Théodicée sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme et l'origine du mal* (1710). Il désigne la justification de la bonté de Dieu contre les arguments tirés de l'existence du mal dans le monde, et par suite la réfutation des doctrines athées ou dualistes qui s'appuient sur ces arguments. — Ce terme est resté usuel en ce sens. P. ex. KANT, *Über das Misslingen aller philosophischen Versuche in der Theodicee*[1], 1791.

B. En France, ce terme a servi, entre 1840 et 1880, et sous l'influence de l'école éclectique*, à désigner l'une des quatre parties du cours de philosophie professé dans les lycées et collèges (Psychologie, Logique, Morale, Théodicée). Les questions comprises sous ce titre étaient : « Preuves de l'existence de Dieu ; principaux attributs de Dieu ; de la Providence ; réfutation des objections tirées du mal physique et du mal moral. — Destinée de l'homme ; preuves de l'immortalité de l'âme ; morale religieuse ou devoirs envers Dieu. » *Programme* du 10 juillet 1863, dans le *Manuel de philosophie* d'Amédée JACQUES, Jules SIMON et Émile SAISSET. — FRANCK *(Dict. phil.*, V° *Théologie)* fait remarquer qu'elle correspond à l'ensemble des questions traitées dans la *Theologia naturalis methodo scientifica pertractata* de WOLFF.

1. *Sur l'échec de toutes les tentatives philosophiques en théodicée.*

Sur **Théocratie.** — Ce mot a été employé par certains écrivains anglais pour désigner la doctrine d'après laquelle Dieu est la vraie source de l'autorité morale dans la société humaine. Voir par exemple MARTINEAU, *Study of religion*, II, 47. « He stands in one relation to all of us... Hence the knowledge of Him and the life in Him... become a principle of union interpenetrating the social attachments... The idea inevitably follows of our united human life as constituting a Kingdom of God... The Theocratic conception of society rests upon indestructible foundations in our nature[1]. » — Cf. H. G. WELLS, *God, the invisible King*[2], p. 115. **(Cl. C. J. Webb.)**

1. « Dieu soutient avec nous tous une seule et même relation... Ainsi Le connaître et vivre en Lui deviennent un principe d'union compénétrant les liens sociaux... D'où résulte nécessairement l'idée de considérer notre vie humaine en commun comme constituant un règne de Dieu... La conception théocratique de la société repose sur d'indestructibles fondements dans notre nature. » — 2. *Dieu, l'invisible Roi.*

Employé quelquefois, par suite, pour « théologie* naturelle » (dite aussi « théologie rationnelle »).

Rad. int. : Teodice.

THÉOLOGIE, D. *Theologie ;* E. *Theology ;* I. *Teologia.*

Science de Dieu*, de ses attributs, de ses rapports avec le monde et avec l'homme.

Théologie révélée (on dit aussi *théologie sacrée, théologie dogmatique*), celle qui s'appuie sur la parole de Dieu, conservée dans des Livres Saints.

Théologie naturelle, celle qui ne s'appuie que sur l'expérience et la raison. Cf. *Lumière naturelle** et *théodicée**.

Théologie physique, celle qui démontre l'existence de Dieu et sa sagesse par l'ordre qui règne dans l'univers matériel. « Les traités de théologie physique, surtout au XVIIIe siècle, sont innombrables et formeraient à eux seuls une bibliothèque. » P. JANET, *Les Causes finales*, livre I, ch. II, p. 75. Il cite notamment DERHAM, *Physico-theology, or a demonstration of the being and attributes of God from his works of creation* (1713), qui paraît être le prototype du genre ; ID., *Astrotheology* (1715) ; LESSER, *Versuch einer Heliotheologie oder einer natürlichen und geistlichen Betrachtung der Sonne* (1744) ; *Insektotheologie*, *Lithotheologie*[1] (1757), etc. Plus tard, PALEY, STRAUSS-DURKEIM, etc. Cf. *Physicothéologique**. Cette expression est tombée en désuétude.

Théologie morale : 1° Théologie qui démontre l'existence de Dieu par les fins morales de l'homme. KANT oppose en ce sens la *Physikotheologie* et l'*Ethikotheologie* (*Krit. der Urtheilskraft*, § 85 et 86) ; — 2° Partie de la théologie qui détermine les devoirs moraux par la considération de la volonté de Dieu.

Théologie positive (opposée à *théologie scolastique*). Science des documents et monuments que les théologiens acceptent pour autorités dans leurs argumentations : par exemple, l'Écriture, les textes des Conciles, etc. — En une acception plus restreinte, cette expression désigne parfois spécialement la *théologie patristique ;* on donne alors le nom de *théologie scripturaire*, de *théologie conciliaire...* aux autres branches dont la réunion forme, au sens large, la théologie « positive ».

Rad. int. : Teologi.

THÉOLOGIQUE, D. *Theologisch ;* E. *Theological ;* I. *Teologico.*

A. Qui concerne la théologie, ou qui a le caractère de la théologie.

1. *Physico-théologie, ou démonstration de l'existence et des attributs de Dieu d'après les œuvres qu'il a créées ; — Astrothéologie ; — Essai d'une Héliothéologie, ou d'une considération naturelle et spirituelle du soleil ; — Insecto-théologie, Lithothéologie.*

Sur Théologie. — Le paragraphe *Théologie positive* a été ajouté sur la demande de quelques correspondants. Il a été rédigé d'après les indications de **Maurice Blondel** qui donne l'énumération suivante des données de fait constituant la théologie positive : « Écriture, Pères, texte des Conciles, Tradition, Définition, et enseignements du Magistère Pontifical. » Il ajoute que cette expression a son origine au XVIe siècle, dans les *Exercices* de saint Ignace de Loyola, où elle est opposée à l'expression *théologie scolastique ;* cette dernière consiste « en une systématisation rationnelle, faite principalement d'un point de vue aristotélicien et selon la terminologie thomiste, afin d'expliquer et d'exploiter les données contrôlées et groupées par la théologie positive. Cependant saint Ignace lui-même ne la présente pas comme sa création : recommandant de priser beaucoup la Doctrine Sacrée, c'est-à-dire la Théologie, il ajoute : « tum eam quae positiva dici solet, tum quae scolastica ». (*Exerc.*, 11e règle, *Ad sentiendum cum Ecclesia.*) Elle paraît avoir été empruntée par lui à l'Université de Paris. » **(M. Blondel.)**

B. Spécialement, chez Auguste Comte, *l'état théologique* est l'état initial du développement de l'esprit humain, dans lequel « il se représente les phénomènes comme produits par l'action directe et continue d'agents surnaturels plus ou moins nombreux, dont l'intervention arbitraire explique toutes les anomalies apparentes de l'univers ». *Cours de philos. positive*, 1re leçon. Voir les leçons 52, 53 et 54, où sont respectivement étudiées les trois formes essentielles de l' « état théologique » et du « régime théologique et militaire » qui y correspond : fétichisme, polythéisme, monothéisme ; et tout le tome III du *Système de politique positive*.

Rad. int. : Teologial.

« THÉONOMIE », dépendance de l'agent moral à l'égard de Dieu, en tant qu'elle est à la fois *autonomie** et *hétéronomie**. Voir *Observations*.

THÉORÉMATIQUE, D. *Theorematisch ;* E. *Theorematical ;* I. *Teorematico.*

Qui a le caractère d'un théorème*.

« Sciences théorématiques », nom donné par M. Adrien Naville à toutes les sciences qui ont pour caractère d'énoncer essentiellement des rapports hypothétiques, des lois reliant une donnée et une conséquence, une cause et un effet. Telles sont, selon lui, la « nomologie » (science des lois en général, logique pure), les mathématiques, les sciences physiques, biologiques et psychologiques (comprenant la sociologie). — Les sciences théorématiques s'opposent aux sciences historiques, qui ont pour objet les faits ; et aux sciences « économiques », c'est-à-dire aux sciences normatives. (*Nouvelle Classification des sciences*, 1901.)

Rad. int. : Teoremal.

THÉORÈME, D. *Lehrsatz ;* E. *Theorem ;* I. *Teorema.*

A. Étymologiquement, proposition spéculative. C'est ainsi que Leibniz, par exemple, oppose les « théorèmes de la spéculation » aux « canons de la pratique ». *Monadologie*, 34. Ce sens est presque complètement tombé en désuétude ; cependant, on en trouve quelques traces, par exemple dans l'emploi du mot au sens **C.**

B. Énoncé démontrable dans une théorie. — Le mot s'oppose en ce sens, d'une part, à *problème ;* de l'autre, à *définition, axiome, postulat.*

C. Par suite de l'ancienne signification de ce mot et par suite de ce fait que les propositions énoncées d'abord comme théorèmes, au sens **B,** sont reprises au cours de la déduction, pour servir de prémisses à de nouveaux raisonnements, « théorème » est pris aussi au sens de *principe**. Mais, dans ce cas, le mot ne s'emploie guère seul ; on dit alors : « En vertu du théorème du carré de l'hypoténuse, du théorème de Thalès, etc. »

REMARQUE

En général, l'opération logique définie ci-dessus constitue la démonstration* catégorique du théorème ; d'où la formule classique C. Q. F. D. — Mais une proposition longtemps prise pour axiome peut devenir un « théorème » dont on fait voir la dépendance par rapport à d'autres propositions plus simples, mais non pas plus évidentes. L'idée de déduction est donc essentielle à celle de théorème, mais non celle de démonstration. Cf. *Principe**.

Rad. int. : Teorem.

Sur **Théonomie.** — « Cette obligation revêt un double aspect : d'une part, elle se propose à la liberté du sujet moral et l'empreint ainsi d'un caractère d'autonomie (libre disposition de soi-même) bien marqué ; de l'autre, elle s'impose au sujet moral et l'affecte ainsi d'un caractère non moins indiscutable d'hétéronomie (de dépendance)... C'est là ce que Malan exprimait par une locution qui revenait sans cesse dans son discours « l'expérience imposée »... L'hétéronomie de tout à l'heure s'explique donc par une *théonomie.* » Gaston Frommel, César Malan fils, dans la *Semaine religieuse* de Genève, 13 janvier 1900. Ce mot me semble utile, en ce sens, pour exprimer une idée de l'obligation morale que l'on peut trouver aussi chez d'autres auteurs, par exemple chez James Martineau. — L'expression se rencontre déjà, avec le même sens et le même contexte dans l'ouvrage allemand de Julius Muller, *La doctrine chrétienne du péché* (trad. angl., p. 81). César Malan l'a très probablement tirée de là. **(Cl. C. J. Webb.)**

Sur **Théorème.** — Le sens **A** a été ajouté sur la proposition de M. **L. Robin.** Mais après discussion à la séance du 3 avril 1919, on est tombé d'accord que c'était là seulement un usage historique, et qu'actuellement le sens propre de ce mot était le sens **B.** — M. **Van Biéma** estime cependant qu'il vaudrait mieux le définir « proposition démontrable », par opposition aux principes premiers qui ne sont pas susceptibles de démonstration.

1. THÉORÉTIQUE et **Théorique,** D. *Theoretisch ;* E. *Theoretic, Theoretical ;* I. *Teoretico, Teorico.*

Qui concerne la théorie*.

A. Dans la classification aristotélicienne des sciences (*Métaphysique*, V, 1), la mathématique, la physique, la théologie sont des sciences *théorétiques* par opposition aux sciences *poétiques* et *pratiques ;* — l'intellect *théorétique* s'oppose à l'intellect pratique (*De An.*, III, 9 ; 432b7) ; la vie *théorétique* à la vie politique et à la vie voluptueuse (*Éth. Nic.*, I, 3 ; 1095b19) ; — l'ἐνέργεια la plus haute, celle qui s'exerce selon notre fonction propre et essentielle, c'est l'activité théorétique, ou pure contemplation par l'intellect (*Ibid.*, x, 7 ; 1177a18).

B. Dans le langage moderne, se dit surtout, au sens épistémologique, des points de vue ou des doctrines qui ont pour objet la théorie (et non la pratique). « Le *théorétique* se rapporte à la théorie, le *théorique* fait partie de la théorie. » — Goblot, *Vocab. phil.*, sub v°.

En outre, *théorique* s'emploie très fréquemment en un sens péjoratif (qui n'est jamais donné à *théorétique*) pour qualifier soit ce qui n'est qu'une spéculation sans application possible, un plan irréalisable ou du moins encore loin d'être réalisé, — soit une règle qu'on reconnaît verbalement, mais qui n'est pas appliquée.

CRITIQUE

La distinction posée par Goblot est reproduite et admise en principe par Ranzoli (*Dizionario*, sub v°), mais il ajoute qu'en italien, dans l'usage courant, les deux termes se confondent. En anglais et en allemand, où il n'existe pas de forme correspondant à *théorique*, les formes correspondant à *théorétique* ont les deux sens.

Rad. int. : Teorial.

2. « Théorétique », subst. Nom d'une recherche philosophique qui serait à substituer, selon M. Gaston Berger, à ce qu'on nomme communément « théorie de la connaissance ». Voir *Recherches sur les conditions de la connaissance*, 1941.

THÉORIE (du G. θεωρία, proprement : vision d'un spectacle, vue intellectuelle, spéculation), D. *Theorie ;* E. *Theory ;* I. *Teoria.*

Construction spéculative de l'esprit,

Sur **Théorétique.** — Article omis en première rédaction. Le paragraphe **A** est de **L. Robin.**

rattachant des conséquences à des principes :

1° Par opposition à la *pratique**, dans l'ordre des faits : ce qui est l'objet d'une connaissance désintéressée, indépendante de ses applications. « La pratique s'oppose d'une manière générale à la théorie. Par exemple, la physique pure est une recherche théorique, et la physique appliquée se rapporte à la pratique. » L. Lévy-Bruhl, *La morale et la science des mœurs*, p. 9.

2° Par opposition à la pratique, dans l'ordre normatif : ce qui constituerait le droit pur ou le bien idéal, distincts des obligations communément reconnues. Cf. la distinction faite par Renouvier dans *La Science de la morale*, livre III, section I.

3° Par opposition à la connaissance vulgaire : ce qui est l'objet d'une conception méthodique, systématiquement organisée, et dépendant par suite, dans sa forme, de certaines décisions ou conventions scientifiques qui n'appartiennent pas au sens commun. Voir notamment Duhem, *La Théorie physique, son objet et sa structure.*

4° Par opposition à la connaissance certaine : construction hypothétique, opinion d'un savant ou d'un philosophe sur une question controversée : « La théorie cartésienne de l'erreur. »

5° Par opposition au détail de la science : large synthèse se proposant d'expliquer un grand nombre de faits, et admise, à titre d'hypothèse vraisemblable, par la plupart des savants d'une époque : « la théorie atomique ; la théorie cellulaire ». — « Le temps des doctrines et des systèmes personnels est passé, et peu à peu ils sont remplacés par des théories représentant l'état actuel de la science, et donnant à ce point de vue le résultat des efforts de tous. » Cl. Bernard, *Introd. à l'étude de la médecine expérimentale*, IIIe partie, ch. IV, § 4.

REMARQUE

Ce mot, dans l'une ou l'autre de ses acceptions, est très fréquemment employé en un sens péjoratif. On qualifie de « théorie » soit une vue de l'esprit artificiellement simplifiée, qui représente les faits d'une manière trop schématique pour qu'on puisse en tirer des conclusions applicables au réel ; soit une conception individuelle et hasardée, due à l'imagination ou au parti pris plus qu'à la raison.

Cependant, Claude Bernard a donné au contraire à ce mot un sens laudatif : « La théorie est l'hypothèse vérifiée, après qu'elle a été soumise au contrôle du raisonnement et de la critique expérimentale... Mais une théorie, pour rester bonne, doit toujours se modifier avec les progrès de la science et demeurer constamment soumise à la vérification et à la critique des faits nouveaux qui apparaissent. Si l'on considérait une théorie comme parfaite et si l'on cessait de la vérifier par l'expérience scientifique, elle deviendrait une *doctrine*. » Cl. Bernard, *Introd. à la Médec. exp.*, p. 385. Cf. *Système**. Il oppose ainsi *doctrine* et *système* à *théorie :* les deux premiers termes représentant des attitudes vicieuses de l'esprit scientifique, le dernier son attitude normale. Mais ce sens lui est personnel.

Rad. int. : Teori.

Sur **Théorie.** — **O. Karmin** rappelle les vers de Gœthe : « Grau, theurer Freund, ist alle Theorie ; und grün des Lebens goldner Baum. » (Toute théorie, cher ami, est une chose grise ; mais l'arbre d'or de la vie est verdoyant.) *Faust*, acte I, scène de l'étudiant.

L'usage indiqué sous le n° 5 nous a été signalé par M. **Daude,** qui en donne comme exemple un article du *plan d'études* de la classe de philosophie des lycées : « Les grandes théories de la physique, de la chimie ou de la biologie modernes. »

Théorie de la connaissance, D. *Erkenntnistheorie, Gnoseologie ;* E. *Gnosiology* (quelquefois, mais à tort, *Epistemology ;* quelquefois aussi *Kenlore* chez certains auteurs américains) ; I. *Teoria della conoscenza, gnoseologia.*

Étude du rapport qu'ont entre eux le sujet* et l'objet* dans l'acte de connaître. Sous la forme la plus ancienne du problème : dans quelle mesure ce que les hommes se représentent ressemble-t-il à ce qui *est*, indépendamment de cette représentation ? — Sous sa forme moderne : étant donné que le sujet connaissant, en tant que tel, a une nature déterminée, quelles sont les lois de cette nature dans l'exercice de la pensée et quel en est l'apport dans la représentation ? Mais cette seconde forme de la question, elle aussi, est toujours considérée comme devant aboutir, comme la première, à déterminer ce que *valent* la science et la représentation : « On appelle *théorie de la connaissance* un ensemble de spéculations qui ont pour but d'assigner la valeur et les limites de nos connaissances. » A. Rey, *Psychologie et philosophie*, 2e édition, p. 934.

Ce terme n'existait pas en France, et paraît avoir été rare, même en Allemagne, jusque vers le milieu du XIXe siècle. Reinhold, à qui s'en rattache l'origine, se sert des expressions : « Theorie des menschlichen Vorstellungsvermögen » (titre d'un de ses ouvrages : *Versuch einer neuen Theorie des mensch. Vorst.*[1], 1789) et « Wissenschaft des gesammten Erkenntnissvermögens » (*Über das Fundament der philosophischen Wissenschaft*, 1791, p. 71[2]). D'après Benno Erdmann, qui en cite un exemple dans un programme de Schopenhauer pour 1821-1822, ce terme doit son extension à l'opuscule d'Eduard Zeller, *Ueber Aufgabe und Bedeutung der Erkenntnistheorie*[3] (Leçon d'ouverture, 1862). Il note en même temps la variabilité du contenu qui lui est attribué. *Logik*, 2e éd., 19-20.

REMARQUE

La notion de « théorie de la connaissance » est considérée comme illusoire par plusieurs philosophes. Voir notamment : Nelson, *Über das sogenannte Erkenntnisproblem*[4] (1908) ; Gaston Berger, *Recherches sur les conditions de la connaissance* (1941).

THÉOSOPHIE, D. *Theosophie ;* E. *Theosophy ;* I. *Teosofia.*

Nom générique donné à diverses doctrines ayant le caractère commun de se présenter comme une connaissance de Dieu et des choses divines, fondée sur l'approfondissement de la vie intérieure et donnant, avec la sagesse dans la conduite de la vie, la puissance de

1. *Essai d'une nouvelle théorie de la faculté de représentation humaine.* — 2. « Science de la faculté de connaître dans son ensemble. » *(Sur le fondement de la science philosophique.)* — 3. *Sur la tâche et la signification de la théorie de la connaissance.* — 4. Sur ce qu'on a coutume d'appeler le problème de la connaissance.

Sur **Théorie de la connaissance.** — **E. Leroux** a demandé si la formule adoptée n'était pas un peu trop étroite : « L'étude du rapport qu'ont entre eux le sujet et l'objet » constitue-t-il le problème central pour toute théorie de la connaissance ? On pourrait dire, d'une manière plus *neutre*, « étude portant sur la nature, le mécanisme général et la portée de la connaissance humaine ».

— L'idée de la « théorie de la connaissance » pourrait bien n'être qu'un paralogisme *a dicto secundum quid ad dictum simpliciter :* on critique, avec raison, la nature et la valeur de telle ou telle sorte de connaissance (historique, p. ex., ou expérimentale) ; et oubliant qu'on ne la critique qu'en lui opposant une autre connaissance tenue pour certaine par elle-même, on croit pouvoir étendre cette critique à la connaissance *en général*, ce qui n'a plus de sens. **(A. L.)**

Voir aussi observations sur *Récurrence**.

mettre en jeu des forces communément soustraites à la volonté humaine. E. Boutroux, dans son étude sur Jacob Boehme, applique ce terme d'abord à la doctrine de l'auteur lui-même, puis à celles d'Agrippa de Nettesheim, de Paracelse, de Valentin Weigel, etc. ; il considère Schelling comme théosophe dans sa philosophie de la nature, et rattache à la même doctrine Hamann, Herder, Jacobi, Franz von Baader, etc. « Même les philosophes allemands de la réflexion et du concept, les Kant et les Hegel, si l'on considère le fond et l'esprit de leur doctrine, et non la forme sous laquelle ils l'exposent, sont moins exempts de mysticisme et de théosophie qu'ils ne le semblent et qu'ils ne le disent[1] : car eux aussi placent l'absolu véritable, non dans l'étendue ou dans la pensée, mais dans l'esprit, conçu comme supérieur aux catégories de l'entendement, et eux aussi cherchent à fonder la nature sur cet absolu. » *Études d'histoire de la philosophie*, p. 212. Cf. 215-217. Les diverses branches de la théosophie sont définies de la façon suivante par un partisan de cette doctrine, qui croit à l'unité de la théosophie à travers les diverses formes exotériques qu'elle aurait revêtues dans les grandes religions : « La théosophie antique, professée dans l'Inde, en Égypte et en Grèce, constituait une encyclopédie véritable, divisée généralement en quatre catégories : la *Théogonie* ou science des principes absolus, identique à la science des nombres appliquée à l'Univers, ou les mathématiques sacrées ; la *Cosmogonie*, réalisation des principes éternels dans l'espace et le temps ou involution de l'esprit dans la matière... ; la *Psychologie*, constitution de l'homme, évolution de l'âme à travers la chaîne des existences ; la *Physique*, science des règnes de la nature terrestre et de ses propriétés. » A chacune de ces divisions théoriques répond une partie pratique : la *Théurgie*, art de mettre l'âme en rapport avec les esprits supérieurs et d'agir sur eux ; l'*Astrologie ;* les *Arts psychurgiques*, magie et divination ; la *médecine* sympathique. E. Schuré, *Les grands initiés*, Introduction, xviii-xix.

REMARQUE

Le nom de *théosophie* est aussi revendiqué par une doctrine métaphysique et morale qui se présente comme ayant des liens secrets avec le bouddhisme et le lamaïsme, et qui a fait de très nombreux adeptes, en particulier aux États-Unis. Elle a été fondée en 1875 par Mme Blavatsky (née en 1831), à qui a succédé Mme Annie Besant (née en 1847). Cette dernière a exercé dans l'Inde, une propagande à la fois religieuse et politique. Voir *Observations*.

Rad. int. : Teosofi.

1. Par exemple Kant, *Krit. der Urtheilskraft*, § 89. Voir ci-dessous *Théurgie**.

Sur **Théosophie.** — Article complété par **Cl. C. J. Webb.**

Chez Mme de Staël : « Il faut distinguer les *théosophes*, c'est-à-dire ceux qui s'occupent de la théologie philosophique, tels que Jacob Bœhme, Saint-Martin, etc., des simples mystiques : les premiers veulent pénétrer le secret de la création ; les seconds s'en tiennent à leur propre cœur. » *De l'Allemagne*, 4e partie, chap. v. Le chap. vii, assez bref, a pour titre : « Des philosophes religieux appelés théosophes. » Elle n'y cite que les deux mêmes noms.

« Dans la mesure où elle est une *religion*, la théosophie » (au sens contemporain) « mérite tout notre respect, et je crois qu'elle peut faire du bien à certaines personnes... En tant que *spéculation* métaphysique, elle rivalise avec la philosophie de Hegel par sa naïve prétention d'être le dernier cri de la sagesse et de donner raison à chacun en conciliant tous les contraires... » Flournoy, *Esprits et médiums*, 547 et 549. Voir tout le chap. xii, d'où ceci est extrait : « A propos de la théosophie » et cf. la *Semaine Littéraire* où ont paru cet article (26 janv. 1901), puis ceux d'E. Naville et Émile Yung sur le même sujet.

Une critique très acerbe, mais très documentée, des doctrines de Mme Blavatsky et de Mme Besant ainsi que de leur action, a été publiée par M. René Guénon sous le titre, *Le Théosophisme, Histoire d'une pseudo-religion* (1921).

THÈSE, D. *These ;* E. *Thesis ;* I. *Tesi.*

A. Position (θέσις) d'une doctrine qu'on s'engage à soutenir contre les objections qui pourraient y être faites. — D'où l'emploi de ce mot : 1° (avec un sens moins précis) pour désigner la doctrine d'un philosophe sur un point déterminé, les conclusions soutenues par un avocat dans un plaidoyer, l'idée défendue par un homme politique dans une discussion ou un discours, etc. ; cf. les expressions *roman à thèse*, *pièce à thèse ;* — 2° (dans l'usage universitaire) pour désigner les mémoires ou les ouvrages composés en vue d'obtenir le grade de docteur ; ces « thèses » n'ayant consisté, tout d'abord, qu'en une simple feuille, où étaient énoncées en termes formels les propositions que le candidat s'engageait à soutenir.

B. Par opposition à *antithèse**, chez Kant, le premier membre des antinomies*, affirmant, sur chaque question, l'existence d'un terme ultime, auquel s'arrête la recherche après un nombre d'intermédiaires fini, et qui est premier dans l'ordre de l'être (commencement du temps, élément simple des choses, acte libre, être nécessaire par lui-même).

C. Par opposition à *antithèse* et à *synthèse :* premier terme d'un système formé par trois concepts, ou trois propositions, dont les deux premiers s'opposent l'un à l'autre, et dont le dernier lève cette opposition par l'établissement d'un point de vue supérieur, d'où les précédents se trouvent conciliés (Hegel.) Cf. Hamelin, *Essai...*, ch. i.

REMARQUE

La *thèse*, en ce dernier sens, peut être considérée comme relative, ou comme non relative à son *antithèse*. Hamelin, dans le texte cité, admet le premier point de vue : « L'être exclut le néant et le néant l'être, mais il est impossible de trouver aucun sens à l'un ou à l'autre hors de cette fonction d'exclure son opposé. » *Ibid.*, 1. Fichte, au contraire, considère la thèse comme subsistant d'abord par elle-même, sans être engagée dans la relation (mais pourtant comme réservant dans une certaine mesure la virtualité de cette relation) : « Fichte donne le nom de *thèse* à cette action absolue du Sujet, à cette position absolue du Sujet par lui-même, où le Sujet se pose purement et simplement lui-même sans rapport à quoi que ce soit d'étranger à lui, laissant vide la place du prédicat pour la possibilité d'une détermination à l'infini du Sujet... et il remarque que c'est précisément la nature de la thèse qui, en posant l'unité absolue de l'Esprit, fonde l'unité du système. » Xavier Léon, *La philosophie de Fichte*, p. 22, note.

Rad. int. : Tesi.

THÉTIQUE, D. *Thetisch ;* E. *Thetic, Thetical ;* I. *Tetico.*

A. Qui concerne une thèse, au sens **A.** C'est ainsi que Renouvier oppose « la critique pour ainsi dire thétique » qui pose des affirmations théoriques, et qui est celle de la philosophie, à « la critique exégétique des idées, des

Sur **Thèse** et **Thétique.** — Ce qui concerne l'emploi de ces mots chez Fichte a été ajouté d'après des notes de **Léon Brunschvicg ;** — ce qui concerne l'emploi de *thèse* chez Renouvier, d'après des notes de **L. Prat.**

Ed. Claparède nous a signalé un emploi particulier du mot *thèse* en théologie, comme désignant les propositions condamnées par l'autorité ecclésiastique, p. ex. dans le *Syllabus* de Pie IX.

usages, ou des faits humains », qui est celle de l'histoire. *Psychol. ration.*, 2e éd., t. III, p. 55 et 60.

B. Qui concerne une thèse au sens **B.** « Des termes thétiques et antithétiques des catégories », titre du ch. XLI dans la table des matières de la *Logique* de RENOUVIER, 2e éd., t. III, p. 300 (dans le titre du chapitre lui-même, le mot ne figure pas).

Le « jugement thétique », selon FICHTE, serait celui « in welchem etwas keinem andern gleich, und keinem andern entgegengesetzt, sondern sich selbst gleich gesetzt wurde[1] ». *Grundlage der ges. Wissenschaftslehre*, p. 36. Par exemple le jugement : « Je suis. » Il correspond donc à la *thèse**, telle qu'elle a été définie ci-dessus.

De cet usage de Fichte dérive probablement l'emploi qu'on a fait quelquefois de l'expression *jugements thétiques* pour désigner les jugements existentiels.

Rad. int. : Tesial.

THÉURGIE, D. *Theurgie ;* E. *Theurgy ;* I. *Teurgia.*

Puissance ou opération magiques consistant à mettre en jeu le pouvoir personnel de Dieu sur la nature, ou celui des êtres spirituels supérieurs à l'humanité. Cf. *Théosophie**. La limitation de la raison, dit KANT, en ce qui concerne toutes nos idées du suprasensible, aux conditions de son usage pratique, a cet avantage « dass sie verhütet dass Theologie sich nicht in Theosophie (in vernunftverwirrende, überschwängliche Begriffe) versteige, oder zur Dämonologie (einer anthropomorphistischen Vorstellungsart des höchsten Wesens) herabsinke ; dass Religion nicht in Theurgie (ein schwärmerischer Wahn, von anderen übersinnlichen Wesen Gefühl, und auf sie wiederum Einfluss haben zu können) oder in Idololatrie... gerathe[1] ». KANT, *Krit. der Urtheilskraft*, § 89.

Rad. int. : Teurgi.

THOMISME, D. *Thomismus ;* E. *Thomism ;* I. *Tomismo.*

A. Ensemble des doctrines de saint THOMAS D'AQUIN (1227 ?-1274).

B. Plus généralement, ensemble des doctrines, qui s'inspirent de saint THOMAS D'AQUIN, soit au moyen âge, où *Thomisme* est généralement opposé à *Scotisme** ou à *Occamisme** ; — soit à l'époque moderne, où un mouvement très actif de retour aux idées fondamentales de cette philosophie s'est manifesté sous l'influence de l'Encyclique *Aeterni patris* (1879), dans laquelle LÉON XIII recommandait d'incorporer à la doctrine générale de saint Thomas les résultats acquis des recherches scientifiques contemporaines. Ce mouvement est souvent désigné sous le nom de *néo-thomisme.* — Cf. *Scolastique** observations et Appendice à la fin du présent ouvrage.

Rad. int. : Thomism.

TIERS exclu (c'est-à-dire troisième terme exclu), voir *Milieu** et observation ci-dessous.

1. « ... dans lequel une chose ne serait ni posée comme semblable à une autre » (ou « comme égale », ou « comme identique » : *gleich* a ces trois sens), « ni opposée à une autre, mais seulement posée comme identique à elle-même ». *Fond. de toute la thoérie de la Science.*

1. « ... qu'elle empêche la théologie de se lancer dans la théosophie (c'est-à-dire dans des conceptions exubérantes qui troublent la raison) ou de tomber dans la démonologie (manière anthropomorphique de se représenter l'Etre suprême) ; la religion, de verser dans la théurgie (illusion romanesque qui consiste à croire que l'on éprouve la présence d'autres êtres suprasensibles, et qu'inversement on peut exercer sur eux une influence) ou dans l'idolâtrie... ».

Sur **Tiers-exclu** (Principe du). — La validité *illimitée* de ce principe a été contestée par plusieurs logiciens ou mathématiciens. Peut-être pourrait-on préciser la nature de cette limitation en disant que ce principe, pour être valable, suppose l'*existence** logique de ce à quoi on l'applique dans l'*Univers** du discours sur lequel on entend raisonner. **(A. L.)**

TOLÉRANCE, D. *Duldung* (C. *Toleranz*) ; — E. **A.** *Toleration, sufferance ;* **B.** *Allowance ;* **C.** *Tolerance, Toleration ;* — I. *Tolleranza.*

A. Manière d'agir d'une personne qui supporte sans protestation une atteinte habituelle portée à ses droits stricts, alors qu'elle pourrait la réprimer ; manière d'agir d'une autorité qui accepte ouvertement, en vertu d'une sorte de coutume, telle ou telle dérogation aux lois ou règlements qu'elle est chargée de faire appliquer. « Les actes... de simple tolérance ne peuvent fonder ni prescription, ni possession. » *Code civil*, 2232.

B. Écart maximum permis d'avance par la loi, ou établi par l'usage, par rapport à des mesures numériques assignées (par exemple, et spécialement, sur le titre et le poids des monnaies).

C. Disposition d'esprit, ou règle de conduite, consistant à laisser à chacun la liberté d'exprimer ses opinions, alors même qu'on ne les partage pas. Voir particulièrement JACOB, *Devoirs*, ch. XI : « La liberté de pensée et le devoir de tolérance. » — Ed. GOBLOT définit très nettement l'idée moderne de la tolérance en disant qu'elle consiste « non à renoncer à ses convictions ou à s'abstenir de les manifester, de les défendre

Sur **Tolérance.** — 1° *Historique :*

Le mot de tolérance est né au XVIe siècle des guerres de religion entre catholiques et protestants : les catholiques ont fini par tolérer les protestants, et réciproquement. Puis la tolérance a été demandée vis-à-vis de toutes les religions et de toutes les croyances. Finalement, au XIXe siècle, la tolérance s'est étendue à la libre pensée. **(F. Mentré.)** — Cf. SPINOZA, *Tract. theologico-politicus*, chap. XIX-XX : l'État est souverain en matière religieuse, mais il est utile à l'ordre public de permettre l'expression libre de toutes les croyances.

Le *Sixième avertissement sur les lettres de M. Jurieu*, de Bossuet, dont Littré cite quelques phrases caractéristiques, est plein de documents curieux sur l'emploi des mots *tolérance* et *tolérant.* Le plus souvent chez Bossuet, tolérance est encore pris nettement au sens **A** : « Ainsi la *tolérance civile*, c'est-à-dire l'*impunité* accordée par le magistrat à toutes les sectes, dans l'esprit de ceux qui la soutiennent est liée nécessairement avec la *tolérance ecclésiastique ;* et il ne faut pas regarder ces deux sortes de tolérance comme opposées l'une à l'autre, mais la dernière comme le prétexte dont l'autre se couvre. Si on se déclarait ouvertement pour la tolérance ecclésiastique, c'est-à-dire qu'on reconnût tous les hérétiques pour vrais membres et vrais enfants de l'Église, on marquerait trop évidemment l'indifférence des religions. On fait donc semblant de se renfermer dans la tolérance civile. » (Ed. Didot, 495 B.) — Jurieu, lui aussi, prenait d'ailleurs le mot en un sens défavorable : « Les jeunes gens venus tout nouvellement de France, gros de la tolérance universelle de toutes les hérésies et de leur esprit de libertinage... » (*Ibid.*, 494 B, etc.) Le thème fondamental de Bossuet, dans cet ouvrage, consiste précisément à montrer que Jurieu, en tant que protestant, n'a rien de solide à opposer au parti des « tolérants », ou « indifférents » (au sens défini plus haut), qu'il condamne pourtant avec sévérité et dont il qualifie les principes de « méchantes maximes » et même de « poison », tandis que seule l'Église catholique est bien armée contre la tolérance par la fixité et la rigueur de sa doctrine (497 B ; cf. 523 B, 536 B).

Cependant dès la même époque, et même antérieurement, le mot était déjà pris par d'autres en un sens favorable : voir un des *Extraits des lettres de M. Burnet*, datant de 1688, cités en appendice à cet ouvrage (539 B) ; la décision du synode d'Amsterdam, de 1690 : « ... des erreurs capitales et d'autant plus dangereuses que sous le nom affecté *de la charité et de la tolérance*, elles tendent à faire glisser

Observations (suite)

dans l'âme des simples le poison du socinianisme et l'indifférence des religions » (496 B) ; et surtout la *Lettre sur la Tolérance* de Locke (1689, en latin ; traduite la même année en hollandais, en anglais et en français). **(A. L.)**

2° *L'emploi de ce mot est-il fâcheux ?*

Il ne faudrait pas dire *tolérance*, mais respect ; sinon, la dignité morale est atteinte. Renouvier a raison : ce qu'on appelle tolérance est une vertu de la justice, non pas de la charité. Le mot tolérance, quoi qu'en dise M. Dugas, n'offre aucun avantage. Il n'exprime jamais le respect étendu jusqu'aux opinions qu'on réprouve. On « tolère » ce qu'on ne peut empêcher : celui qui est « tolérant » tant qu'il est faible risque fort de devenir intolérant si sa puissance s'accroît. Le mot tolérance implique trop souvent dans notre langue l'idée de politesse, quelquefois de pitié, quelquefois d'indifférence ; il est peut-être cause que l'idée du respect dû à la liberté loyale de penser est faussée dans la plupart des esprits. **(L. Prat.)**

Reconnaissons qu'il y a quelque chose d'un peu méprisant à dire à quelqu'un qu'on « tolère » ce qu'il pense. Cela paraît signifier : « Ce que vous pensez ne vaut rien ; mais je consens à fermer les yeux. » — « Je ne viens pas prêcher la tolérance, disait Mirabeau ; la liberté la plus illimitée de religion est à mes yeux un droit si sacré que le mot de tolérance, qui voudrait l'exprimer, me paraît, en quelque sorte, tyrannique lui-même, puisque l'autorité qui tolère pourrait ne pas tolérer. » — On sait, d'autre part, quelles répugnantes associations d'idées peut éveiller ce terme, par l'emploi qui en a été fait dans les règlements sur la prostitution. Sans aller aussi loin, reconnaissons que le mot a pris quelque chose de bas, et presque d'avilissant pour la dignité humaine. Que de fois j'ai entendu dire à mon maître, M. Émile Boutroux : « Je n'aime pas ce mot de *tolérance ;* parlons de respect, de sympathie, d'amour. » On ne peut qu'honorer un tel sentiment. Mais il est permis d'observer d'abord que le mot *tolérance* a une longue histoire ; il désigne depuis plusieurs siècles une vertu qui a été de tout temps difficile à bien pratiquer. Il est toujours regrettable de supprimer un mot qui a ses titres de gloire, ayant servi dans de nombreux combats. Remarquons ensuite qu'en fait, si on pouvait amener la plupart des hommes à tolérer mutuellement leurs diverses croyances, ce serait déjà un beau progrès : ils en sont encore loin. Tolérer n'est évidemment pas un idéal ; ce n'est pas un maximum, c'est un minimum. Nous dirons alors à ceux qui trouvent le mot insuffisant : « Si vous recommandez la tolérance à des esprits généreux, ils sentiront d'eux-mêmes qu'ils doivent s'élever au-dessus de ce premier échelon ; le respect naîtra en eux et de leur cœur jaillira la sympathie ; de tels sentiments ont d'autant plus de prix qu'ils sont plus spontanés. Quant aux esprits ordinaires, si vous leur prêchez la tolérance pure et simple, avec de bons raisonnements à l'appui, si vous parvenez même à leur montrer qu'il y va de leur intérêt, vous aurez fait d'excellente besogne. Si vous leur prêchez de plus hautes vertus, ils ne vous écouteront pas ; vous parlerez dans le désert. » **(F. Abauzit.)**

3° *Jusqu'où faut-il étendre le mot « tolérance » ?*

Ne conviendrait-il pas de distinguer un quatrième sens du mot *tolérance ?* Le sens C paraît convenir surtout à une forme un peu passive du respect des opinions d'autrui. N'y a-t-il pas une forme plus positive, qui n'a ni la même source, ni les mêmes effets sur la vie morale et sur la vie sociale ? La tolérance qui consiste « à laisser à chacun la liberté d'exprimer ses opinions, alors même qu'on ne les partage pas » me paraît surtout inspirée par le respect de la personne. Or n'existe-t-il pas une tolérance qui est un respect de l'opinion que nous ne partageons pas — abstraction faite de la personne qui la professe ,— et qui implique un effort

ou de les répandre, mais à *s'interdire tous moyens violents, injurieux ou dolosifs ;* en un mot à proposer ses opinions sans chercher à les imposer. » *Vocabulaire phil.*, sub v°.

D. Quelquefois : respect sympathique des croyances d'autrui, en tant qu'on les considère comme une contribution à la vérité totale. — (La propriété de ce sens est discutée : voir ci-dessous aux *Observations.*)

CRITIQUE

On a souvent protesté contre l'impropriété du mot *tolérance* au sens **C**, ou à plus forte raison au sens **D**, et contre le mélange de réprobation et de condescendance qu'il semble impliquer pour l'opinion ou la croyance *tolérée :* « Dans les pays où il avait été impossible à une religion d'opprimer toutes les autres, il s'établit ce que l'insolence du culte dominateur osa nommer *tolérance*, c'est-à-dire une permission donnée par des hommes à d'autres hommes de croire ce que leur raison adopte, de faire ce que leur conscience leur ordonne, etc. » CONDORCET, *Tableau historique*, VIIIe époque, p. 166. Le respect de la liberté religieuse « est très

pour la comprendre, et même dans une certaine mesure, pour la partager ? Elle vient du sens que nous avons de la relativité et même de l'insuffisance de notre point de vue. Elle s'intéresse à l'opinion d'autrui et lui accorde une certaine valeur précisément en ce qu'elle est différente de la nôtre. Ce sera par exemple la tolérance d'un mystique comme Bœhme qui, s'identifiant en quelque sorte avec Dieu, affirmera : « Toutes les formes de la Foi sont chères à l'Infini », précisément parce qu'aucune d'elles ne saurait exprimer cet Infini. Ce sera celle d'un William James, à qui une conception « pluraliste » de l'univers inspirera la conviction que son point de vue sur le monde est forcément fragmentaire et peut être enrichi par celui d'un autre. **(F. Roussel.)**

Résumé de la Discussion à la Séance du 3 avril 1919 :

F. Roussel expose l'idée contenue dans la note précédente. Il rappelle que la même idée a été admirablement exposée dans le petit livre de F. Buisson, *Le fonds religieux de la morale laïque* (Fischbacher, 1917).

C. Hémon, E. Van Biéma répondent qu'on ne peut étendre jusque-là le mot tolérance. La tolérance concerne essentiellement les personnes. Une aussi large extension du mot est trop loin du sens actuel.

F. Roussel. Elle n'est pas sans exemple. J'ai noté dans le *James* de M. Boutroux un passage (p. 124 et 125) où cette tolérance me paraît fort bien décrite, et où elle est appelée de ce nom : « Songeons, dit-il, que la vérité, que le bien sont des objets trop grands, trop riches d'éléments divers, pour pouvoir être embrassés par un seul individu ; et qu'ainsi il peut se trouver *une valeur réelle* dans des sentiments et dans des conceptions qui s'écartent des nôtres. La *tolérance* que nous devons à nos semblables n'est pas une condescendance, un délai indulgemment accordé à ceux qui ne pensent pas comme nous, pour qu'ils se corrigent. C'est un devoir strict et une nécessité. La tolérance est mal nommée : c'est sympathie qu'il faut dire ; c'est dessillement des yeux de la conscience ; c'est reconnaissance de la valeur qui appartient à la personnalité d'autrui, *en cela même par où elle diffère de la nôtre ;* c'est enfin, *communion des consciences dans l'effort commun* pour réaliser un idéal qui dépasse la puissance d'un seul et qui demande le plus d'ouvriers possible. » C'est cet effort pour s'enrichir par autrui que ne me paraît pas comporter la tolérance définie au sens **C**. D'ailleurs je crois qu'il ne s'agit pas là d'une conception accidentelle de la tolérance, propre à quelques esprits très cultivés. J'avais été amené, il y a une dizaine d'années, alors que je faisais un

mal appelé *tolérance*, car il est stricte justice et obligation entière ». RENOUVIER, *Science de la morale* (1re éd.), I, 527. Mais cet import péjoratif est aujourd'hui si effacé que l'objection n'a plus guère de fondement. « Le mot tolérance, dit M. DUGAS, a été critiqué. Höffding l'appelle *une vilaine désignation d'une belle chose ;* il a paru faible pour désigner le respect de droits reconnus et admis. Mais c'est assez peut-être qu'il soit consacré pour que le philosophe en use, en prenant soin seulement d'avertir du sens précis qu'il lui donne. Ce mot a d'ailleurs l'avantage d'exprimer le respect des croyances sous sa forme caractéristique et extrême, d'indiquer que ce respect doit s'étendre jusqu'aux opinions qu'on réprouve, qu'on juge fausses et dangereuses. » DUGAS, *Cours de morale*, II, Morale pratique, ch. XIII, p. 318.

Rad. int. (Sens général) : Toler ; (disposition d'esprit) : Toleremes.

Cours public à la Faculté d'Aix-Marseille sur le Sentiment religieux, à étudier, entre autres religions, celles du Japon ; et j'avais été frappé de la tolérance qui règne dans ce pays, où le même individu peut appartenir à plusieurs religions et où la conviction que ces religions se complètent est si répandue que les missionnaires de toutes nos religions occidentales ont dû accumuler les preuves de leur intolérance réciproque pour devenir importuns. J'ai eu récemment la satisfaction de voir mes observations confirmées par M. FINOT. Dans le no de la *Revue* du 1er novembre 1918, il a publié un article sur La religion et la morale au Japon, où il affirme : « Le respect accordé à toutes les croyances sous forme d'une tolérance rarement atteinte dans les autres pays, tient avant tout à tirer de chacune d'elles le maximum de vertus et de beauté », p. 163. Et ailleurs : « Les trois religions dominantes ont procédé à une division idéale du travail. Le shintoïsme s'occupe surtout de la vie morale, le bouddhisme monopolise les aspirations de l'Au-delà et la religion de Confucius les complète en aidant à établir le code du Bushido, ce recueil des principes chevaleresques de la vie de tous les jours » (p. 165).

M. Finot va jusqu'à dire que pour un Japonais cultivé, toutes les religions « se valent » et toutes « méritent le même respect ». Je crois qu'il exagère en ceci et force la pensée japonaise. Il n'en est pas moins vrai que pour elle, toute religion a *sa* valeur et mérite *du* respect. « Les rivalités des sectes chrétiennes, affirme-t-il enfin, scandalisent ces esprits *tolérants*. » Je crois donc pouvoir affirmer que si cette tolérance est presque inconnue chez nous, elle n'en est pas moins un sentiment réel et vivant ailleurs, et qui mérite d'être indiqué parmi les sens de ce mot.

A. Lalande. — Psychologiquement, il semble bien qu'il entre une part du sentiment défini par M. Roussel dans ce qu'on appelle habituellement tolérance. Mais précisément dans le passage cité, M. Boutroux exprime le regret de voir désigner ainsi ce sentiment. En parlant des Japonais, s'ils ont bien l'attitude d'esprit décrite par M. Finot, tout le monde dira qu'ils sont *plus* ou *mieux* que tolérants[1]. L'idée du caractère complémentaire des opinions a un autre nom : c'est la base même de l'*éclectisme* leibnizien.

E. Van Biéma. — On pourrait dire que ce mobile d'éclectisme intelligent entre d'ordinaire dans ce qu'on appelle *esprit* de tolérance, non dans la tolérance elle-même.

G. Belot. — C'est en effet un sentiment qui peut engendrer la tolérance, mais qui est tout autre chose, — et que d'ailleurs je ne louerais pas sans réserve : nous sommes déjà souvent trop mous et trop peu décidés en matière d'opinion, et je

1. De même, F. Buisson, dans l'opuscule cité : « Nous demandons *mieux que la tolérance :* le respect pour la conviction d'autrui ; plus encore, la sympathie pour ce qu'il y a de vérité dans les expressions imparfaites de la vérité » (p. 54).

Tollendo-ponens, voir *Disjonctif*, **B.**

1. TOPIQUE (subst.), D. *Topik ;* E. *Topics* (*Topic* est employé, même dans la langue usuelle pour désigner le sujet d'un discours, d'une discussion) ; I. *Topica.*

A. LOG. Théorie des « lieux » (τόποι) ou « lieux communs », c'est-à-dire des classes générales dans lesquelles peuvent être rangés tous les arguments ou développements. La connaissance de ces lieux forme, par suite, une sorte de répertoire facilitant l'invention.

Au pluriel, *Topiques* (τοπικά), titre d'un des ouvrages qui composent l'*Organon* d'ARISTOTE ; il y traite particulièrement de ces sortes de questions, et des arguments probables, ou dialectiques*.

B. KANT appelle lieu transcendental (*transcendentaler Ort*) la place qu'on assigne à un concept en le rapportant soit à la faculté de sentir, soit à l'entendement ; et *topique transcendentale*, la détermination du « lieu transcendental » qu'il convient d'assigner à chacun d'eux suivant ses différents usages, ainsi que l'indication des règles suivant lesquelles cette détermination peut être faite pour tous les concepts. (*Kritik der reinen Vern.*, A. 269 ; B. 325 : Anmerkung zur Amphibolie der Reflexionsbegriffe[1].)

Rad. int. : Topik.

1. *Critique de la Raison pure*, « Remarque sur l'amphibolie des concepts de réflexion ».

2. TOPIQUE (adj.), D. *Passend ;* E. *Proper ;* I. *Topico.* (En parlant d'une réflexion, d'un argument, etc.) : qui est bien à sa place, qui porte sur l'essentiel de la question.

Rad. int. : Apteg.

Totale (compréhension), voir *Compréhension**.

TOTALISANTE (proposition) : proposition universelle dont la vérité se fonde sur l'observation antérieure de chacun des individus qu'on y réunit dans une même assertion, p. ex. : « Tous les grands fleuves méditerranéens ont un delta. »

Totalitaire, voir ci-dessous *Totalité*, Critique.

TOTALITÉ, D. *Totalität*, *Ganzheit*, *Allheit*, *Gesamtheit ;* E. *Totality ;* I. *Totalità.*

A. L'une des idées fondamentales de la pensée. Elle est classée par KANT parmi les douze catégories* de l'entendement, sous la rubrique de la quantité, où elle est présentée comme synthèse de l'unité et de la pluralité.

B. (Au sens concret.) L'ensemble complet des éléments qui forment un tout.

REMARQUE

Ce mot, et surtout l'adjectif *totalitaire*, s'appliquent spécialement, depuis quelques années, à l'unité organique

---

ne voudrais pas faire une vertu essentielle de cette ouverture d'esprit un peu sceptique. — Mais quoi qu'il en soit on doit distinguer la tolérance, qui est proprement une règle morale de *conduite*, et les différents motifs qui peuvent l'inspirer.

F. Roussel. — Il y a une continuité entre les différents sens du mot *tolérance*, depuis A jusqu'à D : si le mot a pu passer de la simple idée de supporter un abus à celle de respecter la liberté d'autrui dans les manifestations de ce qu'il croit vrai, il peut légitimement s'étendre jusqu'à cette sympathie. Mais d'ailleurs je tiens moins à l'appeler du nom même de tolérance qu'à mettre en relief la possibilité et l'existence de ce sentiment, et la liaison qu'il présente avec la conduite que tout le monde s'accorde à nommer tolérante.

C. Hémon. — On peut pratiquer les mêmes vertus pour de nouvelles raisons.

(opposée à l'unité de ressemblance), et à l'idéal politique qui considère le Tout social comme ayant seul une valeur par lui-même, et les individus comme n'étant que des organes à son service. Cf. *Universel* concret*, **B.**

Loi de totalité, chez HÖFFDING : loi psychologique d'après laquelle tout ce qui a fait partie d'un même tout mental est propre à faire reparaître ce tout. Voir *Rédintégration** et *Loi d'Intérêt**.

Rad. int. : **A.** Totales ; **B.** Totalaj.

TOTEM, D. E. I. *Totem.*

A. Chez les populations américaines et australiennes qui se divisent en *clans*, le nom que porte chacun de ceux-ci « est aussi celui d'une espèce déterminée de choses matérielles avec lesquelles il croit soutenir des rapports très particuliers, dont nous aurons plus tard à dire la nature ; ce sont notamment des rapports de parenté[1]. L'espèce de choses qui sert à désigner collectivement le clan s'appelle son *totem* ». DURKHEIM, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, p. 143.

« Les objets qui servent de *totem* appartiennent dans la très grande généralité des cas, soit au règne végétal, soit au règne animal, mais principalement à ce dernier... Normalement, le totem n'est pas un individu, mais une espèce ou une variété... Parfois cependant c'est un objet particulier... Quelquefois, mais non moins exceptionnellement, c'est un ancêtre ou un groupe d'ancêtres... » *Ibid.*, 145-147. Mais ce sont là, selon l'auteur, des phénomènes secondaires et dérivés, sous lesquels on peut retrouver le totem normal et primitif.

B. Dans quelques tribus australiennes et dans la plupart des tribus indiennes de l'Amérique du Nord, chaque individu soutient personnellement avec une chose déterminée un rapport comparable à celui que chaque clan soutient avec son totem... Le totem est le patron du clan, comme le patron de l'individu sert à ce dernier de *totem personnel.* Mais ce rapport diffère cependant d'une manière notable, en origine et en nature, du rapport totémique proprement dit. (DURKHEIM, *Ibid.*, 223, 228, 229 et suiv.)

C. Enfin, chez certains peuples, tous les hommes de la tribu, d'une part, toutes les femmes de l'autre, à quelque clan particulier qu'appartiennent les uns ou les autres, reconnaissent un rapport analogue à un être qui leur sert aussi d'emblème et de protecteur. C'est ce qu'on a appelé *totem sexuel.* (*Ibid.*, 235-237.)

CRITIQUE

D'après le même auteur (s'appuyant sur MORGAN, *Ancient Society*, p. 165), le mot totem est emprunté à la langue des Ojibway, tribu algonquine. En Australie, les termes employés varient suivant les tribus, et n'ont aucune ressemblance avec totem.

« C'est Schoolcraft qui, le premier, a ainsi étendu le mot et parlé d'un *système totémique* (*Indian Tribes of the United States*, IV, p. 86). Cette extension, dont il y a d'assez nombreux exemples en ethnographie, n'est assurément pas sans inconvénients. Il n'est pas normal qu'une institution de cette importance porte un nom de fortune, emprunté à un idiome étroitement local, et qui ne rappelle aucunement les caractères distinctifs de la chose qu'il exprime. Mais aujourd'hui, cette manière d'employer le mot est si universellement acceptée qu'il y aurait un excès de purisme à s'insurger contre l'usage... Et, cependant, cette fortune du mot est d'autant plus regrettable que nous ne savons même pas avec exactitude comment il s'orthographie. Les uns écrivent *totam*, les autres *toodaim* ou *dodaim*, ou *ododam* (voir FRAZER, *Totemism*, p. 1). Le sens même du terme n'est pas exactement déterminé. Si l'on s'en rapporte au langage tenu par le premier observateur des Ojibway, J. Long, le mot *totam* désignerait le génie protecteur, le totem individuel dont il sera question plus loin. Mais les témoignages des autres explorateurs sont formellement en sens contraire (voir sur ce point FRAZER, *Totemism and Exogamy*, III, p. 49-52). » — E. DURKHEIM, *Ibid.*, p. 144-145.

Rad. int. : Totem.

1. Cette « parenté » ne consiste pas essentiellement en ce que les membres du clan soutiennent entre eux des relations définies de consanguinité, au sens que nous donnons à ce mot ; mais « en ce qu'ils se reconnaissent les uns envers les autres des devoirs identiques à ceux qui, de tout temps, ont incombé aux parents : devoir d'assistance, de vengeance, de deuil, obligation de ne pas se marier entre eux, etc. ». DURKHEIM, *Ibid.*, 142-143.

Sur **Totem.** — Article ajouté sur la demande de plusieurs membres de la Société.

TOTÉMISME, *Totemismus ;* E. *Totemism ;* I. *Totemismo.*

A. Division et organisation sociales fondées sur l'existence de totems. On dit aussi en ce sens « système totémique ».

B. C. *Totémisme individuel* (ou *personnel*) ; *totémisme sexuel ;* voir *Totem*, **B et C.**

Rad. int. : Totemism.

« TOTO-PARTIELLE », E. *Toto-partial* (HAMILTON).

Dans la théorie des propositions à prédicat quantifié, se dit de la proposition dont le sujet est pris universellement et le prédicat particulièrement. HAMILTON la représente par AFI, ANI suivant qu'elle est affirmative ou négative ; on emploie aussi les notations A et η (THOMSON), la toto-partielle affirmative se confondant selon lui avec l'universelle affirmative de la logique classique.

Rad. int. : Toto-partal.

« TOTO-TOTALE », E. *Toto-total* (HAMILTON).

Dans la même théorie, se dit de la proposition dont le sujet et le prédicat sont tous deux pris universellement. Notation de Hamilton : AFA, ANA ; notation de Thomson : U et E (la totototale négative se confondant avec l'universelle négative de la logique classique).

Rad. int. : Toto-total.

1. TOUCHER, D. *Gefühl*, *Tastsinn ; Tasten* (toucher actif) ; E. *Touch*, *feeling ;* I. *Tocco*, *tatto.*

L'un des « cinq sens » traditionnels ; il comprend en réalité différentes classes de sensations (qui, même, ne sont pas toutes des données simples) :

1° Sensations de contact et de pression.

2° Sensations de rugueux, poli, velouté, etc. Voir *tact**.

3° Sensations de forme et de résistance (cf. *musculaire**).

4° Sensations de mouvement (cf. *kinesthésique**).

5° Sensations thermiques.

6° Sensations de prurit.

On distingue, d'autre part, le « toucher passif » dans lequel l'objet perçu vient simplement au contact de l'organe ; et le « toucher actif » (indispensable pour quelques-unes des sensations énumérées plus haut) et dans lequel l'organe du toucher se meut pour palper l'objet perçu

2. TOUCHER (verbe), D. **A.** *Fühlen*, *Berühren ;* **B.** *Tasten*, *betasten ;* **C.** *Anrühren ;* **D.** *Berühren*, *Angrenzen ;* **E.** *Rühren ;* **F.** *Zusammenhängen ;* — E. *To touch* (spécialement : **B.** *To feel ;* **E.** *To move ;* **F.** *To be related*) ; — I. *Toccare* (spéc. : **B.** *Palpare*, *tastare ;* **E.** *Commuovere*).

1° En parlant des personnes :

A. (Actif.) Éprouver une simple sensation de contact.

B. (Id.) Palper, tâter, exercer le « toucher actif ».

C. (Neutre.) Porter la main sur quelque chose (pour le modifier légèrement). « Toucher à un appareil. » Au figuré : « Toucher à une loi, à une institution. » — « Toucher à un principe, à une défi-

nition. » — (Cf. l'expression « intangible ».)

2° En parlant des personnes, des choses ou des idées :

D. (Act. ou neutre.) Être contigu dans l'espace.

E. (Actif.) Émouvoir, attendrir ; — frapper l'imagination ou l'intelligence.

F. (Neutre.) Avoir des rapports, s'associer naturellement dans l'esprit. « Le problème du déterminisme touche à celui de la responsabilité. »

CRITIQUE

M. MEYERSON a appelé l'attention sur la différence entre l'idée de toucher, telle qu'elle est comprise quand on dit qu'un homme touche un objet et telle qu'elle est comprise quand on dit qu'un corps en touche un autre, et agit sur lui en le touchant (par exemple une bille qui en choque une autre, un fil électrique qui vient au contact d'un autre fil). « Il y a confusion constante, dit-il, entre le *toucher-sensation* et le *toucher-phénomène extérieur* » ; ce qui a pour effet de faire accorder au toucher, à tort selon lui, un caractère privilégié parmi les sensations, comme s'il était capable, à la différence des autres, de faire connaître les objets matériels directement et dans leur nature propre. (*Identité et réalité*, ch. IX ; 1re éd., 279-283.)

Rad. int. : 1° *Sensation passive* : touch ; — 2° *Sensation active* : palp ; — 3° *Contiguité* : kontigues.

TRADITION, D. *Überliefern, Überlieferung* ; E. *Tradition* ; I. *Tradizione*.

A. Au sens actif et originel, transmission : « *Traditio lampadis*. » Mais le mot s'applique, le plus souvent, à ce qui est transmis ; c'est-à-dire :

B. Ce qui, dans une société (petite ou grande), et particulièrement dans une religion se transmet d'une manière vivante, soit par la parole, soit par l'écriture, soit par les manières d'agir. Le mot, en ce sens, est pris en général avec une intention laudative et respectueuse. « Une race ne trouve les institutions qui conviennent que dans l'action séculaire de la vie inconsciente, par les traditions et par les coutumes. » Paul BOURGET, *Études et portraits*, III : Sociologie et littérature, p. 88.

Voir sur cette idée de la tradition : M. BLONDEL, *Histoire et Dogme* (1904), notamment III, 1.

C. Dans la critique historique, on appelle plus spécialement ainsi un document transmis uniquement par la parole de génération en génération, ou écrit seulement après avoir été transmis de la sorte pendant un certain temps. « On distingue parfois, au point de vue de la critique, la tradition orale et la tradition écrite. Cette distinction n'a pas de portée pratique. Nous ne connaissons pour le passé la tradition orale que lorsqu'elle est écrite. » G. MONOD, Histoire, dans le recueil *De la Méthode dans les Sciences*, p. 331.

Rad. int. : Tradicion.

TRADITIONALISME (on écrit aussi *traditionnalisme*), D. *Traditionalismus* ; E. *Traditionalism* ; I. *Tradizionalismo*.

A. Attachement aux traditions. « M. Tarde a cru pouvoir présenter le déclin du traditionnalisme comme une phase simplement transitoire, une crise passagère de toute évolution sociale... » E. DURKHEIM, *Division du travail social*, livre II, ch. III, p. 329.

B. Doctrine d'après laquelle on doit conserver les formes politiques et religieuses traditionnelles, lors même qu'on ne saurait les justifier intellectuellement, parce qu'on les considère comme l'expression légitime et la révélation spontanée des vrais besoins d'une société, la libre critique qu'en fait la raison étant nécessairement superficielle, inadéquate et, par suite, malfaisante. Cf. ci-dessus, *tradition**, **B.** « Peut-être y a-t-il aujourd'hui deux philosophies de l'action en présence et comme la lutte de deux esprits. On pourrait les appeler, faute de mots meilleurs, l'esprit traditionaliste et l'esprit rationaliste, la politique du fait et la politique de l'idée. » D. PARODI, *Traditionalisme et démocratie*, p. 3.

C. Historiquement, en un sens plus spécial, ce mot s'applique à la doctrine de BONALD, de LAMENNAIS (surtout dans l'*Essai sur l'indifférence*) de BAUTAIN, etc., d'après laquelle une révéla-

---

Sur **Tradition.** — L'ordre des sens de ce mot a été modifié et le sens **B** a été développé pour tenir compte des observations de **Maurice Blondel,** lues et approuvées à la séance du 3 avril 1919. « *Tradition*, nous écrit-il, ne désigne pas principalement ni même peut-être proprement ce qui est tout oral ; — ni ce qui pourrait être écrit, exprimé *per locutionem formalem*, compris et traduit par une réflexion analytique et didactique. Autrement on ne s'expliquerait pas qu'on parle (comme les textes conciliaires), de *traditiones scriptæ*, de traditions transmises *sive voce, sive scripto, sive praxi* ; et il faudrait admettre que la tradition disparaît peu à peu devant les progrès de l'érudition historique qui recueille les témoignages et met sur le papier toutes les formes du folklore. Or, de l'aveu commun, la tradition (surtout en matière religieuse) est une source originale, qui ne peut être épuisée, supprimée, remplacée ; en sorte que d'après une remarque de Bossuet, dans ce qui est noté littérairement des traditions subsiste un élément irréductible à la notation même. C'est que, selon l'image qu'évoque le sens actif de l'étymologie, et qui n'est pas une simple métaphore, la tradition véhicule plus que des idées susceptibles de forme logique : elle incarne une vie qui comprend à la fois sentiments, pensées, croyances, aspirations et actions. Elle *livre* par une sorte de contact fécondant ce dont les générations successives ont également à se pénétrer et ce qu'elles ont à léguer comme une condition permanente de vivification, de participation à une réalité où l'effort individuel et successif peut indéfiniment puiser sans l'épuiser. Dès lors elle implique communion spirituelle d'âmes qui sentent, pensent et veulent, sous l'unité d'un même idéal patriotique ou religieux ; et elle est, par là même aussi, condition de progrès dans la mesure où elle permet de faire passer de l'*implicite vécu* à l'*explicite connu* quelques parcelles du lingot de vérité qui ne saurait jamais être complètement monnayé : car, principe d'unité, de continuité, de fécondité, la tradition, à la fois initiale, anticipatrice et finale précède toute synthèse reconstructive et survit à toute analyse réfléchie. » **(Maurice Blondel.)**

Sur **Traditionalisme.** — *Traditionaliste*, au sens **B,** est souvent opposé à *révolutionnaire*, pris pour synonyme de rationaliste (au sens **D** de ce mot. Voir ci-dessus, sub v°). **(F. Mentré.)**

Le sens historique et spécial **C** a été ajouté sur la remarque de **Léon Robin** et **Maurice Blondel.** Nous insérons ci-dessous *in extenso* la note de ce dernier, trop longue pour figurer dans le texte, mais qui contient des documents précis et intéressants : « Historiquement, *traditionalisme* désigne la doctrine de Bonald et de ceux qui comme Bautain et Bonnetty attaquent toute conception de la suffisance de la raison individuelle, — les uns admettant encore que la raison est l'organe de la vérité, sous cette réserve que la vérité ne se communique que par la Société et la Parole comme un héritage collectif et transmis, — les autres allant jusqu'à une sorte d'empirisme historique, exclusif de toute activité intellectuelle, afin de soumettre l'homme à l'acceptation passive d'une vérité primitivement et autoritairement révélée. En tout cas, l'idée dominante est que « l'homme est un être essentiellement enseigné » et que le sens propre, la raison individuelle devient source d'erreur : « La vérité, écrit Bonald, quoique oubliée des hommes, n'est

tion primitive est le principe de toute connaissance, la vérité ne peut être connue que par la tradition et spécialement par la tradition de l'Église. Voir ci-dessous observations, et cf. *Fidéisme**.
Rad. int. : Tradicionalism.

« **TRADUCTION** des âmes. » Nom donné par Leibniz à une des trois doctrines (les deux autres sont celles de la *préexistence* et celle de la *création*) par lesquelles on peut, suivant lui, expliquer comment « l'âme a pu être infectée du péché originel, qui est la racine des péchés actuels, sans qu'il y ait eu de l'injustice en Dieu à l'y exposer ». Les choses se passent, selon cette doctrine « comme si l'âme des enfants était engendrée *(per traducem)* de l'âme ou des âmes de ceux dont le corps est engendré. Saint Augustin y était porté pour mieux sauver le péché originel. Cette doctrine est aussi enseignée par la plus grande partie des théologiens de la confession d'Augsbourg... », etc. *Théodicée*, I, § 86. Cf. *Ibid.*, III, § 397.

« **TRANCE** », mot anglais employé tel quel en français et en italien ; D. (approximativement) *Entzückung*. — On écrit aussi **transe.**

Ce terme s'applique, le plus souvent, à la condition dans laquelle se trouvent les médiums* au moment où ils manifestent les phénomènes particuliers qui les distinguent ; on l'emploie aussi en un sens plus général pour désigner les crises extatiques, les états somnambuliques et hypnotiques, les altérations de la personnalité, et même certains cas de léthargie.

REMARQUE

Le mot anglais *trance* est d'ailleurs le mot français *transe* (L. *transitus*, passage ; cf. *transir*, *transition*), pris dans son sens ancien : d'abord, passage de la vie à la mort ; plus tard, passage de la condition normale à un état considéré comme un commencement de séparation entre l'âme et le corps.

TRANS... (*à travers, au delà de* ...), préfixe très employé par les philosophes contemporains pour créer des termes nouveaux opposant une notion à ce qu'elle dépasse (ce dépassement pouvant être d'ailleurs entendu en différents sens). Par exemple *transhistorique* (Le Roy, *Dogme et critique*, p. 56) : « Les vérités en cause ne sont, à mes yeux, ni proprement historiques, ni proprement philosophiques, quand ce ne serait que parce qu'elles réalisent une synthèse originale de la vérité historique et de la vérité philosophique... La vérité religieuse est *transhistorique* : elle suppose le passage d'une signification métaphysique et morale à travers les faits de l'histoire » ; — *transintuitif* (Winter, Note sur l'intuition en mathématiques, *Revue de métaphysique*, 1908, p. 922) : « Il existe des êtres mathématiques qu'on peut appeler *transintuitifs* en ce sens que nulle image n'y correspond dans l'espace... », etc.

Voir ci-dessous : *Transfini*, *Transnaturel*, *Transrationalisme*.

---

jamais nouvelle : elle est du commencement, *ab initio*. L'erreur est toujours une nouveauté dans le monde ; elle est sans ancêtres et sans postérité ; mais par cela même elle flatte l'orgueil, et chacun de ceux qui la propagent s'en croit le père. » Pour prévenir « l'erreur philosophique du Traditionalisme » qui consiste à méconnaître l'initiative nécessaire et l'autorité légitime de la raison, le Saint-Siège en 1855 a fait souscrire à Bonnetty quatre propositions, entre autres celle-ci : « *Rationis usus fidem praecedit.* » Cf. *Enchiridion* de Denzinger-Bannwart, nº 1651. *De falso Traditionalismo.* **(Maurice Blondel.)**

Sur Trans... — Les mots *transhistorique*, *transintuitif*, pris ici pour exemples, nous ont été signalés par **L. Brunschvicg.**

« **TRANSASCENDANCE, transdescendance** », termes proposés par M. Jean Wahl (Subjectivité et transcendance, *Bulletin* de la Société française de philosophie, séance du 4 décembre 1937) pour représenter les deux directions que peut prendre la transcendance (au sens **C**) selon qu'elle monte vers un transcendant supérieur, divin, ou qu'elle descend vers une force mauvaise, démoniaque, mais qui peuvent être atteints l'un ou l'autre par une réflexion sur ce que nous sommes en tant qu' « existant », au sens de Kirkegaard, et sur ce dont nous avons conscience. Voir not. p. 162, 173, 176.

TRANSCENDANCE, D. *Transzendenz* ; E. *Transcendence* ; I. *Transcendenza*.

A. Caractère de ce qui est transcendant*.

B. Existence de réalités transcendantes. « Doctrine de la transcendance » se dit en particulier :

1º De la doctrine théologique d'après laquelle Dieu n'est pas dans le monde comme un principe vital animant un être vivant, mais est, à l'égard des créatures, selon les expressions de Leibniz, « ce qu'un inventeur est à sa machine, ce qu'un prince est à ses sujets, et même ce qu'un père est à ses enfants ». *Monad.*, 84.

2º De la doctrine d'après laquelle il y a derrière les apparences sensibles ou les phénomènes des « substances » permanentes ou des « choses en soi » dont elles sont la manifestation. Cf. ci-dessous, remarque 1.

3º De la doctrine d'après laquelle il y a des rapports fixes, de droit et de vérité, qui dominent les faits et n'en dépendent pas (voir ci-dessous, *Observations*).

C. Mouvement par lequel le moi individuel, en méditant sur son existence, ou en éprouvant un sentiment d'angoisse devant cette existence, atteint l'existence d'un être autre que lui-même, et d'une puissance supérieure à la sienne. Voir ci-dessus *Transascendance*.

D. Le transcendant, l'être lui-même vers lequel tend le mouvement de transcendance. « Dans la philosophie de Jaspers, le mot désigne aussi l'être transcendant qui est visé ou pressenti par ce mouvement : « L'existence est « ce qui se comporte par rapport à « soi-même et à sa Transcendance » (*Philosophie*, I, p. 15). » (S.)

REMARQUES

1. « Au contraire, dans la théorie phénoménologique de l'intentionnalité, la transcendance est le mouvement par lequel la conscience vise l'objet qui, tout en étant corrélat de ses actes, lui est radicalement extérieur, en sorte qu'elle se constitue comme conscience en étant conscience de... « La philo« sophie de la transcendance nous jette « sur la grand-route, au milieu des « menaces, sous une aveuglante lu« mière » (Sartre, Une idée fondamentale de la Phénoménologie de Husserl : l'intentionnalité, *Situations*, I, p. 32). »[1]

2. Il y a lieu de remarquer que la doctrine de la transcendance au sens **B** 1º, telle qu'elle est définie ci-dessus, ne s'oppose en aucune façon à ce qui a été défini à l'article *Immanence**, sous le nom de « Méthode d'Immanence ». Voir en particulier ce qui est dit au § 1 de cet article par Maurice Blondel.

Rad. int. : **A.** Transcendentes ; **B.** Transcendent ; **C.** Transcend.

1. Article complété par M. Mikel Dufrenne, à qui sont dus les deux passages ajoutés ci-dessus entre guillemets.

Sur Transcendance. — Les citations de M. **Louis Boisse,** qui figuraient précédemment à cette place, ont été reportées au *Supplément* pour permettre d'insérer dans le texte de nouvelles indications sur le sens de ce mot dans la phénoménologie et l'existentialisme.

TRANSCENDANT, D. *Transzendent ;* E. *Transcendent ;* I. *Trascendente.* — Voir *immanent**, auquel *transcendant* s'oppose dans la plupart de ses acceptions.

A. Au sens propre : qui s'élève au delà d'un niveau ou d'une limite donnés. « Cette élévation est si éminente et si transcendante qu'elle ne s'arrête pas au ciel, il n'a pas de quoi la satisfaire ; ni au-dessus du ciel, ni aux anges, ni aux êtres les plus parfaits, etc. » PASCAL, *Sur la conversion du pécheur*, Ed. Brunsch., p. 199.

En particulier, ce qui ne résulte pas du jeu naturel d'une certaine classe d'êtres ou d'actions, mais ce qui suppose l'intervention d'un principe extérieur et supérieur à celle-ci. C'est en ce sens qu'on oppose à la « justice immanente », qui résulte du cours naturel des choses, une « justice transcendante » ou des « sanctions transcendantes », qui seraient d'un ordre différent et plus élevé.

B. Supérieur (dans l'ordre de l'intelligence ou des choses individuelles) ; qui s'élève au-dessus du niveau moyen : « Un génie transcendant ; des recherches transcendantes » ; ou même qui s'élève au-dessus du niveau de l'humanité « God is a being of transcendent and unlimited perfections ; his nature, therefore, is incomprehensible to finite spirits[1]. » BERKELEY, *Hyl. et Phil.*, 3e Dialogue (Fraser, 1901, I, 475).

C. Spécialement : qui est au delà de toute expérience possible, soit en parlant de réalités, d'êtres ; soit en parlant de principes de connaissance. Ce sens appartient surtout à KANT : « Wir wollen die Grundsätze, deren Anwendung sich ganz und gar in den Schranken möglicher Erfahrung hält, *immanente ;* diejenige aber, welche diese Grenzen überfliegen sollen, *transscendente* Grundsätze nennen[1]. » *Krit. der reinen Vern.*, A. 296 ; B. 352. (*Introduction* à la Dial. transc., § 2.)

Kant oppose nettement (en principe) *transcendant* à *transcendental**. Voir ce mot, **B,** 2° et observations.

D. « Au contraire, dans la phénoménologie, est transcendant tout objet qui est objet pour la conscience, vers lequel la conscience « s'éclate » : « Ainsi « l'Ego apparaît à la conscience comme « un en-soi transcendant, non comme « *de la* conscience. » SARTRE, *L'Être et le Néant*, p. 147 ».

E. MATH. « Nombre transcendant », LEIBNIZ, *Nouv. Ess.*, livre II, XVI, § 4, celui qui ne peut être exprimé par la racine d'une équation algébrique formée d'un nombre fini de termes à coefficients rationnels ; par exemple π ou *e*. Cf. *Sourd**. — « Fonctions transcendantes », celles qui ne peuvent être exprimées par un nombre fini d'opérations algébriques effectuées sur la variable ; par exemple, les fonctions $\sin x$ ou a^x.

Aug. Comte a appelé le calcul infinitésimal *analyse transcendante* (*Cours*, leçon IV). Cette désignation n'est pas restée usuelle. Cependant on a fait remarquer que l'opposé du transcendant, en mathématiques, étant ce qui ne suppose qu'un nombre d'opérations fini, le terme convenait bien à la méthode infinitésimale.

REMARQUE

F. BACON donne à ce mot un sens qui le rapprocherait plutôt de *transcendental** au sens **A** : il place dans ce qu'il appelle la philosophie première « inquisitionem de conditionibus adventitiis entium quas *transcendentes* dicere possumus : pauco, multo ; simili, diverso ; possibili, impossibili ; etiam ente et non ente ; atque ejus modi ». *De dignitate*, livre III, ch. I, § 6.

Rad. int. : Transcendent.

1. « Dieu est un être doué de perfections transcendantes et illimitées ; sa nature est donc incompréhensible pour des esprits finis. »

1. « Nous appellerons *immanents* les principes dont l'application se tient entièrement dans les limites de l'expérience possible ; et *transcendants* ceux qui doivent élever leur vol au-dessus de ces limites. »

Sur **Transcendant.** — La rédaction du § **A** a été corrigée et complétée d'après des observations faites par MM. **Berthod** et **Van Biéma** à la séance du 3 avril 1919. — Le § **D** a été ajouté, dans la 7e édition, par M. **Mikel Dufrenne.**

G. Belot a fait remarquer que le mot *transcendant* impliquait toujours une solution de continuité. Une réalité est transcendante par rapport à une autre quand elle réunit les deux caractères : 1° de lui être supérieure, d'appartenir à un degré plus élevé dans une hiérarchie, et 2° de ne pouvoir être atteinte à partir de la première par un mouvement continu.

TRANSCENDENTAL, D. *Transzendental ;* E. *Transcendental ;* E. *Trascendentale.*

A. Dans la langue scolastique, se dit de certains attributs qui dépassent les catégories d'Aristote et conviennent à tous les êtres. Trois d'entre eux sont toujours reconnus comme tels : *unum, verum, bonum ;* on y ajoute, suivant les auteurs, *ens, res, aliquid ; idem et diversum, necessarium et contingens, actus et potentia ;* etc. — « *Transcendental maxims* », celles qui dominent toutes les sciences particulières, dans BERKELEY, *Principles of human knowledge*, § 118.

B. Chez Kant, *transcendental* s'applique toujours, originairement, à une connaissance. Le mot est opposé tantôt à empirique (en deux sens différents), tantôt à transcendant, tantôt à métaphysique.

1° Est transcendental, par opposition à l'empirique, ce qui est une condition *a priori* et non une donnée de l'expérience. Par exemple, les *principes transcendentaux (transscendentale Grundsätze)* sont les lois de l'entendement en tant que règles de la connaissance. *Krit. der reinen Vern.*, Transc. Logik, Einleitung, *ad finem ;* A. 63 ; B. 88 ; — *l'aperception transcendentale* est l'aperception que nous avons de nous-mêmes, non

Sur **Transcendental.** — On trouve assez souvent ce mot écrit *transcendantal :* c'est même la seule forme que mentionne, — sans référence d'ailleurs, selon son principe — le *Dictionnaire de l'Académie*. Il le définit uniquement en tant que « terme de philosophie kantienne ». — Le *Dictionnaire* de LITTRÉ adopte la même forme pour le titre de l'article, et l'appuie sur des citations de Ch. de Villers, *Philosophie de Kant*, p. 116 et 122. Mais précisément, sur ce point, ces citations sont inexactes : le texte porte « transcendental », et Villers écrit même *transcendent*, sur le modèle d' « accident » ou « précédent ». D'ailleurs, Littré cite d'autre part un texte de Fénelon qui écrit « transcendentel » (*Existence de Dieu*, 2e partie, chap. V), forme que justifierait l'analogie d'*accidentalis*, devenu *accidentel*.

On trouve dans Descartes « transcendentalement » (Adam et Tannery, II, 577), conforme à l'orthographe de *transcendentalis* dans la langue scolastique. C'est également celle de V. Cousin, p. ex. *Cours de l'histoire de la philosophie moderne*, tome I (1846), p. 289 et suivantes.

Cependant de bons auteurs ont écrit en français *transcendantal ;* par exemple BOUTROUX, *Études d'histoire de la philosophie*, 351-353. DELBOS orthographie tantôt *transcendental* (*Congrès de philosophie de 1900*, tome IV, p. 364, 366, 371, 380, etc.), tantôt *transcendantal* (*Philosophie pratique de Kant*, p. 198, 200, 203, 206, 208, etc.). Voir aussi le numéro sur *Kant*, dans la *Revue de Métaphysique et de Morale* de 1904, où l'orthographe varie d'un article à l'autre.

Barni, dans sa traduction de la *Critique de la raison pure*, écrit ce mot par un E ;

par la conscience psychologique, mais en raison de la nécessité de principe qui exige, en face de la multiplicité des sensations et des sentiments, un sujet un et identique auquel ils soient rapportés. *Krit. der reinen Vern.* (1re édit.). Deduction der Verstandesbegriffe, 2e sect., § 3, A. 107.

Par suite, est dite *transcendentale*, toute étude qui a pour objet les formes, principes, ou idées *a priori* dans leur rapport nécessaire avec l'expérience : « Esthétique et logique transcendentales ; Analytique et Dialectique transcendentales ; Déduction transcendentale », etc. *Transcendental*, en ce sens, est synonyme de *critique :* la « Logique transcendentale » est opposée à la logique commune ou générale *(allgemeine)* en ce que celle-ci n'envisage la forme logique que dans les rapports des connaissances entre elles, tandis que la première recherche l'origine de nos connaissances relatives à des objets *(den Ursprung unserer Erkenntnisse von Gegenständen). Ibid.*, Transsc. Logik, Einleitung : « Idee einer transscendentalen Logik ». A. 50 ; B. 74 et suiv.

L'ensemble de la Critique est aussi appelé l' « idée » de la *Philosophie transcendentale :* « Idee der Transscendental-philosophie » (titre du § 1 de l'Introduction à la *Critique de la Raison pure*, 1re édition) ; l'idée de cette philosophie, mais non cette philosophie elle-même, qui comprend toute la métaphysique (au sens **G** de ce mot). Voir *Ibid.*, § II. Cf. *Transcendentalisme**.

2° Étant donné un principe « immanent », c'est-à-dire dont l'usage normal est d'être seulement appliqué dans les limites de l'expérience possible (usage *empirique* ou *immanent*), on dit qu'on fait de ce principe un « usage transcendental » quand on l'applique hors de ces limites, c'est-à-dire quand on le rapporte aux choses en général *(überhaupt)* et en soi *(an sich selbst)* et non

mais dans son article *Kant*, du *Dictionnaire* de Franck, il emploie un A. Cette dernière forme a été adoptée dans la nouvelle édition de cet ouvrage, révisée par M. Archambault, et dans la traduction de MM. Pacaud et Tremesaygues. On pourrait multiplier ces exemples.

Il ne paraît pas douteux que la forme normale du mot est *transcendental*, par un E, comme dans le texte et dans tous les ouvrages allemands ou anglais. Les radicaux latins en *— ens, — entis* donnent régulièrement des dérivés en *— entalis*, et des mots français correspondant terminés par *— ental* ou *— entel : occidentalis, orientalis, parentalis*, etc. C'est ainsi, je crois, qu'il est écrit le plus souvent dans les ouvrages contemporains, p. ex. Weber, *Histoire de la philosophie occidentale ;* Xavier Léon, *La philosophie de Fichte ;* E. Bréhier, *Histoire de la philosophie allemande*, etc.

Sur **Transcendant** et **Transcendental.** — La doctrine scolastique des termes transcendants ou transcendentaux vient directement d'Aristote, du moins en ce qui concerne l'Un, l'Être (ou le Vrai), et le Bien. Sur le sens exact qu'a chez lui cette transcendance, les textes qui l'expriment, et ceux des commentateurs qui s'y sont attachés, voir **L. Robin** : *La héorie platonicienne des idées et des nombres*, 131-171 et 554-568.

L'équivalence de *transcendental* (au sens **B, 1**) et de *critique* nous a été signalée par M. **Cl. C. J. Webb**, qui ajoute les remarques suivantes : « Le sens **C** de *transcendant* paraît dériver de l'usage scolastique défini sous *transcendental* **A** : c'est pour Kant comme pour les aristotéliciens ce qui dépasse les catégories, la sphère des catégories étant pour lui celle de l'expérience possible en général. La distinction qu'il trace entre *transcendant* et *transcendental* semble bien lui être propre, et ne pas avoir pour elle d'autorité antérieure. Elle ne me paraît pas exprimée

pas seulement aux phénomènes *(Erscheinungen)* qui peuvent être l'objet d'une expérience. *Krit. der reinen Vern.*, Analytik der Grundsätze, III : *Phaenomena und Noumena*, A. 289 ; B. 297. « Die Grundsätze des reinen Verstandes sollen bloss von empirischem und nicht von transscendentalem, d. i. über die Erfahrungsgrenze hinausreichendem Gebrauche sein[1]. » Au contraire, ajoute-t-il, un principe est dit *transcendant* (et non pas seulement employé à un usage *transcendental*) quand, par nature même, il supprime ces limites ou s'arroge le droit de les franchir. C'est en cela que « transcendant » et « transcendental » ne sont pas de même nature *(sind nicht einerlei)*. — *Ibid., Transsc. Dial.*, Einleitung, I ; A. 296 ; B. 352.

« L'apparence transcendentale » *(transscendentaler Schein, Ibid.)* est l'apparence illusoire qui nous entraîne à employer ainsi les principes qui devraient rester immanents. Elle s'oppose à l'apparence empirique, où le jugement est faussé par l'imagination : par exemple dans les illusions d'optique.

3° Un principe est *transcendental* en tant qu'il énonce une condition générale *a priori* de l'expérience, considérée simplement comme expérience et sans autre détermination particulière. Il est

1. « Les principes de l'entendement pur doivent être uniquement d'un usage empirique et non d'un usage transcendental, c'est-à-dire sortant et s'étendant hors de l'expérience. »

assez clairement dans le texte de ces deux articles : pour lui, ce qui est *transcendant* va au delà des limites, de toute expérience possible, et un système transcendant de philosophie est, à son sens, chose illégitime ; ce qui est *transcendental*, est ce qui sans dériver de l'expérience, se rapporte cependant aux présuppositions de celle-ci, et n'a aucune prétention à s'occuper de ce qui est tout à fait en dehors de l'expérience. C'est en ce sens qu'il appelle sa propre philosophie *transcendentale*, qualificatif auquel plus tard, il en vint à préférer pourtant le terme *critique*, moins exposé, lui semblait-il, à une fausse interprétation. »

Nous avons ajouté quelques mots à la définition de *transcendental* au sens **B, 1** pour tenir compte des remarque faites par MM. **Belot, Van Biéma, Werner.** Le texte principal de Kant relatif à l'idée originelle du *transcendental* est le suivant : « Ich nenne alle Erkenntniss *transcendental*, die sich nicht sowohl mit Gegenständen, sondern mit unseren Begriffen *a priori* von Gegenständen, überhaupt beschäftigt. Ein System solcher Begriffe würde *Transcendental-Philosophie* heissen. » (J'appelle transcendentale toute connaissance qui ne concerne pas proprement les objets, mais en général les concepts *a priori* que nous avons des objets. Un système de tels concepts devrait s'appeler *Philosophie transcendentale*). *Critique de la raison pure*, A, Introd., § I, p. 11-12. — Dans la 2e édition, on lit : « ... Sondern mit unserer Erkenntnissart von Gegenständen, insofern diese *a priori* möglich sein soll, überhaupt beschäftigt. » (« ... mais avec la connaissance que nous avons des objets, en tant que celle-ci doit être possible *a priori* ») ce qui ne s'accorde plus aussi bien avec le *solcher Begriffe* de la phrase suivante. B, § VII, p. 25. **(A. L.)**

M. **Werner** pense que des trois oppositions distinguées ci-dessus dans le texte (transcendental et empirique, transcendental et transcendant, transcendental et métaphysique), la première seule est fondamentale : la troisième n'en est qu'une nuance particulière ; et pour la seconde, il pourrait suffire de remarquer que Kant, nonobstant la définition qu'il a donnée du mot *transcendental*, prend très souvent ce mot dans le sens de *transcendant*. Cette ambiguïté est rendue facile par le double sens du mot *expérience*, lequel signifie tantôt ce qui est donné du dehors, *a posteriori ;* tantôt le champ dans lequel notre connaissance peut légitimement s'exercer.

métaphysique s'il énonce une règle *a priori*, permettant d'étendre, sans nouveau recours à l'expérience, la connaissance d'un objet dont le concept est déjà donné par celle-ci. Ainsi, le principe *a priori* que tout changement d'une substance doit avoir une cause, est transcendental ; et le principe que tout changement d'une substance corporelle doit avoir une cause extérieure (principe également *a priori*), est métaphysique, parce qu'il suppose le concept empirique de corps, en tant qu'objet mobile dans l'espace. *Kritik der Urtheilskraft*, Einleit., § V : « Das Prinzip der formalen Zweckmässigkeit der Natur ist ein transscendentales Prinzip der Urtheilskraft[1]. »

Rad. int. : Transcendental.

Idéalisme transcendental, voir *Idéalisme**, **A.**

TRANSCENDENTALISME, D. *Transzendentalismus ;* E. *Transcendentalism ;* I. *Trascendentalismo.* — Surtout usité en anglais.

A. Se dit des doctrines qui admettent des formes et des concepts *a priori* dominant l'expérience. « If now it should turn out that in the first stage of mental development a relation of coexistence is not directly cognizable... the theory of the transcendentalists will be finally disposed of[2]. » H. Spencer, *Principles of psychology*, 6e partie, ch. xiv, § 334. Cf. 4e partie, ch. vii, § 208.

B. Mouvement de pensée philosophique et religieux dont Emerson a été le principal représentant. « Le Transcendentalisme fut, non pas une philosophie arrêtée, sèche et dogmatique, mais surtout une réaction idéaliste contre la philosophie du xviiie siècle, et contre les formules qui régissaient alors la Religion et la Société. » Dhaleine, *Hawthorne*, p. 65.

Sur le rapport de cette doctrine et de l' « Idéalisme transcendental », voir même ouvrage, ch. i et ii.

Rad. int. : Transcendentalism.

« TRANSCENDER », E. *To transcend* (terme usuel en anglais au sens général de *surmonter, surpasser, outrepasser ;* en français, néologisme introduit par H. Bergson dans la langue philosophique et dont l'usage s'est rapidement répandu).

Au figuré : s'élever au-dessus d'une région de la connaissance ou de la pensée après l'avoir traversée, et pénétrer dans une région supérieure. « Si [la métaphysique] est une science et non pas simplement un exercice, il faut qu'elle transcende les concepts pour arriver à l'intuition. » H. Bergson, Introduction à la Métaphysique, *Revue de Métaph.*, 1903, p. 9.

« TRANSCRÉATION », terme employé par Leibniz (et, semble-t-il, forgé par lui) pour désigner l'opération par laquelle Dieu donnerait la raison à une âme simplement sensitive ou animale préexistante, quand elle serait appelée à devenir une âme humaine. (*Théodicée*, 1re partie, § 91.)

1. « Le principe de la finalité formelle de la nature est un principe transcendental de la faculté de juger. » — 2. « Si maintenant il pouvait être prouvé que dans le premier degré du développement mental, une relation de coexistence n'est pas directement connaissable... la théorie des transcendentalistes serait définitivement écartée. »

Sur **Transcendentalisme.** — Le *transcendentalisme*, au sens **B**, tire son nom du *Transcendental Club* fondé en 1836 par Emerson, F. H. Hedge, etc. L'*Encyclopédie Britannique* (Ed. de 1911, sub v°) qualifie ce sens de « pseudo-philosophique ». En anglais, le mot a encore d'autres usages : il se dit généralement, en un sens péjoratif, de l'exaltation de la pensée, du langage, du caractère ; de la tendance à un mysticisme visionnaire ou extravagant ; Carlyle, au contraire, l'a pris en un sens favorable : excellence, supériorité transcendante ; mais c'est une acception rare. (Murray, *New English Dictionary*, sub v°). **(Cl. C. J. Webb.)**

« TRANSDUCTION », « terme employé par W. Stern (*Psychologie der frühen Kindheit*[1], 1914, p. 273) et adopté par J. Piaget (*Jugement et raisonnement chez l'enfant*, p. 238) pour désigner génériquement les différents types d'opération mentale par lesquels les enfants tirent une conclusion : par analogie, par identité, par différence ». (*Note d'Éd.* **Claparède.**)

Transe, voir *Trance**.

TRANSFERT, D. *Übertragung, Verschiebung* (cf. Ribot, *infra*) ; E. *Transference, transfer ;* I. *Trasporto.*

Opération qui transporte quelque chose (objet, installation, propriété, état) d'un lieu à un autre ou d'un sujet à un autre. — Spécialement :

Transfert des sentiments (*Transference of feeling*, terme créé par James Sully, *The human mind*, II, 78), phénomène par lequel un état affectif est transporté de l'objet qui l'a provoqué primitivement à un objet différent. Ribot (*Psychologie des sentiments*, 1re partie, ch. xii, § 1) distingue le « transfert par contiguïté » et le « transfert par ressemblance ».

Transfert des valeurs, phénomène par lequel le signe prend la valeur de la chose signifiée, le moyen celle de la fin, etc. « La transformation des moyens en fins n'est, elle-même, qu'un cas particulier du transfert des valeurs qui gouverne toute notre vie sentimentale... C'est ainsi que l'instrument devient en soi cause de satisfaction : on jouit de la propriété sans l'usage. » C. Bouglé, Remarques sur le polytélisme, *Revue de métaphysique et de morale*, 1914-1915, p. 604.

Transfert des sensations, phénomène (hypothétique) par lequel un sujet deviendrait sensible à des impressions sensorielles reçues par un autre sujet.

Rad. int. : Transfer.

TRANSFINI, D. *Transfinit, überendlich ;* E. *Transfinite ;* I. *Transfinito.*

G. Cantor a donné ce nom aux nombres, soit cardinaux, soit ordinaux, qui dépassent les nombres finis. Au

1. *Psychologie de la première enfance.*

Sur **Transfert.** — **Ed. Claparède** nous a signalé un cas du transfert des sentiments particulièrement étudié par Freud sous le nom d'*Affektive Uebertragung :* il consiste en ce qu'un malade transporte sur le médecin qui le traite l'affection ou la haine déjà éprouvée pour d'autres personnes. Le même phénomène a été appelé *report affectif* par Moriceau-Beauchamp. (*Gaz. des Hôpitaux*, 14 nov. 1911.)

Sur **Transfini.** — On peut formuler ainsi la définition ordinale du transfini : Si l'on considère des ensembles *simplement ordonnés* (= tels que de deux éléments de l'ensemble, l'un a toujours un rang inférieur à l'autre) et *semblables* (= tels qu'il existe une correspondance parfaite entre les éléments de deux ou plusieurs ensembles), la notion qui se dégage de leur considération « comme la notion du nombre cardinal s'est dégagée de la notion d'ensembles équivalents est celle du *type d'ordre*. Le *type d'ordre* d'un ensemble ordonné est la notion qui résulte de la considération de cet ensemble lorsqu'on fait abstraction de la nature de ses éléments, mais non de leur ordre de succession ». (Dans la définition de la puissance ou du nombre cardinal on ne tient compte ni de la nature, ni de l'ordre des éléments.) « On appelle nombres ordinaux les types d'ordre des ensembles *bien ordonnés* (= tels que tout ensemble contenu dans l'ensemble donné a un élément initial). Les nombres ordinaux autres que les nombres naturels sont des nombres transfinis. Les nombres transfinis sont donc les nombres ordinaux des ensembles bien ordonnés infinis. » Voir l'article de Baire, *Encyclopédie des sciences mathématiques*, t. I, vol. I, fasc. 4, p. 492 de l'édition française. **(M. Winter.)**

point de vue cardinal, sont transfinis les ensembles bien déterminés et non finis qui ne sont « pas de même puissance » que la suite naturelle des nombres (c'est-à-dire tels qu'on n'en peut épuiser tous les termes en établissant entre eux et les nombres de cette suite une correspondance univoque et réciproque). Au point de vue ordinal, les nombres transfinis sont des types d'ordre d'ensembles non finis (voir ci-dessous, Observations). Cf. P. TANNERY, Sur le concept du transfini, *Revue de Métaph.*, juillet 1894 ; COUTURAT, *De l'infini mathématique*, Appendice IV.

Rad. int. : Transfinit.

TRANSFORMATION, D. *Transformation, Umwandlung ;* E. *Transformation ;* I. *Trasformazione.*

A. Passage d'une forme à une autre : « transformation des espèces ; transformation de l'énergie ». Cf. *Réversible.*

B. LOG. Opération par laquelle on substitue à une proposition, ou à une formule algébrique, une proposition ou une formule équivalentes (le sens et les conditions de cette « équivalence » devant être préalablement définis). Par exemple, la conversion simple de l'universelle négative, etc.

C. ID. Opération par laquelle on substitue chacun à chacun, aux termes d'un premier système, les termes d'un second système qui y correspondent d'une manière univoque et réciproque. « Définir une transformation (en géométrie), c'est, à une figure quelconque donnée, faire correspondre une autre figure suivant une certaine loi, de manière que la première étant donnée, la seconde soit donnée et réciproquement. De toute propriété de l'une, on peut conclure une propriété de l'autre qui en est en quelque sorte la traduction. » J. HADAMARD, Sur la méthode en géométrie, appendice aux *Leçons de géométrie élémentaire*, p. 272.

CRITIQUE

Nous avons défini ci-dessus, tant au sens **B** qu'au sens **C**, les transformations comme impliquant réversibilité. C'est la règle admise par Mrs. LADD-FRANKLIN (*Baldwin's Dict.*, sub v°) et par M. J. HADAMARD dans le texte cité plus haut. Mais cette condition n'est pas toujours exigée dans l'emploi de ce mot. C'est ainsi que WUNDT fait entrer dans les *Transformationen der Urteile* toutes les inférences immédiates, dont plusieurs, par exemple la subalternation, ne sont pas réversibles (*Logik*, t. I, 213-232) ; et qu'en géométrie on admet en général dans les transformations la projection et la perspective, qui ne permettent pas de remonter d'une manière univoque de la figure obtenue à la figure primitive.

Rad. int. : Transform.

TRANSFORMISME, D. *Transformismus, Transformationstheorie, Deszendenztheorie ;* E. *Transformism ;* I. *Trasformismo.*

A. Théorie biologique d'après laquelle les espèces vivantes ne sont pas fixes et distinctes, comme on l'avait d'abord admis, mais variables et susceptibles de se transformer l'une en l'autre.

B. (Sens rare.) Doctrine qui admet que les éléments des choses ne sont pas immuables, mais peuvent se transformer l'un en l'autre. « Ce qu'il entre de philosophique — nous ne disons pas d'une philosophie vraie — dans le physicisme* de l'École Ionienne, c'est le transformisme, méthode pour l'application de laquelle chaque philosophe allait à la découverte du sujet le plus convenable des transformations que lui en représentaient les phénomènes. » RENOUVIER, *Histoire et solution des problèmes métaphysiques*, ch. IV, p. 28-29. Voir Observations.

Sur **Transformisme.** — Le sens donné à ce mot par Renouvier dans le passage ci-dessus nous a été signalé par M. **M. Marsal.** Le titre du chapitre est : « École physiciste : le transformisme vital ; le transformisme mécanique ; la théorie mécanique du monde. » Renouvier distingue ce « transformisme » de l' « évolutionnisme » d'Héraclite et d'Empédocle ; il analyse assez longuement l'idée de transformation comme principe d'explication des choses, et rapproche du transformisme ionien, d'une part la croyance aux métamorphoses, de l'autre la doctrine des transformations de la « Force » chez Herbert Spencer.

REMARQUE

L'idée du *transformisme* au sens **A** est, d'une part, beaucoup plus générale que celle de l'*évolutionnisme** dans le domaine biologique, en ce sens que la transformation des espèces par différenciation n'est qu'une des sous-hypothèses possibles dans cette théorie, de même que l'hypothèse de l'adaptation lamarckienne ou celle de la sélection ; — mais en un autre sens, le *transformisme* est une doctrine beaucoup plus spéciale que l'*évolutionnisme*, car celui-ci se présente comme une conception philosophique générale qui enveloppe tous les phénomènes, tandis que celui-là reste strictement une théorie de morphologie biologique.

Rad. int. : Transformisme.

TRANSITIVE (Cause ou action), L. scol. *Transitiva, transiens ;* D. *Transitive, durchdringende ;* E. *Transitive, transient, transeunt ;* I. *Transitiva.*

A. L'action *transitive* est celle qui modifie un être autre que l'agent. On a dit aussi, en ce sens, *actio exiens*. Elle s'oppose à l'action *immanente*. Cette distinction, très usuelle dans la scolastique, paraît dériver de la distinction établie par Aristote entre ποιεῖν et πράττειν.

Elle est conservée notamment par SPINOZA : « Deus est omnium rerum causa immanens, non vero transiens. » *Éthique*, I, 18. — Cf. *Immanent**, Critique.

B. L'action ou la cause *transitive* est celle qui s'épuise ou du moins se dépense dans son effet, par opposition à celle qui le produit par sa seule volonté, sans que sa capacité d'agir soit diminuée par cette production. Voir *Cause-C** et *Efficace**.

Transitive (propriété), D. *Transitive ;* E. *Transitive ;* I. *Transitiva.*

Propriété d'une opération ou d'une relation R telle que l'on ait, quels que soient a, b, c :

$$aRb \,.\, bRc \supset aRc$$

Telles sont les relations *est égal à*, *implique*, *est plus grand que*, *est antérieur à ...*, etc.

Rad. int. : Transit.

TRANSITIVITÉ, D. *Transitivität ;* E. *Transitivity ;* I. *Transitività.*

Caractère de ce qui est transitif ; voir ci-dessus *transitive** (action) et *transitive** (relation).

Rad. int. : Transites.

« TRANSNATUREL. »

Terme proposé par M. BLONDEL et repris par divers philosophes et théologiens pour représenter le caractère

Sur **Transitive (cause).** — Il est utile d'ajouter que la causalité transitive a été surtout entendue en un sens réaliste, l'action étant conçue comme une *chose* qui de la cause passerait dans l'effet. Et c'est là précisément ce qu'on a le plus vivement critiqué dans la notion de *cause transitive* (Malebranche, Hume, etc.). **(M. Drouin.)**

Sur **Transnaturel.** — Ce terme a été proposé pour traduire en langage rationnel la thèse philosophique qui, seule, correspond précisément et sans équivoque à la conception chrétienne de l'homme et de sa destinée. Selon cette conception, « l'état de nature » reste une pure abstraction qui n'existe pas et n'a jamais

de l'homme et de sa destinée selon la conception chrétienne (caractère auquel ne conviennent proprement ni le terme *naturel*, ni le terme *surnaturel*). Voir ci-dessous, *Observations*.

« TRANSRATIONALISME. » Terme employé par Cournot (*Matérialisme, vitalisme, rationalisme*, 1875 ; 4e section, p. 385) pour désigner la disposition, légitime selon lui, qu'à l'homme « à croire à des puissances surnaturelles, à un monde mystérieux et invisible sur lequel la science et la raison n'ont pas plus de prise que les sens ». — « Pour exprimer cette disposition, ajoute-t-il, on a déjà dans la langue philosophique le mot de *mysticisme*, mais il s'y attache une sorte de défaveur qu'il faut éviter, si l'on veut étudier le fait en lui-même et sans parti pris. On a aussi proposé les épithètes de *transcendant*, de *transcendental*, qui nous donnent à entendre quelque chose *d'au-delà*, sans dire au delà de quoi, et que géomètres et métaphysiciens ont employés diversement, parfois même trop ambitieusement. Nous ne voudrions pas forger un mot nouveau, et pourtant il nous semble que le mot de *transrationalisme* n'aurait pas les inconvénients qu'on vient de signaler : il dit tout ce qu'il faut dire et ne dit que cela... » *(Ibid.)*

« Trans-spatial », ce qui se manifeste dans l'espace, mais sans y être localisé. On a même dit **« trans-spatio-temporel »** : « En biologie, on ne saurait comprendre, sans la notion d'une forme trans-

existé ; et, en étudiant notre nature d'homme, telle qu'elle est en fait, historiquement et psychologiquement, ce n'est pas cet hypothétique état de pure nature que nous pouvons connaître en nous, pas plus qu'en vivant nous ne pouvons nous soustraire à cette radicale et universelle pénétration de quelque chose qui empêchera toujours l'homme de trouver son équilibre dans l'ordre humain (cf. M. Blondel, *Histoire et Dogme*, p. 68). Ce terme de *transnaturel* exprime donc « le caractère instable » d'un être qui, n'ayant plus ou n'ayant pas encore la vie surnaturelle à laquelle il était appelé ou à laquelle il est rappelé, est comme « *traversé* de stimulations en rapport avec cette vocation même, et qui, après la perte du don initial, ne retombe pas dans une nature étale, mais garde le stigmate d'un point d'insertion préparé et comme une aptitude à recevoir la restitution dont il a besoin pour ne pas rester en deçà de sa destinée réelle et obligatoire ». (Cf. P. Albert Valensin, *Dictionnaire d'Apologétique*, au mot *Immanence*, col. 601. — Abbé F. Mallet, *Annales de philosophie chrétienne*, mars 1907, p. 581. — Bernard de Sailly, *Comment réaliser l'Apologétique intégrale ?* p. 109). **(M. Blondel.)**

Transnaturaliste avait été employé déjà par Renouvier, en parlant de « l'hypothèse de la perfection initiale du monde et de la société des êtres, au sein d'une nature aujourd'hui en ruines ». *Le Personnalisme*, p. 73.

Sur **Transrationalisme.** — Ce terme implique, non pas que Cournot soit un « rationaliste », mais plutôt qu'il ne l'est pas. A la fin de la préface de l'*Essai*, il proteste contre l'appellation de *rationaliste* qu'on pourrait être tenté de lui appliquer. En effet le rationaliste (au sens du xviiie siècle ; cf. ci-dessus, *rationaliste** E) croit à la suffisance de la raison pour résoudre tous les problèmes et n'admet pas le « transrationnel ». Pour Cournot, *transrationnel* est l'équivalent (dans l'ordre de la connaissance) de *surnaturel* dans l'ordre du réel. **(F. Mentré.)**

Sur **Trans-spatial.** — Reste à préciser les rapports du trans-spatial avec les phénomènes du champ spatio-temporel. Ou bien leur conjugaison constitue un unique déterminisme global, et on peut faire l'économie du libre arbitre ; ou bien on conserve celui-ci, les entités du trans-spatial (essences, valeurs, etc.) étant des

spatio-temporelle, d'un potentiel, que la forme organique soit organisée dans le temps comme dans l'espace. » R. Ruyer, *Éléments de psycho-biologie*, p. 15. Cf. *Survol**, *Thème**.

« TRIOMPHE (Conduite du) », voir le *Supplément*.

TRIVIUM, Lat. Scolastique. — Au Moyen-Age, premier cycle des études universitaires dans la « Faculté des Arts » ou « de Philosophie ». Il comprenait la Grammaire, la Rhétorique et la Dialectique. Voir *Quadrivium**.

TROISIÈME homme (argument du). Aristote appelle ainsi (ὁ τρίτος ἄνθρωπος) un argument auquel il fait allusion en plusieurs passages et dont il parle comme d'une chose bien connue (*Sophismes*, 22 : 178b36 ; *Métaphysique* A, 9 : 990b17 ; Z, 13 : 1039b2, etc.), mais qu'il n'expose pas expressément. Il l'utilise contre les Idées platoniciennes conçues comme des Êtres possédant une existence à part, indépendante des réalités qui y participent. Hamelin le reconstitue ainsi : « S'il faut compter une Idée partout où se trouve un élément commun à deux ou plusieurs choses, ces prétendues réalités seront en nombre infini. En effet, entre les hommes et l'Idée de l'homme, il y a quelque chose de commun ; donc, il existe une nouvelle réalité, le *troisième homme ;* et comme il y a encore quelque chose de commun entre ce troisième homme et les autres termes audessus desquels il s'est élevé, il faudra ériger une réalité de plus, et ainsi à l'infini[1]. » *Le système d'Aristote*, ch. xxi, p. 400. — Voir L. Robin, *Théorie platonicienne des idées et des nombres*, p. 21 et suiv., 50, 70-72, 213, 609-612.

TROPES ou *Tropes de la suspension.* G. τρόποι τῆς ἐποχῆς (Sextus, *Hyp. pyrrh.*, i, 34). Arguments par lesquels les sceptiques grecs soutenaient qu'on doit suspendre tout jugement. Voir *Suspension**.

1. « Voir Bonitz, *Métaph.*, II, p. 111 sq. » (note d'Hamelin.)

thèmes dont s'emparent et usent des sujets libres, insérés dans le champ spatiotemporel. Mais alors ne peut-on pas faire l'économie du trans-spatial, en ne lui attribuant d'autre réalité que mentale ? Cf. la notion de valeur en tant que « qualité tertiaire », telle qu'elle est définie ci-dessous dans la Critique du mot *Valeur*. **(M. Marsal.)**

Sur le **Troisième homme.** — On trouve déjà ce raisonnement, mais appliqué à la grandeur en soi, et aux objets qui participent de cette grandeur, dans le *Parménide*, 132 A-B. D'après Alexandre d'Aphrodise, se référant à l'autorité de Phanias d'Éphèse, l'inventeur en serait Polyxène, un élève de Bryson de Mégare. (Commentaire sur la *Métaphysique*, éd. Bonitz, p. 62, 28 sqq.) **(L. Robin.)**

Sur **Trope.** — « Plusieurs historiens pensent que les dix tropes, connus depuis longtemps, étaient le bien commun de l'école sceptique. Mais... si le fond de ces arguments, plusieurs des exemples qui y sont invoqués et l'expression même de *tropes* n'ont rien de nouveau, c'est Aenesidème qui le premier les mit en ordre, les énuméra avec une certaine méthode, leur donna, en un mot, la forme qu'ils ont gardée. » Brochard, *Les Sceptiques grecs*, p. 253. Ils ont été réduits plus tard à cinq, puis à deux.

Dans la langue d'Aristote ou de ses commentateurs, on parle de τρόποι en plusieurs sens : 1° Ou bien ce sont les manières particulières, exprimées par des adverbes, dont un attribut appartient à un sujet (le ὅπως) et, corrélativement, les

TROPISME, D. *Tropismus* ; E. *Tropism* ; I. *Tropismo.* — S'emploie souvent en composition, et semble même avoir été tout d'abord employé sous cette forme *(géotropisme)*.

A. Primitivement en botanique, orientation des organes végétaux, résultant de ce que la direction où se fait la croissance est déterminée par une action extérieure : *géotropisme* des racines (De Candolle). — Se dit aussi des mouvements d'orientation des plantes sous une influence momentanée, comme l'action de la lumière *(phototropisme, héliotropisme)*.

B. En zoologie, se dit : 1° des excitations physiques ou chimiques qui déterminent une certaine orientation du corps d'un animal au repos (par exemple *anémotropisme* des insectes qui se posent toujours en faisant face au vent) ;

2° Des *tactismes*, c'est-à-dire des excitations physiques ou chimiques qui déterminent de même la progression automatique d'un animal dans un certain sens. Voir ce mot.

Le tropisme est dit *positif* ou *négatif*, selon que l'être vivant se dirige vers la source d'action qui l'oriente (par exemple une source lumineuse) ou, au contraire, qu'il s'en écarte.

CRITIQUE

Ce terme a été transporté par Loeb du domaine botanique à l'étude du comportement des animaux : il s'en est servi pour désigner non seulement les phénomènes de croissance ou d'orientation sur place, mais ceux de déplacement. « Le *même* héliotropisme positif, qui amène les tiges des végétaux, ou les animaux tels qu'Eudendrium, Spirographis, etc., à se courber vers la source lumineuse quand ils sont éclairés latéralement, les obligerait à *nager*, à *ramper*, à *voler* vers la lumière s'ils se trouvaient soudain pourvus d'appareils de locomotion. » *La dynamique des phénomènes de la vie*, trad. fr. Daudin et Schaeffer, revue par l'auteur (1908), p. 224-225. Voir tout le chapitre VIII.

M. Bohn prend le mot avec la même extension : « Nous donnerons, dit-il, le nom de *tropismes* à des mouvements où la volonté et les sentiments de l'animal ne sont pour rien, à des mouvements auxquels souvent l'animal ne peut résister, ces mouvements automatiques et irrésistibles ayant pour effet d'orienter l'organisme suivant la direction de l'excitant, et assurant ainsi son équilibre », c'est-à-dire résultant d'une action dissymétrique qui ramène l'animal à une position symétrique, comme dans le cas d'un corps pesant qui revient à sa position (équilibre stable). *La naissance de l'intelligence*, p. 117. — Il n'y a rien de finaliste, ni même d'adapté, dans le tropisme ainsi entendu : on trouvera dans les ouvrages cités des exemples de *tropismes* qui aboutissent à des mouvements nuisibles pour les animaux qui les exécutent.

Rad. int. : Tropism.

TRUISME, E. *Truism* (de *true*, vrai) ; I. *Truismo.*

Proposition qui ne mérite pas d'être énoncée, parce qu'elle est trop évidente, ou même inutilement tautologique. Voir *tautologie**, et cf. Leibniz, *Nouveaux Essais*, IV, 8 : « Des propositions frivoles. »

Rad. int. : Truism.

TUTIORISME, (S).

quatre formes les plus générales de cette relation : nécessaire et contingent, possible et impossible (Ammonius, *In Herm.*, c. 12), bref, la *modalité du jugement. Cependant Aristote ne se sert pas du mot τρόπος en ce sens technique (cf. *Premiers Anal.*, I, 2 ; $25^{a}1$). — 2° Se dit des figures, σχήματα, du syllogisme (*Ibid.*, I, 28 ; $45^{a}4$, 7). — 3° Se dit des *modes* de figures du syllogisme (*Ibid.*, 26, $43^{a}10$) appelés aussi πτώσεις. (L. Robin.)**

« TYCHISME », E. *Tychism* (du G. τύχη, hasard). Terme proposé par C. S. Peirce dans The Law of Mind[1], *Monist*, II, juillet 1892, pour désigner la thèse qu'il y soutient et qu'il avait exposée déjà dans The doctrine of necessity examined[2], *Ibid.*, avril 1892 : thèse d'après laquelle il existe de l'indétermination absolue *(absolute chance)*, qui n'est pas seulement une expression de notre ignorance des causes, mais une lacune véritable et objective dans le système des nécessités cosmiques. Elle se manifeste notamment par la croissance et la différenciation des êtres vivants (*Ibid.*, 336-337).

Cf. Fouillée, *Esquisse d'une interprétation du monde*, ch. XI, § III : « Le tychisme. »

TYPE, D. *Typus* ; E. *Type* ; I. *Tipo.*

A. Moule ou modèle déterminant la forme d'une série d'objets qui en dérivent. S'emploie presque toujours au figuré. « L'idée de *type* est tantôt plus circonscrite que les idées de *genre* ou *d'espèce*, avec lesquelles elle se rencontre souvent, sans qu'il faille les confondre... La comparaison d'un cachet et de son empreinte est celle qui s'offre ici le plus naturellement, et qui, dans toutes les langues, sert à exprimer l'idée d'un type par corrélation avec l'idée de ses exemplaires ou de ses épreuves. » Cournot, *Traité de l'enchaînement...*, livre I, ch. V, § 48. « Des choses peuvent être de même espèce sans qu'il y ait de motifs d'admettre qu'elles dérivent d'un même type... ; d'autre part, diverses choses peuvent dériver d'un même type sans être pour cela congénères ou de même espèce, comme un tableau, une estampe, une médaille, un camée, un bas-relief. » *Ibid.*, § 49. Cf. toute l'analyse de cette notion, à laquelle Cournot attache une grande importance, *Ibid.*, § 48-50, 187, 227-229, etc. ; *Essai*, § 166-167. — On dit aussi, en ce sens, *prototype*, *archétype*.

B. Être *concret*, réel ou imaginaire,

1. *La loi de l'esprit.* — 2. *Examen de la doctrine de la nécessité.*

Sur **Tychisme.** — Le mot et la théorie de Peirce ont été repris par W. James. — Cf. Flournoy, *La philosophie de W. James*, p. 103-112. **(Ch. Werner.)**

Tychisme, bien qu'il ait été admis aussi dans le *Dictionnaire* de Baldwin, est un terme que je désapprouve pour deux raisons principales : 1° parce qu'il introduit dans la terminologie philosophique un néologisme inutile, à côté des termes déjà fixés et d'usage commun : indéterminisme, contingence, *casualismo*[1], etc. ; — 2° parce qu'il est formé du grec τύχη, qui désigne le hasard en tant qu'il intervient dans les destinées humaines, qu'il traverse d'une manière imprévue les actions d'êtres conscients et volontaires, en un sens soit favorable, soit défavorable ; c'est en somme ce que traduisent les mots latins ou italiens, *fortuna*, *sorte*, *evento*. Le hasard proprement dit *(caso)*, de caractère cosmologique, est l'αὐτόματον, ou encore le συμβεβηκός, l'*accident*. C'est donc du premier de ces mots, qu'on aurait dû tirer le terme nouveau, si tant est qu'il fût nécessaire. Voir mon ouvrage *Il caso nel pensiero e nella vita*, 1913. **(C. Ranzoli.)**

Voir ci-dessus au mot *hasard** la distinction faite par Aristote entre ces termes.

Sur **Type.** — Article complété d'après des observations de **F. Mentré** et **d'Ed. Claparède.**

Historique. — Platon emploie souvent le mot τύπος dans le sens d'une représentation schématique où s'exprime l'essence d'une chose. C'est dans le même sens qu'on dit en grec (très fréquent dans Platon et dans Aristote) : ἐν τύπῳ ou τύπῳ

1. *Casualisme* n'est pas usuel en français. (A. L.)

qui est représentatif d'une classe d'êtres. Se dit :

1° Proprement, de ce qui en présente la forme la plus caractéristique ou la plus parfaite. — L'adjectif *typique* a toujours cette acception.

« Quand on a affaire à des expériences complexes et variables, il faut en étudier les diverses circonstances et ensuite donner l'expérience la plus parfaite comme *type*, mais qui représentera toujours un fait vrai » (par opposition aux moyennes). Cl. Bernard, *Introd.* à la *Médec. exp.*, p. 237.

En particulier, idéal : « ... ce juste degré d'exagération qu'exige nécessairement l'indication d'un type quelconque, au-dessous duquel la réalité ne sera jamais que trop maintenue ». Aug. Comte, *Cours de phil. pos.*, leçon L (iv, 291).

2° Abusivement, se dit d'un individu *quelconque* pris comme échantillon.

C. Par extension, schéma général de structure : « Le type arborescent » ; — « le type chimique » (au sens de J. B. Dumas : sont dits *d'un même type* les corps qui dérivent l'un de l'autre par substitution d'un élément à un autre) ; — « le type égyptien, le type grec ».

En physiologie et en psychologie, se dit des différentes variétés physiques ou mentales constituées par la prédominance d'une fonction. Surtout usuel en parlant des différentes classes d'imagination : « Il en ressort trois types principaux... je les appelle le type concret, le type visuel typographique, le type auditif. » Ribot, *Évolution des idées générales*, p. 132.

Théorie des types organiques. Théorie de Geoffroy Saint-Hilaire et de ses successeurs, d'après laquelle les êtres vivants sont construits suivant un plan unique, ou suivant un petit nombre de plans, qui constituent un principe d'explication morphologique autonome, distinct de celui qui fait appel aux conditions d'existence ; la tendance à réaliser le type et la nécessité de s'adapter au milieu pouvant entrer en conflit et déterminer chacune pour une part la forme effective des êtres observés. Voir Perrier, *La Philosophie zoologique avant Darwin*, spéc. ch. ix : « Étienne Geoffroy Saint-Hilaire » et ch. xv : « La théorie des types organiques et ses conséquences. »

Théorie des types (en logique). Théorie de MM. B. Russell et Whitehead ayant pour objet de résoudre les difficultés que présente la récurrence* (au sens **B**) par la distinction de différents *ordres* ou *types* de propositions et de fonctions propositionnelles, pour lesquels on pourrait assigner des règles logiques définies relatives à l'emploi des différentes sortes d'arguments*. Voir Whitehead et Russell, *Principia Mathematica*, Introd., ch. ii : « The theory of logical type. »

Type d'ordre (en mathématiques) : voir *Transfini**, Observations.

Rad. int. : Tip.

« **TYPIQUE** de la Raison pure pratique » (Barni), ou plus exactement, « du Jugement pratique pur », D. *Typik der reinen praktischen Urteilskraft.* Kant, *Krit. der prakt. Vernunft*, éd. Kirchmann, p. 81 et suiv. — Théorie du procédé par lequel les actes concrets peuvent être subsumés sous *les idées* de bien et de mal.

TYPOLOGIE, (S).

U

U. En Logique : 1° Symbole de la proposition modale dans laquelle le mode* et le dictum* sont niés tous les deux.

2° Symbole de la proposition totototale* affirmative (AfA) de Hamilton, dans la notation de W. Thomson (*Laws of thought*, 1842).

UBIÉTÉ, L. scol., *Ubietas ;* D. *Ubietät, Ubikation ;* E. *Ubiety ;* I. *Ubietà.*

« Les Écoles ont trois sortes d'*ubiété*, ou de manière d'exister quelque part. La première s'appelle *circonscriptive*, qu'on attribue aux corps qui sont dans l'espace, qui y sont *punctatim*, en sorte qu'ils sont mesurés selon qu'on peut assigner des points de la chose située, répondant aux points de l'espace. — La seconde est la *définitive*, où l'on peut définir, c'est-à-dire déterminer que la chose est dans tel ou tel espace, sans pouvoir assigner des points précis ou

---

εἴπειν, donner une esquisse, une image sommaire de ce qui est en question. — Chez les Épicuriens et les Stoïciens, ce mot s'applique à l'empreinte de l'objet sur l'esprit, empreinte par laquelle se fait la connaissance. Mais ils ne l'entendent pas les uns et les autres au même sens. (Voir d'une part Diog., X, 33, 46, 49 ; de l'autre Cic., *Academ. priora* ii, 6, 18 ; 24, 87 ; Sextus, *Math.* vii, 228, 230, 248). **(L. Robin.)**

On se sert quelquefois du mot type, au sens **C**, pour désigner en extension le groupe ou la série elle-même qui répond à ce type : par exemple le *type oiseau*, le *type classique*. On emploie aussi, mais avec beaucoup de vague, les expressions de *types psychologiques*, *types intellectuels* (Sainte-Beuve, Taine) pour désigner des groupes d'esprits ; de *types moraux* (Rauh, *L'Expérience morale*) pour désigner des mentalités morales hétérogènes. — M. Wechniakoff a appelé *typologie* l'étude scientifique des différents types humains productifs dans les sciences et dans les arts (Typologie anthropologique, dans la *Revue universitaire* de Bruxelles, 1897 ; Sur les formes typiques de la structure mentale, *La Belgique contemporaine*, octobre 1904.) **(F. Mentré.)**

Type est opposé par Cournot à *genre*. Pour lui, ce dernier mot ne représente que l' « abstraction logique », c'est-à-dire la simple similitude d'un seul caractère (ou d'un très petit nombre de caractères réunis en un concept) chez divers individus, dont nous ne faisons une classe que par la considération décisoire de ce concept. Le *type*, au contraire, ou « abstraction rationnelle », qu'il appelle aussi « genre naturel » (les genres proprement dits étant alors appelés par lui « genres artificiels ») est l'ensemble d'un grand nombre de caractères formant un tout organique et dont la réunion ne peut s'expliquer par le hasard, c'est-à-dire par le concours de causes qui ne seraient point enchaînées et subordonnées les unes aux autres. » Ainsi les « êtres volants » forment un genre (artificiel) comprenant oiseaux, cheiroptères, insectes, lesquels appartiennent à trois types très différents. *Essai*, chap. xi, not. § 164, 166, 167 ; *Traité*, 2e partie, chap. iii ; 3e partie, chap. iii.

On rencontre en psychologie ce terme avec trois sens notablement différents. 1° Type signifie *variété de processus :* ainsi, « image du type visuel » ; « réaction du type musculaire » ou « du type sensoriel ». Ce sens n'implique pas que des phénomènes de type différent ne puissent pas se rencontrer chez le même individu. Il conviendrait de renoncer au mot « type » en ce sens, et de le remplacer par « variété » ou « qualité ». — 2° *Type individuel* (voir ci-dessus, **C**). Si une personne ne présente que des images de la variété visuelle, à l'exclusion des autres variétés, on dira qu'elle est du type visuel. — 3° *Type spécifique, racial.* C'est le sens biologique du mot. Un caractère est typique lorsqu'il correspond au *mode**, c'est-à-dire à la tendance centrale d'une collectivité. **(Ed. Claparède.)**

L'affaiblissement de ce mot, visible dans le premier des sens relevés par Ed. Claparède, l'est encore plus dans le langage populaire où l'expression « un type » (= un original ; probablement par abréviation de « type extraordinaire », « type unique ») a fini par ne plus signifier qu'un individu quelconque. **(A. L.)**

des lieux propres exclusivement à ce qui y est : c'est ainsi que l'on a jugé que l'âme est dans le corps... La troisième ubiété est la *réplétive*, qu'on attribue à Dieu, qui remplit tout l'Univers encore plus éminemment que les esprits ne sont dans les corps... » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, livre II, ch. XXIII, § 21.

UBIQUITÉ, D. *Ubiquität, Allgegenwart ;* E. *Ubiquity* (plus faible) ; *Omnipresence ;* I. *Ubiquità.*

Terme surtout théologique : caractère d'un être qui est partout présent. Ce mot est quelquefois confondu, à tort, avec *bilocation* ou *multilocation*, qui désignent le fait miraculeux par lequel un même corps se trouverait à la fois en deux ou plusieurs lieux différents.

Rad. int. : Ubiques.

« UCHRONIE » (G. Οὐ, χρόνος : ce qui ne s'est jamais produit). Terme forgé par RENOUVIER sur le modèle d'*Utopie**, et qu'il a donné pour titre à l'un de ses ouvrages : « *Uchronie (L'Utopie dans l'histoire)*, esquisse historique apocryphe du développement de la civilisation européenne tel qu'il n'a pas été, tel qu'il aurait pu être » (1876).

ULTIME, D. *Letzt ;* E. *Ultimate ;* I. *Ultimo.*

Ce à quoi l'on arrive en dernier lieu, dans une analyse régressive, — soit parce qu'il n'est pas possible d'aller plus loin, bien qu'on le souhaite ; — soit, plus fréquemment, parce qu'on a atteint le terme au delà duquel il n'y a plus rien à chercher dans l'ordre des questions qu'on se pose. *Ultime*, dans ce dernier cas, est souvent pris pour synonyme de *catégorique*, au sens où l'on parle d'*impératif catégorique**.

Cf. *Premier**.

Rad. int. : Ultim.

« ULTRAMORALE. » RENOUVIER appelle ainsi le second des deux éléments qui composent, selon lui, la philosophie pratique de l'Orient ancien. Le premier est l'*antimorale*, qui consiste dans l'apothéose de la puissance et de l'habileté individuelles, et repose sur cette idée que « les masses humaines sont l'instrument naturel et fatal de la grandeur et des jouissances de quelques-uns, qui savent et peuvent s'en servir ». L'*ultramorale*, qui en est la contrepartie, « se précipite dans un excès du bien, si l'on peut ainsi parler, dont l'excès du mal rend la tentation inévitable », et consiste à ériger en bien absolu l'abstention, la souffrance, le renoncement, soit avec l'espoir d'une « autre vie » compensatrice, soit même sans aucun espoir, et sans autre but que l'anéantissement de la vie individuelle. (*Uchronie*, 1er tableau, p. 43-49.)

1. UN, adj., D. *Ein* (au sens **B**, *einig ; einzig*) ; E. *One ;* I. *Uno.*

S'oppose généralement à *multiple.*

1° En nombre :

A. Se dit de l'individu en tant qu'on le considère comme faisant partie d'une multiplicité, au même titre que les autres membres de cet ensemble. « Compter chacun pour un, et ne compter chacun que pour un. »

B. Se dit de ce qui est unique*, au sens **A**. « Problème n'admettant qu'une solution. » — « Il n'y a qu'un Dieu, et ce Dieu suffit. » LEIBNIZ, *Monadologie*, 39. — « Voluntas et intellectus unum et idem sunt. » SPINOZA, *Éthique*, II, 49, Coroll.

2° En qualité :

C. Se dit d'un être qui n'a point de parties, qui ne peut être divisé. « Si l'être est, il faut qu'il soit un ; et l'être un ne doit pas avoir de corps : car s'il avait une épaisseur, il aurait des parties et ne serait plus un. » RENOUVIER (résumant Simplicius). *Manuel de philos. anc.*, I, 156.

D. Se dit d'un être en qui l'on peut distinguer des parties, mais qui forme un tout organique, et qui ne saurait être divisé sans perdre ce qui le constitue essentiellement. « Je suis donc — il faut bien adopter le langage de l'entendement, puisque l'entendement seul a un langage — unité multiple et multiplicité *une*. » H. BERGSON, *L'Évolution créatrice*, 280.

En un sens plus faible, se dit d'un tout qui n'est pas formé d'éléments disparates, mais dont les parties ont entre elles une dépendance (qui peut être plus ou moins étroite). « Spontanée, l'exécution peut être *une :* l'œuvre n'est pas faite de pièces rapportées, elle est coulée d'un jet. » SÉAILLES, *Le génie dans l'art*, 210.

2. UN, subst. — G. τὸ ἕν ; D. *Das Eine ;* E. *The One ;* I. *L'Uno.*

A. Nom propre, désignant le premier terme de la suite naturelle des nombres.

B. L'idée d'unité, en tant que principe de l'être ou de la pensée. « Ainsi les phénomènes sont dépouillés de toute réalité effective au profit de la quantité, seule chose immuable ; et le multiple et l'un, le pair et l'impair sont l'absolu véritable. » LIARD, *La science positive et la métaphysique*, p. 331.

C. Ce qui est un, en un sens quelconque de ce mot. « On a toujours cru que l'un et l'être sont des choses réciproques. » LEIBNIZ, *Lettre à Arnauld*, 30 avril 1687. (Ed. Janet, I, 580.)

Sur **Ubiquité.** — « *Ubiquität des Gebildeten* » (Ubiquité de l'homme cultivé) est une expression créée par F. Lassalle dans un de ses discours et qui a été quelquefois imitée. Le mot n'est pas autrement usité. *Allgegenwart* est théologique, c'est un attribut de Dieu. **(F. Tönnies.)** — *Ubiquity* se dit couramment en anglais de ce qui se rencontre partout. *Omnipresence* serait peut-être meilleur au sens fort. **(Th. de Laguna.)**

Sur **Uchronie.** — L'emploi de ce terme suppose l'idée de la liberté, ou tout au moins de la contingence dans l'histoire. Toutes les fois qu'on recherche « ce qui serait arrivé si... », on est dans le domaine de l'*Uchronie.* **(R. Berthelot.)**

Sur **Un.** — Article complété d'après les observations d'**Ed. Goblot** et la discussion qui a eu lieu à la séance du 2 mars 1922. « On pourrait définir l'un en qualité, ajoute GOBLOT, le caractère par lequel un tout est autre chose que la somme de ses parties. On peut avoir tous les matériaux d'une maison et n'avoir pas une maison. »

La rédaction du § **D** a été retouchée d'après les indications de MM. **Bréhier** et **Gilson.** Ils font remarquer en outre que l'idée d'Un, chez Plotin, absorbe aussi l'idée définie au § **B** : c'est parce que l'être et la pensée sont multiples et que toute multiplicité suppose une unité, qu'il faut poser, avant l'être et la pensée, un principe dénué de multiplicité. On sait que pour les anciens, l'*unité* n'est pas un nombre et même s'oppose au nombre.

Inge (*The philosophy of Plotinus*, tome II, p. 107-108) a même émis l'idée que si les Grecs avaient eu le symbole *zéro*, peut-être Plotin l'aurait-il choisi pour désigner l'absolu, de même que Scot Érigène emploie en ce sens *Nihil ;* car, pour lui, l'un est avant tout la négation du nombre (*Ennéades*, V, 5 ; 6) c'est l'Un néopythagoricien, source du nombre. **(E. Bréhier.)**

Le sens le plus fort, qui est peut-être sous-jacent et invisiblement impliqué dans tous les autres sens, qu'il rend possibles, c'est le sens ontologique ou transcendant, d'après lequel, sans sortir de soi et se comparer à rien d'autre, au-dessus des catégories de la multiplicité, de l'unicité, de la simplicité, de la similarité, l'Un est l'être réel et concret, l'être se suffisant en sa finalité interne, en ses déterminations singulières et en sa richesse intrinsèque. *Unum et ens convertuntur*, selon la formule classique. « Ce qui n'est pas *un* estre n'est pas un *estre* », a répété

D. L'Être un (au sens d'être étranger au nombre et sans multiplicité interne, mais en tant que source du multiple et du divers). Employé surtout dans la traduction ou l'exposition des doctrines grecques, et plus spécialement de celle de Plotin, qui l'identifie au Bien, et le met au-dessus même de l'Être et de l'Intelligence : non que l'Un ne soit pas ou qu'il ne pense pas, mais en ce sens qu'il dépasse toute existence et toute intellection déterminée, et qu'il en est le principe. « L'Un n'a que faire de se connaître et de se contempler : il a plus que la connaissance, plus que la contemplation. » FOUILLÉE, *Philosophie de Platon*, II, 330.

Rad. int. : Un.

UNICITÉ, D. *Einzigkeit*, *Einigkeit ;* E. *Oneness*, *uniqueness ;* I. *Unicità*.

Caractère de ce qui est unique, au sens **A.** « On a ainsi, grâce à l'unicité du temps et à la simultanéité que l'espace rend possible, une sorte d'équivalent de la superposition. » HAMELIN, *Essai*, ch. I, p. 70. — Cf. *Unité**.

Rad. int. : Unikes.

UNIFORME, D. *Einförmig*, *gleichförmig ;* E. *Uniform ;* I. *Uniforme*.

A. Rigoureusement, se dit d'êtres ou d'objets dont la forme est identique ; par extension, de ce qui se ressemble étroitement (surtout par un caractère extérieur) : « L'uniformité des actes ferait à la longue les âmes mêmes uniformes. » PARODI, *Traditionalisme et démocratie*, p. 264.

B. Se dit d'un tout dont les parties sont uniformes au sens **A.** « Surface uniforme. » — « Mouvement uniforme », celui dont la vitesse est constante.

C. Caractère d'une fonction* (au sens mathématique) pour laquelle à chaque valeur de x correspond une seule valeur de y. On dit aussi en ce sens *monodrome*.

Par analogie, s'est dit quelquefois d'une relation ou d'une correspondance telles que chaque antécédent n'implique qu'un seul conséquent. Mais *univoque* est bien plus usité et meilleur en ce sens (voir ce mot).

Biuniforme s'est dit de même pour *biunivoque*.

Rad. int. : Uniform.

UNION, D. *Vereinigung*, *Verknüpfung*, *Verbindung ;* E. *Union ;* I. *Unione*.

A. Caractère ou état de deux ou de plusieurs êtres différents qui ne font qu'un seul tout, sous quelque rapport. Cette liaison peut comporter tous les degrés, depuis la simple association accidentelle jusqu'à la communauté la plus étroite, et jusqu'à l'union mystique de l'âme et de Dieu (voir ci-dessous, *Observations*) Mais le mot d'union implique toujours, même dans ce cas, l'existence distincte des êtres entre lesquels elle a lieu.

Ce terme est consacré dans l'expression « l'union de l'âme et du corps » ou, surtout chez Descartes, « de l'esprit et du corps ». — « Cette union substantielle n'empêche pas qu'on ne puisse avoir une claire et distincte idée ou concept de l'esprit seul, comme d'une chose complète. » DESCARTES, *Rép. aux quatrièmes obj.*, 1re partie, § 27. Pour la critique de cette notion, voir MALEBRANCHE, *Entretiens sur la métaphysique*, VII. — Sur le sens donné par LEIBNIZ à cette expression, voir ci-dessous, *Observations*.

B. Acte par lequel s'établit une union, au sens **A.**

C. Groupe d'individus (ou de sociétés) associés en vue d'un certain but

---

Leibniz (Ed. Gerhardt, II, p. 96. Cf. II, 106, 135, 186, 224 ; III, 144, etc.). Unité qui n'exclut pas, tant s'en faut, la diversité intérieure, mais qui implique et permet seule une homogénéité morale, une cohérence spirituelle aussi parfaite que possible. *Difficile est unum hominem agere*, comme l'a bien dit Sénèque, en employant le mot *unum* en ce sens profond. **(Maurice Blondel.)**

L'unité ne s'oppose à la multiplicité que dans le domaine de la quantité. Dans les sciences de la qualité (psychologie), loin de s'exclure, unité et multiplicité s'impliquent. **(Louis Boisse.)**

Sur **Unicité.** — La correction de ce terme ayant été mise en doute, on rappelle qu'il figure dans LITTRÉ, appuyé de citations de Saint-Simon et de Duclos. **F. Abauzit** nous a fait savoir qu'on le trouve aussi dans le *Complément du Dictionnaire de l'Académie* (1842) où il est dit que ce mot a été employé par Piron. Il estimait cependant que ce terme n'est pas d'une bonne langue, et qu'en raison de sa forme déplaisante, il devrait être évité par des philosophes soucieux de bien écrire. **(A. L.)**

Sur **Union.** — Au sens le plus fort et le plus précis, *Union* désigne l'état volontairement acquis ou spirituellement infus que décrivent les maîtres de la vie

ascétique et mystique comme le terme supérieur et normal de notre croissance morale et religieuse. Il ne s'agit plus d'une donnée native, comme l'union de l'âme et du corps, ni du mouvement de deux esprits qui se rencontrent en un unisson transitoire et partiel : il s'agit d'une manière d'être profonde et durable *(habitus)* allant par degrés jusqu'au « mariage spirituel », à travers les phases et progrès dont les trois étapes classiques sont : la *vie purgative* qui dégage l'esprit des souillures et des illusions ; — la *vie illuminative* qui au delà des sens et de l'entendement, procure la science des vertus et des réalités invisibles ; — la *vie unitive* qui par la contemplation et la sagesse, réalise l'hymen de l'homme et de Dieu, et par là même, l'unité de l'homme en lui-même et son union avec les autres êtres, selon le vœu suprême de la perfection évangélique : « Ut unum omnes sint... sicut et nos unum sumus » (JOHAN., cap. XVII, v. 21-22), état où tous doivent se trouver consommés dans une unité consentie et aimante, et qui est fusion sans confusion ni absorption. Car cet état d'union n'est pas, comme on l'a parfois exposé à tort, retour pour ainsi dire physiquement métaphysique d'une essence à son principe ou d'une étincelle en un foyer où elle se perdrait (et il importe extrêmement de ne pas confondre la théorie alexandrine avec la doctrine chrétienne : l' « union » n'est nullement ἕνωσις) ; il ne s'agit pas non plus d'une pure subordination de la créature dépouillée d'elle-même à un Maître jaloux dont l'égoïsme transcendant ne s'accommoderait que de courtisans annihilés : l'union vraie est échange voulu de deux amours qui vivent l'un en l'autre, accord substantiel de deux êtres qui se font être le plus possible, s'enrichissant, fût-ce au prix de sacrifices crucifiants ; et c'est ainsi que la « vie d'union » comporte les exigences transformantes de la charité divine, qui pour s'unir le fini, et s'unir au fini, le dilate jusqu'à l'infini. — En ce sens fort, qui est classique chez les auteurs spirituels, il n'y a d'union possible et parfaite qu'en Dieu et par Dieu, à travers un dépouillement provisoire de ce qui n'est pas l'Unique et l'Universel ; mais cette union permet, en fin de compte, la connaissance et la possession réelles *per unionem et connaturalitatem universalem*. L'entier détachement, dont saint Jean de la Croix dit qu'il doit être inspiré à la fois par la raison, contre tout égoïsme, et par l'amour, vers toute bonté, nous rattache et nous unit par leur fond même et en leur source à tous les êtres. **(Maurice Blondel.)**

Leibniz a employé le mot *Union*, *union métaphysique*, en un sens très original, qui montre en sa doctrine un étage peu connu et peu compris. Au delà des phénomènes, objet des sens, et de la physique, au delà des Monades et des « notions

« L'Union pour la vérité. — L'Union postale universelle. »

D. (Opposé à *désunion.*) Concorde, bonne entente.

Rad. int. : **A.** Uniones ; **B. C.** Union ; **D.** Konkord.

UNIQUE, D. *Einzig, einig ;* E. *Unique* dans tous les sens, sauf dans l'expression « fils unique » et les acceptions équivalentes *(only) ; one* ou *single* dans certains cas, déterminés par l'usage ; **I.** *Unico.*

A. Individuel*, singulier* ; tel qu'il n'existe rien d'identique.

Subst. : « L'Unique » (D. *Der Einzige*, STIRNER) : l'individu, en tant qu'aucun concept ne l'exprime intégralement. « Kein Begriff drückt mich aus ; nichts, was man als mein Wesen angiebt, erschöpft mich[1]. » STIRNER, *Der Einzige und sein Eigentum*, Ed. Reclam, p. 429. (Voir ci-dessous, *Observations.*)

B. Caractère de l'individu logique qui est le seul membre d'une classe

1. « Aucun concept ne m'exprime ; rien de ce qu'on prétend donner comme mon essence ne m'épuise. » *(L'Unique et sa propriété.)*

intelligibles », objet du calcul et de la pensée discursive, où règnent l'Harmonie préétablie et la métaphysique de l'Entendement, il y a place pour un ordre transcendant, supra-mécanique et supra-notionnel, qui répond à de plus profondes exigences de la pensée et de la réalité : « Quoique je ne tienne point que l'âme change les lois du corps, ni que le corps change les lois de l'âme, et que j'aye introduit l'harmonie préétablie pour éviter ce dérangement, je ne laisse pas d'admettre une vraye Union entre l'âme et le corps, qui en fait un suppôt. Cette Union va au métaphysique ; au lieu qu'une union d'influence irait au physique. » (Gerhardt, VI, p. 81.) « Les âmes s'accordent avec les corps et entre elles en vertu de l'harmonie préétablie, et nullement par une influence physique mutuelle, *sauve l'union métaphysique* qui les fait composer *unum per se* (III, 657, 658. — VI, 45, 81, 595, 602, etc.). C'est surtout dans sa correspondance avec Des Bosses que cette vue se précise, à propos du *Vinculum Substantiale* (voir ce mot). Invisible aux sens, réfractaires et inaccessible à l'analyse, cette Union, qui est tout autre chose qu'un agrégat, ou même qu'une synthèse, est l'équivalent précisé de la « forme substantielle », mais comportant toute la science nouvelle (II, 511), et servant à nous dégager de tous les « labyrinthes » (ou antinomies) du composé du continu, etc. « *Unio* ex phænomenis explicari nequit, nec quicquam in eis variat » (II, 371) ; mais c'est elle qui explique « actiones passionesque compositi » (II, 516-517). **(Maurice Blondel.)**

DUGUIT a proposé d'appeler *Unions* certains actes juridiques qui seraient, suivant lui, des conventions sans être des contrats : par exemple le mariage, le contrat collectif de travail. Ces actes seraient caractérisés, notamment, par le fait que les effets de droit qui y sont consécutifs atteignent directement des personnes étrangères à la convention, ce qui va contre la règle admise pour fondamentale en ce qui concerne le contrat. « Tout contrat est une convention, mais il y a beaucoup de conventions qui ne sont pas des contrats. Ce sont ces conventions que certains auteurs allemands appellent des *Vereinbarungen* et que je propose d'appeler des *Unions.* Deux ou plusieurs personnes entrent en relation et s'accordent sur un point déterminé : mais, à la suite de cet accord, on ne voit point apparaître une situation juridique subjective, un rapport particulier individuel et momentané de créancier et de débiteur ; on aperçoit au contraire la naissance d'une règle permanente, ou bien d'une situation juridique objective, d'un état. On ne peut pas dire qu'il y ait contrat : l'extérieur de l'acte est contractuel, le fond ne l'est pas. » DUGUIT, *Traité de droit constitutionnel*, 2e éd., I, p. 302-303. **(G. Davy.)**

donnée (y compris, par conséquent, le cas où il s'agit d'un genre n'ayant qu'une seule espèce, qui sera dite unique par rapport à ce genre). « Le temps forme une série successive, irréversible et unique. » HAMELIN, *Essai...*, ch. II, § 1.

C. Distingué, remarquable, excellent, sans pareil. (Sens très classique dans le latin *unicus* et dans *unice.*)

CRITIQUE

La question de savoir si un être est « unique » est, par suite, extrêmement équivoque. Elle peut signifier : « Cet être est-il un individu ? » (soit qu'on admette avec Leibniz que des individus concrets ne peuvent être indiscernables intrinsèquement, comme il semble qu'on doive le faire ; soit même qu'on accepte l'existence d'individus qualitativement identiques qui ne seraient distingués qu'extrinsèquement par le temps ou le lieu) ; — ou bien elle se pose à propos d'un individu déjà désigné comme tel ; et dans ce cas elle n'a de sens qu'en tant que cet individu est subsumé sous un certain concept et désigné par un certain nom. D'où l'expression très caractéristique : « unique en son genre ». En tant que René Descartes, né en 1596 à La Haye, ou en tant qu'auteur des *Méditations*, Descartes est unique ; il ne l'est pas en tant que philosophe ou mathématicien français. La géometrie euclidienne est unique en tant que telle (tandis qu'il y a au contraire, par exemple, plusieurs géométries riemaniennes, différant par les valeurs du paramètre fondamental de chacune d'elles) ; mais en tant que géométrie, elle n'est pas unique ; elle est un des cas possibles de géométrie.

L'affirmation que « tout individu est unique » a sa raison d'être historique chez Stirner, en tant que cette thèse s'oppose pour lui à la théorie hégélienne, d'après laquelle le « concept » *(Begriff)* serait capable d'atteindre le concret (voir ci-dessous, *Universel**). Prise au pied de la lettre, cette formule constituerait une tautologie, si on l'interprétait au sens **A** ; ou une erreur, si on l'entendait, au sens **B** ou **C.** Mais, en réalité, elle ne vise qu'à relever indirectement la *valeur* de l'individu

Sur Unique. — Article complété, en ce qui concerne les équivalents anglais, d'après les indications de M. **Th. de Laguna :** — en ce qui concerne Stirner, d'après une note de M. **Bréhier** et une observation de M. **Parodi** (voir ci-dessous). M. **Ranzoli** fait remarquer qu'en italien on se sert quelquefois du mot *unicismo* pour désigner l'individualisme anarchique de Stirner.

Les sens **A** et **B,** qui n'avaient été distingués primitivement que dans la *Critique*, ont été séparés dans le texte même conformément aux remarques de **Th. de Laguna** et **Cl. C. J. Webb,** et d'après la discussion à la séance du 2 mars 1922.

Tout individu n'est-il pas unique, en ce sens qu'il est capable de telles choses particulières et louables que nul autre ne ferait ? **(F. Abauzit.)**

La formule « tout individu est unique » paraît être entendue par ceux qui l'emploient en un sens métaphysique qui n'est pas une tautologie : la question, pour eux, est de savoir si l'individu n'est qu'un entrecroisement de propriétés, chacune exprimable en un concept distinct, si bien que tout ce qui ferait l'individualité serait le concours, la rencontre de notions dont chacune est générale ; ou bien si, au contraire, au-dessous et au delà de ces notions, il n'y a pas dans l'individu quelque chose d'inexprimable en concept, d'inanalysable, soit substantiellement, soit qualitativement unique. **(D. Parodi.)** — Cette remarque me paraît très vraie, mais elle met bien en lumière l'impropriété de la formule en question : car être purement qualitatif, être rebelle à l'analyse *(omne individuum ineffabile)*, ce n'est pas du tout la même chose qu'être *unique*, soit en nombre, soit en valeur. **(A. L.)**

en tant que tel : soit en évoquant l'idée que l'individualité elle-même est quelque chose de primitif et d'irréductible, non la résultante en un point donné du concours de lois générales (cf. ci-dessus, *Un**) ; soit par un mélange du sens appréciatif **C** ; et dans cette acception, elle exprime surtout l'idée que chacun a naturellement, pour lui-même, une valeur incomparable.

Rad. int. : **A.** Individu ; **B. C.** Unik.

UNITÉ, D. *Einheit ;* — E. **A. C. E.** *Unity ;* **B. D.** *Unit. ;* **F.** *The One ;* — I. *Unità.* Voir *Grandeur*, *Quantité*.

Au sens abstrait :

A. Caractère de ce qui est *un*, dans l'une quelconque des acceptions de ce mot. « L'unité du moi. » — « L'unité religieuse. » — « La loi des causes efficientes est le seul fondement que nous puissions assigner à l'unité de l'univers, et cette unité est à son tour la condition suprême de la possibilité de la pensée. » J. Lachelier, *Le fondement de l'induction*, 2e éd., p. 47.

Très fréquent dans des expressions telles que : « Unité de sentiments ; unité morale ; unité sociale » ; etc.

Au sens concret :

B. Membre d'un ensemble ou d'un agrégat, considéré purement et simplement en tant que tel. « On essaie de sauver la réalité de l'étendue en la composant d'unités indivisibles... » J. Lachelier, *Psychologie et métaphysique*, p. 129. On peut même, en ce sens, appeler *unité* un groupe, une classe prise dans sa totalité en tant qu'on la considère comme un des constituants d'un ensemble plus vaste. (Cf. le sens militaire et administratif du mot *unité*.)

Spécialement : les éléments arithmétiques qui composent un nombre cardinal.

C. Le nombre Un. « On voit que la suite des nombres est illimitée, que le plus petit est l'unité, ou le nombre *un*, et que tous les autres se forment par l'addition constante de l'unité au dernier formé. » Duhamel, *Des méthodes dans les sciences de raisonnement*, II, 3.

Sur **Unité.** — Équivalents anglais corrigés d'après les indications de M. **de Laguna.** Il fait remarquer en outre qu'au sens **B,** on emploierait bien, dans certains cas, *instance*, qui veut dire en général *exemple*, *cas*.

— « L'idée d'unité organique (entendue à la fois comme celle de l'organisme vivant et comme celle de l'œuvre d'art) a été spécialement mise en lumière d'abord par Aristote, puis par la philosophie romantique, pour laquelle l'unité organique est toujours liée à un développement, et exclut (à la différence d'Aristote) ce qui est tout fait, *achevé* une fois pour toutes. » **(R. Berthelot.)**

Dans le texte de Lachelier cité comme exemple du sens **B,** le mot *unité* implique non seulement l'idée logique d'élément constitutif de l'étendue, mais l'idée métaphysique de réalités individuelles conçues comme absolument indivisibles. **(D. Parodi.)**

Au sens concret **C,** on cite un texte de Duhamel qui considère l'unité comme un nombre. Mais cela fait question. Voir Pascal, *De l'esprit géométrique*, et aussi la *Logique de Port-Royal*, IVe partie, ch. 5. **(Louis Boisse.)** — On ne peut plus dire que cela « fasse question » pour les mathématiciens modernes. Cela dépend du point de vue où l'on se place. Dans l'usage ordinaire, non seulement l'unité, mais le zéro et les nombres négatifs font partie de la suite des nombres entiers. Dans certaines recherches (par exemple dans l'étude des nombres premiers) il y a avantage à ne considérer les nombres qu'à partir de 2, et par snite l'unité se trouve exclue de cette suite. L'erreur serait de croire que l'unité « est » ou « n'est pas » un nombre, par une sorte de caractère intrinsèque, et indépendamment de l'usage qu'on veut faire de ce caractère. **(J. Hadamard.)** — D'ailleurs Pascal lui-même ne cite cette exclusion de l'unité du rang des nombres que comme une

D. Grandeur finie servant de base à la mesure des autres grandeurs de même espèce. « Les unités C. G. S. » (centimètre, gramme, seconde). — « Une grandeur est censée connue et déterminée lorsqu'on a assigné le nombre de fois qu'elle contient une certaine grandeur de même espèce, prise pour terme de comparaison ou pour *unité*. » Cournot, art. *Quantité*, dans *Franck*, 1440 B.

E. Un tout doué d'unité au sens **A.** Cette expression ne s'emploie que dans certaines tournures de phrase. On ne dirait pas, à cet égard, que les Facultés d'un même ressort *sont* une unité, mais qu'elles *forment* une unité universitaire. Encore se mêle-t-il peut-être dans cet emploi du mot quelque chose du sens **B.**

F. L'être Un, en tant que principe de toute existence. Cf. *Un*, subst. « C'est mal interpréter Plotin que de représenter l'Unité comme une pure puissance indéterminée qui devient tout, et qui, elle-même, n'est rien. » Fouillée, *Philosophie de Platon*, II, 336.

CRITIQUE

Parmi les nombreuses variétés du sens **A,** il y a lieu de signaler particulièrement l'équivoque entre l'*unité logique*, qui règne entre les éléments semblables (par ex. les individus subsumés sous un même concept) et l'*unité organique*, faite au contraire d'éléments différents et solidaires (par ex. l'unité du corps vivant, ou celle de l'œuvre d'art). Cf. *Universel**, *Totalité**.

Rad. int. : **A.** Unes ; **B. C. D. E.** Unaj ; **F.** Un.

abréviation verbale adoptée par les mathématiciens grecs, « pour éviter de dire souvent qu'en tout nombre, hors l'unité, telle condition se rencontre... Aussi, s'ils eussent voulu, ils en eussent de même exclu le binaire et le ternaire, et tout ce qu'il leur eût plu : car on en est maître, pourvu qu'on avertisse. » De même la *Logique de Port-Royal* dit très justement, dans le passage auquel il est fait allusion, que Stevin a eu bien tort de s'échauffer contre ceux qui niaient que l'unité fût un nombre : « Il fallait dire que ce n'était qu'une dispute de mots et que l'unité était nombre ou n'était pas nombre selon la définition qu'on voudrait donner au nombre. » **(A. L.)**

L'emploi du substantif abstrait l'*Unité*, au sens **F** (pour désigner l'*Un* néoplatonicien) est tout moderne. Jamais Plotin n'emploie en ce sens un terme équivalent Chez Proclus, ἑνότης et ἕνωσις s'appliquent à des rapports qui lient des êtres, tels que le rapport d'égalité ; ἑνάς désigne au contraire les unités subordonnées à l'Un suprême. **(E. Bréhier.)**

Sur la *Critique.* — Les deux sens opposés dans la *Critique* reviennent à la distinction entre les sens du mot *un*. L'essence de l'unité numérique est de pouvoir être répétée, puisqu'elle s'oppose à plusieurs ; l'essence de l'unité d'un tout est d'être autre chose qu'un simple total. Voir, dans le *Théétète*, la distinction entre le *tout* et le *total*, τὸ ὅλον et τὸ πᾶν. **(E. Goblot.)** — Ces formules sont en effet très caractéristiques ; mais ce que j'avais l'intention d'opposer dans cette critique, ce n'étaient pas les deux aspects d'une unité, au sens concret (voir ci-dessus l'observation de M. Parodi), mais d'une part, la communauté qui existe entre unités semblables (et qui, elle aussi, s'appelle *unité*, au sens **A**), et de l'autre le caractère de solidarité qui existe entre les membres d'un tout, en tant qu'organique. **(A. L.)**

Il y aurait lieu de signaler, d'autre part, la différence entre l'*unité organique* et l'*unité sociale*, faite, elle aussi, d'éléments solidaires, mais dont la solidarité confère à chacun un caractère nouveau (mentalité intellectuelle, émotivité) qui demeure en lui, sous forme d'influence inconsciente, même lorsqu'il pense, sent et agit en tant qu'individu indépendant. **(G. Davy.)**

UNIVERS, D. *All, Weltall, Universum ;* E. *Universe ;* I. *Universo.*

A. Proprement, ***summa rerum, universae res :*** l'ensemble de tout ce qui existe dans le temps et dans l'espace. « Par l'espace, l'univers me comprend et m'engloutit comme un point ; par la pensée, je le comprends. » PASCAL, *Pensées*, Ed. Brunsch., VI, 438. « J'appelle monde (en parlant de tous les mondes possibles) toute la suite et toute la collection de toutes les choses existantes, afin qu'on ne dise point que plusieurs mondes pouvaient exister en différents temps et différents lieux ; car il faudrait les compter tous ensemble pour un monde, ou si vous voulez pour un *univers.* » LEIBNIZ, *Théodicée*, I, § 8.

B. Par synecdoque, le Monde visible, ou la Terre, ou même l'Humanité. « Qu'il y voie une infinité d'Univers, dont chacun a son firmament, ses planètes, sa Terre, en même proportion que le monde visible. » PASCAL, *Pensées*, éd. Brunsch., II, 72. — « Voir ce qui regarde ces choses renfermé dans un abrégé et en découvrir par ce moyen tout l'ordre et la suite, c'est comprendre par la pensée tout ce qu'il y a de grand parmi les hommes et tenir, pour ainsi dire, le fil de toutes les affaires de l'univers. » BOSSUET, *Discours sur l'Histoire universelle*, Avant-propos, § 7.

Spécialement, ensemble politique du monde civilisé. « En effaçant les dernières traces, ou plutôt la mémoire des cités libres et des magistrats électifs, l'univers, comme il était devenu, ne fit que se rendre justice. » RENOUVIER, *Uchronie*, p. 309. Cf. *Monde**.

REMARQUES

1. L'Univers au sens **A,** se distingue nettement du monde pour les philosophes qui admettent, comme les Épicuriens par exemple, qu'il existe divers mondes (LUCRÈCE, II, 1044 et suiv. ; V, 528 ; etc.). — Cf. aussi FONTENELLE, *Entretiens sur la pluralité des mondes*, où il oppose souvent « les mondes » et « l'univers » (par ex. à la fin du 5e entretien). C'est là le sens propre et étymologique du mot ; le sens **B,** très courant au XVIIe siècle, est presque tombé en désuétude.

2. Aug. COMTE oppose en un sens un peu différent l'idée du *monde*, conception relative, à l'idée de l'*univers*, comprise comme un absolu. Voir notamment *Polit. positive*, I, 438.

3. Dans la théorie de la « Relativité », on désigne sous le nom d'*Univers*, au sens **A,** l'ensemble des phénomènes caractérisés par leurs coordonnées de temps et d'espace (ou le système formé par ces coordonnées elles-mêmes) en tant que celles-ci sont considérées comme solidaires. Voir ci-dessous, *Observations.*

« Univers du discours. » E. *Universe of discourse.* **A.** Ensemble des idées, ou plus exactement des éléments et des classes logiques qui sont pris en considération dans un jugement ou un raisonnement. C'est ainsi par ex. que l'affirmation : « Aucun chien ne parle » est vraie dans l'Univers du discours de la Zoologie, mais non dans celui de la Fable.

Cette expression et cette notion ont été introduites en logique par DE MORGAN (*Cambridge philos. trans.*, VII, 1846 ; *Formal Logic*, 1847). Elles se retrouvent chez Boole, Venn, Jevons, etc.

B. Se dit aussi maintenant, en un sens plus large, de l'ensemble de toutes les présuppositions qu'implique un jugement ou une question.

REMARQUE

M. KEYNES (*Formal Logic*, 2e partie, ch. VIII) admet que l' « univers du discours » impliqué par une proposition telle que : « La colère des Dieux de l'Olympe est terrible », n'est pas l'ensemble des êtres mythologiques eux-mêmes, mais l'ensemble des croyances au sujet de ces êtres, couramment acceptées dans la Grèce ancienne, et qui nous ont été transmises par les poètes (*Ibid.*, 213, note 2 ; cf. 210-211). — Mais cette interprétation, qui paraît inspirée par le désir d'assurer un fondement réel à la vérité ou à la fausseté des propositions de ce genre, n'est pas

---

Sur **Univers.** — Quelques membres de la Société ayant exprimé le désir de voir figurer dans le *Vocabulaire* le sens donné aux termes *intervalle d'Univers, ligne d'Univers*, dans la théorie de la relativité, nous reproduisons ci-dessous quelques passages de M. Jean BECQUEREL, qui nous ont paru en fournir un résumé succinct et précis.

« Soient deux événements quelconques. Lorsqu'on les repère dans des systèmes différents, la durée t qui les sépare et la distance spatiale l des points où ils se produisent varient d'un système à l'autre ; mais la quantité $S^2 = c^2 t^2 - l^2$ (c, vitesse de la lumière) a la même valeur dans tous les systèmes : on le vérifie immédiatement en appliquant les formules de Lorentz...

L'invariant S est l'*intervalle d'univers :* il vient remplacer les deux invariants d'autrefois : le temps, et la distance dans l'espace de deux événements simultanés...

Il n'y a plus maintenant d'espace absolu ni de temps absolu ; il ne subsiste qu'une réalité unique affirmée par l'invariant S. La modification est radicale : le nouvel invariant contient à la fois les trois coordonnées d'espace x, y, z, et la coordonnée de temps

$$S^2 = c^2 (t_2 - t_1)^2 - (x_2 - x_1)^2 - (y_2 - y_1)^2 - (z_2 - z_1)^2.$$

L'espace et le temps, unis par cet invariant, ne sont pas indépendants, et leur union seule possède une individualité[1]. L'*Espace-Temps* ou *Univers* est l'ensemble des événements ; c'est une multiplicité « quadridimensionnelle ». L'Univers est indépendant du système de référence qui sert à repérer les événements ; chaque système est une division particulière de l'Univers en espace et en temps...

Suivons maintenant la succession continue des événements qui constituent la vie d'une même portion de matière ou d'un même être. Leur ensemble forme dans l'Espace-Temps une *ligne d'Univers*, comme en géométrie une succession continue de points forme une ligne dans l'espace. » Jean BECQUEREL, *Exposé élémentaire de la théorie d'Einstein*, chap. V : « L'Univers de Minkowski », p. 48-49 et 53.

— Minkowski, qui a créé cette expression, considère l'instant-point x, y, z, t comme faisant partie d'une seule multiplicité à quatre dimensions ; c'est cette multiplicité qu'il appelle *univers :* « Die Mannigfaltigkeit aller denkbaren Wertsysteme x, y, z, t soll die Welt heissen[1]. » P. LANGEVIN (cf. *Le principe de relativité*, Chiron, 1922) appelle *Univers* la variété quadridimensionnelle constituée par l'ensemble des *événements physiques* eux-mêmes. Ce qu'il appelle « l'univers cinématique », c'est-à-dire l'ensemble de toutes les positions x, y, z, t, des événements, se confond avec la définition de l'Univers de Minkowski, et de M. Weyl, qui emploie ce mot dans le même sens. **(M. Winter.)**

Histoire. — Les Stoïciens distinguent τὸ πᾶν, le tout formé par l'addition du monde et du vide, et τὸ ὅλον, le système d'êtres dont les parties sont liées par la sympathie (ARNIM, *Fragm. Veterum Stoicorum*, II, 167). Peut-être sont-ils les premiers à avoir distingué l'Univers, au sens d'une simple collection, de l'Univers, au sens d'un tout bien lié. **(E. Goblot.)**

1. Expression curieuse, empruntée également à Minkowski. Il faut entendre : forme seule un tout complet. (A. L.)

1. L'ensemble de tous les systèmes de valeur x, y, z, t doit être appelé l'univers (mot à mot : le monde).

généralement admise par les logiciens. Voir, par exemple, les diagrammes purement formels d'univers du discours à trois, quatre, cinq... éléments, dans LEWIS, *A survey of symbolic logic*[1], ch. III.

Rad. int. : **A.** Univers ; **B.** Mond.

Univers mal conçu (Sophisme de l'), E. *Fallacy of the ill-conceived universe.* — H. A. AIKINS appelle ainsi le raisonnement qui serait valable si les choses dont on parle présentaient tel ou tel caractère, telle ou telle relation, qui en réalité n'existent pas. *The principles of Logic*, ch. XX. Il comprend donc le sophisme de la *Question* mal posée ;* parmi ses formes courantes se trouvent aussi l'erreur qui consiste à raisonner sur un tout en oubliant une de ses parties *(The neglected member)* ou sur une partie en oubliant sa dépendance à l'égard du tout auquel elle appartient *(The neglected whole)*[2]. **(S.)**

1. *Vue d'ensemble de la logique symbolique.* — 2. « Le membre négligé ; le tout négligé. »

UNIVERSALISATION, D. *Universalisierung, Verallgemeinerung ;* E. *Universalisation ;* I. *Universalizzazione.*

Passage du particulier ou de l'individuel à l'universel. « Le signe caractéristique de cette période (celle où la réflexion commence à s'appliquer aux préceptes moraux pour les légitimer aux yeux de la raison) est l'universalisation des principes de la morale. » LÉVY-BRUHL, *La morale et la science des mœurs*, 288.

Rad. int. : Universalig.

UNIVERSALISME, D. *Universalismus ;* E. *Universalism ;* I. *Universalismo.*

A. Doctrine ou croyance suivant laquelle tous les hommes sont destinés finalement au salut. « Il fallait remarquer, au contraire » (au contraire de Caro, qui a blâmé cette idée chez Victor Hugo) « et bien entendu sans s'occuper du fond, ni de la question théologique de l'*universalisme*, que Victor Hugo rentrait dans la donnée humaine, la seule qu'on puisse bien se représenter, en terminant de cette manière la révélation de *La Bouche d'Ombre* ». RENOUVIER, *Victor Hugo : le philosophe*, p. 62.

B. Caractère d'une religion dite « universaliste » au sens **B.**

Se dit aussi quelquefois des doctrines contemporaines qui attachent une grande importance à l'idée d'*universalité**, au sens **A,** ou d'*universalisation**. **Cf.** *Assimilation** **A ;** *Involution** **B.**

C. « Refus de concevoir l'homme isolé et de ne partir que du sentiment du moi ; nécessité de partir de l'homme social ou tout au moins de l'individu déjà lui-même agrégat (sociologie organiciste) et de prêter à cet homme social, originairement, le sentiment du tout, en même temps que de soi, — ou tout au moins d'unir au sentiment du moi le sentiment du toi (phénoménologie). » G. DAVY, Les sentiments sociaux et moraux dans le *Nouveau Traité de Psychologie*, publié sous la direction de G. DUMAS, tome VI, p. 166. Il en donne comme exemples l'organicisme d'Othmar Spann, la phénoménologie de Max Scheler, les doctrines de Ribot et d'Espinas, de Tönnies, Geiger et Vierkandt.

Rad. int. : Universalism.

UNIVERSALISTE, D. E. *Universalist ;* I. *Universalista.*

A. Partisan de l'universalisme, au sens **A.** « Il y aura toujours beaucoup [de controverse] entre ceux qu'on appelle *universalistes* et *particularistes*... Cependant, j'ai quelque penchant à croire qu'au moins la dispute si échauffée entre eux sur la volonté de Dieu de sauver tous les hommes, ... consiste plutôt dans les expressions que dans les choses. » LEIBNIZ, *Théodicée*, I, 80.

B. Caractère d'une doctrine, et surtout d'une religion qui s'adresse à tous les hommes, et non pas à un peuple ou à un groupe particuliers.

Rad. int. : Universalist.

UNIVERSALITÉ, D. **A.** *Allgemeinheit ;* **B.** *Allheit, Gesamtheit ;* — E. *Universality ;* — I. *Universalità.*

A. Caractère de ce qui est universel*, aux sens **A** et **B ;** ou de celui qui est universel, au sens **C.**

Sur **Universalisation.** — Le « passage du particulier ou de l'individuel à l'universel » se comprend en un double sens, suivant que l'on considère les phénomènes ou les choses du point de vue des moments ou des lieux de leur production, ou bien du point de vue de leurs similitudes (qui en permettent la classification). On peut ainsi parler : 1° de la classe formée par les phénomènes identiques qui se succèdent, ou se retrouvent en divers points, par exemple de la chute de tel mobile ; 2° de la classe des faits semblables, par exemple de la chute de *tout* corps pesant. L'universalisation est dans le premier cas l'affirmation de l'indépendance du fait par rapport au temps et à l'espace ; dans le second, elle consiste à affirmer une propriété ou une relation de la totalité d'un type. **(M. Dorolle.)**

Sur **Universalisme.** — *Universalisme* et *universaliste* n'ont pas seulement la signification religieuse définie ci-dessus, mais une signification philosophique aujourd'hui bien plus usitée que la précédente, en particulier dans les discussions entre monisme et pluralisme. En ce sens, *universalisme* se dit de toute doctrine qui considère la réalité comme un tout unique, ce qui revient à dire universel, dans lequel les individus ne peuvent être isolés, si ce n'est par abstraction. Il s'oppose ainsi à l'*individualisme*, ou encore à l'*atomisme*, qui considèrent l'Univers comme une simple somme d'individus isolés, et n'ayant point de relations substantielles entre eux (c'est-à-dire indépendants). **(C. Ranzoli.)**

Pour les *universalistes*, l'individu n'est pas une fin, mais un moyen, une partie, un élément du Tout. Ce tout, c'est la Société générale des esprits, dont la famille, la nation, l'humanité, sont les aspects divers et fragmentaires. L'universalisme est la suite, tantôt d'une inspiration métaphysique (HEGEL), tantôt d'une sorte de mysticisme sociologique (COMTE) ; on le trouve rarement chez les philosophes qui ont le souci, même modéré, du psychologique. Un de ses caractères essentiels est la défiance des tendances que Wundt appelle « centrifuges ». Il semble que Kant soit à égale distance de l'individualisme de Rousseau et de l'universalisme de Hegel. **(L. Boisse.)**

Les deux observations ci-dessus ont été lues et discutées à la séance du 2 mars 1922. La Société a été d'avis que les sens qu'elles analysent n'existent pas en français, et qu'on y trouverait tout au plus dans l'usage contemporain la signification plus vague, que nous avons ajoutée en **C.** — MM. BELOT, BRUNSCHVICG, HALÉVY, GILSON, VAN BIÉMA, etc., ont même été d'avis que ces acceptions ne sont pas recommandables, fût-ce à titre de néologismes. Il y aurait lieu, d'ailleurs, de distinguer dans les formules précédentes deux orientations différentes : l'une, seule visée par M. RANZOLI, aurait pour objet la subordination de l'individu à un tout, comme la subordination de la cellule à l'organisme (cf. *Totalité**, *Universel* concret*, **B**) ; l'autre, à laquelle les termes de M. BOISSE laisseraient place et à laquelle le mot conviendrait peut-être mieux, s'appliquerait à la thèse essentiellement normative, d'après laquelle ce qui est, ou ce qui peut devenir universel au sens **B,** c'est-à-dire commun aux êtres d'un certain genre, par exemple à tous les hommes, aurait plus de valeur que ce qui les distingue ou les divise. Il y a dans ce cas la même dualité (et presque la même antithèse) qu'entre les différentes acceptions du mot *société**. **(A. L.)**

B. Ensemble, totalité. « ... En sorte que j'existe et sois placé dans le monde comme faisant partie de l'universalité de tous les êtres. » DESCARTES, *4e Méditation*, § 6.

Rad. int. : **A.** Universales ; **B.** Totalaj.

UNIVERSAUX, voir *Universel*, 2, **B.** — Les « cinq universaux » de PORPHYRE ou « *Quinque voces* » sont le *genre**, *l'espèce**, la *différence**, le *propre** et *l'accident**. Voir *Quinque** *voces* et cf. les Observations sur *Attribut**.

1. UNIVERSEL, adj. D. **A. B.** *Allgemein, universal ; Welt—* (en composition avec un autre mot ; p. ex. *Weltsprache, Weltwirtschaft*) ; **C.** *Allumfassend, Universal (— genie) ;* — E. *Universal ;* (au sens logique = pris universellement, en parlant d'un terme) : *distributed ;* — I. *Universale.*

A. Qui s'étend à l'Univers* entier, au sens **A.** « La gravitation universelle. » — « Ce déterminisme rigoureux, universel, sans exception et sans lacune, qui est le postulat de toute induction, ne laisse rien en dehors de lui. » GOBLOT, *Traité de Logique*, 330.

« Principe d'universelle intelligibilité », voir *Intelligibilité**.

B. Qui s'étend à tout l'ensemble des êtres ou des idées que l'on considère. Cf. ci-dessus, *Univers du Discours.* — « La tyrannie consiste au désir de domination universel, et hors de son ordre. » PASCAL, *Pensées*, éd. Brunschvicg, V, 332. — Se dit spécialement :

1° (LOGIQUE) d'un attribut, en tant qu'il convient distributivement à tous les individus d'une classe ; la *proposition universelle* est celle qui énonce une relation vraie de chacun des individus qui composent l'extension du sujet. (S'oppose, en ce sens, à *particulier**) ; — ou d'un sujet, en tant qu'il est pris dans toute son extension. « Dans les propositions affirmatives, il n'y a que le sujet qui soit universel. » *Logique de Port-Royal*, 2e partie, ch. XVIII.

Voir *Indivis**, *Général**, *Particulier**, *Quantité**.

2° (PSYCHOL., SOCIOL.) de ce qui est considéré (le plus souvent par hyperbole) comme commun à tous les hommes. — « Le consentement universel. » — « Le misonéisme moral est encore aujourd'hui un fait universel. » LÉVY-BRUHL, *La morale et la science des mœurs*, p. 142.

La « langue universelle » : celle qui pourrait devenir commune à tous les hommes ; se dit surtout aujourd'hui des langues artificielles auxiliaires. Voir COUTURAT et LEAU, *Histoire de la langue universelle.*

L'« éducation universelle », celle qui serait commune à toutes les classes sociales. Aug. COMTE, *Disc. sur l'ensemble du positivisme* (Pol. posit., I, 170-171).

C. En parlant des esprits (par opposition à *spécialiste*) : « Puisqu'on ne peut être universel, et savoir tout ce qui se peut savoir de tout, il faut savoir [un] peu de tout. » PASCAL, *Pensées*, Éd. Brunsch., I, 37.

REMARQUES

1. PORT-ROYAL distingue les propositions « métaphysiquement universelles », c'est-à-dire rigoureusement universelles, et les propositions « qui ne sont que moralement universelles », c'est-à-dire qui admettent quelques exceptions ; par exemple que « toutes les femmes aiment à parler » ou que « tous les jeunes gens sont inconstants ». *Logique*, 2e partie, ch. XIII. Cf. *Moral**.

Il y a lieu de remarquer dans cet ouvrage une confusion fréquente dans l'emploi du mot *universel*, qui est pris tantôt au sens défini ci-dessus, tantôt au sens de « général » (*universale* des scolastiques). Par exemple, il est dit d'abord que ce qui fait l'essence d'une proposition universelle est que le sujet est pris dans toute son étendue (2e partie, ch. III) ; que le sujet d'une proposition, pris universellement ou particulièrement, est ce qui la rend universelle ou particulière (3e partie, ch. III) ; formules entièrement conformes à l'usage moderne ; — mais, d'autre part, la seconde règle du syllogisme est ainsi formulée : « Les termes de la conclusion ne peuvent point être pris *plus* universellement dans celle-ci que dans les premières » *(Ibid.)* ; et, inversement, *général* y est pris quelquefois pour universel ; par exemple : « Si la conclusion est *générale* affirmative, le sujet étant universel, il doit aussi être universel dans la mineure, et par conséquent il doit en être le sujet, l'attribut n'étant jamais pris *généralement* dans les propositions affirmatives » (*Ibid.*, commentaire de la règle V). La même con-

---

Sur **Universel.** — Équivalents allemands et anglais complétés d'après des indications données par **F. Tönnies** et **Th. de Laguna.**

« Universel » me semble avoir été primitivement une traduction du τὸ καθόλου d'Aristote, expression applicable seulement aux prédicats logiques : ainsi, quand on l'emploie, par exemple, en parlant des Idées de Platon, ce mot implique la critique d'Aristote dirigée contre celles-ci (que la science ne nous oblige pas à postuler des réalités correspondant aux termes généraux, pour pouvoir affirmer avec vérité le même prédicat de plusieurs sujets) ; ou sinon, le sens original du mot est perdu de vue. **(Cl. C. J. Webb.)**

Universel, substantif, me paraît très équivoque : car il signifie tantôt une *classe*, tantôt un *membre* d'une classe, en tant que tel, tantôt une *propriété*, c'est-à-dire en général une *qualité*, mais quelquefois aussi une *relation.* **(Th. de Laguna.)**

Il me semble que l'idée la plus vraie, la plus vivante, la plus importante de l'universel est celle que nous en donne Pascal, parlant de l'Être universel : « Il est un en tous lieux et tout entier en chaque endroit. » *Pensées*, Éd. Brunsch., 231. « Le bien universel est en nous, est nous-mêmes et n'est pas nous. » *Ibid.*, 485. C'est là, mieux qu'au sens hégélien, ce qu'on pourrait appeler l'universel concret : *totum singulis*, comme la Pensée, et surtout comme la Charité. En toutes les autres acceptions, il y a une part de représentation spatiale, et une sorte de détérioration physique d'une notion qui, comme l'*un*, est d'abord proprement spirituelle. **(Maurice Blondel.)**

L'idée hégélienne de l'*Universel concret* est le développement de cette pensée de Kant que la véritable universalité est *Allheit* et non *Allgemeinheit*, totalité concrète et non extension universelle. Cf. les sens **A** et **B** d'*Universalité.* **(R. Berthelot.)**

Il y a là *deux* concepts à distinguer, tous deux très féconds ; considérer l'un des deux comme étant « la véritable universalité » me paraît un effet de ce préjugé si répandu, même parmi les philosophes, que chaque mot a nécessairement, au fond de la pensée, *un* sens et un seul, qui est l'âme cachée de toutes ses acceptions. Il est à peine nécessaire de rappeler que la sémantique proteste énergiquement contre cette illusion ; mais elle est entretenue par le mélange des questions de signification et des questions de valeur : ce qu'on donne pour le sens véritable et fondamental d'un mot, c'est presque toujours, au fond, celui dont on veut relever l'importance, ou celui qui représente la thèse à laquelle on est attaché. — Voir page suivante l'article *Universel concret.* **(A. L.)**

Höffding appelle « *sens universel* » l'amour qui s'adresse non point à des particuliers déterminés, mais à des idées générales (scientifiques, artistiques, politiques, religieuses), l'amour de la vérité par exemple. Il semble que ce terme soit assez usité dans la philosophie danoise. Höffding cite un ouvrage de Gabriel SIBBERN : *Om Humanitet og Alsind* (De l'humanité et du *Sens universel*). Voir *Morale*, trad. franç. (2e éd., p. 220). **(Louis Boisse.)**

fusion entre *universel* et *général*, qui remonte à l'emploi de *generalis*, *generaliter*, dans le latin scolastique, est commune aussi en anglais. — Il y a lieu d'éviter soigneusement ces équivoques. Cf. *Général**.

2. Dans l'expression « principes universels et nécessaires », souvent appliquée aux principes de la raison, *universel* est pris *à la fois* au sens **A** (qui s'étend à tout l'univers) et au sens **B, 2** (commun à tous les esprits). Voir particulièrement Cousin, *Du vrai, du beau et du bien*, 1re leçon : « De l'existence de principes universels et nécessaires » et 3e leçon : « De la valeur des principes universels et nécessaires. »

Rad. int. : Universal.

2. UNIVERSEL, subst. — D. *(Das) Allgemeine* (au plur. : *Universalien*) ; — E. *Universal ;* I. *Universale.*

A. Ce qui a un caractère d'universalité logique (au sens **B** du mot *Universel**), par opposition à ce qui n'est que spécial, ou à ce qui n'est pris que particulièrement. « Comme philosophe empirique, il voudrait ôter à l'universel toute part dans le raisonnement, et se borner à des faits. » Brochard, La logique de Stuart Mill, dans *Études de philosophie*, p. 414.

B. Ce qui est exprimé par un terme général, c'est-à-dire tel qu'il puisse être prédicat de différents sujets (cf. Aristote, περὶ ἑρμηνείας, $17^{a}39$) ; ou, pour les nominalistes*, ce terme général lui-même. « (Selon saint Thomas) l'universel n'a pas seulement une existence *post rem* dans notre intellect, une existence *in re* dans les choses particulières ; il a une existence *ante rem* dans l'esprit divin. » Janet et Séailles, *Histoire de la philosophie*, p. 511.

L'emploi de ce mot au singulier est relativement rare ; le pluriel, sous la forme *les Universaux* (L. scol. *Universalia*), est au contraire très usité. Le chapitre II de l'*Histoire du problème des idées générales*, dans le même ouvrage, a pour titre : « Histoire du problème des idées générales au Moyen Age : les Universaux. »

Rad. int. : Universalaj.

« Universel concret. » D. *Konkretes Allgemeine ;* E. *Concrete Universal ;* I. *Universale concreto.*

Expression dont l'usage s'est récemment répandu, surtout dans les pays de langue anglaise. Dans la terminologie hégélienne l'Universel est dit *concret* en tant qu'unité des éléments logiques antérieurs dont le concept est la synthèse, à la fois universelle, puisqu'il est susceptible d'un nombre indéfini d'applications, et concrète, en tant qu'il est une totalité unique et indivisible (Wiss. der Logik, 1re partie, ch. I, A. — *Werke*, V, 40). Telle est, par exemple, la volonté collective d'une société, qui est tout autre chose que l'existence en chacun de ses membres d'une même volonté (*Encycl.*, § 163-164 ; cf. *Ibid.*, § 237 : l'idée absolue, en tant qu'universelle et concrète à la fois, est comparée à la pensée religieuse du vieillard, ramassant en elle toute l'expérience de sa vie). L'universel ainsi entendu est donc essentiellement un devenir, un mouvement, et en même temps un être réel, ce qui est aussi la caractéristique de l'être vivant (*Ibid.*, § 216, 219).

Sur **Universel concret.** — Il semble que sans s'attacher spécialement au sens qu'a l'expression *Universel concret* dans la philosophie de Hegel, on peut distinguer l'universel concret de l'universel abstrait, en disant que le premier est le type idéal dont les choses tirent leur existence, tandis que le second est formé par une opération de l'esprit qui dégage les éléments communs à diverses choses et les exprime par un concept. On retrouverait ainsi la distinction scolastique entre l'universel *ante rem* et l'universel *post rem*. C'est de cette manière que Schopenhauer établit la distinction entre l'Idée platonicienne et le Concept. (*Le monde*, § 49.) **(Ch. Werner.)**

Voir aussi dans Taine, *De l'Intelligence*, 2e partie, livre IV, chap. I, la distinction entre « les idées générales qui sont des copies » et « les idées générales qui sont des modèles ». II, 253-295.

De cet usage un peu trouble, propre à la philosophie et à la langue de Hegel, résultent quatre sens actuellement donnés à cette expression :

A. Le concept vrai, ou Idée, opposé au pseudo-concept en tant qu'il est tout entier, et intégralement, en tout être qui y participe. Benedetto Croce, *Logica*, section I, § III. Le pseudo-concept a deux formes : l'une universelle, mais sans réalisation concrète exacte *(triangle) ;* l'autre concrète, mais sans universalité réelle *(rouge, maison, rue) ;* le concept pur doit réunir l'une et l'autre pour être un universel concret.

Voir un usage presque inverse de ces qualifications dans l'Observation ci-dessous de M. Ch. Werner.

B. L'unité totalitaire, ou d'organisation, par opposition à l'unité de similitude (à laquelle s'applique couramment le mot *universalité*). Cf. ci-dessus *Universel**, **B, 1°** et la discussion sur *Général**. « A macrocosm constituted by microcosms is the type of the concrete universal[1]. » Bosanquet, *The principle of individuality*, ch. II : « The concrete universal. » Il est essentiellement individualité. — « A thing, a person, an act, — anything — is only seen in its true nature when grasped as an organized unity, as a synthesis of the manifold. So far as it is a whole, it is a concrete universal[2]. » M. T. Collins, *Some modern conceptions of natural law*, p. 95 (Cornell Studies in philosophy, 1920).

C. Un être présentant d'une manière éminente le type que d'autres êtres réalisent plus imparfaitement, ou l'idéal qu'ils s'efforcent d'atteindre. « Inasmuch as the personality of Jesus answers all our demands for personal goodness as no other historic individual does, fulfills them not only relatively, but completely, ... he is to the Western world the concrete universal[1]. » J. E. Boodin, *Truth and reality*, p. 325-326.

D. Le sensible concret, en tant que synnomique*. *Universel* s'entend alors au sens correspondant à **B, 2°**, dans l'analyse donnée ci-dessus des sens d'*Universel**, adj. « The question will be whether a datum can be so concrete as even to have sensible vividness, and yet not be an existence, but only an entirely concrete universal, a universal of the lowest order. This would mean that the same datum exactly might be given to another person, or to the same person at a different time and place ; in such wise as the datum as such would not be in time and space. That the data of perception are in fact universals of this description is the thesis of this paper[2]. » C. A. Strong, Of the nature of the datum, dans *Essays in Critical Realism*, p. 231-232.

REMARQUE

La première origine de cette expression paraît être dans Spinoza : « Haec[3] fixa sunt et aeterna, quamvis sint singularia ; tamen ob eorum ubique praesentiam ... erunt nobis tanquam univer-

1. « Un macrocosme constitué par des microcosmes est le type de l'universel concret. » — 2. « Une chose, une personne, un acte — n'importe quoi —, n'est vu dans sa vraie nature que s'il est saisi comme une unité organisée, comme une synthèse d'éléments multiples. En tant qu'il est un tout, il est un universel concret. »

1. « En tant que la personnalité de Jésus correspond à toutes nos exigences de bonté personnelle, les satisfait non seulement d'une manière relative, mais complète..., il est pour le monde occidental l'universel concret. » — 2. « La question sera de savoir si un *datum* peut être assez concret pour avoir la vivacité d'une donnée sensible, et cependant n'être pas une existence, mais seulement un universel absolument concret, un universel de l'ordre le plus inférieur. Il faudrait entendre par là que le même *datum* exactement pourrait être donné à une autre personne, ou à la même personne en différents temps ou différents lieux ; de telle sorte que ce *datum*, en tant que tel, ne serait pas dans le temps ni l'espace. Que les *data* de la perception sont, en fait, des universels de cette sorte, telle est la thèse de cet article. » *(De la nature du datum.)* — 3. Les essences et les lois nécessaires des choses.

salia. » *De emendatione intellectus*, XIV (§ 101). La source de l'emploi contemporain si varié qui en a été fait se trouve probablement dans l'ouvrage de J.-H. STIRLING, *The secret of Hegel* (1857) ; not. préface, page XI : « The secret may be indicated as shortest thus : as Aristotle, with considerable assistance from Plato, made explicit the *abstract Universal* that was implicit in Socrates, — so Hegel, with less considerable assistance from Fichte and Schelling made explicit the *concrete Universal* that was implicit in Kant[1]. »

UNIVOCATION ou **Univocité,** D. *Eindeutigkeit ;* E. *Univocation ;* I. *Univocità.*

Caractère de ce qui est *univoque**. « L'univocité est un principe logique suivant lequel chaque fonction grammaticale doit s'exprimer par un seul signe, et chaque signe exprimer une seule fonction. » VENDRYÈS, *Le langage*, p. 192.

Rad. int. : Unosences.

UNIVOQUE, D. *Eindeutig ;* E. *Univocal ;* I. *Univoco.*

A. Se dit d'un mot qui a le même sens dans deux emplois différents. « Impossibile est aliquid praedicari de Deo et creaturis univoce. » St THOMAS D'AQUIN, *Somme théol.*, I, 13, 5.

« On a raison dans l'École de dire que le nom de substance n'est pas *univoque* au regard de Dieu et des créatures, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune signification de ce mot que nous concevions distinctement, laquelle convienne en même sens à lui et à elles. » DESCARTES, *Principes de la philosophie*, I, 51.

S'oppose à *équivoque*, et quelquefois à *analogue**, considéré comme exprimant un intermédiaire entre l'équivoque pur et simple et l'univoque.

1. « Ce secret peut en deux mots s'exprimer ainsi : de même qu'Aristote, grandement aidé par Platon, rendit explicite l'*Universel abstrait* qui était implicite chez Socrate, de même Hegel, avec une aide moindre de Fichte et de Schelling, rendit explicite l'*Universel concret* qui était implicite chez Kant. »

Sur **Univoque.** — Ce qualificatif ne pourrait-il pas être utilement appliqué à la *Définition ?* Une définition n'est pas une identité. Elle a plus d'un trait commun avec la « correspondance ». Il y aurait aussi des définitions univoques et des définitions équivoques. Les définitions mathématiques sont univoques (et réciproques) mais non celles des objets non mathématiques. Il me semble que la faculté d'être définis univoquement n'appartient qu'aux objets qui ne font qu'un avec leur concept. Les objets distincts de leur idée (par exemple les objets de la réalité sensible, ou bien les objets du monde moral, tels que vertu, bonté, etc.) ne sont pas susceptibles d'être définis d'une manière univoque, parce que la détermination des caractères de l'objet n'est jamais achevée. Si elle l'était, ou pouvait l'être, l'objet ne ferait qu'un avec le concept ; l'existence réelle serait identique à l'existence logique. — Cette distinction aurait encore l'utilité de faire comprendre pourquoi ou comment il se fait que les mathématiques semblent progresser par le seul raisonnement, sans expérience, tandis que les sciences du réel ont besoin d'un contact sans cesse renouvelé avec les objets, contact qui n'est pas réductible à la logique. Pour les objets susceptibles d'une définition univoque, les constatations nouvelles se traduisent par des définitions nouvelles. Pour les autres, la constatation ne peut jamais servir de définition. Bien raisonner équivaut finalement, dans le premier cas, à connaître exactement. C'est invariablement insuffisant dans la science du réel. **(Louis Weber.)**

Une définition « univoque », au sens proposé, ne serait pas univoque au sens où ce mot se dit d'une correspondance : par exemple la définition (ou plus exactement le définissant) du nombre pair : « un nombre divisible par deux » a pour correspondant n'importe lequel des individus formant la classe des nombres

B. En parlant d'une relation ou d'une correspondance : celle dans laquelle chaque antécédent détermine un seul conséquent (p. ex. chaque nombre et son carré).

Si chaque conséquent n'a, lui aussi, qu'un seul antécédent, la correspondance est dite *univoque et réciproque*, ou encore *bi-univoque* (p. ex. entre les points de deux cercles concentriques).

Rad. int. : **A.** Unosenc ; **B.** Univok.

UTILE, adj. et subst., D. *Nützlich ;* E. **A.** *Useful, conducive (to...) ;* **B.** *Useful ;* — I. *Utile, Giovevole.*

A. Ce qui a sa valeur, non pas en soi-même, mais comme moyen d'une fin jugée bonne, à quelque point de vue que ce soit. « Wir nennen einiges wozu gut (das Nützliche), was nur als Mittel gefällt[1]. » KANT, *Krit. der Urteilskraft*, I, I, § 4.

B. Plus spécialement : ce qui sert à la vie ou au bonheur (le plus souvent, mais non pas toujours, par opposition aux fins spirituelles, telles que la vérité, la beauté, ou la justice). « Le beau se distingue de l'utile, l'utile est l'objet dont l'existence est liée par nous à l'idée de notre conservation ou de notre bien-être. » P. JANET, *Traité de philosophie*, Notions d'Esthétique (4e éd., p. 756).

C. Plus spécialement encore, ce qui concerne l'intérêt au sens étroit (intérêts de carrière, intérêts pécuniaires), par opposition non seulement à l'idéal, mais même au plaisir. J. S. MILL mentionne ce sens, qu'il juge « *merely colloquial*[1] ». (*Utilitarianism*, ch. II, 1.)

CRITIQUE

1. Dans la langue usuelle, et chez les philosophes, *utile* est toujours pris au sens objectif. D'un homme qui se trompe sur l'efficacité des moyens qu'il emploie dans une entreprise, ou sur les effets d'un régime qu'il suit, on dira qu'il les *croit* utiles, non qu'ils lui *sont* utiles. Mais les économistes emploient d'ordinaire *utile* pour tout ce qui satisfait un désir (ce caractère étant celui qui intervient dans la détermination des valeurs économiques). « Le mot *utile* est généralement opposé, d'une part, à celui de *nuisible ;* d'autre part, à celui de *superflu*. Il implique un jugement moral, un rapport de convenance

1. Nous appelons quelque chose *bon à* ... (ou *utile*) lorsque cela ne nous intéresse que comme moyen. » s'oppose à l'*an sich gut* (le bon en soi), qui nous intéresse pour lui-même.

1. « Uniquement du vocabulaire de la conversation. »

pairs : 2, 4, 8, etc. Aussi l'expression « définition univoque », en ce sens, semblerait plutôt s'appliquer à celle qui caractérise un être logique singulier, p. ex. 3 = 2 + 1 (Df.). — La distinction établie par Liard entre les « définitions géométriques » et les « définitions empiriques » ne suffit-elle pas à représenter les deux concepts dont il s'agit ? On peut utiliser aussi dans la plupart des cas la distinction établie antérieurement dans ce *Vocabulaire* entre les définitions *accidentelles* (où le définissant et le défini sont adéquats dans tel univers du discours donné) et les définitions *essentielles* (où cette adéquation demeure vraie pour tout univers du discours, quel qu'il soit). Voir *Définition**. **(A. L.)**

Sur **Utile.** — « L'utile en général, disent RENOUVIER et PRAT, est le moyen ou la chose qui s'adapte et convient à un objet cherché ou possédé. L'intérêt est ce qui importe pour la satisfaction du désir correspondant. Mais ce qui convient ou importe ne coïncide pas toujours avec ce qui se doit... » *Nouvelle Monadologie*, 5e partie, XCVIII. Ce texte capital permet de dénoncer dans tout utilitarisme une double confusion : 1° la confusion psychologique des impératifs, d'une part avec les conseils, de l'autre avec les préceptes ; 2° la confusion métaphysique des moyens et des fins. **(L. Boisse.)**

En somme, les économistes ont malencontreusement introduit la notion

de l'objet avec certains besoins jugés bons. Ainsi, on répugnerait à parler de l' « utilité » des dentelles ou de celle de l'absinthe. Au contraire, dans son acception économique, le mot d'utilité ne signifie rien de plus que la propriété de répondre à un besoin ou à un désir quelconque, et cette utilité se mesure uniquement à l'intensité de ce besoin ou de ce désir. » Ch. GIDE, *Cours d'écon. polit.*, 5ᵉ éd., I, 55. — Cf. *Besoin**, *Ophélimité**, *Valeur**.

2. « Lorsqu'on parle d'*utilité*, ou lorsqu'on parle de vie, ces mots peuvent être pris en des sens opposés, et l'équivoque essentielle de l'utilitarisme ordinaire, c'est justement de confondre ces deux sens du mot utilité, comme l'équivoque essentielle du romantisme, c'est de confondre ces sens opposés du mot vie. Déjà Spinoza avait distingué deux sens contraires du mot *utile* suivant qu'on entend par utilité l'adaptation de l'individu au milieu physique ou social qui lui est extérieur, ou suivant qu'on entend par là ce qui est, dit Spinoza, véritablement utile, à savoir le développement de la raison dans l'âme. » R. BERTHELOT, *Un romantisme utilitaire*, t. II, p. 177. Cela est vrai : mais peut-être la confusion est-elle moins dans l'usage même du mot *utile* que dans les désignations équivoques de la fin par rapport à laquelle telle ou telle conduite est jugée utile, et en particulier de ce qu'on appelle « la vie ». Pour Spinoza : « suum utile quaerere, hoc est suum esse conservare » (*Éthique*, IV, 20 ; cf. le *Scholie* général qui précède et qui constitue une sorte de préface à toute la seconde partie du livre IV). Mais la question est de savoir en quoi consiste *suum esse*, et par suite « quod *revera* est utile ». L'abus du mot *utile*, quand il se produit (et il est vrai qu'il se produit souvent), vient donc surtout de ce qu'on prend *utile* en un sens catégorique, alors que ce qui est dit *utile* ne peut jamais être ainsi qualifié que relativement à une autre fin. — Cf. *Vie**.

Rad. int. : Util.

UTILITAIRE, adj. et subst., D. *Utilitarisch* (subst. *Utilitarier*) ; E. *Utilitarian* ; I. *Utilitario* (subst. : *Utilitarista*).

A. En parlant des personnes : attaché à ce qui est *utile** (au sens **B,** et surtout au sens **C**). Par suite, presque toujours, avec un import péjoratif : sans idéal, intéressé, ou pour le moins trop préoccupé des avantages matériels.

B. En parlant des choses : qui concerne l'*utile*, aux sens **B** ou **C.**

C. Qui concerne, ou qui professe l'*Utilitarisme**, en tant que doctrine philosophique. On a dit aussi en ce sens *utilitariste**.

REMARQUE

BENTHAM a employé *utilitarian* dès 1781, dans une lettre à Wilson, pour désigner l'orientation morale de sa doctrine. En 1802, il écrit à Dumont, qui s'était servi du terme *benthamite*, pour repousser cette expression, et proposer de dire *utilitarian* en anglais, *utilitairien* en français (ce dernier sous réserve de ce qu'en penserait l'Institut). Voir Élie HALÉVY, *La formation du radicalisme philosophique*, tome II : « L'évolution de la doctrine utilitaire de 1789 à 1815 », pages 300 et 376. — Il est probable que J. S. MILL n'a pas connu cet emploi antérieur du mot, car il écrit dans *Utilitarianism* : « The author of this essay has reason for believing himself to be the first person who brought the word utilitarian into use. He did not invent it, but adopted it from a passing expression in Mr. Galt's, *Annals of the Parish.* After using it as a designation for several years, he and others abandoned it, from a growing dislike to anything resembling a badge or watchword of sectarian distinction. But as a name for a single opinion, not a set of opinions, — to denote the recognition of utility as a standard, not any particular way of applying it — the term supplies a want in the language, and offers in many cases, a convenient mode of avoiding tiresome circumlocution[1]. » *Utilitarianism*, ch. II, note.

Rad. int. : **A.** Utilem ; **B.** Utilal ; **C.** Utilitarist.

d' « utilité » pour la chasser presque aussitôt et lui substituer celle de *demande* : la « valeur » dépend de la *demande* et ne dépend point de l'utilité, du moins directement : l'utile ne vaut, économiquement, qu'une fois qu'il est demandé. Ce manque de netteté dans les définitions préliminaires est cause de la confusion qui règne dans les premiers chapitres de Karl Marx, chapitres dont il avoue l'obscurité, et où il s'agit de créer une notion de la valeur qui serait distincte de l'utilité et indépendante de la demande. **(E. Goblot.)** — Il faudrait ajouter, me semble-t-il, que Marx voulait précisément mettre en lumière le caractère anormal (en un double sens, empirique et moral, mal distingué par lui) de la détermination des valeurs par la loi de l'offre et de la demande. **(A. L.)**

UTILITARISME, D. *Utilitarismus*, *Nützlichkeitstheorie* ; E. *Utilitarianism* ; I. *Utilitarismo.*

A. Esprit utilitaire, au sens **A.**

B. Toute doctrine qui fait de l'utile, au sens **B,** le principe de toutes les valeurs, dans l'ordre de la connaissance comme dans celui de l'action.

RENOUVIER (*Science de la morale*, ch. XXXI, 1869, I, 195-196) prend ce mot au sens très large où il comprend non seulement les avantages matériels, mais ce qui favorise la raison, la vie de l'esprit ; et il désigne le sens étroit par l'expression « l'intérêt ».

C. Spécialement, la doctrine morale et politique de BENTHAM et de John Stuart MILL, telle qu'elle est exposée notamment dans son *Utilitarianism* (1863) : « The creed which accepts as the foundation of morals Utility, or the Greatest Happiness Principle, holds that actions are right in proportion as they tend to promote happiness, wrong as they tend to produce the reverse of happiness. By happiness is intended pleasure and the absence of pain ; by unhappiness, pain and the privation of pleasure[1]. » *Ibid.*, ch. II, § 4.

CRITIQUE

Dans l'utilitarisme au sens **C,** « le plus grand bonheur » est conçu comme étant non pas seulement celui de l'agent, mais la plus grande somme de bonheur possible dans l'ensemble de l'humanité. L'utilitarisme oscille historiquement, à cet égard, entre deux thèses : 1° l'identité naturelle entre l'intérêt public et l'intérêt bien entendu

1. « L'auteur de cet essai a des raisons de croire qu'il a été le premier à donner cours au mot *utilitarian*. Il ne l'a pas inventé, mais l'a tiré d'une expression employée en passant par M. Galt dans *Les Annales de la Paroisse*. Après s'en être servi pendant quelques années pour désigner leur doctrine, lui-même et quelques autres l'abandonnèrent par une répugnance croissante envers tout ce qui ressemble à un insigne ou un mot d'ordre représentant une distinction sectaire. Mais pour désigner une thèse déterminée, et non l'ensemble d'un programme, — pour marquer qu'on reconnaît dans l'utilité le critérium moral, abstraction faite de toute façon particulière d'appliquer ce principe, — ce mot remplit une lacune dans le langage, et offre dans bien des cas un moyen commode d'éviter d'ennuyeuses circonlocutions. »

1. « La doctrine qui prend pour fondement de la morale l'*Utilité* ou le Principe du plus grand bonheur, soutient que les actions sont bonnes dans la mesure où elles tendent à augmenter le bonheur, mauvaises en tant qu'elles tendent à en produire le contraire. Par bonheur, on entend le plaisir et l'absence de douleur ; par son contraire, la douleur et l'absence de plaisir. »

Sur Utilitarisme. — Le sens **B,** qui n'avait été défini d'abord qu'en ce qui concerne les valeurs morales, a été élargi, sur la proposition de M. **R. Berthelot,** pour y faire entrer l'utilitarisme épistémologique.

Louis Boisse nous a signalé la définition suivante : « On appelle utilitarisme le système qui consiste à ramener la notion du juste à celle de l'utile, par conséquent à faire de l'intérêt le principe du droit et de la morale. » PROUDHON, *Justice*, 3ᵉ étude, note E.

de chacun ; 2° l'identification souhaitable (et partiellement réalisée déjà) de ces deux intérêts différents, par le moyen de la législation. Voir Élie Halévy, *La jeunesse de Bentham*, ch. I.

M. Landry s'est proposé de définir, dans *Principes de morale rationnelle* (1906) un utilitarisme qui se fonderait, en même temps que sur l'aspiration des êtres vers le bonheur, sur la raison, faculté du général, et qui éviterait par là, soit de postuler l'identité naturelle de l'intérêt public et de l'intérêt privé bien entendu, soit de considérer l'identification artificielle de ces intérêts comme une condition de sa validité.

Sur le sens général auquel Mill lui-même voulait qu'on prît les mots *utilitaire, utilitarisme*, voir ci-dessus *Utilitaire**, critique.

Rad. int. : **A.** Utilemes ; **B.** Utilism ; **C.** Utilitarism.

UTILITARISTE, adj. et subst., D. *Utilitarisch* (subst. *Utilitarier*) ; E. *Utilitarian ;* I. *Utilitaristo, Utilitarista.*

Se dit des partisans de l'*Utilitarisme** en tant que doctrine philosophique (sens **B** ou **C**), et de cette doctrine elle-même : « Les théories utilitaristes. »

CRITIQUE

Ce terme est encore peu usité en français, où l'on emploie plutôt en ce sens *utilitaire** ; mais il serait très souhaitable de l'employer de préférence à celui-ci, pour éviter l'équivoque entre l'esprit utilitaire au sens **A** (ce que Musset appelait « l'utilitairerie ») et les doctrines philosophiques de la morale fondée sur l'utilité.

Rad. int. : **B.** Utilit ; **C.** Utilitarist.

UTILITÉ, D. *Nützlichkeit ;* E. *Utility ;* I. *Utilità.*

Caractère de ce qui est utile, aux différents sens de ce mot. Voir ci-dessus la critique d'*Utile** et les *Observations* sur ce mot.

« Doctrine de l'utilité, Principe de l'Utilité », voir *Utilitarisme**.

Rad. int : Utiles.

UTOPIE (du G. οὐ, τόπος, qui n'est en aucun lieu) ; L. *Utopia ;* D. *Utopie* ; *Utopien* (nom propre) ; E. *Utopia ;* I. *Utopia.*

A. Nom donné par Thomas Morus au pays imaginaire qu'il décrit dans son ouvrage : *De optimo reipublicae statu, deque nova insula Utopia* (1516),

---

Sur **Utilitariste.** — Article ajouté sur la proposition de **G. Beaulavon** et **E. Halévy.** Dans la première rédaction de l'article *Utilitaire*, j'avais mentionné *utilitariste* comme un néologisme sans intérêt ; mais à la séance du 2 mars 1922, presque tous les membres présents ont été d'accord pour le recommander, en raison de l'équivoque entre le sens **A** et les sens **B** ou **C** d'*utilitaire**. **(A. L.)**

Sur **Utilité.** — Au fond, les sens **B** et **C** ne sont pas distincts : l'opposition de l'intérêt ou de l'utile au plaisir — bien qu'elle ait été affirmée catégoriquement par V. Brochard, me paraît factice. L'utile est ce qui sert à procurer le plaisir ; c'est du plaisir différé, parce que calculé. Les morales utilitaires sont un perfectionnement des morales hédonistes. L'extension du mot plaisir est d'ailleurs très grande, puisque chacun « prend son plaisir où il le trouve ». Le plaisir résulte de la satisfaction d'un besoin, que ce besoin soit naturel ou artificiel, commun à tous les hommes ou propres à quelques-uns. En somme l'utile et l'agréable appartiennent à un même genre. **(F. Mentré.)**

Sur **Utopie.** — La Critique a été ajoutée d'après une observation de M. **M. Marsal.**

Extrait de la discussion à la séance du 2 mars 1922 :

« **R. Berthelot.** — Il me semble qu'une utopie est non seulement ce qui n'a été réalisé en aucun lieu, mais ce qui ne saurait l'être, ou du moins ce qui ne

et dans lequel il place un peuple parfaitement sage, puissant et heureux, grâce aux institutions idéales dont il jouit.

B. Se dit par extension de tous les tableaux représentant, sous la forme d'une description concrète et détaillée (et souvent même comme un roman), l'organisation idéale d'une société humaine : par exemple la *Cité du Soleil* de Campanella, la Salente décrite dans le *Télémaque* de Fénelon, le *Voyage en Icarie* de Cabet, etc. « Il est vrai qu'on peut s'imaginer des mondes possibles, sans péché et sans malheur, et qu'on en pourrait faire comme des Romans, des Utopies, des *Sévarambes*[1]... » Leibniz, *Théodicée*, I, § 10.

1. *Histoire des Sévarambes*, roman utopique de Denis Vairasse (1677).

C. Avec un import péjoratif (très fréquent) : idéal politique ou social séduisant, mais irréalisable, dans lequel on ne tient pas compte des faits réels, de la nature de l'homme et des conditions de la vie. « Ainsi l'utilité d'une langue internationale est-elle de plus en plus généralement reconnue ; mais il y a encore beaucoup de personnes qui n'osent s'arrêter à cette idée, parce qu'elles la considèrent comme une utopie. » Couturat et Leau, *Histoire de la langue universelle*, Préface, IX.

CRITIQUE

Ce dernier sens retentit souvent sur les précédents et donne lieu à des sophismes, par lesquels on condamne sommairement un projet ou un idéal auquel on est hostile. On conclut subrepticement du caractère utopique au

---

saurait l'être intégralement, et que cette seconde idée est toujours unie à la précédente. Il n'y aurait donc pas lieu de distinguer **B** de **C**.

C. Hémon. — Il y a cependant toujours, dans l'utopie, un élément de croyance, d'espoir : à cet égard, ce n'est qu'une question de degré. Mais l'opposition des sens **B** et **C** est entre l'usage du mot pour désigner un idéal à réaliser, même incomplètement, et pour stigmatiser des rêveries jugées absurdes, et contraires à la nature des choses.

E. Halévy. — Cabet admettait que l'état décrit dans son *Voyage en Icarie* était irréalisable dans son ensemble, et c'est contre son gré qu'il s'est laissé entraîner à l'essai malheureux qui en fut fait en Amérique. De quelques-unes seulement des réformes ou des créations qu'il y décrit, il a cru qu'elles étaient actuellement possibles ou souhaitables. — On pourrait en dire autant sinon plus, du « programme minimum » des socialistes, formulé vers 1880, et dont J. Guesde disait lui-même qu'il n'était destiné qu'à satisfaire l'imagination des masses, sans qu'on pût aucunement prévoir, en réalité, comment s'organiserait en fait un État socialiste.

A. Lalande donne lecture à ce propos d'une note qu'il a reçue de M. **Mentré,** rappelant que dans l'Introduction à ses *Réflexions sur la violence* (Lettre à D. Halévy), M. Georges Sorel oppose l'*utopie* au *mythe* social. « L'utopie est l'œuvre de théoriciens qui, après avoir observé et discuté les faits, cherchent à établir un modèle auquel on puisse comparer les sociétés existantes pour mesurer le bien et le mal qu'elles renferment. » *Ibid.*, 4e éd., p. 46. Le mythe est, selon lui, l'expression de la volonté d'un groupe qui se prépare au combat pour détruire ce qui existe. « Pendant longtemps, le socialisme n'a guère été qu'une utopie. » *Ibid.*, p. 48. Grâce au « mythe de la grève générale », il est devenu un état d'esprit révolutionnaire[1].

L. Weber. — Cette définition de l'Utopie par M. Sorel s'applique mal à ce que l'on appelle ordinairement de ce nom : il ne s'agit pas de juger les sociétés

1. Voir plus loin d'autres observations sur *Socialisme utopique*.

Observations (suite)

actuelles, mais le plus souvent de rendre sensibles les résultats qu'on croit pouvoir obtenir par d'autres institutions, en les supposant réalisées. La méthode utopique en matière sociale n'est qu'un cas particulier d'une méthode générale, employée même en mathématiques, par exemple dans les mythes de Poincaré ; la statue de Condillac en est un autre exemple. Elle mériterait d'être étudiée dans son ensemble et dans ses caractères propres.

C. Hémon. — Je crois que M. Lalande s'en est occupé dans un de ses cours. Peut-être pourrait-il en indiquer ici les résultats principaux.

A. Lalande. — C'était l'objet de mon cours de 1917-1918 sur *Les Utopies et la méthode utopique* . j'entendais par là le procédé qui consiste à représenter un état de choses fictif comme réalisé d'une manière concrète, soit afin de juger des conséquences qu'il implique, soit, plus souvent, afin de montrer combien ces conséquences seraient avantageuses. Sans doute, certains ouvrages dits utopiques sont en réalité une critique pure et simple des vices ou des abus de leur temps, sans aucune intention constructive, et ressemblent plutôt au *Voyage de Gulliver* ou aux *Morticoles* qu'à l'*Icarie* ou aux *News of Nowhere*[1]. Mais ce n'est pas le vrai sens du mot. — Auguste Comte assignait à l'utopie proprement dite un rôle important non seulement dans les institutions (*Disc. prélim.*, 5e partie. *Polit. positive*, I, 285-286), mais dans le développement des idées scientifiques : par exemple en imaginant des organismes fictifs, pour faciliter l'emploi de la méthode comparative en biologie (*Cours*, 40e leçon). — Mach, l'un des premiers, a relevé le rôle de « l'expérimentation mentale » en physique et celui des fictions paradoxales. De même, M. Le Roy, dans sa *Logique de l'invention*, recommande au savant de « s'amuser aux fictions qui font voir les choses sous un jour inattendu » et note « qu'à la première phase de son travail, celle qui est proprement créatrice, l'inventeur vrai ne diffère pas de l'utopiste. » (*Rev. de Métaph.*, 1905, p. 212-213). — Dans la conclusion du cours dont je parlais plus haut (et dans lequel je crains de m'être laissé trop souvent entraîner par le contenu des utopies, alors qu'il eût mieux valu peut-être se concentrer davantage sur la nature même du procédé), j'ai cependant essayé de montrer la communauté de nature de l'utopie et de l'hypothèse, et le lien étroit qui l'unit à la méthode des *types**, si supérieure à celle des formules abstraites et générales dès qu'on sort des mathématiques, et même, sur quelques points, à l'intérieur des mathématiques. Je crois enfin qu'on peut rattacher tous ces caractères à l'unité latente des sciences normatives et à leur parallélisme. Mais il serait trop long d'exposer ici ces idées, sur lesquelles j'espère revenir prochainement. »

Sur l'expression **« Socialisme utopique ».** — Cette expression, dans son opposition à « socialisme scientifique », est due à Friedrich Engels, *Herrn Eugen Dühring's Umwälzung der Wissenschaft*[2] (1878, 3e éd., 1894, p. 274 et suivantes). Elle sert pour lui à opposer le marxisme aux systèmes antérieurs des Saint-Simoniens, de Fourier, de Weitling, qui partent d'un idéal sentimental pour décrire une société où il se trouverait réalisé ; il convient de partir, au contraire, comme les économistes, de l'étude historique, scientifique, des phénomènes de la production et de l'échange, pour en déterminer les lois d'évolution. L'étude du système actuel des rapports économiques permet de conclure que ce système se transformera nécessairement dans le sens du socialisme. Comme d'autre part les variations de l'idéal sentimental dépendent de la variation des conditions économiques, il s'ensuit que l'idéal d'où partent les socialistes utopiques, étant le

1. Les *Nouvelles de nulle part*, de W. Morris. — 2. *Le retournement de la science par M. Eugène Dühring.*

sens **B** au caractère utopique au sens **C**, donc à l'irréalisable, à la non-valeur technique, et de la non-valeur technique à la non-valeur logique ou morale.

Rad. int. : Utopi.

UTOPIQUE, D. *Utopisch, utopistisch* ; E. *Utopistical, utopian* ; I. *Utopistico.*

Qui procède par utopie, ou qui constitue une utopie, aux sens **A** ou **B.** « La méthode utopique. » — « Un esprit utopique. »

CRITIQUE

On oppose souvent « le socialisme utopique » (Engels, voir *Observations*), c'est-à-dire celui qui accepte un plan de réorganisation déterminé pour la société future, au « socialisme scientifique » ou « expérimental », c'est-à-dire à la doctrine qui présente simplement la concentration des capitaux, dans le régime industriel moderne, comme un phénomène qui doit nécessairement amener une révolution, d'ailleurs souhaitable, mais dont on ne saurait dessiner d'avance les effets. Il y a dans ces expressions un double sens de fait et de droit résultant de l'import péjoratif du mot « utopique » et de l'import laudatif des mots « scientifique » et « expérimental » ; ils créent une confusion d'idées presque inévitable, et par suite seraient à remplacer par des désignations plus objectives.

Rad. int. : Utopi, Utopial.

UTOPISTE, adj. et subst., D. *Utopist* ; E. *Utopist* ; I. *Utopistico* (Subst. : *Utopista*).

Qui procède par utopie ; qui aime l'utopie. « Socialisme utopiste », voir ci-dessus. « La science réelle manque seule à nos utopistes sincères pour confesser et apprécier cette erreur radicale » (leur dédain de la continuité historique). Aug. Comte, *Polit. posit.* (Discours préliminaire), I, 364.

Rad. int. : Utopial, utopiem.

produit de conditions historiques en voie de disparition, les utopies sont généralement réactionnaires[1] : tel est par exemple le reproche adressé par Marx au socialisme « petit bourgeois » de Proudhon, qui vise à généraliser les conditions d'existence d'une classe moyenne en voie de disparition. **(R. Berthelot. — F. Tönnies.)**

« Ce qui caractérise surtout la forme de socialisme (utopique) représentée par ces ouvrages (Morus, Campanella) c'est que l'image de l'avenir y est purement et simplement juxtaposée à l'état présent, comme son contraire, sans qu'on essaie de montrer comment pourrait se réaliser le passage du présent à l'avenir... Les hommes n'ont pas seulement besoin de critique : il leur faut aussi de grandes images capables de remplir leur esprit et de donner un contenu déterminé à leur besoin d'espérance. » Höffding, *Morale*, trad. fr., 2e éd., p. 355-356. (Texte communiqué par **L. Boisse.**)

1. Karl Marx allait même jusqu'à écrire à l'Anglais Beesly, à la suite de sa publication d'un article sur l'avenir de la classe ouvrière (1869) qu'il ne le considérait plus comme un révolutionnaire, car « quiconque compose un programme de société future est réactionnaire ». Voir B. Bosanquet, *Social and international ideals*, p. 185. (A. L.)

V

VACUISTE (du L. *Vacuum*), D. E. *Vacuist ;* I. *Vacuistà.*
Partisan de l'existence du vide*. — Peu usité aujourd'hui en français.
Rad. int. : Vakuist.

VACUUM, vide (subst.). Terme latin souvent employé tel quel, surtout au XVIIe siècle.

« Vacuum formarum. » Expression fréquente chez Leibniz (p. ex. *Nouveaux Essais*, III, VI, § 12 ; *Lettre à Arnauld*, Ed. Janet, I, 607 ; *Opuscules*, éd. Couturat, p. 529, etc.), par laquelle il entend l'inexistence de quelque chose qui *pourrait* exister, et dont l'essence serait intermédiaire entre celle de deux autres êtres voisins.

VALABLE, D. *Gültig ;* E. *Valid.* (On dit aussi, au sens **A,** et dans certaines locutions, *available for...*) ; — I. *Valido, Valevole.*

A. Au sens relatif *(valable pour ...)* se dit : 1° D'une assertion ou d'une autorisation applicables seulement à un univers du discours limité et désigné.

2° D'une pensée, conçue d'abord par un esprit, mais qui est considérée comme devant être admise aussi par d'autres sujets. (Voir *Synnomique**.) « Comment extraire de notre modification personnelle une connaissance valable pour d'autres ? » Lanson, L'histoire littéraire, dans *De la méthode dans les sciences*, **II, 230.**

B. Au sens absolu, se dit : 1° D'un raisonnement ou d'un exemple ayant une valeur* démonstrative. Cf. *Valide**.

2° D'un acte juridique ou administratif apte à produire l'effet auquel il est destiné. « Le paiement fait au créancier n'est point valable s'il était incapable de le recevoir... » *Code civil*, 1241.
Rad. int. : Valid.

VALEUR, D. *Wert ;* E. *Value, Worth* (*Value* ne se dit ni au sens **F,** ni au sens **G, 1 ;** mais il est usuel au sens **G, 2 ;** *Worth* ne s'emploie pas au sens **H)** ; — I. *Valore.*

Ce mot s'emploie, dans toutes ses acceptions, soit au sens abstrait (*avoir* une valeur, *avoir* de la valeur), soit au sens concret (*être* une valeur). Ce dernier usage est plus récent. — Le sens primitif paraît avoir été celui de *vaillance, courage.* (« La valeur n'attend pas le nombre des années », Corneille, *Le Cid*, II, 2.) Mais nous n'avons pas cru devoir le retenir parmi les sens techniques usités en philosophie.

Sur **« Vacuum formarum ».** — Expression mentionnée sur la proposition de M. **Van Biéma** et de **E. Goblot,** qui ajoute : « La notion de vide est ici dégagée de la notion d'espace. Quand Leibniz dit qu'il n'y a point de vide, mais que tout est plein, cela ne doit pas s'entendre seulement d'espace vide ou plein. Le *vide* serait la possibilité de monades que Dieu n'a pas créées. »

Sur **Valeur.** — Le sens de vaillance, aujourd'hui peu usité, a été rappelé sur la proposition de MM. **G. Beaulavon** et **R. Berthelot.** Ce dernier appelle l'attention sur le rapprochement fait par Carlyle entre *valour* et *value* (*Les Héros*, I, sur les Dieux scandinaves), et remarque qu'il y a eu dans ce cas passage du sens militaire au sens économique, passage que les Saint-Simoniens considéraient comme une loi générale. Il ajoute que l'emploi fréquent du mot *Wert* chez Nietzsche, dans le sens général où il l'a pris, paraît postérieur à la lecture par lui du livre de Dühring sur *La valeur de la vie (Der Wert des Lebens)* publié en 1865 et sur lequel Nietzsche a noté ses réflexions en 1875. Voir *Nietzsche's Werke*, tome X.

Le sens **G** a été ajouté sur l'indication de M. **Ch. Lalo,** qui nous a communiqué le texte de Fromentin cité ci-dessus. **(A. L.)**

Si ce qui a prédominé dans la philosophie antique et médiévale, c'est le point

A. (Subjectivement.) Caractère des choses consistant en ce qu'elles sont plus ou moins estimées ou désirées par un sujet ou, plus ordinairement, par un groupe de sujets déterminés. « Pour un aristocrate convaincu, la noblesse est une très haute valeur. » Ribot, *Logique des Sentiments*, p. 40.

On a dit quelquefois en ce sens *valeur d'usage :* « La valeur d'usage d'un objet pour un individu correspond au cas que cet individu fait de cet objet ; et cette valeur d'usage peut être quelque chose de différent de l'utilité. » Ad. Landry, *Manuel d'Économique*, p. 91. Cf. *Ophélimité**, *Utile**. — Mais il faut remarquer que chez Adam Smith, qui a créé cette expression, « valeur d'usage » *(value in use)* a un sens un peu différent. Il se dit de l'utilité objective réelle, par exemple celle de l'eau ou de l'air, par opposition à la « valeur d'échange » *(value in exchange)*, au sens **D,** par exemple celle d'un diamant qui, par lui-même, ne sert à rien. Ad. Smith n'a pas de terme pour opposer l'utile et le désiré.

B. (Objectivement, et à titre catégorique.) Caractère des choses consistant en ce qu'elles méritent plus ou moins d'estime. « Le vrai office de la raison est d'examiner la juste valeur de tous les biens dont l'acquisition semble dépendre en quelque façon de notre conduite. » Descartes, *Lettre à la pr. Élisabeth*, 1er septembre 1645. Ad. et T., IV, 284. Cf. *Traité des Passions*, **art. 138.** — « La *valeur* des choses n'est pas un fait » (mot souligné par l'auteur lui-même). Paul Janet, *La morale* (1874), p. 152. « Les choses diffèrent non seulement en quantité, mais en qualité, en valeur, en excellence. » *Ibid.*, p. 155. — « Der Wert eines Dinges ist seine Begehrbarkeit[1]. » Chr. von Ehrenfels, *System der Werttheorie*, I, 153.

C. (Objectivement, mais à titre hypothétique.) Caractère des choses consistant en ce qu'elles satisfont à une certaine fin : « La valeur documentaire des œuvres d'art. » — « La critique... n'aboutit qu'à décomposer les documents en affirmations munies chacune d'une étiquette sur sa valeur probable » [pour la connaissance de la vérité historique]. Langlois et Seignobos, *Introd. aux études historiques*, 166.

1. « La valeur d'une chose est son caractère désirable. » Trad. de Ribot, *Logique des Sentiments*, p. 41. (Et non le fait qu'elle est actuellement désirée.)

---

de vue de l'être ou de l'objet ; si, ensuite, s'est développée au premier plan une philosophie de la connaissance, une critique de l'esprit, on dirait peut-être que nous assistons à l'avènement d'une philosophie de la valeur, grâce à une préoccupation dominante, soit des fins humaines et sociales au service desquelles se mettent la science positive et la civilisation industrielle, soit du problème de la destinée, de la volonté et de l'action. Toujours, sans doute (chez les Anciens, par exemple, avec la recherche du Souverain Bien), cette perspective a retenu les philosophes, mais sans qu'elle fût centrale ou principale. Malebranche nous offre, à certains égards, une philosophie de l'excellence, de l'ordre, des valeurs. La fin du XIXe siècle a vu se développer, en des sens très opposés, de Schopenhauer ou Nietzsche à Ollé-Laprune ou à maints philosophes américains, anglais ou français, ce qu'avec Hartmann on pourrait appeler une *Axiologie*, où il s'agit de déterminer l'étalon qui permet d'établir les prix et d'en opérer la transvaluation. **(Maurice Blondel.)**

Il n'y a pas de valeur strictement individuelle ; les jugements de valeur sont collectifs. **(F. Mentré.)**

D. (Spécialement, au point de vue économique.) Caractère des choses consistant dans le fait que, dans tel groupe social et à tel moment, elles sont échangées contre telle quantité déterminée d'une marchandise prise pour unité. Valeur, en ce sens, veut dire prix communément pratiqué. On dit souvent, en ce sens, *valeur d'échange*, par opposition à la *valeur d'usage*. (Voir ci-dessus, **A.**)

E. (Id.) Prix auquel on estime, du point de vue normatif*, qu'un objet ou un service *doivent* être payés. « La juste valeur. » (Pour les différentes conceptions de cette valeur normale, voir ci-dessous, *Critique*.)

F. Log. En parlant d'un mot ou d'une expression, sa signification non seulement littérale, mais effective ou implicite. Cf. *Import**.

Mot de valeur, celui qui, dans une phrase, exprime l'idée ou le sentiment essentiel.

G. Esth. **1°** Dans la musique, durée relative des notes.

2° Dans les arts plastiques, clarté ou obscurité relative des tons. « On entend par ce mot, d'origine assez vague, de sens obscur, la quantité de clair ou de sombre qui se trouve contenue dans un ton. » E. Fromentin, *Les maîtres d'autrefois ;* la Hollande, ch. vi (Ed. Nelson, p. 207.) Ce mot est étendu parfois abusivement aux rapports de ces tons chromatiques eux-mêmes ou à leur degré de saturation.

H. Math. Expression numérique, ou du moins algébrique, déterminant une inconnue, ou représentant un état d'une variable. « Dans toute question qui a pour objet de trouver *la valeur* d'une ou de plusieurs choses inconnues il y a une distinction importante à faire. D'une part, on aura à considérer les *valeurs* particulières des données, et d'autre part les différents rapports que les inconnues doivent avoir entre elles et avec les données... » Duhamel, *Des méthodes dans les sciences de raisonnement*, 2e partie, ch. xi, § 97.

Se dit, par analogie : 1° des différents arguments* qui forment le domaine d'une variable logique : « Une fonction propositionnelle est une fonction logique qui devient une proposition toutes les fois qu'on y substitue à toutes les variables des valeurs déterminées. » Couturat, Sur les rapports des concepts et des propositions, *Revue de métaph.*, janv. 1917, p. 16 ; — 2° du caractère « vrai » ou « faux » que prend une fonction propositionnelle selon qu'on y substitue tel ou tel terme aux variables : « Une fonction propositionnelle est, dans chaque cas particulier, susceptible de deux valeurs, *vrai* et *faux*, et de celles-là seulement. » *Ibid.*, p. 17.

CRITIQUE

1. *Valeur* est dans toutes ses acceptions un mot de la langue courante. Mais le premier usage *technique* qui en a été fait (les mathématiques mises à part) est celui de l'économie politique. C'est de là qu'il a été transporté à la langue philosophique contemporaine, où il s'est substitué dans un grand nombre d'usages, à l'ancienne expression de *Bien*, au sens **A.** Nietzsche a beaucoup contribué à cette diffusion. Voir notamment *Wille zur Macht*, qui a pour sous-titre : « Eine Umwertung aller Werte[1] » et cf. Ribot, *Logique des sentiments*, ch. ii, § 2 (avec une histoire sommaire du mot), où il mentionne l'usage qui en a été fait antérieurement par Ehrenfels, Meinong, Eisler, Witasek, Urban, etc.

2. Le sens exact de *valeur* est difficile à préciser rigoureusement parce que ce mot représente le plus souvent un concept mobile, un passage du fait au droit, du désiré au désirable (en général par l'intermédiaire du « communément désiré »). Une des raisons de son emploi fréquent dans la langue contemporaine est l'effort pour saisir et constater à titre de fait, comme il arrive au sens économique **D,** une « qualité tertiaire » des choses, objective, sensiblement constante dans les limites de l'observation, scientifiquement mesurable, et qui, cependant, a sa raison d'être dans une tendance des sujets et un jugement d'appréciation. Mais il faut remarquer qu'à ce premier système de jugements produisant la valeur, en tant que réalité sociale observable (par exemple en tant que prix courant d'une marchandise), il s'ajoute d'ordinaire un nouveau jugement approuvant ou désapprouvant l'évaluation commune. Ce second jugement normatif peut être lui-même à plusieurs degrés : on opposera la *vraie valeur* (au sens **E**), à la valeur au sens **D : 1°** en tant que cette dernière est déterminée par des circonstances économiques qu'on juge accidentelles, anormales, contraires à la liberté des échanges (fraudes, monopole, coalition de vendeurs ; cours forcé, dumping, etc.) ; — 2° en tant que celle-ci est déterminée par des penchants qu'on désapprouve ou des jugements qu'on croit faux : la *valeur réelle* d'un terrain de culture sera par exemple déclarée, à cet égard, bien supérieure à celle d'un diamant de même prix.

3. La question de la *mesure de la valeur* économique ne doit pas être confondue avec celle de la définition de la valeur. (Confusion favorisée par l'emploi d'expressions telles que : « La valeur *consiste* dans la quantité de travail nécessaire pour produire un objet. ») Les différentes hypothèses faites sur cette mesure peuvent s'entendre, soit de la valeur au sens **D,** soit de la valeur au sens **E** (avec les variétés que comporte encore celle-ci). Il y a donc lieu de préciser toujours l'objet sur lequel on entend les faire porter.

4. **B** et **C** ont été distingués en anglais sous les noms *d'intrinsic value* et *d'instrumental value* (Urban, *Valuation, its nature and laws*, ch. ii, § 2 ; Id., vo *Worth*, dans *Baldwin*, 824 B). Ces mots ne pourraient sans confusion être transcrits tels quels en français, où l'on parle couramment de la « valeur intrinsèque » d'une pièce de monnaie, par exemple, par opposition à son cours nominal. Si *catégorique* et *hypothétique* au sens kantien paraissent trop scolastiques, on pourrait dire, semble-t-il, *valeur immédiate* et *valeur dérivée*.

« Jugement de valeur », D. *Werturteil* (cette expression semble être primitivement théologique et venir de Ritschl ; voir *Observations*). Elle s'est d'abord répandue en Allemagne, où elle a été étendue à tout le domaine philosophique. Elle s'applique au ju-

1. « Un renversement dans l'estimation de toutes les valeurs. » *La volonté de puissance.*

Sur **« Jugement de valeur ».** — L'origine du terme *Werturteil* se trouve dans la théologie de Ritschl et de son école, qui ont fait grand usage de cette expression. Elle dérive de la distinction établie par Kant entre la raison théorique et la raison pratique, et de sa conception des doctrines religieuses comme vraies seulement dans l'ordre pratique. **(Cl. C. J. Webb.)**

Le principal ouvrage de Ritschl, *Die christliche Lehre von der Rechtfertigung und Versöhnung*[1], a paru de 1870 à 1874. Il est curieux d'ailleurs de remarquer qu'il a emprunté à un de ses disciples, Wilhelm Hermann, la formule qui réduit l'opposition entre jugements métaphysiques et jugements religieux à l'opposition entre jugements d'existence et jugements de valeur. » — Il paraît avoir aussi subi, dans sa conception du « jugement de valeur », l'influence de Schleiermacher ; il a agi à son tour sur Harnack ainsi que sur Höffding, qui définit la religion par la « conservation des valeurs ». — L'extension de ce terme au langage philosophique n'est pas sans danger ; il est très ambigu et ne doit être employé qu'avec prudence. **(R. Berthelot.)**

« La religion, dit Höffding, ne consiste pas à comprendre le réel, mais à en

1. *La doctrine chrétienne de la justification et de la réconciliation.*

gement qui porte sur la valeur aux sens **A, C, E,** mais non au sens **D.** Un jugement tel que : « La valeur du dollar était d'environ cinq francs avant la guerre », *n'est jamais appelé* un jugement de valeur. Quant au sens **B,** il est douteux qu'on doive y appliquer l'expression « jugement de valeur », bien qu'en fait il ne soit pas rare de rencontrer cette acception. « Quand je dis : *j'aime la chasse, je préfère la bière au vin, la vie active au repos,* etc., j'émets des jugements qui peuvent paraître exprimer des estimations, mais qui sont, au fond, de simples jugements de réalité... Ces préférences sont des faits aussi bien que la pesanteur des corps ou l'élasticité des gaz. » DURKHEIM, Jugements de valeur et jugements de réalité, *Rev. de métaphysique*, juillet 1911, p. 437. Voir dans le même article, p. 451-452, la distinction des « idéaux de valeur », et des « idéaux de réalité » ou concepts proprement dits.

RIBOT s'est aussi servi de l'expression *concepts-valeurs* (*Logique des sentiments*, p. 33) ; mais il avait d'avance fait remarquer très justement que « le concept n'est qu'un résultat de jugements, une condensation, un abréviatif ». (*Ibid.*, p. 31.) L'expression n'est pas d'ailleurs entrée dans l'usage.

Rad. int. : Valor. (Les différentes acceptions paraissent devoir être distinguées au moyen d'épithètes, quand elles risqueraient de créer une équivoque.)

Valeur de vérité, D. *Wahrheitswert* ; E. *Truthvalue* ; I. *Valore di verità.*

Caractère qu'a une *lexis* d'être vraie ou fausse ; par suite, propriété qu'a une variable logique représentant une proposition d'être l'un ou l'autre (ou, par extension, d'être dépourvue de sens).

Cette expression se prend aussi quelquefois avec une extension plus grande, comprenant la probabilité et ses degrés. Dans ce cas les termes extrêmes ne sont plus *vrai* et *faux*, mais *certain* et *physiquement impossible.*

VALIDE, D. *Gültig* ; E. *Valid* ; I. *Valido.*

A. Même sens que *valable.* **B.** « Les modes valides du syllogisme. »

B. Deuxième sens en logique, voir (**S**).

Rad. int. : Valid.

VALIDITÉ, D. *Gültigkeit* ; E. *Validity* ; I. *Validità.*

Caractère de ce qui est valide.

Rad. int. : Valides.

---

déterminer la valeur. » (*Philosophie de la religion*, trad. fr., p. 6.) Il n'y a pas de page dans cet ouvrage, où n'apparaisse, tantôt la notion de valeur, tantôt le principe de la « conservation de la valeur », qui est, suivant lui « l'axiome caractéristique de la religion » (p. 9). Être religieux, c'est se placer non pas au point de vue de la connaissance et de l'explication, mais au point de vue de l'évaluation. La confusion entre l'explication et l'évaluation, dit-il, a longtemps régné dans la philosophie. Hume et Kant ont été les premiers à la faire cesser (cf. p. 12, et p. 357, note 3). — Nous croyons qu'il fait beaucoup trop grande, ici, la place à la morale ; et nous avons dit et écrit ailleurs qu'il ne faut pas nier, dans une religion, l'importance de la connaissance explicative, de l'élément intellectuel et « *noétique* ». La religion ne consiste pas seulement à dresser des tables de valeur ; elle implique encore, par surcroît, ou, peut-être, avant tout, un système de représentations, une métaphysique, — une métaphysique avec des images sans doute, le plus souvent accommodée à l'infirmité de ceux qui ne peuvent s'élever jusqu'au concept, — mais une métaphysique tout de même. **(L. Boisse.)**

Emm. Leroux voudrait qu'on adoptât le néologisme **« Valuation »,** « faute duquel, écrit-il, nous n'avons pas de terme pour traduire exactement ce mot anglais, non plus que ses équivalents italien et allemand ».

VALOIR, D. *Gelten* ; E. *To be worth* (en comparaison : *to be better, worse*) ; I. *Valere.*

A. (Presque toujours avec un adverbe de mesure : *moins, mieux, beaucoup*..., ou d'une expression équivalente.) Avoir de la valeur*, aux sens **A, B, C, D, E** de ce mot.

B. (Avec un complément direct.) Avoir même valeur que ... ou avoir telle valeur (au sens **D**).

C. Être valable (au sens **A**). « Le même raisonnement vaudrait pour $n + 1$. »

D. Être valide*. Rare : ne se rencontre guère que dans des expressions anciennes, telles que : « Donner et retenir ne vaut. »

Rad. int. : Valor.

« VALORISATION. » Fait d'acquérir ou de conférer une *Valeur**, au sens **A, B** ou **D.** « Enfin n'assistons-nous pas, depuis une génération, à la valorisation révolutionnaire des formes raides et nues consacrées naguère à la bâtisse industrielle ? » Ch. LALO, L'idée de progrès dans les sciences et dans les arts, *Journal de psychologie*, mai-juin 1930, p. 481.

« Valuation », voir *Valeur**, observations.

VANITÉ, D. **A.** *Eitelkeit* (au sens **A** on dit aussi *Nichtigkeit*) ; E. *Vanity* ; I. *Vanità.*

A. Caractère de ce qui est vain (sans valeur, sans consistance, vide, illusoire). Chose vaine. « Quelle vanité que la peinture, qui attire l'admiration par la ressemblance des choses dont on n'admire point les originaux ! » PASCAL, *Pensées*, éd. Brunsch., II, 134.

Sur **Vanité.** — **L. Weber** nous a signalé le passage suivant d'Auguste COMTE, où il oppose l'orgueil et la vanité : « Cette transition s'accomplit par deux inclinations très distinctes, quoique souvent confondues, l'orgueil, ou le besoin de domination, et la vanité, ou le besoin d'approbation... Il existe entre elles à cet égard (au point de vue de leur action sociale) une grande différence, qui place la vanité au-dessus de l'orgueil, comme Gall l'a bien senti. Son aptitude à être modifiée par les influences sociales est assez prononcée pour que d'irrationnels penseurs lui aient attribué la sociabilité, qu'elle suppose au contraire... Chacun d'eux aspire également à l'ascendant personnel : mais l'un y prétend surtout par la force, l'autre par l'opinion. L'orgueil pousse donc à commander, et la vanité à conseiller, en persuadant ou convainquant. Or, le lecteur sait déjà, d'après mon *Discours préliminaire*, que telle est au fond la distinction normale entre les deux puissances temporelle et spirituelle. » *Politique positive*, I, 698. Cf. *Catéchisme*, 4e entretien.

Cet emploi des mots est personnel à Comte, et paraît peu conforme au bon usage. L'orgueil est sans doute associé dans bien des cas à la *libido dominandi*, à la tendance à se faire centre et chef ; mais ce n'est pas constant, et certains orgueilleux s'isolent volontiers : le sentiment de leur supériorité, réelle ou illusoire, leur suffit. — D'autre part, la vanité comporte à coup sûr le besoin d'approbation, mais elle suppose quelque chose de plus : l'enfant ou l'employé, qui font de leur mieux, avec le désir de contenter leur maître ou leur chef, ne seront pas appelés *vaniteux*, à moins qu'ils ne quémandent des éloges dépassant la mesure, ou qu'ils ne se plaisent à répéter ceux qu'ils ont reçus. Il y a dans la vanité, recherche de l'admiration, et, le plus souvent, effort pour en provoquer l'expression. — Il reste cependant vrai qu'il y a opposition entre l'orgueil et la vanité, par le caractère de satisfaction de soi-même, insoucieuse de l'opinion d'autrui, qui se rencontre dans la première, et au contraire par la sociabilité essentielle de la seconde. **(A. L.)**

B. Caractère de celui qui est vain ou vaniteux, c'est-à-dire qui se vante, qui recherche et provoque les éloges. « La vanité est si ancrée dans le cœur de l'homme qu'un soldat, un goujat, un cuisinier, un crocheteur se vante et veut avoir ses admirateurs. » Id., 150.

Rad. int. : **A.** Vanes ; **B.** Vanitat.

VARIABILITÉ, D. *Variabilität ;* E. *Variability, Variableness ;* I. *Variabilità.*

A. Caractère de ce qui est sujet à des variations.

B. En un sens plus technique, grandeur qui mesure l'étendue des variations d'un caractère, d'un phénomène, etc. « La *variation* est le processus en vertu duquel les individus d'une même espèce diffèrent entre eux ; la *variabilité* est l'étendue de la variation dans un groupe ou une espèce pour un caractère donné. » Ed. Claparède, *Psychologie de l'enfant*, p. 342.

Rad. int. : Variables.

1. VARIABLE, subst., D. E. *Variable ;* I. *Variabile.*

A. Primitivement, en Math., quantité qui peut prendre différentes valeurs* (généralement considérées dans leur liaison avec les valeurs correspondantes d'autres quantités). « Quand deux grandeurs variables sont liées entre elles, il y en a une dont on peut considérer les variations comme arbitraires, indépendantes, et qu'on nomme pour cela *variable indépendante*, en réservant le nom de *fonction* à l'autre grandeur, dont les variations sont censées subordonnées à celles de la variable indépendante. » Cournot, *Corresp. entre l'algèbre et la géométrie*, ch. xiii, § 111. Cf. *fonction** et voir ci-dessous, *Observations.*

B. Log. Une variable logique est un terme indéterminé (dans une formule logistique, une lettre) susceptible d'être remplacée alternativement par divers termes déterminés (constantes, arguments), qui en sont les valeurs*.

Dans une fonction propositionnelle, x est une *variable apparente* si la vérité de la proposition obtenue en remplaçant x par une constante ne dépend pas des différents sens donnés à x ; par exemple dans les formules : « x est un homme. $\supset$. x est mortel » ; « $x \supset a$, $x \supset b : \supset . x \supset ab$ » ; en mathématiques $(x + y)^2 = x^2 + y^2 + 2\,xy$.

x est, au contraire, appelé *variable réelle* si, en lui donnant différentes valeurs, la proposition obtenue peut être vraie en certains cas et fausse en d'autres ; par exemple dans les formules : « x est musicien » ; « $x \supset ab$ » ; « $5\,x - 4 = 21$ ».

Sur **Variabilité.** — On emploie souvent, dans les ouvrages de biologie, *variabilité* dans le même sens que *variation*, c'est-à-dire pour désigner le fait que les individus d'un même groupe, ou d'une même population, diffèrent entre eux. Mais *variabilité* exprime l'idée d'une *capacité* de variation ; et cette capacité pouvant être plus ou moins grande, la variabilité est donc susceptible d'être mesurée comme une quantité. Les *indices de variabilité* sont les valeurs qui expriment la dispersion autour de la moyenne ; ce sont notamment l'Écart-étalon, la Variation moyenne, l'Écart probable (appelé aussi Erreur probable). Le *coefficient de variabilité* est l'indice de variabilité rapporté à la moyenne ou au mode, par exemple $\frac{\textit{variation moyenne}}{\textit{moyenne arithmétique}}$ ou $\frac{\textit{écart probable}}{\textit{mode}}$, etc. » **(Ed. Claparède.)**

Sur **Variable.** — Une grande extension a été donnée à ce que l'on peut prendre pour variable, au sens mathématique, à la suite des travaux de Volterra, d'Hadamard, et d'Hilbert : non seulement une variable numérique, mais une ligne ou une fonction. M. Volterra appelle *fonctions de lignes* celles qui dépendent de la forme d'une ligne. M. Hadamard appelle *fonctionnelles* les fonctions qui dépendent

REMARQUES

1. Il s'ensuit que les *équations* sont caractérisées, au point de vue logique (à la différence des autres égalités mathématiques), par le fait qu'elles contiennent des variables réelles. Cf. *Identité**.

2. On a dit quelquefois *variable liée* (D. *gebundene V.*, Reichenbach) pour « variable apparente » ; et *variable libre* (D. *freie V.*) pour « variable réelle ». Mais ces expressions ont le défaut d'évoquer pour l'imagination un tout autre caractère. La variable apparente est « libre », en ce sens qu'on est libre de lui attribuer une valeur quelconque ; la variable réelle au contraire est déterminée par la formule dont elle fait partie. Cf. *Variable** **A.**

Rad. int. : Variant.

2. VARIABLE, adj., D. *Veränderlich* (C. *wechselnd*) ; E. *Variable ;* I. *Variabile, Mutabile.*

A. Qui peut varier.

B. Qu'on peut faire varier.

C. Qui tend à varier.

Rad. int. : **A.** Variiv ; **B.** Variebl ; **C.** Variem.

VARIATION, D. *Veränderung ;* E. *Variation ;* I. *Variazione.*

(Ce mot n'a pas de sens technique en philosophie ; mais on trouvera aux

de la forme d'une fonction. (Il ne faut pas confondre les fonctionnelles avec les fonctions de fonctions.) Chez M. Volterra, la fonction de ligne dépend d'une infinité *continue* de variables ; chez M. Hilbert, la fonction dépend d'une infinité dénombrable de variables (les coefficients du développement en série qui représente la fonction). **(M. Winter.)**

Pour plus de détails, voir l'exposé élémentaire donné de ces questions par M. Winter, Les principes du calcul fonctionnel, *Revue de métaph.*, juillet 1913.

Sur **Variation.** — Dans les théories récentes de l'évolution, ce mot a pris un sens défini par opposition à la *mutation* ou *sport* (variation brusque) ; on l'applique à la variation minime et fortuite, telle que l'a envisagée Darwin *(fluctuation).* **(H. Piéron.)**

On dit souvent aussi, en ce sens, *variation spontanée.* **(Ed. Claparède. — E. Leroux.)**

Toute cette terminologie est mauvaise, car la mutation, pour être brusque et importante, n'en constitue pas moins une variation ; et d'autre part la variation darwinienne n'est pas plus « spontanée » que la mutation. Ce terme ne s'explique que par l'opposition à la sélection (artificielle) faite ensuite de ces variations par les éleveurs. *Fluctuation* et *mutation* paraissent donc bien préférables. Mais d'ailleurs ce n'est pas à nous qu'il appartient de fixer le sens de ces termes, qui sortent du vocabulaire technique de la philosophie. **(A. L.)**

En psychologie expérimentale, on se sert fréquemment de l'expression *variation moyenne* (D. *Mittlere Variation ;* E. *Mean Variation ;* les symboles V. M. en français ou M. V. en anglais sont souvent employés) ; cette expression est synonyme d'erreur moyenne ou d'écart moyen : elle désigne, dans l'observation d'un processus variable, la moyenne des écarts de chaque valeur individuelle par rapport à la moyenne générale. Elle sert comme indice d'instabilité de la fonction mesurée, de l'attention, par exemple, dans la mesure des temps de réaction. **(Ed. Claparède. — H. Piéron.)**

Binet a proposé, sous le nom de *méthode des variations irrégulières*, une modification de la méthode des variations minimales, mais en employant un ordre irrégulier des excitations (comme dans la méthode des cas vrais et faux). **(H. Piéron.)**

Observations quelques indications sur l'usage qui en est fait dans certaines sciences, et auquel il est fait souvent allusion dans les ouvrages philosophiques.)

Variations concomitantes (Méthode des), D. *Methode der einander begleitenden Veränderungen ;* E. *Method of concomitant variations ;* I. *Metodo delle variazoni concomitanti.*

L'une des méthodes d'induction indiquées par J. W. F. Herschel (*A discourse on the Study of natural philosophy*[1], ch. v, § 145, 157) et plus expressément par J. S. Mill, qui lui a donné ce nom. (*System of Logic*, livre III, chap. viii, § 6.) Il en donne la formule suivante : « Whatever phenomenon varies in any manner whenever another phenomenon varies in some particular manner, is either a cause or an effect of that phenomenon, or is connected with it through some fact of causation[1]. »

On l'a souvent rattachée à la *Tabula gradus* de Bacon, avec laquelle elle présente, en effet, des ressemblances. Mais on ne doit pas les confondre, pour les raisons déjà indiquées. Voir *Tables de Bacon**.

Rad. int. : Korelativ(a) Variad(i).

Variations minimales (Méthode des), D. *Minimaländerungen ;* E. *Minimum changes ;* I. *Minime Variazioni.*

Autre nom de la méthode psychophysique* plus généralement appelée « méthode des plus petites différences perceptibles ».

VECTEUR, D. E. *Vector ;* I. *Vettore.*

Grandeur ayant une direction et un sens : par exemple, une force ou une vitesse en mécanique. — Le terme opposé est *scalaire.*

Rad. int. : Vektor.

1. *Discours sur l'étude de la philosophie naturelle.*

1. « Quand un phénomène quelconque varie de quelque manière, lorsqu'un autre phénomène varie d'une certaine manière particulière, il est soit une cause, soit un effet de ce phénomène, ou il s'y rattache par quelque fait de causation. »

Sur **Variations concomitantes.** — L'expression *variations corrélatives* serait préférable. **(F. Mentré.)**

A coup sûr ; et elle aurait conduit sans doute à une critique plus exacte de cette idée. Je ne pouvais faire autrement que de citer ici la formule classique de J. S. Mill ; mais il suffit d'en serrer les termes un peu strictement pour voir qu'elle s'appliquerait, au pied de la lettre, à bien des variations simultanées entre lesquelles il n'y aurait aucun lien de causalité, au sens où il entend ce mot. Par exemple, dit le Dr Ch. Mercier, si le temps varie « in any manner » (voir texte ci-dessus) pendant qu'un enfant grandit, si la marée varie graduellement de hauteur pendant que le blé mûrit, si la mode féminine change pendant que les icebergs sont plus nombreux dans l'Atlantique, s'ensuivra-t-il que ces phénomènes « sont rattachés par quelque lien de causation » ? Il propose donc de modifier la formule en disant que l'un des phénomènes doit varier proportionnellement à l'autre, au moins d'une manière approchée ; et plus on est près d'une proportion exacte, plus ces variations se suivent de près dans le temps, plus on a le droit de présumer qu'il y a connexion causale. *On causation*, chap. vi. **(A. L.)**

Sur **Vecteur.** — Ce terme a été forgé par le mathématicien W. R. Hamilton dans sa théorie des quaternions, où il oppose les quantités vectorielles aux quantités scalaires, et où il établit les règles d'un calcul des vecteurs, différent du calcul infinitésimal ordinaire (*Lectures on quaternions*, professées en 1848, publiées en 1853) ; le premier mémoire de Hamilton sur les quaternions a été publié dans le *Philosophical Magazine* en 1844. Le physicien et mathématicien Maxwell, à l'instigation de son ami Tait, a fait un usage fréquent du mot vecteur et du calcul des vecteurs dans sa théorie de l'électricité. En raison du succès de cette théorie, l'emploi du mot est fréquent depuis un quart de siècle chez les physiciens anglais ; il l'est devenu depuis une quinzaine d'années chez les physiciens français. — La théorie des grandeurs symétriques non superposables, à laquelle Kant prêtait une si grande importance, se rattache à la théorie des vecteurs. Cf. aussi à ce sujet la géométrie de Méray. (Note de 1922.)

Enfin, depuis les travaux d'Einstein, plusieurs physiciens contemporains, qui appartiennent à l'école « relativiste », ont recours pour traduire les lois de la nature au « calcul tensoriel » qui opère sur les « tenseurs » ou grandeurs invariantes pour toute transformation des coordonnées ; or les vecteurs sont des « tenseurs du premier ordre », et le calcul tensoriel est une extension du calcul vectoriel. Déjà, lorsque Maxwell employa le calcul des vecteurs dans sa théorie de l'électromagnétisme, ce fut pour se passer des coordonnées cartésiennes, extrinsèques par rapport aux grandeurs étudiées et à leurs variations. **(R. Berthelot.)**

« VECTION ». Terme proposé pour distinguer le sens C du mot *Évolution :* transformation dirigée en un sens constant. Voir ci-dessus, *Évolution**, à la fin de la *Critique.*

Rad. int. : Vekti.

VELLÉITÉ, D. *Velleität* (voir Observations) ; E. *Velleity ;* — I. *Velleità.*

Volition incomplète ou passagère, qui s'esquisse, mais qui n'aboutit pas à une décision ferme, ou qui disparaît avant l'exécution.

REMARQUE

Le sens de ce mot a varié, et ne semble pas avoir été bien fixé à l'époque classique. Locke et Leibniz le prennent en un sens encore plus faible que celui dont nous venons de donner la définition, et qui est seul usuel aujourd'hui : « ... Une pure velléité, terme qu'on a employé pour signifier le plus bas degré du désir, qui approche le plus de cet état où se trouve l'âme à l'égard d'une chose qui lui est tout à fait indifférente, lorsque le déplaisir que cause l'absence d'une chose est si peu considérable qu'il ne porte qu'à de faibles souhaits sans engager de se servir des moyens de l'obtenir. » *Nouveaux Essais*, traduisant l'*Essai*, livre II, XX, 6. — Dans un autre passage, Leibniz donne à ce mot un sens différent : Bayle ayant écrit que nous trouverions dans notre vie « plus de velléités que de volitions, c'est-à-dire plus de témoignages de la servitude de notre volonté que de son empire », Leibniz répond, ce qui s'accorde d'ailleurs avec les exemples

Sur **Velléité.** — Kirchmann, dans sa traduction de Locke, a rendu *Velleity* par *Wünschen*, que j'avais cité dans l'épreuve de cet article, mais que j'ai supprimé du texte sur l'avis de **F. Tönnies,** qui m'avait écrit que ce mot était impropre, et que d'ailleurs on ne pouvait se fier aux traductions de l'anglais données par Kirchmann. Ce qui se rapprocherait le plus de l'idée, à son avis, serait peut-être *Neigung* (tendance ; penchant). — **I. Benrubi** proposerait plutôt *Begehren* (désir). — L'un et l'autre concernent d'ailleurs le sens de Locke ; mais au sens actuel, qui est défini dans l'article *velléité**, il ne semble pas qu'il y ait non plus aucun équivalent exact d'origine germanique.

— La velléité est une volition qui, sans aller jusqu'à la décision entière, la considère cependant comme possible, et même légitime ; mais l'exécution surtout reste pour le velléitaire dans le domaine des possibilités, et ce qui est plus grave, des possibilités lointaines. La velléité pourrait être définie : le possible lointain de la volonté. **(L. Boisse.)**

proposés par Bayle : « Pour ce qui est des velléités, ce ne sont qu'une espèce fort imparfaite de volontés conditionnelles. Je voudrais, si je pouvais : *liberet, si liceret ;* et dans le cas d'une velléité, nous ne voulons pas proprement vouloir, mais pouvoir. C'est ce qui fait qu'il n'y en a point en Dieu, et qu'il ne faut point les confondre avec les volontés antécédentes. » *Théodicée*, § 404.

Rad. int. : Volesk.

Vengeance, voir *Vindicte**.

VÉRACITÉ, D. *Wahrhaftigkeit* (plus large, peut signifier aussi *vérité*) ; — E. *Veracity, truthfulness ;* — I. *Veracità.*

Caractère de celui qui n'est pas trompeur. — Spécialement, « la véracité divine », dans le système de DESCARTES : attribut de Dieu, qui garantit la vérité de notre connaissance des choses matérielles (6e *Méditation*, 9 et suiv.) et même, dans une certaine mesure, le critérium des idées claires et distinctes (*Méthode*, IV, 7-8 ; 4e *Méditation*, 17).

REMARQUE

Véracité a toujours un import moral, et par suite ne se dit correctement que des personnes. Ce mot ne doit donc jamais être appliqué à la vérité d'une proposition, d'une théorie, ou même d'un témoignage, à moins qu'il ne soit considéré en tant qu'acte de celui qui le fournit. Voir l'exemple de Voltaire cité par Littré.

LEIBNIZ signale un sens un peu différent, qu'il semble d'ailleurs ne pas adopter : « La vérité morale (qui consiste, comme il vient de le dire d'après Locke, à parler des choses selon la persuasion de notre esprit), est appelée véracité par quelques-uns... » *Nouveaux Essais*, 4e partie, ch. V, § 3. Ce serait donc plutôt la bonne foi. Il semble bien que dans l'usage actuel, *véracité* implique d'ordinaire à la fois la bonne foi de celui qui parle, et la vérité de ce qu'il dit. Voir cependant les *Observations*. — Cf. *Véridique**.

Rad. int. : **A.** Verdices ; **B.** Verdicemes.

VERBAL, D. **A. B.** *Wort-, Wörtlich ;* **C.** *Mündlich ;* **D.** *Zeitwörtlich ;* — E. *Verbal ;* — I. *Verbale.*

A. Qui concerne les mots, ou qui est constitué par des mots. « L'expression verbale de l'émotion. »

Par suite, qui ne concerne que le rapport des mots entre eux : « An essential proposition, then, is one which is *purely verbal ;* which asserts of a thing, under a particular name, only what is asserted of it in the fact of calling it by that name ; and which therefore either gives no information, or gives it respecting the name, not the thing[1]. » J. S. MILL, *Logic*, livre I, ch. VI, § 4.

B. Au sens péjoratif : qui joue sur les mots ; qui se compose de mots sous lesquels il n'y a pas vraiment une

1. « Une proposition dite essentielle n'est donc qu'une proportion *purement verbale*, qui n'affirme d'une chose, désignée sous tel nom déterminé, rien de plus que ce qu'on en affirme par le fait même de l'appeler de ce nom ; et qui, par conséquent, ne nous apprend rien, ou ne nous apprend quelque chose que sur le sens du mot, et non sur la chose elle-même. »

Sur **Véracité.** — Véracité a très souvent une signification strictement subjective. Ce mot désigne, la plupart du temps, la bonne foi de celui qui parle, sans plus. Il n'implique aucune garantie de vérité. **(L. Boisse.)** Cf. du même auteur : « Tenir en plus haute estime la véracité que la vérité, c'est consciemment ou non, se laisser aller sur la pente... du scepticisme, ou du dilettantisme, ou au moins d'un certain indifférentisme... La véracité est un hommage que le *cœur* rend à la vérité ; mais la vérité ne peut être seulement *aimée ;* elle veut être aussi comprise et discernée. » L. BOISSE, Véracité et vérité, *Bulletin* de l'Union par l'action morale, 15 décembre 1903.

J'estime que véracité dit *plus* que sincérité ou bonne foi, mais non qu'elle implique la vérité de ce qui est dit. Cette dernière condition est juste pour *véridique*, mais non, je crois, pour *véracité.* — Ce qu'il y a dans la véracité, en plus de la bonne foi ou sincérité, c'est qu'on se garde de l'erreur, qu'on prend les précautions utiles pour l'éviter, qu'on réalise l'ensemble des conditions matérielles, psychologiques et morales nécessaires pour mériter d'être cru sur parole. Dès lors, le fait que, malgré cela, une erreur a été affirmée par nous, alors que nous n'en soupçonnions pas la possibilité, ne supprime pas notre véracité. C'est un caractère de la personne, une « vertu », comme l'appelle M. Belot. La vérité objective du fait affirmé est une autre question. Aussi la définition purement négative « caractère de celui qui n'est pas trompeur » me paraît insuffisante. La véracité divine implique quelque chose de plus positif que la simple absence de malignité. « Dieu... étant souverainement parfait ne peut être cause d'aucune erreur. » DESCARTES, 4e *Médit.*, 17. **(G. Beaulavon.)**

Que *véracité* soit autre chose que *bonne foi*, c'est ce qui résulte évidemment du fait que dans bien des cas, il serait impossible d'employer indifféremment l'un de ces mots à la place de l'autre. « Il m'a trompé de bonne foi » est d'usage courant. « Il m'a trompé avec véracité » serait absurde et semblerait une contradiction ; on dirait tout au plus : « malgré sa véracité *habituelle* » ; et l'idée serait d'ailleurs toute différente. C'est que *véridicité* n'étant pas usuel, sans doute à cause de sa forme déplaisante, *véracité* sert de substantif à *véridique* (comme il arrive pour *hasard* et *fortuit*, etc.). On pourrait admettre ainsi que le mot a deux sens : l'un dans lequel il sous-entend l'idée de vérité ; c'est lorsqu'on l'applique à une personne à l'occasion de telle ou telle de ses assertions ; l'autre dans lequel il ne l'implique pas : par exemple quand on parle en général d'un trait de caractère ; ou même dans lequel il s'y oppose : par exemple dans le texte de M. BOISSE cité plus haut, et dont on ne saurait contester la correction.

D'un autre côté, on ne peut pas introduire dans la définition de *véracité* l'idée qu'on évite de rien dire de faux, qu'on prend toutes les précautions utiles pour s'en garder, bien que ce soit en effet un caractère essentiel de la véracité chez un être imparfait et sujet à l'erreur : car ces expressions ne conviendraient pas à la véracité divine. Il est à remarquer que le texte de Descartes cité par G. BEAULAVON définit lui-même la véracité de Dieu par cette expression toute négative : « Il ne peut être cause d'aucune erreur. » **(A. L.)**

Sur **Verbal.** — Texte de MILL communiqué par M. **Cl. C. J. Webb,** qui ajoute qu'en anglais plusieurs logiciens, partant de là, ont opposé « verbal proposition » et « real proposition ». Dans un manuel de logique anglais très répandu, on trouve les définitions suivantes : « A verbal proposition expresses merely the connotation or part of the connotation of the term » (une proposition verbale exprime seulement la connotation d'un terme, ou une partie de cette connotation) ; — « A verbal proposition simply states what might be gathered from a due consideration of the name » (une proposition verbale énonce simplement ce qui peut être tiré d'une analyse exacte du nom). T. FOWLER, *Deductive Logic*, p. 48.

Dans l'épreuve de cet article, j'avais demandé aux membres et correspondants de la Société, s'ils voyaient un moyen, que je n'apercevais pas moi-même, de remédier aux équivoques qu'engendre ce terme. Je n'ai reçu sur ce point qu'une réponse, venant de M. **Maurice Blondel :** « Pour éviter la confusion, dit-il, et conférer au sens **A** son sens plein, dégagé de toute métaphore auditive, il importerait d'avoir un mot se référant à toute espèce de signe (comme dans le radical

pensée. « Soulever une difficulté toute verbale. »

C. Qui concerne la parole, ou qui est constitué par des paroles (par opposition à l'écriture). « Une déclaration verbale. »

D. (Log.) Qui contient un verbe : « Proposition verbale », par opposition à la proposition « nominale » qui n'en contient pas. Voir *Bulletin* de la Soc. de philos., février 1912, p. 57.

CRITIQUE

Il y a lieu de prendre garde, dans les questions de logique et de philosophie du langage, aux équivoques qui résultent souvent de ces sens voisins et pourtant bien distincts.

Rad. int. : **A. B.** Vortal ; **C.** Vocal ; **D.** Verbal.

VERBALISME, D. *Wortgewebe, Wortklauberei ;* E. *Verbalism, verbalizing ;* I. *Verbalismo.*

Caractère de ce qui est verbal*, au sens **B** ; psittacisme*.

Rad. int. : Verbalism.

VERBE (de Dieu), G. Λόγος ; L. *Verbum ;* D. *Das Wort ;* E. *The Word ;* I. *Il Verbo.*

La seconde personne de la Trinité chrétienne (cf. *Évangile de saint Jean*, I, 1-5), généralement assimilée par les philosophes au principe divin de l'Intelligence, de la Raison, de la Parole humaine. « Le Verbe divin, en tant que raison universelle, renferme dans sa substance les idées primordiales de tous les êtres ou créés ou possibles. »

de *sémantique*) ; car ce qu'on veut signifier par *verbal*, au sens **A,** c'est la substitution à l'idée ou au sentiment réels, de l'expression, de la « paille » au lieu du « grain », de la précision artificielle et figée du signe au lieu de l'infinie richesse de la vie intérieure. » — Ceci s'appliquerait plutôt, me semble-t-il, au sens **B,** qui est péjoratif ; il convient de réserver au mot un sens **A,** purement énonciatif, et ne préjugeant aucune dépréciation de la parole et des signes, dont on a peut-être un peu trop souligné, dans ces derniers temps, les insuffisances ou les imperfections. Sans aller jusqu'à dire comme Victor Hugo « que le mot, c'est le Verbe, et le Verbe, c'est Dieu », on doit en tout cas reconnaître avec Byron « que les mots sont des choses », que tout langage a son ordre de réalité, et par suite son efficacité sur les idées, les actions et les affections humaines. La vie intérieure elle-même ne saurait se constituer sans l'aide d'une tradition et d'une « hérédité sociale », dont le langage est le principal moyen. **(A. L.)**

M. **Mentré** signale l'emploi par Binet de *Verbal*, subst. (« un verbal ») pour désigner celui qui manie des mots, ou qui pense surtout avec des mots, par opposition au technicien ou praticien. Lui-même s'est servi de ce terme dans son ouvrage *Espèces et variétés d'intelligence.*

Sur **Verbe.** — Article ajouté sur la demande de plusieurs correspondants. Le texte de Gratry qui y est cité nous a été indiqué par **L. Boisse.** « Ce sens, ajoute-t-il, naît du problème métaphysique de la simplicité de Dieu. Le Verbe est l'unité essentielle des idées, de toutes les idées qui, pour Dieu, sont un centre et pour nous, pour notre intelligence finie, une inévitable pluralité. Ce problème a beaucoup préoccupé Gratry. (Voir tout le chap. IV du livre III.) Nous pensons que ce terme a droit de cité dans un vocabulaire philosophique, non point parce qu'il donne une solution, évidemment confuse et précaire, mais parce qu'il pose deux problèmes du plus haut intérêt métaphysique et qu'on peut formuler ainsi : 1° Faut-il mettre le nombre dans l'essence ? 2° Toute pluralité est-elle un nombre ? »

MM. **Xavier Léon, Brunschvicg, Gilson, Halévy,** etc., estiment qu'il y a lieu surtout de le retenir en raison de l'usage philosophique qu'en ont fait Bossuet, Malebranche, Fichte, et beaucoup d'autres écrivains classiques ou modernes.

Malebranche, *Entret. Métaph.*, III, 2. « Je sais que toutes les intelligences n'ont qu'un seul et unique maître, le Verbe divin... » *Ibid.*, VI, 2. — « Dieu ne voit en lui qu'une seule idée. Cette idée, c'est son Verbe. Mais il y a dans l'unité du Verbe de Dieu, des idées éternellement distinctes pour toute intelligence finie. » Gratry, *Logique*, III, IV, § 2 (3e éd., p. 376).

Voir *Vérité**, **E.**

« VERBOMANIE », terme créé par M. Ossip-Lourié pour désigner « le développement anormal de la faculté de la parole... l'excès de durée et d'intensité et le caractère anormal des manifestations verbeuses ». *Le langage et la verbomanie* (1912), p. 61 et 67. Un des traits dominants de cette anomalie est le penchant à la « fabulation », à l'invention de récits faux, à l'expression de sentiments qu'on n'éprouve pas réellement, au développement purement verbal de prétendues idées qui n'ont aucune consistance. *Ibid.*, p. 69-70.

Rad. int. : Verbomani

VÉRIDICITÉ, D. *Wahrhaftigkeit ;* E. *Truthfulness ;* I. *Veridicità.*

Caractère véridique* d'une personne, d'une faculté, ou d'une assertion (considérée en tant qu'acte d'une personne). « La véridicité de la mémoire. » Renouvier, *Psychologie rationnelle*, 2e partie, ch. XIV. (Ed. Armand Colin, I, 359.)

VÉRIDIQUE, D. *Wahrhaftig ;* E. *Truthful ;* I. *Veridico.*

A. En parlant des hommes : qui dit la vérité (au sens **C**), — soit dans un cas donné, soit communément.

B. En parlant d'une faculté : sûre, digne de confiance. Cf. *Véridicité**.

C. En parlant d'une déclaration, d'un souvenir : conforme à la vérité, au sens **C.**

REMARQUE

*Véracité** et *véridique* ne s'appliquent à celui qui dit vrai que si la vérité en question constitue une sorte de témoignage sur lui-même ou sur des faits qu'il a connus directement. On ne saurait dire d'un homme qu'il est « véridique », parce qu'ayant du jugement et de l'instruction, il n'avancerait en général que des affirmations vraies.

Rad. int. : **A.** Verdicant, verdicem ; **B.** Veral.

Vérifiable (Hypothèse), voir *Vérifier**, Critique.

VÉRIFICATION, D. **A.** *Untersuchung, Prüfung ;* **B.** *Beweisen, Beglaubigung ;* — E. *Verification* aux deux sens (**A.** *Examination*) ; — I. *Verificazione.*

A. B. Acte de vérifier*, aux sens **A** ou **B.** — Spécialement, dans la théorie de la méthode expérimentale, on appelle *vérification* l'ensemble des opérations par lesquelles on met à l'épreuve une hypothèse.

C. Résultat favorable de la vérification, aux sens **A** ou **B.** « La vérification consiste à constater que le même résultat est obtenu par deux opérations différentes. » Goblot, *Logique*, p. 264.

Vérification, en ce sens, est quelquefois opposé à « démonstration », la vérification portant sur un « cas particulier » (singulier), tandis que la démonstration présente un caractère général. Poincaré, *La science et l'hypothèse*, p. 13.

Voir la Critique de *Vérifier**.

Rad. int. : **A. B.** Verifik ; **C.** Verig.

VÉRIFIER, D. **A.** *Verifizieren ;* **B.** *Untersuchen, Nachprüfen ;* **C.** *Beweisen ;* — E. *To verify ;* — I. *Verificare.*

A. Examiner, par une confrontation avec les faits, si une proposition donnée est vraie ou fausse. Contrôler une hypothèse, une croyance, par la comparaison des conséquences qu'elle implique aux faits observés. « L'astronome a assez de confiance dans les principes de sa science pour construire avec eux des théories mathématiques ; mais cela ne l'empêche pas de les vérifier et de les contrôler par des observations di-

rectes. » Claude BERNARD, *Introd. à la médecine expérimentale*, I, ch. II, § 8. (Il l'oppose en cela au mathématicien, qui ne prend plus la peine de vérifier les siens expérimentalement.)

B. Examiner si un appareil, un dispositif, un instrument de mesure sont tels qu'ils doivent être. « Vérifier un alignement. » — « Vérifier une graduation. »

C. Prouver, reconnaître, ou faire reconnaître quelque chose pour vrai par l'expérience ; trouver, en exécutant les opérations **A** ou **B**, un résultat satisfaisant. « Si l'expérience réussit, croira-t-on avoir vérifié toutes ces hypothèses à la fois ? » POINCARÉ, *La science et l'hypothèse*, ch. IX, p. 179-180. — On dit, dans le même sens, que les faits « vérifient » une prédiction, une théorie ; et aussi qu'une assertion « se vérifie », quand l'événement donne raison à son auteur. « Si l'hypothèse ne se vérifie pas et disparaît, les faits qu'elle aura servi à trouver resteront néanmoins acquis. » Claude BERNARD, *Intr. à la méd. exp.*, I, ch. I, § 6.

Spécialement, en mathématiques : constater pour une valeur déterminée la vérité d'une formule (soit en retrouvant dans ce cas un résultat déjà connu par ailleurs, soit en montrant que dans ce cas, elle se réduit à une identité). « Je dis que $(a + b)\ c = ac + bc$. On *vérifie* analytiquement que l'égalité est vraie pour $c = 1$, etc. » POINCARÉ, *La Science et l'Hypothèse*, ch. I, p. 18.

CRITIQUE

On dit toujours, au sens **A**, *vérifier si...* et au sens **C**, *vérifier que...* Mais dans les cas où le verbe est employé avec un complément direct, et dans l'emploi des mots *vérification*, *vérifié*, *vérifiable*, l'équivoque ne peut être évitée que par le contexte. Elle est particulièrement sensible dans l'expression : « Hypothèse vérifiable », très courante dans les discussions de méthodologie scientifique et qui signifie tantôt : hypothèse susceptible d'être soumise à une vérification (qui tournera peut-être à son désavantage) ; — tantôt : hypothèse qu'on peut toujours vérifier si l'on en doute, hypothèse qui « se vérifiera » toutes les fois qu'on la mettra à l'épreuve.

Serait-il possible, dans l'état actuel de la langue, de spécialiser le terme *vérifier* et ses dérivés à l'une de ces deux acceptions ? Il est curieux de remarquer que si le sens **C** est le plus conforme à l'étymologie, les sens **A** et **B** sont aujourd'hui de beaucoup les plus fréquents. On est sur la voie, semble-t-il, de laisser entièrement tomber ce sens primitif, d'autant plus qu'il est facile d'employer en ce cas *prouver* et *preuve*, qui ne comportent pas la même équivoque.

Rad. int. : **A. B.** Verifik ; **C.** Verig.

VÉRITABLE, D. **A.** *Wahr*, *Wahrhaft* ; **B. C. D.** *Wirklich* ; **C. D.** *Echt* (en parlant des sentiments, *treu*) ; — E. *True*, dans tous les sens ; **B.** *Actual*, *Real* ; **C.** *Real*, *genuine* ; **D.** *Genuine* ; — I. *Vero*.

Synonyme de *vrai** (adj.), dans toutes les acceptions de ce mot, sauf **E** et **F.**

A. En parlant des énonciations : conforme à la vérité, méritant qu'on y donne son assentiment. « Aucun fait ne saurait se trouver vrai ou existant, aucune énonciation véritable sans qu'il y ait une raison suffisante pour quoi il en soit ainsi et non autrement... » LEIBNIZ, *Monadologie*, § 32. Ce sens a vieilli.

B. Qui existe réellement, ou qui a réellement eu lieu. « Un événement véritable. » — « Il ne serait pas possible que ma nature fut telle qu'elle est, si Dieu n'existait véritablement. » DESCARTES, *3e Méditation*, 24.

C. Qui est tel qu'il paraît être. « De l'or véritable (et non du cuivre assez bien doré pour faire illusion). » — « Le véritable Amphitryon. » Par suite, sincère, solide. « Un attachement véritable. » — « J'ai monté pour vous dire, et d'un cœur véritable... » MOLIÈRE, *Le Misanthrope*, I, 2.

D. Qui mérite pleinement, ou par excellence, le nom qu'on lui donne. Qui est tel qu'on le dit être, malgré l'apparence. « De l'or véritable (malgré son aspect, qui en ferait douter). » — « Une véritable injustice. » — « La véritable difficulté, la véritable objection. »

CRITIQUE

Par un élargissement du sens **D,** *véritable*, *véritablement* servent souvent à introduire un jugement normatif sous l'apparence d'une affirmation de fait : « Penser confusément, ce n'est pas véritablement penser. » Il y a donc lieu de prendre garde aux pétitions de principe que ces mots peuvent recouvrir.

Rad. int. : Ver.

VÉRITÉ, D. *Wahrheit* ; E. *Truth* ; I. *Verità*.

A. Caractère de ce qui est vrai* aux sens **A** et **B,** de ce mot, non aux sens **C, D, E.** « ... Les rêveries que nous imaginons étant endormis ne doivent aucunement nous faire douter de la vérité des pensées que nous avons étant éveillés. » DESCARTES, *Méthode*, IV, 8.

B. Proposition vraie. « Quand une vérité est nécessaire, on en peut trouver la raison par l'analyse, la résolvant en idées et en vérités plus simples, jusqu'à

Sur **Vérifier.** — Le mot *vérifier*, dans tous ses sens, implique un ou plusieurs termes de comparaison de même ordre que le terme à vérifier. Cela se comprend s'il s'agit de la préimagination d'un fait, et en général de toute vérification dans l'ordre des perceptions : par exemple, une prédiction se vérifie, en ce sens qu'elle a énoncé l'événement dans les termes où l'on en pourra ensuite faire le récit. Mais littéralement, on ne vérifie pas une hypothèse, qui est une idée, parce que l'idée est d'un autre ordre que les perceptions qui l'appuient. L'emploi du mot vérifier suppose donc la conception de l'hypothèse comme anticipation de l'expérience (à moins de se référer au sens **A** du mot *vrai*, pris rigoureusement ; mais les expressions courantes n'ont pas ce sens ; par exemple : « J'instituai une *expérience* pour vérifier mon *hypothèse*. » — Cl. BERNARD, *Introduction*, III, chap. I, § 1, p. 255). **(M. Dorolle.)**

Il importe de ne pas donner à croire qu'il n'y a vérification que dans l'ordre physique ou mathématique, par l'observation sensible, par les expériences de laboratoire, par le calcul. Il y a des vérifications dans l'ordre psychologique, social, politique, moral et même métaphysique et religieux : c'est ainsi que les actions méthodiquement effectuées contrôlent les idées, les prévisions, les décisions, les ébauches pratiques ; la dialectique de l'histoire peut infirmer ou vérifier les théories et les réformes ; l'ascèse et la mortification peuvent révéler, vérifier, confirmer les croyances et les conceptions spéculatives. **(Maurice Blondel.)**

Vérifier un résultat, c'est (au sens original) se *prouver* à soi-même qu'il est juste. Il y a donc autant de forme de vérification qu'il y a de formes de la preuve proprement dite (en tant que la preuve est une épreuve, distincte de la démonstration logique) : on vérifie des opérations ou des théorèmes mathématiques, comme on vérifie des lois physiques, comme on vérifie des textes. Pour cela, on se sert d'une méthode unique, diversifiée suivant les cas en méthode du *recoupement* ou de l'*interférence* double, triple, etc. **(F. Mentré.)**

Sur **Vérité.** — Voir pour la définition de la Vérité la première Observation sur *Objectif**, de **J. Lachelier.**

Sur le sens **D** : L'usage de *vérité* au sens de *réalité (veritas rei)* est déjà signalé comme impropre par saint THOMAS D'AQUIN : « Est in intellectu divino veritas

ce qu'on en vienne aux primitives. » Leibniz, *Monadologie*, 33.

C. Ce qui a été effectivement éprouvé, fait ou constaté par un témoin qui le rapporte. « Un témoignage conforme à la vérité. » — « Déguiser la vérité. » — « La vérité historique. »

D. Plus généralement, la réalité *(veritas rei, veritas existentiae, veritas in essendo*, opposée par les Scolastiques à *veritas intellectus* ou *veritas in cognoscendo)*. « Ce n'a point été en ce lieu là mon intention de les exclure selon l'ordre de la vérité de la chose, de laquelle je ne traitais point alors... » Descartes, Préface aux *Méditations*, § 4. — Cf. Bossuet, *Logique*, I, xi.

E. La Vérité, personnifiée. « Tâchons que rien ne nous empêche de consulter l'un et l'autre notre maître commun, la Raison universelle ; car c'est la Vérité intérieure qui doit présider à nos entretiens. C'est elle qui doit me dicter ce que je dois vous dire. » Malebranche, *Entretiens sur la Métaphysique*, I, 1. — Dieu, considéré comme source de toute vérité. « Dieu donc est la vérité, d'elle-même toujours présente à tous les esprits, et la vraie source de l'intelligence. » Bossuet, *Connaiss. de Dieu et de soi-même*, ch. v, 14. (Cf. *Évangile de saint Jean*, xiv, 6 : « Je suis la voie, la vérité et la vie. »)

CRITIQUE

Bien que le sens **D** *(veritas essendi, réalité)* se rencontre encore au xviie siècle, il n'était pas admis sans réserves. M. Gilson cite dans son *Index scolastico-cartésien*, v° *Vérité*, un texte intéressant d'Eustache de Saint-Paul, qui distingue d'abord trois sens de ce mot : « Veritas sicut et falsitas in tribus reperitur diversa ratione, nempe in rebus sicut in fundamento, in intellectu sicut in subjecto, et in enunciatione seu propositione vocali sicut in signo... » Et il ajoute : « Ex quo intelligere est veritatem, sicut et falsitatem, *magis proprie* esse in intellectu quam in rebus aut vocibus. Unde et veritas *proprie* definitur : Conformitas intellectus cognoscentis cum re cognita. » *Summa philos.*, I, 170 (1609).

L'analyse critique de la connaissance, commencée par Descartes, poursuivie par Locke, Leibniz, Berkeley, Hume, Kant a accentué cette distinction entre la vérité de la connaissance et le fait de saisir l'être en soi, distinction qui trouve son point culminant dans le criticisme kantien ; et, par suite, le mot *vérité* s'est de plus en plus appliqué à la connaissance seule (cf. *Vrai**, Critique). — Mais pourtant, *l'idéal* de la connaissance vraie n'en reste pas moins une identification de la pensée et de son objet ; et, par suite, le droit à poser en principe l'identité de la *veritas essendi* et de la *veritas cognoscendi* n'a jamais été abandonné par les philosophes. Si un jugement est vrai, on doit dire que ce qu'il énonce *est*. Seulement la philosophie critique pose pour ainsi dire la pensée, la *veritas cognoscendi*, comme première, et la *veritas essendi*, ou l'être, comme subordonnée à celle-ci. « Un phénomène déterminé par un autre suivant les lois de la nature, est *vrai ;* un phénomène qui nous apparaît en dehors de toute connexion naturelle est *faux*, et n'est qu'un rêve. Il y a, par suite, une logique qui est la science de la vérité objective des choses, ou des conditions *a priori* de toute existence : c'est la logique transcendentale de Kant. » Lachelier, Observations sur le mot *Logique**, ci-dessus. (Cf. *Psychologie et métaphysique*, à la suite du *Fondement de l'induction*, p. 158-159.) — D'où l'usage hégélien des termes « Logique » et « Vérité ».

Au point de vue pratique, il est cependant préférable de laisser tomber en désuétude le sens **D**, qui déjà ne se rencontre plus guère que dans la langue néo-scolastique ; ce sens est plus nuisible, en tant que source d'obscurité et de confusion, qu'il n'est utile en tant qu'expression de l'identité idéale entre la pensée et son objet. Voir l'article *Vrai**, et les observations sur cet article.

Rad. int. : **A.** Veres ; **B.** Veraj ; **C.** Ver.

proprie et primo, in intellectu vero humano proprie quidem et secundario, in rebus autem improprie et secundario, quia non nisi in respectu ad alterutram duarum veritatum. » *Quaestiones disputatae*, vii : « De veritate », qu. I, art. iv, § 8. Cf. *Somme théologique*, I, 16. 1 C.

Même remarque chez Spinoza : « Plane decepti sunt qui *verum* terminum transcendentalem sive entis affectionem judicarunt. Nam de rebus ipsis non nisi improprie, vel si mavis rhetorice dici potest. » *Cogitata metaphysica*, I, chap. vi. (Mais il rattache cet emploi au sens **C** du mot *vrai :* « verum et falsum aurum ».)

— *Veritas* a été pris aussi quelquefois au Moyen-Age pour *véracité ;* voir p. ex. saint Thomas d'Aquin, *Somme théol.*, 2a2ae, art. cix. Dans le latin classique, d'ailleurs, on trouve ce mot au sens de *franchise, sincérité, impartialité*.

— Au sens **E**, M. **René Berthelot** rappelle ces vers de Corneille :

Silence donc, Moïse, et toi, parle en sa place,
Eternelle, immuable, immense Vérité.

traduisant l'*Imitation de Jésus-Christ*, livre III, chap. ii, § 3 : « Non ergo loquatur mihi Moyses, sed tu, Domine Deus meus, aeterna Veritas. » Cf. *Ibid.*, I, iii, § 2 : « O Veritas Deus ! fac me unum tecum in caritate perpetua... Taceant omnes doctores, sileant universae creaturae in conspectu tuo : tu mihi loquere solus. »

Vérité matérielle*, caractère d'une proposition vraie en elle-même, indépendamment du contexte dont elle fait partie (notamment d'un raisonnement non valide dont elle est présentée comme étant la conclusion).

Kant a opposé à cette expression celle de « vérité formelle » ou « vérité logique » *(materiale Wahrheit ; formale oder logische Wahrheit) :* C'est, dit-il, celle qui consiste exclusivement dans l'accord de la connaissance avec elle-même, en faisant entièrement abstraction de tous les objets et de toute différence entre eux. (*Logik*, Introduction, § VII.)

CRITIQUE

Cette seconde expression est souvent employée à faux, et ce passage de la *Logique* de Kant n'est pas lui-même exempt de confusion quand il ajoute que les critères auxquels doit satisfaire une proposition au point de vue de sa « vérité logique » sont de ne pas être contradictoire, d'avoir un fondement, et de ne pas impliquer de conséquence fausse.

La qualification de « vérité formelle » ou « logique » a un sens quand elle s'applique à l'ensemble d'une implication*, considérée comme formant un seul jugement ; mais alors la vérité *de celle-ci* est vérité tout court : elle ne peut être appelée « vérité formelle » qu'au sens où la loi d'Ohm est appelée une vérité physique, ou la loi d'intérêt une vérité psychologique. S'il s'agit d'une proposition considérée isolément, il ne peut plus être question de « vérité formelle » ; il peut seulement y avoir une *invalidité* formelle résultant de la contradiction : car les deux autres critères se réfèrent à la vérité « matérielle » du fondement et à celle des conséquences. C'est donc un contresens que d'appeler « formellement vraie » la conclusion d'un raisonnement formellement correct, abstraction faite de la vérité de ses prémisses. — Voir *Matériel**.

« VERTIGE MENTAL », ou « vertige moral », expression créée par Renouvier pour représenter les effets, dans l'esprit, de la loi psychologique qu'il énonce ainsi : « Toutes les fois qu'un certain mouvement est donné pour l'imagination et prévu comme possible, ou encore qu'une certaine fin est représentée

comme pouvant se trouver atteinte à la suite d'un certain mouvement, et qu'en même temps une passion plus ou moins vive : désir, crainte, ou seulement attente anxieuse et troublante, occupe la conscience, si d'ailleurs la volonté n'intervient pas aussitôt pour changer le cours des représentations, il se manifeste dans les organes une disposition à réaliser le mouvement imaginé, en tant que leur spontanéité le comporte. » *Psychologie rationnelle*, 1re partie, ch. XI (éd. Arm. Colin, I, 249).

Les effets physiques de cette loi constituent l'imitation automatique et le *vertige* au sens courant du mot (vertige de la chute) ; mais ils sont aussi présents dans tout acte de volonté, et sans eux la volition serait sans effet. (*Ibid.*, 262-264.) Cette théorie est développée dans la *Nouvelle Monadologie*, ve partie, ch. LXXXVIII et suivants, sous le nom de *Vertige normal ; cf. Nolonté**.

Enfin, il y a proprement *vertige mental* dans l'assentiment que tendent à provoquer par elles-mêmes les représentations, en l'absence de toute raison valable de les admettre, ou même malgré les raisons de les rejeter. C'est ce qui se produit sous l'influence d'une émotion vive, d'une passion ardente, d'une représentation répétée ou prolongée (*Psychol. rat.*, 278). Ce mécanisme aboutit parfois à la folie, ou à d'autres états anormaux ; mais il se rencontre également dans la vie commune de l'esprit. Et, d'autre part, il est le grand ressort de la méthode recommandée par Pascal pour « plier la machine » et produire la foi (*Ibid.*, appendice A : « Pascal et la théorie du vertige moral », 297-301).

Cf. *Idées-forces**.

Rad. int. : Mental(a) vertij(o).

VERTU, D. **A.** *Eigenschaft, Vermögen ;* **B.** *Tugend ;* — E. *Virtue ;* — I. *Virtù.*

Sens général (actuellement presque inusité).

A. Puissance, pouvoir (physique ou

Sur **Vertige mental.** — C'est ce que le Dr Bernheim a nommé loi de l'*idéal dynamique*, sur laquelle il fonde la suggestion. **(F. Mentré.)**

Le « vertige mental » de Renouvier rappelle les analyses si pénétrantes de Malebranche sur « la contagion des imaginations fortes » ; il est un aspect du pouvoir moteur des images et de ce qu'on nomme l'autosuggestion. Mais ce genre d'automatisme n'est pas identique, tant s'en faut, à la méthode recommandée par Pascal, laquelle procède d'une volonté intelligente, pour refouler, conquérir ou utiliser les forces animales ou machinales au profit de l'esprit ; en sorte que le corps même est comme spiritualisé et libéré par cet avertissement ; tandis que le *vertige* implique une confiscation de la pensée et de la liberté par les puissances inférieures. **(Maurice Blondel.)**

Sur **Vertu.** — *Historique.* Je me demande si l'interprétation donnée ci-dessus du terme aristotélicien ἠθικαὶ ἀρεταί, quoique usuelle, est tout à fait exacte. La « prudence », φρόνησις, bien que distinguée de la σοφία, en tant que concernant la vie pratique, non la connaissance ou la contemplation, est incluse par Aristote sous la rubrique des διανοητικαὶ ἀρεταί. Les ἠθικαὶ ἀρεταί, conformément à l'étymologie donnée par Aristote lui-même, qui fait venir ἦθος d'ἔθος, sont plutôt les vertus « habituelles » implantées dans l'âme par l'entraînement (ἐθισμός) grâce aux mœurs (ἤθη) d'un État bien ordonné ; celles qui peuvent exister sans l'intelligence de leur raison d'être, que possède seul le φρόνιμος. Aristote, tout en disant expressément qu'il ne peut y avoir de φρόνησις en l'absence d'ἠθικὴ ἀρετή n'affirme pas la réciproque, mais dit que la φρόνησις fournit les principes (ἀρχαί) des vertus morales. Celles-ci peuvent donc exister chez un individu sans φρόνησις, mais non

moral, et quelquefois conçu comme participant de l'un et de l'autre) ; propriété d'une chose, considérée comme la raison des effets qu'elle produit. « La vertu qui est en chaque petite pièce d'un aimant est semblable à celle qui est dans le tout. » DESCARTES, *Princ. de la philos.*, IV, 157. — Cf. l'expression : *En vertu de* ...

« Per virtutem et potentiam idem intelligo ; hoc est virtus, quatenus ad hominem refertur, est ipsa hominis essentia seu natura, quatenus potestatem habet quaedam efficiendi quae per solas ipsius naturae leges possunt intelligi. » SPINOZA, *Éthique*, IV, Déf. 8. (Il n'y a donc, selon lui, d'autre « vertu » primordiale que l'effort pour se conserver : IV, 22 ; donc, pour vivre conformément à la raison : IV, 24, 28, 59 ; par où il rejoint le sens **B.**)

Au sens moral :

B. Disposition permanente à vouloir accomplir une sorte déterminée d'actes moraux. « L'amour de l'ordre n'est pas seulement la principale des vertus morales, c'est l'unique vertu ; c'est la vertu mère, fondamentale, universelle, vertu qui, seule, rend vertueuses les habitudes ou les dispositions des esprits. » MALEBRANCHE, *Traité de morale*, ch. II, 1.

Vertus morales, dans ce texte, paraît bien signifier seulement « vertus au sens moral » pour distinguer cette acception du sens **A.** Mais l'expression a un autre sens qui vient d'ARISTOTE. Les *vertus morales* (ἠθικαὶ ἀρεταί, αἱ τοῦ ἤθους ἀρεταί) sont celles qui ont pour objet les actes de la vie pratique : justice, magnanimité, libéralité, courage, amitié ; les vertus intellectuelles (διανοητικαὶ ἀρεταί, ἡ τοῦ νοῦ ἀρετή) sont celles qui ont pour objet le savoir et la contemplation. Voir not. *Éth. à Nicom.*, livre II ; cf. ci-dessous, *Critique* et *Observations*.

en l'absence de φρόνησις chez quelques membres au moins de la communauté, qui servent de modèle *(standard)* à leurs concitoyens. Car il dit que la « vertu morale » qu'elle consiste ἐν μεσότητι ὡρισμένῃ λόγῳ καὶ ᾧ ἂν ὁ φρόνιμος ὁρίσειεν. **(Cl. C. J. Webb.)**

« Appellata est enim ex viro virtus ; viri autem propria maxime est fortitudo. » CICÉRON, *Tusculanes*, II, 18. **(L. Boisse.)**

Le sens donné par Stendhal au mot *vertu*, dans le texte cité, vient de VOLTAIRE, qui ne reconnaît à ce mot qu'une valeur sociale. Les saints, dit-il dans le *Dictionnaire philosophique* (art. *Vertu*), ne peuvent pas prétendre au titre de *vertueux*. Ils ne le seront que si, quittant leur solitude, ils accomplissent des actes « dont les autres hommes auront profité ». — La vertu, dit-il encore, n'est pas d'être bon pour soi, mais d'être bon pour les autres. « Que m'importe que tu sois tempérant ? C'est un précepte de santé que tu observes ; tu t'en porteras mieux, et je t'en félicite... Le prudent se fait du bien ; le vertueux en fait aux hommes. »

Au sens général, HÖFFDING a défini les vertus « des qualités douées de valeur », *Philosophie de la religion*, trad. fr., p. 331. Au sens moral, il distingue ainsi la vertu du devoir : « La morale fait entre le devoir et la vertu une distinction analogue à celle faite par la psychologie entre l'émotion et la passion. Le devoir suppose une concentration du sentiment moral sur un point isolé, tandis que la vertu dépend d'une disposition permanente et d'un état durable. » *Morale*, trad. fr., 2e éd., p. 132. **(L. Boisse.)**

L'acception ironique de *vertu* au sens de chasteté ne saurait être admise dans le vocabulaire philosophique. Car la chasteté est une des formes les plus élevées de la vertu pour un individu normal. La railler, c'est méconnaître le rôle qu'elle a joué dans l'histoire, et la place qu'elle tient forcément dans la vie de tout être moral. **(F. Mentré.)** — Aussi ce sens n'a-t-il été mentionné que pour mémoire, et précisément afin d'en marquer le caractère extra-philosophique. **(A. L.)**

Vertus cardinales : la prudence, le courage, la tempérance, la justice. Voir *cardinales**, et cf. PLATON, *République*, livre IV ; 427 E et suiv.

Vertus théologales : la foi, l'espérance, la charité. Cf. St THOMAS, *Somme théol.*, 2e partie, 1re section ; 62, 1 : « Utrum sint aliquae virtutes theologicae. »

« *Vertu politique* » (MONTESQUIEU). « On peut définir cette vertu l'amour des lois et de la patrie. Cet amour, demandant une préférence continuelle de l'intérêt public au sien propre, donne toutes les vertus particulières : elles ne sont que cette préférence. » *Esprit des Lois*, IV, 5. Elle est, selon lui, le principe de la démocratie, III, 3.

Enfin *vertu* se dit absolument : 1° (surtout en parlant des hommes), du courage (L. *Virtus*) ; 2° (surtout en parlant des femmes) de la chasteté ou de la fidélité conjugale, — l'un et l'autre considérés comme étant respectivement la vertu par excellence de chaque sexe. *Vertu*, même en parlant des hommes, est pris aussi quelquefois au sens de chasteté ; mais ce n'est que dans le langage familier et avec une nuance d'ironie.

C. Plus généralement (*la* vertu) : disposition permanente à vouloir le bien ; habitude de le faire. « La vertu a cela d'heureux qu'elle se suffit à elle-même, et qu'elle sait se passer d'admirateurs, de partisans et de protecteurs. » LA BRUYÈRE, *Caractères*, ch. XIII.

KANT, dans la *Métaphysique des Mœurs*, oppose en ce sens la *Doctrine de la Vertu (Tugendlehre)* à la *Doctrine du Droit (Rechtslehre)*. Cette dernière ne considère que l'ordre des actions extérieures : la Doctrine de la Vertu concerne, au contraire, le principe interne de nos actions, et en détermine les fins morales, qui sont : 1° la perfection de soi-même ; 2° le bonheur d'autrui.

D. Objectivement : l'ensemble des règles de conduite que l'on reconnaît pour valables. « La vertu est si nécessaire à nos cœurs que, quand on a une fois abandonné la véritable, on s'en fait une à sa mode, et l'on y tient plus fortement peut-être, parce qu'elle est de notre choix. » J.-J. ROUSSEAU, *La Nouvelle Héloïse*, III, 18.

CRITIQUE

1. KANT fait entrer le courage et l'effort dans la définition de la vertu au sens **C** : « Nun ist das Vermögen und der überlegte Vorsatz einem starken aber ungerechten Gegner Widerstand zu thun die Tapferkeit *(fortitudo)*, und in Ansehung des Gegners der sittlichen Gesinnung in uns, Tugend *(virtus, fortitudo moralis*[1]*)*. » *Metaph. der Sitten*, Introd., I. — Il la rapproche du mérite et l'oppose à la sainteté. Cette définition est évidemment influencée par le sens du mot *virtus* et par l'emploi de *vertu* au sens de courage, fréquent dans la littérature classique. Pour MONTESQUIEU. « la vertu politique est un renoncement à soi-même, qui est toujours une chose très pénible » (*Esprit des Lois*, IV, ch. V) ; et STENDHAL, prenant le mot dans un sens un peu différent, dit pourtant de même : « J'honore du nom de vertu l'habitude de faire des actions pénibles et utiles aux autres » (*De l'amour*, ch. LVII).

Ce caractère n'est pas toujours compris dans l'idée de vertu : par exemple, quand on rapproche vertu de sainteté. « Le libre arbitre s'absorbe dans la vertu accomplie comme à l'extrême opposé il se perd dans le vice tourné en brutalité pure. » RENOUVIER, *Science de la morale*, ch. LI (1re éd., I, 327). (Cf. ch. VII, I, 38 : bien qu'un certain effort, en principe, soit nécessaire pour maintenir l'habitude morale, la « *vertu proprement dite* n'est plus « militante ».) — Cette idée de la vertu constituée audessus de la lutte est très classique : « Beatitudo non est virtutis præmium, sed ipsa virtus... » SPINOZA, *Éth.*, V, 42. — « Celui qui a dit de Caton d'Utique qu'il agissait vertueusement par la bonté de son naturel et qu'il lui était impossible d'en user autrement, a cru le louer davantage. » LEIBNIZ, *Théod.*, I, 75. — J.-J. Rousseau et les « philosophes » du XVIIIe siècle parlent souvent de vertu consistant à suivre la nature, de vertu « douce et consolante », etc. Il y aurait presque lieu, en raison de cette différence dans la compréhension du terme, d'aller jusqu'à distinguer deux sens du mot *vertu*-**C.**

2. Les mots *vertu*, *vertueux*, tendent, semble-t-il, à disparaître du langage moral contemporain. On ne les emploie guère que dans des expressions consacrées, ou bien l'on y ajoute une formule rappelant cette demi-désuétude ; p. ex. : « L'éducation morale... ne se borne pas, si grande et si difficile que soit déjà cette tâche, à inculquer aux enfants de bonnes habitudes et à leur faire acquérir ce qu'on appelle des *vertus*. » (En italiques dans le texte.) G. BELOT, *La conscience française et la guerre*, p. 156.

3. *Vertu* est la traduction consacrée du mot ἀρετή dans le vocabulaire d'ARISTOTE. Mais ce terme y a un sens très spécial : il désigne l'excellence, la perfection en toute sorte d'être, d'acte ou de fonction. Voir notamment *Éthique à Nicomaque*, II, 5 ; 1106a, 15-21, où il cite comme exemple la « vertu » du cheval, qui est de courir, de bien supporter son cavalier, de ne pas fuir devant l'ennemi, etc. — Cf. I. *Virtù*, *virtuoso*.

Rad. int. : Vertu.

VERTUEUX, D. *Tugendhaft ;* E. *Virtuous ;* I. *Virtuoso.* Voir *Vertu**.

« VI MATERIAE, vi formae » : en raison de la matière* (au sens **B**) ; en raison de la forme* (au sens **B**). La conclusion d'un syllogisme correct est vraie *vi formae* si les prémisses elles-mêmes sont vraies ; au contraire, si l'on dit : « Les ellipses sont des sections coniques ; or, la cycloïde n'est pas une ellipse ; donc la cycloïde n'est pas une section conique », la conclusion est vraie *vi materiae*, mais non *vi formae* (car le raisonnement qui l'appuie est invalide dans sa forme).

Voir ci-dessus *Matériellement* vrai* et *Vérité* matérielle.*

VICE, D. **A.** *Fehler ;* **B.** *Laster ;* — E. *Vice* (**A.** *Defect.*) ; — I. *Vizio.*

A. Au sens général, ce qui est défectueux. Spécialement, en LOG., ce qui rend une pensée invalide. « Le vice de la méthode empirique se résume dans la négation des catégories, etc. » RENOUVIER, *Logique*, ch. XXX (3e éd., I, 212).

B. ÉTHIQUE. Disposition habituelle à un genre de conduite considéré comme gravement immoral. « Les vices partent d'une dépravation du cœur ; les défauts, d'un vice de tempérament. » LA BRUYÈRE, *Caractères*, ch. XII.

REMARQUE

Vice s'oppose presque toujours à *vertu** dans le langage philosophique. (Cf. chez Aristote l'opposition d'ἀρετή et de κακία, au sens général : p. ex. dans l'*Éthique à Nicomaque*, II, 4 ; 1105b29 et suiv.) — « L'amour de la vertu et la haine du vice, qui tendent indéfiniment à procurer l'existence de la vertu et à empêcher celle du vice, ne sont que des volontés antécédentes, aussi bien que

1. « Or, la faculté et le ferme propos de résister à un injuste adversaire est le courage *(fortitudo)* ; et à l'égard de l'adversaire de l'intention morale qui est en nous c'est la vertu *(virtus, fortitudo moralis)*. »

Sur **Vice.** — Pourquoi définir le vice une disposition à un genre de conduite *gravement* immoral ? Le vice est l'habitude de faire le mal ; et contrairement à ce que soutenaient les Stoïciens, il y a des degrés dans le vice comme dans la vertu. **(F. Mentré.)** — Cela est vrai, mais le plus bas degré, dans ce qu'on appelle *vice*, est déjà considéré comme une immoralité grave. On ne parlerait pas, sinon par plaisanterie, d'un petit vice ou d'un vice léger. **(A. L.)**

la volonté de procurer la félicité de tous les hommes... C'est ainsi qu'il faut entendre que Dieu aime souverainement la vertu et hait souverainement le vice, et que néanmoins quelque vice doit être permis. » LEIBNIZ, *Théodicée*, § 222.

Rad. int. : **A.** Defekt ; **B.** Vici.

1. VIDE, subst. D. *Das Leere, leerer Raum ;* E. *Emptiness, void* (au sens de la physique, *vacuum*) ; I. *Vuoto.*

A. Au sens strict, absence de toute matière dans une partie de l'espace. « Plus il y a de matière, plus y a-t-il de l'occasion à Dieu d'exercer sa sagesse et sa puissance ; et c'est pour cela, entre autres raisons, que je tiens qu'il n'y a point de vide du tout. » LEIBNIZ, *Second écrit contre Clarke*, Ed. Janet, I, 736.

B. Absence de corps pondérables connus dans une région déterminée. « Le vide barométrique. »

C. Absence du genre de corps que l'on s'attendrait à trouver en un lieu, ou qui devrait normalement s'y trouver : « Laisser un vide entre deux bâtiments. » Mais ce sens est encore plus fréquent pour l'adjectif : « Une salle vide » ; et pour le verbe : « vider un récipient ». Au figuré, lacune, même dans ce qui n'est pas matériel. Cf. *Vacuum* formarum.*

D. (Péjoratif) : manque de contenu, nullité : « Le vide d'une argumentation. »

2. VIDE, adj. D. *Leer ;* E. *Empty, void ;* I. *Vacuo.* Mêmes sens que le substantif.

Rad. int. : Vaku.

VIE, D. *Leben* (au sens **D,** on dit aussi *Lebenskraft*) ; E. *Life ;* I. *Vita.*

A. Ensemble des phénomènes de toute sorte (particulièrement de nutrition et de reproduction) qui, pour les êtres ayant un degré suffisamment élevé d'organisation, s'étendent de la naissance (ou de la production du germe) jusqu'à la mort. D'où :

1° Durée de la vie ainsi entendue : « La vie de l'homme est misérablement courte. On la compte depuis la première entrée dans le monde ; pour moi je ne voudrais la compter que depuis la naissance de la raison... » PASCAL, *Discours sur les passions de l'amour*, Ed. Brunschvicg, p. 124.

2° Histoire d'un individu. « [Montaigne] ne nous eût pas celé cette circonstance de sa vie, s'il eût pu trouver quelque maréchal de France qui eût été conseiller de Bordeaux... » *Logique de Port-Royal*, 3ᵉ partie, ch. xx. Quelquefois même, biographie : « Voilà, madame, Aristide et Thémistocle dont j'ai commencé la vie dans ce charmant séjour que vous habitez... » L'abbé de SAINT-PIERRE, cité dans SAINTE-BEUVE, *Lundis*, xv, 262.

B. Caractère de ces phénomènes en tant qu'ils s'opposent à la mort. « Être en vie ; perdre la vie. » — « Homo liber de nulla re minus quam de morte cogitat, et ejus sapientia non mortis, sed vitae meditatio est. » SPINOZA, *Éthique*, IV, 67.

C. Manière de vivre. « Le contraste peut paraître grand entre la simplicité prudente de l'homme qui mène la vie la plus modeste... et la hardiesse réfléchie du philosophe qui proclame la puissance infaillible de la raison. » DELBOS, *Le problème moral dans la philosophie de Spinoza*, p. 9.

D. Au sens le plus large : tout ensemble de phénomènes dans lequel on observe, ou l'on croit observer, des caractères analogues à ceux de la vie, au sens **A** : activité, organisation, maintien d'une certaine forme plus ou moins durable malgré le renouvellement ininterrompu de sa matière, transformation irréversible, adaptation à des circonstances extérieures. « La vie de l'esprit. — La vie morale. — *La*

Sur **Vie.** — L'extension démesurée du sens **D** paraît due à la philosophie romantique allemande, et particulièrement à sa théorie de l'esprit et de la société, qui assimile non seulement l'activité spirituelle, mais l'activité sociale à la vie d'un organisme. Cette généralisation du mot a passé de l'allemand *Leben* au français *Vie :* on ne la rencontre encore, au moins d'une façon courante, ni dans la langue de Voltaire, ni dans celle de Rousseau : ils ne parlent pas de la « vie sociale », de la « vie du langage », etc. — Quant à « l'import laudatif » de ce mot, au sentiment d'admiration qu'il tend à suggérer de nos jours, je le rattacherais à l'extension d'une sorte de romantisme naturaliste, qui place dans l'expansion de la vie (au sens de Nietzsche) la plus haute valeur. Mais l'ambiguïté du mot « vie » dans la tradition romantique permet de comprendre qu'on y ait englobé en même temps plus ou moins confusément le sens plus ancien rappelé par M. Lalande, dans sa *Critique :* cela se voit déjà, par exemple, chez Frédéric Schlegel qui, au nom de la « vie », fait tour à tour l'apologie de l'amour libre et du christianisme. **(R. Berthelot.)**

L'usage moral de ce mot, avec le sentiment qu'il évoque, est déjà fréquent dans la littérature philosophique française bien avant le romantisme, en parlant de la « vie de l'âme », de la « vie dévote », de la « vie spirituelle », etc. On en trouverait beaucoup d'exemples, notamment chez Malebranche. **(E. Gilson.)**

Sur la manière dont la philosophie romantique a opéré la confusion de la vie, au sens biologique, avec la vie spirituelle (et spécialement avec l'idée de la vie spirituelle selon les mystiques chrétiens), ainsi que sur l'idée obscure de « vie sociale » et sur la confusion de la notion à la fois biologique et mystique de la vie avec l'idée d'une « vie sociale » dans ce qu'on peut appeler la sociologie vitaliste et la sociologie romantique, voir aussi R. BERTHELOT, *Un romantisme utilitaire*, I, p. 73, 75, 99-101 et 106-107 (reproduisant des articles publiés en juillet 1908 et mai 1909 dans la *Revue de Métaphysique et de Morale*).

On peut rappeler aussi, parmi les acceptions caractéristiques du mot *vie*, la distinction faite par Maine de Biran entre les trois vies qui se superposent chez l'homme : 1° la *vie animale* qui se caractérise par des impressions, des appétits et des mouvements, organiques dans leur origine, et régis par la loi de la nécessité ; 2° la *vie humaine*, résultant de l'apparition de la volonté libre et de la conscience de soi ; 3° la *vie de l'esprit*, qui commence au moment où l'âme, affranchie du joug des penchants inférieurs se tourne vers Dieu et trouve en lui sa force et son repos. **(J. Benrubi.)** — De même que la *vie humaine*, ou « vie propre de l'homme » résulte de l'action d'une force hyperorganique sur le système musculaire de la vie animale, la vie de l'esprit, qui est la vie divine, résulte de l'action de Dieu sur ce que Maine de Biran appelait le « sens religieux ». **(P. Tisserand.)**

Le mot *vie* évoque surtout la spontanéité, par opposition au mécanisme et à la logique. « Il y a une *sorte de vie*, dit Cournot, pour ces êtres collectifs, qu'on appelle des races, des peuples, des nations. » *Matérialisme...*, p. 189. Les « philosophies de la vie », si nombreuses de nos jours depuis Guyau et Nietzsche, sont une réaction contre les philosophies intellectualistes ou conceptualistes : ce sont des philosophies sentimentales et mystiques. « Le passage au *transrationalisme*, dit COURNOT, est une réaction de l'âme contre les habitudes d'abstraction qui la rebutent, comme suspectes de dessécher en elle les sources de la vie. » *Matérialisme...*, p. 385. Or il y a deux façons de réagir contre l'abstraction : par une descente dans la vie végétative et animale, instinctive, inconsciente, ou par une montée vers la vie surnaturelle et mystique. La « philosophie de la vie » autorise les deux mouvements : c'est pourquoi on voit coexister un courant naturaliste et un courant mystique,

vie des mots, Darmesteter. — *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Durkheim. — *La vie des vérités*, Dr G. Le Bon ; etc. »

E. Au sens le plus strict : ensemble de phénomènes présentés par certains corps et dont l'essentiel est la nutrition.

Elle peut être représentée d'une manière schématique par une formule analogue à celle d'une réaction chimique :

$$V_1 + M = aV_2 + R$$

où V_1 représente une certaine quantité d'un corps ayant une composition, une structure, des propriétés définies ; M un milieu approprié ; V_2 une quantité égale de ce même corps (c'est-à-dire ayant même composition, même structure, mêmes propriétés, mais non substantiellement identique au premier dans sa totalité) ; *a* un coefficient > 1 ; R le résidu de l'opération[1].

F. Principe des phénomènes de la vie, aux sens précédents ; force de nature spéciale dont on les considère comme une manifestation. « La vie se manifeste dans tous ses produits, dans ceux mêmes d'où elle s'est retirée... » Cournot, *Traité*, III, ch. I, § 211. Cf. *Matér.*, *Vit.*, *Rat.*, p. 96. — « Ces conditions étant connues, le physiologiste pourra diriger la manifestation des phénomènes de la vie comme le physicien et le chimiste dirigent les phénomènes naturels, dont ils ont découvert les lois ; mais pour cela l'expérimentateur n'agira pas sur la vie. » Claude Bernard, *Introduction à l'étude de la méd. expér.*, 2e partie, ch. I, § 1. (Remarquer chez lui l'usage constant de l'expression « phénomènes *de* la vie », opposés ici à la vie elle-même.)

Souvent personnifiée en ce sens : « La résistance de la matière brute est l'obstacle qu'il fallut tourner d'abord. La vie semble y avoir réussi à force d'humilité, en se faisant petite et très insinuante, biaisant avec les forces physiques et chimiques, consentant même à faire avec elles une partie du chemin... » H. Bergson, *L'Évolution Créatrice*, p. 107.

1. Cette formule est celle de Le Dantec, très légèrement modifiée dans la notation. Il l'appelle formule de la « vie élémentaire » par opposition à celle de la vie réellement observable, où V_2 diffère toujours un peu de V_1 par suite de l'action du milieu, mais ordinairement d'une quantité extrêmement minime, qui ne devient sensible que par l'accumulation des effets. Voir ses *Éléments de philosophie biologique*, ch. VIII et XI.

la vie de l'intelligence pure étant en quelque sorte intermédiaire entre les deux (cf. les *trois ordres* de Pascal, les *trois vies* de Maine de Biran). — L'idée de vie est étroitement apparentée à l'idée de valeur, et offre la même ambiguïté : « La philosophie des valeurs, dit Fonsegrive, est une philosophie de la vie. » Recherches sur la théorie des valeurs, *Revue philos.*, juillet 1910, p. 75. — Historiquement, les « philosophies de la vie » dérivent de la constitution des sciences biologiques au XVIIIe siècle. Il y avait là un type nouveau de science qu'on a transposé en philosophie. Jusque-là il n'y avait eu, du moins en ce qui concerne la nature, que des philosophies « brutistes », pour employer le terme de Saint-Simon. C'est à la faveur de ce mouvement, laïque dans son origine, que le courant mystique d'origine chrétienne a repris vigueur. Je me demande si l'idée de vie, chez Guyau, n'est pas teintée d'un import religieux. **(F. Mentré.)**

Au sens le plus fort et le plus profond, *vie* ne se définit pas en fonction d'un « ensemble de phénomènes » (sens **A**) ; la vie est essentiellement unité interne, principe simple et immanent à soi, par là même, réalité spirituelle et pensée concrète, comme il est dit du Verbe de Dieu : « In ipso vita erat, et vita erat lux » (Joh., 1, 4). Dans ses formes inférieures, la vie implique au moins une ébauche d'intériorité psychologique, quelque chose d'un sujet qui n'est pas simplement phénomène, objet, mécanisme. Leibniz l'a noté : « Je crois m'être expliqué assez sur la *notion de la vie*, qui doit toujours être accompagnée de perception dans l'âme ; autrement ce ne sera qu'une apparence, comme la vie que les Sauvages de l'Amérique attribuaient aux montres et aux horloges, ou qu'attribuaient aux marionnettes ces magistrats qui les crurent animées par des démons, lorsqu'ils voulurent punir comme sorcier celui qui avait donné ce spectacle le premier dans leur ville. » (*Nouveaux Essais*, III, x, 22.)

Dans un sens dérivé, la vie est principe de perception, d'assimilation, et de participation au tout. « *Vita est principium perceptivum.* » (*Lettre de Leibniz à Wagner*, Erdmann, 466 A.) Et cette « perception » qui « exprime » et digère l'univers

CRITIQUE

Le sens original paraît bien être le sens **A**, qui n'est pas défini nettement en compréhension, mais qui se réfère directement au cours communément observé de la vie humaine, et de la vie des animaux supérieurs. C'est à partir de là que le sens du mot s'étend, soit par analogie, soit par spécification, à tous les autres cas. On peut seulement chercher, comme nous avons essayé de le faire en **D**, quels sont les caractères les plus saillants qu'il évoque dans la conscience sémantique commune.

L'extension du sens **D** croît de nos jours à l'extrême ; il semble même que le mot, dans certains cas, ne soit presque plus qu'un explétif (comme *natura* l'est quelquefois en latin). Cette extension crée de graves et fréquentes équivoques :

1° Entre la vie phénomène, ou ensemble de phénomènes **(A, B, C, D, E)** et la vie principe d'action **(F)**. Sur ce double sens dans le romantisme et chez Spencer, et sur les confusions qu'il a fait naître, ou pour le moins qu'il a favorisées, dans l'esprit de celui-ci, voir René Berthelot, Les origines de la philosophie de Spencer et Sur l'idée romantique de la vie et de l'évolution, recueillis dans *Évolutionnisme et Platonisme* (1908).

2° Entre la vie biologique au sens strict **(E)** et la vie spirituelle ou morale **(D)**, qui présentent à beaucoup d'égards des caractères opposés : par exemple, l'effort de l'être pour se conserver tel qu'il est (voir ci-dessus, **E**), et son adaptation aux lois du monde ; la tendance à l'absorption ou à l'exploitation des autres êtres, et l'altruisme ou le dévouement. Voir Le Dantec, Vie végétative et vie intellectuelle,

en un centre original de perspective et d'action spécifiée, constitue l'être en son unité interne tout en le rattachant à la Vie, au sens le plus fort du mot : en sorte qu'on ne peut dire qu'il y ait « opposition » entre les sens biologique et spirituel du mot ». **(Maurice Blondel.)**

Il pourrait y avoir opposition, même avec un fonds commun : les contraires sont d'un même genre. Mais surtout ce fonds commun me paraît ici bien moins important à considérer que les caractères par où s'opposent la vie organique et la vie morale. Que l'on rattache toute vie à Dieu, soit : mais c'est en tant qu'on peut rattacher à lui tout ce qui est, et cela ne supprime, ni même n'atténue, l'opposition entre l'hiver et l'été, l'analyse et la synthèse, le vrai et le faux, et ne justifie pas plus ceux qui parlent de la « sainteté de la vie » (entendant par là nutrition, reproduction, expansion) que ceux qui parleraient de la sainteté de la guerre ou de la sainteté de la peste. C'est pourquoi je trouve bien dangereux de relever, par l'emploi d'un terme commun, des analogies secondaires, comme la « digestion » des connaissances et celle des aliments ; ou même franchement équivoques, comme l'*assimilation* de la nourriture par celui qui la mange, l'assimilation du mouton par le loup — assimilation des autres à soi — et l'*assimilation* des esprits par leur participation à une même vérité ou une même beauté — assi-

Revue philosophique, septembre 1911 ; A. Lalande, Vie animale et vie morale, *Ibid.*, novembre 1911. Cf. *Les Illusions évolutionnistes*, ch. I, III, XIII.

Cette équivoque se complique par la liaison de l'une et l'autre avec la *vie sociale*. Dans ce dernier cas, le mot *vie* peut être considéré comme ayant, par rapport à la société, le même sens (sinon le même contenu) que le mot *vie* par rapport à l'individu biologique. On peut ainsi les envelopper toutes deux dans l'homogénéité d'une même conception. Mais, d'autre part, la vie sociale ainsi étendue est généralement considérée par les sociologues comme génératrice de la vie morale et intellectuelle chez l'individu. Transcendante chez ce dernier par rapport à la vie biologique, cette vie spirituelle tomberait cependant, d'un point de vue plus général, sous les lois de la nature.

L'usage de ce mot, d'un autre côté, conserve certainement quelque chose du rôle considérable qu'il joue dans l'Écriture Sainte, par exemple *Proverbes de Salomon*, X, 16 : « L'œuvre du juste est une source de vie » ; XII, 28 : « La vie est dans le chemin de la justice », etc. ; Jean, XI, 25 : « Je suis la Résurrection et la Vie » ; XIV, 6 : « Je suis le Chemin, la Vérité et la Vie », etc. — Mais, tandis que dans l'Ancien Testament la vie dont il s'agissait était surtout la vie matérielle (longue et robuste vieillesse, nombreuse postérité, abondance de biens), la vie qui tient la place essentielle dans les Évangiles, au-dessus de la guérison des maladies et de la résurrection des morts, est au contraire la Vie éternelle, la Vie de l'Esprit, qui s'oppose à la précédente et en inspire le mépris. Voir Matthieu, XVI, 24 ; XIX, 12 (se faire eunuque pour le Royaume des Cieux) ; Luc, VI, 20-21 et 24-25 (Sermon sur la montagne) ; XVI, 25 (le riche et Lazare) ; XVIII, 29-30 ; XX, 34-36 ; Jean, XVII, 3 (la vie éternelle est la connaissance de Dieu). — D'où des formules comme celle-ci, qui se retrouve dans trois des Évangiles avec de légères variantes : « Celui qui aime sa vie la perdra ; mais celui qui hait sa vie en ce monde la conserve pour la vie éternelle. » Jean, XII, 25 (trad. Lemaistre de Sacy). Cf. Luc, XVII, 33 ; Matthieu, X, 39 et XVI, 25. — Voir aussi Tolstoï, *De la vie*.

Enfin, il faut remarquer que l'import de ce mot, surtout de nos jours, présente un caractère laudatif très marqué, et tend à évoquer avec force l'idée d'une chose bonne, désirable et même, pour quelques-uns, l'idée d'une valeur suprême : voir E. Seillière, *De la déesse Nature à la déesse Vie* (1931). D'où l'emploi en apparence explétif

milation de soi et des autres par la convergence des pensées et des sentiments. C'est laisser le champ libre à la confusion, aujourd'hui courante, sur laquelle s'appuie le monisme naturaliste, de même que la littérature romantique divinisait l'amour-passion, comme s'il suffisait qu'il fût sincère pour ne faire qu'un avec l'amour de charité. Mais en définitive, l'opposition dont il s'agit concerne surtout des jugements de vection et de valeur, sur lesquels je ne crois pas être au fond en désaccord avec M. Maurice Blondel. **(A. L.)**

Sur βίος et ζωή. — L'opposition indiquée dans la *Critique* entre ces deux termes, d'après l'emploi qu'en a fait Aristote, n'a qu'une valeur limitée : dans beaucoup de textes grecs, les deux mots paraissent employés tout à fait comme équivalents. Cependant l'expression qu'on trouve chez Platon pour désigner celui qui a mené une vie maladive et dépourvue de culture, χωλὴν τοῦ βίου ζωὴν διαπορευθεὶς[1] (*Timée*, 44 c) pourrait assez bien s'interpréter en ce sens que la ζωή animale est

1. Expression impossible à traduire littéralement en français.

que nous avons signalé ci-dessus : il s'explique par la tonalité affective qu'il donne à l'expression, et qui se rattache aux tendances romantiques. L'usage chrétien a-t-il contribué à lui donner ce caractère ? Ce n'est pas impossible. Mais s'il en est ainsi, il faut avouer qu'il y a eu dans certains cas un retournement singulier : car, tout en gardant même valeur affective, ce mot a changé du tout au tout de contenu dans la littérature et la philosophie contemporaines : la plupart de ceux qui professent le *Culte de la Vie* sont précisément parmi les plus hostiles au renoncement chrétien et à l'idée de la « vie éternelle ».

Il est regrettable que les langues modernes ne fournissent pas deux mots qui puissent être opposés comme βίος et ζωή : c'est ainsi qu'Aristote a pu dire d'une part que l'esclave participait à la vie matérielle de la famille, qu'il était κοινωνὸς ζωῆς (*Polit.*, I, 13 ; $1260^{a}40$) ; et de l'autre, que personne n'admettait qu'il participât à la vie morale, οὐδεὶς ἀνδραπόδῳ μεταδίδωσι βίου (*Éth. Nicom.*, X, 6 ; $1177^{a}9$). (Voir les *Observations*.) — On doit, du moins, préciser par le contexte ce qu'on entend viser quand on emploie ce mot si riche d'acceptions divergentes, en même temps que si propre à émouvoir l'imagination et le sentiment.

Rad. int. : Viv.

« VINCULUM substantiale. » « Terme proposé par Leibniz, et employé uniquement dans sa correspondance avec Des Bosses, pour désigner la réalité du composé en tant que composé, partout où il y a organisme, synthèse, *unum*

une condition du βίος, de la vie de l'esprit. — Plus tard, au contraire, dans le grec du *Nouveau Testament*, c'est presque toujours ζωή qui désigne la vie spirituelle, la vie éternelle ; βίος y est beaucoup plus rare ; et quand on veut y désigner la vie physiologique, le principe vital, c'est d'ordinaire ψυχή qui est employé en ce sens. Par exemple Matthieu, x, 39, xvi, 25 et 28; Luc, xvii, 33; Jean, xvii, 25. **(A. L.)**

Sur **Vinculum substantiale.** — La rédaction primitive a été modifiée d'après les indications de M. **Maurice Blondel,** qui a rédigé lui-même la partie de l'article ci-dessus placée entre guillemets. Il y ajoute les indications suivantes :

« C'est un effort hypothétique, mais sincère, de Leibniz, pour définir la condition d'une doctrine réaliste, en fonction de son idéalisme même. Ce *vinculum* n'est rien de l'ordre sensible, rien de l'ordre scientifique, il laisse intact tout le monadisme, avec les relations idéales qui le constituent ; or, tout cela restant sauf en son rang, on peut en outre concevoir un ordre supérieur, où les composés ne symbolisent pas seulement avec les simples, mais forment une réalité nouvelle par union, le *lien* étant vraiment une nouvelle créature substantielle de la volonté divine, non plus une simple vue de l'entendement, de purs *phænomena Dei*. « *Deus non tantum singulas Monades et cujuscumque monadis modificationes, sed etiam earum relationes spectat, et in hoc consistit relationum ac veritatum realitas... Sed* praeter *has relationes reales concipi una potest perfectior, per quam ex pluribus substantiis oritur una nova. Et hoc non erit simplex resultatum, seu non constabit ex solis relationibus veris sive realibus sed praeterea addet aliquam novam substantialitatem, seu vinculum substantiale, nec solius divini intellectus, sed etiam voluntatis, effectus erit.* » (Gerhardt, II, 438. Cf. 470, sq.) Cette hypothèse est, d'après Leibniz, la condition nécessaire de la réalité de la matière ou *Substantia composita ;* et elle ouvrirait l'accès à une philosophie de la volonté et de l'action, qui, maintenant les thèses habituelles de l'idéalisme leibnizien, y superposerait une doctrine concrète, qui serait ultérieure à l'harmonie préétablie comme celle-ci est ultérieure au mécanisme cartésien et aux apparences sensibles. » **(Maurice Blondel.)**

per se dans une multiplicité apparente. » Cette expression a son application principale au problème de l'union de l'âme et du corps humains. Cf. *Suppôt**.

Sur cette notion, voir M. Blondel, *De vinculo substantiali et de substantia composita apud Leibnitium* (1893).

VINDICTE (approximativement), D. *Vergeltung, Strafverfahren ;* E. *Avenging sense ;* au sens juridique : *(public) prosecution ;* — I. *Reazione punitiva.*

Étymologiquement, punition, vengeance (L. *Vindicta*) ; mais plus spécialement, réaction spontanée de la conscience morale offensée, qui réclame le châtiment d'un crime. S'emploie presque exclusivement dans l'expression *vindicte publique*, appliquée surtout aux poursuites effectives en matière criminelle).

« Si tout est égal d'ailleurs, l'homme de bien montrera plus d'énergie que le coquin, lors même qu'il braverait la vindicte publique... Celui-ci n'attend que l'exécration du présent et de l'avenir ; celui-là s'est légitimement promis que l'avenir reversera sur ses juges l'ignominie momentanée dont on le couvre. » Diderot, Lettre à Falconet, de septembre 1766 (*Œuvres*, éd. Garnier, xviii, 174).

Rad. int. : Punisem ; *au sens juridique :* Venj(o) social(a).

VIOLENCE, D. *Gewalt* (*Gewaltsamkeit, Gewalttat*, etc.) ; — E. *Violence ;* — I. *Violenza.*

A, B, C, D. Caractère d'un phénomène ou d'un acte qui est violent*, aux sens **A, B, C, D.** « Se faire violence, faire violence à sa nature. » — « Plus fait douceur que violence. »

E. Emploi illégitime ou du moins illégal de la force. « Quand nous, qui vivons sous des lois civiles, sommes contraints à faire quelque contrat que la loi n'exige pas, nous pouvons, à la faveur de la loi, revenir contre la violence » (mais il n'en est pas de même des souverains). Montesquieu, *Esprit des Lois*, livre XXVI, ch. xx.

Rad. int. : Violent *(acte) ;* Violentes *(caractère abstrait) ;* Violentemes *(au sens* **D**).

VIOLENT, adj. (quelquefois employé substantivement) ; D. *Gewaltsam ;* E. *Violent ;* I. *Violento.*

En parlant des phénomènes :

A. Qui s'impose à un être contraire-

Sur **Vindicte.** — Équivalents approximatifs allemands et italiens indiqués respectivement par **F. Tönnies** et par M. **C. Ranzoli.**

L'*instinct de vengeance*, suivant Höffding, est « profondément enraciné dans la nature humaine » ; il le considère comme une forme spéciale de l'instinct de conservation, et y voit l'origine de la justice pénale. (*Morale*, 2e édition, chap. xxxix ; trad. fr., pages 511-512 et 527.) Il cite l'opinion de Laas qui tient la peine pour une « vengeance moralisée » et fait remarquer que si la peine tire bien sa source de la vendetta familiale ou privée, il ne s'ensuit pas qu'elle tire de là sa justification morale. **(L. Boisse.)**

Sur **Violence.** — Ce mot a pris un sens plus défini depuis Nietzsche, G. Sorel, et le syndicalisme révolutionnaire, qui ont introduit des vues systématiques contre les directions ou les freins intellectuels, et préconisé « l'action directe ». **(M. Blondel.)**

Dans ses *Réflexions sur la violence*, G. Sorel oppose la *force* à la *violence :* la force, bourgeoise, qui tend à l'autorité et cherche à établir une obéissance automatique ; la violence, prolétarienne, qui veut supprimer l'État (voir 4e édition, p. 263, 267, etc. Cf. *Introduction*, p. 29). **(F. Mentré.)**

ment à sa nature : « Mouvement violent » (au sens aristotélicien). L'expression est encore employée quelquefois dans le langage philosophique, par allusion à cette doctrine ; mais elle est assez rare, et risque de n'être pas comprise, à cause du sens tout différent qu'elle reçoit dans la langue courante.

B. Qui s'exerce avec une force impétueuse contre ce qui lui fait obstacle : « Vent violent. — Choc violent. — Violente explosion. »

C. En parlant des sentiments ou des actes : mêmes caractères, auxquels se joint presque toujours l'idée qu'il s'agit d'impulsions échappant à la volonté : « Passion violente. — Violent désir. » On pourrait cependant à la rigueur parler d'un acte, d'une parole « volontairement violents » ; mais ce serait exceptionnel, et il y aurait toujours, dans ce cas, l'idée d'une sorte de simulation.

D. En parlant d'une personne (ou de son caractère) : celle qui se comporte d'une manière violente, au sens **B,** contre ce qui lui résiste.

E. Qui présente un caractère de violence, au sens **E.** — « Celui qui travaille pour la justice, travaille pour tous, tandis que les violents ne travaillent que pour eux-mêmes, et quelquefois, au bout du compte, contre eux-mêmes. » G. Belot, *La conscience française et la guerre*, p. 52-53. Cet emploi est rare.

Rad. int. : Violent ; **D.** Violentem.

VIRTUALITÉ, D. *Virtualität* (rare) ; E. *Virtuality ;* I. *Virtualità.*

A. Caractère de ce qui est virtuel*.

B. Ce qui existe à l'état virtuel seulement.

Rad. int. : **A.** Virtuales ; **B.** Virtualaj.

VIRTUEL, D. *Virtuell, virtual* (peu usités), *potentiell, potential ;* — E. *Virtual ;* — I. *Virtuale.*

D'une manière générale, est *virtuel* ce qui n'existe qu'en puissance* et non en acte ; mais cela peut s'entendre en deux sens :

A. Au sens faible : qui est simplement possible en un certain sujet

---

Sur **Violent.** — L'idée générale (au sens moderne) me paraît être que ce qui est violent, se produisant avec force, renverse des obstacles, combat ou détruit des résistances. Mais le principe en peut être, en certains cas, la volonté, et la résistance peut être dans les instincts. On dit « une violente frayeur » ; mais on dit aussi : « faire un effort violent pour la dominer ». **(G. Beaulavon.)** — Il me semble que dans cette dernière expression il se mêle quelque chose du sens **A :** on agit en sens inverse de ce qui serait *naturel.* **(A. L.)**

Sur **Virtuel.** — *Historique.* « Virtuel », dans la langue scolastique, s'oppose à *formel :* il marque ce qu'est une chose en essence ou en puissance, bien qu'elle ne soit pas telle *formaliter* ou *in actu.* D'où les théologiens ont tiré la distinction entre une présence « virtuelle » et une présence « réelle » du Christ dans l'Eucharistie. **(Cl. C. J. Webb.)**

Le *Principe des vitesses virtuelles*, fondamental en mécanique, peut s'énoncer ainsi : « Quand un système de points matériels liés entre eux d'une manière quelconque est en équilibre, la somme des travaux virtuels de toutes les forces directement appliquées au système, est nulle pour tout système de déplacement virtuel compatible avec les liaisons. » **(M. Winter.)**

M. **René Berthelot** rappelle l'emploi, dans l'optique, de l'expression *image virtuelle*, qui ne tombe proprement sous aucun des sens définis ci-dessus. Nous n'avons pas cru cependant devoir y consacrer une mention spéciale dans le texte de l'article, car il ne s'agit pas là d'une acception appartenant au vocabulaire philosophique. **(A. L.)**

(comme le bloc de marbre qui est virtuellement « Dieu, table ou cuvette »). Cette acception est rare. — On peut y rattacher l'expression de logique « jugement virtuel » (voir *Jugement**, *Lexis**) et les expressions de mécanique : « mouvement virtuel, vitesse virtuelle ».

B. Au sens fort : qui est déjà prédéterminé, quoique cela n'apparaisse pas au dehors, et qui contient toutes les conditions essentielles à son actualisation. « Toute l'arithmétique et toute la géométrie sont innées, et sont en nous d'une manière virtuelle... » LEIBNIZ, *Nouveaux Essais*, 1re partie, ch. I, § 5. — « Virtuellement » a souvent ce sens, même dans la langue usuelle.

Champ virtuel de la conscience, voir *Champ**.

Rad. int. : Virtual.

« Visée » est opposé par M. LE SENNE à *intention* pour distinguer l'orientation générale de la conduite et de la pensée, d'une part, et de l'autre telles ou telles fins particulières et limitées que l'agent se propose à un moment déterminé. « La visée est existentiellement la fin de l'intention... Toute intention est transcendée par la visée, dont les intentions ne sont que des adaptations à nos situations successives. » *Obstacle et valeur*, p. 214.

VISION, D. **A.** *Sehen ;* **B.** *Offenbarung, Erscheinung ;* **C.** *Vision, Träumerei ;* — E. *Vision* (dans tous les sens) ; **A.** *Sight, Seeing ;* **C.** *Dream ;* — I. *Visione.*

A. Fonction de la vue*. « La vision se retrouvera donc à des degrés différents chez les animaux les plus divers, et elle se manifestera par la même complexité de structure partout où elle aura atteint le même degré d'intensité. » H. BERGSON, *L'évolution créatrice*, p. 105. — Quelquefois, au figuré, intuition* (au sens **D**).

B. Perception visuelle d'une réalité surnaturelle, ou d'une révélation symbolique.

C. (Surtout au pluriel.) Hallucinations ; au figuré : idées imaginaires, rêveries sans solidité.

Rad. int. : **A.** Vid ; — **B. C.** Vizion.

« Vision en Dieu », doctrine de MALEBRANCHE, d'après laquelle l'homme ne connaît pas directement les choses créées ni les lois qui les régissent, mais seulement l'*idée* de ces choses ou de ces lois, qui est en Dieu, à qui seul il est immédiatement uni. « Ainsi, selon notre sentiment, nous voyons Dieu lorsque nous voyons des vérités éternelles ; non que ces vérités soient Dieu, mais parce que les idées dont ces vérités dépendent sont en Dieu... Nous croyons aussi que l'on connaît en Dieu les choses changeantes et corruptibles... parce qu'il n'est pas nécessaire pour cela de mettre quelque imperfection en Dieu, puisqu'il suffit, comme nous avons déjà dit, que Dieu nous fasse voir ce qu'il y a dans lui qui a rapport à ces choses. » *Recherche de la Vérité*, livre III, 2e partie, ch. VI : « Que nous voyons toutes choses en Dieu. » Sur les précisions ou les restrictions apportées à cette doctrine, voir les *Éclaircissements* (sur le 3e livre) et les *Entretiens métaphysiques*, not. I, II, IV, VIII.

VISIONNAIRE, D. *Geisterseher, Träumer* (toujours péjoratifs) ; E. *Seer* (prophète, voyant) ; *Visionary*, toujours péjoratif : qui a des visions, au sens **C**) ; — I. *Visionario.*

Qui a des visions, soit au sens **B**, soit au sens **C**. « Le second défaut de ceux qui ont l'imagination forte et vigoureuse, est donc d'être visionnaires d'imagination, ou simplement visionnaires : car on appelle du terme de fous ceux qui sont visionnaires des sens. » MALEBRANCHE, *Rech. de la Vérité*, II, III, ch. I. — En un sens favorable : « L'homme visionnaire de la réalité... » CARRIÈRE, *Écrits et lettres choisies*, p. 27.

Rad. int. : Vizioner.

« Visualiser », voir *Observations.*

VISUM (Lat. ; pluriel *visa*). — D. E. I., même mot.

Ce qui est vu ; groupe de sensations visuelles considérées dans leur contenu. « Le souvenir d'un visum... » EGGER, *La parole intérieure*, p. 197. — « [Le son de la parole intérieure]... peut être seul perçu à l'exclusion des visa et des tacta, des odeurs, des saveurs et des sensations internes qui lui sont simultanées. » *Ibid.*, p. 68.

VITAL, D. *Lebens- ;* E. *Vital ;* I. *Vitale.*

A. Qui concerne ou qui constitue la vie. « La physiologie n'a commencé à

Sur **Visée.** — Cet emploi du mot me paraît très utile ; il pourrait s'appliquer notamment au rapport de l'identique au logique, de la « raison constituante » à la « raison constituée », etc. Il se rendrait très bien en allemand par *Ansicht.* Le radical international proposé par Couturat est *vizad(o).* **(A. L.)**

Sur **Vision.** — Il est classique de distinguer, au sens **B**, entre les *visions imaginatives* (souvent appelées aussi *imaginaires*, non pas au sens de chimériques, mais pour marquer le caractère sensible et figuratif des représentations) et les *visions intellectuelles*, qui, plus lumineuses et plus hautes, d'après le témoignage des mystiques, demeurent intraduisibles en notre langage, toujours métaphorique et abstrait. **(M. Blondel.)**

Sur **Vision en Dieu.** — Article omis et dont l'absence nous a été signalée par **Louis Boisse,** qui nous envoyait en même temps le texte suivant de MALEBRANCHE, très caractéristique :

« J'avoue que saint Augustin n'a jamais dit que l'on voyait les corps en Dieu. Il n'avait garde de le dire, lui qui croyait qu'on voyait les objets en eux-mêmes, ou par des images corporelles ; et que les couleurs qui les rendent visibles étaient répandues sur leur surface. Assurément, si l'on voit les corps en eux-mêmes, ce n'est pas en Dieu qu'on les voit : cela est clair. Mais s'il est démontré, comme je le crois, qu'on ne les voit point en eux-mêmes, et que les traces qu'ils impriment dans le cerveau ne leur ressemblent nullement, comme le savent tous ceux qui ont étudié l'optique ; s'il est certain de plus que la couleur n'est que la perception par laquelle l'âme les voit, je soutiens que, suivant le principe de saint Augustin, on est obligé de dire que c'est en *Dieu qu'on voit les corps.* » *Entretiens Métaphysiques*, préface. (Ed. Fontana, p. 14-15.)

Sur **Visionnaire.** — M. **C. Ranzoli** rappelle le titre de l'ouvrage de KANT, *Träume eines Geistersehers erläutert durch die Träume der Metaphysik* (1766). — Il est généralement traduit en français : *Les rêves d'un visionnaire éclaircis par les rêves de la métaphysique* (p. ex. Boutroux, *Études d'histoire de la philosophie*, p. 332 ; Delbos, *Philos. pratique de Kant*, p. 129). **(A. L.)**

Sur **Visualiser.** — **Ed. Claparède** nous a recommandé l'emploi de ce terme, et du substantif *visualisation*, pour désigner le fait de prendre conscience d'un souvenir, ou d'un événement imaginaire, sous la forme visuelle (soit en tant qu'image jugée intérieure, soit en tant qu'image projetée objectivement, comme une hallucination).

Sur **Vital.** — Nous ajoutons ici les textes les plus caractéristiques de BERGSON concernant l'*élan vital*, tel qu'il l'entend. « Cet élan, se conservant sur les lignes d'évolution entre lesquelles il se partage, est la cause profonde des variations, du moins de celles qui se transmettent régulièrement, qui s'additionnent, qui créent des espèces nouvelles. » *L'Évolution créatrice*, p. 95. « L'élan se divise de

prendre un vrai caractère scientifique... que depuis l'époque, presque contemporaine, où les phénomènes vitaux ont enfin été regardés comme assujettis aux lois générales, dont ils ne présentent que de simples modifications. » Aug. COMTE, *Cours de philos. positive*, 40e leçon, § 2.

B. Essentiel à la vie ; qui en est une condition *sine qua non*. « Nécessité vitale. » Souvent employé par métaphore, par exemple en parlant d'une thèse qu'une doctrine ne pourrait abandonner sans ruiner ses fondements. « Une question vitale. »

Rad. int. : **A.** Vival.

« Principe vital, force vitale. » Voir ci-dessous, *vitalisme**, **B.**

« Élan vital », expression rendue célèbre par l'emploi qu'en a fait BERGSON dans *L'Évolution créatrice* (1907). Elle résume, pour lui, la notion « d'un *élan originel* de la vie, passant d'une génération de germes à la génération suivante de germes par l'intermédiaire des organismes développés qui forment entre les termes le trait d'union ». *L'Évolution créatrice*, p. 95. Voir aux *Observations* l'analyse plus complète de ce qu'il faut entendre par cette expression.

REMARQUE

Cette expression se rencontre antérieurement, mais non dans un sens technique et précis comme celui qui est défini ci-dessus. Voir *Observations*.

VITALISME, D. *Vitalismus ;* E. *Vitalism ;* I. *Vitalismo.*

A. Au sens étroit (le plus ancien et le plus usuel en français) : doctrine de l'École de Montpellier (Th. DE BORDEU, et surtout BARTHEZ : *Nouveaux éléments de la science de l'homme*, 1775) ; doctrine d'après laquelle il existe en chaque individu un « principe vital », distinct à la fois de l'âme pensante et des propriétés physico-chimiques du corps, et gouvernant les phénomènes de la vie.

B. Au sens large, toute doctrine admettant que les phénomènes de la vie possèdent des caractères *sui generis*, par lesquels ils diffèrent radicalement des phénomènes physiques et chimiques, et manifestent ainsi l'existence d'une « force vitale » irréductible aux forces de la matière inerte. « Je serais d'accord avec les vitalistes s'ils voulaient simplement reconnaître que les êtres vivants présentent des phénomènes qui ne se retrouvent pas dans la nature brute, et qui, par conséquent,

---

plus en plus en se communiquant ; la vie, au fur et à mesure de son progrès, s'éparpille en manifestations qui devront sans doute à leur communauté d'origine d'être complémentaires, mais qui n'en seront pas moins antagonistes et incompatibles entre elles. » (*Ibid.*, p. 113.) « ... Accumuler de l'énergie, pour la lâcher ensuite dans des canaux flexibles, déformables, à l'extrémité desquels elle accomplira des travaux variés : voilà ce que l'*élan vital*, traversant la matière, voudrait obtenir tout d'un coup. Il y réussirait sans doute, si sa puissance était illimitée, ou si quelque aide lui pouvait venir du dehors. Mais l'élan est fini, et il a été donné une fois pour toutes. Il ne peut pas surmonter tous les obstacles. » (*Ibid.*, 276.)

Sens plus ancien de cette expression : « Nous voyons chez les êtres vivants qui nous entourent et qui se rapprochent le plus de nous, que l'*élan vital* imprimé à l'individu par la génération ne persiste pas indéfiniment comme ferait le mouvement d'un boulet dans un espace vide. » A. LALANDE, *La Dissolution opposée à l'évolution* (1899), p. 123.

Sur Vitalisme. — Il vaudrait mieux éviter le plus possible le sens B, qui risque de créer une confusion et ne se recommande pas de beaucoup d'autorités. Peut-être même Claude Bernard, dans le passage cité, n'a-t-il en vue que le sens A. (R. Berthelot.)

leur sont spéciaux. J'admets en effet que les manifestations vitales ne sauraient être élucidées par les seuls phénomènes physico-chimiques connus dans la matière brute. » Cl. BERNARD, *Intr. à l'étude de la méd. expérim.*, 2e partie, ch. I, § 5. — En ce sens, le vitalisme comprend l'animisme* comme une de ses espèces, ou comme un complément qu'il appelle. Voir le titre de l'ouvrage de LEMOINE, *Le vitalisme et l'animisme de Stahl* (1865), où le premier terme désigne toute la partie critique des théories de Stahl, sa polémique contre les iatrochimistes et les iatromécaniciens ; le second, la partie positive de sa théorie. De même chez H. DRIESCH, *Der Vitalismus als Geschichte und als Lehre*[1] (1905).

Rad. int. : Vitalism.

« VITALITÉ » des images. M. FOUCAULT a appelé de ce nom le caractère qu'ont les diverses images de tendre avec plus ou moins de force à occuper le champ de la conscience. *La psychophysique* (1901), p. 276.

« VIVIDITÉ » des images, D. *Vividität* ou *Deutlichkeit* (SEMON, *Die mnemischen Empfindungen*, 1909) ; E. *Vividness* (qui appartient à la langue usuelle) ; I. *Vividità* (RIGNANO). Caractère des images, différant de leur intensité et consistant en ce qu'elles sont plus ou moins vivement présentées à la conscience, p. ex. dans l'attention. Voir RIGNANO, Dell' Attenzione, *Scientia*, 1912, p. 64 et suiv. ; et trad. fr., *Ibid.*, Suppl., p. 71 et suiv., où il emploie le terme *vividité*. Cf. *Vitalité**.

VOCATION, D. *Beruf ;* E. *Call*, *Vocation ;* I. *Vocazione.*

A. Inclination décidée et même parfois impérieuse pour une profession, un art, une forme déterminée d'étude ou d'action, chez un individu qui possède les aptitudes correspondantes.

B. Destination individuelle de chaque être humain (considérée le plus souvent comme providentielle, chez ceux qui en admettent l'existence). « Tout le problème de la vocation consiste donc à savoir quelle est la distinction que je dois faire entre l'essence même que Dieu me propose et qui est toujours au fond de moi comme la partie la meilleure et pour ainsi dire la partie idéale de moi-même, et l'essence même que je parviens à réaliser et dont je réussis à prendre une possession effective. » L. LAVELLE, *De l'Acte*, 332. Cf. *La présence totale*, 219 ; *La conscience de soi*, 285.

REMARQUES

1. Au sens **A,** les deux conditions énoncées sont nécessaires pour qu'il y ait vocation : d'un mauvais compositeur acharné à produire, on pourrait dire qu'il a la passion, mais non la vocation d'écrire des œuvres musicales.

2. La diffusion du sens **B** est récente. On peut rapprocher cette acception de l'idée de *Bestimmung* dans la philosophie romantique allemande : mais cette dernière concerne la destination de l'Homme, ou celle du Savant, plutôt que celle de tel ou tel individu. — On trouve cependant *vocation* employé aussi en français pour ce qui n'est pas une personne : « On réduirait arbitrairement la vocation de l'amour à sa portée la plus restreinte si on ne le considérait qu'où il anime les corps. » R. LE SENNE, *Obstacle et valeur*, 337. Mais cet usage est rare.

Rad. int. : Vokes.

VOLITION, D. *Willensakt ;* E. *Volition ;* I. *Volizione.*

Acte de la volonté*, dans un cas déterminé. « L'usage actuel de cette puissance (la volonté), se nomme *volition*. » LEIBNIZ (traduisant LOCKE), *Nouveaux Essais*, II, XXI, 5. — « Une volition insignifiante n'entraîne (en nous) que des transformations insignifiantes ; une volition considérable nous change d'une manière notable. » PAULHAN, *La volonté*, IV, 4, p. 70.

1. *Le vitalisme, histoire et doctrine.*

REMARQUE

Volition dit un peu plus que *résolution*. La résolution peut n'être qu'une décision de principe, dont l'exécution viendra plus tard ; la volition est l'acte de l'esprit qui aboutit immédiatement à cette exécution.

Rad. int. : Vol.

VOLONTAIRE, D. **A. B.** *Willens-, freiwillig ;* **C.** sans équivalent ; **D.** (approximativement), *Eigensinnig ;* — E. *Voluntary* (au sens **D,** *Wilful*) ; — I. *Volontario.*

A. Qui consiste en un acte de volonté*, ou qui en résulte. « Mouvement volontaire. »

B. Qui n'est pas le résultat d'une contrainte.

C. Qui a de la volonté*, au sens **B.**

D. (Péjoratif : ne se dit guère en ce sens que des enfants.) Capricieux, obstiné, qui n'en fait qu'à sa tête, sans tenir compte des avis ou des conseils donnés par ses parents et ses maîtres.

Rad. int. : Vol (volal, volat, volantem, etc.).

VOLONTARISME, D. *Voluntarismus ;* E. *Voluntarism ;* I. *Volontarismo.* — S'oppose presque toujours à *Intellectualisme**.

A. MÉTAPH. Doctrine qui admet que le fond des choses doit être conçu, non par analogie avec les idées de l'intelligence, mais avec les tendances irrationnelles de la *volonté** (au sens **D**). La conception de la *Volonté de vivre**, chez Schopenhauer, peut être considérée comme l'exemple typique de cette doctrine.

B. PSYCHOL. Doctrine qui admet, sous une forme plus ou moins radicale, que la représentation et les fonctions intellectuelles sont subordonnées aux fonctions affectives et actives de l'esprit. « Die voluntaristische Psychologie behauptet... dass es (das Wollen) mit dem ihm eng verbundenen Gefühlen und Affecten, ein ebenso unveräusserlichen Bestandteil der psychologischen Erfahrung ausmache wie die Empfindungen und Vorstellungen, und dass nach der Analogie des Willensvorganges alle anderen psychischen Processe aufzufassen seien[1]. » WUNDT, *Grundriss der Psychologie*, 4e éd., Introd., p. 17-18. Il entend d'ailleurs surtout cette analogie en ce sens que « tous les phénomènes psychiques doivent être considérés comme des événements passagers, non comme des objets, ni même comme des états des objets relativement durables » (*Logik*, 2e éd., III, 168) ; mais la plupart des volontaristes modernes mettent plutôt l'accent sur le caractère de tendance ou de finalité, qui leur paraît commun à la représentation et à l'activité psychiques. Cf. *Humanisme**, *Pragmatisme**.

C. ÉTHIQUE. Doctrine admettant, au point de vue des valeurs, la *supériorité* de l'action et du sentiment sur la pensée intellectuelle et réfléchie : par exemple, l'apologie de la *Volonté* de puissance* chez NIETZSCHE.

1. « La psychologie volontariste soutient... que la volonté, avec les sentiments et les états affectifs qui s'y rattachent étroitement, est une partie constitutive de l'expérience psychologique non moins indispensable que les sensations et les représentations, et que c'est d'après l'analogie du vouloir qu'il faut concevoir tous les autres processus psychiques. » *(Esquisse d'une psychologie.)*

Sur **Volontaire.** — Le sens **D** a été ajouté pour tenir compte d'une remarque de **Th. de Laguna.** — Voir les observations terminologiques de J. M. BALDWIN sur ce mot dans son *Dictionary*.

Sur **Volontarisme** et **volontariste.** — Articles lus et adoptés à la séance du 2 mars 1922, avec addition du texte de P. LAPIE cité sous *volontariste*, qui avait été relevé et nous avait été envoyé par **L. Boisse.** Il y ajoute les deux remarques suivantes : « 1° *Historique.* Le volontarisme a été brillamment exposé et défendu par Duns Scot, sous une forme métaphysique et théologique ; mais ni lui, ni son contradicteur saint Thomas n'étaient, dès cette époque, indifférents à l'aspect psychologique du problème. — 2° *Critique.* Les volontaristes confondent souvent activité et volonté. De ce que la perception, la pensée et le sentiment ne s'expliquent pas « sans un élément d'activité original et continu » (Höffding) ils en concluent que la psychologie n'est tout entière qu'une psychologie de la volonté. Il y a là, à la fois, de la confusion et de la précipitation. »

REMARQUES

1. Ce terme, bien que d'origine récente, est entré presque aussitôt dans l'usage courant. Il a été créé par Ferd TÖNNIES, en 1883 : « Dieser intellectualistischen Bestimmung begegnet nun die *voluntaristische* (wenn so zu sagen erlaubt ist[1]). » Studien zur Entwickelungsgeschichte des Spinoza, dans *Vierteljahrschrift für wiss. Philos.*, VIIe année, p. 169. Il a été ensuite répandu par l'ouvrage de PAULSEN, *Einleitung in die Philosophie*[2], 1892.

2. Il va de soi que les trois sens distingués ci-dessus ne sont pas exclusifs l'un de l'autre ; mais il est nécessaire de les dissocier dans l'analyse des doctrines ; Schopenhauer est volontariste au premier et au second sens ; il ne l'est pas au troisième, bien au contraire ; — Wundt, dans le passage dont nous avons cité plus haut quelques lignes, remarque, en outre, que le volontarisme psychologique n'implique nullement que la volonté soit la seule forme réellement existante *(real existirende)* de la vie psychique, etc.

3. FOUILLÉE a cru possible une synthèse du point de vue volontariste et du point de vue intellectualiste. Voir ci-dessus ses observations sur l'article *Intellectualisme**. Il les a développées dans la préface de son livre : *La pensée et les nouvelles écoles anti-intellectualistes*, § III. Cf. A. LALANDE, Le volontarisme intellectualiste, *Revue Philosophique*, janvier 1912.

Rad. int. : Volontarism.

VOLONTARISTE, adj. et subst. D. *Voluntaristisch, Voluntarist ;* — E. *Voluntaristic, Voluntarist ;* — I. *Volontaristo, -ista.*

Qui professe le *volontarisme**, dans l'un quelconque des sens de ce mot. « Si les faits nous révèlent entre la volition et ses antécédents logiques un désaccord manifeste, nous adopterons l'hypothèse *volontariste.* » LAPIE, *Logique de la volonté*, p. 19. — « Un des caractères dominants de la philosophie du XIXe siècle... a été d'être volontariste, c'est-à-dire de chercher l'explication dernière des choses non dans l'intelligence, mais dans la volonté... sans que d'ailleurs cette volonté soit préalablement bien définie. » Dr SOLLIER, Le volontarisme, *Rev. philos.*, juil. 1909, p. 2. (Article visant à mettre en lumière les équivoques de cette doctrine, et par suite ses dangers psychologiques et sociaux.)

Rad. int. : Volontarist.

VOLONTÉ, D. Au sens le plus général, *Wille ;* volonté en tant que faculté, puissance de la volonté : *Willenskraft ;* volonté en tant que choix libre : *Willkür ;* — E. *Will ;* — I. *Volontà.* — **Cf.** *Volition**.

A. Forme de l'activité personnelle qui comporte, sous sa forme complète, la représentation de l'acte à produire,

1. « A cette détermination intellectualiste s'oppose maintenant, si l'on peut ainsi parler, la détermination volontariste. » *(Etudes sur l'histoire de l'évolution de Spinoza.)* — 2. *Introduction à la philosophie.*

Sur **Volonté.** — A la suite de la discussion dans la séance du 2 mars, le sens spécialement éthique de ce mot (sens **C**) a été nettement séparé des sens **A** et **B,** et la définition de ce dernier a été modifiée pour y mettre en relief l'idée d'un conflit de tendances, conformément aux remarques suivantes : « Dans la plupart

un arrêt provisoire de la tendance à cet acte, la conception des raisons pour l'accomplir ou ne pas l'accomplir, le sentiment de la valeur de ces raisons, la décision d'agir comme elles l'indiquent et l'aboutissement à l'exécution ou à l'abstention définitive.

« La volonté... consiste seulement en ce que, pour affirmer ou nier, poursuivre ou fuir les choses que l'entendement nous propose, nous agissons de telle sorte que nous ne sentons point qu'aucune force extérieure nous y contraigne. » DESCARTES, *Méditations*, IV, 7.

B. Qualité du caractère consistant dans la force plus ou moins grande avec laquelle une tendance, à laquelle le sujet s'identifie consciemment, se maintient et devient efficace malgré la résistance d'autres tendances à l'égard desquelles il se considère comme passif. « Une volonté faible. » — « Avoir de la volonté. » — « On confond très

des cas, le mot *volonté* désigne un fait tout différent de l'action délibérée, à savoir l'opposition d'un sentiment d'*obligation* à la passion ou au désir. Ce sentiment intervient presque à toutes les minutes du jour, et il a quelque chose de pénible. C'est, si l'on veut, l'idée d'une valeur jugée supérieure, mais non *sentie* actuellement comme telle, luttant contre l'attrait d'une valeur pensée comme inférieure. » **(P. F. Pécaut.)** — « Il me semble que ce qui caractérise vraiment la volonté, et la distingue d'autres activités comme les opérations intellectuelles, c'est la présence d'un conflit, conflit entre des tendances, et par conséquent ayant pour objet la *fin* de l'action (non ses moyens, qui relèvent de l'intelligence). L'acte de volonté a pour fonction de résoudre ce conflit entre les fins. » **(Ed. Claparède.)**

L'idée de *volonté* emporte-t-elle nécessairement l'idée d'*effort ?* La question s'est posée à propos du texte suivant de RAVAISSON, que j'avais cité dans la rédaction primitive de cet article : « La volonté, en général, suppose l'idée de l'objet ; mais l'idée de l'objet suppose également celle du sujet. L'effort veut donc nécessairement une tendance antécédente, sans effort, qui dans son développement rencontre une résistance ; et c'est alors que la volonté se trouve, dans la réflexion de l'activité sur elle-même. » RAVAISSON, *De l'habitude*, II, p. 33-34.

MM. **Brunschvicg, Van Biéma, L. Weber** estimaient qu'il faut séparer nettement effort et volonté ; M. **Gilson, F. Pécaut, P. Tisserand** étaient au contraire d'avis de maintenir le texte de Ravaisson. J'ai cru pouvoir faire observer qu'il y avait peut-être moins un désaccord sur le fond des choses que la considération de deux sens ayant chacun leur existence chez les philosophes, ou les moralistes : la volonté au sens **A,** en tant qu'on désigne par ce nom l'ensemble ou le caractère commun des *actes volontaires* (ce que F. PÉCAUT appelait ci-dessus, pour éviter toute équivoque, l'« action délibérée ») — et la volonté au sens **B,** c'est-à-dire la puissance plus ou moins grande du *pouvoir personnel** chez un individu déterminé. C'est à cette distinction que nous nous sommes arrêtés dans la rédaction définitive. Mais dans un cas comme dans l'autre, il n'y a pas de volonté, au sens exact du mot, sans conscience réfléchie ; et par conséquent elle suppose toujours une résistance, extérieure ou intérieure, amenant l'arrêt provisoire d'une tendance spontanée, ce qui me paraît l'idée principale de Ravaisson, trop accentuée peut-être par le mot d'effort. **(A. L.)**

Il y a un sens antérieur à **A,** qui maintient la tradition antique et médiévale d'une *voluntas ut natura*, appétit intellectuel, « volonté voulante », inclination fondamentale qui détermine nécessairement l'aspiration, l'inquiétude, l'élan humain vers sa fin suprême. C'est ce mouvement congénital de la « volonté voulante » que spécifient la réflexion, la « volonté voulue vers », les fins partielles

souvent la volonté avec l'obstination ou avec la vivacité. » PAULHAN, *La volonté*, I, 7, p. 20.

Au même sens, mais avec une intention critique : « Le mot volonté, au sens ordinaire, signifie donc simplement l'énergie plus ou moins grande de la tendance définitive et fixée. » TAINE, Fragments sur la volonté, *Revue philosophique*, novembre 1900, p. 459.

C. ÉTHIQUE. Disposition morale à vouloir de telle ou telle manière, soit en général, soit dans un cas déterminé :

Bonne volonté. 1° Ferme propos de faire le bien. (Cf. KANT, début de la *Grundlegung zur Metaphysik der Sitten*[1].) — 2° En un sens plus faible, disposition à faire de son mieux, chez un être dont les forces ou les capacités sont médiocres. — 3° (En un sens ironique) : complaisance résultant d'un parti pris, et qui fausse le sens d'un fait, ou d'un texte.

Mauvaise volonté. 1° Volonté dirigée vers le mal. « Il est permis de recourir à l'abus du libre arbitre, et à la mau-

1. *Fondement de la Métaphysique des mœurs.*

et successives qui s'offrent à nous comme les moyens ou les occasions d'accomplir notre destinée, dont tout le sens est d'aboutir à mettre en équation ces deux volontés, initiale et finale. **(Maurice Blondel.)**

Le § relatif à la « *Volonté générale* » a été ajouté sur la proposition de **G. Beaulavon** et d'après ses indications. « Il me paraît certain, ajoute-t-il, contrairement à ce qui a été avancé quelquefois, que le *Contrat social*, loin d'être un développement de l'article *Droit naturel* de Diderot, en est une critique et une réfutation. »

Voir la préface du même auteur à son édition du *Contrat social* et son article La question du Contrat social : une fausse solution, *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1913, p. 585 et suiv. **(A. L.)**

Sur **Volonté de conscience.** — L'idée de la Volonté de conscience, en tant que principe général de l'évolution, se trouve déjà exprimée dans RENAN, *Dialogues philosophiques*, p. 58-59.

Sur Volonté de Dieu. — Aux diverses expressions formées du mot *volonté*, et dans lesquelles ce mot prend un sens spécial, on peut ajouter la *Volonté de Dieu*, qui, d'après la théologie thomiste, ne fait qu'un avec son essence. Voir *Summa contra Gentiles*, I, ch. 73. **(E. Bréhier.)**

L'expression « la Volonté de Dieu » se prend en deux sens : 1° par opposition aux mauvaises actions des hommes, aux désordres de ce monde : ce qui est conforme au bien, physique ou moral. Par exemple, dans l'*Oraison dominicale* (MATTHIEU, VI, 10) : « *Fiat voluntas tua, sicut in Coelo, et in Terra* », où s'exprime le souhait que ce qui arrive ici-bas, parmi les hommes, soit aussi conforme à l'ordre qui devrait y régner que le mouvement des astres est conforme à l'ordre céleste (ou que les actions des anges sont conformes à l'ordre divin ; voir le commentaire de saint Jérôme et celui de saint Cyprien sur ce texte). — 2° Tout ce qui arrive, en tant que manifestation de la toute puissance de Dieu ; en ce sens, par une attitude analogue à celle du stoïcisme, on l'oppose à ce que peut désirer tel ou tel individu, et on l'exhorte à s'y résigner.

Leibniz distingue de même dans la *Théodicée* les « volontés antécédentes » de Dieu (sauver et rendre heureux tous les hommes, exclure tout ce qui est un mal de quelque nature qu'il soit ; cf. § 21) et sa « volonté conséquente », ou « finale », qui est pour ainsi dire la résultante de toutes ses volontés antécédentes, en tant que compatibles, et qui détermine ce qui sera effectivement (1re partie, §§ 22, 30, 80 ; 2e partie, § 119).

vaise volonté pour rendre raison des autres maux... La première méchanceté nous est connue : c'est celle du diable et de ses anges. » LEIBNIZ, *Théodicée*, III, § 273. Mais ce sens est rare. — 2° (Sens ordinaire) : résistance d'un agent qui essaie de se soustraire à ses obligations, qui ne les accomplit que dans la mesure où il y est forcé.

D. Acte de la volonté, au sens **A,** dans un cas déterminé. « Dernières volontés. » (Cf. E. *Will*, au sens de testament.) — « Ils pensent que Dieu agit comme les hommes par des volontés particulières. » MALEBRANCHE, *Médit. chrét.*, XV, 1. « C'est ainsi que nos actions et nos volontés dépendent entièrement de nous. » LEIBNIZ, *Théodicée*, III, 301. — Cf. *Volition**.

« Volonté générale », expression devenue courante à la fin du XVIII[e] siècle, mais qui a été entendue en deux sens assez différents par les philosophes qui l'ont mise en usage :

1° Chez DIDEROT : « Les volontés particulières sont suspectes, la volonté générale est toujours bonne... Mais, me direz-vous, où est le dépôt de cette volonté générale ? Où pourrai-je la consulter ? Dans les principes du droit écrit de toutes les nations policées ; dans les actions sociales des peuples sauvages et barbares ; dans les conventions tacites des ennemis du genre humain entre eux ; et même dans l'indignation et le ressentiment, ces deux passions que la nature semble avoir placées jusque dans les animaux pour suppléer au défaut des lois sociales et de la vengeance publique... La volonté générale est dans chaque individu un acte pur de l'entendement qui raisonne dans le silence des passions sur ce que l'homme peut exiger de son semblable et sur ce que son semblable est en droit d'exiger de lui. » DIDEROT, article *Droit naturel (Morale)* de l'*Encyclopédie*, t. V, p. 116.

2° Chez J.-J. ROUSSEAU : « Il y a souvent bien de la différence entre la volonté de tous et la volonté générale ; celle-ci ne regarde qu'à l'intérêt commun ; l'autre regarde à l'intérêt privé, et n'est qu'une somme de volontés particulières. Mais ôtez de ces mêmes volontés les plus et les moins qui s'entredétruisent, reste pour somme des différences la volonté générale. » *Contrat social*, livre II, ch. III. Elle est la seule base légitime de tout acte de souveraineté, mais aux conditions suivantes : 1° que cette volonté concerne une question d'intérêt commun, considérée comme telle par ceux qui y répondent (livre I, ch. VII ; livre II, ch. I) ; — 2° qu'elle soit établie par la majorité des citoyens, tous consultés : « Il n'est pas nécessaire qu'elle soit unanime, mais il faut que toutes les voix soient comptées : toute exclusion formelle rompt la généralité » (ch. II, note) ; — 3° que la décision prise ne fasse pas acception des personnes : « Tout acte de souveraineté, c'est-à-dire tout acte authentique de la volonté générale, oblige ou favorise également tous les citoyens, en sorte que le souverain connaît seulement le corps de la nation, et ne distingue aucun de ceux qui la composent » (ch. VI). « La volonté particulière tend par sa nature aux préférences, et la volonté générale à l'égalité. » (*Ibid.*, ch. I.)

Cette idée ne doit pas être confondue avec celle d'une volonté collective de la

---

Sur **Bonne volonté.** — Le sens ironique de cette expression n'est pas rare dans le langage philosophique, p. ex. : « Pour retrouver dans les fables orientales une doctrine profonde de cosmogonie, il faut y mettre, ce nous semble, beaucoup de bonne volonté ; et malgré tout ce que l'interprétation offre de facilité à des esprits subtils, encore est-il que l'excès d'absurdité du texte confond souvent leurs efforts. » JOUFFROY, Réflexions sur la philosophie de l'histoire, dans les *Mélanges philosophiques*, p. 74.

société* en tant qu'être un, telle qu'elle est conçue par certains sociologues contemporains.

Volonté de croire (E. *Will to believe*, W. JAMES. Titre d'un recueil d'articles publié en 1897, et du premier de ces articles). Volonté d'admettre des croyances qui, sans être condamnées comme absurdes par l'intelligence, ne peuvent néanmoins se justifier rationnellement, et dont la légitimité ne sera prouvée que par les avantages pratiques qui en résulteront. Une des applications les plus importantes de ce principe est d'admettre les croyances bienfaisantes qui tendent à réaliser leur propre objet : par exemple dans l'ordre individuel, la confiance en soi, qui augmente les forces, et qui fait qu'on a eu raison d'avoir cette confiance.

E. Activité, même inconsciente, mais permanente et dirigée en un sens défini. Tendance fondamentale d'un être, ou des êtres. Spécialement :

Volonté de vivre ou **Vouloir vivre** (D. *Wille zum Leben*, SCHOPENHAUER). Principe universel de l'effort instinctif par lequel tout être réalise le type de son espèce, et lutte contre les autres êtres pour maintenir la forme de vie qui est la sienne. « Der Wille, welcher rein an sich betrachtet, erkenntnislos, und nur ein blinder, unaufhaltsamer Drang ist... erhält durch die hinzugetretene, zu seinem Dienst entwickelte Welt der Vorstellung, die Erkenntnis von seinem Wollen und von dem was es sei, das er will, dass es nämlich nicht anderes sei als diese Welt, das Leben gerade so wie es dasteht... Und da was der Wille will immer das Leben ist, eben weil dasselbe nichts weiter als die Darstellung jenes Wollens für die Vorstellung ist : so ist es einerlei und nur ein Pleonasmus, wenn wir, statt schlechthin zu sagen « der Wille », sagen « der Wille zum Leben[1]. » *Die Welt als Wille und Vorstellung*, IV, § 54.

Volonté de puissance (D. *Wille zur Macht*, NIETZSCHE). Il la caractérise par opposition : à la définition de la vie donnée par Spencer (*Wille zur Macht, Versuch einer Umwertung aller Werte*[2], livre III, 2[e] éd., § 681) ; — à la simple tendance spinoziste à persévérer dans l'être (*Ibid.*, § 688) ; — et surtout à la volonté de vivre de Schopenhauer, qui s'en rapproche le plus (*Ibid.*, § 692) : « Was der Mensch will, was jeder

---

1. « La Volonté, considérée purement en elle-même, ne connaît pas, et n'est qu'une poussée aveugle et irrésistible... ; mais, grâce au monde de la représentation qu'elle s'est adjoint et qui s'est développé à son service, elle arrive à savoir ce qu'elle veut et à connaître en quoi consiste ce qu'elle veut : rien d'autre que ce monde lui-même, la vie, telle précisément qu'elle est... Et comme ce que veut la volonté est toujours la vie, — justement parce que la vie n'est rien de plus que l'image même de cette Volonté dans la représentation — c'est une même chose et un simple pléonasme quand nous disons « la Volonté de vivre » au lieu de dire « la Volonté » tout court. — 2. *Essai de transvaluation de toutes les valeurs.*

Sur **Volonté de vivre.** — Ce que Schopenhauer nomme *volonté* ou *volonté de vivre* est ce que Bichat appelait « vie organique » ; l'opposition qu'avait établie celui-ci entre la « vie organique » et la « vie animale » est celle que Schopenhauer désigne sous le nom d'opposition entre la volonté et l'intellect. Le tempérament ou caractère (qui est identique au vouloir vivre individuel, tel que l'admet Schopenhauer), ne peut être modifié, selon Bichat comme selon Schopenhauer, par l'éducation ni l'habitude. Schopenhauer indique lui-même ces analogies, qui font ressortir les liens de son « volontarisme » avec le « vitalisme » du physiologiste français. Voir *Die Welt*, suppl. au livre II, chap. XX. **(R. Berthelot.)**

La « Volonté de vivre » pour Schopenhauer est première, constitutive. Elle ne dérive pas de l'opinion ou même du pressentiment vague que la vie est un bien. Tout au contraire, c'est parce que la Volonté de vivre s'impose à nous, avec une force tyrannique, que nous conférons — d'ailleurs faussement — une valeur à la vie. **(L. Boisse.)**

kleinste Theil eines lebenden Organismus will, das ist ein *Plus von Macht*[1]... » *Ibid.*, § 702. « Der Staat, oder die organisierte Unmoralität... : auswendig, als Wille zur Macht, zum Kriege, zur Eroberung, zur Rache[2]. » *Ibid.*, § 717. — Cette volonté de puissance, actuellement entravée par la coalition des individus médiocres et faibles, et par ce qu'on nomme communément moralité, doit être le principe des nouvelles tables de valeurs : « So seltsam es klingt : man hat die Starken immer zu beweisen gegen die Schwachen, ... die Gesunden gegen die Verkommenden und erblich Belasteten. Will man die Realität zur Moral formuliren, so lautet diese Moral : die Mittleren sind mehr werth als die Ausnahmen... der Wille zum Nichts hat die Oberhand über den Willen zum Leben... Gegen die Formulirung der Realität zur Moral empöre ich mich[3]. » *Ibid.*, § 685.

Volonté de conscience, nom donné par FOUILLÉE à la tendance qui lui paraît être fondamentale, non seulement dans la vie intellectuelle et morale de l'homme, mais dans l'évolution des êtres vivants : « Chez l'être vivant, la volonté de conscience se manifeste par la tendance première à ramener tout à soi, à se faire centre de gravitation, à se poser ainsi en face des autres êtres et à faire des autres êtres des moyens d'action et de puissance, des moyens d'accroissement de conscience. Mais la tendance égotiste, en devenant consciente, enveloppe le germe de la tendance altruiste. Nous avons fait voir ailleurs que la conscience de soi enveloppe l'idée des autres, et même une certaine conscience des autres. Elle finit par envelopper l'idée du tout, et une tendance corrélative vers l'universel. » *Esquisse d'une interprétation du monde*, ch. x, p. 152. Cf. *Morale des Idées-forces*.

Rad. int. : Vol (volad, volaj, etc.).

VOLUPTÉ, D. *Wollust, Wonne ;* E. *Pleasure ;* I. *Voluttà.*

A. Plaisir, en général. « Le plaisir ou volupté... » BOSSUET, *Connaiss. de Dieu et de soi-même*, I, § 2. « Au nombre des choses indifférentes, il faut ranger la volupté et la douleur, qui, ayant pris place en nous les premiers, ont conservé sur notre âme une grande influence. » RENOUVIER, *Manuel de phil. ancienne*, II, 284. — Ce sens est assez rare. On le trouve surtout dans des expressions traduisant *voluptas* ou *ἡδονή*.

B. Proprement : plaisir intense, répondant à des instincts ou des désirs profonds, et remplissant toute la conscience. Se dit surtout des plaisirs sensuels et liés à des tendances égoïstes ; mais on l'applique aussi (peut-être par une sorte de métaphore) aux plaisirs spirituels. « L'âme a ses voluptés qu'il faut lui donner si l'on ne veut qu'elle se jette en désespérée dans le parti de la chair. » VINET, *Mélanges*, p. 161. (« De la volupté dans son influence sur les individus et la société. »)

C. Plus spécialement, le plaisir sexuel (surtout quand il présente les caractères précédents). « La volupté n'éveille pas toutes les passions ; elle doit même à la longue en éteindre quelques-unes... » VINET, *Ibid.*, p. 153. Cf. le titre du roman de SAINTE-BEUVE, *Volupté*, et la préface.

Rad. int. : Volupt.

VOULOIR, verbe et subst. D. *Wollen ;* E. *Will ;* I. *Volere.*

Voir *volonté**, spécialement au § **E.**

1. VRAI, adj. — D. Sens général : *wahr* (**C. D.** *Echt ;* **D. E.** *Wirklich*) ; — E. *True* (**B. C. D.** *Real, Genuine*) ; — I. *Vero.* Voir *Vérité**.

Opposé à *Faux**, dans presque tous les sens (voir ci-dessous).

1. « Ce que veut l'homme, ce que veut chaque partie d'un organisme vivant, si petite qu'elle soit, c'est un *surplus de force.* » — 2. « L'Etat, c'est-à-dire l'immoralité organisée : ... au dehors, en tant que volonté de puissance, volonté de guerre, de conquête, de vengeance. » — 3. « Si étrange que cela semble à dire, il faut toujours prouver la valeur des forts contre les faibles, des êtres sains contre ceux qui dépérissent et qui ont une hérédité chargée. Quand on veut formuler la réalité en morale, voici ce que dit cette morale : les types moyens ont plus de valeur que les types exceptionnels ; la volonté du néant l'emporte sur la volonté de vie... C'est contre cette formulation de la réalité en morale que je m'élève. »

1° Sens fondamental ; *en parlant des jugements ou des propositions qui les expriment :*

A. Caractère de l'assertion à laquelle il est légitime de donner un plein et entier assentiment. « ... Ne recevoir aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment être telle. » DESCARTES, *Méthode*, II, 7.

2° *En parlant des personnes ou des choses :*

B. Qui existe réellement ; qui a réellement eu lieu, par opposition à ce qu'on raconte. « Aucun fait ne saurait se trouver vrai ou existant, aucune énonciation véritable, sans qu'il y ait une raison suffisante pour quoi il en soit ainsi et non autrement. » LEIBNIZ, *Monadologie*, 32. — « Le vrai Charlemagne » (et non celui de la légende).

C. Qui est tel qu'il paraît être. « De vraies perles » (et non des imitations). — « Une vraie démonstration » (et non un sophisme). — « Un sentiment vrai. »

En parlant des hommes : sincère, naturel. — Spécialement, en parlant d'un artiste ou de son style : « Un orateur vrai. »

Par suite :

D. Qui mérite pleinement ou par excellence, le nom qu'on lui donne. Qui est tel qu'on le dit être, malgré l'apparence. « De vraies perles » (bien que d'aspect douteux). « Une vraie maladie » (et non pas seulement un malaise passager). — « Le vrai danger. » — « Il y a peu de vrais chrétiens, je dis même pour la foi. » PASCAL, *Pensées*, Ed. Brunsch., 256. Cf. *Véritable**.

E. Bon, valable, propre à sa fin. « Le vrai moyen. » — « Rien n'est bon que d'aimer, n'est vrai que de souffrir. » MUSSET, *Stances à la Malibran.*

F. ESTH. En parlant des œuvres d'art, dans leur rapport à ce qu'elles représentent ou à ce qu'elles expriment : naturel, qui s'accorde avec notre sentiment de ce qu'est la réalité, dans l'ordre physique ou moral : « Un

Sur **Vrai.** — Ce qui concerne le sens du mot en esthétique a été complété d'après des remarques de MM. **Beaulavon** et **Lalo.**

L'idée générale, qui domine les applications esthétiques du sens **C** et du sens **F**, est celle d'expression sincère, spontanée, naïve, naturelle, par opposition non à faux ou à fictif (car il s'agit précisément de fictions, de stylisations), mais à conventionnel, artificiel, appris, peu personnel. — Applications usuelles depuis le XVIIe siècle : *a)* à celui qui exprime (sens actif, *véridique*) : « Un auteur vrai ; un style vrai ; un acteur au geste vrai » ; *b)* aux choses exprimées (sens passif, *vraisemblable*) : « Une œuvre vraie ; une couleur vraie ; des animaux vrais » ; en parlant des personnages d'un roman : « Un caractère vrai ; une intrigue vraie. » Ces expressions se rencontrent dans Voltaire, d'Alembert, Condillac, Diderot, Fromentin, etc. **(Ch. Lalo.)**

Le Vrai, avant d'être un rapport ou un jugement, est essentiellement un *en soi :* c'est l'être en tant qu'il est intelligible et intelligé, voire même l'être en tant qu'il se peut comprendre et qu'il est pour soi lumière, intériorité, bonté : *ens et verum et bonum convertuntur.* C'est en s'inspirant jusqu'au bout de cette idée constitutive et concrète que Pascal a dit : « On se fait une idole de la vérité même ; car la vérité hors la Charité n'est pas Dieu. » (*Pensées*, éd. Brunsch., 582.)

Il y aurait lieu de marquer ensuite les diverses relations ou équations qui spécifient diversement la vérité pour nous. — Le vrai formel, cohérence de la pensée abstraite avec elle-même, dans l'ordre logique. — Le vrai mathématique, d'un caractère déjà synthétique. — Le vrai physique, adéquation approximative et perfectible de la pensée semi-concrète à ses objets, de manière à *σώζειν πάντα τὰ φαινόμενα* : *adaequatio rerum et rationis.* — Le vrai psychologique, explication du contenu de la conscience, pour égaler davantage nos idées à leurs conditions

caractère vrai » (dans un roman). — « Une couleur vraie. » — « Des sentiments vrais. »

2. VRAI, subst. — D. *Das Wahre ;* E. *Truth ;* I. *Il vero.*

A. Ce qui est vrai, surtout au sens **A.** « J'avais toujours un extrême désir d'apprendre à distinguer le vrai d'avec le faux, pour voir clair en mes actions et marcher avec assurance en cette vie. » DESCARTES, *Méthode*, I, 14.

B. Le réel*, au sens **B ;** ce qui est. « Le vrai est ce qui est ; le faux est ce qui n'est point. » BOSSUET, *Logique*, livre I, ch. XIV.

Cf. *Vérité**, **D**, et critique du mot *vérité.*

CRITIQUE

En définissant comme ci-dessus le caractère d'une proposition vraie par la légitimité de l'acte qui l'affirme, on ne fait qu'énoncer la même idée en d'autres termes, qui ne correspondent pas à des éléments de pensée plus simples. Et l'on ne peut faire autrement, à moins d'entrer dans des hypothèses discutées sur le critérium de la vérité : car les deux notions corrélatives et inséparables du vrai et du faux sont au nombre des idées essentielles et primitives sans lesquelles rien ne peut être pensé, et qui, par conséquent, ne sont pas susceptibles d'une définition proprement dite.

Je dis : *du vrai et du faux.* On remarquera, en effet, que dans toutes ses acceptions, le vrai n'apparaît qu'en tant qu'il s'oppose à l'erroné, à l'illusoire, à l'imaginaire, à l'artificiel, etc. Ainsi, lorsque Pascal écrit : « La *vraie* nature de l'homme, son *vrai* bien, la *vraie* vertu et la *vraie* religion sont choses dont la connaissance est inséparable » (*Pensées*, Édit. Brunsch., VII, 442), le mot est employé sans doute dans plusieurs acceptions qui ne pourraient être définies dans les mêmes termes, ou remplacées par un même

et à leurs productions. — Le vrai moral : *adaequatio mentis et vitae*, pour réaliser par nos intentions et nos actes l'accord de notre personnalité acquise avec les exigences de notre nature, dans le sens plein qu'a l'expression : « C'est une âme vraie. » — Le vrai métaphysique : *intellectum in actu et intellectus in actu idem sunt.*

Indépendamment de toute doctrine particulière et de toute théorie de la connaissance, ces diverses acceptions du mot *vrai* sont à discerner, car elles ne coïncident pas toujours. Ainsi l'agrandissement de la lune à l'horizon est vrai psychologiquement et justifiable par l'analyse, alors que c'est physiquement et physiologiquement faux. **(Maurice Blondel.)**

N'y aurait-il pas lieu de distinguer ce qui est « logiquement vrai » de ce qui est « matériellement vrai » ? Si j'ai posé deux prémisses de syllogisme, même matériellement fausses, la conclusion est bien *vraie* par rapport à ces deux prémisses. Les théorèmes des géométries non euclidiennes sont vrais par rapport aux conventions préalablement admises.

D'autre part, je crois qu'il y aurait avantage à distinguer, pour ainsi dire, deux degrés de la vérité matérielle. On peut en effet concevoir : 1° une vérité matérielle relative aux phénomènes, aux apparences ; 2° une vérité matérielle qui serait métaphysique, même si nous ne pouvons pas nous assurer qu'elle est telle : par exemple si je dis que tout être pensant est une monade, au sens leibnizien du mot. Supposons que ce soit vrai. Il s'agit alors d'une vérité à la fois matérielle et métaphysique. Comme ce genre de vérité est concevable, même s'il est impossible de vérifier jamais si on le possède, ne serait-il pas utile de lui faire une place dans le *Vocabulaire ?* **(A. Cresson.)**

J'accorde pleinement que ce genre de vérité est concevable, et j'en prendrais encore volontiers comme exemple cette croyance, qui me paraît la plus typique

synonyme ; — mais il reste en commun l'idée normative d'opposition à l'*erreur** : erreur sur la nature de l'homme, sur son bien, sur la vertu, sur la religion. De même encore, les ouvriers disent souvent : « Ce n'est pas vrai », au sens **E**, en parlant d'un procédé, pour dire que ce n'est pas ainsi qu'il faut s'y prendre, que cela ne réussira pas. Cf. L'Idée de vérité d'après W. James et ses critiques, *Revue philosophique*, janvier 1911. Sans doute, le mot *faux*, dans l'usage, ne s'applique pas rigoureusement à tout ce à quoi peut s'appliquer le mot *vrai :* on dit une assertion fausse, des perles fausses, un sentiment faux, un caractère faux ; on ne dit guère un moyen faux ou un faux danger ; mais ce n'est là qu'un accident linguistique, car on dit bien, aux mêmes sens : un faux mouvement, une fausse alerte. L'antithèse fondamentale persiste donc toujours. Même lorsqu'il s'agit du vrai, au sens de réel, c'est par opposition à l'apparence que se détermine cette notion.

D'autre part, *faux* est plus large que *vrai*, en ce qu'il s'emploie dans un certain nombre d'expressions toutes faites, telles que fausse-note, faux-jour, faux-pas, porter à faux, etc. L'idée dominante, cependant, y est toujours celle d'une déviation par rapport à la norme, et par suite ne s'écarte que peu de l'opposition fondamentale entre le vrai et le faux, telle qu'elle existe en matière de jugement et d'assertion.

Les « définitions » du vrai qui ont été produites dans l'histoire de la philosophie se réfèrent, soit au rapport de l'idée de vérité à l'idée d'objet pensé (par exemple l'*adæquatio rei et intellectus ;* soit au rapport de cette idée à celle de sujet pensant (conformité de l'esprit à ses lois) ; soit aux moyens de discerner le vrai du faux (consente-

en cette matière : « Les autres hommes ont une vie psychologique intérieure semblable à la nôtre, et ne sont pas de purs automates. » Mais je ne vois pas là un *sens* spécial du mot vérité. C'est une application du sens **A**, qui en comporte d'ailleurs beaucoup d'autres, comme le montre la précédente analyse de M. Maurice BLONDEL.

En ce qui concerne la distinction de la *vérité matérielle* et de la *vérité formelle*, ou *logique*, il me semble qu'on doit la considérer comme une manière de parler elliptique, donc un peu abusive, et qu'une analyse plus complète y rétablit l'unité. Dans ce cas, en effet, les propositions dont on dit qu'elles sont « vraies » ou « fausses » (relativement à telles hypothèses) ne sont pas les propositions mêmes sur lesquelles porte l'assertion. Quand je dis que la proposition « Deux droites peuvent enclore un espace » est *vraie dans* la géométrie de Riemann, ce que j'affirme proprement est ceci : « Les principes de la géométrie de Riemann *impliquent* que deux droites peuvent enclore un espace » ; et la proposition qui affirme cette implication est vraie, précisément au même titre, et d'une manière aussi catégorique que n'importe quelle autre, telle que : « Le plomb est plus dense que le zinc », ou « La santé vaut mieux que la maladie ». Sans doute il y a des modes de preuves, des ordres de réalité, des univers du discours tout différents suivant le *contenu* des propositions ; la proposition qui ne se prouve que par démonstration, logique ou géométrique, diffère beaucoup, à cet égard, de celle qui se prouve par l'expérience physique ou par l'observation psychologique, ou par l'accord des appréciations morales ; — ou encore de celle qui, vraie ou fausse, ne serait pourtant, comme le remarque M. CRESSON, susceptible d'aucune preuve ni vérification. Mais, en lui-même, isolément, un énoncé comme celui que nous avons d'abord pris pour exemple (sur les droites riemaniennes) ne peut être dit ni vrai ni faux ; il ne deviendrait susceptible de cette qualification que si on l'appliquait, par exemple, au monde physique ; on peut ainsi le considérer comme une *fonction propositionnelle*, qui

ment universel ; théorie de l'évidence ; théorie de la « convention » ; définition pragmatiste de la vérité par le succès ; critérium de la convergence intellectuelle, etc.). Elles constituent donc des hypothèses philosophiques sur la théorie de la connaissance, ou même sur l'épistémologie proprement dite, et non des définitions à proprement parler.

Rad. int. : Ver.

VRAISEMBLABLE, D. *Wahrscheinlich* ; E. *Likely* ; I. *Verisimile*.

Qui paraît vrai ; plausible. Cf. *Probable**, **A** et **B.** (Ce mot se prend presque toujours en un sens favorable : il ne se dirait pas bien d'un argument spécieux*, qui ne répond pas à son apparence de vérité.) — « En quoi il n'est pas vraisemblable que tous se trompent ; mais plutôt cela témoigne que la puissance de bien juger... est naturellement égale en tous les hommes. » DESCARTES, *Méthode*, I, 1.

Rad. int. : Verisimil.

VUE, D. **A.** *Gesicht* ; **B.** *Ansehen, Anschauung* ; — E. **A.** *Sight* ; **B.** *View* ; — I. **A.** *Vista* ; **B.** *Veduta.*

A. L'un des « cinq sens » communément admis. On comprend sous ce nom l'effet total de différentes classes de sensations, correspondant à différentes parties de l'organe visuel :

1° Le lumineux et l'obscur, qui constituent la sensation la plus fondamentale de la vue, et dont les bâtonnets rétiniens suffisent à donner l'impression ;

2° Les couleurs, qui dépendent plus spécialement des cônes ;

3° Les formes, perçues par les variations de l'image rétinienne jointe au mouvement du globe de l'œil ;

4° Les distances, immédiatement perçues suivant les *nativistes**, simplement inférées suivant les *empiristes**. (Voir ces mots.)

B. Ensemble de choses vues, vaste paysage. — Métaphoriquement : 1° « Vue de l'esprit » : aperçu théorique, manière dont un philosophe se représente les choses ; — 2° Intuition d'une réalité, même purement intelligible. « [La cause souveraine] découvre de simple vue les conséquences les plus éloignées des principes selon lesquels elle agit sans cesse dans tous les hommes, et en un instant. » MALEBRANCHE, *Entretien avec un philosophe chinois*, éd. Jules Simon, t. II, p. 335.

Rad. int. : **A.** Vid ; **B.** Vidaj.

contient d'une manière implicite une lacune, une *variable* réelle. — Il y a là quelque chose d'analogue à la distinction si féconde faite par Sigwart entre le temps *de* l'assertion et le temps *dans* l'assertion. « Il fait jour » n'est pas une même proposition, tantôt vraie et tantôt fausse, mais un énoncé incomplet et indéterminé qui deviendra intemporellement vrai ou faux, dès qu'on aura ajouté le lieu, la date et l'heure, qui restaient « en blanc ». — Cf. p. 1199.

Tout demeure vague et l'on peut dire ce qu'on veut, quand on applique les mots *vrai* ou *faux* à un terme pris comme sujet, ou quand on parle en termes généraux de la vérité d'un « fait » ou d'une « idée ». Savoir exactement quelle est la *lexis* (l'énoncé complet susceptible d'être affirmé ou nié) sur laquelle porte la question, — telle est la condition primordiale de toute discussion utile à ce sujet. C'est encore par là qu'on peut résoudre des ambiguïtés comme celle qu'indiquait ci-dessus M. Maurice Blondel à propos d'un exemple très caractéristique, et que Malebranche a rendu célèbre. « L'agrandissement de la lune à l'horizon » ne peut être dit ni vrai ni faux, car ce n'est pas une proposition complète, ni même une proposition. Mais « la lune observée à l'œil nu paraît plus grande à l'horizon qu'au méridien » ; — « le diamètre apparent de la lune sous-tend toujours le même angle, à très peu près » ; — « la lune a toujours les mêmes dimensions physiques » sont trois assertions différentes, et qui sont vraies toutes les trois. **(A. L.)**

— M. **M. Marsal** nous signale un exemple curieux des équivoques résultant de la formule : « Le vrai, c'est ce qui est » ; d'une part : « Le mal n'a rien de commun avec l'existence ; il ne peut créer, puisque sa force est purement négative ; le mal est le schisme de l'être ; il n'est pas vrai. » Joseph DE MAISTRE, *Considérations sur la France*, I, 60 ; — et d'autre part : « Il n'y a rien de vrai que ce qui scandalise la raison ; l'irrationnel est le signe même de la vérité. » Émile FAGUET (résumant Joseph de Maistre), *Politiques et moralistes du XIXe siècle*, I, 40.

W

Weber (loi de). — Première forme donnée par Ernst Heinrich Weber (1834) à l'observation psychologique mise ensuite par Fechner sous la forme (plus contestée) : « La sensation varie comme le logarithme de l'excitation. » Weber l'énonçait ainsi : « Les plus petites différences perceptibles des excitations sensorielles sont proportionnelles aux excitations auxquelles elles s'ajoutent. » Mais, même sous cette forme, elle comporte des exceptions.

X, Y, Z

Y. Symbole de la proposition parti-totale affirmative (If A de HAMILTON) dans la notation de W. THOMSON. Voir **U***.

Zermelo (axiome de). — « L'axiome du choix, énoncé pour la première fois par Zermelo, consiste en ce que, étant donné un ensemble quelconque E, il est possible de choisir d'une manière unique et déterminée un élément distingué dans chacun des sous-ensembles de E. » Émile BOREL, *Éléments de la Théorie des ensembles*, ch. VII, p. 200.

« Il est possible » signifie dans ce cas : « on a le droit ». *Axiome* est pris dans cette expression au sens **B** ; c'est proprement un postulat*, au sens **A.**

1. ZÉTÉTIQUE, adj. G. Ζητητικός ; D. *Zetetisch* ; E. *Zetetic* ; I. *Zetetico.*

A. « Les disciples de Pyrrhon furent connus sous quatre noms principaux, qui nous présentent un abrégé de leur doctrine : on les nomma philosophes zététiques, sceptiques, éphectiques et aporétiques. Le premier nom nous les fait connaître comme *chercheurs* : ils poursuivent la science ; le second comme *examinateurs*, etc. » RENOUVIER, *Phil. anc.*, II, 314. Cf. *Éphectiques**.

Substantivement (rare). — D. *Zetetiker.* Philosophe appartenant à cette école.

Zététique (analyse). D. *Zetetische (Analyse)* ; E. *Zetetic (analysis)* ; I. *Zetetica (analisi).*

Qui constitue une recherche. Se dit à peu près exclusivement de l'une des deux formes de l'analyse distinguées par VIÈTE : « La seconde forme d'analyse des Anciens a reçu de Viète le nom de *zététique*. Son objet est l'invention des solutions (ou propositions équivalentes). En fait, c'est le procédé fondamental de la méthode analytique moderne : supposer le problème résolu, établir les relations des conditions sans distinguer entre les quantités connues et les quantités inconnues, aboutir par élimination à une relation finale ne contenant plus que le nombre minimum d'inconnues. » P. TANNERY, Du sens des mots analyse et synthèse..., note II aux *Notions de Mathématiques* de J. TANNERY, p. 330.

Cf. *Poristique**.

2. ZÉTÉTIQUE, subst. fém. (rare). — G. Ζητητική ; D. *Zetetik* ; E. *Zetetic* ; I. *Zetetica.*

La doctrine sceptique, en tant qu'elle est considérée comme une recherche. Voir SEXTUS EMPIRICUS, *Hypot. pyrrhoniennes*, I, 7.

Rad. int. : Zetetic.

SUPPLÉMENT

Ce *Supplément* contient :

1° Des articles nouveaux;

2° Des compléments à des articles figurant déjà dans le corps du *Vocabulaire*;

3° Des Observations nouvelles sur ces articles.

Il est suivi de la traduction de tous les textes grecs ou latins cités dans le *Vocabulaire*.

Sur **Actif**

Ed. Claparède a fait remarquer que ce mot était pris couramment en deux sens très divers, qui ont créé beaucoup d'équivoques, notamment, dans la question de ce qu'on nomme « l'école active ».

« Dans une première acception, *activité* a un sens fonctionnel... Est active une réaction qui répond à un besoin, qui est déclenchée par un désir ayant son point de départ dans l'individu qui agit, par un mobile intérieur à l'être agissant. Dans ce sens nº 1, *activité* s'oppose à contrainte, à obéissance, à répugnance ou indifférence.

« Dans sa seconde acception, *activité* signifie effectuation, expression, production, processus centrifuge, mobilisation d'énergie, travail. Ici, activité s'oppose à réception, à idéation, à sensation, à impression, à immobilité. Pour bien faire comprendre ce que j'entends, voici des exemples. Je désire apprendre une poésie : je la lis plusieurs fois, puis, détournant mes yeux du livre, j'essaie de la réciter par cœur. La *lecture* de cette poésie était passive, et ce n'est qu'au moment où j'ai tenté de la *réciter* par cœur que j'ai passé à l'attitude active... Ou bien encore, je lis à quelqu'un des couples de mots comme *cheval-voiture*, *ciel-nuage*, etc., en le priant de les retenir. Ensuite je me borne à lui donner une série de mots, en le priant de *trouver lui-même* une association à chacun de ces mots. Dans le premier cas mon sujet était dans l'attitude passive ; dans le second cas, dans l'attitude active.

« Récapitulons sous forme de tableau ces deux sortes d'activité, avec les caractères propres à chacune d'elles, et à leurs opposés :

1. Sens fonctionnel		*2. Sens d'effectuation*	
Activité	*Passivité*	*Activité*	*Passivité*
Besoin, intérêt	Dégoût	Expression	Impression
Désir	Indifférence	Production (ou reproduction)	Réception
Discipline intérieure	Discipline extérieure	Extériorisation	Idéation
Mobiles intérieurs	Mobiles extrinsèques	Réaction	Sensation
Consentement du sujet	Résistance	Processus centrifuge	Processus centripète
Spontanéité, liberté	Contrainte, obéissance	Invention	Compréhension
Attention spontanée	Inattention, attention volontaire (avec effort)	Mouvement	Immobilité
		Travail (école-atelier)	Lecture (école livresque)

« L'activité au sens nº 2 peut être associée aussi bien à l'activité qu'à la passivité au sens 1 » et réciproquement. « De là quatre cas différents. Si j'écris une lettre parce que je le désire, je suis actif à la fois au sens 1 et au sens 2. Si j'écris une lettre parce qu'on m'y oblige, je ne suis actif qu'au sens 2, je suis passif au sens 1. Si j'écoute la réponse à une question que j'ai posée, je suis actif au sens 1, mais passif au sens 2. Enfin si l'on me traîne entendre une conférence sans intérêt pour moi je serai passif au sens 1 et au sens 2. » — Ed. Claparède, La psychologie de l'école active, *L'Éducateur*, 15 décembre 1923, recueilli dans *L'éducation fonctionnelle*, p. 205-207.

Pour lui, l'expression « école active » doit s'entendre essentiellement au sens fonctionnel » (sens nº 1).

Sur **Action**

Lettre de Maurice **Blondel** à André Lalande au sujet de la première rédaction de cet article. (Voir le *Bulletin* de la Société de Philosophie, juillet 1902) :

« Loin d'opposer ou de préférer l'action à la connaissance et d'y voir quelque chose d'*alogique*, je considère :

« D'une part, que la connaissance en est un extrait partiel (réduction, projection plane, ou anticipation inadéquate).

« D'autre part, que le progrès de l'action fait le progrès même de la pensée, comme le progrès même de la pensée conditionne et détermine le progrès de l'action : ainsi dans une roue qui avance en tournant, les rayons tantôt précèdent, tantôt dominent, tantôt suivent, tantôt subissent l'essieu ; les uns reviennent en arrière pendant que les autres vont en avant ; et ce mouvement régressif est une condition de la propulsion du système total, comme la réflexion intellectuelle est un moment du dynamisme général de la vie, moment à certains égards essentiel et dont on peut montrer qu'il est lié intelligiblement à la solution ou à l'explication de l'ensemble. — D'où, en étudiant l'action, je puis dire que, servant encore la cause de la pensée, j'ai tendu à rendre de plus en plus profondément *intelligible* ce qui n'est pas immédiatement et spécifiquement *intellectuel*.

« Ainsi je n'admets pas que le mot *action* désigne quelque chose d'EXTÉRIEUR, de définitivement réfractaire, d'essentiellement impénétrable à l'intelligence ; j'admets que l'intelligence est INTÉRIEURE à l'action, qu'elle cherche peu à peu à l'égaler, à l'expliciter, et qu'elle doit finir par l'orienter et la gouverner. Retournant donc la thèse intellectualiste, quant à la méthode sinon quant aux conclusions ultimes, je soutiens (contre M. Lapie par exemple) que le problème logique n'est qu'un aspect du problème de l'action (cf. mémoire présenté par moi au Congrès de Philosophie de 1900, sur la logique de l'action).

« Et s'il est vrai que ce terme d'*action* désigne quelque chose « d'antérieur » et par là même à certains égards de « supérieur » à l'entendement réfléchi et à la pensée discursive, je maintiens qu'en même temps il désigne quelque chose de coïncidant ou de concomitant, puis en outre quelque chose de postérieur ou de subséquent : en sorte que j'étudie, dans l'action, ce qui précède et prépare, ce qui produit et nourrit, ce qui suit et développe le fait même de la pensée distincte. La pensée, en effet, n'est pas d'abord, n'est pas exclusivement représentation ou lumière : elle est une force, elle est un rouage dans le dynamisme de la vie mentale ; aussi convient-il d'étudier, dans toute pensée, les conditions d'où elle procède, les tendances qu'elle exprime, les résultats qu'elle produit et qui en sont la cause finale.

« Donc, au lieu de restreindre le terme d'*action* à un sens partiel et dérivé, j'essaie de déterminer la signification fondamentale à laquelle sont subordonnés tous les sens qu'il comporte. Les actions particulières, comme les pensées isolées auxquelles s'attache la réflexion immédiate ou la connaissance empirique, ne sont que des abstractions, c'est-à-dire des parties artificiellement coupées comme des tranches dans un tout dont il importe à la science de restituer l'unité et de comprendre le déterminisme. De même qu'il y a une physique pour systématiser les faits qui, de nature sensible, ne sont pourtant perçus par les sens que d'une façon fragmentaire et discontinue, de même il y a une science qui étudie l'action, l'action unique qui se déroule à travers les actions particulières, l'action, c'est-à-dire les tenants et aboutissants qui, à partir de la pensée comme d'un foyer virtuel, nous découvrent peu à peu le foyer réel et nous font comprendre la loi de convergence ou de diffusion des rayons.

« Agir, en cette acception forte et complète, c'est chercher l'accord du connaître, du vouloir, et de l'être ; c'est dégager les données et rendre explicite l'état dont l'entendement réfléchi n'est qu'une résultante ; et c'est calculer, d'après l'impulsion initiale, les conclusions ou solutions finales. C'est aussi expliquer ou mesurer l'importance de l'intervention de la pensée dans la vie. Et c'est préposer à la logique abstraite et faillible de la réflexion la logique réelle et inéluctable qui gouverne infailliblement notre destinée, en faisant peu à peu produire à tout ce qui est semé en nous et par nous ses fruits légitimes.

« Et au fond c'est une sorte de *panlogisme* que je propose, une réintégration totale de la vie dans la pensée, qui en devient la sanction, un effort pour reprendre en sous-œuvre et pour ratifier pleinement, du point de vue de la réflexion et de la liberté, cela même qui est imposé, subconscient, spontané. Ce que nous appelons notre action semble, pour peu qu'on analyse, reposer en définitive sur un fond de passivité. Comment est-il faisable et même inévitable que cette passivité foncière soit vraiment une action et soit notre action ? Comment en un mot sommes-nous ? Voilà le problème ultime que pose la science de l'action et même la philosophie tout entière. Ainsi s'explique non seulement ce *fieri** perpétuel qui rompt en nous tout équilibre et fait de l'inquiétude l'état normal de tout homme, mais encore l'*esse*[1] qui nous rend *causa nostri*[2], et sans lequel il n'y a rien.

« Le terme *alogique* que vous proposez pour le sens F, me paraît aussi inexact, plus inexact que le serait le terme d'amathématique pour désigner la géométrie non euclidienne. Je me propose en effet d'établir une Logique Générale dont la Logique Aristotélicienne, Baconienne ou Hégélienne ne serait qu'un cas particulier. Ne pensez pas non plus qu'il s'agisse de légitimer irrationnellement des croyances mystiques ; j'use de la raison, pour la raison. Mais si j'ai paru anti-intellectualiste, c'est parce que je veux conquérir à la rationalité des domaines que la philosophie de l'idée — qui n'est pas celle de l'intelligence et de l'intelligibilité — exclut, à force de se restreindre à ce qui est foyer virtuel de lumière, abstraction faite des conditions réelles et des sources vitales. »

Sur **Action** (« Principe de la moindre action »)
Communication de M. **René Berthelot**

« Le principe de moindre action a joué un rôle important dans les discussions de philosophie scientifique du XVIIIe siècle, et tient de nouveau une grande place dans les débats des physiciens contemporains. — Il a été énoncé d'abord par FERMAT, sous une forme exclusivement scientifique, et il a reçu de lui son nom. Fermat lui a rattaché la loi d'après laquelle le chemin optique est un minimum (en d'autres termes, d'après laquelle la lumière directe, réfractée ou réfléchie, suit la *brachystochrone*, c'est-à-dire le chemin qu'elle peut parcourir dans le temps le plus court possible). Il eut à ce sujet une polémique avec Descartes. — LEIBNIZ a attribué au principe de la moindre action une signification métaphysique plus large. Il lui a donné pour équivalents les énoncés suivants : *Natura nihil facit frustra ; natura agit per vias brevissimas*[3] (BODEMANN, *Leibniz-Handschr.*, p. 89 et *passim*).

« Au XVIIIe siècle, MAUPERTUIS, à son tour, lui attribua à la fois une signification scientifique d'ordre technique et une portée philosophique : il en déduisit les lois de la réflexion et de la réfraction de la lumière, ainsi que celles du choc des corps (1744 et 1746) et il soutint que c'est le principe essentiel de la mécanique et de toute la science de la nature. Il l'appelait encore *loi d'économie (lex parcimoniae)*, expression qui fut tournée en ridicule par Voltaire, alors établi à Berlin, comme Maupertuis. Dans la polémique suscitée par ces assertions et qui entraîna la brouille de Voltaire avec Frédéric II, Euler, qui avait pris le parti de Maupertuis, donna du principe une formule mathématique « plus générale et plus rigoureuse » (écrit Lagrange), dont « la première idée » se trouve dans son traité de 1744 sur les *Isopérimètres.* Lagrange, dans sa *Mécanique Analytique*, établit le principe de la moindre action en s'appuyant sur celui des forces vives et le considère par suite comme valable dans les mêmes conditions ; il l'énonce en ces termes : « La somme des produits des masses par les intégrales des vitesses multipliées par les éléments des espaces parcourus $\left(\text{c'est-à-dire } \Sigma m \int v ds\right)$ est constamment maximum ou minimum. »

1. « L'être. » — 2. « Cause de nous-mêmes. » — 3. « La nature ne fait rien en vain; la nature agit par les voies les plus courtes. »

« Plus généralement, on peut dire que dans l'exposé de la mécanique qui s'inspire des idées de d'Alembert et qui déduit la dynamique de la statique, cette formule mathématique se démontre à titre de simple théorème à partir des lois générales du mouvement et de l'équilibre. — Mais au XIXe siècle, le mathématicien HAMILTON entreprit de déduire au contraire la statique de la dynamique ; et revenant, sur le terrain purement scientifique, à une thèse assez voisine de celle de Maupertuis, il fit reposer toute la dynamique (et avec elle toute la mécanique) sur le seul principe de la moindre action. Il nomma *fonction caractéristique* de tout problème de dynamique l'intégrale $\int_0^t dt.\Sigma mv^2$, qui figure dans son énoncé du principe de la moindre action et de laquelle ce principe affirme qu'elle est minimum ou maximum, ou, d'une façon plus générale, que sa variation est nulle. Hamilton, dans son exposé, conserve au principe le caractère d'une formule de continuité, caractère que présentaient, depuis Leibniz et Newton, toutes les expressions de la physique mathématique. Pour éviter toute ambiguïté dans l'usage qu'ils font de l'idée d'action et du principe de la moindre action, et pour ne pas confondre des énoncés différents, les physiciens contemporains emploient les termes d' « action maupertuisienne » et d' « action hamiltonienne » ; ils désignent aussi celle-ci sous le nom de « fonction hamiltonienne » ou d' « intégrale hamiltonienne »[1]. — Aux yeux d'un certain nombre de physiciens contemporains, le principe de la moindre action possède une importance capitale : dans la théorie einsteinienne de la « relativité généralisée », en effet, l'action est, avec l'entropie, la seule notion de la physique qui subsiste sans modification, parce que sa grandeur est indépendante du système de référence adopté (invariante vis-à-vis des transformations de coordonnées, d'après Einstein et Hilbert ; et aussi vis-à-vis des transformations de l'étalonnage d'après Weyl) ; la notion d'action paraît donc plus fondamentale à ces physiciens que les notions de force et d'énergie (cf. p. ex. EDDINGTON, dans *Espace, Temps, Gravitation*, p. 183 de la trad. française : « L'action est donc... le produit de l'énergie par le temps et c'est une grandeur bien plus fondamentale que la masse ou l'énergie. » *Ibid.*, p. 239 : « L'action passe généralement pour la chose la plus fondamentale de l'univers réel de la physique »). De là l'intérêt qu'il y a pour ces savants à exposer les lois de la mécanique et même plus généralement les lois de la nature en les ramenant au principe de la moindre action : cet exposé en effet serait indépendant de tout système de référence particulier. Précédemment le physicien LARMOR avait déjà rattaché à ce principe, outre les lois de la mécanique classique, celles qui régissent le champ électromagnétique (conformément à la tendance de Maxwell et de Lorentz, qui se proposaient d'expliquer mécaniquement les lois des phénomènes électromagnétiques, comme la théorie mécanique de la chaleur permettait d'expliquer les deux principes de la thermodynamique). — On doit au géomètre HILBERT un exposé (1915 et 1917) qui rattache également au principe de la moindre action la loi de gravitation modifiée par Einstein. L'exposé de Hilbert a pu sembler d'abord résoudre le problème posé par Maupertuis, en utilisant les ressources de la physique et des mathématiques modernes ; mais les difficultés, jusqu'ici insurmontables, que soulèvent, dans cette interprétation des faits physiques, la théorie des électrons et l'existence des *quanta* (ou unités élémentaires discontinues) d'action, ont conduit plusieurs des physiciens « relativistes », après avoir fait usage du principe, à en mettre l'exactitude en doute. Par exemple Weyl : « Nous doutons cependant que la fonction hamiltonienne corresponde à la réalité. » (*Espace, Temps, Matière*, trad. française faite sur la 4e édition, 1921, p. 273 ; cf. de même à la page 259 ; dans la troisième édition allemande, voir la page 261). Un autre physicien relativiste, Eddington, termine sa discussion dans les termes suivants : « Que conclure de ce qui précède, sinon l'*inexactitude* du principe général de la Moindre Action? » (*Espace, Temps, Gravitation*, Partie Théorique, p. 110 de la trad. française). Il ajoute : « Bien entendu, il ne peut être question ici de considérer ce principe

1. Expressions employées d'abord par Henri Poincaré, dans *Les Méthodes nouvelles de la mécanique céleste*, au chapitre intitulé : « Diverses formes du principe de la moindre action. »

comme inexact dans son application à la mécanique ordinaire et à l'électro-dynamique. Seulement l'essai qu'on a fait de le généraliser... se montre maintenant condamné à un échec certain. Néanmoins on peut modifier le principe de moindre action... de telle manière qu'il prenne une signification. Dans l'univers réel, l'espace-temps occupé par la matière (électrons) n'est qu'une fraction extrêmement faible de l'espace-temps vide. La moindre action est donc une tendance très générale, mais avec des exceptions. La théorie des *quanta* fait supposer que la loi rigoureuse de l'action n'est probablement pas la loi de l'action stationnaire, mais celle de sa variation discontinue : sous cette forme modifiée il se peut que la loi soit universelle. On admet en général que le principe de moindre action englobe la totalité des lois continues de la nature et il est plutôt contraire à l'ordre habituel de nos idées de dire que la justification du principe (si toutefois il y en a une) doit reposer sur la structure réelle et discontinue de la matière. » (*Ibid.*, p. 110-111.)

Sur **Affinité**

La notion utilisée par Gœthe se trouve nettement chez les chimistes avant Bergmann : « Dans l'année 1718, époque encore obscure de la chimie, Geoffroy l'aîné avait cherché à classer les corps d'après les rapports chimiques observés entre eux. Il établit la proposition que toutes les fois que deux substances qui ont quelque disposition à se joindre l'une avec l'autre se trouvent unies ensemble, s'il en survient une troisième qui ait plus de rapport avec l'une des deux, elle s'y unit en faisant lâcher prise à l'autre. » GAY-LUSSAC, *Considérations sur les forces chimiques*, art. *Cohésion*. (Texte communiqué par M. **Marsal.**)

AMBIVALENCE

Qui a deux valeurs opposées. Terme introduit, semble-t-il, par Bleuler et dont Freud a consacré l'usage. S'est dit primitivement des passions qui donnent à celui qui les éprouve l'impression de ressentir à la fois deux sentiments contraires [Odi et Amo (CATULLE, *Poème*, 85). Ah ! Ne puis-je savoir si j'aime ou si je hais (RACINE, *Andromaque*, V, 1)] ou sujettes à se transformer brusquement en leur contraire, de la frayeur accompagnée d'attirance, et aussi des rêves, en tant qu'ils peuvent manifester soit la crainte soit le désir d'un même objet. L'usage de ce terme s'étant généralisé, il a été appliqué à divers autres faits plus ou moins analogues, comme la présence chez un même individu de deux traits de caractère opposés, ou même à l'affirmation et à la négation simultanées ou alternantes d'une même assertion, dans certaines maladies mentales.

ANAMNÈSE

Remémoration des souvenirs, soit comme acte, soit comme récit.

Sur **Anarchie**

« L'anarchie est une forme de gouvernement ou de constitution dans laquelle la conscience publique ou privée, formée par le développement de la science et du droit, suffit seule au maintien de l'ordre et à la garantie de toutes les libertés ; où, par conséquent, le principe d'autorité, les institutions de police, les moyens de prévention ou de répression, le fonctionnarisme, l'impôt... disparaissent. » PROUDHON, *Correspondance*, XIV, 32. (Texte communiqué par M. **Marsal.**)

ANTÉPRÉDICATIF

Antérieur au jugement de prédication et plus généralement au langage réfléchi et à la logique formulée. Husserl, par exemple, cherche à atteindre des données, des évidences antérieures à ce jugement, considéré comme prototype de la pensée logique.

ANTISYMÉTRIE, ASYMÉTRIE, DISSYMÉTRIE

Voir *Symétrie**, texte et observations.

Asymétrie et *Dissymétrie* désignent l'un et l'autre, d'une manière très générale, l'absence de symétrie dans un objet qui serait de nature à en comporter une. Le premier se dit plutôt des objets concrets, par exemple « l'asymétrie faciale » ; le second, des structures abstraitement considérées. — *Antisymétrie* se dit en particulier dans le cas d'une matrice dont les éléments symétriques, par rapport à la diagonale sont égaux, mais de signe contraire. (**R. Poirier.**)

APOPHATIQUE (ἀποφασις)

Négatif (Théologie apophatique ou négative). A ne pas confondre avec apophantique, c'est-à-dire déclaratif.

Sur **Arbitre (Libre Arbitre)**

Note du P. **Louis Laberthonnière**

« Dans le langage de tout le monde, libre arbitre signifie liberté de choisir, d'opter entre des choses différentes ou opposées. Mais n'y a-t-il pas lieu d'indiquer combien se distinguent profondément les uns des autres ceux qui, d'une part, admettent que le choix ne porte et ne peut porter que sur les *moyens*, parce que, selon eux, la fin à atteindre est imposée par la nature, ou par la volonté de Dieu, — et ceux qui, d'autre part, admettent que le choix porte essentiellement sur la *fin*, parce que, selon eux, la fin que nous avons à atteindre, pour nous être proposée obligatoirement, ne nous est pas imposée nécessairement, et qu'en conséquence il dépend de nous de la vouloir, ou de vouloir son contraire ?

« Parmi les premiers se range saint Thomas, qui suppose que Dieu, en faisant exister le monde et en l'organisant, vise à réaliser un *plan*, par lequel se manifestent ses perfections, où chaque être, par conséquent, a sa place marquée, ceux-ci pour manifester telle perfection, ceux-là telle autre, les élus sa miséricorde, les réprouvés sa justice (*Somme théol.*, I, qu. XXIII, art. 5) ; en sorte que, de ce point de vue, si les hommes s'agitent dans le temps et dans l'espace, et si on peut dire qu'ils sont libres dans leurs agitations, en ce sens que, phénoménalement, ils ne sont pas déterminés à faire ceci plutôt que cela, Dieu néanmoins les mèue là où il a besoin qu'ils soient pour que son *plan* se réalise.

« Parmi les seconds se range, par exemple encore, Origène, qui, lui, admet que Dieu, en faisant exister le monde, vise, non pas à réaliser un plan préconçu dont les individus que nous sommes ne seraient que les matériaux, comme des pierres pour un édifice qu'un architecte construit, mais à susciter à l'être et à la vie des « créatures raisonnables » qui, tout en n'existant que par lui, existent en elles-mêmes et pour elles-mêmes et, à ce titre, sont vraiment autonomes d'une autonomie telle qu'il leur appartient de décider de leur sort final ; en sorte que si Dieu est leur fin, si elles doivent le vouloir comme tel parce qu'il est leur principe, c'est néanmoins librement qu'elles ont à le vouloir et qu'à tout moment leur volonté peut se détourner de lui. — C'est donc bien la *fin* ici qui est l'objet de l'action et non pas seulement les *moyens*, accidents ou circonstances au milieu desquels nous nous agitons temporellement et spatialement.

« A côté d'Origène, il y en aurait d'autres à citer qui ont donné cette portée au libre arbitre : tel Jansénius. Celui-ci en effet se représente le premier homme comme sorti parfait des mains de Dieu, mais mis en demeure, pour jouir de cette perfection, de ratifier librement sa dépendance, c'est-à-dire de reconnaître Dieu pour principe en le prenant pour fin. Si ensuite Jansénius en vient, lui aussi, à dire que les individus que nous sommes n'ont pas le pouvoir de choisir leur fin et qu'ils sont, soit déterminés au mal et à la perdition par la nature, soit déterminés

au bien et au salut par la grâce, c'est en conséquence de la perversion foncière dont, d'après lui, nous avons hérité du premier homme, lequel, par sa désobéissance initiale, s'est constitué, et a constitué avec lui la nature humaine dans le mal.

« Mais la conception du libre arbitre comme pouvoir de choisir, d'opter entre deux fins contraires, n'est pas liée à l'idée d'une perfection primitive de l'homme : tant s'en faut ! Et en définitive, tous ceux qui admettent que la moralité consiste à prendre parti dans l'absolu, à engager sa responsabilité relativement au principe même de l'être et de la vie, tous ceux-là, de quelque manière et dans quelque condition qu'ils se représentent que le dynamisme vital nous amène à opter, conçoivent l'option comme un choix entre des fins contraires. Être libre, pour eux, c'est être capable de vouloir efficacement que l'univers, en tant qu'on en fait partie, devienne ceci et non pas cela. — C'est le cas de saint Paul nous conviant à nous faire les coopérateurs du Christ, comme c'est le cas d'Edmund Claye, dans *Alternative*, nous mettant en présence d'un principe du mal et d'un principe du bien et proclamant qu'il dépend de nous de travailler avec l'un ou de travailler avec l'autre.

« Quoi qu'on pense sur le fond des choses, il me semble que le sens du mot libre arbitre, pour ceux qui font du libre arbitre un choix seulement entre les *moyens*, est trop différent du sens que prend ce mot chez ceux qui en font un choix entre les fins, pour qu'on puisse s'abstenir de noter cette différence. »

Sur **Archétype**

Un sens nouveau a été donné à ce mot par C. G. Jung, dans « Wandlungen und Symbole der Libido » (Leipzig et Vienne, Deuticke, 1912) publié en français : *Métamorphoses de l'âme et ses symboles* (Préface et traduction de Yves Le Lay, Genève, Georg, et Paris, Albin Michel, 1953) et dans : « Das Unbewusste im Normalen und kranken Seelenleben » (Zurich, 1916) publié en français : *La psychologie de l'inconscient* (Préface et traduction du Dr Roland Cahen, Genève, Georg, et Paris, Albin Michel, 2e éd., 9 62) :

Admettant que tous les inconscients individuels (voir Inconscient, **F**) reposent sur un inconscient collectif qui leur est commun, et qui est lui-même enraciné dans la constitution de la nature, il appelle *archétypes* certains types originels de représentations symboliques qui sont contenus dans celui-ci, et qui par suite se retrouvent semblablement, avec la même valeur affective, chez des peuples de race différente, éloignés, qui n'ont pu avoir d'influence historique l'un sur l'autre, et même chez des individus isolés.

« Les archétypes selon C. G. Jung sont, sur le plan des structures mentales et des représentations, les corollaires dynamiques de ce que sont les instincts sur le plan biologique, des modèles d'action et de comportement. L'archétype est, en quelque sorte la « Gestalt », l'aspect, la forme et l'image de l'instinct. » Avant d'employer le mot archétype, Jung les désignait comme étant « les dominantes de l'inconscient collectif ». (Addition révisée et complétée par M. le Dr Roland **Cahen.**)

Sur Atome

Sur le sens **D** (« Atome psychique »). — « Ce terme a été employé dans la dernière partie du xixe siècle, et depuis lors. Par exemple Émile Boutroux, dans un cours (inédit) sur les *Origines de la philosophie critique*, professé en Sorbonne en 1890-1891, disait au sujet de Locke : « Sa thèse est une construction métaphysique analogue à celle de l'atomisme : au moyen d'un certain nombre d'éléments simples il cherche à expliquer nos idées. Il avait surtout lu Gassendi et Descartes, et il transporte le mécanisme dans l'ordre psychique. Il ne le transporte pas tel quel, mais très habilement et en l'adaptant à son sujet : il part, non des atomes de Démocrite, mais d'atomes psychiques ; il attribue à l'esprit humain une faculté d'association et de dissociation de ces atomes : et il explique par là toutes nos idées. » Et plus loin, dans la même leçon (que suivait une leçon sur Berkeley) : « Locke explique tout, même les idées métaphysiques comme la causalité, sans recourir à autre chose qu'à ses atomes psychiques. Dès lors, puisque le monde matériel est un support inutile, pourquoi ne pas le rejeter ? »

William James, dans sa *Psychology*, tome I (publié en 1890), déclare, à la page 604, qu'on ne peut « se flatter d'avoir porté un coup grave à la psychologie de l'association quand on a démoli la théorie des idées atomistiques... » (*atomistic ideas* dans le texte anglais). De même John Dewey écrit : « Dans toute sa *Psychologie*, James donne une allure philosophique à cette conception (celle du « courant continu de la conscience ») en l'employant à critiquer l'atomisme de Locke et de Hume... » Le développement du pragmatisme américain (*Revue de Métaphysique et de Morale*, XXIX, octobre 1922, p. 424).

Le terme « atomistique », employé en un sens métaphorique à propos de l'esprit, semble apparaître pour la première fois chez les philosophes romantiques allemands. Friedrich Schlegel, notamment, en a fait usage dans ses *Philosophische Vorlesungen* (p. 78-80) en disant que la création du langage est une création d'un seul jet, qu'elle est comparable à un poème qui résulte de l'idée du tout et non de la réunion *atomistique* des parties. F. Schlegel vise dans ce passage, pour la critiquer, la théorie de Condillac sur l'origine du langage ; et il y a là une application de la thèse générale des philosophes romantiques, qui opposent aux théories « mécaniques » ou « atomistiques » de l'esprit (termes par lesquels ils désignent les théories des penseurs français du xviiie siècle) une théorie qu'ils qualifient d' « organique » ou de « vitale ». — Renan, dans son *Origine du langage*, a employé de son côté l'adjectif *atomistique* pour traduire et résumer F. Schlegel.

Prises en ce sens, les expressions « atomes psychiques, atomisme psychologique », me semblent à conserver, car elles ont l'avantage de mettre en lumière des analogies importantes entre l'atomisme, au sens physique du mot, et certaines théories psychologiques.

D'autre part, il est arrivé à William James d'employer le mot « atome » dans un sens plus général encore, en défendant la théorie, soutenue déjà avant lui par Renouvier, d'après laquelle l'être, physique ou psychique, croît, dans le temps comme dans l'espace, par une addition subite de certaines unités indivisibles et toujours nouvelles, qui ne se conservent pas identiques à elles-mêmes pour se combiner ensemble de diverses manières. Ces unités, dont l'existence est inconciliable avec la divisibilité infinie des faits matériels ou des phénomènes psychiques, tels qu'ils sont directement perçus, ont été parfois, pour cette raison, qualifiées d' « atomes » par le philosophe américain : « Si cependant nous prenons le temps et l'espace comme des concepts, non comme des données de la perception, nous ne voyons pas bien comment ils peuvent avoir cette constitution atomistique. Car si les gouttes ou atomes sont eux-mêmes sans durée ou sans extension, il est inconcevable qu'en en additionnant un nombre quel qu'il soit, il résulte de là des temps ou des espaces. » (Traduit sur la page 155 de *Some problems of philosophy*[1], par W. James, 1911.) — Ce sens du mot demeure conforme à son étymologie, puisqu'il désigne toujours un « indivisible » ; mais il s'écarte sur la plupart des points de l' « atomisme » des physiologues grecs : car non seulement il désigne des changements dans le temps, des phénomènes psychiques, et non plus exclusivement des corpuscules matériels : mais encore les indivisibles dont il est question ne sont plus ni homogènes, ni éternels, ni invariables, ni même discontinus au sens mathématique et précis de ce mot (car entre ces indivisibles on ne peut pas intercaler de termes intermédiaires et leur existence se concilie d'après James avec celle du courant continu de la conscience). Il est sans doute difficile de pousser plus loin la dissociation du sens que le mot « atome » avait reçu chez Démocrite ; et on doit se demander si ce dernier emploi du terme n'est pas abusif, en raison des équivoques qu'il risque d'entraîner. » — (*Communication de* **M. René Berthelot.**)

1. *Quelques problèmes de philosophie.*

Sur **Authentique**

M. **M. Marsal** ajoute à ses précédentes observations sur ce mot (voir ci-dessus, pages 97-98) : « Voici le texte le plus ancien que je connaisse dans l'acception de ce mot devenue fréquente. « Tout homme, même s'il s'accommode d'émotions conven- « tionnelles, est confusément averti de sa profondeur, vaguement occupé d'un « soupçon secret. Il y a un arrière-goût d'insuffisance en tout ce qu'il éprouve ; « il comprend qu'il pourrait être plus authentique qu'il ne l'est, que d'autres « parties plus cachées, plus étonnantes de lui-même pourraient être intéressées « par l'événement. Mais il ne sait comment se saisir de cette réalité qu'il contient, « car elle ne l'invite ni ne l'appelle ; et bientôt il perd jusqu'au désir de la trouver. » Jacques Rivière, De la sincérité envers soi-même, *Nouvelle revue française*, 1912. Mais, ajoute M. Marsal, qui portera en dernier ressort le diagnostic d'authenticité ? Des sujets, dont chacun est authentique à ses propres yeux, n'en joueront-ils pas, aux yeux d'un Balzac, la « comédie humaine » ? A quelles conditions le seul fait de viser l'authenticité ne détruit-elle pas celle-ci ? Quiconque impute à autrui le grief d'inauthenticité — ainsi Valéry de Pascal — peut à son tour en être aisément accusé, et c'est sans fin. »

CATÉGORIEL (parfois CATÉGORIAL)

Qui se réfère à des catégories, pour les construire ou pour les utiliser. Par là qui participe d'une pensée abstraite en général.

Sur **Cause**

La cause efficiente et la cause matérielle sont quelquefois appelées collectivement *causae fluxae* (causes fluentes), par opposition aux causes formelle et finale.

Sur **Cause** et **Causal**

Ces mots sont repris au sens de raison logique *(causa sive ratio)* par certains mathématiciens contemporains. M. **Maurice Marsal** nous communique le texte suivant : « Il subsiste dans l'enseignement des mathématiques de véritables artifices, et l'on ne trouve pas toujours la démonstration naturelle d'un théorème, la démonstration vraiment causale, au sens où Georges Bouligand emploie ce terme. » G. Bachelard, *Le rationalisme appliqué*, p. 13. — Voir *La causalité des théories mathématiques*, de G. Bouligand (1934), et son article dans *L'évolution des sciences physiques et mathématiques* (1935).

« CHIFFRE »

D. *Chiffre*; usité en allemand comme en français au sens de clé d'un cryptogramme. — « Terme adopté par Jaspers pour désigner la façon dont, à l'existant, la transcendance apparaît dans l'immanence selon une « expérience méta- « physique » que la pensée objective ne peut s'incorporer. « Die metaphysische « Gegenständlichkeit heisst Chiffre, weil sie nicht die Transzendenz selbst, sondern « ihre Sprache ist[1]. » Jaspers, *Philosophie*, III, 129.

« La Nature, les religions, la philosophie même sont des chiffres. « Il n'y a rien « qui ne puisse être chiffre. » *Philosophie*, III, 168. » **(M. Dufrenne.)**

Sur **Chosisme**

Ce terme a été employé notamment par E. Meyerson, sans import défavorable, pour désigner l'attitude d'esprit généralement prise, jusqu'à son époque, par le physicien et le biologiste en face de l'objet de leur science. Voir *De l'explication dans les sciences*, I, ch. I, et la critique de cette conception dans Bachelard, *L'activité rationaliste de la physique contemporaine*, p. 83 et suiv.

1. « Le caractère métaphysique de l'objet s'appelle *chiffre*, parce qu'il n'est pas la transcendance elle-même, mais l'expression de celle-ci. »

Sur **Civile (Liberté)**

L'expression « *Liberté civile* » paraît être à l'état naissant dans *L'Esprit des Lois*. La définition fondamentale que Montesquieu y donne de la liberté : « Le droit de faire tout ce que les lois permettent » (XI, 3) s'applique, d'après le contexte, à ce qu'il vient d'appeler « *liberté politique* ». Il distingue deux formes de celle-ci ; l'une relative à la constitution de l'État, l'autre à la vie privée et à la sûreté du citoyen (XI, 1 ; XII, 1, 2) ; mais dans aucun de ces passages il n'use de l'expression « liberté civile ». Il en est de même quand il reprend plus tard cette définition avec une variante plus précise : « La liberté consiste principalement à ne pouvoir être forcé à faire une chose que la loi n'ordonne pas ; et on n'est dans cet état que parce qu'on est gouverné par des lois civiles ; nous sommes donc libres parce que nous vivons sous des lois civiles. » (XXVI, 20.)

« *Liberté civile* » se rencontre cependant en plusieurs endroits de l'ouvrage ; l'auteur l'oppose surtout à « l'esclavage proprement dit » qu'il distingue de « l'esclavage politique », et qu'il appelle aussi « esclavage civil » (*Ibid.*, XV, 1, 6, 9, 13) ; il l'oppose également au droit qu'avait le créancier, dans l'ancien droit romain, de retenir prisonnier son débiteur : « Le crime de Sextus donna à Rome la liberté politique ; celui de Papirius y donna la liberté civile. » (XII, 21.) La distinction de l'ordre politique et de l'ordre civil, et celle de l'un et de l'autre avec l'ordre religieux, l'ordre domestique, etc., sont d'ailleurs fréquentes dans *L'Esprit des Lois*. Voir notamment XXVI, 1.

De là vient sans doute l'usage de cette expression, pour désigner le droit qu'a l'individu de disposer de sa personne, de ses biens, et de décider lui-même sans contrainte de ses actions, dans les limites établies par la loi, cette liberté s'opposant surtout à l'arbitraire des pouvoirs publics, comme on le voit dans les articles des *Déclarations des droits de l'homme* relatifs à la « liberté », notamment dans les articles 6 à 20 de la Déclaration de juin 1793. On la trouve aussi nommée « liberté individuelle », dans laquelle on comprend la liberté personnelle, la liberté religieuse, la liberté d'industrie, la liberté de la presse, l'inviolabilité de la propriété ; et comme condition de celles-ci, le jugement par jurés. Benjamin Constant, *Œuvres*, tome I, 2e partie, 317 ; t. II, 537-555.

(D'après les indications de MM. **Capitant** et **Davy.**)

COGITATIVE

Surtout chez les Scolastiques.

Au sens large : partie de l'âme douée de la faculté d'imaginer et de penser.

Au sens étroit : faculté de formuler des inférences qui ne se fondent pas sur l'universel et le nécessaire mais seulement sur le fréquent. Elle correspond dans une certaine mesure à la pensée analogique et inductive.

Sur **Commun**

Lieux communs, voir *Lieux**.

« **Communication des consciences** »

Voir ci-dessous *Conscience*, dans le *Supplément*.

Sur **Communisme**

M. **Maurice Marsal** appelle l'attention sur le fait que dans la doctrine marxiste, la nécessité d'un pouvoir central et autoritaire n'existe que pour une période transitoire, et sert à préparer un régime an-archique (au sens **B**) : « Il faut dire et répéter que l'expression *Etat communiste* est dépourvue de sens. En effet, le communisme est caractérisé par la suppression de l'Etat, par son dépassement. » H. Lefebvre, *Le Marxisme*, p. 100.

COMPATIBLE

« En logique formelle, les propositions compatibles sont celles qui peuvent être vraies en même temps, sans qu'il y ait nécessairement entre elles une implication. » (Addition de M. **René Berthelot.**)

COMPLET

En logique formelle moderne est complet un système axiomatique où toutes les formules obéissant à certaines normes de définition sont ou démontrables ou réfutables, où il n'y a donc pas d'indécidables. D'où suit qu'on ne peut adjoindre aux axiomes aucune formule qui ne soit ou redondante ou contradictoire, ce qui justifie le terme complet.

C'est là une complétude syntaxique, qui peut être simple (si on exige que les formules soient closes) ou absolue (si on ne l'exige pas).

Il existe une complétude sémantique, par exemple la complétude relative à la validité. — **(René Poirier.)**

Leibnitz rend parfois par « complet » et « incomplet » les termes anglais « *adequate* » et « *inadequate* » de Locke (*Essai sur l'entendement humain*, t. II, chap. 31). — **(Mme P. Carrive.)**

« CONCATÉNATION »

Enchaînement ; solide liaison réciproque.

CONDITIONNEMENT

Modification d'un être vivant par l'établissement en lui de « réflexes conditionnés ». Voir *Réflexe**. Ce terme se dit soit de l'établissement naturel de ces réflexes, soit de l'action volontaire par laquelle un expérimentateur ou un dresseur les établit chez un sujet.

CONNATUREL

Procédant de la nature même d'un être et déterminant ainsi de l'intérieur la manière dont il connaît ou agit (par opposition aux déterminations extérieures physiques ou logiques). Connaissance par **connaturalité.**

Sur **Conscience**

1. **Conscience malheureuse,** D. *Unglückseliges Bewussisein.*

A. Expression créée par Hegel, et qui s'est récemment répandue en français, pour marquer le caractère qu'a, selon lui, toute conscience psychologique d'être en principe une souffrance, en raison de l'antinomie qu'elle contient entre son pôle subjectif et son pôle objectif. Il fait d'ailleurs remarquer que cette opposition existe aussi dans la conscience morale entre le sentiment de la pureté parfaite et celui de l'imperfection naturelle. — Voir Jean Wahl, *Le malheur de la conscience dans la philosophie de Hegel* (1919).

B. Cette expression s'applique aussi, chez Nietzsche, à l'idée que la conscience psychologique est le symptôme d'un désordre dans l'évolution et de la mauvaise adaptation d'un être à son milieu.

(Article complété d'après les observations du R. P. **P. Foulquié.**)

2. **Examen de conscience.** Réflexion méthodique sur soi-même, en vue de prendre conscience de ce qu'il peut y avoir de moralement mauvais dans sa conduite, ses sentiments ou ses pensées.

M. **J. Daumal** nous signale que cette expression, dont le sens est très précis chez les moralistes, est souvent prise à contre-sens par des étudiants en philosophie, qui confondent « examen de conscience » avec introspection, ou avec débat de conscience.

3. **« Communication des consciences. »**

A. Cette expression est usitée, depuis quelques années, pour désigner, par opposition au solipsisme de la conscience dite « close », l'expérience immédiate de la conscience d'autrui, par exemple dans le regard, dans l'amour. Il semble venir de la philosophie de K. Jaspers, qui distingue une communication empirique et objective *(Daseinskommunikation)* et une communication existentielle où le soi cherche à saisir l'autre comme soi (Selbst als Selbst) : « Ce que je suis, je n'en prends pas conscience comme être isolé... Je m'expérimente dans la communication » (*Philosophie*, t. I, p. 16). — **(A. Cuvillier.)**

B. Se dit aussi de l'hypothèse d'après laquelle les esprits communiqueraient inconsciemment, d'une manière totale ou partielle, par des actions physiques encore inconnues, mais analogues à celles qui ont lieu dans la perception.

CONSISTANT

En logique formelle moderne équivaut, en gros, à non-contradictoire. Un système est consistant si l'on ne peut pas y démontrer une formule contradictoire ou, ce qui revient à peu près au même, n'importe quelle formule.

Une formule est consistante dans un système donné si son adjonction n'y introduit pas de contradiction.

On dit parfois qu'un système est « consistant par rapport à une propriété » si toutes les formules qui la possèdent y sont démontrables.

Certains donnent même au mot consistant le sens de « réalisable » ou « satisfiable ». — **(René Poirier.)**

CONSTITUANT

Subst. : élément d'un ensemble ou d'un être complexe*. — Cf. *Unité**.

Sur **Constructif**

Terme devenu usuel en un sens nouveau, par imitation du sens de l'anglais *constructive* : qui ne se borne pas à la critique, mais remplace ce qu'il écarte par quelque chose de positif. Se dit soit des esprits, soit des œuvres ou des doctrines.

CONSTRUCTIVITÉ

L'existence d'un être mathématique peut être établie de deux façons différentes. — La mathématique classique accepte qu'on la prouve à partir des axiomes au moyen d'une déduction utilisant toutes les ressources de la logique et permet par exemple de raisonner sur des ensembles infinis en employant le tiers exclu. Certains mathématiciens cependant, notamment les intuitionnistes, n'autorisent que certaines opérations et exigent qu'une démonstration d'existence n'utilise que ces opérations en les appliquant à des êtres dont l'existence est déjà reconnue de tous. La liste des opérations considérées comme constructives varie suivant les écoles, si bien que la définition de la constructivité dépend dans une certaine mesure d'appréciations subjectives. La mathématique finitiste de Hilbert est constructive, la mathématique intuitionniste l'est aussi, mais en un sens plus large.

CONTUITION

Intuition commune, ou se prolongeant en celle d'un autre objet.

Sur **Corrélation**

Suivant la manière de mesurer la correspondance entre deux séries, on définit en réalité plusieurs sortes de corrélation qu'il est préférable de désigner par des noms différents :

1° Le *coefficient de corrélation* proprement dit (r) de Bravais-Pearson :

$$r = \frac{\Sigma xy}{\sqrt{\Sigma x^2 . \Sigma y^2}}$$

$x_1, x_2, \ldots$ et $y_1, y_2 \ldots$ étant les écarts des individus 1, 2 ... par rapport à la moyenne, respectivement, pour les deux catégories de mesures confrontées.

2° Le *coefficient de coordination* (ρ) de Spearman :

$$\rho = 1 - \frac{6\Sigma(a-b)^2}{n(n^2-1)}.$$

Les $a_1, a_2, \ldots$ et les b_1, b_2, dont on fait la différence pour établir la somme Σ sont les rangs obtenus par les individus 1, 2, ... (de nombre n), respectivement pour les deux catégories de mesures confrontées.

3° *Coefficient d'association* ou de *colligation* (q ou ω) de Yule ou Sheppard

$$q = \frac{ad - bc}{ad + bc}$$

a représente le nombre des individus au-dessus de la moyenne ; d, ceux qui sont au-dessous de la moyenne pour les deux catégories de mesures ; b et c, ceux qui sont au-dessus pour l'une et au-dessous pour l'autre, et réciproquement.

$$\omega = \cos \mathrm{U}.1°8.$$

U représente le pourcentage d'individus qui sont au-dessus de la moyenne dans l'une et au-dessous dans l'autre pour les deux catégories de mesures.

4° *Rapport de corrélation (correlation ratio)* η, de Brown et Thomson, indiquant une relation même non linéaire, cyclique par exemple, de deux séries :

$$\eta = \sqrt{\frac{1 - \sigma^2_{ay}}{\sigma^2_y}}$$

σ_{ay} représente la moyenne des écarts étalons *(standard deviations)* obtenus dans la série des mesures y, en formant un certain nombre de groupes des individus mesurés, suivant l'ordre de classement obtenu dans la série des mesures x ; σ_y est l'écart étalon obtenu par la totalité des individus dans la série des mesures y. Le rapport va de 0 à + 1 et n'indique pas, par lui-même, le sens de la corrélation. » (Note de M. **H. Piéron.**)

On utilise aussi, pour mesurer la corrélation fondée sur la simple présence ou absence simultanée de deux caractères la formule $q = \frac{a-b}{a+b}$, dans laquelle a désigne le nombre de cas où les deux caractères sont réunis, b le nombre des cas où les deux caractères sont séparés.

Sur **Définition**
Différents sens de l'opposition entre **Définition de mots** et **Définition de choses.**

Les *definitiones quid rei*, ou *reales*, et les *definitiones quid nominis*, ou *nominales* sont définies d'une manière générale par Morin, dans le *Dictionnaire de philosophie et de théologie scolastiques :* « oratio naturam rei declarans » et « oratio quae originem, seu interpretationem et etymologiam nominis explicat ». (Sub v°, I, 767 A.) Cette division est tantôt opposée, tantôt identifiée à une autre division d'origine aristotélicienne et arabe (Alfarabi), celle des *definitiones formales* (définissant par la forme substantielle) et des *definitiones materiales* (définissant par la matière, la cause efficiente ou la fin) : voir les textes d'Albert le Grand et de Guillaume d'Occam cités dans Prantl, *Geschichte der Logik*, III, 107, 366 et suiv., 410. On y trouve également d'autres distinctions : *definitio naturalis, definitio metaphysica*, etc., qui ne paraissent pas avoir laissé de trace dans l'usage moderne.

La *Logique de Port-Royal*, adaptant cette opposition aux intentions psychologiques et méthodologiques qui la dirigent, lui donne un sens tout cartésien : si l'on crée un terme nouveau, ou si, prenant un terme préexistant, on convient de lui donner « par définition » tel sens déterminé, on fait une *définition de nom :* les définitions de ce genre sont donc libres, et ne peuvent être fausses, même si

le définissant est contradictoire, ou implique une erreur : il s'ensuivra seulement que le défini n'existe pas. Si au contraire, « on laisse au terme qu'on définit son idée ordinaire, dans laquelle on prétend que sont contenues d'autres idées » on a une *définition de chose*, qui peut être vraie ou fausse selon que tel est ou tel n'est pas le sens communément donné à ce terme (1re partie, chap. xii). — Même distinction dans l'opuscule de Pascal sur *L'Esprit géométrique.*

Cependant Arnauld et Nicole font remarquer dans le même chapitre que « *définition de nom* » se prend aussi quelquefois pour « l'explication de ce qu'un mot signifie suivant l'usage ordinaire d'une langue, ou son étymologie » ; et ils consacrent tout le chap. xiv à l'analyse de ce genre de définition, qu'ils appellent « une autre sorte de définitions de nom » ; chapitre remarquable d'ailleurs, où se trouve déjà nettement exposé ce que nous appelons aujourd'hui l'import des termes.

Leibniz distingue tout autrement les *définitions nominales* et les *définitions réelles*, ou *causales*. Les premières, pour lui, sont celles qui permettent seulement de distinguer un objet des autres ; les secondes, celles qui montrent la possibilité, c'est-à-dire la non-contradiction du défini : « *Nominales* quae notas tantum rei ab aliis discernendae continent ; *reales*, ex quibus constat rem esse possibilem. » *De cognitione, veritate et ideis*, éd. Gerhardt, IV, 424. Cf. *Nouv. Essais*, livre III, ch. iii, § 19.

Condillac appelle *définitions de choses* celles qui nous font connaître quelque chose que nous ne connaissions pas ; *définitions de mots*, celles qui énoncent des équivalences entre des termes. Cette distinction, il le fait remarquer, est donc relative à l'état d'esprit de celui qui les entend. De même « qu'une proposition instructive pour un esprit peut n'être qu'identique pour un autre », de même les définitions de mots et de choses ne se distinguent que « par suite de l'impuissance où nous sommes d'embrasser à la fois distinctement toutes les idées partielles que nous avons enfermées dans une notion complexe ». *Art de penser*, Première partie, ch. x : « Des propositions identiques et des propositions instructives, ou des définitions de mots et des définitions de choses. »

Kant a donné à cette opposition deux sens différents. Dans la 1re édition de la *Critique de la Raison pure*, Analytique, livre II, 3e section, il avait écrit : « J'entends ici pas *Realdefinition* celle qui ne se borne pas à substituer au nom d'une chose d'autres termes plus faciles à comprendre, mais celle qui énonce un caractère si clair, que l'objet *(definitum)* puisse être reconnu sûrement dans tous les cas, et qui rend ainsi le concept expliqué utilisable dans ses applications. — L'explication réelle *(die Realerklärung)* serait donc celle qui ne se borne pas à rendre clair un concept, mais aussi la réalité objective de celui-ci ; *nicht bloss einen Begriff, sondern auch die objecktive Realität desselben deutlich macht.* » (A, 242, note.) Dans la 2e édition, il donne à cette expression le sens leibnizien, d'ailleurs vulgarisé par Wolff : « Real definiren... d. i. die Möglichkeit ihres Objects verständlich machen[1] » (B. 300) ; il conserve aussi ce sens dans sa *Logique*, § 106. — De plus, il admet la première des deux distinctions faites sous ce titre par la *Logique de Port-Royal*, mais sous le nom de *définitions analytiques* et de *définitions synthétiques* (ou encore *définitions mathématiques :* celles qui ne peuvent jamais être fausses et qui résultent d'une construction décisoire ; ce sont pour lui les seules vraies définitions, les autres ne sont que des « expositions »). *Critique de la Raison pure*, Discipline, 1re section, A. 727 et suiv., B. 755 et suiv. *Logique*, § 100.

Hamilton distingue, comme le faisait Krug, ainsi qu'on l'a vu plus haut, des définitions *nominales, réelles*, et *génétiques* « according as they are conversant with the meaning of a term, with the nature of a thing, or with its rise or production[2]. » Les premières sont pour lui, comme pour Kant, de simples explications, énonçant seulement quelques caractères de défini ; les secondes supposent un concept déjà donné et précédant la définition ; enfin les troisièmes le considèrent dans son progrès ou son devenir. Mais, ajoute-t-il, les mathématiciens appliquent d'ordinaire

1. « Donner une *définition réelle*... c'est-à-dire faire comprendre la possibilité de son objet. » — 2. « ... suivant qu'elles concernent soit la signification d'un terme, soit la nature d'une chose, soit la génération ou production. »

le nom de *définitions réelles* à ces définitions génétiques, en réunissant toutes les autres sous le nom de définitions nominales. *Lectures on Logic*, XXIV, 83.

Enfin J. S. Mill remarque qu'on appelle d'ordinaire *définition de chose* celle qui contient un postulat d'existence, qui en lui-même est tout autre chose qu'une définition. Il n'y a donc en réalité, selon lui, que des définitions de mots. *Logic*, I, vii, § 5.

Sur **Dépassement**

M. André **Metz** nous signale que *dépasser*, *dépassement* sont devenus usuels en français pour rendre (approximativement) le mot *Aufheben* dans l'emploi qu'en ont fait Hegel et ses successeurs.

Dans la langue allemande courante, ce mot a deux sens nettement distincts : 1° enlever, supprimer ; abroger (une loi) : c'est ainsi que Kant disait avoir voulu « das Wissen aufheben, um dem Glauben Platz zu bekommen » (supprimer la connaissance [du transcendant] pour faire place à la foi). — 2° Garder, conserver : « Obst aufheben », conserver des fruits. L'expression « mettre de côté », en français, peut aussi recevoir ces deux acceptions contraires. Mais cette équivoque n'a jamais été exploitée philosophiquement dans notre langue. Au contraire, elle a joué un rôle de première importance dans la terminologie de Hegel, où le *Aufheben* représente l'acte de conserver et de nier à la fois une thèse d'où l'on part *(aufbewahren und negieren zugleich)*, mouvement par lequel se fait la synthèse* (au sens **D**). « Das dialeklische Moment ist das eigene Sich-aufheben solcher endlichen Bestimmungen der Dinge und des Endlichen überhaupt[1]. » *Encycl.*, § 81. Cf. *Dialectique**, subst., **E** ; adj., **E** et **F**.

Dépassement se dit aussi, en un sens assez différent, de l'activité par laquelle un existant* passe sans cesse à quelque chose de plus, ou d'autre que ce qu'il est déjà. Voir *Projet** et *Situation** (Observations).

Sur **Dissymétrie**

Voir plus haut dans le *Supplément* à *Antisymétrie*.

DOXIQUE

Qui se rapporte à l'opinion ou à la croyance

Sur **Dualité**

« L'emploi de ce mot par Boole a probablement pour origine celui qu'en avait fait Poncelet dans sa *Géométrie projective* (1822) : passage logique d'une proposition *vraie* concernant des droites et des points à une autre proposition dans laquelle des points sont substitués aux droites et réciproquement, en même temps que le rapport d'inclusion est inversé. » — **(R. Berthelot.)**

DULIE

Dans le langage de la théologie, honneur rendu, vénération témoignée à des personnes non divines, par exemple les saints ; culte de dulie (opposé à : culte de latrie). Certains emploient le mot : *hyperdulie* pour caractériser le culte marial.

Sur **Éclectisme**

Note de **V. Egger** sur les thèses primitives de l'Éclectisme chez Victor Cousin et sur l'usage ultérieur de ce mot.

« A mesure que V. Cousin avança dans sa carrière, tout en maintenant, selon ses expressions, *le drapeau de l'éclectisme*, en fait il se réduisit de plus en plus à un système particulier, qu'on peut définir un brillant développement du demi-spiritualisme qu'inaugura chez nous Royer-Collard. » Ravaisson, *Rapport*, § 2. Secrétan fait remarquer de même que Cousin au pouvoir substitua « à l'éclectisme hégélien le spiritualisme éclectique. » *La philosophie de Victor Cousin*, p. 53.

1. « Le moment dialectique est le propre dépassement-par-soi-même de telles déterminations finies et du fini en général. »

L'éclectisme cousinien, sous sa première forme, fut au contraire une doctrine très hardie, qu'on peut formuler dans les thèses suivantes :

1. Il existe en chaque homme un pouvoir de vérité, un *sens du vrai*, compétent et infaillible, non sur le vrai passager, historique, ou scientifique, mais sur les vérités éternelles et philosophiques. On l'appelle *raison*, *conscience*, *sens commun*, parfois l'*esprit humain* ou la *pensée*. C'est un pouvoir, et c'est mieux qu'un pouvoir, car son acte a déjà un certain degré de réalité. La vérité philosophique est en nous, mais enveloppée, latente, à peine consciente, inconsciente même si rien ne l'éveille à la conscience claire, ou si quelque acte imprudent de la conscience claire la refoule dans l'inconscience qui lui est normale. *Interroger la conscience* signifie donc très souvent appeler à la conscience la pensée inconsciente[1].

2. La réflexion philosophique est l'art de faire monter jusqu'à la conscience claire un fragment de la vérité totale. La pensée humaine est faible ; toujours elle est épuisée par cet effort ; mais son orgueil lui cache et sa faiblesse et sa fatigue : ainsi son acte prend toujours la forme d'un système, vue de l'esprit étroite, qui met en pleine lumière un fragment de la vérité, et rejette le reste dans l'inconscience artificielle qui résulte d'une négation soi-disant corrélative à l'affirmation vraie et partielle.

3. Depuis l'origine de la philosophie, les systèmes ont été si nombreux et si variés qu'ils ont amené à la lumière éclatante de la pensée logique toute la vérité philosophique.

4. Elle existe donc aujourd'hui sous deux formes :
— cachée, virtuelle, subconsciente dans le sens commun que nous avons tous ;
— claire et formulée, mais à l'état dispersé, dans l'histoire de la philosophie.

5. Sous ces deux formes, elle est à découvrir ; mais une seule méthode y suffira : l'histoire, une fois jugée par le sens commun, laissera un résidu qui sera le sens commun lui-même, la vérité à l'état de claire et pleine conscience. C'est ce que Cousin appelle « réaliser l'éclectisme ».

(Voir les textes de déc. 1817, 1826, 1828, cités dans Janet, *Victor Cousin*, ch. xvii : « L'idée éclectique » ; de plus, cours de 1819-1820 (notamment vol. I, p. 19) et surtout la préface au *Manuel de l'histoire de la philosophie* de Tennemann, traduit par Cousin, particulièrement pages 7-8, définition de l'éclectisme, et post-scriptum à cette préface dans la 2e édition (1839), où se trouve l'expression citée plus haut. On peut considérer cette date comme marquant la fin de sa première philosophie.)

L'exposé de l'éclectisme par Franck n'est donc pas strictement exact quand il présente le système de Cousin comme une pensée unique où « le spiritualisme est le but, l'éclectisme n'est que le moyen ». Il est vrai que celui-ci, en 1853 (Avant-propos à la nouvelle édition *Du Vrai, du Beau et du Bien*) et en 1863 (Lettre à Bersot, dans *C. R. Acad. des sc. morales*, 1880, 264), déclare subordonner l'éclectisme, « qui n'est qu'une méthode purement historique », au spiritualisme, « qui est notre vraie doctrine, notre vrai drapeau » ; mais cette interprétation n'est pas conforme aux intentions et aux espérances de sa première philosophie, où la méthode éclectique et la conception métaphysique sur laquelle elle s'appuie étaient au contraire l'essentiel.

Le mot éclectisme a été peu usité par les disciples de Cousin. On ne le trouve qu'une fois chez Jouffroy (De l'éclectisme en morale, 1825. *Mélanges philosophiques*). Il ne s'en sert pas dans son article « De la philosophie et du sens commun » consacré cependant à l'apologie des thèses 1 et 2 que nous avons distinguées plus haut. — Le mot est rare également chez Vacherot et chez Saisset (voir les textes

1. « Les mots *inconscient* et *subconscient* sont étrangers à la langue philosophique de Cousin et de ses contemporains. Mais il est impossible de ne pas les employer aujourd'hui si l'on veut l'interpréter. » (Note de V. Egger.)

cités ci-dessus) ; dans deux leçons d'ouverture de 1850 et 1853 (*Mélanges*, 231-277), ce dernier parle même de Cousin sans employer ce terme.

Il semble au contraire avoir été adopté de préférence par les adversaires de l'école, auxquels il fournissait une occasion de critiques faciles : Saphary (laromiguiériste), *L'Ecole éclectique et l'école française*, 1844 ; A. Fresneau (catholique), *L'Eclectisme*, 1847 ; Eug. Véron (progressiste), *L'Eclectisme et la liberté*, s. d. (postérieur à 1850), etc. — Le mot est également employé, comme synonyme d'école de Cousin, par J. Ferrari, *Les philosophes salariés*, 1849 (pamphlet de gauche) ; Ch. Secrétan, *La philosophie de V. Cousin*, ch. III : « l'Eclectisme » ; Ravaisson, *Rapport*, § 2 (voir plus haut) ; Taine, *Les philosophes classiques au XIXe siècle*, qui écrit indifféremment : « L'éclectisme ou spiritualisme » et un peu plus loin : « L'éclectisme devint la philosophie officielle, et s'appela désormais le spiritualisme. » (Chap. xii : « Pourquoi l'éclectisme a-t-il réussi ? ») Le mot, dans ce cas, finit par être dénué de toute signification intrinsèque pour désigner seulement un groupe historique.

Paul Janet s'est laissé nommer *éclectique* et, dans *Victor Cousin et son œuvre* (1885), il a défendu ce qu'il appelle « l'idée éclectique » (ch. xvii). Mais si ce terme peut lui être personnellement appliqué, c'est dans un tout autre sens qu'à Cousin, et seulement en raison de son tempérament intellectuel, à la fois très critique et très libéral. »

EK-STASE

Terme existentialiste qui correspond au fait ou à la manière d'être « hors de soi », à la tendance à être « à distance de soi », « autre que soi ».

ÉLICITE

Scolastique (rare) : qui résulte directement d'une décision de la volonté et non des données de l'intelligence.

Sur **Émergence**

(Addition à la Critique). « La théorie de l'émergence est une sorte de créationnisme laïcisé, dilué ou interverti. » R. Ruyer, *Néo-finalisme*, p. 251. **(M. Marsal.)**

EMPIRIE

Expérience, prise le plus souvent dans son être brut et non élaboré.

ÉNANTIOSE

G. Ἐναντίωσις, opposition. — Ce mot se rencontre chez quelques auteurs pour désigner un couple de contraires.

ENGLOBANTS

Ce terme désigne dans la terminologie de Jaspers et de quelques auteurs des réalités non localisables, qui seraient à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des êtres et en constitueraient la cause la plus profonde, à la fois immanente et transcendante. Dieu, le Moi sont des Englobants et même, parfois, la Matière, le Corps, la Conscience.

ENSEMBLE

A. Notion de sens commun et d'usage courant, tirée de la possibilité de réunir, soit matériellement, soit en pensée, plusieurs objets possédant un caractère commun, ou faisant partie d'une même totalité de type organique. « L'ensemble des œuvres de Platon. » — « Un ensemble décoratif. »

B. Par une première généralisation, objet d'un acte de pensée réunissant un certain nombre (fini, infini ou nul) d'éléments ou bien tout à fait indéterminés (ensembles abstraits) ou bien définis par ailleurs d'une manière plus ou moins

précise (ensembles de nombres, de points, de fonctions, etc.). Les mathématiciens, dans la partie non axiomatisée de leur science, utilisent et étudient de tels ensembles. Il y a en particulier une théorie des ensembles abstraits intuitifs (naturels, naïfs).

On oppose parfois, afin d'éviter certains paradoxes logico-mathématiques, les ensembles (pris collectivement, considérés comme formant des totalités achevées, susceptibles d'être, comme telles, éléments d'autres ensembles) et les classes (prises distributivement et ne constituant pas de telles totalités)[1].

C. En mathématique axiomatisée, quand on constitue une théorie formelle des ensembles abstraits, la notion d'ensemble est définie implicitement par les axiomes de la théorie[1]. La plupart du temps, les mathématiciens n'établissent aucune différence entre ensemble et classe. Cependant, certaines axiomatiques, issues de celle de von Neumann, distinguent soigneusement les deux notions qu'elles caractérisent par des axiomes différents[2]. Voir *Structure* dans le *Supplément*.

REMARQUE

On peut se donner un ensemble soit par une hypothèse très indéterminée soit par une propriété caractéristique, soit par une loi de construction méthodique de ses éléments. On a beaucoup discuté pour savoir à quelles conditions un ensemble pouvait être considéré comme « bien défini »[3].

EN SOI, POUR SOI

Distinction d'origine hégélienne et renouvelée par Sartre.

L'*en soi* est le mode d'être intrinsèque du réel en tant qu'il est opaque, fermé sur lui-même, inchangeable et comme absolu.

Le *pour soi* est le mode d'être de la conscience et du sujet humain en général toujours en devenir et échappant à lui-même par le projet et cherchant à se présenter comme en soi, à l'atteindre en un certain sens, aspirant à une réalité intentionnelle.

ENTITATIF

Qui se rattache à l'être et à ses déterminations.

ÉPOCHÈ

Suspension du jugement. En particulier chez Husserl suspension du jugement en ce qui touche l'existence des réalités du Monde, qui constitue un aspect de la « réduction phénoménologique ». Équivalent de « mise entre parenthèses ».

« Essentialisme »

Doctrine qui donne à l'essence une réalité, une antériorité, ou une valeur supérieure à celles de l'existence. « La philosophie classique, jusqu'au xixe siècle, ne mettait pas en doute la primauté de l'essence. Pour l'opposer à l'existentialisme, nous la désignerons du terme inusité de *philosophie essentialiste*. » P. Foulquié, *L'existentialisme*, p. 10 (P. U. F., 1946). Les trois premiers chapitres sont respectivement intitulés « L'essentialisme théologique », « L'essentialisme conceptualiste », « L'essentialisme phénoménologique. »

---

1. « Un *ensemble* (set) ou *agrégat (aggregate)* est une collection formée d'objets distincts, définis, donnés à notre intuition ou à notre intellect, et considérée comme un tout (une unité) *(as a whole (unity))*. Les objets sont appelés *éléments* (ou membres) (elements *(or members)*) de l'ensemble ; l'ensemble *contient (contains)* ses éléments, ou les éléments *appartiennent (belong)* à l'ensemble. Quand on ne tient pas compte de la nature des éléments d'un ensemble, on parle d'*ensemble abstrait*. » Définition donnée par Fraenkel (*Abstract Set Theory*, Amsterdam, 1953) d'après Cantor.

2. Cf. Hao Wang et McNaughton, *Les systèmes axiomatiques de la théorie des ensembles abstraits* (Paris et Louvain, 1953).

3. Cet article est dû à MM. René Poirier et Roger Martin.

REMARQUE

Mot d'origine récente, bien qu'il désigne une doctrine très ancienne, mais qu'on n'a éprouvé le besoin de nommer que par opposition à l'existentialisme*. Il s'est rapidement répandu : « Toute connaissance est à la fois essentielle et existentielle... Rapportés au réalisme de l'être, l'existentialisme et l'essentialisme font figure d'abstractions opposées dont on peut dire qu'elles sont pareillement arbitraires. » E. GILSON, *L'être et l'essence*, p. 289, 291 (Vrin, 1948).

« Essentialisme » se trouve aussi, d'abord entre guillemets, dans JOLIVET, *Les doctrines existentialistes* (Fontenelle, 1948) ; l'auteur renvoie à M. P. Foulquié, à qui il semble emprunter ce mot.

ESTIMATIVE

Chez les Scolastiques, en particulier chez saint Thomas, faculté instinctive et quasi organique de juger et de choisir, au sein de l'expérience. Commune à l'animal et à l'homme.

ÉTANT et EXISTANT

Dans le langage courant et dans la tradition philosophique, être et exister sont pratiquement synonymes. Chez les existentialistes et apparentés, l'être est un fait brut et commun, alors que l'existence, prise en un sens quasi étymologique, comporte une valeur, une dignité particulières. C'est l'existence authentique, avec ce qu'elle comporte d'enracinement, de liberté, d'invention, de réalisation de soi et de sa signification, tous ces termes prêtant à diverses interprétations.

En dépit de cette opposition d'intention, l'expression *das Seiende* est traduite en général tantôt par l'*Étant*, tantôt par l'*Existant*.

Il arrive aussi que l'Être corresponde à l'*ens* latin (la chose qui est), l'Exister à l'*Esse* latin (le fait, l'acte d'être).

Sur **Exigence.**
Note de M. **Édouard Le Roy**

« J'ai employé le mot exigence en deux cas principaux, qui ne sont, à proprement parler, que deux aspects d'un même cas.

Il y a telle affirmation, première au sens fort — celle de l'acte pensant — que présupposent toute autre affirmation et même toute émission d'hypothèse, ouverture de problème, ou genèse de doute. La négation correspondante est, non pas seulement interdite, mais impossible, parce que pour se produire, elle-même en appellerait à l'affirmation en cause, périssant ainsi dès l'abord dans un heurt mortel entre ce qu'elle dit et ce qu'elle est forcée de faire pour le dire. Voilà en quel sens je parle d'*exigence idéaliste*.

On retrouve une circonstance tout à fait analogue dans l'ordre du vouloir. Là aussi, se révèle une volition première, animatrice de toute autre volition, et même de tout refus. « Une telle volonté, à la fois initiale et inextinguible, dont évidemment nous ne pouvons pas sortir, si elle constitue l'âme essentielle de notre vouloir, quel qu'en soit l'objet, le nom d'*exigence* lui convient, puisqu'elle se retrouve agissante au cœur de tous nos désirs, de tous nos actes, puisque nous la réitérons inéluctablement dans chaque nouvel effort, qui n'existe jamais qu'en elle et par elle, au point que l'essai même d'y échapper oblige encore à y recourir pour y prendre élan de vouloir, et ainsi la pose à nouveau. » *Le problème de Dieu*, p. 175. C'est alors que je parle d'*exigence morale*.

Dans les deux cas, l'exigence est inhérente à l'affirmé ou au voulu, non dérivée d'un principe antérieur ; de plus, elle appartient à la perspective existentielle, puisqu'elle exprime une loi de cohérence qui s'impose à la pensée, non seulement au sujet des résultats de son opération comparés entre eux, mais encore entre le contenu éventuel d'une hypothèse ou entreprise qui la tente et l'acte qu'elle accomplit pour l'émettre, fût-ce en problème ou projet. C'est ce double caractère qui distingue l'*exigence* de la *nécessité* ou de l'*obligation*.

Par extension, le mot *exigence* a été mis en usage d'un autre point de vue. L'explication première de l'existence ne peut pas être cherchée dans une existence. Il faut que ce soit dans une *valeur* conçue comme un « mériter d'être » ayant vertu réalisatrice. On appelle encore *exigence* une pareille vertu. »

EXISTENTIAL

Chez Heidegger et chez d'autres auteurs, constitutif de la structure de l'existence humaine, en tant que celle-ci exprime ou manifeste l'Être.

EXTRINCÉSISME

Doctrine qui cherche hors du contenu ou de la forme même d'une croyance les raisons d'y adhérer, qui cherche par exemple à fonder, au moins partiellement, la foi religieuse sur des motifs de crédibilité historiques ou philosophiques. Est parfois opposée à la méthode d'immanence au sens blondélien.

« FACTICITÉ »

A. Caractère de ce qui est factice*, fabriqué par une activité d'ordre supérieur à celle de la nature brute. « La vie institue un premier ordre de facticité : elle développe parfois des phénomènes chimiques qui n'auraient pas eu cours dans les combinaisons chimiques anté-vitales. Et puis, au-dessus de cette première facticité, apparaît, en deuxième facticité, l'action rationaliste de l'homme chimiste qui fait autre chose que ne faisait la vie. » G. BACHELARD, *Le matérialisme rationnel*, 333.

B. Caractère de ce qui est un fait. Le mot, en ce sens, est une transcription du mot allemand *Faktizität* employé par Husserl et par Heidegger. Ce terme est dérivé lui-même de l'adjectif *faktisch* (= qui est un fait), très usité dans la langue courante depuis la fin du XIX[e] siècle.

C. En un autre sens encore, repris de Husserl (« die Faktizität der natürlichen Welt[1] », *Ideen*, p. 60), le mot désigne la condition humaine, en tant que l'homme est « dans le monde », contingent, car il ne choisit pas d'exister, et limité : « Qu'il y ait telle et telle émotion, et celles-là seulement, cela manifeste sans aucun doute la *facticité* de l'existence humaine. » SARTRE, *Esquisse d'une théorie des émotions*, p. 52.

On peut dire aussi que « le fait de ne pas pouvoir ne pas être libre est la *facticité* de la liberté ». SARTRE, *L'être et le néant*, p. 567[2]. Cf. *Déréliction**, et *Historicité**.

REMARQUES

« Pour HEIDEGGER (*Sein und Zeit*, p. 135), la « facticité » n'est pas le simple caractère de fait (Tatsächlichkeit) qui appartient au fait brut, mais un caractère existentiel « repris dans l'existence » *(in der Existenz aufgenommen)*. Il y introduit donc un élément de « reprise », de responsabilité, qui n'est pas dans la signification que lui donnait Husserl, et qui n'est pas non plus dans la signification qu'on lui donne ordinairement. » **(J. Wahl.)**

En français, il serait plus conforme aux usages linguistiques, et plus facilement intelligible, d'employer au sens B « factité » ou « factualité ». Ce piège n'existe pas en allemand, où « factice » se dit *gemacht*, *künstlich*, ou *erkünstelt*.

FEED-BACK

Rétroaction, effet en retour, réaction d'un effet sur sa cause, assurant la régulation d'une fonction ou d'un mécanisme, autorégulation aussi bien en Économique qu'en Biologie ou en Mécanique.

---

1. « La facticité du monde naturel. »
2. Le paragraphe C de cet article est dû à M. Mikel Dufrenne.

Sur **Figure**

Note générale sur le sens de ce mot dans la distinction des « figures du syllogisme » et sur l'existence de la « quatrième figure ».

Nous avons donné, dans le corps du *Vocabulaire*, la définition classique de la « figure » du syllogisme. Cette définition, purement formelle, ne dépend que de la place du moyen terme dans la majeure et la mineure. Elle suppose seulement que l'on distingue, dans un raisonnement donné répondant à la définition générale du syllogisme, quels sont le moyen, le petit et le grand termes, et par suite, quelles sont, dans les deux prémisses, la majeure et la mineure.

Mais on a pris quelquefois le mot *figure* en un tout autre sens, plus voisin peut-être de ce qu'Aristote entendait par σχῆμα : on entend alors par là les différents mouvements d'esprit par lesquels la pensée peut aboutir à une conclusion syllogistique, les différents types d'opération intellectuelle, reposant chacun sur un principe distinct, qui permettent d'affirmer médiatement un terme d'un autre. — En ce cas, ou ne reconnaît, comme Aristote lui-même, que trois σχήματα : 1° ou bien l'opération consiste à affirmer ou à nier un prédicat d'un sujet, parce que ce sujet implique un moyen-terme, qui lui-même implique ou exclut le prédicat ; 2° ou bien elle consiste à nier un prédicat d'un sujet, parce que l'un des deux implique un moyen-terme que l'autre exclut ; 3° ou bien elle consiste à montrer que deux concepts sont conciliables, parce qu'ils peuvent être affirmés tous deux d'un moyen terme ; ou séparables, parce que l'un peut en être affirmé et l'autre nié[1]. — Voir Aristote, *Premiers analytiques*, livre I ; J. Lachelier, *De Natura Syllogismi*, où ces trois types d'opération sont eux-mêmes assimilés à la subalternation, la contraposition et la conversion. Il reste d'ailleurs cette grande différence entre les deux théories, qu'Aristote considère la première figure seule comme probante par elle-même, et croit devoir démontrer les autres en les ramenant à celle-ci par conversion ou par réduction à l'absurde, tandis que pour M. Lachelier, chaque figure garde son originalité, et reste concluante par elle-même, en vertu d'un principe propre.

On voit que *dans ce sens* du mot « *Figure* » il n'est plus nécessaire de se demander quelle est, des deux prémisses, la majeure et quelle est la mineure ; et nous verrons même plus loin qu'il serait impossible de le faire sans diviser la première « figure » en deux autres.

Au contraire, si l'on entend « figure » au sens usuel, et si l'on distingue la majeure de la mineure, il y a nécessairement quatre figures :

1° *A priori* et d'une façon toute formelle, parce que le moyen terme peut, en principe, occuper quatre positions discernables.

2° *A posteriori*, parce que les logiciens qui rejettent la quatrième figure considèrent les modes qui la composent comme des *modes indirects* de la première. Cela crée donc, dans celle-ci, une dualité qui, sous une forme moins symétrique, n'en ramène pas moins les dispositions possibles du syllogisme à quatre, qu'on pourrait appeler **1, 1 bis, 2** et **3.** Il y a sans doute, comme nous l'avons vu, de bonnes raisons pour rapprocher **1** et **1 bis** qui se ressemblent plus par leur principe et leur caractère qu'elles ne ressemblent l'une ou l'autre à **2** et à **3 ;** mais cela ne fait pas qu'elles se confondent au point de vue formel.

3° En outre, et ceci nous paraît décisif à ce point de vue, la distinction des prémisses en majeure et mineure implique l'existence distincte de la quatrième figure. En effet le petit terme est, par définition, le sujet de la conclusion ; et la mineure, quel que soit l'ordre matériel où les prémisses sont énoncées[2], est, par définition aussi, celle des prémisses qui contient le petit terme.

1. Lambert, dans le *Neues Organon* (1re partie, § 228), a cependant essayé, par la même méthode, de justifier la quatrième figure ; et de même Bailey, *Theory of reasoning*, d'après Mill, *Logic*, II, II, 1.

2. En effet, si l'ordre matériel où les prémisses sont écrites ou énoncées déterminait la figure dans laquelle on se trouve, il suffirait de dire : « *je suis un homme, et tous les hommes sont mortels* » pour faire de *Barbara* un syllogisme de la 4e figure, — ce qui est absurde.

Or, si j'applique ces règles à l'un des raisonnements appelés *modes indirects* de la 1re figure, je vois qu'il ne *paraît* tel que parce que la mineure, *ainsi définie*, a été énoncée verbalement avant la majeure. Soit en effet le syllogisme en *Fapesmo :*

Tout M est X
Or aucun Y n'est M
Donc quelque X n'est pas Y.

Quelle est la mineure ? Évidemment *Tout* M *est* X, puisque X est le sujet de la conclusion. C'est donc par un simple déplacement matériel que cette proposition a été énoncée la première ; et l'ordre véritable est :

Maj. : Aucun Y n'est M
Min. : Or, tout M est X
Concl. : Donc quelque X n'est pas Y.

Ce qui est un syllogisme de la quatrième figure en EAO, c'est-à-dire *Fesapo.*

J'ai soumis ces observations à M. **J. Lachelier,** qui a bien voulu me répondre en détail par la note suivante :

« Aristote, dans les chapitres iv, v, vi du 1er livre des *Premiers Analytiques*, me semble toujours considérer *d'abord* les prémisses du syllogisme en elles-mêmes, appelant grand terme celui des deux extrêmes dont le sens est le plus général et se demandant *ensuite* quelle conclusion on peut ou on ne peut pas en tirer. Au commencement du chapitre vii, il se donne les deux prémisses de *Fapesmo*, telles que vous les reproduisez, et se dit : voilà un cas où l'on n'a aucune raison d'affirmer ou de nier le grand terme (X) du petit (Y) ; mais on en a une de nier le petit du grand : γίνεται συλλογισμὸς τοῦ ἐλάττονος ἄκρου πρὸς τὸ μεῖζον. Et cette raison, c'est que, si l'on convertit chacune des prémisses, on pourra construire un syllogisme (en *Ferio*) dont la conclusion sera que quelque X n'est pas Y : ἀνάγκη τὸ Γ (c'est votre Y, le petit terme selon Aristote) τινὶ τῷ A (votre X, le grand terme selon lui) μὴ ὑπάρχειν. — Mais, dites-vous avec raison, dans ce syllogisme en *Ferio*, c'est X qui sert de petit terme ; et par conséquent, c'est la prémisse qui contient X qui joue le rôle de mineure. — Sans doute : mais ce syllogisme en *Ferio* n'était dans la pensée d'Aristote qu'un syllogisme auxiliaire, un artifice de raisonnement, destiné à prouver indirectement ce que les prémisses données ne prouvaient pas directement, à savoir que le petit terme (Y, ou Γ) peut se nier particulièrement du grand (X, ou A). Voilà pourquoi, je pense, ceux des scolastiques qui sont restés fidèles à la pensée d'Aristote considèrent *Fapesmo* comme un mode indirect de la première figure. — Voulez-vous maintenant substituer les prémisses du syllogisme auxiliaire à celle du syllogisme qui, bien que ne concluant pas directement, restait, dans la pensée d'Aristote, le principal ? Alors ce sera bien la prémisse qui contient X qui sera la mineure : mais cette prémisse ne sera pas *tout* M *est* X : cela, c'est la majeure du syllogisme principal (et directement inconcluant) d'Aristote ; ce sera *quelque* X *est* M ; et de même, la majeure ne sera pas *nul* Y *n'est* M, mais *nul* M *n'est* Y ; car ce sont bien là les deux prémisses du syllogisme en *Ferio*, qui est la preuve directe de la conclusion. Ainsi, de deux choses l'une : ou nous restons placés au point de vue d'Aristote, et *Tout* M *est* X conserve son rang de majeure, comme contenant le terme le plus général, et cela quel que soit le mode de démonstration adopté ; ou, aux données primitives, nous substituons les données nouvelles qui déterminent la conclusion, et alors il ne faut pas dire que *Tout* M *est* X soit la mineure, car *Tout* M est X n'existe plus : il a été remplacé par *Quelque* X *est* M. Si *tout* M *est* X devait être conservé tel quel dans le syllogisme auxiliaire devenu le principal, il faudrait, en effet en faire la mineure ; et si *nul* Y *n'est* M restait de son côté tel quel en devenant majeur, on obtiendrait en effet l'ordre de la 4e figure : mais c'est ce qui ne se doit ni ne se peut, les prémisses ainsi *transposées sans être transformées* ne constituant aucune espèce de raisonnement. Aussi n'a-t-on rien de plus pressé que de les convertir : mais alors il n'y a plus de syllogisme de la 4e figure ; il y en a un de la première, en *Ferio*... Le prétendu syllogisme en *Fesapo*, de la 4e figure, n'est qu'une opération arrêtée à mi-chemin, une forme de transition, hybride et inconsistante, entre

le syllogisme en *Fapesmo*, proposé par Aristote comme un problème à résoudre, et le syllogisme en *Ferio* qui, d'après Aristote lui-même, en constitue la solution. (C'est déjà *Ferio* quant à l'ordre des prémisses, c'est encore *Fapesmo* quant à leur forme : entre les deux, en soi, ce n'est rien.) — Les choses se passent tout autrement, mais l'inanité de la 4ᵉ figure n'apparaît pas moins clairement dans les trois premiers modes indirects de la première, par exemple dans *Celantes*. Si l'on prend pour prémisses *Nul* M *est* X, *tout* Y *est* M, il n'y a pas de problème, la conclusion est *Nul* Y *n'est* X ; mais on peut se donner le luxe d'une seconde conclusion, en convertissant la première et en disant *Nul* X *n'est* Y. Mais si l'on commence par dire, en *Calemes : Tout* Y *est* M, *nul* M *n'est* X, on se crée à soi-même une difficulté dont on ne sort qu'en transposant les prémisses, et en revenant par là à ce même syllogisme en *Celantes* que l'on a dédaigné. »

Cette conception d'Aristote peut être considérée soit à l'un, soit à l'autre des deux points de vue que j'ai essayé de définir plus haut en précisant le sens du mot « figure ». Au point de vue du mouvement de l'esprit, qui se pose des problèmes, et en cherche la solution, je ne la discute pas : mais à la considérer au point de vue formel, il ne me paraît pas qu'elle ruine la 4ᵉ figure et justifie les modes indirects. Dans ce cas on pourrait en effet objecter :

1° Qu'il n'est pas possible de définir seulement le grand terme, comme Aristote par le caractère « qu'il est celui des deux extrêmes *dont le sens est le plus général* » : le critérium de cette généralité nous manque en effet, au point de vue formel, dans les propositions en E, en I, et en O ; et même au point de vue matériel, elle est le plus souvent indéterminée ;

2° Que transposer les prémisses, ce n'est pas substituer un nouveau syllogisme à celui qui est proposé, lorsque celles-ci n'ont pas été données dans leur ordre ; c'est seulement le remettre en forme, ce qui est bien nécessaire avant toute autre opération ;

3° Qu'il ne faut pas faire subir, à l'énoncé d'un syllogisme, d'autre modification que celle-là pour savoir ce qu'il est ; et notamment qu'il n'y a pas lieu, à cet effet, de les « démontrer » à la manière d'Aristote, par une réduction à la première figure ; car si l'on annule l'originalité de *Fapesmo*, devenu *Fesapo*, en montrant qu'on peut pousser jusqu'à *Ferio*, il faudra faire de même pour *Festino* et *Felapton*, dont on pourrait dire aussi, à ce point de vue, « qu'ils ne constituent par eux-mêmes aucune espèce de raisonnement », et par conséquent on devra nier aussi bien l'originalité des modes de la seconde et de la troisième figure, si ce n'est *Baroco* et *Bocardo*. — **(A. L.)**

FONCTIONNALISME

Théorie qui met l'accent sur les caractère fonctionnels, sur l'usage effectif de ses objets plutôt que sur leur structure ou leurs propriétés statiques.

Sur **Force**

« Force d'inertie. » — « La force d'inertie, c'est-à-dire la propriété qu'ont les corps de persévérer dans leur état de repos ou de mouvement... » D'Alembert, *Traité de dynamique*, XXII. Ce sens est incompatible avec la définition usuelle de la force, donnée au paragraphe **D.** Il a subsisté au figuré dans le langage courant : « Opposer la force d'inertie. » **(M. Marsal.)** — Historiquement, il s'explique par le fait que les effets de la « force d'inertie », pouvant s'ajouter à ceux d'une force proprement dite (accélération de la chute des corps), ou en modifier la direction (trajectoire parabolique) ont été conçus spontanément comme de même nature qu'elle. **(A. L.)**

Sur la critique de **Force.** — « La notion de force... utilisée à tort et à travers, sans aucune définition, devient très dangereuse pour le langage des sciences ; elle serait dangereuse, même si on essayait de la définir, parce qu'elle fait image dans notre mentalité de vieux mystiques. Elle est dangereuse même en mécanique, où elle a rendu cependant de grands services, parce qu'elle n'est qu'un symbole, et qu'on est tenté de lui attribuer la valeur d'une entité. Elle permet en effet de

raconter comme s'il était seul et indépendant un phénomène de mouvement, par exemple, qui fait manifestement partie intégrante d'un tout indivisible ; elle n'est donc qu'un procédé d'analyse, et c'est bien ainsi que les mathématiciens la considèrent ; mais ils ont le tort de ne pas le dire, et les médecins, comme les philosophes, en abusent d'une manière tout à fait regrettable. » Le Dantec, *La mécanique de la Vie*, p. 148. Voir, pour et contre cette critique, les Observations sur *Tendre** et *Tendance**, et l'article *Thème*, **B.**

FORMALISER

Au sens large, substituer à une théorie plus ou moins intuitive une théorie symbolique, dont les éléments sont privés de tout sens intuitif et soumis à une axiomatique.

Au sens étroit, une théorie est formalisée lorsqu'on a en outre adjoint aux axiomes qui lui sont propres des axiomes caractérisant la logique qu'elle utilise.

FUTURIBLE

Chez les Scolastiques, futur contingent, subordonné à une condition, à une décision qui peut être libre et est en tout cas actuellement indéterminée. Il est quelque chose de plus que le simple possible et quelque chose de moins que l'être réel. (Voir *Dict. de Théol. catholique.* V° Science, t. XIV, 2, col. 1602.)

Sur **Géométrie**

L'expression *géométrie linéaire* a été créée par M. Bouligand, professeur de mathématiques à la Sorbonne, pour désigner un type de géométrie distinct de la géométrie « métrique » comme de la géométrie « projective » et intermédiaire entre l'une et l'autre. Il s'est notamment appuyé à cet égard sur les travaux de E. Cartan. La géométrie linéaire ne compare entre elles que des longueurs portées ou par la même droite ou par des droites parallèles. Voir Bouligand, *Leçons de géométrie vectorielle*, p. 7 et 8, 2ᵉ édition, 1936. **(R. Berthelot.)**

GNOSIE

Activité de connaissance spécifique et bien définie. *Agnosie :* trouble profond de cette activité, incapacité d'acquérir ou de conserver certaines connaissances (voir ci-dessus, p. 32).

GOUVERNEMENT

D. *Regierung* ; — E. *Government* (A. *Management*) ; — I. *Govern.*

A. Action de gouverner, de diriger (un navire, une affaire, et particulièrement un pays). « Le gouvernement est un ouvrage de raison et d'intelligence. » Bossuet, *Politique*, I, 1.

B. Régime politique. « Il y a trois espèces de gouvernement : le républicain, le monarchique, le despotique. » Montesquieu, *L'esprit des lois*, II, 1.

C. Organes exerçant dans un Etat le gouvernement, au sens **A**, et plus spécialement : le pouvoir exécutif, l'ensemble des ministres au pouvoir. Ce dernier sens est actuellement de beaucoup le plus usuel : « Le gouvernement est l'ensemble des organes par lesquels le souverain exerce son autorité. C'est donc un usage vicieux, quoique de plus en plus répandu, que celui de réserver ce terme pour le pouvoir exécutif seul, et même pour l'organe le plus élevé et le plus variable de ce pouvoir, le cabinet ministériel. En langage juridique, le Parlement et l'administration sont aussi des rouages, et non les moins importants, du gouvernement d'un pays. »

GROUPE

Soit un ensemble E d'éléments et une loi L faisant correspondre à tout couple ordonné d'éléments de E un élément de E. Si la loi L est associative, si elle admet un élément neutre e tel que, quel que soit x, $eLx = xLe = x$, si tout élément de E a un inverse, c'est-à-dire si, quel que soit x, il existe dans E un élément x' tel que $x' Lx = xLx' = e$, l'ensemble E est un groupe.

Sur les expressions

« Hallucinations psychiques, hallucinations psycho-sensorielles »

Expressions créées en 1844 par Baillarger, dans un mémoire couronné par l'Académie de Médecine : « Des hallucinations, des causes qui les produisent, et des maladies qui les caractérisent » (Collection des *Mémoires de l'Académie*, tome XII, 1846).

Il y distinguait « deux sortes d'hallucinations, les unes complètes, composées de deux éléments et qui sont le résultat de la double action de l'imagination et des organes des sens ; ce sont les *hallucinations psycho-sensorielles ;* les autres, dues seulement à l'exercice involontaire de la mémoire et de l'imagination, sont tout à fait étrangères aux organes des sens : elles manquent de l'élément sensoriel, et sont par là même incomplètes : ce sont les *hallucinations psychiques.* » *Ibid.*, 369.

« On distingue en général, des hallucinations déjà décrites, les hallucinations dites *psychiques*, parmi lesquelles on peut établir deux catégories. La première contient les phénomènes auxquels Kandinsky a donné le nom de *pseudo-hallucinations ;* ce sont des représentations d'objets ou de personnes, vives, spontanées, incoercibles, se rapprochant par ces traits des hallucinations, mais ne créant pas, comme elles, l'apparence d'une réalité extérieure... La seconde catégorie contenait, avant Séglas, les hallucinations verbales auditives psychiques et d'une façon générale, toutes les hallucinations non sensorielles de caractère verbal. De ce groupe, Séglas a distrait en 1888 des hallucinations verbales motrices ou kinesthésiques... ; mais il y conserve encore les troubles qu'il a désignés en 1900 sous le nom de *pseudo-hallucinations verbales...* Il est des cas dans lesquels, sous l'influence de causes diverses, la parole intérieure devient plus vive, à tel point que, sans effort d'attention, le sujet entend ses pensées s'exprimer sous forme de mots, avec une sorte de timbre et de résonance qui, pour rester intérieurs, ne manquent pas cependant de relief ; c'est ce que Séglas appelle l'*hyperendophasie...* Dans le cas de simple hyperendophasie, le sujet n'est jamais dupe ; il sait que ses paroles sont intérieures, et il sait également qu'elles expriment sa propre pensée... Mais certains malades, qui se plaignent de leurs voix intérieures, tiennent pour les décrire le même langage que les sujets précédents, à cela près qu'ils ne considèrent plus les paroles hyperendophasiques comme l'expression de leur propre pensée ; ils les trouvent absurdes, bizarres ; elles viennent on ne sait d'où ; ils les subissent... Suivant le mot de Baillarger, le sujet perd la conscience de son unité intellectuelle, et il présente, suivant la dénomination de Séglas, des « pseudo-hallucinations verbales auditives », où l'on pourrait retrouver les mêmes caractères que dans les hallucinations de Kandinsky. » Georges Dumas, *Traité de Psychologie*, tome II, p. 895-897. — **(A. L.)**

HISTORICITÉ

A. Caractère de ce qui est historique (et non fictif). « ... l'historicité du personnage de Jésus ». E. Meyerson, *La déduction relativiste*, 201.

B. « Dans les philosophies existentielles, traduit le terme allemand *Geschichtlichkeit*, et par conséquent se rapporte au sens **C** du mot *Histoire.* Il indique ce privilège qu'a l'homme de vivre l'histoire (Hegel disait : « La nature n'a pas « d'histoire. ») Pour Heidegger, « l'historicité appartient essentiellement à la « subjectivité du sujet historique » parce qu' « elle a son fondement caché dans « l'être-pour-la-mort authentique, c'est-à-dire dans la finitude de la temporalité ». Sein und Zeit, trad. Corbin, dans *Qu'est-ce que la philosophie ?*, pp. 115 et 191. »

C. « Chez Jaspers, le mot est pris en un sens plus large : il désigne l'être-en-situation comme situation-limite*, c'est-à-dire « l'union (en l'homme) de l'exis-« tence et de l'être empirique. » *Philosophie*, II, p. 121[1].

« HOLISME »

du G. Ὅλος, tout entier ; E. *Holism.* — Théorie d'après laquelle le tout est quelque chose de plus que la somme de ses parties.

1. Les paragraphes B et C sont dus à M. **Mikel Dufrenne.**

Terme rare en français, mais très usuel en Angleterre et en Amérique. Cf. *Emergence**, texte et observations.

HORMÉ (ὁρμή)

Impulsion, élan instinctif. En particulier impulsion vitale ou organo-formatrice.

Sur Humanisme

Le mot apparaît pour la première fois, semble-t-il, dans l'écrit du pédagogue bavarois F. J. Niethammer : *Der Streit des Philanthropinismus*[1] *und des Humanismus in der Theorie des Erzichungsunterrichtes unserer Zeit*[2] », paru en 1808. « Mit Humanismus bezeichnet Niethammer das bisherige Bildungssystem, welches durch das Mittel der « Humanioren » eine Bildung der Gesamtpersönlichkeit und der Menschlichkeit erstrebe und das nun durch die Fachschulen, die sich zu Unrecht « menschenfreundlich » nennen, während sie eigentlich zur Animalität statt zur Menschlichkeit führten, stark in die Opposition gedrängt wird[3] » (W. Ruegg, *Cicero und der Humanismus*, Zurich, 1946). — **(E. Bréhier.)**

Le mot n'est devenu usuel en Angleterre qu'après 1860 (Murray). — **(A. L.)**

HYLÉ (ὕλη)

Matière.

HYPOTYPOSE

G. Ὑποτύπωσις. — *Hypotyposes pyrrhoniennes* (Πυρρώνειαι ὑποτυπώσεις) est le titre, de sens douteux, d'un ouvrage célèbre de Sextus Empiricus. Léon Robin, dans son *Pyrrhon*, l'interprète : *Esquisses pyrrhoniennes*, et M. A. Rivaud adopte cette traduction dans son *Histoire de la philosophie.* Le mot figure aussi dans le titre d'un ouvrage de Galien, où l'on peut supposer qu'il a la même signification. Il n'y aurait donc rien de commun entre ce sens du mot et celui où il désigne une figure de rhétorique (représentation concrète et frappante).

Sur Idéalisme

Après la citation de Georges Lyon : « Ce qui existe des choses, ce sont les idées que l'esprit en possède », la critique fait très bien voir combien la formule reste indéterminée, en raison des multiples acceptions de *idées* et de *esprit.* Mais combien ambiguë aussi, en raison du mot *existe.* Là est, à vrai dire, le tendon d'Achille de l'idéalisme. **(M. Marsal.)**

Après avoir énuméré les principales doctrines que l'on appelle « *idéalistes* », rappelé leurs différences profondes, et les conclusions ambiguës de la plupart d'entre elles, le *Vocabulaire* de 1926 terminait sa *Critique* en conseillant « de faire le moindre usage possible d'un terme dont le sens est aussi indéterminé ».

André Darbon nous a adressé à ce sujet les observations suivantes.

« Nous reconnaissons la justesse de presque toutes les remarques que contient l'article. Pourtant nous voudrions présenter quelques réserves sur l'opportunité de sa conclusion.

La langue philosophique a besoin de termes généraux, dont le sens devra souvent être précisé par le contexte, mais qui, en raison de leur plasticité relative, servent à désigner, non pas tant des conceptions arrêtées, que certains courants de la pensée spéculative ; ou un ensemble de doctrines, qui, sans avoir exactement les mêmes points de départ ni les mêmes conclusions, sont néanmoins proches parentes. Tantôt elles ont obéi à une inspiration commune ; tantôt elles se sont transmis des idées importantes et les ont progressivement élaborées. Il

1. Le « Philanthropinismus » est la théorie de Basedow. — 2. *La lutte du Philanthropinisme et de l'Humanisme dans la théorie contemporaine de l'enseignement éducatif.* — 3. « Par Humanisme, Niethammer entend le système d'éducation traditionnel qui vise à la formation de la personnalité totale et de l'humanité par les « humanités », auquel s'opposent fortement de nos jours les écoles spéciales qui se qualifient à tort de philanthropiques, tandis qu'en réalité elles conduisent à l'animalité et non à l'humanité. »

peut être difficile de les embrasser toutes dans une définition simple. Mais, en étudiant leur histoire, on découvre leurs liens réels.

Commençant par le plus facile, on reconnaîtra sans peine que les idéalistes attribuent à l'esprit ou à la pensée une haute valeur. Or, pour bien suivre le mouvement de la pensée métaphysique, il importe de ne pas oublier qu'elle est toujours guidée par des jugements de valeur. Ceux-ci en sont les véritables prémisses, alors même que par un artifice involontaire, ils se donnent pour des conclusions. La construction doctrinale tend dès l'origine à les justifier. Ajoutons que l'esprit passe très aisément (nous ne disons pas logiquement) de l'idée d'une éminente valeur à celle d'une éminente réalité : *bonum et ens convertuntur*. Le sentiment de ce que vaut la pensée dirige toute philosophie idéaliste et l'incline à attribuer à celle-ci une place de choix dans le plan qu'elle dessine de la réalité.

Mais ce sentiment et cette tendance ne suffisent pas à caractériser l'idéalisme, ni même à le distinguer d'un spiritualisme confus. On approchera davantage en remarquant que les doctrines idéalistes se sont développées en réfléchissant sur la nature de la pensée, sur l'origine des idées, sur la fonction active du sujet pensant dans l'œuvre de la connaissance. Leur métaphysique s'est associée étroitement à une théorie de la connaissance. Pourtant ces réflexions ne suffiraient pas encore à nous convaincre qu'elles forment une famille naturelle. Pour achever de l'établir, il faudrait, abandonnant les généralités, montrer par une analyse comparative et aussi par une enquête historique, qu'elles ont, en effet, de multiples liens de parenté. Seuls cet examen et cette enquête fourniraient les éléments d'une définition, qui ne serait pas simple, mais aurait plus de portée qu'une définition plus simple. Dans cette courte note nous ne pourrions entreprendre rien de tel, à supposer même que nous eussions la compétence nécessaire. Nous nous bornerons à quelques remarques, susceptibles peut-être d'orienter la recherche, sans dépasser le cadre des doctrines les plus classiques que le *Vocabulaire* énumère et distingue.

On est déjà embarrassé quand on se demande si la théorie platonicienne des idées est une forme de l'idéalisme, auquel elle a peut-être cependant donné son nom. Platon et la philosophie antique placent l'intelligible au-dessus de l'intelligence ; l'idéalisme moderne développe avec complaisance le thème du sujet pensant et de l'activité spirituelle. L'écart est grand et ferait hésiter, s'il ne valait mieux se rappeler l'influence que le souvenir de Platon a exercée sur toutes les philosophies idéalistes. Aucune qui ne lui soit grandement redevable. Le *Vocabulaire* rappelle l'importance de la doctrine du Bien. La distinction de la connaissance sensible et intelligible dissuade de conclure prématurément, comme l'exemple de la perception sensible en suggère d'abord et presque inévitablement l'idée, que l'idée est subordonnée aux choses matérielles et ne fait jamais que recevoir leur empreinte. Or, elle préside, dans toute l'école cartésienne, à l'élaboration de cette notion, si considérable pour elle, de l'entendement ou de l'esprit pur. On la retrouve, à peine transformée, dans la distinction des idées adventices et des idées innées. Et si l'innéisme proclame, au fond, « l'indépendance, l'aséité, la suffisance de la pensée[1] », on s'aperçoit sans peine qu'il a été une pièce maîtresse de l'idéalisme moderne. D'un autre côté, la pensée antique découvre la forme, Εἶδος. Après une longue fortune, la philosophie de la forme, à laquelle on oppose maintenant le mécanisme, subit un discrédit momentané. Mais, quand Leibniz, après « avoir donné dans le vide et les atomes », réfléchit sur la nature d'une « unité réelle » il se voit contraint de l'assimiler à un « atome formel ». Et ce génie, singulièrement souple, tournant et retournant cette idée dans tous les sens, la transposant de mille manières, est conduit à concevoir ces unités formelles ou ces monades « à l'imitation de la notion que nous avons des âmes » ; à définir ces âmes elles-mêmes comme des « automates spirituels » qui trouvent dans leur propre fonds et peuvent développer par le seul effet de leur « puissance native »[1] le germe d'une pensée de l'univers. Nouvelle affirmation, et sous une forme plus radicale, de

1. « Ces expressions appartiennent à la philosophie de Spinoza. Nous les employons de propos délibéré pour rappeler en même temps, un élément idéaliste de cette philosophie. »

l'indépendance et de la spontanéité de la pensée. Ainsi se noue la chaîne qui rattache l'idéalisme moderne à l'idéalisme antique, malgré de profondes différences[1].

Il est inutile d'insister sur tout ce que l'idéalisme moderne doit à Descartes : le *Cogito*, la doctrine des idées innées, la définition de la pensée par la conscience. Pourtant les *Méditations* démontrent l'existence de la chose étendue. Et si on appelait idéaliste une philosophie qui enfermerait toute la réalité dans la pensée, il faudrait refuser ce nom à la sienne. Cependant l'étendue cartésienne est ou veut être transparente à l'esprit ; elle ne fait pas peser sur lui une contrainte étrangère. Cependant elle prépare la conception de « l'étendue intelligible », et quand celle-ci a été élaborée, la question qui devient la plus difficile, dans la philosophie de Malebranche, c'est bien de comprendre quel genre d'existence on peut encore attribuer aux choses matérielles et comment on évitera de juger cette existence superflue et précaire. Enfin la philosophie transcendentale n'aurait-elle pas hésité à traiter l'espace comme une forme de la représentation, si la pensée de son « idéalité » (« l'étendue intelligible n'est pas localement étendue et n'a point de parties étendues ») n'avait pas déjà été suggérée par toutes les méditations des Cartésiens ?

Bornons-nous à ces brèves indications. Nous ne demandons pas de retenir entièrement les interprétations que nous avons ébauchées, sans les développer ni les défendre. Mais elles aideront peut-être à admettre que les philosophies idéalistes et celles qui sont fortement imprégnées d'idéalisme présentent une unité suffisante pour que la langue conserve le nom commun par lequel nous avons continué de la désigner. Unité complexe d'ailleurs, car on ne retrouve pas chez toutes les mêmes thèses définies et arrêtées. Pourtant elles se sont transmis des idées importantes, de la portée desquelles elles ont eu tantôt plus et tantôt moins conscience, qui ont subi bien des variations et se sont affirmées plus timidement ou avec plus d'audace, mais qui, malgré des différences très sensibles de timbre, rendent le même son fondamental. La distinction des sens et de l'entendement, l'innéisme, l'affirmation de la réalité de la forme, et dans l'idéalisme moderne, qui approfondit mieux que la philosophie antique l'idée du *sujet* pensant, l'assimilation de la pensée à la conscience, le thème de l'activité (« savoir c'est faire ») et de la spontanéité de l'esprit, qui ne reçoit pas ses informations du dehors et que n'instruit pas réellement la connaissance *ex auditu*, voilà celles qui paraissent les plus considérables dans l'histoire de la philosophie classique. Nous accepterions de dire avec le *Vocabulaire* que l'idéalisme est moins une doctrine qu'une orientation. Il faut le chercher au point de convergence de toutes les réflexions qui, plus directement ou moins, tendent à établir l'indépendance de la pensée à l'égard des choses, du réalisme, et nous détournent d'imaginer que connaître, ce soit simplement s'ouvrir à une information étrangère.

Quant à la raison principale qui motive la critique du *Vocabulaire* et lui rend suspect l'usage d'un terme décidément trop ambigu, nous en reconnaissons dans une large mesure le bien-fondé. « Qu'entend-on par l'esprit dans les écoles idéalistes? — L'esprit individuel du philosophe qui raisonne?... La somme des esprits individuels?... Sera-ce un esprit universel? » Certes, il est difficile de choisir une fois pour toutes et de s'en tenir au choix qu'on a fait. Nous touchons ici à la difficulté la plus redoutable de l'idéalisme. Quand sa logique l'entraîne à assimiler toute la réalité à l'esprit, et qu'il tente de développer toutes les conséquences de ses postulats, il trouve en son chemin une large fissure où sa course menace de se terminer par un *saltus mortalis*. Le moment critique est de toute évidence le passage de la théorie de *la* Monade à celle *des* Monades ou à la Monadologie. On se sent alors, comme l'a éprouvé Leibniz, « rejeté en pleine mer ». Et, en effet, s'il y a seulement deux sujets pensants dans le Monde et s'ils communiquent l'un avec l'autre, les voies de communication sont en dehors de la pensée de chacun d'eux, puisqu'elles sont *entre* eux. L'idéalisme radical est mis au rouet par la pluralité des consciences. Mais nous n'avons pas à justifier l'*Idéalisme ;* nous

1. « En caractérisant ce que nous appelons « l'idéalisme antique » par la distinction du sensible et de l'intelligible, par la découverte de l'Eidos, nous ne pensons nullement en donner une définition exhaustive. »

essayons seulement de caractériser ses tendances. Notre tâche modeste ne concerne que le vocabulaire ; et cette note ne veut pas être une apologie. Or, s'il est fort utile de reconnaître les limites, au delà desquelles les doctrines métaphysiques risquent de tomber dans l'inconséquence, le sentiment de leurs difficultés ultimes et par suite de leurs incertitudes n'est pas un motif suffisant pour leur refuser un *nom* : ou bien, à exiger d'elles qu'elles soient en parfait accord avec elles-mêmes et qu'elles aient complètement élucidé leurs dernières apories, on ne donnerait sans doute de nom à aucune. Nous avons besoin du terme d'*idéalisme* pour désigner un puissant courant de la pensée philosophique, qui vient de loin, qui malgré des vicissitudes conserve une même direction générale, qui pourtant s'est divisé en plusieurs bras, reformé et divisé encore, mais dont l'histoire bien interrogée mettrait, croyons-nous, hors de doute la complexe réalité ; dont la persistance et la continuité relative nous obligent à penser qu'à toutes les époques une cause permanente et énergique incline dans le sens qui est le sien des esprits méditatifs. Juger s'il pourra ou non trouver sa figure d'équilibre, c'est à coup sûr une tout autre affaire. » — **(A. Darbon.)**

« N'y aurait-il pas lieu de mettre parmi les définitions, et à la première place, le sens selon lequel l'idéalisme revient à admettre que le monde objectif n'est pas, dans son essence, radicalement différent de l'esprit qui en prend connaissance ?

De ce point de vue, bien des distinctions s'atténueraient et cesseraient, semble-t-il, de paraître absolues. Commençons, en effet, par remarquer que les incessants efforts de classification et d'explication auxquels se livre la science — et qui mettent de mieux en mieux en lumière la structure profondément rationnelle de l'univers — décèlent un idéalisme implicite très agissant et très fécond, de telle sorte que le matérialisme professé par bien des savants est loin d'exprimer adéquatement toutes leurs convictions métaphysiques. Sans doute, la science ne parvient pas à former un système moniste et elle découvre parfois des réalités qui (temporairement au moins) constituent de vrais défis à la raison, tels autrefois les incommensurables, puis les actions à distance, aujourd'hui plus particulièrement les *quanta* de la microphysique... de quoi l'on a pu conclure avec beaucoup de force à l'irrationalité foncière du réel. Mais ce n'est là qu'une interprétation qui ne rend pas la précédente impossible ni ne la supprime historiquement. Au reste, à supposer que les choses fussent proprement irrationnelles, elles ne le seraient pas plus, tout compté, que les contenus concrets de la conscience et que certaines exigences de la raison, à la fois opposées et inséparables, comme la distinction du divers et sa réduction au même, dans la notion de causalité, par exemple. Or si, malgré leur nature idéale, les esprits eux-mêmes présentent des incohérences et des contradictions, les scandales intellectuels que sont le manque d'unité et certains enseignements positifs de la science ne suffisent pas à rendre caduc ou négligeable un sens de l'idéalisme dont la valeur permanente se manifeste comme il suit.

L'arithmétisme des pythagoriciens, l'ontologisme rationaliste des Éléates et toute la synthèse platonicienne de la théorie des Idées et des Nombres en furent autant de formes célèbres ; — il reparut à nouveau dans un aspect important du cartésianisme, du spinozisme, du leibnizianisme (rien dans la réalité extérieure n'étant pour ces doctrines contraires aux principes de la raison ou inintelligible) : — on y rattacherait et subordonnerait facilement tant l'immatérialisme de Berkeley que les idéalismes « transcendental », « subjectif » et « absolu » (hégélien et hamelinien) ; — il reste non seulement le ressort secret et le postulat inexprimé des grandes hypothèses scientifiques, mais encore des principaux thèmes d'inspiration de l'idéalisme épistémologique français contemporain, MM. E. Le Roy et Brunschvicg étant notamment persuadés que la raison humaine finit toujours par s'adapter aux difficultés que lui oppose la nature et par saisir, grâce à la réforme progressive de ses idées fondamentales, l'intrinsèque intelligibilité des choses ; — enfin il revit dans la « phénoménologie » de M. Husserl et semble devoir s'illustrer encore par bien d'autres conceptions tant aprioristes qu'empiristes. » — **(A. Spaier.)**

IDIOLOGIE

Science de l'individu en tant que tel.

« IDONÉISME »

Doctrine suivant laquelle le critère de la vérité est l'adaptation de la théorie à l'expérience et à l'action. Terme employé par Gonseth. Ressemble fort au « commodisme » de Poincaré.

Sur **Individu**

Le passage du sens **a** (Aristote) au sens **b** (Leibniz) distingués dans la remarque 1 se fait sans doute par l'intermédiaire de l'adage scolastique : *Omne individuum ineffabile.* Aux uns l'individu semble ineffable *en soi* ; pour qui postule l'intelligibilité universelle, il n'est ineffable que *pour nous.* **(M. Marsal.)**

Sur **Individualisme**

Le texte suivant, que nous communique M. **M. Marsal**, se rapporte au sens **B**, mais en précise une nuance particulière : « Dans les sociétés civilisées du XIXe siècle, l'extension croissante des droits de la personne humaine et la revendication pour elle d'une indépendance toujours plus entière de ses mouvements, et d'une participation toujours plus complète à tous les biens sociaux est un fait ; cette émancipation raisonnée de l'individu s'appelle l'individualisme. » AMIEL, *Essais critiques*, p. 280.

INFORMATION

Philosophie traditionnelle : action de donner ou de recevoir une forme.

Cybernétique (en précisant le sens aujourd'hui usuel) : une information est un élément de connaissance apporté par un message qui en est le support et dont elle constitue la signification. Quand les messages sont rédigés suivant un code déterminé, on peut évaluer l'information que transmet un message à caractéristiques données, en introduisant des unités d'information.

INSIGHT

Vue soudaine, illumination, intuition, qui permet par exemple à l'animal de résoudre d'un seul coup un problème.

« INTERDÉPENDANCE »

(E. *Interdependance.*) Dépendance réciproque. Se dit surtout des rapports entre les nations, et reçoit en ce sens deux acceptions qu'il faut distinguer :

A. Dépendance réciproque existant en fait, dans une assez large mesure, entre les phénomènes économiques, démographiques, politiques, sanitaires, etc., des différentes nations.

B. Idéal normatif d'un accord et d'une organisation fédérative à réaliser entre celles-ci, en opposition avec le principe de souveraineté nationale. Voir *Souveraineté**, **C.**

Cet usage axiologique du mot paraît avoir été créé en 1944 par M. Christian RICHARD (ancien professeur à l'Université de Iowa), dans un appel intitulé *Toward a Declaration of Interdependence*[1], au sens où il désigne un idéal à réaliser. Cette expression était inspirée par le titre de la *Declaration of Independance* américaine de 1776 ; dans la première édition de cet appel, le mot était écrit « *Inter-dependence* ».

1. « Vers une Déclaration d'interdépendance. »

INTUITIONNISME

Doctrine fondée par L. E. J. Brouwer et selon laquelle l'activité mathématique, essentiellement intuitive, est irréductible à une pure construction logique. L'intuitionnisme estime que les êtres mathématiques doivent être définis de façon constructive et rejette certaines déductions considérées comme valides par la mathématique classique. En particulier, il interdit d'invoquer le principe du tiers exclu pour démontrer une existence.

Sur **Invention**

Sur l'opposition d'invention et de découverte, voir la préface de Bergson à la traduction du *Pragmatisme* de W. James. « Tandis que pour les autres doctrines, une vérité nouvelle est une découverte, pour le pragmatisme, c'est une invention. » Et il compare la première position à l'idée de Christophe Colomb découvrant l'Amérique, la seconde à l'idée d'Edison inventant le phonographe. **(M. Marsal.)**

ISOMORPHISME

(Grec ἴσος, égal, μορφή, forme, structure.)

Identité de forme ou plutôt de structure (voir ce mot).

En mathématiques deux ensembles pourvus d'une structure (algébrique, topologique, d'ordre...) sont dits isomorphes s'il existe entre eux une correspondance biunivoque qui conserve les relations caractérisant la structure.

Exemple : la structure définie par la relation binaire R sur un ensemble E est isomorphe à la structure définie par la relation binaire R′ sur E′ s'il existe une correspondance biunivoque φ entre E et E′ telle que si x et y de E sont associées par φ à x', y' de E′, alors $R(x, y)$ entraîne $R'(x', y')$ et réciproquement.

JE et TU

« Ce couple considéré comme primitif et indissociable s'est imposé à l'attention des philosophes français contemporains depuis quelques publications, en particulier : Martin Buber : *Je et Tu*, trad. G. Bianquis, préface de G. Bachelard ; G. Marcel : Existence et objectivité (*Rev. de Méta. et de Mor.*, avr.-juin 1925) ; *Journal métaphysique* (1927), La fidélité créatrice (*Rev. intern. de Philo.*, nº 5, 1939) ; Le Senne : Le lien humain *(ibid.)* ; *Introduction à la philosophie*, IIIe part., chap. IX ; *Traité de morale générale*, pp. 542-544 ; 665-668 ; La relation du Moi et du Toi (*Bull. de la Soc. phil. de l'Ouest*, 20 nov. 1939) ; Berdiaeff : *Cinq méditations sur l'existence*, trad. Vildé-Lot ; G. Madinier : *Conscience et amour, essai sur le Nous* ; M. Nédoncelle : *La réciprocité des consciences* ; G. Berger : *Recherches sur les conditions de la connaissance*, chap. XI : « Toi et Nous » ; M. Chastaing, *La connaissance d'autrui*, etc.

« Ce couple tend à reléguer au second plan la distinction classique Sujet-Objet, considérée comme dérivée ; l'objet étant un « il » ou un « cela » qui n'intervient qu'en *tiers* et tend à se dévaloriser.

« Cette tendance, qui fait fusionner les philosophies existentielles et personnalistes, peut être envisagée comme un second moment de la « révolution copernicienne », le « règne des fins » étant le corollaire de la gravitation de l'objet autour du sujet. Elle s'affirme en tout cas de nos jours comme une volonté très nette de faire éclater l'insularité des monades en prenant la communication des consciences ou leur affrontement, comme fait premier, et le tissu des relations intersubjectives comme source ou comme domaine privilégié d'appréhension des valeurs. Le couple Je-Tu s'est imposé parce qu'un *cogito* strictement solitaire est impossible. Je ne peux me concevoir et être qu'en relation avec un ou plusieurs Toi. Il y a en ce sens une simultanéité des sujets qu'on pourrait exprimer par la notion de « dyade » ou par un Nous plus large encore. Certains iraient même jusqu'à établir une priorité du Tu ou du Nous par rapport au Je, au moins dans la conscience que nous prenons de ces termes.

« La relation intersubjective implique pour G. Marcel une attitude d'invocation *(Du refus à l'invocation)* et une possibilité de dialogue. A ce seul égard, cette

relation déborde déjà le couple sujet-objet tel qu'il existe dans le rapport de la conscience avec les êtres qui ne sont pas des personnes. Et quand l'invocation s'adresse à Dieu, G. Marcel parle d'un Toi absolu en présence et avec l'appui duquel la personne humaine peut, par une sorte de foi, se découvrir et se consolider.

« Dans la *Réciprocité des consciences*, il est fait usage d'une notion de réciprocité qui s'apparente au couple *Ich und Du* de Buber et au dialogue de G. Marcel, ou au Tu interchangeable et alternatif décrit par Mead. Mais on y insiste davantage sur l'analyse de la promotion des consciences, sur une certaine priorité de l'amour, en particulier sur le lien du Moi idéal et du Toi, ainsi que sur le remaniement des règles de pensée qui impliquerait une perspective de réciprocité. Il semble en outre que la saisie des existences à travers l'objectivité ou au delà d'elle offre un aspect très différent dans les « dyades » humaines et dans celle qui relie chaque sujet à Dieu. Dans les deux cas cependant, le Tu n'est pas tant une limite qu'une source du Je.

« R. Le Senne souligne que « ... Ce schème idéo-existentiel respecte le sérieux « du lien humain : il maintient son ambiguïté en empêchant de dissoudre l'intérêt « de vivre dans l'indifférence théorique, sans pourtant le livrer au tragique des « âmes closes et séparées. » (*Le lien humain*, p. 75.) Par là, on échappe au dilemme de la philosophie classique entre extériorité et intériorité : « Intériorité et extériorité existentielles, intersection sur une identité de communication, voilà, en sa « plus simple expression, le schème de la relation du moi et du toi » (*La relation du Moi et du Toi*), ce qui conduit au dédoublement du *cogito* : « Le *cogito* ne doit pas « être énoncé « Je pense », mais « Je nous pense », ou plus précisément : « Je me « pense tandis que je te pense. » L'infinité du Je est dans le Moi comme dans le Toi, et le Moi ne se connaît pas mieux qu'il ne connaît le Toi. Ils participent de l'initiative du Je, mais en la restreignant. » *(Ibid.* Cf. *Obstacle et valeur*, XII et XIII : *Le double cogito.)* En même temps, cette ambivalence, quand elle joue sur un Toi incarné, suscite une double « stratégie » qui mène soit à l'amour, soit à la guerre. C'est ainsi qu'en insistant sur l'oscillation entre l' « Autre-sujet » et l' « Autre-« objet » J.-P. Sartre dégage une « psychanalyse existentielle » où prédominent les dialectiques d'humiliation : sadisme et masochisme *(L'être et le néant*, IIIe Part., *L'existence d'autrui)*. Le Moi comme le Toi y apparaissent « englués » dans le corps propre et dans le corps d'autrui, la sexualité étant privilégiée, bien qu'autrement que chez Freud.

« Dans l'utilisation du Nous par G. Madinier, on voit la tradition biranienne confluer d'une manière intéressante avec l'inspiration « existentielle ». Peut-être cette méthode d'analyse offre-t-elle une issue heureuse au problème dont Biran cherchait en vain la solution : la « sortie » du Moi.

« Historiquement, on trouve des anticipations confuses chez Feuerbach (*Wesen des Christentums*, 1841), une recherche tâtonnante et parfois heureuse chez Fichte, surtout à propos du fondement du droit (cf. *Récipr. des consc.*, p. 45, note 1). Mais c'est surtout chez S. T. Coleridge que cette intuition s'affirme sans ambages : pour lui, le dédoublement de la conscience de soi ne fait qu'un avec la dualité d'un Je et d'un Tu inclus dans un Nous :

« Brutes may be, and are, *scious*, but those being only, who have an I, *scire possunt hoc vel illud una cum seipsis* ; that is, *conscire vel scire aliquid mecum*, or to know a thing in relation to myself, and in the act of knowing myself as acted upon by that something.

« Now the third person could never have been distinguished from the first but by means of the second. There can be no He without a previous Thou. Much less could an I exist for us, except as it exists during the suspension of the will, as in dreams ; and the nature of brutes may be best understood by considering them as somnambulists. This is a deep meditation, though the position is capable of the strictest probe-namely that there can be no I without a Thou, and that a Thou is only possible by an equation in which I is taken as equal to Thou, and yet not the same. And this, again, is only possible by putting them in opposition as correspondent opposites or correlatives.

« ... But the equation of Thou with I, by means of a free act, negativing the sameness in order to establish the equality, is the true definition of conscience. But, as without a Thou, there can be no You, so without a You, no They, These or Those ; and as all these conjointly form the materials or subjects of the consciousness, and the conditions of experience, it is evident that conscience is the root of a all-consciousness ; *a fortiori* the precondition of all experience, and that the conscience cannot have been, in its first revelation, deduced from experience. » (*Essay on Faith*, Bohn's standard Library, vol. 4, pp. 343-344.)

« Il en résulte que : 1° Le couple Je-Tu conditionne essentiellement le dédoublement de la conscience : la conscience solitaire est une conscience somnambulique ; 2° La conscience morale enveloppe la conscience psychologique ; 3° La relation Je-Tu pose les « Ils ».

« Plus que chez les philosophes allemands, il semble que ce soit dans la tradition biblique et mystique que Coleridge a puisé cette idée, le dialogue humain étant une transposition du face-à-face entre l'âme et Dieu. Il ne lui a malheureusement donné aucune suite, mais elle préfigure d'une façon frappante quelques-uns des développements de la philosophie contemporaine, y compris la définition par G. Marcel de la *foi* comme *fidélité* au Tu absolu que je découvre en moi-même, et qui se transforme en une allégeance au transcendant. Par là, foi se distingue de la simple croyance (belief) (*The Statesman's Manuel* ; Append. C. *Essay on Faith* ; cf. J. Pucelle : Coleridge philosophe ; *Études phil.*, 1953, n° 1). Il est possible que le passage se soit fait par J. Royce.

« Il n'est pas douteux que ce point de vue, si on l'admet, invite à reconsidérer la relation Sujet-Objet. » (**Maurice Nédoncelle** et **Jean Pucelle.**)

Sur **Jeu**

Un grand nombre de jeux, au sens **B**, consistant en une compétition organisée entre deux individus ou deux équipes, ce mot est souvent employé, par une sorte d'euphémisme, dans le langage contemporain, comme synonyme atténué de lutte ou de concurrence en tant qu'assujetties à certaines règles. Voir ci-dessous **Stratégie***.

KÉRYGME

Première proclamation d'une vérité évangélique. Souvent opposée à la catéchèse, plus élaborée théologiquement.

LÂTRIE

Adoration, ne s'adressant qu'aux personnes divines (culte de lâtrie opposé au culte de dulie).

MANISME

Théorie spencérienne qui voit dans le culte des morts l'origine des religions.

MATÉRIAL

Matériel, seulement par opposition à formel, non à spirituel.

Sur **Matérialisme dialectique**

L'opuscule de Staline, intitulé *Le matérialisme dialectique et le matérialisme historique*[1] contient une définition méthodique et analytique de ces expressions.

1. **Traduction française (sans nom de traducteur), aux Editions Sociales, Paris, 1945. L'avant-propos des éditeurs indique que l'expression « matérialisme dialectique » a été créée par Lénine pour désigner la philosophie de la nature et de l'histoire constituée par Engels. (*Ibid.*, p. 4.) Dans le texte, « dialectique » est défini d'abord, puis « matérialisme », à cause de l'ordre des mots dans l'expression *Dialektischer Materialismus*. Nous avons rétabli l'ordre inverse, plus clair pour un lecteur français.**

Nous en extrayons les passages qui nous ont paru les plus caractéristiques en ce qui concerne la première.

A. Matérialisme. « Le matérialisme philosophique marxiste est caractérisé par les traits fondamentaux que voici :

a) Contrairement à l'idéalisme, qui considère le monde comme l'incarnation de l' « idée absolue », de l' « esprit universel », de la « conscience », le matérialisme philosophique de Marx part de ce principe que le monde, de par sa nature, est *matériel*, que les multiples phénomènes de l'univers sont les différents aspects de la matière en mouvement ; que les relations et le conditionnement réciproques des phénomènes, établis par la méthode dialectique[1], constituent les lois nécessaires du développement de la matière en mouvement ; que le monde se développe suivant les lois du mouvement de la matière, et n'a besoin d'aucun « esprit universel ».

. . . .

b) Contrairement à l'idéalisme, affirmant que seule notre conscience existe réellement, que le monde matériel, l'être, la nature, n'existe que dans notre conscience, dans nos sensations, représentations, concepts, le matérialisme philosophique marxiste part de ce principe que la matière, la nature, l'être, est une réalité objective existant en dehors et indépendamment de la conscience ; que la matière est une donnée première, car elle est la source des sensations, des représentations, de la conscience, tandis que la conscience est une donnée seconde dérivée, car elle est le reflet de la matière, le reflet de l'être ; que la pensée est un produit de la matière, quand celle-ci a atteint dans son développement un haut degré de perfection ; — plus précisément, la pensée est le produit du cerveau, et le cerveau, l'organe de la pensée ; on ne saurait par conséquent séparer la pensée de la matière sans tomber dans une erreur grossière.

. . . .

c) Contrairement à l'idéalisme, qui conteste la possibilité de connaître le monde et ses lois ; qui ne croit pas à la valeur de nos connaissances ; qui ne reconnaît pas la vérité objective et considère que le monde est rempli de « choses en soi », qui ne pourront jamais être connues de la science, le matérialisme philosophique marxiste part de ce principe que le monde et ses lois sont parfaitement connaissables ; que notre connaissance des lois de la nature, vérifiée par l'expérience, par la pratique, est une connaissance valable, qu'elle a la signification d'une vérité objective ; qu'il n'est point dans le monde de choses inconnaissables, mais uniquement des choses encore inconnues, lesquelles seront découvertes et connues par les moyens de la science et de la pratique. » (P. 13-15.)

. . . .

B. Dialectique. « La *méthode dialectique* marxiste est caractérisée par les traits fondamentaux que voici :

a) Contrairement à la métaphysique[2], la dialectique regarde la nature, non comme une accumulation accidentelle d'objets, de phénomènes, détachés les uns des autres, isolés et indépendants les uns des autres, mais comme un tout uni, cohérent, où les objets, les phénomènes sont liés organiquement entre eux, dépendent les uns des autres et se conditionnent réciproquement.

C'est pourquoi la méthode dialectique considère qu'aucun phénomène de la nature ne peut être compris si on l'envisage isolément, en dehors des phénomènes environnants...

b) Contrairement à la métaphysique, la dialectique regarde la nature, non comme un état de repos et d'immobilité, de stagnation et d'immutabilité, mais comme un état de mouvement et de changement perpétuels, de renouvellement et de développement incessants, où toujours quelque chose naît et se développe, quelque chose se désagrège et disparaît.

1. Voir ci-dessous.
2. Voir *Métaphysique**, adj., G.

C'est pourquoi la méthode dialectique veut que les phénomènes soient considérés, non seulement du point de vue de leurs relations et de leurs conditionnements réciproques, mais aussi du point de vue de leur mouvement, de leur changement, de leur développement, du point de vue de leur apparition et de leur disparition.

Pour la méthode dialectique, ce qui importe avant tout, ce n'est pas ce qui, à un moment donné, paraît stable, mais commence déjà à dépérir ; ce qui importe avant tout, c'est ce qui naît et se développe, si même la chose semble à un moment donné instable, car pour la méthode dialectique, il n'y a d'invincible que ce qui naît et se développe.

. . . .

c) Contrairement à la métaphysique, la dialectique considère le processus du développement non comme un simple processus de croissance, où les changements quantitatifs n'aboutissent pas à des changements qualitatifs, mais comme un développement qui passe de changements quantitatifs insignifiants et latents à des changements apparents et radicaux, à des changements qualitatifs ; où les changements qualitatifs sont non pas graduels, mais rapides, soudains et s'opèrent par bonds d'un état à l'autre. Ces changements ne sont pas contingents, mais nécessaires ; ils sont le résultat de l'accumulation de changements quantitatifs insensibles et graduels.

C'est pourquoi la méthode dialectique considère que le processus du développement doit être compris, non comme un mouvement circulaire, non comme une simple répétition du chemin parcouru, mais comme un mouvement progressif, ascendant, comme le passage de l'état qualitatif ancien à un nouvel état qualitatif, comme un développement qui va du simple au complexe, de l'inférieur au supérieur. » (P. 8-9.)

. . . .

d) Contrairement à la métaphysique, la dialectique part du point de vue que les objets et les phénomènes de la nature impliquent des contradictions internes, car ils ont tous un côté négatif et un côté positif, un passé et un avenir ; tous ont des éléments qui disparaissent ou qui se développent. La lutte de ces contraires, la lutte entre l'ancien et le nouveau, entre ce qui meurt et ce qui naît, entre ce qui dépérit et qui se développe, est le contenu interne du processus de développement, de la conversion des changements quantitatifs en changements qualitatifs.

C'est pourquoi la méthode dialectique considère que le processus de développement de l'inférieur au supérieur ne s'effectue pas sur le plan d'une évolution harmonieuse des phénomènes, mais sur celui de la mise à jour de contradictions inhérentes aux objets, aux phénomènes, sur le plan d'une « lutte » des tendances contraires qui agissent sur la base de ces contradictions. » (P. 9-11.)

Sur **Métamathématique**

M. **René Berthelot** nous signale : 1° Que ce mot avait été employé par Léon Brunschvicg (du moins comme adjectif), avant Herbrand (Voir *Revue de métaphysique et de morale*, juillet 1927) ; — 2° Qu'il est pris dans un sens un peu différent par A. Robinson, professeur à l'Université de Toronto, dans l'ouvrage intitulé *On the Metamathematics of Algebra*, il l'applique au développement de l'algèbre par les méthodes de la logique symbolique.

Sur **Miracle**

M. Maurice **Marsal** nous a écrit au sujet de cet article :

« Miracle est un concept négatif : **A.** Négation du déterminisme. On renonce à ce sens, faute de lui trouver des applications. — **B.** Négation du hasard comme négation d'une finalité. Le miracle est alors un fait naturel qui, aux yeux des adversaires, est dû, dans ce qu'il a de surprenant, au hasard ; et qui, aux yeux de ses partisans, manifeste une finalité intentionnelle et transcendante.

« Je crois que l'article devrait être tout entier rédigé sans qu'on ait à prendre

position sur la question de savoir s'il y a ou non des miracles, et donner satisfaction aux partisans comme aux adversaires[1].

« En conséquence, je maintiendrais le sens de Hume, non seulement parce qu'il a beaucoup servi dans le passé, mais parce qu'il est encore très usuel. Pour donner une idée de ce que pourrait être un miracle, en ce sens, sans avoir à en exhiber un échantillon précis, il suffit d'évoquer le libre-arbitre, sorte de miracle émanant de l'homme. Si on n'enveloppe pas dans le linceul de pourpre la thèse du libre-arbitre et celle d'un Dieu personnel et créateur, pourquoi renoncerait-on à admettre de la part de celui-ci la possibilité d'actes de libre-arbitre ? L'auteur des lois de la nature ne s'y est pas soumis en les instituant, ce qui est un premier miracle, et peut toujours les suspendre ou les révolutionner. Rien de décisif n'empêche d'avoir encore sur ce point la position de Pascal ou de Renouvier. Surtout à une époque où tant de gens sont si empressés à doter du clinamen les photons ou les électrons.

« Le second sens (affirmation d'une finalité transcendante, à l'occasion de faits troublants, encore que conformes aux lois de la nature) doit *a fortiori* être maintenu. Quand, dans Jules Verne, les naufragés de *L'île mystérieuse* trouvent, au moment précis où ils en ont besoin, une caisse d'outils sur le rivage, cela pourrait être un heureux hasard. Quand des faits analogues se reproduisent, il devient plus probable qu'une puissance tutélaire veille sur eux, et la thèse resterait plausible, même si ne s'avérait pas finalement la présence du capitaine Nemo. L'idée du miracle au second sens, c'est purement et simplement l'idée de la Providence, sur laquelle aucune réserve n'est marquée à l'article *Dieu*.

« Ce qui est facile dans la position des partisans du miracle (c'est leur force et leur faiblesse ; et ce qui est singulier, c'est qu'ils le sentent comme une faiblesse plutôt que comme une force), c'est qu'ils n'ont pas besoin de choisir entre les deux sens. Je trouve que c'est une aberration de leur part de renoncer aux miracles « historiques », dont l'authenticité ne peut être établie, ni par suite niée. Si j'étais partisan du miracle, je soutiendrais que le miracle de Josué a eu lieu, soit par un décret spécial de Dieu, soit par le passage au voisinage de la Terre d'une masse dont l'attraction a momentanément interrompu la rotation de celle-ci, au moment précis où les Juifs en avaient besoin, comme la manne est tombée dans le désert suivant des lois naturelles, au moment précis où ils en avaient besoin, comme la Mer Rouge s'est retirée, conformément aux lois de Newton, au moment précis où il leur fallait la franchir. L'existence du miracle, au sens d'intervention providentielle conforme aux lois de la nature, est un problème de probabilité des causes.

« Ou bien les lois de la nature, comme le soutenait Boutroux, ce sont ses habitudes ; alors il y a miracle, au premier sens, chaque fois qu'il y a rupture dans ces habitudes. Ou bien les lois de la nature sont des relations désormais nécessaires, le seul et unique miracle (au premier sens) étant leur instauration ; alors il y a miracle, au second sens, chaque fois qu'en s'y conformant les phénomènes manifestent un ordre très improbable, et convergent vers une fin. La vie et l'évolution créatrice sont peut-être des miracles. » **(M. Marsal.)**

Sur **Mythe**

Voir sur le sens **D** de ce mot, qui est nouveau, Leenhardt, *Do Kamo* ; Cassirer, *Das mythische Denken* ; G. Gusdorf, Mythe et philosophie, dans la *Revue de métaphysique*, avril 1951.

NARCISSISME

Conduite imitée de celle de Narcisse, qui fut amoureux de sa propre image. Culte de soi-même, complaisance à soi-même, curiosité démesurée de soi-même,

1. Cela nous paraît aussi la règle à suivre dans la rédaction d'une étude sémantique des termes philosophiques. Mais si l'on distingue le texte du *Vocabulaire* des « Observations » personnelles qui y ont été ajoutées par les membres ou correspondants de la Société, il ne nous semble pas que l'article *Miracle* déroge à cette règle. (A. L.)

avec une nuance de passion. Par extension, goût excessif de l'intériorité et de la vie en soi-même.

Chez les psychanalystes, égocentrisme chargé de sensualité, indifférence à l'autre, ignorance ou dédain de l'action ou de la valeur de celui-ci. — Narcissisme infantile, névroses narcissiques (qui ne se prêtent pas au transfert).

Sur **Néant**

« Le néant peut être pensé non comme manque d'être, mais comme lié à l'être :

— par une relation dialectique, pour Hegel : l'identité de l'être et du non-être est le ressort de tout mouvement dialectique ;

— par une relation inassignable, pour les philosophies existentielles :

Pour Jaspers, le néant en tant qu'éprouvé est un chiffre* de l'Etre.

Pour Heidegger, si la question qui inaugure la métaphysique est : pourquoi y a-t-il quelque chose plutôt que rien ? c'est parce que l'Etre se révèle à la fois comme présence et comme absence, comme dévoilement (ou vérité : *a-lêtheia*) et dissimulation.

Pour Sartre, le néant est « postérieur à l'être » mais « il hante l'être » (*L'être et le néant*, p. 47). » — **(Mikel Dufrenne.)**

« La remarque 2 semble attribuer à Sartre une thèse qui est classique depuis Parménide jusqu'à Bergson. On pourrait plutôt l'opposer à Heidegger : « Le tort « de la philosophie classique — et de ce point de vue Bergson appartient à la philo- « sophie classique — est d'avoir expliqué l'idée de néant par la négation. Or, « c'est le contraire qu'il faut faire. S'il n'y avait pas du néant en nous, et par consé- « quent dans l'univers, il n'y aurait pas de négation. » Jean Wahl, résumant Heidegger, *Les philosophies de l'existence*, p. 105. **(M. Marsal.)**

« NÉANTISER »

« Terme par lequel Sartre traduit le vocable heideggerien *nichten* : « Heidegger... « ne tombe pas dans l'erreur de Hegel, il ne conserve pas au non-être un être, « fût-ce un être abstrait : le néant n'est pas, il se *néantise* » (*L'être et le néant*, p. 53). Pour Sartre cependant, « le néant ne se néantise pas, il *est néantisé* » (*ibid.*, p. 58) ; il l'est par l'être qui est son propre néant : le pour-soi. » — Cf. *Néant**. **(Mikel Dufrenne.)**

Sur **Négation**

« Si la négation implique une affirmation, on peut dire inversement que l'affirmation est par quelque côté négation. Ainsi Spinoza : « Omnis determinatio « negatio. » Formule reprise par Hegel, pour qui la négation, identifiée à la contradiction, a un sens ontologique et non simplement logique, et constitue le ressort de la dialectique. L'existentialisme à son tour pose le problème de la relation de la négation au néant : « Le non-être ne vient pas aux choses par le jugement de néga- « tion : c'est le jugement de négation qui est conditionné et soutenu par le non- « être » (Sartre, *L'être et le néant*, p. 57) ; et le non-être à son tour implique « l'être qui se néantise, c'est-à-dire le pour-soi. » — **(Mikel Dufrenne.)**

NÉGATIVITÉ

Caractère de ce qui est négatif.

A. Chez Hegel, caractère de l'antithèse*, « moment* dialectique » de la pensée.

B. « Acte ou aptitude de nier, ou plutôt, lorsque la négation est prise dans un sens ontologique, de « néantiser* » : « Cette possibilité pour la réalité humaine de « secréter un néant qui l'isole, Descartes après les Stoïciens lui a donné un nom : « c'est la liberté » (Sartre, *L'être et le néant*, p. 61). » — **(Mikel Dufrenne.)**

NÉO-POSITIVISME[1]

Mouvement philosophique créé par le « Cercle de Vienne » (D. *Wiener Kreis*) ou « Ecole de Vienne », fondée par Moritz Schlick ; principaux membres : Philipp

1. Article rédigé d'après des communications de M. René Berthelot et de M. J. Ohana.

Frank, Otto Neurath ; puis R. Carnap, H. Reichenbach, L. Wittgenstein. Il se manifesta par la brochure *Wissenschaftliche Weltanschauung : der Wiener Kreis* (vue scientifique du monde : le Cercle de Vienne ; 1928). On l'appelle aussi « Positivisme logique » ; voir plus loin, dans ce Supplément.

Les thèses essentielles de cette école, qui se rattache aux idées de G. E. Moore, du physicien Ernst Mach, et de Bertrand Russell, ont leur centre dans la critique de la signification *(meaning)* ; elles posent que toute proposition ayant un sens est, soit un énoncé relatif à des faits d'expérience externe (à l'exclusion de tout apport de l'introspection), soit une « tautologie » au sens donné à ce mot par Wittgenstein. Ce principe, qui n'admet d'autre type de connaissance que celui de la physique, ou des sciences purement formelles (logique formelle et mathématiques) a reçu le nom de « physicalisme ». Il s'accompagne d'un grand rôle attribué à l'analyse logique, à la recherche d'une formalisation complète de celle-ci, à la critique du langage sous toutes ses formes, et rejette toutes les thèses métaphysiques comme des « pseudo-propositions » vides de sens.

NOÈME

Objet de pensée, en général.

Chez Husserl, la noèse est l'acte même de la pensée, le noème l'objet intentionnel de cette pensée, objet irréel en ce qu'il n'est pas une chose ou un aspect d'une chose préexistante.

(Voir *Idées directrices pour une Phénoménologie*, III, iii, §§ 87 sqq.)

Sur **Notion** et **Notionnel**

« Le mot *notionnel* est pris de plus en plus souvent de nos jours en un sens péjoratif : connaissance abstraite, indirecte, fragmentaire. Cette acception, fréquente chez Maurice Blondel, et qui est nouvelle en français, lui vient de Newman. Voir notamment : *Grammar of Assent*, ch. IV : « Notional and real Assent. » — Cf. Blondel, *La pensée*, t. II, p. 25. Par suite de l'usage qu'en ont fait certains disciples de Blondel, le mot *notionnel* est en train d'acquérir droit de cité dans notre langue. Mais Newman hérite lui-même d'une tradition. Chez Berkeley, j'ai trouvé, en dépouillant ses principales œuvres, jusqu'à quatre sens de *notion* : 1° Opinion, doctrine, connaissance en général ; par exemple : *Principes de la connaissance humaine*, introd. sect. 18 ; et sect. 48, 58, 123, 134 ; *Dialogues entre Hylas et Philonous*, 2e *Dial.*, Fraser (éd. 1901), I, pp. 420, 424 ; 3e *Dial.*, *ibid.*, pp. 455, 462, 463, etc. ; 2° Idée générale (employé indifféremment avec *idea*), *Principes*, introd. sect. 10, 14, et sect. 17, 74, 138 (suppr. 2e éd.) ; 3° Connaissance directe de l'esprit et de ses opérations, parfois étendue à la connaissance que nous avons de Dieu : *Principes*, sect. 142 (add. 2e éd.) ; *Alciphron*, Dial. VII, sect. 5 (add. 3e éd.) ; *Siris*, sect. 297, 308, 314, etc. Mais ce sens se trouve déjà dans le 3e *Dialogue entre Hylas et Philonous*, Fraser, I, 448, 449, 450, et même dans le manuscrit de la 1re éd. des *Principes*, cf. éd. T. E. Jessop, préface, p. vi. Sur les antécédents de ce sens, voir : N. Baladi, *La pensée religieuse de Berkeley et l'unité de sa philosophie*, p. 108, notes 2 et 3 ; 4° Fictions, conceptions nuageuses et chimériques : *Principes*, introd., sect. 6, 11 ; et sect. 71, 81, 130 ; *Premier dialogue entre Hylas et Philonous*, Fraser, I, p. 380 (« sublime notions... metaphysical notions » opposées aux vérités de sens commun). 2e *Dial.*, *ibid.* I, p. 426 (*notional* semble être un *apax*) ; 3e *Dial.*, *ibid.*, I, pp. 467, 477.

« On observe d'ailleurs parfois un glissement du sens (2) au sens (4). Ce dernier sens paraît provenir de Locke. Chez celui-ci (*Essay*, Liv. II, ch. XXII, sect. 2, et liv. III, ch. V, sect. 10-12) la *notion* est définie comme une représentation formée artificiellement par l'entendement, par opposition à l'*idea*, qui provient des sens. » **(J. Pucelle.)**

« ONTIQUE »

M. **M. Marsal** nous signale le texte suivant : « (Selon Heidegger), c'est parce que l'homme est qu'il peut y avoir une ontologie, et c'est toute la question du réalisme et de l'idéalisme qui pourrait ici se poser. Heidegger est en un sens, si

l'on veut, réaliste, car il y a des étants qui sont indépendants de nous : que nous ayons vu les astres ou que nous ne les ayons pas vus, ces astres en tant qu'étants sont. Mais pourtant s'il n'y avait pas d'homme, il n'y aurait pas d'être. Ainsi, l'ontique est indépendant de l'homme, mais l'ontologique n'en est pas indépendant, et l'ontique dans son être dépend de l'ontologique ; car ces étants ne peuvent être conçus comme étants que parce qu'il y a un étant qui pense l'être. Étant et être sont donc deux termes dont chacun est par son rapport à l'autre. » Jean Wahl, *Les philosophies de l'existence*, p. 58-59.

Sur **Ordre**

« Le mot *ordre* est équivoque. Il désigne, soit un ordre homogène (par exemple toutes les molécules d'eau du courant qui fait marcher le moulin vont à peu près dans le même sens), soit un ordre structural complexe, dans une organisation structurale à étages multiples (par exemple le moulin et le corps du meunier ont une structure organisée). L'évolution normale vers un accroissement de l'entropie détruit l'ordre dans les deux sens du mot. » Ruyer, *La cybernétique*, p. 144.

PATTERN

Terme équivoque mais usuel en physiologie, psychologie, sociologie. Il désigne un modèle, un schéma, un type ou prototype, une forme caractéristique d'activité quelque peu stéréotypée.

PERFORMATIF

Expression due à Austin et dont l'usage tend à se généraliser. Sont performatifs, par opposition aux énoncés déclaratifs, « constatifs », ceux qui expriment un ordre, un souhait, un devoir, une indignation, un regret, et plus généralement les formes non purement cognitives de l'activité mentale.

« PHYSICALISME »

Voir *Néo-positivisme*, dans ce Supplément.

POLYGENÈSE

Multiplicité des origines et par là des évolutions primitives.

POLYVALENT

Qui admet des valeurs multiples ; en général synonyme de *plurivalent*. Se dit particulièrement des logiques qui admettent pour les propositions d'autres valeurs que le vrai et le faux, notamment « indéterminé » ou « probable à tel ou tel degré ».

Sur **Positivisme**

Positivisme logique, E. *Logical positivism*.

A. Au sens le plus général : autre nom du néo-positivisme (Voir ci-dessus, dans ce Supplément) et de tout le mouvement philosophique qui en dérive.

B. Plus spécialement : « Le mouvement philosophique de langue anglaise continuant et développant l'Ecole de Vienne après que plusieurs de ses membres, inquiétés par le national-socialisme, se furent réfugiés en Angleterre ou aux Etats-Unis. Les auteurs que l'on réunit sous ce nom, quoique divergeant sur des points importants, s'accordent sur le physicalisme, la réduction de toutes les assertions légitimes, soit à des propositions factuelles, soit à des « tautologies » (au sens **B**), la méthode axiomatique et la critique du langage. » **(J. Ohana.)**

« L'œuvre la plus souvent citée comme représentative du positivisme logique est le traité de J. A. Ayer, *Language, Truth and Logic* (Langage, Vérité et Logique, 1936) auquel il a apporté ultérieurement des éclaircissements et des mises au point. Voir notamment *Foundations of empirical knowledge* (Fondements de la connaissance empirique, 1940). » **(René Berthelot.)**

En France, le principal représentant de cette philosophie est M. Louis Rougier, organisateur du « Congrès international de philosophie scientifique », Paris, 1935.

Sur **Pragmatique** et **Pragmatisme**

Origine et histoire de ces mots

On attribue généralement à Polybe l'expression ἱστορία πραγματική au sens d'histoire instructive, destinée à diriger la conduite. Mais ce n'est qu'à demi exact : bien que le texte de ses *Histoires* soit l'origine du sens dont il s'agit, lui-même entend l'expression d'une manière différente. Il explique, au livre IX, ch. I et II, que son histoire ne concerne ni la mythologie, ni les généalogies, ni la colonisation et les liens de parenté des villes entre elles, mais l'histoire des faits (πράξεις) et spécialement des faits politiques ; et il ajoute qu'il n'est pas d'enseignement plus profitable que cette *histoire des faits*, ὁ τῆς πραγματικῆς ἱστορίας τρόπος (*Ibid.*, I, 2 ad finem), ὁ πραγματικὸς τρόπος (IX, 2).

Le mot πραγματικός est d'ailleurs très fréquent chez lui et dans des sens assez variés ; — voir Schweighäuser, commentaire sur le chapitre I, 2 de Polybe, et *Lexicon Polybianum*, v° ; Mathias de Vries, *De Historia Polybii pragmatica* (Liège, 1843) où il distingue trois caractères de l'« histoire pragmatique » telle qu'on la trouve chez Polybe : 1° Il expose toujours les causes et les effets des événements ; 2° il donne partout son appréciation sur la justice ou sur l'opportunité des décisions prises et des actes accomplis ; 3° il accompagne son récit de préceptes politiques, militaires ou moraux.

Pragmatique a conservé ce sens dans l'expression *Pragmatique sanction*, c'est-à-dire décision fondamentale arrêtée une fois pour toutes *(sancire, sanctio)* et réglant certaines affaires politiques. Ce nom a été donné à plusieurs décrets impériaux ou royaux, et à des résolutions de la Diète germanique : par ex. la Pragmatique sanction de Bourges (1438) par laquelle Charles VII réglait les affaires religieuses en France ; la Pragmatique sanction de Charles VI, en 1713, destinée à régler la succession d'Autriche, etc. Kant, dans une note à la *Grundlegung zur Metaphysik der Sitten*, 2e section, dit qu'on appelle pragmatiques sanctions « celles qui ne découlent pas proprement du droit des Etats comme lois nécessaires, mais de la *précaution (Vorsorge)* prise pour le bien-être général ». (Trad. Delbos, p. 129.) Il semble bien qu'il altère ici sensiblement l'usage historique pour le faire cadrer avec le sien. — **(A. L.)**

Dans le langage des Péripatéticiens, ce mot s'oppose à *logique*. « Une discussion est *logique* quand elle part des données de la pensée commune, en ne visant qu'à persuader, ou encore quand elle a un caractère très général, et même dialectique, de telle sorte que les vérités qu'elle dégage sont cependant capables de convenir à d'autres objets. Au contraire, une discussion est *pragmatique*, quand elle part des principes qui sont propres à l'objet considéré, qui se fondent sur la nature même de la chose *(pragma)*, quand, par suite, elle donne une démonstration qui ne convient qu'à son objet. Voir Simplicius, *Comm. de la Physique*, Diels, 476, 25 sqq, et 440, 22 sqq. » Abrégé d'une note rédigée par M. **L. Robin** pour la seconde édition de l'*Essai* d'Hamelin, p. 19.

Schelling emploie le mot *pragmatisme* pour désigner le procédé de l'histoire pragmatique, au sens où Kant définit cette expression *(historia magistra vitae)* : le mot se trouve dans les *Vorlesungen über die Meth. des Akademischen Studiums* (1803), leçon X. — **(R. Berthelot.)**

En outre, à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe, *pragmatisch* et *Pragmatismus* étaient très employés en Allemagne dans deux autres sens. Le premier se rapprocherait assez de notre mot *positif* dans son acception la plus usuelle. « Möhler... ne veut pas négliger ce qu'il appelle *den Pragmatismus der Geschichte in seinen niederen Bedeutung*[1]. Ce pragmatisme entre dans les détails, tient compte des faits positifs, et les explique par des causes contingentes... Mais il faut éviter d'autre part un pragmatisme exclusif qui, uniquement préoccupé de satisfaire

1. « ... le pragmatisme de l'histoire dans sa signification inférieure.

l'entendement, n'atteindrait pas les causes profondes des événements et détacherait ceux-ci de Dieu, leur origine suprême. Entre ces deux extrêmes, dont l'un exagère le rôle de la raison intuitive et l'autre celui de l'entendement, il y a place pour une méthode conciliatrice. Il faut une fois de plus unir l'expérience et la spéculation, c'est-à-dire en dernière analyse, l'humain et le divin. » E. VERMEIL, *Jean Adam Möhler et l'école catholique de Tubingue*, p. 156. — Drey avait soutenu dans le même sens que « le véritable pragmatisme » (celui qui « ne se borne pas à une méthode empirique et purement analytique », mais qui voit la réalité dans son ensemble) « se confond avec la notion de tradition vivante et d'unité positive ». *Ibid.*, p. 150. Cette formule rappelle la thèse aujourd'hui si courante d'après laquelle le véritable « positivisme* » déborde le domaine de l'entendement. — Le second sens s'applique à la prédominance, dans l'explication historique, des causes *individuelles*, telles que le caractère et les passions des hommes d'Etat : « Die Behandlungsweise, die Spittler seinem Werke zu Grunde legte... ist die sogenannte *pragmatische*, aber nicht jene lehrhafte wie sie Johann von Müller im grossen anwendete » (c'est-à-dire l'*historia magistra vitae ;* voir p. 835 du même ouvrage la définition de ce *lehrhafter* oder *didaktischer Pragmatismus*), « sondern diejenige, welche die Ereignisse in erster Linie auf die handelnden Persönlichkeiten, deren besondere Eigenschaften und Leidenschaften, Beziehungen und Gegensätze zurückführt... Indessen treibt Spittler diesen Pragmatismus doch nicht so weit, dass er darüber den über den Menschen waltenden Geist der Zeiten u. s. w. vollständig übersähe[1] ». VON WEGELE, *Geschichte der deutschen Historiographie* (1885), 878-879. Cette méthode est appelée plus loin, en parlant de Planck, et semble-t-il, d'après les expressions mêmes de celui-ci : « Die Methode des subjektiven Pragmatismus. » *Ibid.*, 923. — Cf. E. VERMEIL : « On appelait *pragmatique* la méthode que suivaient Planck et son collègue Spittler... Planck explique les événements par des causes extérieures ou des mobiles personnels. Il n'a pas le sens des genèses progressives, des germinations sourdes, des tendances maîtresses qui gouvernent une période. Le subjectivisme étroit de l' « Aufklä-« rung » tend à isoler l'individu de l'histoire, à faire tout dépendre de ses volontés arbitraires. » (*G. A. Möhler, etc.*, p. 150.) **(H. Delacroix. — A. L.)**

E. BOUTROUX écrivait en 1877 : « Ce n'est pas une raison pour en revenir purement et simplement à ce pragmatisme peu scientifique qui ne voit dans les diverses philosophies qu'une série d'efforts individuels sans lien entre eux, et qui se borne à expliquer le détail par le détail, sans oser rechercher les lois et les raisons de l'ensemble. » *Introduction* à la traduction française de la *Philosophie des Grecs* de ZELLER, t. I, p. XVI. — **(G. Beaulavon.)**

Il y aurait lieu de chercher comment se sont formées ces deux acceptions du mot *pragmatisme* (positivisme historique — individualisme historique) dont on voit le rapport et pourtant la divergence. On peut supposer que, comme l'acception kantienne (l'histoire instructive), elles dérivent indépendamment l'une de l'autre du terme *pragmatique* en tant qu'il a été employé par Polybe, ou par ceux qui s'inspiraient de lui, et que tantôt l'un, tantôt l'autre, parmi les différents caractères de ses *Histoires*, a été évoqué par cette désignation (voir ce qui a été dit plus haut de la dissertation de DE VRIES). Il serait intéressant de pousser plus loin cette étude sémantique, que nous ne pouvons ici poursuivre davantage. Nous nous contentons de signaler encore que HAMILTON, dans son article de 1832, Johnson's translation of Tennemann's manual of the History of philosophy, recueilli dans les *Discussions* (1852), pp. 108-109, corrige un passage de Johnson de la manière suivante : Tennemann avait écrit que l'histoire proprement dite, au point de vue de sa forme, se distingue des Annales, Mémoires, etc., par l'enchaînement des faits, et par la « pragmatische Darstellung[2] » de ceux-ci. *Grundriss*, § 9. Johnson traduit : « by the combination of its incidents and their circumstantial development[1] ». Hamilton : « through the concatenation of events and their scientific exposition [i. e. under the relation of causes and effects][2]. » Il ajoute en note : « No word occurs more frequently in the historical and philosophical literature of Germany and Holland, than *pragmatisch* or *pragmaticus* and *Pragmatismus*. So far from *pragmatisch* being tantamount to « circumstantial » and opposed to scientific, the word is peculiarly employed to denote that kind of history which, neglecting circumstantial details, is occupied in the scientific evolution of causes and effects. It is, in fact, a more definite term than the *histoire raisonnée* of the French[3] ». — Cousin, dans sa traduction du Manuel de Tennemann, a supprimé purement et simplement le mot *pragmatisch*. — **(A. L.)**

L'emploi le plus ancien, en anglais, de *Pragmatism*, se trouve chez George ELIOT, dans *Middlemarch* (1872), liv. VII, ch. LXXI : « M[rs] Dollop (la propriétaire du Tankard, dans Slaughter Lane) avait souvent à résister au pragmatisme superficiel de clients disposés à penser que leurs renseignements sur le monde extérieur avaient la même valeur que ce qui lui était venu à l'esprit. » Le sens, ici, est assez analogue à positivisme au sens **D.** Il est plus vague que le sens de Peirce, mais n'en est pas très éloigné. — Il est curieux de remarquer, dès les premiers emplois sporadiques de ce terme, le double sens fondamental qu'il présente : comme l'adjectif *pragmatique*, d'où il dérive, il est pris, tantôt au sens **A,** pour viser une connaissance *utile*, ou un point de vue utilitaire ; tantôt au sens **B,** pour viser une connaissance *réelle*. — **(R. Berthelot.)**

1. « La manière de traiter l'histoire que Spittler prit pour base de son œuvre ... est celle qu'on nomme *pragmatique* : non ce pragmatisme didactique que Johann von Müller applique en grand mais celui qui rapporte en première ligne les événements à des personnalités agissantes, à leurs caractères particuliers et à leurs passions, à leurs relations et à leurs oppositions ... Cependant Spittler ne pousse pas ce pragmatisme jusqu'à négliger complètement l'esprit des temps qui influe sur les hommes, etc. » — 2. « ... la représentation pragmatique. »

1. « ... par la combinaison des incidents et par leur développement selon les circonstances. » — 2. « ... par l'enchaînement des événements et par leur exposition scientifique (c'est-à-dire sous forme de relation causale). » — 3. « Il n'y a pas de mot qui revienne plus fréquemment dans les publications historiques et philosophiques d'Allemagne et de Hollande que *pragmatisch* ou *pragmaticus* et *pragmatisme*. Loin d'équivaloir à « dépendant des circonstances » et de s'opposer à « scientifique », ce mot *pragmatique* s'emploie particulièrement pour désigner cette forme d'histoire qui, négligeant le détail des circonstances, s'occupe de l'évolution scientifique des causes et des effets. C'est, en fait, un terme plus précis que l'*histoire raisonnée* des Français. » — 4. Ancienne « compréhension implicite ».

PRAXIE

Activité corporelle spécifique et bien définie.

Apraxie : trouble profond de cette activité, incapacité de faire certains gestes. (Voir ci-dessus, p. 73.)

PRAXIS

Étymologiquement, action ou activité.

Certains hégéliens et avant tout Marx font jouer un grand rôle à la praxis, dans la mesure où l'action collective, technique, économique, sociale est le fondement et le juge de la pensée théorique, de l'idéologie. Chez certains, l'opposition de la praxis à l'idéologie finit par n'être plus guère que celle de la science et de la technique à la philosophie.

Sur Prédicat

Ce terme est utilisé par les logiciens contemporains au sens général de fonction propositionnelle*, c'est-à-dire d'expression contenant des variables, et devenant une proposition quand on remplace ces variables par des constantes. Les prédicats « monadiques », dans ce nouveau langage, correspondent aux prédicats traditionnels, les prédicats « dyadiques » et « *p*-adiques » aux anciennes relations.

Calcul des prédicats. On appelle ainsi le calcul logique des fonctions propositionnelles $f(x)$, $g(x)$... avec les quantifications correspondantes (quel que soit x, il existe un x). Ce calcul est dit « du premier ordre » si les quantifications ne s'appliquent qu'aux variables d'individus ; il est dit « du second ordre » si les quantifications s'appliquent aux prédicats f, g, etc.

Prédicats de prédicats. Expression actuellement peu utilisée, qui désignait originairement les conséquences, et même l'ensemble des conséquences d'un prédicat initial. Exemple classique : « Napoléon avait toutes les qualités d'un grand général » (= tous les prédicats impliqués dans le prédicat « grand général »[4]). On les appelle aussi « prédicats d'ordre supérieur ».

On peut rapprocher cette notion de celle de « prédicats dérivés » ou « composés » : « *x* est petit-fils de *y* » ; « *x* est cousin de la femme de *y* » (qui se caractérisent en disant : « Il y a un *z* qui est fils de *y* et dont *x* est le fils » ; « il y a un *z* qui est femme de *y* et cousine de *x* »). — **(René Poirier.)**

Sur **Prédicatif**

Ce terme désigne normalement un jugement de la forme « *a* est *b* », ou, dans le langage des fonctions propositionnelles, *b* (*a*).

Mais les mathématiciens appellent souvent « définition prédicative » une définition qui identifie le défini à un définissant tel que non seulement il ne contienne pas le défini, mais qu'il n'en dépende pas indirectement. Le définissant doit être indépendant du défini. Poincaré, de qui date cet usage du mot, a voulu exclure les définitions « non-prédicatives » afin d'éviter certains paradoxes, tels que celui qui résulte de la définition : « L'ensemble de tous les ensembles qui ne se contiennent pas eux-mêmes comme élément. » Mais il est nécessaire, et difficile, de préciser le caractère « non-prédicatif », afin de le rendre équivalent au caractère « circulaire » de la définition, et de ne pas exclure des procédés classiques de définition, comme les coupures de Dedekind. — **(René Poirier.)**

PRÉRÉFLEXIF

Qui précède la réflexion où le connaissant s'oppose au connu. Le cogito préréflexif (Sartre) atteint l'être de la conscience avant qu'elle ne se soit définie par opposition à son objet.

PROCÈS

Équivalent de processus.

PROJECTIF

En mathématiques, les propriétés projectives sont celles qui sont conservées par l'opération de projection ; la géométrie projective est celle qui étudie ces propriétés, qui s'opposent par exemple aux propriétés métriques : groupe projectif, espace projectif.

En psychologie, ce qui amène le sujet à se projeter extérieurement, à manifester, à extérioriser sa personnalité : tests projectifs.

Sur **Psychologie**

Le mot sous sa forme latine remonte au début du XVI[e] siècle. VOLKMANN VON VOLKMAR, dans *Lehrbuch der Psychologie*, 1875, t. I, p. 38, dit que MÉLANCHTHON s'en est servi oralement comme titre d'un cours. Mais il fut introduit dans la langue écrite par Rudolph GOCKEL (Goclenius, de Marbourg) dans sa *Psychologia* de 1590. A partir de là, on considéra la « psychologia » et la « somatomia » (ou « somatologia ») comme les deux parties de l' « anthropologia », et en ce sens on trouve le mot fréquemment chez les médecins du XVII[e] siècle, par exemple dans le *Lexicon medicum* du Hollandais Étienne BLANCARD en 1679, et sous sa forme française chez le chirurgien français Pierre DIONIS dans *Anatomie de l'homme* en 1690.

LEIBNIZ hésitait à employer le mot. Cette phrase, citée dans les *Opuscules et fragments inédits* de COUTURAT (p. 526) et sans doute postérieure à 1696 en témoigne : « Substantia originalis est Monas, et hujus loci est [doctrina de] [physo][1] psychologia. Psychologia[2] duplex est, una de percipientibus in genere, altera de intelligentibus seu spiritibus quae dici potest pneumatologia ubi de mentibus, sed maxime de nostris. »

Ce texte se situe dans un fragment concernant la division de la philosophie. (Michel SERRES le cite dans : *Le Système de Leibniz et ses modèles mathématiques*, t. I, pp. 95-96.)

1. Mots supprimés par Leibniz. (Note de Couturat.)
2. Couturat écrit en note : « La plume de Leibniz se refuse à écrire ce mot nouveau : on lit « Physi », à moitié corrigé en « Phychologia » *(sic)*. »

Le sens moderne commence avec Chr. von WOLFF (*Psychologia empirica*, 1732 ; *Psychologia rationalis*, 1734), suivi par le médecin anglais HARTLEY en 1748 et par Charles BONNET, notamment dans son traité *De l'usage des feuilles* en 1754, puis par KANT. — **(Mme P. Carrive.)**

(Sur l'extension prise ensuite par l'emploi du mot *Psychologie* en France, voir ci-dessus p. 854).

Sur **Sanction**

M. M. Marsal nous signale qu'on trouve une brillante étude lexicologique sur ce terme dans PROUDHON, ***De la justice dans la Révolution***, XII[e] étude, ch. I.

Sur **Scholie**

« Venant du grec Σχόλιον (explication, note interprétative), qui est neutre, l'emploi de ce mot au féminin n'est pas justifié. » **(J. C. Macris)**. — Il est probable qu'au Moyen Age, ou même dans le bas latin, le pluriel neutre *scholia* a été pris pour un féminin singulier, comme *folia* (de *folium*) devenu « feuille », ou *Biblia* (de *biblion*) devenu « Bible ». Voir d'autres exemples de ce phénomène linguistique dans l'introduction du *Dictionnaire* de DARMESTER, HATZFELD et THOMAS, §§ 544 et 545.

Sur **Scolastique**

La définition de ce mot a donné lieu à deux notes étendues, que nous réunissons ici. La première est de **F. Picavet**, et contient des extraits de divers articles qu'il a publiés sur cette question (notamment La philosophie scolastique, *Revue internationale de l'Enseignement*, 1913 et *Scolastique*, article de *La Grande Encyclopédie*, 1900) ; — la seconde, qui en discute certains points, est de l'abbé **L. Laberthonnière.**

« Il y a d'abord un sens étymologique et large du mot scolastique où l'on pourrait comprendre toute philosophie d'Ecoles (Ecole de Platon, d'Aristote, de Zénon, d'Epicure, de Plotin, dans l'antiquité ; écoles byzantines ; écoles du moyen âge ; école de Cousin, philosophie kantienne « des Universités » comme l'appelle Schopenhauer, etc.). En prenant le mot en ce sens, il y avait lieu de se demander « si, comme on l'a répété souvent, les écoles vulgarisent les découvertes des penseurs qui n'ont pas subi leur influence, mais ne les acceptent que quand, depuis longtemps déjà, elles sont en circulation, et si, partant, elles sont quelquefois un obstacle au progrès scientifique, etc. » *(Rev. int. de l'ens.)*

Au sens restreint, et quand on applique ce terme aux écoles médiévales, quelle extension doit-on lui donner ? « La mort de M. Hauréau, l'apparition des histoires de la philosophie de MM. Penjon, Elie Blanc, de Wulf provoquèrent de nombreuses polémiques sur la conception même qu'on doit se faire de la scolastique médiévale. J'ai analysé ces ouvrages dans *Le Moyen Age*, dans la *Revue Critique*, dans la *Revue philosophique* (1902, I, 178). En particulier les querelles furent vives entre ceux qui, pour suivre les instructions de Léon XIII, revenaient aux doctrines de saint Thomas. Les uns, s'appelant *thomistes* ou *néo-thomistes*, continuaient à admettre qu'il y eut au moyen âge d'autres scolastiques que les thomistes. Ceux qui s'appelèrent *néo-scolastiques...* voulurent réserver dans le passé le nom de *scolastiques* à ceux qui avaient alors professé les doctrines orthodoxes qu'ils veulent aujourd'hui restaurer... Préparée par Aristote, par les Pères, surtout par Origène et saint Augustin, puis par une première génération d'hommes parmi lesquels saint Anselme tient une place considérable, par Guillaume d'Auvergne et Alexandre de Halès, elle trouve son expression définitive avec saint Bonaventure, Duns Scot, Albert le Grand et surtout saint Thomas. A côté de la scolastique, il y a les *déviations* de la scolastique (Roger Bacon, Raymond Lulle, Raymond de Sebonde, etc.) ; surtout il y a une *antiscolastique*, dont Jean Scot Erigène est le père, dont les averroïstes sont des représentants, comme la plupart des philosophes de la Renaissance... Je crois avoir montré que cette classification n'a de valeur qu'au point de vue orthodoxe et pour des catholiques, non pas même pour tous, car bon nombre de thomistes l'ont énergiquement combattue.

En tout cas, au point de vue de l'histoire pure, rien ne saurait la justifier. » (*Revue philosophique*, LIII, p. 185.) Je crois donc que les déterminations essayées dans l'article La Scolastique de la *Revue internationale de l'enseignement* et dans l'art. *Scolastique* de la *Grande Encyclopédie* demeurent exactes dans la mesure où elles ont été limitées. Mais j'ai renoncé pour mon propre compte à employer le mot à cause de l'équivoque qu'il présente. J'ai demandé que le cours créé à la Sorbonne portât sur l'histoire de la philosophie *médiévale ;* j'ai donné une *Esquisse d'une histoire générale et comparée des philosophies médiévales*, puis des *Essais sur l'histoire générale et comparée des théologies médiévales et des philosophies médiévales* que suivra une *Histoire générale et comparée des philosophies médiévales*. Je n'utilise plus le mot « Scolastique » qui devrait toujours être suivi d'une copieuse et insuffisante explication. » — **(F. Picavet.)**

1. « Si l'on désigne par Scolastique la philosophie médiévale, il est inexact de dire, comme on le fait d'ordinaire, qu'elle est subordonnée à la théologie. C'est peut-être vrai de saint Anselme, qui pose les dogmes de la religion, tels qu'il les trouve formulés par la tradition, comme des théorèmes de géométrie qu'il démontre ensuite ou qu'il prétend démontrer d'une façon rationalistique, en recourant à des conceptions qui semblent n'avoir d'intérêt ni de sens pour lui que par l'usage qu'il en fait et sans qu'on trouve chez lui un système de philosophie méthodiquement élaboré. Mais quoi qu'il en soit de saint Anselme, ce n'est certainement pas vrai d'Abélard, ni d'Albert le Grand, ni de saint Thomas. Ceux-là sont férus d'une philosophie qui, à leurs yeux, vaut par elle-même et se suffit à elle-même. Et ils la subordonnent si peu à la théologie qu'il faudrait plutôt dire que c'est le contraire qu'ils font. Et c'est ce que de leur temps même on leur reprocha vivement. — Abélard ne tend à rien de moins qu'à rationaliser la dogmatique chrétienne. Albert le Grand est un physicien préoccupé de se donner un système du monde, une explication des phénomènes, à côté de la religion, et indépendamment d'elle. Saint Thomas formule en théorie précise le séparatisme admis et pratiqué déjà par Albert le Grand. Ce qui est *su* ne peut pas être *cru*. De là deux domaines séparés : celui de la science et celui de la foi ; la *nature* et la *surnature*. Mais en tant qu'être raisonnable et capable de penser, pour ne pas laisser complètement de côté la surnature, il entreprend néanmoins de l'assimiler autant que faire se peut, tout en maintenant qu'elle est inaccessible à nos prises. Pour cela, il a recours à l'analogie, par laquelle, avec les catégories qui servent à penser la nature, il vient à bout de *mimer* au moins une connaissance des vérités surnaturelles : si bien que finalement ce sont les vérités surnaturelles qui, de gré ou de force, doivent se plier au moule de la philosophie aristotélicienne, qui est admise d'abord comme la philosophie tout court. Inutile de faire remarquer que, pour résumer, je simplifie; je ne dénature pas. (Cf. ROUSSELOT, *L'intellectualisme de saint Thomas*.)

« Si l'on considère d'autre part saint Bonaventure et le courant mystique qui, venu de saint Augustin, se continue après lui, on trouvera autre chose. C'est la religion envisagée comme une sagesse, qui, au lieu de s'ajouter à la sagesse antique, s'y substitue : « notre philosophie », ἡ φιλοσοφία καθ'ἡμᾶς, ainsi que disaient les premiers apologistes. L'idée est maintenue que les vérités surnaturelles sont, à leur façon, l'objet d'une connaissance qui, pour être d'un autre ordre que la connaissance des choses sensibles, n'en est pas moins une connaissance. On pourrait dire que c'est la religion prenant le caractère d'une philosophie, et la philosophie prenant le caractère de la religion. »

2. « M. Picavet, dans la note sur l'article en question, présente la Scolastique comme préparée par Origène et saint Augustin, pour aboutir à saint Thomas. On dirait qu'entre le thomisme et l'augustinianisme, il y a simplement continuité. Or cela n'est pas, tant s'en faut ! Avec saint Thomas, c'est une véritable révolution qui s'accomplit. Et c'est si vrai qu'elle ne s'est accomplie qu'à travers des luttes violentes. Tout d'abord, c'est malgré les défenses réitérées du Saint-Siège que la philosophie d'Aristote s'est introduite dans le monde chrétien, défenses qui ne furent jamais levées. Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin passèrent outre. Après un certain temps, il en résulta, dit le P. Mandonnet, que « les Souverains Pontifes, pour satisfaire simultanément à de graves intérêts, qu'une situation historique, à laquelle ils ne pouvaient rien, mettait en conflit, durent se tenir dans l'expectative, et prendre l'attitude passive... en présence de la diffusion des livres d'Aristote dans les écoles[1]. » Mais cela n'empêche pas que dans la suite saint Thomas fut condamné et par l'évêque de Paris et par l'archevêque de Cantorbéry. Et ces condamnations semblent avoir contribué au moins à susciter l'opposition de Duns Scot.

« C'est qu'en réalité, pour s'accommoder de la philosophie d'Aristote en la proposant comme une philosophie valant par elle-même en dehors de la religion, saint Thomas avait été amené à une conception de la foi qui était tout autre que la conception augustinienne. Du point de vue augustinien, la foi était considérée comme une disposition intime, en vertu de laquelle l'âme, touchée par Dieu, s'ouvrait à lui, l'accueillait, de telle sorte que « l'illumination subjective » qui en résultait devenait le principe d'une connaissance des mystères divins : *nisi credideritis non intelligetis ;* connaissance inadéquate sans doute, mais vraie ; connaissance cependant et participation personnelle à la vérité. — Du point de vue thomiste au contraire la foi était considérée comme ayant à intervenir parce que la connaissance dans l'ordre surnaturel était impossible. Au lieu d'être la condition de la connaissance, elle en devenait donc un succédané. — Ici encore je simplifie en résumant. En fait, saint Thomas s'efforçait ensuite de retrouver quelque chose de l'augustinianisme qu'il repoussait, c'est-à-dire un équivalent de la participation affective à la vérité. Mais l'opposition n'en subsistait pas moins, et deux conceptions de la foi étaient aux prises. Ceci a eu ces conséquences formidables et a conditionné tout le développement ultérieur de la pensée philosophique et religieuse.

« On consultera utilement sur cette question les ouvrages suivants : Fréd. MORIN, *Dictionnaire de philosophie et de théologie scolastiques ;* MANDONNET, *Siger de Brabant ;* P. ROUSSELOT, *L'intellectualisme de saint Thomas.* » — **(L. Laberthonnière.)**

SÉMANTIQUE

Au sens large ; étude de la correspondance entre les signes et ce qu'ils représentent. C. W. MORRIS l'oppose à cet égard, à l'intérieur de la *sémiotique* ou théorie générale de la pensée symbolique, d'une part à la *pragmatique* qui étudie la manière dont les hommes emploient et comprennent les signes, d'autre part à la *syntactique*, étude des constructions formelles.

Au sens étroit ; en logique mathématique, théorie de l'interprétation d'un système formel, soit dans un autre système lui-même axiomatisé (théorie des modèles), soit plus généralement dans tout système (intuitif, expérimental ou autre) où une signification peut être attribuée aux symboles formels du système en question.

Sur **Situation** (Situation-limite)

L'expression « situation-limite », traduisant l'allemand *Grenzsituation* (JASPERS), se rencontre chez plusieurs auteurs français contemporains. Voir par exemple J. WAHL, *La pensée de l'existence*, 106. Elle s'applique à certaines situations caractéristiques de la condition humaine et qui intéressent ce qu'il y a de plus profond en nous. Elles sont pour ainsi dire à la frontière commune de l'immanent et du transcendant.

« La situation-limite est une situation que la conscience découvre comme irrévocable et injustifiable (à la différence des situations provisoires et maîtrisables) et qu'elle découvre à condition d'adhérer à elle : « Les situations (ordinaires) concernent l'être empirique *(Dasein)*, les situations-limites concernent l'existence possible dans l'être » (JASPERS, *Philosophie*, t. II, 204). L'être-en-situation, que Jaspers appelle aussi « historicité », est la première situation-limite, à la fois subie

1. *Siger de Brabant*, p. 26.

comme étroitesse et assumée comme profondeur ; la mort, la souffrance, le combat et la faute en sont des formes particulières (*ibid.*, II, 220-249) ». — **(P. Ricœur.)**

Sur **Socialisme**

Origine et sens primitif de ce terme

Pierre Leroux a réclamé à plusieurs reprises la paternité de ce mot ; notamment dans une note ajoutée en 1850 à la réédition de son article *Individualisme et socialisme*[1] (*Œuvres*, tome I, p. 376 ; — voir plus loin ce texte) ; et dans un passage de *La Grève de Samarez* (1863) : « C'est moi qui le premier me suis servi du mot *socialisme*. C'était du néologisme alors, un néologisme nécessaire : je forgeai ce mot par opposition à *individualisme*, qui commençait à avoir cours. Il y a de cela environ vingt-cinq ans. » (Ch. xlii, tome I, p. 255.) Ce texte était cité dans l'épreuve de l'article *Socialisme**, et avait paru justifier l'attribution généralement faite de ce mot à Pierre Leroux. (Voir R. Berthelot, *Socialisme*, dans *La Grande Encyclopédie* ; Gide et Rist, *Hist. des doctrines économiques*, p. 301.) Mais **Élie Halévy** nous a écrit que Leroux s'est probablement fait illusion : « Il est, dit-il, un des nombreux Saint-Simoniens qui l'ont employé en passant, parce que c'était en effet « un néologisme nécessaire » : des hommes qui passaient leur temps à anathématiser l' « individualisme » pouvaient difficilement s'en passer. »

Le plus ancien texte de P. Leroux où j'aie retrouvé ce mot est l'article sur le *Cours d'Economie politique* de Jules Leroux, dans la *Revue Encyclopédique* de novembre 1833, tome LX. Pierre Leroux y fait (p. 106-114) un parallèle entre l' « individualisme » et le « socialisme » qu'il condamne tous deux également : l'un parce qu'il nie la société, qui est un être réel, l'autre parce qu'il aboutirait « à enterrer toute liberté, toute spontanéité, sous ce qu'il nomme l'organisation » (107). Le mot, répété à maintes reprises, et dont le sens est nettement défini, n'est cependant pas donné comme nouveau. — On le trouve antérieurement dans un article critique de X. Joncières sur *Les Feuilles d'Automne* de V. Hugo (*Le Globe*, journal de la religion saint-simonienne, 13 fév. 1832, p. 176). Mais c'est au sens de sympathie universelle, de sentiment humanitaire, opposé à l'égoïsme d'un individu ou d'un petit groupe : « Nous ne voulons pas sacrifier la *personnalité* au *socialisme*, pas plus que ce dernier à la personnalité. Si nous sentons le plaisir qu'il y a à vivre de la vie générale, à tressaillir aux joies de ses semblables, à pleurer les pleurs de tous, nous comprenons aussi le bonheur de la famille, la poésie d'intérieur, la douceur qu'il y a d'être deux à rêver le même rêve... »

Les auteurs que nous avons cités plus haut, et qui admettent que P. Leroux a bien créé ce mot, disent qu'il l'a employé dès 1832, et renvoient au *Discours sur la situation actuelle de la société et de l'esprit humain.* Il est bien vrai que le second de ces discours, dans l'édition de 1850, oppose nettement « trois systèmes incomplets sur la souveraineté politique : l'*Individualisme*, le *Socialisme* et la *Révélation* » (*Œuvres*, t. I, p. 121). Mais la note placée en tête dit seulement que « *le fonds de ce discours* parut en 1832 dans la *Revue Encyclopédique*, cahier d'août ». On l'y trouve en effet, sous le titre De la philosophie et du christianisme ; mais le texte en question n'y figure pas : il ne date que de la publication de ces discours en un volume (1841) ; et le mot socialisme ne se rencontre pas dans le passage correspondant de la *Revue Encyclopédique* : « Il n'y a en politique, y est-il dit seulement, que deux systèmes, l'*association* et l'*individualisme* » (tome LV, p. 319).

M. **Rapnoull,** professeur au Lycée français du Caire, nous a signalé que le mot se trouve, à la date du 23 novembre 1831, dans un article de la Revue *Le Semeur*,

1. L'article De l'individualisme et du socialisme, reproduit dans les *Œuvres de Pierre Leroux*, tome I (1859) y est donné comme ayant paru dans la Revue encyclopédique,« tome LX, 1834 » (au lieu de 1833, dont le tome LX contient le dernier trimestre). Ce qui ferait supposer que les derniers numéros de 1833 n'auraient paru qu'après leur date. — Dans la Revue, il était intitulé, De la philosophie sociale (du moins d'après la table des matières ; car à la première page, ce titre manque ,il n'y a que le sous-titre : « Le cours d'économie politique de M. Jules Leroux ») ; mais le mot socialisme y est employé fréquemment, comme on le verra ci-dessous.

article anonyme, mais qui est presque certainement d'Alexandre Vinet, et qui a pour titre Catholicisme et protestantisme : « On ne se sépare pas pour se séparer, dit-il, but contraire à toutes les indications naturelles et aux intentions visibles de la Providence. On se sépare pour se réunir : l'*individualisme doit ramener au socialisme*, le protestantisme au vrai catholicisme, la liberté à l'unité. Il y a deux erreurs : l'une des catholiques qui veulent l'être par anticipation, l'autre des protestants qui ne veulent pas devenir catholiques ; l'une, des partisans de l'unité sans la liberté ; l'autre des sectateurs de la liberté sans l'unité » (p. 92). Tout l'article est un vigoureux exposé de la convergence intellectuelle nécessaire pour qu'il y ait vérité, et de la justification de la pensée indépendante, qui n'est que le moyen indispensable pour aboutir au consentement unanime et sans contrainte, vrai but de la pensée.

Le même correspondant nous a également indiqué un article signé C. Pellarin, dans *La Réforme Industrielle ou le Phalanstère*, hebdomadaire dirigé par Ch. Fourier, en date du 12 avril 1833. L'auteur, parlant d'une réunion qui devait avoir lieu à Nantes, écrit ceci : « Nous pensons... que les socialistes et industrialistes proprement dits (c'est-à-dire les fouriéristes) y seront en majorité. Ceux-ci, et les derniers seuls, à bien dire... ont quelque chose d'immédiatement praticable à droposer. » *Ibid.*, p. 174 A, *ad finem.*

En somme, le mot a été en effet employé avant Pierre Leroux, et il est probable qu'il en a eu connaissance ; mais il semble bien cependant que, s'il ne l'a pas « forgé », il a été du moins le premier à en faire un usage systématique. Le sens qu'il lui donne est d'ailleurs, comme on l'a vu, différent de celui qu'il reçut quelques années plus tard, et qui a persisté. Lui-même s'en est plaint : « Il est évident, dit-il, que dans tout cet écrit, il faut entendre par *socialisme* le socialisme tel que nous le définissions dans cet écrit même, c'est-à-dire l'exagération de l'idée d'association ou de société. Depuis quelques années, on s'est habitué à appeler socialistes tous les penseurs qui s'occupent de réformes sociales, tous ceux qui critiquent et réprouvent l'individualisme... et à ce titre nous-même, qui avons toujours combattu le socialisme absolu, nous sommes aujourd'hui désigné comme socialiste. Nous sommes socialiste sans doute... si l'on veut entendre par socialiste la doctrine qui ne sacrifie aucun des termes de la formule Liberté, Fraternité, Égalité, Unité, mais qui les conciliera tous. » (Note ajoutée en 1847 à la réimpression de l'article De l'individualisme et du socialisme. *Œuvres*, tome I, p. 376.)

« Quand j'inventai le terme *Socialisme* pour l'opposer au terme *Individualisme* », dit-il encore, « je ne m'attendais pas que vingt ans plus tard ce terme serait employé pour désigner d'une façon générale la démocratie religieuse. Ce que j'attaquais sous ce nom, c'étaient les faux systèmes mis en avant par de prétendus disciples de Saint-Simon et par de prétendus disciples de Rousseau, égarés à la suite de Robespierre et de Babœuf, sans parler de ceux qui amalgament à la fois Saint-Simon et Robespierre avec De Maistre et Bonald. » *Ibid.* (Note ajoutée à la précédente en 1850.)

Louis Reybaud, de son côté, a fini par repousser aussi le terme *socialiste*, qu'il avait contribué à populariser en France. Dans la 7e édition de ses *Etudes sur les réformateurs* ou *socialistes modernes* (2 vol. in-12, 1864) il écrit ceci : « A vingt-quatre ans de date, je donne aujourd'hui une nouvelle édition d'un ouvrage qui a été publié pour la première fois en 1840... Au début, et quand j'eus le triste honneur d'introduire dans notre langue le mot *socialiste*, j'étais loin de prévoir quel bruit et quelles luttes y seraient associés. » (Préface, Tome I, p. i-ii.) Il s'excuse presque de la sympathie qu'il a d'abord montrée pour ces doctrines. — « Les illusions de ce genre, dit-il ailleurs, sont devenues si contagieuses, si générales de notre temps qu'elles ont mérité les honneurs d'un nom nouveau et désormais consacré ; c'est celui de *socialisme*, en d'autres termes l'art d'improviser des sociétés irréprochables. » (Tome II, p. 41. Chapitre d'abord publié sous forme d'article en1843.) Il oppose à cette croyance l'idée que les sociétés ne sont pas « un décor d'opéra », mais représentent « un ensemble de sentiments et d'intérêts que la volonté humaine ne peut changer à son gré. »

STOCHASTIQUE

(Du grec στόχος : but visé, conjecture.)
Le mot indique qu'on se place au point de vue de la probabilité. — *Processus stochastiques :* processus aléatoires. *Convergence stochastique :* convergence au sens du calcul des probabilités.
Une liaison stochastique entre deux ensembles E et F associe aux éléments de E non pas un élément déterminé de F, mais un élément dont on sait seulement qu'il appartient à un sous-ensemble déterminé de F.

« STRATÉGIE »

Terme employé depuis quelques années, dans les sciences morales et particulièrement en économie politique, au sens défini ci-dessous avec précision par M. **René Roy** :
« Dans le langage de la théorie des jeux, « une stratégie » désigne un ensemble cohérent de décisions que se propose de prendre un agent assumant des responsabilités, face aux diverses éventualités qu'il est conduit à envisager, tant du fait des circonstances extérieures qu'en vertu d'hypothèses portant sur le comportement d'autres agents intéressés par de telles décisions. L'établissement d'une stratégie exige : d'une part, l'estimation de probabilités de réalisation des éventualités susceptibles d'être retenues ; — d'autre part, l'adoption d'une règle ou d'un indicateur de préférence permettant de classer les résultats escomptés par la mise en œuvre de stratégies différentes. »
Voir ci-dessus l'addition à l'article **Jeu***, dans ce Supplément.

STRESS

Trouble psycho-organique suscité à la fois par une agression et par la réaction de défense à cette agression, souvent excessive, désordonnée, inadaptée et par là même nocive.

Sur **Structure**

« Un ensemble d'éléments abstraits est dit posséder une structure, ou être structuré, lorsqu'on a défini, conformément à certains axiomes, certaines relations ou opérations portant sur ses éléments, ce qui permet d'en faire une « théorie ». Les mathématiciens traduisent souvent cette définition en langage de pure extension, une structure devenant alors un schéma de construction d'un ensemble, suivant des lois, à partir d'un ou plusieurs ensembles servant de base[1]. » **(René Poirier.)**

Sur **Substance (Principe de)**

« Des deux énoncés que donne Kant de ce Principe, le second seul fait intervenir nettement le temps et le changement. Le premier pourrait s'énoncer : « Toute « propriété doit être rapportée à un être ; tout prédicat appartient à un sujet. » Et le second : « Tout changement doit être rapporté à quelque chose qui persiste. » A ce dernier se rattachent comme spécifications les divers principes de conservation. — On peut se demander si ces deux principes ne devraient pas être plus nettement distingués. » **(M. Marsal.)**
Mais « un être », n'est-ce pas au fond ce qui demeure le même sous le changement de ses actes ou de ses propriétés ? Le principe générateur de la raison est, à mon sens, qu'*on doit* rechercher l'identique sous le différent et le variable, et je pense que de là dérivent, non seulement le « principe de substance », mais tous les autres « principes rationnels », par application de cette valeur-mère aux diverses données de l'expérience. **(A. L.)**

1. Cf. l'ouvrage de Bourbaki cité ci-dessus, début et p. 45, et Châtelet, *Algèbre*, p. 96. (R. Martin.)

Sur **Symétrie** (Logique, mathématiques)

Une relation binaire R sur un ensemble E est dite symétrique si et seulement si, quels que soient x et y éléments de E, $R(x, y)$ implique $R(y, x)$. En ce cas, les expressions $R(x, y)$ et $R(y, x)$ sont équivalentes, quels que soient x et y.
L'égalité, le parallélisme sont des relations symétriques. L'inclusion, la relation « est plus petit que » ne le sont pas.

Sur **Transcendance**

On peut appeler *philosophie de la transcendance* une conception qualitative et hiérarchique du monde conçu comme « un système ascendant dans lequel les faits sont justiciables des idées, et celles-ci sont, à leur tour, dominées par des principes ». — « Il y a des rapports éternels dont la vérité ne dépend ni des faits, ni de leur enchaînement, ni de leur liaison, ni de leur persistance, ni de leur éclipse, ni des temps, ni des lieux, ni des mœurs. Ces rapports sont supérieurs à tout ; ils sont souverains, et c'est par eux que nous devons juger des événements... Ils sont immuables, imperfectibles, inviolables, imprescriptibles, inaliénables, toujours exigibles. » — « L'immanence », « au contraire », aboutit à la divinisation du fait. Par elle, on se courbe devant lui, ou s'incline devant ses leçons ; elle est une philosophie de l'acceptation universelle ; on accepte le monde avec tous ses chevauchements sans ordre, ses contradictions, ses négations, ses reniements... Il n'y a pas de στάσις puisque l'univers marche sans trêve et que chaque instant dépasse le précédent, et le fait bouger par de sournoises pressions ou le renverse par de vigoureuses bousculades contre lesquelles nous ne pouvons rien. » Dans l'immanence, qui implique l'historisme et le mobilisme, « la vérité et le droit d'une chose, c'est littéralement, sa place dans la série »... « Au regard de l'histoire, l'immanence la consacre en la déifiant, et la transcendance la juge en la dépassant. » D'un côté une « vision *horizontale* ; des étapes qui représentent, pêle-mêle, dans leur grandeur ou leur bassesse, l'équivoque devenir d'un Dieu » : de l'autre : « l'habitude de regarder en haut ; — tout un cortège de réalités supérieures et immobiles qui servent au réel de modèle, de guide et de juge » ; bref une vision que nous appellerons *verticale*. (Extraits de **Louis Boisse** : La guerre et la mystique de l'immanence, *Mercure de France*, 1er mai 1918.)

M. **Marsal** relève les textes suivants qui marquent bien la diversité des sens donnés à l'opposition de la transcendance et de l'immanence.
« Qu'est-ce que Jaspers appelle transcendance ? Il faut ici distinguer deux sens. Il y a la transcendance comme domaine de l'être — et nous rencontrons ici quelque chose d'analogue à l'Autre absolu de Kierkegaard — et il y a le mouvement de transcendance que nous accomplissons. » J. Wahl, *Les philosophies de l'existence*, p. 67. — « Transcender, c'est accomplir un mouvement, et c'est nous « qui accomplissons ce mouvement de transcendance. » *Ibid.*, 72.
« Husserl est amené à distinguer deux sens du mot transcendance. Dans un premier sens, il veut dire le fait que l'objet de la connaissance n'est pas réellement contenu dans l'acte de la connaissance, le mot « réel » étant pris comme synonyme du mot immanent. La chose que la connaissance signifie, et qu'elle prétend percevoir, ou dont elle prétend se souvenir, ne peut pas être trouvée dans la *cogitatio* elle-même, prise comme expérience vécue, ne peut pas en être considérée comme un élément. Dans un second sens, le mot transcendance s'appliquera à toutes les connaissances non évidentes, qui visent ou posent quelque chose d'objectif, mais qui ne l'intuitionnent pas. Cette seconde transcendance sera opposée à une seconde sorte d'immanence, qui sera le fait d'être une donnée absolue et claire, l'autodonation au sens absolu. Il fait remarquer qu'il y a souvent confusion entre ces deux sortes d'immanence et de transcendance. » J. Wahl, *Revue de Métaph.*, janvier 52, p. 43.

« TRIOMPHE (conduite du) »

Expression employée comme terme technique de psychologie concrète par Pierre Janet pour désigner l'ensemble de sentiments et de réactions qui accom-

pagnent et suivent spontanément le succès chez celui qui vient de l'obtenir. Le « triomphe » constitue ainsi le dernier stade d'activation d'une tendance. Voir *Attente**.

TUTIORISME

Attitude qui consiste à n'adopter comme règle de croyance ou de conduite que la doctrine la plus sûre, la plus probable, la plus exigeante.

TYPOLOGIE

Analyse et description des formes typiques, d'où classification.

Sur **Univers**

Chez Auguste Comte : « Hors de notre monde, il n'existe, en astronomie, qu'obscurité et confusion, faute des moindres renseignements indispensables, même des simples distances, que nous dérobe nécessairement leur propre immensité par rapport à nos intervalles planétaires. La notion vague et indéfinie de l'*univers* est si peu accessible à la saine astronomie que nous devrons finalement exclure ce terme du vrai langage scientifique, en tant que directement relatif à une hypothèse inappréciable, la conception de tous les astres existants comme formant un système unique, au lieu d'un nombre, peut-être fort grand, de systèmes partiels, indépendants les uns des autres. » *Astronomie populaire*, p. 1114. (Texte communiqué par M. **Marsal**.)

Sur **Valide** (Logique, sémantique)

Une formule appartenant à un calcul logique est dite *valide* (tout court, absolument) si elle est vraie dans toutes les interprétations qu'on peut donner de ce calcul. (Plus précisément si l'expression que lui associe l'interprétation de ce calcul prend la valeur *vrai* quels que soient les domaines de variation fixés pour les variables et quelles que soient les valeurs assignées à ces dernières dans ces domaines).

Certaines formules ne sont valides que *dans des domaines donnés*.

Une formule telle qu'il existe pour chaque catégorie de variables un domaine et dans chaque domaine une assignation de valeurs pour lesquelles l'expression que lui associe l'interprétation a la valeur *vrai* est dite *réalisable (erfüllbar, satisfiable)* (tout court). On dit aussi qu'elle peut être *satisfaite*. Une formule réalisable dans un domaine donné est *a fortiori* réalisable (tout court).

TRADUCTION DES TEXTES GRECS[1]

Les mots ou phrases déjà traduits dans le contexte ne sont pas reproduits ici. Les renvois sont faits par pages et par colonne. Quand il pouvait y avoir un doute, la ligne à laquelle se rapporte la traduction a été indiquée, entre parenthèses, au début de celle-ci. Ainsi « 114 B. *a.* (20) » signifie : page 114, 2e colonne ; première citation grecque (ligne 20).

4. Obs. — Autarcie (capacité de se suffire).

6 A. — Le complet ; le parfait.

10 Obs. — Ce qui résulte de l'abstraction.

13 B. — Tout ce qui appartient à un sujet, et qu'il est vrai d'en affirmer, mais non pas nécessairement, ni même le plus souvent. — Tout ce qui appartient à chaque sujet par lui-même, mais sans faire partie de son essence.

15 A. — Monde.

15 Obs. — Héraclite florissait vers la 69e Olympiade.

16 Obs. — L'acte sans « mouvement » (au sens aristotélicien, c'est-à-dire sans changement ; voir *Mouvement**, Critique).

17 B. — *a.* Le mot *energeia* se dit de l'acte *(ergon)* et tend vers le sens d'*entelecheia*. — *b. Energeia* se dit tantôt au sens où l'on parle du « mouvement » dans son rapport avec la puissance, tantôt de l'être (ayant une forme) dans son rapport avec une matière.

19 A. — Acte ; puissance.

19 B. — *De l'âme.*

20 Obs. — Faire (créer, fabriquer) ; agir ; spéculer.

30 A. — *a.* Passions. (Voir traductions des textes latins, *Ibid.*) — *b.* Passion (au sens A).

41 B. — *a.* L'âme est le principe premier par lequel nous vivons, nous sentons et nous pensons *(De l'âme)*. — *b.* L'âme est un corps composé de parties menues.

43 A. — *De l'âme.*

44 A. — *a.* L'amitié parfaite est celle des hommes de bien, qui se ressemblent par leur valeur morale.

44 B. — *A* (préfixe négatif) ; *mnésis* (peu usité), mémoire.

51 B. — *A* (préfixe négatif) ; *algos*, douleur.

1. Révisée par M. Léon Robin.

57 B. — *Du ciel.*

61 B. — *Homalos*, uni, égal ; *nomos*, loi.

62 A. — *a.* Homme, centre. — *b.* Homme, science.

63 B. — Homme ; forme.

64 A. — Une connaissance naturelle de ce qui est général.

64 B. — A tout argument s'oppose un argument de force égale.

66 Obs. — L'apathie du *Noûs* (l'âme pensante) et celle de l'*Aisthêtikon* (l'âme sensitive). — *(Traité de l'Ame).*

68 A. — De l'aphasie.

72 A. — *De l'Interprétation*, Introduction.

77 B. — *a.* L'équitation (la science du cheval). — *b.* La fabrication des mors.

82 B. — S'exercer contre la douleur.

86 Obs. — *De la mémoire.*

90 Obs. — Insécables ; êtres insécables.

96 Obs. — *a.* Il faut dire ce que sont la définition, le propre, le genre, l'accident. — *b.* Genre, espèce, différence, propre, accident.

106 A. — Un principe qu'il est nécessaire de posséder pour acquérir n'importe quel savoir est un *axiome.*

125 A. — L'être, la quantité, la qualité, la relation, le lieu, le temps, la situation, la possession, l'action, la passion.

125 Obs. — Les cinq « genres suprêmes ».

127 Obs. — (Voir la traduction des mots grecs dans celle du texte latin.)

128 A. — (Mot à mot) : 1° l'essence, l'être ce que c'était (la forme, le modèle) ; 2° la matière, la substance ; 3° le principe du mouvement (= du changement) ; 4° ce pour quoi, le bien, la fin.

132 A. — Demeure souterraine en forme de caverne.

153 B. — *a.* La justice distributive = celle qui consiste dans la distribution des honneurs, des biens ou de tout autre avantage pouvant être partagé entre ceux qui participent à la vie sociale. — *b.* La justice commutative, celle qui règle ou redresse les échanges. (Voir l'explication de *synallagma* dans le texte.)

154 A. — *a.* (19). Compensation. — *b.* (20). Société. — *c.* (21). Société d'échanges.

157 A. — *a.* Relatives à la division. — *b.* Car la même phrase, divisée ou composée (prise indivisément) ne paraîtrait pas toujours signifier la même chose. (Cf. *Fallacia**, Obs.)

165 A. — (Ces mots n'ont pas d'équivalents français, et ne peuvent s'expliquer que par toute la théorie de l'homme chez Platon.)

177 A. — Ce qui paraît (vrai) à tous, nous disons que cela est ; si l'on supprime cette croyance, on ne trouvera pas grand'chose de plus plausible à proposer.

180 A-B. — Regarder (= contempler, connaître), opposé à agir et à produire.

181 B. — En partant du contigu.

184 Obs. et 185 Obs. — *De l'Interprétation.*

194 A. — Comme ce que les savants appellent *Cosmos.*

200 B. — *a.* Vrai chien. — *b.* Antisthéniens.

200 Obs. — *a.* Diogène le Chien. — *b.* Le cynique. — *c.* Antisthène, puis Diogène le Chien, puis Cratès le Thébain.

201 A. — Diogène le Chien.

209 A. — *a.* La définition est un énoncé qui exprime la quiddité. — *b.* La définition concerne l'essence et la nature de la chose.

209 B. — *a.* Il est évident qu'il y aura un énoncé de ce que signifie le mot... par exemple de ce que signifie « triangle », de ce qu'est (une figure) en tant que (nommée) triangle. — *b.* (Si donc) celui qui définit indique ou ce qu'est (la chose) ou ce que signifie le mot...

225 B. — *a.* Celui qui sait interroger et répondre, n'est-ce pas ce que tu appelles un dialecticien ? — *b.* Il a dit que la dialectique (*dialegesthai*, converser) était ainsi appelée parce que ceux qui y prennent part délibèrent en commun en distinguant *(dialegontes)* les choses selon leurs genres. — *c.* Diviser (les idées) par genres, et ne pas prendre une même idée pour une autre, ou au contraire une autre pour la même, ne dirons-nous pas que c'est de la dialectique ? — Nous le dirons.

226 A. — D'une manière dialectique et creuse.

226 Obs. — Inventeur de la dialectique.

227 B. — Le syllogisme dialectique est celui qui conclut en raisonnant à partir des opinions courantes.

228 A. — Les propositions en diamètre (ou plutôt en diagonale).

228 B. — Il y a quatre arguments de Zénon sur le mouvement... Le premier est qu'il ne peut avoir lieu, parce qu'il faut d'abord que le mobile arrive au milieu avant d'atteindre l'extrémité.

228-229. — Nous disons qu'un concept s'affirme universellement (*mot à mot :* s'affirme du tout) lorsque le sujet ne contient aucun individu dont on ne puisse affirmer l'attribut ; et de même pour ce qui se nie universellement (*mot à mot :* ce qui ne s'affirme d'aucun).

232 Obs. — *Nomos*, loi ; *Nemesis*, punition divine des excès ; déesse qui y préside. Cf. 169 B, note.

233-234. — On appelle différent ce qui est autre tout en étant le même à quelque égard ; non seulement le même numériquement, mais en espèce, en genre, ou par analogie.

234 A. — Car les espèces sont formées du genre et des différences.

243 B. — *a.* Tout ce qui peut être réel, est ou divers ou même. — *b.* Divers en genre, divers en espèce.

246 B. — Paraître, opinion.

258 Obs. — École (*mot à mot :* choix) éclectique.

267 B. — *a.* Cause. — *b.* Ce d'où vient le commencement (ou le principe) du « mouvement » (changement).

286 A. — *a.* Parfaitement ; avoir. (Mais l'adverbe joint à *avoir* marque en grec une manière d'être.) — *b. Énergie* tend vers *entéléchie.* — *c.* La matière est puissance, mais la forme est acte *(entéléchie).* — *d.* Et la raison du développement de ce qui est en puissance (ou : la notion de ce qui est en puissance) est l'entéléchie. — *e.* L'âme est l'entéléchie première (c'est-à-dire essentielle) d'un corps naturel (organisé) ayant la vie en puissance.

288 Obs. — *a.* Considérer, réfléchir. — *b.* Si une seule prémisse a été énoncée, il n'y a que l'indication du signe (qui permet de conclure) ; si l'on ajoute la seconde, il y a syllogisme.

291 B. — Retenir, suspendre.

293 A. — Les Crétois sont toujours menteurs.

298 A. — Discours exotériques.

301 Obs. — L'*ousia* sans matière.

302 A. — *a.* L'essence (mot à mot : la *quiddité*) est composée de ce dont l'énoncé forme la définition. — *b.* J'appelle essence l'*ousia* (l'être, la nature de l'être) sans matière.

305 Obs. — La vertu éthique (= du caractère), la vertu dianoétique (= de la réflexion : la prudence).

340 Obs. — *a.* Liaison. — *b.* Séparation. — *c.* Relatives au langage.

341 Obs. — *De la mémoire* (ouvrage d'Aristote).

358 B. — *a.* La Nature ne fait rien en vain ; tout ce qui est naturel a lieu en vue de quelque chose, ou accompagne accidentellement ce qui a lieu en vue de quelque chose. *(De l'âme.)* — *b. Du ciel :* Dieu et la Nature ne font rien en vain.

370 B. — (Les deux premiers mots répondent exactement à *forme ;* le troisième désigne proprement l'*être* ou l'*essence ;* le quatrième (d'où vient en français *paradigme*) s'applique plus spécialement à ce qui est considéré comme *modèle* ou comme *exemple ;* les deux dernières expressions peuvent se rendre par *quiddité**).

377 B. — *De l'interprétation.*

392 B. — *a.* Nous appelons « vertus » celles des « habitudes » qui sont dignes d'éloge. — *b.* La « vertu » est donc une « habitude » de la volonté consistant dans le choix d'un juste milieu.

392 Obs. — *a.* Être dans un certain état. — *b.* Être avec quelque chose dans telle relation.

397 Obs. — *a.* Vient de l'habitude tout ce qu'on fait parce qu'on l'a déjà fait souvent. — *b.* L'habitude est une chose qui ressemble à la nature : car souvent n'est pas loin de toujours ; et la nature est (le domaine de) de ce qui se fait toujours, l'habitude, de ce qui se fait souvent.

402 B. — Tout ce que produit la nature se fait toujours de même, ou (du moins) dans la plupart des cas ; mais ce qui n'arrive pas toujours, ni dans la plupart des cas, vient de l'*automaton* et de la *tyché.* (Pour la différence entre le sens de ces deux mots, voir le texte.) *De la génération et de la corruption.*

403 A. — Tout ce qui vient de l'*automaton* parmi les choses qui pourraient être voulues, pour ceux qui ont la faculté de vouloir.

412 A. — *a.* Hermès Trismégiste. — *b. Poimandrès* ou *Pimandre ; A Asclépios ; Discours à son fils Tat ; Définitions d'Asclépios pour le roi Ammon.*

413 A. — *De la hiérarchie céleste ; de la hiérarchie ecclésiastique.*

413 B-414 A. — *a.* Pour moi, quand j'étais jeune, je m'intéressais étonnamment à cette science qu'on appelle l'histoire de la nature. — *b.* Les causes de chaque phénomène, comment il se produit, comment il se détruit et ce qui le fait être. — *c. Histoires (enquêtes) sur les animaux.* — *d. Des parties des animaux, De la génération des animaux.* — *e.* Aussi semble-t-il qu'on ne parle pas d'une manière historique (conforme aux faits observés) quand on dit que tous les poissons sont femelles.

417 B. — Les éléments homœomères.

425 Obs. — Il ne faut pas croire ceux qui nous conseillent, étant des hommes, de ne songer qu'aux choses humaines... il faut vivre suivant ce qu'on a de meilleur en soi.

427 Obs. — *a.* (4). Mot à mot : caractère de l'hypostase de son père. — Lemaistre de Saci traduit : « caractère de sa substance ». — *b.* (8). (Voir *Essence*, Obs.) — *c.* (10). *Du monde.* — *d.* (11). En substance ; en apparence. — *e.* (14). *Du monde.*

428 Obs. — *a.* (2). Supposer. Examiner par hypothèse (par supposition). — *b.* (8). Syllogisme hypothétique. — *c.* (11). Par hypothèse. — *d.* (11). Nécessaire par hypothèse.

446 A. — Les idées, on peut les penser, mais on ne peut pas les voir.

447 B. — Idée, voir.

449 Obs. — Idées, idées-images (ou espèces sensibles). Voir *Espèces**, 2.

449 A. — (Voir la traduction des exemples grecs dans celle du texte latin.)

454 Obs. — La pensée (parfaite) est la pensée de la pensée.

468 A. — Imitation.

468 Obs. — Le terme dernier est l'usage, par exemple l'usage de la vue ou vision ; et par l'acte de voir rien ne se produit d'autre que la vision même, tandis que certaines autres activités produisent quelque chose de plus : par exemple l'art de bâtir, quand il s'exerce, produit une maison, et ne produit pas seulement l'acte de construire.

475 B. — Plus connaissables et plus claires pour nous ; plus connaissables et plus claires par nature.

492 B. — *De l'interprétation.*

496 A. — La substance première.

518 B. — L'*enstasis* est une proposition contraire à une autre proposition.

544 B. — L'ironie habituelle de Socrate.

549 A. — *a.* Il y a énoncé apophantique quand cet énoncé peut être qualifié de vrai ou de faux. — *b. De l'interprétation.* — *c.* La proposition... est un énoncé verbal qui affirme ou nie ceci de cela.

551 Obs. — Jugement ; — juge, juste, justice.

559-560 Obs. — Est maître de chacun celui qui a le pouvoir de lui procurer ou de lui enlever les choses qu'il recherche ou celles qu'il redoute. Si donc quelqu'un veut être libre, qu'il ne recherche ni ne fuie rien qui dépende des autres ; sinon, il est inévitable qu'il soit esclave.

567 B. — *a.* (32). Le lieu ; la distance entre les extrêmes. — *b.* (34-35). Le lieu propre. — *c.* (36-37). Le lieu commun, dans lequel sont tous les corps.

572 Obs. — Les théorèmes logiques (les lois logiques).

580 A. — Les lois non écrites,... celles qui sont reconnues dans tous les pays sur les mêmes choses. — 580 B. Je vois une autre loi dans mon corps, qui fait la guerre à la loi de mon esprit.

581 Obs. — *a.* Décrets non-écrits des Dieux. — *b.* Lois non-écrites. — *c.* Toutes (les prescriptions) qui sans être écrites paraissent être reconnues par tous. — *d.* La loi non-écrite ; la loi écrite.

583 A. — Contrairement aux lois de la nature.

583 Obs. — *a.* Destin, vindicte divine. — *b.* Raison.

587 Obs. — S'il est possible que cela se produise dans un animal, qu'est-ce qui empêcherait que la même chose eût lieu dans le Tout ? Car si cela se produit dans le petit monde, cela se produit aussi dans le grand.

589 B. — Celui qui est auprès du moyen ; le plus éloigné du moyen. (Il s'agit peut-être d'une figure schématique.)

611 B. — *a.* Ce qui suit la *Physique*. — *b.* *Leçons de Physique.*

612 A. — *a.* « Sophia » (Sagesse), ou Philosophie première. — *b.* L'être en tant qu'être. — *c.* La (science) qui spécule sur les premiers principes et les premières causes. — *d.* Le Bien et le pourquoi (la cause finale).

612 Obs., note. — Philosophie première, ou théologique.

614 Obs. — Philosophie première.

620 A. — Philosophie première, philosophie cherchée.

623 A. — Animer en changeant.

623 B. — Poursuivre.

623 Obs. — *a.* Les recherches sur la nature. — *b.* La manière de chercher. — *c.* *Des parties des animaux.* — *d.* Théorie, science.

632 Obs. — (Mot à mot) : philanthropie (c'est-à-dire, ici, amour de Dieu pour les hommes).

633 Obs. — *a.* (8). *De l'âme.* — *b.* (9). Le moteur immobile est le bien à réaliser ; le moteur mobile (mot à mot : mû) est la faculté de désirer (car le mobile est mû en tant qu'on désire, et le mouvement est un désir en tant qu'acte), le mobile (mot à mot : le mû) est l'organisme vivant.

635 Obs. — Que tout est immuable ; que tout change.

636 A. — Toute proposition énonce, ou qu'un caractère appartient à un sujet, ou qu'il lui appartient nécessairement, ou qu'il peut éventuellement lui appartenir.

637 Obs. — *De l'interprétation.*

646 Obs. — Idées intelligibles ; monde intelligible ; idées intelligibles ; idées sensibles.

656 B. — (8). Il meut en tant qu'il est aimé.

659 A. — Mouvement (= changement de lieu).

669 A. — *a.* La nature du Tout. — *b.* Tout ce qui est produit par la nature se produit ou toujours de même, ou du moins le plus souvent ainsi. *(De la génération et de la corruption.)*

669 Obs. — Nature.

671 B. — *a.* Nature ; produire, plante. — *b.* La nature du sperme. — *c.* La nature de l'huile ; la nature du sang. — *d.* La nature du lait.

679 A. — *a.* Noms indéfinis (p. ex. non-homme). — *b.* Noms. — *c.* Sons vocaux ayant une signification. *(De l'interprétation.)* « Non-homme n'est pas un nom... Mais appelons-le un nom indéfini. »

681 A. — De la Nature, ou du non-être.

683 A. — « Unité » désigne l'élément qui sert à mesurer une multiplicité ; le nombre est la multiplicité mesurée, une multiplicité de ces éléments : aussi est-il logique (de dire) que l'unité n'est pas un nombre.

688 A. — De ce qui n'est pas cause (pris) comme cause.

689 Obs. — *a.* Droit. — *b.* Loi.

692 B. — *a.* (16). Objet de connaissance ; concepts (ou jugements). — *b.* (33). Choses pensées.

717 A. — Servir, utile.

717 B. — *a.* (17). Apparence (ou conjecture) ; confiance (jugement auquel on estime pouvoir se fier). — *b.* (17-18). Raisonnement, savoir.

717 Obs. — *a.* Il est assis, il n'est pas assis. — *b.* Être assis, ne pas être assis.

724 B. — Instrument.

729 B. — *a.* *Palin*, de nouveau ; *genesis*, naissance, génération. — *b.* (17). L'âme raisonnable... s'étend dans l'infinité de la durée et embrasse la palingénésie périodique de toutes choses.

731 B. — *a.* Tout ; beau. — *b.* Tout en Dieu.

734 B. — Contre l'opinion (communément reçue).

737 A. — Paralogisme, « paralogiser » (raisonner faux).

739 A. — Art de conseiller, ou d'exhorter.

740 B. — On appelle parfait ce que rien ne peut dépasser en son genre au point de vue de sa « vertu » (au sens **A**) et du bien (de l'excellence) ; par exemple un parfait médecin ou un parfait joueur de flûte sont ceux qui ne laissent rien à désirer au point de vue de leur « vertu » propre (de leur art).

747 B. — (Voir *Passion**, **A.**)

759 B. — *a.* Masque de théâtre (d'où : rôle). — *b.* Hypostase.

760 A. — *a.* Nature. — *b.* Être (ou essence).

764 B. — Postuler ce qui est en question. (Voir les observations.)

764 Obs. — *a.* (2). Ce qui est posé (= la thèse à démontrer). — *b.* (7). En ce qui concerne la vérité. — *c.* (8). En ce qui concerne l'opinion, le vraisemblable.

767 B. — Le vraisemblable.

770 A-B. — Ami des Grecs ; ami des Romains ; ami des hommes *(philanthrôpos)*.

770 Obs. — *a.* (16). Or, Dieu étant aussi ami des hommes... — *b.* (17). Les Dieux ayant tout disposé très bien, et avec amour pour les hommes.

771 B. — *a.* Philodoxes, Amis de l'opinion. — *b.* Philosophes, Amis de la science.

776 B. — Philosophie concernant les choses premières, divines, immuables, séparées.

785 A. — *a.* Le point est l'unité ayant une position *(De l'âme)*. — *b.* Ce qui est absolument indivisible en quantité, c'est ou le point ou l'unité : l'unité, quand il n'a pas de position ; le point, quand il en a une.

789 B. — Par nature ou par « position » (= par décision volontaire).

794 B. — Possession se dit en un premier sens pour une sorte d'acte, le rapport de ce qui possède et de ce qui est possédé. (Cf. *Habitude**.)

794 Obs. — Ou bien à partir de la forme, et de la possession de la forme, ou bien à partir d'une privation de la forme et de la figure.

797 Obs. — *a.* Postulat ; hypothèse. — *b.* Axiome.

798-799. — Il faut demander d'admettre... que si deux droites sont coupées par une autre de telle sorte que celle-ci fasse avec les premières des angles internes d'un même côté plus petits que deux droits, les deux droites prolongées indéfiniment se rencontreront (à distance finie) du côté où les angles sont plus petits que deux droits.

804 Obs. — (*Pragma*, *praxis*, action, mais en deux sens que distingue le contexte. Voir notamment 802 B.)

811 A. — *a.* (11-12). La quiddité*. — *b.* (16-17). Ou propre, ou définition, ou genre, ou accident. — *c.* (21-22). La différence, en tant' qu'elle est générique, doit être rangée dans la même classe que le genre. — *d.* (24). Dans la définition.

815 Obs. — *a.* (2 et 5). Avant, antérieur. — *b.* (5-6). 1° Essentiellement, par nature ; 2° dans le temps, au point de vue de la génération ; 3° logiquement, en raison. — *c.* (7). Essentielle.

827 A. — (Mot à mot) : le principe du changement.

832 B. — (Terme spécial des Stoïciens que l'on traduit ordinairement par *exception ;* mais il vaudrait mieux dire *réserve.* Voir *Manuel d'Épictète*, II, 2 et XXIX.)

836 A. — Appartenir éventuellement. (Cf. *Modalité**.)

838 Obs. — (3). Tu aimeras ton prochain comme toi-même.

843 Obs. — Par soi-même.

844 A. — Il faut que la définition soit propre (au défini).

844 B. — Propre relatif ; propre par rapport à autre chose.

844 Obs. — *a.* Le plus souvent et dans la plupart des cas. — *b.* Dans tous et toujours.

845 Obs. — *a.* Les propres par accident, les modifications propres par accident. — *b.* (16-17). Ceci, en cet endroit et en ce moment.

851 B. — *Psychikos*, qui a une âme, *psychê* (au sens de principe de vie) ; *pneumatikos*, qui a un esprit.

859 Obs. — *a.* (4-5). Toute puissance est à la fois puissance des contraires... c'est une même chose qui peut être ou ne pas être. — *b.* (6-7). Ce qui est en puissance et non en acte, c'est l'indéterminé.

860 Obs. — La matière est de l'ordre des relations : à une autre forme (convient) une autre matière.

861 B. — Plaisirs sans mélange, purs.

866 Obs. — Dans l'opinion, pour le sens commun. — *b.* En réalité.

868 B. — Combien ?

872 B. — *a.* De plusieurs questions n'en faire qu'une. — *b.* *Des arguments des Sophistes.*

874 B. — *a.* Éther. — *b.* Il en résulte évidemment qu'il y a dans la nature une (cinquième) essence corporelle simple, autre que les composés qui sont là (qui sont observables). — *c.* *Du ciel.*

876 B. — Racine.

877 B. — Pensée discursive ; pensée pure ; *logos* (discours, argument ; intelligence ; rapport, motif, etc.).

877 Obs. — Nombre. (Sens primitif : agencement, ajustement ; puis : harmonie.)

878 A. — Animal raisonnable.

883 Obs. — Mais la fin, c'est l'essence (de l'être que produit la génération).

911 B. — (Mot à mot) : relativement à quelque chose.

941 Obs. — Sagesse.

953 Obs. — *a.* (14). Pensée discursive. — *b.* (15). Science.

954 Obs. — *a.* Art. — *b.* (3). Occupation intellectuelle. — *c.* (5). Arts, sciences, science de ce qui s'apprend. — (Pour les mots suivants, voir le contexte.)

955 Obs. — *a.* (1). Philosophie seconde. — *b.* (2). Philosophie première (absolument, ou relativement à la philosophie seconde). — *c.* (11). Les choses premières. — *d.* (15). Dans la plupart des cas. — *e.* (17). A tout. — *f.* (19). Par elle-même et en tant qu'elle-même. — *g.* (22). Premier.

956 Obs. — *a.* Passage. — *b.* Science et art. — *c.* L'art est relatif à la génération, la science à l'être. — *d.* Science. — *e.* Intellect.

956 A. — Les premiers (principes) et les causes.

965 A. — (Même sens que *sémantikê ;* voir article précédent.)

968 A. — *De l'âme.*

970 Obs. — *a.* Sens commun. — *b.* Faculté première de sentir ; sensorium principal (Cf. 984 A). — *c.* L'intellect.

972 Obs. — Notions communes.

976 Obs. — *a.* Sensation. — *b.* *De l'âme.*

982 B. — *De l'âme.*

984 A. — *a.* Sensorium principal, sensorium commun. — *b.* *Des parties des animaux.* — *c.* *Du mouvement des animaux.*

996 B. — Être dans telle situation ; par exemple : il est couché ; il est assis.

1011 A. — *a.* Tu parles là d'un artiste merveilleusement habile ! — *b.* Je reconnais que je suis un sophiste et que j'instruis les hommes.

1011 B. — *a.* Enchanteur ou charlatan. — *b.* Fabricant de breuvages magiques, médicinaux, ou propres à troubler l'esprit.

1011 Obs. — *Sophos* (sage, savant) ; *sophistês* (sophiste) ; *sophizomai* (je fais une conférence).

1012 B. — L'aporie du tas.

1014 B. — Souvenir, rappel. (Formé de *hypo*, sous, et de *mnêsis*, usité seulement en composition, et dont la racine désigne le fait de penser.)

1015 Obs. — Ce qui présente un caractère (bon ou mauvais) ; ce qui est un agent (de bien ou de mal).

1046 Obs. — (La matière) subsiste (au sens étymologique : elle est sous-jacente) ; le sujet (mot à mot : le sous-jacent), le *substrat.*

1048 B. — Car elle est plus rapprochée de la substance première (= de l'individu).

1048 Obs. — *a.* (14-15). Je dis que l'*eidos* (= la forme, ou le type spécifique) est la *quiddité* (l'essence) de chaque être et sa substance première.

1049 Obs. — *a.* (Même citation.) — *b.* Substance seconde. — *c.* L'*hypokeimenon* (substrat ou sujet : voir ci-dessus, 1046 Obs.) est substance. — *d.* Substance première. — *e.* Ce qu'on appelle « substance » par excellence, premièrement et avant tout.

1050 Obs. — Substance, substance première.

1055 Obs. — (Voir la traduction des mots grecs dans celle du texte latin.)

1077 Obs. — Irrationnel (premier, second).

1078 B. — Le syllogisme est un raisonnement (ou : un énoncé) dans lequel, certaines choses étant posées, quelque chose d'autre que ces données en résulte nécessairement par le seul fait que cela est.

1087 Obs. — *a.* (2-3). Mélanger ensemble. — *b.* (3-4). « Syncretismos » cf. *syncrasis* (mélange). — *c.* (9-12). (Voir la traduction des mots grecs dans celle du texte latin.)

1088 Obs. — (Dernière ligne.) Conscience.

1089 A. — (Du G. *sunekhês*, continu.)

1099 A. — Comme une tablette sur laquelle il n'y a rien d'actuellement écrit. — *De l'âme.*

1110 B. — La destruction de ce qui est sur la Terre par un immense incendie, qui se produit à de longues périodes de temps (d'intervalle).

1110 Obs. — (4). Une disposition tempérante de l'âme, le fait d'être tempérant

1111 Obs. — (3). Accomplir ; gouverner ; s'achever.

1119 A. — Puissance pneumatique, tension pneumatique.

1120 Obs. — Demi ; monstre.

1121 Obs. — Terme (ou définition) ; terme commun.

1124 A. — Dieu, justice.

1127 A. — L'activité.

1143 Obs. — Stabilité, arrêt.

1151 B. — Produire ; agir.

1158 A. — *Ou* (négation) ; *chronos*, temps.

1161 Obs. — Réduction à l'unité.

1165 Obs. — (12-13). (Les trois mots se traduiraient en français par *unité.*)

1170 Obs. — Pris universellement.

1172 A. — *De l'Interprétation.*

1200 Obs. — *a.* (14). *Sophia*, sagesse. — *b.* (17). Mœurs. — *c.* (17). Habitude. — *d.* (20). Celui qui possède la *prudence**. — *e.* (21). Prudence.

1201 Obs. — Dans un juste milieu défini par raison et comme le définirait l'homme prudent.

1201 B. — *a.* Les vertus éthiques (ou morales), les vertus du caractère. — *b.* Les vertus dianoétiques, la vertu de l'intellect.

1203 B. — Vertu et vice.

1209 A. — *Bios*, *zôê.* (Les deux mots veulent dire *vie*, et sont souvent employés indifféremment en ce sens. Mais dans les textes cités et dans beaucoup d'autres, *bios* est surtout la vie morale, la culture, et *zôê* la vie matérielle.)

1223 Obs. — Sauvegarder toutes les apparences. (Voir *Sauver**.)

SUPPLÉMENT

1250. — *Skhêma*, pluriel *skhêmata*, terme employé par Aristote pour désigner les figures.

1251. — *a.* (Mot à mot) : il y a syllogisme du plus petit des extrêmes à l'égard du plus grand. — *b.* Il est nécessaire que Γ n'appartienne pas à quelque A.

1269. — *a.* Histoire pragmatique. — *b.* Le genre de l'histoire pragmatique ; le genre pragmatique.

TRADUCTION DES TEXTES LATINS

Les mots ou phrases déjà traduits dans le texte ne sont pas reproduits ici. On n'a pas traduit non plus les expressions d'usage courant, telles que *vice versa*, *stricto sensu*, ni les titres d'ouvrages universellement connus, comme le *De Natura rerum*, le *De finibus*, ou le *Novum Organum*, à moins de raison spéciale.

Les renvois sont faits par pages et par colonnes. Quand il pouvait y avoir doute, la ligne à laquelle se rapporte la traduction a été indiquée, entre parenthèses, au début de celle-ci. Ainsi « 64 A. — (24) » signifie : page 64, 1re colonne, ligne 24. Les petites italiques *a*, *b*, *c*, etc., désignent respectivement la première, la seconde, la troisième citation latine d'une même colonne.

A

1 A. — A affirme, E nie, toutes deux universellement ; I affirme, O nie, toutes deux particulièrement.

2 Obs. — *a*. Si quelqu'un veut me suivre, qu'il fasse abnégation de lui-même, et porte sa croix chaque jour.

3 Obs. — Refuser de porter secours à sa patrie.

4 A. — (16). Détacher, affranchir.

7 A-B. — Dieu est absolu (*ou :* parfait). *(De la docte Ignorance).* — *b*. Quelquefois il équivaut à pur et simple, sans aucune condition : par exemple quand on dit de quelque décret de Dieu qu'il est absolu ; quelquefois il équivaut à indépendant de toute autre chose.

8 A. — Abstiens-toi et supporte.

8 B. — Abstraire une chose d'une autre.

13 A. — Nous ne visons pas à l'acatalepsie, mais à l'eucatalepsie (c'est-à-dire : non pas à nous abstenir de juger, mais à bien juger).

16 Obs. — *Dissertation sur les ouvrages acroamatiques et exotériques d'Aristote.*

17 B. — *Energeia* est lié comme un synonyme aux mots qui désignent la forme (suit la liste de ces mots).

18 A. — *a*. Acte pur. — *b*. Acte ou mouvement.

20 Obs. — L'œuvre qu'opère Dieu du commencement à la fin, c'est-à-dire la loi suprême de la nature. (Cette traduction est la plus courante ; mais on peut aussi comprendre : « L'homme ne peut connaître, du commencement à la fin, l'œuvre qu'opère Dieu, etc. »).

27 Obs. — Dès que se présente à nous quelque objet inaccoutumé et que nous jugeons nouveau, ou très différent de ce que nous avions connu auparavant, ou de ce que nous attendions, il en résulte que nous en éprouvons de l'admiration et que nous en sommes frappés. Et comme cela peut avoir lieu avant que nous sachions aucunement si cet objet nous convient ou non, l'admiration me paraît être la première de toutes les passions.

30 A. — *Pathê* (passions), troubles de l'âme (selon Cicéron), affections, états affectifs, passions.

32 B. — Qui peut le plus peut le moins. (*Mot à mot :* Pour celui à qui le plus est licite, le moins ne doit pas être illicite.)

37 B. — La *Lettre* enseigne ce qui a lieu ; l'*Allégorie*, ce qu'il faut croire ; le *sens moral*, ce qu'on doit faire : le *sens anagogique*, où l'on doit tendre.

38 A. — *Histoire et intérêt de la caractéristique. De l'Organum.*

38 B. — *Alphabet de la Nature.*

41 B. — Née du souffle de Dieu, immortelle, ayant une forme.

41 Obs. — Par les yeux de Dieu.

43 B. — Comme une *aura** composée de flamme et d'air. *(Histoire de la vie et de la mort.)*

43 Obs. — Car l'âme sensible, ou âme des bêtes, doit être tenue nettement pour une substance matérielle, raréfiée par la chaleur et devenue invisible ; je veux dire un fluide (ou : un souffle) composé de l'essence du feu et de celle de l'air... enfermée dans le corps, et, chez les animaux supérieurs, placée en majeure partie dans la tête ; parcourant les nerfs, entretenue et réparée par le sang spiritueux des artères, ainsi que Bernardinus Telesius et son disciple Augustinus Donius l'ont soutenu en quelque façon, et non sans utilité... Chez les bêtes, c'est l'âme principale, et leur corps en est l'instrument ; mais chez l'homme elle est elle-même l'instrument de l'âme raisonnable, en sorte qu'on pourrait la désigner par le nom d'esprit[1] plutôt que par celui d'âme. *(De la valeur et du progrès des sciences.)*

47 Obs. — *a.* Amour de complaisance et de concupiscence. — *b.* Amour de bienveillance et de bienfaisance. — *c.* Amour d'union. — *d.* Une vie qui est plus dans l'être qu'elle aime que dans celui qu'elle anime.

48 B. — Aimer, c'est être heureux du bonheur d'un autre.

51 A. — On appelle *sens anagogique* celui qui tend à nous élever des choses visibles aux invisibles ; ainsi la lumière créée le premier jour... désigne (aussi) la nature angélique.

51 Obs. — Intention d'assimilation.

53 Obs. — Non d'après l'analogie avec l'Univers, mais d'après l'analogie avec nous-mêmes.

60 A. — *La vraie théorie médicale.*

64 A. — Une certaine anticipation sans science acquise, qu'Épicure appelle *prolêpsis*, c'est-à-dire une connaissance préalable de l'objet dans l'esprit, sans laquelle on ne pourrait rien comprendre, ni chercher, ni discuter. *(De la nature des Dieux.)*

1. *Spiritus*, produit de distillation, au sens où l'on parle d'esprit de vin, d'esprit de sel, etc.

63 Obs. — Cela (la croyance que l'homme est pour ainsi dire la norme et le miroir de la nature) ne vaut pas mieux que l'hérésie des anthropomorphites, née dans les cellules et la solitude de quelques moines stupides ; ou la théorie d'Épicure, qui répond à celle-ci dans le paganisme, et qui attribuait aux Dieux la forme humaine.

66 A. — Attribut par lequel la matière est dans l'espace. *(Dissertation sur l'âme des bêtes.)*

66 B. — Équivaut à : selon la nature de la chose.

68 B. — *Nouvel Organon, aphorismes sur l'interprétation de la Nature et l'empire de l'Homme.* — (Voir *Organon**.)

69 Obs. — Il semble que...

72 A. — *a.* L'appréhension est ou intuitive, ou abstractive..., ou simple ou composée, etc. — *b.* La première est ce qu'on appelle l'intelligence des choses indivisibles ou simples, dite aussi appréhension, car l'intellect, par cette opération, appréhende l'essence de chaque chose en elle-même ; la seconde est l'opération de l'intellect qui compose ou qui divise ; il y a enfin une troisième opération, celle de raisonner.

74 A. — Simplement antérieur, antérieur en nature.

76 A. — *a.* La volonté et le libre-arbitre ne sont pas deux facultés, mais une seule. — *b.* Le libre-arbitre est 1° la volonté en tant qu'elle se porte sans contrainte vers quelque action ; — 2° cette liberté de la volonté dont on dit qu'elle veut seulement le bien et n'est pas sujette au mal. — *c.* Libre arbitre d'indifférence.

76 B. — *Du serf-arbitre* (c'est-à-dire : *De la servitude de la volonté*).

77 A. — L'archée consiste en une combinaison du souffle vital, comme matière, avec l'image séminale, qui est le noyau spirituel intérieur contenant la fécondité de la semence. *(L'archée fabricateur.)*

78 A. — *Essai anagogique.* (Voir *anagogique** **B.**)

79 B. — Un art est un système de préceptes généraux, vrais, utiles, concordants, qui tendent à une seule et même fin.

80 Obs. — *a.* (4). *Somme contre les Gentils.* — *b.* (5). Nous sommes la fin de toutes les choses artificielles, car elles sont toutes faites pour l'usage de l'homme. — *c.* (19). *Des arts et des sciences composant les études libérales.*

83 A. — Être d'accord ; assentiment.

84 Obs. — Toutes les créatures tendent à s'assimiler à Dieu.

89 B. — Il est très certain, l'expérience le prouve, que goûter légèrement à la science peut incliner à l'athéisme, mais que s'en abreuver à longs traits ramène à la religion.

94 A. — La faculté de faire que, dans un état de conscience complexe, un élément reçoive plus de clarté que les autres s'appelle *attention*. *(Psychologie empirique.)*

95 Obs. — La nature est toujours conforme à elle-même.

96 B. — J'entends par attribut ce que l'intellect saisit[1] de la substance, comme en constituant l'essence.

1. Mot à mot : perçoit. Mais ce terme est employé chez Spinoza pour toute connaissance.

97 A. — Une *aura** composée de flamme et d'air. *(Histoire de la vie et de la mort.)*

101 Obs. — *De la subfiguration empirique. Des sectes.*

105 Obs. — *Commentaire sur la Dialectique de Ramus.*

106 A. — *a.* L'une, partant des sens et de l'individuel, s'envole d'un coup aux « axiomes » les plus généraux pour tirer ensuite de là..., ses jugements et les « axiomes moyens » ; l'autre, partant aussi des sens et de l'individuel, en dégage les « axiomes » en s'élevant avec retenue et par degrés. — *b.* Cet « axiome », quoique fréquemment admis, est faux. *(Du citoyen.)*

B

108 B. — Et enfin toutes ces belles questions finiront en pure battologie. *(Recherche de la Vérité par la lumière naturelle.)*

114 B. — La musique est bonne pour un mélancolique (au sens ancien : voir *Mélancolie*, **A**), mauvaise pour un homme affligé.

C

122 B. — *a. Des sacrements.* — *b.* Vertus principales. *(Des devoirs des prêtres ; Du Paradis.)* — *c.* Toutes les vertus appartiennent à l'Esprit ; mais celles-ci sont pour ainsi dire cardinales, ou principales.

123 Obs. — *a.* Dans le concret. — *b.* Par les degrés convenables.

124 A. — Plasticité comme celle de la cire.

124 B. — Il y a deux parties du discours, le nom (substantif) et le verbe, car à elles seules et par elles-mêmes, quand elles sont jointes, elles forment un discours complet ; quand aux autres parties du discours, ils les appellent syncatégorèmes, c'est-à-dire ayant un sens avec (autre chose). — *Cours de grammaire.*

126 B. — *a.* D'une cause déterminée résulte nécessairement un effet ; et inversement, si aucune cause déterminée n'est donnée, il est impossible qu'un effet se produise. — *b.* De toute chose on doit assigner une cause ou raison, soit pour qu'elle existe, soit pour qu'elle n'existe pas.

127 Obs. — *a.* Étymologie inconnue ; les uns tirent ce mot de *cavillor* (chicaner), les autres de *casus*[1], ce qui n'est pas à rejeter ; quelques-uns de *quaeso* (demander) ou de *aīsa*, en éolien *ausa* (destin, part). Mais peut-être faut-il le tirer de *caveo*, car *cavere* (prendre garde) est au premier chef l'affaire des jurisconsultes, à qui appartiennent aussi les *causes ;* d'où vient encore qu'on les appelle *causidici* (avocats).

128 B. — *a.* Première cause ; cause principale et cause instrumentale ; cause directement et cause indirectement ; cause univoque et équivoque ; cause adductive, etc. — *b.* Cause ou raison.

128 Obs. — *a.* Cause de soi. — *b.* (22). Rien n'est cause de soi. — *c.* Principe de soi et non cause de soi.

129 A. — *a.* (1). Cause ou raison. — *b.* (7). *Inférant*, ce qui est tel que s'il est, quelque autre chose est aussi ; *suspendant*, ce qui est tel que, s'il n'est pas, quelque autre chose n'est pas non plus ; on l'appelle aussi *condition.* Un *requisit* est une condition suspensive, antérieure en nature à ce qu'elle conditionne. Une *cause suffisante* est un inférant antérieur en nature à ce qu'il implique ; une cause est un *co-inférant* antérieur en nature à ce qu'il implique. — *c.* (19). La cause n'est autre chose qu'une raison réelle.

1. Sans doute au sens de « cas judiciaire » ; mais ce peut être aussi au sens de « ce qui arrive ». Cf. *Occasion.*

129 Obs. — *a.* On a l'habitude d'appeler *causes* les deux prémisses d'où résulte une proposition inférée, ou conséquence. — Et sans doute on peut tolérer cette expression, bien qu'elle soit impropre : car l'idée peut être cause de l'idée, mais non les mots cause des mots. — *b.* La cause est ce qui produit ce dont elle est cause : ainsi la blessure est cause de la mort ; l'indigestion, de la maladie ; le feu, de la chaleur. Aussi ne doit-on pas entendre le mot cause si largement qu'il enveloppe tout antécédent, mais seulement tout antécédent efficace. Ce n'est pas parce que je suis descendu au Champ de Mars que j'ai joué à la paume ; Hécube n'a pas été cause de la ruine de Troie parce qu'elle a donné le jour à Pâris, ni Tyndare de la mort d'Agamemnon parce qu'il a engendré Clytemnestre. A ce compte, il faudrait dire qu'un voyageur bien vêtu a été cause de l'agression du brigand qui l'a dépouillé.

131 B. — *De l'équivalence de la cause et de l'effet.*

132 B. — (Les erreurs) qui ont leur source dans la nature propre de chacun, tant de l'âme que du corps, ainsi que dans l'éducation, l'habitude et les autres événements accidentels qui arrivent aux individus.

136 A. — Le principe de la certitude morale.

139 B. — *De la valeur et du progrès des sciences.*

146 A. — *a.* « Je pense, donc je suis. » — *b.* Je pense, donc quelque chose est. — *c.* Je pense, donc je suis et quelque chose est. — *d.* Je pense, donc il existe des choses.

150 A. — Avec ; jouer.

153 B. — La justice qui dirige les affaires.

154 A. — Aristote subdivise la justice commutative selon la différence des *commutationes* (échanges de valeurs) : car les uns sont volontaires, les autres involontaires.

157 A. — L'amitié accepte ou rend les hommes égaux.

160 A. — La tendance par laquelle chaque chose tend à persévérer dans son être n'est rien autre que l'essence actuelle de cette chose même.

163 A. — Table de présence.

163 Obs. — *a.* Relativement à l'univers, non relativement à l'homme. — *b.* Le véhicule de la forme.

164 B. — Concupiscence de savoir, concupiscence de sentir, concupiscence de dominer.

166 B. — Le temps n'est rien d'objectif... mais la *condition subjective*, nécessaire par suite de la nature de l'esprit humain, d'ordonner pour soi toute donnée sensible suivant une loi fixe.

168 B. — Conflit (de lois).

168 Obs. — Comme je l'ai déjà dit, Chrysippe les appelle « confatals ».

171 B. — Que l'esprit subisse l'action de l'objet.

172 B. — Connaissance par ouï-dire... connaissance par l'essence seule (connaissance du troisième genre). *De la Réforme de l'Entendement*, etc.

176 B. — Consensus de tous ; consensus des nations.

180 Obs. — (19). Contemplation ; réflexion ; méditation.

181-182. — J'appelle *contingentes* les choses individuelles en tant que nous ne trouvons rien, en considérant leur seule essence, qui pose nécessairement leur existence ou qui l'exclue nécessairement.

183 A. — Par la contingence du monde.

183 Obs. — Est (absolument) *nécessaire* une proposition qui peut se ramener à des identiques, ou dont l'opposé implique contradiction... J'appelle *contingent* ce qui n'a pas cette nécessité ; enfin ce qui implique contradiction, ou dont l'opposé est nécessaire, est dit *impossible*.

187 Obs., note. — Et c'est dans cette loi *(on doit exécuter ce dont on est convenu)* que consiste la nature de la justice. Car où il n'y a point eu de convention préalable, il n'existe pas de droit, mais tout est à tous ; rien n'est donc injuste.

193 A. — *Clef hiéroglyphique des arcanes par voie de représentations et correspondances.*

195 A. — La création est l'acte de faire quelque chose de rien... Elle n'est dans la créature qu'une relation de raison qui vient de ce qu'elle a commencé d'être après un néant.

196 B-197 A. — *a.* La Critique (c'est-à-dire la judiciaire) est la partie de la Logique qui concerne le jugement. — *b.* Le jour critique, celui dans lequel a lieu le jugement (la décision) de la maladie, ou crise.

D

209 A. — Par le genre prochain et la différence spécifique.

209 Obs. — Au seul défini et à tout le défini.

216 Obs. — Induction par énumération simple.

229 A. — Le caractère du caractère est le caractère de la chose elle-même.

229 B. — *a.* Par « Dieu », j'entends l'être absolument infini, c'est-à-dire la substance qui consiste en un nombre infini d'attributs... — *b.* Tout ce qui est, est en Dieu, et rien ne peut être ni être conçu sans Dieu. — *c.* Je crois en un seul Dieu le Père tout-Puissant, qui a fait le Ciel et la Terre, toutes les choses visibles et invisibles.

230 A. — Dieu est le Souverain Bien absolument, et non seulement en quelque genre ou ordre de choses. C'est ainsi que le bien s'attribue à Dieu en tant que toutes les perfections souhaitables découlent de lui comme de leur cause première.

237 A. — Le discours est le passage de l'esprit qui pense d'une proposition à une autre proposition en suivant un certain ordre, soit celui des conséquences, soit un autre, comme dans la méthode.

239 A-B. — Les disparates... qui diffèrent simplement l'un de l'autre sans s'opposer par aucune contrariété.

239 B. — *a.* Si aucun des termes n'est contenu dans l'autre, on les appelle *disparates*. — *b.* Dans les disparates, c'est-à-dire les concepts dont aucun n'est genre ou espèce (par rapport à l'autre).

242 B. — Je distingue.

243 A. — Être distribué, c'est être pris universellement.

246 A. — Les dogmatiques sont ceux qui défendent l'existence de vérités universelles, qui affirment ou nient universellement.

246 B. — Gilbert, qui a renouvelé les doctrines de Philolaüs. *(De la valeur et du progrès des sciences.)*

251 B. — Droit ; règle.

252 B. — *a.* Mais le droit que la raison naturelle établit entre tous les hommes est également observé chez tous les peuples et s'appelle droit des gens. — *b. Du droit naturel et du droit des gens.*

253 A. — Par *droit naturel*, j'entends les lois mêmes de la nature..., c'est-à-dire la puissance même de la nature.

253 Obs. — *Histoire de la religion des anciens Perses.*

255 Obs. — *a.* (1). *Pensées métaphysiques*, I, 4 : « *De la durée et du temps* »), — *b.* (4). Un être par agrégation, mais fait d'unités en nombre infini. — *c.* (5). Une sorte de continu, mais idéal. — *d.* (5-6). Des parties définies à volonté. — *e.* (8-9). Dans les êtres actuels, les simples sont antérieurs aux composés ; dans les idéaux, le tout est antérieur à la partie. — *f.* (18). Je dirai en passant que la notion des forces ou de la puissance (que les Allemands appellent *Kraft*, les Français : la force) à l'explication de laquelle j'ai décidé de consacrer une science, la Dynamique, apporte beaucoup de lumière pour comprendre la vraie notion de substance. *Sur la réforme de la philosophie première.*

E

257 A-B. — On emploie le barbarisme *Haeccéité*, tiré de *Haec* (celle-ci ; ou : ces choses-ci) pour désigner la différence individuante... Scot a appelé *Eccéité* (de *Ecce*, voici) cette essence propre à tout individu et grâce à laquelle on peut dire de chacun d'eux : le voici lui-même.

266 B. — D'après le fait.

272 B. — Amour de soi.

275 B. — (Mot à mot) : ignorance de la question.

276 A. — *a.* Table d'exclusion ou d'élimination. — *b.* Écoulement d'une chose naturelle qui sort d'une cause procréant sans transmutation.

276 A-B. — L'émanation dans les choses divines est double : l'une... est génération, l'autre a lieu par acte de volonté.

276-277. — Éminemment veut dire au delà de toute mesure, au-dessus de tout degré... Éminence désigne métaphoriquement l'excellence.

277 A. — L'opposé en est : d'une manière et dans une mesure déterminées, ou formellement... [La bonté, la sagesse] sont en Dieu, comme dans leur cause et leur principe, éminemment ou formellement ; bien des caractères qu'on attribue aux objets physiques sont en lui éminemment et d'une manière très noble, en perfection suprême : Dieu se meut non pas à notre manière, mais d'une autre à nous inconnue.

277 Obs. — On dit d'un être qu'il est « par éminence » (ceci ou cela) quand à proprement parler il n'est pas tel, mais qu'il a quelque chose en lui qui joue le rôle de ce qu'il serait absurde de lui attribuer au sens propre.

278 Obs. — Les portes tombent, chassées de leurs gonds.

280 Obs. — *Contre les logiciens.*

288 Obs. — Commentaire analytique sur l'*Organon* d'Aristote.

289 Obs. — *a. Du principe d'individuation.* — *b.* Entité totale ; existence ; haeccéité.

290 B. — *a.* Expérience lettrée (ou notée ; cf. *Nov. Org.*, I, 101). — *b.* [Il faut] constituer l'induction plus méthodiquement qu'elle n'est décrite par les logiciens ; car la simple énumération des faits singuliers, selon l'usage des logiciens, où l'on ne trouve point d'exemple contraire, ne donne qu'une conclusion vicieuse ; et une induction de ce genre ne produit rien de plus qu'une conjecture plausible.

290 Obs. — Tant dans la recherche des intermédiaires qu'en parcourant les parties des difficultés.

291 Obs. — *a.* L'acte de retenir son assentiment. — *b.* Arrêt (acte de serrer les rênes).

292 Obs. — *a.* (Toi, Pison), notre épicurien (mot à mot : notre Épicure), qui sort de la porcherie et non de l'école... *Contre Pison.* — *b.* Tu viendras me voir (et me trouveras) gros et gras, le corps bien soigné, quand tu voudras rire (en regardant) un porc du troupeau d'Épicure.

297 A. — Affection (ou charité, au sens du Nouveau Testament).

300 B. — Esprit vital (voir *Aura**).

301 A. — O esprit, ô chair.

301 Obs. — Appartient à l'essence.

302 A. — Je dis qu'appartient à l'essence d'une chose ce qui est tel qu'en le supposant donné, la chose est nécessairement donnée, et qu'en le supprimant, la chose est nécessairement supprimée ; autrement dit, ce sans quoi la chose ne peut être conçue, et inversement qui ne peut être ni être conçu sans elle.

304 B. — La sempiternité et l'éternité diffèrent : le présent immobile et permanent constitue l'éternité ; le présent qui court dans le temps constitue la sempiternité.

305 A. — Non pas une succession de temps sans fin, mais un présent immobile.

305 B. — La philosophie morale, ou éthique, est une science pratique, qui enseigne comment l'homme peut librement ordonner ses actions suivant la loi de la nature.

305 Obs. — *a.* Une durée tout entière simultanée. — *b.* Age, éternel.

308 B. — *a.* La Chimère, l'Être fictif, et l'Être de raison ne peuvent aucunement être appelés des êtres. Car la Chimère, par sa nature, ne peut exister ; l'Être fictif exclut une connaissance claire et distincte... Enfin l'Être de raison n'est qu'une manière de penser qui sert à retenir, à expliquer ou à imaginer plus facilement les choses qu'on pense. (*Pensées métaphysiques*, I, 1 : « De l'Être réel, de l'Être fictif et de l'Être de raison. »). — *b.* Tout ce qui, lorsque nous le pensons clairement et distinctement, nous apparaît comme existant d'une manière nécessaire, ou du moins comme pouvant exister.

318 Obs. — Je définis l'existence : ce qui complète la possibilité.

327 A. — *a.* On dit qu'une chose en exprime une autre quand il y a, dans la première, des caractères qui correspondent aux caractères de la chose exprimée — *b.* On voit par là qu'il n'est pas nécessaire que ce qui exprime soit semblable à la chose exprimée ; il suffit qu'il se conserve entre elles une certaine analogie dans les caractères (les rapports internes de chacune d'elles).

F

333 Obs. — C'est une seule et même puissance qui, si elle s'applique avec l'imagination au sens commun, *est dite* voir, toucher, etc. ; si elle s'applique à l'imagination seule, en tant qu'elle revêt diverses figures, *est dite* se souvenir... Et c'est encore pourquoi cette même puissance, selon ces diverses fonctions, *est nommée* soit intellect pur, soit imagination, soit mémoire, soit sens ; mais on l'appelle proprement l'esprit... (Voir 341 Obs.)

335 B. — Deux formes de la puissance : capacité d'agir, et capacité de pâtir ; la première seule est une « faculté », mot qui a pour synonymes : puissance active, vertu (au sens A), pouvoir.

339 B. — Sophisme de l'accidentel.

340 A. — *a.* (11). Sophisme (passant) de ce qui est dit à un certain égard à ce qui est dit sans restriction. — *b.* (24). Sophisme de composition et sophisme de division.

341 A. — Temple.

341 B. — Tantôt l'aspect, soit vrai, soit faux, de la chose qui est objet... tantôt cette action par laquelle nous informons dans l'esprit les images des choses.

341-342. — *Phantasia lactis*, c'est-à-dire apparition d'un cercle lacté... (Sur les *Météores*). — Dans notre *phantasia* (imagination) est une *phantasia* ou forme (image) représentant tel homme. (Sur la *Logique*.)

341 Obs. — C'est une seule et même puissance qui, si elle s'applique avec l'imagination au sens commun est dite voir, toucher, etc. ; si elle s'applique à l'imagination seule, en tant qu'elle revêt diverses figures, est dite *se souvenir ;* si elle s'y applique pour en former de nouvelles, est dite *imaginer* ou *concevoir*... Mais on l'appelle proprement l'*esprit*, lorsque tantôt elle forme de nouvelles idées dans la fantaisie, tantôt elle s'applique à celles qui sont déjà formées, etc.

343 Obs. — *a. De la différence de la liaison des choses suivant une sage et une fatale nécessité.* — *b.* Spinoza et les fatalistes.

345 B. — Fatum mahométan, fatum stoïcien, fatum chrétien.

345 Obs. — Les destins conduisent celui qui le veut, entraînent celui qui ne le veut pas.

346 A. — *a.* Dans le monde il n'y a pas de hasard. — *b.* Il n'y a pas de fatalité.

346 B. — O faute heureuse, qui a mérité d'avoir un tel et si grand Rédempteur !

348 A. — Mot à mot : « Que la lumière se fasse (ou : soit faite) et la lumière se fit (ou : fut faite). » On traduit ordinairement : « Que la lumière soit, et la lumière fut. »

348 B. — Le père est celui que désigne un mariage légal.

352 Obs. — Thomas d'Aquin : *a.* L'âme humaine n'a point de fin à son existence. *(Somme contre les Gentils.)* — *b.* Fin (définition) quant à l'essence. (Sur le *Livre des Sentences*.) — *c.* Ce qui est le meilleur en chaque être est sa fin. (Sur le livre *Du sommeil*.) — *d.* La fin n'est autre chose que ce pour quoi d'autres choses sont faites. (Sur l'*Éthique*.) — *e.* Nous appelons fin ce à quoi tend l'action d'un agent. *(Somme contre les Gentils.)* — *f.* Bonne et mauvaise fin ; fin commune et fin propre ; fin de l'agent, fin de l'œuvre. — *g.* Fin extérieure et fin intérieure ; fin ultime et fin prochaine.

352-353 Obs. — Goclenius : « *Finis* (fin) : 1° ce qui limite une chose; ainsi la

limite d'un champ est sa fin ; — 2° la dernière partie d'une chose presque détruite ; — 3° la perfection d'une chose ; — 4° le but de l'intention, vers lequel est ordonnée la cause efficiente et qui est le moteur de son action. *Zabarella :* La fin de chaque partie est son opération et sa fonction propre. *Albert le Grand :* La fin est ce pour quoi se fait tout ce qui se fait. *Thomas :* La fin n'est pas le principe, si ce n'est dans l'intention du moteur, etc. ; — 5° On appelle fin par excellence celle qui est le but des autres fins. »

354 A. — *Dialogue entre un Philosophe juif et un Chrétien.*

359 B. — La foi, c'est-à-dire la constance et la vérité dans les choses dites et convenues.

367 Obs. — *Forum* ou tribunal intérieur, de la pénitence, ou de la confession ; — *forum* ou tribunal extérieur, judiciaire ou public.

368 Obs. — Force vive.

370 B. — *a.* Forme substantielle, forme exemplaire, forme individuelle. — *b.* La forme est en tout être le principe de l'action. — *c.* Il faut presque constamment avertir que lorsque nous accordons un si grand rôle aux Formes, on doit se garder de détourner ce que nous disons en l'appliquant aux Formes auxquelles se sont accoutumées jusqu'à présent les pensées des hommes. — *d. Ce que Bacon pensait des mathématiques.*

371 Obs. — (18). La forme donne l'être à la chose.

G

379 B. — Qu'une fois, ou les deux fois, le moyen soit pris universellement.

383 A. — On entend (aussi) par génération... la production des êtres vivants... par exemple celle du rat, qui est engendré par le soleil de la matière corrompue. Dans ce cas, elle est appelée *(génération) équivoque.*

384 A. — On appelle définition génétique celle qui exprime la genèse de la chose (définie) ou la manière dont elle peut être produite.

384 B. — *Nasci*, naître ; *generare*, engendrer.

385 A. — Nous appelons génie le don de remarquer les ressemblances des choses. *(Psychologie empirique.)*

H

392 Obs. — *a.* Être dans un certain état. — *b.* Au § « *Il faut remarquer enfin...* » ; au § « *En ce qui concerne les figures...* ».

393 Obs. — *Habitus* diffère de *potentia* en ceci que par la *potentia* nous sommes capables de faire quelque chose, par l'*habitus* nous ne sommes pas rendus capables de faire quelque chose, mais habiles ou inhabiles à bien ou mal faire ce que nous pouvons. L'*habitus* ne nous donne donc ni ne nous enlève de pouvoir le faire quelque chose ; mais ce que nous contractons par là est de bien ou mal le faire.

406 Obs. — Mais la seule et unique raison qui fasse appeler une chose contingente, c'est le caractère défectueux de notre connaissance (en ce qui la concerne). En effet une chose, etc.

412 A. — *a.* Livre de Mercure (ou Hermès) Trismégiste sur la puissance et la sagesse de Dieu. — *b.* Table d'émeraude.

413 A. — « Hiérarchie » veut dire principat sacré, de *hieron*, chose sacrée, et *archôn*, prince. *(Sur le livre des Sentences de Pierre Lombard.)*

414 B. — L'histoire a proprement pour objet les individus, déterminés dans le temps et dans l'espace. Car si l'histoire naturelle paraît s'occuper des espèces, cela vient de la ressemblance commune qui réunit le plus souvent les êtres naturels en une seule espèce, de telle sorte qu'en connaître un, c'est les connaître tous... Tout cela est l'affaire de la mémoire.

414 Obs. — *a.* Nous considérons l'histoire et l'expérience comme une seule chose ; et de même la philosophie et les sciences. — *b.* La fin la plus haute de l'histoire naturelle est de fournir à l'induction valide et légitime ses provisions et ses matériaux. *(Description du Globe intellectuel.)*

415 A. — *a. Histoire des vents. Histoire de la densité et de la rareté, Forêt de matériaux*[1], etc. [qui sont des recueils de faits] destinés à fonder la philosophie (= la science). — *b. Histoire* désigne la connaissance du singulier, c'est-à-dire l'exposition ou description de ce qu'est chaque chose.

418 A. — *a.* (28). L'homme doué de raison ; *b.* (29). l'homme fabricateur ; *c.* (30). l'homme parleur.

418 Obs. — *a. Système de la Nature.* — *b.* Connais-toi toi-même. — *c.* Le premier degré de la raison *(sapientiae)* est de connaître les choses elles-mêmes. — *d.* Être raisonnable *(sapiens)*, c'est essentiellement considérer des fins.

419 Obs. — Il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité.

424 B. — L'humanité comprend en soi ce qui entre dans la définition de l'homme.

426 B. — Il ne s'agissait là que de ce doute extrême qui, j'y ai souvent insisté est métaphysique, hyperbolique, et ne doit être aucunement transporté dans la vie usuelle.

427-428.— Les substances individuelles ont un nom spécial parmi les autres : on les appelle *hypostases* ou substances premières... Hypostase, dans l'usage courant, se prend pour l'individu de nature rationnelle, en raison de son excellence.

429 A. — *a.* La raison de ces propriétés de la pesanteur, je n'ai pas encore pu la déduire des phénomènes et je ne fais point d'hypothèse. Car tout ce qui ne se déduit pas des phénomènes est hypothèse ; et les hypothèses, métaphysiques ou physiques, de qualités occultes ou mécaniques, n'ont point de place dans la science expérimentale. — *b.* Les causes vraies. *(Principes mathématiques de la physique.* Mot à mot : *de la philosophie naturelle.)*

429 Obs. — Quoiqu'il feignît de ne proposer cette opinion que comme une hypothèse.

I

445-446. — Au sens philosophique, l'Idée est la forme ou « espèce » des choses, en tant que contenue dans la raison et l'intellect, c'est-à-dire éternelle et immuable ; autrement dit leur modèle (dans notre langue *Urbild, Idée, Être en soi. (Lexique de Platon.)* — *b.* Et au sens qu'on appelle logique, c'est la notion commune et générale, qui pour Platon, n'est pas une notion abstraite des choses, mais la nature même d'une chose contemplée par l'esprit.

446 Obs. — Je désigne par le nom d'*Idée* cette forme de toute pensée par la perception immédiate de laquelle j'ai conscience de cette pensée même.

1. On traduit souvent *Forêt des forêts*, ce qui ne veut pas dire grand'chose. Mais le grec *Hylé*, auquel correspond le latin *Sylva*, a les deux sens ; et Bacon lui-même emploie ailleurs *sylva* pour matériaux. Voir 414 Obs., *b*

449 A. — *a.* 1° La forme perçue par les sens : de forme *(idea)* longue, courte, etc. *(Histoires* sur les animaux)*... 2° Au sens logique, espèce d'un genre, synonyme d'*eidos :* le genre poisson comprend beaucoup d'espèces *(ideas)*... 3° Au sens platonicien : ceux qui admettent les *Idées.*

449 B. — *a.* Ce que signifie le mot *idée*, c'est une forme pensée par l'agent, et à la ressemblance de laquelle il tend à produire une œuvre extérieure ; comme le constructeur, par exemple, conçoit dans son esprit la forme de la maison. — *b.* D'une manière générale, l'idée est la forme ou le modèle que contemple l'ouvrier pour faire ce qu'il a projeté. — *c.* L'idée est la raison architectonique, c'est-à-dire celle selon laquelle se fait l'œuvre, dans l'esprit de l'artiste. — *d. L'idéat* est ce qui est produit par la puissance de l'idée, ou l'effet de l'idée. — *e.* Les idées sont prises quelquefois pour les concepts ou notions communes (qui sont) dans l'esprit.

450 B. — On peut concevoir aussi que le sens commun joue le rôle d'un cachet pour imprimer dans la fantaisie ou imagination, comme sur de la cire, les mêmes figures ou idées qui viennent à l'état pur et incorporel des sens externes.

451 B. — *a.* L'idée vraie doit s'accorder avec ce dont elle est l'idée (son *idéat**). — *b.* Par *idée*, j'entends une conception de l'esprit, qu'il forme en tant qu'il est une chose pensante. Je dis plutôt conception *(conceptum)* que perception *(perceptionem)* parce que le mot de perception paraît marquer que l'esprit est passif dans son rapport à l'objet ; tandis que conception paraît exprimer une action de l'esprit. — *c.* Accord avec son *ideatum.* (Voir ci-dessus.)

454 B. — *a.* Sont les mêmes les termes qui peuvent être substitués l'un à l'autre sans dommage pour la vérité. — *b.* Sans dommage pour la grandeur. *(Spécimen de calcul universel.)*

454-455 Obs. — « L'intellect en acte et son objet en acte sont identiques (en nature). » ... Identiques, mais non une seule et même chose.

455 Obs. — *a.* Ils ne font qu'un sans être identiques. — *b.* Son devenir. — *c.* Un être : il est un et identique à lui-même.

457 A. — Identité de définition, de genre, de matière, d'espèce, de nombre; identité d'analogie, opposée à l'identité d'univocité ; identité à un certain égard, opposée à l'identité pure et simple ou totale.

461 A. — *a.* Les « idoles » s'imposent à l'intelligence, ou par la nature générale de l'espèce humaine, ou par la nature individuelle de chacun, ou par les mots, c'est-à-dire par leur nature d'êtres communiquant. Nous avons coutume d'appeler le premier genre *idoles de la tribu*, le second *idoles de la caverne*, le troisième *idoles du forum.* Il y en a aussi un quatrième genre, que nous appelons *idoles du théâtre*, qui s'y ajoute par suite des fausses théories ou doctrines philosophiques et des méthodes vicieuses de démonstration. — *b.* Toutes les perceptions se font à l'analogie de l'homme, non à l'analogie de l'univers.

461 B. — *a.* Nous ignorerons (titre de l'article). — *b.* Nous ignorons.

465 B-466 A. — Les images des choses individuelles, ou impressions reçues des sens, se fixent dans la mémoire et s'y emmagasinent, d'abord pour ainsi dire sans changement et telles qu'elles se présentent ; ensuite l'âme humaine les rappelle et les rumine, soit qu'elle les passe simplement en revue, soit qu'elle se fasse un jeu de les imiter, soit qu'elle les classe en les composant et les divisant.

468 A. — Tout art est imitation de la nature.

468 Obs. — Si nous nous aimons les uns et les autres, Dieu demeure en nous ; et son amour est parfait en nous. Nous connaissons que nous demeurons en lui, et lui en nous, parce qu'il nous a donné quelque chose de son Esprit.

469 A. — Rien ne peut être ordonné à une fin s'il n'existe en lui une certaine proportion à cette fin. *(Questions discutées. De la vérité.)*

471 B. — *a.* (7-8). L'action qui s'extériorise, qui passe au dehors, qui est transitive. — *b.* (10-11). Cause immanente et cause transitive. — *c.* (11-15). Hors de Dieu, il ne peut y avoir aucune substance, c'est-à-dire aucune chose qui existe en soi hors de Dieu... Dieu est donc la cause immanente, et non pas transitive, de toutes choses.

471 Obs. — Le *devenir* à *l'être.*

472 Obs. — La foi fuyant l'intelligence.

494 Obs. — Que nous ne comprenons pas suffisamment la puissance de Dieu (par laquelle il préordonne toutes choses) pour voir comment elle peut laisser indéterminées les actions libres des hommes ; mais que nous avons si bien conscience de la liberté et de l'indifférence qui est en nous, qu'il n'y a rien que nous comprenions d'une manière plus évidente et plus parfaite. *(Principes de la philosophie.)*

496 Obs. — L'espèce dernière.

497 A. — (15). Numériquement, et non spécifiquement (qualitativement).

497 B. — Tout individu est une espèce dernière.

505 A. — Le principe d'individuation est ce par quoi une forme, qui ne subsistait pas par elle-même, commence à subsister dans tel ou tel (individu).

513 A. — (40-41). *Nouvelle méthode pour les maxima et les minima.*

516 A. — *a.* De ces idées, les unes sont *innées*, les autres adventices, les autres me paraissent faites par moi-même ; car comprendre ce que c'est que chose, que vérité, que pensée, il ne semble pas que je le tire d'ailleurs que de ma propre nature. — *b.* Science innée, ou connaturelle.

516 Obs. — Dans le phénomène.

518 B. — *a.* Prérogatives des exemples. — *b.* Les exemples ou instances particulières.

522 Obs. — Les philosophes qui se sont écartés de l'observation de la nature et de l'expérience, tournant et retournant en eux-mêmes leurs méditations propres et les inventions de leur esprit. Mais Héraclite a frappé juste quand il a dit de ces brillants faiseurs de conjectures, et, si l'on peut ainsi parler, ces intellectualistes, qui passent cependant pour les philosophes les plus sublimes et divins : « Ce sont des hommes qui cherchent la vérité chacun dans son microcosme, et non dans le monde majeur » (dans le monde réel, le vaste monde).

523 A. — En lui-même et simplement (c'est-à-dire quand il ne s'agit pas de tel point de vue spécial) l'intellect est plus élevé et plus noble que la volonté.

524 Obs. — Voir, c'est posséder.

529 A. — *a.* (28). Tendre à... — *b.* (32). L'acte de l'esprit par lequel il se dirige vers un objet (= *intention formelle*). — *c.* (34). L'objet vers lequel (se dirige l'esprit) (= *intention objective*). — *d.* (41). « L'intention première » (formelle) est « l'acte immédiat de l'intelligence, c'est-à-dire l'acte par lequel elle appréhende immédiatement son objet... l' « intention seconde » (formelle) est « l'acte réfléchi

de l'intelligence, c'est-à-dire l'acte consistant à connaître quelque chose par **réflexion »**.

529 B. — *a.* Être de raison. — *b.* Tout ce qui est connu par un acte réfléchi de l'intelligence, que ce soit l'action même de l'intelligence, ou la puissance, ou les caractères qui conviennent aux choses en tant qu'elles sont dans le sujet objectivement (au sens **A**).

537 B-538 A. — De tout cela résulte qu'il n'y a point d'autres routes ouvertes aux hommes vers une connaissance certaine de la vérité que l'intuition évidente et la déduction nécessaire; on voit aussi en quoi consistent ces natures simples dont il est parlé dans la huitième proposition. Et il est clair par là que l'intuition s'étend d'une part à elles toutes, de l'autre à la connaissance des liaisons nécessaires qu'elles ont entre elles, enfin à toutes les autres choses dont l'intelligence constate avec précision qu'elles sont soit en elle, soit dans l'imagination.

538 B. — *a. Méditations sur la connaissance*, etc. — *b.* Connaissance intuitive.

542 A. — Voir, regarder.

J

547 A. — La joie *(laetitia)* est le passage de l'homme d'une perfection moindre à une perfection plus grande. *(Définitions des passions.)*

547 Obs. — *Gaudium, laetitia* = joie (avec les nuances diverses indiquées dans ce passage et 548 A). — *Veneris gaudia*, jouissances sexuelles.

548 A. — *a.* Le *gaudium* est la *laetitia* accompagnée de l'idée d'une chose passée, et qui est arrivée quand nous ne l'espérions pas. — *b.* Il convient au sage d'éprouver de la joie *(gaudere)*, mais non de la manifester sans retenue *(laetari)*. — *c.* Quand l'esprit est ému d'une joie raisonnable, calme et constante, cela s'appelle *gaudium* ; quand il exulte et se laisse aller à de vaines manifestations, on peut dire que c'est une *laetitia* débordante ou excessive.

L

554 Obs. — Quant au *quod* = quant à son contenu, quant à sa formule.

555 A. — (10). Sa quantité.

557 A. — Que le sage seul est heureux. (Mot à mot : le sage seul être heureux.)

559 Obs. — *a.* J'ai dit qu'être libre, c'était être conduit par la raison seule. — *b.* L'accord avec soi-même. — *c.* Se mettre à sa place dans le monde et en Dieu.

562 A. — Volonté libre ; volonté brute.

566 A. — Spontanéité d'un être intelligent.

576 B-577 A. — *a. Rudiments de l'art logique.* — *b.* Il a semblé aux maîtres de la philosophie antique qu'il fallait examiner d'abord à fond la nature des raisonnements mêmes nécessaires à toute recherche, pour que nous puissions les mettre en œuvre, ainsi épurés et formulés, tant dans les spéculations sur la vérité que dans l'exercice des vertus. Telle est la science... que les anciens péripatéticiens ont appelée *Logique*. — *c.* Car le but de la Logique est de découvrir et de juger les arguments.

577 A. — *a.* Un art est nécessaire pour diriger l'action même de la raison, art grâce auquel l'homme puisse, dans cette action, procéder avec ordre, facilement et sans erreur ; cet art est la Logique, c'est-à-dire la science du raisonnement. — *b.* La Logique est donc l'art instrumental qui dirige l'esprit dans la connaissance des choses. *(Rudiments de l'art logique.)* — *c.* Logique enseignante ; Logique pratique.

577 B. — On appelle *Logique enseignante* celle qui donne les préceptes ; *Logique pratique* celle qui en fait usage. *(Cours de logique.)*

579 Obs. — Les Anciens distinguaient l'arithmétique et la logistique en attribuant à la première la considération des *nombres entiers*, à la seconde, en outre, la considération des *fractions* et des rapports ou *logoi* quelconques.

581 A. — La loi naturelle n'est autre chose que la lumière de l'intellect placée en nous par Dieu, et par laquelle nous connaissons ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter. *(Des deux préceptes de la charité.)*

583 A-B. — Voir page 20 Obs.

583 Obs. — Il dit, et les choses furent créées.

587 A. — *a.* Lumière naturelle. — *b.* La raison qui nous est infuse ou innée est appelée lumière de l'âme. *(Du Baptême.)*

M

587 B. — *Histoire métaphysique, physique et technique des deux mondes, le grand et le petit.*

587 Obs. — Petit monde (*exactement :* le plus petit des deux mondes).

588 A. — *a.* (11). La magie, prise au sens général, est l'art ou le pouvoir, à l'aide d'une force créée et non surnaturelle, de produire des effets merveilleux et inaccoutumés, dont la raison dépasse le sens et l'intelligence commune des hommes... Je dis une force créée et non surnaturelle, pour en exclure les vrais miracles. *(Recherches sur la magie.)* — *b.* La magie naturelle est une science secrète et diabolique qui enseigne à produire des effets merveilleux en faisant intervenir des forces naturelles.

588 B. — *a.* La magie naturelle ou physique n'est qu'une certaine connaissance plus approfondie des secrets de la Nature. — *b.* En purifiant le mot magie. — *c.* Processus caché, schématisme caché (c'est-à-dire invisibles à l'échelle de nos sens).

591 B. — On appelle matérialistes les philosophes qui affirment qu'il n'existe que des êtres matériels ou corps.

595 A. — La science générale expliquant tout ce qui peut être cherché sur l'ordre et la mesure, sans application à aucune matière spéciale.

604 B. — *a.* Force médicatrice. — *c. De la puissance plastique de la nature chez Cudworth.*

606 Obs. — *Heures de loisir.*

607 Obs. — Aristote distingue très bien la mémoire de la réminiscence ; il fait consister la première dans la faculté naturelle de retenir et de rappeler une image sans qu'il soit besoin d'aucun travail ; et comme la seconde se manifeste dans l'effort de recherche, il la rapproche de l'inférence et du raisonnement, qui fournissent le chemin et l'ordre conduisant d'une chose à une autre. *(De l'âme.)*

612 Obs. — *a. (Commentaire) sur le livre* I *de la Métaphysique*, Prologue. — *b.* Il existe une certaine science acquise des choses divines, et c'est la science métaphysique.

613 Obs. — La Nature ne fait pas de sauts.

617 B. — Relativement à l'univers.

619 Obs. — Que la plupart de ceux qui recherchent une certaine subtilité métaphysique sont égarés par l'aspect des mots comme par des feux follets.

625 A. — *a.* (Mot à mot) *Nouvelle méthode des plantes.* — *b.* J'ai longtemps travaillé, moi aussi, à découvrir la méthode naturelle, j'ai trouvé beaucoup à y ajouter, etc. *(Fragments de la méthode naturelle.)*

628 A. — Mode positif ; mode négatif.

629 A. — Ce qui se fait quelquefois, par la volonté de Dieu, contre l'ordre communément établi dans les choses.

630 Obs. — (29-31) *a.* De la foi. — *b.* Miracles. — *c.* Arguments extérieurs, signes très certains et appropriés à l'intelligence de tous. *(Manuel.)*

631 B. — L'ordre communément établi dans les choses.

631 Obs. — Rien ne peut être appelé miracle par comparaison avec la puissance divine.

638 B. — Détermination d'une chose : c'est la limitation dans les choses de la puissance efficace de Dieu.

638 Obs. — La conclusion suit toujours la partie la plus faible*.

639 A. — J'entends par modes les affections de la substance, autrement dit ce qui est en autre chose, et qui est aussi conçu par le moyen de cette chose.

644 Obs. — Que, des atomes, se forment d'abord, par leur réunion, des molécules différentes entre elles, qui sont l'origine des choses diverses. *(Remarques sur le livre X de Diogène Laërce.)*

645 Obs. — *Alain de Lille.*

646 B. — Dans les divers mondes créés de façons diverses.

646-647 Obs. — *a.* Tous les royaumes de ce monde et leur gloire. — *b.* A quoi servirait à l'homme de gagner le monde entier, mais au détriment de son âme ? — *c.* Malheur au monde a cause des scandales. — *d.* Il était dans le monde et le monde ne l'a point connu. — *e.* Le monde me hait parce que je porte contre lui le témoignage que ses œuvres sont mauvaises. — *f.* C'est maintenant le jugement du monde ; maintenant le prince de ce monde va être jeté dehors. — *g.* Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous. Si vous étiez du monde, le monde vous aimerait comme lui appartenant ; mais comme vous n'êtes pas du monde et que je vous ai tirés du monde en vous choisissant, il en résulte que le monde vous hait.

658 B-659 A. — Par un mouvement de la pensée continu et qui n'est interrompu nulle part.

658 Obs. — Le tout est antérieur aux parties.

661 Obs. — La raison éclairée par la foi peut atteindre une certaine intelligence des mystères, et une intelligence très fructueuse. *(Constit. Vatic. : De la Foi.)*

665 B. — Des mythes platoniciens.

N

667 B. — La force médicatrice de la nature.

668 A. — *a.* Un corps étant donné, y faire naître et y ajouter une nouvelle nature, ou de nouvelles natures, tels sont la tâche et le but de la puissance humaine. — *b.* Nous disons que nous ne pouvons jamais rien comprendre que ces natures simples, et leur mélange ou composition. *(Règles pour la direction de l'esprit.)*

669 A. — *Système de la Nature.*

669 B. — Rien n'a lieu dans la Nature qu'on puisse attribuer à un défaut de celle-ci ; car la nature est toujours la même, sa vertu (au sens **A**) et sa puissance d'action sont partout identiques.

670 Obs. — J'accorde le tout.

671 A. — Voir p. 581 A.

671 B. — *a.* *Fetus*, adj. : fertile ; (en parlant d'une femelle) pleine ; subst. : portée, enfants, fruits ; — *fecundus*, fécond ; — *felix :* fécond, heureux ; — nature naître. — *b.* La nature de l'or (= l'or) ; la nature du feu (= le feu).

673 B. — *a.* Nature se dit en deux acceptions : d'une part la Nature naturante c'est-à-dire la loi suprême de la nature, loi qui est Dieu... ; d'autre part la Nature naturée. *(Le quadruple miroir.)* — *b.* (8-9). *Des noms divins.*

675 B. — *a.* (17). Être de raison. — *b.* (19). Néant privatif.

676 A. — *a.* Être imaginaire. — *b.* Néant négatif.

677 Obs. — Le droit naturel est ce que dicte la droite raison, indiquant que tel acte, par sa convenance ou sa disconvenance avec la nature rationnelle et sociale elle-même, présente un caractère ou d'immoralité, ou de nécessité morale.

681 A. — *Contre les mathématiciens.*

683 A. — Le nombre est la quantité-phénomène.

685 A. — *Principes des mathématiques.*

686 B. — Les nominalistes sont les philosophes qui estiment que les sciences n'ont pas pour objet des choses universelles, mais des termes communs désignant plusieurs choses.

687 Obs. — Ceux qu'on appelait les nominaux (ou nominalistes)... ceux qu'on nommait réaux (ou réalistes).

688 A. — Ce qui n'est pas cause (pris) pour cause.

693 A. — Intelligibles.

694 Obs. — *a.* Ce n'est jamais parce que nous jugeons une chose bonne que nous faisons effort, que nous la voulons, que nous la recherchons ou la désirons ; mais au contraire nous la jugeons bonne parce que nous faisons effort, nous la voulons, nous la recherchons et la désirons. — *b.* Je vois le mieux et je le reconnais pour tel, mais je fais le pire. — *c.* Le *nous*, sujet dans « nous faisons effort », n'est plus le même *nous* qui est sujet dans « nous jugeons ».

O

697 A. — L'espace n'est pas quelque chose d'objectif ou de réel... mais de subjectif et d'idéel, qui dérive, suivant une loi régulière, de la nature de l'esprit. *(De la forme et des principes du monde sensible et du monde intelligible.)*

702 B. — L'objet ne peut être en lui-même présent à notre intellect, et c'est pourquoi il est nécessaire qu'il y ait une « espèce » qui lui soit présente et tienne lieu de l'objet.

702 Obs. — Son objet (l'objet de la volonté) est sa fin. *(Somme contre les Gentils.)*

703 A-B. — Lien de droit par lequel nous sommes astreints à nous acquitter de quelque chose. (*Institutes*, Des obligations.)

705 B. — Est *obscure* la notion qui ne suffit pas pour reconnaître la chose représentée, comme si par exemple je me souvenais de quelque fleur ou de quelque animal que j'aurais vu, mais non pas suffisamment pour le reconnaître s'il se présentait et le distinguer de quelque fleur ou animal voisins ; ou si je pensais à quelque mot mal expliqué dans l'École comme l'*entéléchie* d'Aristote... et autres termes semblables, dont nous n'avons aucune définition certaine : d'où vient qu'une proposition, elle aussi, est obscure, quand elle contient une notion de ce genre.

705 Obs. — De l'obscur (expliqué) par du plus obscur.

707 Obs. — D'après la plus grande partie (des textes).

711 A. — Il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité.

711 B. — *a.* Cause dite indirecte ou occasionnelle. — *b.* Celle qui produit quelque disposition à quelque effet.

712 B. — Qualité occulte.

713 A. — *Philosophie occulte.*

714 B. — Il y a une science qui considère l'être en tant qu'être, c'est-à-dire en tant qu'on le conçoit comme ayant une nature commune... qui est inhérente à tous et à chacun des êtres à sa manière. On l'appelle ordinairement Métaphysique mais elle est mieux nommée *Ontologie* ou science « catholique » et philosophie universelle.

715 A. — *a.* Les transcendentaux. — *b.* Philosophie première, ou sagesse.

717 B. — *a.* Opinion, juger par opinion. — *b.* Ne pas juger par opinion, en juger de rien par opinion.

720 Obs. — Dans l'esprit.

726 Obs. — *De l'origine radicale des choses.*

727 A. — Voir Observations.

727 Obs. — *a.* Si Dieu existe, d'où vient le mal ? S'il n'existe pas, d'où vient le bien ? — *b.* Tout être est un, vrai et bon. (Adage scolastique.) — *c.* Si Dieu n'existe pas, d'où viennent le bien et le mal ?

P

729 A. — Par accident.

732 B. — *De l'origine, de l'usage et de la signification du mot « panthéisme ».*

733 Obs. — *(Odium theologicum.)* Voir page suivante, A.

734 A. — La haine théologique.

736 A. — *a.* Que nous considérions la nature sous l'attribut étendue, ou sous l'attribut pensée, ou sous tout autre, nous y trouverons un seul et même ordre, un seul et même enchaînement des causes, en ce sens que ce sont les mêmes choses qui se suivront respectivement. — *b.* Tout corps est un esprit momentané, autrement dit privé de mémoire. *(Théorie du mouvement abstrait.)*

738 B. — *a.* Il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité. — *b.* Effacer, acte d'effacer.

739 A. — Il y a toujours dans les choses un principe de détermination qu'on peut tirer du maximum ou du minimum, à savoir que le plus grand effet possible soit produit pour ainsi dire, aux moindres frais. *(De l'origine radicale des choses.)*

739 B. — *a.* Cette partie de la philosophie que les Grecs nomment *parénétique* et que nous appelons *préceptive*. — *b.* Dogmes (ou : thèses).

741 A. — *a.* Tout être est un, vrai et bon. — *b.* La perfection et l'imperfection ne sont que des manières de penser les choses, car ce sont des notions que nous avons coutume de fabriquer, par le fait de comparer entre eux des individus du même genre ou de la même espèce.

741 A-B. — Et c'est pourquoi j'ai dit plus haut (définition 6 de la 2e partie) que par *perfection* et *réalité* j'entendais *une seule et même chose*. En effet, nous avons coutume de ramener tous les êtres individuels de la nature à un genre unique, que nous appelons le genre le plus général, et qui est la notion d'être. Quand donc nous ramenons les individus à ce genre et les comparons entre eux, et constatons que les uns ont plus d'être ou de réalité que les autres, nous disons dans cette mesure que les uns sont plus parfaits que les autres... Enfin par perfection en général j'entendrai, comme je l'ai dit, la réalité : c'est-à-dire l'essence de chaque chose, en tant qu'elle existe et agit d'une manière déterminée, sans tenir aucun compte de sa durée.

741 B. — *a.* Il résulte de là que tous les possibles, autrement dit ce qui exprime une essence, ou une réalité possible, tendent à l'être du même droit suivant la quantité de cette essence ou réalité, ou suivant le degré de perfection qu'ils enveloppent : car la perfection n'est autre chose que la quantité d'essence (d'être possible). *(De l'origine radicale des choses.)* — *b.* Il est bon de savoir que de ce qui vient d'être dit résulte que le monde est le plus parfait (qu'il est possible) non seulement au point de vue physique, ou si l'on le préfère, au point de vue métaphysique... mais encore au point de vue moral, car en réalité la perfection morale dans les esprits eux-mêmes est physique.

743 Obs. — Les propositions sont les unes universelles, les autres particulières. *(De la doctrine de Platon.)*

745 A. — Dans la partition on distingue des membres, comme dans le corps la tête, les bras, les mains, les côtes, etc. ; dans la division, on distingue des formes que les Grecs appellent *idées* et nos philosophes, *espèces*.

745 Obs. — *Des catégories d'Aristote.*

746 Obs. — J'en sens la présence, et c'est un supplice.

753 A-B. — Un corps perçoit les pores où il s'insinue ; il perçoit l'élan d'un autre corps auquel il cède... L'air perçoit si vivement le chaud et le froid que la perception qu'il en a est beaucoup plus délicate que celle du toucher humain... Ceux qui se sont attachés à cette idée ont été plus loin qu'il n'était juste, et ont attribué le sentiment (la conscience) à tous les corps... Ils auraient dû étudier la différence de la perception et du sentiment, et cela non seulement en comparant les êtres sensibles aux êtres insensibles... mais encore en recherchant, dans le corps sensible lui-même, comment il se fait que tant d'actions s'accomplissent en l'absence de tout sentiment (conscience).

753 B. — Tous les modes de pensée que nous constatons en nous peuvent se ramener à deux (types) généraux dont le premier est la perception ou opération de l'intelligence... Car sentir, imaginer et comprendre (d'une manière purement intellectuelle) ne sont que des façons différentes d'apercevoir. *(Principes de la philosophie.)*

754 A. — *a. De la réforme de l'entendement :* la perception par ouï-dire, la perception par expérience vague, la perception où l'essence d'une chose est conclue d'autre chose, mais non d'une manière adéquate, la perception d'une chose par sa seule essence. — *b.* Tirée des individus, qui nous sont confusément représentés... par les sens.

758 B. — On appelle personne l'être qui conserve le souvenir de lui-même, c'est-à-dire qui se souvient d'être cela même qui a été antérieurement dans tel ou tel état.

760 A. — *a. Des deux natures et de la personne unique du Christ.* — *b.* Différence entre la nature et la personne. — *c. Personne* se dit proprement d'une substance individuelle de nature raisonnable.

763 Obs. — *De la vie heureuse.*

764 B. — *Des sophismes.*

764 Obs. — *a.* (2). Ce qui a été posé au début comme proposition à démontrer. — *b.* (20). *Recherche philosophique.*

765 B. — *a. Grande instauration des sciences.* — *b. Phénomènes de l'univers, ou histoire naturelle et expérimentale* (compilée) *pour fonder la science.*

766 A. — *a.* Les phénomènes ou apparences (présentations) qui existent dans mon esprit. — *b.* Phénomènes réels, bien fondés. — *c.* Phénomènes imaginaires. *(Comment distinguer les phénomènes réels des imaginaires.)*

770 Obs. — *a.* Amour du genre humain. — *b. Fragments des anciens Stoïciens.*

771 B. — Qu'il ne connaissait aucun art, mais qu'il était philosophe.

772 A. — *a.* Ceux qui, tenant pour rien tout le reste, considéraient avec application la nature, il les appelait chercheurs de science (ou de sagesse) ; c'est en effet ce que veut dire *philosophes.* — *b.* Héraclide a transporté à Pythagore ce qui appartenait proprement à la modestie de Socrate. *(Histoire de la philosophie grecque.)*

774 A. — *a.* La philosophie laisse de côté les individus ; elle ne s'applique pas aux impressions premières qu'ils produisent en nous, mais aux notions qu'on en tire par abstraction... Or c'est là le rôle et la tâche de la raison. — *b.* Qui concerne proprement les individus, c'est-à-dire les êtres déterminés dans le temps et dans l'espace. — *c.* Philosophie première, philosophie morale. — *d.* Philosophie naturelle.

777 A. — *a.* Méditations sur la philosophie première, où l'on démontre l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. — *b.* Où l'on démontre que Dieu existe et que l'âme humaine est distincte du corps. — *c. Du corps.* — *d.* « Philosophie première. » — *e.* Du lieu et du temps, de la cause et de l'effet, du même et de l'autre, de la quantité, etc.

780 B. — *a.* Et c'est ainsi que nous avons une nécessité physique venant de la nécessité métaphysique. — *b.* Par là s'explique aussi comment Dieu n'agit pas seulement d'une manière physique, mais d'une manière libre, et n'est pas seulement la cause efficiente du cours des choses, mais leur fin.

783 A. — Quand bien même tous les plébéiens de la philosophie y concourraient — car on peut appeler ainsi, je pense, tous ceux qui s'écartent de Platon, de Socrate, et de cette famille (d'esprits)...

784 Obs. — Le mot *pneumatologie* vient des mots grecs *pneuma*, esprit et *logos*, discours ; il signifie donc *discours sur les esprits.* Tout esprit qui peut être conçu

est créé ou incréé. Dieu seul est un esprit incréé ; l'âme humaine est une substance spirituelle, comme nous le prouverons plus loin, et créée. Les Anges aussi sont des esprits créés. Nous diviserons donc la pneumatologie en trois parties : 1° de Dieu et de ses attributs ; 2° des Anges ; 3° de l'âme humaine, de ses facultés et propriétés. — *Cours de philosophie* à l'usage des séminaires et collèges par J.-B. Bouvier, évêque du Mans.

788 A. — Roi des dieux et des hommes.

788 B. — Afin que l'art de trouver le moyen terme soit rendu facile, simple et clair à tout le monde, on présente pour l'exposer la figure suivante, qu'on appelle *pont aux ânes* en raison de sa difficulté apparente, bien qu'une fois entendu ce qu'elle signifie, c'en soit assez pour qu'elle puisse devenir familière et comprise de tous.

789 B. — Que les mots ne sont pas positifs (= artificiels), mais naturels.

790 A. — *a.* C'est le fait d'un esprit inexpérimenté et léger dans les questions scientifiques, lorsqu'on en arrive à la puissance ultime de la nature et à sa loi positive, d'en rechercher ou d'en imaginer la cause. *(Des principes et des origines.)* — *b.* Les philosophes n'ont pas accepté les principes des choses tels qu'on les trouve dans la nature... comme une connaissance positive.

791 A. — Poser, enlever.

796 B. — *a.* L'esprit humain est entraîné ; il s'envole vers les généralités. — *b.* Par les exclusions et les règles qu'il faut.

797 A. — Après cela, donc à cause de cela.

797 B. — Opposition, avant, en même temps, mouvement (changement), avoir.

809 A. — Ce qui s'applique exactement à une norme donnée.

810 B. — Les cinq mots ; — les modes du prédicat (les manières de prédiquer).

813 B. — *Dissertation préliminaire sur le livre de Nizolius.*

815 B. — Le terme d'où l'on part.

816 B. — *a.* Ordre de la connaissance. — *b.* Ordre de l'existence.

816 Obs. — *a.* (1). *Seconds Analytiques.* — *b.* (2). *Éléments de la Logique d'Aristote.*

817 Obs. — *a. Histoire de la congrégation* « De Auxiliis ». — *b.* (9). Nulle part en effet saint Thomas n'a dit que le libre arbitre se mouvait par un concours physique ou par une grâce prédéterminant le libre arbitre d'une manière efficace physiquement ; mais si on le lit avec attention, il ne semble pas qu'au fond il diffère de cette opinion de Banez, si ce n'est dans les expressions.

817 B. — *a.* Anticipations de la nature. — *b.* Interprétations de la nature. — *c.* Idoles, notions abstraites des choses à la légère.

827 Obs. — *a.* Commencer ; — ordre. — *b.* Éléments premiers des choses principes. — *c.* Le clinamen des atomes (mot à mot : des principes).

828 A-B. — *Principes mathématiques de la philosophie naturelle* (c'est-à-dire de la physique).

828 B. — Principe de l'être ; principe du devenir ; principe de la connaissance.

831 A. — On a coutume d'appeler *privation* le défaut (l'absence) de quelque réalité qui pouvait être, ou dont l'existence n'implique point par elle-même de contradiction.

835 B. — J'expliquerai cela (que la mort n'est pas un mal) dans la mesure où je le pourrai ; non comme Apollon Pythien, de telle sorte que ce que j'aurai dit soit certain et immuable, mais comme un faible humain, en cherchant par conjecture ce qui est probable (ou peut-être : ce qui est plausible ; voir Observations).

839 A. — Il faut reconnaître un progrès perpétuel et très libre de l'univers entier, allant au maximum de beauté et de perfection, en sorte qu'il avance sans cesse vers un état supérieur de culture. — Dans l'abîme des choses, il reste toujours des parties endormies à éveiller, qui peuvent être élevées au plus, au mieux et pour ainsi dire à une plus haute culture, en sorte qu'on ne puisse jamais parvenir au terme du progrès. *(De l'origine radicale des choses.)*

839 Obs. — Aller et retour.

845 A. — Convenir au seul défini.

846 Obs. — *a.* Par notion. — *b.* Par connaturalité et union.

854 A. — *Psychologie empirique, Psychologie rationnelle.*

861 B. — Mathématiques pures, mathématiques mixtes.

861 Obs. — Par des idées qui ne viennent que de notre faculté de penser, et qui par conséquent nous sont innées avec elle, c'est-à-dire existent toujours en puissance. Être dans une faculté, c'est en effet être non pas en acte, mais bien en puissance, car le nom même de faculté ne désigne rien d'autre qu'une puissance. *Notes sur un programme.*

Q

865 B. — *a.* Qualité réelle. — *b.* Mode.

871 A. — Le quantum de la nature ne diminue ni n'augmente.

872 B. — Sophisme des questions multiples.

873 A. — Qu'est-ce ?

873 B — Est-ce ? (= Cela existe-t-il ?)

874 Obs. — Car de même que cette nature céleste ne contient ni terre ni eau, de même il n'y a dans l'âme humaine aucune de ces deux essences. Mais s'il y a une cinquième nature (dont l'idée a été introduite d'abord par Aristote), elle est celle des Dieux et des âmes. *(Tusculanes.)*

R

877 Obs. — (7). Art ; membre. (*Arithmos*, nombre.)

878 A. — *a.* Car la raison, qui nous rend seule supérieurs aux bêtes, par laquelle nous argumentons, réfutons, dissertons, concluons, est certainement commune aux hommes : elle diffère parce qu'elle sait, elle est égale par la faculté d'apprendre. *(Des Lois.)* — *b. Raisonnable* est une différence du genre « animal » et ne convient ni à Dieu ni aux Anges. *(Sur le livre III des Sentences.)* — *c.* Bien que l'intellect et la raison ne soient pas deux facultés différentes elles tirent cependant leur nom d'actes différents : l'intellect, de l'intime pénétration de la vérité ; la raison, de la recherche et de la pensée discursive.

879 Obs. — *a. Traité théologico-politique.* — *b.* Nous voyons que ceux qui désirent immodérément les biens incertains sont très adonnés à tous les genres de superstition... et comme la Raison ne peut indiquer une route sûre vers les vanités qu'ils désirent, ils l'appellent aveugle, ils disent que la sagesse humaine est vaine, et prennent au contraire pour des oracles divins les délires de l'imagination, des rêves, des inepties puériles, et vont jusqu'à croire que les sages déplaisent à Dieu... En méditant sur ce fait, que la Lumière naturelle n'est pas seulement méprisée, mais qu'on la condamne fréquemment comme une source d'impiété... j'ai pris avec ardeur la résolution d'étudier de nouveau l'Écriture en pleine liberté d'esprit et de n'en rien affirmer, de ne rien admettre pour sa doctrine qui ne me fût très clairement enseigné par elle.

880 Obs. — (18). Comme dans un miroir et d'une manière énigmatique.

881 B. — Nous voyons d'un seul coup d'œil le rapport qu'a le premier nombre avec le second, et nous concluons de là (quel est) le quatrième.

887 Obs. — *a.* (10). Communauté du langage et de la vie. — *b.* Acte simple. — *c.* Il ne peut être divisé ; ou il est tout entier, ou il n'est pas.

889 B. — *a.* Il y a bien des choses en Dieu qui sont au-dessus de ta raison. Renonce donc à les atteindre par le raisonnement, mais ne les confond pas cependant avec les irrationnels. — Le rationalisme est l'erreur de celui qui supprime dans les choses divines tout ce qui est au-dessus de sa propre raison. — *b.* Les empiristes, à la manière des fourmis, se contentent d'accumuler et d'utiliser ; les rationalistes, à la manière des araignées, tissent des toiles de leur propre substance. *(Pensées et opinions.)*

892 A. — Être ; être perçu.

901 A. — La sensation est la réalité-phénomène.

904 A. — D'où l'on conclut que la méthode n'est autre chose qu'une connaissance réflexive, ou l'idée d'une idée.

911 Obs. — La relation est le rapport d'un terme à un autre terme, comme d'un père à son fils et d'un fils à son père. *Cours de philosophie.*

912 Obs. — Manger des intentions secondes. (Voir Rabelais, *Pantagruel*, livre II, ch. VII.)

915 B. — Dis pourquoi (c'est) ici ; songe au but.

916 Obs. — *a. Religare*, relier ; *obligare*, obliger. — *b.* Je veux délivrer les âmes des liens noués sur elles par les *religiones* (= religions *ou* superstitions). — *c.* Ceux qui suivaient et répétaient avec attention tout ce qui concerne le culte des Dieux, qui pour ainsi dire le relisaient, ont été dits religieux, ce mot venant de *relegere* (relire), comme élégant de *eligere* (choisir). *(De la nature des Dieux.)*

921 A. — Il y a aussi une autre représentation des propositions par des nombres.

923 A. — 1° *Signifier :* par exemple le fait de rompre le pain, dans la Cène, représente la passion et l'immolation du corps du Christ sur la Croix ; 2° *Rendre une chose présente : a)* rendre présent d'une certaine manière ce qui est absent, p. ex. le pain représente le corps du Christ ; *b)* faire constater la présence de quelqu'un, ou montrer quelque chose de présent, p. ex. représenter l'argent, le prix d'une chose vendue.

923 B. — Chose publique.

927 B. — (7). Garantir.

927 Obs. — Le caractère de l'agent.

929 B. — Lancer un javelot ; lancer la foudre.

932 Obs. — Revenir ; retour.

S

938 B. — Accomplir une cérémonie religieuse.

938 Obs. — Il résulte de la raison naturelle que l'homme se serve de certaines choses sensibles en les offrant à Dieu comme signe de la sujétion et de l'honneur qui lui sont dus, à la ressemblance de ceux qui offrent quelque chose à leurs maitres en témoignage de leur domination.

940 Obs. — *Des biens suprêmes et des maux les plus graves.* — *Fragments des anciens Stoïciens.* (Cf. Observation sur *Souverain**, p. 994.)

941 Obs. — *a.* Quand leur courage succomba. (*Odes*, II, 7.) — *b.* La science des choses divines et humaines.

942 A. — Sacrosaint.

942 Obs. — *a.* (Rapprochement entre les deux sens du mot latin *Sapio :* avoir du jugement, de la sagesse, et en parlant des choses, avoir bon goût.) — *b.* La science s'acquiert par l'étude, mais on reçoit la sagesse par infusion. — *c.* Connaissance et inclination. — *d.* Par manière de connaturalité et d'union. — *e.* Non seulement en apprenant les choses divines, mais en subissant leur action.

943 B. — *a.* Le *péril* est la facilité du mal ; s'il ne suit pas, nous disons que nous sommes saufs, ou que nous avons trouvé le salut (quand il s'agit d'un grand mal). — *b.* Manières d'être. — *c.* Le salut, chez les théologiens, est la félicité éternelle des hommes. — *d.* Religion.

943 Obs. — Et toi, déesse, quand il est penché sur ton corps sacré (mot à mot : saint)... LUCRÈCE, I, 38. — Enfant sacré (saint) qui mêles tes joies aux soucis des hommes... CATULLE, *Épithalame de Thétis et de Pélée*, 95.

944 A-B. — Les choses dites *saintes*, comme les murailles et les portes de la cité, sont aussi en quelque sorte l'objet d'un droit divin... Nous appelons *saintes* les murailles, parce que la peine capitale était établie contre ceux qui y portaient une atteinte quelconque. C'est aussi pourquoi nous appelons *sanctions* ces parties des lois par lesquelles nous établissons des peines contre ceux qui les violeraient. *Institutes*, De la division des biens.

944 B. — (12). Conclure un traité.

944 Obs. — *a.* Conclure un traité. — *b.* Les lois (mot à mot : *traités*) de la nature — *c.* Pour autant que cela est donné à chacun par les lois de la nature. — *d.* Ce qu'ils peuvent chacun en vertu des lois de la nature et ce qu'ils ne peuvent pas, puisque cela est établi (ou : sanctionné, *sancitum*).

946 Obs. — *Pourquoi Dieu s'est fait homme.*

953 B-954 A. — Toutes les fois que sur un même sujet deux esprits portent des jugements contraires..., il semble bien que ni l'un ni l'autre n'a de *science :* en effet si l'un d'eux avait une raison certaine et évidente, il la pourrait exposer à l'autre en telle sorte qu'il finirait par convaincre son intelligence.

954 A. — La certitude de toutes les sciences est égale, sans quoi ce ne seraient plus des sciences : car *savoir* ne comporte pas de plus et de moins. *(Des principes et du raisonnement des géomètres.)*

955 B. — *Œuvres philosophiques* et *Œuvres mathématiques.*

956 B. — *a.* La science est l'assimilation de l'esprit à la chose sue. *(Somme contre les Gentils.)* — *b.* La science, qui est l'image de l'essence. *(Novum Organum.)*

957 A. — L'usage de démontrer ce qu'on affirme, c'est-à-dire de le déduire de principes certains et immuables par voie de conséquence légitime.

957 B. — La science improprement dite.

958 B. — Le Monde ; l'Esprit.

962 A. — *a.* Mettre à quelqu'un un caillou (dans sa chaussure). — *b.* Tous les aiguillons et les « scrupules » des soucis.

970 Obs. — *a.* (7). *(Du Sommeil.)* — *b.* (14). L'aversion pour le langage courant et les habitudes du sens commun. *De l'Orateur.*

971 Obs. — *a.* Ce que la philosophie met avant tout, c'est le sens commun, l'humanité, la sociabilité. — *b.* (Comment pourra-t-il acquérir) ce jugement même qu'on appelle le sens commun, alors qu'il se sera mis à part de la vie sociale, qui est naturelle, non seulement aux hommes, mais à des animaux qui ne parlent pas ? *De l'éducation de l'Orateur.*

973 B. — D'appeler *sensus* les idées de l'esprit. *(Ibid.)*

977 B. — Sens intérieur, ou interne.

984 A. — *a.* Sensorium premier ; sensorium commun. — *b.* *Commentaires de Coïmbre*, sur le livre *Du Sommeil et de la veille.*

987 Obs. — *a.* Je sens (j'entends) un bruit *(Le Charançon).* — *b.* Ils ne sentent pas le bon goût de la nourriture.

996 A. — (24). Extrêmement ; plus que toute autre chose.

1002 A-B. — Et cette même nature, par la puissance de la raison, réunit l'homme à l'homme pour les associer dans la parole et la vie.

1010 Obs. — (Voir *Cavillation**.)

1012 A. — Argument du tas qui s'écroule.

1012 Obs. — Un genre (de raisonnement) vicieux et captieux, un lieu glissant et dangereux.

1013 Obs. — *a.* (2). *De la Divination.* — *b.* (3). (*Acervalis*, adj. d'*acervus*, tas, monceau ; sans équivalent français). — *c.* (4). *Académiques :* on appelle sorite ces arguments parce qu'ils font un tas par l'addition d'un seul grain ; et cela ne s'applique pas seulement à un tas de blé, d'où vient ce nom. — *d.* (22). Sourd.

1014 A. — *a.* Des pensées aveugles. — *b.* *De la connaissance, de la vérité et des idées :* ce genre de pensée, que j'ai coutume d'appeler aveugle ou encore symbolique, nous sert en algèbre, en arithmétique, et même presque partout.

1014 B. — *a.* Venir à l'esprit (mot à mot : sous l'esprit). — *b.* (*Subvenire*, souvenir et subvenir, secourir).

1014 Obs. — *a.* Aveugle. — *b.* Nuit aveugle (nuit noire). — *c.* Le nombre inexprimable est communement appelé sourd. De même qu'on dit une trompette sourde, des coups sourds, parce qu'on ne les entend pas (bien), de même ce genre de nombre s'appelle sourd parce qu'il ne peut s'exprimer en chiffres, par exemple la racine de 3, de 5 ou de 7. *Lexique philosophique.*

1015 Obs. — *a.* (3-4). Ce qui présente un caractère (bon ou mauvais) ; ce qui est un agent (de bien ou de mal). — *b.* La question qu'on étudie dans ces livres : quelle est la fin, le terme extrême ou dernier auquel doivent se rapporter toutes nos intentions de bien vivre et d'agir comme il faut ; ce que poursuit la nature comme le comble des choses désirables, ce qu'elle fuit comme le maximum des maux.

1017 A. — La logistique *numérique* est celle qui se fait par les nombres ; la *spécieuse* celle qui s'exprime par des images ou par des formes comme celles des lettres de l'alphabet. *(Introduction à l'analyse.)*

1017 B. — On ne doit pas diminuer à la légère les variétés des êtres.

1018 Obs. — On ne doit pas multiplier les êtres sans nécessité.

1022 Obs. — L'esprit souffle où il veut.

1024-1025 Obs. — Est spontané ce qui n'est ni nécessaire, ni contraint... La spontanéité est la contingence sans contrainte. — La liberté est la spontanéité d'un être intelligent. *(De la liberté.)*

1025 A. — Est spontané ce dont le principe est dans l'agent.

1030 A. — L'exception est de droit strict (ou : du droit le plus strict).

1041 Obs. — *Idoles* du théâtre.*

1049 A. — Par substance, j'entends ce qui est en soi et ce qui est conçu par soi, c'est-à-dire ce dont le concept n'a besoin de rien d'autre qui serve à le former.

1053 B. — *a.* La forme substantielle générique, qui donne l'être substantiel générique et incomplet. — *b.* La forme substantielle spécifique, qui donne l'être substantiel spécifique complet.

1053 Obs. — *a.* Tout individu est une espèce dernière. — *b.* Son être individuel. — La forme substantielle spécifique. — *d.* (Id.)

1054 Obs. — *La science moyenne.*

1055 Obs. — Le mot *Hypokeimenon* signifie ou bien la matière *(hylê)* qui est déterminée par la forme ; — ou bien l'être *(ousia)* auxquels inhèrent (au sens **A** du mot *inhérence**) les modifications qu'il subit *(pathê)*, les accidents *(symbebêkota)* ; — ou bien le sujet logique auquel s'attribuent les prédicats. Mais comme l'*hylê* elle-même rentre dans la notion d'*ousia*... le premier sens n'est pas toujours séparé du second par des limites bien nettes ; et comme être, inhérer *(einai, hyparkhein)* et être dit, être affirmé *(legesthai, katêgoroisthai)* ont entre eux une riaison étroite, il en est de même du second sens et du troisième.

1069 A. — Les actions sont le fait des suppôts*.

1071 Obs. — *a.* La crainte des puissances invisibles, soit fictives, soit reçues historiquement, mais d'une manière publique, est la *religion ;* si elles ne sont pas admises publiquement, c'est la *superstition.* — *b.* La crainte des choses invisibles, quand elle se sépare de la droite raison, est la *superstition.*

1073 Obs. — *a.* (10). Un *suppôt*, au sens propre, est une substance singulière complète et incommunicable. *(Somme philosophique.)* — *b.* (14). *Individu, suppôt* et *personne* ne font qu'un, à un certain point de vue, mais différent à un autre. En effet toute nature singulière, en quelque genre que ce soit, peut être dite *individuelle*, tandis que *suppôt* ne s'emploie que dans la catégorie de la substance... et *personne* désigne la même chose, mais dans la nature intellectuelle seulement. Donc toute personne est suppôt et tout suppôt est individu, mais non vice-versa. — *c.* (19). Chez les logiciens, ces termes d'individu, d'être singulier et de suppôt se prennent l'un pour l'autre. — *d.* (22). Les actions sont les actions de suppôts (ou d'individus ou d'êtres singuliers). — *e.* (23). Doctrine très généralement admise en philosophie.

1074 Obs. — *De la nature même.*

1075 Obs. — *a.* Le secret du Roi. — *b.* Participant à la nature divine. — *c.* Que tous soient un, de même que toi, mon Père, tu es en moi, et que je suis en toi ; qu'eux aussi ne fassent qu'un en nous. — *d.* Quant au mode. (Voir ci-dessous.) — *e.* Qui dépasse l'exigence naturelle. — *f.* La sublimation (de la nature humaine) et l'exaltation qui la rend participante de la nature divine était chose due à l'intégrité de sa condition première ; et par conséquent elle doit être dite naturelle et non surnaturelle.

1076 Obs. — *Manuel des Symboles.*

1078 B. — *Contre les mathématiciens.*

1080 A. — *a.* Un symbole est une marque, un signe, un jeton. — *b.* Les signes visibles qui interviennent dans tout acte authentique, profane ou sacré, humain ou divin, civil ou canonique.

1086 B. — Infini syncatégorématique : en puissance, par abstraction mentale... ; catégorématique : en acte.

1086 Obs. — *a.* Ayant en acte des parties formellement infinies. — *b.* Ayant des parties en puissance passive (voir *Puissance**, **B**), c'est-à-dire la possibilité de continuer ultérieurement à diviser, multiplier, soustraire, ajouter. — *c.* Ayant en puissance active (quelque chose) comme des parties, mais éminemment, non pas formellement ou en acte.

1086 B-1087 A. — *a.* Tout le monde connaît la division de l'infini actuel et potentiel. Le premier est celui dont les parties existent toutes en acte, soit toutes séparées en acte, soit non séparées, ce qu'on appelle infini actuel catégorématique et infini actuel syncatégorématique. *(Somme philosophique.)* — *b.* (30). De *succession*, comme serait un temps ou un mouvement de durée infinie ; d'*addition*, à la manière dont le nombre est dit infini en puissance, parce qu'on n'en peut concevoir aucun tel qu'on n'en puisse obtenir un plus grand en y ajoutant de nouvelles unités ; enfin de *soustraction*, à la manière dont la quantité continue est infinie en puissance, car aucune n'est si petite qu'elle ne puisse être rendue encore plus minime en en retranchant quelque partie. — *c.* Pour moi, je penserais qu'on peut l'appeler infini en partie actuel, en partie potentiel : actuel en tant qu'il contient toutes ses parties en acte, potentiel, en tant que ces parties ne sont pas actuellement séparées.

1087 B. — L'infini actuel au premier sens est celui qui contient actuellement un nombre infini de parties égales à une partie donnée, sans communauté entre elles et existant simultanément... L'infini improprement appelé actuel est celui qui contient actuellement un nombre infini de parties, mais qui n'ont point entre elles d'ordre, tel que première, seconde, troisième, etc., et qui concourent à constituer une chose finie, comme la multitude infinie des points d'une ligne. *Sur la Physique d'Aristote.*

1088 B. — Saint Basile dit que la Conscience ou Syndérèse (syntérèse) est la loi de notre intellect... en tant qu'elle est un *habitus* (voir *habitude*, **A**) contenant les préceptes de la loi naturelle, qui sont les premiers principes des actions humaines.

1088 Obs. — *a.* *Synkrêtizein* se disait de ceux qui, à la manière des Crétois, réconciliés après une sédition ou quelque autre discorde, unissaient leurs forces pour résister à des ennemis qui les attaquaient du dehors. Et c'est cet accord de tous contre des ennemis communs qu'on a appelé *Syncrétisme.* — *b.* Étincelle de conscience (survivante).

1089 A. — On dit que la syndérèse incite au bien et proteste contre le mal, en tant que, par les premiers principes, nous procédons à la découverte et jugeons ce que nous avons découvert.

T

1098 A. — *a.* Table d'existence et de présence ; table de déviation ou d'absence dans les cas voisins ; table des degrés ou de comparaison. — *b.* Relativement à l'univers.

1098 B. — *a.* (24). L'histoire naturelle... est si variée et si éparse qu'elle jette l'esprit dans la confusion et le disperse, si on ne la fixe et la fait comparaître dans l'ordre qu'il faut. Aussi faut-il former des tableaux et des classifications d'exemples, de telle sorte et en telle disposition que l'esprit puisse s'exercer sur eux. — *b.* Le rôle et la fonction de ces trois tableaux, nous avons coutume de l'appeler *Comparution des exemples devant l'esprit.* Cette comparution faite, c'est le moment de mettre en œuvre l'induction elle-même.

1099 A. — *a.* (3). Commencement d'interprétation ou première vendange. — *b.* (33). L'âme humaine n'a pas en elle les espèces intelligibles comme une donnée naturelle... mais elle les possède en puissance, de même qu'une tablette rase sur laquelle rien n'est écrit, comme il est dit au livre III du *Traité de l'âme. (Questions discutées sur l'âme.)*

1099 Obs. — *De l'âme.*

1103 A-B. — *Traité logico-philosophique.*

1103 Obs. — (Le définissant doit convenir) au défini seul et à tout le défini.

1107 A. — *Philosophie rationnelle ou Logique.*

1109 A. — Témoignage.

1110 B. — *a.* Temporel. — *b.* Séculier. — *c.* Éternel. — *d.* Spirituel.

1112 B. — *a.* (5). Le temps est... une part de l'éternité. — *b.* (6-7). On dit qu'un temps est un intervalle du mouvement du monde. *De la langue latine.* — *c.* (26). Tiédeur.

1117 B. — (Mot à mot) : chaque chose fait effort pour persévérer dans son être

1120 B. — La fin et le terme légitime d'un nombre infini d'erreurs.

1121 B. — La science... concerne ainsi les êtres singuliers, car les termes représentent ces individus mêmes. *(Commentaire du livre des Sentences.)*

1122 A. — *a.* Cette opinion est celle des nominalistes ou terministes. — *b.* (17). (Mot à mot): terme d'où l'on part, terme vers lequel on va.

1124 B. — *Théologie naturelle traitée par la méthode scientifique.*

1125 Obs. — Tant celle qu'on a coutume d'appeler positive que celle qu'on nomme scolastique. *(Pour penser comme l'Église.)*

1140 B. — Transmission du flambeau.

1140 Obs. — *a.* Par énonciation formelle. — *b.* Traditions écrites. — *c.* Soit par la parole, soit par l'écriture, soit par l'action.

1142 A. — Par « traduction » (çad. par transmission).

1142 Obs. — *a.* L'usage de la raison précède la foi. — *b. Du faux traditionalisme.*

1145 A. — La recherche sur les conditions adventices des êtres que nous pouvons appeler transcendantes : peu et beaucoup ; semblable et divers ; possible et impossible ; de même encore l'être et le non être ; et autres semblables.

1145 B. — *a.* L'Un, le Vrai, le Bien. — *b.* L'être, la chose, quelque chose ; le même et le différent ; le nécessaire et le contingent ; l'acte et la puissance.

1146 Obs. — Accidentel ; oriental ; parental.

1151 A. — Action qui sort (de l'agent).

1151 B. — Dieu est la cause immanente et non pas transitive, de toutes les choses.

1154 Obs. — Sur l'*Herméneia.*

U

1159 A. — La volonté et l'intelligence sont une seule et même chose.

1159 Obs. — Un et Être sont équivalents.

1160 Obs. — Il est difficile d'être un dans sa conduite.

1161 Obs. — *a.* Pour que tous soient un... comme nous sommes un. *(Évangile de saint Jean.)* — *b.* Par union et connaturalité universelles.

1162 Obs. — (11). Un être un par lui-même. — *b.* (13). Lien substantiel (voir *Vinculum**). — *c.* (18). L'*Union* ne peut s'expliquer par les phénomènes... et n'apporte en eux aucun changement. — *d.* (19). Les actions et les passions du composé.

1163 A. — *Unicus* (adjectif) ; *unice* (adverbe).

1163 Obs. — Tout individu est ineffable.

1166 A. — Total des choses, toutes les choses.

1170 A. — (Mot à mot) : les cinq mots.

1170 Obs. — Tout entier en chacun.

1172 A. — *Generalis* (adj.) ; *generaliter* (adv.).

1172 B. — Après la chose ; dans la chose ; avant la chose.

1172 Obs. — Avant la chose ; après la chose.

1174 B. — Il est impossible d'affirmer quoi que ce soit de Dieu et des créatures en un sens univoque.

1176 A. — (Pour un individu) chercher ce qui lui est utile, c'est chercher à conserver son être.

1176 B. — Son être ; ce qui lui est *réellement* utile.

1178 A. — *De la meilleure constitution d'un État, et de la nouvelle île d'Utopie.*

V

1182 A. — *Vacuum*, vide ; *vacuum formarum* (mot à mot) : vide entre les formes.

1197-98 Obs. — *a.* Vérité de la chose. — *b.* C'est dans l'entendement divin que la vérité se trouve d'une manière propre et première ; elle est encore dans l'entendement humain d'une manière propre, mais secondaire ; enfin dans les choses elle n'est que d'une manière à la fois impropre et secondaire, car elle ne peut être appelée ainsi que relativement à l'une ou l'autre de ces deux vérités (proprement dites). *Questions discutées*, VII : « De la vérité. »

1198 Obs. — *a.* Ceux qui ont pris *vrai* pour un terme transcendental, ou pour un caractère de l'être, sont entièrement dans l'erreur. Car il ne peut se dire des choses elles-mêmes que d'une manière impropre, ou, si l'on veut, rhétorique. *Pensées métaphysiques.* — *b.* Le vrai or et l'or faux. — *c.* Que ce ne soit donc point Moïse qui me parle, mais toi, Seigneur mon Dieu, Vérité éternelle. — *d.* O Dieu

Vérité ! Rends-moi un avec toi dans un perpétuel amour... Que tous les docteurs se taisent, que toutes les créatures restent silencieuses en ta présence : toi, parle moi seul.

1198 A. — *a.* Vérité (réalité) de la chose, vérité d'existence, vérité dans l'être ; vérité de l'intelligence, vérité dans la connaissance.

1198 B. — *a.* La vérité, comme la fausseté, se trouve en trois ordres de choses sous divers rapports : dans les choses comme dans son fondement, dans l'intelligence comme dans son sujet, et dans l'énonciation ou la proposition parlée comme dans son signe. — *b.* On peut se rendre compte par là que la vérité et la fausseté sont plus proprement dans l'intelligence que dans les choses ou les paroles. Et c'est pourquoi la vérité se définit proprement : la conformité de l'intelligence qui connaît avec la chose qui est connue. *(Somme philosophique.)*

1199 A. — Vérité de l'être, vérité de la connaissance.

1201 A. — Par *vertu* et *puissance*, j'entends la même chose ; c'est-à-dire que la vertu, en tant qu'elle se rapporte à l'homme, est l'essence ou la nature même de l'homme, en tant qu'il a la puissance de produire certains effets qui peuvent être compris par les seules lois de sa nature.

1201 Obs. — *Virtus* (vertu ou courage) tire en effet son nom de *vir* (homme) ; et ce qu'il y a de plus essentiel à l'homme, c'est le courage.

1202 A. — S'il y a des vertus théologales.

1202 B. — La béatitude n'est pas la récompense de la vertu, mais la vertu elle-même.

1205 B. — Il n'est rien à quoi l'homme libre pense moins qu'à la mort, et sa sagesse est la méditation, non de la mort, mais de la vie.

1206 Obs. — *a.* En lui était la vie, et la vie était lumière. *(Évangile selon saint Jean.)* — *b.* La vie est principe de perception.

1209 B. — Lien substantiel.

1209 Obs. — *a.* Phénomènes de Dieu. — *b.* Dieu ne contemple pas seulement toutes les Monades en tant que singulières et les modifications de chaque monade, mais encore leurs relations, et c'est en quoi consiste la réalité des relations et des vérités... Mais *outre* ces relations réelles, on en peut concevoir une plus parfaite par laquelle de plusieurs substances sort une substance nouvelle. Et ce ne sera pas une simple résultante, autrement dit elle ne consistera pas dans les seules relations vraies ou réelles, mais y surajoutera une nouvelle substantialité, ou lien substantiel, et ne sera pas seulement l'effet de l'intelligence divine, mais aussi de sa volonté. — *c.* Substance composée.

1209 A-1210 B. — *a.* Unité par soi. — *b. Du « vinculum substantiale » et de la substance composée chez Leibniz.*

1211 Obs. — Formellement, ou en acte.

1218 Obs. — Volonté en tant que nature.

1219 Obs. — *a. Somme contre les Gentils.* — *b.* Que ta volonté soit faite sur la Terre, comme dans le Ciel.

1223 Obs. — *a.* L'être, le vrai et le bien sont termes équivalents. — *b.* Adéquation des choses et de la raison.

1224 Obs. — *a.* Adéquation de la pensée et de la vie. — *b.* La pensée en acte et le pensé en acte sont une seule et même chose.

1225 B — L'adéquation de la chose et de la pensée.

SUPPLÉMENT

1242. — *a.* (34-35). Formule déclarant la nature d'une chose ; formule expliquant l'origine, l'interprétation, ou l'étymologie d'un nom. — *b.* (37). Définitions formelles. — *c.* (38). Définitions matérielles. — *d.* (41-42). Définition naturelle, Définition métaphysique.

1243. — *a.* (19). *De la connaissance, de la vérité et des idées.* — *b.* (35). Le défini.

1256. — (10). *Bien* et *Être* sont équivalents.

1269. — *a.* (14). *Lexique de Polybe. — L'histoire pragmatique de Polybe.* — *b.* (21). Sanctionner, sanction. (Voir Sanction.*) — *c.* (43-44). L'histoire qui enseigne à vivre.

1275. — (14-15). Si vous ne commencez pas par croire, vous ne comprendrez pas.

AUTRES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PHILOSOPHIE

Revue de Métaphysique et de Morale, publiée sous la direction de Paul RICŒUR.

Bulletin de la Société française de philosophie.

Congrès des Sociétés philosophiques américaine, anglaise, belge, italienne et de la Société française de philosophie, tenu à la Sorbonne du 27 au 31 décembre 1921. Un vol. grand in-8°. Librairie Armand Colin.

Actes du Xe Congrès des Sociétés de Philosophie de Langue française, *Congrès Bergson*, 2 vol. : *Bergson et nous*. I, *Communications* ; II, *Discussions*. Librairie Armand Colin.

AUTRES OUVRAGES DE M. ANDRÉ LALANDE

Les Illusions évolutionnistes (La Dissolution), un vol. in-8°. Presses Universitaires de France.

Quid de mathematica tam naturali quam rationali senserit Baconus Verulamius, un vol. in-8°. Librairie Alcan.

Précis raisonné de morale pratique, un vol. in-12. Presses Universitaires de France.

Lectures sur la philosophie des sciences, un vol. in-12. Librairie Hachette.

Les Théories de l'induction et de l'expérimentation, un vol. petit in-8°. Librairie Boivin.

La Psychologie des jugements de valeur. Travaux de l'Université du Caire, in-4°, 1929.

La Raison et les normes. Essai sur le principe et sur la logique des valeurs, un vol. in-12. Librairie philosophique J. Vrin.

Imprimé en France
Imprimerie des Presses Universitaires de France
73, avenue Ronsard, 41100 Vendôme
Janvier 1997 — N° 43 626



COLLECTION « QUADRIGE »

AFTALION F.	L'Économie de la Révolution française
ALAIN	Propos sur l'éducation *suivis de* Pédagogie enfantine
ALAIN	Stendhal *et autres textes*
ALQUIÉ F.	Le Désir d'éternité
ALTHUSSER L.	Montesquieu, la politique et l'histoire
ALTHUSSER L. et coll.	Lire le Capital
ANDREAS-SALOMÉ	Ma vie
ARON R.	La Sociologie allemande contemporaine
ASSOUN P.-L.	Introduction à la métapsychologie freudienne
ASSOUN P.-L.	Freud, la philosophie et les philosophes
ASSOUN P.-L.	Freud et Wittgenstein
ATTALI J.	Analyse économique de la vie politique
ATTALI J. et GUILLAUME M.	L'Anti-économique
AUBENQUE P.	Le Problème de l'être chez Aristote
AUBENQUE P.	La Prudence chez Aristote
AYMARD A. et AUBOYER J.	L'Orient et la Grèce antique
AYMARD A. et AUBOYER J.	Rome et son Empire
BACHELARD G.	La Philosophie du non
BACHELARD G.	La Poétique de l'espace
BACHELARD G.	La Poétique de la rêverie
BACHELARD G.	Le Nouvel Esprit scientifique
BACHELARD G.	La Flamme d'une chandelle
BACHELARD G.	Le Rationalisme appliqué
BACHELARD G.	La Dialectique de la durée
BACHELARD G.	Le Matérialisme rationnel
BALANDIER G.	Sens et puissance
BALANDIER G.	Sociologie actuelle de l'Afrique noire
BALANDIER G.	Anthropologie politique
BARON S. W.	Histoire d'Israël, T. I
BARON S. W.	Histoire d'Israël, T. II
BARRET-KRIEGEL B.	Les Droits de l'homme et le droit naturel
BASTIDE R.	Les Problèmes de la vie mystique
BASTIDE R.	Sociologie et psychanalyse
BEAUFRET J.	Parménide : Le Poème
BELLEMIN-NOËL J.	Vers l'inconscient du texte
BENOIST J.-M.	Marx est mort
BENOIST J.-M.	Tyrannie du logos
BERGSON H.	Essai sur les données immédiates de la conscience
BERGSON H.	L'Énergie spirituelle
BERGSON H.	L'Évolution créatrice
BERGSON H.	Le Rire
BERGSON H.	Les Deux Sources de la morale et de la religion
BERGSON H.	Matière et mémoire
BERGSON H.	La Pensée et le mouvant
BERGSON H.	Durée et simultanéité
BERNARD C.	Principes de médecine expérimentale
BLANCHÉ R.	L'Axiomatique
BLOCH J.-R.	Destin du siècle
BLONDEL M.	L'Action (1893)
BOILEAU-NARCEJAC	Le Roman policier
BORNE E.	Le Problème du mal
BOUDON R.	Effets pervers et ordre social
BOUDON R.	La Place du désordre

BOUDOT P.	Nietzsche en miettes
BOUGLÉ C.	Essais sur le régime des castes
BOUHDIBA A.	La Sexualité en Islam
BOUTANG P.	Ontologie du secret
BRAUDEL F. et LABROUSSE E.	Histoire économique et sociale de la France
	T. I : 1450-1660
	T. II : 1660-1789
	T. III : 1789-années 1880
	T. IV.1-2 : Années 1880-1950
	T. IV. 3 : Années 1950-1980
BRÉHIER E.	Histoire de la philosophie, T. I
BRÉHIER E.	Histoire de la philosophie, T. II
BRÉHIER E.	Histoire de la philosophie, T. III
BUBER M.	Moïse
CANGUILHEM G.	Le Normal et le pathologique
CARBONNIER J.	Sociologie juridique
CHAILLEY J.	Histoire musicale du Moyen Age
CHARNAY J.-P.	La Vie musulmane en Algérie
COHEN-TANUGI L.	Le Droit sans l'Etat
CORTOT A.	La Musique française de piano
CROUZET M.	L'Époque contemporaine
CROZET R.	L'Art roman
DANDREY	Poétique de La Fontaine, I : La fabrique des fables
DAUMAS M.	Histoire générale des techniques
	T. 1 : Des origines au XVIe siècle
	T. 2 : Les Premières Étapes du machinisme
	T. 3 : L'Expansion du machinisme
	T. 4 : Énergie et matériaux
	T. 5 : Transformation - Communication - Facteur humain
DELEUZE G.	La Philosophie critique de Kant
DELEUZE G.	Proust et les signes
DERRIDA J.	La Voix et le phénomène
DESCARTES R.	Méditations métaphysiques
DEUTSCH H.	La Psychologie des femmes, T. I
DEUTSCH H.	La Psychologie des femmes, T. II
DROZ J.	Histoire générale du socialisme
	T. 1 : Des origines à 1875
	T. 2 : De 1875 à 1918
	T. 3 : De 1918 à 1945
	T. 4 : De 1945 à nos jours
DUHAMEL O.	La Gauche et la Ve République
DUMÉZIL G.	Du mythe au roman
DUPÂQUIER J.	Histoire de la population française
	1 : Des origines à la Renaissance
	2 : De la Renaissance à 1789
	3 : De 1789 à 1914
	4 : De 1914 à nos jours
DURAND G.	L'Imagination symbolique
DURKHEIM É.	Les Règles de la méthode sociologique
DURKHEIM É.	Le Suicide
DURKHEIM É.	Les Formes élémentaires de la vie religieuse
DURKHEIM É.	Éducation et sociologie
DURKHEIM É.	De la division du travail social
DURKHEIM É.	L'Évolution pédagogique en France
DURKHEIM É.	Leçons de sociologie
DURKHEIM É.	Le Socialisme
DURKHEIM É.	L'Éducation morale
DURKHEIM É.	Sociologie et philosophie
FEBVRE L.	Martin Luther, un destin
FERRY L.	Philosophie politique
	1 : Le Droit
	2 : Le Système des philosophies de l'histoire
FERRY L. et RENAUT A.	3 : Des droits de l'homme à l'idée républicaine
FESTUGIÈRE A.-J.	Épicure et ses dieux
FOCILLON H.	L'Art des sculpteurs romans
FOCILLON H.	La Vie des formes
FOUCAULT M.	Maladie mentale et psychologie
FOUCAULT M.	Naissance de la clinique
FOULQUIÉ P.	Dictionnaire de la langue pédagogique
FREUD S.	L'Homme aux loups
FREUD S.	La Première Théorie des névroses
FREUD S.	Le Président Schreber
FREUD S.	L'Avenir d'une illusion
FREUD S.	Inhibition, symptôme et angoisse
FREUD S.	Le Malaise dans la culture
GANDHI	Autobiographie
GINOUVÈS R.	L'Art grec
GODECHOT J.	La Contre-Révolution, 1789-1804
GORCEIX B.	La Bible des Rose-Croix
GROUSSET R.	Les Croisades
GUITTON J.	Justification du temps
HAMON Ph.	Texte et idéologie
HAMSUN K.	Faim
HAYEK F. A.	La Route de la servitude
HAYEK F. A.	Droit, législation et liberté
	1 : Règles et ordre
	2 : Le Mirage de la justice sociale
	3 : L'Ordre politique d'un peuple libre
HEERS J.	Le Clan familial au Moyen Age
HEIDEGGER M.	Qu'appelle-t-on penser ?
HYPPOLITE J.	Figures de la pensée philosophique, T. I et II
JACCARD R.	La Tentation nihiliste
JANKÉLÉVITCH V.	Philosophie première
JANKÉLÉVITCH V.	Henri Bergson
JOHNSTON W.	L'Esprit viennois
JURANVILLE A.	Lacan et la philosophie
KANT É.	Critique de la raison pratique
KANT É.	Critique de la raison pure
KANT É.	Qu'est-ce qu'un livre ?
KAUTSKY K.	Le Bolchevisme dans l'impasse
KRIEGEL B.	L'Histoire à l'âge classique
	T. I : Jean Mabillon
	T. II : La Défaite de l'érudition
	T. III : Les Académies de l'histoire
	T. IV : La République incertaine
LACOSTE Y.	Géographie du sous-développement
LAGACHE D.	La Jalousie amoureuse
LAGACHE D.	L'Unité de la psychologie
LALANDE A.	Vocabulaire technique et critique de la philosophie, en 2 vol.
LAMARCK J.-B. DE	Système analytique des connaissances positives de l'homme
LAPLANCHE J.	Hölderlin et la question du père
LAPLANCHE J.	Nouveaux fondements pour la psychanalyse
LE BON G.	Psychologie des foules
LECOURT D.	Lyssenko. Histoire réelle d'une « science prolétarienne »
LEFEBVRE H.	Le Matérialisme dialectique
LÉONARD E. G.	Histoire générale du protestantisme
	T. I : La Réformation
	T. II : L'Établissement
	T. III : Déclin et renouveau
LEROI-GOURHAN A.	Les Religions de la préhistoire
LEVINAS E.	Le Temps et l'autre
LÉVI-STRAUSS C.	L'Identité *(Séminaire)*
LÉVY-BRUHL L.	L'Ame primitive
LÉVY-BRUHL L.	Carnets de notes
LOCKE J.	Lettre sur la tolérance
LOVY R.-J.	Luther
MAIMONIDE M.	Le Livre de la connaissance
MAISTRE J. DE	Écrits sur la Révolution
MARÇAIS G.	L'Art musulman
MARION J.-L.	Dieu sans l'être

MARION J.-L.	Sur la théologie blanche de Descartes
MARX K.	Le Capital, livre I
MAUSS M.	Sociologie et anthropologie
MERLEAU-PONTY M.	La Structure du comportement
MEYER M.	Science et métaphysique chez Kant
MINKOWSKI E.	Le Temps vécu
MONTAIGNE	Les Essais, livre I
MONTAIGNE	Les Essais, livre II
MONTAIGNE	Les Essais, livre III
MORENO J.-L.	Psychothérapie de groupe et psychodrame
MOSCOVICI S.	Psychologie des minorités actives
MOUNIN G.	Dictionnaire de la linguistique
MOUSNIER R.	Les XVIe et XVIIe siècles
MOUSNIER R. et LABROUSSE E.	Le XVIIIe siècle
NÉRAUDAU J.-P.	Dictionnaire de l'histoire de l'art
NISBET R. A.	La Tradition sociologique
PARISET F. G.	L'Art classique
PERROY E.	Le Moyen Age
PIAGET J.	Sagesse et illusions de la philosophie
PIÉRON H.	Vocabulaire de la psychologie
PIRENNE H.	Mahomet et Charlemagne
POULANTZAS N.	L'État, le pouvoir, le socialisme
PRIGENT M.	Le Héros et l'État dans la tragédie de Pierre Corneille
RAYNAUD F.	Max Weber et les dilemmes de la raison moderne
ROMILLY J. DE	La Tragédie grecque
ROSSET C.	Schopenhauer, philosophe de l'absurde
ROSSET C.	L'Esthétique de Schopenhauer
ROSSET C.	L'Anti-Nature
ROSSET C.	La Philosophie tragique
ROSSET C.	Logique du pire
SARTRE J.-P.	L'Imagination
SAUVY A.	L'Opinion publique
SCHNERB R.	Le XIXe siècle
SCHOPENHAUER A.	Aphorismes sur la sagesse dans la vie
SCHOPENHAUER A.	De la volonté dans la nature
SEIGNOBOS C.	Histoire sincère de la nation française
SENGHOR L. Sedar	Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache
SFEZ L.	La Politique symbolique
SIEYÈS E.	Qu'est-ce que le Tiers État ?
SIRINELLI J.-F.	Génération intellectuelle, Khâgneux et Normaliens
SOBOUL A.	La Révolution française
STERN H.	L'Art byzantin
SUZUKI, FROMM, DE MARTINO	Bouddhisme Zen et psychanalyse
TADIÉ J.-Y.	Le Roman d'aventures
TATON R.	La Science antique et médiévale
TATON R.	La Science moderne. De 1450 à 1800
TATON R.	La Science contemporaine. Le XIXe siècle
TATON R.	La Science contemporaine. Le XXe siècle, années 1900-1960
TAZIEFF H.	Les Volcans et la dérive des continents
VAN TIEGHEM P.	Dictionnaire des littératures, vol. 1 : A-C
VAN TIEGHEM P.	Dictionnaire des littératures, vol. 2 : D-J
VAN TIEGHEM P.	Dictionnaire des littératures, vol. 3 : K-Q
VAN TIEGHEM P.	Dictionnaire des littératures, vol. 4 : R-Z
VAN TIEGHEM P.	Les Grandes Doctrines littéraires en France
VAX L.	La Séduction de l'étrange
VERNANT J.-P.	Les Origines de la pensée grecque
WALLON H.	Les Origines du caractère chez l'enfant
WALLON H.	L'Enfant turbulent
WALLON H.	Les Origines de la pensée chez l'enfant
ZAZZO R.	Les Jumeaux, le couple et la personne
ZORGBIBE C.	La Méditerranée sans les Grands
ZWEIG S.	Montaigne